

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX



Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

*Cherchez et vous
trouverez*

SINGULA



LEGENDO

*Il se faut
entr'aider*

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

44^e ANNÉE — 1909

PREMIER SEMESTRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MA^SSÉ, 31 bis

44^e ANNÉEN^o 120731^m, r. Victor-Massé31^m, r. Victor-MasséPARIS (IX^e)Cherchez et
vous trouverezIl se faut
entraiderPARIS (IX^e)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

1

2

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

L'épée de François I^{er}. — On lit dans *Le Page du duc de Savoie* par Alexandre Dumas (collection Michel Lévy) au chapitre x, intitulé : *Les Trois messages*, ce qui suit :

« Le seul trophée de la chambre à coucher de l'empereur était l'épée de François I^{er}, suspendue au chevet de son lit. Ce trophée était simple, comme on voit ; mais il avait plus de prix aux yeux de Charles-Quint, qui emporta cette épée jusque dans le monastère de Saint-Just, que les trophées réunis de ses trois autres chambres. Celui qui écrit ces lignes a souvent, avec un triste et mélancolique regard vers le passé, tenu et tiré cette épée qu'avaient tenue, François I^{er} qui la rendit, Charles-Quint qui la reçut, et Napoléon qui la reprit. Etrange néant des choses de ce monde ! devenue à peu près l'unique dot d'une belle princesse déchuë, elle est aujourd'hui la propriété d'un serviteur de Catherine II. »

Sait-on qui est ce serviteur de Catherine II, morte en 1796, qui devait être bien

vieux en 1854, au moment où Dumas publiait son roman ?

Sait-on qui était la « belle princesse déchuë » qui apporta en dot l'épée de François I^{er}, et où se trouve actuellement cette arme historique ?
NISIAR.

Les artisans en franchise chez les religieux. — Dans certaines abbayes et certains prieurés, les artisans travaillaient en franchise, ce qui n'était pas sans indisposer les maîtrises.

Quels avantages retiraient les religieux de ces privilèges ? Comment, d'une façon générale, les accordaient-ils ? Quels établissements à Paris, jouissaient de ce droit, et en usèrent ? Un ouvrage a-t-il été consacré à cette étude si importante pour l'histoire du travail ?
Y.

La « Divine Comédie ». — Dante n'avait point qualifié de *Divine*, la comédie que chante son immortel poème. Quand et par qui, exactement, cet adjectif a-t-il été employé ?
Dr L.

Madame de Paiva. — Ses portraits. — N'existe-t-il aucun portrait de Mme de Paiva, comme le pense M. Le Senne, son dernier biographe ? Faut-il voir cette célèbre courtisane, représentée par Baudry, dans la Diane nue, du plafond de l'hôtel Paiva ?
V.

La Chine et les indemnités de guerre. — Quelles sont les charges financières de la Chine résultant :

1° des emprunts contractés à l'étranger ;

Quelles annuités a-t-elle à payer de ce chef ?

2° des indemnités de guerre qu'elle est obligée de payer ?

Ces indemnités sont sans doute acquittées par annuités.

Quel est le montant de ces annuités et dans combien d'années s'éteindront-elles ?

E. S. G.

Uniformes autrichiens. — 1° Quel était l'uniforme d'un capitaine du régiment de dragons de La Tour en 1794 ? Ce régiment appartenait au lieutenant général comte de Baillet de La Tour, Luxembourgeois de naissance, entré au service de l'Autriche, Beaucoup d'émigrés français ont servi dans ce corps pendant les campagnes de 1794 et 1795 dans les Pays-Bas.

2° Quel était l'uniforme d'un capitaine du génie militaire autrichien en 1836. (Ingénieur militaire).

3° Quel était l'uniforme des élèves de l'École des Cadets de Wiener-Neustadt de 1830 à 1840 ?

M. DE F.

Pont Tournis. — Viollet-le-Duc, dans son remarquable *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, dit (V. Pont, p. 253) que les ponts-tournis étaient de véritables ponts-levis, et que, jusqu'au commencement du XIV^e siècle, ils étaient disposés en manière de bascule au lieu de tourner horizontalement. Il cite notamment, à ce propos, (page 238) ceux de Poissy, Orléans, Charenton, La Guillotière à Lyon, Montereau, etc. Nos aimables confrères pourraient-ils nous donner des détails précis sur les dispositions de ces différents ponts-tournis, des indications sur les sources où l'on pourrait trouver la description de ces dispositions, et nous indiquer les textes où l'on rencontrerait, d'une façon certaine, l'expression de pont-tournis appliquée à ces ponts à bascules ? MOSCATEL.

Serfontaines. — A qui appartenait, au XVII^e siècle, la seigneurie de Serfontaines, en Flandre ?

A. D.

Bettona. — Je possède une carte postale illustrée représentant une très belle peinture ombrienne, et qui porte, comme indications : *Bettona (Perugia) S. Michele Arcangelo Affresco attribuito a Fiorenzo di Lorenzo*. Quelque chercheur connaissant mieux que moi les environs de Pérouse, pourrait-il me dire : 1° où se trouve *Bettona* dont je ne relève le nom dans aucun guide, dans aucun dictionnaire ; 2° où se trouve, dans *Bettona*, cette admirable fresque. (Le nom de l'édifice et la place occupée par l'œuvre m'intéresseraient).

MARCELLIN-POL DE FRAYMAZ.

Madame Devisme. — Quelqu'un de nos excellents collaborateurs intermédiairistes aurait-il et pourrait-il me donner quelques renseignements sur Mme Devisme, née Jeanne-Hippolyte Moiroud, pianiste et compositeur distingué, qui fut élève du célèbre Steibelt ? Elle était femme d'Anne-Pierre-Jacques Devisme du Valgay, qui fut à deux reprises directeur de l'Opéra, d'abord en 1777-79, puis en 1799-1800, et c'est pendant la seconde direction de son mari qu'elle fit représenter à ce théâtre un petit ouvrage en un acte, intitulé *Praxitèle* ou *la Ceinture*, dont elle avait écrit la musique sur un livret de Milcent.

Mme Devisme existait encore aux environs de 1835, mais le lieu et la date de sa mort sont inconnus, et les détails biographiques manquent complètement à son sujet. Je saurais un gré infini à la personne qui pourrait me renseigner sur elle.

ARTHUR POUGIN.

Le secret du Dauphinois Dupré. — « Un Dauphinois, nommé Dupré, qui avait passé sa vie à faire des opérations de chimie, inventa un feu si rapide et si dévorant qu'on ne pouvoit ni l'éviter ni l'éteindre. L'eau lui donnoit une nouvelle activité. Sur le canal de Versailles, en présence du Roi (Louis XV), et dans les cours de l' Arsenal à Paris, on en fit des expériences qui firent frémir... Quand on fut bien sûr qu'un seul homme, avec un tel art, pouvoit détruire une flotte ou brûler une ville, on défendit à Dupré de communiquer son secret à personne, et le Roi le récompensa pour qu'il se tût. » (*Galerie de l'ancienne Cour ou Mémoires anecdotes pour servir à*

l'histoire des règnes de Louis XIV et de Louis XV, 2^e édit., t. III).

Connait-on le secret de Dupré ? Sa formule est-elle morte avec lui ?

H FORTIN.

La Fayolle. — Je désirerais des renseignements sur le sieur de la Fayolle de la Marche qui épousa, au xvii^e siècle, la fille unique d'un sieur de Beauregard Saint Julien de la Marche. A. D.

Le fils de Launey ? — Le gouverneur de la Bastille eut trois filles et pas de fils. Il avait un frère officier, le chevalier de Launey, mort sans postérité, et un frère abbé.

Or, la duchesse d'Abrantès (*Mémoires*, III, p. 182, éditeur Garnier frères) raconte que sous le Consulat, le fils de Launey se précipita aux pieds de Bonaparte, en implorant des secours pour sa famille. La duchesse d'Abrantès s'est évidemment trompée sur la personnalité civile du jeune homme, car je ne puis supposer qu'elle ait inventé l'anecdote de toutes pièces. Qui était le jeune homme ?

Le premier consul aurait accordé à sa mère une pension de 1,200 livres.

J.-G. BORD.

Portrait de Pierre Mauljean. — Connait-on un portrait, tableau ou gravure, de Pierre Mauljean, dernier maître-échevin de Metz ? E. DES R.

Sainte-Beuve, juré. — Le 24 juin 1836, M. Gérusez, qui professait à la Faculté des lettres de Paris le cours d'éloquence française, s'adressait en ces termes à son auditoire : « Le terme de nos travaux s'est rapproché : nous l'atteignons aujourd'hui par une circonstance indépendante de ma volonté, contraire à mes vœux. La nécessité de siéger ailleurs comme juge m'empêchera de m'asseoir ici comme professeur. » Et une note placée au bas de la page du volume précise : « M. Gérusez, dit elle, a été désigné par le sort pour les assises de la première quinzaine de juillet. » (*Cours d'éloquence française* professé à la Faculté des lettres de Paris par M. Gérusez, 1836-1836, semestre d'été. Paris Ebrard, 1836, 1 vol. in-8°. p. 238).

Edmond About, lui aussi, a été juré. Il

le dit dans son livre *Alsac* (p. 145) et j'ai des amis qui se rappellent l'avoir vu, en 1866, remplir les fonctions de chef du jury dans ce Palais de justice, de Strasbourg, qui devait, quatre ans après, être incendié par les obus allemands.

Enfin j'ai le souvenir que Sainte-Beuve a siégé comme juré aux assises de la Seine dans les années qui précédèrent son entrée au Sénat du Second Empire. Où le fait se trouve-t-il mentionné ? Est-ce dans les écrits de l'illustre critique ? Est-ce ailleurs ? FÉLIX RAESLER.

Suleau. — Existe-t-il des portraits de Suleau, le célèbre journaliste massacré le 10 août. G. O B.

IVL : A 1710. — Quelque aimable intermédiaire pourrait-il me dire à quel sculpteur se rapportent les initiales « IVL : A 1710 » qui se trouvent en creux comme signature de deux petites statuettes (33 cm. de haut) en terre cuite formant pendants. L'une représente une petite fille couronnée de roses, elle tient dans sa main gauche un rameau d'olivier, et de l'autre elle supporte un filet, elle a le pied droit appuyé sur un encensoir et de son bras droit pend une draperie. L'autre statuette représente aussi une fillette ayant une petite couronne ronde sur la tête, ses bras supportent une corne d'abondance et une draperie ; derrière elle se trouvent des trophées, drapeaux, canon, etc. ; son pied gauche repose sur des livres, un violon, des plans, etc... J. P.

Mercure et Minerve enlacés. — Je possède un petit émail ancien, ovale, monté en broche, que j'ai vu porter à ma mère dès mon enfance ; ceci remonte à une cinquantaine d'années. J'ai un vague souvenir d'avoir vu autrefois passer devant mes yeux, soit une gravure, soit une photographie représentant le même sujet, l'émail serait alors la reproduction d'un tableau. Mais quel tableau ? De quel peintre ? Dans quel musée ? Voici ce que je demande à mes collègues de l'*Intermédiaire* en donnant la description exacte. Mercure et Minerve sont enlacés, vus jusqu'au genou ; le bras droit de Mercure passe derrière le cou et se pose sur l'épaule de la déesse. Celle-ci est vêtue

d'une tunique bleue retenue par une ceinture d'or, elle est coiffée d'un casque d'or avec un panache de trois plumes, deux rouges et une blanche. On aperçoit un fragment de sa lance qu'elle doit tenir de la main droite cachée. Mercure porte une tunique-manteau d'un rouge jaunâtre, sur la tête le pétase avec petites ailes rouges et blanche. Dans le bras droit le caducée.

J. V. P.

Chanson à retrouver : « A peine saurais-tu comprendre ». — Un obligant collaborateur de *l'Intermédiaire* pourrait-il indiquer le texte et la musique d'une chanson, ayant au moins cinquante ans d'existence, et dont voici des fragments :

Refrain :

A peine saurais-tu comprendre
Tout le bonheur que je te dois.
Voudrais-tu donc me le reprendre :
Doux rossignol, chante encore une fois ! (*bis*)

Je voudrais
Composer ce riant tableau,
Qui commence au bord de la Seine
Et qui finit à Waterloo.

Je sais tous les airs d'espérance ;

Le Nord a menacé la France :
Doux rossignol, chante encore une fois ! (*bis*)

A. F.

Unité. — D'où vient l'emploi de ce mot pour désigner un navire de guerre ? Quelle étymologie, s'il y en a une ? Quand a-t-on commencé à l'employer et quelles raisons ont bien pu le faire adopter ?

Les Anglais, avec leur *Man of War*, me font l'effet d'avoir trouvé mieux.

VILLEFREGON.

Lanodors. — Dans une traduction (anonyme) du *Voyage Sentimental*, de Sterne (édition de la Bibliothèque Nationale, 8 rue de Richelieu, 1890) je trouve à la page 46 ces mots : « Notre noblesse, qui voyage avec des *lanodors* de laquais « qu'elle paie » ; le mot *lanodors* étant souligné, j'avais cru que c'était un mot anglais dont le traducteur n'avait pas trouvé l'équivalent français. J'ai donc cherché dans un dictionnaire anglais-fran-

çais, celui d'Hamilton et Smith ; le terme en question n'y est pas. Il n'est pas non plus dans Littré ; et me reportant à la phrase anglaise correspondante dans l'original de Sterne : j'ai trouvé ceci : « do not one half of our gentry go with a humdrum *compagnon de voyage* » (ces derniers mots en français) ; hum drum veut dire ennuyeux, assommant, endormant : est-ce aussi le sens de *lanodor*, et à quel idiome appartient ce vocable ?

V. A. T.

Saint-Sébastien, protecteur du bétail — Dans le diocèse du Mans, et je pourrais dire dans l'ouest de la France, saint Sébastien est invoqué comme protecteur des animaux domestiques. Un très grand nombre de paroisses du Maine possédaient autrefois une confrérie de Saint-Sébastien. Désirant utiliser des notes abondantes sur ces confréries, je voudrais savoir quelle est la raison de ce culte que je ne puis m'expliquer par aucune circonstance de la légende du saint martyr et si, dans d'autres régions, on l'invoque de même pour la protection du bétail ou des fruits de la terre.

EM. LOUIS CHAMBOIS.

Bobèche et Galimafré (T. G.). — Il y a cent ans, ces illustres pitres n'allaient à la gloire : l'année 1809 vit se lever leur étoile. Jal qui a connu Guérin, dit Galimafré, lui a consacré, ainsi qu'à Mandelart, dit Bobèche, une notice.

Sait-on où, quand et comment ils finirent ?

A. B. X.

L'enfant de la fontaine du Ponceau : était-il un manneken-piss ? — Lorsque la reine Anne entra à Paris, en novembre 1504, la relation note ce détail :

Item, à la fontaine du Ponceau, y avoit la représentation d'un petit enfant nu, de la hauteur de deux piez ou environ, richement peint par lequel couloit lad. fontaine.

Faut-il voir dans cette description une première idée du célèbre bambin bruxellois ?

V.

Waré ou Varé. — Il fut, au milieu du xix^e siècle, le collaborateur d'Alphand. Que sait-on sur lui ?

P. L.

Réponses

Combat d'Oberkamlach (LVIII, 779, 904). — Il est intéressant de voir à ce sujet le livre du comte de Contades, *Emigrés et Chouans*, qui parle du combat d'Oberkamlach dans les *Gentilshommes poètes de l'armée de Condé*. Il donne en appendice une très curieuse ode du chevalier de Godey sur ce combat, avec la musique du chevalier de Quérnelles, et qui contient de nombreux noms.

En fait de noms d'officiers qui y ont assisté je puis citer :

Georges de Vaulx d'Achy, ancien capitaine du régiment de Nassau, chasseur noble à la 14^e Compagnie. Nommé chevalier de Saint-Louis à la suite de ce combat le 6 septembre 1796.

Son cousin Evrard Louis de Vaulx d'Achy, dit M. de Remsing, ancien lieutenant au régiment de Bouillon, chasseur noble. Blessé grièvement au combat d'Oberkamlach d'une balle qui lui traversa le cou, nommé chevalier de Saint-Louis la même année.

François de Vaulx d'Achy, frère du précédent, ancien lieutenant dans le régiment de Royal Hesse-Darmstadt. Lieutenant au régiment de Hohenlohe-Bartenstein.

Je puis donner quelques indications biographiques supplémentaires sur ces trois officiers, notamment les états de service complets du dernier. M. DE F.

La plupart des *Mémoires* sur l'émigration abondent en détails sur le combat du Kamlach ou d'Oberkamlach du 13 août 1796.

M. René Bittard des Portes, dans son *Histoire de l'armée de Condé*, Paris Dentu 1896, p. 284 et suiv. donne la liste des morts et blessés des corps nobles de l'armée de Condé.

De Villeneuve-Laroche Barnaud (*Mémoires sur l'expédition de Quiberon*. Paris. *Le Normant*. 1822, t. II p. 313) complète cette liste en mentionnant les noms des officiers qui prirent part au combat, leur grade et l'ancien régiment où ils avaient servi. EX LIBRIS.

Louis XVII. Sa mort au Temple. Documents inédits (T. G., 534 : XLIX;

L à LV ; LVI, 64. 171, 233, 286, 450, 509, 604, 673, 735, 850 ; LVII, 519, 752, 621, 741, 844 ; LVIII, 123). — Dans sa communication *Les Prélats français en Angleterre pendant l'émigration* (LVIII, 749). M. Poënsin-Ducrest écrit ceci :

C'est de Londres qu'est datée (1^{er} janvier 1795), la dernière lettre pastorale d'Urbain de Hercé avant le départ pour Quiberon : l'allusion si touchante à l'évasion du dauphin a passé inaperçue.

Quel est le texte de cette allusion ? Au moment où écrit Urbain de Hercé, l'évasion date de deux mois et c'est le moment où Laurent, sa tâche accomplie, manœuvre pour quitter le Temple et retourner à ses fleurs de la Folie-Méricourt. Les termes sont donc à retenir. M. Poënsin-Ducrest peut-il publier ce passage de la lettre pastorale qui appartient incontestablement à la rubrique : *Louis XVII : documents nouveaux*. A. S.

Actes d'abdication des 4 et 6 avril 1814 (LVIII, 946). — Rodolphe Pfnor écrit, dans son *Guide au fisticque et historique au Palais de Fontainebleau* :

C'est dans ce cabinet (précédant la chambre à coucher de l'empereur) qu'il signa cette abdication. On avait conservé et encadré dans le cabinet où s'est passé ce grand acte, le *fac-similé* de cette déclaration, écrit par le baron Faïn ; ce fac-simile a été placé, sous Napoléon III, dans une vitrine de la Bibliothèque.

On peut encore l'y voir aujourd'hui et on en trouve de nombreuses reproductions dans la ville de Fontainebleau, sous la forme de cartes postales illustrées.

A. LAMOUREUX.

Les souvenirs de Marchand (LVIII, 833). — Les mémoires de Marchand sont entre les mains du comte Desmazières, son petit-fils, comme ceux, non moins précieux et non moins inédits du grand maréchal Bertrand, sont chez M. Razy, conseiller à la cour des Comptes.

ROBERTOT.

Jules Favre et Juarez (LVIII, 947). — Lorsque l'article de M. Germain Bapst sur Bazaine parut dans la *Nouvelle Revue*, je fus frappé de l'allégation de certains faits et de certaines appréciations touchant le rôle joué par Bazaine au Mexique, et qui

ne me paraissaient point conformes à la vérité, telle qu'elle ressortait des documents rassemblés par Ernest Louet, l'ancien payeur-en-chef du Corps Expéditionnaire, documents qui m'ont servi à écrire l'*Histoire de l'Expédition du Mexique*. Je rédigeai aussitôt une réponse que les directeurs de la *Nouvelle Revue* accueillirent le plus courtoisement du monde, et qu'ils insérèrent dans le numéro du 15 juin 1908.

Mon article étant déjà fort long, je ne crus pas devoir y traiter la question sur laquelle revient M. Félix Raesler, aussi bien y avais-je répondu par avance. On trouvera, en effet, à la page 197 du tome premier de l'*Expédition du Mexique*, une lettre de Napoléon III au général Bazaine, lettre dont l'importance me semble capitale dans l'affaire. Je la reproduis ici :

Paris, 15 octobre 1863.

Mon cher Général,

Comme je vous ai écrit longuement par le dernier courrier et que le ministre de la Guerre vous écrit aujourd'hui dans le même sens, je n'ai rien de nouveau à vous dire si ce n'est qu'il m'est revenu qu'on a trouvé la preuve, sur des registres de banquiers à Mexico, que Juárez avait envoyé une somme d'argent à Jules Favre pour défendre sa cause à Paris. Si cela est vrai, il faudrait m'envoyer les preuves authentiques ; j'y ajouterais beaucoup d'importance.

En remettant cette lettre à Ernest Louet, Bazaine l'accompagna, ainsi qu'il faisait pour tous les documents livrés par lui dans les mêmes conditions, d'un commentaire, qui peut se résumer ainsi : le général, persuadé que, même en admettant l'existence d'envois d'argent à Jules Favre, aucun banquier n'aurait été assez imprudent pour en conserver des « preuves authentiques » dans ses livres, s'abstint de toute démarche à ce sujet, et il ajouta que, personnellement, il ne croyait pas à la vénalité de Jules Favre.

Cette déclaration fut faite par lui peu d'années avant sa mort à une époque où il n'avait aucun intérêt à ménager les hommes de la Défense nationale.

PAUL GAULOT.

De l'*Univers* :

« Monsieur m'écrit un lecteur, vous parlez ce soir, des journaux français qui, en 1859, faisaient le jeu de Cavour ; mais n'est-il pas

également démontré que Juárez envoya de l'argent à Jules Favre pour payer les articles que celui-ci faisait paraître en faveur de nos ennemis ? »

Peut-être mon honorable correspondant s'avance-t-il beaucoup en disant que le fait est « démontré ». M. Germain Bapst l'a dit, il y a déjà quelque temps, dans la *Nouvelle Revue*. Il a parlé de plusieurs traites formant un total de douze mille piastres (soixante mille francs) qui auraient été souscrites par Juárez au profit du chef des Cinq.

Bazaine se serait procuré cinq de ces lettres de change qu'il aurait transmises à Napoléon III, lequel les aurait jetées au feu, sauvant ainsi Jules Favre.

A la vérité, M. Félix Raesler a combattu ces assertions dans l'*Intermédiaire des chercheurs* :

« Le moment n'est pas venu encore, écrit-il, de montrer que le récit de M. Germain Bapst fourmille d'invéraisemblances : d'abord pour le président Juárez ; ensuite pour Jules Favre et pour l'empereur Napoléon III, qu'on ne voit point aisément sauvant d'une catastrophe un de ses plus redoutables ennemis ; enfin pour la presse d'opposition qui, à cette époque, était encore soumise au régime des avertissements, des suspensions et des suppressions administratives. »

En admettant que le récit de M. Germain Bapst soit invraisemblable — il est fâcheux que M. Félix Raesler estime que « le moment n'est pas venu de le montrer » — et en tenant compte du régime sous lequel vivait la presse à l'époque en question, il est certain que les journaux de gauche critiquaient vivement l'expédition du Mexique. Ces feuilles étaient, d'ailleurs, infiniment plus libres qu'au début du second Empire et il suffit de parcourir leurs collections pour constater qu'elles raillaient fort « la grande pensée du règne ».

D'autre part, il est non moins indéniable que Napoléon III était généreux et que — pour employer une expression du cardinal de Bonnechose — il « posséda une âme magnanime ».

Il ne semble donc pas invraisemblable — au moins a priori — qu'il n'ait pas voulu perdre un de ses plus perfides ennemis.

Et à ce propos, puisque mon honorable correspondant m'en fournit l'occasion, je demanderai à notre érudit confrère de l'*Intermédiaire*, M. Georges Montorgueil, la permission de lui rappeler que le *Courrier de San Francisco* rendait compte — en août 1865 — d'une réunion tenue à Jackson par des juristes, à l'effet d'« aviser au meilleur moyen de réaliser une souscription dont le produit servira à l'achat de deux cannes à pomme d'or et de deux montres, destinées à MM. Jules Favre et Ernest Picard, qui n'ont

pas craint d'adresser de si vertes paroles à leurs infâmes compatriotes ».

Certes, il est moins grave pour un homme politique d'accepter une montre et une canne — même avec une pomme en or ! — que des piastres. Dans une affaire de pots-de-vin, M. Constans amusa toute la Chambre en affirmant que le seul baschisch qu'il eût reçu était un « saucisson ». Jadis les grands de Rome distribuaient, en manière de sportule, des mesures de vin et de blé. Aujourd'hui les pots-de-viniers n'acceptent que de bonnes espèces ayant le poids et le trébuchant.

Mais le fait relaté par le *Courrier de San Francisco* ne rend-il pas vraisemblables les accusations de M. Germain Bapst ?...

J. MANTENAY.

La partie de billard de Bazaine
(LVIII, 3, 72, 117, 175, 236, 344, 402, 462, 568, 622, 680, 734, 802, 849, 909, 964). — Il convient de revenir sur les importants articles de M. Alfred Duquet (10 novembre) et de M. H. C. M. (30 novembre).

« M. Peyron, écrit M. Duquet, donne à penser que Bazaine a été l'agent de l'impératrice Eugénie et que *cette dame* le justifierait, si elle voulait parler.

« Ce n'est pas moi, qui prendrai jamais la défense du mauvais génie de Napoléon III et de la France. Je suis tout disposé à accueillir, après contrôle, les déclarations disculpant, en partie, le commandant de l'Armée du Rhin, au sujet des coupables intrigues, qui ont marqué les derniers jours de cette armée ».

Après avoir remarqué que M. Alfred Duquet est bien régence, pour un rédacteur de l'*Action*, — puisqu'il me raille d'avoir appelé l'ex-impératrice « une dame », — je cite l'article signé H. C. M. :

« Sans doute, Bazaine, au sens strict du mot, n'a pas trahi... Il ne s'est pas vendu, soit. Son crime est tout autre. Il ne comprit pas qu'un soldat n'a qu'un devoir : se battre ; qu'établir des rapports, dans un but politique, escompter les défaillances, les malheurs du pays, pour se ménager un rôle de sauveur, est un attentat contre l'honneur, le devoir militaire... D'autres, autour de lui, — des généraux — ont pu partager son erreur. Mais la responsabilité demeure tout entière à celui qui exerçait le commandement supérieur. Du reste, est ce que ces généraux étaient au fait des manœuvres cachées du maré-

chal ?... Les Allemands ont saisi la perche et, après tout, c'était de bonne guerre. Tant pis, pour le commandant en chef, s'il n'a pas vu l'écueil où devait donner, par sa faute, la fortune de la France.

« Ces faits se présentent à moi avec la clarté de l'évidence, et il n'est pas nécessaire, en vérité, d'invoquer le témoignage, d'interpréter le silence, d'attendre la disparition d'une femme respectable et respectée, l'impératrice Eugénie.

« Je doute fort qu'elle ait jamais donné à Bazaine des conseils égoïstes et indignes ; ou plutôt, non, je suis certain du contraire. Si, par impossible, il en était autrement, le maréchal n'avait qu'à ne pas les suivre ».

Et, tout d'abord, répétons une troisième fois ici, — et nous le répèterons, jusqu'à ce que nos éminents contradicteurs nous en aient donné acte — : 1° que l'accusé ne s'est pas défendu ; 2° que des frères d'armes du maréchal ont eu « de singulières défaillances de mémoire », — ce qui, en justice réglée, s'appelle faire de faux témoignages.

Dans ces conditions, comment un homme aussi distingué que paraît l'être M. H. C. M. peut-il écrire : « Je tiens à dire hautement qu'après avoir suivi, avec attention, les débats mémorables de Trianon, je n'ai aucun doute, et estime que l'arrêt rendu est, d'ores et déjà, celui de l'Histoire » ?

Ce n'est pas l'avis de Gabriel Hanotaux, qui, faisant allusion au procès de Trianon, s'est exprimé comme suit : « De tels procès sont de ceux qui ont toujours, en dernière analyse, leur appel devant l'Histoire ».

Aussi bien, cette sérénité d'esprit étonne, chez M. H. C. M., lorsqu'il vient de constater que l'erreur, relative à la partie de billard, qui courait la presse, depuis trente-huit ans, avait été dernièrement dissipée par M. Germain Bapst, avec une maestria, à laquelle chacun rend hommage. « Anecdote ! », s'écrie mon contradicteur dédaigneusement. « Elles sont foule » en histoire. Sait-il si *toutes* les accusations, portées contre Bazaine, ne rentrent pas dans cette catégorie ? Devons nous les accepter, sans contrôle ? Faut-il philosophiquement répéter, avec Montesquieu : « L'histoire, ce sont des

récits faux, à propos de faits vrais », — avec Chateaubriand : « On doit avoir le plus grand mépris pour les opinions des hommes », — et avec Napoléon : « L'Histoire est une fable convenue » ?

Nous ne le pensons pas.

Ainsi que nous l'avons indiqué précédemment, l'affaire Bazaine doit, selon nous, se diviser en deux parties. Il y a, en premier lieu, la question militaire, le point de vue patriotique, ce qui intéresse la France. Le commandant de l'Armée du Rhin a-t-il, oui ou non, affaibli *volontairement* les forces de résistance du pays ; refusé, *de propos délibéré*, de saisir la main que la victoire lui tendait ; conduit *sciemment* son armée à l'anéantissement ? Nous sommes en matière pénale, ne l'oublions pas. *L'intention délictueuse* est indispensable, pour constituer le crime. Par conséquent, si Bazaine, selon M. H. C. M., — et, selon, paraît-il, M^e Lachaud lui-même, — était « très médiocrement doué dans tous les sens du terme », cela pourrait suffire à expliquer certaines fautes, si fautes il y a. Quant à moi, m'appuyant sur d'importants travaux qu'a laissés M. Paul Moziman, commandeur de la Légion d'honneur, ancien aide-de-camp de Bazaine au Mexique, qui m'ont été communiqués, — je ne crois pas à « l'incapacité » de Bazaine. Que cet officier-général ait mieux pratiqué la petite guerre, celle d'Afrique, celle du Mexique, — que la grande guerre, c'est possible. Tous les chefs de l'armée impériale semblent en avoir été là. Dans sa belle étude sur « Les Grandes Manœuvres du Centre », parue dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre dernier, M. le général Bonnal écrivait :

Lors de la dernière guerre franco-allemande, nos réglemens de manœuvres, inspirés par la tactique prussienne, du temps de Frédéric II, ne répondaient nullement à la guerre napoléonienne, que les vaincus d'Iéna allaient nous faire.

Autant que nous pouvons juger de ces choses, Bazaine était trop timide (M. Bapst a vu juste, là-dessus encore) pour qu'on eût dû lui confier le commandement en chef, en 1870. Egal aux plus courageux, *brave comme son épée*, — ainsi que M. le général Bonnal m'a fait l'honneur de me l'écrire, en parlant de Bazaine. — le maréchal était l'égal des plus capables, parmi

les chefs de l'armée impériale, — sauf, peut-être, M. le général Desvaux, qui paraît avoir été un homme tout à fait supérieur. Il avait le don de la guerre, le coup-d'œil tactique. Quand on étudia, sans idée préconçue, la journée du 18 août, on admirera la sagesse qu'il a montrée dans le choix des positions, sur lesquelles il avait distribué ses corps d'armée, le long des lignes d'Amanvillers.

Ce qui a manqué à Bazaine, c'est le don du commandement. Il n'a pas su dire : JE VEUX, et imposer une volonté de fer à ses lieutenants. Que n'a-t-il eu la poigne de Pélissier !...

A côté de la question militaire, il y a la question politique. Ici, c'est la nuit noire. M. le général Séré de Rivieres et le duc d'Aumale, dans les interrogatoires très serrés qu'ils ont fait subir à l'accusé, ont essayé vainement d'allumer des torches, au milieu de l'obscurité où l'on se traînait. Bazaine a été le premier à les éteindre..., bien secondé, en cela, par son ami M. Rouher, chef du cabinet politique de l'ex-impératrice Eugénie... L'argumentation de M. le général Pourcet, sur ce point, reste debout, dans toutes ses parties ; et M. H. C. M. est fondé à la reprendre et à l'invoquer.

Lisez même l'ouvrage de l'ex-maréchal : *Episodes de la guerre de 1870*, paru, dix ans après son procès ; vous éprouverez le même sentiment de stupéfaction, en constatant que le plus terrible accusateur de Bazaine, c'est lui-même. Si encore, il avait laissé des Mémoires ou fait des confidences, qui permettent de connaître la vérité ! On ne nous a ni communiqué les uns, ni répétés les autres, en tout cas : et j'en suis réduit aux conjectures.

Cet article est assez long, pour aujourd'hui. Avant de m'expliquer sur ce que le maréchal a appelé « la période diplomatique à Metz », j'ai besoin de savoir ce que mes honorables contradicteurs pensent du propos, attribué par Thiers à Bismarck, le 1^{er} novembre 1870, au lendemain de la capitulation de Metz :

L'impératrice, ne vous y fiez pas ; nous avons reçu d'elle des messages tout contraires ; et je pourrais vous les montrer.

En me remerciant de l'envoi de mon livre : « Le Cas de Bazaine », Paul Gault, l'élégant et savant historien de l'Expédition du Mexique, voulait bien nous

écrire, le 27 juin 1905, une lettre qu'il nous a autorisé à reproduire :

Il me reste, nous disait-il, à vous remercier des paroles beaucoup trop aimables que vous adressez à mon histoire de l'Expédition du Mexique. Grâce aux documents que je possédais, il m'était facile d'établir la vérité. Je vois que je n'ai pas prêché dans le désert, autant que je le craignais. — Emile Ollivier et Pierre de la Gorce se rallient, en somme, à peu près, à toutes mes conclusions. Et je ne puis m'empêcher de faire cette réflexion : Si la correspondance secrète de Napoléon III et de Bazaine avait été perdue ou détruite, Bazaine serait resté chargé de toute la responsabilité de l'échec mexicain.

Pour Metz, trouvera-t-on le document précis, le document, contre lequel rien ne prévaudra ?

Un document, selon moi, capital. c'est la déclaration que je viens de citer. Toute la question est de savoir si Bismarck était fondé à parler à Thiers, comme il l'a fait. L'impératrice seule peut fixer l'Histoire. Parlera-t-elle, à son tour ?.....

ELIE PEYRON.

Au procès de Trianon, répliquant à M^e Lachaud, le commissaire du gouvernement, général Pourcet, a dit que l'avocat de Bazaine « semblait s'être attardé à plaisir dans des considérations étrangères aux débats, et ne les avoir abandonnées ensuite que pour s'attacher aux points secondaires de la cause ». (*Compte-rendu sténographique*, p. 791, col. 2.) Les écrivains qui, de nos jours, ont entrepris l'impossible tâche de réhabiliter Bazaine, M. Elie Peyron entre autres, restent fidèles à cette trop facile méthode de discussion.

Quel est donc ce correspondant auquel M. Elie Peyron a demandé des renseignements sur Plappeville et le Ban Saint-Martin, et qui ne paraît même pas avoir une connaissance bien nette de la topographie des environs de Metz ? Il suffit de jeter les yeux sur une carte pour s'apercevoir que Plappeville et le Ban Saint-Martin sont assez éloignés l'un de l'autre. Les ordres militaires prouvent que Bazaine a été successivement, le 18 août, à la villa de M. de Bouteiller, à Plappeville, et, à partir du 19 août jusqu'à la capitulation, dans une autre maison, celle du Ban Saint-Martin, demeurée tristement célèbre ?

Et se moque-t-il de nous, ou ignore-t-il totalement les faits, ce correspondant qui

va jusqu'à soutenir que, le 18 août, Bazaine est monté à cheval à 2 heures moins le quart et n'est rentré (à la villa de Plappeville probablement) qu'à 11 heures du soir. (LVIII, 572). Or, M Elie Peyron, qui rapporte cette stupéfiante assertion, a déclaré lui-même (LVIII, 120) que Bazaine était revenu à la villa « un peu après sept heures et demie », négligeant d'ajouter, comme le lui a fait remarquer M. Alfred Duquet, qu'il ne l'avait quittée qu'à 4 heures, alors que la bataille était engagée depuis midi, et que l'ennemi effectuait ce mouvement enveloppant qui devait enlever à la malheureuse armée du Rhin la dernière route par où elle aurait pu s'échapper, celle de Briey ?

A quelle heure le capitaine de Chalus est-il arrivé auprès de Bazaine ? A trois heures ? (*Compte-rendu sténographique*, p. 277, col. 3). Où a-t-il trouvé Bazaine ? A la villa de Plappeville, et non à cheval. Et un autre témoin, cité par M. Alfred Duquet, où a-t-il rencontré Bazaine ? A la villa de Plappeville encore. Laissons-le parler. Son récit est édifiant entre tous :

Au moment où la Garde royale se disposait à commencer son mouvement en avant, le maréchal Canrobert dépêcha d'autres officiers à Bazaine, le suppliant de ne pas abandonner son corps d'armée. L'un de ces officiers nous a raconté sa mission et nous a autorisé à la reproduire, à la condition de ne pas imprimer son nom, nous permettant toutefois de trahir son incognito au cas où l'exactitude du récit serait contestée. « Je fus, nous dit-il, envoyé par le maréchal Canrobert pour répéter au général en chef que le 6^e corps était à bout de forces et de munitions ; qu'on l'attaquait de front et que de nombreuses troupes allaient le tourner par Roncourt. J'arrivai à Plappeville et me dirigeai immédiatement du côté de la maison qu'habitait le maréchal Bazaine. On me fit entrer. Le maréchal se trouvait dans un grand salon ; il était assis sur un fauteuil, en face de la cheminée, la tête renversée en arrière et ses deux bottes placées sur la tablette de marbre. Il fumait une cigarette, ne se retourna pas quand j'entraï et dit seulement : « Qu'est-ce que c'est ? » En quelques mots je lui exposai la situation du 6^e corps. Il m'interrompit et, sans plus me regarder qu'auparavant, il me répondit : « C'est bien » lança une bouffée de fumée en fermant les yeux, dans l'attitude d'un supérieur qui veut qu'on le laisse tranquille. Je n'avais plus qu'à me retirer ; c'est ce que je fis, absolument absolument par une pareille

indifférence. » (Alfred Duquet, *Les Grandes batailles de Metz*, Bataille de Saint Privat, pp. 292-293).

Est-ce sérieusement que M. Elie Peyron veut faire croire que son client Bazaine prescrivit à la Garde de secourir Canrobert ? Que valent, lorsqu'on y regarde de près, ces témoignages qu'il invoque, celui du capitaine de Mornay-Soult, et celui du général Clappier ?

Mais s'il est un fait acquis à l'histoire, c'est celui-ci : Aux officiers qui le suppliaient, de la part de Canrobert, d'envoyer des renforts, il répondait imperturbablement : « *Ce n'est rien, je sais que ce n'est rien* », ou « *C'est bien ; votre général a de très fortes positions, qu'il les défende.* »

Ce n'était rien ; seulement trois cent cinquante mille hommes, à quelques kilomètres de là, s'entrechoquaient dans une mêlée épouvantable, et lui, général en chef des troupes françaises, n'était pas au milieu d'elles.

Ecoutez ce témoignage d'un des combattants de cette terrible journée : « *Ce n'est rien, je sais que ce n'est rien.* Il faisait la même réponse à deux heures et à trois heures, et lorsque vaincu par la pression de son entourage, il montait à cheval, à quatre heures, avec l'état-major général, et arrivait au galop au col de Lessy, il n'assistait qu'au dernier acte d'une bataille où son armée avait été surprise et où son absence avait été un effroyable malheur ». (Lieutenant colonel, depuis général de Montluisant, *La chute de Metz*, notes cursives, Paris, Borrani, 1871, pp. 22-23).

Les témoins militaires des événements de Metz : le général Deligny, le général Grenier, le général Jung, le général d'Andlau, le général Jourdv, le général de Montluisant, sont unanimes à constater que Bazaine n'a pas paru un seul instant sur le champ de bataille, et qu'il n'a pas prescrit à la Garde de se porter au secours de Canrobert débordé par les masses ennemies.

Il y a mieux. A quatre heures et demie, Bazaine ordonna à un officier du général Bourbaki, le capitaine de Beaumont, de dire à son chef « de rentrer avec toute la Garde. » Il faut lire au *Compte-rendu sténographique* (p. 278) l'émouvante déposition du capitaine de Beaumont. Et c'est

seulement à 8 heures du soir que la Garde prussienne et les Saxons réussirent à s'emparer de Saint-Privat et à retouler définitivement le corps décimé du maréchal Canrobert !

Aussi les historiens de la guerre de 1870, les étrangers aussi bien que les Français, le général Brackenbury, le colonel Borsbstaedt, le colonel Lecomte, le colonel Fay, le capitaine Bonnet, le lieutenant-colonel Rousset, le général Erb, Pierre Lehautcourt, Dussieux, Charles de Mazade et M. Alfred Duquet, dont les livres : *Les grandes batailles de Metz*, et *Les derniers jours de l'Armée du Rhin* font autorité, sont-ils d'accord pour déclarer que l'intervention de la Garde, qui commandait le général Bourbaki, eût presque certainement changé la face des choses, et qu'au lieu d'une sanglante défaite, la journée du 18 août, si Bazaine l'avait voulu, eût pu être pour nous une grande et belle victoire.

Les conséquences de la criminelle inaction de Bazaine ont été immenses : la marche sur Sedan suivie d'une terrible catastrophe ; puis la capitulation de l'armée du Rhin, composée de 173.000 hommes, et celle de la place de Metz ; ensuite la résistance de Paris et de la France compromise et finalement brisée ; enfin, le démembrement de la patrie !

Est-ce que M. Elie Peyron s'imagine par hasard que devant ce tragique tableau, je vais perdre mon temps à disputer avec lui sur des distinctions plus ou moins juridiques qui ne peuvent en rien modifier le fond des choses ?

Je rappelle qu'au début de sa plaidoirie, M^e Lachaud a résumé en ces termes le rapport du général Serré de Rivières et le réquisitoire du général Pourcet : « Monsieur le Président, messieurs les membres du Conseil le plus glorieux de nos soldats est-il un traître ? Le maréchal Bazaine a-t-il forfait au devoir et à l'honneur ? » (*Compte-rendu sténographique*, p. 741, col. 1). Et ces paroles du 7 décembre 1873, l'avocat de Bazaine les a répétées dans les mêmes termes à la fin de sa réplique, le 10 décembre : « Mon dernier mot sera aussi à l'adresse de ces soldats, de ces 140.000 jeunes gens à qui, pour apprendre la discipline, il faut montrer qu'un maréchal de France est un traître ! Ah ! vous trouvez que l'exemple sera

beau ! » (*Compte-rendu sténographique*, p. 799, col. 1),

Apparemment, le duc d'Aumale et les membres du Conseil de guerre de Trianon trouvèrent que l'exemple serait beau puisque, malgré l'adjuration derrière de M^e Lachaud s'écriant : « J'ai foi en Dieu, j'ai foi en la justice, j'ai foi en vous, et je ne crains pas une œuvre d'iniquité », ils déclarèrent à l'unanimité des voix, Bazaine coupable d'avoir forfait au devoir et à l'honneur et le condamnèrent, également à l'unanimité des voix, « a la peine de mort avec dégradation militaire ». (*Compte-rendu sténographique*, p. 799, col. 3).

Et l'on sait, par le témoignage si important de M. Alfred Duquet, que le duc d'Aumale a regretté que, cédant à de vives et pressantes sollicitations, le Conseil de guerre ait eu la faiblesse de demander une commutation de peine en faveur de Bazaine (LVIII, 465), le traître Bazaine, ainsi que l'a appelé un témoin militaire, l'auteur des *Vaincus de Metz*, le commandant, depuis général Jourdy (1).

FÉLIX RAESLER.

P. S. — L'article qu'on vient de lire a été écrit il y a plus de deux mois. Dans l'intervalle ont paru en librairie deux ouvrages d'un très grand intérêt : *Le haut commandement des armées allemandes en 1870* (d'après des documents allemands), par le lieutenant-colonel Rousset (Paris, Plon, 1908, 1 vol. in-18), et le tome VII et dernier, *la Capitulation de Metz*, de l'*Histoire de la guerre de 1870-1871*, par Pierre Lehautcourt (général Palat) (Paris

(1) « ... Il (Bazaine) avait brûlé ses vaisseaux, et il en était à sa dernière ressource. Le succès de cette intrigue était son seul espoir ; il fallait absolument que son programme, s'il était accepté par le roi de Prusse, fût réalisé jusqu'au bout ; il fallait que l'armée lui fût fidèle pour l'œuvre difficile de la restauration napoléonienne. Le mensonge était cru, mais le cas était désespéré.

« Ce mensonge a causé dans l'armée une émotion profonde ; à cette époque, le maréchal aurait pu tenter son œuvre ; à part quelques désertions, on l'aurait suivi. Mais aussi, quand nous avons appris la vérité, nous lui avons juré une haine implacable ; nous avons dit ce jour-là qu'il nous avait trahis. Le mot était vrai ; car, au lieu de

et Nancy, Berger-Levrault et C^{ie}, 1908, 1 vol. in-8^o). L'un et l'autre sont écrasants pour Bazaine. « Condamné à Trianon, dit Pierre Lehautcourt, il laissera derrière lui une mémoire à jamais flétrie ». (Introduction, p. VIII). La note 1. que nous trouvons au bas de la page 6 du livre de Pierre Lehautcourt, a le double mérite, en donnant le nom du propriétaire de la maison du Ban-Saint-Martin, de réfuter complètement une des assertions de M. Elie Peyron, et en même temps de justifier le titre de la question posée dans l'*Intermédiaire*. La voici : « L'égoïsme de Bazaine prend toutes les formes, même les plus vulgaires. Au Ban-Saint-Martin, il s'est installé dans une villa qui appartient à M. Herbin, fabricant de chaussures à Metz. Celui-ci n'est pas peu surpris de se voir refuser par l'un des officiers du maréchal le droit de manger quelques fruits de son propre jardin. Plus tard, Bazaine, grand amateur de billard, juge à propos de faire modifier celui de la villa, mais il a soin d'envoyer la note au propriétaire. (*Souvenirs v. rbaux du médecin-inspecteur Geschwind* 18 novembre 1907) ».

« Le roi est mort... Vive le Roi » aux obsèques du comte de Chambord (LVIII, 50, 178, 204, 739 787, 901) : — Le numéro 1203, colonne 787 de l'*Intermédiaire*, contient un article de M. J.-G. Bord, qui tend visiblement à contredire ce que j'ai dit dans le numéro précédent, mais, qui, par un singulier mécompte, ne fait que le confirmer sur presque tous les points, sans l'inflirmer sur aucun.

Que ce soit à l'hôtel Danieli à Venise, ou au Lido, ou ailleurs, que M. J.-G.

nous employe à la défense de la France, il nous ménagea pour créer une situation dont il espérait être le maître ; la fortune lui avait été contraire, pris dans ses propres pièges, il voulut nous entraîner avec lui.

« Nous avons toujours ignoré l'enchaînement de ses actes, mais celui-là nous éclaira suffisamment, nous vîmes ce jour-là comment il s'était joué de nous ; il est heureux qu'il se soit enfui avant la signature de la capitulation, on l'aurait tué comme un chien ». (*Les vaincus de Metz*, par E. J***, ancien élève de l'École polytechnique. Paris, Librairie Internationale, 1871, 1 vol. in-8^o, pp. 262-263).

Bord ait « appris que probablement le comte de Paris n'assisterait pas aux funérailles » (1) cela ne fait rien à l'affaire. Il n'en reste pas moins acquis que le comte de Paris, parti pour présider à ces funérailles, fut obligé d'y renoncer « parce que le représentant de la maison d'Anjou voulait y occuper le premier rang », ainsi que le constate M. J.-G. Bord ; c'est-à-dire, en définitive, parce que le comte de Paris, qui, lui aussi, prétendait occuper ce premier rang, dut céder devant la volonté formelle de la comtesse de Chambord, exigeant, malgré la pression indécente qu'on osa exercer sur elle, qu'il s'y tint « à son rang de famille ».

Que M. J.-G. Bord ait été le rédacteur de l'acte d'adhésion au comte de Paris, que le baron de Lareinty se chargea de présenter, après rectification, c'est un détail historique, qui peut être intéressant à enregistrer ; mais cela ne détruit rien — bien au contraire, — de ce que j'ai dit de la scission provoquée par les partisans du comte de Paris. Et quant à l'affirmation que « la proposition d'adresse (au comte de Paris) fut acceptée par presque tous les royalistes présents », voici, pour rester dans la vérité, comment cela doit s'entendre : Lorsque dans la « grande salle » de la via Alvarez lecture fut donnée de la formule d'adresse présentée par M. de Lareinty et M. le comte de Monti, ce fut une explosion si unanime de murmures et de protestations, qu'on se hâta de présenter un second projet, qui ne fut encore accepté par personne ; un troisième projet fut alors présenté, sur lequel furent apposées quelques signatures, après que se furent retirés tous ceux qui protestèrent avec indignation. Le détail vraiment intéressant serait celui-ci : le nombre des royalistes présents à Goritz était de 1500 ;

(1) M. J.-G. Bord a dû savoir cependant que, le matin des obsèques, à Goritz, les orléanistes comptaient encore sur la venue du comte de Paris ; que la cérémonie subit un retard de trois quarts d'heure, parce qu'un certain nombre d'entre eux s'étaient rendus à la gare, pour le recevoir et l'acclamer, à l'arrivée du train de 9 h. 15 ; et que lorsqu'on sut qu'il ne s'y trouvait pas, le mot d'ordre donné à un groupe assez nombreux, fut immédiatement changé. Mais faut-il insister davantage sur les pénibles détails de cette matinée mémorable ?

combien étaient les « presque tous les royalistes présents (dans la grande salle) » qui signèrent l'adresse ?

Que, relativement à « l'incident du drapeau blanc », dont il eut connaissance par le comte (et non le marquis) Alexandre de Monti de Rézé, M. J.-G. Bord ait cru qu'il s'agissait du drapeau de Bonchamp, que possédait M. Cazenove de Pradine, et non du drapeau d'Henri de la Rochejaquelein et de Charette, portant la devise *Vive Louis XVII*, apporté par M. de Guerry de Beaugard », cela prouve qu'il a été incomplètement renseigné par le comte de Monti, mais cela prouve encore, — et mieux que je ne pouvais le souhaiter, — combien j'étais fondé à dire qu'on avait trouvé moyen de dissimuler à la masse des assistants le véritable caractère de l'incident.

Que M. J.-G. Bord affirme qu'autour de lui, « on ne paraît pas avoir vu dans cet incident une manifestation naundorffiste », cela ne fait que concorder avec ce que j'ai dit, puisque, d'une part j'ai constaté que l'incident avait passé à peu près inaperçu, et d'autre part, « j'ai très formellement précisé que personne — pas plus le comte de Beaugard qu'aucun autre, — n'avait songé à faire une manifestation naundorffiste. Mais que la crainte de voir la question Louis XVII se dresser au seul aspect de ce drapeau n'ait, à ce moment, saisi quelques esprits, c'est ce que M. J.-G. Bord sans doute hésiterait à soutenir, car autrement comment expliquerait-il, et les précautions du comte de Monti de ne parler que du drapeau de Bonchamp, et l'exclamation de l'autre personnage que j'ai cité à propos du drapeau de Charette : « *Ah ! Non pas ce drapeau là ?* »

Quant à l'opinion du comte de Chambord sur la « légende » naundorffiste, ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question ; mais puisqu'on a jugé à propos de glisser, en passant, une affirmation à cet égard, j'ai le droit, et j'en veux user, de dire, en passant aussi, que les déclarations qu'a pu faire sur ce point le comte de Monti, devraient être tout au moins mises en balance avec des témoignages nombreux et sérieux en sens inverse, et aussi avec des inductions fondées sur des faits positifs.

Que M. J.-G. Bord ait assisté au ban-

quet de Challans, et ne sache rien de l'incident Baudry d'Asson, on ne saurait le mettre en doute, puisqu'il l'affirme ; mais quelle conclusion en tirer ? Aussi bien faudrait-il savoir ce qu'on doit comprendre. Si M. J.-G. Bord n'a pas entendu M. Baudry d'Asson porter le toast au comte de Paris, dauphin de France, c'est que son attention aura été distraite à ce moment précis (1) : — un seul témoin qui a entendu doit être cru plutôt que dix témoins qui n'ont pas entendu (l'axiome est formel) ; et ici nous aurions un témoin qui n'a pas entendu, contre beaucoup plus de dix témoins qui ont entendu. S'il n'a pas eu connaissance de la réprimande reçue à cette occasion par M. Baudry d'Asson, c'est tout simplement qu'il n'y fut donné alors aucune publicité. Son ignorance ne prouve rien contre la réalité de l'un et de l'autre fait : il existe des témoins qui en déposeraient au besoin, et aucun démenti ne viendrait de M. Baudry d'Asson.

M. J.-G. Bord « a toujours cru et croit encore que le comte de Chambord reconnut le comte de Paris pour son successeur » : puisque cette conviction a résisté à toutes les épreuves du contraire qui ont été données, elle résistera vraisemblablement à toutes celles qui pourront être données encore. Pour le cas où, quoique ignoré de lui, le fait du désaveu infligé à M. Baudry d'Asson ne serait pas définitivement rejeté, nous voyons qu'il s'est déjà pourvu d'une explication : « si le comte de Chambord, qui se faisait appeler Monseigneur, intervint en cette circonstance, c'est probablement parce qu'il estimait que ne se faisant appeler ni Sire, ni Majesté, son héritier ne devait pas se faire appeler Dauphin. » (2) L'explication est assez ingénieuse ; je ne sais si elle sera trouvée satisfaisante. Il serait plus difficile d'en fournir une au moins équivalente, pour faire admettre que le blâme adressé au P. Bole au sujet de l'in-

(1) Il convient toutefois de rectifier une erreur commise dans mon article précédent : le banquet dont il est ici question, eut lieu en 1882, et non en 1880.

(2) Il serait peut-être intéressant de rechercher quelles raisons pouvaient avoir déterminé le comte de Chambord à adopter cette étiquette contraire aux traditions de sa famille.

terprétation du traité d'Utrecht dont rend témoignage M. G. de Fontenay s'accorde avec la reconnaissance du comte de Paris ; et surtout que, dans les notes que rappelle encore, fort opportunément, M. G. de Fontenay la clause imposée au comte de Paris, de *reprendre son rang dans la famille royale sans conditions*, puisse signifier autre chose que l'exclusion du premier rang.

Sans sortir du terrain historique, qu'il me soit permis de conclure conformément à l'observation très juste de M. G. de Fontenay. Les d'Orléans ne devraient pas laisser croire qu'ils sont à court de moyens pour soutenir leurs prétentions : il faut qu'ils renoncent à se réclamer d'une reconnaissance, ou d'une désignation, par le comte de Chambord.

AD. LANNE.

On pouvait croire à jamais enterrées les oiseuses discussions relatives aux renonciations du traité d'Utrecht et aux prétentions des Bourbons d'Espagne à la couronne de France, mais, puisque — dans un but qui m'échappe — on cherche aujourd'hui à la faire revivre, en affirmant que « le comte de Chambord était un *blanc d'Espagne* avant la lettre », je répondrai en invoquant le témoignage du comte de Monti : ce fidèle compagnon du prince en exil était mieux placé que personne pour connaître la pensée intime d'Henri V. Or, cette pensée, voici comment il la traduisait en parlant au mois d'août 1871, à M. de Lacombe, député à l'Assemblée Nationale : « Je m'entends mieux avec mes cousins seuls qu'avec les politiques en travers. Je les attends et suis prêt à les recevoir ; ils devraient déjà être venus. Je ne parle pas d'Aumale qui ne vient que le onzième : pour lui, la visite m'importe peu ; mais je voudrais beaucoup voir le comte de Paris, mon héritier si je n'ai pas d'enfants. On a dit que je voulais prendre pour héritier mon neveu de Parme, ou un prince de Naples. Ce sont des sottises. C'est le comte de Paris qui est mon héritier ; je voudrais le voir et m'expliquer avec lui ». (*Journal politique* de Ch. de Lacombe, tome 1, p. 51)

A ce témoignage bien formel, on peut joindre le passage suivant du récent ouvrage de M. Robinet de Cléry qui, nettement hostile à tous les princes d'Or-

léans, relate cependant en ces termes une conversation qu'il eut avec le duc de Parme au lendemain des obsèques du comte de Chambord :

« J'ai été élevé, me dit le duc de Parme, dans la conviction que le traité d'Utrecht, qui avait créé nos droits en Espagne, à Naples, à Parme, nous écartait du trône de France au profit de nos cadets de la branche d'Orléans.

« Un jour, à Besançon, le comte de Charbonnet m'ayant porté un toast comme dauphin de France, je racontai cet incident à mon oncle (le comte de Chambord) qui s'écria : « On ne peut pas dire une plus grande absurdité ». J'ai lu les renonciations; elles sont, en effet, bien formelles. Je suis infant d'Espagne et duc de Parme en vertu du traité d'Utrecht, je ne puis pas laisser porter atteinte à l'acte d'où découlent mes droits ».

Il est vrai que, dans sa réponse au Prince, M. Robinet de Cléry se demande si les renonciations du traité d'Utrecht — qui avaient pour but de faire obstacle à la réunion des deux couronnes de France et d'Espagne — « étaient définitives et obligatoires, dans tous les cas, pour les descendants de Philippe V. N'étaient-elles pas, au contraire, conditionnelles ? En pure théorie, la question aurait été des plus graves si, au lendemain de la mort du comte de Chambord, don Carlos, constatant son exclusion du trône d'Espagne, avait déclaré renoncer à tous ses droits en Espagne et s'en tenir aux droits qu'il tient, en France, de sa qualité d'ainé de la maison de Bourbon. *Mais il a fait tout le contraire.*

« Un roi régnant ou prétendant régner, absorbe dans sa personne tous les princes de sa dynastie. La déclaration de don Carlos s'étend à tous les princes de sa maison, héritiers éventuels de ses droits. Tous les chefs des branches de la maison de Bourbon tiennent le même langage. Aucun ne renonce aux droits consacrés par le traité d'Utrecht pour revendiquer des droits en France.... Il faut bien reconnaître d'ailleurs qu'ils se heurteraient à une véritable impossibilité politique. » (Robinet de Cléry, *Les deux fusions*, p. 322 à 324.)

Cette dernière réflexion est très juste et, dès lors, on se demande quel but peuvent poursuivre ceux qui persistent à ne pas vouloir reconnaître le comte de Paris

comme héritier légitime du comte de Chambord.

J'ajoute que ce dernier n'avait pas — et n'a jamais songé, en effet — à *investir* le parent qui était son héritier de droit.

Baron J. DE WITTE.

Duchesse de Berry. Duc de Bordeaux. Une nouvelle énigmatique. — L'histoire que raconte M. V. A. T. a, en effet, joui d'un certain crédit parmi les royalistes dont les esprits étaient très montés contre le duc Decazes et contre le duc d'Orléans. Le premier, durant son ministère, avait écarté systématiquement tous les anciens et dévoués serviteurs de la Monarchie pour ne favoriser que les « libéraux », c'est-à-dire souvent d'anciens conventionnels, et les bonapartistes. Quant au second, c'est depuis la Révolution qu'on le détestait et quoiqu'il ait reçu de la Restauration le titre d'Altesse Royale, avec la successibilité à la couronne, il n'était pas mieux vu par les royalistes. Que l'on me permette, à ce sujet, de rapporter le mot de mon arrière-grand-mère qui, chargée de recevoir, dans la ville où elle habitait, le duc d'Orléans, plus tard Louis-Philippe, eut à prendre dans ses bras son fils, Ferdinand-Philippe d'Orléans, le futur père du comte de Paris. Devant toutes les personnes présentes, elle lui adressa respectueusement ces mots : « Monseigneur, Dieu vous fasse la grâce de ne pas ressembler à votre grand-père ». Louis-Philippe se mordit quelque peu les lèvres, mais ne dit rien.

Cette animosité des royalistes contre Decazes et le duc d'Orléans devait naturellement se donner jour et trouver un aliment à l'occasion de l'assassinat du duc de Berry et beaucoup crurent, de bonne foi, l'histoire, cependant stupide et invraisemblable, que nous a racontée M. V. A. T. J. possède les mémoires manuscrits et inédits d'un parent, ancien aide de camp du ministre de la guerre sous Louis XVIII, et ayant ses entrées à la cour où un personnage de sa famille et de son nom possédait une très haute charge. Je suis heureux d'en détacher le passage suivant pour les lecteurs de *l'Intermédiaire* :

... Le corps du duc de Berry avait été déposé provisoirement au Louvre. Avant que les prêtres fussent arrivés, deux hommes pé-

nétrèrent dans cette pièce à peine éclairée par quelques bougies. Ils s'approchèrent du corps. Un des deux souleva le drap mortuaire et dit à voix basse : « Vous voyez, Monseigneur. » Ces deux hommes étaient le duc d'O. et M. D... Mais ils n'étaient pas seuls dans cette vaste pièce. Un serviteur subalterne, après avoir aidé à la translation du corps, avait laissé partir ses camarades et, à genoux près du corps, il pria et pleurait. Lorsqu'il entendit la clé tourner dans la serrure, très effrayé, cet homme ne pensa qu'à se cacher et se blottit sous les draperies provisoires qui couvraient le corps de la victime. Il vit donc, entendit et reconnut parfaitement les deux visiteurs. A l'arrivée de quelques prêtres, le fidèle serviteur sortit et courut chez le baron... son protecteur et, tout tremblant, lui raconta ce qu'il venait de voir. Le baron..., homme aussi sévère en sa vie que sérieux en ses paroles, me confiait ce fait étrange, qu'il ne pouvait garantir, mais qui ne lui semblait pas invraisemblable.

Cet affreux assassinat décida la retraite de monsieur Decazes. Suivant l'expression de Chateaubriand : Son pied glissa dans le sang du duc de Berry.

A propos du duc d'Orléans, c'est avec intention que j'ai parlé tout à l'heure de successibilité à la couronne et je ferai remarquer à ce sujet que les discussions sur les sentiments du comte de Chambord sont parfaitement oiseuses. Il n'avait pas le droit de reconnaître les Bourbons d'Espagne, c'est-à-dire des princes qui n'étaient pas français, comme ses héritiers politiques, et le savait parfaitement. Il ne faut donc pas dire, pour ne pas altérer la vérité, qu'il existe des textes prouvant le contraire de la reconnaissance du comte de Paris par le comte de Chambord. C'est à-dire, si je comprends bien, établissant que le comte de Chambord reconnaît aït un autre prince que le comte de Paris comme héritier du trône. Cela est archi-faux. Déjà, sous la Restauration, il ne faisait de doute pour aucun *légitimiste*, j'emploie ce mot à dessein, qu'au duc d'Orléans revenait la couronne de France, en cas d'extinction de la postérité mâle du comte d'Artois. C'est peut-être ce que certains trouvaient de plus triste dans l'assassinat du duc de Berry.

Rien n'a changé depuis, et les anciens membres du service du comte de Chambord que je connais et pourrais citer se sont ralliés, pour rester *légitimistes*, à la branche Bourbon-Orléans. Le nombre des dissidents a été, on le sait, infime.

Toujours à peu près sur le même sujet, je proteste encore contre l'éternelle question de Louis XVII ; que l'on en laisse la fastidieuse discussion et le sempiternel rabâchage à la revue qui en porte le nom ; que l'on laisse la reconnaissance des Bourbons, comme héritiers de la royauté de Louis XVI au gouvernement de la République ; que l'on nous épargne les potins de concierges, les preuves qui n'en sont pas, les considérations sur l'état d'esprit de Louis XVIII, de la duchesse d'Angoulême, de Joséphine Bonaparte, etc., etc. Personne n'a jamais pu fournir, ni ne pourra jamais fournir aucune preuve de l'identité de Naüdorf et de Louis XVII, pas plus que personne ne pourra jamais me persuader que Louis XVIII, Charles X, le duc et la duchesse d'Angoulême, le duc et la duchesse de Berry, étaient d'infâmes coquins. Ainsi donc, à moins d'un fait qui soit à la fois vraiment nouveau et vraiment probant, je demande que *l'Intermédiaire* renvoie à la revue de la Question de Louis XVII les articles qui intéressent ou sont censés intéresser ce dernier. *l'Intermédiaire* a mieux à faire que de revenir indéfiniment sur des questions sans cesse répétées et usées jusqu'à la corde.

CHATEAUNEUF.

[Il nous appartient pas de clore une rubrique tant que le débat passionne l'opinion. Tout ce que nous avons pu faire pour limiter, restreindre une polémique qui se répète beaucoup, c'est de s'accueillir précisément sur la question que des « documents nouveaux et inédits »]

Tombeaux de Brou (LVIII, 900, 957). — La demande conclut : « Devons-nous redouter de voir ces magnifiques fleurons de notre couronne architecturale passer à l'étranger ? »

Mais il me semble que, dans le cas, c'est nous qui sommes l'étranger. Les tombeaux sont ceux de prince et princesses de la maison de Savoie, édifiées par la famille de Savoie et dans un pays qui était incontestablement leur propriété. Si ces tombes revenaient en Savoie elles se trouveraient chez elles, et nous n'aurions guère le droit de nous en plaindre, surtout après les mesures qui auraient sollicité ces demandes.

L'État aurait-il le droit de mettre dans son musée un monument du funéraire du

Père Lachaise ? La famille ne conserve-t-elle pas toujours ses droits et sur les restes de ses siens, et sur les témoignages de son affection et de sa douleur dont elle a voulu les entourer après leur mort ? Poser la question est la résoudre.

A. B.

Palais de Justice. — Tour de Montgommery (LVIII, 889). — Voici ce que dit, à ce sujet, Dulaure dans son *Histoire de Paris*, tome IV, page 215 :

La Tour de Montgommery qui servit de prison au seigneur de ce nom, et après lui à Ravaillac et à Damiens, fut démolie en 1778, lorsqu'on s'occupait de la reconstruction du Palais de justice ; cette tour gênait les plans de l'architecte ».

M. Gourdon de Genouillac, dans son ouvrage *Paris à travers les siècles*, tome II, page 247, est d'un avis différent. D'après lui, au contraire, la tour de Montgommery, restaurée après l'incendie de 1871, subsisterait encore de nos jours :

L'une des tours, dit-il, se nomme la tour d'Argent ou de Montgommery, c'est la première ; l'autre la tour Bon-Bée (*sic*), et enfin la tour de César, à l'autre extrémité, fut démolie en 1778 et rebâtie sous le second empire.

D'autre part le *Dictionnaire général de Biographie et d'Histoire* de Dezobry et Bachelet, au mot : Conciergerie, place les tours dans l'ordre suivant, à partir de la tour de l'Horloge : 1° La tour de César ou de Montgommery ; 2° la tour d'Argent, et 3° la tour de Bombée (*sic*), qui aurait été, selon lui, la prison de Ravaillac.

Que conclure en présence de ces renseignements contradictoires ? Un fait paraît certain, c'est que la dernière tour à l'ouest fut jetée bas à la suite de l'incendie de 1776 et reconstruite lors de l'agrandissement du Palais de Justice, de 1857 à 1868.

D'un autre côté, il semble que la vraie désignation des tours, sous leurs noms actuels, est donnée par le *Dictionnaire* de Dezobry et Bachelet. C'est d'ailleurs celle qu'indique le *Guide Joanne*.

Il reste donc à savoir si la tour de Montgommery est la tour de César actuelle, ou bien si c'était la tour démolie en 1778, et qu'a remplacée la tour de Bonbec. Cela, je ne saurais le dire, mais un confrère mieux documenté que moi

pourra peut-être donner la solution de la question.

NABOR.

Zertquesque ? Pidesem ? (LVIII, 785, 911). — L'acte de naissance a été évidemment dicté et on s'est tenu à la prononciation française du nom de la localité sise en Allemagne. Il serait donc possible qu'il s'agit de Büdesheim. Il y a un village de ce nom en Prusse, près de Frèves, un autre dans la Hesse supérieure, arrondissement de Vilbel et un troisième dans la Hesse Rhénane, près de Bingen, aucun en Wurtemberg. Mais la personne qui, en 1770, a fait la dictée, était-elle bien sûre que le « Pidesem » en question faisait partie du duché de Wurtemberg ? Il n'y a dans ce royaume en fait de localités dont le nom puisse, à la rigueur, rappeler Pidesem que Rutesheim, près Leonberg, Bietigheim ainsi que Besigheim, ces deux dernières villes sur la route Stuttgart-Heilbronn. S'il s'agit non d'un acte de naissance, mais plutôt d'un acte de baptême, il serait important de constater s'il a été délivré par une paroisse catholique ou protestante.

A. DE DOERR.

Pic du Midi d'Ossau (LVIII, 837).

— Si l'on s'adresse à M. Henri Béraldi, (10, avenue de Messine, Paris), la personne qui connaît le mieux la bibliographie pyrénéenne et l'auteur du très remarquable ouvrage : *Cent ans aux Pyrénées*, nul doute qu'on n'obtienne une réponse, que l'on serait heureux de voir insérer dans l'*Intermédiaire*. Plusieurs d'entre nous la liront avec plaisir.

UN PYRÉNÉISTE.

Mariages d'enfants (LVIII, 442, 519, 657, 767, 874, 912). — Le 5 avril 1598, fut signé, au château d'Angers, le contrat de mariage de César de Vendôme, âgé de quatre ans, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, avec Françoise de Lorraine, fille d'Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, prince du Saint-Empire, et de Marie de Luxembourg, dame de Penthievre, de Martigues, etc., son épouse. Ce contrat passé devant Guillot, notaire à Angers, a été publié par M. Godard-Faultrier dans l'*Anjou et ses monuments*.

F. UZUREAU.

Bossuet. Une métaphore incohérente (LVIII, 669, 913). — D'une manière générale, *Entrailles* (*Viscera*), doit s'entendre de tout ce qui est à l'intérieur du corps, c'est-à-dire au plus profond de nous-mêmes ; l'expression *Voix des entrailles* est synonyme de *voix intérieure, voix intime*. On dit aussi *Le cri au cœur* ; et encore *Je veux savoir ce qu'il a dans le ventre*, pour dire *Je veux savoir ce qu'il pense*. La métaphore en question n'est pas plus incohérente que celles-ci ; ce sont des métaphores, et voilà tout.

O. D.

De Bragelogne (LVIII, 891). — En 1854, étant au lycée impérial Saint-Louis, comme élève de mathématiques élémentaires (ce qui se prononçait alors logiquesciences), j'ai eu pour condisciple un jeune homme que je n'ai pas personnellement fréquenté (j'étais interne et il était externe) sur l'un des livres duquel j'ai lu le nom Landry de Bragelogne.

V. A. T.

Baron Draï de Savenbrun (LVIII, 892) — Il est probable qu'il faut lire le second nom : *Sauen brun*, qui signifie : puits ou fontaine amère, en allemand.

Il a été question de cet inventeur dans divers journaux illustrés au début de la vulgarisation de la bicyclette, à propos de son *célébifère*, représenté dans ses diverses transformations, mais je ne puis me souvenir du titre et du numéro de ou des journaux en question.

Il devait appartenir à la noblesse de l'Empire. On pourrait peut-être trouver quelques lumières sur sa nationalité en recourant aux ouvrages spéciaux. Cz.

Il n'y a pas de doute que l'inventeur de la « Draisine » était Allemand et d'origine allemande. Il mourut à Karlsruhe dans le grand-duché de Bade, dans le service duquel il était conservateur des forêts, le 12 décembre 1851, et était le fils du fameux juriconsulte Charles Guillaume-Frédéric-Louis Draï von Sauerbronn (telle est la forme correcte du nom), né à Ansbach le 23 septembre 1755, † à Mannheim le 2 février 1830. Le droit de la famille au titre de baron (Freiherr) me semble douteux.

D^r STEPHAN KEKULE VON STRADONITZ.

De Fiennes. Couasse du Rocher (LVIII, 613, 753, 810, 917). — Les noms des six bourgeois de Calais qui se dévouèrent pour sauver leurs concitoyens en allant rendre la ville au roi d'Angleterre, Edouard III (et qui faillirent perdre la vie, n'eût été l'intervention de la reine Philippe de Hainaut) sont généralement peu connus, sauf ceux d'Eustache de Saint-Pierre et de Jean d'Aire.

Voici ces 6 noms, que j'ai relevés sans noter, et je le regrette, l'endroit où j'ai trouvé ce renseignement.

Eustache de Saint Pierre, Jean d'Aire, Pierre de Wissant, Jacques de Wissant, JEAN DE FIENNES, Andrieux d'Ardres.

V. A. T.

Les Martinot, horlogers du Roi (LVIII, 893). — Les Martinot constituent une famille d'horlogers qui ont le plus contribué au beau renom de l'horlogerie française pendant plus de deux siècles.

Gilbert Martinot, l'ancêtre, fut horloger du Roi et de la ville de Paris, en 1572.

Denis Martinot, horloger du Roi en 1611.

Balthazar Martinot et Zacharie Martinot ont été reçus horlogers de Louis XIII en 1637. Sont-ce les deux frères ? Sont-ils fils de Denis ? Je l'ignore.

Gilles Martinot obtient le logement au Louvre, le 26 juin 1662.

Henri M., fils de Gilles ou Gille, succède à son père au Louvre, le 27 septembre 1670. A cette époque, on faisait si peu attention à l'orthographe, qu'il a pu signer Martinot ou Martino indifféremment.

Enfin Jacques Martinot, fils de Henri, fut horloger du Roy en 1728.

A cette époque, du reste, florissaient d'autres horlogers du nom de Martinot.

Il est probable que les horloges signées du nom de Balthazar ne peuvent être attribuées à un Martinot, car, en 1769, existait un horloger du nom de Balthazar qui habitait place Dauphine et portait le titre d'horloger de Mesdames, filles de Louis XV. Balthazar M a fait des horloges Louis XIV et Balthazar des horloges Louis XV.

S'il y a eu des Balthazar Martinot au XVIII^e siècle, ils ont signé sans doute du nom de Martinot si avantageusement connu depuis un siècle et demi. Quant à Balthazar, il a dû être enchanté de son

nom qui pouvait justement donner matière à la confusion dont parle notre collègue li. H.

ALDE.

—
Quand est morte Minette ? (LVIII, 894). — Il me semble que j'ai eu l'occasion de parler assez longuement dans *l'Intermédiaire* — à moins que ce soit ailleurs — de la femme charmante qui se fit connaître si avantageusement au théâtre sous le gentil nom de Minette. En tout cas, voici le lieu et la date exacte de sa mort : Neuilly-sur-Seine, 22 juin 1853. Elle était née à Besançon, le 6 février 1789.

A. P.

—
 Jeanne-Marie-Françoise Ménétrier, dite Minette, mourut subitement à Neuilly-sur-Seine, le 28 juin 1853, à l'âge de soixante-trois ans. Son mari, dont la fortune s'accroissait de jour en jour, raconte ses biographies, MM. Ed. De Manne et C. Ménétrier, l'avait retirée du théâtre, exigeant qu'elle rompit toute relation avec les artistes dramatiques. Dès lors, la charmante femme avait vécu dans l'opulence et .. dans l'ennui. Elle se consolait en faisant le bien en silence — en cachette presque — et la pension qu'elle touchait du Vaudeville était entièrement consacrée à soulager d'anciens camarades malheureux.

Si M. le comte de Varaize s'intéresse à tout ce qui a rapport à cette comédienne, je possède, dans ma collection d'autographes, la lettre qu'elle écrivit à Barré, fondateur du théâtre du Vaudeville et aux administrateurs de ce théâtre lorsqu'elle quitta la rue de Chartres pour le boulevard Bonne Nouvelle. Cette lettre qui commence ainsi : « Minette ne quittera certainement pas le Vaudeville sans vous exprimer, etc. », est assez curieuse pour la biographie de l'artiste.

HENRY LYONNET.

—
Le chevalier, puis vicomte, Pierre d'Orléans, capitaine de vaisseau, contre-amiral honoraire (LVIII, 890). — En 1776, on avait eu l'idée de mettre, dans les ports, à la tête des directions des constructions navales, des officiers supérieurs de la marine, assistés d'un état-major assez nombreux d'officiers de tout grade et superposés aux ingénieurs constructeurs, lesquels n'avaient pas, à cette

époque, l'état militaire. C'est dans ces conditions que M. le chevalier d'Orléans, alors enseigne de vaisseau, fut envoyé, le 1^{er} juillet 1777, au port de Rochefort, comme adjoint en sous-ordre au directeur des constructions navales, le capitaine de vaisseau, marquis de Vaudreuil.

V. A. T.

—
 Voir le *Dictionnaire de la Noblesse de La Chenaye-Desbois* et Badier, réimpression, tome XV, colonne 248.

MADEL.

—
Ravenel (LVIII, 613, 812, 921). — Il y a effectivement plusieurs familles Ravenel. Il en existait encore une, à l'île de France, au siècle dernier.

Louis Gaud, comte de Ravenel, ancien major général de l'escadre de Suffren aux Indes, mourut, entouré de sa famille, à l'île Maurice sur son habitation du district des *Trois Îlots* le 4 janvier 1824, à l'âge de 77 ans.

Ce fut un intime ami de mon grand-père Jean d'Épinay, plus tard député élu à l'assemblée coloniale, par ce même district qu'il habitait, en 1790. Ils faillirent périr ensemble en juillet 1790, en même temps que 27 principaux colons habitant Port-Louis, tous accusés (avec le comte de Conway, gouverneur de la colonie et avec le comte de Macnemara, le commandant en chef de la rade du Port-Louis) d'avoir protesté contre le port de la nouvelle cocarde tricolore et contre les actes des révolutionnaires de la ville qui y gouvernaient en maîtres.

M. de Conway donna sa démission et put quitter la colonie ; MM. de Ravenel, d'Épinay et les autres accusés réussirent à s'enfuir dans les campagnes ; seul, le comte de Macnemara resta dans la capitale fut assailli et lâchement assassiné. Ce fut l'unique crime commis à l'île de France pendant la Révolution, crime commis par des soldats venus de France et non par des colons.

Nous possédons les reproductions du portrait et des armes du comte de Ravenel et aussi ses états de service.

Suffren, en 1783, à son retour de l'Inde, déclara, dans un banquet que lui offrirent les colons de l'île de France, que c'était à Ravenel, le major-général de sa flotte, qu'il avait dû ses succès aux Indes.

La biographie du comte de Ravenel a été écrite par M. *Armand Paget*, dans la *Biographie nouvelle des contemporains*, tome 20.

Le baron d'Unieville le cite plusieurs fois dans son ouvrage paru à l'île Maurice en 1839, intitulé : *Statistique de l'île Maurice* et republié, dans cette même colonie, en 1885. P. D'EPINAY.

Tackeray à Paris (LVIII, 895). — Au boulevard Saint-Germain, n° 160, juste à côté de la maison qu'on a démolie pour élargir l'entrée de la rue de Buci, se trouve le restaurant Thirion (Marius, successeur) lequel est orné, en façade, au dessous de l'avent, de deux tableaux d'environ 80 cm. de haut, symétriquement disposés par rapport à l'entrée. Celui de gauche représente un personnage en habit noir et pantalon blanc, qui signale l'existence d'un salon au premier ; à ses pieds est un plat contenant un chateaubriand aux pommes paille, spécialité de la maison. Mais le tableau de droite se rapporte à la question posée par *l'Intermédiaire*.

Il représente un monsieur, d'une cinquantaine d'années, assis devant une table garnie d'une double salière, et se versant un verre de vin rouge. Debout près de la table, un autre personnage désigne du doigt une étagère sur laquelle repose un poulet plumé. Le tableau est signé Henri Goussé, et porte cette inscription en anglais :

It was in this restaurant that the celebrated author *William Makepeace Thackeray* (ces noms en lettres rouges) when student at the Ecole des Beaux-Arts took his meals.

Le monsieur assis à la table semble bien âgé pour représenter Tackeray à l'époque où il était élève aux Beaux-Arts.

Notons qu'à l'époque dont il s'agit, le boulevard Saint-Germain n'existait pas encore. Le n° 160 du boulevard actuel doit être une maison encore subsistante de l'ancienne rue des Boucheries, englobée par le boulevard Saint-Germain.

V. A. T.

Boulevard Saint-Germain, 160, au coin de la rue de Buci, se trouve le modeste restaurant Thirion. De chaque côté de la porte est appendu, à l'extérieur, un petit

tableau. Celui de gauche représente Chateaubriand déclamant en face d'un... chateaubriand aux pommes.

Celui de droite, signé HENRI GOUSSÉ, représente un vieillard à tête ronde, à lunettes, à collier de barbe blanche, attablé solitairement et se versant un verre de vin rouge. Au-dessus de lui, comme en apothéose, un étique poulet rôti. A droite, sur le fond même du tableau : ANCIEN RESTAURANT. THIRION | MARIUS | SUCCESSEUR.

Marius en personne est peint en grotesque, avec une grosse tête sur un petit corps. Il lève en l'air le pouce de la main droite, comme pour désigner le personnage attablé, dont l'identité est dévoilée par l'inscription suivante, qui occupe le bas de la toile :

IT WAS IN THIS RESTAURANT THAT | THE CELEBRATED AUTHOR | WILLIAM MAKEPEACE. THACKERAY | (WHEN A STUDENT AT THE ECOLE DES | BEAUX-ARTS) TOOK HIS MEALS. ISKATEL.

Lettres de Vauban (LVIII, 834, 961). — Est ce que je deviens fou ? Je lis une lettre de M. Esmonin où il est question d'une histoire de Louvois par le colonel Rousset. Il me semble vaguement avoir entendu parler d'un colonel de ce nom à la Chambre. Mais en fait d'historien de Louvois (en dehors d'Adolphe Michel) je ne connais que Camille Rousset l'académicien. Est-ce que je rêve ?

M. P.

Officiers du Point d'Honneur (LVIII, 782 922). *L'Almanach royal* de 1781 donne le renseignement suivant :

MM. les Maréchaux de France outre ce tribunal (de la Connétablie et Maréchaussée de France siégeant à la Table de marbre) en ont encore un qui se tient chez le plus ancien, qui se nomme *premier Maréchal de France*, où ils connaissent par eux-mêmes et sans appel, de tous différens mûs entre gentilshommes et gens faisant profession des Armes pour raison de leurs engagements de paroles, des points et billets d'honneur. Les Requêtes sont mises es mains du Rapporteur et du Secrétaire des Affaires.

Les Lieutenants des maréchaux de France, Conseillers-Rapporteurs et Secrétaires Greffiers du Point d'Honneur e Archers-Gardes de la Connétablie repré-

sentaient en province ces deux juridictions des Maréchaux de France.

Ils avaient un uniforme défini par les ordonnances suivantes :

1^o Ordonnance du Roi en date du 15 juin 1771 qui fixe l'uniforme des Lieutenants des Maréchaux de France, Conseillers Rapporteurs et Secrétaires Greffiers du Point-d'Honneur et Archers-Gardes de la Connétable.

2^o Règlement au sujet de l'épaulette des Lieutenants des Maréchaux de France du tribunal et autres officiers du Point d'Honneur du 18 mars 1782.

Ces deux documents sont reproduits dans le n° 4 de la 5^e année (octobre 1903) de « La Giberne », Revue d'uniformes français éditée par M. L. Fallou, 21, rue Lavoisier.

Il y avait très souvent cumul des fonctions de Lieutenant des Maréchaux de France et de Conseiller Rapporteur du Point d'Honneur. M. DE F.

« **Crapauds ou fleurs de lis** » ? (LVIII, 726, 863, 978). — Ici même, dans *l'Intermédiaire*, un ophélète ingénieux, affirmait que les premières armoiries des Francs furent : « 3 crapauds », en souvenir des pays marécageux qu'ils habitaient, et « Lutèce » voudrait dire « boueuse » ? Tout cela ne nous explique pas la transition, des batraciens au lis. En attendant, voici ce que je puis vous offrir : je possède dans ma collection d'objets anciens où le « gallo-romain » prédomine, une sorte de pot-à eau à anse, d'une capacité d'environ 1 litre 1/2, en poterie grossière, ayant l'aspect de la vieille tuile creuse, trouvé dans des fouilles ; sa forme et son grand effritement décèlent une antiquité reculée jusqu'au commencement du moyen âge. Or, sur le ventre de ce pichet, à l'opposite de l'anse, est une fleur-de-lis de 10 cm. de long, et 7 de large, identiquement semblable au dessin conventionnel héraldique, sauf le dessous qui a l'air d'être comme deux feuilles pointues ; traces écaillées de ces feuilles autour de la fleur de lis. Ces ornements en engobe blanche, à pourtour tracé à la pointe. OLIM II.

Plusieurs documents anciens donnent au crapaud un sens emblématique. Nous citerons notamment l'une des ta-

pisseries de la cathédrale de Reims (xiv^e siècle) représentant des scènes de la vie

de Clovis et où se voient une dizaine d'étendards et de banderoles de trompettes portant des crapauds. Le croquis ci-dessous (fig. 2) a été emprunté à cette tapisserie. Sur la tapisserie représentant Clovis à la bataille de Tolbiac, ce roi porte sur la cuirasse une blouse jaune semée de crapauds noirs.



Un bas-relief en bois du xv^e siècle, qui est conservé à Orléans, montre des soldats français aux prises avec les Allemands ; les premiers portent deux étendards, l'un aux trois fleurs de lis, l'autre

aux trois crapauds.

Enfin, sur une caricature hollandaise du temps de Louis XIV, représentant le maréchal Vendôme, on voit, à l'arrière de la



voiturette portant l'illustre guerrier, trois crapauds embrochés sur une tige surmontée d'une fleur de lis (fig. 1).

My.

Armoiries à déterminer : une croix ondée, une tour sommée de deux colombes (LVIII, 782). — Une famille Chalut, Chalus ou Chalus, en Auvergne, porte : D'or, à la croix ondée d'azur.

La famille Tourteau d'Orvilliers, en

41

Ile-de-France, porte, *d'azur à une tour d'argent, surmontée de deux colombes affrontées du même.*
P. L. E. J.

Armoiries à déterminer : De sable à une étrille d'or (LVIII, 895). — Ces armoiries sont celles de la famille de l'Épée de Stuyvenbergh (Rietstap).

MADEL.

Armoiries Clermont (LVIII, 896). Gubertini (Udine) porte : *Écartelé d'azur et de gueules, à la croix d'argent brochant sur les écartelures.* (Rietstap).

MADEL.

Armoiries du pape Paul V (LVIII, 895). — La lecture des armes de ce pape donnée par Rietstap ne me semble pas exacte, et d'ailleurs ne s'accorde point avec ces mêmes armes telles qu'elles sont peintes aux quatre angles de la salle du trône au Vatican. Le fond sur lequel se trouve l'aigle étant d'or, celle-ci n'est point becquée, membrée et couronnée d'or. Aussi, la lecture qu'en fait Monseigneur Barbier de Montault, dans ses *Œuvres complètes* t. III, p. 373, est plus exacte. La voilà : *d'azur au dragon d'or, au chef de même (c'est-à-dire d'or), chargé d'une aigle éployée de sable, armée et becquée de gueules, couronnée de sable.*

Cette rectification faite, je crois que la meilleure manière d'expliquer les armes de ce pape gravées sur le *Sommaire d'une Chronologie des Papes* doit uniquement s'attribuer à une bévue de l'imprimeur ou du graveur. Le premier aura ordonné à son graveur de lui faire les armes de Paul V, et ce dernier, peu expert en la matière, ou inexactement renseigné, aura bien mis le dragon des Borghèse, chose qui est connue, parce que, sur les monuments publics qu'il a fait construire, ce pape est, en général, uniquement caractérisé par son dragon. Il se sera trompé sur le reste. Il est assez rare de voir l'aigle comme indiquant un Borghèse et je n'en connais guère qu'un exemple sur le grand portail de la villa Borghèse à Rome. Partout ailleurs, sur les fontaines, les autres monuments, c'est uniquement le dragon qui représente le pape qui en a été le Méçene.

L'imprimeur, à mon humble avis, s'étant trompé, il est peu important qu'il

42

ait pris une figure héraldique plutôt qu'une autre, mais ce qui serait à noter, c'est qu'aucun pape ne porte des anneaux dans ses armes. Nous trouvons des boules dans celles des Médicis, des étoiles dans celles des Altieri, mais jamais un anneau (billets ou bezants). A. B.

Livres portant sur le titre le monogramme d'Henri II et de Diane de Poitiers (LVIII, 728, 859, 980). — J'indique une troisième solution pour l'explication du monogramme H. D. : *Henri Deux*. Et je n'en donnerai qu'un seul exemple, parce qu'il est typique. Le ms. 884 du Musée Condé, contient une *Description des côtes de Flandre et Zélande*, par Jean Roche, dit le Petit-Boiteux. L'ouvrage est dédié au roi Henri II, dont les armes sont peintes au haut du premier feuillet, au-dessus de l'épître dédicatoire. A gauche de l'écu de France, se trouve la lettre H, en or, et, à droite, un double D, aussi en or, soit : *Henri Deux*, sans qu'on puisse songer ici ni à Diane, ni à Catherine. Pourquoi un double D ? Sans doute à cause du nombre même.

G. MACON.

Attributs des saints (LVIII, 448, 534, 654). — Le meilleur ouvrage sur cette matière est le grand travail du jésuite Cahier, *Les caractéristiques des saints*, en deux volumes, avec de nombreuses gravures, dont quelques-unes fort intéressantes et curieuses. Malheureusement il y a longtemps que l'ouvrage ne se trouve plus dans le commerce, et quand on peut arriver à mettre la main sur un exemplaire, il se paye en général dans les prix de 80 à 100 francs. A. B.

« **L'Aiguille** » (LVI, LVII, 149, 307, 709; LVIII, 933). — *Les Temps nouveaux*, supplément littéraire, tome I p. 514-515 (1897), contient la chanson de Thomas Hood, sous le titre *Le Chant de la chemise*. Cette pièce comporte 92 vers non rimés et à son titre est rattaché le renvoi : « Dans le n° 16 de la 5^e année du *Révolte*, « il a été donné, de ce chant, une traduction arrangée pour la rime. Nous donnons aujourd'hui cette traduction plus littéraire. » SGLFPM.

Numérotage des voitures (LVIII, 941). — Dans son intéressante communication, M. Léonce Grasilier pose deux questions :

1° A quelle époque remonte le numérotage des voitures publiques ?

2° Qu'est-il advenu du projet de numérotage des voitures privées ?

M. Léonce Grasilier me paraît être trop familiarisé avec les archives de la police pour ne pas pouvoir répondre lui-même à ces deux questions, mais puisqu'il semble désirer des renseignements précis, je vais m'efforcer de le satisfaire.

On sait qu'à Paris, les premières voitures de louage furent mises en circulation, au début du règne de Louis XIV, par Nicolas Sauvage qui était établi rue Saint-Martin vis-à-vis de la rue de Montmorency, dans une maison ayant pour enseigne l'image de *Saint-Fiacre*. Sauvage louait, à l'heure et à la journée, des carrosses qui prirent le nom de *fiacres* sous lequel on désigne encore aujourd'hui les voitures de place, mais comme il ne s'agissait pas de voitures stationnant sur la voie publique, elles ne furent pas, alors, l'objet d'une réglementation spéciale.

C'est vers 1650 que plusieurs loueurs, voulant imiter l'exemple de Sauvage, sollicitèrent un privilège pour offrir, aux amateurs, des carrosses de louage, stationnant sur certaines places ou dans des rues déterminées. Ces carrosses conservèrent le nom de *fiacres*.

D'autres entrepreneurs louèrent des voitures à la journée, à la semaine ou au mois, qui furent appelées *carrosses de remise*.

Enfin, en 1662, on mit en circulation des voitures à 4 chevaux pour conduire le public aux résidences royales. On les désigna sous le titre de *voitures pour la suite de la cour*.

C'est alors que le lieutenant de police rendit des ordonnances pour assurer la sûreté et la tranquillité de la voie publique, la liberté de la circulation, la discipline des cochers, etc.

Il fut enjoint aux loueurs d'avoir des voitures en bon état, de n'en confier la conduite qu'à des hommes âgés d'au moins 18 ans, de ne pas employer de cochers ayant fait l'objet de plaintes du public, etc.

Il fut également prescrit d'apposer des numéros sur les voitures, afin de pouvoir les distinguer les unes des autres. On trouve, en effet, dans tous les règlements de l'époque, la disposition suivante :

On fait aussi à savoir que l'on a marqué tous les carrosses, et que la marque est posée au haut des moutons, aux deux côtés du siège des cochers, avec des fleurs de lis par 1, 2, 3, 4, 5, etc.

Et ainsi on prie ceux qui pourraient avoir quelque sujet de se plaindre des cochers, de vouloir se souvenir de la marque du carrosse et d'en donner avis.

Les carrosses seront toujours armoriés de la Ville de Paris, et les cochers vestus d'une casaque bleue.

Ces premières ordonnances ont servi de modèle et de type à tous les règlements qui, depuis cette époque jusqu'à nos jours, ont été édictés sur la police des voitures.

En résumé, on peut affirmer que l'origine du numérotage des voitures de place date de l'époque de la création de ces voitures, c'est-à-dire de 1660.

Quant au numérotage des voitures particulières, il n'existait certainement pas sous l'ancien régime, mais il est non moins certain qu'il est antérieur au document publié par M. Léonce Grasilier.

En effet, l'article 6 de l'Ordonnance du 16 pluviôse an IX prescrit que :

Les cabriolets destinés uniquement à l'usage de leurs propriétaires, ainsi que ceux tenus sous remise pour être loués à des particuliers, à la journée, au mois ou à l'année, seront numérotés au-dessous de la capote, sur le panneau de derrière et sur les panneaux des côtés. Les numéros seront en chiffres arabes noirs de 0,08 c. de hauteur sur 0.00678 centi millimètres de plein, dans un carré long, fond blanc, peint à l'huile.

Cette disposition fut renouvelée par l'Ordonnance du 29 février 1812, puis par celle du 14 novembre 1814 à laquelle se réfère le rapport publié par M. Grasilier. Quelques jours après (le 8 décembre) une nouvelle ordonnance confirmait l'obligation du numérotage des cabriolets particuliers, en modifiant seulement la hauteur des chiffres et en remplaçant l'écusson *blanc*, qui avait donné lieu à des protestations, par un écusson sur fond *noir* ne pouvant être confondu avec l'écusson des voitures de remise.

Plus tard les ordonnances des 16 juillet 1823 et du 20 avril 1843, rappelèrent la prescription du numérotage des voitures particulières, mais cette prescription tomba enfin en désuétude avec la disparition des cabriolets et autres voitures à deux roues.

Puisqu'il est question ici des voitures de place je terminerai en signalant l'existence, en 1810, d'un syndicat des loueurs régulièrement reconnu par l'autorité.

Les loueurs désignaient parmi eux 45 électeurs qui, eux-mêmes, choisissaient 5 délégués élus pour 5 ans. Cette délégation transmettait au Préfet de Police les desiderata de la corporation.

Le syndicat des loueurs avait créé un fonds de pension et une masse d'habillement pour tous les cochers qui devaient être revêtus d'habillements uniformes.

C'est le même syndicat qui, pour fournir gratuitement aux cochers l'eau que ceux-ci se procuraient à leurs frais, fit établir, à son compte, une borne-fontaine sur chaque lieu de stationnement de voitures, et créa des emplois de gardiens de stations.

Le syndicat des loueurs de voitures de place disparut en 1822, à la suite des dissidences provoquées par des capitalistes qui s'étaient introduits parmi eux et qui, reprochant à la délégation une mauvaise gestion, parvinrent à l'éliminer et à la remplacer.

On voit que, dès 1810, les loueurs parisiens avaient déjà solutionné eux-mêmes la question des retraites ouvrières.

EUGÈNE GRÉCOURT,

Mlle George (T.G., 384; LVII; LVIII, 78, 188, 302, 492, 563). — Les *Mémoires de Mlle George*, publiés par M. Cheramy, ce lettré si averti des choses du théâtre, ont eu un grand et légitime succès. L'illustre tragédienne, dans ces pages intimes, se laisse aller à des indiscretions d'autant plus attachantes, qu'elles mettent en scène, en son privé, l'homme exceptionnel, que sa grâce juvénile avait subjugué. Que penser du manuscrit de Mlle George? Était-il ou non son œuvre? Écrit de sa main, était-il une confession spontanée ou, — en ce qui touchait précisément au passage le plus délicat — n'était-il qu'une confession arrangée?

M. Pierre Berton, le grand artiste qui n'a quitté le théâtre que pour le servir encore avec la plume de l'écrivain, enfant, a connu Mlle George; il a assisté à l'écllosion de ses *Mémoires*. Et ce qu'il en a dit, a provoqué une polémique utile.

M. Cheramy nous a fait l'honneur de résumer cette polémique dans nos colonnes LVIII, 563 et d'y répondre. M. Pierre Berton a pensé que la précision s'imposait dans un tel débat, et il nous adresse, pour M. Cheramy, la lettre qu'on va lire. et dont nous n'avons pas à souligner l'intérêt.

A M. Cheramy

2 janvier 1909

Si j'accepte volontiers votre gracieuse invitation, ce n'est pas que j'aie besoin de vérifier le manuscrit de la vieille amie de mes jeunes années pour être convaincu que vous l'avez publié tel qu'il est parvenu entre nos mains, sans additions ni suppressions. Il n'en est pas moins véritable que les *Mémoires de Mademoiselle George* ont été sophistiqués en ce qui concerne sa liaison avec Napoléon. J'en ai la certitude, puisque cela s'est fait sous mes yeux. J'ai entendu discuter la nécessité de ce tripatouillage, j'ai assisté à son exécution, et il est aisé d'en comprendre les motifs.

La première version, le premier manuscrit de Mlle George ne comprenait guère, sur cet événement capital de sa vie, que trois ou quatre pages, criantes de vérité, autant que celles qui les ont remplacées le sont d'in vraisemblance. En peu de phrases, elle avait tout dit, tout, sans fausse pudeur, avec une parfaite sincérité qui était dans sa nature.

Elle avait été prise d'une grande émotion en se voyant appelée à Saint-Cloud par le Premier Consul; mais elle n'avait pas hésité à s'y rendre, et n'avait pas songé un instant à faire languir le grand homme, dont l'approche la troublait pourtant si fort, et qui la mit tout de suite à son aise en jouant avec elle à cache-cache dans la bibliothèque du château. Ainsi commençait cette idylle.

Aucune brutalité chez l'amant, aucune résistance romanesque chez l'amante: les amours d'un sous-lieutenant et d'une petite actrice dans une ville de province, amours gaies, simples et juvéniles jusqu'à la puérité; voilà l'impression qui m'est demeurée de ce récit primitif.

Ici intervinrent les Valmore, dont George avait sollicité la collaboration, et d'autres intimes, qui apportèrent leurs sages conseils. Que devenait la majesté de l'histoire dans ce tableau trop véridique, où l'on voyait le vainqueur de Marengo et l'illustre tragé-

dienne s'amuser comme deux gosses au sortir de l'école ? On fit encore observer à George que le public rechercherait avant toute chose, dans ses *Mémoires*, le récit de ses amours impériales, et que, pour contenter cette ardente curiosité, c'était trop peu de trois pages. Enfin, on lui assura que, d'abord, il était important pour elle de ne choquer en rien la cour des Tuileries, et qu'elle avait intérêt à grandir sa situation auprès du fondateur de la dynastie.

George venait de traverser des années de misère. Elle vivait d'une pension de douze mille francs, obtenue par l'entremise du roi Jérôme. Son neveu, Tom Harel, était entré à la direction des Beaux-Arts. Elle céda, non sans ennui ni sans résistance, à la nécessité de ne pas déplaire à ses protecteurs, et laissa faire les *Valmore*. Ceux-ci l'aiderent à délayer les trois pages, à jamais regrettables, que vous n'avez pas retrouvées, car elles furent certainement détruites, comme dangereuses et compromettantes, après qu'on les eût ainsi revus et considérablement augmentées.

Nous ne possédons plus aujourd'hui que le résultat de ce travail, c'est-à-dire un petit roman à la façon de Mme Cottin, où l'élève de Raucourt et le héros d'Arcole sont également méconnaissables. L'amant généreux, autant que platonique, qui fait vivre dans le plus grand luxe la jeune tragédienne, tout en respectant son innocence ; George passant, vierge encore, aux bras de Napoléon ; celui-ci se résignant à une longue attente, et devenu le modèle des amants discrets : autant d'inventions de *Valmore*, je vous l'atteste, car, dans la version primitive, il n'y avait rien du tout de cela.

Vous avez raison, Monsieur, lorsque vous dites qu'on a fort exagéré ses écarts de conduite. Mlle George ne fut pas une Bourgoine. C'est à celle-ci que Napoléon offrit une pièce de vingt francs le jour où elle lui demanda son portrait. La vie de George fut celle de beaucoup d'actrices, et aussi de beaucoup de grandes dames de son époque, et de beaucoup d'autres époques ; libre, mais non bassement vénale. Parmi les maîtresses que Napoléon choisit sur la scène, elle a une place à part, ayant été affichée plus qu'aucune autre. Tous ceux de ses contemporains que j'ai connus étaient d'accord là-dessus. Il eut pour elle des égards particuliers, et longtemps après, lui donna des marques d'un intérêt affectueux. Cela tient, je pense, à ce qu'elle fut avec lui, ce qu'elle était toujours, simple et naturelle, sans diplomatie, sans arrière-pensées, et qu'elle ne chercha jamais à abuser de sa faveur.

Il est infiniment regrettable que Mlle George n'ait pas poursuivi la rédaction de

ses *Mémoires*, à laquelle elle avait pourtant pris un si vif plaisir, au temps où elle la commençait. Les souvenirs de la débâcle impériale, tout ce qu'elle racontait si spirituellement de l'aurore du romantisme, des directions d'Harel, de l'Odéon, de la Porte St-Martin, d'Hugo, de Dumas, de Vigny, de Frédéric-Lemaître, de Bocage, était plein d'intérêt. Le temps ne lui a pas manqué pour cela, et, si elle a renoncé à ce travail, c'est que les arrangements, les déguisements auxquels on l'avait obligée, en avaient dégoûté cette nature franche et primesautière.

Ce que vous en avez recueilli est d'un intérêt très vif, et, sauf le point spécial que je vous signale à bon escient, plein de vérité et de vie. Tous ceux, et ils sont nombreux, qui passionne, jusque dans ses moindres détails, cette époque captivante, vous seront toujours reconnaissants d'en avoir fait la publication.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués,
PIERRE BERTON.

Nécrologie

Nous avons le très vif regret d'annoncer le décès de M. Fernand Bournon, notre collaborateur de très longues années.

M. Fernand Bournon s'en va en pleine force ; il venait à peine de passer la cinquantaine. Élève brillant de l'École des Chartes, il s'était surtout appliqué à l'étude de l'histoire du Vieux-Paris. On lui doit une remarquable *Histoire de la Bastille*. Il avait complété et corrigé l'abbé Lebeuf, ce qui témoigne d'une érudition très sûre. Il avait dirigé la publication des monographies des communes de la Seine. Il était avec M. Mareuse et Mazerolle le créateur de la *Correspondance historique et archéologique*, qui a publié de si intéressants documents. Enfin, il appartenait aux *Débats*, où il donnait des articles presque toujours consacrés à quelque problème d'érudition, qui portaient la marque de son vaste et probe savoir.

Il est mort la plume à la main ; sa dernière collaboration à l'*Intermédiaire*, où il sera si regretté, est d'hier.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMRON, St-Amand-Mont-Rond

44^e ANNÉEN^o 120831^{bis}, r. Victor-MasséPARIS (IX^e)Cherchez et
vous trouverezIl se faut
entr'aider31^{bis}, r. Victor-MasséPARIS (IX^e)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

49

50

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

Reliques de saint François de Sales à retrouver. — Le jour de l'assomption de la sainte Vierge, 15 août 1602, François de Sales, évêque de Genève, prononça, à Paris, en l'église paroissiale de Saint-Jean en Grève, un important sermon, qui fut plus tard publié par le curé de Saint-Jean.

L'original, écrit de la propre main du saint, se conserve dans un cadre de vermeil, fait par la dévotion de la confrérie établie dans ladite paroisse, au bas duquel, dans une boîte de cristal, il y a un morceau de sa chair et de son foie.

On montre aussi dans cette église, un mètre de satin blanc dont s'est servi le saint, ainsi qu'un cadre d'argent qui renferme la protestation de D^{lle} Louise de Châtel, veuve de M. de Charmoisy, écrite toute entière de sa main. Ce fut pour elle qu'il composa son *Introduction à la vie dévote*.

On a également de lui un rochet et son bonnet carré, doublé de taffetas violet.

M. Loisel, curé de Saint-Jean en Grève, était son grand ami.

(Description des Curiosités des Eglises de

Paris, par Antoine Martial Le Fèvre, Paris, 1759.

On désirerait savoir ce que sont devenues toutes ces précieuses reliques de saint François de Sales. G.

Charlat, ou Charlot l'assassin de Madame de Lamballe. — Michelet, dans son *Histoire de la Révolution*, parle d'un certain Charlat, petit perruquier et tambour dans les volontaires qui, le premier, aurait donné le signal du massacre de Madame de Lamballe.

J'ai lu, d'autre part, dans de nombreux mémoires du temps, que le véritable assassin de la prisonnière de la Force se nommait Charlot, boucher au faubourg Saint-Antoine.

Michelet aurait-il fait une confusion entre ces deux noms, ou Charlat et Charlot furent-ils deux sans-culottes bien distincts ?

Que devint, dans la suite, le boucher Charlot qui, de son vrai nom, s'appelait Charles-Thomas Lebigre, originaire de Gournay (S.-Inf.) ? HENRI PROST.

La couleur des costumes des maîtres des corporations aux entrées solennelles à Paris. — Les maîtres des corps de métiers, pour les entrées des rois et reines à Paris, devaient revêtir un costume d'une couleur prévue.

Existe-t-il un travail sur le costume des marchands pour cette figuration aux XVI^e et XVII^e siècles ?

Quelles étaient, en un mot, les couleurs des gardes de l'épicerie, de la pelleterie, de la bonneterie, etc., dans ces solennelles circonstances à Paris? Y.

La guillotine en Savoie sous la Révolution. — La guillotine a-t-elle fonctionné en Savoie (duché de Savoie) pendant la Révolution? Je sais que les bois sont venus à Annecy, mais ont-ils été seulement déballés? Aux Archives départementales d'Annecy, on parlerait d'indemnités au bourreau pour exécutions. P. M.

Les franchises de l'Hôpital et de Conflans. — Dans quelle publication pourrais-je trouver les franchises des villes de l'Hôpital et de Conflans, en Savoie, villes dont la réunion récente a formé Albertville. Si ces franchises n'étaient pas imprimées, dans quel dépôt d'archives pourrais-je en avoir la communication exacte? A-t-il existé une famille noble, le seul nom de l'Hôpital (en Savoie) comme il a existé une famille noble du seul nom de Conflans?

Couvent de la Visitation à Varsovie et à Tours. — Un aimable intermédiaire pourrait-il m'indiquer où je trouverai des renseignements sur la fondation d'un couvent de la Visitation à Varsovie au XVII^e siècle, du temps de la reine Marie-Louise de Gonzague? et sur le couvent de la Visitation de Tours au XVII^e siècle? A. D.

Francheville. — Je demande quelle est la localité du nom de Francheville citée dans une charte du commencement du XI^e siècle et concernant l'abbaye de Talloires sur les bord du lac d'Annecy, en Savoie (maintenant département de la Hte-Savoie). P. M.

« La Correspondance de Genève. » — Où trouverait-on, à Paris, la collection de la *Correspondance de Genève*, publiée par le comte Blome à Genève, en 1870-1873, pour défendre la cause de Pie IX et les intérêts internationaux de la Papauté? GEORGES GOYAU.

Crémieux et Berryer. — Comment s'étonner qu'il soit si malaisé d'établir la vérité des récits du passé, alors que les anecdotes quasi-contemporaines fourmillent d'inexactitudes et de contradictions? Un exemple nouveau, parmi tant d'autres :

Dans son livre récent : *Un vétéran du barreau parisien*, M^e Charles Limet, doyen de l'ordre des avocats, conte un souvenir d'audience qu'il assure tenir de la bouche même du célèbre avocat Crémieux.

Lors du procès des ministres de Charles X, en décembre 1830, Crémieux, rapporte M^e Limet, ébloui par l'éloquente péroraison de Berryer, demeura muet un instant lorsque le Chancelier Pasquier, qui présidait les débats, lui donna la parole à son tour pour présenter la défense de l'un des accusés, le comte de Guernon-Ranville. Soudain, se ressaisissant et jetant les yeux sur Berryer :

« Monsieur le Chancelier, messieurs de la Cour commença-t-il, je dois parler... j'écoute encore !

« Ces seules paroles, ajoute Crémieux, dites d'un son de voix pénétrant, firent une sensation si profonde et si soudaine qu'il y eut comme un frémissement dans toute la salle... Ma plaidoirie suivit alors son cours, puis l'audience fut levée... »

Or, à part le fameux : « j'écoute encore ! » qui reste authentique, pas une des circonstances du récit que ne démente l'histoire, telle qu'elle nous est parvenue jusqu'à présent.

Tout d'abord ce fut, non Berryer, étranger au procès, mais M. de Martignac, son prédécesseur au ministère, que le prince de Polignac choisit pour l'assister.

En second lieu, ce ne fut pas davantage au défenseur de M. de Polignac que succéda Crémieux, mais à M. Sauzet, avocat de M. de Chantelauze.

Enfin, la mémoire de Crémieux (ou celle de M^e Limet) le dessert plus singulièrement encore quant à la fin de sa plaidoirie. Luttant, en effet, affirmant les historiens, contre une tâche difficile, car son client lui avait interdit de rappeler qu'il n'avait signé qu'à son corps défendant les Ordonnances, désapprouvées par lui au Conseil, l'orateur, impressionné en outre par l'orage populaire qui grondait aux abords du Luxembourg, dut s'arrêter bientôt. Sa voix s'éteignit ; il tomba éva-

noui entre les bras de ses confrères et il fallut l'emporter hors de la salle.

En présence de contradictions aussi flagrantes, à laquelle de ces interprétations opposées appartient-il d'ajouter foi ?

A. LIBERT.

—
Lettre de Mgr Dupanloup. Destinataire à retrouver. — Je serais très reconnaissant à celui des nombreux lecteurs de l'*Intermédiaire* qui pourrait me faire connaître à qui a été adressée la *Lettre* de Mgr Dupanloup qui sert de *Préface* à l'ouvrage intitulé *Louis XVII*, par Alcide de Beauchesne, édité chez Plon. Cette *Lettre*, locuée d'Orléans et datée du 20 mai 1866, a d'abord paru dans le *Correspondant*, mais je n'ai pas à ma portée la collection du *Correspondant* depuis cette époque.

J. L.-C.

—
Le fils de Fouquier-Tinville. — Que devint le fils du célèbre accusateur public près le Tribunal révolutionnaire ? L'enfant avait deux ans quand son père fut guillotiné. Comment l'enfant fut-il élevé ?

Nous trouvons son nom en 1850 sur l'*Annuaire Militaire*, comme capitaine d'artillerie.

Comment parvint-il à ce grade ? Quand quitta-t-il l'armée ? Où mourut-il ? A-t-il laissé des descendants ?

J...

—
Le nom de Lépine écrit différemment Familles L'Épine et Du Tertre à Paris. — Tout le monde connaît Lépine, horloger célèbre, dont la maison fondée vers 1770 existe encore de nos jours. Mais une erreur à peu près générale lui attribue les œuvres d'un autre horloger du même nom qui écrivait sur les cadrans : *L'Épine à Paris*, et dont les pièces d'horlogerie sont très nombreuses. Il a laissé de son côté une réputation, puisque les amateurs recherchent encore les belles pendules signées de ce nom. C'est dans la période de Louis XVI à l'Empire qu'il faut le placer. Dans quel quartier de Paris cette maison existait-elle ?

Connait-on, en outre, la famille de ce L'Épine et était-elle d'origine parisienne ?

Une autre famille connue dans ce genre de travail portait le nom de *Du Tertre*, j'ai lu souvent ce nom sur de bons monuments : *J.-B. du Tertre à Paris*. Il y a

de fort belles pièces qui sortent de son atelier. Même difficulté à retrouver les origines, c'est encore sous Louis XV et Louis XVI que les chercheurs doivent se reporter. Le nom de *Dutertre* écrit sans séparation se trouve également et doit être aussi distinct. Il y aurait intérêt à fixer définitivement les origines de ces hommes de talent qui ont porté à une haute perfection un art national, malheureusement les registres anciens d'état-civil de Paris ont disparu.

H. H.

—
Une page d'Histoire contemporaine à reconstituer — George Sand et Mme Plessis. — Dans son dernier volume de *Mémoires* si passionnant : *Nos Amitiés politiques*, Mme Edmond Adam écrit : (p. 365).

Mme Sand m'écrivit d'aller à la représentation d'adieux de sa chère Mme Plessis et de venir ensuite la lui raconter. Mme Sand a une grande amitié pour Mme Plessis. Elle l'a assistée dans ses épreuves comme elle sut le faire, au moment de la rupture de Mme Plessis avec le prince Napoléon, rupture très douloureuse et très humiliante.

Pour ceux qui ne connaissent pas ces dessous de l'histoire anecdotique contemporaine, Mme Ed. Adam en dit trop et pas assez.

Un intermédiaire bien informé pourrait-il, sans dépasser les limites de bonne compagnie qui sont ici de mise, compléter cette page de Mme Adam. Quand, à quel propos se produisit cette rupture ? En quoi fut-elle douloureuse ? pourquoi très humiliante ?

J...

—
L'abbé Tabouet, avocat. — A l'occasion du cataclysme de 1783 où périrent Messine et la Calabre, *Le Mercure de France*, (numéro de juin 1784) contient un long article signé, avec une certaine compétence, pourrais-je dire : *l'Abbé Tabouet, avocat*.

Je prie qu'on le lise, et qu'on veuille bien, si on le peut, me enseigner sur la personnalité de l'auteur. Son pays d'origine, sa famille ; le lieu où s'exerçait son ministère, sinon sa profession ; sa collaboration plus ou moins passagère à la revue, etc., etc.

TABOETIUS.

—
Le tombeau de Segrais retrouvé à Fontenay-le-Pesnel. — J'ai lu, dans un journal, que le tombeau du poète fran-

çais *J. Regnaud de Segrais* venait d'être découvert à *Fontenay-le-Pesnel* sur les indications de M. Engrand, le sympathique député du Calvados. Il serait intéressant pour les lecteurs de *l'Intermédiaire* de connaître les détails de cette découverte, d'autant plus qu'il serait question d'élever un monument à ce membre de l'Académie Française. Husson.

La Stolz. — La Société de l'Histoire du théâtre vient de prendre la décision de renouveler la concession de cinq ans, grâce à laquelle la fameuse cantatrice, créatrice de la *Favorite*, repose au cimetière de Pantin, ailleurs que dans la fosse commune.

La Stolz a eu une vie fort agitée. Il est très difficile d'établir son état-civil. Elle est enterrée sous le nom de princesse Godoi de Bassano.

Quels ont été ses maris ? Elle s'est mariée, semble-t-il, trois fois.

Que sait-on de précis à ce sujet ?

Le plus certain, c'est que les familles de ses maris ont pris peu souci d'elle puis-que son tombeau, après cinq ans, est absolument abandonné. M.

Armoiries à déterminer : deux oiseaux affrontés. — A quelle famille appartenaient les armoiries suivantes : « *de... à un chevron de... accompagné en chef de deux oiseaux affrontés de... et en pointe d'une fleur de lis de...* » ?

On les trouve sur une plaque de cheminée de la ferme de Louvrières, près Fayl Billot (Haute-Marne), laquelle appartenait à l'abbaye de Belmont.

BARON A. H.

Ordre de Saint-Antoine de Viennois. — Où trouver des documents sur ses commanderies et établissements en Bordelais, Angoumois et Périgord ? Que sont devenues ses archives ?

Furent-elles toutes transférées dans celles de Malte au XVIII^e siècle ?

LA COUSSIÈRE.

Cachet Bernard Rourde. — Je possède un cachet argent du XVIII^e siècle, qui me fournit l'occasion de poser à mes confrères les deux questions suivantes :

Écusson ovale encadré de motifs élégants et sommé d'une couronne à 9 pointes :

de... à une tête de femme de face, encadrée d'une *coiffe à ailes retombantes*, de... Autour de l'écusson, cette inscription : *Bernard Rourde*.

Quelles sont ces armes ? Le nom inscrit autour de l'écusson étant vraisemblablement celui du propriétaire du cachet. Peut-on citer d'autres exemples de cet indice de propriété, que je n'ai pas retrouvé jusqu'à présent sur d'autres cachets ?

SAINT-ANDRÉ.

Le théâtre au camp. — Un de nos lecteurs (M. R. Thorel 45 rue Nicolo, Paris) recherche en ce moment :

1^o Une gravure représentant le théâtre de Favart à l'armée du maréchal de Saxe, ou une affiche de ces soirées.

2^o Des documents sur le théâtre militaire de Bonaparte en Égypte.

3^o Des lettres d'officiers ou soldats, ayant assisté aux représentations du théâtre des zouaves en Crimée, et parlant de ces spectacles.

4^o Des documents relatifs aux représentations des prisonniers français en Allemagne (1870-1871).

L'antiquité c'est le pain des professeurs. — Qui a dit : « L'antiquité, c'est le pain des professeurs » ? P. B.

Les bibliothèques de l'Amérique du Nord. — Quelles sont les bibliothèques françaises les plus considérables et les mieux organisées dans l'Amérique du Nord ? M.

Le vol d'un fauteuil de l'Ambassade d'Allemagne. — Est-il exact que lorsque Bismarck fit poursuivre le comte d'Arnim, il ait fait figurer parmi les motifs l'accusation d'avoir volé un fauteuil à l'ambassade d'Allemagne à Paris ?

Ce fauteuil serait celui sur lequel la fille du comte d'Arnim était morte et que l'ambassadeur aurait emporté comme souvenir. J...

Signification mystique des pierres. — Huysmans dit quelque part — où ? — « la signification mystique des pierres précieuses enchâssées dans les vases rituels de l'Église ».

Où pourrais-je trouver son autorité, et qu'en penser ? Els.

Réponses

Le culte de sainte Anne (LVIII, 504, 576, 631 824.). — Par une bulle en date du 3 octobre 1514, le pape Léon X accordait des indulgences à ceux qui contribueraient à la restauration et à l'entretien de l'église du monastère des Cisterciens de Notre-Dame-des-Grâces, établi à Londres, près de la Tour, dans laquelle on conservait (*ut pie creditur*), dit la bulle, la tête de sainte Anne.

D'autres églises prétendent, elles aussi, conserver la tête de sainte Anne, en particulier celle de Düren, au diocèse de Cologne, où l'on conserve une relique donnée pour telle.

La relique de Düren était autrefois conservée à Mayence où elle fut volée vers 1500.

On trouvera des renseignements sur les reliques et le culte de sainte Anne dans la grande collection des Bollandistes, *Acta Sanctorum*, au 26 juillet, jour où l'on célèbre sa fête.

ARCH. CAP.

On ne peut pas trouver l'origine de ce culte dans l'Eglise orientale, signe que cette sainte y a toujours été vénérée puisqu'elle apparaît fêtée dès les premiers monuments qui nous en sont parvenus.

Il n'en est pas de même dans l'Eglise occidentale. On s'accorde assez à dire que les Franciscains furent les premiers à pratiquer, dès 1263, d'une façon régulière le culte de cette sainte. Cette fête était au Bréviaire romain au temps de S. Pie V, qui l'enleva, mais Grégoire XIII la rétablit et à partir de cette époque, mais d'une manière assez tardive, (2 sept. 1738), elle commença à s'élever dans la hiérarchie pour arriver à l'époque actuelle où Léon XIII, le 1^{er} août 1879, l'éleva au rite double de II^e classe.

Cependant, nous pouvons, grâce à l'aide des monuments récemment découverts, remonter plus haut, car le *Liber Pontificalis* dans la vie de S. Léon III au IX^e siècle fait une allusion au culte de cette sainte, mais sans rien préciser. Les choses en étaient là quand la découverte de la basilique de Santa Maria Antica

sous les ruines de Santa Maria Libératrice au Forum romain, vint nous fournir de nouveaux documents qui nous montrent le culte de sainte Anne dans la basilique pontificale et papale du VII^e siècle. On trouva dans la paroi droite de la basilique une niche semi-circulaire terminée en bas par une plaque de marbre blanc qui montrait la trace de nombreuses lampes qui y avaient été posées dans un but de vénération pour les saintes images peintes sur cette petite abside. Sur un fond rouge passé, émergeaient trois figures de femmes portant toutes un enfant sur les bras. Au milieu était la sainte Vierge portant l'enfant Jésus; à main droite sainte Elisabeth avec saint Jean-Baptiste, et à main gauche sainte Anne avec la sainte Vierge. C'est ainsi que, grâce à cette découverte, on pouvait faire remonter le culte de sainte Anne au VII^e siècle, cinq cents ans avant que les franciscains l'eussent mis en honneur. Et il faut remarquer que pendant les VII^e et VIII^e siècles cette église était la chapelle officielle des Papes qui avaient leur palais au-dessus. Ils n'allaient à Saint-Pierre et à Saint-Jean de Latran que pour les fêtes solennelles, ces deux églises étant aux deux extrémités de la ville et, si on peut le dire, à la campagne, comme présentement saint Paul hors les murs, n'offraient pas beaucoup de sécurité et n'étaient point à l'abri d'un coup de main.

La vie civile et religieuse s'était concentrée au Forum et dans les rues environnantes, et c'est dans cette basilique qu'était installé le culte de la mère du Sauveur. Elle n'y avait point, il est vrai, d'autel (il n'y en avait que trois), mais le culte des fideles s'adressait volontiers à cette petite abside creusée dans l'épaisseur du mur et qui unissait, dans une même vénération, les trois femmes qui ont eu le plus de part à la rédemption du monde.

Les reliques de sainte Anne, conservées d'abord en Palestine, furent transportées à Constantinople probablement au moment de la fondation de Byzance, l'impératrice sainte Hélène cherchant à orner la nouvelle capitale de l'empire non seulement des trésors de l'art, mais aussi des reliques des saints.

A quelle époque ce précieux trésor fut-il transporté en France ? Les chroni-

queurs disent ordinairement qu'à la fin du premier siècle saint Auspice, premier évêque d'Apt, l'aurait transporté dans cette ville qu'il avait à évangéliser. Mais cette donnée s'accorde peu avec les autres sources historiques, et surtout avec ce fait que saint Castor évêque d'Apt en 423, fut donné comme titulaire et patron de la ville. Si Apt se glorifiait alors de posséder les reliques du corps de la mère de la sainte Vierge, elle se serait certainement mise sous son vocable. Toujours est-il qu'à une époque qu'on ignore encore, ces reliques furent transportées à Apt, mais que les invasions des Sarrasins forcèrent les habitants à cacher ce trésor dont on perdit bientôt le souvenir. Il fut retrouvé sous Magnéric (788) miraculeusement, disent les chroniqueurs, et c'est à cette époque que commença dans cette église le culte de la mère du Sauveur. C'est de cette église que sont sorties toutes les reliques de sainte Anne que l'on possède ailleurs, et la plus célèbre est celle de sainte Anne d'Auray en Bretagne. On vénère aussi à Saint-Paul hors les murs, dans un reliquaire en vermeil, le bras droit de cette sainte qui vient d'Apt. Quant au chef, d'après le témoignage du curé archorètre d'Apt « s'il en reste encore dans nos châsses, je pense que ce sont des fragments joints à un très grand nombre d'ossements de cette sainte ».

Voilà, je crois, ce que l'on peut dire de plus certain sur le culte de sainte Anne en Occident. ALBERT BATTANDIER.

Le Concile de Mâcon et l'âme des femmes (LVIII, 665, 731, 791). — Il est injuste de laisser à la *Révolution française* le monopole de sa bête. Quelques semaines auparavant, la *Revue bleue* l'avait commise, elle aussi. Dans son numéro du 15 août 1908, M. Eugène Hollande écrivait :

Avec quel mépris et quelle dureté le christianisme traite la femme !

Et aussitôt il en donnait cette preuve :

On sait qu'il a été sérieusement mis en question, dans un concile d'évêques, si oui ou non la femme avait une âme.

Quant au lait en lui-même, il est certain qu'on discuta à Mâcon pour savoir, non si la femme avait une âme, mais si, gram-

matiquement, on exprimait suffisamment que la femme a une âme en disant que l'homme en a une.

Chaque année, l'histoire du concile de Mâcon recommence dans nos catéchismes. « Qu'est-ce que l'homme ? » demandons-nous. Et les enfants répondent : « L'homme est une créature raisonnable composée d'une âme et d'un corps. » Sans remonter au VI^e siècle, la *Révolution française* et la *Revue bleue* auraient pu, tout aussi bien, accuser le *Catéchisme* de dénier une âme à la femme, puisqu'il enseigne qu'il faut être homme pour en avoir une !

Il y a, dans les dialogues d'Henri Monnier, un mot naïf, mais qui tranche tout ce débat : « Car qui dit l'homme, dit la femme. » E. DUPLESSY.

L'épée de François I^{er} (LIX, 1). — Je suppose que la « Princesse déçue » devait être Mathilde Bonaparte, femme de Demidoff. Mais comment se serait-elle trouvée posséder l'épée de François I^{er} ? Napoléon l'avait-il donnée à Jérôme, et Jérôme dotait-il sa fille avec les vieux sabres historiques reconquis sur les vaincus ? Demidoff est mort, la princesse est morte, qui a l'épée du roi chevalier ?

NISIAR.

Un article publié par M. Gachard, en 1837, sous ce titre : *Le Sire de Maingoval, La Bataille de Pavie, François I, Charles-Quint*, débute comme suit :

Les journaux français s'occupent, depuis quelque tems, à l'occasion de la nouvelle comédie de M. Casimir Delavigne, de l'épée que François I^{er} portait à Pavie et qu'il se vit forcé de rendre au comte de Lannoy, sire de Maingoval, général en chef des troupes de l'empereur. On avait critiqué M. Delavigne pour avoir, dans sa pièce, fait remettre par Charles-Quint à don Juan d'Autriche, l'épée du monarque français ; on soutenait qu'elle n'avait jamais été déposée en Espagne. Le *Journal des Débats* vient d'établir que ce trophée, conquis sur le roi de France, avait été effectivement transporté au cabinet de l'arsenal de Madrid, et qu'il y resta jusqu'en 1808, époque où Murat, alors grand duc de Berg, en réclama et obtint la restitution au nom de l'empereur Napoléon. A ce témoignage, nous pouvons ajouter celui de M. Arthur Dinaux, qui a consacré un article biographique au comte de Lannoy, dans les *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique* (1^{re} série, t. III, pp. 216-229) : « L'épée de

« François 1^{er}, dit-il, fut déposée à Madrid comme trophée ; elle figura longtemps à l'armurerie real de cette ville, à côté des drapeaux turcs gagnés par don Juan d'Austriche à la bataille de Lépante. En visitant l'armurerie de Madrid, l'auteur de cet article demanda cette épée au gardien de ce musée : ce vieux castillan, ayant presque la larme à l'œil, fut obligé d'avouer que le roi Murat avait enlevé ce trophée espagnol à son entrée à Madrid ».

Sans répondre aux questions posées, ce qui précède pourra faciliter les recherches, car il serait étonnant qu'on ne se fût pas demandé alors où se trouvait l'épée du vaincu de Pavie. DE MORTAGNE.

Commémoration de la bataille de Lépante (LVIII, 668, 902). — Je trouve, dans une relation génoise de la bataille de Lépante, écrite peu après l'événement qu'on a si bien appelé la « dernière épopée de l'Italie », les instructions suivies du pape Pie V pour la commémoration de cette célèbre journée. Elles complètent ce que M. A. Boghaert-Vaché nous a appris à ce sujet :

J'ajouterai que Sa Sainteté a ordonné des processions de trois jours dans toute la chrétienté, en signe d'actions de grâces pour la victoire si éclatante qu'il a plu à la Majesté Divine d'accorder, malgré l'ingratitude, à ses sujets, afin d'exaucer les très nombreuses prières qu'ils lui ont adressées. Pie V a, en outre, décidé que tous les ans, le 7 octobre, on célébrerait, en souvenir d'un si éclatant triomphe, une fête solennelle pendant laquelle on chantera, à la louange du Très Haut, à pleine voix ou sous forme de cantique en musique, les paroles suivantes :

Ex occidente fuit à Deo missus homo. cui Nomen erat Ioannes, Hic venit in Italiam et ad orientalem oram Juxta Peloponesum applicuit, ut Mundo testimonium perhibendo se Caroli quinti Imperatoris Catholici Maximi filium esse Turcharum Classem devinceret, et dissiparet ac primi Imperatoris, qui usque ad hos Dies Ottomana vexilla adeptus fuerit nomen assumeret. Deo Optimo Maximo, et Immortali favente.

NAUTICUS.

Dans deux de ses fêtes, l'Église catholique célèbre le souvenir de la bataille de Lépante :

1^o le jour de la fête du Saint-Rosaire, qui a lieu le 1^{er} dimanche d'octobre ; c'est la plus ancienne, elle fut établie par Grégoire XIII, successeur de Pie V ; elle

se célèbre vers le jour anniversaire de la bataille ;

2^o Une autre fête, établie beaucoup plus tard par Pie VII, rappelle le même souvenir en même temps que celui de la délivrance du prisonnier de Savone ; elle se célèbre le 24 mai sous le titre de N.-D. Auxiliatrice. G. LA BRÈCHE.

La jeune fille française pendant la Révolution (LVIII, 555, 679). — Voici les états de service d'une Vendéenne, peu connue, je crois. Elle se nommait Catherine Maret. Elle épousa, après la guerre, Jacques Clochard, maçon, natif de Coulonges (Deux-Sèvres), qui servit dans l'armée vendéenne, en 1793 et en 1815. Elle était âgée de 21 ans en 1793.

Elle a tenu la campagne pendant trois mois, dont six semaines armée et travestie en homme, s'est trouvée à Vesins à trois affaires, à Cholet, etc. Elle fut prise avant par les Républicains, qui la dépouillèrent et la maltraitèrent (probablement la violèrent). Après cette avarie elle prit les armes pour se venger. Elle était fille alors et presque dans l'indigence.

Le certificat officiel, que j'ai sous les yeux, a été dressé à la mairie de Voultgeon (Deux-Sèvres), le 26 mai 1816, et est signé par Gendron, maire. Il fut établi en vu du contrôle officiel des Vendéens, qui servirent dans les armées catholiques et royales. SAINT-SAUD.

La mort de Louis XVII au Temple. Documents inédits (T. G., 534 ; XLIX à LVIII ; LIX, 9). — Dans le n^o 954 de l'*Intermédiaire*, du 30 décembre 1901, sous les initiales Th. L., il est fait mention de la décoration du Lis, accordée au sieur François Héau, ancien notaire royal à Orléans, avec cette note manuscrite en marge :

Accordé pour avoir refusé de signer la mort de Louis XVII.

J'ai eu l'occasion de trouver cette pièce dans un lot d'autographes que mon ami, l'expert A. Voisin, m'a envoyé dernièrement.

J'ai cru tout d'abord qu'il y avait une erreur dans cette indication, et qu'il s'agissait du vote de la *Convention* qui condamna le roi Louis XVII ; mais ce François Héau n'en faisait pas partie, il n'a donc pas eu à se prononcer dans cette

condamnation. Alors, il s'agirait donc bien de *Louis XVII*.

Pourrait-on me dire en quelle circonstance, il y aurait eu lieu de voter la mort de cet infortuné Prince Louis XVII et quel était ce susdit notaire royal François Héau, qui aurait pris part à ce vote ?

VICTOR DESÉGLISE.

Acte d'abdication des 4 et 5 avril 1814 (LVIII, 946 ; LIX, 10). — Le n° 4583 du *Catalogue de la bibliothèque* que le comte Ch. de L'Escalonnier a légué à la ville d'Amiens, était la première rédaction autographe de Napoléon.

Ce catalogue a été publié par le libraire Delion en 1866.

CÉSAR BIROTTEAU.

La partie de billard de Bazaine (LVIII, 3, 72, 117, 175, 236, 344, 402, 462, 568, 622, 680, 734, 802, 849, 909, 964, LIX, 13). — Dans l'*Intermédiaire* du 20 décembre 1908, M. Léon Sylvestre écrivait :

« Nos jeunes contemporains du xx^e siècle, qui n'ont pas connu la France riveraine du Rhin à Strasbourg et maîtresse de Metz, sa grande citadelle de l'Est, risquent peut-être de prendre trop aisément leur parti de cette grande catastrophe nationale de 1870 ».

M. Léon Sylvestre a peut-être raison, peut-être tort. Comme nous ne rentrons pas dans la catégorie des jeunes dont il parle, nous ne saurions nous prononcer pour eux. Mais s'il est certain que la campagne en faveur de la vérité, — *quelle qu'elle soit*, — sur la question Bazaine, trouve plus d'écho chez le fils d'un contemporain de la guerre que chez ce contemporain lui-même, cela ne prouve pas nécessairement que le père aurait un patriotisme de meilleur aloi que celui du fils. Cela peut signifier que ceux qui sont venus à la vie physique, ou simplement à la vie morale, après la douloureuse époque, n'ont pas, pour examiner avec équité la conduite du chef de l'Armée du Rhin, le même effort à tenter sur eux-mêmes que leurs devanciers. Ils n'ont pas à débarasser leur esprit des croyances et des opinions, accumulées pendant de longues années sur ce sujet palpitant. Ce qu'ils réalisent facilement, nous ne pouvons l'accomplir qu'au prix de travaux souvent

difficiles et d'une longue application de notre pensée.

Il est une forme de patriotisme, que réproverait assurément mon honorable contradicteur, et à laquelle l'acuité de nos malheurs avait donné naissance. C'est celle qui a consisté à se persuader *quand même* que la France avait été trahie. La condamnation du maréchal Bazaine ne pouvait que confirmer nos compatriotes dans cette idée, bien que la trahison ait été écartée par les juges. Un de nos amis nous racontait qu'en 1873, alors qu'il faisait son service à Marseille, le cercle des officiers de cette ville illumina, le soir du jour où fut connu l'arrêt de Trianon, et que ces braves clamèrent, du haut de leur balcon : « Nous savions bien que la France ne pouvait avoir été vaincue que si elle avait été trahie ! ». Paroles émouvantes, qui font venir les larmes aux yeux, et qui jaillirent du foyer brûlant de leur âme. Mais ne se trompaient-ils pas ?

Trente-huit ans se sont écoulés. Devons-nous conserver au cœur — en même temps que l'amertume du regret, que l'espoir des revanches du droit méconnu — la même colère qu'autrefois, qui nous empêcherait de répartir équitablement les responsabilités ? Parce que Metz a été arraché à la France, comme Strasbourg, faut-il confondre la douleur cuisante que nous ressentons de leur annexion à l'Allemagne, avec la pensée, erronée, selon moi, que cette amputation serait la conséquence d'un crime — ou d'une série de fautes équipollente à un crime — dont le généralissime des armées impériales se serait rendu coupable ? Si c'est trop tôt, pour raisonner froidement de ces choses, cessons cette courtoise controverse. L'arrêt subsiste. Bazaine a été judiciairement flétri. C'est entendu.

Mais si dans ce recueil, qui rappelle les *Scientiæ Templi Serena*, nous devons poursuivre la discussion, essayons de nous figurer qu'il s'agit de la prise d'Alésia par César.

L'affaire Bazaine a plus d'ampleur et d'actualité qu'on ne le croit généralement ; car, une fois qu'on sera persuadé que le maréchal pensait juste, lorsqu'il écrivait : « On est réduit au rôle de la défensive, quand les moyens, dont on dispose, sont inférieurs à ceux de l'ennemi », — on ne lui en voudra pas de s'être rallié à

l'opinion de ses lieutenants, lors de la conférence du 26 août, et d'avoir décidé de demeurer sous Metz. D'après M. Léon Sylvestre, Metz aurait dû être abandonné à lui-même, et l'armée de Lorraine aurait dû s'éloigner, pour tenir la campagne là où les circonstances l'auraient conduite.

A la conférence de Grimont, M. le général Coffinières, chef du génie et gouverneur de la ville, a exposé ce qui suit :

Il partage, dit le compte-rendu, l'avis du général Soleille (chef de l'artillerie), et déclare que la place de Metz et les forts ne sont pas encore dans un état de défense suffisant pour supporter une attaque régulière, pendant plus de *quinze jours*; que l'armée doit rentrer sous Metz.

D'autre part, M. le général Bonnal, avec l'autorité qui s'attache à l'opinion de l'ancien Directeur de notre Ecole Supérieure de Guerre, a émis la thèse que voici, qui bouleverse toutes les notions reçues :

Pour nous, d'après des calculs ayant pour bases les doctrines tactiques opposées, si l'armée de Lorraine, lente à se mouvoir, se fût portée, le 15 août, des abords ouest de Metz sur Verdun, elle eût atteint cette ville sans encombre, le 17, mais elle aurait subi, le 20 ou le 21 août, entre Dombasle et Clermont-en-Argonne, un désastre, dans le genre de celui qu'a essuyé l'armée de Châlons, le 1^{er} septembre à Sedan.

C'eût été ensuite l'occupation, par les Allemands, des grands centres du territoire, et l'impossibilité, pour la France, de lever de nouvelles troupes.

Le maintien de 200.000 Allemands devant Metz, depuis le 19 août jusqu'au 29 octobre, *a seul permis*, suivant notre opinion, *au gouvernement de la Défense Nationale d'organiser la résistance et de la faire durer jusqu'au mois de février 1871.*

N'avons-nous pas, dès lors, le droit d'avancer que si Bazaine s'est trompé, en restant collé à la place de Metz, avec la perspective certaine de suivre son sort ou de l'entraîner dans sa chute, il n'a pas eu, fatalement et *ipso facto*, des intentions criminelles; que ses vues ont pu être droites et que ses actes ont, en réalité, malgré les apparences contraires, puissamment concouru à la défense du territoire?

Et lorsque, dans un temps éloigné sans doute, — car la publication actuelle de certains *Mémoires* serait prématurée, — lorsque l'opinion publique française sera convaincue que la conduite militaire de Ba-

zaine n'a pas été la cause de nos malheurs; qu'elle a été ce que comportaient les faits — *qu'on ignore en partie, et dont la plupart ont été dénaturés* —, le milieu et la mentalité des vieux généraux de l'ancienne Ecole, alors, l'intelligence, libérée de la prévention qui domine et fausse, selon nous, toute l'histoire de la guerre de 1870, se demandera pourquoi le premier peuple guerrier du monde, avec son incomparable passé militaire, a été définitivement réduit à merci. Les conclusions, que dégagera cette recherche impartiale — qu'une nation asservie ne saurait entreprendre et qui ne saurait être que l'apanage d'une nation libre —, ces conclusions pourront former notre éducation et contribuer à notre grandeur.

« La Force est dans la Vérité », a maximé Kouropatkine, cet autre vaincu!

Maintenant, nous sera-t-il permis de supplier nos éminents contradicteurs de ne plus écrire que Bazaine a *livré* Metz à la Prusse? Un général investi, qui arrive au bout de ses vivres, *ne livre pas* au chef de l'armée de blocus la place qu'il a défendue, dans le sens où l'on entend cette expression, lorsqu'un gouvernement cède définitivement une portion du territoire, comme rançon du traité de paix. Il capitule. La ville, qu'il remet à l'ennemi, peut parfaitement plus tard faire retour à la Patrie, une fois les hostilités terminées. Il en fut ainsi pour Verdun. Il doit capituler, il ne peut pas ne pas capituler; et l'on s'étonne qu'un homme de la haute valeur du général Trochu, ait déclaré, un jour: « Je ne capitulerai jamais! », se réservant de passer la main à un autre, le moment venu.

Au cas où la justice estime que ce chef n'a pas fait, avant de capituler, tout ce que prescrivaient l'honneur et le devoir, elle le condamne: Lally-Tollendal, le général de Mack, Bazaine, Stœssel ont été condamnés (les deux premiers ont été réhabilités; qui affirmerait que les deux autres ne le seront pas un jour?). Mais elle ne frappe pas ce chef pour l'acte définitif de la reddition, surtout lorsque le pain, la viande de cheval, le riz même sont épuisés; lorsque les blessés manquent de médicament, lorsque le typhus menace de gagner la garnison et la population civile, comme c'était le cas, le 28 octobre 1870, à Metz.

Cessons donc de maudire Bazaine, en l'accusant d'être l'auteur responsable de la perte de la grande cité, qui nous reste chère. Cette assertion serait contraire d'ailleurs aux données historiques. Si les pourparlers pour la paix avaient abouti, le 20 septembre 1870, soit avec Jules Favre, soit avec l'impératrice Eugénie, nous n'aurions eu à *livrer* (le mot est approprié, cette fois) que Strasbourg et sa banlieue, avec une indemnité d'un milliard. Si ceux que le général Boyer, pour le compte du parti impérialiste, ou Thiers, pour le compte du parti... thieriste, entamèrent, en octobre 1870, avec M. de Bismarck, avaient été couronnés de succès, nous ne céditions que l'Alsace (ce qui, certes, eût été trop), mais nous gardions *toute la Lorraine*.

La continuation de la guerre nous a coûté la Lorraine. Voilà une vérité désormais établie. — Quel est, du reste, le Français, digne de ce nom, qui voudrait faire grief de l'annexion de cette province aux cœurs généreux, aux âmes d'élite, qu'exalta l'ivresse de la lutte à outrance, et qui eurent une foi indéfectible dans le robuste génie de notre race?... Mais si nous devons être justes envers leur mémoire, n'y a-t-il pas, d'autre part, quelque cruauté à imputer au Maréchal Bazaine les conséquences d'une décision, à laquelle il fut étranger, et qu'au surplus, il désapprouvait? Bazaine, en sa qualité de vieux professionnel, imbu d'idées un peu rétrogrades, ne croyait pas, en effet, que des troupes de nouvelles levées, quelle que fût leur valeur sur le champ de bataille, quel que fût le mérite de leurs chefs, pussent triompher des armées avec lesquelles il s'était mesuré, dans de terribles et glorieux combats.

Son avis était qu'il fallait conclure la paix, après Sedan, comme l'Autriche l'avait signée, après Sadowa, et recommencer la guerre, deux ou trois ans après, quand nous aurions été prêts.

Ne nous indignons pas trop contre lui ; car, en somme, l'événement lui a donné raison ; et reconnaissons loyalement, quoi qu'il nous en coûte, que si l'avis du Maréchal avait prévalu, les couleurs françaises flotteraient aujourd'hui sur l'Hotel-de-Ville de la noble cité lorraine.

ELIE PEYRON,

Très heureux de me trouver si bien d'accord avec M. Léon Sylvestre, je lui demande cependant la permission de remarquer deux choses. D'abord, j'ai indiqué que l'erreur morale et militaire de Bazaine avait été plus ou moins partagée par son entourage, par maintes personnes de son entourage, pour mieux dire ; je l'ai fait incidemment, trop incidemment, sans doute, mais enfin je l'ai fait. Et je saisis l'occasion d'y revenir en accentuant mon opinion dans le sens donné.

Ensuite, il faut distinguer, ce me semble, en ce qui concerne l'action militaire de Bazaine. Oui, il a livré de grandes batailles et assez inutiles, puisqu'il n'a pas poussé sa pointe, ce que n'eussent pas manqué de faire un Condé ou un Napoléon. « J'arrête mon mouvement », dit-il dans une dépêche. En lisant ces paroles, il y a trente-huit ans passés, j'eus une déception ; je ne comprenais pas pourquoi le général en chef arrêtait son mouvement, alors qu'il fallait au contraire le continuer avec la dernière énergie. Et cette impression fut confirmée par une lettre, la dernière, que je reçus d'un officier supérieur de mes amis, faisant partie de l'armée de Metz. Il me disait ne pas comprendre la manière d'agir du maréchal ; cependant, il reconnaissait là non une trahison quelconque, mais un manque de résolution et d'énergie. Depuis, au retour de captivité, il a été plus net.

Mais à partir du 4 septembre, Bazaine ne se bat plus, je compte à peine une tentative esquissée dans la direction de Thionville. C'est alors que pour faire de la politique, pour conserver son armée en vue d'un rôle à jouer — j'admets, si l'on veut, qu'il confondait dans sa conscience obscurcie, l'intérêt du pays avec le sien — une belle armée à peu près intacte, il se tient sur la réserve, communique avec l'ennemi, entre en négociations sans s'apercevoir qu'on le joue, qu'on l'accule à une capitulation impérieusement nécessaire. Voilà, je le répète, le crime irrémissible de Bazaine, et aucun sophisme sentimental ne le pourra jamais innocenter.

Oui, comme le dit notre collaborateur, dès les derniers jours d'août, alors que nominalement l'Empire est encore de-

bout, il n'aspire qu'à rentrer dans Metz, et cela c'est de l'impéritie au premier chef en attendant la faute militaire, le crime contre la patrie qui en est la conséquence inéluctable.

J'homologue donc absolument les conclusions de M. Léon Sylvestre et estime qu'en voilà assez sur le triste personnage, le grand criminel, que fut Bazaine.

H. C. M.

Dans un article qui ne manque pas de saveur, M. Elie Peyron nous a initiés à sa vocation.

Cette confession faite, M. Elie Peyron a proposé à plusieurs de ses contradicteurs, parmi lesquels je me trouve, de reprendre, pour les discuter, les événements de 1870 à l'armée du Rhin, depuis Spicheren jusqu'à la capitulation, du 6 août au 29 octobre.

Y a-t-il songé ? Il s'agirait d'écrire, et cela dans l'*Intermédiaire*, un nombre infini de chapitres dont, chacun, la contradiction aidant, prendrait bien vite les dimensions d'une brochure ou d'un volume. Notre histoire militaire en serait augmentée, je n'ose dire enrichie, mais que diraient les amis de ce recueil ?

Pour ce qui est de moi, je consens à discuter tel ou tel fait, telle ou telle assertion, à donner mon opinion, s'il est nécessaire, sur tel ou tel personnage, mais non point à entamer un interminable débat sur les actes militaires et politiques de Bazaine. En aurais-je le loisir que je n'en verrais pas la nécessité. L'histoire de Bazaine n'est plus à faire, elle est faite.

FÉLIX RAESLER.

Je suis avec beaucoup d'attention et une instinctive sympathie la campagne de M. Elie Peyron en faveur de Bazaine. Et puisqu'il vient de jeter au débat le nom d'Edmond-Vital Régnier (1822-1886), je rappellerai que j'ai publié dans le *Petit bleu* de Bruxelles, le 23 août 1903 — au lendemain des extravagantes déclarations de Thérèse Humbert, — le portrait de cet homme, le fac-similé du sauf-conduit que lui délivra Bismarck à Ferrières le 20 septembre 1870, et que j'ai esquissé sa biographie, en donnant des détails sur son séjour à Bruxelles, sur ses relations avec une grande maison d'édition de cette ville. Si M. Peyron ne

possède point dans son dossier, ce numéro du *Petit Bleu*, j'en tiens un exemplaire à sa disposition.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

La multitude de chiffres qui précède prouve qu'il y a déjà trop longtemps que, sous prétexte de savoir si Bazaine jouait au billard ou à saute-mouton pendant qu'il laissait le hasard décimer son armée, on nous inflige la lecture d'essais de réhabilitation de sa mémoire exécrée. Quand cela s'arrêtera-t-il ?

J.-C. WIGG.

Nous nous permettrons de faire remarquer à notre distingué collaborateur que les opinions sont libres à l'*Intermédiaire*. On en a la preuve dans une discussion où les opinions hostiles ou sympathiques jouissent d'une égale latitude.

Le rôle de Bazaine donnera probablement lieu à bien d'autres controverses que celles dont l'*Intermédiaire* est l'écho.

Toutefois, comme pour Louis XVIII, nous convenons que la discussion doit être restreinte à des *documents* et à des faits. Peut-être s'égare-t-elle un peu trop, nous dit-on, dans le domaine des impressions, qui ne va point sans vivacité ni passion, et tombe parfois dans la polémique des personnalités.

« **Le Roi est mort... Vive le Roi** » aux obsèques du comte de Chambord (LVIII, LIX, 22,). — Je respecte infiniment la mémoire du marquis de Monti, mais le propos qui lui est prêté par M. de Lacombe se trouvant contredit formellement : 1°) par les propos que j'ai cités précédemment ; 2°) par le fait même qu'en définitive le comte de Paris n'a pas hérité du comte de Chambord, je suis bien forcé d'admettre que les dires du marquis de Monti ont été ou mal interprétés ou inexactement rapportés ; car on sait quelles furent toujours la loyauté du prince et sa fermeté dans ses desseins.

L'auteur de la même note tire argument de l'incident bien connu de Besançon. Mais qui donc ici a parlé du duc de Parme comme successeur politique éventuel du comte de Chambord ? Le duc de Parme n'était point salsique.

Et si « oïseux » que paraisse à notre

collègue le débat sur les renonciations d'Utrecht, on est bien obligé d'en parler puisqu'elles sont le grand cheval de bataille des partisans de la branche cadette ; mal venus, d'ailleurs, à invoquer n'importe quelle renonciation, après l'acte si décisif et si complet de Philippe-Egalité en date du 15 décembre 1792, acte dont il est inutile de reproduire ici les termes.

Mon « but » échappe à mon honorable contradicteur ? C'est un but bien simple, cependant. Dans une première note j'ai répondu à une question de fait posée ici même ; et quand on a transformé le problème en un problème de droit, j'ai rectifié dans une seconde note ce que je considérais comme une erreur d'histoire. Je n'apporte à cette controverse aucune arrière-pensée politique. Je ne suis pas encore assez naïf pour croire que trente lignes au-dessus de ma signature — même dans cette revue — changeront les destinées de mon pays ; et si j'avais quelque courtisanerie dans l'âme, il est clair que je soutiendrais une autre thèse : trouvant au duc d'Orléans moins de *droits* sans doute mais assurément aussi beaucoup plus de *chances* qu'à tous les autres princes de la même famille.

G. DE FONTENAY.

M. Charles Floquet : « Vive la Pologne, Monsieur ! » (LVIII, 722, 797, 910). — Il semble intéressant de rappeler, à ce propos, les lignes suivantes, de Mme Juliette Adam, dans *Mes sentiments et nos idées avant 1870* (page 137) :

On raconte qu'Alexandre II a été visiter le Palais de Justice et que l'un des jeunes avocats, tout le monde dit que c'est Floquet, lui a crié : « Vive la Pologne, monsieur », au moment où il remontait en voiture.

C'est dommage, car, parmi les souverains, l'empereur de Russie est le plus beau, et tout Français devrait se rappeler que, si la France n'a pas été démembrée, c'est au père d'Alexandre II, Alexandre I^{er}, que nous le devons. Et puis il est notre hôte. On pourrait être plus brave en allant lui crier : « Vive la Pologne ! » à Pétersbourg.

Plus tard il était plaisant d'entendre Floquet et Gambetta se quereller de façon amicale à propos de ce cri du 3 juin 1867. Floquet disait à Gambetta :

Tu ne peux pas nier que ce soit toi qui as crié : « Vive la Pologne, Monsieur ! »

— Eh ! bien ! après, quand tu répéterais

vingt fois la même chose, répondait Gambetta, quand tu aurais cent témoins, tu ne détruiras pas la légende et tu n'en resteras pas moins celui qui a crié : « Vive la Pologne, monsieur ! » à l'empereur Alexandre II. Et alors pourquoi ta sempiternelle protestation ? C'est ce cri célèbre qui fait maintenant ta figure, ta fortune politique, et tu devrais à tout jamais en endosser la responsabilité.

THIX.

Osmites, insdorfiens (LVIII, 948).

— Il semble bien qu'on trouverait une facile réponse à la question, en ouvrant simplement un dictionnaire des hérésies. Car c'est bien à ces hérésies si nombreuses et souvent si bizarres que Voltaire a voulu faire allusion. Moreri dit, par exemple, que les hérétiques Cerinthiens et Cajans ou Caïaniens honoraient Judas Iscariot, tout particulièrement. Les derniers se servaient d'un évangile qui portait le nom de l'apôtre qui trahit le Maître. Ce sont donc les *Iscariotistes*. Les Osmites sont les disciples de l'hérétique espagnol Pierre d'Osma, qui soutenait au xv^e siècle que la confession est d'institution humaine et non divine. Les Ointo sont peut-être les hérétiques anglais, les *Oingts* qui, indulgents, pensaient qu'on ne pouvait commettre d'autre péché, qu'en n'admettant pas leur doctrine. Les *Orébités*, hussites de la branche de Bedicus, s'étaient réunis autour de celui-ci, dans un lieu qu'ils appelaient Oreb, par opposition au Thabor de Jean Hus.

Je ne trouve rien sur les Insdorfiens, les Pâtisiers et les Cornaciens ; un de mes collègues mieux outillé, saura bien compléter la réponse. E. GRAVE.

Ointo, oint, unctus. C'est le nom d'une secte d'hérétiques du xvi^e siècle ; c'étaient des calvinistes, qui soutenaient que celui à qui les péchés ont été une fois pardonnés, ne pèche plus.

Pâtisier. — Secte dans le genre des *quétistes*. Ces dévôts mystiques considéraient l'inaction et la contemplation paisible et passive, comme l'état de perfection.

Cornacien. — Protestant disciple de Cornhart ou Cornhert.

Orébite. — Nom d'une secte de Hussites ; ils prirent ce nom d'un château appelé Oreb. F. JACOTOT.

Les Osmites sont sans doute les partisans de Pierre d'Osma, qui vivait au xv^e siècle en Espagne et qui fut professeur de théologie à l'Université de Salamanque. Il enseignait notamment : que la confession des péchés en particulier, et quant à l'espèce, n'est point de droit divin, mais seulement fondée sur un statut de l'Église universelle ; que le Pape ne pouvait remettre la peine du purgatoire ; que l'Église de la ville de Rome pouvait errer dans ses décisions, etc.

Alphonse Carrillo, archevêque de Tolède qui avait assemblé les plus savants théologiens de son diocèse, condamna ces propositions comme hérétiques, erronées, scandaleuses, malsonnantes, et le livre de l'auteur Pierre d'Osma fut brûlé avec sa chaire. Le pape Sixte IV confirma ce jugement en 1479 (Extrait du *Dictionnaire des Hérésies* par l'abbé Pluquet, publié en 1853 par l'abbé Migne dans l'*Encyclopédie Théologique*).

Peut-être que les *Patissiers* avaient des doctrines se rapprochant de celles des *Pâtisiers*. On nomma ainsi au xvi^e siècle quelques euthériens qui disaient fort ridiculement que Jésus-Christ est dans l'eucharistie comme un lièvre dans un pâté (voir le *Dictionnaire* de l'abbé Pluquet).

ARMAND DE VISMÉ.

Ce n'est pas *insdorfiens*, c'est *amsdorfiens*, c'est à-dire les partisans des doctrines de Nicolas d'Amsdorf.

Nicolas d'Amsdorf naquit près de Würzen le 3 décembre 1483, d'une famille noble de Saxe. Parent de Staupitz par sa mère, il se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique et fit ses études à Leipzig et à Wittenberg, où il devint chanoine du chapitre de la Toussaint et licencié en théologie. Dès que Luther eut affiché ses thèses, il s'attacha à lui de cœur et d'âme et l'accompagna au colloque de Leipzig et à la diète de Worms.

Nommé en 1524 pasteur à Magdebourg, il introduisit définitivement la Réformation en cette ville et dans les villes voisines, avec fermeté, mais sans garder toujours dans ses actes la mesure désirable.

En 1542, il fut nommé par l'Électeur Jean-Frédéric évêque de Naumbourg-Weitz et installé par Luther lui-même, le

20 janvier 1542, comme premier évêque luthérien. Il mourut le 14 mai 1565.

Nicolas d'Amsdorf s'est fait, non sans cause, la réputation d'avoir été un homme véhément et obstiné. Son caractère ne manque pas de noblesse ; ce qui lui a manqué, c'est la modération. Il a mérité d'être appelé un second Luther, mais il exagéra beaucoup et faussa les doctrines du Réformateur. Ennemi acharné des antimoniens, il alla jusqu'à proclamer que non seulement les bonnes œuvres étaient inutiles, mais qu'elles étaient même dangereuses pour le salut ! (Voir *Encyclopédie des Sciences religieuses*, par Lichtenberger ; et *Dictionnaire des hérésies*, par l'abbé Pluquet, édition Migne).

Iscariotistes. On nomme ainsi les adorateurs de Judas Iscariot.

Les Iscariotistes étaient, comme les Caïnites avec lesquels ils se confondent, des gnostiques antinomistes du deuxième siècle.

Comme les Caïnites adoraient Caïn qui est pour eux le représentant du principe le plus élevé ; de même les Iscariotistes considéraient Judas Iscariot comme possédant la véritable gnose, parce qu'il a amené la mort de Jésus-Christ. Leurs doctrines étaient renfermées dans l'*Évangile de Judas* et dans l'*Ascension de saint Paul*, qui sont des Livres Apocryphes (voir les deux ouvrages cités plus haut, et le *Dictionnaire des Apocryphes*, par l'abbé Migne).

ARMAND DE VISMÉ.

Testaments devant curés au XVIII^e siècle (LVII ; LVIII, 41, 130, 242, 297, 351, 409, 521, 577, 685, 880). — Les testaments devaient être remis le plus tôt possible entre les mains du notaire ; les curés ne les recevaient qu'accidentellement et dans des moments pressés, surtout lorsque le notaire était éloigné de la demeure du testateur. Voici la formule d'un testament recueilli par le curé de Bruges, paroisse limitrophe de Bordeaux :

Aujourd'hui, sezieme du mois d'avril de l'année mille sept cents vint neuf, par devant moy, curé soussigné de la paroisse Saint-Pierre de Bruges, diocèse de Bordeaux, en présence des témoins bas-nommés, a été présent Pierre Dubourdiou, étant actuellement au lit malade...

Lequel présent testament ainsi à moy dicté et nommé, j'ai lu et relu clairement et dis-

tinctement au dit testateur qui a dit l'avoir ainsi entendu... en présence de... témoins à ce requis, lesquels non plus que le testateur ont déclaré ne sçavoir signer ny écrire, de ce requis par moy suivant l'ordonnance.

Signé : DE PATY, curé de Bruges.

A la suite du testament et d'une autre écriture, on a ajouté le certificat du notaire :

Par devant les notaires royaux à Bordeaux soussignés... aujourd'hui 19 du mois d'avril mille sept cens vingt neuf après midy a compareu M. M^e André de Paty, écuyer, prêtre et curé de la paroisse de Bruges, lequel a dit qu'a deffaut de notaire, il a reteneu le testament de feu Pierre Dubourdieu... lequel testament le sieur Paty nous a remis pour servir aux héritiers y dénommés, ainsy que de raison de laquelle, lui octroyons ; a été fait et passé dans la paroisse de Bruges le dit jour que dessus.

Signé : DE PATY, curé de Bruges, TREYSSAC, COTTIGNAN.

(Archives départementales de la Gironde, minutes de Cottignan père, notaire, 1728-1729).

Ce testament fut enregistré aux insinuations des domaines de Bordeaux, le 2 mai 1729.

Je n'avais pas entendu parler de contrat de mariage passé devant curé, mais dans le *Précis généalogique sur la maison Gontier du Soulas*, publié par Adalbert Gontier du Soulas, je vois à la page 57 que Guillaume Gontier du Soulas « passa contrat de mariage le 6 avril 1641, devant M. Thicou, prêtre et curé de Vicq avec Jeanne de Lascoups ». Le cas cependant pour les contrats de mariage n'était pas urgent, comme pour les testaments. Comment expliquer la nécessité de ce notaire improvisé ? Connait-on d'autres exemples ?

PIERRE MELLER.

Greffier des affirmations de voyage (LVIII, 668). — En principe, dans chaque tribunal, il y a un greffier et des commis-greffier. Dans la pratique, on désigne sous le nom de *greffier en chef* le titulaire du greffe et sous les noms de greffiers de l'instruction, greffier des ordres, greffiers des renonciations, etc... les divers commis greffiers, suivant les divers services auxquels ils sont affectés.

On comprend donc qu'on puisse appeler *greffier des actes de voyage* un commis-greffier spécialement préposé à la réception des actes de ce genre, s'il a plu

au greffier en chef d'en préposer un à ce service.

Lorsqu'un tribunal a cru devoir ordonner la comparution personnelle d'un plaideur en matière civile, ou même lorsque ce plaideur a fait un voyage dans la seule vue de son procès, une indemnité de voyage peut être allouée et taxée conformément au tarif. Il faut comme condition de rigueur, que le voyage ait été fait *dans la seule vue du procès*. Le plaideur qui a fait ce voyage et qui veut en être indemnisé, doit se transporter au greffe, assisté de son avoué, pour y affirmer que le voyage a été effectué dans la seule vue du procès. Il est alors dressé acte de cette affirmation, sur un registre à ce destiné, par le commis-greffier qui en a la charge. Cet acte est signé par les comparants et le commis-greffier, après lecture.

Il est évident que le tarif actuel, qui date de 1807, n'a fait que reproduire ce qui se passait autrefois et qu'il devait y avoir des greffiers et même un *greffier en chef* des affirmations de voyage au Parlement de Paris. A cette époque, comme actuellement il y avait des greffiers-commis qui tenaient le plumitif à l'audience, à la Chambre du Conseil, soit au civil, soit au criminel. On désignait sous le titre de *greffier en chef* celui qui signait les expéditions des arrêts ou autres actes. Comme il y avait des greffes civils, criminels, des présentations, des insinuations, des affirmations, des géoles, et autres, il y avait également autant, au moins, de greffiers en chef.

Au *greffe des affirmations* on recevait les affirmations que les parties étaient obligées de faire, affirmations de voyage ou autres.

Le greffe des insinuations comportait des greffiers des insinuations ecclésiastiques et des greffiers des insinuations laïques.

Le *greffier garde-sac* recevait les productions des parties dans les affaires appointées ; le *greffier à la peau* mettait en grosses sur parchemin les arrêts et sentences.

L'arrêt du Parlement du 10 avril 1691, portant règlement général sur les voyages et séjours, ordonne qu'ils ne seront taxés, s'ils n'ont été véritablement faits et dû être faits et s'ils n'ont été affirmés

au greffe de la juridiction où le procès est pendant. Cet arrêt rapporté par de Ferrière (Nouvelle introduction à la pratique, à la fin du tome II), est curieux. On y voit notamment qu'il était payé pour frais de voyage :

- à un cardinal, vingt livres.
- à un archevêque, quinze livres.
- à un abbé, sept livres dix sols.
- aux prieurs des églises cathédrales, six livres.
- aux chanoines et aux curés cent sols.
- aux prêtres et aux religieux qui viendront par acte capitulaire, trois livres quinze sols.
- aux Présidens des cours souveraines, quinze livres.
- aux conseillers des dites Cours, dix livres.
- aux Gens du Roi des dites Cours, dix livres.
- aux Greffiers en chef, sept livres dix sols.
- aux avocats exerçant aux dites Cours, six livres.
- aux procureurs des dites Cours, cinq livres.

En terminant, ce tarif décide qu'à tous marchands, orfèvres, horlogeurs, teinturiers, apothicaires, barbiers, etc., de villes capitales des provinces, et autres où il y a jurande et laboureurs, il sera taxé pour voyage d'homme à cheval, trois livres quinze sols, et à ceux des autres villes, ensemble aux savetiers, portefaix, vigneron, mêmes aux meuniers qui ne seront propriétaires des moulins qu'ils occupent, sera taxé seulement pour voyage d'homme à pied, trente sols.

A certains dignitaires demeurant hors la juridiction, on allouait aussi un *vin de Messager*. C'était un droit qui pouvait s'élever jusqu'à six livres, en usage avant que les Postes fussent établies, destiné à rembourser ce qu'on avait payé à l'homme qui accompagnait pour porter les papiers.

YSEM.

Abbés nullius (T. G., 19; XLV; LVIII, 747. 815). — Il y a une distinction à faire entre les abbés, qu'ils soient simplement abbés, ou qu'ils soient mitrés, c'est à-dire aient le privilège de porter la mitre et l'usage des pontificaux comme les évêques (avec certaines restrictions cependant), et les abbés *Nullius dioceseos*. C'est de ces derniers que la demande parle et leur nombre est aujourd'hui très restreint. Les abbayes nullius ne sont plus que 21 y compris les deux prélatures nul-

lius de Mozambique (en Afrique) et de Santarem au Brésil. L'*Annuaire pontifical catholique* indique non seulement les titulaires de ces abbayes, mais en fait encore un court historique et donne la statistique des territoires qui ressortissent à cette juridiction.

La reproduction de l'ouvrage de Dom Beaunier par les Bénédictins de Ligugé, exilés en Belgique, est chose très intéressante. Mais je me permets de signaler une autre source, qui devrait bien être publiée. M. Roger de Figueres (14, rue Constance, Paris, XVIII^e) travaille depuis de longues années à la Bibliothèque nationale à relever les noms, armoiries et autres données historiques de toutes les abbayes et prieurés de France. Il a déjà réuni près de 20.000 fiches. Si ce travail pouvait être publié, ce serait une mine précieuse pour l'histoire ecclésiastique de la France qui, avant la Révolution, se mêlait d'une façon si intime avec son histoire sociale.

Vu l'ampleur des fiches, l'ouvrage formerait deux volumes gros in-quarto, et je crois que l'auteur céderait volontiers son travail à qui voudrait l'éditer.

• ALBERT BATTANDIER.

Monsieur l'abbé (LVIII, 954). — Sur la dignité des chefs de monastères auxquels appartient proprement le titre d'*Abbé*, voir du Gange : *Glossarium...* (article des plus développés); Thomassin : *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise*; et une excellente étude de feu dom François Chamard, Bénédictin de Solesmes et de Ligugé, dans la *Revue des questions historiques* de 1885, t. XXXVIII, p. 71-108, où se trouve résumée la question des prérogatives abbatiales. Depuis la fin du v^e siècle, les abbés ont le pouvoir de conférer les ordres mineurs. Ils siègent dans les conciles, à cette époque, en Orient; il en est de même en Occident au v^e siècle, mais ce n'est encore, dans cette région, qu'à titre de délégués des évêques; en 653, on les voit siéger, en Occident aussi, à titre personnel et avec voix délibérative.

Le concile de Trente a limité aux généraux les Ordres et à certains abbés *exemptis* le privilège de voix délibérative. Le concile du Vatican a fait de même.

Il est à noter, entre parenthèse, que,

dans le haut moyen-âge, on trouve des prêtres et des diacres, non moines, qualifiés abbés. Mais cela n'explique pas qu'un titre si honorable soit avili, de nos jours, au point qu'il suffise, pour en être affublé, de porter une soutane. C'est la peste de la commende qui a introduit ce ridicule abus parmi nous. Tous les ecclésiastiques de quelque confédération, à la cour et à la ville, pourvus de n'importe quel bénéfice, furent censés posséder une abbaye, et on leur donna ce titre d'abbé, par *courtoisie*, comme on donnait celui de marquis à des laïques. La coutume s'est généralisée au milieu du XVII^e siècle, ainsi que le marque Saint-Simon, en ses *Mémoires* (éd. Boislisle, XII, 564).

Le véritable titre qui convient aux prêtres, comme aux évêques, comme au Souverain Pontife, est celui de *Père*, que leur donne la liturgie sacrée, et qui répond, du reste, à celui d'*abbé*.

La coutume aussi a réservé ce beau titre aux religieux, dans le langage courant, en France du moins, car, chez d'autres nations et dans les pays de mission, on le donne très judicieusement à tous les prêtres.

Beaucoup de gens de ma connaissance se contentent de donner du *Monsieur* aux prêtres dits séculiers ; car ce titre de *Monsieur* est, en principe, honorable pour tout le monde. Je dis : en principe, car, dans la pratique, il a beaucoup perdu de sa valeur réelle. HYRVOIX DE LANDOSLE.

Officiers du point d'honneur (LVIII, 782, 922 ; LIX, 38). — Il existe au Musée de l'armée, une grande et une petite tenue de lieutenant des maréchaux de France (époque Louis XVI). L'année dernière encore, l'écrivain apprenait aux curieux qu'elles avaient appartenu au marquis de Bellevall, et un petit portrait de cet officier, lithographie datant probablement de la Restauration, l'accompagnait. La mention et la gravure ont depuis disparu.

Parmi les thèses qui vont être soutenues dans quelques jours à l'École des Chartes, celle de M. le Barrois d'Orgeval est intitulée : « Le Tribunal des Maréchaux de France ». Elle a toutes chances d'épuiser la question. Les « positions » de cette thèse viennent de paraître.

A. B. N.

Sur une pièce administrative délivrée à mon grand-père en 1809, le maire de Montmartre, Finot s'intitule encore « électeur de 1789 et ex-officier juge du Point d'honneur ».

J.-C. WIGG.

Bettona (LIX, 4). — Sur la carte de l'Italie centrale qui est en tête du *Guide Baedeker (Italie centrale)*, on trouvera marquée, à l'ouest d'Assise, au sud de Pérouse, la petite bourgade de Bettona.

G. G.
P. T.

Même réponse :

L'hôpital de Beaune (LVIII, 949). — L'article de M. Vandal *La fête Dieu à Beaune* a été publié dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} septembre 1898.

La *Revue des Deux-Mondes* a publié jusqu'ici quatre tables générales (par noms d'auteurs et analytiques).

La première, des matières comprises entre 1831 et 1874 ; la deuxième de 1874 à 1886 ; la troisième de 1886 à 1893 et la quatrième de 1893 à 1901.

Ces tables très soigneusement dressées rendent les recherches très faciles.

DEHERMANN.

Bobèche et Galimafré (T.G ; LIX 8). — J'ai donné au *Bulletin de la Société, Le vieux Montmartre*, en 1885, une petite notice sur cet artiste que j'ai longtemps connu sur la butte. Galimafré (de son nom Thomas-Auguste Guérin) a été pendant une trentaine d'années, machiniste au théâtre de la Gaité, puis à l'Opéra-Comique ; il est mort place du Tertre, n° 7, le 4 février 1871, à l'âge de 79 ans. On voit par son acte de décès qu'il était veuf de Elisabeth Brevière.

J.-C. WIGG.

J'ai dit, dans mon *Dictionnaire des Comédiens français*, à l'article *Bobèche*, tout ce que j'en savais. Mandelart, dit Bobèche, devenu directeur d'un petit théâtre à Rouen, fit de mauvaises affaires à Bordeaux. On le vit alors misérable, mal vêtu, maladif, se traînant de café en café, râclant un mauvais violon. Son ancien compagnon disait ne plus en avoir reçu de nouvelles depuis 1840 ou 1841. Plus heureux, ce dernier — Guérin, dit Galimafré — devint machiniste à l'Opéra-Comique où, pendant trente ans, il garda

le côté *cour*. Retiré à Montmartre, où il vivait place du Terre, aimé de ses enfants, le vieux pître dut mourir très âgé, vers 1870.

HENRY LYONNET.

Famille de Chalons-Landreville et Armynot (LVIII, 951). — Catherine de Chalons, n'appartiendrait-elle pas à une famille de Chaumont (Haute-Marne) ?

On trouve, à la fin du XVII^e siècle :

Charles Chaalons, conseiller à Chaumont, marié à Marguerite Piot, fille de Jean Piot, conseiller honoraire au présidial de Langres en 1681, et de Marguerite Parizot d'Hauteville (ceux-ci mariés à Langres le 2 janvier 1662; Marguerite Parizot est morte à Chaumont le 24 janvier 1725). De ce mariage est née une fille, Jacqueline, mariée à N... Puissant, seigneur de Suzennecourt, dont elle eut 1 fils : Nicolas Puissant, seigneur de Suzennecourt, qui eut 4 enfants de Huberte-Gabrielle-Barbe-Michel d'Attricourt.

Vers le milieu du XVII^e siècle, N... Chalons, assesseur en la maréchaussée de Chaumont, épousa Elisabeth Duprez, fille de Jean Duprez, procureur du roi à Serqueux, près Bourbonne, et d'Edmée Morel. D'eux sont issus :

1^o Estienne, colonel au régiment de Meuse-Infanterie, chevalier de Saint-Louis, mort sans hoirs.

2^o Edmée qui mourut à la Visitation, sans postérité de Claude-Charles Riotot, sieur de la Roche.

2^o Marie, sans alliance.

Je regrette de n'en savoir pas plus long sur cette famille et de ne pouvoir donner une réponse satisfaisante à M. A. W. Peut-être trouvera-t-il la solution aux archives de Chaumont, où il existe des dossiers généalogiques. *Série E, fonds non classés.*

Charlotte-Rose de Caumont-la-Force (LVIII, 781, 970). — Rien d'étonnant que les registres paroissiaux de Préchac ne donnent pas l'acte de baptême de Rose de Caumont. Elle était née de parents protestants et protestants militants. On pourrait peut-être trouver les actes protestants de cette région, soit aux manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, soit aux greffes de Bergerac ou d'Agen. On serait heureux de connaître

le texte de l'acte cité colonne 970. Pourquoi serait-elle née à St-Porquier ?

LA COUSSIÈRE.

Madame Devismes (LIX, 4). — Le directeur de l'Opéra, Anne-Pierre-Jacques Devismes du Valgay (dont le nom est souvent écrit en deux mots et ainsi : de Vismes), mourut à Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure) le 3 mai 1819; mais j'ignore absolument le lieu et la date de la mort de sa femme Jeanne-Hippolyte Moiroud, ou mieux Moyroud, je crois.

Elle descendait, dit-on, de la famille des comtes de Genève, du Lyonnais (?). M. et Mme Devismes du Valgay eurent une fille qui épousa Frédéric-Charles de Corde d'Orbigny, rentier, âgé de 34 ans en 1819, et qui habitait Tourville-sur-Arques (Seine-Inférieure). Peut-être obtiendrait-on les renseignements voulus en s'adressant soit à Caudebec-en-Caux soit à Tourville-sur-Arques.

M. et Mme de Corde d'Orbigny eurent deux filles, dont l'une épousa M. de Boubers-Abbeville, et l'autre M. de Marescot.

Devismes du Valgay était le second fils de Pierre-Martin de Vismes, né à Amiens le 16 décembre 1711. Il était adjoint à M. Charles Carré de Lorme, son oncle, Directeur général des Fermes, quand il obtint, en juin 1757, la charge de Conseiller-secrétaire du Roi. Il mourut en charge, probablement en 1777. De sa seconde femme, Marie-Louise Legendre, qu'il épousa le 9 janvier 1744 à l'église Saint-Roch à Paris, il eut quatre enfants, dont le Directeur de l'Opéra et une fille, Adélaïde-Suzanne de Vismes, 1753-1832. Lectrice de la Reine Marie-Antoinette, elle épousa, en premières noces, le fameux Jean-Benjamin de Laborde mort sur l'échafaud en 1794; et en secondes noces, en 1798, Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, veuf d'Elisabeth-Louise de la Rochefoucauld.

Les armes de ces de Vismes paraissent avoir été : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une grappe de raisin*. On les voit encore sur un pilier de l'église de Bry-sur-Marne (Seine), où furent enterrés Charles Carré de Lorme, le Fermier général, et sa femme Marie-Marguerite Op-

portune de Vismes, morts en 1768 et 1769.

ARMAND DE VISME.

Famille de Faulcon de la Roquette (LVIII, 952). — Les armoiries de cette famille bourgeoise sont inconnues. *L'Armorial du Périgord* par Froidefond ne les cite ni dans le t. I ni dans le t. II. Moi-même, dans mes fiches d'additions et de corrections au dit armorial ; je ne les ai pas. Cette famille bourgeoise n'a pas fait figure quoiqu'ancienne.

Jean de Gilibert, écuyer, fils d'un garde du Corps, épousa en 1568 Marie-Anne de Faulcon (*Armorial* ci-dessus I, 348 ; mais il faut probablement lire 1768).

A Eyliac, le 16 juin 1680, baptême d'Antoine Foulcon (*sic*). fils de Charles, sieur de La Jarthe et de Marie Boudon.

Dans l'*Inventaire des Archives municipales de Périgueux*, on trouve plusieurs membres de cette famille, avec l'orthographe *Foulcon* : Etienne, sieur de Peyli, marié le 17 mars 1728 avec Isabeau Gailhard. Charles, fils de Jacques, sieur de la Roquette, avocat et bourgeois, et de Jeanne de Loulne, baptisé le 28 juillet 1766. De 1766 à 1771 N... Foulcon est vicaire à la cathédrale Saint-Front. Victoire, fille de J.-B. Foulcon de Laborie et de Marie-Elie de Valen, fut baptisée le 9 juillet 1785. En 1738 Charles Foulcon est consul de Périgueux. En 1619 M. Jonjay doit à l'Hôtel de Ville de Périgueux une rente de 5 sols « à cause de la tour qu'il a en la maison par lui acquise de feu Helies Foulcon »

Dans les registres paroissiaux des communes des environs de Périgueux, telles que Blis-et Born, Millac d'Auberoche, etc., on trouvera de nombreux Faulcon et Foulcon. Pour cela, consulter ma Table dans l'*Inventaire Sommaire des Archives départementales de la Dordogne, E. supplément*.

Si M. A. W. découvre les armoiries des Faulcon, il sera bien aimable de me les faire connaître.

SAINTE-SAUD.

Le conventionnel Frison (LVIII, 952). — Dans des notes sur les parlementaires français, je trouve le nom d'André-Joseph Frison, né en 1766, élu en l'an V député au Conseil des Cinq-Cents par le département des Deux-Nèthes. Il s'agit sans doute du personnage

auquel M. J. de Heigne s'intéresse et qui, par son zèle jacobin, avait obtenu pendant la Terreur, le surnom de *Marat de la Belgique*.

On trouvera quelques renseignements biographiques sur Frison dans : *Biographie Michoud*, supplément, T. LXIV, p. 519, — *Biographie Moderne*, 1807, T. II, p. 284, — *Biographie de Londres*, 1800, T. II, p. 82, — *Table des procès-verbaux des deux Conseils*, troisième législature, T. I, pp. IX et 568.

D'HEUZEL.

Frison (André Jh.) né et décédé à Lodelinsart (Belgique), ne fut jamais conventionnel, mais membre du Conseil des Cinq-Cents. Il ne représenta jamais le département de Jemmapes, mais celui des Deux-Nèthes. Au reste, lors des élections à la Convention, ni l'un ni l'autre de ces départements ne faisait partie du territoire de la république française.

(V. *Tables de la Réimpression du Moniteur. Dictionnaire des Parlementaires. Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire. Kuscienski : Les députés au Corps législatif de l'an IV à l'an VII*).

P. H.

André-Joseph Frison, négociant et législateur, né à Lodelinsart (Belgique) en 1766, mort à Lodelinsart en 1827. Il était commissaire du Directoire exécutif près le tribunal criminel d'Anvers, quand il fut élu, le 24 germinal an V, par le département des Deux-Nèthes (qui avait pour chef-lieu Anvers et pour villes principales Malines, Turnhout et Bréda), député au Conseil des Cinq-Cents. Il se montra un ardent républicain, devint secrétaire du Conseil, appuya la motion de déclarer la patrie en danger, et, comme membre actif de la société des Jacobins, essaya de rendre suspect Talleyrand, et déclara que quelques diplomates voulaient faire danser la *périgourdine* à la République. Il fut très hostile au coup d'État de brumaire ; de ce chef, fut exclu de la représentation nationale et arrêté. Quand il fut rendu à la liberté, il retourna dans son pays natal et s'y établit maître de forges, puis mourut d'une chute de cheval. (*Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire*, par Robinet, Robert et Chaplain.

ARMAND DE VISME.

Les Martinot, horlogers du Roi (LVIII, 893; LIX, 34). — Je remercie mon confrère *Aide* d'avoir très bien établi la descendance de la famille *Martinot*, c'est une famille bien française et intéressante à étudier.

Il faut ajouter à la liste, *Jean Martinot* « orlogeur et valet de chambre » du Roi Louis XIV, frère de *Gilles Martinot*. Il mourut en 1669. Un des derniers membres de la famille, *Claude Martinot*, horloger et valet de chambre du Roi, mourut le 6 octobre 1744, il habitait aux *Galeriers du Louvre*.

Il est bien indiscutable que *Balthazar Martinot* ne doit pas être confondu avec *Balthazar*, l'horloger de *Mesdames Adélaïde et Victoire de France*, qui est signalé dans la réponse. Sur un superbe cadran qui doit remonter fin Louis XIV ou commencement du règne suivant, le nom est écrit ainsi : *Balthazar à Paris*, c'est probablement un des ancêtres de l'horloger de 1769. — A partir du XVIII^e siècle, les signatures une fois établies ne se modifièrent pas. H. H.

Saint-Mesmin ou Saint-Mémin (famille de) (LVIII, 839, 974). — Pendant le séjour aux Etats Unis de la famille de Saint-Mesmin, l'un de ses membres se fit un nom à New-York comme dessinateur. Parmi les œuvres signées de lui, il faut citer une très fine miniature sur ivoire, au crayon rehaussé de gouache, représentant Théophile de Cazenove Van Jever, agent général de la compagnie Hollandaise en Amérique (Holland-Land-Company). Ce dessin paraît daté de 1794.

Février de Saint-Mesmin. *Bourgogne*. *Ecart*, au 1^{er} et 4 d'argent, à une bive de sanglier de sable, arm. et all. d'argent vomissant une flamme de gueules; aux 2 et 3 d'azur à trois bandes d'or. Rietstap.

Voir : IX, 198, 280; XXXII, 595; XXXIII, 114, 745, 783.

Cz.

Cette famille dont le nom patronymique est *Fevret*, est originaire de l'Auxois. Elle est connue depuis le XV^e siècle, débuta dans la robe et donna ensuite un grand nombre d'officiers aux armées de terre et de mer. La famille *Fevret* s'est divisée en deux branches, éteintes aujourd'hui, et l'on en trouvera une généalogie succincte

dans l'*Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon*, par J. d'Arbaumont. Bérique-Charles Févret de Saint-Mesmin mourut au cap Français (Saint-Domingue), le 12 août 1802, laissant un fils et une fille.

P. LE J.

Lettres de Vauban (LVIII; LIX, 38). — On trouve dans le premier volume des *Archives historiques et littéraires du Nord de la France...* (première série, Valenciennes, 1829, p. 45) cinq lettres de Vauban adressées au baron Michel-Ange de Vuorden et tirées de la Bibliothèque de Cambrai. DE MORTAGNE.

Le catalogue des lettres autographes provenant de M. de Monmerqué, publié à Paris en 1884, donne l'analyse d'une lettre adressée, le 28 octobre 1701, par Vauban à madame de Feréol. Etant sur le point de commencer l'impression de la correspondance de Vauban, je serais très reconnaissant au détenteur de cette lettre de m'en adresser une copie à Grenoble.

ALBERT DE ROCHAS.

Armoiries à déterminer: d'argent à la fasce de sinople (LIV, 6, 199). — **Livres portant sur le titre le monogramme d'Henri II et de Diane de Poitiers** (LVIII, LIX, 42). — La seconde question renvoie à la première, qui m'avait passé inaperçue. — Jean de Amelin était du Sarladais; or, près de Sarlat, à la Roque Gajeac, on voit, sur la porte d'une maison du XV^e siècle, sculptées les armoiries en question : une fasce chargée de trois cœurs et un croissant dans le canton dextre.

Il y avait en Périgord (éteinte il y a peu de temps) une famille noble du nom d'Amelin, seigneuresse de Rochemorin, d'Etourneau, etc., qui portait : d'azur à 3 croissants d'argent. On suppose que Jean de Amelin (ou mieux Hamelin), gentilhomme du duc de Biron, en était. Sur lui on a peu de chose; on le dit né à Sarlat, mais sans date. Ses ouvrages (sept ou huit éditions variées de Tite-Live, avec ou sans collaborateurs; un hymne à la louange du duc de Guise) sont plus connus. Dans les éditions de 1580, 1582, 1583, son nom est orthographié *Hamelin*. La *Bibliographie du Périgord*, par P. de Bosredon, ne fait que les indiquer. Le

comte de Malleville, dans sa *Bibliographie du Périgord au XVI^e siècle*, cite quelques vers de ce gentilhomme guerrier, littérateur et poète.

La question de l'*Intermédiaire* est donc des plus intéressantes pour nous, Périgourdins. Si le livre en question, où sont peintes les armoiries que j'ai relevées sur la maison de la Roque-Gajeac, était la propriété de l'auteur, on peut supposer que ce vieux logis noble de cette curieuse localité des bords de la Dordogne, appartenait à la famille Amelin, ou Hamelin, du Sarladais. En effet, cette famille possédait à la Roque-Gajeac les 3 maisons nobles de Fages, Marillac et la Sirventie, dont deux subsistent encore, nous apprend M. de Tarde, dans la monographie de cette localité (*Bull. de la Soc.-archéol. du Périgord, VIII, passim*). En même temps on connaîtrait ses armoiries et on pourrait présumer qu'elle devait être différente de celle des seigneurs de Rochemorin, près de Périgueux.

SAINT-SAUD.

..

Sur cette intéressante question, l'avis de Du Sommerard est à citer. Voici ce qu'il dit, au *Catalogue du musée de Cluny* : « n° 4539 — Triptyque — Cabinet de deuil aux chiffres et attributs du roi Henri II et de la reine Catherine de Médicis.... »

« Ici, il est à remarquer que, de même que dans tous les monuments exécutés par ordre de la reine Catherine, les C qui sont accouplés avec les H pour former les chiffres du roi et de la reine, dépassent cette dernière lettre, afin d'éviter la confusion que l'on a, souvent même à cette époque, cherché à établir avec le chiffre accouplé du roi et celui de Diane de Poitiers. »

LÉON RIQUET.

..

Dans cette érudite réponse, à laquelle je ne vois du reste rien à dire ou redire, je demande la permission de retenir l'argument qui suit celui déduit des Δ, *delta*, d'Anet :

« Le monogramme de Diane (OH D) fut ainsi traduit en style héraldique :
« — DE en mi-fibule HACHE or couplés.
« — Ce qui donna le rébus (1) suivant :

« *d'une me fit blessure qui plaît* ».

Le style héraldique ? Qu'est cela ? Ne s'agirait-il point de la langue de l'L., ou de l'Angle, ou de l' « anglais », si pratiquée par Rabelais, avant lui, depuis lui, et dont l'usage n'a cessé que par les ruines de toutes sortes qu'a réalisées la Révolution française ? Cette langue, connue des initiés (les Gouliards), était une corruption du patois picard, le sujet est très vaste, très particulier, très intéressant. La plupart des monuments civils ou religieux dès le XI^e siècle, surtout à l'époque de la Renaissance, sont couverts d'ornements artistiques, qui sont les « rebus », les signes de toute une littérature, essentiellement satirique en vengeant les petits des dédains des grands.

Dans la *Revue britannique*, il y a 15 à 20 ans, ont paru de nombreux articles de M. G. d'Orcet (Pierre Guerraz) sur les divers aspects de cette langue, ses origines, ses buts, ses moyens ; je les ai, je crois, à peu près tous réunis, mais hors de ma portée en ce moment.

Or le fameux *Songe de Poliphile*, est une des plus belles et des plus remarquables productions de cet art d'un symbolisme très mystérieux.

Il l'est encore à ce point qu'il faut une initiation patiente, et la connaissance de certains principes pour traduire en français comme ci-dessus, en français phonétique, s'entend, la traduction (l'interprétation) d'un monogramme ou d'un ornement sculpté ou gravé, rédigée en « rebus ». — Rébus : reproduction d'un mot, d'une phrase ou d'un discours, par des objets ou choses (*rebus*) figurés, de toute nature et de toute origine — j'essaie cette traduction — phonétique et non autre. C'est la base de la langue de l'Angle.

DE en = Déen = Diane.

mi-fi = me fit

bule HACHE or (c'est l'H d'Henri II) =
blue hache or = bleuesache our =
bluessur = blessure.

Couplés = qui plaît.

Et voilà ! C'est bien simple !... Je dois dire que le troisième morceau de ma traduction sent un peu le fagot — Brûler pour arriver.

Quelque adepte bien rompu aux difficultés du dialecte, pourrait lire sur les ornements de ce qui reste du Louvre des élucubrations populaires ou satiriques d'un

(1) Ne faut-il pas lire : interprétation.

goût très « sur » et déjà révolutionnaire. C'est pourquoi le secret s'imposait dans toutes les corporations affiliées, et il a été si bien gardé qu'il en est mort ou à peu près.

Cz.

La communication de M. d'Heuzel concerne les ouvrages « dédiés au roi », portant, imprimés sur le titre, l'H et les deux croissants. Mais elle fait allusion également aux reliures chiffrées au monogramme d'Henri II et de Diane de Poitiers, et dans les réponses successives, il a été question des livres reliés aux armes de Diane et du roi. Ces ouvrages sont assez rares et présentent assez d'intérêt pour justifier ici une mention brève des livres reliés au double monogramme de Diane et de Henri II conservés dans les collections publiques ou privées. A côté de ceux que mentionne Fournier, on peut citer les deux magnifiques ouvrages qui parurent à la vente de la bibliothèque de M. Ambroise Firmin-Didot, en 1878 : *Le Tiers du marquisat de Bréval*, manuscrit dans sa reliure originale portant sur les plats les emblèmes de la duchesse, et au dos le chiffre de Diane et d'Henri II ; et *Le livre des statuts et ordo* || nances de *Saint Michel*, petit in-4°, couvert d'une reliure aux armes et au chiffre d'Henri II, avec les emblèmes de Diane de Poitiers. Cette reliure ancienne est reproduite dans le *Catalogue illustré des livres précieux* ayant appartenu à M. Firmin-Didot.

A. LAMOUREUX.

Armoiries à déterminer : Une croix ondée, une tour sommée de deux colombes (LVIII, 782 ; LIX, 50). — La Tour (Provence) : d'azur à une tour crénelée de 4 pièces d'argent, maçonnée de sable à 2 colombes d'argent becquées et membrées de gueules, affrontées et perchées sur les deux créneaux extrêmes tenant de leur bec une « étoile » d'or (Migue) *Dictionnaire héraldique*).

L'autre écusson n'est pas celui des La Selve du Fayn, qui est : d'argent au lion de gueules.

L. V. P.

Curieux ex-libris à déterminer : de gueules à 3 bonnets d'argent (LVIII, 783, 925). — Les familles Meltzing et Roustet portent : de gueules à 3 bonnets d'argent d'après le *Dictionnaire des*

figures Héraldiques par T. de Renesse (IV, 517). La famille belge de Borman porte à peu près semblable, mais ce sont des chapeaux plutôt que des bonnets.

LA COUSSIÈRE.

Staw (LVIII, 949). — Je n'ai pas la *Nouvelle Héloïse* sous la main, mais je ne crois pas me tromper en disant que Staw dont parle Rousseau est : Stowe, le magnifique domaine, dans le Buckinghamshire, des ducs de Buckingham et Chandos dont le comte de Paris fut longtemps locataire.

Els.

En réponse à la question de Monsieur Debasle dans le n° 1206, je dirai que le titre de vicomte Cobham existe encore, et est porté par le huitième titulaire, né en 1842 ; sa résidence est Hagley Hall, à Stourbridge, dans le Worcestershire ; le titre de vicomte Cobham a été créé en 1718 en faveur de la famille Lyttelton qui n'avait jusque-là qu'une baronnie. Il n'existe en effet pas de localité appelée Staw, mais peut-être une confusion a-t-elle été faite entre ce nom et Stourbridge dont le commencement se prononce à peu près comme le ferait le mot de Staw.

H. GOUDCHAUX.

L'atlas de Stieler donne un Staw, en Pologne, gouvernement de Kalisz, j'ignore si c'est le *Staw* que cherche Debasle.

D^r CORDÈS.

Le demandeur veut probablement dire Stour.

La famille des vicomtes Cobham existe et est même très nombreuse.

G. W.

Artaban (LVIII, 898, 983). — Le *Nouveau Larousse illustré* nous apprend qu'Artaban est un héros d'un des romans de La Calprenède, auteur de trois romans et de nombreuses pièces de théâtre, mort en 1663.

Cette réponse donnée, resterait encore à savoir comment ce personnage d'Artaban est devenu assez populaire pour devenir le point de départ d'une locution usuelle. La question reste donc entière. J'ajoute que cette locution passée dans les campagnes, s'y est défigurée. On dit couramment « Fier comme Martaban »,

ce qui n'a plus de sens, mais provient de la liaison faite entre *comme* et *Artaban*.

A. B.

Unité (LIX, 7). — Le *Man of War* des Anglais correspondait autrefois à notre *Vaisseau de ligne*. C'est pour remplacer cette expression devenue impropre que les règlements et ordres tactiques parlent aujourd'hui de *bâtiments de ligne* et d'*unités de combat*. Le terme *unité*, abréviation évidente de cette dernière dénomination, est d'un sens plus large, comme d'un emploi moins technique.

Navire et *Bateau* sont inusités dans la marine de guerre. On dit : Un beau *bâtiment*, et : Je rentre à mon *bord*. Et cependant la théorie du *navire* commence par cette admirable définition : Le *navire* est un flotteur allongé dans le sens de la marche.

A. B. N.

Mougeasson (LVIII, 898). — En Saintonge le mot « mougeasse » est d'usage courant dans le langage familier pour désigner une petite fille. J'en ai cherché l'étymologie, mais sans succès.

ROGÉE-FROMY.

Le mot *Mougeasse* est un terme de patois local, employé dans tout l'ouest de la France, pour signifier « petite fille à l'esprit alerte, éveillée ». Il est encore d'usage courant en Vendée, comme en Loire-Inférieure et en Anjou. Ma bonne, originaire de la Vendée Maritime, l'utilise fréquemment à Paris.

Il me semble que MOUGEA^SSON, qui n'est pas un diminutif, doit s'employer surtout pour un enfant du sexe masculin ; mais il est seulement prononcé par les femmes du peuple.

Le terme est d'ailleurs signalé dans le *Glossaire du Poitou*, de Favre (p. 235) ; mais cet auteur écrit *Moujasse* et donne la signification suivante : « Petite fille, qui fait la grande demoiselle ».

Il y a longtemps que j'ai rapproché ces mots de *Mougeasse* et *Mougeasson* (je rejette, en effet, l'orthographe de Favre) de *Ageasse* et *Ageasson*, mots patois signifiant *Pie* et *petite pie*, et cités dans une *chanson poitevine* célèbre. C'est dire que je n'admets pas l'étymologie proposée par Favre pour *Ageasse*. Je crois que *Mougeasse*

est un mot composé de deux radicaux *gaulois* (vieux celtique), comme *Ageasse*.
D' MARCEL BAUDOIN.

Averti (LVIII, 58, 267, 374, 538, 983). — Il me semble que, dans la citation d'un document de 1553 que fait notre confrère Cz., le mot *averti* n'a pas le même sens, n'a pas une acception aussi étendue que celle qu'on lui donne aujourd'hui.

En effet, quand Guillaume de Trie écrivait à Calvin (à propos du *supplice de cinq étudiants protestants*) : « J'étais *adverty* », cela voulait simplement dire : « J'étais au courant de cet événement ». Mais, quand un Immortel, comme M. de Mun, par exemple, écrit maintenant : « Le paysan de nos jours est très *averti* », cela veut dire que, de nos jours, le paysan est au courant de tout ce qui se passe. C'est une acception bien différente et tout à fait nouvelle.

J. W.

Naufreagers (LVIII, 562, 709, 818). — J'ai eu récemment sous les yeux *Les Naufreagers*, par Emmanuel Gonzalès, dans *Journal du Dimanche*, 1857, 11 janvier à 25 janvier, numéros 63 à 65.

Cette nouvelle tragique, illustrée, est peut-être celle dont parle la question.

L'action se passe en Bretagne aux environs d'un village nommé La Tremblade.

SGLPN.

Si je peux dire (LVIII, 898). — Ce serait correct en ajoutant *ainsi*. On peut mettre *Si je peux dire*, dans le même sac que *Pensez-vous ? si populaire* aujourd'hui. Il serait si facile de dire *Le pensez-vous ?* Mais le bon goût consiste aujourd'hui à n'en point avoir.

O. D.

« **Mon cher Monsieur** » (LVIII, 674, 762, 870). — D'abord, on ne devrait jamais dire *Mon cher Monsieur*, c'est un pléonasme, *cher Monsieur* n'étant autre chose que *mon cher sieur*. Outre qu'elle est incorrecte, cette formule dénote, par sa familiarité même, l'intention, chez celui qui l'emploie, de faire sentir sa supériorité, ce qui n'est ni généreux, ni de bon goût.

Cher Monsieur peut s'employer entre personnes de même condition qui se connaissent et se fréquentent, mais pas assez

pour se dire *Mon cher ami*. D'un jeune homme à un homme âgé, elle ne peut paraître inconvenante, à condition que la formule finale de la lettre témoigne d'un certain respect. De même pour *Chère Madame*.

L'expression *Cher Maître* convient pour s'adresser à un avocat, un notaire, un avoué, voire même un huissier, et, dans les autres circonstances, à un professeur dont on aurait été le disciple. Si ce dernier lien n'existe pas, elle pourrait, dans certains cas, blesser le destinataire.

O. D.

Prononciation des noms étrangers (LVIII, 224, 595, 652, 706, 760, 868, 926, 983). — Cette question est très intéressante pour l'auteur de l'*Annuaire pontifical catholique*, qui a tant de noms étrangers à insérer chaque année. Les seules listes épiscopales comprennent 950 noms, sur lesquels il n'y en a guère que 86 de français.

En l'absence de toute règle, ou mieux en présence de plusieurs règles ou manières de faire, voici le système auquel l'auteur a cru, après mûres réflexions, devoir s'arrêter.

Il s'agit de savoir si, dans l'usage, le nom d'une ville étrangère a reçu un nom français, ou non. Dans le premier cas, il donne le nom français. Il écrit par conséquent Naples pour Napoli, Varsovie pour Warszawa, Piacenza pour Piacenza, Munich pour Munchen, etc. Si au contraire le nom de la ville étrangère n'a point été francisé par l'usage, il le laisse tel. Tels sont les noms allemands, anglais, hongrois, espagnols, portugais, etc., qui sont inscrits avec leur orthographe naturelle. Notons cependant en passant que les Allemands ont donné des noms allemands à toutes les principales villes hongroises, ce qui accroît la difficulté, le nom allemand (Gross Wardein par exemple) étant plus connu que celui hongrois de Nagy-Varad.

Des auteurs français ont voulu franciser tous les noms, soit en leur donnant une terminaison française, soit même en traduisant le sens du nom. Ainsi, dans son histoire de l'Eglise, Rorbacher écrit la famille des Ursins pour la famille des Orsini, les Colonne, pour Colonna, l'abbaye de Grotte Ferrée pour Grotta Ferrata, et

il va jusqu'à mettre la Tour des miroirs pour la *Tor de Spechi*. Dans ce dernier cas le nom est aussi incompréhensible pour un Français que pour un Italien.

Il y a maintenant des noms qui défient toute traduction. S'ils sont écrits en français, ils sont inintelligibles pour la ville qu'ils prétendent désigner ; si au contraire ils sont écrits dans leur langue native, les Français n'y comprennent plus rien. Je citerai dans ce dernier cas la ville hollandaise de Bois-le-Duc, en hollandais, S'Hertogensboch ; celle d'Aachen qui n'est autre qu'Aix-la-Chapelle.

Les grands atlas laissent maintenant à toutes les villes leur orthographe locale ; ainsi ils ne disent pas l'Etat de Saint-Paul au Brésil, mais l'Etat de Sao Paolo et ainsi de suite.

Au fond, il me semble que ce dernier système serait le préférable parce qu'entrant dans un pays étranger on pourrait indiquer, avec certitude d'être compris, le nom de la ville pour laquelle on demande, par exemple, un billet de chemin de fer. Mais, car il y a un mais, une pareille manière de procéder suppose une connaissance déjà étendue de la géographie et quelques rudiments de langues étrangères. On définissait jadis les Français un peuple qui ne sait pas la géographie ; certes, depuis l'époque de cette définition, nous avons fait des progrès, mais malgré tout, il y a bien encore un peu de vrai.

ALBERT BATTANDIER.

Louis XVI décapité, par Greuze (LVIII, 218, 343, 878). — Le dernier article publié sur cette question demanderait quelques explications. Il y est fait mention d'un drame commis dans son château d'Usson, en Auvergne, par Marguerite de Valois.

Quel est ce drame ?

Il y est plus loin question de « l'assassinat » de La Mole et de Coconas. On a bien dit que La Mole avait été un des nombreux amants de la reine Margot, mais on sait que lui et Coconas ont été accusés de sortilèges contre le roi Charles IX et décapités en Grève en 1574, victimes plutôt de la coquinerie que de la superstition de la reine-mère Catherine de Médicis. En tout cas, on ne voit pas quel rapport peut avoir leur triste fin avec Marguerite et surtout avec le château

d'Usson, où elle ne résida que beaucoup plus tard. L'épithète de « sanglante » qui lui est appliquée aurait aussi besoin d'être appuyée sur des faits ; car, si quelques-uns de ses amants périrent par les mains de leurs rivaux, rien ne nous dit qu'elle ait aimé les mains de ces derniers.

CÉSAR BIROTTEAU.

Arbres de la liberté (T. G., LVIII, 945). — L'*Eclair* du mardi 29 décembre dernier donne, sous cette rubrique : « l'arbre de la liberté est devenu une trique », la lamentable image de l'arbre de ce nom planté le 26 mars 1848 sur le square Louvois. Une trique, quel éloquent commentaire de la chose et du mot à l'heure présente !

SAINT-ANDRÉ.

La truie qui file (LVIII, 11, 148, 210, 322, 432, 677, 762, 883, 929, 989). — J'avais noté le n° 134 de la rue Saint-Antoine comme correspondant à l'emplacement de l'ancienne « Truie qui file », et je suis allé chercher ce numéro, espérant y trouver, soit une sculpture de façade, soit une enseigne, rappelant ce souvenir. Or, la rue Saint-Antoine, actuellement du moins, n'a que 98 numéros, et s'arrête à la rue de Sévigné, vis-à-vis l'église Saint-Paul ; à partir de là elle est remplacée par la rue de Rivoli. Tandis que du côté des n°s impairs, elle va jusqu'au n° 135 et se termine seulement au coin de la rue François-Miron. En sorte que sur un long parcours, que j'évalue à 100 mètres environ, des n°s pairs de la rue de Rivoli font face à des n°s impairs de la rue Saint-Antoine. Donc, le n° 134 de la rue Saint-Antoine n'existe pas. Y-a-t-il une maison, soit de la rue Saint-Antoine, soit de la rue de Rivoli, où on puisse retrouver une trace ou une commémoration de l'archaïque « truie qui file » ?

V. A. T.

Il est inconcevable que le collaborateur H.C.M. rejette en bloc les citations qui lui sont faites des savants les plus réputés, pour nous offrir à la place de simples impressions personnelles, et cela en ayant l'air de donner à autrui une leçon de modestie !

L'évocation par H. C. M. du Petit Poucet me suggère l'idée de rappeler l'œuvre du savant professeur au Collège de France, M. Gaston Paris, intitulée *Le Petit Poucet*.

L'auteur, après avoir démontré que le personnage était bien plus ancien que les contes qui se sont rattachés à lui dans les temps modernes, prouve, qu'il figurait le cocher nain de la Grande-Ourse, l'étoile Alcor. La profonde érudition de M. G. Paris n'apparaît peut-être nulle part avec autant de charme. Malheureusement l'opuscule est devenu d'une rareté déconcertante, mais on le trouve à la Bibliothèque nationale.

P. G.

Villes englouties sous les eaux (XLI ; XLII ; LI ; LII ; LVIII, 687, 751, 817, 927, 988). — Au récent *Congrès préhistorique* de Chambéry, dont une excursion nous a conduit sur les bords du lac d'Aiguebelette, qui présente, comme la plupart des autres lacs, une légende de ville engloutie, le guide de l'excursion, M. le Dr Marcel Baudouin, Secrétaire général, a fait, sur le bord du lac même, sous bois et en plein air, une Conférence sur les *Légendes des Villes englouties*.

Il a démontré, sans peine, qu'il s'agissait de traditions préhistoriques, d'origine religieuse, modifiée par la religion chrétienne, et utilisées par elles (temples, chapelles, etc., *superposés*) ayant toutes pour point de départ l'existence de villes construites sur les bords des lacs, autrement dits de CÎTÉS LACUSTRES ou de PALAFITTES (*Age de la Pierre polie* et du *Bronze*), détruites à un moment donné, soit par l'incendie, soit par des mouvements du sol, soit par une arrivée d'eau imprévue. Tous ceux qui ont assisté à cette originale démonstration ont aujourd'hui leur opinion faite. C'était limpide, comme l'eau du lac d'Aiguebelette !

C. S.

L'horrible cataclysme qui vient de détruire Messine, Reggio et autres localités italiennes, nous engage à demander si, lors de la disparition de villes, il y eut autant de victimes que ces jours passés ; (en admettant le chiffre de 160,000 morts comme exact).

Je ne sais si on a cité la localité des Olives, sise en Bordelais, sur la langue de terre qui reliait le Bas-Médoc au récif de Cordouan, devenu un îlot à 10 kilomètres de la côte, et si — en cas de négative — on pourrait donner ici quelques détails à ce sujet. Les Olives et Soulac ne faisaient-ils qu'un ?

LA COUSSIÈRE.

Errata : col. 989, ligne 1, lire *Dunwich* au lieu de *Dumoich* ;

Col. 989, ligne 3, lire *Lowestoft* au lieu de *Qowedoft*. E. L.

Prédicateurs morts en chaire (LVIII, 225, 378, 489, 660, 715, 763, 829, 882, 993.) — Dans l'étude historique de l'Eglise française de Saint Gall, qui avait été le rendez-vous de tant de réfugiés français ayant quitté leur patrie par suite des persécutions religieuses, étude publiée par la Société de l'histoire du protestantisme français, on cite un pasteur qui mourut subitement en chaire.

On avait, est-il écrit dans cet article, la louable habitude de faciliter, à quelques jeunes gens de mérite, l'achèvement de leurs études à l'étranger. Il y avait alors à Berne, où il était précepteur, un jeune Georges Wegelin, âgé de 22 ans, fils d'un professeur de théologie fort estimé. Il lui fut offert en 1737, pour trois ans, une bourse à condition qu'il quittât Berne pour quelque ville où il pût vouer tous ses soins à l'étude du français. Wegelin accepta et se rendit à Vévey, d'où il revint en 1741. Il fut alors nommé diacre de l'Eglise française. Il s'acquitta de ses fonctions à la satisfaction de tous ; on trouvait sa prononciation française agréable, on se félicitait de ce que, au lieu d'imiter la manière superficielle des prédicateurs du temps, il édifiait par la saveur évangélique de ses discours ; mais il était faible de constitution. Au bout de deux courtes années de ministère, il mourut subitement en chaire, au plus fort de son sermon, le 3 mars 1743, à l'âge de 28 ans. BEAUJOUR.

Coutume scolaire. L'encrier brisé (LVIII, 730, 939). — Une coutume analogue existe à la Bourse de Paris. Le 31 décembre, à 3 heures, les commis d'agents de change déchirent en mille morceaux leurs fiches de commission en poussant force clameurs. Signe incontestable d'un soulagement temporaire. O. D.

Les vieux timbres-poste en dehors des collections (336, 439, 822). — Oui, ils font grand bien. Par exemple, que l'on considère leur part dans l'œuvre

de l'Asile des Billodes, Le Locle, Suisse, l'orphelinat fondé en 1815, par Marie-Anne Calame, et qui abrite quatre-vingt-dix jeunes filles par an. Les timbres sont vendus à des collectionneurs et cette vente a produit pendant le dernier exercice plus de quatre mille francs. Cela demande bien peu de patience de vite mettre à part les timbres de ses lettres ou de ses brochures et paquets. Dans peu de temps, on en a une forte quantité. L'envoi à l'asile aide largement à une œuvre de grande importance morale. Cette œuvre se recommande par ce qu'elle a déjà accompli et par les occasions qui se présentent à une expansion qui lui serait possible avec agrandissement de recettes.

A. G. C.

On lit dans Paul Éudel, *Trucs et truqueurs*, 3^e mille, p. 526 :

Jadis l'administration des postes constatant par la statistique des lettres qu'elle transporte, que leur nombre était supérieur à celui des timbres-poste, ouvrit une enquête. Elle ne put rien découvrir de suspect.

On reconnut que le drainage effréné de vieux timbres, auquel se livraient certaines communautés religieuses, n'avait rien de répréhensible. Elles se contentaient de trier du lot, tout à loisir, ce qui était susceptible d'être vendu aux collectionneurs et jetaient le reste au panier.

Tout au plus pouvait-on leur reprocher de laisser croire aux âmes charitables qu'un million de vieux timbres suffisait à racheter un petit chinois destiné à périr dans les eaux bourbeuses du fleuve Jaune.

P. B.

Origine des abattoirs (LVIII, 116, 321, 436, 548, 883). — M. Lanzac de Laborie se trompe en plaçant l'abattoir du Roule sur l'emplacement du marché couvert de l'Europe, il se trouvait exactement entre l'avenue de Munich (boulevard Haussmann), l'avenue de Plaisance (rue de Téhéran), la rue de la Bienfaisance et la rue de Miromesnil, et l'avenue de Messine a été ouverte sur son emplacement. Commencé en 1810, il fut livré aux bouchers le 13 septembre 1818 (voir ALBERT BABEAU, l'Abattoir du Roule. *Bulletin de la Société historique et archéologique des VIII^e et XVII^e arrondissements de Paris*, année 1907, page 79, et année 1908, page 81, avec planche). GOMBOUST.

Crise des loyers Parisiens en 1870-1871 (LVIII, 954). — C'est à la date du 30 septembre 1870, que le gouvernement de la Défense Nationale rendit un décret, ainsi conçu :

Le gouvernement de la Défense Nationale, considérant que l'investissement de Paris a interrompu les relations commerciales, suspendu le travail, et par là même tari la source des salaires et des revenus,

Considérant que les citoyens qui se consacrent entièrement à la défense de la Patrie doivent être provisoirement affranchis de poursuites ruineuses et inutiles

Décète

Article premier. — Un délai de trois mois est accordé aux locataires habitant le département de la Seine, qui déclareront être dans la nécessité d'y recourir pour le paiement du terme de loyer échéant le 1^{er} octobre prochain et des termes précédemment échus qui ne seraient pas encore acquittés.

Art. 2. — Le même délai est accordé aux locataires en garni pour tout paiement de loyer courant ou en retard.

Le 3 janvier 1871, les principales dispositions de ce décret furent renouvelées pour le terme de janvier 1871. Mais l'expérience ayant démontré que la mesure était une source de nombreuses contestations, ce second décret donna aux propriétaires le droit de faire la preuve que les déclarations des locataires étaient inexactes et étendit la compétence des juges de paix à toutes contestations de ce genre, quelle que fût la somme en litige.

Les textes à consulter sont les suivants :

Décret du 7 septembre 1870, portant que l'art. 1244 du Code civil, paragraphe 2, est applicable, pendant la durée de la guerre, à toute contestation entre locataires et propriétaires, relative au paiement des loyers et aux poursuites ou exécutions en toute matière.

(Voir *Bulletin des lois*, 12^e série n° 25).

Décret du 30 septembre 1870, accordant un délai de trois mois aux locataires habitant le département de la Seine et aux locataires en garni pour le payement de leurs loyers.

(Voir même *Bulletin* n° 102).

Décret du 9 octobre 1870, completif et interprétatif de celui du 30 septembre 1870, qui accorde un délai de trois mois aux locataires habitant le département de la Seine pour le payement de leurs loyers.

(Voir même *Bulletin*, n° 121).

Décret du 3 janvier 1871, qui accorde un nouveau délai de trois mois aux locataires habitant le département de la Seine, et donne compétence aux juges de paix pour statuer sur les contestations en matière de loyers.

(Voir *Bulletin* n° 255).

Loi du 21 avril 1871, sur les loyers.

(Voir *Bulletin* n° 373.)

Loi du 6 janvier 1872, qui limite les effets de la loi du 21 avril 1871 sur les loyers.

(Voir *Bulletin* n° 818).

Ces lois et décrets se trouvent reproduits dans presque tous les *Codes*, mais il serait nécessaire de les publier intégralement pour en faire saisir toute l'économie et ce serait alors abuser des colonnes de l'*Intermédiaire*.

YSEM.

Voilà le décret rendu par la Commune le 29 mars 1871 :

La Commune de Paris,

Considérant que le travail, l'industrie et le commerce ont supporté toutes les charges de la guerre, qu'il est juste que la propriété fasse au pays sa part de sacrifices,

Décète :

Article premier. — Remise générale est faite aux locataires des termes d'octobre 1870, janvier et avril 1871.

Art. 2. — Toutes les sommes payées par les locataires pendant les neuf mois seront imputables sur les termes à venir.

Art. 3. — Il est fait généralement remise des sommes dues pour les locations en garni.

Art. 4. — Tous les baux sont résiliables, à la volonté des locataires, pendant une durée de six mois à partir du présent décret.

Art. 5. — Tous congés donnés seront sur la demande des locataires, prorogés de trois mois.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

Jérôme Bonaparte et le banquier Perregaux. — Deux lettres inédites. — Nous avons entre les mains une centaine de pièces sur la famille Clary, dont une des filles épousa Joseph Bonaparte et devint reine de Naples et d'Espagne. Ce dossier, important au point de vue de la vie privée de Julie Bonaparte, — il contient une vingtaine de lettres intimes d'elle, — nous donne aussi un grand nombre de détails sur les Bona-

parte. Jérôme y est représenté par les deux pièces curieuses qu'on va lire.

Aspirant de marine à bord de la *Fondroyante*, Jérôme avait épousé, en Amérique, le 21 décembre 1803, Mlle Elisabeth Patterson, de Baltimore. On sait comment l'Empereur exigea la rupture de cette union. Le 8 mai 1805 (cf. *Moniteur*, 9 mai 1805) Jérôme débarquait à Lisbonne et prenait la route de Milan, abandonnant sa « femme américaine ». Malgré le compte ouvert à son nom chez Perregaux, le fondateur de la banque de France, Jérôme avait de sérieux embarras d'argent. Il fit donc appel à Perregaux, qui prêta, mais non sans une légère inquiétude. Le 21 thermidor an XIII, Perregaux écrivait à Joseph Bonaparte la lettre suivante :

M. Perregaux
à Son Altesse Impériale
le Prince Joseph

Monseigneur,

Monsieur Jérôme Bonaparte ayant disposé sur moi d'une somme de deux mille quatre cents livres, j'ai payé cette somme le 24 floréal an 13 à son secrétaire. Je supplie Votre Altesse Impériale de me faire connaître par qui je dois me faire rembourser cette somme. Je la supplie également de me faire connaître si le retour en Europe de Monsieur Jérôme Bonaparte annule le crédit qui lui a été ouvert chez moi.

Je suis avec un profond respect, de Votre Altesse Impériale, Monseigneur,

Le très humble et très obéissant
serviteur,

J. PERREGAUX.

Nous possédons cette lettre depuis plusieurs mois, quand la trouvaille du dossier Clary, dont nous venons de parler, nous donna la réponse de Joseph Bonaparte. La lettre de Perregaux le toucha au Camp-de-Boulogne et c'est de là qu'il fit, par son aide-de-Camp Deslandes, donner des instructions à Nicolas Clary, le banquier de la famille.

Du Camp de Boulogne,
le 27 thermidor, an 13.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser une lettre de M. Perregaux qui réclame 2400 l. qu'il a payé pour M. Jérôme Bonaparte. Le Prince me charge de vous prier de faire à M. Perregaux le remboursement de cette somme en retirant le mandat ou lettre de change de M. Jérôme.

Monseigneur me charge encore de vous prier de suivre la même marche pour les

dispositions ultérieures de M. Jérôme jusqu'à concurrence de la somme de 32.365,86, qui lui appartient sur les fonds que vous avez entre les mains. M. Perregaux pourra s'adresser à vous directement. Voulez-vous bien avoir la complaisance de l'en prévenir.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère
attachement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,
DESLANDES.

Une note marginale de Nicolas Clary nous apprend qu'il reçut la lettre le 28 thermidor et qu'il répondit le 3 fructidor suivant. HECTOR FLEISCHMANN.

L'abbé Faria. — *Notes inédites de Mahul.* — Le célèbre héros du roman de *Monte Cristo*, l'ami, le précepteur du malheureux Edmond Dantès, le prisonnier fou du château d'If, l'abbé Faria, n'est pas, on le sait, un personnage absolument imaginaire. Alexandre Dumas lui a donné le nom et la qualité d'un homme qui eut son heure de célébrité, et qu'il avait peut-être connu, au moins indirectement : l'abbé Faria, indo-portugais d'origine, mêlé d'abord aux troubles révolutionnaires, puis tumultueux professeur de philosophie à Marseille et à Nîmes, enfin magnétiseur à Paris et auteur d'un ouvrage longtemps estimé sur la *Cause du sommeil lucide*. Un compatriote de ce savant et original aventurier, le Dr Dalgado, de l'académie royale des Sciences de Lisbonne, a récemment publié un *Mémoire sur la vie de l'abbé de Faria* qui veut être une *explication de charmante légende (sic) du château d'If dans le roman de Monte Cristo*. Peut-être a-t-il voulu établir un rapport trop étroit et un parallèle trop constant entre le personnage du roman et son homonyme de la réalité, mais il a réuni du moins nombre de documents intéressants et de curieux articles de journaux. Comme il n'a pas eu la prétention d'être complet et de résoudre les nombreuses énigmes que présente encore la vie de Faria, il n'est pas inutile d'ajouter à ses informations celles que nous fournissent les notes ci-dessous rédigées par le journaliste Mahul, sous la Restauration, et conservées par lui dans un recueil *inédit de Mélanges de Littérature*, aujourd'hui à la Bibliothèque municipale de Carcassonne. Ces notes furent prises d'après une conversation entre Mahul et

un ami de Faria ; elles reproduisent avec plus de précision la plupart des détails contenus dans un article du *Moniteur universel* du 5 octobre 1819, et y en ajoutent de nouveaux. (cf cet article cité par Dalgado, op. laud. p. 901). Elles sont assez curieuses et bien informées pour intéresser tous ceux qui ont lu les merveilleuses aventures de Dantès et de Faria

L. G. P.

L'abbé Faria

M. l'abbé de Faria, dont on parlait dans le *Journal de l'Empire*, du 18 ou 19 juillet 1813 (1), est né à Goa (2) d'un père idolâtre qui, après sa conversion, se fit prêtre catholique. Il fit ses études à Lisbonne et alla recevoir la prêtrise à Rome. A la première nouvelle de nos troubles politiques, il entra en France où il devint un des pourvoyeurs d'émeutes populaires. Dans une de ces circonstances, le 13 vendémiaire, il s'est trouvé faire tirer le canon contre les troupes de l'empereur Napoléon, alors simple général. Il est un des plus ardents apôtres du magnétisme dont il connaît tous les mystères : c'est par ce moyen qu'il était si sûr de gagner au jeu qu'en une maison de jeu on lui faisait un louis par jour pour qu'il s'abstînt de jouer. C'est dans cette même maison qu'il connut M. Roger, l'inspecteur général de l'Université, qui lui fit donner la place de professeur de philosophie au Lycée de Marseille. Arrivé dans cette ville, il voulut prêcher dans une paroisse, et le fit d'une manière si extraordinaire que la foule s'y porta tumultueusement et que le curé se vit obligé de le congédier.

Peu après, ce curé étant devenu proviseur, l'abbé de Faria imagina de se venger en soulevant les élèves contre lui. Par ses actions extraordinaires et par son magnétisme, dont il ne faisait que leur parler pendant tout le temps de ses classes, il empauma (*sic*) si bien leurs esprits qu'il en fit ce qu'il voulut, et s'empara de toute espèce d'autorité. Le trouble qu'il occasionna le fit changer au lycée de Nîmes, où il était professeur suppléant de philosophie. Dans cette ville, il établit chez lui un bacquet où il endormait et guérissait toute la ville. La foule des entrans et des sortans faisait queue à sa porte. Il faisait découvrir à tous les magnétisés la cause et le remède des maladies des autres. Une fois cependant, la personne magnétisée, consultée pour une femme, vit bien la maladie, mais ne vit pas l'enfant qu'elle portait dans son sein. On appliqua le remède or-

(1) M. Delgado ne paraît pas avoir connu l'article auquel Mahul se réfère ici.

(2) Le 31 mai 1756 à Candolim, près Goa.

donné et la femme périt de fausse couche. Cet événement engagea la police, déjà allarmée, à lui interdire de magnétiser. Dans ce moment une petite cure voisine de la ville vint à vacquer. Il y vole sans la mission de l'évêque d'Avignon, diocésain, et, sans pouvoir, se met à prêcher, confesser et à magnétiser. L'évêque, instruit de cette démarche, eut recours aux autorités pour le faire sortir de là, et on eut bien de la peine à l'arracher à ces paysans, qui le regardaient déjà comme un prophète ou comme un saint. Alors il partit pour Paris, sentant bien que s'il ne s'en allait pas volontairement on aurait bien pu finir par le chasser. Et l'on voit que bien-tôt après son arrivée à Paris il a commencé à s'y faire connaître.

D'après cette courte histoire de sa vie, on a pu s'apercevoir quel est le caractère remuant et inquiet de cet homme singulier, caractère propre à soulever et jamais à calmer, à ruiner, mais non pas à construire, bon dans une crise, dans une révolution, mais dangereux dans un gouvernement paisible et réglé. Il est bien fait de son corps, d'une taille avantageuse, d'une race noire dont il conserve la couleur ; cette race n'est point la même que celle des Ethiopiens. Il est fort savant, particulièrement dans l'argumentation, en laquelle il n'a point d'égal pour la subtilité. Il possède à fond plusieurs langues et notamment le grec qu'il prononce comme les grecs modernes, ne connaissant pas la prononciation de Port Royal. Il a fait une grammaire latine qu'il se propose de faire imprimer, dans laquelle, à ce qu'on m'a dit, son français a encore l'air étranger, quoique après vingt-cinq ans de séjour parmi nous. Il prétend qu'au moment du détronement de la famille de Bragança il avait été informé que la reine de Portugal l'avait nommé à un évêché de ce royaume. Je tiens ces détails d'un ami de l'abbé de Faria.

(MAHUL, *Mélanges de Littérature inédit*).

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort de notre collaborateur M. Henri Vial, membre de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France. Il s'en va à quarante-deux ans. C'était un érudit d'une très haute conscience qui a apporté à l'histoire de Paris une contribution précieuse.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

44^e ANNÉEN^o 120931^{bis}, r. Victor-Massé31^{bis}, r. Victor-MasséPARIS (IX^e)Cherchez et
vous trouverezPARIS (IX^e)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Il se faut
entr'aider

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

105

106

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

Portrait de Boisrobert. — Existe-t-il un portrait de Boisrobert, en dehors de celui publié dans le *Magasin pittoresque* et du tableau reproduit dans l'*Histoire lithographiée du Palais-Royal*? Le cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale n'en possède pas. LACH.

Statue du cardinal de Richelieu à la Meilleraie en Poitou. — Le maréchal de la Meilleraie demanda à Clément Métézeau, célèbre par la construction de la digue de La Rochelle, le plan de son château patronymique, situé près de Parthenay en Poitou. Les bâtiments d'habitation entourés d'une douve profonde occupent trois côtés d'une cour intérieure ouverte seulement au midi.

On voyait, au dessus de la porte principale de cette maison seigneuriale, une statue du cardinal de Richelieu. Le torse et autres restes de cette statue brisée à la Révolution, recueillis par la *Société de statistique des Deux-Sèvres*, figurent au musée départemental.

On lit sur un fragment du piédoche : FRANMO... ; puis vient une brisure et la suite de l'inscription qui donnait évidemment le nom du sculpteur, est perdue.

On demande quel était ce sculpteur ?

Barbier de Montault croyait reconnaître, à certains détails du costume cardinalice, que la statue fut faite en Italie.

Toujours est-il que nous ne connaissons aucun sculpteur français auquel puisse être attribuée l'inscription tronquée. LÉDA.

Scribe, Mélesville, Casimir et Germain Delavigne au château de Wolberg chez la reine Hortense.

— Pendant le séjour que fit, en Suisse, au château de Wolberg, la duchesse de Saint-Leu, l'ex-reine Hortense reçut, en septembre 1826, la visite d'Eugène Scribe, alors âgé de 34 ans, de Mélesville, de Casimir et de Germain Delavigne, ces deux derniers revenant d'un voyage en Italie. Pourrait on me fournir quelques renseignements sur le séjour de ces littérateurs chez la mère de Napoléon III ? Y a-t-il, dans leurs œuvres, dans leur correspondance publiée ou inédite, quelque allusion à ce voyage, quelque note sur le château de Wolberg et ses hôtes ?

MONTIXILE.

Morcellement de la propriété rurale avant la Révolution de 1789.

— Bibliographie de cette question ? Toutes communications, documents, travaux

déjà faits, indications de sources seraient reçus avec reconnaissance.

G. DE LA VÉRONNE.

La « layette de Louis XVII ». — *L'Echo de Paris* du 23 octobre 1908 publiait un entrefilet relatif à « une des malles provenant de la garde-robe de la reine Marie-Antoinette et affectée à la layette du petit prince Louis XVII ».

Cette malle aurait été achetée par le musée de Douai avec les parchemins l'authentiquant ?

Un aimable intermédiaire du Nord pourrait-il donner quelques détails sur cette malle et peut-être nous dire la teinte des parchemins ?

GASTON HELLEVÉ.

Congrès de Vienne. — Dans un article sur la province du Rhin de A.-M. Berthelot, (*Grande Encyclopédie*, 28^e volume, page 577), je lis les lignes suivantes :

Ces territoires unifiés (la province du Rhin) sous la domination française furent attribués à la Prusse au Congrès de Vienne, par suite de l'incapacité de Talleyrand et du gouvernement français, qui, pour maintenir le royaume de Saxe, établirent, sur la frontière française, le grand état militaire allemand.

Cette affirmation est-elle exacte ?

PAUL DY.

Les Diacres-nés de la famille d'Orléans. — Dans son premier volume de *Chronique* (p. 264), la duchesse de Dino rapporte que le duc d'Orléans, le fils de Louis-Philippe, lui a raconté qu'un de « ses aïeux » ayant prêté de l'argent au Saint-Siège, que celui-ci n'avait pas rendu au terme indiqué, le pape envoya en compensation, une bulle par laquelle il créait tous les descendants mâles de la famille *sous-diacres nés* et chanoines de Saint-Martin de Tours. »

De quel pays s'agit-il ?

Qu'étaient ces sous-diacres-nés ?

En existe-t-il encore ?

J....

De Persigny et l'impératrice Eugénie. — M. de Laire, comte d'Espagne, (*Mémoires du duc de Persigny*, page 509)

prétend encore qu'à la suite du refus de l'impératrice d'adhérer à ses négociations avec la Prusse, Persigny laissa échapper, un soir, dans le monde de Londres où il avait de nombreuses relations, une phrase d'une ironie sanglante contre celle qui avait assumé cette lourde responsabilité, que ce mot imprudent autant qu'irrespectueux, rapporté au captif de Wilhelmshoehe, le blessa au cœur. Quel est ce propos de Persigny ?

P. M.

Thérèse de Brünswick. — A quelle branche de la maison de Brünswick appartenait Thérèse de Brünswick, l'« immortelle bien-aimée » de Beethoven ?

Voici quelques renseignements généalogiques qui permettront peut-être à quelque obligeant collaborateur d'être plus heureux que moi dans ses recherches.

Thérèse de Brünswick est morte vers 1860. Il existe d'elle un portrait au Musée de Beethoven à Bonn, et un buste au Musée national de Buda-Pesth.

Franz de Brünswick son frère.

Une sœur, qui eut pour fille la comtesse Blanka Teleki, condamnée à mort dans l'insurrection hongroise de 1848.

Une cousine, Giu-lietta Giucciardi, à qui est dédiée la *Sonate au clair de lune* ; vers 1805 ; elle était fiancée au comte Galenberg.

SEPTMONTS.

François de Calvi. — Que sait-on de François de Calvi, auteur de l'*Histoire générale des Larrons*, dont une édition parut, en 1640, à Lyon, chez Candy, en 3 tomes.

Le même ouvrage fut encore édité, chez Machuel à Rouen, en 1709 ; dans cette dernière édition François de Calvi est indiqué comme Lyonnais.

HADY-LEM.

Coquelin et Gambetta. — Quelle a été l'origine des relations de Coquelin aîné avec Gambetta ?

V.

Les descendants d'Enguerrand de Marigny ? — La famille de Marigny a-t-elle été éteinte avec Enguerrand de Ma-

rigny pendu au gibet de Montfaucon en 1315.

Mandeville de Marigny qui alla en Louisiane en 1715, appartient-il à la famille d'Enguerrand de Marigny ou à une branche complètement distincte.

Le frère de la marquise de Pompadour (Antoinette Poisson) créé marquis de Vandrières, puis chevalier de Marigny par Louis XV, fut-il envoyé en Louisiane; sinon, où mourut-il?

Connait-on des descendants de ces deux branches? J.

« Une fille d'Alfred de Musset et de George Sand ». — Sous ce titre, je trouve, en un catalogue de librairie récemment reçu, l'annonce d'un ouvrage publié à Paris (s. d.) par M. Auguste Mailloux (?)

Qu'est-ce que cette enfant dont je n'ai jamais entendu parler? Quand est-elle née? Vit-elle encore?

Est-ce qu'un de nos excellents confrères ne pourrait pas nous renseigner à ce sujet? Je dis nous, car je suppose qu'un certain nombre de co-abonnés sont tout aussi ignorants que moi sur cette naissance. F.

P.-F. Martenasie. — Me serait-il possible d'avoir quelques détails biographiques sur Pierre-François Martenasie, graveur, avec lequel Laurent Cars passa, le 11 septembre 1759, un curieux contrat, publié par J.-J. Guiffrey, dans le *Courrier de l'art* (1883, page 455), et que l'abbé Zani dit avoir parfois signé ses estampes du nom de Pitre Sodermina en ajoutant qu'il était flamand? G. K. D.

Mlle Palmyre. — Quelle est cette Mlle Palmyre, tailleur au début du règne de Louis-Philippe et qui habillait les grandes dames de Paris? A-t-on quelques détails? Mlle Palmyre a-t-elle eu des successeurs? J...

Paris d'Illins et Paris de Montmartel. — Des quatre frères « Paris », le quatrième Paris de Montmartel, père du fameux marquis de Brunoy, était seigneur de Villers. Il s'agit là de Villers-sur-Mer (Calvados) dont le château, dit-

on dans le pays, a été construit par lui. Il y a au cimetière de cette petite ville, des tombes portant les noms de *Paris d'Illins* et la propriétaire du château est la vicomtesse d'Hérouville, dont la mère, née Alix Paris d'Illins, veuve de M. Alfred Le Grand des Cloizeaux (membre de l'institut) est décédée le 12 novembre 1903, âgée de 73 ans.

Quel rapport y a-t-il entre les *Paris d'Illins* et les Paris de Montmartel?

Pourrait-on connaître la filiation des Paris jusqu'à nos jours? L. A. L.

Titre cardinalice d'Eudes Rigaud. — Quel était le titre cardinalice de Eudes Rigaud, archevêque de Rouen?

SAFFROY.

Villard de Honnecourt. — Existe-t-il un portrait de ce célèbre architecte du XIII^e siècle? PAUL DY.

Une pièce inédite de Zola. — En 1867, Emile Zola écrivit une pièce en un acte en prose, *La Laine*, qui présentée à l'Odéon, fut refusée. Depuis, nous n'en avons plus entendu parler: qu'est devenu ce manuscrit inédit? J...

Assignats de 5 livres du 10 Brumaire an II. — Maintes fois j'ai entendu dire que les assignats de cinq livres du 10 Brumaire an II portaient cent signatures différentes. Je me suis attelé à les recueillir, j'ai consulté des collectionneurs et voici les noms que j'ai réunis:

Ariquet, Arnoux, Audouin, Augée, Auguste, Aze.

Baillif, Barba, Baron, Bazière, Berlioz, Berthier, Bertin, Beurlier, Blanche, Brunon (?) Bot, Brout, Brouz, Bruney (?).

Chaignet, Coipel, Couvienne.
Davion, David, Denis, Deperthes, Didier, d'Asseville, Drouet, Duboc, Dubois, Duclos, Duflot, Dumez, Dutour, Duval, Duval, Duverger-

Emon.
Faure, Fenis, Feminade, Feuillade, Fontaine, Fouquet, Francey.

Galland, Gaudet, Gérard, Gilles, Gillet, Gomez, Gourgau, Goust, Grelet, Guinand, Henriot.

Jeanneau.
Labrosse, Lachapelle, Lacroix, Lam-

bert, Laporte, Lasceux, Lecour, Lenoir, Loegel, Loiseau, Loiselau, Loquet, Luillier.

Martin, Maugé, Mauroy, Méguié, Méreier, Michaux, Michaux, Mixelle, Momoro, Mortier.

Palate, Petitain, Picot, Poidevin, Police, Poullain, Preux.

Régnier, Riottot, Rolin, Roussel

Sal, Sanche, Sehrantz, Semen, Symon.

Thurouin, Troussé.

Vauchy.

Villiers.

Ce qui fait 102 noms. Il est vrai que « Duval » est compté deux fois à cause de la différence des signatures, — grands ou petits caractères. — Connait-on d'autres noms ? Qu'étaient ces cent signataires ?

FREDERIC ALIX.

Au sujet du mot italien marengo pour désigner la pièce d'or de 20 francs. — Dans l'Italie du Nord, la pièce de 20 francs est couramment désignée sous le nom de *marengo*. Un auteur italien ayant écrit, pour expliquer cette appellation : « Dès que la chose fut possible, Napoléon (*sic*) fit frapper une pièce d'or, et comme cette nouvelle monnaie fut fabriquée après la bataille de Marengo, le nom de cette victoire, *qui cependant ne s'y trouve pas inscrit*, sert chez nous à désigner la pièce d'or de 20 francs ». Un de ses compatriotes lui a répondu en ces termes :

« Je ne saurais admettre que, dans l'Italie supérieure, la pièce d'or de 20 francs soit appelée *marengo*, pour l'unique raison que des pièces de ce genre ont été frappées après la bataille de ce nom. Les Italiens ont appelé *marengo* la pièce de 20 francs, *parce que le nom de cette victoire était inscrit sur les premières pièces de l'espèce* qui circulèrent dans la péninsule. Elles portaient, d'un côté, l'effigie de la République française, et de l'autre l'inscription : *L'Italie délivrée à Marengo*, ainsi que la valeur en francs, et comme Marengo était le seul mot italien qui y fût inscrit, il devint pour nous synonyme de la pièce elle-même. L'existence de cette pièce de monnaie commémorative m'a été affirmée, il y a un grand nombre d'années, par un Français qui en possédait un exemplaire, et je crois qu'il ne serait pas difficile d'en trouver d'autres,

même en Italie, chez les collectionneurs ou les numismates ».

Que pensent mes collègues de l'*Intermédiaire* au sujet de cette *pièce de monnaie* de 20 francs, en or ? A-t-elle été frappée réellement, ou s'agit-il plutôt d'une *medaille commémorative* de la célèbre bataille de Marengo ?

NAUTICUS.

Sonnet du « Misanthrope ». — Quelle est l'anecdote qui a fourni le sujet du sonnet du *Misanthrope* ?

ALBA.

Références de deux passages de Montaigne. — Un aimable collaborateur voudrait-il m'indiquer où se trouve dans Montaigne le mot :

C'est mettre ses conjectures à bien haut prix que d'en faire cuire un homme tout vif.

(Cité, sans indication de référence, dans Compayré, *Histoire de l'éducation*, I, page 111).

Et celui-ci, cité par Brunetière, *Manuel de littérature française*, p. 88 :

Chacun regarde devant soi, ... moi je regarde dedans moi, ... je me contrôle, je me goûte. *Nemo in se tentat descendere* : moi, je me roule en moi-même.

N. T.

Geissler et Gruber. — J'ai eu jadis (vers 1844) entre les mains un ouvrage in-4^o, relatant un voyage en Russie, accompli par un Allemand vers la fin du xviii^e siècle ou au commencement du xix^e. L'auteur s'appelait Geissler, et avait dédié son œuvre à son ami Gruber. Des chapitres d'égale longueur alternaient avec des images coloriées, de la grandeur totale de l'in-4^o, qui représentaient des scènes de la vie russe ; quelques-unes de ces gravures étaient très originales. Je m'en rappelle une, en particulier, qui représente une marchande d'habits et vieilleries diverses, en partie revêtue des marchandises qu'elle cherche à débiter ; coiffée d'un vaste chapeau à cornes masculin, elle discute le prix d'une paire de bottes avec un particulier pourvu d'une longue tresse dans le dos. — L'ouvrage est rédigé ou traduit en français.

Pourrait-on en retrouver le titre et la date ?

V. A. T.

Recueils d'usages locaux. — En 1896, le Conseil Général de la Haute-Savoie décidait de recueillir « les usages constants et reconnus du département, auxquels se réfèrent des dispositions légales en vigueur », puis de les classer et de les publier. Je possède ce recueil.

Existe-t-il pour les autres départements des recueils analogues publiés soit par des assemblées départementales, soit par des particuliers ?

Je serais très reconnaissant aux aimables intermédiairistes de me fournir des renseignements à ce sujet.

CH. DE R.

L'Almanach des calembours. — Je ne puis découvrir la deuxième édition de *L'Almanach des calembours* (Paris, 1771), dont la préface contient une protestation du marquis de Bièvre contre sa prétendue paternité du livre. Un obligant collaborateur de *l'Intermédiaire* pourrait-il me communiquer cette édition, ou m'indiquer une collection la contenant ?

M. DE B.

Bibliothèque des curieux. — Louis Loire *Bibliothèque des Curieux*. — La première série de cette Bibliothèque a paru chez Dentu en 1875. L'auteur, dans la préface, annonçait que la 2^e série paraîtrait prochainement. Un collaborateur pourrait-il me dire si cette 2^e série a paru et me donner le nom du libraire ?

C. P. C.

Billets écrits sur des cartes à jouer. — Louis XIV écrivit, paraît-il, un billet à Mademoiselle de Lavallière sur le dos d'une carte à jouer, un deux de cœur. Je possède deux billets écrits au xviii^e siècle, vers 1770, sur le verso de cartes — un dix de cœur et un huit de pique — La première a été pliée en lettre minuscule et porte une adresse. La seconde est sans pli et sans adresse.

Était-ce donc un usage à cette époque d'utiliser ainsi les cartes à jouer ?

Chaque carte n'aurait-elle pas eu sa signification ?

FRÉDÉRIC ALIX.

Locusée. — En parlant d'une lettre de Mgr Dupanloup, dont il recherche le

destinataire (voir *Intermédiaire*, LIX, 54), notre confrère, J. L.-C., s'exprime ainsi : « Cette lettre, *locusée* d'Orléans... » Voilà, il me semble, une expression nouvelle et ingénieusement significative. Je l'ai vainement cherchée dans divers dictionnaires, notamment dans celui de Littré. Ce latinisme est-il français ? En tout cas il est digne de l'être, car il comble une lacune et n'a pas d'équivalents : *localisé* est loin de vouloir signifier la même chose. On ferait hausser les épaules à dire : « Cette lettre *localisée* d'Orléans. »

GROS MALO.

Couronne antique dans les sceaux maçonniques. — Un aimable intermédiaire pourrait-il me dire : 1^o pour quoi certains sceaux de loges maçonniques au xviii^e siècle portent l'écusson timbré d'une couronne à l'antique 4, 5, 7 ou 9 pointes ; 2^o s'il existe un travail bien documenté sur la sigillographie maçonnique ?

A. D.

Stok-prussien. — On sait que les Allemands appellent ainsi les Prussiens énergiques, animés au plus haut degré de passions féroces contre nous, comme Bismark et tutti quanti.

M. Déroulède traduit cela par « Prussien rigide comme un bâton » : c'est évidemment la traduction littérale actuelle. Mais ce que nous voudrions bien savoir, c'est s'il en a toujours été ainsi ; c'est-à-dire si, primitivement, on n'avait pas introduit cette expression de France en Allemagne, pour dire stoïque PRUSSIE : cas dans lequel l'étymologie de ce mot, bien loin d'être allemande ou anglaise (dérivé de *Stick*, bâton), proviendrait du grec *Stoè*, portique ; sous lequel Zoïle professa la doctrine rigide des stoïciens, où le *stok* et le bâton n'ont rien à voir du tout !

D^r BOUGON.

Navigation aérienne : un poisson aérostatique. — Je possède une gravure française du dix-huitième siècle (signée Bresse aquaforti et datée 1784) avec la description suivante :

Poisson aérostatique enlevé à Plagentia, ville d'Espagne située au milieu des monta-

gues, et dirigé par Dom Joseph Palinho jusqu'à la ville de Coria au bord de la rivière d'Arragon éloigné de 12 lieues de Plazentia le 10 mars 1784.

Cette gravure fut publiée à Paris chez J. Chéreau, rue Saint-Jacques, au-dessus de la Fontaine Saint-Severin, aux deux Colonnnes, n° 257.

Pourrait-on me renseigner sur la base historique de ce vol ?

GEORGE A. SIMONSON.

Le bronze de Corinthe. — D'après un ouvrage que je viens de lire, certains auteurs prétendent que la patine verte des anciens bronzes de Corinthe est due à l'incendie dont cette ville a été victime. En effet, c'est dans ses ruines que l'on retrouvait les figurines qui faisaient fureur à Rome au siècle d'Auguste. D'après d'autres, au contraire, cette patine proviendrait de l'alliage constituant la matière de ces charmantes statuette. La formule de cet alliage, composé de bronze, d'or et d'argent, a-t-elle été retrouvée, ou le secret en a-t-il péri avec Corinthe elle-même ?

ALDE.

L. D. P. Devise maçonnique.

— Certains brevets maçonniques, entr'autres un de la loge Saint-Alexandre, daté du 18 mai 1772, portent ces trois lettres L. D. P. Que signifient-elles ? Je connais l'explication de écrivains anti-maçonniques *Lilia destrue pedibus* ; mais n'est-ce pas une explication après coup ?

A. D.

Ex-libris à déterminer : à l'épée d'argent. — Ex-libris du xvii^e siècle par Jean Toustain. Armes : *Ecartelé au 1 et 4 de gueules à l'épée d'argent emmanchée d'or posée en pal, la pointe en haut et accostée en chef de deux croix de Lorraine d'or (qui est de Gallery) ; au 2 et 3 d'azur à trois manches d'or 2 et 1.* Quelles sont ces dernières armes et quelle est la date de cet ex-libris ?

H. G. S.

Invasion de 1814 : écrits sur cet événement. — Je viens d'avoir la chance de mettre la main sur un recueil manuscrit assez curieux, relatant, d'après des rapports officiels et des lettres particulières, les cruautés et les vexations qu'ont eu à subir, en 1814, les départements envahis de la part des alliés, no-

tamment des Prussiens, et plus encore des Cosaques de Platow.

Je serais reconnaissant à ceux de nos confrères de l'*Intermédiaire* qui pourraient me signaler des publications de textes analogues.

PIERRE DUFAY.

P.-S. — Je m'empresse d'ajouter qu'un certain nombre de ces rapports ou lettres est emprunté au *Moniteur* de février et de mars 1814. Il en est de même des procès-verbaux de la réception, à l'Hôtel de Ville, des délégations des municipalités des villes envahies.

P. D.

Bahut, coffre, huche, malle. — Les dictionnaires ne donnent que d'assez mauvaises définitions de ces mots, définitions pouvant se résumer ainsi :

Bahut : Grand coffre de bois destiné à renfermer les valises ou malles au cours d'un voyage.

Coffre : Sorte de caisse à couvercle dans laquelle on serre des objets de diverse nature.

Huche : Grand coffre de bois servant à serrer les vêtements.

Malle : Coffre dans lequel on met ce que l'on emporte en voyage.

(C'est volontairement que mes recherches se limitent à la définition ayant trait au voyage).

Les quatre mots semblent absolument synonymes.

J'ai visité plusieurs musées espérant que les appellations données aux objets exposés pourraient me permettre de trouver la valeur exacte de chaque terme. Il n'en est rien et bahut, coffre ou huche sont employés sans aucune distinction. Malle est un peu à part.

Pourrait-on me renseigner sur ce sujet ou me renvoyer à des ouvrages spéciaux ou techniques relatifs soit à ces objets eux-mêmes, soit à leur industrie.

GASTON HELLEVÉ.

Les Béthune-Sully. — Quel a été le dernier descendant de l'ancienne maison de Béthune-Sully ?

C'est une chose connue et constatée par les historiens que les Béthune-Sully, Béthune-Charost et autres de la même souche, sont éteints depuis le commencement du siècle dernier.

Comment donc les Béthune actuels peuvent-ils avoir la prétention de se rattacher aux anciens ?

DOMINO NOIR.

Réponses

Sur les épées de François I^{er} prises à la bataille de Pavie 1525. —

Deux épées furent prises et elles existent encore. La première est l'épée d'armes du Roy dont la lame seule subsiste à l'Armeria de Madrid. La seconde est une épée de ceinture à monture émaillée que l'on peut voir au Musée d'Artillerie de Paris, et qui fut trouvée dans le bagage du Roy après la victoire des Impériaux et rachetée par le Roy d'Espagne, plus tard.

Pour la description de cette épée de ceinture, dont une copie servile par Zulaga existe à l'Armeria de Madrid, et pour l'épée d'armes, consulter :

L. Robert. *Catalogue du Musée d'Artillerie*. Paris ; 1891 ; III, p. 107, n^o J. 376.

Maurice Maindron. *Collections du Musée d'Artillerie* (*Gazette des Beaux-Arts*, X, 3^e période. 1894. p. 273 ;

et pour l'historique de cette arme :

Maurice Maindron. *L'Armeria de Madrid* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1895. 3^e période, XIV, p. 484 ;

et encore *Les Musées de Madrid*, Paris, 1896, p. 228, note 1 ;

et encore, *Revue de Paris* 15 août 1899, p. 843. Comte de Valencia. *Catalogo de la Real Armeria de Madrid*. 1898, p. 353 et seq. et planche XXIII, et pour la copie de l'épée de Paris, p. 357.

Faute de temps, je m'en tiens au principal, mais ces armes sont extraordinairement bien connues, et il en est question, (surtout de l'épée de Paris), dans tous les mémoires du temps de Napoléon I^{er}.

MAURICE MAINDRON.

La couleur des costumes des maîtres des corporations aux entrées solennelles à Paris (LIX. 50). — Dans les « Délibérations de la Ville de Paris » 5 janvier 1571, on lit :

Il est mandé aux maîtres et gardes de la marchandise de drapperie de ceste Ville de Paris eulx tenir prestz pour les entrées du Roy et de la Roynne, au nombre de quatre, dont ilz conviendront entre eulx, vestuz de robes de velours tanné brun, et marcher à cheval au Louvre jusques au lieu qui leur sera dict, pour porter le ciel sur la majesté du roi.

M. Paul Guérin qui relève cette Délibération, ajoute (t. VI, p. 257) :

C'était leur couleur ordinaire, comme on le voit aux entrées de la reine Anne de Bretagne (1504) et de la reine Eléonore, en 1531, mais ils portaient en réalité à la cérémonie de 1571, des robes de velours noir, comme ils l'avaient fait déjà lors de l'entrée de Henri II.

La Délibération porte en outre :

Pareilz mandemens ont esté envoyez aux maîtres de l'espicerie, pour estre vestuz de robes de velours tanné esd. entrées.

Semblable mandement a esté envoyé aux marchans merciers, vestuz de robes de velours violet.

Autre mandement a esté envoyé aux maîtres de la pelletterie, vestuz de robes de velours pers, fourrées de loup serviers.

Pareil mandement a esté envoyé aux maîtres de la bonneterie, vestuz de robes de velours tanné.

Autre amendement a ces fins a esté envoyé aux maîtres de l'orfèvrerie, vestuz de robes de velours cramoisy.

Le même annotateur observe : « Les robes des gardes de l'espicerie et de l'hypothécairie étaient de velours noir en 1504 (entrée de la reine Anne, et en 1531 entrée de la reine Eléonore). Elles étaient de velours tanné à l'entrée de Henri II, comme à celle de Charles IX.

Les merciers portaient cette couleur (le violet) depuis 1549. Antérieurement leurs robes étaient rouges.

Même remarque pour les gardes de la pelletterie (velours pers). Leur couleur aux entrées de 1504 et de 1541 était le violet.

Les gardes de la bonneterie étaient vêtus de robes de damas rouge en 1504 et en 1531. Ils prirent le velours tanné à partir de l'entrée de Henri II.

Le velours cramoisy brun était déjà porté par les gardes de l'orfèvrerie aux entrées de 1504, 1531 et 1549.

On voit par là combien ces couleurs varièrent. Le plus simple est de se reporter aux délibérations et aux descriptions pour chaque entrée, chaque cérémonie. Aucune règle n'est très fixe en ces couleurs, assujetties déjà, quoique adoptées par de graves magistrats professionnels, à tous les caprices de la mode. D^r L.

Où est morte mademoiselle de Romans, la maîtresse de Louis XV ? (T. G. 782 ; LVIII, 974). — « Par devant Jalenque, notaire à Maurs (Cantal) le 17 octobre 1816, ont comparu Raymond, comte de Caldaguès, lieutenant-général des armées du

Roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, prévôt du Cantal, chevalier de l'Ordre de Saint-Hermenegilde d'Espagne, habitant à Aurillac, fils de feus François-André de Caldaguès, lieutenant pour le Roi et commandant à Bergues Saint-Winox et de Marie-Martine de Rémont, et sa future épouse Anne-Françoise-Henriette de Siran de Cavanac, veuve en premières noces de Jean-Armand-Amable, vicomte de Caylus, fille légitime de Gabriel de Siran, marquis de Cavanac, maréchal de camp et d'Anne Romans de Coppière, habitant à Toulouse.

E. DES R.

Charlot ou Charlat, l'assassin de Madame de Lamballe (LIX, 50). — « J'ai lu, dans de nombreux *Mémoires* du temps, dit M. Henri Prost, que le véritable assassin de la prisonnière de la Force, se nommait Charlot, boucher au faubourg Saint-Antoine ».

Je ne trouve ce détail ni dans *Madame de Lamballe*, de M. Georges Bertin, ni dans *Essais sur la mort de Madame la princesse de Lamballe*, de M. Lucien Lambeau; ni dans les *Massacres de Septembre*, de M. G. Lenôtre. Aurais-je mal cherché ?

Il serait d'autant plus intéressant de citer les contemporains que les historiens modernes — sauf Michelet, et encore parle-t-il de Charlat, — n'ont pas éclairci ce point.

V.

Napoléon I^{er}. Son masque mortuaire (T. G., 629; LVIII, 848, 901). — Environ vers 1845, le célèbre professeur anglais Owen fit cadeau au professeur Jan van der Hoeven, directeur du Musée d'Histoire naturelle à Leyde, qui possédait une collection de masques mortuaires, d'un moulage de celui de Napoléon I^{er}, identique à celui du Musée Carnavalet. Ce masque est conservé dans la famille de feu le D^r Jan van der Hoeven à Rotterdam, fils du professeur. Peut-être que des recherches auprès des descendants du professeur Owen, qui, né en 1804, a certainement pu être en rapports avec le D^r Burton, s'il n'en était parent, pourraient éclaircir la question, si le reste du moulage de la tête de Napoléon se trouve en Angleterre.

F. KOCH J^r.

« **Le Roi est mort... Vive le Roi!** » aux obsèques du comte de Chambord (LVIII, 50, 178, 294, 739, 787, 901; LIX, 22, 70). — Mon honorable contradicteur me permettra de lui affirmer que je n'ai, pas plus que lui, « de courtoisie dans l'âme », mais la polémique qu'il poursuit ne peut avoir d'autre résultat pratique que de réjouir les ennemis de la royauté, ce que, *pour ma part*, je trouve profondément regrettable à l'heure actuelle.

Je répète que le comte (et non le marquis) de Monti était mieux placé que personne pour connaître la pensée intime d'Henri V. D'ailleurs, son témoignage pourrait être corroboré, au besoin, par celui du général de Charette et de bien d'autres familiers de Frohsdorf.

On objecte que le comte de Paris n'a pas hérité du comte de Chambord, mais on sait assez le désaccord qui subsistait entre celui-ci et ses cousins d'Orléans après la réconciliation d'août 1873 (à cause de la question du drapeau qui, deux mois plus tard, fit échouer la restauration monarchique). Dès lors, il est assez explicable que M. le comte de Chambord ait laissé ses biens à des parents beaucoup plus proches, avec lesquels il n'avait cessé d'être en relations intimes. Quant aux droits politiques, il ne pouvait les enlever au comte de Paris, son successeur légitime, et, en homme de conscience et de devoir qu'il était, Henri V n'a jamais songé à le faire. Son silence même, à cet égard, me paraît assez éloquent car, s'il avait considéré don Carlos, avec qui il était en fort bons termes, comme son héritier politique, il l'eût proclamé hautement. Et, puisque l'on prétend tirer argument de ce que « le comte de Chambord n'a pas investi le comte de Paris », nous dira-t-on, du moins, quand il a investi le duc de Madrid ?

Pendant la Restauration, comme le rappelle tort justement notre confrère Châteauneuf, le duc d'Orléans n'a jamais cessé d'être considéré comme l'héritier éventuel de la Couronne, à défaut de descendance dans la ligne de Charles X. Les renonciations des Bourbons d'Espagne ne résultent pas « d'une interprétation discutable du traité d'Utrecht », mais de renonciations bien formelles et dûment enregistrées dont on trouvera le texte dans le

savant ouvrage du marquis de Courcy (*Renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France*).

J'ajoute que la tradition de la monarchie capétienne voulait que l'héritier de la Couronne fût *catholique et régnicole*. Peut-on dire que, depuis deux siècles, les Bourbons d'Espagne remplissaient cette dernière condition ?

BARON J. DE WITTE.

Je possède une lettre de l'aumônier de Frohsdorf que je n'ai pas citée dans mes *Deux Fusions*, dont je détache ce passage :

« Ce n'est pas que j'aie rien contre M. le comte de Paris. Je le crois honnête homme. Monseigneur, après la célèbre visite du 7 juillet, me dit : « Il s'est montré très bien, ainsi que le duc de Nemours et son fils. Si j'ai voulu les voir, c'est pour montrer au monde entier que, si Dieu me rappelle à Lui, je n'aurai rien conservé sur le cœur contre eux. »

« C'est donc un pardon, pardon sublime, héroïque, et non une reconnaissance du comte de Paris pour successeur à la couronne, comme ont voulu le prétendre maints royalistes à la douzaine qui ne savent pas que la couronne de France n'est pas un bien *patrimonial*, mais seulement *national*, et que par conséquent, Monseigneur l'eût-il voulu, ne pouvait pas en disposer à son gré. Ainsi ne l'a-t-il pas fait.

Quand on demandait au comte de Chambord quel serait son successeur, il répondait :

Celui qui aura le droit.

Très discret — il poussait la discrétion la plus absolue à un degré très rare — très maître de lui, quoique ayant quelquefois des bouffées de colère, il n'aimait pas ses cousins d'Orléans et il n'avait pas confiance en eux. Il eût été étonnant qu'il en fût autrement.

ROBINET DE CLÉRY.

Un Roi d'Yvetot (LVIII, 441, 579, 960).

Le duché de Normandie a dans son estendue le Royaume d'Yvetot *érigé par le Roy Clothaire*, pour expiation d'avoir tué dans l'église de Soissons, le Vendredy Saint, Gau thier Seigneur d'Yvetot, qui luy demandait grâce, lors mesme qu'on luy présentait la croix à baiser.

Ce royaume a depuis quelque temps esté

changé en Principauté dont jouissent Messieurs du Bellay.

Histoire de Normandie, par Gabriel Du-moulin, édition de 1631. LÉON DESRUÉS.

Bettona (LIX, 4, 80). — Le *Dictionnaire des communes du Royaume d'Italie* (dernier recensement, 10 février 1901) mentionne Bettona, petite ville de 3445 habitants, appartenant à la Province de Pérouse et située à 13 km d'Assise, quant à la fresque qui intéresse M. Marcellin-Pol de Framatz, elle m'est absolument inconnue. WHIST.

Serfontaines (LIX, 3). — Cette localité, dont le nom s'écrit aujourd'hui Cerfontaine, faisait autrefois partie du Hainaut et est actuellement une commune de l'arrondissement d'Avesnes (Nord).

D'après la *Statistique Archéologique du département du Nord*, « en 1528, Nicolas de Boussois, possesseur de cette seigneurie, la vendit à Jean de la Biche, dont l'unique héritière l'apporta en dot, au XVII^e siècle, à Ernest de Haynin ; elle passa ensuite dans la famille de Maulde par le mariage d'une demoiselle de Haynin, et après, par celui d'une dame de Maulde dans celle des barons de Bergues-Saint-Winock, qui la posséda jusqu'en 1789 ».

Ernest de Haynin, seigneur du Cornet, de Fremicourt et de Liramont, né à Douai le 23 décembre 1629, épousa, le 20 mai 1658, Marie-Catherine de la Biche, dont il eut Ernest-Charles-André, seigneur du Cornet et de Cerfontaine.

Dans le *Dictionnaire topographique de l'arrondissement d'Avesnes* de M. Chevalier sont reproduites les épitaphes des seigneurs de Cerfontaine enterrés dans l'église de ce village.

DE MORTAGNE.

Zertquesque ? Pidesem ? (LVIII, 785, 911 ; LIX, 32). — On a imprimé Frèves au lieu de (Trèves) ; Trier en allemand, endroit fort connu et important, jadis résidence de l'archevêque et électeur du Saint-Empire. A. D.

Couvent de la Visitation à Varsovie et à Tours (LIX, 52,). — A la fin du XVII^e siècle, des notices particulières furent rédigées sur chacun des monastères

de la Visitation en France. Ces notices existent en manuscrit à la Bibliothèque Mazarine à Paris.

F. V.

—
Evêques auxiliaires (LVIII, 835). —

C'est un sujet qui ne manque pas d'intérêt, mais qui n'a jamais été bien creusé. Je vais citer les sources qui me sont connues.

Un Camérier secret de Sa Sainteté, Mgr Léon Maret, plus connu dans les lettres et le journalisme sous le nom de chanoine d'Agrigente, et qui vient de mourir à Villeurbanne, près Lyon, (Villa Mont-Repos) âgé de 83 ou 84 ans, s'était pendant sa longue existence attelé à un travail gigantesque qu'il intitulait : *Les gloires de l'Eglise*. Ce n'était autre que la biographie de tous les évêques du Monde catholique, qu'ils fussent résidentiels ou titulaires. Ces notes formaient 86 volumes qui n'ont jamais été publiés. le prélat estimant que ses recherches n'étaient pendant encore assez complètes et désirant combler les lacunes existant dans ses listes. Il est mort il y a deux mois, et il faudrait s'adresser à ses héritiers pour essayer de mettre en valeur les immenses matériaux accumulés et qui menacent de se perdre. Ce prélat, avec qui je correspondais, avait tiré, pour les publier dans des revues ecclésiastiques, de nombreuses monographies d'évêchés titulaires et quand parmi ses connaissances quelqu'un était promu à titre d'auxiliaire ou de coadjuteur, à quelque siège titulaire, il s'empressait de lui souhaiter la bienvenue en lui donnant l'histoire de son siège et la biographie abrégée de ses prédécesseurs.

En ce moment-ci, un prêtre américain, M l'abbé Bigaouette, s'occupe du même travail et cherche à dresser les listes des évêchés titulaires qui manquent dans le travail de Gams. Dans le même ordre d'idées, le R. P. Eubel, conventuel, dans sa *Hierarchia Medii aevi*, (de 1198 à 1503) donne la liste de tous les sièges qui ont eu des titulaires pendant cette période. Il y a les dates principales du prélat, et parfois, quand les recherches ont été fructueuses, les éléments d'une courte biographie.

Comme monographies isolées, je citerai celle du siège archiepiscopal de Staurapolis publiée cette année par le R. P.

Edouard d'Alençon, archiviste général des Capucins, Rome, via Boncompagni 71, qui a aussi beaucoup de notes sur les évêques titulaires capucins. D'autres se trouvent dans l'*Annuaire pontifical catholique*.

Pour ce qui regarde la France, on trouvera des renseignements dans *L'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la séparation*, Paris, librairie des Saints-Pères, 1907, et, de la même année, le bel ouvrage de Monsieur le comte de Saint-Saud, *Aimorial des prélats français*, qui englobe nécessairement les évêques titulaires, soit missionnaires, soit suffragants, comme dit improprement l'auteur de la demande, d'un siège résidentiel.

Et à ce propos de *Suffragant*, voici la distinction canonique qui montre dans quel cas il peut se donner, et dans quels autres il faut le refuser. Quand le Pape donne à un évêque, vieux, infirme, ou pourvu d'un trop grand diocèse pour pouvoir suffire à tout, un prélat chargé de l'aider, celui-ci reçoit le titre d'*auxiliaire*, si sa charge cesse avec la mort du prélat qui l'a demandé ou à qui il a été donné. Si au contraire le prélat aide a été donné au siège lui même, il s'appelle *suffragant*, et sa charge reste, quand bien même, l'évêque en titre mourrait ou serait déplacé. Ainsi le diocèse de Posen, en Pologne prussienne, a deux suffragants ; le diocèse de Mohilev en a trois, par contre celui de Montevideo a deux auxiliaires, comme le diocèse de Naples. Ces auxiliaires sont bien plus fréquents dans l'Italie qu'en France, pays du monde qui en a toujours eu le moins.

ALBERT BATTANDIER.

—
Monsieur l'abbé (LVIII, 954, LIX, 78).

— L'usage de donner aux ecclésiastiques le titre d'abbé paraît fort ancien en Italie. Dans un de ses contes fantastiques, dont l'intrigue se déroule au commencement du XIX^e siècle, Hoffmann introduisit un personnage grotesque, un petit domestique contrefait qu'on calme en lui promettant de lui faire un costume « d'abbate ». Dès cette époque tout porte-soutane était « abbate », et aujourd'hui encore, en Italie, comme en France, c'est le titre honorifique revenant à quiconque n'est ni « Monsignor », ni chanoine, ni autre chose. Ajoutons qu'au train où nous allons,

avec la multiplication des canonicats honoraires, il n'y aura plus que les séminaristes et quelques originaux pour ne pas se qualifier de « Monsieur le chanoine ».

ZANIPOLLO.

Le titre de Monsieur l'abbé donné aux ecclésiastiques séculiers est tout aussi impropre que celui de noble donné aux anoblis, de gentilhomme aux nobles, de bourgeois aux parvenus de nos jours.

P. M.

Je crois devoir ajouter ici deux références intéressantes touchant l'époque vers laquelle a commencé de se généraliser le ridicule abus de donner ce titre à n'importe quel ecclésiastique. Voir Talleman : *Historiette du cardinal de Retz*; et Furetière : *Le Roman Bourgeois* (édition Lemerre, 1878, in-18) tome I, page 9.

Nota. — Lire, dans le précédent article, ligne 23 : *Généraux d'Ordres*, au lieu de : *généraux les Ordres*; ligne 35 : *considération*, au lieu de : *confédération*.

H. DE L.

Le coq des clochers (LV : LVI ; LVII ; LVIII, 95, 432, 876). — Certes ce n'est pas chez les Gaulois qu'il faut aller chercher l'origine du coq de nos clochers. Chez eux le coq ne fut jamais un emblème national; il fut tout au plus le signe distinctif des monnaies d'une peuplade. Ce signe n'apparaît que très rarement, presque par exception, mais il apparaît particulièrement sur les monnaies des Calètes et tout spécialement sur des espèces en bronze trouvées aux environs de Dieppe. Le musée de Rouen possède plusieurs de ces pièces. Elles portent au revers un coq l'aile levée, marchant à droite.

Le *Catalogue des monnaies gauloises* de la Bibliothèque nationale ne donne que 14 pièces avec un coq sur 10413 numéros.

Chez les anciens le coq était consacré à Mercure pour symboliser la lutte et les exercices du palestre et aussi la vigilance que le dieu devait apporter à ses fonctions : à Minerve comme symbole de la sagesse toujours en éveil ; à Apollon conducteur du char du Soleil, comme annonçant le lever de cet astre.

Mais il aimait passionnément Vénus : il chargea Alectrion ou Gallus de le prévenir de l'arrivée du Soleil, son rival, Gallus, s'ac-

quitta mal de sa mission. Le Soleil parut voilé d'un nuage et alla dénoncer les amants à Vulcain. Pour punir Alectrion, Mars le changea en coq, oiseau qui annonce toujours le lever du soleil.

Il était une victime agréable à la Nuit qu'il fatigua par ses cris :

L'oiseau à la crête pourprée est immolé dans les ténèbres à la déesse de la nuit parce que son chant matinal appelle et provoque le jour.

Ovide, *Fastes* I, 455.

Mais tout ceci a peu de chose à voir avec le coq de nos clochers. Au début du christianisme le coq était le symbole de la résurrection : c'est pour ce motif que les premiers chrétiens aimaient à placer son image sur leurs tombeaux. Saint Ambroise en fait le symbole de cette voix toute puissante qui, à la fin des temps, donnera le signal du grand réveil. Prudence, dans son hymne : « Ad Galli cantum », dit que la voix du coq qui réveille les autres oiseaux « est la figure de notre jure ». Et il ajoute ;

Hoc esse signum præscii
Norunt promissæ spei
Qua nos sopore liberi
Speramus adventum Dei.

N'aurait-ce pas été un motif suffisant pour placer l'image du coq au sommet des églises, si par sa vigilance, cet oiseau n'avait pas déjà symbolisé le Christ, le Bon Pasteur qui, d'En Haut, veille sans cesse sur ses brebis et ne cesse de les rappeler au bercail ?

FRÉDÉRIC ALIX.

Inclinaison du chevet des églises (T. G., 308 ; LIII ; LVII). — Je lis dans une *Notice sur la cathédrale de Bourges*, Bourges, 1836, p. 13 :

L'abbé Goumet, chanoine de N.-D. de Sales et habile géomètre, a tracé en 1757, sur le pavé de la nef du milieu, dans le bas de l'église, au-dessus du troisième pilier de droite, une ligne méridienne très juste dont les calculs astronomiques et gnomoniques ont été approuvés par l'Académie des Sciences et par le célèbre astronome Delisle. Cette méridienne fait voir que la tête de l'édifice est inclinée d'environ 22 degrés du côté du Midi.

P. c. c. FRÉDÉRIC ALIX.

Testaments devant curés au XVIII^e siècle (LVII ; LVIII, 41, 130, 242, 297, 351, 409, 521, 577, 685, 880 ; LIX, 74).

— Dans la principauté de Liège, les curés recevaient les testaments qui, ensuite étaient réalisés devant la Cour des Mayeur et Echevins.

Je donne ici copie de l'un de ces actes trouvé dans mes archives familiales :

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Ainsy soit-il.

Ce jour d'hui quatrième de Juillet de l'an dix-sept cens, pard' moy Pasteur de Jumet, soubsigné et les témoins en bas denommez pour ce requis et appelez, constituée au lict malade, Dame Anne Haeghe, espeuze au Sr Hubert Van den Steen, neantmoins en bon sens, mémoiré et entendement, ne voulant mourir intestate a par mutuel consentement dudit Sr, son mary, fais son testament en la forme et manière que s'ensuit, voulant qu'il sorte son plein et entier effect, retenant néantmoins le pouvoir de l'augmenter, changer ou diminuer.

Primes, laisse à la Fabrique Saint-Aubain à Namur, cinq gros une fois. Item legatè au Curé et Clerc de l'église paroissiale de Jumet à perpétuité trente six pattars ar. monnoye du Roy pour célébrer en icelle eglise deux obits chantez, à scavoire etc...

Ainsy fait et testatè en présence du S. Joseph de Borfillèz, mayeur dudit lieu et Jean Cornille tesmoins a ce spécialement requis et appelez, les jours moys et an que dessus.

Signé Anne Haeghe, H. Van den Steen, J de Borfillèz, mayeur, Jean Cornille.

H. Wirion, Pasteur de Jumet.

1700.

Cette façon de tester existait bien avant le XVIII^e siècle dans le Pays de Liège.

JEAN DE HEIGNE.

Mariages d'enfants (LVIII, 442, 519, 657, 767. 874. 912 ; LIX, 32). — Lauzun (après la mort de la Grande Mademoiselle) épousa, en 1695, la fille cadette du maréchal De Lorges... Madame de Lauzun était une enfant de quatorze ans !

(Louis XIV et la Grande Mademoiselle 1652-1693, par Arvédè Barine page 379) : Le 13 thermidor, an II, l'officier civil mariait Michel Pillemont originaire de Barneville (près Honfleur), fils de Robert Pillemont et de Marie Patier, âgé de 15 ans ! avec Félicité Patier née à Pierrefitte-en-Auge fille de Jean-Baptiste Patier et de Catherine Vesque, âgée de 16 ans !

Le 12 prairial 1795, les sus-dits se présentent devant l'officier civil et demandent à se « démarier », ce qui leur fut accordé.

Le citoyen Charles Levasseur maire de Pierrefitte dit : « En vertu des pouvoirs qui

« me sont délégués j'ay déclaré au nom de la « loy que le mariage entres lesdits Miche « Pillemont et Félicité Patier est dissous et « qu'ils sont libres de leurs personnes « comme ils l'étaient avant de l'avoir con- « tracté. »

Registres de la Paroisse, conservés à la Mairie de Pierrefitte.

LÉON DESRUÉS.

Uniformes autrichiens (LIX, 3). — Le régiment de cavalerie portant le nom de Latour de 1790 à 1802 rangea alternativement comme cheval-légers et comme dragons.

De 1770 à 1798 l'uniforme était entièrement blanc avec col droit, bottes à l'écuycère, chapeau à trois cornes avec plumet jaune et noir.

Knotel Uniformkeunde. (Vol. V. N° 10) donne l'uniforme en 1762 lorsque le régiment portait le nom de Saint-Ignon, sous lequel il se distingua pendant la guerre de Sept ans, comme suit : habit vert, gilet rouge et culotte paille, bottes à l'écuycère, parements rouges, col noir. Chapeau à trois cornes avec cocarde noire.

En 1798 les régiments de dragons et de cheval-légers furent transformés en dragons légers et reçurent tous l'uniforme que donne Knotel, Vol. V. N° 40 : tunique verte, culotte blanche, bottes molles et casque en cuir bouilli, garniture de cuivre, avec couleur distinctive du col et des parements qui était, pour le régiment de Latour, rouge pompadour avec boutons jaunes. Les officiers avaient le gilet jaune. Le régiment reçut alors le N° 11. Il se recrutait dans les Pays-Bas autrichiens jusqu'à la perte de ces provinces par le traité de Lunéville, et porta successivement les noms suivants :

1725-32 Westerloo.

1732-57 Ligne.

1757-58 Daun.

1758-59 Lowenstein.

1759-79 St. Ignon.

1779-89 Arberg.

1789-90 Ursel.

1790-1802 Latour.

Les officiers-ingénieurs avaient, de 1805 à 1849, comme uniforme, l'habit bleu (bluets) ou gris. Col et parements en velours rouge cerise, gilet et pantalon paille, boutons jaunes.

Comme coiffure, jusqu'en 1828, un chapeau rond, bord gauche relevé avec des

plumes noires, et, à partir de 1828, le shako d'infanterie.

Les officiers des sapeurs et mineurs avaient le même uniforme avec panache noir et jaune.

Les élèves de l'Académie militaire de Wiener-Neustadt de 1830 à 1840 portaient l'habit gris avec col droit et parements rouges, pantalon blanc avec passe-poil rouge, fourniment blanc, shako comme l'infanterie. F. KOCH Jr.

Consulter pour tout ce qui concerne les uniformes autrichiens, la publication de toute compétence du chevalier de Ottefeld, actuellement recteur de l'académie des beaux arts à Prague. La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire ainsi qu'une traduction. — Si l'uniforme des cadets de Wiener-Neustadt ne s'y trouve pas, s'adresser directement au commandant feld-maréchal lieutenant baron de Giesel à Wiener-Neustadt.

A. DE DOERR.

Officier des Dragons de La Tour, cheveu-légers n° 31 de la cavalerie, régiment wallon, chapeau à cornes en feutre noir, ganse or, plumet noir en haut, jaune en bas par moitié, habit vert dragon, à 1 rang de boutons or, collet rabattu, parements, retroussis cramoisi, sabre droit à fourreau de fer, shabraque de drap écarlate, galons or et chiffre de l'Empereur, culotte blanche, hautes bottes noires, écharpe or et noir, galon or bordant le parement. dragonne or.

L'uniforme des officiers du génie autrichien en 1836 :

Chapeau à cornes à plumet noir, en saule pleureur, macarons or à l'extrémité intérieure des ailes, habit bleu foncé à un rang de boutons dorés, Collet et parements écarlate, écharpe or, épée à monture et ornements dorés, fourreau cuir noir, culotte blanche, bottes, shabraque en drap écarlate à galons or et chiffre de l'Empereur.

Uniforme des cadets de Wiener-Neustadt de 1830 à 1840 :

Habit à un rang de boutons et pantalon hongrois gris souris, bottes par dessus venant au-dessous du genou, boutons dorés, collet et parements amarante, 2 boutonnières or au collet, shako évasé, à 2 galons étroits d'or au pourtour supé-

rieur, gros pompon noir et jaune, sabre briquet d'infanterie suspendu à un baudrier en buffle blanchi. COTTEAU.

Aubert à Troyes (LVIII, 950). — Il existait effectivement à Troyes, au dix-huitième siècle, un luthier nommé Aubert.

On connaît de lui une guitare à deux manches datée de 1789. C'est le seul renseignement que l'on possède à son sujet, les nombreux ouvrages français sur la lutherie restant complètement muets en ce qui le concerne. A. P.

Voici l'article que consacre à ce fabricant l'ouvrage de M. Robert Fissore : *Traité de lutherie ancienne. Les Maîtres luthiers. Nouvelle cote des violons*; Paris, Robert Dupauch, rue des Messageries :

AUBERT. (Troyes, vers 1785). En fait de violons nous ne voyons pas grand'chose à signaler, ce luthier s'est surtout occupé de la construction des guitares. Il en fit quelques-unes qui sont assez intéressantes, mais surtout pour les collectionneurs, ce sont celles à deux et trois manches; ce genre s'est en somme peu fait et possède comme rareté une valeur de 100 à 200 fr.

Ses violons valent de 75 à 100 fr. au plus.

Aubert ne semble pas avoir laissé de souvenirs à Troyes, sauf peut-être quelques mentions enfouies dans les papiers des archives. L. M.

Famille de Carcano (LVIII, 950). — C'était l'une des familles les plus importantes de l'aristocratie romaine.

Il y a quelques années est mort à Paris, dans son hôtel de la rue de Tilsitt, sans laisser de postérité masculine, le marquis Landolfod de Carcano. Il était possesseur d'une galerie de tableaux précieux.

Peut-être se rattachait-il au marquis de Carcano qui intéresse M. E. des R.

HECTOR HOGIER.

Familles de Châlons Landreville et Armynot (LVIII, 951, LIX 81). — Les auteurs de la *Noblesse aux Etats de Bourgogne* disent que les Chalon de Landreville n'ont pas d'origine commune avec la puissante famille de Chalon. Elle a pour auteur Jean de Chalon, archer de la compagnie de M. de Rothelin, en 1545.

A cette époque, l'unique représentant du nom et des armes de Chalon, Guillaume de Nassau, ne pouvait prendre om-

brage d'un simple archer qui usurpait ses armes. Quoi qu'il en soit, la nouvelle famille de Chalon, qui prit plus tard le surnom de Landreville, grandit, posséda des fiefs dans l'Avallonnais, dans le comté de Bar et en Champagne. Elle entra aux États de Bourgogne en 1650 et fut maintenue dans sa noblesse en 1669.

Nous avons eu, en Bourgogne, un exemple plus frappant encore de deux familles, portant le même nom et les mêmes armes, et qui vécutent côte à côte pendant plus de deux siècles, sans se confondre et sans aucune rivalité. L'une était celle de Saulx, de noblesse immémoriale et qui s'éteignit au XIX^e siècle; l'autre provenait de Robelin, prévôt de Saulx, dit le Guerrier, protégé de la première. Les descendants de ce dernier surent agrandir leur fortune pendant les troubles, et ne conservant plus que le nom de Saulx, formèrent une autre maison qui brilla d'un certain lustre à la cour des ducs et s'éteignit au commencement du XVI^e siècle. D. DES E.

L'affaire Choiseul-Praslin (LII ; LIII, LIV, LVIII, 517, 575). — Un document de plus à ajouter au dossier de cette cause célèbre. Nous le tirons d'un catalogue d'autographes, qui, en mai 1893, l'offrait au prix de 8 fr. C'est la réfutation par Henri Morin, secrétaire de la présidence de la Chambre des Pairs, du récit de la mort du duc de Choiseul-Praslin, par Jules Favre, le défenseur de Mlle Deluzy. Selon Morin, le chancelier Pasquier s'écria, durant l'interrogatoire du duc : « Quelle figure de Caïn ! » Et il ajoute : « Je vis M. de Praslin, peu d'heures avant sa mort arrivée le 24 août 1847, à 5 h. 1/2 du soir ; il était très calme au moment où il a été administré par M. Martin de Noirliou, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, dans la prison du Petit-Luxembourg, en présence de M. le chancelier qui se tenait à la tête du lit, de M. Eugène Couchy, au pied, de moi, et du directeur de la maison d'arrêt » Le même document confirme ce qu'on savait déjà des derniers instants du duc, à savoir qu'il n'avoua pas son crime et qu'il nia s'être empoisonné « avec de l'arsenic » sur les conseils de Mlle Deluzy. Morin dit encore que le juge d'instruction Legonidec, qui assista à l'autopsie du cadavre par Orfila, lui affirma que cette

autopsie fut « une vraie leçon de toxicologie ». C'est là, pensons-nous, un document qui semble bien avoir été, jusqu'à présent, négligé, par les auteurs qui ont voulu éclairer ce drame passionné et passionnel — sans y être tout à fait parvenus.

HECTOR FLEISCHMANN.

Crémieux et Berryer (LIX, 52). —

En 1830 a paru chez Lequien, libraire, quai des Augustins, 47, un compte-rendu littéral rédigé par trois sténographes, du Procès des ministres de Charles X devant la Chambre des Pairs en 2 volumes in-octavo. Les plaidoiries sont reproduites à partir de la page 169 du second volume. Celle du défenseur de M. de Polignac, qui fut M. de Martignac, commence à cette page 169, et va jusqu'à la page 278. M. de Peyronnet demanda à parler avant son avocat (p. 278 à 302) qui était M. Hennequin, (pages 302 à 327). Vint ensuite M. Sauzet, défenseur de M. de Chantelauze (p. 327 à 388). La parole fut ensuite donnée à M. Crémieux, défenseur de M. de Guernon-Ranville, qui commença son discours par ces mots : « Messieurs, j'écoute encore, et il faut que je parle. » A la page 399, le compte-rendu s'exprime ainsi : (ici la voix de l'orateur faiblit, ses genoux faiblissent, il tombe sur son banc. On s'empresse autour de lui, mais il s'évanouit et il est transporté hors de la salle. La séance reste un moment suspendue).

M. Hennequin : Au moment où « M. Crémieux s'est évanoui, préoccupé du grand intérêt qu'il avait à défendre, il a eu cependant assez de force pour me prier de dire à la Cour qu'il avait fini. »

M. de Guernon-Ranville renonce à rien ajouter pour sa défense, et la parole est donnée à MM. les Commissaires de la Chambre des députés (p. 399). M. Bérenger parla, et après lui M. Madier de Montjau. Vint ensuite une réplique de M. de Martignac (p. 456), une de M. Hennequin (p. 474), une de M. Sauzet (page 475) et une de M. Crémieux (p. 475 à 477) ; et le vote de la Chambre des Pairs commença, les 4 accusés ayant renoncé à rien ajouter à leur défense. Il n'est fait aucune mention de Berryer dans cette affaire. V. A. T.

Notre collaborateur A. Libert a raison contre M^e Charles Limet, et en tous points.

On chercherait en vain le nom de Berryer parmi ceux des avocats des ministres de Charles X, et c'est bien immédiatement après Sauzet, le jeune maître de Lyon, défenseur de Chantelauze, que Crémieux, défenseur de Guernon-Ranville, prit la parole. Le fameux « J'écoute encore » de son exorde s'explique d'ailleurs parfaitement, car Sauzet avait été admirable :

Paul Sauzet, ce jour-là, se couvrit de gloire, a écrit M. Ernest Daudet dans *la Révolution de 1830 et le Procès des ministres de Charles X* (nouvelle édition, Paris, 1907, page 236). Inconnu la veille, il fut célèbre le lendemain. Royer-Collard déclara que depuis Mirabeau, aucun discours plus frappant n'avait été prononcé ; et l'historien Niebuhr, quelques semaines plus tard, couché sur son lit de mort, oubliait son mal pour se faire lire cette plaidoirie, dont les auditeurs conserveront longtemps le souvenir.

Ajoutons que la plaidoirie de Crémieux fut prononcée le 20 décembre 1830, et non le 22, comme une coquille typographique l'a fait dire à M. Ernest Daudet.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

M. Charles Limet nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Monsieur,

Je m'empresse de répondre aux observations de votre collaborateur M. Libert au sujet de l'anecdote qui, trop souvent, se laisse entraîner par sa verve, commettait des erreurs sur les noms et sur les dates.

Les erreurs relevées par M. Libert ne sont pas douteuses. Déjà elles m'avaient été signalées.

Elles attestent une défaillance de mémoire, soit de mon côté, soit plutôt du côté de mon éminent confrère qui, trop souvent, se laissant entraîner par sa verve, commettait des erreurs sur les noms et sur les dates.

Je disais, un jour, à Gambetta, alors son secrétaire, que Crémieux avait une abondance de souvenirs et de récits qui faisait de lui l'Alexandre Dumas du barreau ; et Gambetta reconnaissait volontiers la justesse de la comparaison.

Voilà Monsieur, tout ce que j'ai à dire au sujet de la rectification à laquelle j'adhère de tout point.

J'ajoute l'expression de mes remerciements et l'assurance de mes sentiments distingués.
Charles LIMET.

Le fils de Fouquier-Tinville (LIX, 53). — Un petit-fils de Fouquier-Tinville était maître des requêtes au Conseil d'Etat sous le second Empire (il ne portait point le nom de Tinville). Il est devenu conseiller d'Etat sous la troisième République. Le fait de sa descendance était bien connu de ses collègues. LANGOUMOISIN.

Le conventionnel Frison (LVIII, 952, LIX-83). — Ce personnage, né à Lodelinsart (Hainaut belge), a une courte notice dans le *Dictionnaire des Parlementaires français*, mais ne figure pas dans la *Biographie nationale belge*.

Bernier, dans son *Dictionnaire du Hainaut*, cite comme originaire de Lodelinsart, Emile-Joseph Frison, lieutenant-général, aide de camp du roi, grand officier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, né le 20 juillet 1803 et mort à Bruxelles le 19 mai 1880. C'était apparemment un fils du personnage en question.

DE MORTAGNE.

Est dénommé Frisson dans le *Dictionnaire des Jacobins vivants*, voir ce volume page 57.

P. DE M.

Reliques de saint François de Sales à retrouver (LIX, 49). — La question de M. G. cite un passage de la « Description des Curiosités des Eglises » de Paris, par Antoine Martial Le Fèvre, Paris, 1759 ». Ce passage contient ces mots (au 2^e alinéa) : « On montre aussi, dans cette église, un mètre de satin blanc dont s'est servi le saint. »

Il est parfaitement admissible que saint François (1567-1622), se soit servi d'une mesure de longueur en satin blanc. Mais il serait singulier que cette mesure fût un mètre environ deux siècles avant l'adoption du système métrique. Et il est étonnant que ce mot figure dans un document imprimé en 1759, plus de 30 ans avant que le mètre devienne une mesure légale. Comment Antoine Martial Le Fèvre a-t-il pu employer ce mot pour désigner le ruban de satin dont a fait usage saint François de Sales ?

V. A. T.

Les plaidoyers d'Eugène Janvier (LVIII, 725, 856). — Au mois de septembre 1832, la cour d'assises de Loir-et-Cher jugea un certain nombre de Vendéens compromis dans une tentative d'insurrection qui avait agité, un an auparavant, les départements de l'ouest. M^e Janvier, avocat à Angers, y défendit avec beaucoup d'éclat et d'éloquence, M. de Caqueray, ancien député de Beaupréau, un des chefs de bandes, et un autre accusé nommé Delaunay. Sa très remarquable plaidoirie est insérée, presque in-extenso, dans un volume in-8^o de 392 pages intitulé : *Affaires relatives aux troubles de l'ouest*, imprimé par E. Dézairs, à Blois (p. 164 à 189). La réplique au ministère public occupe les pages 308 à 317.

Un autre procès de même nature fut débattu, au mois de novembre 1832 devant la même cour d'assises M^e Janvier y plaida pour d'autres clients, et eut à cette occasion une violente discussion avec le président, M. Perrot, conseiller à la Cour d'Orléans.

(Voir : *Cour d'assises de Loir-et-Cher, session extraordinaire ouverte le 19 novembre 1832*. Blois, chez E. Dézairs-Blanchat, libraire, 1832). L. B.

Le nom de Lépine écrit différemment. — Familles l'Épine et Du Tertre à Paris (LIX, 53). — M. H. H. me permettra de répondre encore à la nouvelle question qu'il vient de poser ; je ne suis pas moins désireux que lui de fixer l'histoire de nos différents artisans d'art du XVII^e et du XVIII^e siècle et je regrette que la mort de M. Henri Vialienne interrompre la publication de l'ouvrage qu'il nous avait promis pour l'an prochain dans un des derniers *Intermédiaires*.

Lépine a été un de nos principaux horlogers au XVIII^e siècle. Il était établi place des Victoires, où se trouve encore un de ses descendants ou successeurs. Il était issu d'une famille d'horlogers établis à Ferney et que Voltaire avait fait venir de Suisse pour y échapper à une persécution.

Pendant que ses parents s'occupaient de la fabrication à Ferney, lui s'occupait de la vente à Paris. Sa grande vogue a commencé après le dernier voyage de Voltaire à Paris par l'apparition des pre-

mières montres à répétition. Il révolutionna en effet l'art de l'horlogerie, et fut l'inventeur du célèbre « calibre-Lépine ». Jusqu'à cette époque, dans les montres, la boîte était tout et le mouvement peu de chose ; c'étaient les « oignons » dans lesquels le mouvement était indépendant de la boîte. Lépine changea tout cela : ses boîtes étaient simples et unies, mais le mouvement, très supérieur, était caractérisé par l'échappement à simple virgule, la denture à rochet pour les rouages de mouvement, la suppression de la fusée et de la chaîne, la crémaillère dentée, toutes inventions dues à Lépine ou à ses parents de Ferney. Ses montres ne comportaient plus de cage ; elles étaient simples ou à secondes, à répétition avec ou sans timbre, grâce au nouvel échappement à virgule ; les mobiles avaient leurs pivots inférieurs implantés dans une seule platine ; on pouvait démonter plusieurs pièces, sans déplacer les autres, pour les modifier. Bref, c'est le chronomètre que Bréguet perfectionnera encore.

Lépine, sans bruit et sans réclame, eut une énorme vogue et put laisser à son fils 40,000 livres de rente. Il est très possible qu'en voyant son succès, plusieurs de ses parents de Ferney aient eu l'idée de venir s'établir à Paris et que l'un d'eux soit celui dont parle M. H. H., ayant un peu différencié l'orthographe de son nom pour se distinguer de son parent. Pour mon compte personnel, j'ai souvent vu en effet les deux signatures, l'une Lépine sur des montres, l'autre l'Épine sur des pendules. Un de mes amis possède même une pendule Directoire signée Delépine ou De l'Épine. Est-ce encore un nouveau membre de la famille ? Peut-être. Lépine, celui de la place Notre Dame des Victoires, était installé à Paris dès avant 1770.

En effet, en 1771, au mariage du comte de Provence, il fournit pour 4400 livres, deux montres d'or à répétition dont une se remontant sans clé ; celle-ci, gravée d'une figure représentant l'offrande de l'amour à l'amitié, dans un médaillon orné de guirlandes de laurier et entouré d'un cercle de diamants. Cela prouve que Lépine était déjà installé depuis plusieurs années au moins, puisqu'il était assez avantageusement connu pour être fournisseur du comte de Provence.

Quant à J.-B. du Tertre, établi horloger

en 1769, il a quatre homonymes qui flo-
rissaient à Paris la même année.

Voici un index bibliographique que je
mets à la disposition de M. H. H. pour
l'aider dans ses recherches :

Almanach des Beaux-Arts, 1753.

Tablettes royales de renommée 1786.

Tablettes royales de correspondance,
1789.

Almanach Dauphin, 1777.

Almanach général des Marchands, 1772.

En revanche, je demanderai à M. H. H.
et à mes confrères de l'*Intermédiaire* s'il
n'existe pas un *Dictionnaire des artistes*
ou des artisans d'art au XVII^e et au XVIII^e
siècle. ALDE.

Madame de Païva (LIX, 2). — Il est
certain qu'il n'y a aucun rapport entre
une « photographie, une peinture, une
gravure » et « l'écriture ! » Mais voici
une indication relative à Mme de Païva,
qui a un certain intérêt. Certes, dans cet
article, il n'est question que de sa *signature* !
Pourtant, comme pourrait le dire un
« Buffon » moderne : « L'écriture (ou
la signature), n'est-ce point la *femme*
 même ? » — Il s'agit d'un mémoire dû
à M. le Dr Marcel Baudouin, et intitulé :
Une manifestation psychologique bizarre :
L'écriture renversée de Mme Païva (*Gaz.*
Méd. de Paris, 12^e d. I, 329-330, 1 figure).
C. S.

Le chevalier, puis vicomte Pierre
d'Orléans, capitaine de vaisseau,
contre-amiral honoraire (LVIII, 890 ;
LIX, 35). — Voici la lettre que M. Gabriel
Marcel, conservateur à la Bibliothèque
nationale — qui vient de mourir — nous
adressait en réponse à cette question :

Paris le 25 décembre 1908.

Voici, cher Monsieur, quelques renseigne-
ments qui sont demandés par mon confrère
en *Intermédiaire*, M. Victor Déséglise, dans
le numéro du 20 de ce mois.

Le vicomte Pierre d'Orléans est né à
Orléans le 15 août 1747 et mort dans la
même ville le 26 mai 1819 ; il est nommé, le
19 juin 1753, lieutenant de frégate ; en 1768, il
est capitaine de brulot et occupe à Brest la
position de sous-aide major de la marine.

Il est nommé, le 1^{er} mai 1786, major de
vaisseau et le 1^{er} janvier 1792 capitaine de
vaisseau.

Je ne sais rien de plus sur ce personnage
de second plan et j'ignore aussi bien sa date

d'entrée au service que l'époque de sa retraite
qu'il prit comme contre-amiral honoraire.

La *Révue maritime*, puis les *Annuaire*s
m'ont fourni les renseignements ci-dessus
qu'on pourrait vraisemblablement compléter
en interrogeant les dossiers personnels aux
Archives de la marine transportées aujour-
d'hui aux Archives nationales.

GABRIEL MARCEL.

Famille Fiquet (LVIII, 953). —
Rietstap donne les armes de Piquet, en
Lyonnais : *D'azur à la fasce échiquetée*
d'argent et de gueules de trois tires, accom-
pagnée de deux étoiles d'or, 1 en chef et 1
en pointe. P. LE J.

Ronsin (LVIII, 894). — On a de Ron-
sin (Charles-Philippe) homme de lettres,
révolutionnaire et général : *Le Théâtre de*
Ronsin, publié en 1786. THUX.

Saint-Mesmin ou Saint-Memin
(famille de) (LVIII, 839, 974 ; LIX, 85).
— Il y a une généalogie détaillée de cette
famille dans un volume de la collection
Joursavault, au Cabinet des titres (Nou-
velles acquisitions 8692).

Baron A.-H.

Le tombeau de Segrais retrouvé
à Fontenay-le-Pesnel (LIX, 54). — Le
tombeau de Segrais n'était pas ignoré,
comme a pu le croire M. Engerand, dé-
puté du Calvados. M. Grosse-Duperron a
écrit, en 1896, dans son ouvrage *l'Abbaye*
de Fontaine Daniel :

Le poète Jean Regnault de Segrais et sa
femme, dame de Croisilles, sont inhumés
dans un caveau sous le chœur de l'église
de Saint-Martin-de-Fontenay. Segrais était
né à Caen ; fatigué du grand monde, il s'y
était retiré en 1676, puis marié. A son décès,
en 1701, on transporta son corps à Fonten-
nay.

Je puis ajouter les renseignements sui-
vants :

Le caveau de l'église de Fontenay a été
ouvert et visité par le vicomte Joseph de
Revillias, propriétaire du château de
Boislonde, en Fontenay, le 3 novembre
1880, en présence de Raymond Billeust,
trésorier de la fabrique, et de Jacques Les-
sueur, arpenteur. On trouva : 1^o un cer-
cueil en plomb sur lequel était gravé :
« messire Jacques Gauthier, seigneur et
patron de ce lieu, inhumé le 12 août

1727, âgé de 79 ans » ; 2° un cercueil en plomb, plus petit, portant la date de 1700 ; 3° sur l'arc de la voûte du caveau, la date de 1701 et, au-dessous, un cercueil en plomb, brisé, des restes de bois pourri, des ossements épars et un seul crâne. Ce cercueil, sur lequel il n'y avait pas d'inscription, était sans doute celui de Segrais. Il est possible que l'inhumation de la femme du poète n'ait pas eu lieu à Fontenay. En 1869 le caveau avait déjà été ouvert. Les trois cercueils étaient placés :

Celui de Gauthier à gauche, le petit au milieu et le cercueil de Segrais à droite.

Acte de décès de Segrais, qui mourut à Caen, paroisse Saint-Jean :

Le même jour et an que dessus (samedi 26 mars 1701), a été par moi susdit vicaire de Saint-Jean (Jacques Dupré) levé le corps de messire Jean Regnault de Segrais, écuyer, chevalier, seigneur et patron de Fontenay-le-Pesnel, décédé d'hier, âgé d'environ 70 ans et apporté en cette église où a été fait le service solennel, et puis a été conduit à Fontenay, lieu qu'il a choisi pour la sépulture, en présence de MM. Jean-Jacques Gosselin, diacre, et Thomas Luceret, acolyte, témoins. *signé* : Dupré, prêtre, Gosselin.

VIDIMUS.

—
La Stoltz (LIX, 55). — Grande artiste et intrigante fieffée, la cantatrice célèbre qui se faisait appeler Rosine Stoltz, et qui ne s'appelait ni Stoltz ni Rosine, reste une figure singulièrement énigmatique et dont il est diantrement difficile de retracer l'histoire. Où était-elle née ? Quel était son nom ? Quel âge avait-elle lorsqu'elle mourut à Paris le 30 juillet 1903 ? Autant de questions qui jusqu'ici sont restées insolubles. Les uns l'ont dite née à Paris le 13 février 1813, à moins que ce ne soit en 1815, d'autres en 1818, en Espagne, d'où sa mère, Française, serait revenue avec elle à Paris, où elle serait devenue concubine d'une maison du boulevard Montparnasse. Ceux-ci l'appellent Rose Niva, ceux-là Victoire ou Victorine Noeb, et elle-même s'est prétendue par sa naissance marquise d'Altavilla. Elle a été mariée non pas trois, mais quatre fois : la première, à Bruxelles, à un avocat de Rouen, Auguste Lécuyer ; la seconde, au baron ou comte Stolzenau de Ketschendorf ; la troisième, au duc Carlo Raimondi Lesignano di San Marino ; et la

quatrième, à Pampelune, à don Emmanuel de Godoy, prince de la Paix (c'était en 1878, et elle avait alors certainement plus de soixante ans). Elle avait avec ostentation l'orgueil de ces divers titres, et je sais une lettre d'elle, datée de 1879, qui porte cette signature aussi étrange que compliquée : « Rosa, duchesse et princesse de Lesignano, princesse de Bassano, de Godoy et de la Paix, baronne et comtesse de Ketschendorf, née marquise d'Altavilla (Rosa Stoltz). » Au reste, ces mariages successifs ne l'empêchèrent pas... Nous verrons ça tout à l'heure.

Voilà pour la femme. Voici pour l'artiste. Elle fut élève de la célèbre Ecole classique de Choron, comme Duprez, Hippolyte Monpou, Scudo, Mme Hébert-Massy, etc. ; mais elle n'eut pas le temps d'y terminer son éducation musicale, cette école ayant été supprimée à la suite de la révolution de 1830. Elle entra alors, à Bruxelles, dans les chœurs du théâtre de la Monnaie (pauvre marquise !), où on lui fit jouer quelques petits rôles ; elle prenait alors le nom de Mme Ternaux. De là elle fut engagée comme seconde chanteuse à Spa, sous celui de Mlle Héloïse. Après quelques mois passés au théâtre d'Anvers, elle alla débiter dans *le Pré aux Clercs* à Lille, où elle prit enfin celui de Stoltz. De Lille elle alla à Amsterdam, puis retourna à Anvers, puis à Bruxelles, où cette fois elle tenait le grand emploi, et c'est de Bruxelles que, sur la recommandation de Nourrit, qui avait été frappé de la beauté de sa voix et de l'intensité de son sentiment dramatique, elle fut engagée par Duponchel à l'Opéra où elle vint débiter le 25 août 1837 dans *la Juive*, pour jouer ensuite *les Huguenots* et *le Freischütz*. On sait la carrière qu'elle fournit à ce théâtre et les succès qu'elle y obtint pendant dix années, carrière qui lui fut facilitée par la liaison... très intime qu'elle noua avec Léon Pillet, qui avait succédé comme directeur à Duponchel. Ses créations furent nombreuses, dans *Guido et Ginevra*, *Benvenuto Cellini* de Berlioz, *le Lac des Fées*, *la Xacarilla*, *la Favorite*, où son triomphe fut éclatant aux côtés de Duprez, de Barroillet et de Levasseur (quelle distribution !), *la Reine de Chypre*, *le Guerillero*, *Charles VI*, qui mit le comble à sa renommée, *Dom Sebastien* de

Portugal, le Lazzarone, Othello, Marie Stuart, l'Etoile de Séville, David, Robert Bruce.

Mais Mme Stoltz, égoïste et jalouse, ne voulait de succès que pour elle seule, et abusait de sa situation auprès de Léon Pillet pour écarter toutes les cantatrices dont la valeur pouvait lui porter ombrage. Ainsi avait-elle fait, notamment, pour Mme Dorus Gras, qu'elle dégoûta au point de lui faire quitter l'Opéra. Le scandale devint tel, sous ce rapport, qu'elle se fit, en dépit de son talent, prendre en haine non seulement par ses camarades (?), mais par le public, et que les journaux ne se gênaient point pour dévoiler et juger avec sévérité sa conduite sous ce rapport. Un scandale qui se produisit à la première représentation de *Robert Bruce*, le 30 décembre 1846, donne la note de la... froideur des relations qui avaient fini par s'établir entre elle et le public. A cette époque elle relevait d'une assez longue maladie, une fluxion de poitrine, qui durant quelques mois l'avait tenue éloignée du théâtre. Elle faisait sa rentrée dans le « pastiche » que, sous ce titre de *Robert Bruce*, Gustave Waëz, Alphonse Royer et Niedermeyer avaient arrangé sur de la musique de Rossini. Les habitués de l'Opéra, à qui Mme Stoltz était devenue antipathique, ne désiraient nullement cette rentrée. On parlait même, à mots couverts, d'une cabale qui se serait organisée contre elle. Malheureusement pour l'artiste, elle se trouva donner, fort involontairement, prise à la critique. Soit que les bruits qui couraient fussent venus jusqu'à son oreille et l'eussent émue plus qu'il n'eût fallu, soit qu'elle ne fût pas suffisamment remise de sa récente maladie, toujours est-il qu'il lui arriva, le jour de la première, un accident fâcheux, et qu'à un moment elle détonna d'une façon formidable. Une partie des spectateurs, qui ne demandaient sans doute qu'un prétexte pour manifester son hostilité, se mit à siffler avec vigueur; d'autres voulurent applaudir, des sifflets plus aigus répondirent, des altercations s'échangèrent, et l'on assure même que Mme Stoltz, décontenancée, pâle de douleur, de dépit et de colere, reçut de certains, en plein visage, quelques épithètes fâcheuses et qui s'adressaient plutôt à la femme qu'à l'artiste. Peu habituée à un tel accueil, la

rage au cœur, elle quitta enfin la scène en déchirant en mille morceaux un mouchoir garni d'admirable dentelle. Elle reparut cependant, et la représentation put se terminer. *Robert Bruce* fut même joué plusieurs fois.

Mais le coup était porté, et la situation de Mme Stoltz devenait bientôt impossible à l'Opéra. Elle le comprit — ou peut être le lui fit-on comprendre —, et vers le milieu du mois de mars 1847 elle adressait la lettre suivante au duc de Coigny, président de la Commission spéciale des théâtres royaux :

Monsieur le Président,

En butte depuis trop longtemps à des calomnies que je ne puis supporter, signalée comme un obstacle à l'avènement de tout talent nouveau, je ne puis résister au besoin que j'éprouve d'opposer à des accusations injurieuses la seule réponse qui convienne à mon caractère.

Mon engagement n'expire qu'en juin 1848, mais dans la disposition où m'ont su mettre des persécutions dont on reconnaîtra plus tard l'injustice, il m'est tout à fait impossible de le continuer.

Je l'ai déclaré formellement à M. le directeur et crois devoir en informer la Commission, bien décidée à plutôt payer mon dédit que de rester plus longtemps exposée au soupçon d'être un obstacle à la prospérité de l'Opéra.

Si je ne consultais que mon désir et mes intérêts, je n'hésiterais pas à m'éloigner sur le champ; mais je ne veux pas donner l'apparence d'un coup de tête à une résolution bien mûrement réfléchie. Je croirais en outre manquer au premier de mes devoirs envers le public et envers la direction, en entravant le répertoire par un départ subit. Je continuerai donc loyalement mon service pendant le temps nécessaire à mon remplacement. S'il faut rester un mois encore, je resterai, mais, dès à présent, je mets, quant à moi, tous mes rôles à la disposition immédiate de toute artiste que l'on jugera convenable d'y faire débiter.

Auriez-vous, Monsieur le Président, la complaisance de communiquer cette lettre à la Commission, pour qu'aucun de Messieurs les membres dont elle se compose ne puisse se méprendre sur la cause de ma résolution?

Agrérez, Monsieur le duc, l'assurance du respect de votre très humble servante,

ROSINE STOLTZ.

On voit que Mme Stoltz s'efforçait, comme on dit, de sauver la face, et, par cette lettre rendue publique, de faire

croire que son départ était volontaire. La vérité est que le ministère, déjà depuis longtemps fatigué de la situation qu'elle avait faite à l'Opéra, avait, devant le scandale récent, exigé non seulement sa retraite, mais celle de Léon Pillet, qui, en effet, quelques semaines après, remettait le théâtre aux mains de son prédécesseur Duponchel et de Nestor Roqueplan. Quelques années plus tard, sous le second empire, Léon Pillet devenait consul de France à Venise. Quant à elle, après quelques tournées en province, elle obtint successivement de grands succès à Lisbonne, au théâtre royal de Turin, puis à Rio-Janeiro, où elle devint la « bonne amie » de l'empereur Dom Pedro, qui fit pour elle, dit-on, de véritables folies. On raconte qu'un jour, entre autres, pour la représentation donnée à son bénéfice, il ordonna que l'on couvrit de feuilles de roses le chemin qu'elle devait suivre pour aller de sa demeure au théâtre, de sorte que sa voiture passait littéralement sur un lit de roses. Jamais souverain ne fut l'objet d'un tel honneur. Au commencement de 1855, elle était de retour à Paris, et donnait un petit nombre de représentations à l'Opéra, où elle joua, particulièrement, le rôle de Fidès, du *Prophète*, que Meyerbeer lui avait destiné dans l'origine. Puis je crois qu'elle quitta définitivement le théâtre, du moins pour son compte personnel; car on assure que lorsque, deux ou trois ans après, le mime Deburau, deuxième du nom, prit la direction, aux Champs-Élysées, de l'ancienne petite salle Marigny à laquelle il donna le nom de théâtre Deburau, c'est elle qui fournit les fonds de cette modeste entreprise, et qu'il y avait à cela des raisons tout intimes...

Et, pour en revenir à l'Opéra, ce qu'on sait de certain, c'est que *tous les papiers* concernant Mme Stoltz ont disparu des archives de ce théâtre et de la façon la plus complète, et qu'il n'en reste pas trace. Il est évident qu'à son départ elle les avait demandés à Léon Pillet, et que sans doute elle les aura détruits jusqu'au dernier. Cela n'empêche pas de savoir que ses appointements à l'Opéra étaient de 58,000 francs, avec un congé d'un mois chaque année.

ARTHUR POUGIN.

Waré ou Varé (LIX, 8). — C'est Varé qu'il faut dire.

Architecte-paysagiste, il fut, non pas le collaborateur, mais le prédécesseur de M. Alphand. Voici une note à son sujet :

« M. Varé, disait à cette époque (1) la *Revue des Beaux-Arts*, est petit-fils et élève de M. Best-Marcellin qui a créé pour le prince Louis le parc de Saint-Leu et pour le prince Joseph celui de Mortefontaine. »

Extrait du guide des *Environs de Paris*, par Adolphe Joanne, 1859.

HECTOR-HOGIER.

..

Le Bois de Boulogne est uniquement l'œuvre d'un artiste dont la gloire égalerait à celle d'un Lenôtre, si, dans la bataille pour la transformation de Paris, tout l'honneur n'avait été absorbé par le général au détriment de quelques-uns de ses lieutenants.

Le créateur du Bois de Boulogne ne s'appelle pas Alphand : il s'appelle Louis Varé. Ne cherchez sa biographie dans les dictionnaires, ni son nom sur l'une des plaques de nos rues, ou des avenues du Bois.

Louis Varé s'était improvisé dessinateur de jardins en son village; puis, sa réputation, grandissant, lui avait fait confier le tracé des parcs aristocratiques. De Luynes l'amena à Breteuil; Herford, à Bagatelle; Fould, au château du Val-Marseille, lui faisait dessiner son champ zoologique. Il était le jardinier des Castellane et des Rœderer.

Le poète Barthélemy, qui l'a chanté, a fait un croquis de sa naissance — obscure comme sa fin :

Et ce maître pourtant qu'on recherche à tel prix
Aux pays du savoir n'a jamais rien appris.
Pauvre, inculte, en quittant le giron de sa mère,
A peine épela-t-il au gymnase primaire ;
Il n'a jamais traîné ses pas indépendants
Dans l'immuable ornière où rôdent les pédants ;
Il ne sait même pas qu'en un temps, loin du nôtre,
Fut un dieu des jardins qui s'appelaient Lenôtre.

Le plan d'aménagement du Bois de Boulogne appartient à Varé. Il séduisit l'empereur, qui se fit non seulement son avocat, mais véritablement son collaborateur.

Dans l'épaisseur du bois, au centre d'une plaine
Où des milliers de bras creusent le sol poudreux,
Deux hommes sont debout et discutent entre eux
L'un d'eux, c'est le moins jeune, avec respect
écoute

(1) En 1850.

Le compagnon venu pour cet enfalement
Celui-ci quelquefois, le quitte brusquement,
Il s'arme de jalons, de flexibles laqueuses,
Les fixe dans le sol, comme autant de vedettes,
Jusqu'à ce qu'il en ait épuisé le faisceau,
Qu'il ait fait un sentier, un talus, un ruisseau.
Et souvent déchuré par les dards de la ronce,
Les mains teintes encois de poussière, il s'enfonce
Vers Paris ou Saint-Cloud, au palais des vieux rois
L'un d'eux c'est *Vare*, l'autre est *Napoléon trois* !

Ce n'est pas une fantaisie de poète ; les choses se passaient bien ainsi. La métamorphose du Bois de Boulogne était la grande distraction du souverain, qui se plaisait à la suivre des yeux et à y coopérer dans la société de son jardinier élu.

Nous avons là, écrite jadis en remerciement d'un article qui avait cité le nom de son père, une lettre du fils, qui rappelle cette impériale collaboration et qui donne, sur le créateur du Bois de Boulogne, des détails curieux :

C'est en 1853 que Louis-Sulpice Varé, nous dit M. Varé fils, fut chargé par l'empereur d'aménager le Bois de Boulogne et d'en faire la promenade sans rivale qu'il est aujourd'hui, une des principales attractions de la capitale.

Louis Varé eut bien vite conçu son plan : il eut, dès le premier moment, l'idée d'un lac et d'une rivière qu'alimenteraient les eaux de la Seine, qu'entoureraient des plantations nouvelles et auxquelles viendraient accéder des routes dont il indiqua le tracé. L'empereur ayant immédiatement approuvé son projet, Louis Varé commença les travaux et les mena avec une telle rapidité que, des les premiers jours du mois d'avril de l'année suivante, l'eau était amenée dans le lac supérieur « en présence d'une assistance considérable ».

L'empereur était venu présider cette fête d'inauguration. Il se montra si satisfait de l'ensemble et particulièrement de la manière dont avaient été établis le grand rocher et les petites allées qui serpentent dans le talus du périmètre de la grande rivière et des deux îles, qu'il remit lui-même à Louis Varé la croix de la Légion d'honneur.

A la fin de l'année 1854, les travaux d'aménagement du Bois de Boulogne étant complètement terminés, son œuvre accomplie, Louis Varé refusa de se laisser attacher à l'administration de la Ville de Paris, malgré les propositions flatteuses qui lui furent faites. Préférant garder son indépendance, il continua d'exercer librement sa profession d'architecte, jouissant, jusqu'aux dernières années de l'Empire, de la voix et de la faveur du public.

Il mourut en 1883, à Saint-Martin-du-Tertre, son pays natal, où il s'était retiré au milieu des siens, alors que la gloire de son

successeur, M. Alphand, battait son plein, et faisait oublier la sienne.

Rendons à Varé ce qui est à Varé. On a érigé à Alphand un monument gigantesque, sur l'une des avenues menant au Bois, qu'il n'a pas créé ; ne serait-il pas équitable qu'à celui qui le créa, on accordât l'hommage de son nom inscrit sur quelques pouces de tôle ? M.

Livres portant le monogramme d'Henri II et de Diane de Poitiers (LVIII, 728, 859, 980 ; LIX, 42, 86). — *Erratum*. — Le monogramme de Diane (O H D) lire : le monogramme de Diane (Q H D) (Q étant un D renversé) soit : Q·D. P. 88 « d'une me fit blessure qui plait. » lire : *Diane* me fit blessure qui plait. »

Armoiries à déterminer : Une croix ondée, une tour sommée de deux colombes (LVIII, 782 ; LIX, 50, 89). — Les armoiries de la famille de la Selve du Fain sont décrites et dessinées dans l'ouvrage de feu M. Raymond de Gigord : *la Noblesse de la Sénéchaussée de Villeneuve de Bergen 1789* (Lyon, Brun, 1893, in-4°) d'après une communication de M. le vicomte de Montravel. Mais le renseignement paraît avoir été pris dans l'*Armorial général de 1696*, où l'on trouve les armes de N. de la Selve, chanoine de Narbonne, qui portait : *d'argent au lion de gueules*, et n'appartenait pas à la famille de la Selve du Fain. L'indication donnée par M. de Gigord semble donc erronée et les armes de la Selve du Fain, de Privas, sont encore à découvrir.

A. L. S.

Crapauds ou fleurs de lis ? (LVIII 726, 863, 978 ; LIX, 39). — Baugier décrit, dans ses *Mémoires historiques de la province de Champagne*, publiés en 1721, le château des comtes de Champagne construit à Troyes du ix^e au xi^e siècle et dont il ne subsiste plus, au Muscé, que quelques motifs d'architecture provenant de la porte d'entrée, démolie en 1862.

Voici un passage de sa description (t. I, p. 241) qui se rapporte à la question ci-dessus :

On voyait encore dans l'une de ses chambres une très ancienne cheminée, qui a été détruite depuis peu d'années (environ l'an 1712), sur laquelle il y avait pour armes :

dans un écusson à l'antique, trois crapauds; sur quoy les curieux et les critiques feront telles observations qu'il leur plaira. L. M.

L'auteur anonyme d'un article publié dans *Les Hommes et les Choses* (Valenciennes, 1829, in-8°, p. 94) déclare que la fleur de la plante qu'on nomme flambe ou iris semble avoir fourni le modèle de la fleur que nos rois adoptèrent dans leurs armoiries. La flambe, ajoute-t-il, croit en abondance depuis bien des siècles sur les bords de la Lys, rivière du département du Nord et de la Belgique, qui se jette dans l'Escaut à Gand, et aux environs de laquelle les Francs habitèrent longtemps avant de passer dans la Gaule proprement dite...

Il y a dans l'*Histoire du Blason* de G. Eysenbach, pp. 224 et suiv., un intéressant historique de la question.

DE MORTAGNE.

La collation des titres de noble sous l'ancien régime (LVIII, 674, 977). — Pour répondre d'une façon complète à la question de F. T. il faudrait entrer dans des développements qui me semblent trop longs pour pouvoir trouver place ici. J'ai traité ce sujet dans la deuxième édition de mes *Documents généalogiques sur les familles du Rouergue* qui se trouve à la Bibliothèque nationale.

Je ne suis pas tout à fait de l'avis de R. lorsqu'il dit que sous l'ancien régime le titre était transmissible de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

Sous l'ancien régime, le titre, indivisible bien entendu, était attaché à une terre, et comme cette terre pouvait être l'apanage d'un fils autre que le fil aîné, ou même d'une fille, comme cette terre pouvait être vendue à un étranger, le titre passait à celui ou à celle qui devenait propriétaire de la terre titrée.

En cas de vente, il arrivait assez souvent que le vendeur se réservait une partie insignifiante de la terre pour continuer d'en porter le titre.

La transmission de mâle en mâle par ordre de primogéniture est postérieure à la Révolution. Le vicomte DE BONALD.

La Divine Comédie (LIX, 2).

On sait que l'épithète de *divine* ne fut ajoutée que par la postérité. Dante n'avait

intitulé son poème que *Comédie*. Imprimé pour la première fois en 1472, dans l'édition de Fuligno, le chef-d'œuvre de Dante parut sous le titre de : *La Commedia di Dante Alighieri, di Fiorenza*. C'est dans l'édition de Venise, précédée du commentaire de C. Landino (20^e édition) et parue en 1516, que le poème de Dante fut pour la première fois intitulé : *La Divina Commedia*.

Par comédie, Dante entendait une œuvre écrite en langue vulgaire moderne en opposition à tragédie.

Cette note se trouve à la page 41 de la *Divine Comédie*, traduite et commentée par A. Méliot, d'après Giotto et Masaccio. Paris, Garnier, 1908.

Puisque l'occasion s'en offre, signalons cette remarquable édition, ou tout vers qui appelle une explication, un commentaire. une référence trouve un commentateur qui a voulu mettre la critique française, en ce qui touche cet immortel ouvrage, au niveau des critiques étrangères, pour nous aider à jouir pleinement de son éternelle beauté. M.

Voir Scartazzini *Encyclopedia Dantesca*, I, p. 409 (Milan, Hoepli, 1896) :

L'epiteto *divina* fu aggiunto dai posteri, e nelle edizioni comparisce la prima volta sul frontespizio di quella del *Dolce*, Venezia 1555 dopo che il *Landino* nella sua ediz, Firenze, 1481, ebbe chiamato *divino* il Poeta stesso.

G. G.

Prononciation des noms étrangers (LVII, 224, 595, 652, 706, 760, 868, 926, 983 ; LIX, 93). — Ce qui complique la question, assez embrouillée par elle-même, c'est l'inaptitude de l'immense majorité des Français à parler convenablement une autre langue que la leur. Il ne s'agit pas ici de la grammaire que tout individu, même médiocrement doué, peut apprendre sans grand effort ; mais de la partie que je dirai musicale des idiomes étrangers, des tonalités changeantes que prennent certaines voyelles, en anglais, en russe ou en turc, de la plus ou moins grande légèreté avec laquelle on les prononce en italien ou en allemand, et surtout du rythme qui, en déplaçant les accents toniques et subtoniques, constitue des cadences caractéristiques. Pour saisir et reproduire ces variations à peine sensibles, l'oreille a besoin d'une éducation

très délicate et chez nous cette éducation est souvent impossible par suite d'une incapacité congénitale.

En dehors d'une minorité de gens possédant à fond une ou plusieurs langues étrangères, il me semble donc nécessaire de subir ce que nous ne pouvons empêcher. Laissons dire Ksérèsse, Bulove, Potenquin, Sivita-Vekchia ou Névaveine, parce que nous risquerions, en essayant d'introduire une prononciation correcte, d'en créer une qui ne serait comprise ni en France, ni à l'étranger. ZANIPOLLO.

Mance (LVIII, 561, 654, 707, 760, 926, 984). — Le mot « mance » ou plus exactement « mense » a, comme le signale notre collaborateur M. P., la même signification que le mot italien « mancia ». D'ailleurs ils ont tous deux la même origine, ils procèdent l'un et l'autre du mot latin « mensa » (table).

Ce mot « mense » est encore employé de nos jours pour désigner les biens donnés soit aux évêchés, soit aux cures pour aider l'évêque ou le curé à vivre et à entretenir ses œuvres.

Au XVII^e siècle on employait encore plus simplement, dans le même sens, fixant ainsi avec plus de précision la véritable étymologie du mot « mense », le mot *table*.

Ainsi dans le *factum*, que les curés de l'exemption de St-Denys-en-France lançaient contre leur abbé commandataire Mgr Henry de Lorraine, archevêque de Reims, on lit :

N'y ayant pas un d'eux (les curés) qui ait cinq sol de gros, au moyen de ce que les abbés de ladite Abbaye ont tout pris pour eux, et réuni le tout à leur table, sans se soucier si lesdits cures sont en nécessité ny rien, et si le revenu desdites cures les peut nourrir ou non.

G. LA BRÈCHE.

Staw (LVIII, 949; LXI, 90). — Tout le monde connaît le parc de Cobham-hall, entre Gravesend et Rochester, dans le comté de Kent ; il a une étendue de 1.800 acres et est aujourd'hui la propriété des comtes Darnley. Le domaine est décrit dans le *Whitaker's Peerage* de 1908, page 763.

Mais ce n'est pas de ce domaine-là qu'a voulu parler Jean-Jacques. Lorsque parut, en 1761, la *Nouvelle Héloïse*, il avait cessé depuis longtemps d'appartenir aux

Cobham. Au surplus, Rousseau place le parc dont il est question à « Staw » (partie IV, lettre XI, tome II, page 150, de l'édition de Paris 1822) :

Le parc célèbre de milord Cobham, à Staw, est un composé de lieux très beaux et très pittoresques dont les aspect ont été choisis en différents pays, et dont tout paraît naturel, excepté l'assemblage, comme dans les jardins de la Chine... Le maître et le créateur de cette superbe solitude y a même fait construire des ruines, des temples, d'anciens édifices ; et les temps ainsi que les lieux y sont rassemblés avec une magnificence plus qu'humaine.

C'est évidemment « Stowe » qu'il faut lire. Il y a là, en effet, dans le comté de Buckingham, un domaine qui en 1761 était la propriété des Cobham — une famille qui a encore ses représentants en Angleterre (voyez le *Whitaker's Peerage* de 1908, page 217) — et passa plus tard aux Buckingham. Je crois, sans en être absolument certain, qu'il est devenu depuis deux ou trois ans la résidence du baron de Forest.

A la description très succincte de Rousseau, on peut comparer, d'ailleurs, celle qu'a donnée du parc de Stowe. M. André Lefèvre dans son livre *les Parcs et les Jardins* (Paris, 1867, pages 215 à 220).

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Saint Sébastien, protecteur du bétail (LIX, 8). — Voici ce que dit, à ce sujet, du Broc de Ségrange dans son ouvrage : *Les saints patrons des Corporations*, t. I, p. 63 :

En invoquant saint Sébastien contre les épidémies on y a ajouté par extension celles qui déciment les animaux sous le nom d'épizooties.

Saint Sébastien, nous dit le même auteur, est le patron des jardiniers de Narbonne, à cause du mot « celeri » qui se trouve dans l'oraison du jour de sa fête.

Vide, Domine infirmitates nostras et intercedente beato Sebastiano, martyre tuo, celeri nobis pietate succurre.

Un proverbe du nord de la France dit :

A la Saint Sébastien

L'hiver reprend

Ou se casse les dents

Très nombreux sont les pèlerinages et les confréries à saint Sébastien dans le diocèse de Bayeux, Coutances et Evreux. Dans ce dernier il faut surtout citer Thi-

berville et Préaux. A Préaux le saint est invoqué simultanément pour les personnes et les animaux. Les vieux missels renferment d'intéressantes hymnes à saint Sébastien, mais il n'y est pas question d'intercession pour les animaux.

On sait que la peste exerce souvent « son empire » sur les bêtes et que celles-ci peuvent transmettre la maladie aux hommes. C'est ce qui arriva à Vire en 1316 où l'épidémie succéda à l'épizootie. Le saint étant surtout invoqué comme un « évacuateur de peste » il est tout naturel qu'en l'invoquant pour les hommes on ait songé à l'invoquer — pour les animaux domestiques qui sont d'ailleurs ce que le paysan a de plus cher après sa personne.

Dans un petit recueil en l'honneur de saint Sébastien à l'usage de la paroisse de Biéville-sur-Orne (Calvados) nous lisons :

Défenseur de l'église... éloignez de nous le fléau de la peste, écoutez la voix de ceux qui vous implorent chaque année pour la conservation des animaux que le Seigneur a donnés à l'homme pour l'aider dans ses labeurs.

FRÉDÉRIC ALIX.

Inscriptions des cadrans solaires. — (T. G. 158, XLVI à XLVIII ; L à LII ; LVI à LVII ; LVIII. 266, 430, 533). — Dans son remarquable discours du 25 juillet 1908, à la distribution des prix du lycée Montaigne, M. Brégeault, avocat à la Cour d'appel de Paris, a rappelé le souvenir du poète François Coppée, qui faisant ses adieux à sa maison de campagne, la *Fraizière*, recommandait au futur occupant, d'effacer sur le marbre du cadran solaire placé dans son potager, l'inscription trop funèbre qu'on y lisait : *Ultima latet*, — et d'y substituer celle-ci : *Horas non nisi serenas*, expression touchante de ses vœux en faveur du nouvel habitant.

Plus loin, M. Brégeault cite encore un antique cadran solaire, qui existait au collège de Compiègne, au-dessus de la porte du principal, et qui portait cette devise : *nulla fluat cuius non meminisse juvet*.

G.

Ecoles gratuites de dessin et écoles royales académiques au XVIII^e siècle (LVIII, 955). — Voir dans

Les hommes et les choses de A. Leroy et A. Dinaux (Valenciennes, 1829, in-8° p. 9) une petite notice sur l'Académie de peinture de Lille fondée en 1755. On trouve également un chapitre consacré aux *Ecoles académiques*, dans le *Guide de la ville de Lille*, de Henri Bruneel (Lille, 1850, in-32).

Dinaux a publié, dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France* (3^{me} série, t. V, p. 276), un article sur l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Valenciennes.

Pour Cambrai, voir *in fine* le travail de A. Durieux intitulé : *Les Artistes Cambrésiens et l'Ecole de dessin de Cambrai*, dans *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, t. XXXII, 2^e partie.

DE MORTAGNE.

Monts-de-piété (LVIII, 170, 321, 688, 877, 931). — M. A. Wilbert, qui a publié dans le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord* t. III, pp. 114-144, une notice historique sur le Mont-de-piété de Cambrai fondé en 1725 par les archiducs Albert et Isabelle, déclare qu'il ne semble pas déraisonnable de croire que ceux qui y tenaient la table de prêt se sont longtemps recrutés parmi les Juifs et les Lombards.

Il ne suffit pas, ajoute-t-il, de donner un autre nom à la table de prêt de Cambrai pour mettre ses préposés à l'abri des préventions fâcheuses entretenues contre eux jusques-là ; dans une lettre en date du 16 octobre 1626, adressée à Wenceslaus Cobergher, super-intendant général des monts-de-piété, pour étouffer ce bruit, alors répandu, que les « super-intendants particuliers, conseillers et autres officiers des monts ne pouvaient desservir quel-qu'etat du magistrat ou autre, es-villes de leur résidence, comme s'ils portaient la qualité et faisoient les fonctions des lombards », Isabelle Clara Eugenia fit savoir qu'ils étaient aussi recommandables que tous autres.

Il nous paraît difficile d'admettre avec l'auteur qu'on ait jamais pu confier la gestion des nouveaux établissements précisément à ceux dont on voulait supprimer les agissements ; mais il semble bien résulter de ce qui précède qu'on ne comprit pas tout d'abord la différence qu'il y avait entre les Monts-de-piété et les anciennes tables de prêt, et que les agents des premiers héritèrent de l'aversion dont jouissaient les tenanciers de ces dernières.

DE MORTAGNE.

Plume sans fin (LVIII, 956). — L'expression était employée bien avant Sterne. En une lettre du 21 mars 1705, citée par Fournier dans le *Vieux-Neuf*, Leibniz, parlant de choses « d'une curiosité et d'une commodité extraordinaires », cite entre autres des « plumes sans fin ».

Au surplus, et pour démontrer à notre collaborateur V. A. T. que ces plumes ne sont point d'invention aussi récente qu'il le suppose, je lui signalerai ce passage du *Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658* publié par Faugère, à Paris, en 1862 (pages 200-201) :

Nous fîmes voir un homme qui a trouvé une merveilleuse invention pour écrire commodément. Il fait des plumes d'argent où il met de l'encre qui ne sèche point, et sans en prendre on peut écrire de suite une demy main de papier. Si son secret a vogue, il se fera riche en peu de temps, car il n'y aura personne qui n'en veuille avoir. Nous lui en avons commandé quelque-unes. Il les vend 10 francs, et 12 francs à ceux qu'il sait avoir fort envie d'en avoir.

A partir de l'invention par Bouvier, vers 1808, de la « plume sans fin à l'usage des sténographes », ces petits appareils sont devenus de fabrication courante.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

La Truie qui file (LVIII, 11, 148, 210, 322, 432, 677, 762, 883, 929, 989; LIX, 95). — V. A. T. ne se rappellerait-il que le numérotage actuel de la rue Saint-Antoine, conforme aux règles normales de numérotation adoptées par la Ville de Paris, est renversé, depuis quelques années seulement. Les numéros prenaient, naguère, un sens différent de celui actuel; ils remontaient le cours de la Seine. Le 134 se trouvait donc à droite, en allant à la Bastille, peut-être — ma mémoire me fait défaut — vers la hauteur de la rue Beautreillis.

ALBERT GATE.

M. V. A. T. se plaint de n'avoir pas trouvé le n° 134 de la rue Saint-Antoine.

Il y a lieu de remarquer que le numérotage de la rue Saint-Antoine a été complètement bouleversé il y a quelques années.

Lors de l'ouverture de la rue de Rivoli, qui avait absorbé le commencement de la rue Saint-Antoine, le numérotage des maisons de cette dernière ne fut pas modifié. Il en résultait qu'il commençait au

numéro 100 ou à peu près pour finir vers le numéro 230. D'un autre côté, bien que les deux rues soient dans le prolongement l'une de l'autre, les numéros étaient en sens inverses, commençant au point de jonction pour se terminer aux deux extrémités. Maintenant les dits numéros sont dans le même sens, partant de la Bastille pour la rue Saint-Antoine.

L'ancien hôtel de Mayenne et d'Ormesson actuellement occupé par l'établissement des Francs Bourgeois qui portait jadis le n° 212, porte actuellement le n° 21.

A. E.

L'ancien bourg fortifié, devenu depuis la ville de Condé-sur-Noireau, avait une porte nommée la porte Piel, ou du « Chat du Trouille. » Près de cette porte était une auberge du même nom. On sait que les fileuses de jadis nommaient « trouil » l'instrument dont elles se servaient pour devider les échevaux de fil ou de laine.

Dans le Bocage Normand on dit encore que « Minet trouille » lorsqu'il fait entendre son « ron ron » qui rappelle le bruit du vieil instrument. Quoi qu'il en soit, la « Truie qui file » et le « chat qui trouille » doivent être proches parents et méritaient un rapprochement.

FRÉDÉRIC ALIX.

Le théâtre au camp (LIX, 56). — Pour le théâtre de Favart à l'armée de Maurice de Saxe, il faut consulter surtout *l'Histoire du théâtre français en Belgique* de Frédéric Faber (Bruxelles, tome I^{er}, 1878, chap. VII, et tome III, 1879, chap. VII) et les *Epicuriens et Lettrés* de Gustave Desnoiresterres (Paris, 1879, pages 177-358). Je ne connais point, en dehors des portraits, de gravure s'y rapportant. Mais il existe un programme des représentations d'*Adaltes* données par la troupe de Favart au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, les 9, 16 et 23 janvier 1747. M. R. Thorel en trouvera une sorte de fac-similé dans Faber (I, 181-184).

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Les bibliothèques de l'Amérique du Nord (LIX, 56). — A ce sujet, voici les renseignements que j'ai recueillis auprès d'un professeur de français ayant passé vingt ans aux Etats-Unis. Ils ne s'appliquent pas au Canada.

La plus importante bibliothèque française est celle de l'université de Chicago, richement dotée et à plusieurs reprises par le milliardaire Rockefeller. Il y a, en outre, à Chicago deux autres bibliothèques, la *Public Library*, et la *North-Side Library* qui sont très considérables au point de vue du nombre des volumes, et où l'on trouve beaucoup de livres français.

Après Chicago, vient New-York, puis Boston, Philadelphie, et finalement San Francisco. Il est bien entendu que les bibliothèques précitées ne sont pas exclusivement françaises, et que le fonds de livres français n'y figure que comme une section particulière.

LÉON SYLVESTRE.

Guillaume Tell (LVIII, 721, 841). — Les journaux et imprimés que nous recevons de Suisse sont affranchis avec un timbre très laid, représentant le fils de Guillaume Tell, tenant la pomme percée d'une flèche, et appuyé sur une énorme arbalète. Question d'esthétique à part, cela prouve que la légende est bien vivante en Suisse et qu'au lieu de vouloir la supprimer, le Conseil fédéral cherche au contraire à la propager. D. DES E.

Prédicateurs morts en chaire (LVIII, 225, 378, 489, 660, 725, 763, 829, 882, 893). — « L'abbé Tournier, vicaire à Notre-Dame de Chambéry est subitement indisposé en prêchant à la messe de dix heures. Il meurt le soir même sans avoir repris connaissance. »

(*Echo du Nord*, dimanche 16 août 1868).

HÉGÉSIAS.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

Une lettre de Julie Bonaparte, reine de Naples.

A. Monsieur N. Clary

Naples, 17 mai 1808.

J'ai reçu, mon cher frère, ta lettre du 6. Je suis contente de vous savoir tous en bon ne santé, je crois que M. Jame auroit mieux fait de se laisser marier par moi. On dit que la demoiselle qu'il épouse a 37 ans.

Je ne crois pas à la maladie de M^e Dinette. Je crois seulement quelle te dis quelle est malade pour ne pas répondre à mes lettres, dis-lui de ma part que c'est bien mal.

Il paroît que les nouvelles que tu me donnes sur le voyage du roi d'Espagne à Compiègne est vrai. Continue à mécrire tous les bruits de Paris.

Désirée (*femme de Bernadotte*) ne me parle pas de son retour à Paris et je t'assure que je serai bien fâchée pour elle et pour vous lorsqu'elle y sera.

Je me porte bien et vous embrasse tous, mes enfans en font autant, ne doute pas de mon attachement.

(Collection Hector Fleischmann).

Un document sur la vieillesse de Pons de l'Hérault. — Dans mon introduction au *Mémoire aux Puissances alliées* par Pons de l'Hérault, j'ai essayé d'établir la biographie de ce personnage complexe et singulier, marin et soldat, fonctionnaire et industriel, politicien et écrivain, tour à tour jacobin, impérialiste, confident de Napoléon, préfet de Louis-Philippe, conseiller d'état de la seconde République, toujours desservi ou trahi par les circonstances, malgré son incontestable valeur intellectuelle et morale. Les documents sont malheureusement très rares et peu précis pour la dernière période de sa vie qu'il passa, préfet révoqué, dans une obscurité besogneuse. Il multiplia, pendant la durée du règne de Louis-Philippe, les tentatives et les sollicitations pour trouver un emploi quelconque qui assurât son existence et celle de ses filles, (celles-ci durent finalement, pour gagner leur pain, recourir à des travaux de peinture). Après la révolution de février, ses amis arrivant au pouvoir, Pons crut que la fortune lui souriait une dernière fois. Trop fier pour demander une faveur, il imagina de se faire connaître et recommander par sa propre biographie, écrite vers 1836 par Sarrut et Saint-Edme dans la *Biographie des Hommes du Jour*. Il la fit distribuer à ceux qu'il croyait capables de s'intéresser à lui, notamment à certains représentants du peuple. Encore fallait-il obtenir qu'on la lût. C'est à quoi vise le billet ci-dessous qu'il adressa à Alexandre Bixio, son ami, qui fut blessé aux journées de juin et dont le gouvernement provisoire fit un envoyé extraordinaire. On aimerait à penser que l'influence de Bixio

et ce rappel des titres et services du vieux républicain qu'était Pons ne furent pas étrangers à sa nomination au Conseil d'État ; sa malchance et ses convictions ne l'y laissèrent pas siéger longtemps ; il donna sa démission, très dignement après le coup d'État, malgré les instances de Napoléon III pour rétenir parmi ses serviteurs ce rude et dévoué partisan de « l'empereur premier. »

Le billet de Pons est resté dans les papiers de Bixio et est entré avec eux dans la collection d'autographes du manoir de Kériolet. (Archives du Finistère, chartrier de Kériolet, Correspondance de Bixio Cf. la description et l'inventaire très soigné de cette collection par Borde de La Rogerie : in *Revue des Bibliothèques*, XIII, pp. 394 et suiv.) Le billet n'est pas daté, mais l'emploi par Pons du terme *représentant* pour désigner les députés, montre qu'il est postérieur à l'établissement de la République de 1848. En voici le texte :

Mon cher Monsieur Bixio, ce n'est pas un homme de votre caractère, qui se sera dispensé d'étudier une longue existence de dévouement à la Patrie ; mais je vous prie de vous assurer que les représentants de votre département ou (*sic*) fait comme vous, et je vous en saurai un gré infini. Je vous saurai gré aussi de vouloir bien recevoir mes salutations affectueuses.

PONS DE L'HÉRAULT.

et plus bas : Rue de Bondi, 26.

Les indiscretions des ministères sous la Restauration. — Nous dédions aux avisés reporters d'aujourd'hui, toujours en quête d'indiscretions, la note suivante qu'ils trouveront aux Archives nationales.

LÉONCE GRASILLIER.

Paris, 28 octobre 1815.

Le Ministre, Secrétaire d'Etat au département de la Police Générale du Royaume,
à Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Police Générale.

Son Excellence le Ministre de la Police Générale a tout lieu de croire qu'il sort des Bureaux du Ministère des révélations qui devraient y rester cachées sous le sceau de la confiance et de l'honneur.

Plusieurs articles ont été communiqués aux journaux et ont mis le public dans une confiance qui pourrait être nuisible aux intérêts du Gouvernement.

La *Quotidienne* a annoncé l'arrestation du

général Alix, le *Journal des Débats* et le *Journal du Lys*, celle du général Hulin. Le *Diligent* annonce même aujourd'hui que ce dernier est entré hier au Ministère de la Police.

De semblables nouvelles pourraient avoir été données aux journaux par des employés dans les Bureaux du Ministère.

M. le Secrétaire Général voudra donc bien leur défendre à tous de communiquer des nouvelles à quelque journaliste que ce soit, par écrit ou verbalement et leur déclarer que celui d'entre eux qui, par légèreté ou tout autre motif, se rendrait à l'avenir coupable d'une pareille faute sera responsable des suites de son indiscrétion et sera sur le champ remercié.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département de la Police Générale du Royaume :
DE CAZES.

Les recommandations et les protections sous Louis Philippe. — *L'Intermédiaire* a publié dans l'un de ses derniers numéros une circulaire relative aux feuilles de présence dans les administrations de l'Etat.

Celle que nous reproduisons ci-dessous, adressée par le préfet de police Gisquet aux employés de son administration, nous paraît peut-être plus intéressante encore que la précédente, car elle démontre qu'il y a eu, au siècle dernier, un administrateur assez indépendant et assez courageux pour dénoncer la plaie des recommandations et déclarer publiquement qu'il n'en tiendrait aucun compte.

L'indignation de M. Gisquet serait aujourd'hui, à son comble s'il voyait le nombre incalculable, et toujours croissant, de lettres de recommandation dont sont assaillis journellement tous les détenteurs d'une parcelle de l'autorité.

Il n'est plus un salarié du gouvernement qui ne soit convaincu qu'à notre époque, le *piston*, seul, peut avoir une influence sur sa carrière, et, par suite, il n'en est pas un qui ne dispose de plusieurs protecteurs dont il sollicite, à chaque instant, l'intervention sous les prétextes les plus futilles.

Il en résulte que les parlementaires, ne voulant pas succomber sous le poids des correspondances, utilisent aujourd'hui d'ingénieuses lettres de recommandation imprimées, et que pour pouvoir répondre à chacune de ces circulaires, on a dû, dans toutes les administrations, créer des

armées d'employés spécialement affectés à cette besogne, alors qu'ils pourraient être mieux utilisés ailleurs.

Reverrons-nous un nouveau Gisquet disposé à lutter contre le fléau qui envahit toute l'administration française en provoquant un état général d'indiscipline dont la création des syndicats de fonctionnaires est un sérieux indice, et qui, tout en étant une source d'ennuis et une cause de besogne écrasante, tant pour les chefs d'administrations que pour les protecteurs, n'a même pas le mérite de contenir les sollicitateurs qui ne sont jamais satisfaits ?

G.

Paris le 5 Mars 1835.

Depuis quelques années le nombre des demandes d'emploi s'est prodigieusement accru. Elles affluent comme s'il était de règle de changer chaque jour le personnel des bureaux et celui des divers services.

Les fonctions pénibles dont je suis chargé m'offrent moins de fatigues et d'embarras que je n'en trouve dans le devoir imposé au chef d'une administration d'entendre et de repousser cette innombrable quantité de sollicitateurs qui, non seulement par leurs démarches personnelles, mais encore par une multiplicité de protecteurs honorables, me font perdre une grande partie du tems que je voudrais pouvoir consacrer à des affaires d'intérêt public.

Mais si le sacrifice de mon tems et de ma santé est une conséquence inévitable de mes fonctions, j'ai au moins le droit de demander que les employés de l'administration ne viennent pas augmenter encore la somme des charges et des ennuis qui pèsent sur moi.

Il est naturel que pour obtenir un emploi l'on sollicite et que l'on fasse solliciter, et je comprends qu'alors les protections et recommandations soient indispensables, puisqu'elles font connaître les antécédens, la moralité et la capacité du candidat.

Mais il n'en est pas de même à l'égard des personnes qui sont déjà attachées à l'administration : celles-ci n'ont plus besoin de leur propre mérite, de leur zèle, de leur dévouement, et des preuves qu'elles en ont donné pour acquérir des titres à l'avancement : rechercher l'appui de quelques protecteurs, c'est prouver en pareil cas l'insuffisance des droits du protégé ; c'est vouloir obtenir et en quelque sorte arracher par l'obsession une faveur que d'autres ont méritée comme récompense, et c'est placer le chef d'une administration dans l'alternative de commettre une injustice en accordant à l'un ce qui appartient à un autre, ou de repousser

par un refus désobligeant les instances des protecteurs.

L'expérience a d'ailleurs suffisamment démontré que ce sont presque toujours les employés les moins zélés, les moins capables, qui ont l'art de s'appuyer d'un plus grand nombre de recommandations.

En définitive, les employés ne peuvent avoir de droits à l'avancement que par le zèle, la capacité, la bonne conduite, combinés avec l'ancienneté des services.

Or, pour apprécier ces titres, les chefs immédiats et les employés supérieurs sont les meilleurs juges et les seuls qui peuvent avoir de l'influence sur mes décisions.

J'invite tous les employés de l'administration à méditer cet avis et à s'y conformer.

Le Conseiller d'Etat, Préfet de Police,
GISQUET.

Nécrologie

Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort de notre distingué collaborateur M. Gabriel Marcel, conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale, chef de la section de géographie.

M. Gabriel Marcel était le frère de M. Henry Marcel, administrateur général de la Bibliothèque nationale. C'était un esprit extrêmement cultivé. Il s'était dévoué à sa tâche et il avait fait de son département, à la Bibliothèque, un modèle d'ordre et de méthode. Son urbanité au service d'un savoir très étudié en faisait le plus bienveillant et le plus sûr des guides. M. Gabriel Marcel avait été président de la Société de géographie, vice-président du comité historique. Il avait publié, sur la géographie, des travaux qui font autorité.

Depuis quelques années, il nous prodiguait, avec une inlassable générosité, les trésors de son érudition. Il meurt à soixante ans, frappé en pleine activité. Ce numéro apporte le témoignage de la sympathie qu'il nous montrait, et qui nous est si flatteuse, dans la lettre toute récente qu'il nous écrivait et que nous reproduisons d'autre part, avec les renseignements précis qu'elle nous apportait.

L'Intermédiaire aura été, sans doute, le recueil où sa science se sera répandue pour la dernière fois.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. D ANIEL-CHAMRON, St-Amand-Mont-Rond

44^e ANNÉEN^o 121031^{bis}, r. Victor-Massé
PARIS (IX^e)Cherchez et
vous trouverezIl se faut
entr'aider31^{bis}, r. Victor-Massé
PARIS (IX^e)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

161

162

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

Le portrait de la deuxième femme de Danton. — Nous avons récemment



appris que le dernier descendant de Danton, un enfant de sept ans, vivait actuel-

lement au Chili où son père, M. Manuel, était mort il y a deux ou trois ans.

Dans la succession se trouvaient deux tableaux, deux portraits : l'un de Danton, et qui ne fait pas l'ombre d'un doute ; l'autre, d'égale grandeur, représentant une jeune femme coiffée à la mode de 1790, et dont vous trouverez la reproduction ci-contre. La peinture ne porte ni nom, ni date, ni indication d'aucune sorte.

Quelque intermédiaire pourrait-il nous donner, à ce sujet, quelques indications précises ? J...

Un étudiant patriote au temps de Jeanne d'Arc. — Dans un article récent du journal *l'Eclair*, il est question d'un étudiant, habitant la châellenie d'Exmes (Orne), qui pendant les guerres des Anglais, sous Charles VII, se distingua par sa valeur et son patriotisme.

Fait prisonnier par les Anglais, le clerc nommé *Philippot Mygnot*, je crois, fut conduit à Argentan, où il subit une dure captivité.

Le fait mérite d'être retenu, et des détails nouveaux seraient accueillis avec plaisir.

Exmes est un chef-lieu de canton à 17 kilom. d'Argentan, et il serait à désirer qu'une plaque commémorative du fait fût placée sur un monument du bourg. Nous devons avoir soin de nos gloires nationales à tous les degrés de la vaste échelle.

H. H.

Les chevaux de Napoléon I^{er}. — La dépouille d'un cheval, appelé Vizir, et qu'on suppose avoir appartenu à Napoléon I^{er}, vient d'entrer au Musée de l'armée : ne serait-il pas intéressant de dresser la liste exacte des chevaux de Napoléon I^{er} dont on a conservé la peau naturalisée, ou dont on connaît la fin ?

Y.

Camps dans le Nord pendant la Révolution. — Quels étaient ces camps, surtout aux environs de Valenciennes ? Pendant les campagnes de 1792 et 1793, il est souvent parlé des camps de Bavay et de Famars dont l'emplacement est bien connu. Mais où était situé le camp de César qui fut évacué, le 8 août 1793, par le général Kilmaine, remplaçant Custine, devant les forces supérieures du duc d'York et du prince de Cobourg ?

Il me semble bien que ce camp de César est celui situé entre Cambrai et Bouchain, sur la rive gauche de l'Escaut, sur le territoire du village d'Estrun (Nord), et parfaitement indiqué sur la carte de Cassini de 1758.

Ce camp de César était donc un camp romain modernisé ?

Bavay et Famars sont de célèbres stations romaines. Le génie militaire de cette époque construisait donc surtout ses camps modernes sur l'emplacement d'anciens camps romains ?

Pour en revenir au Camp de César, Kilmaine l'aurait quitté pendant la nuit et se serait retiré au camp de Gavrelle, sur le grand chemin de Douai à Arras, laissant donc Paris à découvert et les ennemis battre l'estrade jusqu'à Saint-Quentin. Est-ce exact ?

ARMAND DE VISME.

Le camp de Lanreinau. — Par le chemin de fer de Brest à Port-Sall, entre Saint-Renan et Lanrivoaré, on traverse une lande en grande partie cultivée. La carte y indique un camp de Lanreinau et, plus loin, au bord de la route, une ferme appelée le Camp.

Un officier, que j'ai rencontré sur ce point, me dit que là était l'extrême aile gauche de l'armée réunie par Bonaparte, et qui porte le nom de Camp de Boulogne, parce que le principal rassemblement était près de Boulogne. Cette partie

du camp de Boulogne était aux ordres d'Augereau qui l'aurait quitté en 1802.

Ces dates sont-elles exactes ? Il y avait eu un premier camp de Boulogne en 1801, avant la paix d'Amiens. Avait-il alors une telle extension ?

Augereau, d'ailleurs, ne pouvait avoir un commandement en 1802, puisqu'il fut en défaveur de 1801 à 1804. A moins que sa défaveur consistât justement à être placé à ce camp éloigné, destiné sans doute à couvrir Brest pendant les tentatives infructueuses ordonnées, par le premier Consul, à l'amiral contre les forces navales anglaises. ARDOUIN-DUMAZET.

Sully et Descartes sous la coupole de l'Institut. — Pourquoi la salle publique des séances de l'Institut est-elle ornée des statues de quatre grands hommes — Bossuet, Fénelon, Sully et Descartes — dont deux n'ont fait partie d'aucune académie ? (Il y avait une bonne raison pour que Sully n'en fût pas !)

En revanche, on s'étonne de ne point voir sous la coupole l'image de Richelieu.

J'ai déjà posé la question sans succès à plusieurs Immortels. Serai-je plus heureux auprès de mes confrères de l'*Intermédiaire* ? J. W.

Communication des registres de l'état civil. — Dans quelles conditions peut-on obtenir communication de registres de l'état civil des colonies, déposés au ministère des colonies ? Quels lois, règlements ou décrets régissent cette matière ? Ces archives sont-elles publiques ?

L. C.

Gaspard de Besse. — Longtemps la tradition a gardé la mémoire de Gaspard de Besse, et les légendes populaires répétaient ses exploits de guerre et d'amour. Ce rival de Mandrin vivait à la fin du XVIII^e siècle. Quelle a été sa fin et y a-t-il eu un biographe pour conter la vie de ce gentilhomme de grand chemin ? H. R.

Famille Boucher d'Orsay. — Afin d'établir ses droits à certains privilèges, dans l'Université de Paris, cette famille fit la preuve qu'elle descendait du chevalier Eudes de Challou Saint-Mard, auquel

le roi Philippe I^{er} avait concédé de curieuses immunités transmissibles indéfiniment à toute sa descendance, masculine et féminine. Est-il possible de rétablir cette filiation ?

L. V. P.

Fabry-Fabrègues. — Quelles sont les armes de cette famille dont un membre vient de mourir à Aix ?

Serait-elle originaire de Montpellier, et une branche de cette famille n'aurait-elle pas émigré à Genève, à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes ?

L. V. P.

L'adjudant général Bruyant. — Né à Reims le 31 octobre 1738.

A quelle date et où prit-il sa retraite ? Lieu et date de sa mort ? Sa famille existe-t-elle encore ?

Nous ne connaissons à son sujet que la note que lui consacre le D^r P. Gosset dans son livre, sur les volontaires de Reims.

GALD.

D^r Gabré-Palapras. — Le D^r Gabré-Palapras a fondé à Paris, vers 1804, l'ordre du Temple, « la religion dite Johannite », sous le nom d'Eglise Chrétienne Primitive. Gabré-Palapras est décédé dans le midi de la France, dans le courant de mai 1838. Après son décès, l'Ordre a été reconstitué, et M. Charles Sydney-Smith (Anglais), a été nommé gérant de l'ordre vers — il n'en est plus question après 1841. L'Eglise Chrétienne, qui dans les derniers temps avait son local, rue du faubourg Saint-Martin, n^o 129, a cessé l'exercice de son culte, l'autorisation lui ayant été refusée le 8 mai 1852.

Serait-il possible de savoir ce que sont devenus et où se trouvent actuellement ces archives qui comprenaient notamment :

La Charte dite Charte de Larménus.

Les statuts de l'ordre rédigés en 1705 et signés Philippe, duc d'Orléans, régent de France.

Un manuscrit grec du XI^e siècle, intitulé *Λέβιζιον*.

Les sceaux de l'ordre, les rituels, etc. ?

GEINDRIE

Famille Hérault. — On recevait avec reconnaissance tous renseignements

— ou indications de sources — concernant cette très ancienne famille de Normandie qui établit sa filiation, suivie depuis au moins 1350. Elle a formé de nombreuses branches. On désirerait particulièrement savoir ce que sont devenues les branches suivantes :

I^o Branche de la Vallée, fixée à Saint-Malo dans la première moitié du XVII^e siècle ; Louis H., seigneur de la V., eut de Françoise Rouveraye de la Noe Denis : Guillaume né le 11 août 1648 ; Pierre, 20 juin 1650 ; Guillaume, 7 mai 1652 ; Bertrand, 28 mars 1654 ; Alliances ? Postérités ?

II^o Gabriel H., seigneur de la Benastière, de Bellesmes, etc. (cousin au 6^e degré des précédents) épousa Louise l'Empereur, fille de Jean, écuyer, seigneur de la Rochelle et de Bellière. Ils eurent neuf enfants dont quatre fils : l'un d'eux (a) Jacques Gabriel, né le 27 juillet 1702 était conseiller au Parlement de Normandie en 1730. Alliance ? Postérité ? Un autre (b) Louis-Gustave, 3 septembre 1703, capitaine au Régiment de Souvré, épousa, le 6 juin 1740, Charlotte-Madeleine de la Rochette de Saint-Pierre, fille de Charles de la R., seigneur de Saint-P., brigadier des armées du Roi, et de dame Madeleine de Tillette. On leur connaît une fille : Madeleine-Gabrielle Louise, née le 23 mars 1741. Que devint-elle ? Frères ? Sœurs ? Alliances ? Postérités ?

III^o René H., seigneur de Fontaine-l'abbé et de Vaucresson, lieutenant général de police de 1725 à 1739, eut de son premier mariage avec Marie-Marguerite Durey de Vieuxcourt, fille du baron de Meynière et sœur de la Présidente d'Aligre, deux jumelles nées le 21 avril 1726 dont l'une épousa le comte de Polastron et fut la mère de la célèbre duchesse de Polignac, l'amie de la reine Marie-Antoinette ; l'autre, Louise-Adélaïde (1726 † 1754) épousa Henri Feydeau de Marville, comte de Gien, seigneur de Dampierre, successeur de son beau père de 1739 à 1747. Eurent-ils des enfants ?

IV^o Branche de Bretagne. — Guy I^{er}, seigneur des Fresches, né le 23 mai 1599, épousa Jeanne Bouesnez des Vignes ; il fut maintenu noble à Rennes en 1670 avec ses fils (1^o) Guy II, seigneur des Fresches. Alliance ? Postérité ? (2^o) Alain, seigneur de Tréla, qui se maria trois fois et

eut de Thomasse Davy une fille, Marie-Françoise (12 septembre 1694, 7 janvier 1696). — Autres enfants ? 3° Pierre, seigneur de Saint-Guinou et du Verger qui de Françoise Le Roy eut Guy-Nicolas, seigneur du Pré, mort à vingt ans, le 9 juillet 1721, laissant de Perrine Thébault du Verger un fils âgé d'un an, Pierre-Etienne. Que devint cet enfant ? (4.) Charles, seigneur de la Vallée, qui alla se fixer au manoir de Minguefuet, paroisse de Gourin, évêché de Quimper et épousa Olive Foucauld dont il eut au moins un fils Alain Gilles (1675 + 17 juillet 1743) qui avait épousé Michelle Le Gouz le 5 octobre 1698. Il en eut : (1) Joseph 21 mars 1705 ; (2) Louis 5 mai 1706 ; (3) Julien, 13 août 1707 ; (4) Jeanne Servanne, 2 mars 1709. Alliances ? Postérités.

V. Est-il certain que les individualités suivantes appartiennent à la même famille Héroult, qui porte :

d'argent, à trois canes de sable, bequées et membrées d'or, posées 2, 1

(a) Isaac René Héroult, avocat général en la Cour des Monnaies à Paris en 1746 ?

(b) Philippe-Madelon Héroult, écuyer, seigneur de Brezelle, vivant à Avranches en 1737 ? Pas de doute pour celui-ci ; mais de qui était-il fils ?

(c) N. Héroult et Jehan de Héroult, hommes d'armes de la C^o du duc de Montmorency en 1554 ?

(d) Jean-François Héroult, capitaine en second de la Bastille en 1789 ?

HABEC-IDOFGY.

Kersabiec et la duchesse de Berry. — M. de Kersabiec composa, en 1828, une *Relation du voyage de Madame la duchesse de Berry* dans la Vendée angevine. Cette « Relation » a-t-elle été imprimée ? U.

Famille Le Moyne. — Il a déjà été question dans *l'Intermédiaire*, d'une famille Le Moyne, de Clermont-en-Bauvaisis, je crois, se succédant, de père, en fils, et de mère en fille dans les charges de valet de chambre du roi, de femme de chambre de la reine, de berceuse, etc. . M. le comte de Caix a eu l'obligeance de me fournir sur ce sujet des renseignements précieux quoiqu'incomplets. Je serais infiniment reconnaissant à celui de mes collègues qui pourrait m'indiquer si

cette famille existe encore, et où je pourrais m'adresser pour en retrouver les traces ? Une dame Lemoyne figure dans *l'Almanach Royal* de 1830 comme première femme de chambre de la duchesse de Berry : elle appartenait bien certainement à la même famille. Quelles étaient les armes exactes de cette famille ?

COMTE DE VARAIZE.

Lériget de La Faye et Lériget de Claurose. — Au mot La Faye, le *Larousse* donne Lériget de.... 1° Jean-Elie, ingénieur français du Dauphiné 1671 + 1718, qui fut de l'académie des sciences ; 2° François, frère du précédent, né à Vienne (Dauphiné) 1674 + 1731 : seigneur lettré, recherché comme bel esprit aux cours de Louis XIV et Louis XV, et qui fut de l'Académie française.

On trouve aussi dans d'Hoziér, t. III, reg. second, un article Lériget de La Faye, en Angoumois, en Dauphiné et à Paris, avec écu : *d'azur à une bande d'or, chargée de trois aiglettes de gueules, aux ailes étendues.*

En Poitou, Lériget de Claurose porte aussi *d'azur à la bande d'or*, etc. Les armoiries étant les mêmes, il me paraît évident que les Lériget du Poitou se rattachent aux La Faye de l'Angoumois, du Dauphiné et de Paris.

Quelque confrère obligeant, pourrait-il me donner un aperçu généalogique de la famille Lériget, en précisant le point d'attache des deux branches : La Faye et Claurose ? M. A. B.

Famille Parker. — Je fais appel à l'obligeance des collaborateurs de *l'Intermédiaire*, et, notamment de ceux qui résident en Angleterre, pour obtenir, si possible, une réponse aux questions ci-après :

1° existe-t-il une généalogie des descendants de Matthew Parker, archevêque de Cantorbéry ?

(N.-B. Je connais la biographie publiée par Strype).

2° où trouverais-je une biographie détaillée du colonel John Parker, le conspirateur jacobite ?

3° Marc Parker, beau-père du peintre français Joseph Vernet, était fils d'un réfugié jacobite nommé John Parker. Ce

dernier peut-il être identifié avec le colonel Parker ?

4^e Sir Gilbert Parker, le romancier bien connu, est-il parent de l'un ou l'autre des personnages sus indiqués ?

HORA.

Le Bienheureux Gérard Tunc. — Le Bienheureux Gérard Tunc, fondateur des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, naquit, dit-on, à Martignes (Provence) vers l'an 1040, et mourut vers 1120. Son corps fut disposé successivement à Jérusalem, Rhodes et Malte, puis, en 1537, en la chapelle des comtes de Forcalquier. Ses reliques sont encore vénérées à l'île de Jonquière et à Martignes.

Je recevrai avec reconnaissance tous renseignements relatifs à sa famille, ses armoiries (?) ses tombeaux et l'histoire de ses reliques et de son culte.

JEAN HENRY.

Famille Vié. — Je serais reconnaissant à qui pourrait me donner des renseignements sur la famille Vié, probablement originaire de Saint-Domingue, aujourd'hui éteinte. Cette famille fut représentée, en dernier lieu, par Anna Vié qui épousa, au commencement du XIX^e siècle, le marquis d'Espèrèdes de Lussan, dont une fille qui fut la seconde femme du comte de Bony de Lavergne.

Devenue veuve, Anna Vié se remaria avec le vicomte d'Abzac de Ladouze.

JEAN DES PINOY.

Les écussons des papes. — Un intermédiaire serait-il assez aimable pour m'indiquer s'il existe un ouvrage, dans lequel se trouvent reproduits les écussons de chaque pape, avec l'interprétation de leurs armoiries.

Je lui en serais fort obligé. E. M.

Deux médailles de Marie-Antoinette. — Je possède, dans ma modeste collection de monnaies et de médailles historiques, deux médailles de Marie-Antoinette dont voici la description :

1^o. — Médaille en argent de 22 millimètres de diamètre. Buste décollété de la Reine, profil à gauche. Exergue : *Marie-Antoinette reine de France*. Signature Loos. Au revers : une furie coiffée de serpents, droite, le buste nu, tenant à la

main gauche une torche ; à la main droite une balance dont le plateau gauche, portant un poignard fait monter le plateau droit, chargé d'une couronne. Autour : *L'accuse, le juge, l'extermine*. Au-dessous : *Le XVI octobre MDCCXCIII*.

2^o. — Médaille de bronze diamètre de 35 millimètres. Buste de la reine tourné à droite. Exergue : *Marie-Antoinette reine de France*. Au revers sur cinq lignes :

*Immolée
par les factieux
le 16 oct. 1793
Pleurés et
vengés la.*

Au-dessous du buste, la marque : W. M. Ces médailles ne peuvent dater que de la Restauration ; du reste le costume de la reine, surtout sur la médaille de bronze, le prouve. Sait-on quand et à quelle occasion ces deux médailles ont été frappées ?

MARCELLIN PELLET.

Les armes de Joseph Bonaparte. — Quelles ont été les armes de Joseph Bonaparte comme : *Prince de la famille impériale, Roi de Naples, Roi d'Espagne*, et dans les différents situations qu'il a occupées ?

JEAN-HENRY.

Écussons sur de vieilles maisons de certaines provinces de l'Espagne. — Dans le moindre village du Guipuzcoa, de la Biscaye, de la province de Santander, on voit de vieilles maisons datant des environs du XVII^e siècle, qui sont ornées d'écussons nobiliaires, divisés en nombreux compartiments, à dessins compliqués. Quelle est l'origine de ces écussons et pourquoi n'y en a-t-il pas dans d'autres provinces, par exemple en Catalogne ?

ED. HARLÉ.

Un livre rare du XVI^e siècle. — Je trouve dans le cahier de septembre 1821 du *Journal de Physique*, publié par Ducrotay de Blainville (tome 93, p. 166, note 1), l'indication du livre suivant : « *Théâtre des merveilles de l'industrie humaine*, par D...t V...t, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Rouen, 1598, chez Jacques Caillove, cour du Palais ».

Pourrait-on m'indiquer quelque bibliothèque qui possède ce livre ? N'en existe-t-il pas d'autres éditions, antérieures ou

postérieures à 1598 ? Quel est le gentilhomme ordinaire de la Chambre de Henri IV, qui l'a écrit ?

D^r MAXIME.

Livre publié par Pierre Vidoue : « Déclamatio... » à retrouver. — Je cherche un livre anonyme publié en 1524 par Pierre Vidoue, dont le titre est : *Declamatio ad Nicolaum Beraldum*. Paris, Petrus Vidovaeus 1524.

On en trouve la description complète dans le catalogue de la bibliothèque des chanoines d'Autun, dressé par Pellechet en 1890. Or, en 1890, ce livre était à la dite bibliothèque, mais depuis il a disparu.

En existe-t-il un autre exemplaire ?

M. E. G.

Le registre de La Grange. — On sait que le fameux registre, conservé à la Comédie française, fut publié en 1876, chez Claye, par les soins de M. Ed. Thierry. Mais comme il ne fut jamais cité, par les historiens de théâtre, avant 1825, je désirerais savoir ce qu'il était devenu depuis la mort de Lagrange (1692) jusqu'à la date de sa publication. Je sais que M. G. Monval a traité ce sujet dans le *Moliériste* avril 1885, mais je n'ai pas cette revue sous la main. Par quelles mains avait-il passé ?

H. L.

« **La Macabétise** » : un livre anonyme et à clef. — Pourrait-on indiquer l'auteur de l'ouvrage suivant : *La Macabétise*, fantaisie médicale, illustrée de 72 portraits de caractère, par M. A. Bracpasnais. Paris. A. Dumont, éditeur, rue Princesse, 1892 ?

C'est un violent pamphlet politique, ultra antisémite ; l'auteur serait un ancien élève de Polytechnique, ingénieur des Ponts et Chaussées ou des Mines, répétiteur à la rue des Postes.

O. S.

Hedwige, roman manuscrit d'auteur inconnu. — Existe-t-il, publié dans une revue ou ailleurs, en ces dernières années, un roman dont le premier chapitre porte ces mots : *Cauchemar d'enfant* ?

Ce roman a pour titre : *Hedwige*. Le sujet pourrait être intitulé : *Souvenirs*

d'une jeune fille, victime d'une femme vampire. L'auteur en est inconnu.

On voudrait le connaître. Le manuscrit existe.

B. S.

Cyones. — Dans la préface des *Caquets de l'accouchée* « Au lecteur curieux » il y a cette phrase :

Jamais les corps des cyones n'ont été plus invulnérables aux traits des centaures, que mon âme l'est au langage des langues médicantes.

Qu'est-ce que les cyones ? Je n'ai trouvé nulle part la signification de ce mot.

P. TAFFIN.

Argousin. — Quelle est l'étymologie de ce mot qui a servi, au début, à désigner les gardiens des bagnes ?

YSEM.

Calendro. — On désigne sous ce nom, à Lille, un camion de forme spéciale, à fond bas et plat. Quelle est l'origine de ce mot qui s'orthographie quelquefois *calandre* ? N'y a-t-il pas communauté d'origine avec le mot *bélandre* qui désigne un petit bâtiment à fond plat servant aux transports par eau ?

YSEM.

La trêve des confiseurs. — Cette expression populaire, très jolie, se passe d'explication. Elle est liée, évidemment, à la naissance du régime parlementaire. S'est-on jamais avisé de rechercher à quelle époque elle a été employée pour la première fois ?

D^r L.

Fabrication du verre dans l'Europe Occidentale. — A quelle époque le verre fut-il introduit dans l'Europe Occidentale ?

Est-ce à la fin de l'époque néolithique ?

On commença à fabriquer des perles et des vases. Au cours des découvertes, j'ai trouvé parfois des fragments de verre de couleur bleuâtre à teintes irisées, laissant passer une lumière opaque. Des bords arrondis font supposer que ces verres servaient comme vases ou récipients. Ils sont évidemment de fabrication très ancienne. Mais sa difficulté est de fixer l'époque où l'on commença dans nos contrées à utiliser le verre. Toujours est-il qu'on en trouve, dans certains endroits, mélangés avec des objets ou outils primitifs.

HUSSON.

Réponses

Le fils de Fouquier-Tinville. LIX, 53, 134). — La question, telle qu'elle est posée dans l'*Intermédiaire*, est certainement faite, pour créer une confusion entre les fils de l'accusateur public de la Terreur. Ces fils furent au nombre de deux. Le premier, Pierre-Quentin, né le 17 juillet 1776, mourut le 24 avril 1826. Ce n'est donc pas sur lui que M. J. désire obtenir des renseignements. Il est difficile, d'autre part, de lui en fournir sur le second, Antoine-Henri, qui, né en mars 1793, mourut en bas âge en 1795. C'était donc ce dernier qui avait deux ans quand son père fut guillotiné, avec les juges et les jurés du tribunal révolutionnaire, le 18 floréal an III. Quel est donc ce Fouquier que M. J. a retrouvé comme capitaine d'artillerie, sur l'*Annuaire militaire* de 1850? Je ne saurais le dire exactement, mais il est vraisemblable que c'est un Fouquier d'Hérouel, un des descendants, probablement, de ce Fouquier d'Hérouel, qu'on voit figurer comme maréchal de logis dans la maison militaire de Louis XVIII, sous la Restauration. (Cf. *Tableau de la maison civile et militaire du Roi et de celles des princes et princesses...* p. 94.) La réponse, à la question posée, est donc qu'aucun fils de l'accusateur public ne fit partie de l'armée en 1850, pour la bonne raison que tous deux étaient morts à cette époque.

Pierre-Quentin, cependant, fut militaire. Très jeune, il s'était engagé au début de la Révolution, et son père demeura fort longtemps sans savoir ce qu'il était devenu. Il devait avoir alors « 18 ans environ », écrit Fouquier dans une note inédite qui se trouve aux Archives (*Série W, carton 136, pièce 89*). C'est à lui que se rapporte cette lettre curieuse, inédite elle aussi, adressée par un citoyen d'Helvée, à l'accusateur public. Elle est datée du « 25 août 1793, l'an 2^e : de la République une et indivisible » et signée illisiblement

Au citoyen Fouquier-Tinville, accusateur public au Tribunal Révolutionnaire au cydevant Palais, à Paris.

Citoyen,

Il ne faut pas plaindre le sort de ceux qui vont à pied ny envier celui de ceux qui

vont à cheval. Depuis que j'ai eu le plaisir de vous voir, le mien a fait l'omelette et m'a roué en pleine rue; j'en ai été perclus, je vais mieux et j'irai vous le dire moi-même quand je serai guéri. En attendant voyez ce que les gens du métier m'ont appris dans les recherches que j'ai faites pour votre fils.

La nation lui donne en le nommant officier de cavalerie une somme pour se monter. Cette somme est modique, mais il est prudent de ne pas excéder cette mise dans le prix du cheval dont l'officier se monte; après quelques mois, même quelques semaines d'essai du cheval, l'officier représente que sa monture ne remplit pas son objet, il y met la broderie et demande à l'échanger contre un cheval qu'il indique dans une administration nationale et il change le boigne pour un clairvoyant. Si vous prenez cette tournure, votre officier fera une bonne affaire ou bien vous n'aurez pas permis que je m'en mesle. J'ai reçu des nouvelles de mon frère et de ses enfants qui se portent bien.

Recevez de votre concitoyen salut et fraternité (1).

(*Arch. Nat. Série W, carton 135, pièce 80*).

En septembre 1793, Pierre Quentin était à l'Armée du Nord, cavalier au 4^e régiment des chasseurs à cheval. Nommé sous-lieutenant arbitrairement, il était révoqué par les commissaires de l'armée, et cassé définitivement par une délibération de la Convention, laquelle le nomme « Fouquet de Tinville », le 13 septembre de la même année. Il attendit jusqu'au 8 fructidor an VII pour reconquérir ce grade (Cf. *Etats de service*; *Arch. nat. T, 28 1*). En l'an X, il vota contre le Consulat à vie, fut rayé des contrôles de l'armée, mis en réforme et placé sous la surveillance de la haute police. Rentré dans l'armée, lors des guerres impériales, il eut la jambe fracassée, en 1809, à Essling. Dès lors, misérablement, il vécut d'une pension que lui chicanèrent les bureaux de la Guerre. Il mourut en 1826. Il avait une sœur, Emilie-Françoise, née le 7 décembre 1778, qui vivait encore et ne mourut que le 5 août 1856.

C'était le dernier enfant de Fouquier. Avec elle mourut ce grand nom de l'histoire de la Terreur.

HECTOR FLEISCHMANN.

(1) Ce document, avec plusieurs autres, inédits encore, fait partie d'un ouvrage que nous donnons le mois prochain sur Fouquier-Tinville.

La jeune fille française pendant la Révolution (LVIII, 555, 679; LIX, 62). — Lire « Brigandes » brochure de 35 pages, par le comte Raoul du Reau, chez Siraudou à Angers 1906.

Le second mariage de la duchesse de Berry (L; LI; LII LVII). — Dans un article de *l'Echo de Paris*, 21 janvier 1909, M. le vicomte de Reiset annonce la mort d'un fils du duc de Berry, le comte de La Roche. Nous devons reproduire in-extenso ce très intéressant portrait pour l'intérêt qu'il présente :

Tout au fond de l'Autriche, dans la capitale de la Styrie, le comte de la Roche vient de mourir, à Gratz, âgé de quatre-vingt-onze ans. C'est à peine si les tablettes mondaines, en annonçant brièvement ce décès ont consacré quelques lignes à cette haute et curieuse personnalité ; et pourtant, celui qui vient de s'éteindre en cette ville lointaine méritait mieux que cette note nécrologique d'une trop banale concision, car avec lui vient de disparaître tout un passé empreint de souvenirs illustres, tragiques et glorieux ! Il m'a été donné de connaître et d'apprécier ce vieillard à l'allure si martiale et si imposante, qui justifiait si bien son illustre origine par la simplicité de ses grandes façons et par la dignité de son existence. Je garde un souvenir attendri de l'affection et de la confiance qu'il voulait bien me témoigner, et c'est avec une respectueuse gratitude que je me remémore le charme de nos longues causeries, et l'intérêt des longues pages qu'il avait la bonté de m'adresser. Ces confidences intimes, dans lesquelles il s'épanchait, m'avaient permis de le suivre, presque jour par jour, depuis sa naissance, et c'est cette existence toute d'honneur, de modestie et de droiture, que je voudrais succinctement retracer.

Le comte de la Roche avait reçu, au baptême, les mêmes prénoms que son illustre père ; il était fils de Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, tombé, dans la nuit du 13 février, sous le poignard de Louvel. Sa mère, née à Bruxelles, où ses parents avaient émigré pendant la Révolution, appartenait à une famille de bonne noblesse de province. Elle était rentrée en France, après la Restauration, avec son père qui, ruiné par la tourmente révolutionnaire, espérait reconquer quelques-uns de ses biens confisqués. Un placet fut présenté au duc de Berry qui s'intéressa tout de suite au sort du vieux gentilhomme et de sa fille. Mlle de la Roche était jolie, et le prince était aussi galant que l'avait été le comte d'Artois. Si les grâces et les séductions de son père se retrouvaient en lui moins brillantes, il y

suppléait par une rondeur et une franche gaieté qui n'étaient pas sans charme. Entraîné par la fougue de son tempérament, il ne connaissait pas plus d'obstacles à la réalisation de ses désirs que son aïeul Henri IV, et il lui suffit de voir Mlle de la Roche pour s'éprendre éperdument de ses yeux bleus et de ses boucles blondes ! Il sut multiplier les réunions pour se rapprocher d'elle, et mériter sa gratitude par son zèle à défendre les intérêts de tous les siens. La jeune fille était irréprochable, mais elle était jeune et sans expérience et ne s'aperçut du danger que lorsqu'il était trop tard... Elle ne reprit plus la route de Bruxelles et resta près de celui qui avait su mériter sa reconnaissance et conquérir son amour.

En 1817, le petit Charles-Ferdinand était venu au monde. Tant que vécut le duc de Berry, la jeune mère se tint à l'écart, recherchant l'obscurité que lui commandait sa situation délicate ; après la mort du prince, sa douleur inconsolable l'éloigna du monde pour toujours. Dans le logement de la bienveillante de la famille royale lui avait donné au château de Versailles, elle vécut volontairement ignorée, et mourut à un âge avancé, fidèle au souvenir du prince qu'elle avait uniquement aimé. Il semble que le duc ait reporté sur l'enfant une partie de la vive affection dont il entourait la mère ; M. de La Roche avait conservé un lointain souvenir des visites mystérieuses qu'on lui faisait faire à l'Elysée ; il désignait, dans le palais, la pièce écartée où on l'amenait secrètement, et se rappelait les baisers passionnés dont le couvrait son malheureux père. Entré, en 1825, au collège royal de Versailles, sur l'ordre du dauphin, le jeune La Roche se destinait à la carrière militaire quand la Révolution de 1830 vint bouleverser ses projets d'avenir. Il se refusa à entrer à Saint-Cyr pour servir le gouvernement de Louis-Philippe. Ce fut alors qu'il trouva dans la duchesse de Berry une dévouée protectrice. La princesse ne veilla pas seulement sur ceux des enfants de son mari qu'il avait avoués dans la nuit tragique ; elle s'appliqua avec une abnégation admirable à remplacer le prince disparu près de ceux dont il avait été trop tôt séparé. « Comme il lui ressemble ! » s'écria-t-elle avec émotion lorsqu'elle vit le jeune homme pour la première fois. Après l'avoir placé dans une garnison voisine de Brunnsee, dans le régiment d'infanterie commandé par son neveu l'archiduc Albert, elle le pourvut, quelques années plus tard, d'un commandement dans le célèbre régiment des dragons de la reine dont les officiers appartenaient aux plus grandes familles d'Autriche. Il y resta jusqu'en 1851, époque où la princesse l'appela définitivement auprès d'elle pour en faire son secrétaire et son chambellan. Elle l'avait investi de toute sa

confiance ; elle la lui conserva jusqu'à sa mort, et le comte de Chambord, le duc de Parme, le duc della Grazia lui témoignaient la même affectueuse bonté dont il avait su se rendre digne. A Frohsdorf ou à Brünnsée, à Wartegg ou à Schwarzan, dans toutes les demeures royales où il avait passé, il avait connu beaucoup de gens et observé beaucoup de choses, et lorsqu'il voulait bien parler, sa conversation était aussi attrayante qu'instructive. Depuis que son grand âge l'avait contraint à la retraite, il avait consenti, sur ma demande, à noter tous ces vieux souvenirs, et il écrivait chaque jour, sans ordre et sans méthode, ce que lui suggérait sa mémoire sur les faits dont il avait été le témoin, et les événements auxquels il avait été mêlé au cours de sa longue existence ! Que d'anecdotes inédites, que de piquantes appréciations contiennent ces précieux feuillets ! Beaucoup ont trait à une époque trop récente pour pouvoir actuellement être mis au jour, mais un grand nombre se rapportent à la « bonne duchesse », à laquelle il était si fidèlement attaché, au dauphin, à Charles X et à la duchesse d'Angoulême. Dans une de ces pages, qui n'est pas la moins curieuse, il nous trace le tableau de la messe des Tuileries où il se rendait régulièrement chaque dimanche avec sa mère : c'est d'abord le pompeux cortège des gardes du corps et des Cent-Suisses défilant au son des fifres, tandis que battent aux champs les énormes tambours conservés tels qu'ils étaient il y a deux siècles ! Puis, c'est la tribune royale où Charles X, escorté des gardes de la Manche et de la Porte en somptueux costumes Henri IV, s'assied au milieu de ses enfants. Au-dessus du maître-autel, un épais rideau vert dissimule la tribune d'où se fait entendre la maîtrise sous la direction d'Auber. A droite, c'est le salon des travées, au plafond de laquelle Vernet a peint la bataille de Fontenoy. Dans chacune des larges haies où un garde du corps se tient en faction, les dames, en toilette d'apparat, viennent s'asseoir pour assister à la messe, et, souvent, on voit accourir à pas pressés, venant du pavillon Marsan, la jeune duchesse de Berry, qui se hâte pour gagner à son tour la tribune royale, un peu confuse de son retard. Les hauts dignitaires, les grands personnages qui remplissent la salle s'écartent avec respect, tandis que les gardes quittent les travées pour faire la haie sur son passage... La cérémonie s'achève ; le roi quitte la chapelle et adresse, en passant, un salut ou un mot aimable aux assistants rangés tout autour de la vaste salle ; il s'arrête devant le petit Charles-Ferdinand dont il caresse la joue avec un bienveillant sourire ; puis, après avoir du balcon assisté à la parade de la garde, il regagne ses appartements.

Un jour, c'est pendant le carême, la cour descend au rez-de-chaussée de la chapelle pour entendre le sermon, et prend place en face de la chaire où vient de monter le prédicateur. Celui-ci parle des devoirs des princes et déroule d'harmonieuses périodes ; mais voici que bientôt son éloquence diminue et sa langue s'embarresse. Enfin son trouble s'accroît, il finit par s'interrompre et descend de la chaire sans achever son sermon. Tout d'abord on s'étonne et on s'interroge vainement ; mais l'explication est toute simple : le malheureux orateur a regardé le duc d'Angoulême et, à la vue de ses tics nerveux et de ses contorsions inconscientes, il a cru deviner des marques de désapprobation...

Tous ces curieux souvenirs, le comte de la Roche les avait vécus et il les contaient avec une grâce qui n'est plus de notre temps et qui semble avoir été l'apanage d'une autre époque. Après la mort de la duchesse de Berry, il était revenu à Gratz, où il avait épousé, en 1837, Mlle de Méziniac de Bachelot, et c'est dans son palais de la Carmelitenplatz, que je l'ai vu pour la dernière fois. Pendant de longues heures, j'avais feuilleté avec lui le livre de chasse où le duc de Berry, son père, relatait, jour par jour, ses prouesses cynégétiques, et j'avais parcouru le registre où la comtesse d'Artois, sa grand-mère, écrivait ses dépenses, ne me lassant pas de le questionner et de l'entendre. Un admirable portrait de Marie-Antoinette, celui de son père, de sa mère et de tous les princes qui l'honorèrent de leur affection voisinaient autour de lui avec des objets plus précieux encore : la croix de Saint-Louis et le cordon du Saint-Esprit portés par le duc de Berry pendant la nuit fatale et encore tachés de son sang ! C'est au milieu de ces pieuses reliques qu'il est mort, entouré par deux neveux affectionnés ; chargé d'années, mais l'esprit encore alerte, la mémoire toujours présente, et fidèle jusqu'à la dernière heure à ses anciens et chers souvenirs.

Vicomte DE REISET.

M. Ch. Floquet : *Vive la Pologne, Monsieur !* (LVIII, 722, 797.910 ; LIX, 71). — Il y a un fait qui me paraît devoir clore la discussion. Mario Proth, dans ses *Célébrités Contemporaines* : « Charles Floquet » écrit : « Le czar Alexandre II était venu voir son bon frère Napoléon III. Comme il montait les marches du Palais, un avocat en robe s'approcha de lui et fort poliment, le saluant de la toque, lui dit, en manière de bienvenue, d'une voix calme et ferme : *Vive la Pologne*. Cet ou-

bleux de l'étiquette, qui avait négligé de se présenter, c'était M. Floquet ».

Or, les épreuves de cette biographie ont été corrigées par M. Floquet lui-même, alors Préfet de la Seine. J'ai, moi-même, apporté les épreuves corrigées de sa main à Mario Proth, rue Visconti.

A. CALLET.

La partie de billard de Bazaine (LVIII, 3, 72, 117, 175, 236, 344, 402, 462, 568, 622, 680, 734, 802, 849, 909, 962; LIX, 13, 63). — La divergence entre M. Elie Peyron et moi consiste en ceci que pour lui, le procès de Trianon est seulement une sorte de façade cachant la vérité vraie, qui est encore à connaître. Cette manière de voir ne saurait être la mienne ; sans doute, il est très ordinaire que dans une question historique, certains points de détail demeurent obscurs, affaire de dates, de moments, de paroles diversement rapportées en la forme tout en étant identiques au fond, que sais-je ? Il suffit, pour en être convaincu, d'avoir étudié quelque peu l'histoire ou fréquenté comme avocat, juge ou témoin, les cours de justice. Mais les grandes lignes des faits ne fléchissent pas pour cela.

D'abord, j'écarte le mot rapporté de Bismarck, les mensonges politiques du chancelier sont trop connus pour qu'une parole de lui pèse dans la balance ; il faudrait produire les documents, les lettres, et on ne le fait pas.

Que l'impératrice ait parlementé, négocié avec Bazaine, c'est possible ; mais qu'elle lui ait fait adopter cette marche louche, qui l'a rendu la dupe de l'ennemi, pour l'accuser à la capitulation, je ne le crois pas. En tous cas, j'en reviens à mon argument : Bazaine n'avait pas à prêter l'oreille à de tels conseils, son rôle de soldat, son devoir de général en chef, son honneur de Français, le lui défendaient. S'il y a eu un corrompeur, il y a eu un corrompu, cela va de soi, et le crime du tentateur n'exuse pas celui du tenté. Il reste à la charge de Bazaine, le fait indéniabie d'avoir négocié avec l'ennemi ; seulement comme c'était un pauvre homme, il a été dupe.

Eh oui, il s'est mal défendu à Trianon, mais d'abord, je le répète, c'était un pauvre homme de peu de sens moral, de peu de sens tout court ; si sa défense a été

faible, c'est pour cela, et aussi parce que la cause était mauvaise, si mauvaise que Lachaud un peu dépaysé devant les figures impassibles des juges militaires, et ne se retrouvant plus en présence de ses bons jurés ordinaires, a été au-dessous de lui-même, ce n'était pas sa faute.

Je me résume donc, en disant une fois de plus que Bazaine a gravement manqué à l'honneur militaire. Tant pis pour lui si, tenté, il s'est laissé séduire ; mais je crois plutôt qu'il est allé de lui-même au-devant de la faute, du crime ; il en a porté la peine et ce fut justice. Sa mémoire n'est donc pas, selon moi, de celles que l'on peut tenter de réhabiliter, il y a chose jugée et bien jugée, à la face du pays.

Un mot encore : un de mes amis qui croit, lui aussi, à la culpabilité de Bazaine, m'objectait cependant ceci : le général Dupont qui capitula comme on sait, à Baylen en 1808, bénéficie aujourd'hui, après un siècle écoulé, d'un certain retour motivé de l'opinion publique. Je sais, en effet, qu'un ouvrage très sérieux et très documenté a été publié en faveur du vaincu de Baylen, mais j'avoue ne l'avoir pas lu et réserve donc mon opinion. Je fis cependant à mon ami, cette double réponse : d'abord, une erreur historique constatée n'implique pas qu'un événement semblable en soit une autre ; ensuite il ne faut pas oublier que Dupont fut condamné, non à la suite d'un procès public, poursuivi avec toutes les formes protectrices de la défense comme de l'accusation, mais par un tribunal « d'honneur » dominé par la volonté impérieuse de Napoléon, et sans garanties aucunes. Il se peut qu'un tel arrêt soit de ceux que casse la postérité. Mais je ne vois là aucune analogie avec le procès de Trianon.

H. C. M.

Dans l'*Intermédiaire* du 10 août 1908, un officier supérieur de l'armée française, en service actif, écrivait :

Le 18 août 1870, le maréchal Bazaine a travaillé, pendant toute la matinée, au quartier général ; a reçu et expédié diverses dépêches, une, entr'autres, au maréchal de Mac-Mahon. Il a déjeuné à midi et demi ; a reçu le chef d'Etat-Major à une heure et quart ; est monté à cheval à deux heures moins le quart ; est allé au fort Saint-Quentin, puis, sur le plateau de Plappeville.

C'est là qu'il a reçu des nouvelles plus précises du combat engagé. Il envoie la 2^e brigade de la Garde (général Deligny) en arrière de la gauche, fait construire une batterie du même côté. A une demande de secours du 3^e corps, il envoie la 1^{re} brigade (général Brincourt), à Châtel-Saint-Germain.

A trois heures, sur les demandes du maréchal Canrobert, il prescrit au général Bourbaki de se porter sur Saint-Privat, avec la division des grenadiers de la Garde...

C'est moi qui ai transmis cette note à M. le directeur de l'*Intermédiaire*. Elle était anonyme. Je me porte garant de l'existence, de l'autorité et de la véracité de mon correspondant, qui, en activité de service, ne pouvait pas signer une communication publique, en dehors des règlements et de l'autorisation de M. le Ministre de la guerre.

Cette note était accompagnée de la lettre suivante, que l'*Intermédiaire* a également reproduite :

.... 13 Juillet 1908.

Je vous envoie une note sur le rôle du maréchal, c'est-à-dire, sur l'emploi de sa journée du 18 août. Je pourrais préciser encore davantage, mais ce serait trop long.

A part le billard, tous ces détails figurent dans le compte-rendu *in extenso* du procès.

Je vous adresse, en même temps, un fragment de l'*Intermédiaire*.

(Salutations et signature).

En recopiant textuellement ce billet, je n'ai pas été sans me préoccuper de cette phrase : « Tous ces détails figurent dans le compte-rendu *in-extenso* du procès ».

Et s'ils ne s'y trouvaient pas, me disais-je. Est-ce que mon correspondant va s'appuyer maintenant sur les documents du procès, pour justifier la mémoire du condamné? Lui, qui sait, va-t-il s'obliger, en acceptant ce terrain de discussion, à faire jaillir l'innocence, de ces dépositions dont quelques-unes sont accablantes, — moins accablantes cependant, pour le condamné, que les propres déclarations de celui-ci? Système dangereux, auquel nous ne pouvons nous rallier; car la réhabilitation de Bazaine, si elle doit se produire, ne doit pas être la condamnation de ses juges, qui, induits en erreur par de faux témoignages, devaient prononcer un verdict affirmatif.

Quoi qu'il en soit, j'avais le devoir de citer cette phrase, en vertu de mon principe qu'on doit étaler au grand jour

toutes les péripéties de l'affaire, au risque d'arriver à une solution qu'on ne désirerait pas. C'est la vérité, quelle qu'elle soit, que nous recherchons uniquement, nous le répétons. A part, en effet, la sympathie que nous éprouvons pour son fils, que nous fait la condamnation de Bazaine, s'il est décidément coupable? Au point de vue politique, d'ailleurs, son cas ne regarde que le parti impérialiste, dont il avait consenti à servir les desseins, auquel il s'est sacrifié... et qui l'a bien mal récompensé de son dévouement... Si nous nous occupons de son procès, c'est qu'ainsi que le disait notre maître vénéré et ami, Benoit Malon, le grand et doux sociologue : « Il faut avoir pour devise de sa vie le mot de Térrence : Rien de ce qui est humain ne doit nous être étranger. »

Le hasard a fait tomber entre nos mains quelques-unes des lettres, que Bazaine adressa à un de ses amis, le vieil officier dont je possède les papiers, — pendant son séjour en Espagne, après son évajon de l'île Sainte-Marguerite. Je possède ces lettres en original et je suis prêt à en donner le *fac-simile*. Je trouve dans l'une d'elles cette phrase :

Mes lieutenant ont été insuffisants et désobéissants.

Ailleurs :

J'ai perdu, dans la personne de M. Thiers, non pas un ami, mais une bonne disposition, qui aurait pu devenir utile dans un avenir plus ou moins prochain.

Dans tous les cas, il m'était moins hostile que la plupart des gros bonnets de l'armée, qui sont tous des Condé, des Turenne — après ma condamnation.

Dans *La Légende de Metz*, le comte d'Hérisson écrivait (p. 207) :

Ceux (les anciens officiers de l'armée du Rhin) qui avaient à cacher certains de leurs actes, avant et pendant la guerre... à quel rang de la hiérarchie qu'ils appartinssent, se déclarèrent contre le maréchal Bazaine.

Tous ceux, au contraire, qui pouvaient avouer hautement leurs actes, lui restèrent fidèles.

Enfin, le *Progrès républicain de la Vienne*, « républicain, libéral et progressiste » insérait du 7 septembre 1904 :

Bazaine doit porter toutes les tares du commandement de 1870-71, tant que les acteurs

et les bénéficiaires de cette époque n'auront point disparu.

Alors seulement, il sera possible de *étudier le rôle de chacun d'eux* et de venger Bazaine des imputations infamantes, dont il a été couvert par ses anciens subordonnés.

Ce n'est pas à la légère, que ces publicistes ont émis de pareilles appréciations. Si donc les mensonges — ou les omissions volontaires, qui sont la forme perfide du mensonge — ne se comptent pas, dans les dépositions du procès, et que d'honorables écrivains continuent à bâtir des monuments historiques sur une base aussi fragile, pourquoi M. Félix Raesler veut-il, que ma conviction soit entamée par la publication et les conclusions des ouvrages brillants et estimables, qu'il mentionne dans son article, paru dans *l'Intermédiaire* du 10 janvier ?

Nous croyons fermement que tout est à reprendre à pied d'œuvre. Il ne faut pas désespérer de voir, un jour, des spécialistes aborder ce problème, en apparence très embrouillé — en réalité, fort simple, une fois qu'on aura démêlé le fil conducteur, — avec l'idée que Bazaine pouvait n'être pas coupable, au sens pénal du mot. Rien que ce changement dans l'idée initiale donnera, d'ailleurs, un autre sens, un accent différent aux documents mêmes du procès, quelques sujets à caution que puissent être un grand nombre d'entr'eux.

M. Félix Raesler a bien compris que la Note, que nous avons fait insérer, de la part de l'officier-supérieur de l'armée française, ne devait pas rester sans réponse :

« Se moque-t-il de nous, écrit M. Raesler, ou ignore-t-il totalement les faits, ce correspondant, qui va jusqu'à soutenir que, le 18 août, Bazaine est monté à cheval à deux heures moins le quart ? »

Mon correspondant ne se moque de personne et il n'ignore rien. J'attends que M. Raesler ait *prouvé* l'erreur qu'il aurait commise, pour prier ce correspondant de compléter sa pensée, de l'expliquer et de la commenter. Aussi bien, cette affirmation se suffit à elle-même, jusqu'à nouvel ordre. « Bazaine est monté à cheval à deux heures moins le quart. » Voilà tout. Que cette assertion très nette aille à l'encontre de vieilles légendes, c'est possible; nous le regrettons sincèrement.

Que démontre — ou que veut démon-

trer — M. Raesler ? 1° Que le Maréchal était à la villa de Plappeville, à trois heures, puisque M. de Chalus l'y aurait vu ; 2° que le Maréchal y était encore, à quatre heures, puisque M. le lieutenant-colonel de Montluisant l'a écrit dans une brochure publiée en 1871.

Comme M. Alfred Duquet ne précise pas à *quelle heure* son informateur anonyme lui a déclaré avoir parlé au maréchal, la citation, que reproduit M. Raesler de l'ouvrage : *Les Grandes Batailles de Metz*, manque de pertinence. Nous savons, en effet, que, de midi et demi à deux heures moins le quart, Bazaine a reçu MM. les capitaines Deloye, Championnet et de Bellegarde, et nous savons aussi que si le commandant en chef a manifesté quelque mauvaise humeur de ce que Canrobert et ses officiers, des services compétents, eussent désobéi à ses ordres et montré une négligence coupable, qui a retenti sur l'issue de la journée, — *sa colère n'était que trop légitime*. Mais le point litigieux, c'est de savoir si cet informateur a vu le maréchal à son logis après deux heures moins le quart ; — et nous ne sommes pas fixés par lui, à ce sujet.

Passons à autre chose. M. Raesler écrit :

« A quelle heure le capitaine de Chalus est-il arrivé auprès de Bazaine ? A trois heures (compte-rendu sténographique, p. 277, col. 3). Où a-t-il trouvé Bazaine ? A la villa de Plappeville, et non à cheval. »

J'ouvre ce compte-rendu ; j'y vois ceci : D'abord, que M. de Chalus, interrogé par le président sur la question de savoir à quelle heure précise il a parlé au Maréchal Bazaine, répond :

« J'ai fait ce que j'ai pu pour me rappeler cette heure ; je ne l'ai pas pu. »

Ensuite que M. de Chalus, quand il a essayé de fixer ses souvenirs, a eu deux versions. A Trianon, en effet, il a indiqué que c'était vers trois heures. Mais, plus près des événements, lorsque sa mémoire était plus fraîche, déposant devant M. le général Séré de Rivières, magistrat instructeur, il a déclaré que c'était une heure plus tôt. On lit dans le compte-rendu sténographique, p. 277, col. 3 :

M. le président. — Vous avez trouvé le maréchal au Ban Saint-Martin ?

M. de Chalus. — Non, il était à Plappeville.

M^o Lachaud. — Dans l'instruction, le témoin a dit que c'était vers deux heures.

Le lecteur appréciera.

Nous remercions, du reste, M. Raesler d'avoir attiré notre attention sur cette déposition, car elle contient un passage qui montre, dans son jour, la conduite du général en chef.

M de Chalus. — Dans la journée du 18, je fus envoyé par M. le Maréchal Canrobert, auprès de M. le Maréchal Bazaine, pour lui demander des munitions et l'envoi d'une division d'infanterie. Je trouvai le maréchal Bazaine à Plappeville et je lui fis part de l'ordre qui m'avait été donné. Il me dit : « Venez avec moi, je vais donner l'ordre que cette division parte. » Mais au moment où le maréchal sortait, il est arrivé un petit mot du général, dont je ne me rappelle plus le nom, et qui disait que tout se passait bien au 6^e corps. Alors le maréchal a répondu : « C'est bien » ; et s'adressant à moi : « Vous voyez... »

M. le président. — Je demanderai à M. le Maréchal s'il se rappelle le nom du général, dont il aurait reçu un billet, pendant que le témoin remplissait sa mission auprès de lui.

M. le Maréchal Bazaine. — Je crois que ce billet était du général Bourbaki.

Le lecteur commentera lui-même. J'ai hâte d'arriver à la brochure de M. de Montluisant.

Nous ne connaissons pas cette brochure, et nous nous en excusons. Voici la phrase, — topique aux yeux de M. Raesler — que renferme cet écrit :

Lorsque, vaincu par la pression de son entourage, il (Bazaine) montait à cheval, à quatre heures, avec l'Etat-Major Général...

A quatre heures, ces trois mots décisifs y sont bien, et nous n'aurions qu'à nous avouer vaincu et vaincu, si nous ne devions pas, au préalable, poser quelques questions à M. Félix Raesler.

M. le colonel de Montluisant a-t-il été témoin de cette scène, ou en parle-t-il par ouï-dire ? Dans cette seconde hypothèse, de qui tenait-il le renseignement ?

Comment un juge d'instruction, aussi soucieux d'accomplir sa tâche sévère que l'était M. le général de Rivière, n'a-t-il pas songé à entendre un témoin aussi important ?

Si Bazaine est parti, à quatre heures, avec l'Etat-Major général, M. le colonel

d'Andlau —, qui en faisait partie et dont la documentation, comme historien, est appréciée grandement par les adversaires de Bazaine, va sûrement indiquer cette heure-là, dans son ouvrage : *Metz, Campagne et Négociations*. Voici ce qu'il écrit, à la page 87 du livre, dans le chapitre intitulé : *Bataille de Saint-Privat* :

L'état-major général avait suivi le maréchal à Plappeville... Vers deux heures, le général Jarras prévint cinq officiers, qu'ils aient à monter à cheval et à aller rejoindre, au fort Saint-Quentin, le maréchal...

Il résulte donc de ce passage qu'à deux heures de l'après-midi, le 18 août 1870, le maréchal Bazaine était au fort Saint-Quentin : ce qui prouve qu'il avait quitté Plappeville, depuis un moment déjà.

Je ferai remarquer à l'honorable M. Félix Raesler que mon correspondant n'a pas dit autre chose. ELIE PEYRON.

Cette enquête, comme la plupart de celles qui ont été ouvertes dans l'*Intermédiaire*, n'a pas tardé à s'étendre au-delà du titre primitif. Elle est devenue un plaidoyer pour ou contre Bazaine ; maintenant elle déborde sur d'autres personnages. Voici en effet ce que M. Germain Bapst a écrit dans la *Revue hebdomadaire* du 7 novembre 1908, sous la rubrique « Entre Metz et Paris. »

Le maréchal Bazaine a seul été condamné par la justice ; mais, en trahissant ses serments et sa souveraineté, en abandonnant au moment du danger une femme qu'il avait promis de défendre, en complotant devant l'ennemi, en renversant le seul pouvoir régulier et en se substituant à lui par l'émeute dont, la nuit précédente, il s'était fait le complice, le général Trochu a peut-être plus encore que le maréchal Bazaine, amené par sa conduite la perte de Metz et de la Lorraine ; et si les tribunaux ne l'ont pas condamné, l'histoire doit fletrir à jamais son nom.

Qu'on puisse reprocher, au général Trochu, son manque de caractère dans sa carrière politique si courte ; qu'on puisse lui reprocher son insuffisance au point de vue tactique et son manque de génie (car il eût fallu du génie pour sauver alors la France) ; c'est admissible — mais quant à dire qu'il ait comploté devant l'ennemi (et avec qui ?) et aller jusqu'à le comparer à Bazaine ; ajouter même PLUS ENCORE, je trouve que c'est fausser l'histoire et dépasser les limites d'une juste appréciation.

Je ne suis chargé en aucune façon et à aucun titre, de défendre la mémoire du général Trochu. Si je combats, et conteste les accusations en question, c'est que j'ai pu le connaître intimement et apprécier sa valeur morale. S'il n'a pas été à la hauteur de sa situation, plus que difficile, on ne peut lui reprocher le manque d'honneur et de patriotisme. (Et je pense que tout cela a manqué à Bazaine). Ceux qui, comme moi, ont vécu dans son intimité, connaissent bien des détails qui ont échappé au public et aux historiens, détails qui permettent de mieux juger l'homme et la noblesse de son caractère incapable de trahison.

BALLY.

Convent de la Visitation à Varsovie et à Tours (LIX, 51, 122). — Fondation des couvents de la Visitation :

De Varsovie ; capitale et évêché de la Pologne. — La supérieure et quelques sœurs étaient de Lyon et les autres du monastère de Troyes — établi le 9 août 1654.

V. manuscrit n° 2437 (1755 G) de la Bibliothèque Mazarine.

De Tours — sorti d'Orléans — établi le 5 mai 1633 (supprimé).

V. manuscrit n° 2433 (1755 C) de la Bibliothèque Mazarine.

Ces deux manuscrits contiennent la relation détaillée de la fondation de ces deux couvents.

A. REB.

Sur le convent de la Visitation fondé en 1654 par la reine Marie-Louise de Gonzague à Varsovie (contigu à l'Université actuelle, aujourd'hui dans la belle rue appelée Krakowskie Przedmiescie, faubourg de Cracovie, vis-à-vis la rue Krolewska), on trouvera sans doute des renseignements dans les ouvrages cités pp. IX à XI de *Marysienka*, par Walszewski, Paris, Plon, 1898.

ANDRÉ LARONDE.

(Saint-Petersbourg).

Palais de justice, — Tour de Montgommery (LVIII, 880 ; LIX, 31).

— Un très aimable intermédiaire, qui signe Nabor et que je remercie vivement, a bien voulu répondre à ma question ; malheureusement il n'a trouvé que des données contradictoires et il lui a été impossible de préciser si la tour de Montgommery, qui a renfermé le cachot de

Ravaillac et de Théophile, est la tour César actuelle, ou était la tour démolie en 1778 qu'a remplacée la tour Bonbec. En résumé une tour ne disparaît pas comme une lettre à la poste. et si un point d'histoire de cette nature ne peut être fixé à cent vingt-cinq ans d'intervalle, on doit se demander quelle valeur attacher aux relations historiques

Espérons qu'un intermédiaire obligeant tranchera définitivement la question de la tour de Montgommery.

LACH

Bettona (LIX, 480, 122). — Bettona est une commune de la Province de Pérouse, dans le diocèse d'Assise, située auprès du Tibre, au sud-ouest de Pérouse. On dit que jadis elle fut le siège d'un évêché, dont on ne trouve pas de titulaires, écrit notre docte collaborateur, Mgr Battandier, dans son *Annuaire Pontifical*, année 1906, page 300. Cependant le fait est généralement affirmé par les historiens locaux. Ils nous disent que Bettona, *Victonium*, est un ancien municipe romain et, à la fin du XVIII^e siècle, on y découvrait dans la façade de la Collégiale une pierre provenant d'un ancien monument érigé à un membre de la famille des *Aproniani*, célèbre au IV^e siècle de notre ère, par les fonctions qu'elle remplit dans l'Empire romain. Mais je suis bien loin de la question relative à la peinture et au lieu où elle se trouve, et sur ce point je ne puis fournir aucun renseignement.

ARCH. CAP.

Reliques de saint François de Sales (LIX, 49, 134). — Je pourrai donner à Monsieur G. tous les renseignements qu'il demande au sujet des Reliques de saint François de Sales, mais ayant à faire de nombreuses recherches dans ma bibliothèque et dans mes papiers de famille, je lui demanderai seulement d'attendre au plus prochain *Intermédiaire*. P. M.

L. D. P., devise maçonnique (LIX, 115). — L'interprétation de cette abréviation maçonnique a été donnée par un écrivain initié, le f. de l'Aulnaye (*Tuileur des 33 degrés de l'Écossisme*, p. 300 et 301).

Dans le grade de chevalier d'Orient,

L. D. P. veut dire : liberté de passer, et dans la maçonnerie Templière : *Lilia destrua pedibus*.

Je profite de la circonstance pour demander au collègue A. D. de vouloir bien me donner une copie du brevet de la loge militaire Saint-Alexandre avec le calque des signatures. Voyez dans tout chercheur, l'indiscret qui sommeille.

J. G. BORD.

Greffier des affirmations de voyage (LVIII, 668 ; LIX, 75). — Il n'y a plus de greffier spécialement affecté aux affirmations de voyage ; mais il y a toujours des affirmations de voyage, qui sont faites devant les greffiers des Cours et tribunaux.

La partie qui, pour les besoins de son procès, se rend au lieu du siège du Tribunal, a droit, une seule fois, en vue de se récupérer, à faire entrer en taxe, dans les dépens qui seront mis à la charge de la partie qui y sera condamnée, les frais qu'a nécessités ce voyage.

Et pour en justifier, la partie devra, aux termes de l'art. 146 du tarif de 1807, se présenter en personne au greffe et affirmer que le voyage a été fait dans la seule vue du procès.

HELL-KELLER.

Noms infâmes (LVIII, 214, 301, 354, 470). — Je lis dans l'intéressant recueil du *Vieux-Montmartre* (Janvier-Juillet 1908) :

Interrogatoire du citoyen Legentil, juge de paix du canton de Clichy, arrêté le 14 Thermidor, an II (Papiers du Comité Révolutionnaire de Montmarat) :

... Nous a déclaré que, dans un moment d'enthousiasme, il avait changé ses prénoms de Jean-Charles en celui de Robespierre, il y a environ 11 mois, mais qu'ayant reconnu en lui des sentiments hautains et tyranniques, notamment dans l'affaire de C. Desmoulins, il avait repris les prénoms de Jean-Charles.

H. QUINNET.

Famille Baude (LVIII, 332, 471, 525, 692). — La famille du baron Baude, ambassadeur, décédé en 1887, et que La Cousnière dit n'avoir été anoblie que sous le 1^{er} Empire en 1810, peut-elle néanmoins se rattacher, d'une manière authentique et incontestable, avec Baude, marquis de la Vieuville et baron de Pont-l'Abbé qui appartenaient à la noblesse et furent

admis aux Etats de Bretagne sous l'ancien régime ?

A. M.

De Bragelongne ou Bragelogne (LVIII, 891 ; LIX, 33). — Etienne de Bragelongne (ou Bragelogne), docteur en théologie, fut installé le 13 février 1645, chanoine honoraire de Notre-Dame-de-Paris, en remplacement de son ancien condisciple et ami le cardinal de Retz. Il accompagna celui-ci dans sa prison et s'y coupa la gorge.

(*Euvres du Cardinal de Retz*, par Chantelauze, t. 4, p. 480, note 3 ; p. 481, note 2, t. 9 p. 394).

Le célèbre cardinal de Retz, ennuyé de vivre, s'est suicidé, lui aussi. On peut citer parmi les dignitaires du clergé qui se sont suicidés avant lui : le pape Boniface VIII, André Zucconahelius, archevêque de Carniole et illustre réformateur (1484), le cardinal de Nicolas Pelleyé (1594), l'illustre cardinal Wolsey, qui s'empoisonna en 1530.

En 1794, un archevêque polonais portant un nom illustre, s'est, lui aussi, empoisonné.

M. Funck-Brentano : *Liste des prisonniers de la Bastille* (1659-1789). Paris, 1903. N° 242. *Bradelogne (de)*. Entré le 1^{er} juillet 1663. Pour jeux prohibés. N° 1257. *Bradelongne (chevalier de)*. Entré 5 décembre 1687. Pour jeux. Sorti 1^{er} février 1688. HÉGÉSIAΣ.

Les dames d'Ussé. — Les Carvoisin (LVIII, 613, 750, 814). — Sur les Carvoisins voir Graves, *Statistiques de l'Oise, canton de Marseille Achy*.

ÉLEEM DE CANTILIACO.

Famille Cramer, de Genève (LVIII, 724, 819, 855, 970). Il est question dans la *Correspondance de Grimm*, d'une dame *Cramer*, de Genève.

Elle était fille du banquier Delon, également genevois, et sœur de Suzanne Delon, qui avait épousé le marquis de Luchet (1) en 1765, ami de Voltaire et bibliothécaire du margrave de Hesse-Cassel.

Elle a une sœur à Genève, madame Cramer, qui a infiniment d'esprit, celle-ci a osé

(1) Voir sur le marquis de Luchet les tables de l'*Intermédiaire* (1902).

entreprendre la traduction de *l'Arioste* qui pourra lui faire une réputation si elle a le courage d'aller jusqu'au bout.

Correspondance de Grimm, Diderot, édit. Maurice Tourneux, t. VI, 507.

H. V.

Crémieux et Berryer (LIX, 52, 132) — Un petit volume « Procès des derniers ministres de Charles X depuis leur mise en accusation jusqu'au jugement rendu par la cour des Pairs — Paris, chez l'éditeur, cloître Saint-Benoit, n° 15, et tous les libraires — 1830 » sans nom d'auteur, constate bien que Berryer ne fut le défenseur d'aucun des accusés, mais que, lors de la discussion du rapport de la commission d'accusation de la Chambre des Députés dont la résolution tendait à accuser de trahison les ex-ministres signataires des ordonnances du 25 juillet et à les traduire devant la Chambre des Pairs — discussion qui eut lieu le 27 septembre — Berryer parla contre ce rapport avec de Lardemelle, Arthur de la Bourdonnaye, de Francheville et de Lamezan — de là, peut-être, la source de l'anecdote de Berryer, défenseur de M. de Polignac.

ROBERT GÉRAL.

Paris, le 28 janvier 1909

Monsieur le Directeur,

J'ai communiqué votre numéro du 20 courant avec la question « Crémieux et Berryer » à la personne qui me semblait incontestablement la mieux placée pour fournir quelques renseignements à son sujet, Madame Mathilde P. Crémieux, fille du grand avocat et ministre, et je vous transmets, à peu près textuellement, la réponse que j'ai reçue d'elle :

« Merci, mon cher ami, de m'avoir envoyé *l'Intermédiaire*, j'avais lu l'extrait du livre de M. Limet, mais pas les observations auxquelles ce passage avait donné lieu de la part de M. Libert. Il y a des inexactitudes des deux côtés, et si mon père a été troublé au commencement de sa plaidoirie, s'il s'est en effet évanoui en la terminant, sa faiblesse est venue 1° de ce qu'il plaidait la première affaire très importante dont il fût chargé à Paris, 2° de ce que, dans son émotion de prendre part à cette grande bataille, il était parti pour l'audience en *négligeant de déjeuner*. Il est un point pour lequel il me faudrait relire le procès des Ministres, car je ne me rappelle plus si c'est Sauzet qui avait prononcé la péroraison qui amena cette

phrase de mon père : « Je devrais parler... et j'écoute encore », phrase qui produisit un si grand effet, à ce que nous ont raconté des témoins dont j'ai recueilli moi-même les souvenirs et entendu les récits.

Mon père était né en 1796, il était avocat à Nîmes depuis sa majorité en 1817, quand il apprit en 1830 qu'Odilon Barrot venait d'être nommé Préfet de la Seine ; ma mère, qu'il avait épousée en 1824 et qui désirait vivement quitter Nîmes dont le climat ne lui convenait pas, saisit cette occasion au vol et décida son mari à écrire immédiatement à Odilon Barrot pour le prévenir qu'il accourait à Paris et pour le prier de ne pas conclure la vente de son cabinet avant d'avoir reçu sa visite ; mon père put traiter avec Odilon Barrot, et c'est ainsi que peu de temps après il se trouva être le défenseur de M. de Guernon Ranville.

Merci et bonnes amitiés

M. P. C.

J'ai vérifié dans le *Moniteur* le point au sujet duquel mon excellente amie et correspondante exprimait un doute, et j'ai constaté que, comme l'indique M. A. Libert, c'est bien après Sauzet, avocat de M. Chantelauze, que Crémieux prit la parole avec le début et la conclusion que nous connaissons, les autres avocats étant de Martignac pour M. de Polignac, et Hennequin pour M. de Peyronnet.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments bien distingués.

H. GOUOCHAUX.

Madame Devismes (LIX, 4, 82). — Jeanne Hippolyte Moirond ou Moyrond ne descendait pas de la famille des comtes de Genève, qui n'était pas du Lyonnais, mais de la Savoie (Duché de Savoie), la famille des comtes de Genève, (Genève en Suisse) n'a jamais eu d'autre nom patronymique, et à moins qu'il n'existe d'autres Genève que celui de Suisse, il ne peut exister d'autres comtes de Genève que ceux du Duché de Savoie.

P. M.

Les descendants d'Enguerrand de Marigny (LIX, 108). — Le célèbre ministre de Philippe le Bel, dont le nom patronymique était *Le Portier*, tirait le nom de Marigny d'un fief comprenant la moitié de la Baronnie d'Ecenis dans le Vexin Normand.

Sa descendance mâle s'est éteinte avec son fils Louis, père d'une fille mariée à Jean de Melun.

Enguerrand laissa aussi deux filles :

1° Isabelle mariée au sire de Fancawille ;
2° Alice qui épousa Pierre de Fécamp.
Cette dernière fut l'aïeule de Marie
de Fécamp mariée à Guillaume de Ga-
maches, dont la petite fille Blanche
de Gamaches épousa, en 1439, Jean de
Châtillon. Leur fille unique, Marguerite de
Châtillon, épousa Pierre de Boucherolles
auquel elle apporta les restes de l'héritage
d'Enguerrand de Marigny, entre autres la
baronnerie d'Ecenis.

L'illustre maison de Boucherolles s'est
éteinte au XIX^e siècle dans les familles de
Salignac-Fénélon, du Hamel et de Fer-
ragut. L. C. D. L. H.

—

Le fils de Launey (LIX, 5). — Il y a
aux Archives nationales une liasse
F¹⁹/113, relative aux indemnités dues au
personnel de la Bastille. M. Bord y trou-
verait, je crois, quelques renseignements
sur les héritiers du gouverneur massacré
le 14 juillet.

Cette liasse se trouve classée avec celles
qui concernent les pensionnaires ecclé-
siastiques parce qu'il y est question des
aumôniers de la prison d'Etat ; c'est du
moins une explication plausible ; il reste-
rait à expliquer pourquoi les liasses voi-
sines ne contiennent que des affaires de
maréchaussée. Serait-ce par hasard que
le classement des dossiers aurait été fait
un peu vite ? Je l'ai entendu dire.

ZANIPOLLO.

—

**Paris d'Illins et Paris de Mont-
martel** (LIX, 109). — La vente de la
bibliothèque de Paris d'Illins ou d'Illens
eut lieu à Londres en 1790. Le catalogue
publié sous le titre de *Bibliotheca Parisi-
sina*, ne renferme que 685 n^{os}, imprimés
et manuscrits des plus précieux et ornés
de reliures « d'un luxe extraordinaire ». J'en
possède un exemplaire avec les prix
qui furent très élevés.

Quant à la bibliothèque de Paris de
Mezieu, elle fut vendue partie en 1760
et partie en 1779 J.-C. Wigg.

—

Le Pincerais (LVIII, 555, 690, 854,
920). — Je tiens de source très certaine
que des renseignements très précieux sur
le Pincerais seront fournis par l'ouvrage
dont M. Houdard va remettre le manuscrit
à MM. Plon, Nourrit et C^e pour l'impres-

sion, et qui aura pour titre : *Les Châteaux
royaux de Saint Germain-en-Laye*. PÉDÉ.

Sainte-Beuve, juré (LIX, 5).

— Les souvenirs de M. Félix Raesler
sont fidèles. Sainte-Beuve a été juré à
la Cour d'assises de la Seine, aux envi-
rons de l'année 1863 à ce qu'il semble,
selon le témoignage que je vais invoquer.
C'est celui d'un des collaborateurs de la
Critique française, publication très intéres-
sante qui parut pendant les années 1861,
1862, 1863 et 1864. Le numéro 32, du 15
juillet 1863, de la *Critique française* conte-
nait un article de M. T. Campenon consacré
aux « Nouveaux lundis de M. Sainte-
Beuve ». L'auteur de l'article citait les
lignes suivantes tirées des *Nouveaux
lundis* :

A vingt ans et même à trente, on est
comme un juré peu informé ou peu corrigé,
et qui se prononce d'après la passion ou la
théorie ; à cinquante, on est comme un
juré trop bien informé et très revenu, qui
sait faire céder ses théories d'autrefois à
l'évidence et à la toute-puissance des faits.

Après avoir donné cette citation de
Sainte-Beuve, l'auteur de l'article de la
Critique française lequel, si je ne me
trompe, a appartenu au barreau, puis à la
magistrature des parquets, ajoutait :

J'ai justement vu M. Sainte-Beuve siéger
comme juré à la Cour d'assises, et je com-
prends très bien ce qu'il veut exprimer : il
écoutait attentivement les débats avec un
sourire un peu méprisant, comme celui d'un
homme qui dit tout bas : « Vous aurez beau
conter, j'en ai bien vu d'autres », et il passait
pour disposé toujours à adopter le parti de
l'indulgence. Je crois que, en somme, il
voit à peu près de même toutes choses.
C'est un juré spirituel, mais peu sévère
pour les autres comme pour lui-même, et
s'il prend plaisir à casser sur le dos de ceux
qu'il n'aime pas le bois sec de ses épigrammes,
il n'a pas l'intention de se brouiller à jamais
avec eux, et de leur faire des blessures éter-
nelles...

(*La Critique française*, n^o 32, 15 juillet
1863, pp. 20-21).

Mon ami, M. Jules Troubat, sous les yeux
duquel j'ai mis ces lignes de la *Critique
française*, m'a répondu qu'il savait que
Sainte-Beuve avait siégé comme juré au
Palais de Justice. Le critique des *Lundis*
rappelait qu'il avait entendu un haut ma-
gistrat du parquet, M. Oscar de Vallée,
requérant la condamnation d'un assassin

qui, pour commettre son crime, s'était servi d'un vulgaire couteau, et il citait comme un peu enviable modèle, d'éloquence judiciaire cette phrase du réquisitoire : « Ce couteau qui n'a pas même pour lui le mérite de la forme ». M. Oscar de Vallée a cependant publié plusieurs écrits, dont quelques-uns ont été remarqués, et qui témoignent, semble-t-il, de plus de goût littéraire.

LUCIEN DELABROUSSE.

La Stolz (LIX, 55, 139). — Les biographes ne sont pas tous d'accord ni sur son nom, ni sur son lieu de naissance, ni sur la date de son entrée dans ce monde.

Victoire Noël, naquit à Paris le 13 janvier 1815. Elle était fille de Florentin Noël et de Clara Stoll, concierges, boulevard Montparnasse.

Son père, Florentin Damarice Noël, avait alors à peine 20 ans, étant né le 26 février 1795; quai du Nord (ancien quai des Morfondus, quai de l'Horloge actuel) de Jean-François Noël, platinier et de Anne-Florentine Baillard. L'enfant fut reconnu le 6 germinal, an III, par le mariage des père et mère ainsi qu'il résulte de l'addition que Mme Stoltz fit mentionner sur les registres le 7 août 1836, quelques mois avant son premier mariage.

On a dit que Mme Stoltz était juive, et que la duchesse de Berry qui s'était occupée d'elle l'avait fait baptiser; elle-même aurait confirmé le fait. Je crois qu'il faut considérer que la légende est inexacte; tout au moins n'en trouve-t-on aucune trace dans les dossiers d'abjurations, conservés à l'archevêché; il est vrai que les registres de 1826 à 1830 ont été dispersés lors du pillage de l'Archevêché; mais, d'autre part, les registres de Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse du Louvre, qui contiennent de nombreux actes d'abjuration, ne font pas mention du nom de Victoire Noël.

Les Biographes de Mme Stoltz, racontent que, grâce à la protection de la duchesse de Berry, la petite Noël aurait été admise en qualité d'élève chez des religieuses bénédictines de la rue de Vaugirard. Cette affirmation est certainement erronée, car il n'y avait pas, de couvent de cet ordre rue de Vaugirard.

Il s'agit peut-être d'un établissement

qui, en 1832, existait depuis plusieurs années, 3 rue du Regard, connu sous la dénomination d'Orphelines de la Providence, en faveur duquel une Dlle Blaut avait fait une disposition testamentaire, ou peut-être encore de l'établissement tenu 26 rue du Regard par Mlle Désirée Pertuzée, en religion Sœur Marie de Lorette. En 1824, cette maison donnait asile à 12 jeunes filles sans travail qu'on entretenait gratuitement et auxquelles on apprenait les ouvrages d'aiguille, à blanchir et à repasser. Le supérieur de l'asile était l'abbé de Malet. Pour y être admis, il fallait avoir plus de 15 ans, ce qui faisait supposer que Victoire Noël n'y serait entrée qu'après 1830. En 1832, il y avait 33 élèves.

Je m'arrêterai plutôt à la supposition que Mme Stoltz a été simplement chez Choron, qui, à cet époque, avait ouvert son cours 69 rue de Vaugirard.

Alexandre-Étienne Choron, né à Caen, le 21 octobre 1772, a laissé des papiers volumineux conservés à la Bibliothèque nationale (1), professeur de mathématiques à l'École polytechnique dès sa fondation, puis membre correspondant de l'Académie des Beaux-Arts. Il fut chargé, en 1811, de réorganiser les maîtrises avec le titre de Directeur de la musique des fêtes religieuses.

Nommé Directeur de l'Opéra en 1816, il provoqua la réouverture du Conservatoire, fermé depuis 1815, sous le nom d'École royale de chant et de déclamation. Dès 1817, il était congédié, sans pension, par suite du trop grand nombre de changements qu'il avait voulu apporter. C'est alors qu'il fonda et dirigea l'« institution Royale » connue sous le nom de « Conservatoire de musique classique et religieuse » qui devint, après 1830; le « Conservatoire royal de musique classique de France ». Choron mourut à Paris le 24 juin 1834. L'influence artistique de Choron fut considérable et beaucoup de grands artistes passèrent par son école ou utilisèrent ses conseils. Je trouve, dans ces papiers, qu'à une époque non précisée, il y avait parmi ses élèves une nommée Noël appartenant à la 4^e classe. Il s'agit probablement de Mme Stoltz qui, en 1829,

(1) *Nouvelles acquisitions françaises*, 263 à 265 et 295 à 298.

sous le nom de Rosine Niva, prenait part aux célèbres concerts donnés par Choron dans son établissement ; à cette époque elle avait perdu son père, et habitait chez sa mère, boulangère, 7 rue du Faubourg Montmartre. C'est là qu'elle connut Ternaux, le fils d'un des célèbres industriels de la place des Victoires et qui semble avoir été son premier protecteur. Engagée en 1831 par Cartigny pour le théâtre du Parc à Bruxelles, c'est sous le nom de Rosine Ternaux qu'elle débuta dans une comédie en vers : *les trois chapeaux*, puis dans un vaudeville : *la fille de Dominique*. Après avoir joué en Hollande sous le nom de Mlle Heloise, à son retour en Belgique, elle prit à Anvers le nom de Stoltz qui était à peu près le nom de sa mère (Stoll), auquel elle adjoignit le prénom de Rosine, en souvenir du nom que lui avait donné son ancien maître, et c'est sous ces noms qu'elle obtint ses principaux triomphes.

J.-G. BORN.

..

Riche, oui et non : tout son avoir étant en viager. Elle mourut dans un superbe hôtel cosmopolite de l'avenue de l'Opéra, et précisément la veille du jour où échéait son quartier de pension. De sorte que le convoi fut plus que modeste... L'acte de décès fut dressé comme suit :

L'an mil neuf cent trois, le trente Juillet à midi, Acte de Décès de Victoire Noël, dite Rosina Stoltz, Princesse Godoy de Bassano, Comtesse de Ketschendorf ; Veuve en premières Noces de Alphonse Auguste Lesucy ; Veuve en secondes Noces de Godoy, prince de Bassano ; née à Paris ; y décédée en son domicile, avenue de l'Opéra, n° 39, ce matin à quatre heures, âgée de quatre-vingt huit ans et demi ; fille de Père et de Mère décédés, dont les noms ne Nous sont pas connus ; Dressé par Nous, Charles Joseph Eugène Lavanoux, Adjoint au Maire, Officier de l'Etat-civil du Deuxième Arrondissement de Paris, Officier d'Académie, après constatation, sur la déclaration de Ernest Charles William de Ketschendorf, âgé de trente ans, sans profession, demeurant à Lon Ires (Hes Britanniques), Petit fils de la Défunte, et de Georges Charles âgé de cinquante ans, Employé, demeurant rue Bonaparte, n° 7, non parent de la Défunte ; Temoins qui ont signé avec Nous, après lecture.

(Signé :) Ernest de Ketschendorf, G. Charles, Eug. Lavanoux.

Si la Société de l'Histoire du Théâtre ne s'était souvenue à temps et n'avait « renouvelé la concession » souscrite pour 5 ans, l'idole de deux ou trois générations, eût passé à la fosse commune. Au reste, là ou là, qui se souvient d'elle ?

FAGUS.

S'il sort un peu du cadre de la demande, voici un renseignement peut être inconnu de l'intermédiaire curieux de l'existence de Mme Stoltz. Cette grande et étrange artiste publia, en 1880, sous le nom de Princesse de Lesignano, à Bruxelles, un vol. grand in-4°, imprimé par F. Hayez, imprimeur de l'Académie royale de Belgique : *Les constitutions de tous les pays civilisés, recueillies, mises en ordre et annotées par Madame la Princesse de Lesignano*. C'est un ouvrage d'une belle impression, de 600 pages, œuvre bien imprévue que l'auteur fit paraître à soixante-sept ans.

Comte DE ROULAVE.

Varoquier (de) (LVIII, 613, 756, 976).

Dans son ouvrage *Senlis et ses Environs*, l'abbé E. Müller a signalé à Courteuil la pierre tumulaire avec armoiries et inscription en vers de François de Varoquier, seigneur de Mercourt en Artois, commissaire des guerres et de l'artillerie (1554).. marié à Anne Thibault.

ELEME DE CANTILIACO.

Crapauds ou fleurs de lis ? (LVIII, 726, 803, 978 ; LIX, 39, 146). — Des documents cités ici, il me semble ressortir très nettement une conviction conforme à l'opinion que j'avais exprimée en ouvrant cette rubrique, à savoir que la fleur emblématique qui figurait jadis dans les armes de la maison royale de France est, non pas le Lis (*Lilium candidum*), mais l'Iris. C'est là un fait acquis et j'estime qu'il n'est pas sans importance, d'abord en soi, en tant que démonstration établie, ensuite parce que la signification religieuse qu'on a attribuée ultérieurement à la blancheur du Lis perd tout caractère mystique et surnaturel, en quelque sorte, et n'apparaît plus que comme le résultat d'une erreur, l'Iris et le Lis ayant été confondus l'un avec l'autre, probablement dans le langage populaire.

Quant à savoir si la fleur prise pour emblème est l'Iris bleu de Florence (*Iris florentina*) ou l'Iris jaunés des marais et des rivières de France (*Iris Pseudo-Acorus*), la question reste en suspens ; elle n'a plus, d'ailleurs, qu'une importance secondaire. Toutefois, s'il s'agissait de l'Iris jaune, peut-être y pourrait-on voir un premier indice vers l'explication des crapauds héraldiques dont l'existence est établie, mais non encore élucidée ? On n'ignore pas, en effet, que les crapauds se rendent au printemps dans les marais pour y effectuer leur ponte. ISKATEL.

Armes à déterminer (LVIII, 000).

— Ces armes sont manifestement celles de Crussol d'Uzès, que l'on énonce d'habitude :

I et IV. *Fascé or et sinople de 6 pièces*, pour Crussol.

Parti d'or à trois chevrons de sable, qui est Levis.

II et III. *Contr'écartelé*

1 et 4 d'azur à trois étoiles d'or en pal... Gourdon de Genouilhac.

2 et 3 de gueules à trois bandes d'or... Galiot.

Sur le tout : *D'or à trois bandes de gueules...* Uzès.

On retrouve là, sauf le quartier Levis, tous les quartiers indiqués dans la note de Monsieur de Rochas. On peut vraisemblablement supposer que ce livre est arrivé à Nîmes après un pillage révolutionnaire du château d'Uzès, les deux villes étant voisines. G. E. S.

Ex-libris à déterminer : à l'épée d'argent (LIX, 115). — C'est évidemment « trois *Macles* d'or » qu'il faut lire, au lieu de *Manches*.

Malheureusement, il y a plusieurs familles qui portent ces armes ; j'ai vu citer Marc Du Fresnoy (Bourgogne) Jégou (Bretagne) Prévost de Longpérier (Ile de France). C'est peut-être avec l'une d'elles que la famille de Gallery a eu alliance. J.-C. WIGG.

Cachet Bernard Rourde (LIX, 55).

— Monsieur Saint-André demande : peut-on citer d'autres exemples de cet indice de propriété, que je n'ai pas retrouvé jusqu'à présent sur d'autres cachets ?

Je répondrai *oui* : j'en connais d'autres exemples, mais par courtoisie, je ne puis donner le nom des familles : le cachet est *uni* et le nom est gravé comme l'indique monsieur Saint-André, ou comme sur nos pièces de monnaie. P. M.

Au sujet du mot italien marengo pour désigner la pièce d'or de 20 francs (LIX, 111). — Dans ma vente du 25 février prochain, deux exemplaires de la pièce de 20 francs à la légende : « L'Italie délivrée à Marengo » passeront aux enchères. L'une porte la date, an 9 ; l'autre, an 10.

J. FLORANGE.

Je possède une pièce de 20 francs qui doit répondre à la question et qui prouve la réalité de sa frappe.

Je ne crois pouvoir faire mieux qu'en vous en envoyant un croquis que j'ai le plaisir de vous remettre inclus.

La face en est très nette, mais sur la pile, il y a un mot qu'il est impossible de lire. Le peu que l'on puisse voir semble être « FRIDANIA », mais je ne puis comprendre ce que cela veut dire.

L. A. L.

J'ai eu entre les mains, une de ces pièces d'or que j'ai reçue comme monnaie, et que, j'ai rendue à la circulation dans les mêmes conditions, la croyant assez commune ; mais depuis 30 ans je n'en ai pas revu d'autre.

ALBERT DE ROCHAS.

La pièce d'or dont il s'agit porte sur l'avvers une figure de femme casquée à l'antique et couronnée de lauriers, et en exergue ces mots : « L'Italie délivrée à Marengo ».

Sur le revers, Liberté, Egalité, *Eridania*, et au centre une couronne de lauriers au milieu de laquelle se trouve ces mots bien significatifs « 20 francs. L'an 9 »

C'est donc bien une pièce destinée à la circulation, portant sa valeur, et le mot *Eridania*, montre bien, il me semble, qu'elle fut destinée à l'Italie du Nord.

B. P.

La pièce existe. A l'avvers, le buste d'une femme dont le casque porte une couronne

de lauriers. Légende : *L'Italie délivrée à Marengo*. Au revers : 20 francs. L'an 10. Légende : *Liberté Egalité Eridania*.

F. H.

Références de deux passages de Montaigne (LIX, 112). — « Chacun regarde devant soi... moi je regarde dedans moi... je me contrôle, je me goûte, » etc.

Ce passage se trouve dans le livre II, des *Essais*, chapitre XVII. De la Présomption ; t. III, pp. 90-91, de l'édition Lottin (Paris, Charpentier, 1862).

ALBERT CIM.

On trouvera la première citation au livre III, chap. XI des *Essais* ; la deuxième au livre II, chap. XVII. Mais la dernière citation est tronquée ; voici le passage restitué en son entier :

Chacun regarde devant soy ; moy, je regarde dedans moy. Je n'ai affaire qu'à moy, je me considère sans cesse, je me contro-roulle, je me goûte. Les autres vont tousjours ailleurs, s'ils y pensent bien : ils vont tousjours avant :

Nemo in sese tentat descendere : je me roule en moymesme.

ARSÈNE GUILLOT.

Ouvrages de Sowinski et de Boga-Rodzika (LVIII, 561, 650). — Que même M. Arthur Pougin ne puisse rien dire sur Boga Rodzika, ce ne serait peut-être pas très étonnant si Boga-Rodzika n'avait jamais existé.

En est-il ainsi ? Moi, non plus, je ne me hasarde pas à rien témérairement affirmer.

Simplement, modestement, je remarque qu'il y a *Boga Rodzika* (traduisez : Mère de Dieu), hymne religieux, national polonais, sur lequel, précisément, Sowinski a fait des transcriptions pour chant ou piano.

Deux lettres uniquement différent.

Et alors ?...

Ce ne serait, d'ailleurs, pas la première fois qu'on aurait pris le Pirée pour un nom d'homme.

A. G.

Malbrouck, origine de la chanson (T. G. 551 ; LVIII, 536). — L'origine, c'est la complainte sur la mort et sur le convoi funèbre du duc de Guise au XVI^e siècle. Le polygraphe De la place l'a signalée, le premier, dans ses *Pièces inté-*

ressantes et peu connues (1765, tome III, p. 247). D'E.

Signification mystique des pierres (LIX, 56). — Voyez article « Lapidaire » *Grande Encyclopédie* et, outre les ouvrages indiqués dans la Bibliographie :

L. Denise : *La merveilleuse doxologie du lapidaire*, librairie du *Mercur* de France 1893, 2 fr. (cet ouvrage a d'abord paru en articles dans le *Mercur*).

Les pierres rouges représentent le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ et les pierres bleues, la modestie, les pierres blanches, la pureté. S'il y a une signification mystique dans le choix de la couleur de ces pierres, et non un ornement, ce ne peut être que le sang ou l'amour ardent (de Notre Sauveur pour nous) la modestie, la pureté. Peut-être l'*Enigme* est-elle encore plus cachée et suis-je un mauvais *Œdipe* !

P. M.

Huysmans en a, en effet, discoursu dans *A Rebours*, pages 57 et suiv., et surtout *Là-bas*, pp. 422 et suiv. (éd. Tresse et Stock : 1893), peut-être aussi (je n'ai pas le livre sous la main), dans *La Cathédrale*.

Tout cela est très superficiel. Il serait plus intéressant et sérieux, de recourir à *Les Amours et échanges des pierres précieuses* (etc.), publié en 1576 à Paris par Remi Belleau, celui de la Pléiade. Justement, l'*Action Française* en donna, fin 1908, un excellent résumé. FAGUS.

Notre collègue Els lira utilement le chapitre : *La Symbolique chrétienne*, dans *l'Histoire de la Littérature française* de M. Léo Claretie, t. I, page 143-163.

FRANCINE BRIVET.

Prononciation des noms étrangers (LVIII 224, 595, 652, 706, 760, 868, 926, 983 ; LIX, 93, 148). — La question me paraît, au fond, assez simple. En principe, l'orthographe des noms propres, surtout de personnages célèbres, doit être intangible. On peut attendre, des membres d'une société aussi cultivée que l'est la société française actuelle, qu'ils connaissent assez les éléments des principales langues vivantes pour savoir prononcer, à peu près correctement, ces noms étrangers

Quant aux gens de moindre éducation, il importe peu qu'ils les prononcent à leur façon, d'autant moins qu'ils ont rarement l'occasion de le faire.

A la vérité, en particulier à Paris, la question se complique des noms de rues et des cochers de fiacre, depuis que règne la fâcheuse manie de ne plus donner que des noms d'hommes non seulement aux nouvelles voies, mais même à de vieilles rues qu'on dépossède, à cet effet, de leurs dénominations traditionnelles et topiques.

Pour ce qui regarde les noms des villes étrangères, il vaudrait mieux aussi qu'on s'habituaît, en France, à leur laisser l'orthographe et la prononciation consacrées dans leur pays d'origine, et qu'on désignât, notamment la capitale de l'Angleterre, par son vrai nom, London, qu'elle porte partout, excepté en France. Mais ici, des traditions plusieurs fois séculaires de notre langue qui, lorsqu'elle fut dominante, francisa tant de noms de villes étrangères, s'opposent encore longtemps à une réforme radicale.

LÉON SYLVESTRE.

La France est le pays des contrastes ; qui y cherche la logique se cassera le nez, à tout bout de champ. Pourquoi donne-t-on des petits noms aux gens d'une même famille ? Pour les distinguer les uns des autres. Eh bien ! en France, vous trouverez des fils qui ont justement le même prénom que leur père !

C'est insensé, dira l'Allemand méthodique, sans doute, mais c'est comme cela, il faut en prendre son parti. De là, des qui-proquos inévitables et les désastres, parfois irréparables, qui en sont la conséquence. Une lettre du père, prise pour une lettre du fils, a fait manquer un mariage. On trouvait que la lettre du prétendu fiancé était un peu froide, pour un jeune amoureux ! C'était une lettre du papa, porteur du même prénom.

En France on dit : le chevalier Nigra, au lieu de Lenoir ; alors qu'on devrait dire Pio Nono, au lieu de Pie IX. On dit Rossini au lieu de Roussrau, Roussel, le Roussin ; alors qu'on dit Barberousse, au lieu de Barbarossa. C'est à prendre ou à laisser. On est de son siècle ou on n'en est pas. Autres temps, autres mœurs.

Chaque peuple a eu bien soin d'écrire les noms de saints, conformément au

génie de sa langue. C'est ainsi que l'hébreu Joannah est devenu saint Jean, Johannis, John, Juan, Joao, etc., selon les pays. Aujourd'hui, au contraire, on écrit indifféremment chez nous : Alix ou Alice, Henry ou Henri ; à l'anglaise ou à la française. Autrefois, on disait *club* au lieu de cercle, *turf* au lieu de piste, pour épater les badauds. Croit-on qu'on les épate encore ?

Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est de voir que, loin d'innover comme on le croit, on revient au contraire à nos mots anciens, qu'on est allé pêcher chez les Anglais, conservateurs. Comme par exemple flirter, de fleurter (conter fleur-ette), *Alix* est l'ancien nom français d'Alice, après *Ailis* ; élision d'Adalis pour Adalgise, avec la suppression habituelle du *d* médian ! comme on peut s'en assurer dans les généalogies des anciennes familles d'autrefois. D^r BOUGON.

Taon, prononciation (LVIII ; LIV).

— *L'Intermédiaire* (LVIII, 594), 595 indique la prononciation au XVII^e siècle :

Le Than romp les reth par mespris,

Le than gros et puissant y passe par mespris,

Il est vai que cela est extrait de sonnets franc-comtois et non du langage de la cour ; mais avec cette orthographe, il n'était guère possible de lire *ton*.

SGLPN.

Locusée (LIX, 113). — Je ne partage pas l'enthousiasme de notre confrère pour cette expression. Le mot « datée » me suffit et me suffira encore quelque temps, je l'espère.

CÉSAR BIROTTEAU.

Puissants et misérables (LVIII, 396, 594, 654). — La comparaison des lois et des toiles d'araignée est plus ancienne que le moyen âge. On la rencontre dans les *Vies des hommes illustres*. Anacharsis, raconte Plutarque, ayant appris de Solon qu'il s'occupait à rédiger des lois pour le gouvernement d'Athènes, se moqua de son entreprise : — Les lois, dit-il, sont des toiles d'araignée : les petites mouches y sont prises, les grosses déchirent la toile.

GUILMINAU.

Lanterne des morts (LVIII, 395, 597, 656, 714, 823, 873). — Le chercheur qui s'occupe de ce sujet trouvera, dans mon *Histoire de l'Eclairage des rues de Paris* (page 12), Victor Lemerle, éditeur 3, quai Malaquais, la reproduction d'un dessin ancien, à la plume, représentant la lanterne des morts du cimetière des Saints-Innocents.

J'autorise très volontiers le chercheur à reproduire cette curiosité, s'il le juge nécessaire.

EUGÈNE DEFANCE.

Roues de fortune (LIV ; LVI ; LVII ; LVIII, 212, 487, 928). — En 1478, à la suite d'un vœu des habitants de la cité de Rodez, la ville fut ceinte d'un cordon de cire vierge, et la cire non employée pour cet usage servit à la confection de deux *roues* ou couronnes de cierges dont une fut placée à la chapelle du saint Soulier et l'autre à l'autel paroissial.

AFFRE.

Le théâtre au camp (LIX, 56, 154). — Dans l'*Histoire des théâtres de société* de notre confrère Léo Claretie (Librairie Molière) le chapitre x, p. 167-206 est consacré au « Théâtre au Camp ». Monsieur Thorel y trouvera, je pense, les renseignements qui l'intéressent.

F. BRIVET.

Distique composé par Léon XIII (LVII, 560). — Voici les deux vers hexamètres, composés par Léon XIII à l'occasion du portrait fait de lui par Chartran :

Effligem subjectam oculis quis dicere falsam
Audeat? Huic similem vix jam pinxisset

[Apelles.

Je les recueille sur une épreuve, que l'éditeur m'a gracieusement offerte, de la reproduction en gravure du célèbre portrait.

PÈDÉ.

Mêmes réponses :

A. C. D'ESTRÉES ; E. P.

Recueils d'usages locaux (LIX, 113). — Le département de la Vendée possède des *Recueils d'usages locaux*. Pour mon compte, j'en possède deux éditions.

1° *Usages locaux du Département de la Vendée* (Napoléon-Vendée, J. Sory, Imp. de la Préfecture, 1859, in-8° ; 1^{re} édition), dont la préface commence ainsi : « L'an 1859 et le 5 juin, la Commission départe-

mentale, composée de... , instituée par M. Boby de la Chapelle, préfet de la Vendée (1), à l'effet de colliger et de coordonner les *Usages locaux*, recueillis par les commissions cantonales du département... » — Les Usages sont classés, dans cette édition, par : 1° *Taillis* [châtaigneraies ; chênes et essences diverses] ; 2° *Forêts* ; 3° *Maisons* ; 4° *Biens ruraux* ; etc. ; etc.

2° *Usages locaux du Département de la Vendée* (La Roche-sur-Yon, 1872, L. Gasté, Impr. de la Préfecture, in-8°). — C'est la 3^e édition (et non la 2^e) de la brochure précédente.

On voit donc qu'en réalité les *Usages locaux* remontent au troisième Empire et que la Haute-Savoie a été précédée dans ce genre de publications par d'autres départements, dont la Vendée, qui doit avoir été l'un des premiers à l'œuvre (1859).

MARCEL BAUDOIN.

Complainte de Sainte-Hélène : « La nouvelle Redingote grise » (LVIII, 675, 766, 877, 927). — Je possède un curieux exemplaire du prospectus dont parle M. V. A. T., signataire de la réponse. Ce prospectus de la Maison Joblin et Perrier, à l'enseigne de LA REDINGOTE GRISE, alors située au n° 45 de la rue de Rivoli, à l'encoignure de la rue Saint-Denis, comporte une figure, assez bien gravée (18 cm. sur 12) représentant un voltigeur en sentinelle, arrêtant Napoléon ; la figure est accompagnée de la légende suivante :

— On ne passe pas !

— Ignores-tu qui je suis ?

— Quand bien même vous seriez le Petit Caporal avec sa redingote grise, je vous dis que l'on ne passe pas.

Le soir même S. M. fit appeler le soldat Baptiste Courir et attacha la croix à sa boutonnière.

Au dos de ce prospectus qui, indépendamment comporte un extrait des prix de la maison Joblin et Perrier, se trouve la fameuse *chanson de la Redingote grise*, sur l'air : « *T'en souviens-tu?* » Cette chanson qui compte six couplets de huit vers chacun, a été composée par Ferdinand Gaultier. Sur

(1) C'est le 26 août 1859 que le *Conseil général* de la Vendée a émis un avis favorable à l'impression des *Usages locaux*, « ouvrage éminemment utile pour la Justice et les Particuliers. »

cette pièce très curieuse, le 4^e couplet cité dans le numéro du 10 décembre 1908 de l'*Intermédiaire*, diffère sensiblement de rédaction. Je tiens cette rareté à la disposition du chercheur qui s'y intéresse.

EUGÈNE DEFRANCE.

Pourquoi Jean-Baptiste Courir, le soldat en question, ne s'appelle-t-il pas Coluche ?

La défense des fouilles (LVIII, 388). — Il faudrait en premier lieu instruire tout le monde et faire comprendre l'intérêt qu'il y a à conserver les vestiges du passé. Et pour commencer, que tous ceux qui comprennent cet intérêt veillent, dans leur région, à empêcher que les trouvailles intéressantes ne fussent perdues ou détruites au risque de regrets ultérieurs parfois. Exemples : 1° Un propriétaire que je connais ayant fait démolir une bâtisse datant du XVII^e siècle, utiliser les pierres, et mettre au rebut des ferrures curieuses, avoue, mieux informé, regretter amèrement cette destruction. — 2° Mon père, lorsqu'il vit que je m'intéressais à des pierres polies que rapportaient ses ouvrières, et surtout lorsque je lui eus montré qu'on en conservait de pareilles dans les musées, déplora d'en avoir, dit-il textuellement, mis des brouettées aux ornières — Et combien d'exemples analogues on pourrait citer !... Les mesures administratives, gouvernementales, prises en ces matières ne seraient, je crois, efficaces que grâce à une multitude de vigilances locales toujours en éveil.

SGLPN.

Les démarches des sociétés historiques et archéologiques ont eu un résultat près des pouvoirs publics.

On élabore, en ce moment, une loi qui mettra fin à ces scandaleux errements.

Promesse officielle en a été donnée ces jours-ci.

Mariages d'enfants (LVIII, 442, 519, 657, 767, 784, 912 ; LIX, 32, 127). — Le prince régnant de Montenegro a épousé, le 27 octobre 1860 (vieux style), Miléna Voucotitch qui était née à Tevo le 22 avril 1847 (v. s.) et qui, par conséquent, avait 13 ans 1/2 au moment de son mariage ;

le prince était âgé de 19 ans, étant né en 1841.

HORA.

Prédicateurs morts en chaire (LVIII 225, 378, 489, 660, 715, 763, 829, 882, 993 ; LIX, 97, 155). — Dans le premier volume des *Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix* (1871, in-8°), M. Th. Leuridan a donné une Notice sur M. l'abbé Edouard-Joseph Libert, ancien vicaire général de Rouen, mort en chaire à Roubaix en 1840, en prêchant à une première communion. M. Brédart, directeur des missions d'Amiens, est cité comme mort en chaire à Saint-Omer dans la *Biographie des prêtres du Diocèse de Cambrai morts depuis 1800*. (Cambrai, 1847, in-8°, p. 459).

DE MORTAGNE.

Testaments devant curés au XVIII^e siècle (LVII ; LVIII, 41, 130, 242, 297, 351, 409, 521, 577, 685, 880 ; LIX, 74, 126). — Le contrat de mariage fut pendant longtemps valable alors qu'il était rédigé sous seings privés. Je possède un certain nombre de contrats de mariage de membres de ma famille passés par actes sous-seings privés et revêtus de nombreuses signatures ; quelques-uns en ont plus de soixante.

Il est vrai qu'appartenant à une religion proscrite, les protestants voulaient avoir la preuve certaine de leurs conventions matrimoniales et aussi de leur mariage, par cette publicité relative faite devant les membres de la famille et les amis les plus intimes.

Ce n'est qu'à l'époque actuelle et pour la garantie des tiers que le contrat de mariage fut obligatoirement passé devant notaire (art. 1394 du Code civil) et conservé par le notaire parmi les minutes (art. 20 de la loi de ventôse, an onze).

Si le prêtre avait qualité pour recevoir le contrat de mariage, il est probable que c'était à la condition de le remettre à un notaire pour que ce dernier le conservât ; car il devait être du contrat de mariage comme du testament que le curé pouvait recevoir sans pouvoir le conserver et sans pouvoir en délivrer de copies authentiques à moins qu'on appliquât déjà les prescriptions de l'article 1318 actuel de

notre Code civil en vertu desquelles un acte notarié, annulable comme acte authentique à cause d'irrégularités, vaut comme acte sous seings privés quand il remplit les conditions nécessaires à la validité d'un acte sous seings privés ;

Mais il faut qu'il soit signé des parties ;

Et il est probable qu'en 1641 les parties au contrat de mariage indiqué par M. Pierre Meller devaient savoir signer.

BEAUJOUR.

Le masque de fer au théâtre (LVII). -- Nous recevons la bizarre lettre suivante.

Quimper, 31 janvier 1909.

Monsieur le directeur de l'*Intermédiaire* C. C. Paris.

Monsieur,

Voudriez-vous accueillir une démonstration peut-être inconnue du problème historique du « masque de fer ». On a dit que c'était un frère jumeau du roi Louis XIV, qui fut emprisonné, notamment, à Pignerol.

Ecrivons : frère roi fer-masque
traduction en grec

adelfos basileus sideron prosopon

Donnons à chaque lettre une valeur numérique correspondant à son rang dans l'alphabet de façon que l'on puisse établir, par addition ou par soustraction, des systèmes de lettres équivalentes.

Ainsi $p + g = 16 + 7 = s + d = 19 + 4 = 23$
 $t - f = 20 - 6 = s - e = 19 - 5 = 14$
Je transporte l d'adelfos en sideron que j'écris sidnerol : il vient :

adefos basileus sidnerol pros o pon

Je remplace $s - e$ par $\tau - f$; $s + d$ par $p + g$ il vient.

a de fos bas il fut pignerol pros a pon, ce qui peut se dire en français (phonétiquement).

$s = \text{cche } 19 = 3 + 3 + 8 + 5$

a de fos (ses bas (ses) il fut pignerol pro (cche) (au) pont

(C'est un alexandrin curieux)

C'est l'histoire du Masque de fer. En effet, s'il a été mis dans un cul de basse fosse, c'est-à-dire dans un cachot pratiquée dans l'escarpe du fort, au-dessus du sol naturel, ce cachot pouvait se trouver dans le voisinage d'un pont. C'est facile à vérifier.

Salutations très distinguées.

E. PLANCHARD.

7, place la Tour d'Auvergne.
Quimper.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

Un billet du chevalier de Bouffiers.

— Bouffiers est surtout connu par ses épigrammes galantes. Il mériterait aussi de l'être par ses lettres dont quelques-unes sont d'un épistolier charmant, impertinent, sachant tourner la phrase et piquer le mot vif. D'un dossier que nous possédons sur lui, nous tirons ce billet, daté de la première restauration, quand l'abdication de l'Empereur eut permis à Mme de Staël de rentrer en France.

A Monsieur

Monsieur le comte de Dammpartin
Membre de la Chambre des Députés
à Paris

Il m'a paru quelquefois, très cher et très aimable compagnon d'exil, que vous seriez bien aise de faire connoissance avec M^{me} de Staël ; elle vient ce soir chez Mme de B. entre neuf et dix heures. Venez-y et vous lui serez présenté par l'estime et l'amitié.

1814

B.

HECTOR FLEISCHMANN.

Qui est ce Boieldieu ? — Parmi les visiteurs du musée de Montpellier, visiteurs de marque auxquels le « baron » Fabre tenait à faire lui-même les honneurs de sa collection, se trouve un Boieldieu, dont nous ne connaissons que ce passage au musée Fabre et la lettre de remerciement ci-dessous publiée. Quel rapport peut il y avoir entre lui et le compositeur de la *Dame Blanche* ? Monsieur Laurens ici mentionné est un élève de l'école des beaux-arts fondée par Fabre ; la médaille est la médaille commémorative de l'ouverture du musée Fabre.

Il serait plus intéressant encore de savoir quels manuscrits d'Alfieri Fabre a offerts à Boieldieu, et ce qu'ils sont devenus. Il ne peut s'agir que de quelques pages, peut être quelques lignes autographes du poète astésan, distraites par Fabre du résidu de manuscrits alfieriens resté entre des mains après la cession qu'il avait faite de la collection à la Bibliothèque Laurentienne de Florence. Mais ces pages dispersées avaient peut être quelque intérêt. C'est surtout pour cela qu'on voudrait identifier ce voyageur inconnu au nom célèbre.

Monsieur,

Bien que monsieur Laurens se soit chargé de vous présenter mes remerciemens pour la médaille et les manuscrits d'Alfieri qu'il m'a remis de votre part, je ne veux point quitter Montpellier sans vous exprimer plus directement combien je vous suis reconnaissant de toutes vos bontés pour moi. J'aurais été moi-même, comme c'était mon intention, vous dire de vive voix ce que je vous dis bien faiblement par écrit, mais le vent du nord m'a fait peur et M. Chrétien m'a expressément défendu de le braver. Permettez-moi donc de ne vous offrir que par écrit et mes remerciemens et les vœux bien sincères que je forme pour l'amélioration de votre santé. Je suis bien sûr que vous avez la bonté de m'en offrir autant, et je vous en remercie.

Veillez croire au sentimens de reconnaissance et de considération très distinguée avec lesquels je serai toujours.

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BOIELDIEU.

Montpellier ce 14 novembre 1831.

P. S. — Le portrait de moi que vous avez bien voulu désirer ne peut tarder à arriver et c'est M. Bufardin fils qui est chargé de vous le remettre.

(Sans suscription).

Sur un jugement de Stendhal. —

Lorsqu'il y a quelques années l'on organisa l'Exposition des Primitifs Français au Pavillon de Marsan, la plupart des visiteurs furent à la fois étonnés et ravis... Ravis, ils l'étaient par tous ces chefs-d'œuvre beaux ou jolis, dont la principale qualité semble être une sincérité profonde et une intense émotion ; mais ils étaient étonnés parce qu'ils s'apercevaient que nos primitifs français sont magnifiques et égalent, je dirais volontiers surpassent les primitifs flamands, allemands, italiens, espagnols.

L'un des plus extraordinaires tableaux de cette exposition n'était-il point cette Pietà de Villeneuve-lès-Avignon, qui est maintenant exposée au Louvre ? Or, voyez ce qu'en disait Stendhal dans les *Mémoires d'un Touriste* ; il venait de Valence, avait visité Avignon : « J'ai passé le Rhône pour voir Villeneuve et sa belle tour. J'ai trouvé le tombeau gothique d'Innocent VI, une belle descente de Croix d'un maître italien. » En vérité, Stendhal se trompait,

et nous n'ignorons plus quel est le maître français qui exécuta cette « belle Descente de Croix ».

A cette époque — comme maintenant encore, hélas ! — pour inexact que ce soit, on accole au nom de primitif tout autre épithète que celle de français...

Et Stendhal ajoute qu'il a admiré « le Portrait de la marquise de Ganges en pénitente, par Mignard, cet excellent copiste des peintres d'Italie ».

Toujours l'Italie...

CHARLES OULMONT.

Thermidor : M. Sardou et Labussière. — La mort de Sardou, les incidents du *Foyer* — qui ont rappelé ceux de *Thermidor* — donnent un intérêt d'actualité à la publication du dossier suivant que nous communiquons notre excellent confrère et ami, le docteur Cabanès, rédacteur en chef de la *Chronique médicale*.

Ce sont trois lettres de Sardou relatives à *Thermidor*. Il semble que l'illustre dramaturge prévoit la tempête : il s'efforce, par avance, de la conjurer ; ce sera vainement.

Ces trois lettres sont adressées à M. Jules Claretie :

Mon cher ami,

Je vais mieux ce matin et je pense que cette journée de repos me fera grand bien. Mais hier je me sentais si fatigué et j'avais si grande hâte d'aller chez mon médecin que je suis parti sans avoir vidé cette question du décor du IV, qui est si grave. Il est indispensable, en effet, que le haut du mur et Française et les autres soient vus de toute la salle et des plus petites places d'en haut.

Sinon, comme vous l'avez fort bien dit, elles feront du bruit. Les malveillants qui ne manqueront pas, en profiteront pour dire que l'on accroche la pièce à la charrette des condamnés, et il n'en faut pas plus pour tuer l'acte et la pièce en même temps. Comme on a tâché de tuer la *Tosca* pour deux plaques trop rouges que s'était faites Dumèsnil à la première représentation.

Donc à tout prix il faut qu'on voie. Ce qui ne sera peut-être obtenu que par le relèvement de la draperie s'il est suffisant ou l'abaissement du mur, ou son *avancement* ; peut-être les trois choses à la fois.

Pour cela nous ne pourrions nous fier, vous et moi, à Carpezat qui ne voit que son décor. Il est indispensable que demain Carpezat rapporte sa maquette à quatre heures, et que nous vidions la question nous-mêmes, vous et moi, en faisant le mur à la hauteur

projetée et en allant en haut à la troisième galerie, nous rendre compte de la chose. J'ai d'ailleurs d'autres observations à faire à Carpezat sur son ciel qui est mauvais, ses colonnes qui font un très mauvais effet, et sa Sainte-Chapelle qui est morte.

Bref, je ne suis pas satisfait de sa toile de tond.

Je voudrais aussi revoir demain le costumier Bianchini présenté hier et j'ai une observation à faire sur la couleur générale de ce que j'ai vu.

Affectueuse poignée de main.

V. SARDOU.

J'ai vu Marais, hier, ^{**} *^{*} m'a dit que vous aviez peur que je ne prisse pour titre *la Terreur*. Point du tout.

Vous ne m'avez pas compris. A la *Porte Saint-Martin*, oui — mais *aux Français*, non ; la pièce fait bien assez peur... déjà à tous les timides et à tous les grisâtres. — Bien davantage la *Dernière charrette*. — Nous lui donnerons le nom de l'héroïne ou peut-être *Thermidor*. — Je ne détesterais pas *Thermidor*, non pas le *Neuf*, mais simplement *Thermidor*. — Une journée de ce mois là, où il fait chaud. Nous en causerons. Nous avons le temps.

SARDOU.

^{**} *^{*}
Mon cher ami,

J'ai retrouvé la lettre de remerciement de *Labussière*.

« — Au rédacteur des *Journaux*, aux *Artistes du Théâtre français*, à MM. Lucas, Etienne et Martinville, hommes de lettres et à MM. Cottureau et Thierry adjudicataires des droits de l'impôt des indigents.

Paris, 21 germinal, an II.

« Messieurs,

« L'intérêt que vous m'avez témoigné dans votre feuille et la publicité que vous avez donnée à la représentation annoncée à mon bénéfice par MM. les Comédiens français me font un devoir de vous faire mes remerciements authentiques, ainsi qu'à tous les membres qui composent cette société célèbre ; tout cède à la faute du temps ; tout s'oublie, le mal comme le bien. A une époque sanglante et d'horrible mémoire, j'ai eu le bonheur, au péril de ma vie, d'arracher bien des victimes à la hache révolutionnaire, heureux si je n'eusse été dans la nécessité cruelle de compromettre plus d'une fois celle (1) de mes camarades du bureau des détenus où je m'étais introduit en qualité de commis expéditionnaire par un stratagème aussi simple que bizarre.

(1) La vie !... Je reproduis, bien entendu, l'orthographe et l'interjection.

« Je dois avouer que sans leur courageuse humanité, tous mes efforts eussent été inutiles.

« Ils fermaient officieusement les yeux sur mes larcins, et s'associaient par leur silence à la gloire et au danger de mes entreprises. Les tigres qui buvaient alors le sang des hommes, quoique assiégés de crainte et de soupçon, n'avaient garde de se méfier de moi. Mon extérieur négligé et mon ton de franchise et de plaisanterie me donnaient à leur yeux un air de simplicité qui me rendait sans importance.

« J'osai donc être humain dans un temps où l'humanité était un crime, je parvins à sauver successivement avec une infinité de personnes, dont j'ignorais jusqu'au nom, onze cent-cinquante-trois prisonniers, la plupart très connus. J'en remis la liste, après le neuf Thermidor à Legendie qui me prit pour son secrétaire. De ce nombre étaient MM. les Comédiens français.

« On m'avait remis les pièces qui les concernaient pour être enregistrées et livrées sur le champ à la commission populaire, c'est-à-dire qu'il n'y avait qu'un pas de cette prétendue formalité à l'échafaud. Quelle perte irréparable pour la scène française, si le succès n'eût couronné mon courage ! d'avoir rempli un devoir cher à mon cœur ; mais, le souvenir de mon dévouement n'en était pas moins effacé pour jamais peut-être, sans MM. Etienne et Martinville ; ces deux jeunes littérateurs dans leur *Histoire du Théâtre français*, ont rappelé des faits ensevelis dans l'oubli et qui semblent s'être passés il y a mille ans, tant leur atrocité paraît invraisemblable, grâce à l'unité de vœux et d'opinions qui règnent en France depuis qu'un héros pacificateur l'a sauvée de l'anarchie et de l'honneur des tombeaux. M. Dagincourt à cet éveil donné par hasard dans un ouvrage dramatique, se livrant à l'impulsion de sa belle âme, s'informa de moi, voulut me voir et touché de ma situation proposa à sa société d'acquitter ce qu'il appelait une dette, par une représentation à mon bénéfice. Les comédiens français ont tous manifesté un zèle généreux dont je les prie de vouloir bien recevoir ma juste reconnaissance.

« Diverses contrariétés ont retardé longtemps leur effet et Mademoiselle Raucour (*sic*) principalement a fait trois études consécutives d'ouvrages qui devaient être joués d'abord et qui ont pu l'être ensuite.

« Lorsque les moralistes se plaignent surtout de l'ingratitude et de l'oubli des hommes, il est bien consolant pour mon cœur de n'avoir qu'à me louer de leur reconnaissance : j'ai eu la satisfaction de voir à l'assemblée du Théâtre de la Porte Saint-Martin une partie de ceux à qui j'ai eu le bonheur d'être

utile, j'ai parlé à quelques-uns d'entre eux qui m'ont acablés de bontés et d'éloges. MM. Cottureau et Thierry dont je ne saurais trop célébrer le désintéressement quoique ils ne me dûssent rien ont refusé leur droit sur le dixième de la recette affecté à l'impôt des pauvres, dont ils sont les adjudicataires et le respectable auteur de *Hamlet* a renoncé à sa part d'auteur ; il a poussé même la délicatesse jusqu'à refuser un billet d'entrée gratuit.

« M. Talma, après avoir fait ainsi que Mlle Raucour des études en pure perte ont (*sic*) redoublés d'efforts et de zèle, pour ne point retarder la représentation qui a eu lieu le 15 germinal. Veuillez donc recevoir tous les sentiments d'une reconnaissance sans borne, vous MM. Dazincourt, Fleury, Florence, Laroche, Talma, Armand, Lacroze, Duprez ; MMmes Raucour, Contat, Lachassaingne, Ménard, Mezeray, Mars, Volnay et Bourgoing ; vous aussi MM. Cottureau, Thierry Etienne et Martinville.

Salut et estime ».

(Publié dans le *Journal de Paris*, 14 avril.

Un peu charlatan, le héros ; mais cette époque ignore la modestie.

Poignée de mains.

V. SARDOU.

Un ancêtre de l'aviation. — Nous savons, depuis une vingtaine d'années, après deux siècles, que le Provençal qui, selon Grimarest, chaussait Molière à l'envers, s'appelait en réalité François du Perier, natif d'Aix en Provence.

Je l'ai montré dans le *Laquais de Molière*, comédien de campagne à Rouen, puis en Hollande, sociétaire de la Comédie-Française, introducteur en France de la première pompe à incendie et créateur du corps des pompiers.

Ces divers titres ont été consacrés par la plaque de marbre que le Comité des Inscriptions parisiennes a fait apposer sur la façade de l'ancien hôtel des Pompes, rue Mazarine, n° 32.

Du Perier, très actif et très habile en affaires, s'occupa surtout de mécanique ; non seulement, il obtint un brevet pour la fabrication des pompes, il fit, l'un des premiers, des expériences d'aviation et se mêla de pyrotechnie ; c'est ce que nous apprend une note d'une curieuse piécette en vers inédite intitulée : *La Beauval montante dans un des foyers de la Comédie*, parodie sur Cléopâtre de *Rodogune*. Cette satire dialoguée ne porte ni date, ni nom d'auteur, mais elle doit être de 1703,

l'année qui précéda la retraite du couple Beauval.

Le comédien Dancourt y est en scène avec le titre d'« homme de bonne chère », et voici comment il s'exprime au moment où Laurent, le décorateur des comédiens, vient d'emporter la Beauval qui n'a pas voulu mourir au foyer :

Puisque personne icy ne regrette sa mort, Allons nous réjouir de son funeste sort. Ordonnons chez Forel un repas magnifique, Et qu'aujourd'hui Sallé se surpasse en musi-

[que, Et vous, Lavoy, allez, courez chez *Duperier*, Dittes luy ce qui s'est passé dans le foyer : Toujours les Elemens l'ont mis en exercice, Qu'il fasse dès ce soir faire un feu d'artifice.

Et une petite note, plus précieuse que le texte, nous apprend, en marge de l'avant-dernier vers que « *Duperier* a cherché autrefois le moyen de voler en l'air et fit faire un peu d'artifice à la paix générale pour Messieurs les Comédiens. »

En quoi consistait « ce vol en l'air » et quel était l'appareil imaginé par l'ingénieur mécanicien ? C'est ce que nous serions heureux d'apprendre d'un des lecteurs de *l'Intermédiaire* dont les recherches pourront s'étendre de 1686 à 1702.

GEORGES MONVAL.

Le syndicat des instituteurs. — L'idée n'est pas nouvelle. Nous trouvons déjà en 1819, ce projet de ligues des instituteurs contre l'Etat. — Car l'idée syndicale n'existe pas encore.

L. GRASILLIER.

Vienne, 27 octobre 1819

Le Marquis de Caraman au Ministre,
L'ambassadeur de France à Vienne
au Ministre des Affaires Etrangères

Plusieurs personnes ont été arrêtées dernièrement à Vienne dans les environs. Ce sont presque tous des instituteurs ou secrétaires suisses, la plupart de Fribourg. Ces Messieurs voulaient établir entre eux une ligue pour la propagation des principes libéraux, s'engageant à former leurs élèves dans le sens le plus prononcé. Ces arrestations n'ont fait ici aucune sensation et à peine s'en est-on occupé.

DE CARAMAN.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMON, St-Amant-Mont-Rond

44^e ANNÉEN^o 121131^m. r. Victor-Massé31^m. r. Victor-MasséPARIS (IX^e)Cherchez et
vous trouverez

SINGULA

QUÆQUE

Il se faut
enr'aiderPARIS (IX^e)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

217

218

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

La flotte des chevaliers de Malte. D'Albon et le Dragon volant. —

On lit dans le *Laboureur, les Mœurs de l'Île-Barbe*, (Lyon 1681, II p. 149) :

Bertrand d'Albon, chevalier de Malte, commandant un vaisseau nommé le *Dragon volant*, fut attaqué en mer par seize galères Turques à qui il donna la chasse après un long combat dans lequel il perdit un œil.

Existe-t-il sur ce combat qui n'est pas relaté par Vertot, une relation contemporaine manuscrite ou imprimée ? Et quelle serait sa date exacte ? Le personnage en question naquit 1590 et mourut 1636. Et dans quels ouvrages en dehors de l'abbé Vertot et de Goussancourt, trouverai-je des détails sur la composition et les exploits de la flotte des chevaliers de Malte au xvii^e siècle ? A. D.

Mort du pape Clément XIV. —

A-t-il été empoisonné ? Si oui, par qui ? M. le comte Alexis de Saint-Priest a dit oui dans « Pourquoi, par qui et comment l'ordre des Jésuites fut proscrit au xviii^e siècle ». M. Paul Lamache a répondu non

dans l'*Histoire des Jésuites au XVIII^e siècle*. Que faut-il conclure ?

ROBERT GÉRAL.

Cagliostro était-il israélite ? —

On dit que Cagliostro était juif. Certains, généralement bien informés, ont écrit que son père était d'origine juive. Je ne crois pas que la preuve de cette origine ait jamais été faite. Le problème serait intéressant à résoudre. J. G. BORD.

Budget des cultes sous la Terreur. — Voici un document qui établit qu'au plus fort de la Terreur, et dans certain département, les prêtres catholiques étaient encore rétribués, mais à quel prix !

Lettre adressée, en janvier 1794, au rédacteur du *Mercur Français*, à Bédarieux, dans le département de l'Hérault, le premier jour, du troisième mois de l'an II de la République.

Respectable citoyen,

Je vous envoie un des plus beaux fruits de la Révolution, j'espère que vous le trouverez digne d'une place dans l'histoire de la Vertu. Vous êtes trop ami des bonnes mœurs pour ne pas l'insérer dans votre journal. Les députés de plusieurs sociétés populaires de ce département, sont réunis à Béziers pour le bien général. Ils sont chargés de réclamer auprès de la Convention Nationale un décret que les prêtres, fonctionnaires publics, mariés, soient les seuls salariés par l'État, et que leur revenu ne diffère qu'à proportion des enfants qu'ils donneront à la patrie. Tel est leur mandat. Les curés, ou mieux les

prédicateurs de morale, de ce département, prévoient cette loi. C'est admirable de voir tous nos prêtres se marier avec éclat.

Le peuple appelle « aristocrate » le pasteur qui fait quelque difficulté pour prendre femme. Le curé de Péret (Abbal) pressé par ses paroissiens d'imiter ses confrères, leur répondit :

— *Sine Cerere et Bacho friget Venus.*

Ses paroissiens lui doublèrent sur le champ son traitement de sorte que le curé Abbal reçoit par an 1200 livres de la nation et aussi : 1200 livres de ses bons paroissiens,

Salut et fraternité, savant républicain.

Le procureur de la Commune,

BEAUMEZ,
adorateur de la Montagne.

H. QUINNET.

—
La croix de la place de la Trinité à Cherbourg. — Je lis dans un journal de Cherbourg qu'en 1821, alors que la dévotion était à la mode et que partout se dressaient de superbes croix de mission, là où naguère s'épanouissaient des arbres de la liberté maintenant abattus et brûlés, sur les instances des autorités locales, le supérieur des missionnaires envoya à Cherbourg huit de ses plus ardents propagandistes.

Le jeudi 28 décembre 1820, les cloches annoncèrent l'arrivée des missionnaires. Ils commencèrent leurs exercices le 1^{er} janvier 1821 et les continuèrent jusqu'au 11 février.

Le vendredi suivant eut lieu la plantation de la croix.

Cette croix qui avait été faite dans l'Arsenal et sur laquelle était fixée une statue du Christ de trois mètres de hauteur fut transportée le 16 février au matin de l'arsenal à la porte de l'Église, sur un brancard porté par une équipe de cent vingt hommes.

On avait songé d'abord à planter la croix à l'endroit même où se trouvait l'ancien calvaire et où est actuellement (1909) la fontaine de la place d'Armes, aujourd'hui (1909) place de la République, on renonça à ce projet et on choisit un emplacement auprès de l'église ; c'est là qu'elle fut dressée.

Quel fut l'emplacement choisi ? Qu'est devenue cette croix ? En quels matériaux était-elle faite ? En quels matériaux était faite la statue du Christ ?

BEAUJOUR.

Château de Mme de Pompadour à Soisy-sous-Etiolles — On me dit que l'ancien château de la Pompadour, que je croyais démoli depuis longtemps, a été vendu récemment à un entrepreneur de démolition qui, naturellement, cherche à vendre au mieux, les meilleurs morceaux des constructions.

Après Madame de Pompadour, ce château a appartenu au comte de Saint-Aulaire et enfin au comte de Walewsky.

Sait-on si, dans les démolitions mises en vente aujourd'hui, il reste des parties artistiques intéressantes, datant de Lenormand d'Etiolles et de sa célèbre femme ?

LÉON RIQUET.

—
Le général Bouat. — Dans ses *Souvenirs de la campagne de 1859 en Italie*, le général Bourelly écrit (p. 15) :

30 avril 1859... Le général Bouat était à Suse avant notre arrivée. Dans la soirée, nous avons été brusquement prévenus qu'il venait de mourir d'une attaque de congestion pulmonaire au moment de se mettre à table avec quelques officiers et un *général piémontais*, son invité.

Je désirerais connaître le nom de ce général et aussi la maison dans laquelle l'événement s'est produit. B. G.

—
Brochet de Saint-Prest. — Il était en quelque sorte le secrétaire du Pacte de famine. Je désire savoir quelles sont ses ses armoiries, son pays d'origine, le nom de son épouse et les armoiries d'icelle.

S...Y.

—
Famille de Cambon. — Marie Gertrude Van der Werken, femme de N... de Cambon fut une célèbre poëtesse hollandaise de la fin du XVIII^e siècle. Ce nom de Cambon a une consonnance française. Quelle était l'origine de cette famille ; comment se fixa-t-elle en Hollande ; existe-t-elle en encore ?

G. DE LA VÉRONNE.

—
Familles de Chalons-Landreville et Armynot. — Puisque cette famille intéresse les intermédiairistes, quelqu'un d'entre eux pourrait-il me renseigner sur un de ses membres : Nicolas-Alfred Armynot, né le 5 mars 1812, peintre, élève d'Ingres ; pourrait-il me dire ce qu'il est

devenu, où et quand il est mort ; connaîtrait-il de ses œuvres, peintures ou dessins, et où se trouvent-elles ?

Armynot se faisait souvent appeler, tantôt du Chatelet, tantôt de Bonchemin.
E. L.

—
Un manuscrit du D^r Chéreau. —

Le catalogue de la vente (6 juillet 1886) de la Bibliothèque du D^r Chéreau porte :

N^o 285. — Jean de Guisriff, médecin de Charles le Sage, fondateur du collège de Gomouaille... mss. autographe de M. le doct. Ach. Chéreau, tout préparé pour l'impression, avec glossaire et index.

Pourrait-on me dire si ce mss. a été publié, ou ce qu'il est devenu ?

He. Bo. Ro.

—
Drouas de Boussey. — Je serais reconnaissant à l'intermédiaire qui pourrait me donner les renseignements ci-dessous sur Claude Drouas de Boussey, nommé évêque de Toul le 17 février 1754 ? où est-il né ? quel jour ? quelle année ? où est-il mort ? (en 1873). Où est-il enterré ?

Quels furent ses actions les plus remarquables ?
HENRI CARPENTIER.

—
Monsieur Fabre, avocat. — Pourrait-on me donner des renseignements sur un sieur Fabre, avocat, qui habitait, rue des Billettes, à Paris, en 1786 ? Il paraît qu'il avait recueilli une grande collection de papiers et de titres de différentes provinces et s'occupait surtout de dresser des généalogies.

Passait-il pour un travailleur consciencieux ou bien faisait-il le métier de ces généalogistes, comme il y en a eu à toutes les époques, disposés, moyennant finances, à flatter la vanité des familles ?

PIERRE MELLER.

—
Hennessy. — Dans son récent ouvrage si fortement documenté, *L'île de France contemporaine*, M. Hervé de Rauville trace un très beau portrait biographique de Sir John Pope Hennessy, ancien député irlandais à la Chambre des Communes et, en dernier lieu, gouverneur de l'île Maurice, notre ancienne île de France.

Quelles relations de parenté existe-t-il entre les Hennessy d'Irlande et les Hen-

nessy de France, officiers de marine et hommes politiques ?
G. V.

—
Antoine de Lumbres, ambassadeur de France en Pologne (1660).

— L'indication d'un portrait de ce personnage me serait précieux.

TH. COURTAUX.

—
Pierre de Cambrai. — Pierre de Cambrai, né à Reims le 23 décembre 1757, mort à Vilvorde (Belgique) le 24 Brumaire an III, étant capitaine de volontaires.

Quelque intermédiaire pourrait-il avoir l'amabilité de me donner sur la famille « de Cambrai » et sur cet officier quelques renseignements biographiques ?

GALD.

—
Reynolds a-t-il peint le portrait de Regnier, marquis de Nangis. —

Ce marquis de Nangis, comte de Guerchy a été ambassadeur à Londres. Il est mort le 17 septembre 1767.

Le catalogue de l'œuvre de Reynolds mentionne-t-il ce portrait ?
L. B.

—
Renault et Chatelain, luthiers à Paris. — Je possède un très bon violoncelle, portant la signature de Renault et Chatelain, luthiers à Paris, rue de Braque, au coin de la rue Sainte-Avoye, et la date de 1789.

Un aimable intermédiaire pourrait-il me dire si ces facteurs avaient une certaine réputation et si leurs instruments sont actuellement recherchés par les artistes ?
NABOR.

—
Famille de Virgile du Pré. — Je serais très reconnaissant envers l'intermédiaire qui pourrait me donner des renseignements généalogiques sur la famille française de Virgile du Pré, dont il existait encore des représentants au XIX^e siècle.
L. Y.

—
Un partisan du général Wimpffen le capitaine Daniel. — Le capitaine Daniel, officier au 16^e régiment de chasseurs à cheval en garnison à Laon, mais détaché en Normandie en 1793, se serait déclaré « l'un des plus chauds partisans du général Wimpffen ». Dénoncé aussitôt par ses camarades, il ne peut être arrêté

malgré le mandat lancé contre lui. Il serait originaire de Normandie. Quelque intermédiaire pourrait-il nous donner la marche à suivre pour connaître son état civil ?

ALBINONI.

Armoiries à déterminer : d'or à un bouquetin de sable. — On désirerait savoir à quelle famille d'Allemagne ou Suisse appartenait les armes suivantes : *d'or, à un bouquetin de sable lampassé de gueules issant d'un treize simple, et celles-ci : d'azur à la plante arrachée d'or.*

S L.

Armoiries des Prezart ou Preczart, seigneurs de la Bouyère. — Un aimable confrère pourrait-il me faire connaître le blason des Prezart ou Preczart, seigneurs de la Bouyère, en Yvignac, de Grandpré, en Plouha, de la Rivière, etc. (Côtes-du-Nord) ? Cette famille éteinte avant la grande réformation de 1668-1671, n'est pas citée dans le *Nobiliaire de Bretagne* de Potier de Courcy. Elle a cependant occupé un certain rang à la cour des ducs de Bretagne, car elle a produit un capitaine de Solidor, ainsi qu'un Trésorier général et Procureur général de Bretagne sous le duc Jean V.

BRONDINEUF.

Fasce échancrée. — Je fais appel à mes confrères héraldistes pour les prier de me dire comment l'on doit dessiner une *fasce échancrée*. Les traités modernes de blason ne parlent pas de cette sorte de fasce ; aussi les artistes qui ont eu à la figurer ne suivent-ils pas une règle uniforme.

Guérin de la Grasserie, dans son *Armorial de Bretagne*, la donne comme échancrée en demi-cercle à ses deux extrémités.

M. de la Bigne de Villeneuve, qui a gravé les blasons du *Nobiliaire de Bretagne* de Potier de Courcy, la représente comme échancrée en croissant à sa partie supérieure et à sa partie inférieure.

Si nous prenons un auteur ancien, Vulson de la Colombière, nous la voyons figurée comme terminée à chaque extrémité par une double échancrure, en forme d'accent circonflexe, dont la pointe touche les bords de l'écu.

De ces trois manières qui se ressemblent peu, il faut en convenir, quelle est la bonne ?

BRONDINEUF.

Médaille révolutionnaire : Hercule... A quelle occasion a été frappée la médaille de bronze, de 33 millimètres, dont voici la description :

Face. — Hercule assis au bord de la mer, tourné à droite, une couronne à ses pieds, brise un sceptre sur son genou gauche. En exergue :

La Sagesse guide sa force

Au dessous de la figure :

Fin du

la seconde ligne est illisible, quoique la médaille soit en parfait état. On voit à gauche un grand T renversé.

Revers. — Une pyramide. En exergue :

Respublica gallica anno Imo.

Au-dessous :

Aere perennius,

A gauche de la pyramide, dans le ciel, perpendiculairement, on distingue la trace d'une inscription en creux, très légèrement frappée :

Des...

50...

17...

L'aspect général est celui d'un essai. La figure d'Hercule est d'un très beau dessin.

M. P.

La duc de Berry et le département du Nord. Médaille. — Je possède une médaille de bronze, à l'effigie de Charles Ferdinand de France, duc de Berry ; sur le revers, les paroles suivantes « Entre le département du Nord et moi, c'est à la vie à la mort » Séance de clôture du 27 août 1815, gravée par Mercié. A quel fait se rapportent ces paroles du prince ? les a-t-il prononcées à Lille ou dans une autre ville du département, à son entrée en France ?

V. VINCENT.

Ecusson C. J. — Je possède une plaque de cuivre ronde émaillée en couleur, très fine, d'un diamètre de 7 centimètres représentant au milieu d'un faisceau de drapeaux tricolores dressés sur un canon, une colonne de marbre au-dessus de laquelle deux cœurs flamboient.

Dans le ciel bleu foncé brillent 6 étoiles d'or.

Au pied de la colonne, un amour assis sur son carquois tient un chien ; des pigeons se bécotent, un pélican nourrit

son petit — symbole du mariage, de la famille, etc.

A mi-hauteur de la colonne, un écusson porte trois lettres, les deux premières enlacées : C. et J. La troisième sur la même ligne à droite : J.

Les drapeaux ont leurs couleurs disposées par bandes horizontales, les uns blanc, rouge, bleu ; les autres blanc, bleu, rouge.

Il est permis de supposer que le militaire pour qui cet émail a été cuit avait pour nom de famille un nom commençant par un J. Son prénom commençait par la lettre C. ou J ; et inversement le prénom de sa femme devait commencer par la lettre J ou C.

Un aimable intermédiaire pourrait-il m'aider à déterminer l'époque exacte de cette pièce et les noms qui s'y rattachent ?

DE MERRET.

Cyathes. La coupe d'Anacréon. —

Dans les *Odes d'Anacréon*, traduction de Marcellet et Grosset. Paris 1847 : LV, je lis :

Enfant qu'en ma coupe, ta main
Verse cinq cyathes de vin,
Que le double d'eau le tempère.

Quel volume pouvaient bien représenter ces quinze cyathes ? SGLPN.

Science de gueule — Dans son livre : *Pragmatisme et modernisme*, M. J. Bourdeau écrit (p. 85) : *Persuader, cette « science de gueule », dit Montaigne...* Quelque Montaigniste aurait-il l'obligeance de nous rappeler où Montaigne a employé cette expression ? Il me semble me rappeler qu'outre l'art de persuader, il y avait dans le contexte quelque chose sur l'art de cuisiner qui la justifiait.

H. M.

Patois Gatinais. — Goland (petite pièce de terre), Ouche (terre généralement bonne à proximité des maisons de culture), Courtil (petit jardin attenant à une habitation de village), Grouette (terre argileuse mêlée de pierre). Pleus (terrains en friche) sont des termes courants du patois Gatinais dont je désirerais connaître l'origine.

ROBERT GERAL.

La rose de l'automne... — De quel poète, du XVII^e siècle, est le vers bien connu :

La rose de l'automne est toujours la plus belle.
O.

Brada ? — Peut-on dire qui est l'écrivain distingué qui vient de publier dans les *Débats* un intéressant roman intitulé la « Brèche » et qui signe BRADA ?

PAUL.

« Un' jeun' fille avait un père » : chanson à retrouver.

Un' jeun' fille avait un père,
Qui vendait du drap d'Elbeuf.
Il lui fit don d'un' bell' mère
Vu qu'il était par trop veuf...

Tel est le début de la chanson fort connue il y a une soixantaine d'années. Je n'ai pu la reconstituer tout entière. Quelque aimable intermédiaire voudrait-il me venir en aide ? T. O' REUT.

Claque-dentssynonyme de maison de jeu. — On dit d'un miséreux (et le mot est du vieux français) un *claque-dents*. Mais depuis quand est-ce un terme d'argot ? Le terme claque-dent est-il synonyme de maison de jeu ?

Serait-ce, par analogie, pour désigner la ruine du décafé ?

Larchey en fait un synonyme de maison de tolérance.

ALPHA.

De mèche. — On dit de mèche au lieu de d'accord. D'où vient cette locution ?

P. M.

Offrir le bras ; donner le bras à une dame. — Les vieilles gens, et je suis du nombre, ont toujours vu pratiquer ce geste, qui signifiait : Protection. Soutien, Défense.

Pourquoi voyons-nous très souvent aujourd'hui la dame donner le bras à son cavalier ? Est-ce une question de mode ? Ou les hommes en arrivent-ils à devoir se soutenir sur le bras de la dame qu'ils accompagnent ?

Je serais heureux d'avoir l'opinion de mes estimables collaborateurs sur ce sujet.

ALTER EGO.

Réponses

Le tombeau de Segrais (LIX, 54, 138). — M. Fernand Engerand, député du Calvados, nous adresse la lettre et le procès-verbal qu'on va lire.

Rien ne saurait moins nous étonner que l'initiative prise par M. Fernand Engerand, qui a donné des gages éclatants à la littérature et l'histoire, auteur de ce remarquable ouvrage : *Ange Pilou, conspirateur et chanteur des rues*, et qui a montré pour les coutumes et les industries artistiques du pays, dont il est le représentant, un zèle si efficace.

Paris, le 4 février 1909.

Monsieur,

Un de vos correspondants a exprimé le désir des lecteurs de l'*Intermédiaire* de connaître les détails de la découverte des restes de Segrais, faite à Fontenay le Pesnel par plusieurs de mes amis et par moi. Le procès-verbal, ci-joint, déposé aux archives municipales de Fontenay le Pesnel, lui donnera, je pense, toute satisfaction.

Je profite de l'occasion pour rectifier l'attitude vraiment un peu naïve que me prête un des rédacteurs de votre numéro du 30 janvier.

Ni mes amis, ni moi, n'ignorions que le tombeau de Segrais avait été ouvert et visité à diverses reprises : M. de Longuemare a même consacré à ce sujet une note détaillée de ses intéressantes *Etudes sur le canton de Tilly-sur-Seulles*.

Ces diverses ouvertures de sépulture ayant sans doute été faites selon les prescriptions légales, il eût été intéressant qu'un procès-verbal officiel les consacra. Nous n'avons pas retrouvé ces documents.

Il eût également été désirable que l'identification une fois faite, la tombe de l'aimable poète fût relevée et qu'une indication révélât au visiteur cette précieuse sépulture.

Ce n'est pas un simple sentiment de curiosité qui a motivé notre démarche, mais le désir arrêté d'honorer la mémoire d'un glorieux compatriote.

J'ajoute que d'après des propos recueillis à Fontenay, le bris du cercueil de Segrais se serait produit après l'ouverture du tombeau en 1869 par des malfaiteurs qui croyaient trouver là un trésor.

Sentiments dévoués.

FERNAND ENGERAND.

Voici le procès-verbal inédit annoncé par la lettre :

Le 12 décembre 1908, à 10 heures du matin, nous, soussignés, Fernand Engerand, dé-

puté du Calvados, de Longuemare conseiller général du canton de Tilly-sur-Seulles, l'abbé Delaunay curé de Fontenay-le-Pesnel, l'abbé Masselin, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, assistés de M. le garde-champêtre spécialement délégué par M. le maire de Fontenay-le-Pesnel avons fait lever par M. François maréchal-fermant une dalle située dans la partie gauche du chœur de l'église Saint-Martin-de-Fontenay-le-Pesnel, qui recouvrait un caveau funéraire où aurait été inhumé Jean Regnault de Segrais, seigneur et patron de Fontenay-le-Pesnel, décédé le 25 mars 1701.

La dalle soulevée a fait apparaître un caveau funéraire. A l'orifice cette inscription avait été mise au crayon : « crypte ouverte en 1869 et 1880. »

Sur le milieu de l'arc de la voûte d'accès avait été gravée la date de construction de ce caveau : 1701.

Etant descendus dans ce caveau nous avons découvert quatre cercueils ainsi disposés :

A gauche, posés l'un sur l'autre, deux cercueils de plomb intacts dont la forme, précisant les lignes du corps et spécialement la tête, rappelait celle des sarcophages égyptiens. Le cercueil supérieur mesurait 1^m90 de long sur 0^m55 de large, sur le couvercle à hauteur de la poitrine était gravée au trait cette inscription : « Ci gist en ce tombeau le corps de Jacques Gautier seigneur et patron de ce lieu âgé de 79 ans, décédé le 12 août 1726 ». Le cercueil inférieur, de dimensions beaucoup moindres, portait sur son couvercle cette inscription au trait « du 15 de novembre 1702 ».

A droite deux autres cercueils l'un en plomb posé sur un autre en bois ; le poids du cercueil de plomb avait dû écraser le bois pourri du cercueil inférieur, dont le crâne et les ossements étaient dispersés sur le sol.

Le cercueil de plomb de 1^m90 sur 0^m56, avait été fracturé : les traces d'effraction étaient évidentes, la paroi latérale de droite avait été rabattue, la paroi inférieure où posaient les pieds arrachée ; l'oxydation du plomb rendait impossible la lecture de l'inscription qui avait pu y avoir été mise. A l'intérieur de ce cercueil se trouvaient un crâne, où adhéraient encore quelques cheveux et des ossements. La comparaison de ce crâne avec celui du cercueil inférieur relevé sur le sol du caveau a démontré par la différence des dimensions que celui-ci ne pouvait appartenir qu'à un corps de femme ou d'adolescent. Nous avons posé ce crâne et ces ossements sur le couvercle du cercueil de plomb.

Ces diverses constatations ont permis l'identification du cercueil de plomb fracturé qui ne pouvait être que celui de Jean Regnault

de Segrais. Il est établi par les registres de l'église Saint-Jean-de-Caen que le corps de Segrais fut transporté à Fontenay-le-Pesnel et enseveli dans l'église Saint-Martin.

La date de construction du caveau était celle de l'inhumation de Segrais; les sépultures dans le chœur des églises n'étaient réservées qu'aux seigneurs du lieu, Segrais en 1701 était seigneur de Fontenay le Pesnel : le caveau découvert est certainement celui de Segrais. Cette destination est confirmée par la présence du cercueil de Jacques Gautier. M. de Longuemare a en effet retrouvé dans le chartrier de Boislonde — château de Fontenay-le-Pesnel dont Segrais eut la possession — que Claude Acher du Mesnel Vité, épouse de Segrais se remarria un an après sa mort avec Jean de Croisilles, elle mourut en 1717, laissant la terre et seigneurie de Fontenay-le-Pesnel à son héritier Jacques Gautier, sieur du Motté.

Dans ces conditions le cercueil en plomb fracturé du caveau de l'église Saint-Martin-de-Fontenay-le-Pesnel doit être reconnu pour celui de Jean Regnault de Segrais.

En foi de quoi avons signé : Fernand Engerand, député du Calvados, Paul de Longuemare, conseiller général du Calvados, abbé Renouf, curé de Fontenay-le-Pesnel, abbé Masselin, curé de Grainville-sur-Odon.

Statue du cardinal de Richelieu au château de La Meillerie en Poitou (LIX. 105). — A tort ont été rapprochées et confondues les deux seules syllabes qui subsistent du nom du sculpteur autrefois gravé sur le piédoche de la statue du cardinal.

FRAN. et MO.... sont très nettement séparés et appartiennent à des mots différents. FRAN. doit être l'abréviation du prénom de l'artiste et MO... donnerait très vraisemblablement les deux premières lettres de son nom patronymique.

J'ai cru devoir fournir cette rectification à ceux qui voudraient bien répondre à ma question. P. c. c. LÉDA.

Palais de justice. Tour de Montgommery (LVIII, 889 ; LIX, 31, 187). —

La Tour de Montgommery n'était pas sur le quai : le plan de Delagrive, (1754) indique une tour située au cœur même du Palais, à l'ouest de la *Salle aux Merciers* dans l'endroit précis où se trouve actuellement la *Cour des femmes* de la Conciergerie. Cette même tour figure encore sur le plan de la Cité (jaillot 1772). Mais on ne la retrouve plus dans le plan de Verniquet (1790).

Dans l'*Itinéraire guide*, de Paris, 1^{er} volume, pages 113-116, Charles Normand reproduit un fragment du plan archéologique de Lenoir et Berty. Le tracé du Palais y est indiqué tel qu'il se comportait au xiv^e siècle, la même tour y figure et porte le nom de *Tour de Montgommery*.

Cette tour, un peu plus grosse, semble-t-il, que ses trois sœurs du quai, a sans doute été démolie après l'incendie du Palais, en 1776, lors des grands travaux entrepris par l'architecte Desmaisons.

Maintenant, une question : Est-ce dans la Tour de Montgommery, ou dans l'une des trois autres, que fut déposé le Testament de Louis XIV ? Saint-Simon raconte que, « le premier président et le procureur général, aussitôt leur retour à Paris, (ils venaient de Versailles où ils étaient allés recevoir des mains du roi, le précieux document), envoyèrent chercher des ouvriers qu'ils conduisirent dans une tour du Palais ; ils firent creuser un grand trou dans cette tour qui est fort épaisse, et y déposèrent le testament ; ils en firent fermer l'ouverture par une porte de fer et une grille de fer en seconde porte, et une muraille par dessus » ... etc.

L'auteur anonyme de l'*Histoire du Bureau de Paris dans le cours de la Révolution*, (1816) cite ce passage de Saint-Simon et le contredit de tous points. Les précautions prises pour la conservation du testament royal furent, d'après lui, bien plus grandes. Sur une estrade en pierres de taille avait été élevée une armoire de chêne, garnie de fer en dedans et fermée par trois serrures : dans l'armoire était un coffre, doublé de velours bleu, et scellé par quatre écrous. Le testament contenu dans un portefeuille de maroquin, aurait été déposé au fond de ce coffre.

L'auteur de l'*Histoire du Bureau de Paris dans le cours de la Révolution* affirme avoir vu encore toutes ces dispositions intactes : l'armoire de fer, ses barres, ses arcs-boutants sur les murs, l'estrade et jusqu'aux vestiges des vis qui rattachaient le coffret au fond de l'armoire.

Mais je crois que nous sommes loin de la Tour Montgommery, car celle-ci était située, on l'a vu, au cœur même du palais, et il me semble que le testament de Louis XIV dut être déposé dans un local plus voisin de la Grand-Chambre du Par-

lement. Quoique l'ouvrage cité plus haut soit muet sur ce point, je pense que l'armoire de fer dut être construite soit dans la *Tour d'argent*, soit dans la *Tour de César*. Ce serait un point à vérifier.

G. LENOTRE.

Les épées de François I^{er} (LIX, 1, 60, 117). — Dans le voyage du duc de Rohan, fait en l'an 1600 (*Amsterdam in-18, 1646*) celui-ci raconte qu'il vit à Munich l'épée de François I^{er}.

Je mesuis seulement contenté qu'entre toutes ces belles choses, ma mémoire remarquast la casaque et l'épée que le roy François avoit quand il fust pris en la bataille de Pavie : comme pour estre le plus rare trophée qui soit non seulement là, mais en tout le monde.

Elle se trouvait alors à l'église des Jésuites. Quelle est cette troisième épée ? Qu'est-elle devenue ?

R. D.

Charlot ou Charlat, l'assassin de Mme de Lamballe (LIX, 50, 119). — Les D^{rs} Cabanès et Nass dans leur ouvrage, *La Névrose révolutionnaire*, ont parlé (pp. 52, 53, 63), d'« un certain Charlat, garçon perruquier de la rue Saint-Paul, tambour au bataillon des Arcis » en s'appuyant notamment sur Nougar, et *Histoire des Prisons de Paris et des départements*, t. I. Je crois savoir que le D^r Cabanès possède sur le personnage des documents qu'il compte utiliser dans le livre qu'il prépare et qui ne saurait tarder à voir le jour sur *La Princesse de Lamballe intime* ; mais j'ai promis d'être discret...

L. R.

Le portrait de la deuxième femme de Danton (LIX, 161). — Le portrait dont l'*Intermédiaire* donne la reproduction, est celui de la première femme de Danton, Gabrielle Charpentier. Ce même portrait a été reproduit dans l'ouvrage de G. Lenotre : « *Paris Révolutionnaire*, page 265.

EDMÉE LEGRAND.

Je possède les photographies des deux portraits dont parle l'intermédiaire Z...

L'un, le portrait de Danton, a été donné par le D^r Robinet, l'historiographe du grand conventionnel, à la Ville de Paris ; est à l'Hôtel de Ville.

L'autre est celui de Mme Charpentier,

la première femme de Danton, morte en couches d'une fièvre puerpérale pendant la mission de celui-ci en Belgique, il appartenait à Mme Menuel ; elle l'a légué, à sa mort, au D^r Robinet qui a dû le donner à Carnavalet.

A. CALLET.

Le portrait reproduit par la gravure jointe à la question ci-dessus n'est pas celui de Sophie Gély, 2^e femme de Danton, mais celui d'Antoinette-Gabrielle Charpentier, sa première femme, décédée le 10 février 1793. Il est, paraît-il, l'œuvre de David, et il appartient, depuis 1900, au Musée de Troyes, auquel il a été donné par Mlle Sardin, descendante de Danton et où il figure sous le n° 85 de la Collection de Peinture. Il a fait partie de l'Exposition de la Révolution qui a eu lieu en 1889, dans la Salle des États, aux Tuileries.

S'il en existait un semblable dans la succession Menuel, il y a quelques années, c'était sans doute une copie, peut-être une réplique, car celui du Musée de Troyes n'est pas non plus signé.

Pour plus de détails, consulter : *Danton, sa première femme et ses propriétés*, par M. Albert Babeau : *Annuaire de l'Aube de 1898* et tirage à part ; et G. Lenotre, *Paris révolutionnaire* (1895), qui reproduit le portrait en question.

Ajoutons qu'un buste de la même Gabrielle Charpentier, exécuté par Descène, d'après un moulage pris sur elle, sept jours après sa mort, se trouve aussi au Musée de Troyes (Sculpture, n° 86). Il provient des héritiers de Mlle Georgette Menuel, petite-nièce du conventionnel.

L. MOREL-PAYEN.

Louis XVII documents inédits (T. G. 534, XLIX à LVIII, LIX, 9 ; 62). — M. Châteauneuf se montre réellement par trop exclusif, en demandant à l'*Intermédiaire* de ne plus lui servir la *Question Louis XVII* qui paraît n'être pas de son goût.

Mais alors, notre Revue n'aurait plus sa raison d'être ! C'est comme si M. Châteauneuf se trouvant à table d'hôte, exigeait du maître d'hôtel de ne plus servir d'épinards parce qu'il ne les aime pas. Celui-ci certainement ne manquerait pas de lui répondre : C'est bien simple, Monsieur, n'en mangez pas ; mais ne cherchez

pas à en déguster vos voisins, qui paraissent aimer ce plat à un tel point qu'ils en redemandent.

Et puis cette question qui semble déplaire à certains, a-t-elle été seulement étudiée bien à fond et impartialement par ceux-ci ?

Cela me rappelle qu'un jour, après la mort du comte de Chambord, un bon vieil ami de mon frère, me voyant étudier sérieusement cette « Question Louis XVII », me demandait, avec un certain petit air railleur, si j'y croyais. Sur ma réponse affirmative, et me sachant sincère, il voulut aussi en savoir quelque chose. Je lui prêtai, alors, « La Survivance du Roi Martyr » par un Ami de la vérité.

Huit jours après, il me rapportait ce volume ; son air ne semblait plus railleur, mais attristé. Je lui proposai de lire les ouvrages de Gruau de la Barre, d'Henri Provins, d'Otto Friedrichs, etc., etc. Oh ! non, me dit-il, très chagriné, cela me suffit et, *j'ai trop peur que ce soit vrai !*

Combien de lecteurs sont dans ce cas et préfèrent — ou feignent même — l'ignorance plutôt que de se rendre à l'évidence.

VICTOR DESÉGLISE.

« Diex aïe » disait Guillaume ; moi, Normande aussi, je le dis pour Bruneau ; quand donc s'occupera-t-on de lui ? Naundorf est sauvé on ne sait par qui, il vit on ne sait où, il forge son roman en 1833 quand à peu près tous les contemporains de la Révolution sont morts, et l'on s'enflamme. Charles arrive en 1815, demande à voir sa sœur, son oncle, sa gouvernante, on l'enferme en lui disant : « Vous êtes Phelippeau » ; il le nie encore ; la police le pourvoit d'un avocat qui le vend et l'abandonne avant le jugement ; trois témoins déclarent qu'il leur a dit avoir des enfants ; on les condamne sous le nom de Bruneau ; il va mourir (1) au Mont Saint-Michel ; les pièces du procès (2) disparaissent et jusqu'en 1906, ce malheureux passe pour un fripon ou un fou.

On dira : « Apportez de bonnes preuves pour lui, au lieu d'apporter des énigmes

ou des charges contre ses juges » : est-ce facile ? Je connais quelqu'un qui retirera du carton F⁷ 6390 des pièces qu'il trouvait mauvais de communiquer à M. Savine, entre autres la clef de la correspondance secrète des vendéens. Ces mœurs ne datent pas d'aujourd'hui et ce qui était pour un homme détesté d'un roi et de son ministre n'est pas resté en vedette.

Voici la conclusion des pages que lui consacrent les Lettres Normandes » parues de 1817 à 1820, et non soumises à la censure : « Il est bien où il est, et s'il était possible que la justice eût été en défaut sur son compte, la politique et l'intérêt général doivent applaudir à une condamnation que d'autres nomment une déchéance » Tome II. page 83 ; bibliothèque Carnavalet.

Non, Monsieur Châteauneuf, la question Louis XVII n'est pas usée.

J. DE SAINT-LEGER.

Invasion de 1814 : écrits sur cet événement (LIX, 115). — Je puis indiquer l'ouvrage suivant, paru il y a une vingtaine d'années : *Les Prussiens dans l'Ille-et-Vilaine en 1815*, par Vignols (Rennes. Plihon et Hervé, in-8°, environ cent pages).

CHARLEC.

« Le Roi est mort... Vive le Roi ! » aux obsèques du comte de Chambord : LVIII, 50, 178, 294, 739, 787, 901 ; LIX, 22, 70, 120). — Dès lors que mon honorable contradicteur évoque le spectre des dissensions politiques, j'aurais mauvaise grâce à ne pas m'incliner. Je ne veux ni « réjouir les ennemis de la royauté » ni, par voie de conséquence, affliger ses amis ; et respectueux des sentiments personnels de mes collègues, respectueux de leurs espérances et même de leurs illusions, je clos, en ce qui me concerne, cette controverse. Très volontiers, d'ailleurs : l'essentiel, je crois, a été dit, et les troupes fraîches qui débouchent sur le champ de bataille me paraissent, dans leur jeune ardeur, ignorer les coups portés à leurs devanciers et ramasser, pour s'en servir à nouveau, les armes déjà brisées. Laissons cela.

Une réflexion d'ordre général, toutefois, me sera peut-être permise. Il est entendu, convenu, que l'*Intermédiaire* n'est point une tribune ni une chaire. N'y au-

(1) D'après une note de police.

2) Celles qui comptent.

rait-il pas quelque danger cependant à prononcer trop facilement le *Quos ego* des opportunités religieuses ou politiques ? La politique et la religion touchent et tiennent à beaucoup de questions tant historiques que littéraires, scientifiques et même artistiques. Le cri d'alarme qui vient d'être jeté par mon dernier contradicteur à propos de « Vive le Roi », tel autre collègue, catholique fervent, pourrait le répéter presque à perpétuité (Miracle de saint Janvier, Saint-Suaire de Turin, Squelettes préhistoriques... je cite tout à fait de mémoire quelques-unes des rubriques où peuvent se produire des froissements religieux.) A combien d'autres susceptibilités ne donneront pas lieu certains chapitres anecdotiques tels que l'Affaire Choiseul et tant d'autres ? Je crois donc nécessaire que chacun de nous montre la plus large tolérance et supporte avec résignation l'exposé des doctrines qu'il réprouve (quitte à les réfuter). Sans quoi, l'on ne pourrait bientôt plus s'entretenir ici que des prédictions mensuelles du Vieux-Major, et après quelques numéros ce serait bien ennuyeux.

G. DE FONTENAY.

* * *

Dans *Les Deux Fusions*, je n'ai donné qu'un résumé, mais je crois utile de donner textuellement un entretien que j'ai eu avec le duc de Parme, le 23 août 1884, entretien dont j'ai pris note immédiatement, presque séance tenante :

L'an dernier, quand les princes d'Orléans sont arrivés à Frohsdorf, j'ai reçu la visite de quatre Français, sans savoir qu'ils avaient accompagné le comte de Paris dans son voyage. C'étaient le duc de Fitz-James, le duc de la Trémouille, le comte de Mornay, X. Ils me dirent, après quelques compliments de condoléance, que dans l'intérêt de la France, il fallait sans tarder pousser le cri national : Le Roi est mort. — Vive le Roi !

Je leur fis observer que le corps de mon oncle était exposé dans la chapelle ; qu'à Saint-Denis le héraut d'armes ne poussait ce cri que lorsque le cercueil du roi avait été descendu dans le caveau. Sur leur insistance, j'ajoutai qu'ils m'offenseraient personnellement s'ils faisaient, dans la maison où se trouvait encore le corps de mon oncle, une manifestation politique quelconque. M. de la Trémouille m'interrompit en me disant qu'il était prêt à crier : Vive le roi ! dès à présent. Je n'ai jamais mis personne à la porte que ce jour-là. J'ai prié M. de la Tré-

mouille de sortir ; ses compagnons l'ont suivi ».

ROBINET DE CLÉRY.

* * *

Je ne puis qu'adhérer absolument à la note publiée dans le n° 1209 et signée « baron J. de Witte ». La renonciation de la branche espagnole au trône de France ne résulte pas seulement du traité d'Utrecht. Celui-ci n'a fait qu'enregistrer les actes les plus formels jurés avec toute la solennité possible et par lesquels Philippe V renonçait pour lui et ses successeurs à la couronne de France. Le texte que j'ai parfaitement présent ne se prête à aucune interprétation ; le roi, en effet « appelle », c'est le mot employé, à la couronne à défaut du petit-fils de son frère très aimé, le duc de Bourgogne, le duc de Berry et sa descendance, puis successivement le duc d'Orléans et le prince de Condé. C'est l'abandon le plus net de son droit de petit-fils de France, et il ne s'agit pas, comme je l'ai vu soutenir autrefois dans *l'Intermédiaire*, d'une condition interdisant seulement la réunion des deux couronnes sur une même tête.

Que Philippe V considérât son droit comme si bien inaliénable, qu'aucune stipulation, aucun serment ne l'en pouvaient priver, c'est l'affaire de sa conscience, et je n'ignore pas que de très bonne foi Louis XIV et son petit-fils tenaient in petto comme nulles toutes limitations à ce droit primordial, sacré, au-dessus de toutes les contingences humaines. Un tel état d'âme n'est pas sans surprendre quelque peu la foule de ceux qui n'ont pas dans les moelles la foi dans le droit divin des rois. Soit, je ne me permettrai pas d'interroger sur ce point, de faire parler la conscience de M. le comte de Chambord. Mais à envisager ces choses sous l'aspect d'un simple acte humain, d'un contrat à juger d'après les principes éternels de l'histoire, de la raison et du droit, je déclare qu'aucune vérité historique ne me semble mieux assise que la validité et la force des renonciations solennellement jurées à la fois par Philippe V qui renonce à la couronne de France et celle des princes demeurés Français, qui abdiquent tout droit à celle d'Espagne,

Dira-ton que Louis XIV et la famille royale agissaient comme contraints et

forcés puisque la paix dont la France épuisée avait besoin, était à ce prix ? *Qui mrvult vult*, diraient les Stoïciens et le droit romain ; je comprendrais mal que le Roi Très-Christien se fût montré plus accommodant en ces choses qu'un juriste romain.

Il paraît certain que si le duc de Bourbon, premier ministre, se hâta comme on sait, de marier Louis XV, c'est à cause de la peur que lui causa une maladie du petit Louis XV. Il précipita le mariage parce que, à aucun prix, il ne voulait s'exposer, en cas de catastrophe, à se trouver sujet d'un prince d'Orléans devenu roi.

H. C. M.

Sans vouloir entrer dans l'intéressant débat sur la succession du comte de Chambord, je tiens à rectifier un point du dernier article du baron J. de Witte (n° du 30 janvier 1909). « Pendant la Restauration, dit-il, le duc d'Orléans n'a jamais cessé d'être considéré comme l'héritier éventuel de la couronne à défaut de descendance dans la ligne de Charles X. »

Il est curieux de rapporter ce qu'en pensait Louis Philippe lui-même. Lorsqu'en 1830, Ferdinand VII voulut établir l'hérédité féminine en Espagne, Louis-Philippe, comme chef de la branche cadette de Bourbon, protesta par la lettre suivante, du 29 mars 1830, adressée à M. de Polignac, premier ministre :

Ce n'est pas seulement comme Français que je prends un vif intérêt à cette question, c'est aussi comme père ; dans le cas en effet où nous aurions le malheur de perdre M. le duc de Bordeaux, ce qui n'arrivera jamais de mon temps, sans qu'il laissât d'enfants, la couronne reviendrait à mon fils aîné, pourvu que la loi salique fût maintenue en Espagne ; mais si elle ne l'était pas, la renonciation faite par Philippe V au trône de France, en son nom et au nom de ses descendants mâles, serait frappée de nullité, puisque ce n'est qu'en vertu de cette renonciation que les descendants mâles de ce prince ont acquis un droit incontestable à la couronne d'Espagne ; si ce droit leur est enlevé, ils peuvent réclamer celui que leur donne la loi salique française à l'héritage de Louis XIV ; comme petit-fils de ce monarque, ils passent avant mes enfants (V. *Kirkpatrick, Spain and Charles VII*, London 1873).

On sait que depuis la loi salique a été abolie en Espagne. P. DE CH.

J'avais écrit :

La renonciation des Bourbons d'Espagne (au trône de France) ne résulte pas « d'une interprétation discutable du traité d'Utrecht » mais de *déclarations* bien formelles et dûment enregistrées.

Baron J DE WITTE.

Ah ! Les braves gens ! (T.G., 27) — *L'Intermédiaire* a consacré de nombreuses notes à cette exclamation arrachée à l'empereur Guillaume par la charge de Sedan. Mais quelqu'un de nos collaborateurs a-t-il songé à rapprocher ce mot de celui de Guillaume d'Orange à Nerwinden : « Ah ! l'insolente nation ! »

O. S.

De Persigny et l'impératrice Eugénie (LIX, 107). — Il me semble que M. P. M. au lieu de s'adresser à *L'Intermédiaire*, ferait bien mieux de demander à M. de Laire lui-même ce qu'il a voulu dire. X.

Crise des loyers parisiens en 1870-1871 (LVIII, 954 ; LIX, 99). — Les renseignements fournis par notre collaborateur A. Boghaert-Vaché, sont très complets en ce qui concerne le Siège et la Commune.

N'y a-t-il pas eu aussi une loi émanant du gouvernement qui succéda à la Commune ?

La perte sur les trois trimestres aurait été répartie entre les propriétaires, les locataires et *l'Etat*. V. T.

Femmes les premières conquérantes des diplômes masculins (LIV ; à LVII ; LVIII, 97, 875). — *La première bachelière*. — A diverses reprises, *L'Intermédiaire* a inséré des communications sur les femmes bachelières. La légende est-ce une légende, dit que ce fut Julie Daubié, qui fut la première bachelière reçue sous l'Empire. Sur le *Petit Parisien* du 1^{er} février 1909, je relève en première page : La doyenne des bachelières, Mlle Le Bastard de Mesmeur s'est éteinte hier à Crozon près Brest à l'âge de 92 ans où elle habitait depuis sa naissance.

Son père, maire de la commune de Fouesnant, lui avait fait donner une ins-

truction complète, jusqu'au Baccalauréat ès lettres, ce qui était extrêmement rare à cette époque, il y a plus de soixante-cinq ans.

En reproduisant l'information du *Petit Parisien*, nous espérons avoir des renseignements plus précis pour fixer un point d'histoire, afin de savoir exactement, quelles ont été les premières femmes reçues bachelières et à quelle époque, ce serait intéressant surtout pour les femmes.

V. VINCENT.

Voici l'article du *Petit Parisien* 1^{er} février 1909 auquel madame Vincent fait allusion :

Brest, 31 janvier.

C'est une figure curieuse qui vient de disparaître en la personne de Mlle Le Bastard de Mesmeur, une vieille institutrice qui, ce matin, s'est éteinte à plus de quatre-vingt-douze ans, au petit bourg de Crozon, qu'elle habitait depuis sa naissance.

Mlle Anna-Désirée-Jacqueline Le Bastard de Mesmeur, qui avait enseigné sous la royauté, l'empire, la république, était considérée comme la doyenne de l'enseignement primaire et la doyenne des bachelières : n'avait-elle pas conquis ce grade universitaire il y a plus de soixante-cinq ans ?

Déjà institutrice sous l'empire, alors qu'elle était restée ardente royaliste, elle fut l'héroïne de l'anecdote suivante :

En 1859, il y avait grande fête à l'école de Crozon à l'occasion de la distribution des prix.

Mlle Le Bastard, qui dirigeait l'école avait invité son père à cette solennité. M. Le Bastard, historien et archéologue breton avait été garde du corps de Louis XVIII en 1815, et maire de la commune de Fouesnant en 1822. Il avait fait donner à sa fille une instruction très complète et l'avait poussée jusqu'au baccalauréat ès lettres, ce qui était extrêmement rare à l'époque.

Or, l'ancien garde du corps du roi, arrivant à l'école de Crozon et apercevant le buste de Napoléon III, en évidence sur un socle, dit à sa fille :

— Enlève-moi ce lairon (*sic*), sans quoi je refuse d'assister à la distribution de prix.

Mlle Le Bastard dut s'exécuter.

Le buste de l'empereur fut enlevé de son socle et dissimulé sous la table.

On juge du scandale ! L'institutrice fut mandée au parquet de Châteaulin où elle fut conduite comme une véritable criminelle. Elle dut avouer son « crime » de lèse-majesté.

Mlle Le Bastard de Mesmeur a terminé doucement ses jours dans un ouvroir, où elle s'était retirée, il y a quelque temps.

Ses obsèques seront célébrées demain.

Evêques auxiliaires (LVIII, 835 ; LIX, 123). — Je regrette que dans sa longue et substantielle réponse, M. Albert Battandier n'ait pas signalé une autre acception du titre de *suffragant*, donné aux évêques. Dans toute province ecclésiastique, l'archevêque est le métropolitain et les évêques con-provinciaux sont appelés ses « suffragants » bien qu'ils ne soient pas les « auxiliaires » de l'archevêque. Cette acception est même beaucoup plus répandue en France que l'autre. Pour désigner un évêque chargé d'en suppléer un autre, on dit : « auxiliaire » quand il est adjoint à la personne, mais sans aucun droit sur le siège lui-même ; et on réserve à ceux qui tout en étant auxiliaires, sont de plus investis du droit de future succession le titre de « coadjuteurs ». Mais il faut que le droit à la succession soit énoncé dans les bulles de nomination, et que le nouvel investi se soit fait canoniquement installer. Du moment qu'il a pris possession du vivant de son prédécesseur, il lui succédera de plein droit.

Je ferai remarquer à ce propos qu'il y a dans la terminologie ecclésiastique, des anomalies qui peuvent souvent amener des confusions : l'évêque « titulaire » est celui qui n'a qu'un simple titre, archevêque d'Anamastris ou évêque de Tyrinthe, mais non seulement il n'a aucun devoir envers les diocésains hypothétiques de l'église dont il n'a « que le titre », mais il lui est expressément dit dans ses bulles, qu'il n'a aucun droit de juridiction. C'est ce qu'on appelait il n'y a pas encore longtemps : les évêques *in partibus in fidelium*. Aux évêques « titulaires » on oppose ceux qui ont l'administration effective d'un diocèse et on leur donne à Rome le nom peu élégant d'évêques « résidentiels ».

En général, cependant, on appelle titulaire d'une charge celui qui l'occupe réellement : on est titulaire d'un office, d'une étude ; on est membre titulaire d'une commission et d'autres sont simplement suppléants ; il y a dans les hôpitaux des internes titulaires et des internes provisoires ; au tribunal de commerce, le juge titulaire est celui qui exerce habituellement la fonction, sauf à se faire remplacer par le juge suppléant ; dans l'ordre ecclésiastique, un chapitre se compose essentiellement de chanoines titulaires, qui seuls sont astreints à certaines

obligations et jouissent de certaines prérogatives ; ils ont la « *res cum titulo* », tandis que les évêques, ci-devant in *partibus*, n'ont que le « *titulus sine re* ».

On peut noter aussi que dans l'église anglicane, le « Vicar » et le « curate » coexistent comme en France, mais que leurs titres représentent des situations inverses de ce qu'ils signifient dans la plupart des autres pays. ZANIPOLLO.

Communication des registres de l'état civil (LIX, 164). — A une demande de communication que j'avais adressée en 1906 au ministère des colonies, il m'a été répondu : « Quant aux registres paroissiaux, le département n'est pas autorisé à les mettre entre les mains du public. » On peut, je crois, obtenir seulement la communication des répertoires.

Baron A.-H.

Portrait à identifier : conseiller au Parlement (LVIII, 840, 976). — Aoust de Rouvèze, au Maine, porte : *de gueules au lion d'or tenant trois épis feuillés du même.* P. LE J.

Portrait d'Astruc (LVII, LVIII 22). — A la Faculté de médecine de Montpellier, (salle des Professeurs), se trouve un portrait de J. Astruc, dont j'ignore la valeur picturale. Cz.

Thérèse de Brunswick (LIX, 108). — Thérèse et Franz de Brunswick ne figurent dans aucune généalogie officielle de la maison ducale de Brunswick. S'il n'y a pas une simple similitude de nom, sans parenté, ils semblent ne pouvoir se rattacher à cette maison que de la main gauche. Si M. le duc Job, qui a fourni pendant plusieurs années à l'*Intermédiaire* tant d'articles intéressants sur cet ordre de matières, pouvait répondre à la question, c'est certainement lui qui saurait l'éclaircir avec le plus d'autorité. (1) PAUL.

L'amie de Beethoven appartenait à la famille des comtes Brünswick de Korompa, maison hongroise qui n'a rien à faire avec la maison régnante de Brünswick. Les armes de ces deux maisons sont absolument différentes et les deux noms en

allemand s'écrivent Braunschweig pour la maison ducale allemande et Brünswick pour la famille hongroise.

HENRY PRIOR.

Je ne saurais donner aucun renseignement au sujet de la généalogie de la famille de Brunswick, et j'en désirerais vivement moi-même. Mais le nom de l'admirable femme que fut la comtesse Thérèse de Brunswick, « l'immortelle bien-aimée » de Beethoven, sa fiancée pendant quatre années et son inspiratrice toujours, rappelle quelques souvenirs. Le portrait d'elle qui se trouve aujourd'hui au musée de Beethoven à Bonn est celui qui fut trouvé, après la mort du grand homme, dans le tiroir d'un vieux meuble, avec quelques bouquets d'immortelles et les trois lettres célièbres qu'il lui avait adressées, et que l'on croit longtemps écrites à la comtesse Giulietta Guicciardi, cousine de Thérèse, qui, un instant, avait eu l'idée de se marier avec Beethoven, et qui épousa par la suite le comte Wenceslas-Robert de Gallenberg.

La noble famille hongroise de Brunswick habitait, dans la belle saison, le domaine patrimonial de Martowasar. Beethoven y fut reçu pendant plusieurs années, et c'est là qu'il conçut sa troisième symphonie (*l'Eroica*). Il était intimement lié avec le comte Franz de Brunswick, frère de Thérèse, qui fut le seul, et toujours l'unique confident de leur commune passion. Thérèse, que dans la famille on appelait affectueusement Rési, avait deux sœurs, l'une, dont j'ignore le nom, qui fut mariée en Russie, l'autre, Emmerich, qui devint la comtesse Téléki et dont la fille, Blanca Téléki, fut activement mêlée à la révolution hongroise de 1848-49, que l'Autriche étouffa dans des flots de sang.

Blanca Téléki, remarquable, comme sa tante Thérèse, par son intelligence et sa beauté, remarquable aussi par la fermeté de son caractère, et, on peut le dire, par son courage, s'était lancée en plein dans le mouvement révolutionnaire. Dès le soulèvement dirigé par Kossuth, elle était entrée en correspondance active avec Mazzini, avait formé à ses frais une compagnie de Honveds et fait d'autres sacrifices encore. Arrêtée à la suite de la répression, elle dut passer en jugement.

(1) Le duc Job est décédé.

Par égard pour la haute famille à laquelle elle appartenait, on eût voulu user avec elle d'indulgence, et on le lui fit comprendre en lui offrant les moyens d'atténuer sa culpabilité, au cours même de son interrogatoire. Mais elle ne voulut rien entendre, et, tout au contraire, revendiqua énergiquement sa part de responsabilité, répondant orgueilleusement, aux questions qui lui étaient posées, qu'elle ne regrettait rien de ce qu'elle avait fait, et qu'elle serait prête à recommencer si l'occasion lui en était offerte. Devant une attitude si intransigeante et si fière, l'indulgence n'était plus possible. La sentence fut terrible. Blanca Téleki fut condamnée à mort. Cependant, le souverain lui fit grâce de la vie, et commua sa peine en une détention perpétuelle. Elle fut enfermée au Kufstein, d'où, après neuf années, elle fut grâciée définitivement et rendue à la liberté en 1858. Elle se réfugia alors un instant à Pest, où elle observa le plus strict incognito, puis alla se retirer à Dresde, où elle mourut peu après, en 1860.

Quant à sa tante, la noble et belle comtesse Thérèse de Brunswick, qui ne voulut jamais se marier, conservant au plus profond de son cœur le souvenir du grand homme qu'elle avait si passionnément aimé et sur la tombe duquel, chaque année, elle faisait porter un bouquet d'immortelles, elle mourut à Vienne, en 1861, âgée de 86 ans, encore belle, dit-on, sous les glaces de l'âge.

ARTHUR POUGIN.

Charlotte-Rose de Caumont-La Force (LVIII, 781, 970; LIX, 81). — « Pourquoi serait-elle née à Saint-Porquier ? », en voilà une question ! Et pourquoi n'y serait-elle pas née ? Les Caumont-La Force appartiennent aussi bien au Haut-Languedoc, où ils avaient des terres à Saint-Porquier, qu'au Périgord. On verra l'indication de la naissance de Charlotte-Rose de Caumont-La Force à Saint-Porquier, dans la *Galerie Biographique des Personnages Célèbres du Tarn-et-Garonne* (Montauban 1857 ? in-8) et dans un formidable travail paru dans le volume du *Centenaire du département de Tarn-et-Garonne*, publié par la *Société Ingres* (Paris 1908), *Personnages appartenant au territoire qui forme le département du*

Tarn-et-Garonne, qui occupe quarante-neuf pages in-quarto de *simple énumération* de personnages. B. — F.

Les descendants d'Enguerrand de Marigny (LIX, 108, 192). — Abel-François Poisson, créé marquis de Marigny 1759 mourut à Paris le 11 mai 1781, âgé de 56 ans et fut enterré à Saint-Eustache dans le caveau de la chapelle de la Vierge. De Marie Françoise-Julie-Constance Filleul il n'avait eu qu'une fille née le 29 décembre 1771 à Ménars et morte peu après. La postérité d'Enguerrand de Marigny, pendu à Montfaucon, s'éteignit en la personne de sa petite fille Yde, dame de Marigny, † septembre 1391, sans enfants de son mari Jean, vicomte de Melun, comte de Tancarville (*P. Anselme*, VI, p. 313). A. D.

J'ai connu avant 1870 à Schwerin en Mecklembourg un M. Fischer qui pouvait avoir alors 45 à 50 ans et était artiste peintre.

Il se prétendait descendant du marquis de Poisson frère de la marquise de Pompadour. (Fischer en allemand signifie Pécheur). L. G. M. B.

Bien des familles, toutes distinctes, ont porté le nom de Marigny.

Celle d'Enguerrand de Marigny, en Normandie, diocèse de Bayeux, est éteinte depuis 1648.

Celle des Bernard de Marigny de Mandeville, qui alla en Louisiane vers 1700 et à laquelle appartenait Gaspard-Augustin-René Bernard de Marigny, le chef vendéen fusillé le 10 juillet 1794, à La Girardière, paroisse de Combrand, Basse-Vendée, par ordre de Stofflet (*Biographie Didot*), est également originaire de Normandie et était encore représentée à la fin du XIX^e siècle.

Le frère de la marquise de Pompadour, Abel-François Poisson de Vandières, créé marquis de Marigny, en Champagne, diocèse de Troyes, par lettres du mois d'octobre 1754. Directeur et Ordonnateur général des Bâtiments, Jardins, Arts et Manufactures, ne fut jamais envoyé en Louisiane. Il mourut à l'âge de 55 ans, en son hôtel, place des Victoires, à Paris, le 11 mai 1781 et fut enterré à la paroisse Saint-Eustache, en présence de son beau-

frère, Charles-François de Flahaut de La Billardière, maréchal de camp. On ne lui connaît pas de postérité. MADEL.

Erratum. — Col. 192, lig. 53 et col. 193, lig. 11, au lieu de *baionnerie*, lire *baronnie*.

Col. 193, lig. 1, au lieu de *sire de Fancawille*, lire *sire de Tancarville*. Même col. lig. 8 et 12, au lieu de *Boucherolles*, lire *Roucherolles*.

—
Les Béthune-Sully (LIX, 116). — La maison de Béthune Sully s'éteignit en 1807, en la personne de Maximilien Alexandre de Béthune, duc de Sully. Sa mère, née d'Espinay Saint-Luc, fit, le 29 mai 1808, donation des terres de Sully, Béthune, etc. à Joseph [Desplanques] de Béthune Pennin, comte de Saint-Venant, qui épousa, en 1808, mademoiselle de Montmorency-Luxembourg; leurs fils Maximilien et Charles-François furent autorisés par ordonnance de Louis XVIII, le 16 octobre 1816, à substituer au nom de Pennin celui de Sully. (Cf. V^e Révérend, titres... de la Restauration, I, p. 227 et C. d'E.-A., *Dictionnaire des familles françaises*, IV, p. 191-198). A. D.

•••
 Voir *Dictionnaire historique et héraldique de la noblesse française*, par D. de Mailhol, tome 1, col. 424, et *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, tome 4, page 194. MADEL.

•••
 Voici ce que nombre de personnes ont entendu dire de la bouche des alliés des Béthune actuels et des contemporains des derniers Béthune-Charost.

Les Béthune qui portent actuellement le nom de Béthune Sully, n'ont pas la même origine que ceux de la maison du ministre de Henri IV. Ils sont d'une bonne famille du Nord de la France et ont pris le nom de Béthune, de la ville dont plusieurs d'entre eux ont été anciennement gouverneurs.

La mère du dernier duc de Charost se voyant sans postérité par suite de la mort de son fils, crut découvrir des parents dans ces Béthune du Nord et fit l'un d'eux son héritier.

Il serait intéressant de savoir si sous

l'ancien régime et avant cette quasi adoption, les Béthune actuels avaient fait des preuves attestant leur origine commune avec les Béthune-Sully. UN ABOBNÉ.

•••
 Les Béthune ne sont pas éteints. En 1720 la maison de Béthune comptait trois branches, indiquées dans le P. Anselme du reste : 1^o la branche aînée des ducs de Sully, pairs de France, éteinte en 1807; — 2^o la branche aînée du marquis de Chabris et comte de Gelles, issue d'un frère du grand Sully, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours; un membre de cette branche a été député en 1810; cette branche n'a quitté Chabris (Indre) qu'il y a vingt ans environ, elle a comme chef le marquis Armand-Maximilien, marié et âgé de 52 ans; — 3^o la branche des ducs de Charost, pairs de France; cette branche, rameau de la précédente, s'est éteinte en 1806.

En dehors de ces Béthune historique-ment et certainement authentiques, et dont il n'existe plus que deux survivants du nom, il y a la famille des Planques, qui obtint en 1720 des Etats d'Artois une sentence la reconnaissant descendre de Robert de Béthune, seigneur de Carency en 1150, dont la postérité aurait successivement porté les noms de Carency et des Planques, qui ne seraient que des noms de seigneuries. A partir de 1720 les des Planques se firent appeler de Béthune. Il paraîtrait que leurs pièces seraient contestables, tel est l'avis de Chérin.

Néanmoins un heureux concours de circonstances leur ont permis : 1^o d'être reconnus comme Béthune par l'Empire en 1781, par Louis XVI en 1786, et par les derniers membres de la branche ducale de Sully; 2^o de voir leur rameau aîné créé prince de Béthune-Hesdigneul aux Pays-Bas Autrichiens en 1781; 3^o de voir leur rameau cadet autorisé le 16 octobre 1816, par ordonnance de Louis XVIII, à relever le nom de Sully.

Il ne faut pas conclure de ceci qu'il n'y a plus de vrais Béthune, il y en a deux, et je pourrais donner leurs adresses le cas échéant. On peut consulter Saint-Allais, tomes VI et VII, *mais en le corrigéant* par les pages de M. Ch. d'E.-A., dans son *Dictionnaire des familles françaises*, tome IV, pages 188 à 199.

OURS D'AQUITAINE.

L'abbé Faria (LIX, 102). — Le roman de *Monte-Christo* a-t-il eu une suite?
BEAUJOUR.

François de Calvi (LIX, 108). — Messire Hiérome de Calvi, ancien commandant dans les troupes de l'empereur, seigneur de Geziers, Chambournay et autres lieux en Franche-Comté, avait épousé Marie-Antoinette de Montaigu. De leur mariage, une fille Clère-Françoise-Fernande de Calvi, née à Géziers, épousa, le 20 avril 1716, à Semur-en-Auxois, Jacques Simon, avocat en parlement, fils de feu noble Charles Simon, aussi avocat et de dame Marguerite Varenne. Jacques Simon prit le nom de Simon de Calvi, ce qui tendrait à prouver que sa femme était la dernière représentante du nom.

Ce renseignement permettra peut-être de remonter l'ascendance des Calvi pour retrouver François.
D. DES E.

Le mousquetaire Girardot (LVIII, 171, 303, 591, 587). — Puisque notre collaborateur M. connaît à fond la généalogie des Girardot, pourrait-il y trouver une place pour un Bernard Louis de Girardot qui fut jusqu'en 1791 brigadier à la compagnie de Noailles des *Gardes du Corps*? Ce dernier était peut-être le Girardot qui, lors du licenciement de l'armée de Condé était un des maréchaux des logis attachés au dépôt du *Régiment noble à cheval*. C'est en tout cas très vraisemblablement le même qu'un Louis-Bernard Girardot de la Salle qui, d'après *Saint-Allais*, IX, épousa une demoiselle de Cockborne de Villeneuve, fut en 1814 sous-lieutenant des *Gardes du Corps* à la compagnie de Wagram et devint maréchal de camp vers la même époque. S'il appartient à la famille en question, serait-il possible d'avoir ses états de service?

S. CHURCHILL.

La Fayolle (LIX, 5). — M. Evrard de Fayolle, (pharmacien, cours Balguerier Stutenberg, Bordeaux) est un érudit et un archéologue. Sa famille est, si je ne me trompe, originaire de la Marche, où ses aïeux, les Evrard, possédaient au XVII^e siècle la terre de Fayolle. Peut-être renseignerait-il.
UN PYRÉNÉISTE.

Une fille d'Alfred de Musset et de George Sand (LIX, 109). — Le petit volume publié sous ce titre, il y a quelques années, par Auguste Mailloux (Bibliothèque littéraire de la Revue Internationale de Pédagogie comparative) n'est qu'une réfutation d'une légende échafaudée par Aurélien Scholl, induit en erreur par de faux indices.
HENRY PRIOR.

Une circonstance particulière me permet de préciser l'indication bibliographique. Sur la couverture du dernier fascicule de la *Revue internationale de pédagogie comparative* qui parut à Nantes de 1898 à 1904, figure une liste des ouvrages de M. Auguste Mailloux, directeur de cette revue, et j'y trouve ceci : *Une Fille d'Alfred de Musset et de George Sand ; notes et documents inédits*. Édition de la revue, 16, rue Soufflot. Paris. In-12, 1903, 1 fr. 25.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Dans le petit cimetière de Saint-Maurice, près la Rochelle, une tombe, prétentieuse cherchant, avec son saule pleureur, son étoile et sa lyre, à rappeler celle d'Alfred de Musset au Père-Lachaise, évoque cette mystification à laquelle se laissa prendre le plus spirituel des chroniqueurs, je veux dire Aurélien Scholl.

Al' « ombre » du saule, repose une demoiselle qui fut aux camélias et à beaucoup d'autres.

Un anagramme dévoile avec une clarté suffisante la parenté qui aurait uni cette vestale et le poète des Nuits :

Gi-Git

Norma Tessum-Onda
Née le 18 septembre 1854
Décédée le 8 mai 1875

Au dessous d'une lyre, quatre vers gravés sur une plaque de cuivre refusent obstinément d'attester la filiation rêvée :
O mort, ô tombe, pourquoi vous craindre,
O mortels insensés, pourquoi vous plaindre,
La mort, mais c'est la liberté
Qui prend son vol vers l'immortalité.

D'après l'amusant petit livre de M. Auguste Mailloux (1), cette Norma Tessum-

(1) *Une fille d'Alfred de Musset et de George Sand*. Paris Bibliothèque littéraire de la Revue Pédagogique comparative, S. D. in-12, de 82 pp.

Onda s'appelaît de son vrai nom Joséphine-Marie Ménard et était née le 18 septembre 1854, à Saint-Macaire, (Maine-et-Loire) — c'est bien une histoire de brigands — d'un père tisserand et d'une mère dévideuse.

Une dame de la régie, Mme Alphonse Coras, qui n'avait point tardé à substituer la vie galante à ses constats avait en quelque sorte adopté la fillette. Quand elle fut en âge, elle l'initia à ses mâles travaux, non sans l'avoir, auparavant, sacrée fille de Musset et de George Sand.

Cela vous change un peu des filles d'officiers supérieurs!

Les amants de Venise étaient, il est vrai, brouillés depuis vingt ans lorsque la Providence aurait béni leurs tumultueuses amours.

Mais l'on ne songe pas à tout. Puis, pour les sceptiques, la matrule tenait en réserve des exemplaires dûment dédicacés par le poète à sa fille alors âgée de trois ans.

D'ailleurs, à elle aussi, pauvre Norma, il lui fallait la « brutale orgie » et si son verre n'était pas grand, elle le remplissait volontiers.

L'on prétend même, dans le pays, que ces heureuses dispositions ne furent pas sans seconder la tuberculose dans son œuvre.

Quant à la femme Coras, privée des pitets douceurs que lui valaient les cheveux blonds et l'illustre naissance de sa compagne, elle mourut à son tour, en 1881, chez les Petites Sœurs des Pauvres à Tasdon.

PIERRE DUFAY.

Paris d'Illins et Paris de Montmartel (LIX, 109, 193) — Les 4 frères Paris, célèbres financiers du XVIII^e siècle, étaient

Antoine Paris ;

Claude Paris de la Montagne ;

Joseph Paris Duverney ;

Jean Paris de Montmartel.

Joseph Paris Duverney ne se maria pas. Les enfants d'Antoine Paris et de Jean Paris de Montmartel ne laissèrent pas de postérité. Seule la descendance de Claude Paris de la Montagne subsiste actuellement.

I. Claude Paris de la Montagne (1670-1744) conseiller d'Etat, receveur général des finances en Dauphiné épousa (1708)

Elisabeth de la Roche, fille du commandant des garde-chasses du Roy à Versailles et à Marly. Ils eurent, entr'autres enfants :

Antoine, qui suit.

Anne Justine Paris, mariée (1734) à Maximilien Jean de Choiseul, comte de Meuse.

II. Antoine Paris d'Illins (1712-1777) épousa Marie Darmézin, veuve de N. Chambré Nau de Saint-Sauveur. Le nom d'Illins est celui d'une seigneurie qu'il possédait en Dauphiné. Ils n'eurent qu'un fils :

III. Marc Antoine Paris d'Illins (1747-1809) général de brigade, tué à la bataille d'Ocana (Espagne). Il avait épousé (1783) Cunégonde Brillon de Jouy. Il hérita de Villers-sur-Mer à la mort de son cousin le marquis de Brunoy, fils de Jean-Paris de Montmartrel. La fortune du marquis de Brunoy fut léguée à sa cousine germaine Mme Micaut de Courbeton, née Nugues, fille de Marthe Paris, la sœur des 4 financiers ; mais les terres de Villers passèrent à Antoine Paris d'Illins en vertu de la coutume normande qui voulait que les terres situées en Normandie fussent attribuées au plus proche héritier du nom.

Le général Paris eut, outre 4 enfants morts jeunes :

Adolphe Paris, sous-lieutenant au 2^e régiment de chasseurs à cheval, tué le 24 décembre 1806 au combat de Nasielsk en Pologne.

Raoul Paris d'Illins, qui suit.

IV. Raoul Paris d'Illins (1802-1873) fut longtemps maire de Villers-sur-Mer et contribua au développement et à l'embellissement de la commune, à laquelle il donna de vastes terrains. Il épousa (1825) Béatrix Michel de Roissy. Ils eurent 3 filles qui ont laissé une nombreuse postérité, sur laquelle je pourrais fournir des détails.

Le nom de Paris n'est donc plus représenté dans la descendance directe des quatre frères Paris, mais il existe des représentants de deux autres branches de la même famille, les Paris de Bollardière et les Paris de Treffonds d'Avancourt.

J. G. T.

Le chevalier, puis vicomte Pierre d'Orléans, contre-amiral honoraire (LVIII, 890 ; LIX, 35, 137). — Il naquit

à Orléans, le 15 août 1747, fils de Jacques-François d'Orléans et de Marie-Françoise de Troyes, garde-marine en 1766, enseigne de vaisseau en 1773, lieutenant de vaisseau en 1779, major de vaisseau en 1786, capitaine de vaisseau le 1^{er} janvier 1792. A cette époque, il commandait l'*Embuscade* de la division du comte de Rivière à la Martinique. Il émigra et servit dans l'armée des Princes et fut admis à la retraite avec le grade de contre-amiral le 31 décembre 1814.

M. G. Marcel a écrit (LIX, 137) que P. d'Orléans fut nommé lieutenant de frégate en 1753; cette date est certainement inexacte puisqu'il était né en 1747.

He. Bo. Ro.

Famille Piquet (LVIII, 953; LIX, 138). — Picquet de Boisgny, Bretagne, Picquet de Noyaucourt en Picardie, Picquet de Dourier et du Gesnel, Amiens, d'*azur à la bande d'or, chargée de 3 merlettes de sable*. (Chérin 156). EX-LIBRIS.

Titre cardinalice d'Eude Rigaud (LIX, 110). — Eudes Rigaud, archevêque de Rouen dès 1248, mourut le 2 juillet 1275, sans avoir été cardinal. Ciaconius d'oldoinus dit bien qu'il fut créé cardinal par Innocent IV, mais c'est une erreur. (Cf. Eubel, *Hierarchie catholica*, p. 7, n. 2).

A. D.

Scribe, Mélesville, Casimir et Germain Delavigne au château de Wolberg chez la reine Hortense. (LIX, 106). — C'est le château de *Wolfsberg*, très près du château d'Arenenberg (lac de Constance) non *Wolgberg*. C'était là où demeurait Mlle Cochelet (dame de compagnie de la reine Hortense.) Ce château avait été acheté par mon oncle George Freherneen 1850. J'ai entendu dire que beaucoup de personnes y venaient — des célébrités — pour visiter la reine Hortense.

Je possède les *Mémoires de Mlle Cochelet*; mais je ne les ai pas ici (à Londres).

Mon oncle est mort il y a longtemps. Mais c'est bien *Wolfsberg* et non *Wolgberg* qu'il faut dire.

G. W.

La Stoltz (LIX, 55, 139, 195). — Depuis les notices de Félix Delhasse et d'Hippolyte Lucas, publiées au lende-

main des débuts de Rosine Stoltz à l'Opéra, jusqu'à celles qui figurent dans nos récentes encyclopédies, les erreurs, les contradictions se sont multipliées; et la biographie la plus étrange, la plus souvent citée partout, de cette fille de concierges, moins orgueilleuse de son beau talent que bêtement vaniteuse, est sans doute celle qu'elle obtint de Corneille Cantin-jou (*les Adieux de Mme Stoltz*, Paris, 1847). Mais je puis, par un document authentique et complètement inédit, mettre fin aux controverses — qui durent depuis soixante-dix ans! — sur le nom véritable, sur le lieu et le temps de la naissance de la grande cantatrice. Je me suis fait délivrer, en effet, le 5 février, par les bureaux de l'état civil de Bruxelles une expédition de l'acte relatif au premier mariage de l'artiste, mariage qu'elle contracta avec l'administrateur du Théâtre de la Monnaie en 1837, c'est-à-dire à une époque où elle n'avait encore aucunes prétentions à une origine aristocratique, aucun intérêt à dissimuler son âge réel. Il est curieux qu'on n'ait jamais songé à rechercher cet acte officiel — dont l'importance est capitale pour la biographie de Rosine Stoltz, ainsi que vont en juger les lecteurs de *l'Intermédiaire*, et où nous trouvons la révélation d'une maternité ignorée jusqu'ici :

VILLE DE BRUXELLES

Extrait du registre aux actes de mariage, année 1837. N^o 160 :

Du deuxième jour du mois de mars, l'an mil huit cent trente-sept, à deux heures de relevée, acte de mariage

D'Alphonse-Auguste Lescuyer, propriétaire, né à Rouen (France) le onze brumaire an six, demeurant à Bruxelles, rue de la Reine, fils majeur de feu Pierre-Michel Lescuyer et de Marie-Jeanne-Honorine Vivenel, rentière, demeurant au faubourg Saint-Lazare de Mantes, commune de Mantes-la-Ville (France), consentant par acte, d'une part;

Et Victoire Noel dite Stoll, artiste dramatique, née à Paris le treize février mil huit cent quinze, demeurant à Bruxelles, même rue, fille majeure de feu Florentin Noel et de Clara Stoll, rentière, demeurant à Paris, consentant par acte, d'autre part;

Dont les publications de mariage ont été faites en cette ville, aux termes de la loi, sans opposition.

Après avoir donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées ainsi que du chapitre six du Code civil, et les contractants ayant déclaré se prendre mutuellement pour mari

et femme, nous, officier de l'état civil de la ville de Bruxelles soussigné, avons prononcé, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage. Les époux ont déclaré reconnaître pour leur enfant légitime Alphonse Lecuyer, né à Bruxelles le vingt et un septembre mil huit cent trent-six, n° 3324. Les époux ont déclaré en outre sous serment, conjointement avec les témoins, qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de procurer les actes de décès de leurs pères.

En présence de Michel Haegelsteen, propriétaire, âgé de cinquante-deux ans, domicilié à Anvers; Pierre-Robert-Joseph Stevens, avocat, âgé de cinquante-deux ans; Pierre-Louis Lemoinne, avocat, âgé de quarante-sept ans; et Fortuné De Mercx, propriétaire, âgé de trente-six ans, tous trois domiciliés à Bruxelles.

Lecture faite du présent acte, les comparants ont signé.

LESCUYER; V. NOËL dite Stoll; HAEGELSTEEN; LEMOINNE; STEVENS; DE MERCX.

— Le bourgmestre, ROUFFE.

Il serait facile de publier dans l'*Intermédiaire*, en manière de contrôle, l'acte de décès de Rosine Stoltz, laquelle avait pris pour nom de théâtre, on le voit, le nom de sa mère légèrement modifié. Le *Figaro*, en son numéro du 31 juillet 1903, annonçait qu'elle était morte la veille à l'Hôtel Bellevue, avenue de l'Opéra, à Paris. Et pour le dire en passant, il la faisait naître en Espagne en 1813!...

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Au moment où M. Boghaert-Vaché nous envoyait cette communication, l'acte de décès allait précisément paraître dans notre fascicule du 10 février.

* *

J'ai à l'impression une biographie de Mme Stoltz. Je serai reconnaissant à M. Arthur Pougin de m'indiquer à quelles sources il a puisé pour affirmer les mariages Stolznau-Hetschendorf et Lesignano.

L'acte de décès de Victoire Noël fait mention seulement des premières noces avec Lecuyer et des secondes avec Godoi.

Jusqu'à preuve du contraire, je crois que Mme Stolz fut créée comtesse de Ketschendorf par Ernest II de Saxe-Cobourg-Gotha et que ce prince lui fit don du château de Stolznau. Le comte de Ketschendorf n'est-il pas le fils d'Ernest II et de Victoire Noël ?

Je connais toutes les histoires extraordinaires qu'on raconte au sujet du ma-

riage Lesignano. Moins affirmatif dans la négative pour cette union, je suppose qu'une fois de plus, la grande cantatrice a inventé cette histoire de toutes pièces. Tout au plus, fut-elle princifiée par Pie IX ou Victor Emmanuel ? Ou mieux encore par un décret de sa propre imagination.

J. G. BORD.

L'abbé Tabouet, avocat (LIX, 54).

— Le collègue Tabouet ignore-t-il que de nombreux tomes de l'*Intermédiaire* concernent le nom qu'il porte ? — Voir XIX, 34, 147, 176, 364, 527, 715; XX, 302; XXI, 237; XXII, 227 ? Cz.

Waré ou Varé (LIX, 8, 144). —

Eloigné de Paris en ce moment et ne recevant notre *Intermédiaire* qu'avec des retards considérables, j'ignore si quelque confrère a répondu à la question posée par M. P. L. dans le numéro du 10 janvier, le dernier que j'ai reçu. Voici donc, à tout hasard, ce que je sais :

Ce personnage, qui s'appelait Varé et non Waré, fut, en effet, un des architectes-paysagistes les plus en vogue dans les premières années du second Empire. Il dessina une partie du Bois de Boulogne et une grande quantité de parcs particuliers. C'était un simple jardinier que son bon goût naturel, son coup d'œil et quelque circonstance heureuse avait mis à même de sortir de son humble situation et de se faire un nom et une fortune. Il était de Saint-Martin-du-Tertre (Seine-et-Oise) ou du moins il y habitait, quand je le connus vers 1860, et je crois qu'il y est mort.

A l'époque dont je parle, mon père ayant désiré faire des travaux d'embellissement dans le domaine d'Ognon, près Senlis (Oise) qu'il possédait alors, on lui conseilla de s'adresser à Varé. Il s'agissait d'aménager à l'anglaise une partie du parc située devant le château et de la relier au reste de ce parc qui, dessiné très authentiquement par Le Nôtre, avait conservé — et conserve encore — le caractère le plus sévère des jardins à la française. La tâche était difficile, et au jugement des meilleurs connaisseurs, Varé s'en tira à son honneur.

Les travaux de terrassement durèrent plusieurs mois, et c'est alors que j'eus l'occasion de voir M. Varé. Ce grand

vieillard, très vert encore, au poil blanc-gris, toujours vêtu très correctement, mais gai et facétieux, amusait beaucoup ma curiosité de gamin de quinze ans, quand il venait inspecter ses ouvriers, et qu'il déjeunait avec nous. Ce qui me réjouissait surtout, c'était les fantaisies de son langage. car Varé, dont l'instruction primaire avait été plus que sommaire, prononçait comme un vrai paysan du Parisis et faisait, à l'occasion, les liaisons les plus « dangereuses ». — Ça va-t-aller par ici ! » disait-il, en montrant d'un geste de son grand bras la direction de ses tracés — « Ça va-t-aller par là ! » Je me rappelle encore la manière dont il mouillait le mot « ploïement » (de terrains), qu'il prononçait « ploïllement », de même qu'« ondoïllement » (ondoïement) qu'il employait aussi pour désigner les gracieuses ondulations et les délicats vallonnements où se complaisait sa fantaisie

Mon père regretta peut-être un peu les 50.000 francs que lui coûta l'idée luxueuse d'appeler M. Varé pour lui faire des « ploïllements » ; quant à moi, j'ai conservé le meilleur souvenir de cet excellent architecte-paysagiste qui était en même temps un très honnête homme : il fit un jour devant moi à un de ses tâcherons ou sous-entrepreneurs — qu'il tutoyait comme tous ceux qui travaillaient sous ses ordres — une scène terrible parce qu'il avait demandé à mon père un prix excessif pour je ne sais quel terrassement ; il le traita de Turc à More, lui fit baisser ses prétentions, bien que le travail litigieux fut presque terminé, et se mit tellement en colère que l'autre ne savait plus où se fourrer. Je suis heureux de l'occasion qui m'est fournie aujourd'hui de rendre cet hommage à Varé, en m'excusant, toutefois d'avoir, peut-être abusé du droit qu'on veut bien reconnaître aux vieilles gens de parler un peu longuement du temps passé. LE BESACIER.

Ex-libris à trouver : Binet, Pourtalès, Delamarre (LVIII, 168, 482) — Faute des ex-libris, voici les armoiries des trois personnages cités col. 168 Georges-René Binet, écuyer, seigneur de Boisgiroux, premier valet de garde-robe du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, gouverneur de l'île de Cordouan, lieutenant

de roi de Châtillon, portait : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une étoile d'argent, et, en pointe, de 2 épis de blé d'or* (Preuves pour la maison de Saint-Cyr : *Brach*, dans la *Revue historique de l'Ouest*, 1899). D'après l'*Etat présent de la noblesse*, Binet de Boisgiroux de Saint-Preuve (Normandie) porte : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même*.

Le comte de Pourtalès, écuyer de l'impératrice Joséphine, est probablement le même que Jules-Henri-Charles-Frédéric Pourtalès, qui, avec le titre de comte de l'empire, reçut, par lettres patentes du 31 décembre 1809, pour armes ; *écartelé : au 1^{er} : des comtes officiers de la maison des princes ; au 2 : de gueules, à une porte de ville d'argent ; au 3 : de gueules, à 2 chevrons d'argent, au 4 : d'azur, au pélican avec sa piété* (Vicomte Révérend : *Armorial du 1^{er} Empire*, t. IV, p. 77). Cependant les armoiries de cette famille sont : *écartelé : aux 1 et 4 : d'azur, au pélican avec ses petits d'argent, et à sa piété de gueules, sur une terrasse de sinople ; aux 2 et 3 de gueules, à 2 chevrons d'argent ; sur le tout : de gueules, au portique ouvrant d'argent* (Rietstap, *Armorial général*, t. II, p. 477).

Achille-Joseph Delamarre reçut le titre de comte héréditaire par lettres patentes du 12 juillet 1830, avec règlement d'armoiries : *d'or, au lion de gueules, chargé d'une étoile d'argent, posée en abyme, tenant de la patte dextre une épée de sable et accosté de 2 étoiles du même* (Vicomte Révérend, *Titres de la Restauration*, t. II, p. 312). G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Au sujet du mot italien « maren-go » pour désigner la pièce d'or de 20 francs (LIX, 111, 206). — La pièce d'or connue en Italie sous le nom de *Marengo*, à cause de la légende qu'elle porte, n'est nullement une pièce commémorative ; c'est tout simplement la pièce de 20 fr. de l'éphémère République Cisalpine, correspondant, en or, au joli écu de 5 francs portant deux femmes debout, avec la légende *Gaule Subalpine* ; l'une et l'autre, de l'an 9 ou 10, avec ERIDANIA en exergue. La pièce de 20 francs ne se trouve guère dans la circulation, d'abord parce qu'il n'en a pas été frappé beaucoup, puis parce que, ayant un diamètre un peu plus

fort que les autres napoléons et louis, elle ne se place pas facilement dans un rouleau d'or. L'écu de 5 francs se rencontrait assez fréquemment il y a un demi-siècle. Il est devenu naturellement plus rare maintenant et surtout plus fruste.

Mais je ne crois pas me tromper beaucoup en disant que les deux pièces, bien conservées, ne valent guère plus de 26 à 28 francs pour le *Marengo* et de 8 à 10 francs pour l'écu. PAUL.

Stok prussien (LIX, 114). — Le mot *Stock* est foncièrement allemand, ou, si l'on veut, anglo-saxon; car il figure aussi dans le vocabulaire anglais. Il a, dans ces deux langues, beaucoup d'acceptions diverses. Il signifie bâton, canne, tronc, souche, étage, fonds de magasin, etc. Dans cette dernière acception, il a passé dans notre langue; nous disons stock de marchandises, de numéraire, etc. Dans le cas spécial où le pose la question de M. le D^r Bougon, le terme de Stock-Prusse a bien le sens de Prussien renforcé, intraitable, littéralement Prussien. — souche.

Il est plus que vraisemblable que certains Prussiens sont redevables de ce qualificatif peu flatteur aux populations rhénanes dont le territoire fut adjugé, par les traités de Vienne, à la Prusse, comme étant la puissance la plus capable de la défendre contre les adversaires de la veille, les Français, considérés comme irréconciliables.

A la fin du XVIII^e siècle, ces provinces du Rhin composaient les trois électors ecclésiastiques de Cologne, Trèves et Mayence; et leurs habitants n'étaient alors rien moins que prussiens. Lors donc qu'après la chute de Napoléon, ils passèrent du régime français sous le régime prussien, nombre de leurs nouveaux maîtres, trop énergiques, leur parurent antipathiques, et furent qualifiés par eux de Stock-Prussien.

LÉON SYLVESTRE.

Cette expression veut dire un prussien de vieille roche, de la vraie souche, un archi-prussien, avec toutes ses qualités et défauts. Elle est généralement employée dans un sens moins favorable parce que c'est surtout la prédominance de défauts caractéristiques qui la fait appliquer.

Le mot « stock » a ici la même signifi-

cation que le mot allemand « stam » (tronc, souche). On dit en allemand « Rebrtook » pour le plant de la vigne; d'un homme très vieux on dit « ein stock-alter mann » ce qui ne veut pas dire un homme vieux comme un bâton mais vieux comme souche. F. KOCH J^r.

J'ai entendu, il y a bien des années, discuter l'étymologie de ce terme bizarre par des philologues allemands.

L'expression est fort ancienne, et date sans doute du XVIII^e siècle.

Pour les uns « Stock » correspondait à « Verstockt », qui veut dire endurci (un criminel endurci), et désignait, non pas un individu à passions féroces, mais un hobereau ennemi de toute nouveauté.

Pour les autres « Stock » devait se prononcer comme un Français prononcerait « St ». Dans une partie de la Prusse, dans le Hanovre, etc., on ne prononce pas, comme dans le reste de l'Allemagne « St » comme « Scht ». L'expression voudrait donc dire « Prussien prononçant « Stock ».

Il va sans dire que je me garderais de choisir entre ces deux interprétations.

D^r VOGT.

Le préfixe allemand *stock* n'a, au point de vue du sens, aucun rapport avec le substantif *Stock*, bâton, et n'implique pas la moindre idée de rigidité, de raideur... ou de stoïcisme. C'est tout simplement, dans le langage familier et suivant les circonstances, un péjoratif ou un superlatif. Exemples : *dumm* = bête; *finster* = sombre; *taub* = sourd. *Stock-dumm* signifie « stupide, bête à manger du foin »; *stock-finster*, « absolument obscur, noir comme dans un four »; *stock-taub*, « complètement sourd, sourd comme un pot. » *Stock-Englander*, *Stock-Franzos*, *Stock-Preusse* signifie un Anglais, un Français, un Prussien « renforcé, incarné, pur-sang, qui est de son pays jusqu'au bout des ongles, jusqu'à la moelle des os ». Comme le dit M. le D^r Bougon, le bâton n'a rien à voir en tout cela. PAUL.

—
Livres portant sur le titre le monogramme d'Henri II et de Diane de Poitiers (LVIII, 728, 859, 980; LIX, 42, 86, 146). — Je remercie beaucoup M. Saint-Saud de sa réponse si intéressante et

si précise. Je crois volontiers, d'après la similitude des armoiries, que mon exemplaire de la *Seconde guerre punique* est celui du traducteur, J. de Ameln. Toutefois il ne s'y rencontre aucune indication manuscrite qui puisse préciser cette attribution. Seuls le premier et le dernier feuillet (blancs) portent des signatures peu lisibles et, je crois, sans importance. D'HEUZEL.

Recueils d'usages locaux (LIX, 113). — Pour le Loir-et-Cher :

Usages locaux de Loir-et-Cher, rédigés par la Commission instituée par arrêté préfectoral du 22 juillet 1856.

Romorantin, imp. E. Joubert, 1884, in-8°, de 34 pp.

Recueil des Usages locaux du département de Loir-et-Cher, classés dans un ordre méthodique par L. Leguay, notaire honoraire, ancien juge de paix du canton de Mondoubleau (Loir-et-Cher).

Paris, imp. de la Société de Typographie, 1888, in-8° de VII-262 pp.

P. D.

Un recueil de cette espèce a été publié à Bourges en 1862, chez A. Jollet, par les soins de la Préfecture du Cher. Il porte comme titre : *Usages locaux du département du Cher, recueillis en exécution des instructions de M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, en date du 15 février 1855*. On devra pouvoir s'en procurer un exemplaire en s'adressant à M. l'archiviste du Cher qui, récemment, a mis en vente le stock qui en restait aux archives de ce département.

PIERRE.

En Seine-et-Marne, la Préfecture a fait éditer, il y a quelques années, l'« Avant projet » — hors commerce — d'un « Recueil des usages locaux de Seine-et-Marne soumis à l'examen des commissions cantonales. » Et depuis, il n'en est plus question.

ROBERT GÉRAL.

Les usages locaux du département du Loiret ont été publiés en conformité d'un vœu du conseil général en date du 17 août 1797. On peut se les procurer chez tous les libraires.

E. L.

Des recueils d'usages locaux, codifiés par des commissions cantonales et départe-

mentales, existent dans un assez grand nombre de départements.

Ceux du Cher, de l'Eure, du Tarn, du Nord, de la Loire-Inférieure, ont été révisés au cours de ces dernières années.

L. C. B.

Pour le Nord, il existe un ouvrage intitulé : *Usages locaux du département du Nord*, Lille, 1881, in-8°. DE MORTAGNE.

Je signale à M. Ch. de R. l'ouvrage suivant :

« Usages et Règlements locaux ayant force de loi dans les arrondissements de Draguignan, Brignoles, Toulon (Var) et Grasse (Alpes Maritimes), recueillis par M. Cauvin, avocat, ancien suppléant de la justice de paix de Draguignan, et publiés avec préface et notes par M. Raymond Poulle, avocat, ancien vice-président du conseil de préfecture. — Draguignan, C. et A. Latil, éditeurs et imprimeurs, 4, boulevard de l'Esplanade, 1886 »

Le volume a pour devise la phrase latine :

Consuetudo vim legis obinet, qui est tout à fait de circonstance. NAUTICUS.

Je trouve dans Seine-et-Marne le volume suivant : *Baux, usages du canton de Crécy*, par Bruneau. 2^e édition, 1859 in-12, 84 pages.

G. O. B.

De nombreux départements ont édité des recueils d'usages locaux. Je puis signaler au correspondant de l'*Intermédiaire* le département des Ardennes, dont le recueil a été remarquablement établi et le département de l'Aisne, qui a publié, il y a quelques années, une édition des usages locaux. Cette édition a donné lieu à une note manuscrite remarquablement faite par M. Glinel, adjoint de la ville de Laon, mais elle n'a pas été publiée. Il ne m'est pas possible de fournir les renseignements bibliographiques sur les deux volumes que je viens de citer et qui, du reste, doivent être épuisés ; mais Messieurs les archivistes départementaux se feraient certainement un plaisir de donner à ce sujet tous les renseignements nécessaires. Egalement M. Glinel ne refuserait pas, nous en sommes convaincus, de répondre à des demandes de renseignements sur cet important sujet.

T. F.

Sonnet du Misanthrope (LIX, 112).

— Le trait qui termine le sonnet d'Oronte était, du temps de Molière, dans le domaine public, sous une forme un peu différente. Vingt ans avant la publication du *Misanthrope*, on le trouve dans une de ces pièces de vers élogieuses dont on avait coutume, au XVII^e siècle, d'accompagner la plupart des livres.

Voici cette pièce :

A MONSIEUR DE ROCHAS SUR SON LIVRE
Non, ne divulguez plus de vos expériences
Les secrets accomplis, sujets de vos plaisirs;
Si le monde sçavait le secret des sciences,
Les curieux mourraient privés des beaux dé-

sirs,

ELISABETH DE CHAROST.

L'ouvrage dont elle est tirée a un titre
gravé assez curieux pour mériter d'être
reproduit ici. ALBERT DE ROCHAS.



Le registre de la Grange (LIX, 171). — Le registre de la Grange, publié avec un soin délicat et minutieux, par Monsieur Ed Thierry, était un petit in-4^o recouvert en parchemin. L'auteur avait écrit sur la couverture : *Extrait des recettes et des affaires de la Comédie depuis Praques de l'année 1659, appartenant au sieur de Lagrange, l'un des comédiens du roi*. En 1785, il n'était pas encore sorti de la famille de la Grange ; le 5 septembre 1785, la Comédie Française l'acheta pour une somme de 240 livres. On faillit le perdre à plusieurs reprises ; on le prêtait souvent ; un seul emprunteur le garda de 1790 à 1818. Un ministre du second empire l'emprunta et le garda toute une année pour orner son salon. Il est, depuis cette époque, pieusement conservé dans une armoire du cabinet de l'archiviste et n'est communiqué que sur place. Si le confrère H. L. a sous la main la collection de la *Revue des Deux-Mondes*, il pourra lire un article très intéressant et très documenté de Gustave Larroumet : *Le jeune premier de la troupe de Molière*, où l'auteur raconte l'histoire du manuscrit (1^{er} octobre 1885).

PIERRE MELLER.

Nafrageurs (LVIII 562, 709, 818 ; LIX, 92). — Citant Nogués : *Mœurs d'autrefois en Saintonge*, M. Charles le Goffic, dit, dans une étude sur les Phares, publiée dans la *Revue des deux Mondes* (n^o du 15 janvier 1899, p. 408) :

Cette influence moralisatrice du phare n'a pas été remarquée seulement à la pointe extrême du Finistère : on l'a observée en bien d'autres endroits, et spécialement sur les côtes de Saintonge, où, avant l'allumage des phares, les riverains, dans les nuits noires, « attachaient volontiers au cou d'un baudet, dont les pieds étaient légèrement enfermés à l'aide d'une corde, une grande lanterne allumée, » qui imitait par ses oscillations le tangage d'un navire.

P. c. c. DE MORTAGNE.

Tabernacles de forme singulière (LVIII, 560, 705, 817, 969). — Un palmier d'où sort une croix à laquelle était suspendue la colombe d'or dans laquelle on conservait le T. S. Sacrement, se voit au maître-autel de l'église de l'abbaye de Valloires, près Argoules (Somme) ; dans le pied se trouve ménagé un petit taber-

naclé qui renfermait les saintes espèces pour la communion. A. C. d'ESTRÈS.

Testament devant curés au XVIII^e siècle (LVII ; LVIII, 41, 130, 242, 297, 351, 409, 521, 577, 685, 880 ; LIX, 74, 126, 208).

Autres mémoires des testaments des parvins de Pierrefitte

In nomine SS^{mi} amen.

Considérant que la vie de l'homme est brève sur la terre qu'il ny a rien de sy certain que la mort ny rien de sy incertain que le jour ny l'heure dycelle parquoy Moy Richard Le Coq paroissien de la parr. de Saint Denys de Pierrefitte désirant pourvoir au salut de ma pauvre âme et parvenir à la joye du paradis je me recommande a mon bon Dieu mon Père Créat. a la benoite et glorieuse Vierge Marye à Mons^r St Michel l'ange, à Mons^r St Paul à Mons^r St Richard mon patron et a tous les sainets de la Cour Céleste du paradis.

Atestant moy Lecoq avoir fait de mon autorité gysant en mon lict malade, confesse avoir fait mon testament et dernière volonté pardevant le Curé dudit Pierrefitte en la forme et manière qui en suit.

Je recommande dabord ma pauvre âme a mon Dieu mon Seigneur qu'il lui plaise de la trouver sainte et de lui donner le paradis en la fin de mes jours.

Deussièrement que mon corps soit catholiquement inhumé dan léglise ou cymetière dudit lieu de St Denys.

Je quitte cède et délaisse à Jehane Jamin ma femme la moytié de tous mes biens meubles outre sa part et portion contingente qu'il lui compette et appartient...

Seizième jour de juillet mil six cents et sept.

Robert PHILIPPE, curé.

Il n'est question que du curé comme officier public recevant le testament. Mais quelques années après en 1661, le curé n'y figure pas seul, il est même question de 3 témoins et d'enregistrement, ce dont on ne parle pas en 1607.

Testament de Anne Guilbert,

Le samedi 15^e jour d'octobre mil sixcents soixante et ung par devant nous Jacques de Bellemare curé de la parr. de St Denis de Pierrefitte fut présente Anne Guilbert fille Jacques demeurante à Pierrefitte gigante maintenant en son lit malade, saine toutefois d'esprit et dentendement. Laquelle après avoir participé comme vraie chrestienne aux Saints Sacrements de l'Eglise a recommandé son âme à Dieu à la glorieuse Vierge Marie et a tous les saintes et Stes du paradis

se jugeant presté à partir de ce monde a fait son testament et déclaré sa dernière volonté en la prence *des témoins cy après nommés personnes aagées selon que le requiers la coutume et la forme* de manière qui ensuit.

Premièrement elle désire que son corps soit inhumé dans l'église dudit Pierrefitte si faire se peut.

Qu'il soit employé la soe de trente livres outre les frays de son inhumation por faire dire des messes basses en ladite église de Pierrefitte po le repos de son âme, son des-sais arrivant.

Quant à la disposition des biens temporels que Dieu luy a donnés elle délaisse à Jeanne Lugan fille Jacques de la par. St Estienne La Tillais la soe de soixante livres une fois payés à prendre privilégielement sur tous ses biens et meubles en quelque lieu qu'ils soient exposés comme argent et autres monayes, obligations, linge et généralement tous ses meubles de quelque nature qu'ils soyent. Qu'après son dessais le reste de ses biens meubles et immeubles seront employés à la faire inhumer selon sa qualité et accomplir de point en point sa volonté. A nommé la personne de *Messire Charles de Grieu, Escuyer Seigneur de La Cour du Bosq dem à Pierrefitte auquel elle a donné plaine puissance et authenticité de ce faire*. La lecture du pret. testament ayant *esté faite en la prence et de M. Robert Bloche Estienne Mareys* après avoir apposé leur seing manuel ledit testament est remis aux mains du Sieur de La Cour du Bosq après avoir esté enregistré.

Registres conservés à la Mairie de Pierrefitte-en-Auge.

LÉON DESRUÉS.

La Truie qui file (L.VIII, 11, 148, 210, 322, 432, 677, 762, 883, 929, 989; LIX, 95, 154). — Je crois, comme M. Frédéric Alix, que la *Truie qui file* et le *Chat du trouille*, méritent un rapprochement. Dans *chat du trouille*, le mot *chât* doit s'écrire avec un accent circonflexe sur l'a, et devait s'écrire originairement *chast*; autrement, l'expression *Chat du trouille* n'aurait aucun sens. Le mot *chât* s'entend d'un espace clos, entouré; on dit le *chât d'une aiguille*; un *chât à porcs* est un enclos où sont enfermés des porcs; il a comme diminutif *chiton*; on dit *enchassé, enchatonné, encastré*, pour dire *enclos, renfermé*. Le *Chât du trouille* est donc l'endroit clos où l'on renfermait un *trouille*, c'est-à-dire un *dévidoir*. Or, que

pouvait être ce dévidoir placé auprès de la porte d'entrée d'un lieu fortifié, si ce n'est une de ces machines à poulies et cordages, dont on se servait encore au moyen âge pour lancer des projectiles, machines dont j'ai signalé l'existence dans un de mes précédents articles et qui ont fait dire de certaines truies ou tours : *La Truie qui file?*

On ne dit pas seulement « Minet trouille », on dit aussi « une femme qui trouille » pour dire « une femme qui urine », parce que sans doute le bruit qui se produit à cette occasion et qui est spécial à la femme, rappelle celui du trouille en action. O. D.

L. D. P. devise maçonnique (LIX, 115, 188). — Le brevet, que j'avais indiqué dans ma demande, n'est autre que celui publié par M. Bord p. 499; je m'étonnais de voir en 1772, sur un diplôme signé par un pair de France brigadier des armées du Roi, ces mots L (ilia) D (estrue) P (edibus). Monsieur Bord me dit que c'est là le sens de L. D. P. dans la maçonnerie Templière, mais la loge Saint-Alexandre était-elle une loge de la maçonnerie Templière? A. D.

Billets écrits sur des cartes à jouer (LIX, 113). — Je possède quelques cartes à jouer qui sont du commencement du XVIII^e siècle. Un notaire a écrit, au verso, l'indication de ses minutes. Evidemment, ces cartes lui servaient de fiches, pour retrouver les minutes de son étude. Rien d'étonnant à ce que le verso des cartes à jouer ait servi à de nombreux usages, à l'occasion.

AMBOISE TARDIEU.

L'usage était très répandu, au XVIII^e siècle, d'écrire sur des cartes à jouer. Voltaire notamment en avait toujours, près de lui ou dans sa poche, un paquet qui lui servait de *memento* (cf. Pery et Maugras : *Vie intime de Voltaire*.... (1885), p. 63, note.)

J'ai, en effet, rencontré deux de ces cartes dans les *Papiers de Henin*, à la Bibliothèque de l'Institut (ms. R. 99. Portef. XXX, dossier *Voltaire*.)

LANGOUMOISIN.

Mariages d'enfants (LVIII, 442, 519, 657, 767, 784, 912; LIX, 32, 127, 207). — Les réponses publiées jusqu'ici dans l'*Intermédiaire* ne solutionnent pas la question qui était de savoir quand et comment s'accomplissait la consécration du mariage lorsque les époux étaient trop jeunes. C'est ce point que nous allons essayer de fixer.

Le 24 juillet 1685, on célébra à Versailles le mariage du duc de Bourbon avec Mademoiselle de Nantes. Il y eut à cette occasion des fêtes magnifiques...., qui ne nous intéressent pas pour le moment; arrivons à la nuit de noces.

Après le festin qui fut extrêmement superbe, on mena les mariés dans la chambre du grand appartement du Roi, où Sa Majesté lui avait fait dresser un lit tout neuf et très magnifique. Ce fut là qu'on déshabilla la mariée en présence de madame la Dauphine et de toutes les dames, à la réserve des filles qui s'étaient arrêtées dans la galerie... (parce que cela ne les regardait pas).

Pendant ce temps, on déshabillait le duc de Bourbon en présence du Roi dans la chambre voisine.

Quand on eut mis la mariée dans son lit, le Roi amena M. le duc de Bourbon, et le fit coucher dans le lit, mais ce ne fut que pour la cérémonie, car le Roi leur ayant donné le bonsoir, madame la duchesse et madame de Montespan demeurèrent aux deux côtés du lit. (Et on peut être sûr qu'elles ouvraient l'œil,... si l'un d'eux avait esquissé le moindre petit mouvement !)

Cette manière de supplice de Tantale dura une demi-heure au bout de laquelle on les fit lever et on les reconduisit chacun dans sa chambre...

Il paraît qu'on ne voulait pas que le mariage fût consommé parce que mademoiselle de Nantes, qui n'avait que douze ans, n'était pas encore véritablement nubile.

Alors pourquoi les avoir fait coucher ensemble ? Probablement qu'on voulait que le mariage soit consommé sans l'être. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette cérémonie n'eut pas le don de plaire à madame de Montespan, car le lendemain elle racontait qu'elle était au désespoir que les choses n'aient pas été plus loin.

JEAN PILA.

Prédicateurs morts en chaire (LVIII, 225, 378, 489, 660, 715, 763, 829, 882, 993; LIX, 37, 155). — Mon trisaïeul Georges-Frédéric-Charles Duvernoy, pasteur en second à l'église Saint-Maimbœuf, à Montbéliard, décéda en chaire, dans cette ville, le 28 décembre 1788. Il était âgé de 43 ans.

DOCTEUR MARCEL DUVERNOY.

Mgr de Lostanges, évêque de Périgueux, est mort subitement, le 11 août 1835, en officiant dans l'église de Bergerac.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

Un soldat-bourreau sous l'Empire. — On parle beaucoup du bourreau en ce moment. La guillotine redevient de mode, si on peut dire déceint. On acclame le bourreau dans les localités où il a l'avantage d'opérer. C'est un instant de nos mœurs qu'il convient aux psychologues d'étudier. Ils pourront, à ce propos, rappeler que ce sentiment ne fut guère toujours celui des générations qui nous précédèrent, bien au contraire, et le document inédit que voici en pourra témoigner. C'est le frère du prince de Wagram qui écrit au procureur impérial de la Cour d'Ajaccio, à propos d'un aspirant bourreau, en ce moment, sous l'uniforme du régiment colonial :

Le commandant du 2^e bataillon colonial m'ayant rendu compte, monsieur le Procureur Général, de la demande que vous lui aviez faite du nommé Deville, fusillier à la deuxième compagnie de son Bataillon pour être exécuté de la justice dans ce département, j'ai l'honneur de vous prévenir que, considérant que ce militaire qui se dit né d'un homme de cette profession, sollicite également cet emploi et qu'il ne saurait plus être souffert dans son corps, ayant été trouvé nombre de fois dans la Maison avec l'ancien bourreau, j'ai décidé qu'à compter du 26 de ce mois, il serait rayé des contrôles du 2^e Bataillon Colonial et mis à votre disposition.

J'ai l'honneur de vous saluer avec ma parfaite considération.

*Le Gal de Don comte de l'Empire,
Commandant en chef la Corse.*

CESAR BERTHIER.

Ajaccio, le 27 novembre 1812.

M. le Procureur général

Il nous a été impossible de retrouver où le père de ce Deville avait exercé, soit

sous l'ancien régime, soit sous la Révolution. Il ne figure pas dans la liste des bourreaux que nous avons jadis dressée (Cf. *La Guillotine en 1793*, pp. 60, 61). Le document ci-dessus est en notre possession.

HECTOR FLEISCHMANN.

La bataille de Waterloo racontée par une image populaire. — Tirons et sauvons de l'oubli les vers que voici, où un poète belge de 1815, plein de bonne volonté, raconte la bataille de Waterloo d'une manière qui ne manquera pas de surprendre les historiens. Ces vers accompagnent une image populaire, dans le genre de celles d'Epinal, et servent de légende à six naïves illustrations qu'elles décrivent. Aucun de ceux que les à-côtés de la catastrophe du 18 juin occupa, n'a songé à recueillir ce document populaire, qui, ne l'oublions pas, est dû à une plume étrangère. Il convient d'en respecter scrupuleusement l'orthographe simplifiée et le style un peu télégraphique. La poésie a de ces exigences.

Lieux illustrés par d'immortels exploits,
Le brave Belge y défendit ses droits.
Où fut vaincu l'Empereur Bonaparte,
Ah ! de l'honneur jamais il ne s'écarte.
L'ennemi entoure le Prince héréditaire,
Tu sauves ton Prince ! la gloire militaire,
Tu parais aussitôt septième bataillon
Te vaut de Frédéric la décoration.
Ce fut à Waterloo que nos braves guerriers,
Ils y cueillirent tous les plus nobles lauriers,
S'immortalisèrent par leur rare courage
L'ennemi n'opposa qu'une impuissante rage.
Des braves Ecossais admirez la conduite !
Ils offrent des drapeaux dont l'ennemi en fuite
A leur grand général, au héros Wellington,
A du, honteusement, leur faire l'abandon.
L'époque est donc venue où ce fameux héros,
Napoléon s'enfuit et n'a plus de repos
Se voit enfin dompter par les troupes alliées
Ainsi se terminent ses hautes destinées.
Ces deux grands généraux s'applaudissent
Puis ils jettent un regard douloureux.
Des succès obtenus par la noble vaillance
Sur tant de victimes mourants de leur présence.

Avouons que ce dernier vers est un éloge absolument inattendu pour les vainqueurs !

« Le Prince héréditaire » dont il s'agit dans le cinquième vers est ce Guillaume-Frédéric de Hollande dont on connaît le rôle aux Quatre-Bras.

HECTOR FLEISCHMANN.

Les suites de l'expulsion des congrégations en l'an VII. — Les choses ont des retours, L'histoire se recommence. Les lois relatives à l'expulsion des congrégations, obligent la police à pénétrer dans la vie privée de certains citoyens. Il s'agit de voir si, dans ces asiles paisibles, ne vivent pas, groupés en commun, quelques anciens membres des congrégations expulsées.

Il en allait ainsi en l'an VII. On avait parfois la surprise de s'apercevoir que les religieuses enseignantes avaient encore, de ci de là, quelques élèves — et voila bien le comble de l'horreur — un jour, ne découvrait-on pas qu'elles étaient les filles de ces députés qui avaient voté l'expulsion.

LÉONCE GRASILLIER.

Ministère de la Police Générale

Note pour les inspecteurs (n° 140)
28 frimaire an VII.

Des ex-religieuses inspirant à la jeunesse confiée à leurs soins, des sentiments de haine pour la République, d'aversion pour ses magistrats et de mépris pour les institutions qui doivent en assurer la durée. Des prêtres réfractaires employent le moyen si puissant de la confession pour tromper l'innocente crédulité et donner une fausse, une dangereuse direction aux facultés morales des jeunes personnes qui se trouvent dans cette maison d'éducation.

Les femmes fanatiques qui la dirigent (1), résident dans la rue du Baq, entre celle Dominique et celle Grenelle. Leur pensionnat ou école est au fond de la cour de la maison située entre un potier de terre et un épicier. Elles y logent.

Les inspecteurs feront surveiller ces ex-religieuses et les prêtres qui fréquentent. Ils rendront compte du résultat. Ils se souviendront que le Gouvernement attache la plus grande importance à ce que l'action de la Police soit sans cesse agissante à l'égard des personnes qui se chargent de l'éducation de la jeunesse.

Les inspecteurs chargèrent aussitôt deux agents secrets le n° 30 et le n° 12 ; et à la fin de la décade suivante, le Ministre était édifié par les deux rapports suivants :

N° 30. — *Rapport du 9 Nivose an 7^{me}*

Je me suis transporté rue du Baq, entre celle Dominique et Grenelle environ les 2 hre de l'après-midy aux fins de renseignement à prendre sur des Ex-Religieuses et des Prêtres qui vont dans leur demeure diverses

(1) Le Ministre avait été renseigné par l'agent secret n° 24, le 19 frimaire.

informations prises sur leur compte, il y a dix ou douze ans quelle demeurent dans cette maison sous le titre de bonne et institutrice; je me suis assuré moi-même de ce que pourraient être les Personnages, j'ai entré dans leur domicile situé comme dessus allée d'un épicier et potier de terre au fond d'une cour ayant une grille de fer restant au rez de chaussée composée de 2 pièces ou étant j'y ay trouvé des petites demoiselles, environ une douzaine depuis 5 ans jusqu'à 9. C'est tout ce qui compose la classe des deux maîtresses qui nous ont dit l'une senommer le Noux agé d'environ 40 et l'autre a peu près 60, n'enseignent en apparence rien de contraire aux principes du Gouvernement, nous ayant de bonne foi déclaré qu'elle donnaient congé le dimanche parceque les pères et mères l'exigeaient c'est tout ce que nous avons pue remarquer un grand christ sur une cheminée et un seul lit dans la chambre qui compose ladite classe. Je ne crois pas ces deux femmes dangereuses...

Voici le rapport de l'autre indicateur.

N° 12. — 10 Nivose an 7

J'ai entré au fond de la cour indiqué par la note n° 140, j'y ai trouvé trois femmes, la plupart d'un certain âge, et un citoyen agé, assis près d'un poêle, une table préparée pour quatre à cinq couverts, j'ai proposé deux de mes nièces pour être pensionnaires, d'après le bien que j'avais entendu dire de l'éducation qu'elle donnait à la jeunesse, et je me suis engagé à les faire venir de suite à Paris dèsque nous serions d'accord, non seulement du prix, mais aussi sur le genre d'éducation. Après les pourparler ordinaires et beaucoup d'honnêtetés, j'appris qu'elles n'avaient que des externes pour l'instruction, qu'elles ne tenaient point de pensionnaires et que l'éducation, qu'elles se chargeaient de donner était la même qu'avant la Révolution, et qu'elles ne tenaient point de pensionnaires à cause du loyer. Elles ont fini par m'enseigner rue de la planche une maison d'éducation tenue par les dames de St-Joseph, qui enseignaient les mêmes principes qu'elles et qui avaient plusieurs demoiselles de députés.

Logements à bon marché pour sénateurs et députés. — Le suffrage universel choisit ses représentants comme il peut; il ne leur demande pas s'ils ont des titres de rente, et on ne saurait le lui reprocher, mais il en résulte pour certains élus des situations embarrassées. Nous les voyons en l'an IV, ne trop savoir où se loger. Les propriétaires se soucient peu de leur clientèle et le gouvernement est contraint de venir au secours de ces chemineaux, qui n'ont d'autre domicile que

la Chambre des députés; mais malheureusement on n'y couche pas.

LÉONCE GRASILLIER.

RAPPORT AU DIRECTOIRE-EXÉCUTIF
Par le Ministre des Finances

Du Ventose an IV (avril 1796)
de la République française
une et indivisible.

Nombre de Représentants du Peuple sont obligés de quitter les logements qu'ils occupent, parce que les propriétaires refusent de leur en continuer la location ou exigent des logers payables en numéraire. J'ai pensé qu'à l'égard de ceux qui se trouvent actuellement dans l'impossibilité de se loger ailleurs que dans des maisons nationales, et d'attendre le terme des formalités d'une adjudication sur enchères, il convenait d'autoriser la Régie à leur passer bail sans autre forme que celle d'une estimation rigoureuse du prix de la location; autrement plusieurs Représentants pourraient se trouver absolument sans asile. Cette mesure me paraît nécessaire et je propose en conséquence au Directoire-Exécutif l'arrêté suivant: (qui fut rendu aussitôt).

Du 22 Ventose an IV de la
République française une
et indivisible.

LE DIRECTOIRE-EXÉCUTIF, sur le rapport du Ministre des Finances, considérant les difficultés que plusieurs Représentants du Peuple, forcés de déménager, éprouvent pour se procurer des logements et que plusieurs pourraient se trouver actuellement sans asile, s'ils étaient obligés d'attendre, pour occuper des logements dans des maisons nationales que toutes les formalités d'usage pour la location de ces maisons fussent entièrement remplies.

ARRÊTE que, dans ce cas là, le Ministère des Finances est autorisé à faire consentir des baux à location d'après l'estimation rigoureusement faite, par l'architecte et la Régie des Domaines du prix de la location. En conséquence les mesures qui ont été prises jusqu'à présent dans le même cas par le Ministre des finances sont et demeurent approuvées.

Le Tourneur
Rewbel Carnot
Barras
J. M. Révellière Lépeaux

En marge est écrit:
Un mois d'avertissement
en cas de vente.

Le Directeur-gérant:
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBER, St-Amand-Mont-Rond

44^e ANNÉEN^o 121231^m r. Victor-Massé
PARIS (IX^e)Cherchez et
vous trouverezIl se faut
entraider31^m r. Victor-Massé
PARIS (IX^e)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET REPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

273

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

La foire aux jambons au temps jadis. — Olivier de Serres a mentionné dans son *Théâtre d'agriculture et ménage des champs* (Paris, 1600, p. 839), la foire aux jambons, qui de son temps se tenait « au Parvis Notre-Dame » le jour du samedi-saint :

La veille de Pâques, dit-il, il y a un marché de lard à Paris, qui se tient au parvis Notre-Dame, où tous les maîtres chaircutiers de Paris y ont des estaux. De Chaalons en Bourgogne, on apporte à Paris grande quantité de bons lards apprestés à la mode de Paris ; de la Normandie et de la basse Bretagne aussi, mais autrement accomodés, car on leur laisse et jambes et testes, c'est assavoir, la moitié de la teste à chacune flèche, car ils les fendent le long du ventre, n'en faisant que deux pièces. Ceux-ci ne sont si bien façonnés que les précédents ; aussi sont-ils de moindre prix, de moindre usage, et de moindre goust. Ces diverses façons d'accommoder les chais de pourceau sont représentées comme pour exemple ; par où l'on peut voir, qu'en matière de ménage peu de peuples consentent ensemble ; mais n'importe, pourvu que les biens que Dieu nous donne soient si bien maniés, que treuvs de profitable usage, utilement, et avec action de grâces, l'on s'en serve.

274

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la foire aux jambons se tenait encore sur le Parvis Notre-Dame, le mardi-saint, et non plus la veille de Pâques (Cf. *Le Géographe Parisien*, t. II, p. 321, Paris, 1769).
P. DORVEAUX.

[Quels ont été exactement les divers emplacements de la foire aux jambons ?]

Le duc d'Épernon au duc de Luynes. — Le cardinal de Richelieu raconte ceci :

Rien ne put divertir aussi le duc d'Épernon de partir de Metz pour la venir servir (la reine) en cette occasion. Il y étoit allé dès l'année précédente (1618), sur des mécontentements imaginaires, mais, en effet, par la seule inquiétude de son naturel qui ne peut supporter de voir personne au-dessus de lui, comme il témoigna assez, en ce que, peu auparavant son partement, rencontrant Luynes sur le degré du Louvre, il lui dit : « Vous autres, Messieurs, vous montez, et nous descendons. »

P. 329 du tome II de : *Histoire de la mère et du fils*, etc., par Fr. Eudes de Mezeray... A. Amsterdam, 1790, 2 vol. in-12.

On sait que cet ouvrage a pour auteur le cardinal de Richelieu ; il s'est élevé quelques doutes sur cette attribution ; le cardinal s'en déclare l'auteur à la p. 319, du t. 1^{er} : « Je fus choisi par le clergé ». Et à la table : « Richelieu, évêque de Luçon choisi par la chambre du clergé », etc.

Il doit exister une autre version concernant les paroles du duc d'Épernon au duc de Luynes. Elles ont été attribuées,

ce me semble, au père Joseph, par un de nos grands peintres, M. Gérôme !

Question posée jadis, sans solution.

R.

Les bataillons de femmes sous la Commune. — Je sais que des femmes ont pris part à la lutte pendant la période de la Commune, comme Louise Michel et d'autres. Mais a-t-il existé des bataillons de femmes organisés militairement comme les bataillons d'hommes ? Je serais très désireuse d'être fixée sur ce point.

Madame V. VINCENT.

Les amnistiés de la Commune. — Je désire connaître le texte et la date de l'amnistie votée par la Chambre en 1878, en faveur des condamnés de la Commune et à savoir quelle date sont arrivés les premiers déportés amnistiés de la Commune.

Madame V. VINCENT.

« **Le péril est à gauche** » ; discours de Jules Ferry. — Quelle est la date du discours prononcé à Lille par Jules Ferry, il y a 25 ou 26 ans, dans lequel se trouve cette phrase : « Le péril est à gauche » ?

P. B.

Communication des pièces antérieures à cinquante ans — Un aimable intermédiaireuriste pourrait-il me donner la date d'une circulaire ministérielle adressée aux archivistes départementaux, vers Pâques de l'année 1908, pour leur dire que la communication des pièces remontant à plus d'un demi-siècle était autorisée ? Aucune revue, que je sache, n'a publié cette circulaire importante ; annoncée alors dans les journaux.

U.

Perpignan. — Le nom de cette ville paraît pour la première fois dans un acte de 927 : *in termino de villa Perpiniano* ; dans un autre acte, de 929, on le trouve sous la forme *villa Perpiniani*. Or, dans les noms de lieux suivants, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, le suffixe latin *anus* est évidemment ajouté à un nom d'homme : Lézignan (*Licinius*), Coursan (*Curtius*), Nissan (*Nicius*), Marcorignan (*Marcorinus*), Llupia (*Lupus*), Pezillà (*Petilius*), Corneilla (*Cornelius*), etc., etc. Tout porte à croire qu'il en est de même pour Perpignan, mais à quel nom propre

d'homme faut-il le rapporter ? On trouve Perpenna, nom de plusieurs consuls de Rome et d'un préteur qui combattit vers 72 av. J.-C. en Espagne, où il fut vaincu par Pompée. Perpignan porterait alors, comme les localités précitées, le nom d'un des anciens propriétaires gallo-romains de la *villa* qui a été son origine. Cette étymologie est-elle plausible, *philologiquement* ? En d'autres termes : 1° est-il de règle absolue qu'un nom de lieu terminé par la désinence *anus* dérive d'un nom propre, celui du propriétaire de la *villa* ? 2° Perpenna a-t-il pu, selon les règles de la dérivation, donner la forme *Perpinianus* ou *Perpinianum* ?

N. T.

Etat-civil ancien de Reims. — Les anciens actes de l'état-civil de Reims avant la Révolution ont-ils été réunis à l'Hôtel de Ville ou transportés aux Archives ? Peut-être les actes ont-ils été l'objet de publications spéciales ? Je serai reconnaissant à mes confrères de me signaler ce qu'ils savent à ce sujet et si les actes d'état-civil des protestants sont conservés jusqu'à la Révolution pour cette ville de Reims.

H. H.

Evêque de Mirepoix. — Quel était l'évêque ou l'ancien évêque de Mirepoix qui fut très mêlé aux affaires politico-ecclésiastiques du milieu du xviii^e siècle ? Lequel personnage ne devait pas être de toute première jeunesse, car je lis dans une correspondance du temps (1752) relative auxdites affaires : « On dit que la santé de M. l'ancien évêque de Mirepoix se dérange un peu, quoiqu'il n'ait que 99 ans ! »

Le renseignement ne doit pas être difficile à trouver, mais, n'étant pas aux sources, je serais fort obligé au confrère qui voudrait bien m'en éviter la recherche.

P. DU GUÉ.

Combles de Naives. — Je serais reconnaissant à l'intermédiaireuriste qui pourrait me renseigner sur le lieu et la date de naissance et de mort, sur les gestes importants de De Combles de Naives qui vivait en 1693 ?

HENRI CARPENTIER.

Familles D'Odeignie et du Ménil. — Un aimable intermédiaireuriste pourrait-il me donner quelques renseignements sur

les familles d'Odeigne ou D'Odegne et du Ménil, ou du Mesnil, originaires du lieu de la Roche, comté de Chiny, au pays de Luxembourg? Cette famille a dû s'éteindre vers la fin du XVII^e siècle.

P. R.

Labbé Limon. — Dans son livre sur Choderlos de Laclos, M. E. Dard parle de l'abbé de Limon qui, d'abord agent du duc d'Orléans, passa, plus tard, aux émigrés, et rédigea le *Manifeste de Brunswick* (p. 147).

Quelqu'un a-t-il fait une étude approfondie de la vie de cet homme qui fut la cause occasionnelle de l'exaspération des partis? Où trouver une biographie du personnage... ?

CHAMPVOLANT.

Jacques de Maille. — J'ai lu dans un *En Marge* de M. Roujon : « Le récit du bon Jacques de Maille... » Est-ce que les historiens persistent à appeler ainsi le *Loyal Serviteur* qui rédigea la vie de Bayard? Ignorent-ils qu'un *jaque* était un vêtement serré sur le corps? Qu'un *jaque de mailles* était une armure de buste en mailles de fer? Que ce *jaque*, enfin, nous a légué notre *jaquette*? Jacques ou Jaque de Maille m'a l'air d'un nom à peu près comme Gilet de Velours ou Robe de Moire, ou, au juste, Cotte de Mailles. Qu'en pense-t-on ?

R. G.

Mahuel de Lupcourt. — Je serais reconnaissant à l'intermédiaire qui voudrait bien me fournir quelques renseignements sur François Mahuel de Lupcourt, prélat; le lieu et la date de sa naissance; le lieu et le jour de sa mort, survenue en 1740. Quels émaux ?

HENRI CARPENTIER.

La tombe de Maupertuis. — Dans quelle église parisienne a été inhumé Maupertuis, le célèbre mathématicien, mort à Bâle? Son corps fut transporté à Paris en 1826, et déjà au XVIII^e siècle, La Condamine lui avait érigé un cénotaphe dans l'église Saint-Roch. NÉRAC.

George Sand à la grotte de Lourdes. — M. René Doumic, dans la 2^e conférence sur George Sand publiée par la *Revue Hebdomadaire* du 13 février, parle de la rencontre de son héroïne avec Au-

rélien de Séze à Cauterets, en 1825, et dit qu'ils visitèrent ensemble la grotte de Lourdes (page 185).

Cette grotte était-elle déjà classée comme curieuse et fréquentée par les étrangers ?

CHAMPVOLANT.

Sur la baronnie de Vignoles ou Vignollet. — Sous la Révolution vivait à Grasse : Jean-François de Calvi, baron de Vignolles ou Vignollet (1), ancien magistrat à la Cour souveraine des Comptes à Aix.

Le *Catalogue des gentilshommes de Provence ayant pris part au vote des États-Généraux de 1789* par De la Roque et Barthélemy, et *La Chronologie des Cours souveraines de Provence* par le marquis de Boigelin, le signalent notamment.

Qui pourrait m'indiquer la position géographique de Vignoles ou Vignollet ayant donné le nom de la baronnie, et la date de la création de cette dernière ?

HADY-LEM.

Armes de la famille Nautairé ou Notayré. — Seigneur de Ponpertuzat. Bertrand de Notayré fut capitoul en 1436. Ses armes sont-elles peintes dans le registre des capitouls de Toulouse? Pourrait-on en avoir la description ? B.

Armes de la famille de Plaigne ou de Plagne. — Cette famille est originaire de Toulouse? Sicard de Plagne dénombrâ ses fiefs nobles à Toulouse en 1558. Connait-on les armes et la généalogie de cette famille ? B.

Sur le patriotisme : auteur à retrouver. — J'ai copié quelque part les belles tirades suivantes sur le patriotisme. Je n'en ai pas conservé le nom d'auteur. Un aimable co-intermédiaire pourrait-il me l'indiquer ? Je lui en serai profondément reconnaissant.

La patrie ne se compose pas seulement de toutes les traditions françaises qui sont notre honneur et notre gloire, de l'ensemble de tous les grands faits guerriers, politiques, intellectuels, artistiques ou moraux qui ont formé le pays et la race tels qu'ils sont aujourd'hui, qui ont fait des Français

(1) Suivant les orthographes employées par les divers auteurs qui en parlent.

un peuple spirituel, poli, héroïque à l'occasion, et toujours à l'avant-garde des idées nobles et généreuses.

La patrie, c'est aussi le beau sol de la France, avec les cimes diamantées de nos montagnes, les rubans argentés de nos fleuves, les falaises de nos côtes, côtes d'azur ou d'émeraude, tantôt mollement baignées, tantôt furieusement assaillies par l'Océan et la Méditerranée. Ce sont aussi les mystères de nos vieilles forêts, les paysages dorés de nos vallées garnies de toutes ces moissons qui font la richesse du pays ; c'est, en un mot, le sol gaulois, qui, par sa conformation particulière, par sa douce attirance, par ses beautés grandioses et par la diversité de son aspect a créé le génie propre de notre race.

La patrie, ce sont aussi les monuments de toutes les époques qui synthétisent notre histoire nationale, qui, suivant une heureuse expression sont l'âme pétrifiée des âges disparus, depuis les sombres châteaux féodaux qui ont été comme les cellules initiales de la patrie, depuis ces merveilles du moyen âge comme Notre-Dame, la cité de Carcassonne ou le mont Saint-Michel.

M. D. S.

Le sens du goût. — Le goût est certainement le sens dont les hommes sont le plus friands ; cependant, c'est le moins étudié, le moins analysé et le moins expliqué. C'est un sens en quelque sorte expérimental, n'ayant rien de scientifique.

Si les habitants d'un même pays, à une même époque, ont un goût général à peu près identique, le goût individuel est presque toujours varié à l'infini.

Le goût dans un même pays, évolue en quelque sorte ; la lassitude arrive, la mode aussi.

Par exemple, les vins qu'on recherche et apprécie n'ont plus de nos jours le goût des vins qu'on aimait et appréciait jadis. Et ainsi de toutes choses.

L'usage du tabac, de l'alcool, du café, ont dû produire, dans le sens du goût de véritables révolutions.

La délicatesse du goût s'émousse-t-elle ou se perfectionne-t-elle ? Autant de problèmes non résolus. A vrai dire, il n'y a pas de critérium ; il est vrai aussi qu'on n'en a pas cherché.

Le goût est aussi modifié par deux autres sens ; la vue et l'odorat ; le problème est donc fort compliqué. Est-il insoluble ?

Ne serait-il pas intéressant d'étudier les

transformations du goût par la nomenclature des mets successivement à la mode dans un même pays.

Il me semble qu'on peut le faire en particulier pour le vin. Bien que cela soit peut-être plus difficile, ne pourrait-on pas le faire pour les différentes sortes de bières, qui ont une saveur commune, et cependant des goûts très divers. J'ai possédé un manuscrit du père du fameux Santerre, une espèce de testament professionnel du brasseur indiquant à son fils comment on fabriquait de bonne bière. Pourrait-on, avec ces indications, faire de nos jours, de la bière ayant le goût de celle qu'on buvait sous la Terreur ?

Je livre aux lecteurs de *l'Intermédiaire*, l'énoncé d'un problème intéressant, et je me déclare incapable de le résoudre, étant d'une frugalité excessive.

TASTE.

Un recueil de manuscrits pour apprentis imprimeurs. — Il y a quelques années cette lettre a été envoyée à divers écrivains :

M.

Professeur de grammaire typographique à l'École du Livre, j'ai l'honneur de vous demander dix ou quinze lignes de votre écriture courante de publiciste. Cela, afin de mettre nos jeunes apprentis aux prises avec les réelles difficultés du métier.

Les manuscrits divers que je mendie ainsi (pensées, observations, maximes, etc.) seront réunis par les soins de M. Magnuski, Directeur de l'École Estienne, en une plaquette de bibliophile destinée à être donnée en prix aux élèves de nos écoles communales.

Allons, Monsieur, la charité, s'il vous plaît !

GASTON DA COSTA.

Ce projet a-t-il été réalisé ? M.

Un exemplaire unique des « Fleurs du mal ». — Sait-on ce qu'est devenu l'exemplaire des *Fleurs du mal* appartenant à Poulet-Malassis, et « dont les gardes étaient pleines d'anecdotes et de traits, dont la réunion pouvait donner les éléments d'un *Baudelairiana*. » P. C.

La Couarde. — D'où vient ce nom de *La Couarde* assez répandu comme lieu-dit, ou comme nom de commune dans différentes régions de la France ?

CERAMEUS.

Réponses

La flotte des chevaliers de Malte, d'Albon et le dragon volant (LIX, 217). — Les archives du château de Baillou (Loir-et-Cher) contiennent de précieux renseignements sur le « Dragon volant », armé, au commencement du XVII^e siècle, par deux gentilshommes du lieu, MM. de Coutances.

M. J. Alexandre a consacré dans la *Revue de Loir-et-Cher* (1) un intéressant article à cette expédition et aux négociations qui suivirent.

Je le résume aussi brièvement que possible.

Hardouin et Louis de Coutances, ce dernier chevalier de l'ordre de Malte, appartenant à une famille noble de Touraine et seigneurs, entre autres lieux, de Baillou, en Vendômois, s'associèrent, en 1608, avec un de leurs voisins, Jacques de Vendômois, seigneur d'Alleray, pour construire et armer à leurs frais un navire de guerre.

Ce bâtiment, jaugeant trois cents tonneaux, que MM. de Coutances baptisèrent *le Dragon volant*, était destiné à combattre et à capturer les corsaires, sous les étendards de Ferdinand I^{er}, grand duc de Toscane.

Hardouin de Coutances, qui avait quitté le château de Baillou sans prendre même congé de sa mère, de Livourne, où « le Dragon Volant » avait été construit, faisait ainsi part, le 10 avril 1608, de ses projets, au curé de Baillou.

« Car l'honneur de Dieu et le désir que nous avons, mon frère et moy, est de faire parler dignement de nous et d'accroître tous nos désains par nos vertus et couraiges en set état où nous nous trouvons maintenant, avec un sy bon vaisseau où nous avons tant de vues d'honneur que la bonne fortune nous a donné plus tost que la commodité, de sy bien munission: d'artillerie et de vivres pour un long temps que j'espère, devant que retournions, que Dieu nous fera la grace devoir fait quelques choses de bon. »

« Le Dragon volant » prit la mer en effet. Les deux frères se commandaient,

Jacques de Vendômois était retourné dans sa terre d'Atteray, où il devait finir tragiquement, le 22 février 1611, assassiné au bord de l'étang de Boisvinet, par Anne de Voré, sieur de l'Epicière, et ses acolytes. (1)

Sa première expédition semble avoir été heureuse, la seconde le fut moins : le capitaine, Louis de Coutances y trouva la mort, en 1610.

Après la mort du chevalier, son frère, comme ceux qui avaient survécu ralliaient Libourne (Livourne), le seigneur de Beau-regard, amiral en chef (*profectus generalis*) des galères de la même Altesse (le duc de Toscane) vint à leur rencontre et s'empara du navire et de tous ses armements, et il s'en servit dans l'expédition cajetane (contre Gaète, autrefois *Cajeta*). (2)

M. de Baillou devenu lieutenant du roi au château de Hautes, donnait en 1619, pouvoir et mandat à messire Laurent Lancy, officier de la maison de son Altesse, d'exposer et de représenter à Madame la Sérénissime Grande Duchesse de Toscane, mère de son Altesse, les énormes frais et les immenses dépens qu'a faits le même seigneur de Baillou en deux expéditions maritimes, sous les étendards de son Altesse, pendant les années 1609 et 1610, etc. (3)

En 1621 seulement, le comte fut définitivement réglé par l'attribution, par le grand duc de Toscane, à Hardouin de Coutances de « 500 escuz, monnaie de Florence, à sept livres pour escu en monnaie d'argent. »

Le navire s'appelait « le Dragon volant », Louis de Coutances était chevalier de Malte.

L'Ordre aurait-il armé un nouveau vaisseau sous ce nom, après la disparition du premier ?

PIERRE DUFAY.

(1) Cf. t. de MARICOURT : *Le drame d'Alleray*. — *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, XXI, (1882) pp. 166-177.

L'abbé CHÉRAMY : *Le crime de Boisvinet*, *Ibid.* XXIX, (1890) pp. 219-243.

L'abbé CHAMBOIS : *Une vendetta percheronne en 1611* ; *Ibid.* XXX, (1891), pp. 49-92.

(2-3) Pouvoir par M. de Baillou, traduction française de l'original latin. — Archives du château de Baillou. — J. ALEXANDRE : *loc. cit.*

(1) XVIII, (1905), cc. : 97-110.

L'homme au masque de fer (T. G., 571 ; XXXV ; XLI à XLIV ; XLVII ; XLIX ; LV ; LVII ; LIX, 209). — On a souvent cherché à pénétrer le secret du Masque de fer par l'explication d'énigmes plus ou moins compliquées. Sous ce rapport la solution proposée par M. Planchard mérite une mention spéciale car elle laisse loin derrière la découverte du père Griffet qui avait trouvé Hic Amiral, dans Marchialy ! et celle, beaucoup, plus subtile, du chevalier de Taulés qui, lui, avait trouvé Awedick dans... Kersadiou !!

L'énigme interprétée par M. Planchard nous montre l'Homme au Masque, enfermé à Pignerol, dans une basse fosse, en dessous du sol et près d'un pont.

Or le prisonnier était logé, non pas dans une basse fosse, mais au deuxième étage ; la tour dans laquelle il était enfermé se trouvait il est vrai en face d'un pont, mais ce pont était distant d'au moins 50 mètres et séparé de la tour par les murs d'enceinte. Quant à l'entrée de la forteresse elle était tout à fait à l'opposé. A part cela, le reste peut être vrai.

JEAN PILA.

Camps dans le Nord pendant la Révolution (LIX, 163). — Le camp de Famars est celui où s'est passée la défection de Dumouriez.

En 1836, le gouvernement de Louis-Philippe ayant voulu exiger, du gouvernement de la Confédération suisse, l'expulsion des réfugiés politiques, une très vive campagne de presse fut dirigée contre la personne du roi des Français.

Le *Nouvelliste vaudois* l'avait désigné par les qualifications de *transfuge de Famars*, *apostat de l'Hôtel de Ville*.

L'ambassadeur de France reçut l'ordre de porter plainte contre ce journal.

Le tribunal rendit un jugement de condamnation ainsi motivé :

Vu que, bien que le roi des Français ne fût pas nominativement désigné dans l'article incriminé, il n'y avait pas moyen de le reconnaître dans les expressions de *transfuge* et *d'apostat* ; vu surtout, quant à la première, que, d'après l'histoire de la Révolution française par M. Thiers, le duc d'Orléans était le seul officier général qui eût passé dans le camp ennemi avec Dumouriez.

(Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, t. V p. 112).

ROBINET DE CLÉRY.

Le 7 août 1793, il y avait des troupes au camp de César ou d'Estrun et au camp de Tilloy. Après l'attaque du camp de César par les Autrichiens, Kilmaine envoya en effet ses troupes au camp de Gavrelle, entre Arras et Douai.

Voir C. Dupuy, de *Valenciennes à Hondschoote* et *Archives historiques de la guerre*, Registre de Correspondance de l'Armée du Nord.

Les troupes bivouaquaient en principe sauf quand elles tenaient garnison dans une place de guerre, d'où l'emploi de camps plus ou moins artificiels, et quelquefois Romains. GALD.

Monsieur Armand de Visme trouvera, sur ce sujet, tous les renseignements qu'il désire dans :

La défense Nationale dans le Nord de 1792 à 1802 par Paul Foucard et Jules Finot (Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1890).

Quant à l'abandon du camp de César, voici les renseignements que j'ai trouvés dans cet ouvrage :

« Ce mouvement des alliés (1) indiquait de leur part le dessein de tourner la droite des Français, à moins que ceux-ci n'acceptassent un combat qui ne pouvait que leur être défavorable. Le soir, Kilmaine tint un Conseil de guerre composé de ses principaux officiers, plus de Marin et de Scellier, commissaires de la Convention. Quelques-uns furent d'avis de tenir dans le camp de César, mais on leur répondit que l'ennemi s'emparerait des routes de Bapaume et d'Arras et resserrerait si fort le gros de l'armée du Nord que celle-ci, en cas de défaite, n'aurait plus d'autre retraite que la chaussée d'Arleux à Douai, étroit passage bordé de marais, où l'on ne pouvait songer à faire en sécurité défiler tant de troupes avec leur artillerie. D'autres, auxquels se joignirent Scellier et Marin, opinèrent de s'établir entre Péronne et Saint-Quentin afin de couvrir Paris, dont le salut importait avant tout. Ce parti semblait, à première vue, le plus raisonnable et le plus rassurant ; mais ce n'était pas l'avis de Kilmaine. Non sans motifs, le général en chef voulait, au moyen d'une marche vers le nord-ouest, prendre position derrière la Scarpe, entre Arras et Douai. Par là, on s'attacherait aux places de la Flandre maritime ; on aurait Lille derrière soi, une bonne

(1) Le duc d'York traversait la Selle pour camper entre Villers-en-Cauchies et Solesmes.

place à gauche, une passable à droite, et, devant, un cours d'eau difficile à franchir.

On abandonnerait, il est vrai, une riche plaine aux fourrageurs de l'ennemi, mais on aurait l'avantage de se placer sur le flanc de sa ligne probable d'opérations et de pouvoir la couper. Ces raisons l'emportèrent, et à l'unanimité la retraite vers la Scarpe fut décidée pour le 8.

Antérieurement, dès les premiers jours d'août, à l'aide des intelligences par eux entretenues dans l'armée ennemie le général et les commissaires de la Convention près de l'armée du Nord avaient été informés que les alliés devaient, par une diversion sur Cambrai, essayer de surprendre le camp d'Estrun et de mettre aussi ceux qui l'occupaient hors d'état de continuer la campagne. Si ce coup de main réussissait, c'était la route libre pour l'ennemi, soit qu'il se dirigeât après sur Lille, soit qu'il continuât sa marche sur Paris, dont une quarantaine de lieues le séparaient alors.

Voir aussi ; 1° Gay de Vernon : *Custine et Houchard*, ch. xi.

2° O. Dehaisnes et A. Bontemps, *Histoire d'Iwuy*, p. 298. PAUL DY.

••

Il ne faut pas oublier le plus célèbre, celui de Maulde à la description duquel Dumouriez a consacré un chapitre dans ses *Mémoires*. C'est là qu'il tenta vainement d'entraîner ses troupes lors de sa élection. A une demi-lieue du camp de Maulde était celui de Bruille.

On trouvera d'ailleurs tous les renseignements désirables sur les nombreux camps du Nord dans *La Défense Nationale dans le Nord de 1792 à 1802*, ouvrage publié aux frais du département du Nord par MM. Paul Foucard et Jules Finot (Lille, 1893, 2 vol.).

Le Camp de César est un camp antique adossé au village d'Estrun (arrondissement de Cambrai), près du confluent de l'Escaut et de la Sensée. M. le Chanoine Dehaisnes y voyait un refuge gaulois plus tard occupé par les Romains. Au sujet des découvertes d'antiquités faites en cet endroit, consulter l'*Histoire d'Iwuy* de MM. les abbés O. Dehaisnes et A. Bontemps (Lille, 1887) p. 20. Voir aussi *Les Hommes et les choses* (Valenciennes, 1829), pp. 340 et 461-463, et *La statistique archéologique du département du Nord*, arrondissement de Cambrai, verbo Estrun. Enfin, le chapitre vi de l'ouvrage de

M. A. Chuquet, *Valenciennes (1793)*, est intitulé : *Le Camp de César*.

DE MORTAGNE.

Emplacement de la guillotine (T. G., 408). — Au mois de mars 1794, la guillotine fonctionnait-elle à la fois sur deux points différents de Paris : la place de la Révolution et la place de Grève ? C'est ce que semble indiquer un rapport de police, en date du 26 mars, publié par Dauban, *Paris en 1794*, page 302 :

On a remarqué avec peine, le 3 de ce mois, que la guillotine de la place de Grève n'était point posée au moment où elle devait l'être, et que le condamné a attendu pendant plus de vingt minutes l'exécution de son jugement.

Un historien de Paris a-t-il éclairci ce point ? NÉRAC.

Invasion de 1814 : écrits sur cet événement (LIX, 115, 234). — Notre collaborateur demande l'indication d'ouvrages sur l'invasion de 1814 et, du premier coup, on lui répond par le titre d'un livre qui concerne celle de 1815. Il faudrait s'entendre ! Que souhaite-t-il ? Ce n'est pas, je pense, une bibliographie complète de la campagne de 1814 ? Ence cas, l'*Intermédiaire* ne serait pas près de manquer de copie ! Qu'il nous dise donc d'abord s'il a lu l'ouvrage bien connu d'Henry Houssaye « 1814 » ; il a dû y trouver bon nombre de références. Et si le correspondant de l'*Intermédiaire* habite Paris, qu'il consulte, à la Bibliothèque nationale, le *Catalogue de l'Histoire de France* t. III (1856), p. 284, 287, etc. ; mais qu'il ne manque pas d'ouvrir aussi le *Supplément autographié*, consacré à l'histoire militaire (1894), à partir de la page 39.

Utilisons, ô mes frères de l'*Intermédiaire*, les instruments de travail qui sont à la disposition de tous ! IN-OCTAVO.

••

On lit dans le *Temps* :

Parmi les papiers du comte de l'Escalopier que possède la bibliothèque d'Amiens se trouve un document des plus curieux. C'est le texte raté de la première rédaction de l'abdication de Napoléon, rédigé à Fontainebleau le 4 avril, que publie le lieutenant L. Loy, dans ce *Carnet de la Sabretache* qui depuis longtemps publie tant et de si bonnes pièces.

On sait que l'abdication définitive de Napoléon, du 6 avril, est conçue en ces termes :

« Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à ses serments, déclare qu'il renonce pour lui et ses héritiers aux trônes de France et d'Italie, parce qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire dans l'intérêt de la France. »

Le texte de la bibliothèque d'Amiens est bien un texte authentique, libellé de cette écriture indéchiffrable et nerveuse où la jonction des voyelles précédant un *p* se marque par cette sorte de trait analogue au signe mathématique de la racine carrée qui est la marque de l'écriture de Napoléon et qu'on constate dès les premières signatures « Bonaparte ».

La différence entre les deux rédactions est assez sensible. Voici la traduction de M. le lieutenant Loy :

« Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe — et (en renvoi dans le haut de la feuille) l'empereur ne pouvant essentiellement, sans trahir son serment, abandonner aucun des départements qui étaient réunis lorsqu'il est monté sur trône — l'empereur Napoléon déclare qu'il est prêt à descendre du trône, à quitter la France et même la vie pour le bien de la patrie et conserver les droits du roi son fils, de la régence de l'impératrice et les droits et constitutions de l'empire français, auxquels il ne devra être fait aucun changement jusqu'à la paix définitive et pendant le temps que les armées étrangères seront sur notre territoire. »

Comme on le voit, lorsqu'il griffonnait la première rédaction, Napoléon croyait encore pouvoir manifester une volonté. Celle qu'il prétendait faire prévaloir, lui s'étant sacrifié, c'était l'intégrité du territoire français, le maintien des droits de son fils et ceux de sa femme, enfin l'inadmissibilité qu'on pût déléguer sur le changement de la Constitution sous la pression des baïonnettes étrangères.

Mais entre le 4 et le 6 avril, il avait acquis le sentiment de son impuissance, et c'est une renonciation pure et simple qu'il signa en dernier lieu.

Les chevaux de Napoléon I^{er} (LIX-163). — Soyons précis : Le musée de l'Armée est en possession de la peau de Vizir depuis le mois de mars 1904. Vizir était le cheval favori de l'Empereur ; cheval arabe, au poil blanc, taché de gris.

Il lui avait été donné par le sultan (Voir *Le journal*, n° du 4 février 1909).

O. BEUVE.

Scribe, Melesville, Casimir et Germain Delavigne, au château de Wolberg, chez la reine Hortense (LIX, 106, 251). — La reine Hortense acheta, en 1817, le château d'Arenenberg. Près de là s'élevait le château de Wolfsberg qu'acquit Mlle Cochelet, lectrice de la reine, après avoir épousé M. Parquin, le célèbre compagnon de Napoléon III dans ses échauffourées.

H. THIRRIA.

« Le roi est mort... Vive le roi » aux obsèques du comte de Chambord (LVIII, 50 178, 294, 739, 787, 901 ; LIX, 22, 70, 120, 234). — Depuis plusieurs semaines, une polémique s'est ouverte, dans *l'Intermédiaire*, au sujet de la légitimité des droits de M. le comte de Paris, à la succession de Monsieur le comte de Chambord. Cette discussion, qui roule sur des événements survenus au moment des obsèques du Prince, n'est assurément pas nouvelle, et c'est vainement que je me demande dans quel but on vient de la rouvrir !

En tous cas les suppositions, et les déductions pressenties pour laisser croire que Monsieur le comte de Chambord ne reconnaissait pas Monsieur le comte de Paris comme son héritier au trône, ne sauraient avoir de portée, puisqu'elles ne reposent que sur des hypothèses absolument gratuites. La plupart de ceux qui défendent cette thèse singulière dans *l'Intermédiaire* n'ont jamais mis les pieds à Frohsdorf, et n'ont jamais connu, ni de près ni de loin, Monsieur le comte de Chambord ; leur opinion ne peut donc avoir pour base, que de vagues récits, sur lesquels je ne veux pas revenir, mais dont l'authenticité a été démentie d'une façon formelle...

Ceux qui ont vu et qui ont entendu, me paraissent autrement qualifiés pour se prononcer, en connaissance de cause ; or, pour moi, comme pour tous ceux qui ont vécu dans l'intimité de M. le comte de Chambord, il ne peut être douteux que le Prince considérât M. le comte de Paris comme celui, que le droit, monarchique

héréditaire et traditionnel, désignait pour son successeur.

Si les affirmations de la maison de Monseigneur, que l'on pourra lire plus loin, ne sont pas suffisantes pour les incrédules, ils devraient, s'ils étaient de bonne foi, en déduire la preuve, dans les longs débats, les difficultés sans nombre qu'ont précédé la venue de M. le comte de Paris à Frohsdorf le 5 août 1873, et les conditions qui ont été mises à cette visite. J'en parle en connaissance de cause, puisque j'ai été mêlé à tous les pourparlers qui l'ont précédée, que j'étais présent au premier entretien entre M. le comte de Chambord et M. le comte de Paris, et que j'ai entendu ce dernier prononcer cet engagement désormais historique :

« Je viens en mon nom, et au nom de tous les membres de ma famille, vous présenter nos respectueux hommages, non seulement comme chef de notre maison, mais encore comme au seul représentant du principe monarchique en France. Je souhaite qu'un jour vienne où la nation Française comprenne que son salut est dans ce principe. Si jamais elle exprime la volonté de recourir à la monarchie, nulle compétition au trône ne s'élèvera dans ma famille ».

Le texte même de ce discours, dont chaque mot avait été pesé, dont chaque phrase avait fait l'objet d'une entente préalable, prouve, surabondamment que Monsieur le comte de Chambord n'entendait pas simplement prêter la main à un acte de famille, mais bien à une fusion monarchique consentie loyalement sous certaines garanties et loyalement acceptées.

Aussi M. le comte de Chambord dans son dernier manifeste du 2 juillet 1874 écrivait-il :

La Maison de France est sincèrement et loyalement reconciliée, ralliez-vous confiant derrière elle.

Mes amis et moi avons déjà protesté, en 1883, contre des insinuations tendancieuses, et je ne saurais mieux faire que de publier intégralement les deux documents auxquels je fais allusion :

Extrait d'un article du *Figaro* du 4 septembre 1883, signé Pierre Giffard...

... Une inimitié sourde séparait des princes d'Orléans ce que l'on appelait, dans l'entourage des Princes, la *Petite Eglise de*

Frohsdorf : c'est-à-dire la comtesse de Chambord et Messieurs de Blacas, de Damas, de Monti, de Raincourt, de Chevigné, en un mot, presque tous ceux qu'on pourrait appeler les conseillers intimes du prince mort...

Ainsi s'éclaircit le roman de l'héritage politique du comte de Chambord. Nous savons nous, à quoi nous en tenir, et, si on pousse Mme la comtesse de Chambord à bout, elle produira des documents, s'il le faut, qui surprendront bien des gens.

Réponse au *Figaro*.

Frohsdorf, 6 septembre 1883.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Arrivés seulement ce matin de Goritz, nous lisons dans le *Figaro* du 4 septembre un article, signé Pierre Giffard et intitulé les « Funérailles de M. le comte de Chambord ». L'auteur, dont la bonne foi a été surprise, attribue un rôle imaginaire à ce qu'il appelle la *petite église de Frohsdorf*. Nous soussignés, directement mis en cause, et présents en ce moment à Frohsdorf, donnons un démenti formel aux appréciations émises par ce prétendu conseiller intime. Nous refusons d'accepter l'attitude qu'on veut nous prêter, soit dans le passé, soit dans le présent. Nous reconnaissons les droits de M. le comte de Paris à la succession de M. le comte de Chambord. Nous nions absolument l'existence des documents auxquels il est fait allusion, dans la conversation rapportée par votre correspondant.

Tout notre désir est de n'avoir plus à répondre à des attaques ou à des accusations de ce genre, et de voir respecter le silence et la retraite où nous rentrons. Après avoir loyalement servi, jusqu'à la mort, le roi tendrement aimé et à jamais regretté que nous pleurons aujourd'hui, après avoir consacré tout notre dévouement, tout notre cœur, à celui qui a si souvent daigné nous appeler *ses amis*, nous gardons à sa mémoire la fidélité qui a été l'honneur de notre vie et qui sera une consolation dans notre douleur. Nous vous prions, M. le Rédacteur en chef, de vouloir bien insérer cette rectification et de recevoir l'assurance de nos sentiments distingués.

Signé : comte de Blacas, comte de Damas, comte René de Monti, comte A. de Chevigné, baron de Raincourt.

Déjà, sous la Restauration, après la mort de Monsieur le duc de Berry, la question de la transmission de la couronne avait été mise en cause, et personne, même dans la famille Royale, n'avait émis le moindre doute sur le droit de successibilité du duc d'Orléans au cas où

Mme la duchesse de Berry n'aurait pas eu d'enfant mâle.

Quant à ceux qui s'obstinent à voir, dans les descendants de Philippe V, les héritiers légitimes du trône de France, je me contenterai de leur rappeler la déclaration formelle de M. le duc de Madrid, publiée, sous forme de lettre, dans la *Gazette de France* du 7 septembre 1883 :

« J'appartiens à ma chère Espagne par des liens indissolubles et c'est à elle seule que j'appartiens. »

Comte RENÉ DE MONTI.

P. S. — *L'Intermédiaire* du 20 janvier m'est remis seulement au moment où j'achève la rédaction des lignes ci-dessus. Certains passages d'une lettre de « l'Aumonier de Frohsdorf » y sont cités par M. Robinet de Cléry. Si celui-ci eût été comme moi, en contact pendant 15 ans avec ce chapelain il est certain qu'il n'aurait attaché aucune importance aux assertions de M. l'abbé Curé (tel est son nom).

L'étrangeté de ce saint prêtre avait, en effet, réduit bientôt ses attributions à Frohsdorf à la seule célébration des offices, et je puis affirmer qu'il n'était, aucunement en posture, pour recueillir des confidences pouvant infirmer le fond de ce qui précède.

..

Mon honorable contradicteur voudra bien m'excuser si, royaliste moi-même, j'ai cru parler à un royaliste et si j'ai pensé que c'était à ce titre qu'il voulait défendre la pure doctrine légitimiste — suivant lui — contre « les prétentions des princes d'Orléans ».

Du moment que je me suis trompé à cet égard, je n'insiste pas. Je ne songe à prononcer aucun *ques ego*, ni à invoquer des arguments sentimentaux pour empêcher une discussion courtoise de se poursuivre sur n'importe quel sujet. D'ailleurs, les discussions, récentes auxquelles on s'est livré récemment ici sur Marie-Antoinette, Louis XVII, les Terroristes, etc., etc., peuvent rassurer notre confrère qui craint que nous ne nous bornions à nous entretenir des prédictions du Vieux Major. Mais, comme mon contradicteur le dit lui-même, *L'Intermédiaire* ne doit être ni une chaire, ni une tribune, et il est d'ailleurs très difficile de traiter

convenablement ici, en quelques lignes concises, des sujets qui demanderaient des volumes.

J. DE BARON WITTE.

Femmes : Les premières conquérantes des diplômes masculins (LIV ; LV ; LVI ; LVII ; LVIII. 97, 875, LIX, 238.) — Un journal publie ce tableau : est-il exact ?

1862. — Première femme bachelière : Mlle Juliette Daubié.

1870. — Première femme médecin : Mme Madeleine Brès.

1890. — Première femme autorisée à soutenir sa thèse de doctorat en droit : Mlle Sarmisa Bilcesco.

1886. — Première interne dans les hôpitaux : Mlle Klumpke.

1894. — Première femme inscrite sur les listes électorales : Mme Vincent. (Mais elle ne fut pas maintenue).

1897. — Première avocate : Mlle Chauvin.

1897. — Première avocate admise à plaider à la barre : Mme Petit.

1904. — Première femme concourant pour le prix de Rome (musique) : Mlle Hélène Fleury.

1906. — Première normalienne : Mlle Robert.

1908. — Première femme candidate officiellement aux élections législatives : Mlle La-loë.

1908. — Première femme entrée en loge pour le prix de Rome (beaux-arts) : Mlle Heuvelmans.

1908. — Première femme puid'homme : Mme Jusselein.

Aubert à Troyes (LVIII, 950 ; LIX, 130). — « Le sieur Aubert, luthier à Troyes, déjà connu par son talent supérieur dans son art, vient d'exécuter, sous les yeux de M. de Myrtheuil, un *harpe-luth*, instrument de l'invention de ce professeur de musique. Cet instrument est un composé du théorbe, de la mandore, de la guitare et de la harpe. Sa forme tient de celle du luth et de celle de la harpe ; il produit l'effet que l'on peut attendre de ce dernier. Son étendue est de 4 octaves. Il y a 45 notes dont 40 peuvent se faire chromatiquement.

« Ce Harpe-luth étant trop difficile à l'exécution surtout pour les dames, on a imaginé le moyen de le simplifier par la

composition d'un nouvel instrument nommé citharan qui est d'autant plus facile que tous ceux qui pincent de la guitare peuvent, avec un léger travail, exécuter, sans le secours d'un maître, toute musique faite pour la guitare. Ce citharan a le son aussi fort et aussi agréable que ceux du médium de la Harpe, particulièrement dans les basses. Il est à peu près dans la forme de la guitare, plus facile à tenir et beaucoup plus léger. Il a 9 cordes, 3 octaves et une tierce d'étendue depuis son plus grave jusqu'à son plus aigu. Les amateurs qui désireront connaître ces instruments pourront les voir chez le sieur Aubert et, en cas d'achat, ils trouveront chez lui une méthode très précise qui leur sera donnée gratuitement et qui les mettra à même d'en jouer en peu de temps. Il fait aussi des guitares à deux manches nommées *Tri-sex* » (*Journal de Troyes*, 21 janvier 1789).

P. c. c. OCTAVE BEUVE.

Gaspard de Besse (LIX, 164). — D'après Léon Gozlan, qui écrit une spirituelle biographie de Gaspard de Besse, le fameux Fra-Diavolo Provençal pris dans un cabaret par des gardes-marine fut livré au Parlement d'Aix et jugé dans cette cité en 1776.

Condamné au supplice de la roue, le bourreau reçut l'ordre secret de l'étrangler avant de lui briser les membres. Il marcha à l'échafaud courageusement et en beauté.

A. TROMPETTE.

Les Béthune-Sully (LIX, 116, 245). — La maison de Bethune-Sully s'est éteinte en 1802. Si je ne me trompe pas, le comte Horace de Viel-Castel se moque, dans ses trop fameux *Mémoires*, des prétentions du personnage qui en a relevé le nom et le titre.

HENRY PRIOR.

Les vrais Béthune existent encore, dans une position modeste. Il faut consulter à ce sujet le volume (le IV, je crois) du *Dictionnaire des Familles Françaises à la fin du XIX^e siècle*, par C. d'E. A., que Domino Noir trouvera à la Bibliothèque nationale, mais non en librairie, car il n'est pas en vente.

OROEL.

Voir *Dictionnaire des Familles françaises à la fin du XIX^e siècle*, par C. d'E. A.

La notice consacrée aux Béthune-Sully, comme toutes les autres, est faite avec autant de bonne foi que de science généalogique. Ce dictionnaire encore en cours — et qui n'est point dans le commerce — est par excellence, la source à consulter ; c'est là une œuvre de haute conscience et d'absolu désintéressement.

M. C. d'E. A. explique comment le nom de Béthune-Sully a été transmis.

V.

Famille Boucher d'Orsay (LIX, 164). — M. L.V.P. pourrait-il faire connaître quelles étaient les curieuses immunités qui avaient été concédées par le roi Philippe I^{er} à la famille du chevalier Eudes de Challou Saint-Mard ?

BEAUJOUR.

Familles de Châlons-Landreville et Armynot (LVIII, 951 ; LIX, 81, 130, 220). M. A. W., en posant sa question, est dans le vrai, lorsqu'il déduit que le père d'une Châlons, mariée en 1636, ne peut pas prétendre au titre de prince d'Orange, titre sorti pour jamais de la famille de Châlons en 1544, pour passer à celle de Nassau ; mais sans être prince d'Orange, ce Châlons peut néanmoins descendre de la famille originaire de ces princes, par un cadet. Il se trouve précisément qu'un document, qui m'est communiqué par un membre de la famille Armynot, milite nettement en faveur de cette hypothèse. Ce document se présente comme étant la copie d'une notice généalogique datant du XVII^e siècle ; il n'a pas autrement d'authenticité, mais me paraît cependant intéressant au point de vue de la question posée par M. A. W.. Il est ainsi conçu :

Claude de Châlons, escuyer, seigneur de Landreville, de Rieldessus, qui avait épousé Catherine de l'Evesque, d'où est issue damoiselle Catherine de Châlons, est descendu en droite ligne de très haut et très puissant seigneur Guillaume de Châlons, prince d'Orange, seigneur d'Argueil et de très haute et très puissante princesse Catherine de Bretagne, sœur germaine de très excellent et très puissant prince François, duc de Bretagne, comte de Montfort, de Richemont, d'Estampes et de Vortus ; elle était fille de Richard de Bretagne et de Marguerite d'Orléans et fut mariée à ce Guillaume de Châlons le quinziesme février mil-quatre-cent-trente-sept et eurent un fils appelé Jean de Châlons, aussi prince

d'Orange, comte de Tonnerre, seigneur d'Alay et d'Argueil ; et c'est d'un cadet de ce Jean de Châlons d'où est directement descendu le dit Claude de Châlons, père de la dite Catherine.

Si cette note est exacte, M. A. W. aurait donc intérêt à rechercher le nom de ce cadet de Jean de Châlons (qui est le deuxième du nom, mort en 1502) et à retrouver les chaînons généalogiques qui le relie à Claude de Châlons-Landreville. Peut-être quelques confrères intermédiairistes, M. le baron A. H. et M. D. des E. notamment, sauraient-ils lui donner des indications utiles pour mener à bien cette recherche. La Pise, dans son tableau de *l'Histoire des princes et principauté d'Orange*, La Haye, 1639, ne parle que des aînés et ne dit jamais un mot des cadets ou des filles ni de leur descendance. Qui pourrait-on consulter encore ? E. L.

Les origines de la noblesse de la famille Clémenceau (LII ; LVIII, 78.). — Clémenceau de la Clémencière porte : *d'azur à 2 clefs d'argent passées en sautoir*.

Cette famille remonte à Jehan Clémenceau, premier imprimeur libraire du Bas-Poitou, qui épousa, en 1498, Isabeau Voyneau, de Mareuil sur le Say. Or, Jehan Clémenceau, très expert en son métier, établit son atelier, composé d'une modeste machine à imprimer, dans la petite ville des Moustiers-sur-le-Lay, résidence préférée des Evêques de Luçon. C'était une excellente idée, comme on va le voir.

L'évêque de Luçon était alors Pierre de Sacierges, protecteur de Jehan Clémenceau ; il l'avait lui-même envoyé, quelques années auparavant, dans les ateliers de Marnes, à Poitiers, afin qu'il pût apprendre l'état d'imprimeur. Le protégé du prélat s'installe aux Moustiers ; l'évêque daigne lui rendre visite, et inspecte, avec le plus vif intérêt, ses premiers travaux, des livres liturgiques.

Satisfait, le prélat se retire plus épris que jamais de l'intelligence de son « amé et féal libraire », comme il dit. A quelque temps de là, l'évêque se trouve en présence de Louis XII, et il demande au roi, qui les lui accorde, des lettres d'anoblissement en faveur de Jehan Clémenceau.

Et voilà comment M. Clémenceau se

trouve appartenir à une noble famille du Bas-Poitou, choyée, de tout temps, par N. N. S. S. les évêques de Luçon, à preuve, comme on disait jadis, Miles d'Illiers, successeur de Pierre de Sacierges, qui nomma le fils aîné de Jehan, François Clémenceau, sénéchal de Luçon et des Moustiers, et conféra à son second fils, messire Jacques Clémenceau de la Clémencière, le titre très envié de grand chantre en dignité du chapitre cathédral. *L'Armorial français*, n^o 41 ; janvier 1891, p. 60 et 61. M. DE M.

Les descendants d'Enguerrand de Marigny (LIX, 108, 192 244). — La famille de Marigny était originaire de Rosay (Eure) et son nom primitif était Le Portier.

Le plus ancien membre de cette famille qui soit connu est :

1^o Enguerrand I, Le Portier, seigneur de Rosay. Il eut un fils Hugues qui suit :
 11^e Hugues Le Portier, seigneur de Rosay et de Lyons, épousa Mathilde de Marigny, d'où :

111^e Enguerrand II de Marigny (il prit ce nom à cause de sa mère) ; il eut deux fils :

1^o Jean seigneur de Marigny.
 2^o Philippe, seigneur d'Écouis, qui suit :

IV^o Philippe de Marigny, se maria deux fois.

De son premier mariage, il eut :

1^o Enguerrand qui suit :
 2^o Philippe, évêque de Cambrai, puis archevêque de Sens.

3^o Jean, évêque de Beauvais, puis archevêque de Rouen.

4^o Robert, seigneur de Mainneville.

5^o et 6^o deux filles.

De son second mariage, avec Perronnelle de Bois-Gautier, il eut :

7^o Pierre, seigneur du Plessis.

V^o Enguerrand III de Marigny, qui fut le fameux ministre de Philippe le Bel : de son mariage avec Alips de Mons, il eut comme enfants :

1^o Louis qui suit,

2^o Raoul,

3^o Thomas.

4^o Marie, religieuse à Maubuisson.

5^o Isabelle, qui épousa Hugues Danci.

VI^o Louis de Marigny, épousa Roberte de Baumez, il eut comme unique enfant

Ida, qui épousa Jean III de Melun, comte de Tancarville

Cette famille de Marigny est-elle éteinte aujourd'hui ? Je l'ignore, mais il me souvient avoir rencontré en vacances, il y a deux ou trois ans, une comtesse Enguerrand de Marigny, qui prétendait se rattacher à cette famille. G. LA BRÈCHE.

La famille de Marigny, de Mandeville a donné Marie-Céleste de Livaudais (Enoul ?) née de Marigny de Mandeville, née vers 1783, morte à Paris, le 13 juillet 1864, et Agnès-Mathilde de Marigny de Mandeville qui épousa, en 1840, à la Nouvelle-Orléans, Henri-Clément-Albin-Michel de Grilleau.

Postérieurement à l'extinction de la postérité d'Enguerrand de Marigny et de son frère, Pierre de Marigny, seigneur du Plessis-Tremblay, on trouve encore des personnages de ce nom.

Charles de Marigny, de la paroisse de Saint-Hellier (Lergenterie de Bellemcombe, Election d'Arques) produisit sa généalogie et ses titres (Rôle du baillage de Caux en 1523), Charles de Marigny, chevalier, seigneur de Sammericourt et de Puchey, rendit hommage au roi le 21 janvier 1620, pour le fief de Puchey, qu'il possédait à cause de sa femme Madeleine de Boulart ; cet hommage porte son sceau, où il y avait une bande, chargée de 3 anneaux.

Tristan de Brachon, écuyer, seigneur de Seintot, possédait, en 1634, le fief de Gaillardbois à Menesqueville, à cause de sa femme, Ester de Marigny, fille d'une demoiselle de Cassenove.

Pierre-Philippe achela, le 18 octobre 1648 la terre de Marigny, et ses descendants ajoutèrent le nom de cette terre à leur nom patronymique. Il fut anobli au mois de décembre 1654. Jean-Philippe, son fils, fut confirmé le 16 mars 1671, à condition qu'il demeurera en la Nouvelle-France (*Recherche de la Noblesse de la généalogie de Caen*, par Chamillart) Est-ce qu'il serait l'auteur des de Marigny de Mandeville ?

Quoi qu'il en soit, les Philippe de Marigny étaient représentés en Normandie à la fin du XVIII^e siècle : deux certificats pour le service militaire furent, en effet, délivrés le 14 février 1784, à deux membres de cette famille, qui fut aussi représentée aux

assemblées électorales de la noblesse de Bayeux, en 1780, Abel-François Poisson, marquis de Vandières (en Champagne) et de Marigny (près Château-Thierry) par lettres de 1754, mourut à Paris, le 11 mai 1781, sans postérité de sa femme Marie-Françoise-Julie Filleul (fille naturelle du roi Louis XV), qui se maria en 1783 à Jean-François de la Cropte, marquis de Bourzac. Il était fils de François Poisson, secrétaire du roi, qui n'avait aucune parenté avec les Marigny.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Il existe à Corbigny, Nièvre, un couvreur de ce nom dont il est très fier. Il prétend pouvoir justifier par pièces probantes sa filiation et sa noblesse.

S. A.

—
D^r Fabré-Palaprat (LIX, 165). — Il y aurait lieu d'abord, de rectifier le nom, car il s'agit évidemment du D^r Bernard-Raymond Fabré Palaprat qui avait fondé l'ordre pseudo-maçonnique des Templiers, en l'année 1804.

Quant à l'Eglise chrétienne, est-il bien certain qu'elle date de la même époque ? En tout cas, elle a dû se fonder plus tard avec l'Eglise française de l'abbé Châtel, qui, de 1830 à 1840 siégeait également faubourg Saint-Martin.

On trouvera dans les 6^e et 8^e volumes de l'*Intermédiaire* des détails sur cet abbé Châtel et sur ses relations avec Fabré-Palaprat.

Dans les *Annales originis Magni Galliarum O.* (de Thory) un chapitre est consacré à cet essai de reconstitution de l'ordre du Temple, et à la charte de Larménus.

Il existe deux médailles à l'effigie de Fabré Palaprat frappées en 1820 et 1821. Sur la première, on voit indiquées deux dates : 1804 (ère vulgaire) et 686 du calendrier spécial des Templiers, la fondation de l'Ordre remonte en effet à l'année 1118. PIETRO.

Consulter à son sujet : De Montagnac : *Histoire des chevaliers Templiers et de leurs prétendus successeurs...* (Paris, 1864, Aubry).

Le mois littéraire et pittoresque (Maison de la Bonne Presse) a publié, en 1907 ou en 1908, un intéressant article à son sujet,

avec plusieurs portraits et reproductions de documents de l'époque.

Consulter aussi : *Manuel des chevaliers de l'ordre du Temple*. A Paris, chez les FF. J.-B. Poulet et Ch. A. Poulet, 699 (1817).

Ce dernier ouvrage très rare et très curieux est en ma possession.

OCTAVE BEUVE.

Le fils de Fouquier-Tinville (LIX, 53, 134, 173). — M. G. Lenotre a longuement et minutieusement étudié cette question de la descendance de Fouquier-Tinville, dans son charmant article sur *Madame Fouquier-Tinville* « Vieilles maisons, vieux papiers, 2^e série », et avant M. Hector Fleischmann il a reproduit les états de service de Pierre Quentin, le fils de l'accusateur public. Grâce à ses recherches dans une étude de notaire de Paris, il est parvenu à reconstituer la curieuse existence des descendants du fameux personnage, avec une abondance de documents et un flair auxquels il est juste de rendre hommage.

NÉRAC.

Fabry-Fabrègues (LIX, 165). — Il existe deux familles distinctes Fabry de Fabrègues, et, circonstance curieuse, deux jeunes gens, représentants de ces familles, ont été mes camarades au collège Stanislas, de Cannes ; tous deux sont officiers.

Armes : d'argent au pal d'azur ; au chef de gueules, chargé de trois écussons d'or.

Les sept volumes de *Recherches généalogiques*, de Galiffe, et les deux volumes du *Recueil généalogique suisse*, ne mentionnent aucune famille Fabry ni Fabri, du Refuge.

Des auteurs ont prétendu qu'Adhémar Fabri, évêque de Genève, appartenait à une famille de Provence ; mais cet évêque vécut plusieurs siècles avant la révocation de l'Édit de Nantes. P. M.

Famille Hérault (LIX, 165). — D'après des notes dont je ne suis plus à même d'indiquer la source, Louise Adélaïde Hérault serait née le 21 avril 1722 ; elle mourut le 9 mai 1754 après avoir épousé, le 23 juillet 1738, Claude-Henri Feydeau de Marville, dont

(1) Jeanne-Louise-Bonne-Adélaïde, née le 8 mai 1739 † ... août 1754

(2) Claude-Jean Baptiste, né le 20 février 1743, mort au mois de juin suivant

(3) Adélaïde-Louise - Olympie, née le 30 mai 1744 † ... septembre 1754.

(4) Esprit-Charles-Henri, né le 15 octobre 1746 † ... mai 1749.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Kersabiec et la duchesse de Berry (LIX, 167). — *Récits et Souvenirs de famille S. A. R. Madame, Duchesse de Berry et ses amis, 1832*, par le vicomte Siochan, de Kersabiec. Nantes, librairie catholique Libaros, place du Change, 1895.

Peut-être cet ouvrage donnera-t-il un renseignement sur la *Relation du voyage de Madame dans la Vendée angevine en 1828*, par M. de Kersabiec ?

EX-LIBRIS.

Leriget de la Faye (LIX, 168). — La famille Leriget de la Faye s'est éteinte en 1814 en la personne de Françoise-Hippolyte Lériget de la Faye, veuve de Charles comte de la Tour du Pin Montauban ; sa noblesse remontait à Pierre Leriget pourvu, le 23 juillet 1680, d'une charge de receveur des finances en l'élection de Vienne. La similitude d'armoiries ne suffit pas, en l'absence des documents probants, à établir la communauté d'origine des Leriget de la Faye et des Leriget de Claourse. LAD.

Comte de Martrus-Saint-Ouen (LVII, 782). — Un Cl.-Nic., comte de Mertrud, chevalier, seigneur de Saint-Ouen, Saint-Etienne, etc., officier, vota en 1789 avec la noblesse de Chaumont en Bassigny (*La Roque et Barthélemy*, Champagne, p. 22). — Ce votant est sans doute le même qu'un Mertrus de Saint-Ouen qui, en 1789, était capitaine au *Premier Régiment* (provincial) d'Etat-major. S. CHURCHILL.

Une fille d'Alfred de Musset et de George Sand (LIX, 109, 248). — L'histoire de la fille d'Alfred de Musset a pour éditeur responsable Aurélien Scholl. Nous allons la résumer d'après les notes publiées, à différentes reprises, de 1882 à 1902, par M. Audiart, dans le *Bulle-*

tin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; mais c'est, je crois, Auguste Mailloux, l'auteur de la brochure dont parle le collègue F. qui a donné pour mère George Sand à l'héroïne de l'histoire de Scholl.

Le 16 avril 1882, Scholl publiait dans l'*Echo rochelais*, reproduit par l'*Événement* de Paris, un article ayant pour titre « Un mystère : La fille d'Alfred de Musset ». Il y racontait la visite qu'il venait de faire à la tombe d'une jeune fille enterrée à Saint-Maurice, près de La Rochelle. Sur cette tombe, on lisait : *Ci-gît Norma Tessum-Onda*, et il remarquait que *Tessum* c'est *Musset* renversé. De plus, Norma avait possédé les œuvres du poète avec ces dédicaces : « A ma fille bien-aimée Alfred de Musset — A ma chère petite Norma A. de M — Pour que tu ne m'oublies pas. M. ». Quant à lui, Scholl, il avait acheté le portrait de Norma et il se promettait « d'aller porter des fleurs sur sa tombe abandonnée, chaque fois qu'il retournerait sur les rivages de l'Aunis ».

En mentionnant l'article de Scholl, au lendemain même de sa publication, le *Bulletin de la Société des Archives de Saintonge* remarquait : « Voilà une nouvelle qui a bien besoin d'être vérifiée », et il la vérifiait, en effet, dans son numéro d'octobre suivant qui apportait la pleine lumière sur cette supercherie.

Norma Tessum-Onda, la prétendue fille d'Alfred de Musset, s'appelait en réalité Joséphine-Marie Ménard ; elle était née à Saint-Macaire (Maine-et-Loire) le 18 septembre 1854, de Charles Ménard, tisserand et de Jeanne Jamain ; elle mourut à Saint-Maurice à l'âge de vingt ans et quelques mois, le 8 mai 1875. Elle habitait depuis quelque temps Saint-Maurice avec une vieille femme, la veuve Coras, qui l'avait élevée ; ces deux femmes vivaient assez retirées dans une maisonnette du village, et, si l'on s'en rapporte aux lettres qui furent trouvées à la mort de la veuve Coras, elle servaient d'intermédiaires aux déportés de la Commune alors internés à Fort Boyard. La pièce la plus curieuse de cette correspondance était un billet signé Henri Rochefort et ainsi conçu : « Fort-Boyard ; ne vous tourmentez pas, ma petite blonde, on ne me fait pas de mal. Je vais bien ; je vais bien ; je vous donnerai de mes nou-

velles tous les jours. » Sur ce billet, Mlle Tessum avait écrit « Reçu par pigeon », c'est-à-dire par pigeon.

Il est à peine besoin d'insister sur les invraisemblances de cette histoire ; d'abord les dédicaces de Musset à sa prétendue fille qui avait trois ans lorsque le poète mourut ; ensuite les explications contradictoires de la veuve Coras qui, après avoir écrit au bas du portrait de Musset acheté par Scholl : « Voilà ta fille, Norma Tessum-Onda, née à Séville (?) le 18 septembre 1854, morte le 8 mai 1875 à Saint-Maurice », déclarait plus prosaïquement au secrétaire de la mairie le véritable état civil de Marie Joséphine Ménard.

Mais les légendes ont la vie dure : dix fois depuis, dans la presse a été reprise l'histoire d'une fille d'Alfred de Musset ; on a interrogé madame Martelet, la fidèle gouvernante du poète ; on a même interviewé M. Rochefort qui avait complètement oublié « sa petite blonde » du Fort-Boyard ; rien n'y a fait ; certains gens vous parlent encore de cette supercherie ; pourtant la lumière est faite, éclatante.

En 1898, un M. Auguste Mailloux, instituteur « secrétaire du cercle pédagogique de Nantes », s'appropriâ la démonstration de M. Audiart, et la reproduisit sans vergogne exposant les mêmes arguments, répétant les mêmes détails, reproduisant les mêmes documents et les mêmes pièces, mais, toutefois, dans un français dont on va pouvoir juger par sa conclusion : « Musset n'a pas eu d'enfant et je le regrette, car j'eus été heureux de rapporter sur ses descendants un peu de l'immense sympathie que je professe pour le plus grand de nos poètes, le divin Alfred ». Cependant, voulant ajouter quelque chose de son crû, il donna pour mère à Norma, George Sand, sans se douter que la liaison de Musset et de G. Sand a fini en 1834 et que, par conséquent, cette jeune fille de 21 ans en aurait eu en réalité, au moins 40.

L'opuscule dont parle M. F. a été imprimé à Nantes, imprimerie de Guist'hau, 1898, in-12, 18 pages, prix cinquante centimes.

GUSTAVE CHÉNEAU.

C'est en 1898 que cet ouvrage fut publié par M. Auguste Mailloux, directeur de la *Revue internationale de pédagogie comparative*, polygraphe distingué, auteur

d'un certain nombre de livres instructifs et amusants, parmi lesquels je citerai *Mémoires d'une Hirondelle*, *Le Journal d'un crapaud*, *Mémoires d'une canne*, *Le livre de Jan*, *Ceux qui passent et ceux qui restent* et à qui l'on doit deux recueils très intéressants : *La Terre Brietonne* et *La Terre Poitevine*, donnant des morceaux ou fragments de littérateurs bretons et poitevins.

Loin de prétendre, dans cet ouvrage, que les amours de Musset et de Sand aient donné naissance à une fille, l'auteur montre, au contraire, l'inanité de cette légende et il explique très bien comment elle a pu se créer. Je n'ai pas sous les yeux son étude, qu'il serait, je crois, très difficile de se procurer en librairie, mais j'y ai une chronique parue dans *Le Rappel* du 20 novembre 1898, sous la signature de M. André Balz, chronique qui résume cette étude et que je résume à mon tour.

Une femme galante du département de Maine-et-Loire, Mme Coras, veuve d'un employé de la Régie, ayant acquis, en 1860, une modeste propriété à Saint-Macaire-la-Manges, prit chez elle, à cette époque, une toute petite fille nommée Joséphine Ménard et treizième enfant d'un pauvre tisserand. Elle l'éleva, comme étant à elle, et, ainsi que l'observe M Balz, sans doute d'après M. Mailloux, aussi mal que possible, l'emmenant, dans toutes ses pérégrinations désordonnées et cascadeuses, à Limoges, à Tours, à Angers, à Paris, à La Rochelle, d'où finalement elles échouèrent toutes deux à Saint-Maurice, petit bourg de la Charente-Inférieure. C'est là que mourut la jeune fille, à l'âge de vingt ans, en 1874.

Or, quoique l'acte de décès eût désigné celle-ci sous son nom véritable, Mme Coras, qui était une romanesque et une passionnée d'Alfred de Musset, imagina de faire édifier à la jeune fille, au cimetière de Saint-Maurice, un monument funéraire qui était la copie exacte du tombeau de Musset au Père-Lachaise et sur lequel elle fit graver l'inscription suivante :

Ci gît

Norma Tessum-Onda

Née le 18 septembre 1854

Décédée le 8 mai 1875

Au dessus et au-dessous de l'inscription étaient sculptées une étoile et une lyre,

comme celles qui ornent le portrait de Musset, gravé par Bida, en tête des premières éditions des œuvres complètes.

L'aventurière qui avait ourdi cette supercherie funèbre n'avait rien négligé, d'ailleurs, pour l'accréditer dans la région, par le mystère dont elle enveloppait la jeune fille en parlant d'elle, par de fausses dédicaces mises sur des livres d'Alfred de Musset, montrées confidentiellement et ainsi conçues : « A ma fille bien-aimée, à mon enfant chérie — Alfred de Musset », par le bruit qu'elle faisait répandre que *Norma* était l'anagramme de Roman ; Tessum, celle de Musset et *Onda*, à une lettre près, celle de Sand.

La supercherie de ces deux femmes était d'ailleurs grossière, pour qui prenait la peine de réfléchir, car en 1854, époque de la naissance de Norma, c'est-à-dire de Joséphine Ménard, la liaison entre Musset et Sand n'existait plus depuis longtemps.

Quant à la dame Coras, elle mourut elle-même peu de temps après, dans un asile des Petites Sœurs des Pauvres à Tasdon, près de La Rochelle.

RUSTICUS.

—
Paris d'Illins et Paris de Montmartel (LIX, 109, 193, 249). — *L'Intermédiaire* s'est déjà sérieusement occupé des frères Paris et de leur généalogie. Cf. LII, 391, 530 (généalogie), 584, 705, 725 ; LIII, 146, 247 ; LIV, 669, 752, 807.
 TH. COURTAUX.

On trouvera une réponse à cette question, dans le 2^e semestre de *L'Intermédiaire* de l'année 1905. M. Le Lieur d'Avost a dit à peu près tout ce qu'on peut connaître des frères Paris. Quatre notes ont été alors publiées à ce sujet.

E. GRAVE.

—
Titre cardinalice d'Eudes Rigaud (LIX, 110, 251). — D'après Moréri, Odon de Rigaud, archevêque de Rouen (1247-1275) n'aurait jamais été cardinal. L'erreur a été propagée par le continuateur de Ciaconius, qui dit qu'il avait été créé cardinal par le pape Boniface VIII.

D. DES E.

—
 Quand on consulte les listes des anciens cardinaux, on voit, en effet, que le célèbre archevêque de Rouen fut promu cardinal

dans la deuxième promotion faite en 1252 par le pape Innocent IV. Mais si on parcourt seulement le *Regestrum Visitationum*, on constate avec étonnement que ni l'archevêque, ni l'auteur de la préface qui est en tête du *Registre* édité par Th. Bonnin, n'ont dit un mot de ce titre de cardinal. Tous ceux qui s'occupent de l'histoire ancienne de l'immense diocèse de Rouen, ne peuvent ignorer le *Registre des Visites* d'Eudes Rigaud. C'est une source inépuisable de renseignements de toute nature; je l'ai lu et relu pour l'histoire des communes du Vexin; je l'ai feuilleté page après page et nulle part Eudes Rigaud ne prend d'autre titre que celui de *Rothomagensis archiepiscopus*. Son registre contient de nombreuses lettres adressées à ses administrés, à ses justiciables, à ses suffragants, ou à lui adressées même par le roi, et toujours il est qualifié par ce seul titre d'archevêque de Rouen. Il fit un voyage à Rome en 1254; on pourrait croire que ce fut à l'occasion de sa nomination au cardinalat. Pourtant il s'exprime ainsi à la date du 4 des Ides de mars: *Venimus apud Lateranum et ipsa die deosculati fuimus pedem domini pape*. Il resta plusieurs mois en Italie et il écrit encore le 4 des nones de Juillet: *Hac die, tradita fuit nobis nota sententia super causa que celebratur inter nos et suffraganeos pro qua veneramus ad curiam*. Dans toute la suite du *Registre* ce n'est ainsi que: Eudes archevêque de Rouen. Si donc M. Saffroy a entre les mains une pièce où ce titre de cardinal lui soit donné ce sera un document nouveau, mais ce n'est pas ce qui nous donnera son titre cardinalice qu'on ne connaît pas jusqu'ici, si cette pièce ne le contient pas. E. GRAVE.

Le bienheureux Gérard Tunc (LIX, 169). Rietstap attribue à Gérard Tunc: *D'azur au lion d'argent*. Mais l'*Armorial de la salle des Croisades*, à Versailles, est moins affirmatif et dit que les armes de Gérard de Martigues n'ayant pu être retrouvées, on lui donna celles de l'ordre dont il est le fondateur: *De gueules à la croix d'argent*, qui furent plus tard accordées par le pape Paul II.

P. LE J.

Il est plus généralement appelé Gérard Tenque, et la date traditionnelle de sa

mort est le 13 octobre 1120. M. Jean Henry consultera utilement à son propos: Haitze, *Histoire de la vie et du culte du bienheureux Gérard Tenque* (Aix, 1730); Arbaud, *Dissertation historique sur le bienheureux Gérard Tenque* (Digne, 1851); Andrieu, *Les Reliques de Gérard Tenque à Manosque* (dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, tome XIII, 1892, pp. 381 à 392).

A. BOGHAERT-VACHÉ.

La Stoltz (LIX, 55, 139, 195). — M. J. G. Bord me prie de lui indiquer à quelle source j'ai puisé les renseignements donnés par moi sur les mariages de Mme Stoltz. Voici la note que publiait, dans son N° du 4 avril 1878, un journal spécial de Bruxelles, le *Guide musical*:

Mme Stoltz, qui fit les beaux jours de l'Opéra, vient de se remarier à Pamp-lune avec don Emmanuel de Godoy, prince de la Paix.

C'est pour la quatrième fois que l'ancienne chanteuse « allume le flambeau d'hyménée ». Ses trois précédents époux furent: 1° M. Auguste Lescuyer, avocat de Rouen; 2° un baron ou comte Stolzenau de Ketschendorf; 3° un duc Carlo Raimondi Lesignano di San Marino. Le premier de ces mariages, nous pouvons le certifier comme authentique, car il est inscrit à l'état civil de la ville de Bruxelles, sous la date du 2 mars 1837.

Le *Guide musical* avait alors pour rédacteur en chef un grand amateur de théâtre, très intruit et très averti, M. Félix Delhasse, qui s'en occupait avec passion depuis un demi-siècle, et qui avait, sur tous les artistes de tous les pays, une collection de notes formidables. Il ne parlait pas d'ailleurs à la légère. C'est tout ce que j'en puis dire, en constatant seulement que pendant vingt ans ces notes ont été journellement à ma disposition, et que j'en ai largement profité pour mes travaux, tellement elles étaient précises et précieuses.

M. J. G. Bord annonce qu'il a, à l'impression, une biographie de Mme Stoltz. Je regrette de le savoir si tard, sans quoi je lui aurais ouvert volontiers mon dossier très fourni sur la grande artiste, où il aurait peut-être eu connaissance de certains faits, entre autres d'un procès étrange auquel elle fut mêlée en 1881.

ARTHUR POUGIN.

Trochu (LIX 186) — *Dans la question Baquine.* — Du Catalogue Charavay, février 1909 p. 37 cette analyse d'une lettre de Trochu à M. Lavedan, Tours, 13 novembre 1894 :

Il remercie du souvenir qu'on lui a donné, à lui, vieil officier qui n'occupe plus depuis vingt-cinq ans aucune place dans le monde contemporain. Le général Trochu commente les lettres sur 1870 du général Ducrot, « un des plus grands soldats que la France ait eu. » Ducrot voulait une marche rapide par le pont de Kehl afin d'aider le soulèvement de l'Allemagne du Sud contre la domination prussienne. Trochu transcrit la réponse qu'il fit à Ducrot pour lui démontrer la fausseté de sa conception. « Tu nous engages dans une entreprise qui nous perdra. 1° Parce que les Prussiens sûrs de leur mobilisation depuis l'écrasante expérience qu'ils en ont faite contre les Autrichiens, seront partout sur nous, avant que nous puissions être quelque part sur eux ; 2° parce que l'Allemagne tout entière, y compris le sud, quoi qu'aient pu te dire tes politiciens, prendra les armes contre nous, en vertu de la haine antifranaise, traditionnelle, des Allemands, soigneusement entretenue par l'éducation nationale.

—
La collation des titres de noblesse sous l'ancien régime (LVIII, 674, 977 ; LIX, 147). — Pour résumer la question, les titres *régulièrement* portés avant la Révolution peuvent se réduire à deux catégories :

1° Ceux portés par les descendants de mâle en mâle et par ordre de primogéniture des familles titrées à l'époque féodale, c'est-à-dire avant le quinzième siècle ; les descendants mâles de familles ayant acquis, à partir de 1400, une terre antérieurement titrée, et les descendants de familles possédant une terre titrée avant 1566, bien que cette terre ait été érigée pour une autre famille.

2° Ceux portés par les rejetons mâles de gentilshommes dont les terres furent titrées par lettres patentes de 1566 à 1789 et de gentilshommes qui ont reçu pendant la même époque un titre par lettres patentes enregistrées sans érection de terre.

A de très rares exceptions près, toutes les lettres patentes stipulent que le titre n'est transmissible que de mâle en mâle.

Je prends au hasard, dans un de mes dossiers, la formule en usage au XVIII^e siècle dans l'érection en baronnie de la terre du Rayet, en Agenais :

Louis, par la grâce de Dieu, etc... notre ami et féal le sieur Jean de Paty... nous a fait représenter qu'il est seigneur et propriétaire des terres, paroisses et seigneuries du Rayet. . s'il nous plaisait les en décorer et les ériger en baronnie... laquelle nous avons, des mêmes grâces pouvoir et autorité, créée, érigée, créons, érigeons et élevons en titre, nom prééminence et dignité de baronnie sous la dénomination de la baronnie du Rayet pour en jouir et user par le dit sieur Jean de Paty et ses enfants et *descendants mâles* nez et à naître en légitime mariage au dit nom, titre et dignité de baronnie du Rayet . et sans qu'à défaut d'hoirs mâles les dites terre et baronnie puissent être sujettes à réunion à notre couronne...

En somme, avant la Révolution, on ne pouvait *régulièrement* porter un titre que si l'on descendait de gentilshommes portant ce titre à l'époque féodale ou de ceux qui avaient reçu des lettres patentes portant érection de terre transmissible de mâle et en mâle et duement *enregistrées*.

Les titres portés en dehors de ces conditions étaient des titres d'usage et de courtoisie, contestables et souvent contestés.

PIERRE MELLER.

—
Légion d'honneur : ceux qui ont refusé la croix (XLVIII ; XLIX ; LI ; LVI ; LVII ; LVIII, 31, 712, 764). — Je trouve dans une plaquette anonyme consacrée à Ignace Chauffour, Colmar 1880, les lignes suivantes page 26 :

La Cour de Colmar, par l'organe de son procureur général, le proposa d'office, sous le ministère Guizot, pour la décoration de la Légion d'honneur. Mais fidèle à ses principes de désintéressement et d'indépendance, il refusa la distinction qui lui était offerte et qu'il n'avait pas plus recherchée qu'il ne recherchait plus tard celles qui lui furent proposées par d'autres gouvernements.

Ignace Chauffour, 1808-1880, membre de l'Assemblée constituante de 1848, avocat à la Cour de Colmar, était un éminent jurisconsulte. Ses frères sont morts : Louis, conseiller à la Cour de cassation. Victor, conseiller d'Etat.

F. M.

Couronne antique dans les sceaux maçonniques (LIX, 114). — Il n'existe pas, que je sache, de *Sigillographie maçonnique*. Cela tient, je crois, aux difficultés qu'il y a à se procurer les éléments. Les savants ouvrages : *Sigillographie du Périgord, du Limousin et de l'Auvergne*, remarquables imprimés de feu M. P. de Bosredon et qui font grand honneur à leur auteur, ne donnent aucun sceau maçonnique. Mais j'ai le dessin, pris sur un document manuscrit du XVIII^e siècle, du sceau de la loge de Clermont-Ferrand. Ce sceau, très intéressant, n'a pas de couronne ; mais un triangle au centre et, comme légende autour : Orient de Clermont Ferrand. J'ai vu jadis, dans les collections de feu M. Cohendy, archivist de Puy-de-Dôme, des bagues gravées avec des emblèmes maçonniques.

Ces bagues n'avaient aucune couronne. Elles ont été vendues aux enchères, depuis. J'ajoute, ce qui me paraît utile, que le sceau, dont j'ai un dessin, est assez grand ; car il est du diamètre d'une pièce de 5 francs. AMBROISE TARDIEU.

Une comédie de Sedaine (LVIII, 558). — La pièce fut jouée en septembre 1789. Consulter à cet égard un document contemporain, la *Correspondance de Grimm* (tome XV, p. 527 de l'excellente édition Assézat et Maurice Tourneux). D'E.

Errata. — Table semestrielle des matières du tome LVIII 1027, ligne 39, au lieu de page 136 corriger 613, 1023, Villiers (Jo'y ou Jourdain de)... devrait se trouver après « Villes englouties sous les eaux. »

Reliques de saint François de Sales à retrouver (LIX, 491, 34, 188). — Le metre n'existait pas en 1759 : il y a donc là une coquille : il faut lire *mitre* et non *metre*.

La Muse (Meuse) de Ganges (LVIII, 394, 539, 985). — Un appareil portant ce nom et répondant à la description donnée par V. A. T. fonctionnait, il y a quelque trente ans, au château d'Ariges, près de Florac. Il servait à élever l'eau du Tarn pour l'arrosage des prairies dudit château. La Meuse (non la Muse) de Ganges

existait encore en 1788 : le marquis de Ganges avait autorisé la ville à se servir de son propre canal, à faire des travaux à la Meuse, et à conduire l'eau de la Vis dans la ville. Cz.

Inscriptions sur les cadrans solaires (T. G., 158, XLI à XLVIII ; L à LIV ; I.VIII, 266, 430, 533 ; LIX, 151). — Il a été fait col. 151, une citation d'un discours prononcé au lycée Montaigne, par M. Julien Brégeault, conseiller et non avocat à la cour d'appel. Le palmarès a inexactement reproduit la devise que François Coppée proposait à son successeur de substituer à celle qui se lisait sur le cadran solaire de son jardin : et qui est celle-ci : « *Horas non numero nisi serenas* ».

Prononciation des noms étrangers (LVIII ; LIX, 93, 148, 202). — C'est une vieille légende que celle qui attribue aux seuls Français une inaptitude spéciale à parler les langues étrangères. Je ne crois pas non plus aux incapacités congénitales particulières à notre pays. Dites qu'il y a moins de Français en proportion, que de Hollandais ou de Grecs, par exemple, parlant le langage d'autres pays, c'est très probable ; mais cela résulte de ce que très souvent, à l'étranger, notre langue suffit pour nous faire comprendre. En Angleterre, la proportion est encore moindre, et pour les mêmes raisons.

Beaucoup de Français parlent dans la perfection les langues des pays où ils résident, et bien des étrangers établis chez nous n'arrivent pas à se débarrasser de leur accent particulier. Bien mieux, on reconnaît facilement, dans leur propre langue, les Ecossais, les Suisses, les Allemands, les Andaloux, etc.

Quant aux incapacités congénitales, elles existent partout, mais individuellement. J'ai connu un Hongrois, établi depuis longtemps à Paris et parlant admirablement le français, qui n'avait jamais pu arriver à prononcer le mot *huile*. Tous ses efforts sur la diphtongue *ui* n'aboutissaient qu'au son de *eu* ou de *u* plus ou moins allongé, et c'est lui-même qui me l'avait fait remarquer.

Combien d'autres étrangers n'entendons-nous pas déformer des mots comme

feuille, Versailles, ou Guillaume au point d'être incompréhensibles, et cela par impossibilité ?
CERAMEUS.

Ce n'est pas une privative des Français que d'adopter une prononciation plus ou moins fantaisiste des noms étrangers. Il n'est pas facile en effet de reconnaître dans le mot italien *Aquisgrana* celui qui correspond à Aix-la-Chapelle ou Aachen.

Les Italiens, m'a-t-on dit, prononcent le latin différemment des Français : laquelle de ces prononciations est la plus exacte ?
G. P. LE LIEUR D'AVOST.

M. Léon Sylvestre nous invite à appeler la capitale de l'Angleterre « sous son vrai nom de *London* qu'elle porte partout excepté en France ». Je ne suis pas polyglotte, mais en recueillant mes souvenirs de voyage je remarque que Londres se dit *Londra* en italien en roumain et en turc; *Londrès* en espagnol et en portugais; *Londen* en hollandais, etc., etc.

Nous voilà loin de l'unanimité. M. P.

Stock-Prussien, (LIX, 114, 257). — Colonne 258, ligne 1, lire: « *stamm* » au lieu de « *stam* »; colonne 258, ligne 3, lire: « *Rebstock* » au lieu de « *Rebrtook* ».

Billets écrits sur des cartes à jouer (LIX, 113, 266). — Ne serait-ce pas plutôt parce que, le dos des cartes étant jadis uni, on était porté à s'en servir pour écrire quelques mots ou constituer des fiches ? On rencontre parfois de ces fiches dans les documents laissés par les anciens chercheurs. Le manuscrit français 20836 de la Bibliothèque nationale (papiers de D. Poirier) est entièrement composé de fiches écrites ainsi sur des cartes. En les collant sur les feuillets du registre on a, quand il y avait lieu, ménagé une charnière permettant de lire ce qui figure au recto. DE MORTAGNE.

La layette de Louis XVII (LIX, 107). — *La Vie Douaisienne* 13 février 1909, publie l'article suivant :

On nous avait communiqué le numéro du 30 janvier dernier de *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux* et j'y avais lu ceci :

La layette de Louis XVII. — *L'Echo de Paris* du 23 octobre 1908 publiait un entrefilet relatif à « une des malles provenant de la garde-robe de la reine Marie-Antoinette et

affectée à la layette du prince Louis XVII ».

Cette malle aurait été achetée par le Musée de Douai avec le parchemin l'authentiquant.

Un aimable intermédiaire du Nord pourrait-il donner quelques détails sur cette malle et peut-être nous dire la teneur des parchemins ?
(signé) Gaston HELLEVÉ.

Je ne suis pas « intermédiaire » et cependant j'ai cru bon de m'occuper de la layette de Louis XVII — ou plutôt de la malle — toute parfumée de mystère — qui la contient ou... aurait pu la contenir.

Notre riche, très riche musée ouvre ses portes au public — hélas ! toujours problématique — deux fois la semaine, le dimanche et le jeudi. Il me fut donc facile de me rendre à la section d'archéologie et de découvrir au fond de la salle, au pied d'un gros pilier, près du mur de la rue Fortier la... chose en question.

C'est une malle — en effet — assez semblable à celles que les camelots ambulants mettent sur leurs voitures; ses dimensions — oh ! très approximatives — sont pour la longueur 1 m. 30; la largeur 0 m. 70 et la hauteur 0 m. 90. Le couvercle est bombé et recouvert, comme la malle entière d'une sorte de cuir très fin et verni; au milieu, une ellipse formée par une suite de gros clous de cuivre et à chaque coin dudit couvercle, une étoile — ou à peu près — dessinée par des clous semblables.

La face principale — celle de devant — présente quatre dessins de fleurs de lys, très apparentes sur le cuir, mais qui ont pu jadis être dessinées par des clous de cuivre de petit modèle. Enfin chaque arête de la malle est marquée par une file des mêmes clous.

Si l'on soulève le couvercle, c'est l'intérieur, tapissé de papier, de toutes les malles — mais ce premier compartiment ne représente que la moitié de la capacité de la caisse, l'autre étant occupée par une série de quatre tiroirs masqués par la partie du panneau de devant qui se rabat, se referme, est fermé à clef et maintenu par deux crochets de fer.

Ces tiroirs sont extérieurement garnis, et cela sur toutes les faces, d'un cuir jaune rouge, qui pourrait être du cuir de Cordoue, dans lequel seraient imprimés en or des fleurs de lys et autres motifs d'ornement. L'intérieur est tapissé de grosse toile recouverte de papier parcheminé.

J'oubliais de dire que sur le couvercle on lit: *Layette N° 4* — inscription faite en clous de cuivre. Voilà pour la description de la malle.

Mais pour satisfaire à la demande du correspondant de *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux* — et aussi à la légitime curiosité des lecteurs de *la Vie Douaisienne* — il me fallait savoir d'où venait l'objet : je me mis donc à enquêter et voici ce que j'ai appris.

Il y a quelques années, un antiquaire de notre ville apprenait — on ne sait trop comment qu'une vieille « demoiselle » habitant un petit village de l'arrondissement de Valenciennes ou d'Avesnes, je ne puis préciser. — détenait une malle en parfait état qui aurait appartenu à la garde-robe de Marie-Antoinette : des papiers en affirmaient l'authenticité. Notre homme s'en rendit acquéreur pour une somme très minime — 6 francs, nous assure-t-on — et la revendit presque aussitôt à la Commission du Musée de Douai, 250 francs.

Il est de toute évidence que si la malle est authentique, notre Musée a fait — même à ce dernier prix — un excellent marché. Oui, mais est-elle authentique ? Rien n'est moins démontré pour l'instant !

Je répète que j'ai posé la question à plusieurs personnes susceptibles de me renseigner : toutes m'ont répondu que *le Musée ne possède aucune pièce, aucun parchemin attestant que cette malle a appartenu à Marie-Antoinette*. Elle peut avoir fait partie pour une somme de la garde-robe d'un grand seigneur et justifier ainsi les fleurs de lys qui l'ornent en différents endroits.

Ce n'est pas tout. La malle de Douai porte l'inscription « Layette N° 4 ». On a demandé au Musée de Versailles, au Trianon, si l'on avait des malles semblables : la réponse a été négative ! Alors ?...

Alors, il faut qu'on nous dise — avec preuves à l'appui — si le coffre est authentique ou non. S'il a réellement appartenu à la femme de Louis XVI, une place d'honneur doit être réservée à cette pièce rarissime ; sinon, il faut l'enlever immédiatement de la salle où il est exposé, en faire du bois de chauffage — et regretter que l'argent des contribuables s'en vole ainsi en fumée...

Nous ne voulons pas à Douai, de tiare de Sathapharnés !

Les artistes ont-ils un terme pour désigner les spectateurs (LVII ; LVIII, 38, 142, 818). — Je me permets de signaler « parce que je ne suis pas Victor Hugo » une petite rectification : « l'échassier qu'est le Pingouin ». Le pingouin n'est pas un échassier, c'est un palmipède et même des plus mal partagés en fait de pattes, sa marche s'en ressent, il se dandine sans aucune grâce, mais en revanche il nage et plonge avec une aisance merveilleuse. Aussi, est-il classé dans la tribu des palmipèdes plongeurs. Sur les plages polaires, les pingouins avec leur aspect comique, dont on peut juger par les spécimens conservés dans nos muséums, leur abdo-

men qu'on croirait un gilet blanc, leurs ailes étroites figurant des bras ankylosés, leur habit noir, leur col démesurément long orné d'une cravate négligée, les plumes de la tête, ébouriffées et retombant sur les côtés, leur air de niais attentifs, groupés immobiles par bandes nombreuses, rendent parfaitement l'idée de badauds fêtards gobant une parade.

HERBIPOTENS.

Locusée (LIX, 113, 204). — L'expression n'est pas française : cela est sûr. Est-ce à dire qu'elle ne soit pas employée en France à titre étranger, comme le sont tant d'autres expressions venant d'autres frontières ? Je n'affirme pas, le mot est pour moi une locution nouvelle. Mais une vieille française que je connais bien, est celle-ci : *datée de... le...* Pourquoi faire d'inutiles, nouvelles connaissances ?

Cz.

Bibliothèque des curieux (LIX, 113) — Louis Loire, compositeur typographe et correcteur d'imprimerie, était né à Paris en 1815.

Il a publié, sous le titre général *Bibliothèque des Curieux*, un volume intitulé *Anecdotes, bons mots, facéties, contes, épiigrammes* (1874) et un volume intitulé *Anecdotes de théâtre : comédiens, comédiennes, bons mots des coulisses et du parterre* (1875). Ces deux ouvrages ont été suivis d'ailleurs d'autres recueils : *Anecdotes de la vie littéraire* (1876) ; *Anecdotes sur les femmes, les amoureux et les maris* (1878) ; *Les Joyeux Propos de table : Anecdotes, bons mots, traits plaisants, boutades, entremêlés de curieuses recettes culinaires* (1879) ; *Anecdotes parisiennes : aventures, excentricités, joyusetés, bons mots des salons, de la rue et du boulevard* (1880). Chacun de ces volumes, de format in-12, coûtait 2 francs ; tous ont été édités par Dentu.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

« Mon cher Monsieur » (LVIII, 674, 762, 870 ; LIX, 92). — Du catalogue Noël Charavay (vente de février 1909.) une lettre de Dumas fils à Vitu est citée :

Il me semble que je vous ai conquis peu à peu et que le *Cher Monsieur* des premières relations est devenu le cher ami actuel, par gradations successives et à mesuré que nous nous connaissons mieux.

Mogador (Céleste) danseuse. La comtesse de Chabrillan (T. G. 597). — La célèbre danseuse de Mabilly, chantée par Nadaud, qui devint comtesse de Chabrillan,

L'Intermédiaire a reçu de cette femme, restée très aimable et d'esprit distingué, de nombreuses confidences, en réponse à des questions posées.



est décédée le 18 février 1909, à l'asile de la Providence, rue des Martyrs, à Paris, où elle a passé ses dernières années.

C'est une des personnalités les plus intéressantes du monde qui s'amusa — autrefois — qui disparaît.

Mariages d'enfants (LVIII, 442, 519. 657, 767, 784, 912 ; LIX, 32, 127, 207). — Les *Archives historiques* du Poitou, tome XIX, page LXXII (Bibliothèque nationale L. K² 2614) en contiennent un exemple remontant au XIV^e siècle. On trouve, en effet, des lettres de rémissions accordées, en 1373, à Jean du Vergier, à sa femme et à son fils Nicolas du Vergier. Jean du Vergier et sa femme, veuve en premières noces de N... Pain, avaient fait épouser par Nicolas du V. Jeanne Pain, mineure âgée de 12 ans, et ce contre la volonté de son tuteur. Le mariage avait été consommé ; ce fut même une des raisons sur lesquelles furent basées les lettres de rémission,

François de Rochechouart, baron de Mortemart, seigneur de Tonnay-Charente, Vivonne, etc., né le 25 décembre 1502, fut accordé le 16 octobre 1509, n'ayant donc pas tout à fait 7 ans, avec Renée Taveau, fille unique et héritière de Léon

Taveau, baron de Mortheimer, et de Jeanne Frottier, fille du baron de Preuilly. C'est ce mariage qui apporta aux Rochechouart-Mortemart, entre autres choses, les chatellenies du Bouchet, Migné et Dasdé en Brenne.

G. DE LA VÉRONNE.

Prédicateurs morts en chaire (LVIII ; LIX, 97, 155, 208). — L'abbé Villerelle, prêtre du diocèse d'Amiens, âgé de 36 ans. Il mourut à Jérusalem, le jour de l'Ascension (30 mai 1889), alors qu'il se disposait à haranguer les pèlerins, foudroyé par la rupture d'un anévrisme.

L'abbé Ch. Louineau, curé de Foussais (Vendée), mort dimanche dernier, au moment de l'élevation de la grand'messe, après avoir prêché sur l'évangile de cette messe.

La Croix, lundi, 25 juillet 1898.

HEGESIAS.

Recueils d'usages locaux (LIX, 113, 205). — Nous avons ici : 1° *Code municipal de la ville de Valenciennes* mis en ordre et publié avec une table alphabétique par J. Sabès, Président du tribunal civil, officier de l'instruction publique. Troisième édition revue et mise au courant par Victor Baudrain, juge de paix du canton sud de Valenciennes, officier d'académie. Valenciennes, Lemaître, libraire-éditeur 1896.

2° *Usages locaux de l'arrondissement de Valenciennes* mis en ordre et publiés par J. Sabès. Président du tribunal civil, officier de l'instruction publique. Quatrième édition revue et augmentée par Victor Baudrain, licencié en droit, juge de Paix du canton sud de Valenciennes officier d'académie. Valenciennes, Lemaître, 1897.

UN VALENCIENNOIS.

Il n'a été imprimé pour l'Auvergne, aucun recueil d'usages locaux. C'est sans doute, un tort ; mais, depuis 50 années que je ne cesse de publier de grands ouvrages, surtout des Dictionnaires (historiques, biographiques, iconographiques) sur ce curieux pays, je n'ai pu hélas, tout abandonner ; et puis, le soleil luit pour tout le monde. Mais je signale le tome IV des savantes *Coutumes d'Auvergne*, par Chabrol, publiées peu avant la Révolution française. Là on trouve les coutumes locales de chaque localité.

AMBROISE TARDIEU.

Une commission fut instituée à Toulouse en 1856, en vertu d'instructions ministérielles, pour constater et recueillir les usages locaux dans le département de la Haute-Garonne. Elle chargea les juges de paix des divers cantons de contrôler l'exactitude des renseignements contenus dans un ouvrage déjà publié en 1846 par M. V. Fons, juge au tribunal civil de Toulouse, sur cette matière.

Cette révision a donné au « Recueil des usages locaux » de cet auteur le cachet de l'authenticité, et ces usages, ainsi codifiés, ont force de loi dans le département.

JACQUES BIZE.

Trêve des confiseurs (LIX, 172). — On lit dans l'*Illustration* (26 déc. 1874)

sous la signature de M. Philibert Audebrand :

Il ne faut pas que la politique dérange cette année le commerce de Paris à la veille des étrennes... par une algarade. Cette phrase, unique dans l'histoire des Corps Législatifs, est donc baptisée ; on l'appelle dès à présent la trêve des confiseurs. Voir le mot ; il est fort joli ; aussi a-t-il fait fortune.

GUSTAVE FUSTIER.

« **Un' jeun' fille avait un père** » : **chanson à retrouver** (LIX, 226). — C'est un morceau de musique de quatre pages in-4°, publié par J. Meissonnier et fils, rue Dauphine, 22, à Paris, et dont voici le titre : *Histoire de Cendrillon, racontée par le caporal Gobin à son retour d'Afrique*. Sur l'air : *Ramenez ci, ramenez là*. Chanté par M. Levassor, au théâtre du Palais-Royal. Paroles de Ch. Delange, accompagnement par Ch. Plantade. » La première page est ornée d'une amusante lithographie de Bouchot, que le *Petit Bleu* de Bruxelles a reproduite, à ma demande, dans son numéro du 5 décembre 1897. Je donne ici le texte complet demandé par notre confrère T. O' Reut :

Un' jeun' fille avait un père
Qui vendait du drap d'Elbeuf.
Il lui fit don d'un' bell' mère
Vu qu'y s' trouvait par trop veuf.
Cett' fill', huit jours après, p't et neuf,
Était plus malheureus' qu'un' pierre.
Faut di' que la bell' mère avait

Deux fill's qu'en dot elle apportait
Et qui n'étaient pas bell's du tout,
C' qui fait qu' ça les vexait beaucoup
Car l'autre était un vrai bijou !

Si bien que c'te pauv' petite
Avait l' droit dans la maison
D' nettoyer tout's les marmites,
D' manger tous les rogatons ;
Enfin, on l'app'lait Cendrillon,
Car la ch'minée était songite.
Ses chipi's d' sœurs en rigolent, faut voir,
Quand leur maman vint à r'cevoir
Un p'tit billet d' Abd-el-Kader
Qui donnait un bal près d'Alger,
Et les pria'it d' s'y rendre' par mer.

Ces d'moisell's, à leurs toilettes,
Fir'nt travailler Cendrillon ;
Ell' leur fit des rob's très chouettes
Et leur frisa le chignon ;
Puis ell's lui dir'nt : « Gard' la maison,
C'est bon pour un' laveus' d'assiettes. »

Elle pleura tant de c' camouflet
 Qu'elle en remplit un grand baquet ;
 Mais heureusement que son parrain,
 Qu' était monsieur Robert-Houdin,
 Vint mettre un terme à son chagrin.

« Tu voudrais, je l' vois, ma biche,
 Qu'il lui dit, aller au bal ?... »
 V'là qu'il souffl' sur le caniche
 Et qu'il le change en cheval ;
 Il fait un fiacre triomphal
 Avec une vieille bourriche ;
 Il change en cocher l' perroquet,
 En petit groom le sansonnet ;
 Puis, il lui donne un beau tartan,
 Avec un' rob' de bouracan
 Et d' jolis socq's bien reluisants.

« Mais surtout, dit c't' homme habile,
 Quitt' le bal avant ménuït,
 Ou sans ça, d'vant l' monde kabile
 Tu r'prendrais tes vieux habits !... »
 Cendrillon dit : « C'est dit », q'ell' dit,
 Et pour Alger la v'là qui file.
 Au bal aussitôt qu'ell' parut,
 Au fils d'Abd-el-Kader ell' plut :
 Ses sœurs eurent l'air très chagriné,
 Et la r'gardèr'nt sans rien d'viner,
 Vu qu'elle avait mis un faux nez.

Chacun monta sur sa chaise
 Pour la voir à la polka ;
 De brioch's chaud's comm' la braise,
 Abd-el-Kader la combla ;
 Son fils qu' avait l' cœur pris déjà,
 N'en put manger que quinze ou seize.
 Pour la première il l'inventa,
 Quand ménuït moins un quart sonna ;
 Mais Cendrillon s' sauve et lui dit :
 « Merci, mon portier m' l'interdit ;
 Il n'ouv'r' jamais après ménuït. »

Mais dans sa fuite, assez fine,
 Un de ses socques tomba ;
 Au moyen d'un' constante,
 Dans Elbeuf elle arriva.
 Le jeune prince ramassa
 Ce socque et l' mit sur sa poitrine.
 « Le pied qui chaussait ce socq'-ci,
 Dit-il, me trotte dans l'esprit. »
 L' fait est qu'il y trottaït si bien
 Qu'il fit proclamer, un matin,
 Qu' cell' qu'avait l' pied aurait sa main.

En vain, à tout's les d'moiselles,
 On essaya l' socq' susdit ;
 Les deux sœurs, nos péronnelles,
 N'eur'nt pas le pied assez p'lit ;
 Mais Cendrillon, c' qui les réjouït,
 D'manda de l'essayer comme elles.
 Figurez-vous leur saïssiss'ment ;
 Le socq' lui allait comme un gant !
 Leur plaisir ne fut pas très vif ;
 Mais ell's se dir'nt : C'est positif,
 C'est ell' qui portait le faux pif ! »

Un cortège magnifique,
 Composé d' beaucoup d' chameaux,
 La conduisit en Afrique
 Au jeun' princ' des Mauricauds.
 Après un festin des plus beaux,
 On eut la lanterne magique.
 Cendrillon, qu'avait très bon cœur,
 Ayant emmené ses deux sœurs,
 Leur dit : « Je n' vous en aim' pas molns »,
 Et deux mois après, d'vant témoins,
 Leur fit épouser deux Bédouïns.

Moralité

Enfants, qu' ceci vous apprenne
 A bien choisir, en naissant,
 Votr' parrain et votr' marraine,
 Vous en voyez l'agrément.
 N' rentrez pas tard dans votr' log'ment ;
 A votr' portier ça f'rait d' la peine.
 Attachez vos souliers très mal,
 Et tâchez d'en perdre un au bal :
 C'est le moyen d' vous marier,
 Et, si l'on vous rend votr' soulier,
 De r'trouver chaussure à vot' pied.

Le morceau n'est pas daté, mais il est évident que la chanson fut écrite vers 1845. Il annonce comme œuvrettes précédentes des mêmes auteurs *le Petit Chaperon rouge* et *Riquet à la Houppe*.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

♦♦

Cette chanson, qui est simplement l'histoire de Cendrillon, remonte bien à 60 ou 70 ans — elle était chantée au Théâtre du Palais-Royal par l'acteur Levassor.

Le Théâtre du Palais Royal n'avait pas alors, comme à présent, un répertoire de pièces en 4 ou 5 actes ; on jouait le soir souvent 3 ou 4 pièces en 1 acte, et après l'une de ces pièces, la toile se relevait, et, dans le décor du vaudeville qui venait de finir, un artiste venait chanter des « Chansonnettes » (c'était le nom de ces productions), et souvent en costumes.

Achard et Levassor étaient alors renommés au théâtre pour ces chansonnettes ; Levassor avait joué aux Variétés, et y avait, entr'autres choses, créé le *Marchand de chansons*, sorte de monologue avec musique, qui eut un grand succès. Au Palais-Royal parmi les chansonnettes qu'il produisit, il réussit surtout dans :

Tili à la représentation de Robert le Diable — costume du Gamin de Paris ;

M^{me} Pochet à la Gazza Ladva, la Pie voleuse ou le crime des couverts — costume de vieille portière ;

L'Histoire de Cendrillon, dont il est question ici — costume de troupier.

Le nom de Robert-Houdin fixe bien l'époque de cette chansonnette. Robert Houdin n'avait pas encore quitté le Palais Royal pour s'installer sur le Boulevard, près le Passage de l'Opéra. Après avoir été horloger et mécanicien habile, il avait ouvert dans la Galerie Est du Palais-Royal (Galerie de Valois) où était son magasin, un petit théâtre où il attira bien du monde avec ses phénomènes de mécanique et de prestidigitation — (il se servit même de très bonne heure de l'électricité), — tels que le Petit confiseur, la Bouteille impénétrable, les Poissons rouges et sa Double vue, curieuse de mnémotechnie souvent reproduite depuis.

Les Poissons Rouges étaient surtout remarquablement présentés. D'autres prestidigitateurs avaient exécuté ce tour, mais enveloppés de robes de magiciens, de draperies qui pouvaient cacher tous les préparatifs. Robert Houdin arrivait comme toujours en simple habit noir, isolé sur sa petite scène — il posait un seul instant sur son avant-bras un morceau d'étoffe grand comme un mouchoir de poche, l'enlevait, et présentait alors au public une large coupe de cristal avec eau limpide et poissons rouges. Eau vraie, et poissons bien vivants — car en frétilant, ces derniers aspergeaient le public et le tour d'adresse exécuté d'une façon simple et élégante eut un énorme succès.

Mais Cendrillon nous a entraînés trop loin...

L. C.

M. Gonfreville a adressé une réponse directe à l'auteur de la question.

Mêmes réponses : MM. E. GRAVE, de S. SEPTMONTS, BEAUJOUR, NISIAR, VICTOR DÉSÉGLISE, VILLARET, V. I. (qui a envoyé la musique), LEDA, E. L., H. G., DEHERMANN, GRILLET, FORRER.

Navigation aérienne (LXIX, 114). — Le poisson aérostatique dont parle M. Simonson pourrait bien être celui dont la figure, d'après une estampe du XVII^e siècle, a été publiée par le *Magasin pittoresque* ou le *Musée des familles* à une époque comprise entre 1850 et 1860. Ce renseignement un peu vague peut cependant aider les chercheurs dans ces deux recueils très faciles à consulter.

En outre, sur la même question je trouve dans le *Magasin pittoresque* :

1^o Année 1853, page 223, un article non signé, intitulé : « les aérostats tentatives et expériences », intéressant surtout par la figure dont il est accompagné. C'est la reproduction d'une estampe du temps (XVIII^e siècle) se trouvant à la Bibliothèque nationale, représentant « la barque « inventée en 1709 par Laurent de Guzman, chapelain du roi du Portugal pour « s'élever et se diriger dans les airs ». Elle est accompagnée d'une légende explicative des détails de la machine qui, dans son ensemble, figure grossièrement un oiseau. Elle peut, dit la légende, contenir 10 voyageurs et le pilote inventeur qui dirige la manœuvre et est munie de 2 ailes servant à la maintenir et d'une queue comme gouvernail ; soufflets pour suppléer au vent faisant défaut, etc. etc. C'est une machine qui est, je crois, toujours restée à l'état de projet.

2^o Ce qui est plus sérieux est l'article publié dans le même recueil, année 1885, page 84 intitulé : « La Direction des aérostats expérience de MM. Ch. Bernard et Krebs. — Aérostas à hélice ». La figure par Tissandier de cet aérostat se rapproche beaucoup, quant à la configuration extérieure et générale, de nos plus modernes dirigeables. DEHERMANN.

Fabrication du verre dans l'Europe occidentale (LIX, 172). — Au cours de fouilles entreprises en 1907 dans un tumulus situé près de Liverdun (Meurthe-et-Moselle), nous avons trouvé un riche mobilier et en particulier un bracelet en verre blanc avec ornements bleus. Ce dernier est donc daté par l'ensemble de la trouvaille. Le musée de Toul conserve un autre bracelet en verre bleu foncé avec ornements jaunes, trouvé aussi dans le même pays. E. DES R.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

A propos des Mémoires de Malouet. — Dans un exemplaire de *Mémoires de Malouet* que j'ai acquis récemment chez un libraire de Marseille, j'ai trouvé un lot de lettres dont deux au moins contiennent des détails curieux sur l'éditeur des *Mémoires* (le petit-fils du révo-

lutionnaire) et sur la situation politique et électorale de Marseille en 1868, date de l'apparition de ces Mémoires. Elles sont adressées au journaliste marseillais Michel, écrivain légitimiste de la *Gazette du Midi*, qui voulait faire un compte rendu des *Mémoires*. Un ami commun, M. P. V. Bérard, le mit en relations avec l'éditeur, M. Malouet, conseiller à la Cour des Comptes, (Lettres des 11 et 12 novembre 1868). Après plusieurs assignations de rendez-vous, M. Malouet écrivit à son futur critique, le 23 décembre, la lettre suivante :

Paris, 6 rue de Bellechasse.
23 décembre 1868

Monsieur, je vous remercie de votre bonne pensée à l'égard des *Mémoires de Malouet* et je voudrais vous seconder en vous envoyant des documents propres à faciliter votre travail. Les seuls articles (parmi ceux en très grand nombre qui ont été faits), vraiment dignes d'être cités, sont ceux de M. Sainte-Beuve (*Moniteur*), Cuvillier-Fleury (*Débats*), Sacy (*Constitutionnel*), Larcy (*Gazette de France*). Je crois vous les avoir communiqué (*sic*) lorsque j'ai eu l'honneur de vous voir. Ce sont les seuls qui aient apporté dans l'examen du livre quelques idées originales et personnelles. Je mets à la poste à votre adresse trois articles de M. Nettement, qui malheureusement, se terminent à l'entrée de la Révolution. Le travail, continué dans les proportions où il a été commencé eût demandé deux articles de plus. La *Revue Contemporaine* a donné deux excellents articles dans ses numéros du 31 octobre et du 15 novembre. Il vous sera sans doute facile de vous les procurer à Marseille, dans quelque cabinet de lecture ou bibliothèque. J'attends un article de M. de Lescure dans le *Constitutionnel* et probablement un de M. de Rémusat dans la *Revue des Deux-Mondes*. Je vous enverrai celui du *Constitutionnel* le jour où il aura paru.

« Je vous remercie de la remarque que vous voulez bien me faire au sujet de la terre de Gémenos. L'erreur m'avait déjà été signalée par M. Mignet. Gémenos est, si je ne me trompe, dans la commune d'Albertas à 10 kilom. d'Aix. C'est là qu'a été assassiné M. d'Albertas.

« J'ai ouï parler de la candidature de M. Barthélemy chez Madame Portalis, qui est notre amie à l'un et à l'autre. J'ignore absolument quelles peuvent être ses chances ou celles de M. de Falloux. Je ne sais même pas quel seroit le plus digne de succéder à Berryer. Il faut que je voie quelques personnes mieux informées que je ne le suis, et surtout mon ami Belleval, que vous connais-

sez sans doute. Dès que j'aurai appris quelque chose de nature à vous intéresser, je vous en ferai certainement part. Recevez, avec mes remerciements, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

MALOUET.

« J'oubliais de signaler dans l'*Union* un travail bien fait sur les *Mémoires*, de mon ami M. Delpit. Je ne me rappelle pas si je vous l'ai remis.

« J'ai reçu une lettre très bienveillante de M. le comte de Chambord sur le même sujet.

« Monsieur Guizot, dont on ne peut nier la compétence, m'écrivait au sujet du même livre : « Ces Mémoires seront beaucoup lus, « jamais plus qu'ils ne méritent de l'être, ja- « mais assez pour le bien qu'ils peuvent « faire... C'est une lecture en même temps triste et fortifiante, bonne contre l'aveuglement, bonne contre le découragement ».

Ces quelques lignes de Guizot, dans une lettre restée inédite et peut-être perdue, méritaient d'être mises en lumière. Elles donnent une juste appréciation des *Mémoires* de Malouet, vus du point de vue doctrinaire et même « feuillant », où se plaçait l'illustre historien.

Le journaliste marseillais ne fut remercié que dix ans plus tard (jour pour jour), par le fils de l'éditeur des *Mémoires*, (mort dans l'intervalle), arrière petit-fils de l'auteur. Celui-ci ne connut le signataire de l'article paru dans la *Gazette du Midi* que par leur ami commun M. Bérard « qui n'a pu me dire dans le principe à qui l'article devait être attribué. » Voici quelques passages saillants de sa lettre :

« En faisant l'étude des *Mémoires*, vous consacrez une juste part d'éloges à leur éditeur, mon regretté père, qui avait donné à cette publication tant de soins et de temps, et je suis on ne peut plus sensible aux termes dans lesquels vous rappelez un souvenir que je conserverai toute ma vie.

Les *Mémoires* ont conquis aujourd'hui une place importante parmi les publications qui sont venues depuis quelques années apporter des éléments nouveaux sur l'histoire de la fin du siècle dernier. Le rôle joué par Malouet à l'époque de la Révolution n'était qu'imparfaitement connu avant l'apparition des *Mémoires*, et, comme vous avez pu le voir dans une note ajoutée par mon père dans l'appendice, ce rôle avait été singulièrement interprété par un historien trop vanté, semble-t-il, à l'heure présente, où les événements de cette triste période peuvent être mieux jugés. C'est un des points particuliers que mon père s'était attaché à faire ressortir,

... Quel chemin nous avons parcouru depuis ces événements, et que nous sommes loin, hélas ! des convictions de mon bisaïeul qui croyait ardemment encore, au lendemain de nos désastres, au retour assuré de notre infertile pays à la royauté qui avait fait sa grandeur et sa prospérité ! Ce généreux sentiment a pu trouver un jour, sa réalisation, mais maintenant après tant de fautes commises et tant de folies accumulées, sera-t-il donné à notre génération de voir finir un aveuglement qui a causé de si nombreuses ruines ?

Cette lettre, datée de Paris le 23 décembre 1878, 72 rue de Lille, est écrit sur du papier timbré d'un tortil de baron et bordé de deuil. Elle est signée B[ar]on P. Malouet. Il est permis de signaler la différence des opinions politiques de ces représentants de deux générations comme caractéristique de l'évolution de l'esprit public au XIX^e siècle dans la haute bourgeoisie. L. G. P.

Pas de pain pas de ballon. Les aérostiers de Meudon en l'an IV. — Les aérostiers de Meudon — pré curseurs des nôtres — ont failli tout lâcher, en 1796, car le Directoire oubliait totalement de leur donner leur pitance.

C'est un petit chapitre peu connu ajouté à l'histoire de la Révolution, de l'armée et des ballons.

Les documents cités se trouvent aux Archives nationales.

CHARLES BRÉVILLE.

La loi du 14 nivôse an IV (21 janvier 1796, supprime les rations militaires non accordées par la Loi.

1^o Les Directeurs, sous-directeurs et élèves de l'École Nationale aérostatique de Meudon reçoivent des rations militaires, en vertu d'arrêté du Comité de Salut Public.

Si on ne le leur continue pas l'Établissement sera abandonné.

2^o Les stationnaires télégraphiques reçoivent aussi des rations militaires. C'est encore un arrêté du Comité de Salut Public qui les leur accorde. Si elles ne sont pas continuées, il est à craindre que les Stationnaires ne désertent leurs postes.

3^o Les Elèves de l'École polytechnique reçoivent aussi des rations militaires, toujours en vertu d'un arrêté du Comité de Salut Public.

On se rappelle que cet Établissement a failli périr dans le principe parce que les Elèves ne pouvaient pas vivre. Si on leur retire leurs rations, l'École sera infailliblement abandonnée.

4^o Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, assimilés par un arrêté du Comité de Salut Public aux Ingénieurs Militaires viennent tout récemment de recevoir la confirmation de leurs rations.

Si on les leur enlève, il faut s'attendre à la cessation du travail dans plusieurs départements.

On assure que la plupart de ces agents importants ne se livreront aux travaux de cette année que par la certitude que le dernier arrêté du Directoire sur leur traitement sera exécuté.

Le Directoire est prié de prendre des mesures pour que ces Établissements ne deviennent pas déserts.

22 ventôse an 4.

Le garde municipal de la Sorbonne (1847). — La vie de Victor Cousin est remplie de petits événements. L'épisode inconnu que nous allons rapporter nous a été indiqué par des documents que le regretté M. Gréard nous avait communiqués jadis.

Le 26 février 1847, l'inspecteur général, vice-recteur de l'Académie de Paris, recevait du Ministère de l'Instruction Publique, la lettre suivante, qui portait en manchette : « On demande comment et depuis quand un garde municipal se trouve logé à la Sorbonne. »

Au chef-lieu de l'Université, le 23 février 1847.

Monsieur le Vice Recteur. Je viens d'être informé qu'un garde municipal était logé dans le bâtiment de la Sorbonne. Je désirerais savoir la raison de ce fait, et depuis quand il existe. Veuillez me donner sans retard des explications à ce sujet.

Recevez, etc.

Pour le ministre de l'Instruction publique
Grand Maître de l'Université
et par autorisation
Le Recteur honoraire chef de la 3^e division
J. SOULACROIX.

Le Recteur répondit immédiatement :

Paris, le 27 février 1847.

Monsieur le Ministre,

Votre Excellence informée qu'un garde municipal est logé dans le bâtiment de la Sorbonne, me demande, par sa lettre du 23 du courant reçue hier, de lui faire savoir la raison de ce fait, et depuis quand il existe. Une personne (1) attachée au service de M. Cousin, et logée à ce titre dans les dépendances de l'appartement de ce fonctionnaire, a épousé, il y a quelque temps, un

(1) Mot effacé : fille.

garde municipal, lequel vient auprès de sa femme quand son service le lui permet. Ce fait n'ayant rien de contraire à l'ordre, je n'ai pas cru que j'eusse à m'en occuper.

Je suis, etc.

Il faut croire que le Ministère pèse chaque mot pour en tirer des déductions malveillantes, car, le 16 mars 1847, il écrivait de nouveau au Recteur :

J'ai reçu la réponse que vous vous êtes empressé de faire à la lettre par laquelle je vous priais de m'expliquer d'où venait qu'un garde municipal se trouvât logé à la Sorbonne.

Vous m'avez fait observer que ce garde n'avait point personnellement son logement à la Sorbonne, mais qu'ayant épousé une personne attachée au service de M. Cousin et logée elle-même, à ce titre, dans les dépendances de l'appartement de ce fonctionnaire, il venait auprès de sa femme quand son service le lui permettait. Ce fait ne vous paraissant avoir rien de contraire à l'ordre, vous n'avez pas cru que vous eussiez à vous en occuper.

Je désirerais savoir positivement, Monsieur le Vice-Recteur, si M. Cousin habite l'appartement dont la jouissance lui a été concédée ; si la femme du garde municipal est bien actuellement à son service, enfin si le logement qu'elle occupe est dans l'appartement même de M. Cousin.

Je vous prie de vouloir bien satisfaire en suite à ces diverses questions.

Recevez, etc.,

Le Ministre,
SALVANDY.

Voici la réponse que reçut le Ministre :

Paris, le 18 mars 1847.

Monsieur le Ministre,

Je réponds aux trois questions relatives au logement en Sorbonne de M. Cousin, qui font l'objet de votre lettre du 16 de ce mois.

Pour moi, et pour ce que je puis en connaître, M. Cousin habite l'appartement dont la jouissance lui a été concédée ; il y a son mobilier, ses livres ; il y vient, il y reçoit, il y fait acte d'occupant. Je crois savoir que pour être plus libre et moins distraire dans ses travaux, et pour éviter une chambre à coucher humide et froide, M. Cousin a pris en outre un logement dans le voisinage.

J'ignore absolument, et je ne puis savoir, si la femme du garde municipal est réellement à son service, et en quelle qualité ; je sais seulement qu'elle est la petite fille d'une gouvernante qui a été pendant de longues années au service de M. Cousin, et qui est décédée à la Sorbonne, il y a peu d'années, sans l'avoir jamais quitté depuis sa sortie de l'Ecole Normale.

Enfin, quant au logement qu'occupe la personne dont il s'agit, il n'est pas dans l'appartement même de M. Cousin, mais dans les combles ; il se compose de deux très petites pièces dont M. Cousin a demandé la jouissance à titre précaire.

Je suis, etc.

L'affaire n'eut pas de suite. Lorsque Morin eut fini son temps de service à la Garde, Cousin le prit comme valet de chambre, et il en fit même son sous-bibliothécaire.

Par un codicille à son testament, du 15 octobre 1863, Cousin légua sa riche bibliothèque à la Sorbonne. « Je nomme pour garçon de bureau, ajoutait-il, mon domestique Morin, ancien sous-officier de la garde impériale, homme honnête, exact, laborieux, qui seul logera à la Sorbonne, dans son logement actuel, comme préposé à la garde du dépôt. » Il y revenait dans un second codicille, du 20 novembre :

Dans le codicille relatif à ma bibliothèque l'Université a été priée de vouloir bien laisser à mes deux domestiques le logement qu'ils occupent actuellement, Morin, ancien bigadier de la garde impériale, et décoré de la médaille de Crimée, qui sait lire et écrire, et connaît bien ma bibliothèque, est très capable d'en être le gardien, et je l'ai désigné pour être le garçon de bureau chargé de la tenir propre, et même, les jours de service public, d'assister le sous-bibliothécaire pour donner les livres et les remettre à leur place...

Il laissait en outre aux époux Morin une petite somme, et le mobilier de la chambre à coucher. Cousin ajoutait : « Je donne à Morin une de mes montres d'or, celle qu'il a tant de fois remontée et je le prie de la porter en souvenir de moi. J'entends que ces bonnes gens soient mis en jouissance de ces modestes avantages le plus tôt possible et sans aucuns frais quelconques. Je les prie de penser quelquefois à leur vieux maître qui leur était sincèrement attaché, et pour eux-mêmes et pour leur grand-mère mad. Blanchard... »

Morin mourut en 1877, Sa femme lui survécut quelques années.

FÉLIX CHAMBON.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

44^e ANNÉEN^o 121331^m.r. Victor-Massé
PARIS (IX^e)Cherchez et
vous trouverezIl se faut
entraider31^m.r. Victor-Massé
PARIS (IX^e)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

329

330

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

Les cendres de Marceau. — Mme du Gast serait en possession des cendres de Marceau — c'est-à-dire la part de ces cendres qui fut attribuée à la sœur du héros, Emira.

Que sait-on exactement du partage de ces reliques ? A qui allèrent-elles ?

Où sont-elles ?

Et comment les reliques qui étaient entre les mains de la sœur de Marceau sont-elles aujourd'hui la propriété de Mme du Gast ? M.

Don Gregorio Brice. — Antoine Hamillon, dans ses Mémoires du comte de Grammont, donne, au chapitre VIII, une relation du siège de Lérida, commencé au son de 24 violons par le grand Condé, siège que nous fûmes obligés de lever assez brusquement. « La place, dit-il, n'était rien, mais don Gregorio Brice « était quelque chose. C'était un de ces « Espagnols de la vieille roche, vaillant « comme le Cid, fier comme tous les Guz- « man ensemble, et plus galant que tous

« les Abencerrages de Grenade ». Après le récit de nombreuses marques de courtoisie de don Gregorio envers le prince de Condé, Grammont (qui est censé faire ce récit verbal à la reine mère et au jeune Louis XIV) ajoute, qu'après la retraite des Français, « le seigneur Brice « partit quelque temps après pour rendre « compte à Madrid de sa conduite et pour « en recevoir la récompense. Votre Ma- « jesté sera peut-être bien aise de savoir « le traitement qu'on fit au petit Brice « après la plus brillante action que les « Espagnols eussent faite de toute la « guerre : on le mit à l'inquisition ».

« Quoi, dit la reine mère (Anne d'Autriche), à l'inquisition pour ses services ! « Pas tout à fait pour ses services, dit il ; « mais, sans égard à ses services, on le « traita comme je viens de dire, pour un « petit trait de galanterie que je conterai « tantôt au roi ».

Un peu plus loin, la reine Anne d'Autriche redemande le récit du méfait de don Gregorio Brice, histoire que Grammont dit n'être pas trop bonne à conter devant elle ; mais il satisfait, seul à seul avec Louis XIV, la curiosité de celui-ci, et se borne à dire à la reine mère que c'était une petite gentillesse d'amour, à la vérité mal placée. Le pauvre Brice n'avait aucune mauvaise intention. « Son crime « n'aurait pas mérité le fouet dans le plus « sérieux collège de France, puisque ce

« n'était que pour donner une preuve de
« tendresse à certaine petite espagnolette,
« qui avait les yeux sur lui dans une
« occasion solennelle ».

Il serait intéressant de savoir si l'Inquisition prit la chose au tragique, et ce que devint le pauvre don Gregorio Brice. Espérons, jusqu'à preuve du contraire, qu'on avait seulement voulu l'avertir et l'effrayer en le déférant à ce terrible tribunal.
V. A. T.

Coup de théâtre sur l'échafaud. — Je lis dans un livre de M. P. de Fontaine Resbecq : *Cussac (Haute-Vienne). Une page d'histoire* (Rochechouart 1906) l'anecdote suivante :

En 1794, fin juillet, trois religieuses devaient être exécutées à Poitiers. On les conduisit sur la place, et, durant le trajet, les pieuses femmes priaient. Arrivées au lieu du supplice, elles se mirent à tricoter et à chanter des cantiques, pendant que les sans-culottes se livraient à des plaisanteries d'un goût douteux. Soudain, dans la foule on crie :

— Grâce, Robespierre est mort.

Une joie impossible à décrire s'empara de la foule. On s'embrassait autour de l'échafaud et les religieuses furent reconduites triomphalement jusqu'à l'hospice des Incurables.

Des documents officiels confirment-ils cette anecdote ?
H. QUINNET.

Les enfants de Napoléon I^{er}. — A la Galerie Royale d'Anvers il existe un portrait qui porte cette légende « H. de la Roche 1797-1856 ». Legardien m'expliqua qu'il était un fils naturel de Napoléon I^{er}. En effet une grande ressemblance avec l'Empereur est à constater. Que sait-on de ce « de la Roche » ? Quelque intermédiaire a-t-il déjà entendu parler de ce prétendu fils du grand Napoléon ?

AMERICA.

Vues de Napoléon III sur la Belgique. — A quelle époque a été publiée la correspondance relative aux projets de Napoléon III sur un partage éventuel de la Belgique ?
TRANSMARE.

Combien de temps la Belgique a-t-elle appartenu officiellement à la France ? — Jemmapes ou Jemapes ? — La Belgique, cédée à l'Autriche en 1713, par le traité d'Utrecht, et devenue les Pays-Bas Autrichiens, fut conquise deux

fois par les Français en 1792 et 1794 et perdue par eux en 1814.

Mais je voudrais savoir de quelle date à quelle date, exactement, la Belgique a appartenu officiellement à la France. Du 1^{er} octobre 1795 au traité de Paris du 30 mai 1814 ?

A propos de Belgique, doit-on écrire *Jemapes* comme l'écrivit M. Arthur Chuquet dans son remarquable ouvrage sur les Guerres de la Révolution et comme ce célèbre village est inscrit sur la carte de Cassini, ou *Jemmapes*, comme on l'écrivit généralement et comme on l'écrivait officiellement, semble-t-il, pendant l'occupation française ?
ARMAND DE VISMÉ.

La Loge écossaise : Lys étoilé. — Le Musée départemental d'archéologie de Quimper possède un sceau-matrice de la loge maçonnique du *Lys Etoilé* (Rite Ecossais). Pourrait-on me dire dans quelle ville était établie cette loge ? Elle ne figure pas dans le tableau des loges de la correspondance du Grand Orient de France en 1787.
HE. BO. RO.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Guilhem du désert près Montpellier. — Sait-on si le cartulaire de l'abbaye de Saint-Guilhem du désert existe encore, et dans ce cas où il se trouve ?
IVAN D'ASSOF.

Pavillon de Marsan. — D'où le pavillon de Marsan, au Louvre, tire-t-il son nom ?
A D.

La maison d'Aspremont. — *L'Intermédiaire* pourrait-il me dire quels sont les ouvrages traitant de la généalogie de la maison d'Aspremont (ou Apremont).
G. L.

Augereau, maître d'armes. — Augereau fut maître d'armes à Naples, et, suivant certains historiens, à Lisbonne et au Locle, en Suisse. Où pourrait-on trouver des détails précis et si possible inédits sur cette période de la vie du maréchal ?
J. L.

M. de Comeyrac ou de Comeiras. — Pourrait-on me donner des renseignements sur un certain M. de Comeyrac ou de Comeiras qui était lieutenant-colonel

du Royal-Corse en 1745, ainsi que sur sa famille ?
IVAN D'ASSOF.

Descendance de François de Créquy, duc de Lesdiguières. — Je désirerais savoir s'il existe une descendance masculine ou féminine de François de Créquy, comte de Sault et duc de Lesdiguières, lieutenant général en Dauphiné, marié le 11 décembre 1632 avec Anne de La Madeleine.
PIERRE MELLER.

Famille Decabié — Connait-on la famille Decabié, ses armoiries, etc. ? A cette famille appartenait, vers 1710, Françoise Decabié, femme de Joseph-François de Caldaguès, seigneur de Ferval, en Auvergne, mousquetaire du Roi et l'un de ses cheval-légers.
E. DES R.

Duhamel du Monceau. — On voit exposé en ce moment, chez un marchand d'estampes du quai, entre la rue Bonaparte et l'École des Beaux Arts, un beau portrait, gravé par Moitte d'après un tableau de Drouais le fils, de Henry Louis Duhamel, chevalier, seigneur du Monceau et de Vrigny, de l'Académie Royale des Sciences, Inspecteur général de la marine. Il avait été nommé inspecteur de la marine en 1739, et figure sous ce titre sur l'état annuel du personnel de la marine de 1767, le plus ancien que possède la bibliothèque du Ministère. La décision ministérielle du 27 mars 1765 fit de lui le premier directeur de l'École des élèves ingénieurs-constructeurs à Paris, lors de la création, datée de l'avant-veille, du corps des Ingénieurs-constructeurs de la marine, aujourd'hui le génie maritime. Son successeur fut Borda.

Duhamel du Monceau, né en 1700, mort en 1782, s'illustra aussi comme agronome. Ses fonctions dans la marine consistaient en une inspection générale technique permanente, analogue à celles que font de temps en temps, à notre époque, les inspecteurs généraux du génie maritime.

Le poète académicien Colardeau, auquel un monument a été érigé le 29 mai 1904, à Janville-sur-Sel (Eure-et-Loir), décrit comme suit les occupations de Duhamel du Monceau, dans une épître adressée à son frère Duhamel de Denainvilliers.

... Pendant que ton frère occupé dans nos ports,
De l'une et l'autre mer parcourant les deux bords,

Ira de nos vaisseaux déterminer la coupe,
Calculer les rapports de la proue à la poupe,
Assujettir la quille, *EN affermir les bras (sic ??)*
Etayer de haubans et la vergue et les mâts,
Donner à la manœuvre un jeu facile et libre,
Balancer tous les poids dans un juste équilibre,
Et, par cet art, enfin maître des éléments
Enchaîner la caprice et la fureur des vents...

Dans la gravure désignée ci-dessus, Duhamel du Monceau est représenté dessinant la coupe transversale au maître couple d'un navire, à côté d'un autre dessin qui donne les formes des extrémités.

Pourrait-on faire connaître si le tableau original de Drouais le fils existe dans quelque un de nos musées de Paris ou des départements ?
V. A. T.

Famille Jacquemont du Mouchet.

— Je serais reconnaissant aux lecteurs de l'*Intermédiaire* de me donner des renseignements sur André-Annet Jacquemont du Mouchet, seigneur de la Prada et du Mouchet, paroisse de Bessay, qui prit part aux assemblées de la noblesse à Montbrison en 1789. Cette famille est-elle éteinte ? Le collaborateur qui signe Victor Jacquemont du Donjon peut-il identifier ce personnage en le rattachant à sa famille et me donner en même temps les origines de la sienne ?
DU TREUIL.

Famille Lemoine. — Connait-on la famille Lemoine, ses armoiries, etc ? A cette famille appartenait, vers 1730, Marie-Anne Lemoine, femme de... de Rémont d'Arzillemont.
E. DES R.

Mme Mainvielle-Fodor, cantatrice du théâtre des Italiens. — Je désirerais avoir la date de sa mort et, si possible, quelques renseignements biographiques. Vapereau, dans sa dernière édition, indique sa naissance, à Paris, en 1793, mais ne nous donne pas la date ci-dessus demandée.

VICTOR DÉSÉGLISE.

Un portrait de Mme de Marigny. — Quelque intermédiaire connaîtrait-il le sort d'un portrait de Mme de Marigny (ou Ménars) née Filleul, sœur de Mme de Souza et belle-sœur de Mme de Pompadour, genre Nattier, représentée en nym-

phe, tête nue, assise au milieu des roseaux, avec une comète à côté de la tête.

Ce portrait — provenant du château de Longpré, aïeux maternels de Mme de Ménars, près Falaise, était, en 1890, aux mains de la baronne de Prulay. Celle-ci étant morte en 1896, le portrait fut acquis par un marchand hollandais nommé Hellen-dall, puis il devint la propriété de M. Dubois-Guchan, de Séz. A sa mort il fut vendu à M. Lefrançois, marchand d'antiquités à Rouen, rue d'Arras ou rue d'Amiens. On croit que le portrait a été vendu avec les meubles de ce dernier, décédé il y a quelques années, ou conservé par son fils, également marchand d'antiquités, dit-on, mais dont on ignore le domicile.

RENAULT D'ESCLÈS.

Famille des Milès. — Dans un ouvrage, sur les carrelages et pavages (Avalon 1855) l'auteur, M. C. Amé, dit ceci :

... Le pavage, en terre vernissée était grandement à la mode en 1336, et le grand bouteiller de France *Milès*, ne pouvait manquer d'en orner les salles de son château.

Les plus illustres, parmi les seigneurs de Noyers (Yonne) de la famille des *Milès*, fut Milès IV^e, qui devint Maréchal de France, sous Philippe le Bel ; il avait été nommé grand bouteiller en 1336 et combattit avec bravoure à la bataille de Crécy en 1346.

Un intermédiaire obligeant, connaît-il la généalogie et les armoiries de cette famille, ou pourrait-il m'indiquer l'ouvrage qui me renseignerait à ce sujet ?

G. D'YVERNAT.

H de Balzac. — Je possède un billet de faire-part ainsi libellé :

Vous êtes prié d'assister au convoi, service et Enterrement de D^o Madeleine-Honorine *Balzac*, épouse de Monsieur Louis-François *Charpentier*, marchand confiseur, décédée en sa maison, rue Saint Honoré n^o 23. Qui se feront le 30 Ventose an XII, à onze heures du matin, en l'église de Saint-Eustache

De Profundis,

De la part de M. son époux, de M^{rs} ses fils, de M^{lle} sa fille et de M. Roger son gendre.

Le prénom « de Honorine » pourrait laisser supposer que Madame Charpentier née Balzac était la marraine d'Honoré de Balzac. L'acte de baptême du romancier

me paraît être inconnu. Je l'ai vainement recherché à Tours. Un intermédiaire balzacien pourrait-il me renseigner ?

QUATRELLLES L'ÉPINE.

Jean Clémenceau, imprimeur. — Connait-on des productions de ce premier imprimeur du Bas-Poitou, cité t. LIX, col. 295 ? Où se trouve Moustiers-sur-le-Lay, que je ne trouve pas dans le *Dictionnaire des Communes* ? J.-C. WIGG.

Tsherkasky à Barbizon. — A propos du peintre russe, le prince Simon de Tsherkasky, Guédy dit qu'il est né à Moscou, qu'il a été élève de l'Académie de Saint-Petersbourg... et c'est tout ! Quelque plus savant critique peut-il donner de plus amples détails et dire quels furent ses rapports avec les peintres de Barbizon qui eurent exister, puisque je possède de lui un paysage représentant un sous-bois de la forêt de Barbizon, où l'influence française est manifeste, celle de Daubigny jointe à celle de Corot.

A. L.

Loges lyonnaises au XVII^e siècle. — Ou pourrai-je trouver et copier les listes imprimées des membres des loges lyonnaises ?

La Sagesse 1777, 1782, 1783, 1784, 1785, 1787.

La loge des Deux-réunies 1777.

La Sincère-Union 1778, 1782, 1783, 1784, 1785, 1787.

La Parfaite-Amitié 1780.

La Parfaite-Harmonie 1782, 1783, 1784, 1788, 1789, 1790.

Saint Jean-de-Jérusalem d'Ecosse 1784, 1785, 1788.

La Candeur 1786.

La Bienveillance 1786.

La Paix 1787, 1789.

La Bienfaisance 1790.

UN LYONNAIS.

G pour C. — Pourquoi, dans le mot : « second », le C. est-il adouci et mué en G ? Pourquoi prononce-t-on le mot : *second*, comme s'il était orthographié : *segond* ? A D'E.

Corps des dynamiteurs. — En 1871, au moment de l'entrée à Paris des troupes de Versailles, un sous-officier a

trouvé sur la voie publique une boîte en fer blanc qui contenait à l'intérieur un tampon à encre grasse et un cachet rond en cuivre portant cette mention :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CORPS
des
DYNAMITEURS
1871

Quel était ce corps des dynamiteurs ? Appartenait-il à l'armée régulière ou à celle de la Commune ? A-t-on souvenir qu'il se soit signalé par des actes, et lesquels ?

ALBERT CATEL.

Armes suisses à déterminer : Plante arrachée. — La question étant peu précise, et le mot plante étant vague, j'indique : *An der Allmend*, Lucerne, qui porte : *de gueules, à l'arbre de sinople, ligé et arraché d'or.*

NISIAR.

Armoiries à déterminer : lion rampant. — A qui sont les armoiries suivantes : *écartelé 1 et 4 sable, un lion rampant or, 2 et 3, argent, un lion rampant gueules.*

AMERICA.

Planches de blasons. — Je possède huit planches de format in-8°, lithographiées en couleurs, or et argent, contenant chacune vingt-cinq blasons, soit en tout deux cents. Chaque planche porte la signature : *Etablissement géographique de Pb. Van der Maelen, d'après Sobier enlumineur du roi (1642).* Au-dessous de chaque blason un numéro d'ordre doit reporter à un texte ; à quel ouvrage des Pays-Bas appartiennent-elles ? La suite est-elle complète ?

P. LE J.

Jacques de Valoys. — Un aimable confrère pourrait-il me donner l'explication de ces mots, frappés sur une reliure du xvii^e siècle :

DO. NO. DO. IA.

DE VALOYS,

et des détails sur ce Jacques de Valoys ?

LAD.

« **Le Moniteur parisien** ». — Ce journal paraissait vers 1840 : il n'en existe aucun exemplaire à la Bibliothèque nationale : où pourrait-on en consulter la collection, notamment l'année 1840 ?

LED.

La légende du romarin. — C'est une belle fille de roi qui, en lavant son linge, comme la Nausicaa de l'Odyssée a laissé aller sa bague à la mer : un fils de la côte s'y jette pour la chercher, mais se noie. La jeune fille pleure sa mort (ou se jette aussi à la mer après lui), mais elle fleurit sur les dunes et fleurira toujours sous la forme du sauvage romarin, plein de parfum, d'amertume et de regret. Il paraît que cette légende se chante en une sorte de ballade à l'embouchure de la Gironde. Pourrait-on indiquer dans quel recueil figure cette ballade ou, mieux encore, la transcrire, si elle n'est pas longue ?

LA BIBLIOTHÈQUE DE BOURGES.

Galerie bretonne, de Perrin — Perrin fils a publié, en 1838, la Galerie bretonne, où se trouvent reproduites, malheureusement très sèchement, format in-8°, cent vingt-cinq curieuses scènes de mœurs composées par son père.

Je possède vingt-cinq eaux-fortes originales (17-23) traitant les mêmes sujets signées par O. Perrin et fort bien exécutées. Sait-on si son œuvre a été publiée à l'origine sous cette forme ?

V. T.

Signification du mot Vinetier. — Un petit sceau du xiv^e siècle, de forme ogivale, porte dans le champ un dragon, figure assez banale en ce temps. La légende qui entoure cet ornement, est l'indication du propriétaire ; elle est ainsi conçue : *S. Guillaume Le Vinetier.* Je désire savoir si, étant donné l'époque, il convient d'interpréter le mot Vinetier comme nom propre, ou comme profession (vigneron ? marchand de vin ?)

Le mot est-il actuellement usité en quelque région de la France ? Je fais abstraction, bien entendu, de l'emploi de ce mot pour désigner l'arbuste épine-vinette.

GOËLO.

Le café de la « Cigarette ». — Je le vois, dans mes souvenirs, d'enfance, — vers 1875 — aux environs du boulevard Saint-Michel ou de l'Odéon. Je ne le retrouve plus en 1909. Qu'est-il devenu ?

A. D'E.

Réponses

Mort du pape Clément XIV (LIX, 217). — La question posée par M. Robert Géral mérite une prompte réponse.

Effectivement, Clément XIV avait à peine fermé les yeux à la lumière que des bruits d'empoisonnement coururent sournoisement : les coupables, bien entendu, étaient les jésuites. Bernis, l'ami de Choiseul, le protégé de Mme de Pompadour, et leur allié dans la campagne contre ces religieux, en parla mystérieusement dans plusieurs dépêches ; les libres-penseurs du XVIII^e siècle, s'acharnant noblement sur des vaincus, se firent les colporteurs empressés de cette grave nouvelle. N'allaient-ils pas, par antipathie pour la Compagnie de Jésus, jusqu'à exalter un pape, le pape qui l'avait supprimée, eux qui jusque-là les avaient tous entraînés dans la boue ; jusqu'à croire aux miracles qu'on lui attribuait, eux qui précédemment n'avaient pas assez de sarcasmes contre les faits merveilleux que les preuves les plus authentiques attestaient ? Ces inconséquences n'étaient pas pour les effrayer si, à ce prix, ils déconsidéraient les jésuites défunts. Cette fois encore l'iniquité se mentit à elle-même, et la haine fut mauvaise conseillère. Pour l'établir, je me contente de quelques témoignages.

Les docteurs Salicetti et Adinolfi, l'un médecin du Palais apostolique, l'autre médecin ordinaire du pape, affirmaient dans un *Mémoire* daté du 11 décembre 1774. Mémoire dont je viens de prendre lecture, qu'après « ouverture du corps de Clément XIV, en présence de presque tout un public » ils avaient constaté que la mort avait été naturelle et que nulle part ne se rencontrait la moindre trace de poison. « Je me croirais coupable d'un grand crime, terminait l'un des médecins, si dans une affaire d'aussi grande importance, je ne rendais pas à la vérité toute la justice qu'on est en droit d'attendre d'un homme de probité, tel que je me flatte de l'être ».

Vers la même époque, 15 novembre 1774, le roi Frédéric de Prusse écrivait à son ami d'Alembert qui soutenait imprudemment la thèse de l'empoisonnement : « Rien n'est plus faux que le bruit qui a couru de l'empoisonnement du pape..., il a été

ouvert et on n'a point trouvé la moindre trace de poison » (*Œuvres philosophiques* de d'Alembert, *Correspondance*, t. XVIII).

Après les hommes de l'art et les protestants, voici les historiens. Beccatini, dont la sympathie pour les jésuites était fort tiède, écrivait : Ici, à Rome, « personne maintenant ne soutient cette hypothèse et le cardinal de Bernis, après avoir pris parti pour l'empoisonnement, a avoué souvent qu'il n'en croyait plus rien ». (*Storia di Pio VI*, I, 34).

Ainsi juge parallèlement Gorani dont l'enthousiasme pour la Révolution française nous garantit le peu de sympathie en faveur des jésuites.

Dois-je ajouter que cette accusation est d'une palpable invraisemblance ? « Ne pourrait-on pas se demander, observe Cantù, comment, si les jésuites avaient les moyens et la volonté (de commettre ce crime), ils ne l'avaient pas fait avant que le coup décisif eût été porté, ou pourquoi ils n'avaient pas plutôt frappé les forts qui avaient fait violence, que le faible qui l'avait subie ? Mais la passion s'embarasse-t-elle du sens commun ? » (*Histoire de cent ans*, I, 667). Qu'on se rappelle en outre la parfaite soumission des jésuites aux ordres qui les anéantissaient ; qu'on prête l'oreille aux paroles qui sortirent de leur bouche aux jours de la pénible immolation ; qu'on écoute les accents que firent entendre plusieurs d'entre eux et non des moindres quand ils prêchèrent l'oraison funèbre de ce pape qui les avait sacrifiés à contre-cœur, mais dans la plénitude de sa puissance, comme tous le proclamaient, et de tout cela l'on déduira s'il est vraisemblable que des hommes si dociles, si respectueusement obéissants, aient versé le poison à celui qu'ils tenaient toujours pour leur chef et leur père.

Mais, m'objectera-t-on, c'est le pape lui-même qui, sur son lit de mort, les a le premier accusés de ce forfait dans une conversation avec le général des Conventuels, l'Ordre auquel il appartenait avant son élévation.

En fait, les ennemis des jésuites commirent l'imprudence de jeter un nom dans le débat, de citer un témoin, au lieu de s'en tenir, comme d'ordinaire, à de vagues allégations. Mal leur en prit. L'Inquisition intervint et le religieux dé-

signé fut appelé à s'expliquer. Il le fit et dans un écrit publié le 27 juillet 1775, il attesta que jamais Clément XIV ne lui avait laissé entendre pareille accusation. Je tiens à la disposition des lecteurs qui le désireraient le texte de cette pièce.

Je conclus donc sans ambages, que l'inculpation d'empoisonnement est dénuée de toute preuve comme de toute vraisemblance : tout affirme le contraire.

P. DARBLY.

Morcellement de la propriété rurale avant 1789 (LIX, 106) — M. G de la Verone trouvera de nombreux renseignements dans les anciens Terriers des vieux feudistes.

Le Registre des fermes à Rots dressé en 1381 contient 840 articles pour un total égal à 370 hectares, divisés entre 117 propriétaires, et tenus par 101 fermiers. La commune de Rots compte aujourd'hui 1184 hectares divisés en 773 articles à la matrice cadastrale.

En 1381 il y avait environ cent hectares en communaux, et le reste était cultivé par les tenanciers à fiefse perpétuelle qui étaient de vrais propriétaires.

La population était en 1789 plus du double de ce quelle est aujourd'hui, et la propriété divisée à proportion.

Voir aux Archives départementales du Calvados, fonds de l'Abbaye de St-Etienne de Caen.

G. LE H.

Budget des cultes sous la Terreur (LIX, 218). — A la fin de 1792, Cambon avait proposé de supprimer le salaire du clergé, et les Jacobins avaient fait échouer cette proposition, qui paraissait aux uns impie, aux autres immorale, à tous inopportune.

Le 30 septembre 1792 et le 11 janvier 1793, la Convention déclara solennellement « qu'elle n'avait jamais eu l'intention de priver le pays des ministres du culte catholique que la Constitution civile du clergé lui avait donnés ». Le 27 juin 1793, elle décréta « que le traitement des ecclésiastiques fait partie de la dette publique ». Le 18 septembre 1793, elle décida que le traitement de tous les évêques serait de 6.000 livres.

Le 11 novembre 1793, le Comité central des Société populaires demanda à la Convention la suppression du traitement

des prêtres : la question fut ajournée par l'Assemblée.

Le 22 novembre 1793, on proposa d'accorder une pension aux ecclésiastiques qui abdiqueraient, en réduisant le traitement des autres : la pension fut accordée, mais Danton s'opposa à la réduction du traitement du clergé constitutionnel.

C'est seulement le 18 septembre 1794 que la Convention supprima le budget des cultes.

F. UZUREAU.

Directeur de l'*Anjou historique*.

Combat d'Oberkamlach (LVIII, 779, 904 ; LIX, 9). — Les renseignements biographiques complémentaires et états de service, offerts par notre collaborateur M. de F., sur trois officiers du nom de « de Vaulx d'Achy », me seraient fort utiles.

Trois autres officiers de ce nom, sans doute des parents, servaient en 1789 dans les régiments allemands au service français :

Devalux, l'aîné, capitaine commandant *Nassau*.

Le chevalier de Vaulx (Jean-Philippe) capitaine en second, *Nassau*

De Vaulx, lieutenant en premier, *Bouillon*.

Serait-il possible d'avoir quelques détails sur eux aussi ?

S. CHURCHILL.

Louis XVII. Documents inédits (T. G. 534 ; XLIX à LVIII ; LIX, 9, 62, 232). — Monsieur Victor Deséglise pense que je n'aime peut-être pas les plats d'épinards, je les aime au contraire beaucoup, mais je protesterais cependant si l'on m'en servait toutes les fois que je me mets à table. Je demande, somme toute, que l'on ne nous serve pas toujours la même chose. Puisqu'il y a une revue fondée tout exprès pour s'occuper de Louis XVII, certains esprits mal intentionnés pourraient croire que ceux qui sont abonnés à cette revue et qui maintiennent en même temps cette question dans l'*Intermédiaire*, sans apporter de nouveautés, le font par esprit de propagande. Je ne blâme pas la propagande, mais je préfère dans notre revue à nous, soit des questions nouvelles, soit des réponses nouvelles. Si l'on m'apporte vraiment des documents sérieux et nouveaux sur Louis XVII, je ne protesterai pas ; seulement je dois dire que je n'ai pas cet

espoir. Pour montrer cependant que je suis sans rancune, je profiterai de la rubrique dont, par une douce ironie, je suis amené à me servir, une seule et unique fois, à la vérité, pour annoncer un petit livre que j'ai vu il y a quelque temps. Il est intitulé modestement : « Du nouveau sur Louis XVII, solution du problème ». L'*Intermédiaire* n'a peut-être pas parlé de ce petit livre et, peut-être, après tout, l'auteur s'approche-t-il de la vérité.

Je dois dire, en toute bonne foi, que les articles Naünderfistes que j'ai lus m'ont confirmé absolument dans mon opinion sur Naüdorf, faux dauphin. De tout temps, du reste, lorsque les races illustres se sont éteintes, on a sorti de faux rejetons. Madame de Saint-Léger me paraît, au contraire de monsieur Deseglise, être partisan de Bruneau, un autre faux Louis XVII, en effet bien oublié. Je dois dire que je suis un peu de son avis, en ce sens qu'il a autant de droit que son compétiteur à occuper les colonnes de l'*Intermédiaire*, qu'il nous reposerait de Naüdorf, et que dans son histoire moins commentée, moins répétée, on trouverait peut-être des anecdotes neuves et intéressantes. CHATEAUNEUF.

Invasion de 1814 : écrits sur cet événement (LIX, 115, 234) — On consulterait sans doute avec fruit *Le département de l'Aisne en 1814*, par Ed. Fleury, 1858, in-8°.

S'il avait été question de la seconde invasion, j'aurais cité : « Fragments sur l'invasion du Nord de la France en 1815 et sur l'occupation militaire d'une partie de cette frontière pendant les trois années suivantes, adressés, en forme de lettres, à M. Abel de Pujol, peintre d'histoire, membre de la Légion d'honneur, à Paris, par Aimé Leroy. »

Voir : *Archives historiques et littéraires du Nord de la France...* 1^{re} série, vol. 1, pp. 335 et 457. DE MORTAGNE

Le second mariage de la duchesse de Berry (LIX, 175). — Notre journal s'est déjà occupé du comte de la Roche ainsi que des autres enfants naturels du duc de Berry, et, en recherchant les articles précédents qui les concernent, je trouve dans le vol. XLVII (col. 910) une fort jolie lettre de la duchesse de Berry

adressée à M. de Pastoret au sujet du jeune Laroche.

Mais ce même volume de l'*Intermédiaire* ainsi que le précédent et beaucoup d'autres (T. G., 107) traitent d'une question bien plus intéressante et qui n'a jamais été résolue, de celle du second mariage du duc de Berry (ou si l'on veut, de sa bigamie), malgré la publication que M. le vicomte de Reiset a consacrée à ce sujet. J'ai lu cet ouvrage avec la plus grande attention et l'auteur n'accorde à la première femme du prince que le titre de maîtresse. Il semble ne pas avoir tenu compte de très nombreux témoignages tendant à établir, au contraire, les droits de Mme Amy Brown au titre de femme légitime. Il aurait pu rencontrer beaucoup de ces témoignages dans la collection de l'*Intermédiaire* et surtout dans les vol. XLVI (531, 652) et XLVII (249) où des collaborateurs très autorisés comme MM. Henri Provins, Albert Renard, et autres ont fourni des pièces importantes. On ne peut pourtant pas passer sous silence, par exemple, un acte de mariage où la comtesse d'Issoudun est qualifiée de fille de *Charles Ferdinand et d'Amy Brown*; ni un acte de décès où la même *Amy Brown* est désignée comme veuve de *Charles Ferdinand*.

Je sais bien qu'au point de vue légitimiste le premier mariage du duc de Berry, serait considéré comme non venu, ayant eu lieu sans le consentement du chef de la Maison Royale, mais à bien d'autres points de vue, religieux ou non, nous avons le droit, à l'*Intermédiaire*, d'être plus difficiles et de réclamer tous les détails permettant d'élucider la question.

ROLIN POETE.

[La question a été traitée].

Le duc de Berry et le département du Nord. Médaille (LIX, 224).

— Les paroles en question sont extraites d'un discours prononcé à Lille par le prince à la date indiquée. On lit, en effet, dans des *Fragments sur l'invasion du Nord de la France en 1815...* publiés en 1831 par Aimé Leroy :

Le duc de Berri disait le 27 août 1815, au collège électoral de Lille qu'il présidait : « Les orages qui viennent de se dissiper, Messieurs, ne peuvent renaitre ; mais si jamais de pareils malheurs avaient lieu, si la monarchie était encore en danger, ce

« serait au sein du département du Nord que
« j'aimerais à venir chercher pour le Roi des
« appuis et des défenseurs. »

P. c. c. DE MORTAGNE.

François de Civille trois fois
ressuscité (LVI). — Nous avons abon-
damment parlé de ce personnage. Un de
nos aimables correspondants veut bien
nous envoyer son portrait.



C'est celui par Callot que le *Musée des Familles* a publié en 1843.

« Il existe, dit M. Alexis de Vallon, plu-
sieurs portraits de ce personnage : tous
sont de la même époque et se ressem-
blent. Civille paraît un homme de trente
ans, d'une belle taille, et d'une tournure
élégante ».

« Le roi est mort... Vive le roi »
aux obsèques du comte de Cham-
bord (LVIII, 50, 178, 294, 739, 787,
901 ; LIX, 22, 70, 120, 234, 288). —
« C'est vainement que je me demande
dans quel but on vient de rouvrir la dis-
cussion au sujet des droits de M. le
comte de Paris à la succession de M.
le comte de Chambord ». Ainsi écrit
M. de Witte. C'est bien simple : un cu-
rieux a posé une question dans *l'In-
termédiaire* et des chercheurs ont tâché
de lui répondre le mieux du monde,
par des témoignages et des textes — sans
plus. Quelques-uns émeuvent ou n'émeu-
vent pas M. de Witte. Il le dit, mais il y a
mêlé une injustice à l'égard d'un prélat
vénérable, Mgr Curé, ancien aumônier de
M le comte de Chambord. Ce prélat est
mort en 1903. En même temps que le
R. P. Bole, jésuite, Mgr Curé fut chargé
par M. le comte de Chambord de l'édu-
cation de ses neveux, le duc Robert de
Parme et Mgr le Comte de Bardi. Comme
le P. Bole, Mgr Curé n'admettait pas le
point de vue de M. de Witte. Son témoi-
gnage a quelque prix en raison de sa
situation à Frohsdorf. C'était, de plus, un
prêtre fort intelligent : ses nombreux ou-
vrages, sa collaboration régulière à l'une
des grandes revues du clergé en témoi-
gnent. Contrairement à ce que semble dire
M. de Witte, M. le comte de Chambord
tenait en haute estime son aumônier : il
lui confia plusieurs missions importantes
et délicates qui avaient trait à sa politi-
que. Mgr Curé correspondait fréquem-
ment avec les esprits les plus élevés du
parti monarchique et, dans cette corres-
pondance, il avait eu souvent l'occasion
de traiter la question discutée dans *l'In-
termédiaire*, notamment avec Blanc de Saint-
Bonnet. Je possède une quinzaine de let-
tres de ce dernier. Dans l'une d'elles,
datée du 24 juin 1879, le grand écrivain
monarchiste se plaint du rôle des princes
d'Orléans qui firent échouer la restaura-
tion monarchique (Voir l'article de M.
Joseph du Bourg dans le *Figaro* du 4 fé-
vrier dernier) et voici la fin de cette
lettre :

Il est à croire que les d'Orléans vont
maintenant se prononcer ; qu'ils tiendront à
honneur de sortir maintenant d'une attitude
qui serait par trop indigne. La seconde fa-
mille de France n'a qu'une charge, qu'une

mission en ce monde, c'est de soutenir, de servir directement la première famille de France...

Je devais cela à la mémoire de Mgr Curé sans vouloir le moins du monde mettre un accent de polémique dans cet hommage.

P. S. Aux curieux qu'intéresserait encore cette question, je puis indiquer la remarquable thèse soutenue à l'École de Droit, le 16 décembre dernier, par M. Henri de la Perrière : *Du droit de succession à la couronne de France dans la dynastie capétienne.* P. DE CH.

Crise des loyers parisiens en 1870-1871 (LVIII, 954; LIX, 99, 238).

— En dehors des textes signalés aux colonnes 99 et 100 du présent volume, il n'existe que des arrêtés, sans aucun intérêt, signés par M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, les 13 juillet, 14 juillet, 28 juillet et 3 août 1871, pour l'application de la loi du 21 avril 1871 sur les loyers, et une loi du 30 mars 1872, complétant cette même loi par une disposition purement budgétaire.

La loi à laquelle fait allusion notre collaborateur V. T. est évidemment celle du 21 avril 1871, votée par l'Assemblée nationale de Versailles et mentionnée déjà à la colonne 100. La citation de l'article 8 de cette loi précisera le souvenir un peu vague qu'il a en a gardé :

Dans le cas où le département de la Seine, qui y est d'avance autorisé, consentirait à payer à tous les propriétaires de logements dont le prix annuel est de 600 francs ou moins le tiers de ce qui leur restera dû par les locataires sur les termes échus en octobre 1870, janvier et avril 1871, sous la double condition que les propriétaires donneront quittance définitive du surplus et maintiendront leurs locataires en possession pour le terme d'avril à juillet prochain, l'Etat participera pour un tiers à ces paiements, sans que cette participation puisse dépasser dix millions de francs...

A. BOGHAERT-VACHÉ.

* *

Voir : *Souvenirs de 1870-1871. La propriété pendant le Siège et la Commune. Loi et décrets-loyers de 1870-1871. Le « Homestead »*. Par E. Durand-Morimbau. Paris, F. Clerget, 1898. In-18, iv 176 p. IN-OCTAVO.

Communication des registres de l'état-civil des colonies (LIX, 164).

— La destruction des premières archives des colonies, jointe à l'inimaginable indifférence des colons pour leurs aïeux et parents, une fois la mère-patrie abandonnée, devaient fatalement finir par occasionner des usurpations d'héritages, de noms, de titres parfois des réclamations tardives et toujours inutiles faute de preuves et d'actes légaux.

Pour ne parler que des Indes Orientales, les archives de Surate, puis celles de Pondichéry, furent 10 fois détruites depuis 1670 jusqu'en 1776.

A l'arrivée de Labourdonnais à l'île de France, il constata que déjà les archives de la colonie, naissante pour ainsi dire, avaient été complètement détruites par un cyclone en 1731.

Vers 1750 commencèrent d'incessantes réclamations ; mais ce ne fut que 36 ans plus tard, en 1776, que parut enfin le célèbre Edit du Roi : « portant établissement à Versailles d'un dépôt des papiers publics des colonies ».

« ... Exposés par l'effet du climat à plusieurs causes de destruction, dit l'Edit, les actes d'une génération se conservent à peine sans être altérés pour la génération suivante, et l'état civil, comme les propriétés de ceux de nos sujets qui habitent ces pays, se trouvent sans cesse compromis, etc., etc. »

C'est donc à Versailles que M. L. C. doit s'adresser pour consulter ce qui a été sauvé des archives de nos colonies par l'Edit de juin de 1776. Y. R.

Testaments devant curés au XVIII^e siècle (LVII; LVIII; LIX, 74, 126, 208).

— Je puis citer un testament reçu par un curé, écrit de sa main sur papier timbré, en 1788, par suite de l'indisposition du notaire :

Pardevant moi curé de la paroisse de Perthes, diocèse de Sens, Presidial de Melun, présents les témoins ci-après nommés, fut présent en sa personne François G..., ancien domestique, demeurant à la Planche, hameau de cette paroisse, de présent en son lit malade dans la maison de Madame D..., bourgeoise audit lieu, mais toutefois sain d'esprit et d'entendement ainsi qu'il m'a apparu et aux témoins soussignés ; lequel considérant que rien n'est plus certain que la mort et plus incertain que son heure, et

ne désirant en être prévenu sans avoir déclaré ses dernières volontés ; a fait, dicté et nommé mot par mot le présent son testament, que j'ai reçu pour l'indisposition de M^e René-Joseph Courtellemont, seul notaire, résidant dans l'étendue de cette Seigneurie

Premièrement, ledit François G... recommande son âme à Dieu, à la glorieuse Vierge-Marie, à ses Saints patrons et à tous les Saints et Saintes du Paradis.

Item donne et légue..

Et après que le présent testament a été lu et relu mot par mot audit testateur par moi curé soussigné, mes témoins présents, il a déclaré qu'il y persiste et désire icelui être exécuté, comme étant sa volonté dernière. Fait et passé au dit lieu de La Planche, en la maison susdite le dix-septième jour d'août mil sept cent quatre-vingt huit, en présence de sieur P..., de V..., de G... et de V..., tous quatre domiciliés de la paroisse de Saint-Sauveur-sur-Ecole, lesquels ont signé avec ledit testateur et moi curé de Perthes, soussigné.

Ce testament a été déposé le 21 août 1788 au rang des minutes de M^e Courtellemont, notaire royal au siège présidial de Melun, résidant à Fleury-en-Bière, sur la présentation qui lui en a été faite par ledit curé « Messire Jean-Pierre Aubin, docteur agrégé en Université de Paris, curé de la paroisse de Perthes y demeurant ».

ROBERT GÉRAL.

Mariages d'enfants (LVIII; LIX, 32, 127, 207, 267). — A-t-on cité le mariage de René d'Anjou (moins de 12 ans) avec Isabelle de Lorraine (10 ans) en 1420 ? C'est dans le vol. LVIII de l'*Intermédiaire* que je relève cette indication (col. 87) : ils n'en eurent pas moins neuf enfants.

A propos d'enfants précoces, le même volume (col. 145 et 146) cite des chanoines et des archevêques de 15, 17, 18 ans et même beaucoup moins. PIETRO.

Le théâtre au camp (LIX, 56, 154, 205). — Dans un livre d'Ambroise Louis Garneray, intitulé : *Mes Pontons*, qui fit mes délices de lycéen et que je n'ai plus en ma possession, je me souviens que l'auteur, relatant ses souvenirs de prisonnier de guerre à Portsmouth (1806-1814), décrit une représentation organisée par ses compagnons de captivité. Un prisonnier, qui jouait un rôle de jeune première, put même s'évader, à cette occasion, au bras d'un officier anglais, que son déguisement

avait complètement abusé, et, qui croyait enlever une « belle » française.

W. B. SULPHOCA.

Femmes conquérantes des diplômés masculins (LIV à LVIII; LIX, 238).

— Est-ce trop sortir de la question que de signaler d'après *Notes and Queries*, une dame chirurgien qui exerçait honorablement sa profession en Angleterre au dix-septième siècle ?

OLD POT.

Abbaye de Saint-Denis (T. G., 803). — A titre de curiosité, j'envoie à l'*Intermédiaire* la nomenclature des dignitaires de cette puissante abbaye :

Abbé. — Grand Prieur claustral. — Sous Prieur. — Tiers Prieur. — Quart Prieur. — Quint Prieur. — Grand Vicair de l'Abbé. — Grand Commandeur Religieux de l'Abbaye. — Chancelier Religieux. — Garde des Sceaux Religieux. — Grand Aumônier Religieux. — Official Religieux, Juge ecclésiastique pour le Clergé et habitants de la ville de Saint-Denis. — Grand Pénitencier Religieux. — Religieux Chapelain d'honneur de l'Abbé. — Autre Religieux Chapelain qui reçoit les commandements de l'Abbé. — Religieux Grand Confesseur. — Grand Bouteiller ou Echançon Religieux — Grand Veneur. — Grand Voyer. — Grand Prévôt pour les Religieux.

Offices claustraux, 132.

F.

Famille Boucher d'Orsay (LIX, 164). — La descendance d'Eudes le Maire de Chalo Saint-Mard a été publiée sous le titre suivant : *Abrégé chronologique de la fondation et histoire du collège de Boissy, avec la généalogie de la famille des fondateurs*. MDCCXXIV. Réimprimé en 1762, par les soins de M. Chevillard, principal dudit collège, 1 vol. gr. in-8°.

M. Alfred Besnard en a donné une réimpression en fac similé, avec notice bibliographique et tableaux généalogiques complémentaires, sous le titre : *Généalogie de la famille des fondateurs du collège de Boissy ou de la lignée de Chalo-Saint-Mard*. A Paris, chez H. Champion, libraire, quai Voltaire 9. 1899.

Je possède un exemplaire de cette réimpression qui n'a été tirée qu'à 100 exemplaires et j'y ai vainement cherché le nom de Boucher d'Orsay.

BRONDINEUF.

A consulter probablement avec profit :

Généalogie de la famille des fondateurs du collège de Boissy, ou de la lignée de Chalo Saint-Mard... précédée d'une notice explicative par A. Besnard, Paris, 1899. in-folio.
G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Brochet de Saint-Prest (LIX, 220).

— Il a été question de ce personnage dans les *Archives de la Société des Collectionneurs d'Ex-libris* (année 1906), à propos d'un ex-libris de Madame de Saint-Prest, dont les armes sont : *D'or à trois trèfles de sinople*. Son nom de famille n'est pas indiqué, mais peut être Mareau.

Les Brochet étaient originaires de l'Orléanais et avaient déclaré leurs armes à l'*Armorial général* de 1696 : *d'azur au sautoir d'or, accompagné en chef d'une étoile du même* ; cependant l'ex-libris cité plus haut, porte en plus : *un croissant d'argent en pointe*.
D. DES E.

Thérèse Brunswick (LIX, 108, 241). — Marie-Thérèse, comtesse Brunswick de Korompa, l'« immortelle bien-aimée » de Beethoven, n'appartenait pas à la maison ducal de Brunswick ; elle était la fille aînée du comte Antoine B. de K. d'une famille hongroise ; née à Presbourg le 27 juillet 1775, † à Budapest le 24 septembre 1861.

D^r HÖFFLINGER.

François de Calvi (LIX, 108, 247).

— Je compléterai ma réponse en donnant les armes de Calvi, relevées sur un ancien cachet et qui ne figurent pas dans le *Nobiliaire de Franche-Comté* de M. de Lurion : *d'azur à une tête chauve d'argent*. En comparant ces armes avec celles des diverses familles italiennes du même nom, mentionnées dans Rietstap, on pourra en déduire que tous ces Calvi avaient une communauté d'origine.
D. DES E.

Famille de Cambon (LIX, 220). —

Si je m'en rapporte à mes souvenirs, il me semble qu'on pourrait consulter utilement la *France Protestante*, de Haag, que je n'ai pas sous la main.
MADEL.

Familles de Chalons Landreville et Armynot (LIX, 220). — Nicolas-Alfred Armynot, né le 5 mars 1812,

était le troisième enfant, issu du mariage contracté, en décembre 1797, entre Nicolas Armynot du Châtelet de Bonchemin et Monique Le Lieur (Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, tome 8, page 382).
MADEL.

..

Nicolas Armynot du Châtelet, naquit le 5 mars 1812 de Nicolas Armynot du Châtelet qui avait épousé en décembre 1779 damoiselle Monique Le Lieur. Sa famille possédait la seigneurie de Bonchemin.

(Voir : De Saint-Allais : *Nobiliaire universel de France*, réimpression de 1874, tome 8, p. 382).

OCTAVE BEUVE.

Cyrano de Bergerac parisien (XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; LV ; LVI). — On a déjà mis en lumière des faits inconnus de l'histoire du célèbre écrivain *Savinien Cyrano de Bergerac*.

Il est avéré maintenant que la ville de *Bergerac* n'a rien à faire avec notre Bruns, que le fief de *Bergerac* possédé par la famille *Cyrano* qui s'appelait anciennement *Soubfoirest* ou *Sous forêt* était simplement situé aux environs de Paris, dans la commune de *Saint-Forget* (S-et-O). Il consistait en un hôtel clos de murs avec dépendances.

La généalogie de la famille a fini elle-même par se débrouiller. C'est rue des *Prouvaires* que le seigneur de Mauvières, *Abel de Cyrano*, avait son domicile à Paris ; en 1619, année de la naissance du poète, *Abel* avait peut-être déménagé puisque le baptême eut lieu à *Saint-Sauveur* au lieu de *Saint-Eustache*. Ce n'est qu'une présomption, car en 1635, des membres de la famille *Cyrano* habitaient encore rue des *Prouvaires*, paroisse *Saint-Eustache*.

Avant la date ci-dessus, nous trouvons mention de noble homme *Pierre de Cyrano*, conseiller du Roi, trésorier des offrandes, aumônes et dévotions de Sa Majesté. Il avait épousé Dlle *Marie le Camus*, sans doute de la branche des seigneurs de Romainville (S.-et-O.) et était mort en 1635, laissant une fille, *Marie de Cyrano*, dont était tuteur noble Paul Auger, surintendant de la Musique de la Chambre du Roi, qui avait épousé la veuve *Marie le Camus*. Ils demeurèrent alors rue des *Prouvaires*.

Le tuteur de Marie de Cyrano conclut marché pour cent livres de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur une maison rue Sainte-Croix de la Bretonnerie à Paris. Le vendeur est Jacques *Briçonnet*, chevalier, seigneur de *Musnières* (faut-il lire *Musnières* ou simplement *Mauvières*) époux de *Mario Bestereau*.

Pierre de Cyrano était-il frère d'*Abel de Cyrano* et oncle du célèbre *Savinien* ? Jal signale seulement son nom.

Quant à *Marie de Cyrano*, elle se maria avec *Honoré Morel*, conseiller du Roi et contrôleur aux rentes sur les Gabelles. On trouve son nom en 1660.

HUSSON.

Drouas de Boussey (LIX, 221). — Claude Drouas était fils de Jacques, chevalier, seigneur de la Plante et de Journenvaux et de Claude Simon de Grandchamp. Il naquit en 1712 ; fut prêtre et chanoine de Sens, archidiacre et grand-vicaire de l'archevêque de Sens, son parent, en 1740 ; docteur de Sorbonne, abbé commendataire de Morigny en 1749, évêque comte de Toul, prince du Saint-Empire en 1754 ; mort le 21 octobre 1773.

Cette famille, que la tradition fait venir d'Angleterre ou d'Ecosse, était anciennement fixée en Normandie et vint s'établir en Bourgogne pendant la Ligue. Elle porte : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois fers de lance d'argent ; au chef du second, chargé de trois molettes de sable.*

D. DES E.

Né en 1712, près de Viteaux, dans le diocèse d'Autun, fils d'un capitaine fort riche, Claude était en 1749, abbé de Morigny (Sens) et vicaire général de Languet, à Sens.

Nommé évêque de Toul, le 17 février 1754 et sacré le 12 mai, il prit aussitôt possession.

Il soutint les Jésuites en 1761, subit les tracasseries de la cour de Nancy.

Il mourut à Toul le 21 octobre 1773 (et non 1873).

LOUIS CALENDINI.

Charles Drouas de Boussey, d'une vieille famille de Bourgogne, naquit à Boussey (Côte-d'Or) le 29 septembre 1712.

Chanoine de Sens vicaire général, archidiacre d'Etampes et de Melun, abbé de

Morigny, il fut nommé évêque au commencement de 1754, sacré par l'archevêque de Paris le 12 mai, il fit son entrée à Toul le 5 juin suivant. Saint prêtre et excellent administrateur, il mourut à Toul le 21 octobre 1773.

M. H. Carpentier peut consulter, pour plus amples détails, *l'Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, par l'abbé Eug. Martin.

E. DES R.

Ce Drouas appartenait à une vieille famille de Bourgogne encore représentée de nos jours issue — comme plusieurs de la contrée — d'un archer de la garde écossaise de Louis XI, établi dans l'Auxerrois. J'ai lu quelques détails piquants sur lui dans une correspondance inédite du XVIII^e siècle entre le président de Gemeaux du Parlement de Dijon et l'abbé Le Goux dont il était parent.

J'aurai bientôt la copie de cette correspondance qui n'est pas entre mes mains et je la publierai partiellement. Je pourrai, si on le désire, communiquer avant la publication, ce qui concerne M. de Drouas.

Baron de MARICOURT.

Claude Drouas de Boussey naquit le 29 septembre 1712, à Boussey, près de Vitteaux, au diocèse d'Autun ; il fut d'abord secrétaire et confident de J.-Joseph Languet de Gergy, archevêque de Sens, devint vicaire général en 1743, puis archidiacre d'Etampes, ensuite de Melun et enfin, en 1749, il reçut l'abbaye de Morigny au diocèse de Sens. Nommé le 17 février 1754 évêque de Toul, il rencontra de nombreuses difficultés dans l'administration de son diocèse. Ce prélat modeste, qui a laissé la réputation d'un orateur éloquent et d'un pasteur zélé, mourut le 21 octobre 1773. Il avait formé une importante bibliothèque dont le catalogue fut publié à Autun chez P.-P. de Jussieu en 1780 ; la plupart des volumes portaient des ex-libris à ses armes, tirés avec les clichés destinés aussi à l'impression des armoiries qui ornaient la première page de ses mandements. S-Y.

Les descendants d'Enguerrand de Marigny (LIX, 108, 192). — On trouvera des notes savantes sur Enguerrand de Marigny, dans les *Notes* d'Auguste Le Prévost, sur le département de l'Eure, au

mot Ecouis et non Ecenis. Il n'avait qu'un fils qui laissa deux filles ; pourtant ce nom de Marigny se retrouve au XIV^e siècle dans le Vexin français, à Anicourt, et à Villeneuve, hameau de Villers-en-Arthies. Enguerrand avait deux frères, dont un Philippe a pu laisser une descendance. Quant aux autres Marigny, il existe encore des personnes de ce nom, dont je ne connais pas l'origine, mais qui n'ont rien de commun avec la victime de Louis X.

E. GRAVE.

Fabry-Fabrègues (LIX, 165). — Cette famille qui habite le château de Fabregues près d'Aufs (Var), a pour armes : *d'argent au pal d'azur ; au chef de gueules, chargé de trois écussons d'or*. Devise : FIT FABRICANDO FABER.

P. LE J.

Les armoiries de cette famille provençale sont : *d'argent, au pal d'azur ; au chef de gueules, chargé de 3 écussons d'or*. Couronne de marquis. Devise : *fit fabricando faber*.

Dans la *France protestante* de Haag (2^e édition, t. VI, p. 361) j'ai relevé parmi les réfugiés à Genève : Jean F. ministre à Lyon en 1547, à Genève en 1549 et 1552. Antoine F. de Rouergue, admis à l'habitation de Genève octobre 1556. Antoine F., de Larche contre-neufve (?), armurier, idem 16 septembre 1572. Symon F., de Grasse, en Provence, ministre à Vitry, idem 17 novembre 1572.

A partir de ce cette époque, cet ouvrage ne rapporte plus aucun personnage de ce nom établi à Genève.

G. P. LE LIBUR D'AVOST.

Gaspard de Besse (LIX, 164, 293). — J'ai lu, il y a douze à quinze ans, un ouvrage sur Gaspard de Besse et je crois me souvenir que l'auteur était Paul Bosq qui collaborait alors au *Petit Marseillais*, où il donnait des articles de politique.

En outre, en 1907 ou 1908, le journal *Le Var* publiant une étude *Sur les Rues de Draguignan* par M. Mireur, l'archiviste du département du Var, j'ai lu un passage fort intéressant sur la vie et la détention de Gaspard de Besse dans l'historique qu'il fait d'une maison de la rue ou place de l'Observance qui servait, du temps où

vivait Gaspard de Besse, de prison municipale et maison d'arrêt. HADY LEM.

Consulter : *Traditions de la Grande Route : La vallée d'Oullioules, Gaspard de Besse*, par Michel Masson, dans *Le Voleur*, n° du 15 août 1834 (*Extrait de l'Impartial*).
ANDRÉ-A. MICHELOT.

La Fayolle (LIX, 5, 247). — Il existe une terre et un château de La Fayolle, commune de Saint Martin d'Estréaux (Loire) appartenant à la famille Meynis de Paulin

Cette propriété lui vient d'un arrière-grand père maternel, Hue de la Blanche. Au commencement du XIX^e siècle, elle appartenait aux Girard dont la fille fut enlevée par le père du futur duc de Persigny, dans des circonstances romanesques

DE MERRET.

Le fils de Launoy ? (LIX, 5, 193). — Lors de l'insurrection royaliste de la Haute-Garonne, en août 1799, on écrivait de Toulouse, le 12 août :

Vous devez être instruit que l'on tient le fils de Launai, ancien gouverneur de la Bastille. Il a tout avoué.

(Moniteur, 19 août 1799).

Puisque M. J.-G. Bord nous apprend que l'ancien gouverneur n'avait pas de fils, qui était ce Launay arrêté en 1799, dont il n'est plus fait mention dans les colonnes du *Moniteur* ?

S. CHURCHILL.

Leriget de la Faye et Leriget de Claurose (LIX, 168). — Moreri : Jean-Elie, et Jean François L. ; *Mercur* de France 1731, 1741 ; Fontenelle : *Histoire de l'Académie des sciences* ; Sabathier de Castries : *Trois siècles de notre littérature* ; Simon Lamoral : *Histoire de la maison du roi*, t. III p. 226, etc.

I. Pierre L. de la F. conseiller du roy, receveur général à l'élection de Vienne eut de Anne Heraud ;

a) Jean-Elie qui suit ;

b) Jean-François, poète. Voltaire a dit de lui :

Il reçut deux presents des Dieux,
Les plus charmants qu'ils puissent faire,
L'un était le talent de plaire,
L'autre le secret d'être heureux.

Fut remplacé à l'Académie par Crebil-

lon. Cf. Bonnet. *Isographie de l'Académie Française* dans *l'Amateur d'Autographes*.

II. Jean-Elie, capitaine des gardes françaises, 2 janvier 1704, chevalier de Saint-Louis par lettres du 17 mars 1711, entre à l'académie des sciences 1716. Fut à Fleurus, Ramillies, Oudenarde; né à Vienne le 15 avril 1691, mort le 20 avril 1748, épouse Marie Le Gras du Luart (Maine) le 22 avril 1708, morte en 1724, à 33 ans dont :

III Jean-François L. de la F. colonel au régiment de Royal-Comtois, mort à Gènes, de ses blessures, le 21 mai 1747; épouse 24 août 1739 Marguerite-Charlotte Pape de Saint-Auban, fille d'Antoine Pape, marquis de Saint-Auban et de Marie-Charlotte du Puy-Montbrun Armes : *d'azur à une bande d'or, chargée de trois aigrettes de gueules, les ailes étendues.*

LOUIS CALENDINI.

Le jour où quelqu'un voudra faire la généalogie de cette famille, je pourrai lui donner quelques notes, spécialement sur les branches de Vermont et de Grandbois.

SAINT-SAUD.

Où est né Macdonald ? (LVIII, 893).

— Je crois intéressant pour mes collègues de *l'Intermédiaire*, de donner en réponse à cette question, l'acte de naissance du maréchal, extrait des archives de l'état-civil de la ville de Sedan.

Extrait des Registres de l'Etat Civil de la ville de Sedan

Chef-lieu d'arrondissement du département des Ardennes

L'an mil sept cent soixante-cinq, le dix-sept novembre, J. Antoine Caguyé, prêtre de la congrégation de la mission faisant les fonctions curiales en la paroisse Royale de St-Charles de Sedan, soussigné, ai baptisé le fils de sieur Niell Etienne *Mach D'nel*, ancien officier au Régiment Ecossais d'Ogelvi et de Mlle Alexandrine Gonant ses père et mère mariés ensemble et habitants de cette paroisse, né aujourd'hui auquel on a imposé les noms de : Jacques, Etienne, Joseph, Alexandre, le parrain a été Jacques-Joseph Burtin Defry, commis et la marraine a été Marie-Anne-Charlotte, épouse de Gilles Le Logeais, qui ont signé avec nous.

(Suivent les signatures).

Pour extrait conforme, délivré à Sedan, le six Février 1909.

Notre confrère M. F. Jacotot était bien renseigné.

GEO L.

Jeanne Menestrier, dite : Minette (LIX, 36). — Depuis quelque temps notre revue s'occupe de cette charmante actrice. Je possède d'elle plusieurs lettres, entre autres une adressée à *M. Favart en son palais*. En voici la teneur :

C'est pour vous dire que nous tenons bientôt le Dix (?) Quand voulez-vous que nous prenions séance ? Vous êtes-vous occupé des coussins-pupitres, etc ?

Du caractère dont je vous connais, je gage que mon portrait est toujours au même point où nous l'avons laissé. Songez qu'il faut absolument faire perdre le pari à M. Bourgeot (?)

Mille amitiés au meilleur, au plus aimable, au plus flâneur et au plus paresseux de tous les artistes.

Veuillez ne pas m'oublier près de Mme Favart.

Signé : MINETTE.

Sait-on de quel portrait il s'agit là ?

Je possède une aquarelle, malheureusement non signée, la représentant en pied, dans son rôle de : « Nina de la rue Vivienne », pièce qui fut jouée au théâtre du Vaudeville.

L'Almanach des spectacles, par K. Y. Z., 5^e année, 1822, en donne la reproduction réduite et en couleurs. Pourrait-on me dire à qui en attribuer le dessin et la gravure ?

Je possède, en outre, deux autres lettres, l'une est adressée à M. Arago, directeur du théâtre du Vaudeville, l'autre à M. Régnier (?) rue Neuve-Ventadour — non datées — (qu'il est fâcheux que, si souvent, on ne prenne pas la peine de dater ses lettres !) toutes les deux sont signées : Minette et Margueritte.

Si on désire en connaître la teneur, je m'empresserai d'en donner la copie, ainsi que d'une lettre de sa sœur C. Menestrier, connue sous le nom de C. Milen, 2 pages in-4^e, malheureusement non datée, à l'adresse de « *M. Picard*, Directeur, sociétaire de Favart. »

On sait que l'académicien Louis Benoit Picard avait été acteur et auteur dramatique ; pendant sa direction de l'*Odéon*, un incendie détruisit ce théâtre. Il transporta son théâtre provisoirement *salle Favart*, ancien théâtre des Italiens.

VICTOR DESÉGLISE.

Famille de Régnier de Guerchy (LIX, 222). — Monsieur L. B. parle d'un

portrait de Régnier, marquis de Nangis, comte de Guerchy, ambassadeur à Londres, peint par Reynolds.

Cette famille de Régnier de Guerchy m'intéresse. Monsieur L. B., ou quelque autre aimable intermédiaire, pourrait-il me donner sur elle quelques renseignements généraux : origines, illustrations, etc. ?

Pourrait-on me renseigner plus particulièrement sur l'ambassadeur à Londres, ses enfants et petits-enfants ?

M. DE C.

Renault et Chatelain, luthiers à Paris (LIX, 222). — Sébastien Renault, luthier, demeurait d'abord rue de Braque, et plus tard rue Sainte-Avoïe, vis à vis celle de Braque. On connaît de lui un archi-cistre daté de 1804, qui est au musée du Conservatoire de Bruxelles, et le musée du Conservatoire de Paris possède de lui un joli cistre orné d'incrustations en nacre de perle ainsi qu'un théorbe à trois chevillers dont la rosette est d'un beau travail.

François Chatelain demeurait d'abord rue de Braque 9, d'où il alla plus tard rue de Berry. Il avait son atelier particulier, de même que Renault, mais tous deux s'associèrent souvent pour la construction de divers instruments, et alors sans doute ils avaient un atelier commun, car l'étiquette de ces instruments porte, avec leurs deux noms, l'adresse : « Rue de Braque, au 1^{er}, au coin de la rue Sainte-Avoïe », à l'enseigne de la *Renommée*. On connaît ainsi, sous leurs deux noms, une harpe qui appartenait à M. Nollet, et un théorbe de 1783 que M. Bernardel avait exhibé à l'exposition rétrospective de 1889. De Chatelain seul le musée de Cluny possède une harpe à sujets chinois.

Je ne saurais dire si les instruments de ces deux luthiers distingués sont vivement recherchés. En tout cas, il me paraît qu'ils sont très rares.

ARTHUR POUGIN.

Reynolds a-t-il peint le portrait de Régnier, marquis de Nangis ? (LIX, 221). — Les nombreux descendants du marquis de Guerchy pourraient peut-être répondre à cette question. Il existe au château de Sigy, près Donnemarie en

Montois (Seine-et-Marne) où sont conservés un grand nombre de portraits des Régnier de Guerchy, une très bonne copie d'un portrait de Guerchy (l'ambassadeur) par Vanloo. Il appartient à M. A. de Haut, petit-fils de la dernière Guerchy. L'original a dû échoir par succession dans la maison d'Haussonville, descendant également des marquis de Guerchy par les femmes.

Baron de MARICOURT.

Le vicomte de Saint-Marc, secrétaire général de la Légion d'honneur en 1819 (LVIII, 54). — Il se nommait en réalité Joseph-César [ou Charles] *Micbault*, baron, puis vicomte de *Saint-Mars*; et, avec l'aide des *Souvenirs de Marbot*, du *Journal de Castellane* et surtout des *Almanachs Impériaux et Royaux*, et des *Etats militaires*, on peut reconstituer comme il suit ses états de service.

En 1808, nous le trouvons en Espagne comme chef d'escadron et troisième aide de camp du maréchal Lannes. C'était, dit Marbot, un « ancien ingénieur auxiliaire, excellent homme. » — Lorsque le 24 novembre, le maréchal envoya Marbot porter des dépêches à travers les montagnes « le bon commandant Saint-Mars hasarda quelques observations ». Nommé peu après lieutenant-colonel, toujours d'après Marbot (nous croyions que ce grade n'existait pas sous le Premier Empire), Saint-Mars accompagna son maréchal pendant la campagne d'Autriche et fut blessé et fait prisonnier en portant une sommation au gouverneur de Vienne. Après la mort du maréchal Lannes, tué à Essling, Saint-Mars fut nommé, en juillet 1809, colonel du 3^e *Chasseurs à cheval* qu'il commandait encore, en juin 1812, lorsque Castellane le trouva sur les bords du Niémen. « J'ai passé la nuit au bivouac du colonel Saint-Marc, du 3^e de chasseurs; j'ai été charmé de le revoir. » Moins d'un mois après, le 22 juillet, près de Mohilew, Saint-Mars, blessé de cinq coups de lance en chargeant à la tête de son régiment, tomba entre les mains des Russes. On l'envoya à Saratof, sur le Volga, où il eut comme compagnons de captivité Octave de Ségur et le frère de son ancien camarade Marbot. Il n'a dû rentrer en France qu'en 1814 et fut d'abord employé comme colonel d'état-major. Promu maréchal de camp, le 25 juin 1817, il devint

la même année, secrétaire général de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, fonctions qu'il exerça au moins jusqu'en 1830. La Restauration le fit vicomte, grand officier de la Légion d'honneur en 1821, commandeur de Saint Louis en 1823, gentilhomme honoraire de la chambre du Roi. La monarchie de Juillet le mit d'abord en disponibilité, puis a la retraite comme maréchal de camp. Il a dû mourir en 1853. Créé baron de l'Empire en 1810 ou 1811.

S. CHURCHILL.

Scribe, Mélesville, Casimir et Germain Delavigne au château de Wolberg chez la reine Hortense (LIX, 106). — Dans l'intéressant volume qu'elle a consacré à *Casimir Delavigne intime* (Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1907, in-8°), Madame Fauchier Delavigne a parlé du voyage que Casimir et Germain Delavigne firent en Italie et en Suisse d'octobre 1825 à septembre 1826, mais sans mentionner le séjour au château de Wolfsberg. C'est en février 1826, dans un grand bal donné à Rome, que Casimir Delavigne fut présenté à la reine Hortense qui, sous le nom de duchesse de Saint Leu, habitait la villa Paolina, propriété de la princesse Borghèse. Accueillis avec faveur dans ce milieu français et même parisien, goûtés et fêtés, les deux frères y passeront trois mois. Au moment du départ, ils furent invités à terminer leur voyage par une visite au château d'Arenenberg, en Suisse, où la reine demeurait une partie de l'année. Ils y arrivèrent le 1^{er} août et restèrent dans cette charmante retraite jusqu'au milieu de septembre. Une lettre de Germain Delavigne à sa sœur (12 août 1826), nous a conservé l'emploi de leur temps :

Le matin, à sept heures, on nous apporte une tasse de café ; à 11 heures, tout le monde se réunit pour le déjeuner ; à 5 heures, on va faire une promenade en calèche dans les environs ; à 6 heures le dîner, et le soir le billard, la musique et la lecture.

Casimir complète ces renseignements, en ajoutant (le 11 septembre) :

Je t'écris dans le salon d'Arenenberg, où l'on copie de la musique, où l'on dessine, où l'on chante à pleine voix des airs de Rossini, où l'on danse la tarentelle.

JULIEN COÛET.

La Stoltz (LIX, 55, 139, 195). — Tous ceux qui s'intéressent à la biographie des artistes lyriques et dramatiques auront lu avec un sensible plaisir l'esquisse tracée ici relative à la carrière si étrange de celle qui fut la Stoltz, par notre érudit confrère M. Arthur Pougin. Je ne me permettrai que d'éclairer un certain passage de mon confrère, celui relatif à Charles Deburau. M. Arthur Pougin écrit : « On assure que lorsque le mime Deburau, deuxième du nom, prit la direction, aux Champs-Élysées, de l'ancienne petite salle Marigny, c'est elle qui fournit les fonds de cette modeste entreprise, et qu'il y avait à cela des raisons tout intimes... »

L'histoire se passa, non aux Champs-Élysées, mais au boulevard du Temple. Elle nous a été racontée avec force détails, par M. Louis Péricaud dans son histoire si documentée du théâtre des Funambules. Je l'ai relatée moi-même dans mon *Dictionnaire des Comédiens Français* à l'article Deburau fils.

C'est à l'année 1855 qu'il faut faire remonter les amours de l'une des plus grandes chanteuses du XIX^e siècle avec le beau Pierrot du boulevard, car Charles Deburau, loin d'avoir la figure anguleuse de son père, était gracieux, remplaçant l'incomparable fantaisie de l'auteur de ses jours par l'élégance. Charles, dès lors, négligea son service au petit théâtre des Funambules, et les recettes s'en ressentirent.

Paul Legrand était allé en face aux Folies Nouvelles (Th. Dejazet) et Kalpestri, le nouveau Pierrot, lourd et trivial, n'était pas de taille à doubler Charles. Les relations de celui-ci avec son directeur, qui était en même temps son tuteur, devinrent de plus en plus tendues. Un beau jour, le mime envoya tout à fait promener Billion (c'était le nom du directeur). Il y avait un dédit de 10.500 francs à payer, il le paya.

Aussitôt Charles Deburau entra en pourparlers avec M. Hiltbrunner, le directeur du théâtre voisin des Délassements-Comiques. Madame Stoltz apporta à celui-ci 110.000 fr. dont 30.000 étaient réservés à la réfection complète de la salle. Charles était engagé comme artiste et directeur de la scène pour huit ans, à partir du 1^{er} novembre 1855, à raison de 8 000 francs par an.

Rosine Stoltz avait alors 43 ans, et Charles 27... Ce fut le coup de grâce pour Billion qui vendit son petit théâtre des Funambules, mais l'entreprise des Délassements Comiques ne réussit pas davantage. La fauvette reprit son vol, et le mime, la clé des champs. Charles Deburau mourut à Bordeaux en décembre 1873. Déjazet a raconté cette mort dans ses lettres.

Mais qui nous dira comment Rosine Stoltz, « baronne, comtesse, marquise, duchesse et princesse », put arriver jusqu'à l'âge de 90 ans, sans laisser de quoi se faire enterrer? HENRY LYONNET.

Thackeray à Paris (LVIII, 895 ; LIX, 37). — R. M. connaît-il un petit livre publié en Angleterre en 1840 et intitulé *The Paris sketch book* « by Mr Titmarsh » ?

Ce M. Titmarsh n'est autre que W. M. Thackeray (et non Tackeray).

Dans ce livre, amusant au possible, pétillant d'humour et de verve satirique, le grand ironiste qu'était Thackeray tourne en ridicule, en une série de chapitres très variés, les modes, les goûts du jour, les coutumes de Paris et des Français entre 1835 et 1840.

Avec son esprit mordant et à l'emporte-pièce, un peu trop partial et quelquefois méchant, il tape sur tout ce qui lui tombe sous la main, politique, religion, art, théâtre, littérature, etc.

On sent qu'il nous déteste cordialement, comme tout bon citoyen anglais de son temps, bien qu'il daigne parfois nous reconnaître quelques mérites et qu'il ne se gêne pas pour égratigner ses compatriotes quand l'occasion s'en présente.

L'épître dédicatoire est adressée à M. Aretz — tailleur — 27, rue Richelieu à Paris — auquel il envoie ses remerciements émus pour l'offre d'un billet de 1.000 fr. que ce fournisseur délicat aurait mis à sa disposition un jour que Thackeray, un peu gêné, l'aurait prié de reporter à plus tard le règlement de sa facture.

Une offre comme la vôtre, écrit-il, venant de la part d'un étranger et d'un tailleur, me plonge dans un tel étonnement qu'elle mérite d'être portée à la connaissance des générations présentes et futures, etc...

Tout le livre est sur ce ton-là, persifleur, moqueur et plein d'esprit.

Thackeray, si j'en juge par le petit volume en question, a dû séjourner à plusieurs reprises à Paris dont il parle en homme très averti. BOISGÉRARD.

Famille de Virgile du Pré (LIX, 222) — Les Virgile du Pré sont une branche de la famille de Virgile, gentilshommes verriers de Languedoc, dont plusieurs passèrent en Bazadais et en Normandie pour l'exercice de leur art. Voir *Armorial de Languedoc*, par L. de La Roque, tome 1, page 524. et *Les Verriers du Languedoc*, par Saint-Quirin, passim (Montpellier, 1904). MADEL.

Armoiries à déterminer : d'or à un bouquetin de sable (LIX, 223). — Steiger-Montricher, en Suisse, porte : *d'or à un bouquetin naissant de sable, la patte dextre levée, la patte dextre abaissée*; il n'y a pas de tertiaire pour cette branche. Steiger-Münsingen a le tertiaire, mais le champ est de gueules et le bouquetin d'argent.

Ernst ou Ernest, à Berne, porte : *d'or à un bélier de sable, issant d'un tertre de sinople*. P. LE J.

Fasce échancrée (LIX, 223). — L'échancré, qui peut s'appliquer à toutes les pièces honorables, est un engrêlé de grandes dimensions. Une fasce échancrée doit donc se présenter avec des lignes courbes rentrantes, (quatre ou cinq au plus) sur toute la longueur de la fasce et des deux côtés ; si la fasce ne doit présenter qu'une seule échancrure, on doit spécifier : échancrée d'une pièce vers le chef, ou vers la pointe ; elle peut avoir également une échancrure de chaque côté. Il ne doit pas y avoir d'hésitation lorsque le blason est correctement décrit.

Cette disposition est très rare dans les écus français, mais on la rencontre assez fréquemment dans les blasons italiens. P. LE J.

Cette pièce héraldique d'un emploi assez rare se trouve figurée dans la planche I (texte en regard) de l'*Armorial général de l'Europe*, de Kietstap ; Gouda, 1861. La fasce ainsi qualifiée, offre l'aspect d'un feston de broderie, formant une suite de croissants.

la courbe dans le corps de la fasce, se tenant par les extrémités de ces croissants, dont l'amplitude ne dépasse pas l'épaisseur de la fasce. Elle peut être doublement échancrée, ou seulement en chef, ou en pointe.

Cz.

Les écussons des papes (LIX, 169).

— Si désireux que je sois d'obliger un collègue, je ne puis que donner une indication approximative. J'ai dans ma bibliothèque, fort loin d'ici, un fort bel ouvrage de 4 vol. 4°. reliés en veau, qui répond exactement au *desideratum* exprimé par E. M.

Cet ouvrage, peu commun, mais point rare, publié dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, contient biographies et armoiries gravées non seulement de tous les papes, mais de tous les cardinaux. Tous les libraires-bibliophiles le connaissent de vue ou de nom.

Mais le seul nom de l'auteur Ciacconius me semble insuffisant comme indication bibliographique.

Cz.

La représentation des écussons de tous les papes et de tous les cardinaux se trouve dans le Ciacconius Vitæ et res gestæ pontif. romanarum... Rome, 1630, 1 vol. in-fol. [Bibliothèque nationale, H 344], ou, dessiné de façon sommaire et pour les papes seulement, dans le Rædecker, Italie centrale, p. IX.

Pour leur explication, il faudrait se reporter au Rietstap *Armorial général*, ou aux historiens de Rome médiévale, Gregorovius et de Reumont non traduits en français.

CURIOSUS.

Je viens de remettre à l'imprimeur le manuscrit d'un *Armorial des papes* en deux parties : 1^{re} Le Pape, les Ornaments pontificaux ; Les Evêques Cardinaux ; Le Conclave ; L'Héraldique Ecclésiastique ; Bibliographie des sources d'armoiries pontificales. 2^e Les armes des Souverains pontifes romains de saint Pierre à Pie X, aussi bien celles qu'ils ont portées que celles qui ont été inventées pour eux ; les blasons sont dessinés par Mad. Herri de La Perrière (Madeleine Salleron) et suivis d'une courte notice sur les parents et la vie de chaque pape. (Daragon, éditeur).

Comme avant l'impression il peut s'écouler un certain temps, si M. E. M.

est pressé, qu'il s'adresse directement à moi (58, rue de Babylone, Paris) et je me ferai un plaisir de lui donner tous les renseignements que je possède.

BARON DU ROURE DE PAULIN.

Deux médailles de Marie-Antoinette (LIX, 169). — Je puis affirmer à M. Marcelli Pellet, de façon formelle, que la médaille signée Loos date de 1793. Elle a été gravée immédiatement après la mort de la Reine, ainsi que j'ai pu le constater en faisant des recherches à l'atelier même de la famille Loos.

Cette médaille fait partie d'une série appelée « les six victimes ». Ce sont Louis XVI, Marie-Antoinette, Madame Elisabeth, Philippe-Egalité, Louis XVII et Madame Royale. La médaille frappée en honneur de Louis XVII prouve clairement son évasion du Temple.

Toutes ces médailles furent gravées presque immédiatement après les événements qu'elles commémorent.

OTTO FRIEDRICH.

« La rose de l'automne » : vers à identifier (LIX, 226). — Le vers « bien connu » est assez différent de celui cité, et, très supérieur. Le voici :

Une rose d'automne est plus qu'une autre exquise.

J. M. de Hérédia aimait à citer ce vers, qui est d'Agrippa d'Aubigné, dans les *Tragiques* (Liv. IV : les *Feux*, p. 167 de l'édition de 1616)

H. M.

Même réponse : P. B.

Sonnet du Misanthrope (LIX, 112, 261). — Le fac-similé de la page de titre de la physique démonstrative de Henry de Rochas, que je trouve aux colonnes 261 et 262, indique que cet ouvrage se vend chez « l'Auteur, rue Baillet qui passe de la Monnoye à la rue de l'Arbre sec ; avec Privilège du Roy, 1642 ».

Or, d'après le *Paris Habité* de 1907, page 3 de la liste des Rues, la rue Baillet qui va de la rue de la Monnaie, 21, à la rue de l'Arbre sec, 22 (c'est donc bien la même) serait ainsi appelée du nom d'un érudit français mort en 1706. Baillet était donc illustré déjà 64 ans avant sa mort, pour qu'en 1642 (et sans doute même au-

paravant) on ait donné son nom à une rue.

Quelles notions possède-t-on sur ce Baillet ? V. A. T.

Un manuscrit du Dr Chéroau (LIX, 221). — Le rédacteur du catalogue de cette vente, n'aurait-il pas « travaillé » l'orthographe de sa notice? Comme il faut évidemment lire Cornouailles au lieu de Gornouaille, ne pourrait-on pas lire Jean de Gourcuff, de la très ancienne famille bretonne de ce nom, au lieu de Jean de Guiscrif? Cela pourrait faciliter la réponse à la question posée. Cz.

L'abbé Faria (LIX, 102, 247). — Le collaborateur Beaujour demande si le *Monte-Christo* de Dumas a eu une suite. Oui, j'en connais une qui parut il y a près de cinquante ans sous ce titre : *La main du défunt, suite et fin de Monte-Christo*, deux volumes. Je ne sais plus quel était l'auteur, mais à coup sûr le vieux Dumas n'avait eu aucune part à cette très médiocre élucubration. Le scénario est celui-ci : Andréa, le fils de Villefort et de Mme Danglars, s'est échappé de prison et, par un singulier retour, voulant venger son père, surtout son jeune frère Edouard, victimes d'Emond Dantès, poursuit implacablement celui-ci devenu l'époux d'Haydée dont il a un fils, le désespère, le ruine et en fait un pauvre diable, une loque humaine, comme on dit aujourd'hui.

Le titre du roman vient de ce que Villefort étant mort et enterré, Andréa coupe « la main du défunt » et s'en sert comme d'un talisman de vengeance.

J'ai lu autrefois, oh, il y a bien longtemps ce pauvre roman pendant une convalescence, et ne crois pas m'être trompé dans les énonciations qui précèdent.

H. C. M.

Alexandre Dumas s'est toujours refusé d'écrire une suite au *Comte de Monte-Christo*, ce roman, selon lui, étant bien et dûment terminé. Mais un auteur, dont j'ai oublié le nom, a cru devoir composer une œuvre, suite et fin de celle de Dumas père; elle a pour titre la *Main du mort*. Certainement on peut trouver cet ouvrage à la Bibliothèque nationale.

ALBERT GATE.

D'après la *Grande Encyclopédie*, Jules Lermina a publié, en 1885, *Le Trésor de Monte-Christo*. Il existe aussi, de cet auteur, *Le Fils de Monte-Christo*. Est-ce le même ouvrage sous deux titres un peu différents, ou sont-ils deux suites à l'œuvre de Dumas? L. M.

Brada? (LIX, 226). — Georges d'Heylli, en son *Dictionnaire des pseudonymes*, constate que des articles ont été donnés sous ce nom et sous celui de Mosca à l'*Illustration* et à la *Vie parisienne* par la comtesse de Puliga. Et au *Bottin-Mondain* de 1905, je trouve encore, dans la liste des pseudonymes (page 633) : « Brada : Comtesse de Puliga ». Cet écrivain habite Paris; son œuvre comporte déjà une quinzaine de volumes.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Brada : Miss Henriette Samson née à Paris en 1850, épouse en 1868, le comte Puliga, diplomate italien. EDMÉ LEGRAND.

Certainement l'écrivain délicat et distingué qui a illustré ce pseudonyme, a été l'objet de ma part, il y a quelque dix ans, d'un « dé-voilement » dont elle a bien voulu ne pas s'offenser « car, en termes galants, ces choses furent mises ». La comtesse de P... écrivit même à la directrice de l'*Intermédiaire* une lettre que celle-ci voulut bien me communiquer, et dans laquelle elle se montrait étonnée et charmée de l'éloge sans réserve que certain abonné du journal avait sincèrement prodigué à l'auteur des *Lettres d'une amoureuse*, un chef-d'œuvre de sentiment passionné et douloureuse analyse. Cz.

Inclinaison du chevet des anciennes églises (T. G. 308; LIII; LIII; LIX, 126). — Une anecdote à ce sujet. Quelqu'un avait cru remarquer une inclinaison de ce genre à l'église Saint-Augustin. Il crut faire plaisir à Baltard, l'architecte, en lui disant qu'il avait remarqué le fait et compris l'intention de l'artiste. Mais Baltard, qui n'avait jamais eu cette intention, s'écria : « Une inclinaison !... Si le fait était vrai, je dirais que mon église f... le camp ! »

E. DUPLY.

Prononciation des noms étrangers (LVIII; LIX, 92, 148, 202, 310).

— Un des exemples les plus choquants de l'altération des noms étrangers est l'orthographe donnée à Innsbrück.

Innsbrück, orthographe véritable signifie pont de l'Inn (Inns-brück).

Insprück est un barbarisme et un non sens.

Nos soldats, pendant les guerres du premier Empire, appelaient les Allemands des Kaliferschein, parce que tous leur répondaient la même phrase : *Ich Kann nicht verstehen. Je ne puis pas comprendre*, phrase qui résonnait à leurs oreilles *Kaliperschein*.

ROBINET DE CLÈRY.

Patois gatinais (LIX; 225). — J'ai, dans un travail antérieur [M. Baudouin. *Les Membirs de Grès du Marais de Mont* (Vendée). Paris, in-8°, 1907; voir p. 50, notes 2 et 3] indiqué ce que je savais sur le mot *Courttil*, lieu-dit assez commun dans l'Ouest, sous cette forme ou sous celles de *Courtillet*, *Corquillet*, *Courquillet*, *Courtet*, *Court*, au moins dans la Vendée. Il faut en rapprocher *La Cour* (sans l), *Le Court*, etc., etc.

En Loire-Inférieure, je connais : Le Courtil (*quatre fermes*); *Le Courtillais*; *le Courtillelais*; *le Courtillon*; *Les Grands Courtils*; *Les Courtils*; Rabu et Robins annexion du nom des habitants, suivant l'usage.

Je crois d'ailleurs qu'il faut en rapprocher les *Cours* ou *Courts* divers; *Les Courtes* (hameaux de la Loire-Inférieure); et même *Courte-ville*; *Court-igon*; *Courterie*; *Court-inais*; *Court-ais*; *Court aïste*; *Court-aubeau*, etc.

En Vendée, j'ai fait des fouilles dans un endroit appelé *La Cour* (Soullans). Malgré ce qu'on avait avancé, je n'y ai trouvé que du *Gallo-romain* très douteux (1) du moins à cet endroit précis.

Mais il est impossible de ne pas reconnaître, dans ce radical *Court*, le mot latin *Cortis*, signifiant *Enclos* (jardin par extension), à rapprocher du grec *χορτός*, *enclos*. (*Hortus*, jardin, n'est qu'un dérivé du mot *aryen* d'origine (celui qui donné

χορτός, par disparition du *χ* et par aspiration de O) (1).

MARCEL BAUDOUIN.

Ouche, courtil, groue et grouette, ne sont pas des mots patois; on les trouve dans tous les dictionnaires. Ouche est usité encore dans tout le centre, Berry et Nivernais. Les groues et grouettes sont connues dans toutes les communes de l'Île-de-France et il en est peu où il n'existe un champier de ce nom. On trouve dans *La Curne de Sainte-Palaye*, les formes, groye, grouelle, groe, du bas-latin *groua*.

Goland, faute d'autre explication, vent peut-être dire simplement petit morceau; comme on dit dans le Berry, un *goulain* pour une bouchée. Pleus est peut-être local, mais ressemble beaucoup à Plesse, terre entourée de haies, d'où vient Plessis.

E. GRAVE.

Stock prussien (LIX, 114, 257). — Je suis étonné que parmi les réponses érudites et probantes qui ont été faites à cette question d'interprétation d'un vocable allemand, signifiant branche, souches tronc... on n'ait pas rappelé le vieux mot français *estoc*, employé par les anciens auteurs dans le sens de souche: « Il était de l'estoc de Pardaillan », soit de la race, de la maison, de Pardaillan...

Cz.

Glaquedent, synonyme de maison de jeu (LIX, 226). — Ce mot dans le langage familier veut bien dire maison de jeu, même maison mal lamée. Dans l'argot militaire il signifie toujours maison de tolérance. Il reste à trouver le pourquoi.

MARTELLIÈRE.

De mèche (LIX, 220). — Extrait de l'*Étude sur l'Argot Français*, par Marcel Schwob :

Mèche en argot signifie demi. On a dit d'un cigare a moitié fumé un demi, un mèche, un mècheço, comme on dit un demi-sa-tier. C'est l'italien *mezzo*. De plus, mèche correspond exactement au latin *medius* qui a donné moyen. Cf. deux plombs et mèche,

(1) Au *Courtillet* (Beauvir, Vendée), on a trouvé des vestiges gallo-romains (Gallet).

(1) Voir en particulier Ducange (art. *Cortis*; *Courtis*; *Cortillus*, etc.). — Tout est indiqué dans ces articles si documentés.

deux heures et demie ; 2° il n'y a pas mèche, il n'y a pas moyen.

De mèche veut donc dire *de moitié*.

W. B. SULPHOCA.

Recueils d'usages locaux (LIX, 113, 205, 259). — La librairie, éd. Jolly de Charleville édité en 1898 l'ouvrage suivant :

« *Usages locaux et règlements ayant force de loi dans les départements des Ardennes*, constatés et recueillis, conformément au vœu du Conseil général, par des commissions cantonales, vérifiés par une commission centrale et rédigés par E. Bourgueil, procureur de la République près de la Cour d'Assises des Ardennes. »

LA SANGLIETTE.

Il existe également, pour le département de l'Oise, quatre *Recueils d'usages locaux*, un pour chacun des arrondissement de Beauvais, Clermont, Compiègne et Senlis. Ces recueils ont été publiés en 1899 et 1900, en vue de réaliser une décision prise par le Conseil général du département en 1896, c'est-à-dire précisément à la même date que la décision du conseil général de la Haute-Savoie.

Je crois, d'ailleurs, qu'il s'agissait là d'une mesure d'ensemble et que toutes les assemblées départementales y avaient été invitées par le gouvernement.

H. R.

Comme le dit très bien M. Baudouin, la Vendée doit avoir été un des premiers départements à l'œuvre des publications sur les Usages Locaux. Mais elle a été suivie de près par la Loire-Inférieure pour laquelle il convient de citer l'excellent ouvrage apprécié encore aujourd'hui par les praticiens et qui a pour titre : *Usages locaux et règlements du département de la Loire-Inférieure* par M. Sibille, avoué à Nantes, avec introduction par M. Waldeck-Rousseau, avocat, ancien membre de l'Assemblée Constituante. Nantes, Merson, éditeur. Paris, Durand 1861.

Un vieux Vendéen,
DEHERMANN.

Pour l'Ille-et-Vilaine, je connais *Usages*

et règlements locaux par C. J. B. Quernest, docteur en droit. Rennes (1859).

Cet ouvrage a été refondu en 1901 (Rennes. Plihon et Homay).

C.

La défense des fouilles (LVIII, 388 ; LIX, 207). — C'est vraiment une question de haut intérêt que celle-ci, et, j'apporte mon expérience de vieil archéologue et d'historien avec un vif plaisir, surtout en constatant que l'Etat élabore, en ce moment, un projet de loi à ce sujet, projet utile s'il en fut.

Eh bien, de tous côtés, en France on démolit à qui mieux mieux les constructions les plus dignes d'être conservées et, bien souvent, par ignorance de notre histoire locale.

En 1881, j'étais chargé, près de Tunis, de diriger les importantes fouilles de la célèbre ville d'Utique, ville romaine où Caton se donna, comme on le sait, la mort. Là, avec 150 ouvriers, nous découvrîmes plus de 5.000 objets, la plupart romains, dont des mosaïques, des statues, des vases divers et beaucoup d'inscriptions. Rentré en Auvergne, à Herment (Puy-de-Dôme), où vivait alors mon père, ingénieur des mines, je fus poussé, par lui, à entreprendre des fouilles, près de ce chef-lieu de canton, sur l'emplacement que la tradition disait la ville ruinée de Beauclair. Nous trouvâmes, après quelques jours de recherches, au milieu des bruyères, une ville gallo romaine, de grande étendue. Nous mimes à découvrir un temple, une nécropole très riche, des vases superbes, des objets variés. Tout cela fut l'objet de ma part, d'un mémoire imprimé important (in-4°) qui a des planches en couleurs, dont une superbe peinture murale, un vase peint en noir avec une inscription à la pointe, etc. Ces découvertes occupèrent le monde savant d'Europe. Mais les propriétaires des terrains fouillés me demandèrent une grande somme pour les conserver tels que je les avais ouverts ; et devant leurs exigences, je fis remettre ces terrains, après les avoir comblés. S'il y avait eu une loi pour protéger les fouilles, elle eût été bien nécessaire pour conserver ces fouilles si curieuses. Elles m'ont valu des lettres de félicitations de nos plus hautes sommités archéologiques françaises et étran-

gères. Mais, forcément, j'ai dû abandonner mes découvertes.

Autre fait : La maison natale de l'illustre Blaise Pascal existait entière, il y a peu d'années, près de la cathédrale de Clermont Ferrand. Pour agrandir l'espace qui entoure cette cathédrale, cette maison a été démolie en partie. Je protestais, dans la presse, en temps utile. Il est resté, toutefois, une partie de cette demeure du xv^e siècle, où Pascal naquit en 1623. Il est probable que ce qui reste conserve la chambre où naquit Pascal. La ville de Clermont-Ferrand s'honorerait, ce me semble, en faisant de cette vieille demeure un *musée Pascal*, où les portraits du grand philosophe, ses livres, les objets qui lui ont appartenu seraient réunis à la grande joie des curieux et vrais intellectuels.

Enfin, il existe en Auvergne, de ci de là, bien des constructions historiques qui, chaque jour, disparaissent. Ainsi, à Herment (Puy-de-Dôme) une maison du xvi^e siècle, où habita un ecclésiastique célèbre, Pierre de Besse, de 1585 à 1601, a été démolie, en 1903, et remplacée par une grange, par le propriétaire actuel, M. Jarrier, épicier. Il y avait dans cette maison, ornée d'un pavillon, une vaste salle où se trouvait une magnifique cheminée en bois sculpté, du temps du roi Charles IX. Cette œuvre d'art a été *détruite*, lors de la démolition. Je dis au propriétaire de la maison qu'elle valait beaucoup d'argent. Il manifesta ses vifs regrets ; mais il était trop tard. Pierre de Besse, que j'ai nommé ci-dessus, fut doyen du chapitre des chanoines d'Herment, l'un des plus grands prédicateurs de son temps et celui du roi Louis XIII, aumônier du prince de Condé, principal du collège Saint-Michel, à Paris. Ses sermons ont été publiés. Il était aussi chantre du chapitre de l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris, et fut enterré dans cette église. Par son testament de 1638, il a fondé l'école gratuite d'Herment, en laissant une rente de 200 livres qui a été payée jusqu'à ces dernières années, qu'elle a pris, forcément, fin quand les conditions de la dite rente n'ont plus été remplies par l'école communale d'Herment, uniquement laïque. Un magnifique portrait dudit Pierre de Besse a été gravé par le grand graveur Léonard Gaultier.

J'ajoute, enfin, que la maison de Pierre

de Besse démolie, à Herment, en 1903, avait reçu en 1698, le prince de Soubise, baron de cette ville, lorsqu'il y vint pour recevoir la foi-hommage des nombreux vassaux de cette vaste terre. Je possède le magnifique registre, grand in-folio, écrit par le notaire Peironnel et contenant les actes de foi-hommage de tous ces vassaux. Il est artistiquement relié avec les hermines et les macles des Rohan. On sait que le prince de Soubise était un Rohan.

AMBROISE TARDIEU.

La Truie-qui-file (LVIII, 11, 148, 210, 322, 432, 677, 762, 883, 929, 989 ; LIX, 95, 154, 265). — Dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 20 janvier dernier (LIX, 95), le confrère V. A. T. a demandé si l'on pourrait retrouver une « trace ou une commémoration de l'archaïque Truie-qui-file », qui se trouvait rue Saint-Antoine, 134.

Il lui a été dit, dans le n^o du 30 du même mois, que le numérotage de la rue Saint-Antoine a été changé, ce dont il devait se douter. J'imagine ; mais on n'a pas identifié l'ancien numéro 134 avec le numéro correspondant actuellement, ce que demandait notamment notre confrère.

Je l'eusse déjà fait si je n'avais pensé avoir été devancé par MM. A. Callet. L. Lambeau, Paul d'Estrée, Hartmann qui s'occupent avec une érudition si active et si dévouée des choses du quatrième arrondissement. Mais puisque la question leur a échappé sans doute, je vais essayer de renseigner M. V. A. T., en m'excusant auprès de nos collègues d'empiéter sur leur domaine.

Le n^o 134 ancien de la rue Saint-Antoine correspond au n^o 87 bis actuel. C'est la maison qui fut incendiée au commencement d'août 1868, et je rappellerai, l'occasion s'offrant, que lors de cet incendie, le caporal Thibaut, des sapeurs-pompiers de la Caserne Sévigné, montra un héroïque courage en sauvant plusieurs personnes en grand danger de mort.

Le petit bas-relief en pierre qui, à cette époque, était placé au-dessus du linteau du premier étage et qui servait d'enseignement à un charcutier, est aujourd'hui conservé au musée Carnavalet. Il peut être daté du commencement du xvii^e siècle et son image est sensiblement dissemblable

de la « Truie-qui-file » de la rue de la Cossonnerie, actuellement au musée de Cluny.

Mais, dans la ferronnerie des balcons de la maison de la rue Saint-Antoine, la populaire image est figurée, comme l'*Orme-Saint-Gervais* dans les balcons du n° 14 de la rue François Miron.

Que M. V. A. T. regarde avec attention, il y retrouvera « l'archaïque *Truie-qui-file* ». NOTHING.

On devait écrire *truis*, de *turris*, tour. Il est bien clair que cette expression ainsi que la suivante (*Le châ du trouille*) sont des enseignes à jeux de mots ; comme par exemple *au bon coing*, *au Cygne de la Croix*, *au CŒUR de la ville* (avec un cœur percé d'une flèche !) Seulement ce dévidoir, ou *trouille*, que nous connaissons tous, formé de petits barreaux espacés en cylindre (à bases circulaires et même polygonales), *au lieu d'être une machine à lancer les projectiles* (dans le cas où il s'applique aux châteaux fortifiés du moyen-âge), nous paraît être tout simplement le *TREUIL*, (*TROUILLE*), à l'aide duquel on faisait monter les provisions (et même les femmes et les enfants), du haut des remparts quand la porte du château-fort était fermée et la *berse* baissée.

Nos ancêtres aimaient à rire !

D^r BOUGON.

Billets écrits sur des cartes à jouer (LIX, 266). — Sur les multiples emplois des cartes à jouer, voir : *Les cartes à jouer*, par H.-R. d'Allemagne, 1906 ; *Recherches sur la fabrication des cartes à jouer à Troyes*, par Louis Morin, 1899 (extrait de *l'Annuaire de l'Aube*, 1899), et surtout *Curiosités des anciennes cartes à jouer*, par Paul Flobert, 1902 (extrait de *Le Vieux Papier*, 1902). L. M.

Dans un roman de Walter Scott (l'antiquaire je crois) figure un capitaine du nom de Mac Turc, personnage assez fruste d'ailleurs, qui donne son nom écrit sur l'envers d'un quart de carte à jouer, en place de carte de visite V. A. T.

Je possède une carte à jouer (10 de trèfle) imprimée au verso.

*Billet d'une place pour le feu de la paix
du 22 juin 1763*

Aux places des sieurs Guyot et Compagnie vis-à-vis le Palais-Bourbon, sur la berge du côté de la place Louis XV.

(Signé) Guillaumou, Guillot,

J.-B. Sandrié.

G. LACAN.

Roues de fortune (LIV ; LVI ; LVII, LVIII, 212, 487, 928 ; LIX, 205). — Dans un manuscrit de 1552, qui raconte les usages en honneur dans l'église du Puy-en-Velay lors des fêtes de la circoncision, le chanoine Ulysse Chevalier nous apprend que les vieilles églises avaient, et ont encore, des roues garnies de clochettes qu'on faisait tourner aux principales fêtes ; ce son argentin qui descendait de la voûte servait de signe d'allégresse ou de moyen d'accompagnement. Un des hymnes qu'on récitait au Puy à la fin des matines avait même pour refrain « ego, rotas volvite » (allons, tournez les roues) qu'on répétait deux fois, et le soir, après complies, « on retournait aux roues ».

On peut citer, dans le même ordre d'idées, qu'à la procession des reliques de saint Amable, qui a lieu à Riom (Puy-de-Dôme) tous les ans au mois de juin, deux forts gaillards portent une roue de fleurs qu'ils font tourner incessamment sur son essieu. Un érudit a voulu y voir un reste du culte des Avernoes pour le dieu gaulois du Soleil dont on célébrait la fête au solstice d'été, et que les disciples de saint Amable auraient transporté à la fête de leur maître. Il est plus raisonnable de supposer qu'il s'agit de l'accomplissement d'un vœu remontant à la fameuse peste de 1631, adressé à la Vierge Noire de Marsat, petit village proche de Riom, et que la roue de fleurs est destinée à rappeler l'offrande d'une roue de cire, dont l'offrande fut faite alors à la Vierge Noire, et qu'on voit du reste encore suspendue, dans ses proportions grandioses, à la voûte de la chapelle où l'image est vénérée. J'en tiens la reproduction photographique à la disposition des confrères qu'elle pourrait intéresser.

SAINT-ANDRÉ.

La partie de billard de Bazaine (LVIII; LIX, 13, 63, 179). — Dans le second volume des *Mémoires du Chancelier de Hobenlobe*, on trouve cette note sur Bazaine :

Bismarck semble avoir eu assez longtemps l'idée de réintégrer Napoléon. Moltke s'y opposait. Ceci m'explique l'attitude de Bazaine, qui correspondit, à n'en pas douter, avec Bismarck jusqu'au jour où l'on désespéra du succès. Je répondais hier à Grammont, qui appelait Bazaine un traître *par ambition* : *Il a fait de la politique au lieu de faire de la guerre*. Grammont m'approuva en disant : *Un soldat ne doit pas faire de politique*.

V.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

Un curieux billet à Fouquier-Tinville. — Il paraît que le nom de Fouquier-Tinville faisait trembler toute la France. On peut en douter en voyant la façon cavalière dont s'y prenaient avec lui des citoyens désireux de s'abonner au *Bulletin du Tribunal Révolutionnaire*. Voici à cet égard un billet significatif, timbré du cachet des postes d'Orléans :

Au citoyen Fouquier accusateur public du Tribunal Révolutionnaire à Paris.

Orléans, 28 ventose l'an 2 de la République une et indivisible.

Coppin à Fouquier-Tinville, accusateur public du tribunal révolutionnaire :

Je te prie, citoyen, de me faire passer les journaux du tribunal révolutionnaire, à partir du 1^{er} du mois germinal; je te rembourserai ce que tu avanceras pour l'abonnement.

Salut et amitié.

COPPIN,

Préposé des subsistances militaires.

Ce billet inédit est tiré de la série W, carton 121, (pièce 133) des *Archives Nationales*.

HECTOR FLEISCHMANN.

Un ex-libris de Molière. — J'ai lu, probablement « chez un conteur de fable » que certain soir un inconnu vint sonner à la Bibliothèque alors royale, — cela se passait sous la Restauration — et demanda à voir Monsieur l'administrateur; il apportait, disait-il, la valise de Molière. Le concierge reçut en portier l'intrus qui

partit. Avisé le lendemain, l'administrateur tança vertement le concierge et attendit l'homme à la valise; mais il ne revint pas et toutes les recherches pour le retrouver furent inutiles.

C'est là, bien entendu, un simple apologue imaginé pour expliquer le naufrage à peu près complet des autographes de Molière. Non seulement on n'a le manuscrit d'aucune de ces pièces, mais pas une lettre, pas un billet de sa main n'a survécu. La grande édition de Molière par Garnier frères, contient au tome 1^{er} le fac simile de deux autographes: l'un est une quittance de six mille livres, mais cette pièce découverte dans l'Hérault est suspecte. Peut-être en est-il de même de l'autre fac simile donnant deux ou trois lignes. L'album joint aux œuvres complètes dans la collection Hachette, « *Les grands écrivains français* » reproduit également quelques pièces authentiques ou réputées telles; mais à tout prendre on peut dire que le meilleur, le plus sûr de ces autographes consiste en un très petit nombre de signatures, et c'est ce qui fait le prix infini de celle dont je vais entretenir les lecteurs.

En 1894, un magistrat bibliophile, M. A. Piganiol, actuellement conseiller à la Cour de Toulouse, et que j'ai eu le plaisir de connaître comme substitut du Procureur général à Dijon, achetait sur les quais de Paris et à bon compte, quelques volumes à la marque des Elzévir. L'un deux, un petit in-16 relié en velin de 285 pp. plus 6 de dédicace, préface, table générale, et 16 d'index alphabétique à la fin; ces deux annexes ne sont pas numérotées. Le frontispice montre une gravure représentant un Oriental la main appuyée sur un cartouche qui porte cette inscription :

DE
IMPERIO
MAGNI MOGOLIS
SIVE
INDIA VERA
COMMENTARIUS
B VARIIS AUCTORIBUS
CONGESTUS
—
CUM PRIVILEGIO
EX OFFICINA ELZEVIANA
ANNO C 17 100 XXXI

Au-dessous et en dehors de l'encadrement on voit la signature

J. B. P. Molière ./.

En haut hors aussi de l'encadrement est cette mention, celle du prix : 1 l. 10^s.

Si le nom de l'auteur manque sur le titre, il est donné par la préface dédiée « Danieli Heinsio » par « Joannes de Laet ». Au dos, écrit directement sur le velin et non imprimé, on lit : « Empire du Mogol » et au-dessous : « Elzev. 1631 ». La première inscription est d'ancienne écriture, il serait trop beau qu'elle fût de la main de Molière, mais il n'y a rien d'impossible ; la seconde paraît beaucoup plus récente.

M. Piganiol avait acheté le volume en tant qu'Elzévir et sans remarquer la signature, aussi, est-ce avec un joyeux étonnement que rentré chez lui, il lut le nom de l'auteur du *Misanthrope*.

Molière, on le sait par l'inventaire dressé après sa mort pour établir les droits de la veuve et de la fille mineure, aimait le luxe intérieur, avait de beaux meubles, une argenterie importante, sans compter la garde-robe de madame qui, pour les vêtements, de théâtre au moins, était d'une richesse, d'une abondance extrêmes. L'inventaire énumère tout cela, mais pour la bibliothèque donne seulement les totaux, environ 800 volumes à Paris et 40 à Auteuil. C'est une lacune à jamais regrettable ; il serait précieux de savoir comment était composée la bibliothèque de Molière ; sans doute il s'y rencontrait des recueils de contes populaires, de ces récits dont beaucoup viennent de l'Inde, des répertoires de ces vieilles comédies où il puisait sans compter, non-seulement les éléments des siennes, mais encore maints traits de dialogue. Je réponds aussi qu'il y avait au moins un Rabelais, un Montaigne et un Béroalde de Verville.

Cette bibliothèque fut dispersée et dans sa notice sur Molière, 1852, Charles Leouandre déclare que « de tous les livres qui ont été en sa possession, on n'en connaît aujourd'hui que deux, dont l'un, « *De imperio Magni Mogolis...* » porte sa « signature au bas du titre ». V. *Cœuvres complètes de Molière*, édition Charpentier, 3 v. T. 1^{er}, p. LXXV. Ce volume fit partie du cabinet Lalonde, vendu aux enchères publiques le 29 avril 1850, puis de la

bibliothèque G. du Plessis, dispersée le 10 décembre 1855, M. G. Charavay étant expert, M. Baudry, commissaire-priseur. Par quelles séries d'aventures ce précieux volume est-il venu échouer dans la boîte d'un bouquiniste du quai Voltaire ? c'est ce qu'on ne saura jamais.

La comparaison minutieuse faite par M. Piganiol de la signature tenant lieu d'ex-libris avec les fac simile donnés dans plusieurs ouvrages, notamment dans celui de Charavay, ne lui laissait aucun doute. Il y avait là d'ailleurs un concours de circonstances propre à faire preuve. Mais se défiant encore des illusions de collectionneur, M. Piganiol porta en 1894 le précieux volume à M. Georges Monval, archiviste de la Comédie Française, qui le soumit à un examen rigoureux, et rapprochant la signature de celle que l'on conserve au foyer des artistes, conclut formellement à l'authenticité indiscutable. Le volume fut encore examiné en 1898 par M. Jules Claretie assisté de M. Monval, et cette nouvelle expertise donna les mêmes résultats ainsi qu'il ressort d'une lettre adressée le 20 avril 1898 par M. Monval à M. Piganiol, alors en fonctions à Dijon.

On peut donc dire que la cause est entendue et l'identité de *De imperio* certaine. M. Piganiol se propose de faire photographier le titre assez insignifiant d'ailleurs, d'un ouvrage sans valeur autre que celle de la plus rare des signatures historiques.

HENRI CHABEUF.

Un rapport inédit de Chazet sur les théâtres sous le premier Empire.

— Il existe, aux Archives nationales, un bien curieux rapport sur les théâtres, de ce fameux Chazet, dont il a été parlé souvent dans l'*Intermédiaire*.

Ce rapport est inédit.

Il présente cette particularité d'offrir dans un style très alerte — encore qu'un peu solennel — un tableau fort curieux de la vie théâtrale sous le Premier Empire. Chacune des notices consacrées aux scènes, alors en vogue, dans son lachisme, est complète et d'une consultation aussi intéressante que précieuse.

Ce pauvre Odéon, — dont c'est décidément le sort — lutte désespérément déjà contre l'indifférence du public pour lequel il est fait et qui préfère passer les

ponts, en dépit des beaux spectacles qu'on y monte !

Que ce soit pour consoler M. Antoine !

LÉONCE GRASILIER

RAPPORT AU DUC DE ROVIGO
Ministre de la Police Générale

Sur les théâtres secondaires et sur celui de
L'IMPÉRATRICE

Les théâtres ont, chez toutes les nations et surtout chez les Français, peuple léger vif et spirituel, une influence immédiate sur les habitudes sociales ; sous ce rapport, ils méritent de fixer l'attention d'un Ministre qui veut donner une direction utile à l'Esprit public : *Castigat ridendo Mores*, devrait être la devise de tous les spectacles ; cet amusement peut devenir utile ou dangereux : utile, il polit le goût du peuple ; dangereux, il le corrompt ; le péril est d'autant plus grand que le plaisir le déguise : c'est le poison sous des fleurs.

Je vais avoir l'honneur de soumettre à Votre Excellence quelques observations générales ; je les lui présente avec d'autant plus d'assurance, qu'elles sont le fruit d'une expérience journalière de plus de dix années.

Théâtre du Vaudeville

Le Français né malin créa le Vaudeville. Boileau l'a dit et il avait raison ; le Français essentiellement moqueur, saisit toutes les occasions de rire et sa malice est à l'affût de tous les événements : c'est ce penchant à la raillerie, c'est ce besoin de médisance, qui servent de base au théâtre du Vaudeville ; il a levé un impôt sur tous les ridicules, et il a beaucoup de contribuables ; tout ce qui prête au refrain lui paraît de bonne prise ; sa gaieté poursuit ce que la justice ne pourrait pas atteindre, c'est un tribunal qui rend ses arrêts en épigrammes, c'est une espèce de magistrature en couplets.

Il ne faut pourtant pas croire que ce soit là, sa seule occupation ; le Vaudeville se plaît à célébrer les exploits de nos guerriers.

« Il chansonne le vice et chante la valeur ».

Sous ce point de vue, il peut être utile au Gouvernement ; S. M. l'Empereur l'a bien senti, puisqu'il a daigné, quelque temps après le voyage de Boulogne, donner une pension de quatre mille francs à MM. *Barré, Radet et Desfontaines* ; ce bienfait, en leur assurant

une existence indépendante, a été très nuisible au Vaudeville, en ce que ces trois auteurs se trouvant moins intéressés à sa conservation, ont donné et laissé donner beaucoup d'ouvrages faibles et insignifiants qui ont fait perdre à ce joli théâtre son ancienne réputation.

Sa décadence tient à une autre cause non moins importante ; les Directeurs de ce théâtre, auteurs eux-mêmes, écartent du répertoire les ouvrages des autres, souvent meilleurs que les leurs, et préfèrent de faibles recettes auxquelles ils ont part à des recettes plus abondantes qui ne seraient utiles qu'à l'établissement.

Le moyen que je propose pour remédier à ces inconvénients et rendre au *Théâtre du Vaudeville*, théâtre vraiment national une existence brillante est de nommer un commissaire chargé de surveiller les opérations du Directeur, de composer le répertoire, d'assister aux lectures et de ne rien laisser jouer, surtout de relatif aux *circonstances* qui ne soit digne de son objet.

Théâtre des Variétés

Boulevard Montmartre

Directeurs : MM. Créty et Brunet

Ce théâtre qui doit, depuis dix ans, sa vogue à Brunet, a un répertoire varié, comme son nom l'annonce ; on y donne des *opéras-comiques*, des *comédies* et des *vaudevilles* : quelques-uns de ces ouvrages sont dans un genre trivial et bas, d'autres, tels que les *Chevilles de maître Adam*, *Mme Scaron*, etc. etc., sont agréables et de bon goût : je crois que le meilleur moyen de rendre utile au gouvernement ce théâtre qui a la *fauteur du peuple*, est que Votre Excellence donne ses instructions au directeur, et recommande de plus à MM. Esmenard, Lacreteille et Lemontey, censeurs impériaux, d'être sévères sur l'admission des pièces destinées aux Variétés.

Théâtre des jeux gymniques

Directeur : Ribié

Ce théâtre dont on a permis l'établissement parce que son but est d'honorer la valeur française et de représenter des faits héroïques, tirés des *Annales modernes*, s'efforce de répondre aux bontés du Gouvernement, et à l'empressement du public ; il est à craindre seulement que les dépenses énormes, nécessitées par les pantomimes, pour les décorations, les machines, etc., etc., ne soient au-dessus des facultés des entrepreneurs et n'amènent la clôture du théâtre.

Théâtre des Fabulistes
Rue de Grenelle-Saint-Honoré

L'apologue est un don qui vient des immortels, a dit le bon Lafontaine, dont les conseils sont si utiles aux enfants de tous les âges : c'est une de ces mille et une erreurs enfantées par l'ignorance et conservées par la routine, que de mettre ses fables entre les mains des écoliers de huit ou dix ans ; ils ne peuvent pas les entendre, les apprennent comme des perroquets et les récitent comme ils les apprennent : toute la raison des hommes faits, suffit quelquefois à peine, pour en pénétrer le sens intime et en tirer une application juste : le théâtre nouvellement établi, rappelle tous les jours ces fables charmantes à la mémoire des spectateurs : faut-il en dire plus, pour prouver qu'il a un but moral et qu'il mérite d'être encouragé ?

Théâtres de l'Ambigu-Comique et de la Gaité
M. Corsse, directeur de l'Ambigu
M. Bourguignon, directeur de la Gaité

Je réunis ces deux théâtres sous le même titre et dans un seul article, parce qu'ils ont un genre absolument pareil, et qu'ils partagent la honte de la même célébrité : ce sont, si l'on peut s'exprimer ainsi, *deux monstres jumeaux* : c'est là qu'on représente ces ouvrages informes, vrais bâtards de Melpomène, qui ont de la tragédie, les poignards et les poisons ; de l'opéra les ballets et les tableaux, et de la basse-comédie, les niais et les charges ignobles. L'origine du mélodrame, (puisqu'il faut l'appeler par son nom) remonte à *Pygmalion*, de J.-J. Rousseau : heureux si l'on s'était borné depuis aux défauts qu'on remarque dans cet ouvrage, l'enflure et l'exagération : des écarts bien plus nombreux et bien plus graves ont été favorisés par la Révolution : le goût du peuple, perverti par la licence des temps anarchiques, s'égarait tous les jours davantage : les directeurs des théâtres des boulevards, s'emparèrent de ce besoin des émotions fortes et offrirent aux regards des Parisiens, des spectres, des voleurs, des revenants, etc., etc., aujourd'hui les mélodrames présentent des extravagances un peu moins horribles, mais ce sont toujours des extravagances. Je propose à Votre Excellence de faire venir les directeurs pour leur recommander de mettre plus de goût dans le choix de leurs ouvrages et de les consacrer plus souvent à l'instruction du peuple et à la gloire nationale.

Théâtre de l'Impératrice (à l'Odéon)
Directeur : M. Gobert

En laissant subsister ce théâtre, le Gouvernement a voulu que ce fut une espèce de succursale du Théâtre Français et qu'il offrit une double ressource, aux talents naissants des acteurs et aux talents formés des littérateurs distingués : ses intentions n'ont été nullement remplies et c'est à la triste situation de ce théâtre qu'il faut surtout attribuer l'affluence déplorable du peuple aux petits spectacles : l'habitant du faubourg Saint-Germain aime mieux passer les ponts pour aller rire ou pleurer aux boulevards, que de s'ennuyer dans son quartier à un théâtre où les pièces sont froides et les acteurs détestables. Tel est le discrédit où ce spectacle est tombé, qu'on ne veut plus y aller même avec des *billets donnés* et que la salle n'est pas pleine, les jours de *gratis* : qu'arrive-t-il ? Les auteurs ne voulant pas voir leurs ouvrages joués sur un théâtre où l'on ne joue que trois fois par semaine et où personne ne va, ne font plus de pièces, ou gardent dans leur portefeuille celles qu'ils ont faites ; toutes ces causes réunies, contribuent à la décadence de l'art de la comédie et amèneraient infailliblement sa ruine si Votre Excellence ne prenait pas, à cet égard, des mesures fermes et promptes : Voici les trois moyens que je propose :

1^o Séparer la troupe française de la troupe italienne.

2^o Faire venir le Directeur et lui enjoindre de former une troupe et de prendre tous les moyens pour attirer et fixer les auteurs.

3^o Accorder un autre local au théâtre de l'Impératrice, tel que la salle de Favart ou de la rue de Louvois, etc., etc. L'Odéon est trop loin de tout et les talents réunis de Talma, de Miles Duchesnois, Mars, etc., etc., suffiraient à peine pour y ramener la foule.

Telles sont, Monseigneur, les considérations que j'ai l'honneur de soumettre à V. E. : je la supplie de les peser dans sa sagesse, et je ne doute pas que ses idées particulières ne lui fournissent des moyens féconds et variés, de donner un nouveau lustre aux arts de l'imagination. }

V. E. n'oubliera pas que les succès de l'art dramatique se rattachent à toutes les grandes Epoque de l'Histoire et qu'il doit régner d'un plus vif éclat sous le règne de Napoléon.

J'ai l'honneur, etc.

R. DE CHAZET.
Chef du Bureau des journaux.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

44^e ANNÉEN^o 121431^m, r. Victor-Massé

QUEBEC

31^m, r. Victor-MasséPARIS (IX^e)Cherchez et
vous trouverez

SINGULA



LEGENDO

Il se faut
entraiderPARIS (IX^e)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET REPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

385

386

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

Le Prince de Bassarie. Un chevalier d'industrie au XVII^e siècle. — Les Archives communales de Saint-Omer conservent plusieurs lettres curieuses adressées à l'Echevinage de cette ville, en 1661, par Albert Casimir, prince de Bassarie en la Pologne Inférieure, et cachetées d'un sceau, d'un dessin et d'une gravure remarquable dont voici la description :

✠ + ALBER : CASIMI. NATVS PRINCEPS PASARIENSIS. IN RVSSIA INFRA POLONIAM.

Ecu cantonné en chef de deux étoiles et portant un éléphant passant monté par son cornac revêtu d'un costume oriental, et tenant d'une main un cimenterre, de l'autre un bâton.

Timbre : Deux casques sommés d'une couronne princière supportée par deux lions, et d'où pend un collier de l'ordre de l'éléphant.

Lambrequins. — Diamètre 60 millim.

Le personnage qui s'intitule « Serenissime et très illustre prince Albert Casimir, né prince de Bassarie en Russie en la Pologne inférieure », est venu en 1661 à l'hôtel de l'Aigle d'or à Saint-Omer, d'où

il a fait des démarches à l'Echevinage pour obtenir : 1^o) un subsidie d'argent qui lui était fort nécessaire par suite de la situation précaire où l'avait réduit une guerre malheureuse de quinze ans contre les Cosaques, Tartares et Moscovites.

2^o) l'élargissement de sa femme qui s'était réfugiée au Couvent des Repenties de Sainte-Marie-Madeleine à la suite de mauvais traitements qu'il lui avait fait subir.

Il est hors de doute que le soi-disant prince n'était qu'un chevalier d'industrie, de même que l'on rechercherait en vain dans les cartes de l'ancienne Pologne la principauté imaginaire de Bassarie et, dans l'histoire, le souvenir de la guerre de quinze ans qu'il soutint contre les Tartares.

Nous ne pouvons savoir s'il est rentré en possession de sa femme. Mais nous trouvons dans les comptes de la ville de l'année 1661 que l'Echevinage, apitoyé et peut-être naïf, lui fit un don de 24 florins qui semble avoir coupé court à ses sollicitations.

Il serait intéressant de savoir si cet aventurier n'a pas parcouru de même les autres villes des Pays-Bas et de la France. et nous serions reconnaissants à nos correspondants de nous signaler les traces que l'on aurait pu trouver de son passage au milieu du xvii^e siècle.

Le sceau en question a-t-il déjà été publié ou retrouvé dans un dépôt d'archives ?

P. L. C.

Le sang qui a coulé était-il donc si pur ? — Dans l'ouvrage de M. Bittard des Portes : *Les émigrés à cocarde noire*, je trouve cette phrase : « *Le sang qui a coulé était-il donc si pur ?* » disent, en s'inspirant du mot de Danton, ceux qui approuvent la répression populaire »

Il m'avait toujours semblé que cette phrase devait être attribuée à Barnave à propos des assassinats de Foulon et de Berthier. Serait-ce une erreur de ma part ou un lapsus de l'érudit auteur ?

O. N.

Scapinades et sauvetages. — Duveyrier, dans ses *Anecdotes historiques*, publiées par M. Maurice Tourneux, dit (p. 166) :

que, jeté le 24 août 1792 par Robespierre dans les prisons de l'Abbaye, il fut sauvé, la veille du massacre de septembre, par « deux ou trois scapinades de Dugazon qui en sauva alors bien d'autres.

Robespierre fit-il réellement incarcérer, en août 1792, Duveyrier ou d'autres suspects (il est vrai que le mot n'était pas encore inventé) ? Par quelles « scapinades » le comédien Dugazon sauva-t-il Duveyrier ? Et quels furent les « autres » qu'il arracha à la férocité des massacreurs ?

SIR GRAPH.

La bibliothèque de Trianon en 1815. — A la séance de la Chambre des représentants du 1^{er} juillet 1815, lecture fut faite de la lettre suivante :

Monsieur le président, l'ex-bibliothécaire de l'empereur Napoléon croit devoir vous prévenir que S. M., quelques jours après son abdication, lui a témoigné le désir d'emporter dans sa retraite la bibliothèque du palais de Trianon, composée d'environ deux mille deux cents volumes, avec les grandes descriptions de l'Égypte et l'iconographie grecque de M. Visconti. L'impression de ces deux derniers ouvrages est due à la magnificence de l'empereur ; il est bien naturel qu'il désire en conserver un exemplaire. Quant à la bibliothèque de Trianon, ce n'est qu'une très petite partie des livres rassemblés par ses ordres dans les palais impériaux. Ceux qui resteront pourront encore s'élever à plus de soixante mille volumes

J'ai l'honneur de vous prier de me faire donner les autorisations convenables pour expédier les objets mentionnés dans cette lettre.

Je suis très respectueusement, messieurs, etc., etc.

Paris, 1^{er} juillet 1815.

Signé : BARBIER.

Cette lettre fut renvoyée à la commission chargée de faire un rapport sur le sort de Napoléon et de sa famille (*Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale*, Paris, Eymery, 1823, année 1815; tome 1^{er}, 2^e série, pp. 289-290).

Le lendemain, 2 juillet, M. Polluche (du Finistère) présenta un rapport portant que la demande faite au nom de Napoléon avait été accueillie favorablement par la commission à l'unanimité de ses membres. Il fit remarquer que la grande description de l'Égypte devait être composée de trois livraisons, qu'il en restait encore une à publier, et « qu'il était également de la justice et de la dignité de la nation française de comprendre dans l'abandon » que la commission avait l'honneur de proposer à la Chambre la livraison qui compléterait cet ouvrage. Le projet de délibération, qui fut voté immédiatement, invitait la commission du gouvernement de « mettre sur le champ, à la disposition de Napoléon Bonaparte, la bibliothèque, composée d'environ deux mille deux cents volumes, déposée dans le château de Trianon, ainsi qu'un exemplaire des livraisons publiées de la description de l'Égypte, et de l'*Iconographie grecque* de M. Visconti ». L'article 2 portait que la dernière livraison, de la *Description de l'Égypte*, serait également mise « à la disposition de Napoléon Bonaparte » aussitôt qu'elle paraîtrait (*Ibid.* pp. 301-302). Le 3 juillet, la Chambre des pairs reçut et adopta à son tour cette résolution de la Chambre des représentants (*Ibid.*, p. 376)

Mais l'ex-empereur avait quitté la Malmaison le 29 juin, à cinq heures de l'après-midi, pour se rendre à Rochefort. Le 15 juillet, il fut reçu par le capitaine Maitland sur le *Belléophon*. Napoléon fut transféré ensuite sur le *Northumberland*, qui, le 7 août, mit à la voile pour Sainte-Hélène où il arriva le 16 octobre.

Ces dates indiquent que l'ex-empereur ne put emporter avec lui, dans le lieu de son exil, la bibliothèque de Trianon que les deux Chambres avaient mise à sa disposition. Reçut-il plus tard à Sainte-Hélène, sinon la bibliothèque entière, du

moins une partie de cette bibliothèque, ou seulement la *Description de l'Égypte* et l'*Iconographie grecque*, de Visconti ? Je l'ignore. Si un de nos confrères est en mesure de me renseigner, il m'obligera de le faire.

Je remarque cependant que la Commission du gouvernement, qui devait exécuter la résolution des deux Chambres, s'est séparée le 7 juillet, après avoir, disait-elle, reconnu que ses délibérations n'étaient plus libres, les troupes étrangères ayant occupé ce jour-là le palais des Tuileries où elle siégeait, et que deux jours après, le roi Louis XVIII datait de Paris 19 août, l'ordonnance portant nomination du premier ministre de la seconde Restauration.

LUCIEN DELABROUSSE.

Le Boulevard Noir. — Est-il vrai que, pour un instant, (sans doute au lendemain du 4 septembre 1870) le boulevard d'Enfer (aujourd'hui Raspail) s'est appelé boulevard *Victor Noir* ? Quelqu'un de mes collègues es vieilles choses parisiennes me renseignera sans doute à ce sujet.

A D'E.

Moirans; son prieuré. — L'antique *Morginum*, Moirans, au département de l'Isère, arrondissement de Saint-Marcellin, canton de Rives, lieu de naissance des frères Paris, financiers fameux du XVIII^e siècle dont s'occupe actuellement l'*Intermédiaire*, appartenait, avant la Révolution, à la province du Dauphiné, pour le temporel, et au diocèse de Grenoble, archiprêtre de Viennois, pour le spirituel.

Moirans possédait un prieuré dont l'église paroissiale (XI^e siècle) est probablement un souvenir.

De cet établissement monastique, il n'est nullement parlé dans le *Gallia Christiana*. La seule trace que nous en ayons trouvée est en l'*Histoire des villes de France*, d'Aristide Guilbert, qui le dit fondé en 1019 par Humbert d'Albon, évêque de Grenoble.

Les ouvrages de Nicolas Chorier, Valbonnais, Chappuis-Montlaville, sont peut-être plus explicites — mais nous ne les avons pas sous la main. Un de nos doctes confrères ne voudra-t-il pas nous venir en aide en nous indiquant à quelles sources, imprimées ou manuscrites, on peut

puiser pour être renseigné sur le prieuré et, subsidiairement, sur l'Histoire générale de la ville de Moirans ?

A cet aimable confrère nous offrons d'avance, avec nos remerciements bien sincères, l'assurance de notre vive reconnaissance.

X.

D'Aux-Pietrequin. — Quels étaient les père et mère (noms et prénoms) de Rosalie-Charlotte d'Aux, dite fille du marquis d'Aux, morte à Paris le 26 mars 1873, mariée à Paris le .. décembre 1853 à Jacques-Alphonse Pietrequin de Prangey (22 septembre 1806, 26 mars 1874) général de brigade ? Eut-elle des enfants ? Quelles étaient ses armoiries ?

Une sœur du général Pietrequin, Gabriel-Valérie, née le 17 mars 1815, épousa N... de Carignani. Quel était le prénom de son mari, et que sait-on de la famille de celui-ci ?

Le général Pietrequin avait un frère Jean-Charles, né le 6 octobre 1806, qui eut au moins un fils, Pierre. Qui Jean-Charles avait-il épousé ? Sa descendance subsiste-t-elle ?

Baron A. H.

Le chirurgien-major : Simon Bernard Tort. — Un abonné ou lecteur aurait-il connaissance d'un chirurgien-major ; Simon Bernard Tort, né en 1782 à Peyriac (Aude), mort à Versailles, en 1820. — fils de Barthélemy Tort, maître en chirurgie à la Faculté de Montpellier — neveu de ce Barthélemy Tort de la Sonde — financier et homme politique qui, sous la Révolution et l'Empire, joua dans les coulisses politiques un rôle important, et chez qui Louis XVII se serait réfugié lors de son évasion du Temple.

D^r A. M.

Christophe Beys. — Le petit-fils du célèbre imprimeur d'Anvers Christophe Plantin s'est marié entre 1604 et 1608. Aucun des ouvrages publiés sur C. Plantin et ses descendants ne donne le nom de la femme de Christophe Beys. Un intermédiaire le connaîtrait-il ? M. Houdoy dans les « Imprimeurs Lillois » dit qu'elle serait décédée à Lille en février 1638. Les registres paroissiaux de cette année-là n'en parlent pas.

P. L. C.

J. F. N. Bouilly. — J. F. N. Bouilly, l'auteur dramatique et le conteur, célèbre en son temps et bien oublié aujourd'hui, mourut en 1842 laissant une fille mariée à un avocat, M. Rochelle, frère du colonel Rochelle de Brécy. Sait-on si cette fille a laissé postérité ? Connaît-on des héritiers ou des descendants de Bouilly ?

Baron DE MARICOURT.

Le général La Veuve. — Ce général, qui était capitaine d'état-major de la division du général Bouat, en 1859, fut chargé à Suse, lors du décès de ce général, de mettre ordre à ses affaires. Le général La Veuve serait mort récemment. Pourrait-on savoir dans quelle ville ; à quelle date ; et, s'il a laissé des parents ou des héritiers, le nom et la résidence des plus proches ?

Je me hâte d'ajouter qu'il n'est question que d'une recherche purement désintéressée et exclusivement historique, mais d'un haut intérêt documentaire pour une étude biographique. Si, par un scrupule des plus respectables, on craignait de donner à la dernière réponse demandée, la grande publicité de notre cher *Intermédiaire*, le questionneur serait très-heureux de la recevoir à titre privé.

B. G.

Le Cointe de Laveau — Un auteur de ce nom a publié une : *Description de Moscou en 1824*, une seconde édition, imprimée à Moscou en 1835 ; 2 vol. in-8 avec plan et gravures par G. Le Cointe de Laveau, secrétaire de la Société Impériale des Naturalistes de Moscou et membre de la Société Géologique de France. A-t-il quelque rapport avec la famille Le Cointe de Genève, originaire de France et répandue en Allemagne et en Angleterre. L'auteur dit dans sa préface :

On n'y cherchera qu'un monument de sa reconnaissance pour une ville hospitalière où il a rencontré une seconde patrie.

F.-P. MAC REBO.

Prince de Lesignano. — Mme Stoltz se prétendait princesse de Lesignano, pour avoir épousé à Milan, Carlo Raimondo Lesignano di san Marino. Est-ce que le personnage a réellement existé ? Quand est-il né ? Quand est-il mort ?

J.-G. BORD.

Charlotte de Mecklembourg. — Charlotte de Mecklembourg, mariée à Georges III d'Angleterre, le 8 septembre 1761, et fille de Charles Louis, duc régnant de Mecklembourg. Je désire savoir de quelle branche elle-était ? Mecklembourg-Schwerin ou Mecklembourg-Strelitz ? Quelles étaient les armes des deux duchés au XVIII^e siècle ?

Neipperg (Quel est le véritable père du comte de). — M. le baron de Meneval raconte, dans *Marie-Louise et la cour d'Autriche*, qui vient de paraître, p. 96, que Neipperg eut pour véritable père un français, le comte de H..., père d'une madame C. ., dont le mari devint comte de l'Empire, et avait des dotations en Italie, qui furent sauvegardées par l'entremise de Neipperg.

Un collaborateur, moins discret que M. Meneval, pourrait-il compléter les noms dont ce dernier n'a donné que la première lettre ?

B DE CH.

Marquis de Pons-Rennepont. — Existe-t-il encore des membres vivants de cette famille, originaire de Champagne, dont les armes sont : *de sable à la bande d'argent chargée d'un lion de gueules, et accostée de 2 étoiles d'argent : une en chef, l'autre en pointe.* La généalogie de cette famille figure dans La Chesnaye des Bois.

J. F.

Jeanne Schellinckx. — A plusieurs reprises, l'*Intermédiaire* a parlé des femmes décorées de la Légion d'honneur.

Le général F. Bernaert, dans *Fastes militaires des Belges au service de la France*, (1789-1815) cite une belge native de Gand (1757), Marie-Jeanne Schellinckx, laquelle s'engagea le 15 avril 1792 au 2^e bataillon belge et devint sergent le 7 décembre 1793.

Cette personne passa en 1798 au service français et fut nommée sous-lieutenant le 9 janvier 1806.

Napoléon l'a décorée le 20 juin 1808 pour sa brillante conduite à Iéna en lui accordant une pension de retraite de 700 francs.

Pourrait on me donner les états de services de cette héroïne ?

LUDOVICUS.

Bononia docet. — J'ai entre les mains une monnaie, ou jeton de bronze, de 21 millim. de diamètre sur lequel j'arrive à lire :

... O
NIA
DOCET
16..

Je suppose que l'on doit compléter *Bononia*, car je devine un B comme première lettre, et le dicton est connu.

Impossible de rien distinguer sur l'autre face de cette médaille trouvée en terre où elle aurait fait un long séjour.

Quelque confrère numismate me pourra sans doute renseigner ? Je l'en remercie par avance.

ARCH. CAP.

Cachet à l'écu de France: brisure — Je possède un cachet breloque argent du XVIII^e siècle : les attributs et ornements qui encadrent l'écusson sont nettement Louis XV. L'écu est de France, avec une bordure de gueules, sommé de la couronne royale et accompagné des lettres P. B. Quelle est cette brisure des armes de France ? A qui ce cachet peut-il être attribué ?

SAINT-ANDRÉ.

Nouvelles à la main de 1742. — Dans l'édition de la *Duchesse de Châteauroux*, parue en 1879, les Goncourt parlent de *Nouvelles à la main de 1742* que leur communiqua le marquis de Flers. Sait-on ce qu'elles sont devenues ?

D'E.

Ouvrages anonymes à découvrir (T. G., 000). — Un bibliophile fait appel aux collaborateurs de *l'Intermédiaire* qui seraient en mesure de signaler les auteurs d'ouvrages anonymes qui ne sont indiqués ni par *Barbier*, ni par *De Manne*.

Les lacunes à combler sont nombreuses ; et je renouvelle la prière adressée en 1896 par M. Paul Borgmans demandant à *l'Intermédiaire* de faciliter la révision du *Dictionnaire des anonymes*.

ARM. D.

« **Fillettes qui voulez vous marier** » : chanson — Quel est le texte d'une chanson qui commence ainsi, je crois :

En dansant le menuet.

Et dont le refrain est :

Fillettes qui voulez vous marier
Sonnez vos trompettes.

ALBERO.

De bric et de broc. — Pourrais-je connaître l'étymologie de cette locution, tombée en désuétude ?

ALBERT GATE.

Pèlerinages du 3 septembre. — Un très grand nombre de *Pèlerinages* ont lieu le *huit* septembre de chaque année ; et ce sont là, d'ordinaire, les *plus importants*.

Exemples : 1^o *Vendée* : *Pèlerinage de Gurau à Martinat (centre celtique)*.

1^o *Loire* : *Pèlerinage de l'Ermitage*, près Noirétable (centre celtique), etc., etc.

Pourquoi ces Pèlerinages qui, certainement sont *antérieurs* au christianisme, ont-ils lieu à *cette date*, alors que le *solstice d'Hiver* est plus tardif, et qu'il semble correspondre à la fête de la Saint-Michel (29 septembre) ?

MARCEL BAUDOIN.

Les Enfants d'Apollon. — Carle Vernet, le 11 juillet 1816, écrit à La Chabeaussière, (catalogue Noël Charavay 64, 308), que des embarras d'argent l'empêchent d'assister aux réunions des Enfants d'Apollon.

« Je compte avoir terminé lundi un grand ouvrage dont le résultat pourra me donner de quoi me mettre en mesure vis-à-vis de mes frères en Apollon. Alors je me présenterai à eux sans scrupules. »

Plusieurs sociétés bachiques, lyriques ou artistiques ont porté ce titre : qu'étaient-ce que les Enfants d'Apollon auxquels appartenait Carle Vernet ?

Y.

L'entrée des ministères interdite aux parlementaires et aux femmes.

— J'ai lu — mais je ne sais plus où — que la Convention ou la Constituante avait, par un décret, interdit à ses membres, et interdit aussi aux femmes, de pénétrer dans les bureaux des différents ministères, de façon à soustraire autant que possible les ministres et leur personnel aux influences et intrigues politiques et aux séductions féminines.

Un collaborateur de *l'Intermédiaire* pourrait-il m'aider à retrouver la source de ce renseignement ?

G. GALLOIS.

Réponses

Mort du pape Clément XIV (LIX, 217). — La question a été élucidée par M. Frédéric Masson, *Le cardinal de Bernis depuis son ministère 1758-1794*, p. 293-299. (Paris, Plon 1884). Il conclut : « L'empoisonnement est une hypothèse dont l'histoire n'a pas besoin, qu'elle doit absolument et nettement rejeter. »

On trouvera dans Duhr, *Jesuitenfabeln*, 3^{me} édit., p. 62-75. (Fribourg, Herder, 1899), l'énumération critique de tous les témoignages contemporains et des opinions divergentes des historiens ultérieurs. Il en résulte que la thèse d'après laquelle Clément XIV aurait été empoisonné manque de tout fondement.

GEORGES GOYAU.

Camps dans le Nord pendant la Révolution (LIX, 163, 283). — Le camp de César dont M. Armand de Visme demande l'emplacement, était effectivement en amont de Bouchain. Il fut installé par Dampierre pour permettre à ses troupes de se réorganiser. Ce camp de César, qui joua un rôle important dans l'histoire de la campagne de 1792, figure encore sur la carte de l'Etat major actuel, feuille de Douai. C'est une superbe position militaire, dans la presqu'île comprise entre l'Escaut et la Sensée qui s'unissent au village d'Etrun. Ce fut bien un camp romain, à en juger par les murs en petit appareil qui apparaissent ça et là.

Le nom même d'Etrun est une forme du mot si commun d'Estrée, qui vient de *strata*, route empierrée. Il y avait donc là une voie romaine et le camp défendait le passage.

Les camps romains avaient des sites militaires si naturellement forts que l'on est fréquemment revenu à les occuper, aux temps où l'on faisait la guerre de position, comme cela eut lieu en 1792, époque où le manque de cohésion des troupes nécessitait leur réunion en vue de les préparer à la guerre.

ARDOUIN-DUMAZET.

Le fils de Fouquier-Tinville (LIX, 53, 134, 173, 299). — Dans une brochure de propagande catholique parue aux environs de 1871, intitulée *Les Secrets des La*

Salette, parlant des écarts reprochés à la presse, je lis :

Un ancien capitaine d'artillerie, quoique professant la religion protestante et fils du trop fameux Fouquier-Tinville, conventionnel et régicide, ne put s'empêcher d'adresser au Sénat impérial une pétition contre la licence effrénée de la presse démollissant la religion, la famille et le gouvernement lui-même.

La pétition fut discutée le 17 mars 1864, et le cardinal de Bonnechose en prit occasion pour stigmatiser l'impiété.

En ce qui concerne Fouquier-Tinville le père, il y a une erreur de l'écrivain catholique, l'accusateur près le tribunal révolutionnaire, ne fut pas membre de la Convention et partant ne put condamner Louis XVI. D. R. T.

Les cendres de Marceau (LIX, 329). — Le 4 août 1889 eut lieu la translation solennelle des cendres de Marceau au Panthéon.

A cette cérémonie, M. Tirard, alors Président du Conseil, crut devoir expliquer comment elles se trouvaient là. Il dit entre autre, que les restes de Marceau furent partagés entre la ville de Chartres et la sœur du Général, et que c'était la partie possédée par cette dernière qui allait entrer au Panthéon. Il parla d'une urne perdue portant en inscription « Hic cineres, Ubique nomen ».

Le sort de ces cendres serait tout autre. Après l'incinération du corps de Marceau, Bernadotte aurait fait 3 parts des cendres recueillies. Une serait scellée dans le piédestal de la statue de Chartres, une autre serait au Panthéon et enfin la 3^e aurait été remise à M^{lle} Emira Marceau, sœur du général qui les aurait déposées dans l'urne supposée perdue par M. Tirard et dont nous allons nous occuper.

Celle-ci fut pieusement conservée dans la famille Sergent-Marceau, et elle était encore en mai 1899 chez M. L. Sergent-Marceau, arrière petit-neveu du général. Il est le dernier héritier direct d'Emira Marceau et de son mari le conventionnel Sergent, et fait les fonctions d'adjoint au maire et de juge de paix à Treviglio, près de Milan. L'authenticité de l'urne fut consignée dans une lettre adressée par le père du susnommé au *Figaro* le 9 août 1889. Voici la description qu'il en donne :

Les cendres sont contenues dans une demi-ellipsoïde de plomb enchassée dans une urne d'albâtre.

Le vase de plomb est scellé et porte une petite plaque en cuivre sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

*Marceau duois cineres
Eve condit urna
Corpore ad confluentes
I'bi estat tumulus
Orenato*

L'urne d'albâtre porte gravée sur son pourtour :

Hic cineres, Ubique nomen

Cette urne repose sur un socle d'albâtre également qui porte l'inscription que voici :

A
MARCEAU
Général de Division
à XXIII ans
Commandant l'aile droite
à l'armée
de Sambre-et-Meuse
Mort de ses Blessures
à Allenkirchen
âge de XXVII ans
Le III^e Jour complémentaire
An IV de la Répub. Franç.
Par Emira
Marceau-Sergent, sa bonne sœur.

A la fin de mai 1899, l'urne fut apportée à Paris et remise avec divers autres souvenirs au prince Hélie de Sagan ; parmi ces souvenirs, il y avait entre autres, une feuille de papier pliée en sachet, dont l'intérieur conservait encore quelques traces de cendres ; sur ce papier était inscrit extérieurement la mention suivante de la main d'Emira Marceau :

Restes précieux de mon infortuné frère le Général Marceau, mort l'an IV^{me} de la République française, le 3^{me} jour complémentaire à Allenkirchen, et brûlé à Coblenze l'an V^{me} avec beaucoup de pompe par l'armée de Sambre et Meuse dont il commandait une aile.

Je dois ce souvenir doux, et douloureux en même temps, à l'obligeance du général Bernadotte, son frère d'armes dans la même armée.

A l'intérieur on pouvait lire encore à demi effacés, ces mots :

Ces cendres sont renfermées dans une urne dans [son tombeau à Coblenze.

M. L. Sergent-Marceau, avant de rien remettre au prince de Sagan, présenta le tout au *Figaro*, l'urne et le demi-ellipsoïde de plomb était intacts et le sachet de papier était vide, ce journal se demanda si la portion des cendres contenues dans le dit sachet ne serait pas celle mise au Panthéon.

Pour ce qui est de l'urne, le prince de Sagan, une fois en sa possession, avait

l'intention de la transporter dans ses propriétés d'Allemagne, lorsque Madame du Gast intervint et fut assez heureuse pour en devenir l'unique propriétaire.

Elle compte même, a-t-elle dit, l'offrir au Gouvernement, à condition toutefois qu'elle ne soit pas déposée dans un musée, mais bien au Panthéon ou à l'église des Invalides. Elle a également l'intention de donner les autres souvenirs du général Marceau au Musée de l'armée.

Voir *Figaro*, 12 mai 1899. — *Temps*, 21 décembre 1901. — *Liberté*, 4 mars 1903. — *Patrie*, 22 mars 1909. P. DE M.

Mme du Gast a fait savoir qu'elle donnerait les objets au musée de l'armée ; les cendres au Panthéon.

—
Le camp de Lanreinap (LIX, 163). — Le camp de Saint-Renan ou de Lanreinap fut établi par Bernadotte en l'an VIII ; il fut levé après la paix d'Amiens (1802) et rétabli l'année suivante ; il subsistait encore en 1808. On trouvera quelques renseignements sur ce camp dans : *Histoire de la ville et du port de Brest sous le Directoire et le Consulat* par Levot, Brest, S.D. in-8° (p. 427-434), et dans *Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat*, par Moreau de Jonnés. Paris, 1893, in-8° (p. 46 et suiv.).

HE. BO. RO.

—
Augereau, maître d'armes (LIX, 332). — De l'*Univers* 14 mars :

Je ne crois pas qu'il existe un volume sur Augereau. Quant aux *Mémoires*, aucun faiseur n'a eu l'aplomb d'en fabriquer avec la signature d'Augereau, car chacun savait que le maréchal était incapable de tracer deux phrases. Il était comme le colonel dont nous parle Barbey d'Aurevilly dans un de ses contes et qui « n'écrivait qu'avec son sabre sur la figure de l'ennemi ».

Les dictionnaires indiquent, en effet, que le futur duc de Castiglione fut maître d'armes ; et j'ai eu naguère confirmation du fait par M. de Bacourt.

L'honorable diplomate, qui était alors fort âgé (il avait fait ses premières armes auprès de M. Talleyrand), me raconta que le baron de Talleyrand, ambassadeur de France à Naples et cousin du prince, faisait donner des leçons d'escrime à ses fils par Augereau. Le principal valet de chambre du baron était un ancien carabinier qui avait été camarade d'Augereau. Celui-ci venait souvent dîner à l'office. Ce grand diable, qui avait toujours

le poing sur la hanche et prétendait posséder des bottes irrésistibles, inspirait une admiration naïve aux jeunes fils du diplomate ; et c'est ainsi qu'Augereau eut ces derniers pour élèves.

Maintenant, le futur maréchal était-il maître d'armes de profession ? Je l'ignore. Il y avait, à cette époque, dans l'armée, parmi les maréchaux des logis, nombre de bretteurs qui étaient toujours sur la planche et donnaient volontiers des leçons d'escrime, bien qu'ils ne possédassent pas un brevet de maître d'armes.

On n'est pas mieux renseigné, d'ailleurs, sur la profession du père d'Augereau. La plupart des dictionnaires indiquent que cet homme était maçon et avait épousé une fruitière. Or, sur l'acte de naissance d'Augereau déposé aux archives de la guerre, le père, Pierre Augereau, est mentionné comme « domestique. »

A la vérité, le mot a été biffé, mais on peut facilement le lire sous la rature.

Augereau : était un des plus vieux lieutenants de l'Empereur. Né en 1757, il s'était enrôlé à dix-sept ans dans le Clark irlandais.

Il y resta peu et c'est en quittant ce régiment qu'il partit pour Naples.

C'était bien le vrai reître d'autrefois, brave — et fidèle tant que la solde était bien payée, plus pillard que feu Bélisaire (les fourgons d'Augereau étaient célèbres dans toute l'armée), mais point avare, et sachant au besoin ouvrir sa bourse à un camarade. C'est ainsi qu'il avança 300.000 francs à Lannes et la somme était ronde, même pour un homme qui avait su si bien remplir ses fourgons. Il fit un coup d'Etat, il servit la République, l'Empire, la Monarchie et fut goigé par tous les régimes. Après avoir raillé les « cacucinades » le jour du sacre de l'Empereur, il assista fort dévotement le 21 janvier 1815 à la messe qui fut dite pour le repos de l'âme de Louis XVI. On conserve de la souplesse lorsqu'on a été maître d'armes — et à Naples encore !...

J. MANTENAY.

La layette de Louis XVII (LIX, 107, 311). — Il existe plusieurs malles ayant fait partie de la garde-robe de la reine Marie-Antoinette. Ces « malles » ne sont, en réalité, que des paniers en osier, doublés de taffetas cramoisi. Ils servaient au transport des hardes de la reine et de ses enfants, dans la Famille Royale se déplaçant d'une résidence royale à l'autre. Je possède deux de ces paniers et divers autres objets ayant appartenu à Marie-Antoinette. Ces souvenirs proviennent de

M. Brulon-Dubois, huissier de salle au contrôle général de la Maison du Roi. (Voir l'*Almanach de Versailles* 1778, page 75). FROMM, de l'*Univers*.

Les enfants de Napoléon I^{er} (LIX, 331). — Le peintre français Paul Delaroche ressemblait beaucoup à Napoléon I^{er}, sans, d'ailleurs, avoir avec l'empereur aucune parenté légitime ou illégitime. Il est né en 1797 et décédé en 1856. Son véritable prénom (Hippolyte) commençait par la lettre H. Il signait « Delaroche » et ses ancêtres s'appelaient « de la Roche ». Enfin un ami qui a récemment visité la galerie royale d'Anvers m'a dit y avoir vu un portrait de Paul Delaroche. Voilà, ou je me trompe fort, la réponse à la question posée par America, et l'identification du portrait de « H. de la Roche ». HORA.

Combien de temps la Belgique a-t-elle appartenu officiellement à la France. — **Jemmapes ou Jemapes** (LIX, 331). — Pour l'orthographe du nom de *Jemmapes* ou plus exactement *Jemappes*, voir la note de M. Clément Lyon, dans le tome XXVIII de l'*Intermédiaire*, page 671. GOMBOUST.

C'est *Jemmapes* ou *Jemappes* qu'il faut lire. M. Arthur Chuquet écrit *Jemappes* avec une seule *m* et deux *p* et non *Jemapes* comme on me le fait dire dans l'*Intermédiaire* du 10 mars.

ARMAND DE VISME.

Le duc de Berry et le département du Nord (LIX, 224, 344). — Le département du Nord, la ville de Lille surtout, ont toujours été de tempérament légitimiste.

C'est en exécution des journées mémorables rappelées par M. V. Vincent que le cœur du duc de Berry a longtemps reposé à Lille dans un mausolée toujours debout en l'église Saint-Maurice.

HECTOR HOGIER.

Le premier mariage du duc de Berry (T. G. 407; LIX, 343). — M. Rolin, Poète déclare « qu'on n'a pas tenu compte de très nombreux témoignages tendant à établir les droits de Madame Amy Brown au titre de femme légitime

du duc de Berry, ni de pièces importantes fournies par plusieurs auteurs très favorisés. »

Ces témoignages comme ces pièces sont sans valeur aucune.

Ce qu'il faut, c'est un acte de mariage.

Cet acte on ne le produit pas.

Donc le mariage n'a jamais eu lieu.

On a prétendu qu'il avait eu lieu à Londres, soit à la chapelle de King-Street, soit à l'ambassade française.

Or, en septembre 1902, j'ai fait procéder à des recherches à Londres même. L'abbé Tourel, curé de la French Chapel de King-Street Portman, Square, a déclaré qu'il n'y avait là aucun acte religieux du mariage, et, d'autre part, après avoir été à l'ambassade française et après avoir été aidé dans ses recherches par le chancelier, qu'on n'avait pas, dans les registres, trouvé trace du mariage du duc de Berry avec Amy Brown.

H. THIRRIA.

Jules Favre et Juarez (LVIII, 947 ; LXIX, 10). — J'ai envoyé, il y a plus de deux mois, une réponse à cette question. Pourquoi n'a-t-elle pas paru ? Je la renvoie, espérant que cette fois on la publiera.

Je ne répondrai pas à M. Félix Raesler.

M. Félix Raesler a bien voulu me poser déjà une question complexe et demandant communication de documents. Je lui ai répondu directement en me mettant à son entière disposition et en lui offrant un rendez-vous à sa convenance pour lui fournir tout éclaircissement et surtout la communication des pièces sur le fait auquel il s'intéressait.

Mais, à mes offres, M. Félix Raesler m'a répondu en les refusant net et en me cachant sa personnalité, car Félix Raesler est un pseudonyme.

Depuis, M. F. Raesler m'a fait une sommation sur un ton et dans des formes jusqu'à présent inusités dans *l'Intermédiaire*, et qu'il est regrettable d'y voir apparaître, car depuis 30 ans que j'y collabore, je n'ai jamais vu le ton et l'aireur dont use maintenant M. Félix Raesler.

Je crois donc que mes confrères trouveront que je n'ai plus à m'occuper de lui.

J'ajoute qu'un autre écrivain de *l'Intermédiaire*, M. Delabrousse, ayant bien voulu

aussi me poser une question à propos des batailles sous Metz en 1870, je lui ai répondu par une lettre personnelle, en me mettant à sa disposition également et en lui disant que j'étais d'autant plus heureux de le rencontrer que cela me donnerait l'occasion de lui répéter en quels termes élogieux le maréchal Canrobert m'avait parlé de son frère qui avait servi sous ses ordres à Rezonville et à Saint-Privat.

A cette démarche qui était, je le crois, à la fois aimable et flatteuse, M. Delabrousse n'a même pas cru devoir un accusé de réception.

Je ne répondrai donc pas davantage à M. Delabrousse qu'à M. Félix Raesler.

Au reste, peut-être que M. Delabrousse et Félix Raesler ne font qu'une seule et même personne.

C'est ce qui explique pourquoi M. Félix Raesler applaudit discrètement, car il ne faut pas montrer le bout de l'oreille, à tout ce que dit M. Delabrousse et réciproquement.

Plus tard, j'ai été à même de juger de la valeur des assertions de M. Félix Raesler-Delabrousse.

Ayant, ici même, affirmé que son frère avait tenu certains propos, j'ai publié un écrit de son frère établissant irréfutablement que ces propos étaient absolument faux.

Une autre fois, ayant voulu inventer une vilénie contre le *Grand Carnot*, son arrière petit-fils a démontré qu'il ne connaissait pas un mot de ce qu'il disait, tellement qu'il confondait Lazare Carnot — l'Organisateur de la victoire, — avec son frère.

Tout ceci n'est pas une raison pour que je me désintéresse de la question des rapports de M. Jules Favre et de Napoléon III, au contraire ; je pense bien d'ici peu publier une étude sur cette question.

GERMAIN BAFST.

Le Roi est mort. Vive le Roi aux obsèques du comte de Chambord (LVIII, 50, 178, 294, 739, 787 901 ; LIX, 22, 70, 120, 234, 288, 346). — Monsieur le baron de Witte attribue, par erreur, à M. l'abbé Curé les renseignements qui m'ont été donnés par le R. P. Bole en présence de M. de Saint-Victor, ancien député du Rhône et que je rapporte dans *Les Deux Fusions*, p. 202 et 203.

C'est également le R. P. Bole et non M. l'abbé Curé, qui a écrit la lettre dont j'ai cité des extraits.

Je tiens le texte complet de cette lettre à la disposition de toute personne qui désirerait en avoir connaissance. Son contexte prouve suffisamment la lucidité et la fermeté d'esprit de ce respectable religieux. Elle témoigne d'une rare érudition, de la connaissance approfondie et des conditions d'application et de la loi salique.

ROBINET DE CLÉRY.

Notre confrère qui ^{***}signe P. de Ch. avait sans doute parcouru superficiellement l'*Intermédiaire* du 28 février, sinon il se serait aperçu que je n'ai pas écrit les phrases relevées par lui.

C'est une personne beaucoup plus autorisée que moi, c'est M. le comte René de Monti lui-même qui a porté sur Mgr Curé le jugement dont se plaint notre confrère. Je n'ai pas besoin de rappeler une fois de plus que M. René de Monti, ayant — de même que son père et son oncle — passé des années dans l'intimité de Monsieur le comte de Chambord, était mieux placé que personne pour connaître la pensée du prince et savoir ce qui se passait à Frohsdorf.

BARON G. DE WITTE.

A la rubrique de ^{***}« Le roi est mort... Vive le Roi » et sous la signature de P. de Ch., l'*Intermédiaire* du 10 mars contient diverses erreurs que je ne puis laisser s'accréditer sur le compte de M. l'abbé Curé, aumônier à Frohsdorf.

L'auteur de cet article a du reste bien peu connu M. l'abbé Curé puisqu'il lui prête d'avoir concouru à l'éducation de M. le comte de Bardi, neveu de M. le comte de Chambord, alors qu'il ne lui a jamais donné la moindre leçon.

Il lui prête, en outre, (et c'est là le point grave de ses allégations) d'avoir été chargé par mon Auguste Maître « de plusieurs missions politiques importantes ». Je le nie formellement.

S'il m'est pénible de devoir rappeler que l'état d'exaltation où ce saint prêtre était tombé, fort longtemps avant la mort de M. le comte de Chambord, le tenait éloigné de l'intimité du prince, je le dois cependant pour la défense d'une politique toute de loyauté, que certains

esprits voudraient travestir à l'aide de documents erronés ou sans valeur.

COMTE RENÉ DE MONTI.

^{***}Au point où en est la question, elle devient si nettement une question d'histoire qu'il m'est permis, j'ose l'espérer du moins, de venir apporter la confirmation des dires du R. P. Bole et de Mgr Curé, puisque cela m'est possible et que, dès lors, je le dois à la mémoire du maître que j'ai servi.

Nommé, en 1872, président du comité légitimiste de la Nièvre, après la mort de mon père, une circonstance particulière m'a forcément mis à même de connaître la pensée intime de M. le comte de Chambord au sujet de sa succession politique.

A Nevers vivait un royaliste, le comte de Maumigny, dont la plume autorisée avait, depuis des années, soit dans la presse, soit dans des brochures diverses, étudié la grave question de la succession à la couronne de France par les princes de la maison d'Anjou. Le Roi ne pouvait ignorer des travaux de cette importance; je dus donc l'entretenir des œuvres magistrales qui, dans le département à moi confié, passionnaient les esprits de mes concitoyens. La conclusion donnée fut aussi nette que brève : « Le comte de Maumigny est dans le vrai, ne le lui dites pas ; les difficultés qui nous entourent sont déjà assez grandes pour ne pas les augmenter à cette heure ». Pourquoi ce qui a été dit au président du comité niver nais n'aurait-il pas été dit, avec plus de force encore, au R. P. Bole chargé de l'éducation des princes de la famille royale et à Mgr Curé son aumônier ?

Ne sait-on pas aujourd'hui qu'à Frohsdorf Madame la comtesse de Chambord a fait exécuter les volontés mêmes de son mari. Ne connaît-on pas les dispositions dernières du Roi touchant ses funérailles. N'a-t-on pas vu la cohésion des membres des comités français, à Goritz, arrêter la tentative faite pour substituer les droits de la maison d'Orléans à ceux de la maison d'Anjou. Enfin, n'a-t-on pas la certitude que le Roi qui pardonnait si chrétiennement le mal fait à sa race et à lui-même, n'a jamais porté atteinte aux « lois du Royaume et aux traditions de ses aïeux, conservant religieusement jusqu'à son dernier soupir le dépôt de la monarchie

héréditaire dont la providence lui avait confié la garde. »

CHARLES DU VERNE.

Bataillon de femmes pendant la Commune (LIX, 275). — Je suis resté à Paris pendant les deux sièges et je n'ai jamais vu de femmes organisées militairement. Pour confirmer mes souvenirs, j'ai consulté Monsieur M. ancien membre de la Commune, il m'a répondu :

« Il n'y a jamais eu de décret de la Commune organisant les femmes militairement, mais du 21 au 26 mai beaucoup de femmes ont demandé à être équipées et armées pour défendre Paris ; plusieurs d'entre elles sont venues me trouver à ce sujet, entre autre, le mercredi 24 mai, quand je présidais un conseil de guerre à la manufacture des Gobelins. »

A. C. T.

Les amnisties de la Commune (LIX, 275). — Deux amnisties furent votées par les Chambres en faveur des condamnés de la Commune, l'une partielle en 1879, l'autre plénière l'année suivante. Voici le texte de ces deux lois :

LOI

Sur l'amnistie partielle
(3 mars 1879)

Article 1^{er}. — L'amnistie est accordée à tous les condamnés pour faits relatifs aux insurrections de 1871 et à tous les condamnés pour crimes ou délits relatifs à des faits politiques, qui ont été et seront libérés ou qui ont été et seront graciés par le Président de la République dans le délai de trois mois après la promulgation de la présente loi.

Art. 2. — Les peines prononcées par contumace pour les mêmes faits pourront être remises par voie de grâce.

Art. 3. — A partir de la promulgation de la présente loi, la prescription sera acquise pour faits relatifs aux insurrections de 1871, qui n'auront pas encore été l'objet de condamnations contradictoires ou par contumace.

Art. 4. — A dater de la notification des lettres de grâce, entraînant virtuellement l'amnistie, le condamné qui sera rentré en France ne jouira plus du bénéfice de l'article 476 du Code d'instruction criminelle.

Art. 5. — La présente loi ne sera pas applicable aux individus qui, indépendamment des faits qu'elle prévoit, auront été condamnés contradictoirement ou par contumace pour crimes de droit commun ou pour délits de même nature ayant entraîné une con-

damnation à plus d'une année d'emprisonnement.

LOI

Relative à l'amnistie des individus condamnés pour avoir pris part aux événements insurrectionnels de 1870-1871 et aux événements insurrectionnels postérieurs
(11 juillet 1880)

Article unique. — Tous les individus condamnés pour avoir pris part aux événements insurrectionnels de 1870 et 1871 et aux événements insurrectionnels postérieurs, qui ont été ou qui seront, avant le 14 juillet 1880, l'objet d'un décret de grâce, seront considérés comme amnistiés, à l'exception des individus condamnés par jugement contradictoire à la peine de mort et aux travaux forcés pour crime d'incendie ou d'assassinat. Cette exception, toutefois ne sera pas applicable aux condamnés ci-dessus qui auront été jusqu'à la date du 9 juillet 1880 l'objet d'une commutation de leur peine en une peine de déportation, de détention ou de bannissement. Amnistie est accordée à tous les condamnés pour crimes et délits politiques ou pour crimes et délits de presse commis jusqu'à la date du 6 juillet 1880. Les frais de justice applicables aux condamnations ci-dessus spécifiées et qui ne sont pas encore payés ne seront pas réclamés. Ceux qui ont été payés ne seront pas restitués.

Le premier convoi d'amnistiés arriva à Paris, par la gare d'Orléans, le 3 septembre 1879, à quatre heures du matin (*Souvenirs d'un préfet de police*, par M. L. Andrieux, tome 1^{er}, pages 141 et 142).

NABOR.

Le « péril est à gauche, » discours de Jules Ferry (LIX, 275). — La phrase : Le péril est à gauche, ne se trouve dans aucun discours de Jules Ferry.

Cette formule fut mise en circulation par la presse, en octobre 1883 : on la déduisait d'un discours prononcé au Havre (14 octobre 1883) dans lequel Jules Ferry disait : « Le péril monarchique n'existe plus, mais un autre lui succède », et dans lequel il dénonçait les excès de l'intransigeance.

Voir *Discours et opinions de Jules Ferry*, VI, p. 170, 175, le texte de ce discours, et p. 175, la note de M. Robiquet, éditeur des *Discours*, sur la phrase : Le péril est à gauche.

GEORGES GOYAU.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Guilhem du Désert près Montpellier (LIX, 332). — La Société archéologique de Montpellier a publié le *Cartulaire de Gellone* (Saint-Guilhem du Désert), 1898-1905, 2 vol. in-4° de IV-511 et 114 pages. Consulter sur cette publication l'excellente *Bibliographie des Cartulaires français* (1907) par Henri Stein. Pour d'autres sources, voir aussi le *Répertoire* (Topo-bibliographie) de l'abbé Ulysse Chevalier.

IN-OCTAVO.

Le cartulaire se trouve aux Archives départementales de l'Hérault. Il a été publié récemment par la *Société archéologique de Montpellier*.

ECUODNOF.

Dans mon *Répertoire des Sources historiques du Moyen-Age, Topo-Bibliographie*, c. 2708, j'indique sur le cartulaire de Saint-Guilhem : Alaus (Paul), *Etude sur le Cartulaire de Gellone, dans Thèses de l'école des Chartes* (1885) 3-14; *Cartulaire de Saint-Guilhem du Désert* (arch. de l'Hérault). Fragment dans Meyer (P.), *Recueils d'anciens textes* (1874), 164, 167. — *Catalogue Cartulaire, archives départementales* (1847), 230. (1) — *Critique des deux chartes de fondation de l'abbaye de Saint-Guilhem-du-Désert*, dans *Bibliothèque de l'école des Chartes* (1841), A. II, 177-87.

U. C.

Etat civil ancien de Reims (LIX, 276). — Nous recevons la lettre suivante :

BIBLIOTHÈQUE DE REIMS

Le 4 mars 1909.

En réponse à la question posée dans l'*Intermédiaire* du 28 février 1909, *Etat-civil ancien de Reims*, je vous informe que les anciens registres paroissiaux sont conservés en bon ordre aux Archives communales, à l'Hôtel de ville, et aux Archives du Palais de Justice. Ces registres ont fait l'objet d'une étude, que j'ai publiée dans le *Bulletin historique du Comité des travaux historiques*, année 1901, après lecture au Congrès des sociétés savantes. Il n'y a pas dans ces collections de registres concernant l'état-civil

des protestants, qui étaient fort peu nombreux à Reims et la plupart étrangers sous l'ancien régime. — Votre bien dévoué,

H. JADART,
bibliothécaire.

Communication des pièces antérieures à cinquante ans (LIX, 275). — La circulaire ministérielle du 22 avril 1908, relative à cette communication a été publiée dans le *Bibliographe moderne, Courrier international des Archives et des Bibliothèques*, année 1908 (tome XII), p. 208.

H. STEIN.

Perpignan (LIX, 275). — Notre distingué confrère N. T. se préoccupe de savoir quelle peut être l'origine du nom de Perpignan. Cette question avait déjà soulevé des polémiques, il y a un peu plus de deux cents ans, et voici dans quelles termes ironiques P. de Marca, le savant historien, donna son opinion : « En vain les auteurs les plus récents — Marca écrivait ces lignes avant 1688 — recherchant l'origine du nom de cette ville, se sont-ils flattés qu'il venait d'un certain Perpinianus qui tenait une hôtellerie en ce lieu, ou d'un général romain, appelé Perpenna. Quant à nous, nous leur indiquerons la véritable origine de ce nom, quand ils nous auront donné l'étymologie de Ruscino. » — Frustra porro se torque recentiores in perquirenda origine nominis hujus oppidi, quam a Perpiniano quodam, qui hoc in loco stabulariam exercebat, sibi plaudentes ducunt, vel a Perpenna Duc Romano. Nos veram illis originem indicabimus cum ipsi nobis etymologiam Ruscionis patefecerint. » *Marca hispanica*, L. I, p. 22.

Ruscino, dont parle Marca, était à l'époque romaine la ville principale des Sardones, peuplades qui s'étendaient sur les côtes de la Méditerranée dans la région comprise entre Cervera (Cerbère) et Salces. Polybe fait mention de cette place ainsi que de la rivière qui en était proche, la Vernobure (La Tet), au sujet du passage d'Annibal, Ruscino devint colonie romaine, « comme il paraît par les médailles qui nous restent » — Documents manuscrits pour servir à l'histoire du Roussillon par Fossa — mais au temps de Pline n'avait encore que l'usage du droit romain. Elle fut ravagée par les Sarrazins et complètement ruinée par les Normands.

(1) Thomassy (Raym.)

Il n'en reste actuellement qu'une vieille tour à environ deux kilomètres de Perpinan.

Cette dernière ville aurait pris naissance sous la domination romaine. Elle aurait porté primitivement le nom de Flavius Ebusus. — *Marca hispanica* p. 20. — Ce prénom de Flavius semblerait donc indiquer qu'elle a été fondée sous Flavius Vespasianus, soit vers le milieu du premier siècle. Quels ont été ses avatars jusqu'au x^e siècle. époque à laquelle nous la voyons pour la première fois appeler villa Perpiniani ? On l'ignore. Je doute fort que la philologie arrive à percer cette obscurité. Je suis de l'avis de Marca : je crois qu'il faut renoncer à savoir si le nom de la cité vient du consul Perpenna ou de l'hôtelier Perpinianus. La science de l'étymologie est comme la plus belle fille du monde : elle ne peut donner que ce qu'elle a.

IVAN D'ASSOP.

Evêque de Mirepoix (LIX, 276). — Il s'agit évidemment de Boyer, nommé évêque de Mirepoix en 1731, démissionnaire en 1736 lorsqu'il fut nommé précepteur du Dauphin. A la mort du cardinal de Fleury, le Roi lui donna la feuille des bénéfices. Il mourut en 1755 sans avoir accepté un autre évêché, de sorte qu'il est toujours désigné, dans les mémoires du temps, comme l'ancien évêque de Mirepoix. Il était détesté par le parti janséniste.

G. O. B.

L'« ancien évêque de Mirepoix » avait nom Boyer. C'était bien le prêtre le plus intolérant qui se pût imaginer. Très combatif, grand ami des jésuites, champion irréductible de la bulle *Unigenitus*, il fut en effet « très mêlé aux affaires politico-ecclésiastiques » de la dernière moitié du xviii^e siècle. Il avait, comme on disait alors, « la feuille des bénéfices ». Entré à l'Académie française en 1736, il y mena longtemps campagne contre les candidatures de Voltaire et de Piron. Quand il mourut, fort âgé (il avait 80 ans), un contemporain lui composa cette épitaphe :
Sous cette pierre git, justement détesté,
Un ministre, valet de la Société,
Il se rendit fameux par tous les maux qu'en
[France
Il excita pour plaire à cette noire engeance.

Mais trop peu satisfait de ses succès divers,
Il va, la bulle en main, soulever les Enfers.
D'E.

Aubert, luthier à Troyes (LVIII, 950 ; LIX, 130, 292). — Claude Aubert, luthier, était déjà établi à Troyes en 1762 ; un acte du 12 septembre l'indique comme habitant dans la Grande-Rue.

L. M.

H. de Balzac (LIX, 335). — L'acte de naissance d'Honoré Balzac emprunté aux registres de l'état civil de Tours, a été reproduit par la *Gazette anecdotique* (1887, I, 221) et par le docteur Cabanès, dans son *Balzac ignoré* (1), pp. 5-6, en note.

Aucun des ouvrages que j'ai sous la main ne parle de son baptême. L'intéressante brochure du Dr Fournier, publiée à l'occasion de la souscription ouverte par la municipalité de Tours pour l'érection de la statue qui fait, aujourd'hui, face à l'Hôtel de Ville, est également muette à cet égard.

PIERRE DUFAY.

Famille Boucher d'Orsay (LIX, 164, 294, 350). — La question des privilèges et de la descendance d'Eudes de Challon (ou Chalot) Saint-Mard a été traitée dans la *Revue des Questions héraldiques*, il y a 6 ou 7 ans.

LA COUSSIÈRE.

Brochet de Saint-Prest (LIX, 220, 351). — Est-ce Pierre-Philibert Brochet, seigneur de Saint-Prest, fils de Pierre-Richard Brochet, seigneur de Pontcharrault ou Pontcharost, secrétaire du roi, et de Claude-Anne Marpon ?

Il était, je pense, originaire de Gien, où Pierre Brochet, son grand-père, était président au grenier à sel.

Il épousa, le 17 décembre 1733, Marguerite-Françoise Saulnier, fille de François Saulnier, seigneur de la Moisière ou la Moissière secrétaire du roi, et de Marie-Catherine Tirmois.

La famille Brochet portait pour armes :
d'azur, au sautoir d'or, accompagné en chef
d'une étoile du même, et en pointe d'un
croissant d'argent ; et celle Saulnier de la
Moisière : d'azur, au chevron d'or, accom-

(1) Paris, Charles, 1890, in-4°.

pagné en chef de 2 étoiles d'or et en pointe, d'une rivière d'argent.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Thérèse de Brünswick (LIX, 108, 243, 351). — « L'immortelle bienaimée de Beethoven », Thérèse de Brünswick, n'appartenait nullement à la maison de Brünswick, l'illustre Maison guelfe.

Elle était fille d'Antoine Brünswic de Korompa, conseiller aulique hongrois.

Née en 1778, elle est morte chanoinesse du chapitre de Maria Schul de Bruun en Moravie ; sa sœur Caroline, née en 1782, fut épousée par le comte Eméric Teleki, et sa cousine Susanne Brünswic de Korompa devint la femme du comte Francisco Guicciardi de Modène.

La famille Brünswic de Korompa existe encore. elle habite Marton Vassar près de Stahl Weissenburg en Hongrie.

FROMM, de l'*Univers*.

Familles Chalons-Landreville et Arminot (LVIII, 951 ; LIX, 81, 130, 220, 294, 351). — La famille Arminot Du Châtelet existe encore, l'*Annuaire militaire* renferme quatre officiers de ce nom dont deux chefs de bataillon et un médecin major. Notre collaborateur pourrait se renseigner auprès d'un de ces officiers supérieurs.

ARD.-D.

J'ai tout lieu de penser que M. Arminot du Châtelet, chef de bureau à la Préfecture de la Seine, serait en mesure de satisfaire la curiosité de notre collaborateur E.L. relativement au peintre Nicolas-Alfred Arminot.

ALBERT CATEL.

Les origines de la noblesse de la famille Clémenceau (LII ; LVIII, 78 ; LIX, 295). — On consultera utilement, je pense, l'article suivant, un peu hostile, mais très documenté néanmoins ; l'auteur est une notabilité du monde héraldique :

Filiation de dix degrés du docteur Clémenceau (Georges-Benjamin) sénateur et ministre de l'Intérieur par M.-A. de Tesson, pages 55 à 60 *Bulletin de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain*, Avranches 1906-07 tome XIII.

ALBERT-DESVOYES.

Si l'on désire des documents sur la famille CLÉMENCEAU DE LA SERRIE (Vendée), on n'a qu'à s'adresser, de ma part, à M. Mandin, archéologue, à Mareuil-sur-le-Lay (Vendée). Il a des documents inédits, forts précieux et ignorés.

MARCEL BAUDOIN.

Ce nom de Clémenceau est très répandu, et il ne suffit pas que l'un ou l'autre personnage ainsi appelé ait été anobli, même en Vendée, pour prétendre que le ministre actuel soit d'origine plus ou moins noble. La seule preuve qui pourrait compter serait une filiation *exactement* établie, qui montrerait la descendance incontestable d'un Clémenceau anobli : c'est ce qui n'a point été produit jusqu'à présent, et c'est ce qui n'appert pas, au reste, du très érudite *Dictionnaire des familles du Poitou*, commencé par M. Beauchet-Filleau et continué par le R. P. Dom Beauchet. Voilà pourtant l'ouvrage qui peut mettre sur la voie.

LANGOUMOISIN.

Famille Clémenceau (LVII ; LIX, 295). — On lit dans les *Mémoires secrets de Bachaumont* : 7 janvier 1769, *Extrait d'une lettre de Rennes du 2 janvier 1769* :

Il court ici une caricature dont il faut vous dire l'origine. Un avocat nommé Du Pare Poulzin, tout dévoué aux Jésuites et à leur cabale a été le défenseur du prêtre Clémenceau dans l'affaire du poison jugée définitivement le 5 mai 1768. Ce dernier en reconnaissance, a fait, dit-on, tirer en grand le portrait de ce moderne Cicéron. Le juriconsulte est représenté en robe avec la croix de Saint-Michel par-dessus ; il tient d'une main ses commentaires sur la coutume de Bretagne, mauvais ouvrage malgré l'éloge de Fréron, et de l'autre sa première requête pour Clémenceau.

Le prêtre Clémenceau auquel il est fait allusion, appartenait-il à l'ancienne famille vendéenne dont descend le président du Conseil ?

E. G.

De Combles de Naives (LIX, 276). — Je fais faire des recherches dans les archives de la famille de Combles et réponse sera donnée sous peu.

E. DES R.

M. de Comeyrac ou de Comeiras (LIX, 322). — La famille de Comeiras, en Languedoc, dont le nom patronymique est del Puech, fut maintenue dans sa noblesse, en 1716, par le Gendre de Montclar. Armes : de *gucules à une tour d'argent, surmontée de trois tourelles du même; celle du milieu plus élevée, le tout maçonné de sable*. Supports : deux aigles essorantes adossées, la tête contournée.

La France Héraldique de Popliment cite deux représentants du nom de Comeiras, mais les armes qu'il donne sont différentes de celles décrites ci-dessus. P. LE J.

Descendance de François de Créquy, duc de Lesdiguières (LIX, 333). — François de Créquy fut marié deux fois ; de sa première femme, Catherine de Bonne, sa tante, il n'eut pas d'enfants. Il épousa en secondes noces, en 1632, Anne de la Magdeleine de Ragny, de laquelle il laissa :

1° François-Emmanuel de Bonne de Créquy, comte de Sault, qui suit :

2° Charles-Nicolas de Créquy de Bonne, marquis de Ragny, qui mourut en 1674, sans avoir été marié.

François-Emmanuel de Bonne de Créquy, comte de Sault, duc de Lesdiguières, épousa, en 1675, Paule-Marguerite de Gondy, duchesse de Retz, héritière de sa maison et n'eut qu'un fils nommé Jean-François de Paule, duc de Lesdiguières, mort sans enfants, en 1703 (Rivoire de la Bâtie : *Armorial du Dauphiné*). P. LE J.

Madame Devismes (LIX, 4, 82, 192) — Jeanne Moyrond ou Moyroud (nom lyonnais subsistant) n'était point, cela est certain, de la famille (éteinte) des princes de Savoie, comtes féodaux de Genève (Suisse), mais elle appartenait probablement à la famille lyonnaise de Jean-François Genève, échevin de Lyon vers 1730, famille anoblie par l'échevinage.

Leurs armoiries, similaires de celles de la ville de Genève, sont reproduites dans les Armoriaux consulaires manuscrits de Chaussonnet, et dans Steyert, *Armorial du Lyonnais Forez, Beaujolais*, Lyon, 4^e 1860 (?). Cz.

Fabry-Fabrègues (LIX, 165, 299, 355). — M. P. M. possède-t-il quelques

renseignements sur Adhémar Fabri, évêque de Genève? A quelle époque occupait-il le siège? connaît-on ses armes?

L. V. P.

L'abbé Faria (LIX, 102, 247, 367). — Oui, le roman de Monte-Cristo a eu une suite, mais ce n'est pas *Alexandre Dumas* qui l'a écrite. C'est *Jules Lermina* qui a fait paraître cette suite. Il y a une vingtaine d'années, sous ce titre : *Le fils de Monte-Cristo*, éditeur L. Boulanger, Paris. GOUTATOUT.

Dans *L'Hermite de la Chaussée d'Antin*, tome IV, *Le somnambulisme de l'abbé Faria*, 28 août 1813, de Jouy parle d'une séance donnée par l'abbé Faria et à laquelle il assiste.

Cette jonglerie du *mesmérisme*, dont je me souviens que Doppal, élève de Deslon, qui l'était lui-même de Mesmer, disait ingénument : *Ceux qui savent notre secret en doutent plus que ceux qui l'ignorent*, a donné naissance au somnambulisme, dont M. l'abbé Faria tient en ce moment école, au grand scandale du bon sens et de la philosophie qu'il professe. J'ai assisté à la séance, c'est-à-dire à la mystification publique qui a eu lieu, mercredi dernier, dans une maison de la rue de Clichy ; je dirai ce que j'ai vu : c'est assez s'en moquer que d'en rendre compte.

L'apôtre du somnambulisme avait choisi la salle des exercices d'une maison d'éducation pour théâtre de ses tours de gibecière, où il resta fort au-dessous d'Olivier, comme on va voir. Avant que le professeur parût, je me suis occupé de l'assemblée ; elle était brillante, nombreuse, et composée, aux deux tiers, de femmes dans la fleur de l'âge. Il était aisé de voir que la plupart d'entre elles apportaient en ce lieu des préventions très favorables à la nouvelle doctrine. Je me trouvais placé auprès de Mme Maur..., et j'ai pu étudier sur cette figure aimable les différents caractères qu'impriment à la physionomie la crédulité, la confiance et la persuasion.

M. l'abbé, accompagné de cinq ou six jeunes filles a paru dans l'enceinte qu'il s'était réservée à l'une des extrémités de la salle : son teint, *bruni sous les feux du soleil de Goa*, ne nuisait pas à la régularité de ses traits, et j'ai cru m'apercevoir que la plus belle moitié de son auditoire n'avait, à cet égard, pas plus de préjugés que la tendre *Desdemona*. (1)

(1) Personnage de la tragédie d'*Othello* de Shakespeare.

L'orateur a débuté par un discours d'un style si grotesque, qu'il fallait être Français, et se rappeler que celui qui parlait était étranger, pour ne pas l'interrompre, à chaque phrase, par des éclats de rire. Le fond des idées n'était, malheureusement, pas moins risible que la forme : il est douteux que l'extravagance humaine puisse aller au-delà. Après un éloge burlesquement emphatique du magnétisme et de ses propriétés générales, M. le professeur a posé en principe que cet agent mystérieux était la base de toute instruction, le fondement de toutes les sciences, la clef de toutes les connaissances humaines. Avant d'avoir entendu ce philosophe de la côte Malabar, qui se serait imaginé qu'au magnétisme appartient non-seulement le pouvoir de nous révéler les secrets de la médecine, la cause, le siège et le remède de toutes les maladies, mais celui de nous faire connaître la configuration, la matière, le mouvement des astres et la nature de leurs habitans ? Nous voilà donc bien tranquilles sur les progrès futurs de la médecine et de l'astronomie ; la morale ne doit pas nous inquiéter davantage, le magnétisme en est le véritable ressort : toutes les vertus en découlent, ainsi que toutes les vérités ; et la politique elle-même est soumise à son action. Après cette définition si claire du magnétisme, M. Faria nous a parlé du somnambulisme, qui en est le résultat le plus immédiat. Ce que j'ai cru comprendre, à travers un verbiage inintelligible, c'est que l'état de somnambulisme est, pour l'homme, pour la femme surtout, l'état par excellence, qu'il développe dans le sujet somnambule des facultés et des connaissances auxquelles il est totalement étranger quand il veille, telles que le don des langues, la connaissance de l'avenir ; et, ce qu'il y a de plus extraordinaire, qu'il ouvre chez certaines personnes des organes nouveaux : c'est ainsi qu'une de ses élèves a le don tout particulier de lire, en dormant, par cette partie du corps humain que le premier homme et la première femme ont dû, seuls, ne pas apporter au monde. Malheureusement, cette épreuve n'était pas de nature à être faite en public. C'était à l'œuvre qu'on attendait M. le professeur.

Les expériences commencèrent ; les quatre jeunes filles vinrent se placer sur une même ligne, et le discours du maître les avait si bien préparées à dormir, qu'en un moment le doigt magnétique les plongeait dans un profond sommeil. L'une d'elles, en dormant dit qu'elle avait soif : « Que voulez-vous boire ? lui demanda l'endormeur. — De l'eau sucrée. » Aussitôt il lui présenta un grand verre d'eau claire, qu'il se contenta de magnétiser, au lieu de le sucrer ; la petite fille prit le verre d'eau, le but, et se plaignit

qu'on y avait mis trop de sucre. M. l'abbé aurait pu insister sur le parti qu'on pouvait tirer du magnétisme dans un temps où le sucre est si cher ; mais, sans répondre aux objections qu'on lui fit, il passa à une autre expérience. « Cette jeune personne, dit-il en montrant une des dormeuses, ne sait point le latin, comme on peut croire : eh bien ! dans l'état de somnambulisme où elle se trouve, vous allez voir qu'elle peut l'entendre. À la preuve : *Ars longa, vita brevis*. Répandez, mademoiselle, que signifient ces mots en français ? — *La vie est longue et courte*. » De longs éclats de rire partaient de tous les côtés, et la séance aurait eu de la peine à se continuer, si les mouvements et les cris d'une troisième somnambule n'eussent fixé de nouveau l'attention de l'assemblée : « Au voleur ! à l'assassin ! arrêtez ! » criait-elle. Le magnétiseur l'interroge. « Que se passe-t-il ? — Un assassinat, dans la rue de Clichy. — Quels en sont les auteurs ? — Deux hommes que je n'ai pu distinguer. — Sont-ils arrêtés ? — Un seul vient de l'être. » Cette jonglerie aurait pu faire quelque sensation, si plusieurs personnes présentes n'eussent été instruites d'un événement qui s'était passé trois heures auparavant, et dont la somnambule et son professeur pouvaient, comme un autre, avoir eu connaissance. L'expérience des membres paralysés et déparalysés à la voix du magnétiseur, a fini par pousser à bout la patience et l'honnêteté de l'auditeur ; on a d'abord murmuré, puis on a sifflé le professeur indien, qui a fort habilement expliqué le peu de succès de sa séance, en déclarant que la présence d'un seul incrédule suffisait pour neutraliser la vertu magnétique, et pour déjouer le talent du magnétiseur.

Mahuel de Lupcourt (LIX. 277). —

C'est Mahuet qu'il faut lire. Les terres et seigneuries de Lupcourt, Ville-en-Vermois, Azelot, Manoncourt et Burthecourt, situées près de Nancy, furent érigées en comté, le 2 janvier 1719, en faveur de Charles Ignace, baron de Mahuet et du Saint-Empire, chambellan du duc Léopold, etc. M. le comte de Mahuel qui habite Nancy, pourrait certainement fournir des renseignements sur le personnage en question.

Les armes de cette famille sont : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur à une tour d'argent, accompagnée de trois croix fleuronées et mal ordonnées d'or (Mahuet) ; aux 2 et 3 d'azur à trois besants d'argent ; au chef du même, chargé d'un léopard de gueules*. Supports : deux lions. P. LE J.

Jean-François de Mahuet de Lupcourt, grand prévôt de la collégiale de Saint-Georges, grand prévôt de Saint-Dié, etc., ne en 1680, mort en 1740. M. de Mahuet, 38 rue Gambetta, Nancy, fera parvenir, avec plaisir, les renseignements demandés. Prière de vouloir bien lui indiquer l'adresse où il devra les envoyer.

M.

La Stolz (LIX, 55, 139, 195, 251, 306, 362). — Dans le très intéressant article que M. Arthur Pougin a publié le 30 janvier sur Rosina Stolz, il dit qu'elle épousa en 4^e noces à Pampelune, don Emmanuel de Godoy, prince de la Paix. C'était en 1878 et la Stolz avait certainement plus de 60 ans.

Je serais fort reconnaissant à M. Pougin de vouloir bien compléter son renseignement, de façon à le mettre d'accord avec la généalogie de Manuel Godoy rapportée ci-dessous :

1^o Manuel Godoy, prince de la Paix, etc., etc., né à Badajoz le 12 mai 1767, mort à Paris en octobre 1851, marié 1^o à Joséfa Tudo, créée comtesse de Castillo-Fiél.

Marié 2^o, en novembre 1797, à dona Caroline de Bourbon, comtesse de Chinchon, 1779-1828.

Séparés en 1808.

Enfant du 1^{er} lit :

Il Don Manuel-Luis Godoy, prince de Bassano, comte de Castillo Fiél, duc della Torre, marié à...

Dont une fille : dona Marie-Louise-Christine, née en 1839, morte en 1880 ;

Mariée 1^o en 1859 à Ernest, prince de Looz-Corswaren † 1868, dont descend le prince Charles de Looz qui a eu dernièrement de fâcheux démêlés avec la justice belge ;

Mariée 2^o le 17 janvier 1878, au major don Francisco Ignacio Ricarde-Seaver.

— Enfant du 2^e lit de Manuel Godoy dona Carlotta duchesse de Sueca, comtesse de Chinchon 1800-1886.

Mariée à don Camille prince Ruspoli.

La Stolz aurait donc épousé, en 1878, don Manuel-Louis prince de Bassano, veuf et père de la princesse Marie-Louise-Christine.

Je serais heureux de savoir les dates de naissance et de décès du prince Bassano ainsi que le nom de sa première femme.

SEPTMONTS.

En 1847, M^{me} Stoltz habitait 44, rue Laffitte. C'est à son domicile que son mobilier fut vendu le 26 avril 1847. D'après Cantinjou, parmi les objets vendus figuraient :

Un Christ en ivoire sculpté par Jean de Bologne ; un Christ en Bronze, ouvrage de Benvenuto Cellini ; un Titien ; un Rembrandt ; un Murillo et des toiles de moindre importance du Bronzino, de Carlo Dolei, de Sasso Ferrato, de Salvator Rosa, etc...

Que sont devenus sculptures et tableaux ?

On a jadis imprimé que M^{me} Stoltz avait eu deux fils à Amsterdam en octobre 1833 et fin août 1834. L'*Intermédiaire* ne doit pas manquer de collaborateurs en Hollande et alors...

J. G. BORD.

Scribe, Melesville, Casimir et Germain Delavigne, au château de Wolberg, chez la reine Hortense (LIX, 106, 251, 288, 361). — J'ai attendu jusqu'à aujourd'hui pour répondre à la question posée par « Montixile » dans votre numéro du 30 janvier dernier, d'abord avec la pensée que quelqu'un le ferait d'une façon complète, et aussi parce que j'ai essayé d'obtenir communication des lettres de Scribe (si tant est qu'il ait été au château d'Arenenberg en 1826), en tout cas de Casimir et Germain Delavigne, malheureusement les mains qui les détiennent refusent cruellement et irrévocablement de s'entrouvrir.

Tout ce que je peux donc vous offrir est ce que je trouve dans un livre intitulé *Casimir Delavigne intime*, qui a été publié en 1907 par Madame Marcelle Fauchier Delavigne, petite-fille de Germain Delavigne, et voici ce que j'en extrais :

Enfin, ils (Casimir et Germain) arrivent le premier août au but de ce voyage à Arenenberg.

Arenenberg, écrit Chateaubriand, est situé

sur une espèce de promontoire, dans une chaîne de collines escarpées. La reine de Hollande, que l'épée avait faite et que l'épée a défaits, a bâti le château, ou si l'on veut le pavillon d'Arenenberg. On y jouit d'une vue étendue mais triste; cette vue domine le lac inférieur de Constance, qui n'est qu'une expansion du Rhin sur des prairies noyées; de l'autre côté du lac on aperçoit les restes de la forêt Noire, quelques oiseaux blancs voltigent sous un ciel gris et poussés par un vent glacé. Là, après avoir été assise sur un trône, après avoir été outrageusement calomniée, la reine Hortense est venue se percher sur un rocher, (Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*).

L'existence en Suisse comme à Rome est pleine de gaieté et d'entrain; la reine porte le mouvement et la vie partout où elle se trouve.

« Je l'écris dans le salon d'Arenenberg, où l'on copie de la musique, où l'on dessine, où l'on chante à pleine voix des airs de Rossini, où l'on danse la tarentelle; il ne faut donc pas s'étonner si ma lettre ne ressemble à rien; Pierrot a la tête brisée. » (Casimir à sa sœur, Arenenberg, 11 août 1820, inédite).

On fait pourtant à Pierrot une existence qui le ravit et rétablit tout à fait sa santé; il est choyé, ménagé, entouré de soins, et travaille tout à son aise:

« Le matin à 7 heures, on nous apporte une tasse de café; à 11 heures tout le monde se réunit pour le déjeuner; à 5 heures, on va faire une promenade en calèche dans les environs; à 6 heures, le dîner, et le soir le billard, la musique et la lecture. Tu vois que nous ne pouvons pas être malheureux », (Germain à sa sœur, 12 août (inédite)).

Aussi écrit-il à sa sœur:

« Nous sommes établis ici depuis dix jours; nous passons notre temps si doucement dans cette charmante retraite que notre intention est de ne la quitter que pour revenir en France.

« Nous ferons seulement une petite excursion avec les dames pour aller voir les chutes du Rhin à Schaffhouse (Germain à sa sœur; inédite).

Les deux frères se partagent la sympathie générale. Germain fait avec succès des lectures de ses vaudevilles; on monte quelques-unes de ses œuvres. Mais il faut pourtant rentrer en France, et au bout d'un mois, le 7 septembre, Casimir quitte cette vie douce, ce site pittoresque, cette hôtesse charmante, et, ce qui lui coûte le plus, la séduisante lectrice de la reine, Mademoiselle de Courtin.

On sait que Casimir, qui avait rencontré Mademoiselle de Courtin à Rome en 1826, avant le voyage de Suisse, conti-

nua à correspondre avec elle et l'épousa le premier novembre 1830. Il avait alors 39 ans et elle 38.

Le nom de Pierrot que Casimir se donne dans une des lettres citées est celui dont il avait, à Rome, pris l'habitude de se servir pour lui-même dans sa correspondance avec sa sœur qu'il appelait Colombine. H. GOUDCHAUX.

Paris d'Illins et Paris de Montmartel (LIX, 109, 193, 249, 304). — Claude Paris la Montagne, l'un des quatre frères Paris, était Sgr de Treffonds, Serpaize, Illins, Moirans, Surieu et fut secrétaire du roi, trésorier-général de l'armée de Flandre, receveur-général des finances et du Dauphiné. Il naquit le 7 août 1670 et mourut en 1744, ayant épousé en 1710 Elisabeth de la Roche, fille de Geoffroy de la Roche et d'Antoinette Héralut, dont

(1) Anne-Justine-Emilie, mariée, le 18 mars 1734, avec Jean-Maximilien-comte de Choiseul-Meuse.

(2) Guistain (?) Paris d'Illins, père de : Antoine Paris d'Illins, Sgr de Villers-sur-Mer, par succession du marquis de Brunoy, son cousin. De lui descendait :

Raoul Paris d'Illins, décédé le 20 juin 1874, marié avec Anne-Sophie Béatrix Michel de Roissy, fille de Félix-Pierre Michel de Roissy et de Marie d'Outremont des Minières, morte au château de Villers-sur-Mer, le 9 octobre 1888, dont

(1) Marie, morte en 1879, femme de Théophile Gosset,

(2) Suzanne, alliée avec Adrien de Guestiers,

(3) Alix, né vers 1830, morte à Paris le 12 novembre 1903, qui épousa Alfred-Louis-Olivier le Grand de Cloizeaux,

(4) Rollon, décédé en bas âge.

A mon tour, je m'adresse à l'obligeance de M. L. A. L. pour connaître les noms et les dates de décès des personnages de cette famille qu'il a relevés au cimetière de Villers-sur-Mer.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

La dernière descendante des Paris de Treffonds, branche de l'Île de France, est Mme Marestaing, fille du marquis de Treffonds, garde du corps du roi, qui a laissé de jolis souvenirs inédits. Il avait pour mère M^{lle} de Choiseul-Meuse bien connue par ses romans sous la Restaura-

tion, sous le nom de comtesse de Choiseul-Meuse. Il descendait, comme les Paris d'Il-lins et de Montmartel de la famille d'un des quatre frères Paris.

Mme Marestaing, qui habite à Paris, 17, boulevard Flandrin, possède la généalogie des Paris et leur filiation jusqu'à nos jours. Sa fille est Mme la comtesse Paris de Treffonds d'Avancourt, mariée dans une autre branche de cette célèbre famille Paris.

Baron de MARICOURT.

Famille Poisieu (LVI, 666). — **Terre de Vallery** (LVI, 667). — Je puis satisfaire en grande partie la curiosité du collaborateur D. A. qui a posé ces deux questions et de M. le comte de Saint-Saud qui s'y est intéressé. Les Vallery (au XIII^e siècle) et les Poisieux (aux XV^e et XVI^e) ont fait de ma part l'objet d'actives recherches en tant que seigneur de Marolles-sur-Seine (Seine-et-Marne). Les documents que j'ai trouvés sur ces deux familles sont si nombreux que l'énumération en paraîtrait sans doute fastidieuse aux lecteurs de l'*Intermédiaire*.

Je pense donc qu'il serait plus pratique que je me mette à la disposition des lecteurs de ce journal qui désirent être renseignés sur les questions ci-dessus. A cet effet, la direction de l'*Intermédiaire* voudra bien communiquer mon adresse, si elle est demandée. ALBERT CATEL.

Famille Régnier de Guerchy (LIX, 222, 358). — Il existe aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères, une correspondance considérable du comte de Guerchy en tant qu'ambassadeur à Londres. Comme toujours, ces sortes de documents comportent parfois des notes à côté. Cette correspondance a été dépouillée par un de mes amis, dont je pourrais donner le nom et l'adresse à M. M. de C. Peut être fournira-t-il des indications utiles. E. GRAVE.

Waré ou Varé (LIX, 8, 144, 254). — Un de mes amis qui me faisait visiter le charmant pays dominé par la forêt de Caupelle, me fit remarquer, il y a quelques années, une villa de Saint-Martin du Tertre et me la signala comme ayant appartenu à Varé, dessinateur du bois de

Boulogne. Cette villa est proche d'une habitation occupée par le pianiste Diémer.

Saint-Martin du Tertre possède aussi le château de Franconville, qui appartient au grand juge Régnier, devenu duc de Massa. Le parc est vaste et beau ; il serait intéressant de savoir si Varé coopéra aux travaux d'embellissement de ce domaine. AROUIN-DUMAZET.

Crapauds ou fleurs de lis (LVIII, 726, 863, 978; LIX, 39, 146, 198). — Dans le *Traité historique et moral du blason*, par J. B. Dupuy-Demportes, édité à Paris en 1754, je trouve au tome II, page 342 :

Le roi Louis VII, ou le Jeune, fut le premier qui mit les fleurs de lys dans l'écu de France ; car on ne les portoit avant lui qu'au bout des sceptres : le blason réduit à des règles fixes, n'étoit point en usage avant ce Roi. Mais comme l'aigle faisoit partie de la devise des Romains avant l'usage du blason, de même la fleur de lys faisoit partie de la devise de la Monarchie avant l'introduction des armoiries : il n'y a que les ennemis qui aient dit par dérision que les François avoient pris des crapauds, parce qu'ils étoient venus des palus méotides qui fourmillent de ces animaux.

Il y a eu une grande contestation entre M. Chiflet, M. Amant de la Roque, M. Tristan et Mrs de Sainte-Marthe sur les fleurs de lys. M. Chiflet prétend qu'elles n'ont point été à la France. Les écrits de ces illustres sçavans ont donné lieu à des recherches curieuses ; et on ne doute plus que les armes de la France ne soient des lys, non des lys de jardin, puisqu'ils n'en ont ni la forme ni la couleur, mais des iris flambés ou pavillés.

Vulson de la Colombière, dans son *Recueil de plusieurs pièces et figures d'armoiries*, Paris 1639, dit ce qui suit :

Ainsi nous sçavons tant par la tradition de nos pères que par les témoignages des anciens auteurs, que les fleurs de lys que portent nos Roys, furent apportées du Ciel par un ange à Clovis nostre premier Roy chrestien, pour estre le hyéroglyphique de la grandeur et durée de son Royaume, qui déclare que les Lys, non laborant neque nent, c'est-à-dire que la Couronne de France ne file point pour tomber en quenouille, et que les Lys ne peuvent estre cueillis d'une main estrangère, Lys qui sont les marques de la très sancte Trinité par les trois fleurons qu'elles ont et de la majesté Royale par la hauteur qu'elles ont sur toutes les autres fleurs ; Lys qui servoient de principal ornement à la Couronne de Salomon, dont le texte sacré porte qu'elle surpassait la magni-

ficence, et qui sont mesme si agréables à Dieu, qu'il avoit commandé à Moÿse son grand Législateur, de les représenter aux plus superbes ouvrages de son Temple : Lys, dis-je, en l'odeur desquels la Sapiënce divine déclare que l'Espoux de l'Eglise se plaist ».

Vulson de la Colombière donne donc aux fleurs de lis une origine divine et orientale. C'est ce dernier point de vue qu'a aussi longuement défendu M. Adalbert de Beaumont dans ses *Recherches sur l'origine du blason et en particulier de la fleur de lis*, publié à Paris en 1853. Cet ouvrage de 130 pages cherche à démontrer, en s'appuyant sur les monuments anciens de l'Égypte et de l'Orient, l'origine orientale des armoiries et tout spécialement de la fleur de lis, et conclut de la façon suivante :

1° les armoiries ne commencent en France qu'après la première croisade sous le règne de Louis VII et de Philippe-Auguste.

2° C'est à l'imitation des Arabes et des Persans que la chevalerie, les tournois, les Français ont été adoptés en Europe, en France.

3° Cette fleur, que nous nommons fleur de lis, est le symbole de fécondité et de royauté dans l'Égypte ancienne; c'est aussi la plante sacrée, l'arbre de vie, adopté avec le même sens symbolique par les Assyriens et les Perses, d'où elle passa à Byzance, ainsi que dans l'art persan et arabe dont elle fut le type d'ornementation, pour arriver enfin dans les contrées de l'Allemagne voisines de l'Orient, et en même temps que chez les Vénitiens et les Lombards, les Espagnols et les Français, et toujours sous cette forme significative de sceptres et de couronnes, *d'attributs de royauté*.

4° Enfin lorsque les lois du blason s'établirent en France, après les croisades, ce symbole, devint l'armoirie des Rois de France qui s'intitulaient les Rois par excellence. Plus tard, cette origine étant oubliée, perdue, et la racine celtique du mot *li* ignorée des blazonneurs, on regarda cet ornement symbolique, comme le *lilium* ou lis des jardins, symbole lui-même de la Vierge, ce qui, pour les rois de France très chrétiens, devait être un puissant motif d'adoption; peut-être même un scrupule religieux fut-il la cause de cette transformation du symbole païen en symbole chrétien. Alors seulement les écrivains blazonneurs, la plupart appartenant à l'Église, s'efforcèrent de retrouver dans la fleur de lis héraldique la forme du *lilium*, bien qu'au lieu d'être d'or sur azur et d'avoir trois pétales, il devait, dans ce cas en avoir cinq et figurer d'argent; mais

l'essentiel n'était-il pas d'effacer cette trace d'un emprunt fait aux infidèles, aux ennemis des chrétiens.

La théorie développée par M. de Beaumont paraît assez vraisemblable, ses déductions sont très ingénieuses et son argumentation est basée sur des documents très nombreux. Elle me paraît beaucoup plus probable que toutes les autres explications plus ou moins tirées par les cheveux. La civilisation arabe était, au moment des croisades, extrêmement développée; et deux civilisations qui se sont trouvées aux prises aussi longtemps que les civilisations orientales et occidentales devaient infailliblement s'emprunter réciproquement beaucoup d'usages et de coutumes. M. DE F.

Armoiries à déterminer : D'or à un bouquetin de sable (LIX, 223, 364). — Les armes de la famille patricienne bernoise de Ernst sont : *d'or à un bœuf naissant de sable, mouvant d'un têtre de sinople*. (Rietstap, Armorial bernois, etc.) Cette famille possédait un Régiment de son nom au service de France.

NISIAR.

Armoiries à déterminer : trois lézards (LVIII, 559, 649, 865, 924). — Par suite de circonstances indépendantes de ma volonté, je trouve seulement aujourd'hui la question posée dans le n° du 20 octobre dernier.

Ne faudrait-il pas lire l'armoirie comme suit : *au 1 et 4 de... à trois lézards de... au 2 et 3 de... à la fasce vivrée de... ?*

Dans l'affirmative, le 1 et 3 est le Tellier (*d'azur à trois lézards d'argent posés en pal rangés en fasce, au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or*) le 2 et 4 appartient à la famille Morel (*d'argent à la fasce vivrée de sable*). Je retrouve dans une ancienne généalogie en ma possession une alliance entre Everard le Tellier seigneur de Villedieu et Rietrude Morel fille de Guy, chevalier, seigneur de Tangry et de Jeanne de Belleure, Dame de Chelers.

E. DE B. ST-D.

Sonnet du Misanthrope (LIX, 112, 261, 366). — Si le nom de la rue Baillet, venait de l'érudite Adrien Baillet non seulement il aurait été célèbre 64 ans avant sa mort, mais encore 7 ans avant sa nais-

sance (1649 † 1706). Il y a donc lieu de penser qu'il s'agit d'un autre Baillet. « En 1297, elle s'appelait rue *Dame-Gloriette* et rue *Gloriette* en 1300. Vers 1350, elle prit le nom de *Baillet*, parce que Jean Baillet, trésorier du Dauphin (depuis Charles V), y avait une propriété. (Lazare, *Dictionnaire des rues de Paris*). Jehan Baillet était trésorier de Normandie en 1364 :

Comme nous soyons recors que ja piéca nous ayons donné et otroyé pour Dieu et en aumosne aus povres frères de Nostre-Dame du Carme de la ville de Caen, cent livres tournois de boys, pour faire leur reffretouer, et par noz lettres maudé à Jehan Baillet, lors nostre trésorier en Normandie, que il en feist avoir le paiement aus diz frères pour une foiz par un des marchans de bois de nostre forest de Touque.

Je n'ai pas le temps de faire des recherches dans Secousse, l'historien de Charles le Mauvais ; il est probable qu'on y trouverait le nom du trésorier. Avec tous mes regrets d'être si loin du « Sonnet du Misanthrope. » E. GRAVE.

La rose d'automne (LIX, 226, 366).

— La citation est d'Agrippa d'Aubigné, dans les *TRAGIQUES, les Feux* :

Le printemps de l'Eglise et l'esté sont passéz,
Si, serrez-vous par moy, verds boutons amassez
Encor esclortrez-vous, fleurs si franches, si vives
Bien que vous paroissiez, dernières et tardives:
On ne vous lairra pas, simples de si grand prix
Sans vous voir et flairer au céleste pourpris :
Une rose d'automne est plus qu'une autre exquise,
Vous avez esjoni l'automne de l'Eglise...

A rapprocher de l'hymne des S. S. *Innocents* :

*Salvele, flores martyrurum,
Quo; lucis ipso in limine
Christi insecutor sustulit,
Ceu turbo nascentes rosas*

et d'H. de Balzac : *La femme de trente ans*.

D. R.

Un livre rare du XVI^e siècle (LIX, 170). — L'auteur de cet ouvrage est peut-être le cosmographe Davity, qui a publié, en 1613, *les Estats, Empires et Principantez du monde...*, par le sieur D. T. V. Y., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy. DEBASLE.

Un rapport inédit de Chazet sur les théâtres sous le I^{er} Empire (LIX, 381). — Pourquoi Chazet y extropie t-il le vers de Boileau en disant :

Le Français né malin créa le Vaudeville
au lieu de *forma* le Vaudeville.

Cette faute, il est vrai, a du être commise bien des fois avant et depuis Chazet. Pour moi, si je la relève, c'est que j'ai été vertement tancé pour ce crime de lèse-parnasse. *Experto credo Roberto* D. R.

Locusée (LIX, 113, 204, 314). — *Datée* n'a pas du tout le même sens que *locusée*. Une lettre peut être *datée*, c'est-à-dire faire mention de la date à laquelle elle a été écrite, et n'être pas *locusée*, c'est-à-dire ne pas indiquer le lieu d'où elle est partie. Qu'on aime ou qu'on n'aime pas l'expression *locusée*, peu importe. Comment qualifierait-on une lettre qui ne porte pas de date d'origine, mais simplement l'indication du lieu où elle a été écrite ? Celle-ci, par exemple :

Château du Plessis [sans date].

Mon cher comte, Veuillez, etc.

ALBERT CIM.

Livres imprimés blanc sur noir (LIII ; LIV ; LV). — Connait-on — et a-t-on parlé ici même — des deux ouvrages suivants :

Les Ruines de Paris en 1875, publiées, en 1875, à la librairie de l'*Écho de la Sorbonne*, 7 rue Guénégaud, dont la couverture glacée est noire avec caractères imprimés en argent.

Il y a aussi un ouvrage « spécial » et un peu « secret » publié en 1848 chez Giraudeau de Saint-Gervais, dont la couverture cartonnée noire porte, en argent, le titre d'une fâcheuse aventure physiologique que M. Brieux a mis naguère au théâtre... HECTOR HOGIER.

Prononciation des noms étrangers (LVIII ; LIX, 93, 148, 202, 310, 360). — Ce sont les Italiens qui prononcent le latin correctement comme le prononçaient les Romains. Les Français ne prononcent pas les langues mortes correctement, car j'en dirai autant du grec. P. M.

« Billets écrits sur des cartes à jouer » (LIX, 113, 266, 311, 375). — Non seulement, nos écrivains du XVIII^e siècle se servaient parfois de cartes à jouer pour faire leur correspondance, mais aussi étaient-ils représentés sur ces cartes à la place des Rois, pendant la Révolution.

Dans l'important *Catalogue d'autographes*, d'Alfred Bovet, dont la vente a eu lieu en trois séries, de 1884 et 1885, figuraient au n° 755, le fac-simile d'un billet



La Foire aux Jambons au temps jadis (LIX, 273). — Je ne crois pas que la Foire aux Jambons ait, jusqu'ici, tenté la plume d'un historien et, dans les divers ouvrages sur Paris, on ne trouve que peu de détails sur cette foire qui existe depuis un temps immémorial.

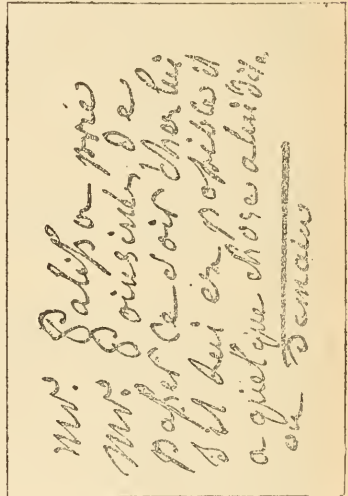
Je puis, cependant, fournir succinctement quelques renseignements sur cette question assez peu connue.

La Foire aux Jambons, autrefois désignée sous le titre de Foire aux Lards, s'est tenue sur le parvis Notre-Dame, jusqu'au commencement du XIX^e siècle. On en ignore l'origine et on ne trouve aucun titre de son établissement. Il est certain, néanmoins, que sa création

autographe de Palissot à Poinset de Sivry écrit au verso d'une carte à jouer, dont le recto était occupé par le portrait en pied de J.-J. Rousseau, surnommé « Sage », tenant dans la main droite son « Contrat social », il y remplaçait le Roi de trèfle.

Ci-inclus je joins les deux reproductions extraites du susdit Catalogue.

VICTOR DESÉGLISE.



remonte à l'époque où la boucherie, le marché aux pains et aux autres vivres, se tenaient, dans la Cité, sur le Parvis Notre-Dame.

Quoi qu'il en soit, ce n'est que dans une ordonnance du Prévôt de Paris, datée du 15 avril 1488, qu'il est fait, pour la première fois, mention de la Foire aux Lards :

Pour ce que plusieurs personnes de divers Estats se sont meslez par cy-devant de vendre lards suisez le Jeudy-Absolut au Parvis Notre-Dame, sans les séparer, ne mettre à part, ainsi qu'ils doivent faire, en quoy plusieurs ont été deceuz et trompez, et pourraient encores estre se provision ne estait sur ce taicte et donnée, pour à quoy obvier, l'en deffend à toutes gens de quelque

estat ou condition qu'ilz soient, de ne vendre le Jeady-Absolut au Parvis Notre-Dame, lard sursemé, et mis en une table à part, et que sur lesdictz lards y ait enseigne notable, à ce que les acheteurs ayent d'iceux claire connaissance, sur peine aux transgresseurs de ce présent cry, d'amende arbitraire et de tenir prison.

Le mercredi 15^e jour d'avril, l'an mil quatre cens quatre vingt-huit, avant Pasques.

Dans d'autres règlements de la même époque, on voit qu'il était prescrit aux lèpreux de rentrer dans les maladreries à l'approche du Jeudi Saint, et d'approcher de la Foire aux lards où ils ne pouvaient s'approvisionner que par l'intermédiaire de personnes saines.

La Foire aux lards, ainsi que la Foire aux Oignons et aux Fleurs qui se tenait aussi sur le parvis Notre-Dame, n'étaient pas sans occasionner du bruit et du tumulte, et troublaient les offices religieux qui, au moment des fêtes de Pâques, attiraient à Notre-Dame une affluence énorme de fidèles.

A la suite des réclamations du chapitre de Notre-Dame, la Foire aux oignons et aux fleurs fut transférée sur le quai Bourbon, et la Foire aux lards se tint, à partir de 1684, le Mardi-Saint au lieu du Jeudi-Saint.

Les marchands et les forains y venaient en grand nombre et, comme ils ne pouvaient tenir tous sur le Parvis Notre-Dame, on les autorisa à s'installer dans les rues voisines, mais, le Parvis Notre-Dame seul étant placé sous la juridiction de l'Archevêché et du Chapitre, il en résulta des difficultés de compétence en cas de contestations. Ces difficultés furent réglées par un arrêt du 2 avril 1686 :

Entre les courtiers visiteurs de chairs, lards et graisses des porcs, appellans de la sentence rendue par le Chambrier-lay de l'Eglise de Paris, du 21 mars 1682, d'une part ; Et les doyen, chanoines et chapitre de l'Eglise de Paris, Seigneurs Hauts-Justiciers de l'Eglise de Paris, Cloistre Parvy de Notre-Dame, Intimez d'autre ; Après que de la Fellonnière pour les appellans, et Maréchaux pour les intimez, ont dit qu'en communiquant au Parquet des gens du Roy, ils sont demeurés d'accord de l'appointement signé des Procureurs des parties. Ouy de la Maignon pour le Procureur Général du Roy. La cour ordonne que l'appointement sera receu, et suivant iceluy a mis l'appellation, et ce dont a été appelé, au néant en ce qu'il a été ordonné qu'il serait appelé par le Fermier

des Intimez, en chaircuitier, émandant quant à ce, sans préjudice des règlements faits entre les appellans et les chaircuitiers. Ordonne que le Fermier des Intimez appellera l'un des visiteurs en charge pour faire les visites dans l'estendue du Parvy Notre-Dame et juridiction desdits du Chapitre, auquel il sera par le Fermier payé le droit accoutumé, sans qu'il puisse prétendre aucun autre droit dans ladite étendue et juridiction ; et les rapports qui seront faits par ledit visiteur, se feront par-devant le Bailly du chapitre, pour ce qui sera dans l'étendue de sa juridiction ; par-devant le substitut du Procureur Général au Châtelet pour ce qui sera hors ladite juridiction....

Mercier, dans son *Tableau de Paris*, raconte qu'au XVIII^e siècle, les marchandises vendues à la Foire aux Jambons n'étaient pas toujours très saines ; on jetait à la rivière celles qui étaient saisies, mais elles n'étaient pas perdues, car les mariniers s'en emparaient et les emportaient triomphalement.

A partir de 1800 et jusqu'en 1813, la Foire se tint encore Place de la Cité, et sa durée fut portée à 8 jours.

En 1813, cette durée fut ramenée à 3 jours, le Mardi, le Mercredi et le Jeudi Saints, mais l'emplacement du Parvis étant devenu insuffisant, la Foire fut transférée sur le quai de la Vallée, entre le Pont-Neuf et la rue Pavée-des-Arts.

La Foire aux Jambons se tint ensuite : de 1832 à 1843, dans le nouveau Marché aux fourrages du Faubourg Saint-Martin ; de 1843 à 1872, sur le boulevard Bourbon à l'extrémité-nord du Grenier d'abondance (côté de la Place de la Bastille).

Depuis 1872, elle a lieu sur le Boulevard Richard Lenoir.

En 1890, sa durée a été portée à 4 jours, et depuis 1901, elle commence le dimanche des Rameaux pour se terminer le Jeudi-Saint. EUGÈNE GRÉCOURT.

Recueils d'usages locaux (LIX, 113, 205, 259, 317, 371). — Les Usages locaux du Département des Ardennes ont été publiés à deux reprises différentes ; la première fois en 1858, sous forme d'une plaquette in-8^o de 64 pages ayant pour titre : « Les Usages locaux existant et ayant con- » servé force de loi dans le Département » des Ardennes. — Mézières Imprimerie Lelaun-Martinet, 1858 : » — Ce petit recueil est une œuvre officielle, résultat du

travail de trente-et-une commissions cantonales nommées par le Préfet et d'une Commission Centrale chargée de recueillir, de vérifier et d'unifier le travail des commissions cantonales.

En 1897, il parut nécessaire de reviser ce travail déjà ancien et de le mettre en concordance avec les lois nouvelles. — Les Commissions cantonales furent de nouveau réunies et M. E. Bourgueil, alors Procureur de la République à Charleville, se chargea, sur la demande de l'Autorité Préfectorale, de dépeupiller leur travail et de rédiger le nouveau recueil. — Une Commission centrale fut nommée par arrêté préfectoral du 16 juillet 1897 et le manuscrit de M. Bourgueil fut approuvé par elle le 9 août suivant. — Ce recueil est beaucoup plus volumineux et plus détaillé que le premier. — C'est un volume in-8^o qui ne contient pas moins de 430 pages. Il traite d'ailleurs d'un grand nombre de matières non comprises dans le recueil de 1858; mais on ne peut se dissimuler qu'il contient quelques erreurs d'ailleurs inévitables dans un travail aussi considérable et fait aussi rapidement.

H. D^r.

Je connais encore, ^{***} pour la Vendée, en dehors des ouvrages déjà cités, relatifs à l'ensemble du Département, les suivants, qui concernent certains cantons, plus spécialement :

A. Coumailliau. — *Usages locaux du canton de Talmont*, 1875, in-12^o (1 fr. 25).

X. *Usages locaux du canton de Châlans*. — La Roche-sur-Yon, 1897 (1 fr.).

Il y en a, sans doute, d'autres encore!

MARCEL BAUDOIN.

^{***}
Recueil des us et coutumes des neuf cantons de l'arrondissement de Caen. — Caen, in-12^o de 18 pages, 1890, imprimerie Chauvin à Caen.

Usages agricoles de l'arrondissement de Caen recueillis par la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen. — Caen, imprimerie Valin, 1896, in-8^o, 66 pages.

G. LE H.

Patois Gâtinais (LIX, 225). — Bien qu'habitant depuis longues années le Gâtinais, je n'avais jamais entendu les termes de *Goland* et de *Pleus*. *Goland* (petite pièce de terre) pourrait peut-être

se rattacher au vieux français Gaulée, petite mesure de contenance, terre mesurée à la gaule.

Quant à *Pleus*, (terrain en friche), c'est aussi un terme de l'ancien français. Dans le dictionnaire de Godefroy nous trouvons *Peleure*, *Plure* s. f. *Peleux* ou *Pleux* s. m. signifiant terre en friche. Il est assez difficile de déterminer l'étymologie de ce terme, peut être pourrait-on l'interpréter comme terrain *Pelé*. Le *Dictionnaire d'argot* de Delasable donne le mot comme appartenant au langage populaire.

Quant aux mots *Ouche*, *Courtil* et *Grouette*, ils ne sont pas spéciaux au Gâtinais, et se disent couramment en France. *Ouche* est donné par Littré comme français, mais ne se trouve pas dans l'académie. Ce mot qui signifie terrain cultivé auprès des habitations appartient à l'ancien français, et se prononçait *Olche*, en bas latin *Olca*, *olcha*, *olqua*, même signification. Maintenant, d'où vient le bas latin *olca* ?

Courtil, cour, jardin, enclos près d'une habitation vient du bas latin *Curtile* du latin *Cors*, *Cortis* cour, basse-cour dans Vitruve, en grec *χωρτος* enclos. Ce mot n'est pas spécial au Gâtinais, mais très répandu en France.

Quant à *Grouette*, terrain pierreux, qui se prononce *Gueu rouët* dans l'Orléanais on le rencontre dans tous les dialectes provinciaux, sous les formes *grouets*, *gruets*, *grouailles*, *grouas*, *groic*, *groue*, etc. et dans un grand nombre de noms de lieux.

Ces termes paraissent avoir une origine celtique. En effet, le bas breton a *groa* grève, *grouan* sable. Celtique *grag* rocher, Irlandais et Gaélique *greig*, *craig*, Rouchi *groisse*, ancien français *groe*, bas latin *groa*.

Littré fait venir ces mots de l'anglo saxon *grut*, farine, gruau. L'opinion de Littré est probablement fort scientifique, mais je persiste à y voir un vocable autochtone qui devait avoir cours dans la Gaule et la Bretagne. Le *grut* anglo-saxon ne viendrait-il pas plutôt de *groa* sable, grain écrasé, réduit en gravier ?

UN VIEUX GATINAIS.

L'origine du mot Muscadin. — *La Révolution française* (14 mars 1909) publie cet entrefilet :

Dans ses *Essais sur les causes et les effets de la Révolution de France*, t. V, p. 279

(Paris, 1803, in-8; Bibl. nat., La 32/67), C.-F. Beaulieu attribue au conventionnel Chabot l'invention du mot *Muscadin*.

Voici comment il s'exprime :

Chabot, voyant un jour défiler dans la salle un bataillon de réquisitionnaires où il n'y avait pas de muscadins, c'est-à-dire de jeunes gens proprement vêtus, demanda que les biens de tous les muscadins fussent confisqués au profit des sans-culottes, et que ces muscadins fussent déportés hors du territoire de la République. Par le mot *Muscadin*, qui est de l'invention de ce capucin, il voulut d'abord désigner les jeunes Lyonnais qui avaient résisté aux troupes de la Convention; il étendit ensuite la même dénomination à tous les jeunes gens qui avaient reçu de l'éducation, à ceux enfin qui n'avaient pas les mains calleuses et le costume d'un sans-culotte.

Est-ce bien là l'origine du mot *Muscadin*?

Le verre en Europe occidentale (LIX, 172, 322). — Il paraît certain que l'introduction du verre en France est antérieure aux *Romains*. On trouve, en effet, des sépultures de *l'âge du Fer*, qui contiennent des *objets de verre*, et qui remontent peut-être à la fin de la période *ballastienne*, c'est-à-dire à plus de 500 ans av. J.-C. (Période de LA TÈNE I).

MARCEL BAUDOIN.

« **Mon cher Monsieur** » (LVIII, 674, 762, 870; LIX, 92, 314). — On ne paraît pas avoir songé, jusqu'à présent, à rechercher jusqu'où pouvait remonter cette locution, dans le style épistolaire. C'est pourtant, il me semble, ce qu'il importe le plus de savoir. Or, voici un témoignage devant lequel je m'assure que chacun s'inclinera très galamment, bien qu'il contrarie, sur presque tous les points, ce qui a été dit sur la matière; ce n'est rien moins que celui de Mme de Sévigné. Elle nomme souvent; « mon cher monsieur », ou « mon très cher monsieur », le comte de Guitaut (Guillaume de Pechpeyrou Comminges), ancien premier gentilhomme de la chambre de Monsieur le Prince, chevalier des ordres du Roi, etc... avec qui elle entretenait des relations particulièrement affectueuses, et qu'elle nomme aussi quelquefois, en souriant: « mon seigneur », parce que son fief de Bourbilly relevait du marquisat d'Épouse, dont le château appartient

encore aujourd'hui aux descendants directs de ce même comte de Guitaut.

LANGOUMOISIN.

Offrir le bras; donner le bras à une dame (LIX, 226). — Un de mes amis, parent de la famille de Staël, dinait un jour chez la duchesse de Broglie. Il avait vingt ans et entra dans le monde.

Au moment où le diner fut annoncé, la duchesse se leva, et fit signe à son jeune convive de venir lui offrir son bras pour passer dans la salle à manger. S'inclinant avec un respect, un peu troublé, il présenta son bras droit... » Pas celui-ci, Monsieur V. offrez-moi votre bras gauche; l'autre doit rester libre « pour me défendre » !...

Mon ami n'oublia plus jamais cette gracieuse leçon donnée par la fille de Mme de Staël. Je n'ai pas encore vu, quoique que je vive en marge du « monde » depuis dix ans, un homme assez goujat pour « prendre » le bras d'une femme.

Au moment où je termine cette note, quelqu'un, ayant beaucoup voyagé me suggère que c'est là « une mode américaine »; dans ce pays vraiment neuf, c'est la femme qui attaque — c'est l'homme qui se défend. Hélas !... Cz.

Effectivement, l'on voit couramment un monsieur prendre le bras d'une dame au lieu de le lui offrir, et cette mode de guinguette de banlieue est, à présent, adoptée dans la bonne société. Rien n'est plus ridicule, contraire au bon ton, et de plus déplaisant. On croirait voir un ataxique s'assurant au bras d'une femme ou un frôleur en quête d'émotion. J'avoue qu'offrir cavalièrement son bras à une femme dans la rue est de tout autre allure. Mais notre temps pratique le *musfle*, non pas même par laisser-aller, mais avec une certaine prétention qui ne denote de rien moins que de quelque bon sens. C'est de cette même recherche que procèdent des communications ou des suscriptions rédigées au nom de *madame et monsieur X*.

On croit sans doute faire de la sorte un raffinement de politesse. Certes non, et aucune femme ne saurait être flattée de cet effacement d'un mari dépossédé de son rôle de chevalier, de chef et de protecteur de la famille. Comme déférence

vis-à-vis de la femme, il n'y a rien à innover aux usages du temps passé. Elle eut un empire de grâce, elle fut l'objet d'un culte et d'une dévotion, que les excès du féminisme ne tendront pas à lui conserver. Plus qu'elle, peuvent le regretter ceux qui l'aiment.

Comte de ROULAVE.

Mariages d'enfants (LVIII ; LIX, 32, 127, 207, 315, 349). — On lit dans le contrat qui fut conclu le 31 août 1294 entre le roi d'Angleterre Edouard 1^{er} et le comte de Flandre Gui de Dampierre en vue du mariage du fils du premier avec la fille du second :

Promisimus et promittimus bonâ fide quod cum dictus dominus Edwardus et præfata domicella Philippa primum ad ætatem nubilem devenierint, aut citius si prudentia seu astucia in dictis... ætatem nubilem suppleverint, præfatus dominus noster rex Edwardum filium et heredem suum cum dictâ domicellâ Philippâ copulabit et conjunget.

On sait comment un mauvais génie, qui n'avait pas été invité aux fiançailles, empêcha la réalisation de ce projet de mariage. On n'eut donc point l'occasion de vérifier si la prudence ou la finesse des futurs permettraient de devancer l'époque normale. Mais il est un autre cas bien connu dans lequel aucun Philippe-Bel ne séquestra la fiancée. Le 7 décembre 1697 fut célébré à Versailles le mariage du duc et de la duchesse de Bourgogne, qui avaient respectivement 15 et 12 ans. Il faut lire dans Saint-Simon le récit du semblant de coucher des mariés et la réflexion que fit à cette occasion le jeune duc de Berry.

Ce qui advint quand *le roi* jugea qu'il était temps « de mettre ensemble les deux époux » les Dangeau et *tutti quanti* n'ont pas manqué de l'enregistrer. « Les auteurs du temps », dit M. le comte d'Haussonville dans *La duchesse de Bourgogne à la Cour*, « parlent de ce rapprochement aussi simplement qu'ils feraient d'une cérémonie de cour. Nous imiterons les auteurs du temps ». On verra donc par le détail dans son récit comment les choses se passèrent. Il y a là notamment un plaisant extrait des *Lettres historiques et gaillardes* de Mme Dunoyer.

DE MORTAGNE.

Le sens du goût (LIX, 279). — On pourrait, de nos jours, reproduire tous les genres et toutes les qualités de bières que produisaient non seulement les Santerre, brasseurs de père en fils depuis deux siècles, mais encore toutes les bières connues y compris — et nous pourrions remonter plus haut — la Cervoise qu'au treizième siècle brassaient les Cervoisiens de Paris.

Basés sur de simples observations, les procédés auxquels les brasseurs nos ancêtres donnaient parfois une allure quelque peu mystérieuse, nous paraissent aujourd'hui à peu près aussi enfantins que leurs brasseries étaient d'installation rudimentaire — ce qui n'empêchait pas nombre d'entre eux de faire fortune. — La prospérité d'Antoine Santerre (le futur général) fut surtout édiflée sur l'imitation de l'Alé et du Porter, d'après les indications qu'avait rapportées d'Angleterre l'un de ses frères François dit de Lafontinelle, également brasseur, et sur ses études personnelles.

Ceci acquis, le goût des bières qu'on buvait sous la Terreur (1) peut — si toutefois il est mort — être ressuscité ; peut-être subsiste-t-il ce goût, dans l'un ou l'autre des nombreux types de bières qui se rencontrent dans la Thiérache, dans le Cambrésis, contrées d'origine et d'élection des Santerre ; dans les Flandres, en Angleterre, puisqu'à l'époque dont nous nous entretenons le goût parisien s'attachait aux produits d'outre-Manche, dont l'un était dénommé « bière rouge ». Mais en admettant que ce goût puisse se rencontrer, en supposant même qu'il se trouve un brasseur ultra-fantaisiste épris de l'amour de la rétrospectivité au point de reconstituer les moyens d'action mis en œuvre autrefois, en admettant sa réussite — le but poursuivi pouvant être atteint — qui peut et qui pourrait affirmer l'authenticité d'un goût qu'on croirait pouvoir déclarer correspondant à celui

(1) Pourquoi sous la Terreur ? à cause de Santerre ? le fameux brasseur ne s'occupait guère de sa brasserie alors que pendant toute cette période il chevauchait en Vendée, d'où il ne revenait ensuite que pour se voir incarcérer à la Force dont, seul, le 9 Thermidor devait le faire sortir,

existant à une époque déterminée ? L'incrédulité qui serait, je crois, la récompense d'un effort industriel ne comportant aucune suite pratique me paraît en démontrer l'inutilité.

M. Taste pourrait-il nous faire connaître ce qu'est devenu le manuscrit de Santerre qu'il a eu en sa possession ; est-il bien certain que ce manuscrit émanait du brasseur de la rue Censier ? Celui-ci n'avait pas qu'un fils, mais bien six enfants dont quatre furent brasseurs. FRANCE WEBER.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

Chanson inédite de Lucien Bonaparte contre l'Angleterre. — La chanson qu'on va lire est de Lucien Bonaparte qui se piquait d'être poète. Elle a dû être écrite sur un petit carnet, car au dos se trouvent quelques adresses : son authenticité est certifiée par Alexandrine de Bleschamp, veuve de Lucien.

Cette pièce — inachevée — a été composée évidemment par Lucien lui-même, et au moment des premiers préparatifs d'invasion de Napoléon en Angleterre. Il s'agissait de stimuler l'opinion et de la disposer en faveur d'une action énergique contre la Grande-Bretagne.

La chanson traduit l'impatience d'une attaque laborieusement concertée et qui, au dernier moment, n'était point que contrariée par les vents hostiles.

Cette pièce est fort curieuse, car si nous connaissions Lucien poète, nous ne le connaissions pas chansonnier.

Elle fait partie du riche cabinet d'autographes de Noël Charavay.

(Air : *Malbroug s'en va-t-en guerre*)

I
Français c'est l'Angleterre
Miron-ton, miron-ton, mirontaine, etc...
Français, c'est l'Angleterre
Qui s'offre à vos regards (2 bis)

II
Voyez ces dunes blanches
Miron-ton, miron-ton, mirontaine, etc...
Voyez ces dunes blanches
Au sein de ces brouillards (2 bis)

III
Oui, oui, c'est l'Angleterre
Miron-ton, miron-ton, mirontaine, etc...
Oui, c'est l'Angleterre
Que nous voyons là-bas (2 bis)

IV
Ses cent vaisseaux de guerre
Miron-ton, miron-ton, mirontaine, etc...

Ses cent vaisseaux de guerre
Ne la sauveront pas (2 bis)

V
Allez venger la France,
Miron-ton, miron-ton, mirontaine, etc...
Allez venger la France
Embarquez-vous soldats (2 bis)

VI
De distance, en distance,
Miron-ton, miron-ton, mirontaine, etc...
De distance, en distance
Entendez les échos (2 bis)

VII
Vive la République !
Miron-ton, miron-ton, mirontaine, etc...
Vive la République
Et gloire à ses drapeaux (2 bis)

VIII
Les vents enflent les voiles,
Miron-ton, miron-ton, mirontaine, etc...
Les vents enflent les voiles
De nos mille bateaux (2 bis)

IX
Aux clartés des étoiles,
Miron-ton, miron-ton, mirontaine, etc...
Aux clartés des étoiles,
S'avancent nos héros (2 bis)

X
Le Consul et l'armée
Miron-ton, miron-ton, mirontaine, etc...
Le Consul et l'armée
Vont traverser les flots (2 bis)

XI
Déjà l'ancre est levée
Miron-ton, miron-ton, mirontaine, etc...
Déjà l'ancre est levée
On attend les signaux (2 bis)

XII
Hélas, vaine espérance,
Miron-ton, miron-ton, mirontaine, etc...
Hélas, vaine espérance
On nous appelle ailleurs.

Une lettre de Dumas fils. — Parallèle entre Feydeau et Flaubert — La victoire d'Anna Deslions. — Toutes les lettres de Dumas fils sont intéressantes.

La sincérité de l'expression, sa personnalité, la spontanéité des idées et leur choc, leur prêtent une saveur toute particulière. Celle qu'on va lire est parmi les plus curieuses. A qui est-elle adressée ?

Le parallèle que Dumas fils établit entre *Fanny* et *M^{me} Bovary* est assez inattendu. Ses préférences vont à Feydeau. Il n'ose dire que son œuvre soit au dessus de celle de Flaubert, mais, prophète en faute, il croit que la postérité est pour l'auteur de *Fanny*.

C'est peut-être plus l'admiration qu'une piquante jalousie qui égare son jugement. Feydeau marche sur ses brisées, il aborde avec une grande aisance, la vie parisienne et ses vices, et Dumas tremble qu'il ne se révèle, quelque jour, homme de théâtre et ne lui vienne disputer la palme. L'événement ne se produisit pas. Et la gloire de Dumas fils, n'eut pas plus à souffrir de celle de Feydeau que de celle de Flaubert. Celle de Flaubert fut autre chose.

Le début de la lettre pose un rébus : Qui était cette Pompadour des Batignolles, supplantée par cette Dubarry qui s'appelaient Anna Deslions ? Le Tout-Paris de 1858 avait la clef de ce petit mystère : mais depuis un demi-siècle, n'est-elle point perdue ?

(17 juillet 1858)

Qu'apprends-je ? — Eh bien, je m'en doutais. Cette Pompadour des Batignolles tremblait dans le manche depuis quelque temps. Je connaissais l'influence d'une Du Barry fort belle, ma foi, dont vous m'avez entendu parler souvent et que sans doute vous connaissez, laquelle n'est autre qu'Anna Deslions. Le fait n'en est pas moins amusant et que cette anecdote de ruelle a dû bien faire chez bonne-maman.

Comment faire maintenant pour tourner le dos à la favorite ? Va-t-on suivre Son Altesse jusques dans les bas-fonds de ses nouvelles amours ? C'est bien loin. Va-t-on couronner de fleurs l'idole abattue comme le bœuf gras la veille du mercredi des cendres, quitte à en manger une tranche le lendemain. Ciel ! que de difficultés ! que d'angoisses ! C'est bien amusant ; que vous êtes aimable de m'avoir si vite et si gracieusement répondu et que je vous remercie donc de cette drôle de nouvelle. Je vais écrire ma lettre de condoléance à tout hasard et je viens déjà d'informer la Russie de ce grand événement.

J'ai lu aussi *Fanny* avec d'autant plus de curiosité que je connais beaucoup l'auteur, qui est un ancien camarade de pension. Je suis de votre avis à l'endroit du style. L'auteur cherche sa forme en tâtonnant tous les écrivains dont il fait sa nourriture quotidienne, mais il ne l'a pas encore trouvée. Je partage moins votre sévérité à l'endroit de la conception et de la fable du livre. J'admets comme fréquente cette situation de la femme qui a un mari avec qui elle couche et un amant avec qui elle aime, pour me servir d'un mot propre, et cette situation une fois convenue entre l'auteur et le public sans qu'il ait besoin de l'expliquer, je trouve

qu'il en tire un assez bon parti et des déductions assez justes. Le dénouement sans catastrophe, sans conclusion définitive me plaît beaucoup et je suis séduit, à cause de ma nature vicieuse, par la scène où Fanny viole son mari et ses serments. Je trouve, en somme, dans le tout de grandes qualités d'observations et ce qui me plaît surtout, c'est la sobriété d'exécution. L'auteur n'a pas épuisé son sujet, il n'a pas vidé son sac, il est encore en haleine et peut-être plus en haleine à la fin de son livre qu'au commencement ; enfin, je crois qu'il y a là un moraliste à venir, susceptible de grand progrès, capable d'œuvres remarquables. C'est de l'école de *Madame Bovary*, mais voulez-vous que je sois franc, tout en trouvant *Madame Bovary* un livre irréprochable (étant admis toujours la donnée de l'auteur) tout en trouvant *Fanny* fort inférieur à *Madame Bovary*, je crois qu'il y a plus d'avenir dans Feydeau que dans Flaubert.

Pour me résumer, je n'aimerais pas voir paraître tout à coup au théâtre une comédie ou un drame qui aurait la valeur que je sens dans ce petit livre. Remarquez bien que ce n'est pas l'amitié qui me fait parler. Si Feydeau était mon ami avant d'écrire, il n'est plus que mon confrère depuis qu'il écrit, et, à ce titre, il a droit à toute ma justice et même à mon injustice.

Nous verrons plus tard. Puissé-je me tromper. Puisse-t-il n'avoir aucun talent ! Amen.

Là-dessus je me porte assez bien. Ces bains de mer qui doivent apporter avec eux quelque semence rhumatismale, me réussissent assez en développant mes facultés stomacales dont je n'ai qu'à me louer depuis deux mois. J'acquiers le plus de force possible pour le temps où il faudra retravailler. Je voudrais faire une grande machine sur la société actuelle, très ironique et très vraie. Ce n'est pas commode. Je ressemble assez à cet enfant à qui on demandait ce qu'il voulait être quand il serait grand, et qui répondait : je veux être roi. L'estomac aidant, on fera de son mieux.

Je vous remercie de nouveau de votre bonne lettre et serai fort heureux chaque fois que j'en recevrai une. Les esprits sérieux sont rares et ce qu'on doit souhaiter quand on en rencontre un, c'est de s'en faire un ami. Plus de papier.

A. Dumas fils.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

44^e ANNÉEN^o 121531^{bis}, r. Victor-MasséPARIS (IX^e)Cherchez et
vous trouverezIl se faut
entraider31^{bis}, r. Victor-MasséPARIS (IX^e)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

441

442

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

L'oppidum de Bibrax. — Dans ses commentaires de la guerre des Gaules (Liv, II, § VI). — Jules César cite, au début de la campagne contre les Belges (57 av. J.-C.), une ville des Rémois, appelée Bibrax. Voici à quelle occasion : ayant appris que toutes les populations du nord de la Gaule, entre l'Aisne, l'Oise, la Seine, la Manche, la mer du Nord, le Rhin jusqu'au confluent de la Moselle et une ligne partant de ce point pour aboutir à Châlons-sur-Marne, étaient en armes, et se proposaient de se réunir dans la région de Lutèce, le général romain se porta d'Antun sur Reims.

Il savait, par les rapports de ses espions, que les forces ennemies atteignaient trois cent mille hommes, divisés en un certain nombre de groupes. Il ne disposait que de huit légions, mais celles-ci formaient une masse de manœuvre déjà importante, surtout solide, disciplinée, bien encadrée. Adoptant un plan, dont Napoléon I^{er} devait s'inspirer plus de dix-huit siècles après, il résolut de marcher parallèlement à la falaise tertiaire, de briser successivement sur cette ligne toutes les colonnes ennemies se dirigeant vers leur point de

concentration, puis de remonter vers le Nord afin de prendre à revers toutes ces troupes privées de cohésion, et de les anéantir définitivement.

Les deux grands hommes de guerre passèrent l'Aisne au même endroit : à Berry-au-Bac. En ce point Jules César trouva devant lui la fraction principale de l'armée des Belges. Il arrêta pour attendre son attaque et, suivant son habitude, se retrancha — camp de Beau-champ.

Or, à huit milles de ce camp (12 kilomètres), était la ville de Bibrax. « Ab his castris, oppidum Remorum, nomine Bibrax, aberat millia passuum VIII ». Cette ville, dont la garnison était commandée par le rémois Iccius, était certainement sur la rive droite de l'Aisne, puisqu'elle fut attaquée par les Belges, qui marchaient contre César, la veille de la rencontre, et qu'elle se trouvait sur leur itinéraire, « Id, ex itinere, magno impetu Belgæ oppugnare cœperunt ». Ce sont les seuls renseignements que nous ayons sur sa situation.

On comprend que cette imprécision ait jeté les historiens dans un cruel embarras. Aussi hésitent-ils entre quatre noms de localités actuelles : Beaurieux, Le Vieux-Laon, Bièvres et Pont-Arcy. Certains ont été jusqu'à parler de Braines, mais cette opinion semble définitivement écartée. Pour ma part, j'opinerais volontiers pour le Vieux-Laon, où l'on retrouve des restes très curieux et très considérables de retranchements fort bien conservés. Il faut seulement admettre que l'armée Belge est

arrivée directement par le Nord, c'est-à-dire par la plaine de Sissonne, et non par l'ancienne voie de Laon à Reims (route Nationale n° 44).

L'empereur Napoléon III s'intéressa à cette question Il prescrivit des fouilles méthodiques à Beauchamp et à Berry-aubac. Celles-ci aboutirent en 1862, après l'apparition de l'analyse raisonnée des commentaires de Léon Fallue. Où peut-on trouver les rapports qui durent être rédigés à l'occasion de ces découvertes ? Y était-il parlé de Bibrax ?

IVAN D'ASSOF.

Les gardes du corps aux 5 et 6 octobre. — D'après tous les anciens Etats Militaires, les quatre compagnies des Gardes du Corps, sous l'Ancien Régime, prenaient leur service à Versailles tour à tour et par quartier (janvier, avril, juillet, octobre). Comment se fait-il donc que les documents conservés sur les événements des 5 et 6 octobre, et notamment la Procédure du Châtelet, nous montrent comme de service, à la fois, des gardes des quatre compagnies ?

Je sais bien que, d'après tous les historiens de la Révolution, le 1^{er} octobre arrivé, on retint, en prévision des événements, les gardes qui allaient partir. Ainsi Thiers (*Révolution*, I, 160) écrit :

On retint la compagnie des gardes du corps dont le service venait d'être achevé.

Mais ce texte établit précisément, qu'à cette époque, le système du roulement par compagnies était encore observé, et ne justifie la présence à Versailles que de deux d'entre elles ; en sorte que ma question reste entière. LA BRETONNE.

Le Trésor de Berne en 1798. — L'armée française, commandée par le général Bruno, ayant envahi la Suisse sous prétexte de délivrer les Vaudois opprimés par les Bernois, s'empara de la ville de Berne, le 5 mars 1798, et mit la main sur le trésor public accumulé dans cette ville depuis des siècles.

A quelle somme se montait ce trésor ? A trente millions ? Le Directoire aux abois n'avait-il pas fait envahir la Suisse à seule fin de s'emparer de ce trésor ?

Madame de Staël, dans ses *Considérations sur la Révolution française*, et Emile

de Bonnechose dans son *Histoire de France*, le disent positivement.

Mais Thiers, dans son *Histoire de la Révolution française*, affirme le contraire en ces mots :

Les Français, en entrant à Berne, s'emparèrent des caisses du gouvernement, ce qui est la conséquence ordinaire et la moins contestée du droit de guerre. Toutes les propriétés publiques du gouvernement vaincu appartiennent au gouvernement vainqueur. Dans tous ces petits Etats, économes et avarés, il y avait d'anciennes épargnes. Berne avait un petit trésor qui a fourni à tous les ennemis de la France un ample sujet de calomnies. On l'a porté à trente millions. Il était de huit. On a dit que la France n'avait fait la guerre que pour s'en emparer, et pour le consacrer à l'expédition d'Egypte, comme si elle avait dû supposer que les autorités de Berne auraient la maladresse de ne pas le soustraire ; comme s'il était possible qu'elle fit une guerre et bravât les conséquences d'une pareille invasion, pour gagner huit millions ! Ces absurdités ne soutiennent pas le moindre examen (en note : on les trouve répétées par Madame de Staël et une foule d'écrivains). On frappa une contribution pour fournir à la solde et à l'entretien des troupes, sur les membres des anciennes aristocraties de Berne, Fribourg, Soleure et Zurich.

Qui faut-il croire ? Thiers ou Madame de Staël ? Le Droit des Gens d'aujourd'hui admet-il cette mainmise brutale du vainqueur sur le trésor public du vaincu ?

N'est-ce pas le beau-frère du Président du Directoire Rewbell, Rapinat, alors Commissaire français en Suisse, qui se chargea de cette indélicate opération et d'autres du même genre ? Ce qui lui valut de la part des malheureux Suisses l'épigramme suivante :

Un pauvre Suisse que l'on ruine
Demandait que l'on décidât
Si Rapinat vient de rapine
Ou rapine de Rapinat.

ARMAND DE VIÈME.

Le costume ecclésiastique au théâtre. — Quand y parut-il pour la première fois ? Une légende veut que cette apparition se produisit, en 1790, sur la scène, du théâtre de la rue de Bondy, avec l'*Orphelin et le Curé*, du comédien Léger, lequel, entre parenthèses, avait porté le petit collet. Mais cette innovation n'avait-elle pas eu de précédents ?

D'E.

Le comte d'Egmont, prétendu Louis XVII. — Possède-t-on quelque renseignement sur un individu qui aurait été enfermé en 1797 dans le château de Dinan, sous le nom de comte d'Egmont et se disant le fils de Louis XVI ? Ce personnage est cité dans l'édition 1908 du *Guide Joanne* pour la Bretagne, page 129, d'après un travail de M. Gaultier du Mottay.

L'année indiquée donnerait à penser qu'il s'agit peut-être du premier faux-dauphin connu, Hervagault arrêté une première fois à Cherbourg en août 1796, et le 16 mars 1797, pour la seconde fois, aux environs de Bayeux. Toutefois Hervagault ne s'est pas donné pour le comte d'Egmont, mais pour le fils du prince de Monaco.

Il serait curieux de rechercher l'origine et l'identité du prisonnier de Dinan.

NÉRAC.

Les pensions civiles. — En 1853, la maison Rothschild offrit à l'Etat de se charger, aux mêmes conditions que lui, du paiement des pensions civiles ; mais, en outre, elle s'engageait, après le décès du fonctionnaire retraité, à verser à sa veuve ou à ses enfants un certain capital, — de façon, selon les termes d'un rapport que j'ai lu, que les fonctionnaires de l'Etat ne fussent pas plus mal traités que les épiciers, qui, eux, quand ils se retirent des affaires, ont non seulement une rente mais un capital pouvant servir de patrimoine à leurs enfants. Le gouvernement de Napoléon III, qui, comme tous les gouvernements, avait besoin d'argent, refusa l'offre de la maison Rothschild. Il prétextait qu'il avait l'intention d'établir une caisse spéciale des retraites. Cette caisse n'a jamais été constituée, et, sous prétexte d'avantager les fonctionnaires, l'Etat continue à prélever sur leurs appointements le taux usuraire de cinq pour cent, plus le montant de chaque avancement.

Cette question du capital à verser aux fonctionnaires retraités ou à leurs héritiers a été discutée depuis et à diverses reprises, notamment vers 1872 ou 1873. Je serais reconnaissant à nos collaborateurs de vouloir bien me renseigner à ce sujet.

G. GALLOIS.

Prêtres défenseurs au criminel. — A-t-on des exemples de prêtres qui ont assisté des accusés devant des juridictions criminelles et plaidé pour eux ?

L. F.

Alliances et parentés avec la famille de Jeanne d'Arc. — En ces temps de glorification de Jeanne d'Arc, quantité de familles prétendent se rattacher aux du Lys. Il serait curieux et intéressant de connaître exactement les alliances des frères et sœurs de l'héroïne, la descendance actuelle de ces frères ou sœurs.

A ma connaissance, deux familles, les Maleissye et les Pichon-Longueville soutiennent l'alliance de leur race avec celle de Jeanne d'Arc et portent dans leurs armes l'épée qui bouta les Anglais hors de France.

DE POULPIQUET.

Baudelaire candidat à l'Académie. — Le texte de la lettre par laquelle Baudelaire informait le secrétaire perpétuel de l'Académie qu'il retirait sa candidature au fauteuil de Lacordaire a-t-il été publié ? Si oui, où le trouve-t-on ?

Rappelons que c'est cette lettre dont Sainte-Beuve écrivait le 15 juillet 1862 :

Quand on à lu votre dernière phrase de remerciement, conçue en termes si modestes et si polis, on a dit tout haut : Très bien !

(Et. Charavay, *Baudelaire et de Vigny candidats à l'Académie*, page 103, Paris. Charavay, 1879).

Les compositions érotiques de Boucher. — Je reçois la note suivante :

Je lis dans *Les indiscretions de l'histoire*, deuxième série, du D^r Cabanès que les compositions érotiques par Boucher, enlevées du boudoir de Mme de Pompadour, sur l'ordre de Louis XVI, faisaient actuellement partie d'une collection anglaise. Or, le D^r Duhren dit, dans un récent ouvrage (*Geschlechtsleben in England*, III^e vol. page 499) que cette collection, vendue en dernier lieu à un amateur américain, fut renvoyée, vu son caractère obscène, par la douane de New-York, à Edimbourg, lieu d'expédition, où les autorités anglaises détuèrent ces fameuses compositions. Qu'y a-t-il d'exact dans cette dernière assertion ?

J. MARFORT.

Nous livrons la question aux collaborateurs de *l'Intermédiaire* n'en pouvant donner la solution. Nous rappellerons seulement ce qui est dit de ces peintures dans *l'Art du XVIII^e siècle*, 1^{re} série, de E. et J. de GONGOURT, p. 257 :

Boucher a laissé un certain nombre de tableaux érotiques. Thoré parle quelque part d'une série de peintures exécutées pour éveiller les jeunes sens du roi Louis XV. Ces peintures existaient encore sous l'Empire dans quelque coin caché d'un château royal. Je ne sais ce qu'elles sont devenues.

D^r CABANÈS.

Fossé (A). — Fut attaché au *Moniteur* et, après 1819, conseiller à la Cour d'appel. D'aimables confrères pourraient-ils donner des renseignements biographiques sur cet ancien magistrat ?

SGLPN.

Jean Lhuillier, prévôt des marchands. — Nous serions désireux d'avoir des renseignements sur la descendance de Jean Lhuillier qui fut prévôt des marchands sous Henri IV.

Plusieurs familles portent actuellement ce nom. Quelles sont celles qui peuvent s'y rattacher ?

MONTMOREL.

Méré. — Y a-t-il quelque parenté entre Poltrot de Méré, qui assassina en 1563 le duc de Guise, et le chevalier de Méré, dont il est parlé dans les *Pensées* de Pascal ?

DEBASLE.

N... de la Roche, commandant des garde-chasses du roi. — Ce personnage était mentionné dans le numéro de *l'Intermédiaire* en date du 20 février (col. 250). Je serais très désireux d'avoir des renseignements aussi complets que possible sur ses ascendants, ses frères et sœurs et d'une façon générale, sur sa famille directe ou collatérale. Merci d'avance à ceux qui voudront bien me les fournir.

HORA.

Jean-Baptiste de Paty de Bellegarde. — Jean-Baptiste de Paty de Bellegarde écuyer, né à Bordeaux, probablement, le 16 octobre 1758, de Michel de

Paty, chevalier, baron de Lisle, vicomte de Boisroche, seigneur de Bellegarde, conseiller au parlement de Bordeaux, et de Marie de Verthamon Saint-Fort, était capitaine au régiment de la Colonelle-générale, lorsqu'il fut convoqué en 1789 à l'Assemblée de la noblesse de Bordeaux. Au moment de la Révolution il émigra en Russie et devint ensuite lieutenant-colonel du régiment du duc de Richelieu. Il passait pour un grand joueur de profession et s'était fait connaître par ses aventures amoureuses.

Un obligeant confrère pourrait-il me dire ce qu'est devenu Jean-Baptiste de Paty, s'il s'est marié et s'il a eu des enfants ?

PIERRE MELLER.

Testament de Privat d'Anglemont. — Je le trouve ainsi libellé :

Testament de Privat d'Anglemont

Recueilli par moi Charles Félix K..., étudiant en médecine, interne des hôpitaux (à la maison Dubois).

Article 1^{er}. — Privat d'Anglemont demande qu'il n'y ait, à l'occasion de sa mort, ni article nécrologique, ni oraison funèbre.

Art 2. — Le corps de Privat d'Anglemont sera transporté à Clamart, dans le pavillon des jeunes gens qui étudient l'anatomie et livré ainsi à la science.

Est-ce inventé à plaisir ?

SIR GRAPH.

Traité de la civilité par l'abbé Prévot. — Les biographies de l'abbé Prévot (*Grande Encyclopédie, Nouvelle biographie Générale*, Bouillet) ne font aucune mention d'un traité de la civilité qu'il aurait écrit.

Cet ouvrage ne serait il pas connu ?

Son existence m'est révélée par un document manuscrit qui se trouve à la suite d'une Généalogie des Forestiers de Flandre, par Cornille Martin (1612) dont j'ai fait jadis l'acquisition à Hesdin.

Le document débute ainsi : *Suite d'un extrait des ouvrages de M. l'abbé Prévost sur la civilité. Chap. 9.*

Il finit par ces mots : *ICI VOYEZ les feuilles des conférences de Saint-Omer.*

Si quelque lecteur de *l'Intermédiaire* des

chercheurs désiraient avoir communication de l'extrait, je me tiens à sa disposition.

GRARD.

« Un amour monastique ». « Perle d'or » : Noms d'auteurs à retrouver. — Pourrait-on m'indiquer les auteurs de deux nouvelles parues, il y a une soixantaine d'années, dans un recueil de romans, peut-être *l'Echo des feuilletons* ?

En voici les titres :

Un amour monastique. Perle d'or.

P. C.

« Donnez ce plaisir pur... » : Vers dont on demande l'auteur. — Un de nos confrères peut-il me dire de qui sont les vers suivants qui figurent en épigraphe sur les prospectus d'une œuvre de charité, très intéressante d'ailleurs, dénommée « La Mie de pain » ? Le Directeur, M. Enfert, à qui j'ai posé la question, n'a pu me donner aucune indication : il a trouvé l'épigraphie sans attribution quand il est entré dans l'œuvre, et personne dans la maison n'a pu le documenter. J'étais tenté d'attribuer ces strophes à Victor Hugo, car elles me paraissent très bonnes. Mais il m'est arrivé si souvent, tant en poésie qu'en peinture, d'entendre une œuvre jugée remarquable et touchante par l'un, déclarée, par l'autre insignifiante et plate, que je me méfie de mon jugement. Quoi qu'il en soit, voici les vers :

Donnez ; ce plaisir pur, ineffable, céleste,
Est le plus doux au cœur, le seul dont il nous

[reste

Un charme consolant que rien ne doit flétrir.
L'âme trouve en lui seul la paix et l'espérance.
Donnez ; il est si bon de rêver en silence

Aux larmes qu'on a pu tarir.

Donnez ; et quand viendra cette heure où la

[pensée

Sous le vent de la mort se sentira glacée,
Ce jour, ce dernier jour sera moins douloureux ;
Et quand vous paraltrez devant le juge austère,
Vous direz : J'ai connu la pitié sur la terre,

Je viens la demander aux cieus.

A. P. L.

« Que je meure, pourvu que je monte et que je brille » : devise. — Quelque collaborateur obligeant pourrait-il me donner le nom du ministre qui avait dans ses armes une fusée avec la devise :

« Que je meure, pourvu que je monte et que je brille ».

FRANCE COMTE.

Les niches du Pont Marie. — Le pont Marie, qui relie le quai des Célestins à l'île Notre Dame, et qui, par la rue des Deux-Ponts et le pont de la Tournelle, communique avec la rive gauche, construit sous le règne de Louis XIII, de 1614 à 1635, par l'entrepreneur Christophe Marie, a huit niches vides, quatre de chaque côté. Ces niches ont-elles, à une certaine époque, contenu des statues ?

F. R.

Le café Tabourey. — Où était situé le café Tabourey ? « Vous alliez, dit M. Maurice Barrès dans le discours académique du 18 février, en pèlerinage au fameux café Tabourey, à l'angle des rues Racine et de Vaugirard. » La rue Racine part du boulevard Saint-Michel, finit place de l'Odéon. La rue de Vaugirard commence rue Monsieur-le-Prince et passe derrière l'Odéon. Ces deux rues ne forment aucun angle.

P. M.

Le Géorama Montsouris. — Qu'est devenu le *Géorama*, figurant la France en relief, que l'on pouvait voir, vers 1873-1874, sur l'une des pelouses dépendant du Parc Montsouris, alors en voie d'aménagement ?

A. D'E.

Ba-ta-clan ? — Quelle est l'étymologie de ce nom et pourquoi un concert Parisien, d'allures chinoises, s'est-il placé sous ce vocable ?

A. D'E.

Château de Jarzay. — Existe-t-il quelque part un dessin ou une gravure du château de Jarzay, commune de Massognes, canton de Mirebeau-en-Poitou (Vienne). Ce château qui appartenait au marquis de Rasily, a été rasé vers 1840.

P. DE G.

Portraits des Rouault de Gama-
ches. — Connaît-on un portrait de Nicolas-Joachim Rouault, marquis de Gama-ches, gendre du comte de Brienne, secrétaire d'Etat sous Louis XIII, ou de son fils, qui fut menin du duc de Bourgogne, ou d'un de leurs descendants ?

ADR. H.

Réponses

L'épée de François I^{er} (LIX, 1, 60, 117, 231). — « Jeudi 17 février 1853, je suis allé voir le Musée des souverains qu'on vient de former au Louvre, avec les objets qui ont appartenu aux souverains. J'ai remarqué... l'épée que François I^{er} portait à Pavie... ».

(Henri Boucher. — *Souvenirs d'un Parisien*, 2^{me} série. Perrin éditeur 1909).

Charlot ou Charlat, l'assassin de Mme de Lamballe (LIX, 50, 119, 231). — *Henry de Kock*, dans *l'Histoire des Courlisanes Célèbres* à l'article : *Théroigne de Méricourt*, page 463, raconte ce qui suit :

De l'Abbaye, Théroigne alla aux Carmes ; ensuite à la Force, où mourut la princesse de Lamballe. Belle-fille du duc de Penthièvre, que le peuple adorait à cause de sa bienfaisance et de sa bonté, la princesse de Lamballe devait être épargnée. Elle sortait de la prison, protégée par Truchon, ou le Grand Nicolas, un des chefs des massacreurs. Mais Théroigne était là ; comme Mme de Lamballe traversait en chancelant la rue aux pavés rouges, Théroigne, se penchant vers un garçon perruquier nommé *Charlot*, lui dit : « Comment, elle s'en va, l'aristocrate !... C'est dommage ! elle a un beau bonnet !... Prends lui donc son bonnet au moins, pour moi, *Charlot* ! »

Charlot dirige sa pique vers la tête de la princesse qui recule ; la pique la suit, la blesse au front ; le sang ruisselle... le sang qui soûle les égorgeurs ! Ils se ruent comme des bêtes fauves ; Mme de Lamballe tombe étourdie par un coup de bâton : *Charlot* lui coupe la tête... Et Théroigne crie en riant : « Je savais bien que j'aurais son bonnet à l'aristocrate ! » A. B.

Ceci n'est pas une réponse à la question posée dans *l'Intermédiaire*. Mais le document que voici se rapporte directement à la mort de la princesse et son originalité tragique permet de le recueillir. Il donne le nom d'un individu qui a « mordu le cœur de la femme Lamballe », et il est à remarquer que la pièce date de la réaction thermidorienne.

CONVENTION NATIONALE
COMITÉ

DE SÛRETÉ ET DE SURVEILLANCE
DE LA CONVENTION NATIONALE

SECTION DE LA POLICE DE PARIS

Du dix fructidor l'an III de la République française une et indivisible.

Vu la copie du procès-verbal dressé le 14 ventôse dernier par le comité civil de la section de Bondy :

Le comité de Sûreté générale arrête que Jean-Louis Feneau, détenu à la Force, prévenu d'avoir pris part aux massacres de septembre et d'avoir mordu le cœur d'une femme Lamballe, lequel il a avoué avoir baissé en approuvant ses assassins sera conformément au décret du 4 messidor traduit immédiatement au tribunal criminel du département, à l'effet de quoi les pièces le concernant seront portées et déposées au greffe de ce tribunal pour servir à l'instruction de son procès.

Les représentants du peuple membres du Comité de Sûreté Générale

GAUTHIER — LOMOND — CHARRETTE — KERVELGAN — PEMARTIN — GUYOMAR — PIERRET — DELAUNAY

Pour copie conforme le représentant du peuple membre du Comité de Sûreté Générale.

GAUTHIER.

Nous tirons cette pièce, trouvée aux Archives nationales, de notre prochain volume : *Les Pamphlets libertins contre Marie-Antoinette*. HECTOR FLEISCHMANN.

Le dimanche et le décadi (LIV ; LV ; LVI). — *L'Echo de Versailles* du 12 février 1909, p. 3, reproduit un arrêté communal au sujet du décadi, du 5 germinal, an II. Entre autres prescriptions, il est dit :

que les jours de décade, tous les citoyens qui seront trouvés à travailler lesdits jours seront condamnés à trois livres d'amende, ou à défaut de payement ils seront détenus au terme de la police municipale. De plus... les cabaretiers ne pourront donner à boire aux citoyens de cette commune les jours de décade depuis l'heure de 10 heures jusqu'à l'heure de midi, et., ceux des citoyens qui seront trouvés en flagrant délit seront condamnés à trois livres d'amende tant pour le buveur que pour le cabaretier, de même que tout citoyen qui manquera deux décades de suite sans assister à la publication des lois sera regardé comme suspect s'il ne présente des causes légitimes de son absence.

Cette reproduction n'indique pas la commune de (Seine-et-Oise) où l'arrêté a été pris. SGLPN.

Louis XVII. Documents inédits (T. G. 534 ; XLIX à LVIII ; LIX ; 9, 62, 232 342). — Châteauneuf, du coup, va s'at-

tirer des « volées » de réponses à son imprudente réclame de ce volume fantasque : *Du nouveau sur la question Louis XVII*. « Nouveau » que j'ai lu en 1852 ! — L'auteur invente que Simon a assassiné le petit Roi. Cela, c'est une prétention nouvelle. Fauconnier, le concierge du Temple, qui a eu le temps de « paraître embarrassé avant de répondre sans hésiter » (ce que nous appellerions une *Irlandisme*) n'en savait pas plus que vous ou moi, vu qu'il était entré au Temple en 1798. Le général d'Andigné écrit que le squelette était celui d'un « grand enfant ». Or, nous savons que le 27 Mars 1793, il mesurait 3 pieds, 2 pouces et que Louis XVII « Naundorff » était un très petit homme. Il n'est pas probable que le système hygiénique imposé aux prisonniers du Temple était de nature à développer la petitesse naturelle de l'enfant. Pour ma part, je crois que ce squelette n'avait que faire avec le Dauphin ou un substitué; les camarades du général et lui-même ont dû arriver à cette conclusion, car, quoique l'un d'eux avait conservé un os en guise de relique, on n'en a plus entendu parler. C. W.

La layette de Louis XVII (LIX, 107, 311, 399). — Du Nord, 26 février 1909 :

On n'explique pourtant pas comment cette malle royale fut transportée du Louvre, dans un village du Nord. Encore, si le village se trouvait sur la route de Paris à Varennes, on pourrait expliquer comment dans le désarroi de la fuite, puis de l'arrestation du roi fugitif et de sa famille, ce coffre put être perdu ou volé en route. Il faudrait qu'il ait fait, par la suite, quelques kilomètres de plus. Est-on vraiment en présence — malgré les fleurs de lys et encore qu'elle soit indiscutablement de l'époque — d'une malle royale ? N'aurait-elle pas simplement appartenu à quelque hobereau, dont le loyalisme s'affirmait, en voyage, par ces fleurs qui figureraient au blason de la maison de Bourbon ?

Elle n'en a pas moins été achetée par la commission du Musée, comme « malle de Marie-Antoinette » et regardée comme ayant contenu le linge de Louis XVII. L'inscription qu'on lit sur le couvercle aurait confirmé cette opinion.

Mais ce n'est que par extension qu'on a donné le nom de « layette » à l'ensemble des linges et vêtements destinés à un nouveau né.

On entendait, autrefois, par « layette »,

les coffres qui servaient à ranger des papiers, des archives et aussi du linge et des vêtements. On se demande, d'autre part, ce que sont devenus les sœurs de cette « layette »-ci ? On ne sait pas si elles figurent dans d'autres musées nationaux.

Bref, la malle est sans parchemins qui prouvent sa noblesse; elle est même sans aucun papier d'aucune sorte.

L'*Intermédiaire des chercheurs* est en quête d'actes qui la puissent authentifier. Il est désirable qu'on mette la main sur ces précieux documents.

La partie de billard de Bazaine, (LVIII, 3, 72, 117, 175, 236, 344, 402, 462, 568, 622, 680, 734, 802, 849, 909, 962; LIX, 13, 63; 179, 377). — Quelques lecteurs de l'*Intermédiaire* arriveront, tôt ou tard, à l'opinion que nous avons : que la vérité sur la capitulation de Metz ne se rencontre pas intacte, non mélangée d'erreur, définitive, dans les dépositions écrites ou orales du procès; ils chercheront une base, un point d'appui pour assoir leurs recherches, en vue d'arriver à faire la lumière sur ce problème angoissant. Quels seront les témoignages dignes de foi, autour desquels on devra grouper les éléments d'une enquête personnelle, — tels, ces points de résistance, autour desquels s'agglomérèrent les continents, à l'aube de la Terre ?

M. le comte d'Hérissou est trop absolu lorsqu'il prétend que les officiers, qui avaient commis des fautes, avant ou pendant la guerre, calomniaient leur ancien chef, tandis que ceux qui n'avaient rien à se reprocher, le défendirent. Le maréchal Le Bœuf, par exemple, fait exception à cette règle. On sait trop les responsabilités, qui pèsent sur sa mémoire. Plus que quiconque, il avait intérêt à ce que la colère publique s'écoulât sur Bazaine, pour qu'on ne songeât pas à le poursuivre lui-même. Eh bien, Le Bœuf a déposé selon sa conscience, d'après ce qu'affirmait Bazaine, et ses déclarations sont sincères. Ce sont là des éléments sérieux d'information. Au courage militaire dont il fut prodigue sur le champ de bataille, il joignit, comme témoin à Trianon, le courage civique, — qui ne marche pas toujours hélas ! de pair avec l'autre.

Une distinction est ici à établir. Les officiers-généraux, qui étaient bonapartistes — naturellement — se seraient

prêtés au rétablissement de l'Empire : que l'idée en ait été conçue par le maréchal Bazaine, comme on le croit ; ou qu'en cela, Bazaine n'ait été qu'un instrument, entre les mains du cabinet politique des souverains tombés et de ces souverains eux-mêmes, comme j'en suis convaincu. Aux yeux de ces officiers-généraux, se mettre, *après l'armistice conclu*, à la disposition « des Assemblées », c'est-à-dire, du Corps Législatif et du Sénat de l'Empire, et exécuter les ordres de cette représentation nationale, — quels que fussent ces ordres, eussent ils même consisté à « dompter la révolution », — aux yeux de ces officiers-généraux, agir ainsi, c'était accomplir un acte de leurs fonctions.

Mais les officiers subalternes, surtout ceux qui appartenaient aux armes savantes, considéraient que l'armée sortirait de son rôle et commettrait un crime contre la Liberté. De là, le déchainement des haines exaspérées de ces officiers des grades inférieurs ; de là, leurs écrits ; de là, le complot qu'ils ourdirent pour arrêter Frossard et Le Bœuf, les chefs du parti ultra-bonapartiste, et, avec eux, le maréchal Bazaine, qui, étant leur chef... devait bien les suivre, comme aurait dit Ledru-Rollin.

Grâce à ce complot républicain, dans l'armée de Metz, la tentative de restauration de l'Empire avorta ; c'est ce qui permit d'écrire qu'en octobre 1870, Rossel a sauvé la République.

Nous aurions voulu que, dans l'éloquente préface qu'il a mise en tête des œuvres de ce grand républicain, Victor Margueritte eût noté cela.

Certes, l'Impératrice Eugénie et Bismarck ne s'attendaient pas à cette levée de boucliers, dans les rangs de l'armée impériale, à ces manifestations, à ce tumulte dans les camps, qui mirent obstacle au plébiscite que le roi de Prusse avait stipulé, en faveur de l'Impératrice-Régente, pour consentir à écouter ses propositions. J'ai lu, avec une vive attention, le passage du livre : « Les Vaincus de Metz », qu'a inséré l'*Intermédiaire* du 10 janvier dernier. L'auteur, M. le commandant — plus tard, général — Jourdy, se trompe évidemment, au sujet de la psychologie de Bazaine. Il ne connaissait pas son commandant en chef, comme le con-

nurent Henri Willette, Paul Moziman, le colonel Blanchot, — qui vit encore et qui prépare une histoire de la campagne de Lorraine ; — ces aides-de-camp qui restèrent fidèles au maréchal, qui le soutinrent de leurs sympathies dans son infortune, — de leurs écus dans sa misère, — et qui se portent noblement garants de son innocence, devant la postérité.

Jamais Bazaine n'a voulu s'imposer comme l'arbitre des partis ; jamais il n'a voulu être dictateur ; jamais il n'a ménagé son armée à cet effet. Il était le contraire d'un intrigant et d'un ambitieux. C'était un homme de devoir ; et, malheureusement, c'était un soldat, qui aurait poussé l'obéissance jusqu'à prêter la main à un nouveau coup d'Etat. Voilà son crime, à nos yeux de républicains. Mais ce crime n'existait pas, aux yeux de Rouher, dont on a lu la lettre, dans un des derniers numéros.

Cette réserve faite, il faudra, quand on écrira sur cette matière, se souvenir de ces deux phrases de l'honorable commandant Jourdy :

Il fallait que l'armée lui fût fidèle (à Bazaine) pour l'œuvre difficile de la restauration napoléonienne... A cette époque, le maréchal aurait pu tenter son œuvre ; à part quelques désertions, on l'aurait suivi.

Nous avons donc été à deux doigts du rétablissement de l'Empire, à partir du 12 octobre jusqu'au 24 octobre 1870. Cela est parfaitement exact. Il faut aller plus loin. Cette menace a pesé sur notre politique, depuis le lendemain du 4 septembre, jusqu'à la mort du prince impérial, pendant neuf années consécutives. Tous les grands événements de cette période en ont été influencés. Sans cette crainte, on ne comprend pas l'anathème de Gambetta : « Le Maréchal Bazaine a trahi ! » ; l'opposition que fit Gambetta à la convocation de l'assemblée nationale, dont Thiers et Jules Favre étaient partisans ; les conditions anormales, — pour ne pas dire plus — de l'armistice du 28 janvier 1871 ; le vote de la Constitution républicaine de 1875. Sans ce danger imminent, on ne s'expliquerait pas l'attitude de la presse libérale, en 1872-73, pendant le procès Bazaine. C'est que le maréchal acquitté, c'était le prince impérial à l'Elysée, dans les vingt-quatre heures...

Il importe que ces choses-là soient

dites, à la fin. Ce problème ne doit pas rester toujours une énigme. Nous ne pouvons pas continuer à nous battre contre des fantômes et à passer éternellement à côté de la question.

Etant donné les documents du procès, Bazaine ne pouvait qu'être condamné. Ses juges devaient statuer sur le vu des pièces de l'information et d'après les dépositions des débats publics ; ils devaient ignorer ce qu'ils avaient pu apprendre en dehors de l'audience. Ils n'ont donc écouté que la voix de leur conscience, en frappant cet accusé qui — après avoir *demandé* des juges — *ne s'est pas défendu* ; cela, nous l'avons déjà déclaré, et nous le répétons.

Mais l'affaire Bazaine, en elle-même, ne fut qu'une affaire politique. Et ceux qui rendirent inévitable la condamnation du maréchal, en terrorisant les témoins, — ne le firent certes pas de gaieté de cœur ; ils obéirent, selon le mot du duc d'Aumale lui-même, à une *nécessité politique*.

La question se posait alors de savoir si, oui ou non, le parti libéral (républicain et orléaniste ; je laisse de côté les légitimistes, car, à ce moment, l'impératrice Eugénie et le comte de Chambord paraissent avoir eu entre eux des accords secrets), si, dis-je, le parti libéral, en permettant au fils de Napoléon III de monter sur le trône, devait laisser s'instaurer à nouveau une politique évidemment rétrograde. A cette question, pour des libéraux, il ne pouvait y avoir qu'une réponse : *Non*, dût l'innocent être sacrifié ; dût cette victime de nos dissensions intestines être ajoutée à tant d'autres...

C'est le rôle de l'Histoire de rendre l'honneur à ceux qu'a immolés la Raison d'Etat, qui s'appelle quelquefois le droit de légitime défense. Voilà pourquoi il appartient aux libéraux, plus qu'à personne, de travailler à la réhabilitation de Bazaine. C'est pour eux un devoir de réparer, dans la mesure du possible, le mal que leur parti a été *obligé* de faire, pour sauvegarder les principes qui lui étaient chers et pour préserver la liberté, la vie même de ses adhérents.

Parmi les officiers généraux de l'Armée du Rhin, lieutenants immédiats du Maréchal Bazaine, qui furent, non seulement sans peur, mais encore sans reproche, il

convient de citer, en bonne place, le commandant en chef de la Garde Impériale, M. le général Desvaux, qui succéda à Bourbaki, le 24 septembre 1870, lorsque ce dernier sortit de Metz avec Régnier.

Nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir deux opinions sur le compte du général Desvaux ; tout le monde s'accorde à dire : que ce fut un homme d'élite, chez qui le caractère fut à la hauteur de l'intelligence. Lorsque Bazaine eut été informé que les négociations entre le roi de Prusse et l'impératrice Eugénie avaient été rompues, il réunit ses lieutenants en conférence militaire et leur proposa, dit le procès verbal, de « tenter un effort et de fixer le point le plus avantageux, pour en assurer autant que possible la réussite ».

Seul, M. le général Desvaux se rangea du côté du Maréchal Bazaine. Tous les autres déclarèrent que c'était une folie que tenter de *passer*.

Dans son numéro du 30 septembre 1873, le *Gaulois*, rendant compte de la déposition de M. le général Desvaux, devant les juges de Trianon, portait ce qui suit :

Pendant son exil à Chislehurst, l'empereur Napoléon III se livrait un soir à un examen retrospectif de ses anciens serviteurs et des principaux généraux de l'armée de Metz. L'opinion qu'il exprimait sur le compte des derniers, quoique souvent flatteuse, n'était jamais exempte de certaines réserves. Dans sa profonde douleur, il disait n'avoir rencontré, parmi eux, qu'un seul homme qui, pour comble de malheur, avait été tué dans une des premières batailles. Je crois que l'Empereur se trompait, car il y en avait certainement deux. Je m'abstiens de nommer le premier, pour ne pas être accusé de partialité en faveur d'un officier regretté de toute l'armée française ; mais je nommerai le second, qui est M. le général Desvaux.

Il s'est présenté devant le Conseil de Guerre, dépouillé de tous ses insignes, vêtu d'un simple habit noir, et tenant modestement, dans sa main gauche, le chapeau de soie, par lequel il a remplacé son ancien chapeau à plumes galonné d'or. On sent que cet homme de cœur porte le deuil de son pays, de cette armée française, dans laquelle il a honorablement et vaillamment servi, pendant quarante ans.

On comprend les motifs, qui l'ont décidé à prendre sa retraite et à refuser les offres brillantes, que lui ont faites les gouvernements qui se sont succédés depuis trois ans. A plusieurs reprises, M. le général Desvaux a refusé le Ministère de la guerre, déclarant à ses intimes qu'avant de tenter la réorganisa-

tion de l'armée française, il était nécessaire de faire de grands exemples et d'écartier de l'armée tous les officiers, qui n'étaient pas à la hauteur de leur position, et le châtiment qu'il fallait était tellement grand que M. Thiers et le maréchal de Mac Mahon en ont été effrayés.

Voilà l'homme, l'homme supérieur.

Ses dépositions sont toutes à retenir ; elles méritent d'être consultées et sont absolument dignes de foi. C'est autour de ce grand témoin que devront se grouper, selon moi, tous ceux qui voudront connaître la vérité sur l'affaire Bazaine.

Il les guidera dans la bonne voie. J'en parle par expérience.

ELIE PEYRON.

.*

J'espérais n'avoir plus de longtemps à m'occuper de Bazaine et de ses défenseurs. Mais l'un d'eux, le plus obstiné à coup sûr, M. Elie Peyron, insiste en un très long article où les hors-d'œuvre abondent. Je ne m'attarderai pas aux hors-d'œuvre. Je ne m'occuperai pas de Benoît Malon, « le doux sociologue », le « maître vénéré », à ce qu'il paraît, de M. Elie Peyron. Que vient faire Benoît Malon dans un pareil débat ? Je ne m'occuperai même pas de M. Thiers qui, on le sait, voulut, dans l'intérêt de sa politique, empêcher la comparution de Bazaine devant un Conseil de guerre et n'y put réussir. Mais je veux montrer, une fois de plus, ce que valent les audacieuses assertions de M. Elie Peyron.

A en croire M. Elie Peyron, ce correspondant dont il a invoqué et invoque encore le témoignage, sans pouvoir le nommer, ce correspondant sait tout. Il ne sait pas tout puisqu'il ignorait la topographie des environs de Metz, et qu'il a si fâcheusement confondu le Ban-Saint-Martin et Plappeville, la maison de M. Herbin et la villa de M. de Bouteiller. Il ne sait pas tout puisque, contre toute vérité et même contre toute vraisemblance, il a osé prétendre que le 18 août, Bazaine n'était rentré à la villa de Plappeville qu'à onze heures du soir (LVIII, 572), alors que, d'après M. Elie Peyron lui-même, cette rentrée a eu lieu à sept heures et demie, (LVIII, 120).

Et, s'il fallait une preuve de plus à un fait attesté par tous les historiens, je la

trouverais dans le dramatique récit qu'un des anciens officiers de l'état-major du général de Ladmirault, commandant du 4^e corps, M. La Tour du Pin Chambly, a publié naguère. Il y raconte comment, après bien des traverses, il arriva enfin à la villa de Plappeville. Bazaine était à table, achevant de diner. Il était environ neuf heures du soir. Après avoir dit ce qu'il avait vu et indiqué la position des troupes, le jeune officier, emporté par son ardeur patriotique, ajouta que la bataille pourrait être continuée le lendemain avec espoir de succès. « Il s'agit bien de cela, s'écria Bazaine ; on devait se replier demain matin, et on se replie ce soir ; voilà tout. » (*Les trois journées de Metz* ; comment l'armée française aurait pu vaincre à Saint-Privat, *l'Eclair* du 7 mai 1905, p. 1, col. 2)

« Voilà tout ! » L'armée du Rhin venait d'être refoulée sur Metz. La dernière route qui lui aurait permis d'échapper à l'étreinte allemande était coupée. Près de treize mille morts et blessés français jonchaient le sol de Rozérieulles à Saint-Privat. Le sort de la guerre était décidé. Mais aussi le vœu secret de Bazaine était exaucé. Il pouvait tranquillement attendre au Ban-Saint-Martin la visite de l'espion Régnier, puis l'heure de la capitulation !

Revenons à M. Elie Peyron et à son correspondant. Il est bien certain, contrairement à ce qu'a écrit ce correspondant, que le 18 août, Bazaine avait réintégré la villa de Plappeville dès 7 heures du soir. Mais à quelle heure de cette journée tristement fameuse Bazaine avait-il quitté la villa pour monter à cheval et gravir le Saint-Quentin ? A deux heures moins le quart prétendent le correspondant anonyme et M. Elie Peyron. Entre trois heures 30 et quatre heures, ai-je dit.

Est-il vrai, oui ou non, que le capitaine de Chalus a quitté à deux heures et demie le champ de bataille, pour remplir la mission qu'il tenait du maréchal Canrobert ? Est-il vrai, oui ou non, qu'il a mis environ trois quarts d'heure pour accomplir son trajet ? Pour s'en assurer, il n'y a qu'à ouvrir le *Compte rendu sténographique du procès Bazaine* à la page 277, col. 2 et 3. Donc il était trois heures ou trois heures un quart lorsque le capitaine de Chalus a rejoint le commandant en chef. Et, je le répète, à cette heure

Bazaine était à la villa, où ses officiers préparaient un tableau d'avancement, Metz, *Campagne et négociations*, par un officier supérieur de l'armée du Rhin, Paris, Dumaine 1871, 1 vol. in-8° p. 87), et non pas à cheval.

A quelle heure Bazaine est-il enfin monté à cheval? L'un des derniers ouvrages sur la guerre franco-allemande est celui de Pierre Lehautcourt (le général Palat), très apprécié dans le monde militaire, non seulement en France, mais à l'étranger. (*Histoire de la Guerre de 1870-1871*, Paris et Nancy, Berger-Levrault et C^o, 7 vol. in-8°.) Ouvrons le tome V, *Rezonville et Saint-Privat*, à la page 552. Nous y lisons ceci : « Bazaine ne monte à cheval qu'entre 3 heures 30 et 4 heures (7) ». Et au bas de la page, la note 7 : « Cette heure paraît résulter d'une minutieuse discussion de la R. H. IV, 1904. 110, note 2. » — Les lettres R. H. indiquent la *Revue d'Histoire* rédigée à l'état-major de l'armée (section historique). Une fois de plus M. Elie Peyron et son correspondant anonyme sont convaincus d'erreur manifeste.

Plus loin, M. Elie Peyron me remercie d'avoir attiré son attention sur la déposition du capitaine de Chalus, car, dit-il, « elle contient un passage qui montre dans tout son jour la conduite du général en chef ». Allons donc, grâce à la déposition du capitaine de Chalus, apprendre que Bazaine, au lieu de rester comme on le croyait, inerte à Plappeville et au Saint-Quentin, s'est montré vraiment général en chef, soutenant La mirault, lui commandant une offensive qui eût changé la face des choses, envoyant à Canrobert, débordé par les masses ennemies, les renforts en infanterie et en artillerie dont il avait un si urgent besoin et qui eussent assuré la victoire de l'aile droite de l'armée française, ainsi que plus tard le général Bronsart de Schellendorf, ancien ministre de la guerre de l'empire allemand et combattant de Metz, l'avoua un lieutenant-colonel La Tour du Pin, aux grandes manœuvres d'Autriche? (Voir *l'Éclair* du 7 mai 1905). Nullement.

Le passage que vise M. Elie Peyron est celui que notre confrère, M. Lucien Delabrousse, avait transcrit naguère (LVIII, 72),

où Bazaine, après avoir entendu le capitaine de Chalus, s'écrie qu'il va faire partir de suite une division d'infanterie, puis se ravissant immédiatement, invoque pour n'en rien faire un « petit mot » qu'il vient de recevoir d'un général et qui lui annonce « que tout se passe bien au 6^e corps. » Quel était ce général? Bourbaki, a dit Bazaine au procès de Trianon. *Compte rendu sténographique*, p. 277, col. 3). Mais Bourbaki interrogé a donné un démenti formel (*Ibid.*, p. 545, col. 1). « Aucun document ne permet de préjuger l'origine de ce « petit mot », dit Pierre Lehautcourt (tome V, p. 553, note 3). Et M. Alfred Duquet, après avoir rappelé la dénegation du général Bourbaki, ajoute : «.. Somme toute on ne sait le nom de ce général si bien informé. Au surplus, le commandant en chef devait s'en rapporter à Canrobert plutôt qu'à l'illustre inconnu qui jugeait, mieux que son chef, la position du 6^e corps. Dans tous les cas, à cause de ces renseignements contradictoires, Bazaine devait s'éclairer et, pour cela, envoyer à Saint-Privat un des innombrables officiers qui se morfondaient, inactifs, à Plappeville. » (*Les Grandes batailles de Metz*, Paris, Charpentier, 1888, 1 vol. in-18, p. 291, note 4).

Je ne vois donc pas pourquoi M. Elie Peyron a tenu à m'adresser des remerciements. Loin d'être favorable à son client Bazaine, le passage de la déposition du capitaine de Chalus qu'il cite est accablant pour lui.

M. Elie Peyron avait commencé son apostolat par de petites brochures, c'est-à-dire par le monologue. Il a pu de cette manière attirer l'attention sur sa personne. La visite que lui a faite dans Nîmes le fils de Bazaine, officier espagnol, et dont il a donné ici-même (LVIII, 850) un récit circonstancié, semble lui avoir fait concevoir de grandes espérances. De ce qu'il a un instant occupé les oisifs de sa ville, il s'est imaginé que l'entrevue marquait une date de l'histoire du monde. Et il a voulu dialoguer. Mal lui en a pris. Comme un château de cartes, toutes ses assertions ont été démolies l'une après l'autre. Et c'est au moment même où il est en déroute qu'après avoir jeté la suspicion sur le Conseil de guerre de Trianon, il affirme que les témoins militaires de la

tragédie de Metz : le lieutenant depuis lieutenant-colonel Roussel, le capitaine depuis général Jung, le commandant depuis général Jourdy, le colonel depuis général d'Andlau, le colonel depuis général de Montluisant, le général Grenier, le général Deligny, dont l'imprécation fameuse a été recueillie par l'histoire, que tous ceux là n'ont rien compris aux événements qui se sont passés sous leurs yeux, et que les historiens français et étrangers de la guerre de 1870-1871, depuis MM. Dussieux, Charles de Mazade et le général Brackenbury jusqu'à MM. Alfred Duquet et Pierre Lehautcourt ont erré lamentablement.

Voltaire a écrit dans son *Épître à Catherine II* :

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière.

M. Elie Peyron s'abuse au point de croire qu'on dira quelque jour : « C'est de Nîmes que sont venus les rayons qui seuls pouvaient dissiper les ténèbres de la guerre de 1870-1871 ».

FÉLIX RAESLER.

Bazaine jouait-il au billard pendant la bataille de Saint-Privat ? Les témoins cités que nous croyons tous de bonne foi disent les uns « oui » les autres « non », et la question reste posée. Suivant la très juste expression de notre confrère Bally elle est devenue « un plaidoyer pour ou contre Bazaine ».

Ne conviendrait-il pas, ne serait-ce que pour faciliter les recherches que feront nos neveux dans la collection de *l'Intermédiaire des chercheurs*, et pour dégager le rôle de Bazaine, qui pour quelques-uns laisse encore des doutes, de circonscrire la discussion à cette simple question : Bazaine a-t-il fait tout ce que lui prescrivait LE DEVOIR ET L'HONNEUR ?

THIX.

[Nous nous permettrons de faire remarquer à notre distingué collaborateur Thix que, sous cette forme, la question Bazaine, qui est déjà sortie des limites ordinaires de nos discussions, risquerait d'en sortir encore bien davantage. Pour répondre à certaines observations qui nous sont faites, nous croyons utile, au contraire, de serrer le débat et, comme pour la discussion Louis XVII, de nous en tenir désormais à des faits nouveaux, en écartant les appréciations qui n'ont

d'autre base que le sentiment personnel des contradicteurs.]

Les bataillons de femmes sous la Commune LIX, 275, 405). — Oui, sans doute, il y eut des bataillons de femmes organisés militairement dans les troupes de la Commune.

Les femmes jouèrent un rôle très actif, pendant l'insurrection communaliste. Certaines d'entre elles adoptèrent des costumes militaires, costumes de marins ou de gardes nationaux, et firent le coup de fusil, et même le coup de canon à côté des hommes. Dans plusieurs quartiers elles s'étaient organisées en troupes, avec des chefs féminins nommés par elles, et les soldats de Versailles eurent parfois la triste et douloureuse mission de s'emparer de barricades qui n'étaient défendues que par des femmes, et qui luttaient jusqu'à la mort, comme dans la rue Lepic...

(*L'Invasion, le Siège, la Commune*, par M. Armand Dayot).

Le colonel commandant la 12^e légion de la garde nationale, le citoyen Jules Montels, publia un ordre du jour où il décrétait :

La 1^{re} compagnie de citoyennes volontaires sera immédiatement organisée et armée. Ces citoyennes marcheront à l'ennemi avec la légion.

Sur la place Blanche s'élevait une solide barricade défendue par un bataillon d'environ cent vingt femmes, armées de fusils Chassepot. Le général Cluseret vint, en personne, féliciter les citoyennes (*Journal officiel de la Commune* du 24 mai 1871). NABOR.

Le roi est mort!... Vive le roi!... aux obsèques du comte de Chambord (LVIII LIX ; 22, 70, 120, 234, 288, 346, 402. — M. Joseph Du Bourg nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Ce 13 mars 1909.

Monsieur le directeur,

Dans *l'Intermédiaire* du 28 février paraissait, sous la signature de M. le baron de Witte, un article rééditant la légende, qui met dans la bouche de M. le comte de Chambord, la reconnaissance de la légitime succession au trône de M. le comte de Paris après Lui. C'est une erreur contre laquelle je crois devoir m'élever. M. le comte de Chambord toute sa vie est resté sur ce point dans une

réserve absolue, qu'il imposait à ceux qui avaient l'honneur de parler en son nom. Si on veut bien y réfléchir, cette réserve a une grande signification. Il ne dépendait pas de M. le comte de Chambord de trancher la question succession dans tel ou tel sens ; c'est notre vieux droit national qui la règle ; de sa régulière et rigide application dépend son efficacité. La Constituante avait déjà présenté la difficulté se présentant à la mort de M. le comte de Chambord ; et avait réservé les droits des Bourbons Anjou.

Si M. le comte de Chambord fût monté sur le trône de ses Pères, les grands corps de l'Etat auraient probablement été appelés à interpréter et régler l'application du droit national après Henri V. — Je ne veux aujourd'hui que m'occuper de ce que l'on voudrait prêter comme manière de voir à M. le comte de Chambord. La vérité avant tout : que notre auguste Prince reste ce qu'il était. Je ne puis mieux faire que rééditer une lettre écrite à l'*Univers*, par moi, le 10 octobre 1894.

Monsieur le rédacteur en chef,

J'ai recouru à votre bonne grâce pour obtenir un instant la publicité de votre journal. Dernièrement la *Gazette de France* revenait sur la légende de Frohsdorf, relativement à la prétendue reconnaissance par M. le comte de Chambord des droits de M. le comte de Paris à la couronne de France.

On citait, pour appuyer cette assertion, un propos attribué au Père Bole, confesseur de M. le comte de Chambord ; ce qui n'est pas exact. Après tout ce qui s'est passé, tout ce qui s'est dit et s'est écrit, revenir sur cette question est, par le fait même, prouver qu'elle est contestable, qu'elle n'est pas chose jugée.

Quoi qu'il en soit, je profite de cette circonstance, pour sortir à ce sujet de la réserve que je m'étais imposée depuis la mort de M. le comte de Chambord, sa mémoire ne devait pas être mêlée au choc violent et brutal des opinions.

En 1883, beaucoup l'ont fait parler sans avoir mandat ou autorité pour le faire ; les passions politiques s'en sont mêlées ; et ce que l'on appelle la légende de Frohsdorf a été acceptée comme vraie par la masse du public. Il a été dit et il est cru par beaucoup que M. le comte de Chambord, à son lit de mort, a reconnu M. le comte de Paris comme son légitime successeur à la couronne de France. Cela n'est pas exact. Vis-à-vis du public, il est resté sur cette question dans une réserve, que rend bien significative, sa magnanimité dans les entrevues de 1873 et de 1883. Pourquoi, en effet, aurait-il été réservé sur cette question, qui n'avait de valeur qu'après sa mort, lorsqu'il faisait l'acte

héroïque de pardonner le passé et de demander un rapprochement pendant sa vie.

Pour prouver ce que j'avance, je n'opposerai pas mon dire à celui des soutiens et propagateurs de l'assertion contraire. Je ne veux attaquer ni blesser personne. Du reste, en pareille circonstance, les dires, les souvenirs personnels peuvent être infirmés par les dispositions, les croyances, les inspirations ou les passions des uns ou des autres. Rien ne prouve mieux que des documents. Ceux que je soumetts aujourd'hui à l'attention des royalistes émanent de Frohsdorf. J'ai en mains le moyen d'en prouver l'authenticité. Je n'ai pas voulu aller jusqu'aux archives, déposées dans ce château, attendant avec respect l'heure où elles serviraient à faire la lumière sur bien des points encore forcément obscurs, et regardant les documents que je publie comme suffisants au but que je poursuis aujourd'hui. Ils ont trait à la pensée de M. le comte de Chambord avant et pendant l'entrevue de 1873, après cette époque et au moment de la mort de notre auguste Prince en 1883.

Je ne discute ni souvenirs, ni impressions personnelles ; je vais aux faits incontestables et aux documents officiels. Ils parlent plus et mieux que qui que ce soit. D'après eux chacun jugera. Je copie :

1° Avant l'entrevue du 5 août 1873.

Premiers pourparlers. Note envoyée à Paris en décembre 1872, en réponse à la demande d'instructions relativement au projet de visite de M. le comte de Paris à M. le comte de Chambord. On commençait à en parler dans les couloirs du parlement. M. le comte de Chambord fait écrire la note suivante :

« M. le comte de Chambord sera charmé de recevoir les princes d'Orléans, quand ils viendront à lui ; mais avant qu'aucune relation de famille soit renouée, il faut :

I. — Qu'ils reconnaissent le principe de la légitimité ;

II. — Qu'ils reconnaissent par conséquent son représentant, comme Roi ;

III. — Qu'ils reprennent leur rang dans la famille royale sans aucune condition.

Car M. le comte de Chambord n'en peut accepter aucune. Ce n'est pour lui ni une question personnelle, ni un acte de rancune particulière, car il n'en a pas dans le cœur. C'est l'accomplissement d'un devoir. *Le principe qu'il représente ne lui appartient pas.* Il n'en est que le gardien. Il est convaincu que dans ce principe réside le salut de la France, et c'est pour cela qu'il doit et qu'il veut le conserver intact ».

(Que signifieraient ces commentaires sur les exigences du principe de la légitimité, si le rang de M. le comte de Paris dans la famille royale était celui de successeur ?).

2° Note envoyée à Paris au commencement de l'année 1873, lorsque les projets de visite eurent pris plus de consistance :

« Il faudrait qu'il (le comte de Paris) dise qu'il vient reconnaître le principe et se placer à son rang dans la famille. S'il fait de sa démarche une visite purement de famille, Monseigneur ne le laissera pas sur ce terrain, mais l'en fera sortir en lui disant : Je considère votre visite comme la reconnaissance du principe que je représente, la preuve du désir que vous avez de rétablir l'union dans notre famille, en vous plaçant à votre rang et sans condition.

« Si M. le comte de Paris se plaçait sur le terrain de la question constitutionnelle, Monseigneur lui dirait : Je considère que vous adhérez entièrement à ma politique. »

3° Note : suite des pourparlers :

1° Qu'on ne les pousse à faire une visite de famille pure, ce qui amènerait probablement la rupture.

2° S'il y a négociation, on doit exiger d'eux de *me* dire la phrase de reconnaissance du principe dès maintenant et de la reprise de leur rang dans la famille ; sans dire : sans condition (nota : on avait consenti à supprimer ces deux mots comme présentant un caractère particulier, qu'il convenait d'éviter dans un rapprochement).

3° Dans ce cas, pas de conversation sur la constitution, on ne s'entendrait pas probablement.

4° S'ils font une visite sans prévenir, ce qui ne vaudrait rien, je leur dirai la phrase déjà mentionnée.

5° S'ils parlent constitution, drapeau, vraisemblablement tout sera rompu.

6° Donc ne pas aller à la visite dans de mauvaises conditions, et bien s'entendre d'avance sur ce qu'ils diront. On a bien exigé dans le temps du duc de Nemours une phrase très nette (fusion de 1853, rompue en 1856 par les princes d'Orléans).

7° Bien se persuader que dans leurs dispositions actuelles, avec leurs réticences, il y a les plus grandes chances d'une rupture définitive.

8° Point de compliments de ma part sur leur présence à la chapelle expiatoire (note : cette année-là, pour la première fois, M. le comte de Paris assista à la messe du 21 janvier, anniversaire de la mort du Roi Louis XVI).

9° On envoie copie d'une note de 1853 ».

Ces notes furent communiquées officiellement aux principaux centres de correspondance dans les départements. Elles disent la pensée de Monseigneur avant l'entrevue de 1873.

À ces notes, comme confirmation de la pensée de M. le comte de Chambord, je

puis ajouter le récit d'un fait inhérent à l'entrevue même du 5 août 1873.

Lorsque M. le prince de Joinville fut venu à Frohsdorf annoncer l'arrivée à Vienne de son neveu, M. le comte de Paris, et transmettre sa demande d'être reçu à Frohsdorf par son royal cousin, M. le comte de Chambord envoya aussitôt le comte de Voursay, alors de service auprès de lui, pour dire la satisfaction avec laquelle la démarche était accueillie. Ce dernier était de plus porteur d'un billet contenant une déclaration indispensable pour donner toute sa portée à la demande projetée et éviter tout malentendu dans l'avenir. Cette déclaration redisait les trois points signalés plus haut : la reconnaissance du principe — celle du représentant de ce principe comme roi — et pour les d'Orléans la reprise de leur rang dans la famille royale.

M. le comte de Paris renvoya au lendemain matin la réponse à cette communication. Dans la nuit, par le moyen du télégraphe de l'ambassade française, mis gracieusement à sa disposition, il avait pu consulter ses amis à Paris. Il demanda à remplacer la déclaration proposée par une autre qui revisait les deux premiers engagements et remplaçait le troisième par l'engagement pour lui et les siens de ne pas être ses compétiteurs au trône si la France revenait à la monarchie.

Il est inutile de souligner la valeur de la correction. L'admettre était d'autant plus difficile qu'elle repoussait la première pensée : reprendre son rang dans la famille royale. D'un autre côté rompue le faisceau monarchique au moment où il allait prendre une force nouvelle et où il pouvait arriver au triomphe, était également inadmissible. M. le comte de Chambord était trop petit-fils d'Henri IV pour ne pas sortir de semblables difficultés, en sauvegardant tout ce qui était confié à sa garde. Il invite, sans hésiter, M. le comte de Paris à venir à Frohsdorf. Il attend à la porte du premier des salons de réception, entouré de tout son personnel de service.

En arrivant, M. le comte de Paris prononce sa solennelle déclaration :

« Je viens, en mon nom et au nom de tous les membres de ma famille, vous présenter nos respectueux hommages, non seulement comme chef de notre maison, mais encore comme au seul représentant du principe monarchique en France. Je souhaite qu'un jour vienne où la nation française comprenne que son salut est dans ce principe... »

M. le comte de Chambord l'interrompt à ces mots, ne lui laisse pas prononcer le dernier paragraphe. L'écouter eût sembler accepter le rejet de la déclaration qu'il avait

demandée. L'attirant à lui, il l'embrassa et l'emmena dans son salon particulier. Ainsi avait été sauvegardée la situation, que seule la Providence peut trancher. La question était réservée

.....
 J^h DU BOURG.

Depuis cette époque-là, en avril 1883, le baion Tristan Lambert, représentant de M. le comte de Chambord dans l'arrondissement de Fontainebleau, recevait par mon intermédiaire officiel (j'étais de service auprès du Roi) des félicitations sur son zèle et sur l'organisation d'un banquet royaliste, en même temps que l'observation suivante : Monseigneur n'admet pas que ses représentants officiels, sur la succession au trône, sortent de l'absolue réserve qu'il s'est imposée à lui-même et qu'il veut garder. Le baron Tristan Lambert avait parlé du comte de Paris comme du légitime successeur d'Henri V. J'ai les preuves officielles de l'existence et de la portée de cet incident.

L'attitude de M. le comte de Chambord se manifeste encore à sa mort, dans les notes testamentaires réglant ses obsèques et prescivant qu'elles devaient être des obsèques de famille. Cela a une signification qu'ont souligné les événements. Personne n'a perdu le souvenir des violentes et odieuses attaques dirigées contre l'auguste veuve du Roi, contre madame la comtesse de Chambord. Elle ne faisait pourtant que faire exécuter et respecter les volontés de Monseigneur.

Dans ce cas-ci, que signifierait cette volonté, si ce n'est de ne pas permettre aux princes d'Orléans de prendre une place, qui ne leur appartenait pas. Ils l'ont bien compris tous ceux qui, dans l'entraînement des passions du moment, protestaient, s'indignaient et... injuriaient. *L'Histoire a enregistré ce fait, qui, un jour, servira de jalon pour rétablir la vérité toute entière.*

Je n'ai voulu qu'exposer des documents et des faits. Je ne veux y ajouter aucun commentaire. La réserve de M. le comte de Chambord en ressort clairement, à l'encontre de ce qui a pu être dit ou écrit.

Je vous remercie, Monsieur le Directeur, de me permettre, en publiant ces lignes, de remplir encore mon devoir de fidèle serviteur. Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

J^h DU BOURG.

Loges Lyonnaises (LIX, 336) — Je possède un volume in-8° de 337 pages et de nombreuses illustrations (1) publié et imprimé en 1875, à Lyon, chez Besson et Perrellon.

(1) Intitulé *Ephémérides des Loges maçonniques de Lyon.*

L'auteur signe sa préface E. V. vén., de la loge *Simplicité Constance*.

L'auteur de la question y trouvera une foule de renseignements intéressants, entre autres la liste *des noms connus* de tous les vénérables de toutes les loges de Lyon, depuis 1753 jusqu'en 1793.

Quant aux tableaux des membres, quelques-uns sont cités, mais comme nombre de membres et sans aucun nom.

Plusieurs sont indiqués comme déposés au secrétariat du G. O. à Paris. Mais je doute qu'il consente à les communiquer.

ALTER EGO.

Pavillon de Marsan (LIX, 332). — Ce nom ne peut venir que d'un prince de Marsan, branche de la maison de Lorraine qui avait acquis le pays de Marsan, dont la capitale était Mont de-Marsan.

CÉSAR BITOTTEAU.

D'après les *Mémoires de la Baronne d'Oberkovich*, I, 296, ce nom viendrait de la princesse de Marsan, gouvernante des enfants de France sous Louis XV.

« Elle occupait avec eux le pavillon des Tuileries auquel son nom est démeuré et demeurera probablement ».

S. CHURCHILL.

La croix de la place de la Trinité à Cherbourg (LIX, 219) — Le calvaire dressé en 1821 devait être érigé sur l'emplacement où fut édifié plus tard (vers le milieu du XIX^e siècle) le presbytère de la Trinité, aujourd'hui affecté à l'usage d'école pratique de jeunes filles.

Vers 1870, il existait dans les combles de l'église de la Trinité, sur le chœur, un grand Christ en bois que l'on disait être celui du Calvaire. Il avait été apporté là lorsqu'on avait construit le presbytère et le bois de la croix avait dû être utilisé dans la construction, sans qu'on puisse exactement préciser ce qu'il est devenu.

Il existe à la Bibliothèque de la ville de Cherbourg une mauvaise gravure représentant le Calvaire : un grand nombre de cœurs en métal sont représentés suspendus à la croix comme ex voto.

NOEL TEDUNROC.

Arbres de la liberté (T. G., 53, L ; LVIII, 945 ; LIX, 95). — C'est dans l'*Inter-*

médiaire que notre collaborateur Y trouvera probablement le plus de renseignements sur les arbres de la Liberté. En effet, il pourra, outre la Table Générale, consulter le vol. L de notre collection et les volumes qui le précèdent. De plus, je lui signalerai dans le vol. LIII un article concernant les arbres de la *Fraternité*, ce qui rentre peut-être dans le cadre de ses recherches.

Je profite de l'occasion pour citer dans les environs de Paris deux arbres que l'on m'assure être des Arbres de la Liberté, l'un et l'autre dans Seine-et-Oise. L'un serait le magnifique peuplier que l'on voit à Bougival sur la grande route à deux pas de la machine de Marly. L'autre se trouve à Saint-Léger-en-Yveline sur la route de Rambouillet à Houdan : c'est un orme de très belle dimension.

PIETRO.

Il existe encore à Paris un arbre de la Liberté planté en 1848.

Place de Montrouge, à côté du kiosque à musique. Une grille assez élevée protège sa base contre les outrages, volontaires ou non, qu'il pourrait subir.

LÉON SAGET.

Evêque de Mirepoix (LIX, 276, 409).

— Il s'agit de Jean-François Boyer qui fut préconisé évêque de Mirepoix le 6 janvier 1731 succédant à François-Honorat de Maniban de Casaubon, nommé à Bordeaux ; Mgr Boyer résigna ses fonctions en 1736. Son successeur Jean-Baptiste de Champflour fut consacré le 20 décembre 1737, il mourut le 6 janvier 1768. Mgr Boyer mourut le 20 août 1755 à l'âge de 102 ans si le renseignement donné par M. du Gué est exact.

Baron DU ROURE DE PAULIN.

La Maison d'Aspremont (LIX, 332).

— Notre confrère G. L. trouvera des renseignements plus ou moins détaillés sur la famille d'Aspremont ou d'Aprémont, dans les ouvrages ci-après :

La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse* (réimp.) I. 638.

Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou*, 1^{re} éd. I. 110 et 2^o éd. I, 129.

D. Caffiaux, *Trésor généalogique*, I (seul paru) p. 308 à 315.

D Villevieille, *Trésor généalogique* II, 256 à 288.

Kerviler, *Bio-Bibliographie bretonne*, I, 239.

Abbé Guillotin de Corson, *Grandes seigneuries de Bretagne*, II, 329 et 330.

Ce nom a aussi été porté en additionnel par les familles : Jordan, d'Oryot, de Briey, Caupenne, Huré... etc.

BRONDINEUF.

Le Manuel historique-héraldique des Maisons comtales (Gotha, chez Justus Perthes 1855), page 22, donne des détails précis sur cette Maison, dont le chef porte le titre de comte d'Aspremont, de Dun, de Linden, prince d'Amblyse, comte souverain d'Aspremont. La maison est établie en Belgique.

Le titre d'Aspremont est également porté par la famille de Sury, de Soleure, dont les diverses branches sont établies à Naples, en Suisse et en Alsace.

FROMM de l'Univers.

Il y a eu plusieurs familles de ce nom, dont deux appartenant à la Lorraine. Sur la plus illustre des deux, celle des princes d'Amblyse, marquis de Vendy, seigneurs de Sorcy, etc., on trouvera des notices ou des renseignements dans le P. Anselme (*Le Palais de l'honneur*), La Chesnaye des Bois (*Dict. de la noblesse*). Le *Trésor généalogique* de Dom Villevieille ; les mss d'André Duchesne t. 45 et 58 etc.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Cf. *Le Dictionnaire des familles du Bas-Poitou*, t. 1^{er} p. 129-130, 131.

D^r M.

Les Béthune-Sully (LIX, 116, 245, 293). — Les diverses questions et réponses insérées depuis un an sur la maison de Béthune laissent planer un doute sur sa descendance actuelle.

Ce grand nom appartient à l'histoire et il serait du plus grand intérêt de savoir s'il peut encore figurer valablement dans le Gotha. Puisque l'érudit confrère qui signe « Ours d'Aquitaine » affirme qu'il existe de vrais Béthune, nous lui serions reconnaissant de les désigner ou de nous mettre à même de les prier d'intervenir dans ce débat ; s'ils l'ignorent, ils ne pourront nous savoir mauvais gré de le

leur signaler et de les mettre à même de le clore à leur entière satisfaction.

MONTMOREL.

Il y avait, il y a quelques années, à Bordeaux une famille de Béthune, dans une situation très modeste, mais qui possédait, m'a-t-on dit, des papiers très anciens. Voici ce que j'ai recueilli à l'Etat civil sur cette famille :

Alexandre-Constant de Béthune, peintre, et Gracie Laugt, demeurant 29 rue Saint-Esprit (maintenant cours La Martinique) marient à Bordeaux, le 27 février, 1892 leur fils Louis-Joseph-Napoléon de Béthune, né à Bayonne le 14 septembre 1863, avec Euphrasie-Ernestine Moulin, lingère.

Ils avaient également Auguste de Béthune, peintre, né en 1862, habitant Pauillac (probablement père de Lea-Hélène de Béthune, née à Pauillac (Gironde), le 12 juillet 1892; Ernest de Béthune, né en 1857, qui était conducteur au chemin de fer du Midi en 1892; et Marie Lydie de Béthune, lisseuse, née le 21 mars 1861, mariée à Bordeaux, le 30 décembre 1893, avec Pierre Laporte.

Je ne sais si cette famille habite encore Bordeaux.

PIERRE MELLER.

L'*Intermédiaire* du 20 février 1909, dans des articles signés : « Ours d'Aquitaine » et « Un abonné » dit : 1° que les Béthune actuels ne seraient pas de la même souche que les Béthune-Sully et Béthune-Charost éteints ; 2° que les des Plancques n'auraient rien de commun avec les Béthune ; 3° qu'il y aurait encore deux survivants du nom, issus de la souche du grand Sully. Remettons les choses au point.

1° L'histoire de la maison de Béthune a été écrite par André Duchesne en 1639 ; sa valeur historique est incontestable, comme d'ailleurs celle du P. Anselme. Or à la p. 563, nous voyons renseigné Hugues de Carency, chevalier ; cet Hugues de Carency est donc admis par Duchesne comme le sixième descendant en ligne directe de Robert, surnommé Faisceux, avoué d'Arras et seigneur de Béthune. Or ce Robert, avoué d'Arras et seigneur de Béthune est précisément le 1^{er} descendant direct connu du grand Sully. Voilà un 1^{er} point prouvé.

2° Quant aux des Plancques, la généa-

logie complète en a été donnée par l'abbé Douai, en 1783 ; toutefois, si on voulait en contester la véracité, il faudrait cependant admettre que la généalogie en est parfaitement prouvée depuis l'époque actuelle en remontant jusqu'à Hugues des Plancques, seigneur Despréaux et de Tiendin, époux de Jeanne de Noyelles-Tyon. Trois degrés seulement séparent Hugues de Carency d'Hugues des Plancques.

Une charte de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer commence : « Ego, Balduinus de Plankes, miles... » ; elle est scellée d'un sceau avec fasces (donc, mêmes armes que les Béthune). Une autre charte (arch. de Saint-Pol) prouve qu'Hugues de Carency était seigneur des Plancques : «... quod Hugo et Carency, Plankarum dominus, miles... » Une 3^e charte (vidimus du conseil d'Artois) prouve que le fief Despreaux fut donné en 1227, en avril, par Guillaume de Carency, prêtre, à Hugues de Carency, son neveu, fils de Hugues et de Marie, sa femme. Or la terre du même fief Despréaux est encore actuellement, croyons-nous, en possession du prince de Béthune. Une 4^e charte prouve que Marie de Saveuse, veuve de Hugues de Carency, chevalier (celui cité par Duchesne) fit donation en mai 1242, du fief des Plancques à Jean, son troisième fils (auteur des Des Plancques) ; or le testament du dit Jean : « ... Johannes, dominus des Plankes et d'Espréaux » mentionne son frère aîné : « ... Hugonis de Carency, fratris mei... » (testament daté de septembre 1249. vidimus des échevins de la ville de Béthune, 4 novembre 1678).

Nous voyons donc qu'Hugues de Carency (cité par Duchesne) épousa Marie de Saveuse ; qu'ils eurent un fils Jean des Plancques, dont le frère aîné conserva le nom d'Hugues de Carency ; que le dit Jean des Plancques nomma dans son testament Jean, son fils aîné ; que ce dernier décéda laissant une veuve, Isabeau de Rauchicourt, citée avec ses enfants dans le dénombrement d'un fief à Hersin, conjointement avec Gilles de Carency en 1279 (vidimus du Conseil d'Artois).

Les Béthune, seigneurs des Plancques, ont pris naturellement le nom de leur seigneurie comme l'avaient fait les seigneurs de Carency, usage dont on trouve

de nombreux exemples aux XIII^e et au XIV^e siècles. (Voir Duchesne — preuves, pp. 368, 369, 370, 371). Les Béthune, seigneurs de Carency ne se servaient plus dans leurs chartes, que du nom seul de Carency.

Voici le texte de Duchesne, p. 557 : « Suivant la coutume observée lors entre les nobles, le quittèrent (le nom de Béthune) pour s'approprier le nom de leur principale seigneurie ».

Il est d'ailleurs suggestif de voir que le dernier des Carency portait le prénom de Hugues et que le premier des Des Plancques portait aussi le prénom de Hugues.

3° Quant aux descendants actuels issus de la souche de Sully et indiqués comme étant deux par le correspondant de *l'Intermédiaire*, nous serions fort curieux d'en voir publier la généalogie exacte depuis 1801 jusqu'à ce jour, avec les actes de naissance à l'appui, et espérons que cette publication aura lieu dans un des prochains numéros de *l'Intermédiaire*.

ANGEST.

Jean Clémenceau, imprimeur (LIX, 336). — Il est probable qu'on trouvera des documents sur cet imprimeur dans les travaux que MM de la Bouralière et Clouzot ont consacrés à l'Histoire de l'imprimerie dans le Poitou et à Fontenay-le-Comte (Vendée). — Voir, entre autres, les *Notes de B. Fillon*, publiées en 1895, où il est question de l'imprimerie des *Moustiers-sur-le-Lay*.

Moustiers-sur-le-Lay est parfaitement une commune de la Vendée, dépendant du canton de Mareuil-sur-le-Lay, et ayant 1.608 habitants, d'après la *Géographie* de Joanne (1882).

Elle se trouve sur le fleuve, classique, de la Vendée : le Lay (rive gauche ou sud) ; à 6 km environ à l'Est de Mareuil-sur-le-Lay, au nord de Bessay, et à l'ouest de Sainte Pexine.

On y a trouvé un *Souterrain refuge* très intéressant. — Consulter : Edgard Bourloton. — *L'origine d'une paroisse : Les Moustiers-sur-le-Lay (Revue du Bas-Poitou, 1902, p. 238)*.
MARCEL BAUDOUIN

Jean Clémenceau, imprimeur, Les Moustiers-sur-le-Lay (Vendée) canton de Mareuil 1.004 habitants. *Dictionnaire des Postes* 1895.
D. R.

Enguerrand de Marigny (LIX, 108, 192, 244, 296, 354). — E. Grave a raison de dire qu'il doit exister d'autres familles de Marigny que celle à laquelle appartenait « Enguerrand ».

Deux familles portant ce nom existent dans l'ancienne colonie de l'Île-de-France.

Ce sont les Imbeault de Marigny et les Desvaux de Marigny.

La mère de Mme Prosper d'Épinay, femme du Procureur et avocat général si connu, était née Imbeault de Marigny ; — et, tout dernièrement, on pouvait lire dans les journaux de la colonie les mariages des deux frères Le Breton de la Vieuville avec deux sœurs de la famille Desvaux de Marigny.

UN ANCIEN COLON.

Hennessy (LIX, 221). — Les Hennessy de France sont eux-mêmes originaires d'Irlande. Ils descendent d'un Hennessy qui vint à Cognac faire le commerce des eaux-de-vie et fut la tige de cette grande maison charentaise.

ARD.-D.

Famille Hennin (LVII) — Voir, sur cette famille Hennin, originaire de Cambrai, la *Notice* placée en tête du livre intitulé : *Correspondance inédite de Voltaire avec Pierre Michel Hennin, résident de France près la République de Genève [1765-1778], Premier commis des affaires étrangères [1778-1791]*... (Paris, Merlin, 1825, in-8°.)

La mère de ce diplomate se nommait Angélique Léger.

J'ajoute qu'il épousa lui-même une Millet-Tudert, de Genève, protestante, et qu'il fut anobli par le roi Louis XVI. Malheureusement je ne puis retrouver, en ce moment, parmi les nombreux extraits que j'ai pris des *Papiers de Hennin*, les armoiries de cette famille, que j'avais relevées d'après un cachet à la cire, et que j'ai communiquées autrefois à M. de Boislisle, apparenté à ces Hennin.

LANGOUMOISIN.

L'abbé Limon (LIX, 277). — D'après M. H. Monin, docteur ès-lettres, professeur au collège Rollin, professeur d'histoire à l'Hôtel de Ville de Paris, l'auteur du fameux maifeste adressé aux Français par le duc de Brunswick, ne serait pas

l'abbé Limon, mais bien un homonyme, le marquis de Limon (Geoffroi), ancien contrôleur des finances du duc d'Orléans (Philippe-Egalité), né vers 1760, mort en 1799, en Allemagne, où il avait émigré et où il publia un ouvrage ayant pour titre : *La vie et le martyre de Louis XVI* (Ratisbonne, 1793, in-8). NAUTICUS.

Mme Mainvielle-Fodor (LIX, 334). — Je ne suis malheureusement pas en état de donner la date, de la mort de cette grande artiste, qui fut une cantatrice de premier ordre. Je la cherchai vainement lorsque je m'occupai de mon *Supplément à la Biographie universelle des musiciens* de Fétis. Il me paraît supposable que Mme Mainvielle-Fodor, qui était née en 1793, mourut en 1870 ou 1871, pendant la période terrible que subit notre chère France, et que sa mort, au milieu de tant d'événements, passa inaperçue.

En dehors de la notice publiée par Fétis, on en trouve une fort étendue, dans la *Biographie universelle et contemporaine* (Rabbe et Saint-Preuve). On peut consulter aussi un intéressant article de Paul Smith (Edouard Monnaïs) dans la *Gazette musicale* du 26 avril 1857. Je puis signaler encore la brochure suivante écrite en français : *Josephine Mainvielle-Fodor*, précis historique publié par Jean-Charles Unger (Vienne, Autriche, Beck, 1823, in-8).

Mme Mainvielle-Fodor a publié elle-même une brochure de 16 pages sous ce titre : *Réflexions et conseils sur l'art du chant* (Paris, Perrotin, 1857, in-8). Cette brochure n'est pas inutile pour sa biographie, car l'auteur y donne des détails intéressants sur les commencements de son éducation musicale. L'excellente cantatrice a publié aussi un petit recueil de *Trois romances avec accompagnement de piano*. ARTHUR POUGIN.

Quand est morte Minette (LVIII, 894; LIX, 35, 358). — Mon confrère, M. Victor Déséglise remet en scène cette charmante femme dont il a déjà été souvent parlé dans l'*Intermédiaire*. A ce sujet, me sera-t-il permis de renouveler une question m'intéressant, et qui est restée jusqu'ici sans réponse. J'ai eu l'occasion de dire que Minette avait laissé une postérité de la main gauche que je connais,

mais aussi une postérité légitime. Du mariage qu'elle contracta avec Margueritte, directeur de la Compagnie du gaz, en 1824, naquit un fils qui épousa lui-même, vers 1853, Emma Moienne, fille d'un négociant de la rue Lepelletier. Je désirerais savoir, si, de ce mariage, sont issus des enfants vivants ou ayant laissé postérité ?

Autre question; Minette avait une sœur, artiste comme elle, connue sous le nom de C. Milen. Quand cette sœur est-elle morte et sait-on si elle a laissé elle-même postérité ? Enfin connaît-on à Minette d'autres frères ou sœurs ayant laissé postérité ?
Comte DE VARAIZE.

Céleste Mogador, danseuse. — La comtesse de Chabrillan (T. G. 597; L; LIX, 315). — M^{me} Vincent nous communique la lettre qu'on va lire, qui présente la comtesse de Chabrillan (Mogador) sous un aspect tout à fait inattendu. Elle s'ingère dans la politique, où son esprit se meut avec une singulière fantaisie.

Asnières le 15 Mars 1909.

Cher Monsieur Montorgueil,

Comme actualité, je vous adresse ci-inclus copie d'une lettre de la Comtesse de Chabrillan Céleste Mogador. Cette lettre m'a été donnée par le Citoyen Gabriel Ranvier, membre de la Commune, lorsqu'il était réfugié chez nous, à Asnières, de Juillet à Septembre 1871.

Nous avons copié textuellement cette lettre avec son orthographe. Nous en avons l'original.

Vous savez que Mogador est restée longtemps à Asnières.

Veillez agréer,

V. VINCENT.

A Gabriel Ranvier à Paris

Au citoyen Ranvier, octobre 1870,

Citoyen,

En présence de tous les dangers qui menacent à la fois mon pays, je ne suis plus rien à mon passé, malgré mes vingt années de lutte et de travail, je ne serai rien pour l'avenir, mais aujourd'hui, je puis et j'ai le droit d'être quelque chose.

Je ne me suis jamais occupée de politique, pensant toujours que cela était à la femme une partie du charme de son caractère.

Je n'admire ni Jeanne d'Arc, ni Charlotte Corday, e. core moins Madame Roland, un bas bleu crotte de sang, mais j'ai au cœur l'amour de ma patrie, amour sacré, qui vous prend au berceau, et ne vous quitte qu'au bord de la tombe.

Je me mettrai entre deux épées pour em-

pêcher un duel, jugez de ce que je voudrais faire pour empêcher la Guerre Civile. J'ai fait le tour du monde, j'ai vécu dans toutes les classes de la société, un peu en garçon, parce que j'avais perdu ma place au foyer de la famille.

On discutait devant moi des questions politiques, sérieuses de bonne foi, puisqu'elles étaient désintéressées, eh bien en observant tout, je me suis aperçue que tous les partis, pourraient se comprendre, si ils voulaient raconter et se réunir autrement que pour se menacer ou se battre.

La politique souvent n'est qu'un veau d'or, il faut se méfier de ceux qui ont pour elle trop d'amour, ou trop de haine.

Lorsqu'on fait un marché, on en discute le prix. Poires et gouvernement peuvent se partager en deux.

Vous auriez pu aussi avoir votre Commune provisoire, on vous avait vu à l'œuvre, on vous aurait jugé, mais vous vous emportez, vous faites peur à tout le monde, vous dépassez tout. Je dis vous faites peur à tout le monde excepté à moi, qui ai toujours préféré affronter la colère du lion qui rugit, que la douceur du tigre. Je ne me permettrais jamais une critique, si je ne croyais avoir tenté toute ma vie d'arranger les choses.

Songez que l'occasion est belle, et ne se représentera peut être jamais il faut puisque vous êtes tous prisonniers, décentraliser Paris dans Paris. Il faut à l'aide des clubs, porter l'accusation et la défense partout. Il y a de grands abus dans l'un et l'autre camp, mais n'écoutez qu'une cloche on n'entend qu'un son.

Ayez donc le courage de votre valeur et de votre conviction, allez partout prendre ou porter la lumière, ne restez pas des pantins de Paris, de la Villette, du Montparnasse, de Belleville, cela ne sert à rien, c'est une trop vulgaire ambition. Vous n'êtes pas des Comédiens à jouer à tel ou tel bureau vous n'êtes pas des timides, vous défendez un droit juste, et la justice donne l'éloquence. Le Salut de la France vous est confié, vous devez la défendre, même au dépens de vos habitudes, et de vos goûts sociaux.

Ce sont vos divisions qui perdront notre chère République, si vous ne la défendez avec le sabre, elle périra dans vos bras pour la troisième fois, et c'est vous qui l'aurez tué, mais en voilà bien long, et j'écris bien mal, je me suis imposée une tâche, un devoir, c'est de faire tout au monde pour rallier les hommes dignes et intelligents qui pourraient sauver la patrie sans la déchirer.

Entière elle est à vous, malgré l'étranger et les prétendants quand à moi tant qu'elle sera captive, menacée, je n'aurai pas une heure de repos, pas de rang d'âge, de sexe, une seule âme, un seul cœur, pour la dé-

fendre et la venger. J'ai passé l'âge des séductions, donc je puis vous demander un rendez-vous, j'ai encore bien des choses à vous dire au sujet d'un projet de *Charte* que vous devriez discuter, avant qu'il ne soit imposé par le nombre. Ne vous étonnez pas de ma grande prédilection pour Belleville, je suis née boulevard du Temple et j'ai été élevée rue de Paris. Je vous envoie du reste ma biographie, pour que vous sachiez bien qui je suis, ce que j'ai fait et produit. Je suis un ami dévoué loyal un messager fidèle, vous pouvez disposer de moi, un mot et je prendrai votre heure.

Tous mes sentiments dévoués, à vous et aux vôtres qui sont les miens, car je vous crois un parfait honnête homme.

LIONEL DE CHABRILLAN.

24, Boulevard poissonnière.

Une fille d'Alfred de Musset et de George Sand (LIX, 109, 248, 300). -- Col. 301, il est question des « rivages de l'Aunis ». Quel est exactement le cours de cette rivière qui aurait donné son nom à la province ? CÉSAR BIROTTEAU.

La question de l'existence d'une fille de Musset et de George Sand ne me paraît pas aussi résolue que l'indiquent les divers correspondants de *l'Intermédiaire*.

Par le plus grand des hasards, je fis, en juin 1898, la connaissance de M. Auguste Mailloux alors en villégiature à la Rochelle. Je fus même une fois son compagnon de route au cimetière de Saint-Maurice où se trouvait la tombe de Norma Tessum et dans diverses maisons de cette localité où il interrogea des personnes qui avaient connu l'énigmatique Norma. On nous montra des photographies faites à Paris et très ressemblantes, nous assurait-on. M. Mailloux obtint quelques renseignements sur M. Coras à l'asile de Tasdud et eut copie de l'acte de décès de Marie Ménard-Alias-Norma-Tessum.

En novembre, je reçus sabrochure publiée par Dugas, librairie des écoles à Nantes. Cette brochure était défigurée par des fautes d'impression. Je crois que l'auteur était en Egypte quand elle parut. Je lus avec intérêt quelques articles de journaux sur cette question. Tous s'accordaient à reconnaître que le doute n'était plus permis et que la tombe du cimetière de Saint-Maurice renfermait non une fille de Musset, mais une aventurière.

Particulièrement une étude de M. Au-

diat parue dans une revue de Saintonge m'intéressa.

Il y a le monopole des allumettes. Il y a eu le monopole des bouilles de cru. De même que l'Etat, ce Maurice Audiard entendait monopoliser pour lui seul l'histoire de la fille de Musset. J'ai lu ses articles antérieurs. J'ai lu la nouvelle édition d'une *Fille de Musset* publiée ensuite par M. Mailloux, à Paris, vers 1901 — 1 vol. de 111 pages — laquelle s'ouvre par un chapitre sur la liaison de G. Sand et de A. de Musset. Eh bien, je reste sceptique. Je ne suis pas du tout convaincu de la non existence d'une fille de Musset. M. Mailloux écrit : « En 1854, quand naquit Norma, Musset était depuis longtemps brouillé avec G. Sand ». C'est entendu, mais pas absolument, Musset vit encore G. Sand de temps à autre. Il y eut des retours d'amitié. Mais qui expliquera ceci : M. Coras se vantait qu'il y avait eu substitution d'enfant. Dans quel intérêt ? Pourquoi cette dame Coras ruinée fit-elle faire un tombeau très coûteux, et sur le modèle de celui de Musset, à sa protégée ?

Si jamais ces lignes tombaient sous les yeux de M. Mailloux qui, m'assure-t-on, est en voyage en Indo-Chine ou à Madagascar en ce moment, je serais heureux qu'il pût dissiper mes doutes et nous donner à l'*Intermédiaire* son sentiment sur ce mystérieux point.

JACQUES LHARD.

—

La Stoltz (LIX, 55, 139, 195, 251, 306, 362, 417). — M. Bord pourrait, à tout hasard, rechercher si parmi les actes reconstitués de l'état civil de la Ville de Paris, ne se trouve point l'acte de naissance de Carl Raymond, né dans la capitale française le 21 juin 1848, anobli le 11 avril 1865 par Ernest II, duc régnant de Saxe-Cobourg-et-Gotha, et créé définitivement, le 25 septembre 1868, baron Stolzenau von Ketschendorf. Marié à Cobourg, le 2 mai 1872, à Agathe von Rekowski, il en eut deux fils : 1° Ernest-Carl-Wilhelm-Josef-Hubert, né à Cobourg le 3 mai 1873, qui fut un des déclarants de la mort de Rosina Stoltz et se reconnut, dans l'acte de décès, petit-fils de la célèbre cantatrice ; 2° Arcadius Carl Berthold, né à Cobourg le 26 septembre 1874.

Les armoiries et la devise octroyées par Ernest II à Carl-Raymond sont, au surplus, significatives : *D'azur à une harpe d'or, dit Rietstap. Cimier : La harpe entre un vol d'or, chaque aile chargée de trois fasces d'azur. Devise : Vis in corde.* Le texte du diplôme allemand est plus détaillé :

In Blau eine goldene Harfe. Freiherrenkron. Der nicht gekronte Helm mit blaugoldene Decken tragt die Harfe zwischen einem offenen goldenen Adlersflug, der beiderseits mit drei blauen Querbalen überzogen ist. Devise auf einem unter dem Schilde sich schlängelnden grün gesaumten silbernen Bande in goldener Lapidarschrift : « Vis in corde ».

Carl de Ketschendorf, qui fut conseiller de légation d'Ernest II, avait des prétentions littéraires. Il fit paraître sous son nom, à Bruxelles, en 1869, un gros volume intitulé *Archives judiciaires*. Ce recueil des grands procès politiques est, en réalité, l'œuvre d'un Belge, Gustave Oppelt (1817-1888) — dont je dirai quelque jour les curieuses relations avec la Cour de Saxe-Cobourg-et-Gotha.

De même, c'est au complaisant Oppelt que s'adressa Rosina Stoltz lorsqu'elle voulut, onze ans plus tard, signer du nom ronflant de princesse de Lesignano, adopté récemment par elle, *Les Constitutions de tous les pays civilisés*. L'ouvrage parut à Bruxelles en une édition superbe, avec le portrait et la signature autographe de l'« auteur », qui en fit remettre le 5 décembre 1881, un exemplaire à la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique... A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Le père de Taine (LVII). — La *Grande Encyclopédie* corroborée par l'*Almanach Bottin de 1828* donne, avec raison je crois, un avoué pour père à H. Taine M. Maurice Barrès, dans son discours de réception de M. Richepin, en fait un notaire. L'auteur de la lettre anonyme que je citais dans l'*Intermédiaire* du 10 février 1908 prétend qu'il était huissier. Si cela continue toutes les classes d'officiers ministériels y passeront D. R.

—

L'abbé Tabouet, avocat (LIX, 54, 254) — Mon éminent collègue Cz me pardonnera de ne pas traiter au fond, pour aujourd'hui, les réponses qui me furent faites, il y a des lustres, dans les tomes XIX, XX, XXI, XXII présentement sous

clef, à la campagne à 130 k. de ma résidence actuelle.

Ne lui dois je pas déjà, une ou plusieurs des communications y insérées ? et ma reconnaissance, motivée par ce passé et par sa dernière remarque, lui est acquise.

J'ai voulu, c'est manifeste, revenir sur ces questions d'antan, toujours intéressantes — au moins pour celui qui les pose — et c'est pourquoi j'ai repris, dans le n° du 20 janvier, l'une de mes interrogations, non élucidée à son origine (20 octobre 1901, 554) .. et surtout : pas de désespérance, ô mon collègue, pour avoir laissé échapper cette dernière date, à laquelle le fait nouveau du 28 décembre 1908 redonnait de l'actualité.

Aidez-moi au contraire vous et moult autres érudits, de notre savant collègue, à résoudre le problème que nous reprenons, et pour cause.

TABOETIUS

Un partisan du général Wimpfen : le capitaine Daniel (LIX, 222). — Le capitaine Daniel dont il est ici question ne serait-il pas quelque cadet d'une ancienne famille militaire normande, ayant formé aux xvii^e et xviii^e siècles de nombreux rameaux et dont les deux dernières branches, les Daniel de Crangues (près Dives) et les Daniel de Betteville (près Pont-Lévêque) se sont éteintes seulement de nos jours ?

LE BESACIER.

Fasce échancrée (LIX 223, 364) — L'échancré étant un engrêlé de grande dimension (voir Rietstap), c'est M de la Bique de Villeneuve qui a raison lorsqu'il représente la fasce échancrée en croissant à sa partie supérieure et à sa partie inférieure.

NOEL TEDUNROC.

••

Voici la définition que donne Rietstap : « *Echancré* est un *engrêlé* de grande dimension ».

Autrement dit, la fasce au lieu d'être délimitée en haut et en bas par une ligne droite horizontale l'est par une série de petits demi-cercles réunis par les pointes ; ces dernières dirigées en dehors ; l'engrêlé présente 10 ou 12 de ces demi-cercles, l'échancrée seulement 4 ou 5.

M. DE F.

Ecussons sur de vieilles maisons de certaines provinces d'Espagne (LIX, 170) — L'éminent géologue et ingénieur, M Edouard Harlé, trouvera de ces ecussons et en Aragon et en Castille, même en Catalogne et en Asturies. Ce n'est donc pas spécial à la *montana* de Santander (Asturias de Santillana) et aux provinces basques. C'était la maison, la *casa solariega*, qui était noble et anoblissait ses possesseurs (Il en était de même en France, en Béarn et pays basque).

Les compartiments sont des écartèlements d'alliances. C'est encore d'un usage courant en Espagne de porter dans son écu les meubles héraldiques de ses aïeules. Seul le premier quartier est celui de la famille titulaire.

CONDE DE TORLA.

G pour C (LIX, 336) — Dans l'ancien français, du xi^e au xiv^e siècle, le *c* médial tombait toujours lorsqu'il était précédé d'une voyelle et suivi d'un *o* ou d'un *u*. C'est ainsi que *ciconia*, *securum*, *secundum*, se sont transformés en *ceogne*, *scür* (puis *sur*), *seont*. Plus tard, sous l'influence d'un ressouvenir du latin, certains de ces mots ont été refaits et ont repris leur *c* primitif, mais adouci en *g* dans la prononciation et, par suite, dans l'écriture. Ce changement remonte très loin, car dès le xii^e siècle on rencontre dans les textes *cegoine* et *segont*. L'orthographe actuelle, qui présente un *c* malgré la prononciation *g* dans *second*, a été calquée sur le latin *secundum*. Voir au *Dictionnaire général* de Hatzfeld, Darmsteter et Thomas, p. 138, § 380.

A DUTENS.

Patois gâtinais (LIX, 225, 369, 431. — 1. *Goland*. C'est la première fois que je vois ce mot, qui n'est certainement pas en usage dans l'est de l'arrondissement de Fontainebleau, aux confins des anciennes provinces de la Brie, de la Champagne et du Gâtinais. Je l'ai vainement cherché dans les dictionnaires tant du vieux français (Godefroy, Lacurne de Sainte Palaye) que du français moderne (*Litttré*, etc).

2. *Oncbe*. Dans une charte de Jean, abbé de Sainte-Geneviève, datée de 1206 et ayant trait à un accord entre l'abbaye de Saint-Germain des Prés et Milon de Montigny (Montigny - Lencoup, Seine - et-

Marne), je relève ce passage : *In augmentum autem prefati feodi dedit dominus Milo ecclesie beati Germani osca Frossardi*, en français les *Ouches Frossard*. D'après du Cange le mot *ouché*, qui s'écrivait jadis *ousche* ou *osche*, signifierait une terre arable entourée de tous côtés de fossés ou de haies. Le savant lexicographe a relevé les formes suivantes ; *olca, olqua, ochia, olcha, olchia, oscbia, oscha, osca, oska, oca, ocha, hobchia, oicbia*.

3. *Courtill* vient de *curtile* ou *cortile*, dérivé de *curtis*, ou *cortis*, mot latin de l'époque mérovingienne ayant le sens de domaine rural. Ce mot entre, comme préfixe ou suffixe, dans la composition d'une foule de noms de lieu.

4. *Grouette*. D'après Littré, le mot *grou* ou *grouette* serait tiré de l'anglo-saxon *grut*, farine grossière, sans doute en raison de ce fait que la grouette a l'aspect et la couleur d'une farine sale et remplie de grumeaux. Lacurne de Sainte-Palaye et Godefroy donnent les formes anciennes *groë* (1321) *groyes* (1476), *grouelle*.

5. *Pleus*. Le mot est cité par Bourquelot (Patois du pays de Provins) ; il est très répandu dans Seine-et-Marne où on trouve quatre localités s'appelant *les Pleus* et deux dénommées *les Grands Pleus* ; de très nombreux lieux dits empruntent également ce nom. Les dictionnaires de l'ancien français portent la forme *Peleus* ; aucun d'eux n'indique l'origine du mot.

ALBERT CATEL.

Cyathes. La coupe d'Anacréon (LIX, 225). — Quel volume pouvaient bien représenter ces quinze cyathes ? demande M Sglpn.

Le cyathe était une mesure de capacité des anciens, ils s'en servaient pour les solides et pour les liquides.

Cette mesure contenait autant de vin qu'on en pouvait boire d'un seul trait, c'est-à-dire la douzième partie d'un setier (sextarius).

Le sextarius contenait le sixième du conge, ou deux lièmines, ou le seizième du modius.

On nommait aussi cyathe le vase qui servait à verser le vin et l'eau dans les coupes. (xuzθoς)

Si nous voulons rechercher la valeur comparative du cyathe avec le litre, nous

trouvons dans nos anciennes mesures françaises que la pinte, qui vaut un litre, vaut deux setiers, que le setier vaut un demi-litre ou cinq cents grammes dont le douzième vaudrait environ quarante grammes.

Or il faut avoir un grand gosier pour avaler un cyathe (ou quarante grammes) d'une seule gorgée.

Quinze cyathes vaudraient six cents grammes ou centimètres cubes.

BEAUJOUR.

••

D'après le *Traité de métrologie ancienne et moderne* de Saigez (Paris, 1834), page 34, la cyate grecque valait 45 millilitres. Anacréon demandait donc à peu près 1/4 de litre de vin, tempéré par le double d'eau. Exactement, les quinze cyathes représentaient un volume de 0 litre 675, et l'on peut juger par là de la capacité de la coupe.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

••

D'après M. Pottier (art. *Cyalbus* dans *Daremberg et Saglio, Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*), le cyathe équivalait à 0 lit., 0456.

Cinq cyathes de vin équivaudraient donc à 0 lit. 228 et les dix cyathes d'eau à 0 lit., 456.

G. G.

--

Cyones (LIX, 172). — « Ciones, c'est-à-dire *colonnes* (Κοίτη), dieux qui ne consistaient qu'en grosses pierres équarries ». (*Biographie Michaud*, partie mythologique, tome cinquante-quatrième).

D'HEUZEL.

--

La Couarde (LIX, 280). — La Couarde signifie petite queue, *Queue*, *Cauda*, en vieux français *coe* ou *coue*, a donné *couard*, qui est à la fin de la queue e.

La Queue (en Brie, en Yveline, etc.), est l'extrémité d'une forêt, d'un bois. La Couarde est la petite queue, ou une extrémité plus petite de ce bois.

Guérard a traduit sans raison *Cuculosa* par la Queue, et d'autres ont dérivé *Couarde* d'une famille dont le nom serait *Coard*. C'est une erreur.

Alf. Maury fait venir couarde du celtique, *naturellement*, cette mode a fait son temps.

J'ai fait une monographie du château de la *Couarde*, commune de Grosrouvre,

Seine-et-Oise ; on peut s'adresser au propriétaire.

Il y a une autre Couarde dans Seine-et-Oise et d'autres en France et même les *Couardes*. On a introduit quelquefois une *h* dans le mot, la *Coubarde*. A notre avis c'est une faute. PITON.

J'ai même été amené à faire une étude assez poussée sur la *forêt d'Yveline* à ce propos. P.

Voir : Cayot-Delandre : *Le Morbihan, son histoire et ses monuments 1841. Commune de Bieuzy*. L'auteur fait mention d'un titre de 1124, tiré du *Cartulaire de Redon*, cité par Dom Maurice, Preuves de l'histoire de Bretagne, et ajoute p. 407 :

Ce titre nous apprend que le nom actuel de Castennec est venu de la contraction de l'ancienne dénomination de Castel-Noéc et nous apprend de plus que cette presqu'île portait alors le nom de la *Coarde*, qui était l'altération du nom primitif de *Guard*, la *Garde* ou le *corps de garde* : à la pointe de Castennec et sur un champ dépendant de la métairie noble de la *Couarde* se trouvait une statue transportée en 1696, au château de Quinipily, commune de Baud, où elle est actuellement et dite de Vénus. Cette statue est connue sous le nom de *Groach'hor Guard*; la *femme de la Garde* :

P. 400 :

Rien n'indique plus aujourd'hui l'emplacement qu'occupait la statue à Castennec, mais le nom de *Guard*. La « *Garde* » s'y trouve encore, c'est celui d'une métairie située au sommet de la montagne et qu'on appelle par corruption la *Coarde*; il est probable que là se trouvait un édifice romain nommé « la *Garde* ».

Voir. Ogée : *Dictionnaire de Bretagne* 1841 au mot Baud : Le vulgaire appelait cette Vénus : *Groa-hart*, ce qui veut dire en français : la vieille *Couarde* :

au mot Bieuzy :

Les romains avaient bâti le camp de la *Garde*, origine du nom de la *Couarde* et qui a si longtemps trompé les antiquaires...

En note :

Nous avons reçu une notice tout à fait intéressante qui confirme l'étymologie du nom de la *Couarde*.

En effet les premiers chrétiens avaient établi (à Castennec) près de la Vénus, une chapelle dite : Notre-Dame de la *Garde*.

Voir : de Fréminville : *Antiquités de Bretagne* : le *Morbihan* 1834.

P. 144 :

On lui apportait (à la statue) des offrandes,

les malades allaient la toucher pour guérir, les femmes... enfin les jeunes gens et les jeunes filles qui désiraient se marier allaient se plonger dans la cuve... C'est pour cela qu'elle est encore connue, dans le pays, sous le nom de *Vieille Couarde* (Groach goard).

Voir : Roseinzweig : *Répertoire archéologique du Morbihan*, 1863.

La *Bretagne contemporaine*, 1865. Commune de Bieuzy :

A la pointe de Castennec, près de la ferme de la *Coarde*, gisent sur le sol deux colonnes milliaires... C'est sur l'emplacement du camp de la *Garde*, à l'endroit où le Blavet se repliant sur lui-même forme une presqu'île étroite que se voient ces deux colonnes.

Peut-on en conclure que La *Couarde* ou La *Coarde* aurait pour origine le mot La *Garde* ? EM. G.

Prononciation des noms étrangers (LVIII, LIX, 93 148, 202, 310, 369).

— Je m'avoue coupable d'erreur ou plutôt de légèreté, pour avoir omis de vérifier comment les peuples latins du Midi écrivent et prononcent le nom de la capitale de la Grande-Bretagne. J'aurais pu me douter qu'ils avaient dû suivre, en ceci, l'exemple de la France. Toujours est-il qu'à bon droit on peut s'étonner que les Français qui sont, depuis des siècles, en relations si étroites avec leurs proches voisins, les Anglais, aient altéré et altèrent encore si bizarrement le nom de la métropole anglaise, par l'intercalation toute injustifiée de la lettre *r* dans le corps du mot. Il nous faut bien d'ailleurs appeler *Londoniens* les habitants de la grande cité. LÉON SYLVESTRE.

Il y a quelques années, *l'Intermédiaire* s'est occupé de lamanière ultra-fantaisiste dont les officiers de l'Etat-major et le cadastre lui-même, inscrivent sur les cartes ou plans dont ils ont cure, certains noms de contrées ou lieux-dits.

J'ai entièrement oublié la rubrique sous laquelle cela fut noté, mais je me souviens fort bien qu'on mentionna, — entre autres, — le Pas des Lanciers, travestissement du Pas de l'Anxiété.

Or, je relève les pseudo-traductions suivantes de noms flamands, intéressantes à recueillir ; je prends licence de les transcrire ici :

Havenbrugge, qui signifie Port du Port, est devenu Pont à charrettes ;

Moerstraete, chemin des Moeres, — chemin de l'Amour ;

Brouckstraete, chemin des Marais, — chemin des culottes ;

Haeghedvern, l'Aubépine, — l'Age d'or... F.

Recueils d'usages locaux (LIX, 113, 259, 317, 371, 430). — 1° « Usages locaux pour baux et congés », avec extraits de décisions jusqu'en février 1908.

Brochure de 04 p. in-8°, 1 fr.

2° « Locataires et concierges. — Questions d'occupation par location. — Responsabilités des propriétaires et concierges », avec extraits de décisions jusqu'en août 1908.

Brochure de 155 pages, 2 fr.

Par Marc Thevenin ancien clerc de notaire et principal clerc d'avoué et d'huissier.

3° « Usages locaux relatifs aux baux reconnus et constatés par les juges de paix des huit cantons de Lyon dans leur réunion du 12 avril 1878.

4° « L'Avocat des Propriétaires et locataires ». Guide pratique contenant tous les modèles d'actes sous-seings privés usités dans les ventes et locations diverses, toutes les questions usuelles sur le droit de propriété, sur les acquisitions d'immeubles, de meubles et de droits mobiliers sur les baux des maisons et les baux ruraux, avec les principaux usages locaux de *tous les départements* et de l'Algérie (ouvrage adopté par la Ville de Paris et par le ministre de l'Instruction publique par E. Coqueugnot, avocat, ancien avoué à la cour.

(Paris (1893). Maurice Dreyfous et M. Dalsace, éditeurs rue de Tournon 20 (1893).

ALEXANDRE REY.

Billets écrits sur des cartes à jouer (LIX, 113 266, 311, 375, 427). — L'un des plus curieux fut sans doute celui que je mentionnais ainsi dans une biographie de Marthe Le Rochois, l'admirable interprète de Lully, qui appartient à l'Opéra de 1680 à 1698 et qui fut surtout une Armée incomparable :

Mlle Le Rochois avait le cœur tendre, qu'on ne croie pas toutefois que je veuille dire par là que sa conduite était déréglée, car ce serait injuste. Mais il lui arriva, entre autres, une aventure assez originale, et que

l'on peut raconter. C'était dans les premiers temps qu'elle était à l'Opéra. Elle avait fait la connaissance d'un musicien nommé Le Bas, qui était basson à l'orchestre. Or, Lully, qui n'était pas absolument la morale faite homme, exigeait néanmoins, probablement dans l'intérêt de l'art et de son théâtre, une certaine retenue de la part de ses actrices, dont il savait du reste se faire craindre, comme de tout son personnel. Un jour, en plein théâtre, il interpelle vivement Mlle Le Rochois au sujet de sa liaison avec Le Bas et lui en fait des reproches. Celle-ci se défend en lui disant que Le Bas est un honnête homme, que, de plus, il doit l'épouser et qu'il lui a fait une promesse formelle de mariage, non seulement en paroles, mais par écrit et le plus sérieusement du monde Lully demande à voir ce document intéressant, et, à son grand ébahissement, son interlocutrice tire alors de sa poche..., un valet de pique, sur le dos duquel Le Bas avait effectivement inscrit sa promesse... Le plus curieux, c'est que notre homme s'exécuta : « La Rochois, dit un contemporain, épousa l'homme à la promesse, qui ensuite la quitta pour se retirer à Pau en Béarn. Comme il resta peu avec elle, peu de personnes ont su que la Rochois avait été mariée ».

Elle se consola avec cet aimable épicurien qu'était l'abbé de Chaulieu, dont elle fut la maîtresse pendant dix ans et qui lui adressa tant de versicules enflammés. Mais je donnerais tous les madrigaux qu'elle inspira à Chaulieu pour posséder le valet de pique de Marthe Le Rochois.

ARTHUR POUGIN.

On trouve fréquemment, dans les *Archives de la Bastille*, à la Bibliothèque de l'Arsenal, des notes de police et autres sur le dos de cartes à jouer. Des biographes de Molière ont même affirmé que l'illustre comique consignait ainsi ses observations quotidiennes.

H. QUINNET.

A cause de leur format, les cartes à jouer furent souvent employées au XVIII^e siècle, en guise de fiches.

Je possède un grand nombre de liasses de papiers provenant de l'étude de M^e Fayon, notaire royal aux Martres-de-Veyre, Mouton, Corent, Soulaces, (aujourd'hui département du Puy-de-Dôme) qui sont étiquetées et répertoriées sur des cartes à jouer.

J'ai vu d'autres exemples de cartes

ainsi utilisées, dans les archives de plusieurs de mes parents, et le cas n'est pas rare. Baron DU ROURE DE PAULIN.

Il me semble avoir lu que l'ordre d'arrestation en vertu duquel Baumarchais fut emprisonné pendant quelques jours à Saint-Lazare, avait été écrit par Louis XVI sur une carte à jouer. Le roi, d'ailleurs, était au jeu, ce qui expliquerait cette manière assez insolite d'ordonner un emprisonnement. Mais ce n'en serait pas moins une preuve de l'usage attesté par les communications produites.

H. C. M.

—
Le café de la « Cigarette » (LIX. 338). — C'est là que j'ai pris mon premier bock au Quartier latin, en novembre 1874 !

C'était l'un des premiers cafés servis par des femmes.

J'y avais été conduit par un camarade ayant déjà un ou deux ans de Paris. Je crois bien n'y être jamais retourné depuis. Il n'a, d'ailleurs, pas survécu longtemps. Il se trouvait rue Racine, côté impair, entre la rue Monsieur-le-Prince et le boulevard Saint-Michel. Le patron, si j'ai bonne mémoire, s'appelait Pompéi ou portait un nom très semblable. *Longum ævi spatium...*
ISKATEL.

M. A. d'E. demande ce qu'est devenu le café de la Cigarette. Il a disparu, mais pas avant 1885, car en cette année-là, j'étais étudiant et la Cigarette existait rue Racine, vers le milieu, c'est à-dire à mi-chemin de l'Odéon et sur le côté gauche, en partant du boulevard Saint-Michel.

Seulement ce n'était pas un café, mais bien une brasserie servie par des femmes, dans le genre de celles que Maurice Barrès a décrites dans une petite brochure intitulée : le *Quartier latin*, aujourd'hui introuvable.
EDMOND LE ROY.

Je l'ai vu et pratiqué (peu !) de 1879 à 1885. Il se trouvait rue Racine, entre le boulevard Saint-Michel et l'établissement des bains Racine. Il y a au moins une dizaine d'années qu'une librairie, ce me semble, a pris sa place. BIBL. MAC.

« La Cigarette » qui battait son plein, en effet, vers 1875, n'était pas un café ;

c'était une « brasserie à femmes », institution de ce temps-là, qui, heureusement, a disparu. C'était la brasserie à femmes la plus élégante du quartier et, relativement, la plus recommandable comme tenue. On pouvait s'y aventurer sans trop déroger. J'y ai vu Villemessant, Monselet, Barbey d'Aureville, André Gill, d'autres encore, qu'on désignait à ma curiosité juvénile et que j'oublie, ou sur l'identité desquels on m'a peut-être trompé ; mais de ceux que j'ai nommés je suis sûr. « La Cigarette » était rue Racine, à gauche, en montant à l'Odéon, juste à l'endroit où il y a maintenant un « bouillon Chartier. »

EMILE FAGUET.

Le café de la Cigarette était situé, rue Racine, entre la rue Monsieur-le-Prince et le boulevard Saint-Michel, à droite, en gagnant celui-ci. Comme le Médicis, le Couzou, le Furet et même le Racine, « la Cigarette » eut sa vogue ; les brasseries de femmes pullulaient alors au quartier.

Elles pullulèrent même si bien que cette vogue ne tarda pas à décliner, pour bientôt tomber tout à fait. Durant les derniers mois de la Cigarette, vers 1885 ou 1886, il arrivait souvent à son premier d'être utilisé comme salle de baccara... Une descente de police mit fin à ce petit jeu.

Il restait à la Cigarette à clore ses volets et à démonter sa pompe à bière qui avait fourni tant de « jolis bocks blonds bien tirés », pour faire place à un négoce plus honnête et moins rémunérateur en pourboires.

Les temps de la sacoche et du tablier blanc étaient finis et ceux des bars et des cocktails étaient proches. Ces reposoirs d'amour, Caïd, ou Louis XIII, ou Pantagruel, avaient cessé de plaire. Une amusante monographie leur a été consacrée : *Les brasseries à femmes de Paris*, par A. Carel, illustrations d'après nature de Fernand Fau, (Paris, Monnier, 1884, in-12).

Maurice Barrès qui ne songeait guère, alors, à l'Académie, en évoque le souvenir, non sans indulgence, dans une brochure également devenue rare : *Sensations de Paris. Le Quartier latin* ; 32 croquis de nos meilleurs artistes (Paris, Dalou, 1888, in-12).

La légende de Thamar et les nuits du Bas-Rhin, les samedis Bullier ! d'anciens

notaires se souviennent seuls aujourd'hui, dans l'ennui de leur province, de ces choses.

Pour les générations qui suivirent l'image falotte de Bibi-la-Purée et de la Mère Casimire a succédé à ces remembrances.

PIERRE DUFAY.

A propos des sièges vacants à l'Académie française (LVIII, 836). — Dans les *Mémoires de Mme la Comtesse de Genlis*, tome III, p. 102 :

Je donnai successivement, dans les dix premiers mois de mon séjour à Bellechasse, mes autres volumes du *Théâtre d'éducation*, dont les journaux parlèrent avec les mêmes éloges.

A propos de celui des pièces tirées de l'écriture sainte, d'Alembert, en présence de Mr de Schomberg, me dit amicalement qu'il me conseillait de ne jamais parler à l'avenir de la religion, parce que *cette mode était passée*; qu'il fallait employer *ma belle imagination* sur des sujets *seulement moraux* (on savait que je travaillais à *Adèle et Théodore*); et qu'alors je serais sûre d'obtenir les suffrages les plus éclatants, et que lui, par exemple, proposerait à l'Académie de créer quatre places de femme, afin de me mettre à leur tête; et qu'il était certain d'obtenir cette grâce, qui me couvrirait de gloire, parce que le public penserait bien que l'on n'aurait nommé les trois autres que pour avoir le droit de me faire cette faveur, en diminuant un peu l'envie qu'elle exciterait. Je lui demandai quelles seraient mes trois compagnes. Il me nomma mesdames de Montesson, d'Angivilliers et de Necker... etc.

Il n'est pas très sûr que d'Alembert n'ait pas voulu se moquer de la vanité littéraire de la comtesse de Genlis: d'ailleurs, le jour où il lui proposa l'Académie, ils se quittèrent brouillés, pour ne jamais se revoir. Mais le passage est à retenir, en réponse à la question de Neuville.

G. LENOTRE.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

La fille d'un complice du baron de Batz. — Cortey, qui passe pour avoir seconde, dans on ne sait trop quelle mesure, les téméraires et assez obscurs projets du baron de Batz, a laissé une fille qui — semblable à tant d'autres personnalités de l'époque — a essayé de tirer son pain du dévouement chèrement payé de son père. La lettre qu'on va lire n'ap-

porte malheureusement aucune clarté nouvelle sur le rôle de cet énigmatique personnage que fut le baron de Batz, ni sur ses conspirations, mais elle jette un jour curieux sur la fille de son complice: joueuse effrénée qui, sans vergogne, demande au roi de réparer, par reconnaissance, les pertes où l'entraîne sa triste passion.

LÉONCE GRASILLIER.

7 juin 1830

A son Excellence Monseigneur le Ministre de l'Intérieur, Pair de France, etc., etc.
Monseigneur,

Je suis la fille unique du capitaine des braves grenadiers des filles St-Thomas, c'est mon père qui, de concert avec le baron de Batz et le municipal Michonis, tenta d'enlever la Reine et son Auguste famille du Temple. Mon père a payé de sa tête son dévouement à la famille Royale; il est mort sur l'échafaud avec les Montmorency, les Sombreuil, etc., etc.

A la rentrée de Sa Majesté en France, il me restait encore quelques débris de fortune, et je n'ai pas voulu grossir le nombre des solliciteurs; seulement, en 1825, une passion fatale ayant absorbé tous mes moyens d'existence, je me suis adressée à Monseigneur le Duc de Doudeauville, qui a eu la bonté de m'obtenir du Roi, pour ma mère, une petite pension de quatre cents francs. (Cette pension a été reversée sur ma tête du jour où j'ai eu le malheur de perdre ma mère. Mais sa modicité ne suffit pas à mon existence, et les sommes énormes que j'ai eu la folie de perdre au *Jeu* me donnant le droit d'espérer des secours sur les fonds spéciaux résultant de la ferme régie des *Jeux*, je me suis adressée à Monsieur le Comte de Chabrol pour obtenir une pension.

Monsieur le Préfet m'a répondu :

« C'est à Monseigneur le Ministre de l'Intérieur qu'il appartient de prononcer sur la demande de Madame Cortey de Saigneville ».

Je viens donc avec confiance, Monseigneur, sans autre protection que mes malheurs et le nom de mon père, supplier Votre Excellence de m'accorder une pension alimentaire. Il ne me reste aucun moyen d'existence que ma petite pension sur la liste civile; mon respect pour Sa Majesté et la connaissance que j'ai des charges énormes dont la liste civile est accablée, ne me permettant pas d'en solliciter l'augmentation.

Je joins ici les pièces justificatives de ma demande

Quant aux preuves de la perte de toute ma fortune au *Jeu*, j'avoue à ma honte à Son Excellence, qu'il lui sera facile d'en obtenir l'attestation du fermier régisseur

des Jeux, où, pour mon malheur, j'ai acquis une triste célébrité.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monseigneur,

De Votre Excellence,
La très humble et obéissante servante,
L. CORTEY DE SAIGNEVILLE
rue Grammont, n° 15

ce 7 juin 1830.

Destruction d'une reconnaissance allemande à Schirlenhof, près Niederbronn, le 25 juillet 1870. *D'après un manuscrit autographe du général de Bernis.* — Le général de Bernis était arrivé avec sa brigade le 20 juillet à Niederbronn.

Dès le lendemain, il avait reconnu tout le pays jusqu'à la frontière; il avait profité de cette reconnaissance, qui n'avait pas duré moins de 14 ou 15 heures, pour se mettre en relations avec toutes les autorités locales: gardes, gendarmes, marins, douaniers, etc.

Le 25 au matin, il est informé, de divers côtés, qu'une reconnaissance allemande d'une douzaine de cavaliers avait été aperçue parcourant le pays, qu'elle avait même traversé le village de Worth au galop, brandissant le sabre et poussant le cri de guerre *Krieg! Krieg!*

C'était la première troupe ennemie, qui eût foulé le sol français, l'honneur voulait qu'elle n'en sortit pas; d'un autre côté, le général était le seul officier de la brigade, qui eût acquis déjà une connaissance complète du pays; c'est ce qui le décida à accompagner l'escadron de piquet qu'il fit monter à cheval, pour aller à la recherche de cette reconnaissance allemande qui lui était signalée.

Après plus de deux heures d'actives recherches sans résultat, au milieu d'indications contradictoires, le général envoya un peloton commandé par monsieur le sous-lieutenant de Chabot dans la direction de la station de Guadershoffen, où il pensait qu'elle avait pu aller pour couper les fils télégraphiques. Cet officier la rencontra dans le village de Schirlenhof.

Un combat s'engagea aussitôt, les Allemands embusqués dans un avant-corps et l'écurie de l'auberge.

Le lieutenant de Chabot sauta de suite à terre, ses hommes en firent autant, abandonnant leurs chevaux. Après un combat très vif, dans lequel les Alle-

mands eurent deux officiers blessés: le baron de Villier et M. Hubert-Winsloe, celui-ci mortellement, trois soldats blessés, deux chevaux tués, trois blessés (six chevaux furent ramenés et vendus par le 12^e chasseurs) la reconnaissance entière fut prise, à l'exception du comte Zeppelin, capitaine d'Etat-Major wurtembergeois, qui, pendant l'échauffourée, s'était échappé par une sortie qui était derrière l'hôtel et avait fui à cheval à travers bois. Le reste de l'escadron prévenu arriva au moment où le combat finissait.

Il avait fallu au commandant du peloton beaucoup de décision, d'énergie et de sang-froid, et à ses hommes un élan et un entrain remarquables, pour être venus à bout d'une troupe presque aussi nombreuse qu'eux, composée de quatre officiers et de cavaliers choisis entre tous dans l'armée allemande et embusqués dans des maisons.

Un troisième officier, le baron de Wachman, fut ramené prisonnier avec les deux autres. M. Hubert-Winsloe mourut dans la nuit. Les honneurs militaires dus à son grade, en France, lui furent rendus à son enterrement.

Le peloton du 12^e chasseurs avait eu le maréchal-des-logis Paguier tué, deux cavaliers et cinq chevaux blessés.

Cette reconnaissance allemande était partie la veille, à huit heures du matin, d'Hagenbach, avait suivi la Saltzbach, coupé le fil télégraphique d'Hunspach, attaqué à Soultz une vedette du 2^e régiment de lanciers, dont elle avait emmené le cheval, qui fut repris tout harnaché à cette reconnaissance et renvoyé à son régiment.

(Extrait d'un manuscrit autographe du général de Bernis, comprenant le récit des opérations de sa brigade de cavalerie pendant les mois de juillet, août et septembre 1870.)

P. c. c. ARMAND DELPY.

A cette intéressante communication de notre distingué collaborateur, ne devons-nous pas ajouter que ce comte Zeppelin est devenu l'auteur du dirigeable célèbre dont l'Allemagne porte le deuil?

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

44^e ANNÉEN^o 121631^m. r. Victor-Massé31^m. r. Victor-MasséPARIS (IX^e)Cherchez et
vous trouverezIl se faut
entr'aiderPARIS (IX^e)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

497

498

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

Une amie de Napoléon I^{er}. — J'ai sous les yeux un document signé *Pétronilla Buonaparte*. La signataire se dit la cousine de l'Empereur et rappelle qu'elle fut sa tendre amie pendant les congés que le lieutenant d'artillerie passa en Corse. Où trouverait-on des renseignements sur Pétronille Bonaparte ? Il n'y a rien dans F. MASSON : *Napoléon et les femmes*, ni dans CHUQUET : *La jeunesse de Napoléon*. V.

Le duc de Saxe-Weimar en 1789. — Par suite de quelles circonstances le duc de Saxe-Weimar, Charles-Auguste, fut-il amené à poser sa candidature au trône de Hongrie, en 1789 ? Quel cours suivit l'affaire ? A. D.

Le carillon de la Bastille. — Le carillon provenant de l'horloge de la Bastille se trouve au 11 de l'avenue Wagram.

M. Vuillaume, qui a fait l'historique de ces cloches, n'a pu dire comment après la démolition de l'horloge par Palloy, ce carillon est allé à la fonderie de Romilly-sur-Andelle.

Il y a là, en effet, une lacune : est-il impossible de la combler ? Y.

La virginité de Charlotte-Corday. Proudhon, — au tome III de sa *Justice* (p. 403) — parle avec sévérité de Charlotte Corday, et, s'appuyant sur les témoignages de Thibeauveau et de Pontécoulant, dit qu'elle a été notamment la maîtresse de Barbaroux et de Péthion. L'opinion contraire est assez généralement répandue, et j'ai vu quelque part que des étudiants en médecine ayant examiné le cadavre de Charlotte reconnurent qu'elle était vierge. Que faut-il croire sur ce point ? O. S.

Le camp de Zeist. — Qu'est devenu le camp de Zeist, près d'Utrecht, formé par le maréchal Marmont, en 1803 ? Une pyramide, surmontée d'un obélisque à la gloire de Napoléon y avait été élevée par les soldats ; ce monument existe-t-il encore ?

En 1806, il était question de fonder là une ville qui se serait appelée *Austerlitz* en mémoire de la bataille de ce nom ; elle aurait été bâtie par ceux qui avaient assisté à la célèbre bataille. Ce projet reçut-il un commencement d'exécution ?

C. DE LA BENOTTE.

« L'évasion de l'Impératrice », par le Dr Evans. — Les *Annales Politiques et Littéraires* publient, en ce moment, *L'évasion de l'Impératrice*, par le docteur Evans. Quelle valeur historique ont ces souvenirs ? Le docteur Evans, qui fut dentiste de l'Impératrice et qui l'aida à quitter Paris, n'est-il pas mort ? Sait-on ce que sont devenus les douze dessins qu'il

avait commandés au peintre militaire Henry Dupray et qui furent gravés à l'eau-forte par Rodophe Piguet pour illustrer cet ouvrage ? Ont-ils jamais été publiés ? Le récit des *Annales* paraît-il pour la première fois ?

NISIAR.

Archives de Montpellier (Incendie des). — Dans le questionnaire du *Gaulois du dimanche* (21 février 1909, p. 12), je lis que les originaux des *Jugements de maintenue de noblesse* de M. de Bezons, ont disparu dans ce sinistre, non daté. « Le livre de Henry de Caux, *Catalogue général des gentilshommes de la province du Languedoc*, Pézenas 1696, fait loi en la matière. Voyez Bibl. nat. L² m6³ (Très rare). »

Il y a quelques années, vers 1895, il y eut une très intéressante Exposition, dite universelle, à Montpellier. Peu de jours après ma visite, le feu en dévora la majeure partie. Là disparurent d'incalculables trésors : tableaux et portraits historiques, gravures, collections d'étoffes, de faïences, formées par plusieurs générations, livres rares et précieux, et l'un des deux exemplaires, sur parchemin, des statuts de la Faculté de Médecine, rédigé et daté en 1220, le 16 des calendes de février, par le cardinal Conrad, légat du pape. Serait-ce dans cet incendie que disparurent les « Jugements » de M. de Bezons ?

Cz.

Augereau : son caractère. — Où peut-on trouver une description fidèle et du physique et du caractère du maréchal Augereau, autre part que dans les *Mémoires* de Marbot, qui voit le bon Maréchal à travers sa gratitude et sa reconnaissance. Quelques explications sur sa conduite envers l'Empereur en 1814 ont-elles été données et où ?

Un collaborateur de *l'Intermédiaire*, pourrait-il, en m'écrivant par *l'Intermédiaire*, me donner quelques renseignements inédits ou peu connus sur cette période de la vie d'Augereau marquée par son commandement de l'armée de Lyon (janvier-avril 1814) et sur les opérations de cette armée du 19-22 mars ?

J. P.

Famille de Baudreuil. — Puis-je trouver, dans quelque ancien recueil, la généalogie de la famille de Baudreuil, qui porte : *d'argent à trois cœurs de gueules couronnés de même*, et qui, originaire du Bourbonnais, fut transplantée en Picardie au XVII^e siècle ?

LA BRETONNE.

Famille de Cressac. — Où pourrait-on se procurer la généalogie de la famille de Cressac, originaire du Périgord ? — L'ami qui me demande ce renseignement connaît celle de la branche fixée en Poitou et publiée par Beauchet Filleau.

ALBERT RENARD.

Adolphe Delacour. — Je prépare une Histoire du Concours général de l'Université, et, parmi les principaux lauréats dont je n'ai pu jusqu'ici découvrir la destinée ultérieure, se trouve Adolphe Delacour, né le 11 février 1819, à Méry (Seine-et-Marne) élève du collège Louis le Grand, qui remporta plusieurs prix de vers latins entre 1835 et 1838. Il semble l'auteur de plusieurs articles parus en 1845, dans la *Revue Indépendante*, et d'après lesquels il avait séjourné dans les années précédentes à Montévidéo, dirigé dans cette ville le *Patriote français*, et contribué à l'organisation de la légion française. Mais qu'est-il devenu ensuite ? Quand et où est-il mort ?

A. DE BEAUCHESNE.

Fragonard a-t-il peint sur carton ? — Honoré Fragonard a-t-il peint sur carton ? Existe-t-il, dans les musées ou collections particulières, des peintures de lui fixées sur cette matière ?

A. L.

Famille de Gabiano. — Quelqu'un pourrait-il me donner la généalogie de la famille de Gabiano, branche illégitime des marquis de Montferrat, auxquels je voudrais savoir comment elle se rattachait.

Je trouve que Laurent de Gabiano épousa Constance de Valpergue dont :

Jean François de Gabiano marié à Bianca de Chiufa qui fut père de :

Luxembourg de Gabiano qui vint s'établir à Lyon et épousa, en 1533, Catherine de la Tour du Pin, dont descendance, entre autres :

Luxembourg II^e qui fit ses preuves en 1556 pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

salement. Je n'ai pu retrouver ces preuves qui m'auraient donné des détails précieux sur ses ascendants.

Pourrait-on m'indiquer la généalogie de cette famille antérieurement à Laurent de Gabiano ci-dessus et en remontant jusqu'à celui qui fut fils d'un Montferrat ?

L. J.

Gault de Saint-Germain, peintre et fécond écrivain, et le général Gault, son cousin. — Le premier est plus connu par ses nombreuses publications historiques et artistiques que par ses tableaux et dessins. Je possède le catalogue, écrit par lui, de ses tableaux, dessins, et de ses publications.

Je possède aussi des renseignements sur son séjour en Auvergne et une curieuse correspondance adressée de Paris à son ami auvergnat, Rabany-Beauregard, dont il avait été le collaborateur pour divers ouvrages : *Tableau de la province d'Auvergne*, 1802 ; *l'art de la peinture, traduction en vers du poème latin de Dufresnoi*, 1810.

Je n'ai aucun détail sur le général ; je sais seulement qu'il périt, en 1812, pendant la désastreuse campagne de Russie.

Existe-t-il sur la famille parisienne Gault une généalogie ? et à son défaut comment parvenir à se procurer sur elle des renseignements utiles et suivis ; plus particulièrement sur le peintre et le général ?

P. L.

Correspondance du duc de Guines avec Sénac de Meilhan. — Quelque correspondant aimable autant qu'érudit pourrait-il dire s'il a connaissance d'une correspondance du duc de Guines avec Seinac de Meilhan, intendant de Hainaut, et signaler des dépôts ou des collections renfermant des correspondances de cet ancien ambassadeur ; les grands établissements publics et dépôts d'archives de Paris mis à part bien entendu.

V. B.

Nicolas de Hontheim. — On demande des renseignements sur l'origine et la famille de Jean-Nicolas de Hontheim, évêque de Myriophite, suffragant de Trèves, mort au château de Mont-Quintin en Belgique, en 1790. Ce personnage est né à Trèves en 1701.

J. NICOLAS.

La blessure singulière de Kutusoff. — Quelle était donc la blessure singulière, dont le général russe Kutusoff, ce digne émule de Napoléon à la Moskowa, avait été atteint dans sa jeunesse (voir M. de Ségur) ; blessure qui avait autrefois commencé sa réputation ?

Dr BOUGON.

Pierre-Paul Lacroix. — Je voudrais savoir quel était cet ecclésiastique français, chanoine honoraire de Lyon et de Besançon, vicaire général de Reims et de Versailles, attaché au consistoire du Collège des Cardinaux à Rome en 1814.

Sus.

Jacques Le Grain. — Vivant à Mongeron, près de Paris, à sa mort en 1642, en sa maison de Mongeron. Par son mariage avec Marguerite de Rassin, laissa trois filles et quatre fils, dont deux sont morts jeunes. On désire trouver leurs descendants.

La famille de Montchanin possédait une Bible avec laquelle était relié un cahier qui, pendant plusieurs générations, a servi à inscrire les naissances des enfants. Cette Bible venait de la famille du Rousset par laquelle les Montchanin descendaient de Jacques Le Grain. Est-ce qu'on a connaissance de cette Bible qui était encore dans les mains des Montchanin en 1792 ?

C. E. L.

M. Jules Lemaitre et Mme Récamier. — Dans la conférence qu'il a faite dernièrement sur Mme Récamier, M. Jules Lemaitre, s'emparant d'un billet de Chateaubriand, a soutenu que, pendant environ trois ans, Mme Récamier fut pour l'auteur d'*Atalapha* qu'une amie de sa gloire, et que si ensuite elle partit pour l'Italie en compagnie du bon Ballanche, ce ne fut point pour éviter une chute déjà survenue, mais parce que Chateaubriand, arrivé à ses fins, se montra envers elle un maître exigeant et tyrannique. Cette thèse, qui s'appuie, semble-t-il, sur un livre que M. Herriot a consacré à Mme Récamier et à ses amis, n'est-elle pas en contradiction avec ce qu'ont écrit des contemporains qui ont vu et entendu Mme Récamier et Chateaubriand, et qui avaient sur M. Herriot et M. Lemaitre l'avantage de posséder la tradition orale

des hommes de l'Empire et des débuts de la Restauration ?

Dans la même conférence, M. Jules Lemaitre a prétendu que le salon de Mme Récamier « n'était pas, à proprement parler, un salon littéraire », et que l'influence littéraire de la femme éminente qui tenait ce salon « ayant été fort indirecte était impossible à déterminer ». Ces assertions ne sont-elles pas aussi en contradiction avec ce qu'ont écrit des contemporains, dont quelques-uns, reçus à l'Abbaye au Bois, pouvaient traiter savamment de ces choses ? FÉLIX RAESLER.

Un duel de Sainte-Beuve. —

Sainte-Beuve, alors qu'il était rédacteur au *Globe*, eut un duel avec M. Dubois (de la Loire-Inférieure) qu'il avait appelé Dubois de la Gloire-Inférieure. Quand les deux adversaires furent en présence, la pluie tombait à torrent. Sainte-Beuve ouvrit son parapluie.

Protestation de Dubois suivie d'une contre-protestation de Sainte-Beuve :

— Je veux bien être tué, mais je ne veux pas être mouillé.

L'anecdote est-elle vraie ?

SIR GRAPH.

Claude Santeul, poète. — Ce frère du célèbre Jean Santeul naquit en 1628 et mourut en 1684. Il a laissé un recueil d'hymnes ecclésiastiques, entièrement inédites. Connait-on, de ces poésies, un autre manuscrit que ceux de la Bibliothèque de Reims et de la Bibliothèque Mazarine, en dehors de celui qui fut mis en vente par la librairie Picard, il y a quelques années ? U. C.

Tresaguet, ingénieur. — A l'occasion du 1^{er} Congrès International de la Route, qui s'est tenu à Paris, au mois d'octobre dernier, les ingénieurs américains ont pris l'initiative d'une souscription dans le but d'élever un monument à la mémoire de Tresaguet, (1716-1796), ancien inspecteur général des ponts-et-chaussées, qui s'est fait remarquer, étant ingénieur de la généralité de Limoges, par ses travaux concernant l'entretien des Routes.

On désire savoir s'il existe un portrait de cet ingénieur.

Armes à déterminer : Trois cardes, ou peignes à carder. — A quelle famille appartiennent les armes reproduites sur un ex-libris du XVIII^e siècle, et que l'on peut décrire ainsi : *d'argent ou de... à trois cardes ou peignes à carder de...*

Cimier : *une tête de lévrier colleté d'une couronne.*

Tenants : *deux amours.*

L'*Armorial* de Renesse n'indique ni la carder ni le peigne de cardeur, et je ne trouve dans Rietstap, dans la série des noms auxquels ce meuble peut correspondre comme armes parlantes, aucune mention concernant ces armoiries.

NISIAR.

Armoiries à déterminer : deux écus accolés. — *Celui de droite : de sinople à 3 fêches en pal, 2 et 1.*

Celui de gauche : Gironné d'argent et de sable de huit pièces, chargé au 1^{er} d'une étoile.

Supports : *deux aigles les ailes éployées.*

Couronne de comte. BÉNEAUVILLE.

Cachet maçonnique : 19 mai 5804. — Un obligé intermédiaire pourrait-il me donner quelques renseignements sur un cachet maçonnique ovale représentant un mai planté au milieu de fleurs, sous lequel est gravée horizontalement la date 19 mai 5804 ; dans la partie supérieure, autour du mai, est l'inscription : Réveil de la nature ; une guirlande de fleurs, fermée, occupe le pourtour extérieur.

Étant donné que cette date est celle de la publication du sénatus-consulte de la proclamation de l'Empire rendu la veille, 18 mai 1804 — et si on la rapproche de l'inscription, faut-il y voir un cachet simplement allégorique destiné soit à rappeler le rôle ou les aspirations d'une Loge, soit à servir d'hommage au nouveau pouvoir ? Ou serait-ce le cachet d'une Loge fondée à cette occasion ? M. X.

Murgérien. — M. Maurice Barrès, discours académique du 18 février, dit : tradition murgérienne. Qui a forgé ce mot ? P. M.

Les larmes du crocodile. — A-t-il été jamais prouvé que le crocodile se la-

mentât pour faire tomber dans le piège les âmes par trop compatissantes ? En tout cas, le dicton ne date pas d'hier. Quand on parlait devant Saint-Just de la sensibilité de Fabre d'Eglantine, le farouche conventionnel répondait, dans un rapport resté célèbre : « Le crocodile pleure. »

PAUL EDMOND.

Le cerf pleure-t-il ? — La légende le veut. la duchesse d'Uzès, chasseresse illustre, prétend le contraire.

V.

Foire à la ferraille. — La question posée relativement à la foire aux jambons m'incite à en poser deux autres sur la foire à la ferraille qui se tient en même temps que son aînée. A quelle époque est-elle venue au monde, à quelle époque a-t-elle été reconnue officiellement ? Pourrait-on nous signaler sous cette rubrique les bonnes trouvailles, ou, pour parler le langage des *cbineurs* parisiens, les « véritables chopins » faits sur la foire.

L'an dernier, j'ai vu un libraire s'occupant spécialement d'*americana*, rapporter triomphalement une pendule avec sujet représentant Washington, qui avait très bien pu être offerte à La Fayette.

Il a dû en tirer grand profit auprès d'un milliardaire américain.

M. Sauvage, le savant conservateur du Musée de Boulogne, m'a dernièrement montré un tableau à la manière de Van der Meulen, représentant une vue de Boulogne-sur-Mer, précieux au premier chef. Un de ses amis l'avait eu pour presque rien à la foire.

UN CHINEUR.

Noms latins de mets modernes.

— Je demande à un obligeant confrère de m'indiquer la traduction, non pas littéraire, mais exacte ; c'est-à-dire rendue par l'expression technique, (en l'espece culinaire) des noms de mets suivants, tirés : les premiers, d'un article paru dans *Vox Urbis* du 1^{er} janvier 1909, sous le titre *Colloquia Latina. Narratio convivii*, les autres du menu du banquet annuel des

médecins finlandais en 1908, menu intitulé « *Medicisæ Fenni congressis cenam præbet Director Medicinæ Generalis* ».

1^o Qu'est-ce que des *Lingvæ bubulæ fumo et sole induratæ* ? Des langues de bœuf fumées bien entendu ; mais alors je ne sais pas l'adjonction de *sole*. Ce boucanage au grand air ne permet pas de supposer qu'il s'agisse ici de langues à l'écarlate.

2^o Le menu porte des « *Pernæ Salitæ* » qui sont, à n'en pas douter, des Jambons de Mayence. Mais alors n'aurait-il pas dû mentionner la provenance de ces cuisots par l'adjonction par exemple de l'épithète *Suillæ* ?

3^o Il est question de *Minutalia Vitulina cum ovorum solidis vitellis*. Seraient-ce des boulettes de veau aux œufs, des bouchées quelconques, des œufs farcis, ou du vulgaire godiveau ?

4^o *Placenti à pomis*. S'agit-il de beignets de pommes, de charlotte, ou de tarte aux pommes ?

Passons aux médecins ; ils ont entre autres dévoré ou bu :

1^o Du *Decoctum astacorum partorum*, qui doit être évidemment de la bisque ; mais que veut donc dire ici *partorum* ?

2^o Probablement du filet de bœuf Jardinière, qui apparaît. (du moins, je suppose que c'est lui) sous la dénomination pompeuse et proluxe de *Caro bovina ex regione columnæ vertebralis exsecta variis cum herbis*. Cette dénomination si « anatomique » est assez de circonstance !

3^o Je me demande vainement ce que les antialcooliques (le menu prouve qu'ils ne l'étaient pas tous !) ont bien pu ingurgiter sous les noms de *Succus Rbenanus sine spiritu vinoso* et de *Succus Florilis*, pour aider à la digestion du filet susdit, et de certain saumon qui le précédait.

Comme l'*Intermédiaire* n'est pas seulement un journal des chercheurs, mais aussi des curieux, je m'en voudrais en terminant mon questionnaire, et pour la joie de ces derniers, de ne pas signaler, qu'après leur banquet, nos Esculapes furent, comme le commun des mortels, boire un café brûlant sur la terrasse de l'établissement. Ce qu'il y a de curieux, c'est la manière de le dire en latin *Ferivdum Moccæ decoctum in atrio coffeario dabitur* !

EL KANTARA.

Réponses

Les enfants de Napoléon I^{er}. — H. de la Roche à la galerie Royale d'Anvers (LIX, 331, 400). — M. Delaroché-Vernet nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Paris, le 5 avril 1909.

Monsieur le Directeur,

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux a récemment publié une question relative à un tableau de la galerie royale d'Anvers portant l'indication « H. de la Roche, 1797 † 1856 » et qui, selon un renseignement fourni par un gardien de ce musée, aurait été le portrait d'un fils naturel de Napoléon I^{er}.

D'après une lettre que vient de m'adresser M. le Directeur de la Galerie Royale, le portrait en question est, comme le supposait un de vos collaborateurs, celui du peintre Hippolyte, dit Paul Delaroché, lequel n'a aucun lien de parenté, légitime ou autre, avec Napoléon I^{er}. Le Directeur ajoute, d'ailleurs à propos de ce dernier point : « Je ferai en sorte que les employés ne répètent plus cette légende. »

Je vous serais très reconnaissant si vous vouliez bien insérer la présente lettre qui fournira aux lecteurs de *L'Intermédiaire* une réponse précise à la question posée.

Veuillez, je vous prie, monsieur le Directeur, agréer, avec mes remerciements anticipés, les assurances de ma considération très distinguée.

DELAROCHE-VERNET.

« Le trésor de Berne 1798. — Rapinat » (LIX, 443). — Les renseignements biographiques sur Rapinat, beau-frère de Rewbell, l'ancien Directeur de la République, manquent ; ni Bouillet, ni le *Dictionnaire* du Dr Robinet ne le citent. Mais c'est bien lui que le Directoire exécutif envoya dans l'Helvétie, en 1797, en qualité de commissaire civil. Il abusa de ses fonctions, non seulement en opprimant les riches habitants, mais aussi les pauvres des montagnes, en s'enrichissant de leurs dépouilles et en spoliant les caisses publiques.

Le Directoire le releva de ses fonctions, par crainte de soulèvement ; mais peu lui importait : il revenait avec une fortune

considérable. Ce qui lui valut l'épigramme :

La pauvre Suisse que l'on ruine
Voudrait bien qu'on examinât,
Si Rapinat vient de rapine,
Ou Rapine de Rapinat.

Il faut croire que le gouvernement ne lui tint pas rancune, car à peine de retour, à Paris, au commencement de 1798, il adressa au ministre (des finances) la lettre autographe signée, que je possède et dont voici la teneur :

Citoyen Ministre,

Le directeur Rewbell, mon beau-frère, vous a envoyée (*sic*), il y a quelques jours une demande du citoyen Beer de Ribeauvillé, tendante à obtenir la permission de travailler sous les ordres du citoyen Rosensteil, secrétaire de la légation française à Rastadt ; comme il connaît les talents et la discrétion du jeune homme il n'a pas hésité à vous inviter à lui donner les moyens de l'employer. Le jeune homme ne demande point de traitement. Veuillez bien, Citoyen Ministre, autoriser le citoyen Rosensteil à recevoir le citoyen Charles Beer fils de Ribeauvillé chez lui pour travailler sous ses ordres.

Ce secrétaire de Légation y est parfaitement disposé, mais je le persuade, ne pouvoir déferer à la demande du jeune homme sans vos ordres.

Agrérez, Citoyen Ministre, les assurances de mon respectueux hommage.

RAPINAT.

à Paris au Luxembourg, an 6 de la République, chez le Directeur Rewbell, ce 25 nivôse (14 janvier 1798).

Oserai-je espérer d'obtenir l'honneur d'une petite réponse ?

P. c. c. VICTOR DESÉGLISE.

Je serais très obligé au confrère qui pourrait me donner le lieu et date de naissance et de la mort de ce Rapinat.

VICTOR DESÉGLISE.

Le fameux trésor de Berne était de 28 millions de francs, dont 18 millions en titres étrangers, 6,776,000 en espèces 1 million dans les caisses publiques, plus 2,200,000 fr. transportés à Interlaken, dès le 3 mars, avec la plupart des titres étrangers. Brune ne fit son entrée que le 5 mars, c'est-à-dire deux jours après que la plus grande partie du trésor eut été sauvée dans l'Oberland bernois.

Mais ces sommes furent ramenées à

Berne par Jenner, intendant du Trésor bernois, et séquestrées par Brune. Celui-ci envoyait Jenner à Paris, en même temps que le fameux trésor, mais à la date du 27 avril suivant, Talleyrand signait un traité accordant au canton de Berne la restitution des 18 millions de titres étrangers, à condition que le canton contribuât pour 1 million à la contribution de guerre de 4 millions imposée par Lecarlier. Il faut donc croire Thiers, et non pas Mme de Staël.

En octobre 1851, le gouvernement de Berne institua une Commission spéciale, chargée d'examiner quel fut l'état réel du Trésor en 1798. Cette commission constatait l'état, tel qu'il est mentionné plus haut. L'historien Huffer, dans l'*Histoire du Congrès de Rastadt*, tome II, page 182, cite ces chiffres.

FROMM, de l'*Univers*.

Le théâtre au camp (LIX, 56, 154, 205, 349). — Les captifs de Cabrera ayant été transportés dans la forteresse de Portchester, au fond de la baie de Portsmouth, l'un deux, Carré, plus tard chef machiniste à Feydeau, construisit, dans la grande tour, un théâtre complet pouvant contenir 250 à 300 personnes; on y joua mélodrames, féeries, opéras, pantomimes, au grand ravissement des Anglais. On trouvera tous détails dans les *Mémoires d'un conscrit de 1808, recueillis et publiés par Philippe Gille* (qui était le fils du narrateur): Paris, Victor Havard, 1893.

FAGUS.

Le fils de Fouquier-Tinville (LIX, 53, 134, 173, 299, 395). — *Documents inédits pour servir à la réhabilitation de Fouquier-Tinville*. — Il paraît, si j'en crois M. Nérac, dans le n° 1212 de l'*Intermédiaire*, que M. Gosselin-Lenôtre a eu le mérite et « le flair » de découvrir le fils de Fouquier-Tinville. On en cite pour preuve son « article » de la 2^e série de *Vieilles maisons, vieux papiers*. Je pensais, jusqu'à présent, que cet « article » devait beaucoup à une curieuse et assez rare brochure de M. Georges Lécocq, *Notes et Documents sur Fouquier-Tinville*, Paris, 1885, in-8°, Bibl. nat. Ln²⁷ 35763, utilisée, en effet, avec beaucoup de « flair » par M. Gosselin-Lenôtre.

Pour l'instant, contentons-nous de dire que l'*Intermédiaire* a donné, en publiant la lettre à Fouquier-Tinville, que je lui communiquai un document *inédit*. Ces observations me portent à compléter aujourd'hui, par quelques autres pièces inconnues, le chapitre ouvert sur l'accusateur public de la Terreur. Ce ne sont, ni plus, ni moins que des documents qui peuvent servir à la réhabilitation de cette grande mémoire qu'on ne connaît qu'à travers les pamphlets thermidoriens. Il semble qu'à cet égard nous soyons encore aux jours de 1794. Sans entrer ici dans le fond du débat, que nous aborderons sur un autre terrain, on peut dire avec assurance que Fouquier-Tinville est *inconnu*. Nous le prouverons bientôt. Pour l'instant il demeure un *tigre*, un *buveur de sang*, qui condamnait les gens par plaisir. (On oublie qu'il n'était qu'accusateur public). C'est à ce *tigre* que les Vierges de Verdun, ces jeunes filles si touchantes de la légende lamartinienne, adressaient des lettres de REMERCIEMENTS, oui, de REMERCIEMENTS pour les égarés qu'il eut pour elles. Ces lettres sont aux Archives. Nous les publierons sous peu. En attendant, voici qui prouve que Fouquier-Tinville avait le respect de la loi à un degré relevant de la manie, si on peut dire. La pièce est entièrement de sa main :

Aux juges du tribunal révolutionnaire établi à Paris par la loi du 10 mars 1793

Expose l'accusateur public que dans les conclusions par lui données le dix avril 1793 dans l'affaire d'Anet Etienne Mallet il a par erreur inséré ces mots : *qu'en conséquence la loi du dix-huit mars dernier ne peut avoir d'application contre lui*, au lieu de ceux-ci *qu'en conséquence la loi du vingt-huit mars dernier ne peut avoir d'application contre lui*. Que par suite cette erreur s'est glissée tant dans la minute du jugement intervenu le onze dudit mois (1) que dans les expéditions qui en ont été délivrées. Pourquoi il requiert qu'il plaise au tribunal ordonner que ces mots : *la loi du vingt-huit mars*, seront dans la minute du susdit jugement substitués à ceux-ci : *la loi du dix-huit mars*, attendu qu'il est de notoriété que la loi du dix-huit mars n'est point relative aux cas dont il s'agit, mais bien celle du vingt-huit mars,

(1) Ce Mallet fut mis en liberté le 11 avril 1793.

portant rassemblement des articles rendus contre les émigrés.

Fait au Parquet, le 3 frimaire de l'an deuxième de la République.

A. Q. FOUQUIER.

Archives nationales, W., 135, p. 71.

Cette pièce n'est pas une exception, puisque la collection Fossé-Darcosse en contenait une autre, adressée au Comité de Sûreté Générale, dont l'annotateur du Catalogue, p. 190, pièce 452, dit qu'elle est « curieuse par l'espèce de légalité que Fouquier semble vouloir faire respecter ».

On sait que l'accusateur-public, lors du procès qu'on lui fit en l'an III, se vit reprocher ses visites dans les prisons, visites dont les conspirations, dites des prisons, étaient l'objet. A en croire l'accusation, Fouquier aurait été soudoyer lui-même les prisonniers, et parmi eux serait allé chercher de bénévoles dénonciateurs. Voici une pièce du maire Fleuriot-Lescot, relative à une de ces visites.

Paris, 27 prairial l'an 2^e de la république Française.

Le maire de Paris à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire

Citoyen,

Les commissaires des travaux publics m'écrivent qu'ils viendront me prendre aujourd'hui 27 prairial à 5 heures après midi pour aller avec le citoyen Humbert à la maison d'arrêt du cidevant collège Duplessis. Ils m'engagent de plus à t'en prévenir afin que tu sois à portée de t'y trouver si tu y juges ta présence nécessaire, je te prie donc de faire tes dispositions en conséquence et de me faire savoir si tu pourras y venir.

Salut et Fraternité.

LESCOT-FLEURIOT.

P.-S. — Si tu veux venir dîner avec moi cela vaudra mieux.

Archives nationales, W, 136, p. 112.

Voici donc une belle occasion de soupçonner la véracité des démentis de Fouquier.

Mais d'avance il y répond. De sa main, en marge de la lettre, il écrit :

Répondu que ma présence n'était pas nécessaire.

Une nouvelle preuve de sa « férocité » nous est apportée par une lettre d'Henriot, le général guillotiné avec la fournée des robespierristes :

FORCE ARMÉE DE PARIS

Du 4 floréal l'an deux de la République Française, une et indivisible.

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL

Henriot à l'accusateur public

Mon camarade,

J'ai ordonné la punition du cavalier. Retiens le en prison l'espace de tems que tu désireras, quant à moi je ne le ferai sortir que d'après tes ordres.

Amitié, salut et fraternité.

Ton camarade, le général

HENRIOT.

Archives nationales, W, 153, p. 220.

Voici une belle occasion pour Fouquier d'exercer sa cruauté, sa tyrannie, son despotisme, son arbitraire. Sa réponse, sur la missive, en atteste :

Répondu le 6, demande de donner liberté.

Écrit à Henriot, invitation de faire mettre en liberté le gendarme.

Il paraît que la plus grande joie de cet homme était de savoir la Conciergerie pleine à regorger de prisonniers. Il y paraît. D'ailleurs, de ses sentimens, ce billet publié par Georges Lecocq, *vol. cit.* p. 18, peut donner un aperçu :

Paris, ce 23 juillet 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Je profite de l'offre obligeante que vous m'avez faite, citoyen, pour vous adresser une mère de famille intéressante et qui a besoin, pour fournir à la subsistance de ses enfans, que son mary soit placé ; il écrit passablement ainsi que vous êtes à même de vous en convaincre par l'inspection du mémoire ci-joint écrit de sa main. Je désirerais pouvoir le placer dans ma partie, mais il n'y a point de place, et j'aime à croire que si vous pouvez faire quelque chose pour lui, vous vous empresserez de le faire. Je vous en aurai, à mon particulier, une sincère obligation.

Salut et fraternité.

FOUQUIER-TINVILLE.

Le citoyen Coulombeau, Secrétaire de la municipalité.

Toutes les cruautés, comme on voit, un monstre en tout.

Les documents que nous donnons ici n'ont qu'un but : prouver qu'il est des biographies qui demeurent encore à écrire et pour lesquelles les fouilles chez les notaires sont inutiles. Il suffit, quand on fréquente les Archives, d'y mettre un peu de patience. Souhaitons de voir M. Gos-

selin-Lenôte unir cette patience au « flair » auquel M. Nérac rend si bon hommage.
HECTOR FLEISCHMANN.

Fouquier-Tinville eut, comme enfants du premier mariage, Pierre Quentin (1776) Geneviève, (janvier 1778), Emilie, (décembre 1778), Adélaïde, (1779) et Aglaé, (1782).

Du second mariage naît un fils, Auguste, (1790), et deux jumeaux dont la destinée est obscure : Antoine et Henriette.

Auquel des fils se réfère la question posée par J. ? Ce ne peut être Pierre Quentin si l'enfant avait deux ans quand son père fut « guillotiné ». Pierre Quentin avait alors 19 ans. Le second fils avait quatre ans.

Veut-il parler du dernier, du jumeau, Antoine-Henri, qui, en effet, pouvait avoir à peu près deux ans ?

Dans son livre admirable et définitif sur le *Tribunal révolutionnaire*, M. G. Lenoire indique, d'après les Archives nationales, qui lui sont si familières, et d'après l'ouvrage de M. Lecoq, ces naissances et leurs dates. Mais son objet étant d'écrire, l'histoire du tribunal révolutionnaire, et particulièrement de Fouquier-Tinville, qui synthétise si bien cette justice de mensonge, d'arbitraire et de sang, il ne suit pas les enfants dans leur destinée. Tout son effort — et il est prodigieux de vérité et d'éloquence — se concentre sur le seul Fouquier-Tinville qui importe, et dont il fait, à l'aide de documents inédits, assimilés et consultés avec sa haute et sereine conscience, dans son beau livre : *Le Tribunal révolutionnaire 1793-1795*, un portrait qui est peut-être son chef-d'œuvre.

Dr V. L.

Combien de temps la Belgique a-t-elle appartenu officiellement à la France ? — *Jemmapes* ou *Jemapes* ? (LIX, 331, 400). — La première partie de la question, qu'on l'envisage du point de vue politique ou du point de vue juridique, est infiniment compliquée. J'y reviendrai peut-être.

Aujourd'hui, je veux simplement répondre à la seconde interrogation et mettre fin, tout de suite, à des controverses qui menacent de s'éterniser.

Au tome 1^{er}, page 15, note 2, de son

grand ouvrage *La Domination française en Belgique* (Paris 1895), M. L. de Lanza de Laborie a écrit :

Le vrai nom du bourg près duquel se livra la bataille du 6 novembre 1792 est *Jemapes* ; mais les documents administratifs portent tous *Jemmapes* ou *Jemappes* : nous avons cru devoir nous arrêter à cette dernière orthographe, qui concilie les deux autres.

Le procédé n'est assurément pas à recommander ! Il faut écrire JEMAPPES, comme l'a fait, à peu près seul parmi les historiens français, le capitaine C. de la Jonquière dans son beau livre *La Bataille de Jemappes* (Paris 1902), parce que c'est, en effet, le vrai nom de ce village, tel qu'il est orthographié aujourd'hui encore dans la nomenclature officielle des communes belges, tel qu'il figurait dès le XVI^e siècle dans la légende du « seel eschevinal de Jemappes » — dont l'écu présentait une aigle bicéphale chargée en cœur d'un écusson à quatre lions...

A. BOGIAERT-VACHÉ.

Invasion de 1814 ; écrits sur cet événement (LIX, 115, 234, 286, 343). — Si j'ai bien compris la question de notre collaborateur Pierre Dufay, c'est plutôt l'exposé des vexations subies par les habitants des pays envahis que le récit des batailles qui l'intéresse. Dans cet ordre d'idées je lui signalerai, en ce qui concerne le département de Seine-et-Marne, les deux ouvrages ci-après, qui contiennent, à côté de la relation des opérations militaires, un détail suffisamment complet des charges imposées par les armées étrangères aux populations de la Brie et du Gâtinais :

1^o L'invasion de 1814 en Seine-et-Marne, d'après des documents inédits tirés des Archives départementales, par Frédéric Humbert, avocat, conseiller général de Seine-et-Marne, ancien chef du cabinet au Ministère de la justice et des cultes. Melun, imprimerie de l'Avenir, 1885, in-8^o.

Tout le monde a reconnu l'auteur, sans qu'il soit besoin, je pense, d'entrer dans plus de détails. M. Frédéric Humbert n'a pas seulement un appréciable talent de peintre, il écrit aussi d'une façon agréable.

2^o Lioret, 1814-1815 à Moret et dans les environs. Importante étude parue dans les *Annales de la Société historique et archéol.*

logique du Gâtinais, tome 22, Fontainebleau, 1904, in-8°

ALBERT CATEL.

Le premier mariage du duc de Berry (T. G. 407, LIX 343. — Si M. Rolin Poète a lu avec attention l'ouvrage du vicomte de Reiset, paru en 1905, chez Emile Paul, *Les Enfants du duc de Berry* : il a dû se convaincre que, bien loin de n'avoir pas tenu compte « des témoignages tendant à établir les droits de Mme Brown au titre de femme légitime », il les a, au contraire, tous, sans exception, relatés, discutés et victorieusement réfutés. — Quant aux deux notes de l'état civil que M. Rolin Poète cite précisément comme ayant été passées sous silence, elles ont été, dans ce même ouvrage, l'objet d'une étude spéciale page 126 à 138 et page 164 à 168. — La question du 1^{er} mariage du duc de Berry non seulement a été traitée, mais a été jugée et tranchée d'une manière définitive. — Au cours de la longue polémique qui s'est élevée, il y a 5 ans, aucun acte de mariage n'a pu être produit, et, au contraire, les testaments du duc de Berry, publiés par M. de Reiset, prouvent d'une façon catégorique et certaine que ce mariage n'a jamais existé. ECHARPE.

Il faut écrire : French Chapel, King Street, Portman Square, et non King Street Portman.

Jules Favre et Juarez (LVIII, 947; LIX, 10. — M. Germain Bapst s'oublie et oublie. Il prétend qu'il m'a écrit pour m'assurer que le maréchal Canrobert lui avait parlé avec éloges du capitaine, depuis colonel d'artillerie, Delabrousse, mon frère, et « qu'à cette démarche, qui était à la fois aimable et flatteuse, M. Delabrousse n'a même pas cru devoir un accusé de réception. » Or cet accusé de réception, M. Germain Bapst l'a eu dès le lendemain. Un des miens lui a adressé une lettre dont voici le principal passage : « Mon père, qui est souffrant, me charge de vous prévenir qu'il a reçu tout à la fois la lettre que vous aviez bien voulu lui écrire et le numéro du journal *l'Eclair* du 23 juillet, qui contient votre article concernant Bazaine. Mon père vous est très recon-

naissant de ce que vous dites dans votre lettre de son frère, le capitaine d'artillerie de Saint-Privat, dont la mémoire lui est chère. »

Oui, mais depuis, dans une note de *l'Intermédiaire*, d'une évidente malveillance (LVIII, 117, 118). M. Germain Bapst a donné à entendre que la batterie que commandait mon frère n'avait été que peu engagée à Saint-Privat. Pour le réfuter, je n'ai eu qu'à rappeler ce que M. Germain Bapst avait écrit lui-même (LVIII, 569, 570). M. Germain Bapst n'a pas répondu.

J'ai eu l'occasion de lire depuis cette époque le livre si attachant du général Erb : *L'artillerie dans les batailles de Metz* (14, 16, 18 août 1870) Paris, Chapelot, 1906, 1 vol. in-8°.

J'y ai trouvé, heure par heure, les positions occupées par la 7^e batterie du 14^e d'artillerie à la bataille du 18 août. Placée entre Saint-Privat et Roncourt, c'est-à-dire à l'extrême droite du corps du maréchal Canrobert, au point le plus exposé, elle n'a quitté le champ de bataille, qu'à huit heures un quart, quand la nuit était venue, après avoir tiré six cents coups de canon, et lorsqu'elle était complètement à bout de munitions. (*Ibid.* p. 401, 404, 412, 414, 447.)

Je mets publiquement au défi M. Germain Bapst de prouver qu'il a réfuté par un écrit de mon frère le propos que j'ai mis dans la bouche du capitaine Delabrousse touchant l'attitude de Bazaine le 18 août.

M. Germain Bapst se permet de dire que j'ai « inventé une vilénie contre le grand Carnot ». Je n'ai rien inventé du tout, et les vilénies me sont étrangères.

Je ne sache pas non plus avoir discuté ici avec un arrière-petit-fils de Lazare Carnot, à moins qu'il n'ait adopté un pseudonyme. Mais j'ai dit ce que je pensais du rôle de Lazare Carnot lors de l'arrestation de Hoche et à l'époque du 18 fructidor. Ce sont des questions d'histoire. Et j'ai prouvé de la manière la plus décisive que le couplet de la chanson de Robespierre, *la Coupe vide*, s'adressait bien à Lazare Carnot, et non point, comme on avait essayé de le prétendre, à son frère Carnot-Feulins. Personne n'a répondu. Toute dénégation était impossible. (LVI, 628-632).

Je suis de ceux qui discutent et n'inju-

rient pas. Qu'est-ce que cette enquête sur la personnalité de ceux qui écrivent dans l'*Intermédiaire*? Depuis quand peut-on mettre de côté dans cette maison tout ce qui compte : arguments et faits, pour porter la discussion sur le terrain personnel?

L'*Intermédiaire* est à mes yeux un cercle où se réunissent, pour apporter des contributions à l'histoire, des hommes venus de tous les points de l'horizon. Tant pis pour ceux qui voudraient le transformer en champ clos!

LUCIEN DELABROUSSE.

M. Germain Bapst a accusé Jules Favre d'avoir, en 1863, acheté le concours de journaux parisiens avec l'or du président Juárez. J'ai posé au sujet de cet écrit une question qui a paru à la fin de l'année dernière dans l'*Intermédiaire* (LVIII, 947). Incapable d'apporter une ombre de justification à l'accusation dont il s'est fait l'éditeur responsable, M. Germain Bapst a voulu se tirer d'affaire à l'aide d'insinuations et de gros mots.

Il dit qu'il m'a écrit, et que j'ai refusé une invitation qu'il m'a adressée.

Oui, le 13 juillet 1908, M. Bapst, m'a écrit une lettre relative à la question Bazaine que j'avais posée dans l'*Intermédiaire*. Il m'a envoyé en épreuves une étude sur Bazaine, étude qui, je l'ai appris depuis, avait paru dans la *Nouvelle Revue* du 15 avril précédent. En terminant, sa lettre, M. Bapst m'a prié d'aller le voir chez lui. « Je crois, disait-il, pouvoir vous y édifier sur les rôles de Bazaine puisqu'ils vous intéressent. »

Pourquoi ai-je refusé l'invitation de M. Germain Bapst? Uniquement à cause de l'accusation portée par lui contre Jules Favre.

Après avoir montré dans ma réponse combien cette accusation me paraissait téméraire, j'ai ajouté : « Lorsqu'on avance de pareilles choses, il faut avoir des preuves, il faut montrer les pièces. Si votre étude paraît, comme il est probable, on vous les demandera, ces pièces, et je serai peut-être de ceux qui les demanderont. Excusez-moi donc, Monsieur, de ne pas répondre à l'invitation si aimable que vous m'avez faite d'aller vous voir pour reprendre oralement, avec vous, l'examen

de ces questions. Je prévois que, d'une manière ou de l'autre, nous nous trouverons, vous et moi, en sérieux dissentiment, et qu'il y aura lieu à une explication publique qui ne pourra être que courtoise, mais pour laquelle je veux réserver toute ma liberté d'action. » Et j'ai signé.

M. Germain Bapst était donc prévenu de mes intentions. Dès que j'ai eu dans les mains le numéro de la *Nouvelle Revue* du 15 avril qui contenait son étude sur Bazaine, j'ai rédigé la question qui a paru le 30 décembre 1908, dans l'*Intermédiaire*. J'ai envoyé depuis à l'*Intermédiaire* une réponse dans laquelle je démontre que M. Germain Bapst a faussement accusé Jules Favre.

Je prends l'incroyable sortie de M. Germain Bapst pour ce qu'elle vaut, et je la livre au jugement des lecteurs de l'*Intermédiaire*.

FÉLIX RAESLER.

Vues de Napoléon III sur la Belgique (LIX, 331). — Le projet de traité secret discuté, dans l'été de 1866, entre le comte Benedetti, ambassadeur de France à Berlin, et M. de Bismarck, resta sans suite. La Belgique, bien qu'elle eût été avertie par ses diplomates qu'il se tramait quelque chose, n'en eut connaissance, comme les autres Etats, qu'au moment de la guerre franco-allemande.

Le 25 juillet 1870, grâce à une communication faite par le gouvernement prussien et qui avait pour but d'indisposer l'opinion publique, en Europe, contre la France, le *Times* révéla l'existence de ce projet, écrit, dans sa forme définitive, de la main du comte Benedetti, et il en fit connaître le texte, en attendant que le *Graphic* en donnât, le 20 août, un fac-similé. L'article 4 était ainsi conçu :

De son côté, S. M. le Roi de Prusse, au cas où S. M. l'Empereur des Français serait amené par les circonstances à faire entrer ses troupes en Belgique ou à la conquérir, accordera le concours de ses armes à la France et il la soutiendra avec toutes ses forces de terre et de mer envers et contre toute puissance qui, dans cette éventualité, lui déclarerait la guerre.

Un échange très actif de dépêches diplomatiques suivit immédiatement cette

publication ; on les trouvera dans le livre du duc de Gramont, *La France et la Prusse avant la guerre* (Paris 1872, pages 294 à 307). — « C'est la France qui a pris l'initiative de ce projet de traité ! » affirma M. de Bismarck, le 29 juillet, dans une circulaire aux agents de la Confédération de l'Allemagne du Nord à l'étranger (et telle est encore, en Belgique, l'opinion universelle). — « C'est la Prusse ! » répliqua le duc de Gramont, le 3 août, dans une circulaire aux agents de la France.

Quelques mois plus tard, en 1871, le comte Benedetti, dans un livre intitulé *Ma Mission en Prusse*, publiait une correspondance officielle tendant à transformer en un dogme historique cette dernière version, sur laquelle il insistait encore en 1895, dans la préface de ses *Essais diplomatiques*. Mais d'autres lettres, d'autres témoignages ont été publiés depuis 1871, qui obligent à des réserves ; et l'ensemble des documents a été commenté dans *La Politique française en 1866* de G. Rothan (Paris 1879), dans *L'empire libéral* d'Emile Ollivier (tome VIII, Paris 1903).

Ils sont loin assurément de justifier notre politique, conclut M. Rothan ; mais ils démontrent du moins jusqu'à l'évidence que l'annexion de la Belgique est une conception éminemment prussienne, qu'elle nous a été présentée en toute occasion, développée sous toutes les formes, que le gouvernement de l'Empereur l'a repoussée d'abord obstinément et souvent avec indignation, et que notre politique, surprise et déconcertée par les événements, ne s'y est arrêtée qu'au mois d'août 1866, en désespoir de cause, en face des agrandissements de la Prusse, et sur de formelles incitations.

Là, me semble-t-il, est la note juste — quoi qu'en pensent les Belges, mes compatriotes... A. BOGHAERT-VACHÉ.

« Ah ! les braves gens ! » (T. G. 27 ; LIX, 238). — M. O. S. désire voir établir un rapprochement entre l'exclamation du roi de Prusse à la bataille de Sedan et celle attribuée à Guillaume III à la bataille de Neerwinden.

Aussi bien avérée que l'est la première, autant la seconde l'est peu, à moins de vouloir admettre comme autorité sous ce rapport Saint-Simon qui en parle le premier dans ses *Mémoires*, d'où elle a trouvé son chemin dans les écrits de plu-

sieurs historiens français ; en dernier lieu dans la belle série de publications sur le maréchal de Luxembourg de M. Pierre de Ségur, qui, toutefois, cite comme source non Saint-Simon, mais Saint-Hilaire.

Or, dans les *Mémoires* de Saint-Hilaire publiés à Amsterdam en 1766 chez Arstée et Merkus, vol. II, page 101, on trouve :

Cependant le prince d'Orange courait partout où il croyait sa présence nécessaire ; et ayant remarqué que les Français ne s'ébranlaient pas du feu terrible de son canon, il courut aux batteries, pour en découvrir la cause. Il vit que tous les boulets portaient et que les troupes du Roi essayaient tous ces coups avec une intrépidité admirable et ne faisaient que reformer leur rang. Il s'en retourna, en s'écriant : *Quelle Nation !*

L'insolence n'y paraît pas, ce qui constitue une très grande différence et donnerait à l'exclamation un caractère plutôt admiratif, ce qui du reste n'aurait plus de sens, car le prince d'Orange était trop bon appréciateur de vertus militaires pour taxer d'insolence des soldats faisant bravement leur devoir en serrant les rangs après chaque volée.

Beaurain, dans son *Histoire militaire des Flandres*, n'en parle pas, ni le duc de Berwick fait prisonnier à cette même bataille de Neerwinden. Ce dernier, au lieu des belles phrases que M. de Ségur lui fait échanger avec Guillaume d'Orange, dit dans ses *Mémoires*, édition de Moutard, Paris 1780, vol. I, page 124 :

Après nous être embrassés (avec Marlborough), il me dit qu'il était obligé de me mener au prince d'Orange. Nous galopâmes longtemps sans le pouvoir trouver, à la fin, nous le rencontrâmes fort éloigné de l'action, dans un fond où l'on ne voyait ni amis, ni ennemis. Le prince me fit un compliment fort poli, à quoi je ne répondis que par une profonde révérence ; après m'avoir considéré un moment, il remit son chapeau et moi le mien, puis il ordonna qu'on me menât à Lewe. J'ai raconté toutes ces circonstances, à cause que dans le monde on les avait tournées tout autrement, et qu'on avait fait sur cela des contes fort éloignés de la vérité.

C'est parmi ces mêmes contes qu'il faut probablement ranger la version de Saint-Simon. Si Guillaume d'Orange au fort de la bataille a prononcé des paroles susceptibles de devenir historiques, il est plus que probable qu'il l'ait fait, non en

français mais en hollandais ou en anglais, et alors ce qu'on en aurait appris plus tard, dans les rangs ennemis, ne serait qu'une traduction ; or, *tradulore tradilore* ! Aucun historien hollandais ou anglais, ni Fruin, ni Knoop, ni Bosscha, ni Macaulay qui tous connaissaient les *Mémoires* de Saint-Simon n'en font la moindre mention. Rangeons donc cette phrase dans la catégorie des mots historiques si nombreux fabriqués après coup.

Quant à faire un rapprochement entre les deux exclamations qui, vraies ou fausses, ont cours dans l'histoire, leur diversité pourrait s'expliquer facilement par le contraste entre les circonstances dans lesquelles elles auraient été poussées. Tandis que Guillaume de Prusse, des hauteurs de Bellevue, observait avec sa lorgnette la chevauchée épique qui ne pouvait d'aucune façon influencer le sort de la journée, et voyait, en effet, tant de braves gens courir héroïquement à une mort inutile mais certaine, Guillaume d'Orange voyait à quelques centaines de mètres de ses batteries, les rangs ennemis fauchés par ses projectiles, se reformer incessamment avec une courageuse opiniâtreté qui devait lui causer des appréhensions pour le résultat final de la bataille.

Là où le premier exprimait un sentiment de pitié admirative, le second pouvait donner jour à un sentiment de colère et de dépit.

F. KOCH J.

« **Le roi est mort ! Vive le roi** » aux obsèques du comte de Chambord (LVIII : LIX, 22, 70, 120, 234, 288, 346, 402, 464). — J'ai le regret de me trouver et de *rester* en désaccord avec M. René de Monti au sujet de Monseigneur Curé. Ce n'est pas ma faute si celui-ci a écrit jusqu'à la fin de sa vie des œuvres qui démentent une appréciation quelque peu dédaigneuse. Ce n'est pas ma faute si mille preuves existent que M. le comte de Chambord conserva sa haute confiance au précepteur de son neveu, Monseigneur le duc de Parme. Ce dernier vénéra et aima toujours son ancien maître. Comme fiche de consolation de me trouver en désaccord avec M. René de Monti, je lui concède que Monseigneur Curé ne fut pas précepteur de Monseigneur le comte de Bardi. Dans l'espèce, c'est important ! J'ai parlé de missions

politiques confiées par M. le comte de Chambord à l'abbé Curé. J'en citerai une Elle fut délicate entre toutes. Elle reste conservée pour l'histoire dans une correspondance échangée entre Monseigneur de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, et l'abbé Curé. Je n'insisterai pas : cela est loin du sujet qui intéresse les lecteurs de l'*Intermédiaire*. Certes, M. de Monti fut bien placé pour voir et observer à Frohsdorf. Mais sut-il tout ? Il ne fut jamais, que je sache, attaché aux correspondances politiques. Il est dangereux de « nier formellement » ce que l'on ignore. Au surplus, en histoire, il faut moins s'en prendre aux témoins qu'aux témoignages. La critique des faits et des textes est principale.

Sur la question de savoir ce que pensaient des Renonciations de Philippe V les deux précepteurs des neveux de M. le comte de Chambord, le R. P. Bole et l'abbé Curé, j'apporte un nouveau texte : c'est une lettre du jésuite à l'abbé, datée de Goritz, palais Lanthieri, le 28 mars 1884.

Monsieur et très cher abbé,

... je ne vous ai pas envoyé la brochure de M. Joseph du Bourg sur le *Droit monarchique*, parce que je pense que vous l'avez reçue.

Celle que je vous envoie aujourd'hui sous le titre : *Les Prétentions des d'Orléans*, par un vieux légitimiste, n'est pas mal non plus. M. le marquis de Foresta m'a dit qu'il n'en connaissait pas l'auteur qui est marseillais ; mais que l'inspirateur, après M. du Bourg, et le zélé propagateur de cette brochure, est un M. Bergasse, grand chrétien et légitimiste... P. Bole.

P. DE CH.

Colonne 403, ligne 30, lire baron J. de Witte et non G. de Vitte.

Pavillon de Marsan (LIX, 332, 470).

— Le Marsan, chef-lieu Mont-de-Marsan, était une seigneurie de Gascogne qui fut acquise par une branche de la maison de Lorraine. Le pavillon qui porte ce nom ne fait point partie du Louvre, mais bien des Tuileries. L'ancien pavillon a été brûlé par les insurgés, en 1871 : il avait été occupé par la princesse de Lorraine-Marsan, née Rohan-Rochefort, gouvernante des enfants de France, sous

Louis XV, d'où il reçut cette dénomination. Il fut habité, en dernier lieu, sous le second Empire, par le duc de Bassano, grand chambellan, le général Rolin, adjudant général des palais impériaux, le colonel de Courson de La Villeneuve, commandant des Tuileries, M. Hyrvoix, inspecteur général de police des résidences impériales, depuis trésorier général du Jura, le baron Corvisart, médecin ordinaire de l'empereur. Le cabinet de l'Empereur dont le chef était M. Mocquart et le sous-chef M. Sacaley, avait là aussi ses bureaux, etc...

LANGOUMOISIN.

Au moment même où s'achevait la construction des Tuileries par le pavillon, faisant actuellement l'angle de la rue de Rivoli, le roi Louis XIII, pour mettre fin aux luttes religieuses qui, depuis de longues années, désolaient la ville du Mont-de-Marsan, fit raser le château de *Marsan* dont la prise et la reprise étaient, tant de la part des Catholiques que des Protestants, l'occasion de représailles sanglantes.

Le château de *Marsan*, ancienne seigneurie du pays du même nom, était passé, depuis 1256, dans la maison de Béarn.

C'est sans doute en souvenir de cet événement que le nom de *Marsan* fut donné au « Pavillon » dont la construction se terminait, à cette même époque, en 1622. Nous avons connu des tours de *Malakoff* et de *Solférino* qui ne durent leurs noms qu'à des événements historiques, eux aussi.

L'explication paraît plausible.

HECTOR HOGIER.

Etat Civil ancien de Reims (LIX, 276, 407). — Les registres des paroisses, établis avant la Révolution, sont conservés aux Archives de l'Hôtel de ville : les registres de l'époque, dite moderne, au bureau de l'Etat Civil.

La série complète se trouve du reste au greffe du Tribunal Civil, où elle peut être aisément consultée, en s'adressant à l'aimable et compétent intermédiaire, M. Laurent.

GALD.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert près de Montpellier (LIX, 332, 407). — Il existe aux ar-

chives de la Préfecture de l'Hérault où M. Ivan d'Assof pourrait le voir.

Mais il y a un moyen plus pratique de consulter cet ouvrage, une copie en ayant été faite ; elle a été éditée par la Société d'archéologie de Montpellier. J'ignore le prix de l'ouvrage, mais M. Bonnet, secrétaire de la Société, se ferait certainement un plaisir de renseigner notre collaborateur.

XVI B.

Ce cartulaire est conservé aux Archives de l'Hérault et a d'ailleurs été publié ; pour plus de détails, voir ma *Bibliographie générale des cartulaires français* (Paris, 1907, in-8), n° 1558.

H. STEIN.

La flotte des chevaliers de Malte (LIX, 217). — Le 4^e vol. de l'*Histoire de la Marine française*, par M. Ch. de La Roncière (Plon éd.), lequel doit paraître sous peu, donnera assurément les détails demandés. On pourrait en tout cas s'adresser à l'auteur : il est probablement l'homme le plus compétent en la matière.

FAGUS.

Reliques de saint François de Sales à retrouver (LIX, 49, 134, 188, 309). — Monsieur Estienne Brun a le chapeau et la soutane de saint François de Sales.

Monsieur Barthélemy Floccard a la moitié de son chapelet. Noble et Révérend Charles de Gribaldy, chanoine de Sainte-Marie, a le bréviaire de saint François de Sales.

Je souhaite à d'autres chercheurs de retrouver la pièce de satin et le morceau de sa chair et de son foie.

P. M.

La maison d'Aspremont (LIX, 332, 471.) — La généalogie de cette maison se trouve dans l'*Histoire de Lorraine* de dom Calmet. Les sources à consulter ont été, au surplus, énumérées par Joannis Guigard dans sa *Bibliothèque héraldique de la France* (Paris, 1861), pages 324-325, numéros 3411 à 3417. Voir aussi l'*Indicateur nobiliaire* de F.-V. Goethals (Bruxelles 1869), pages 22-23.

Pour les d'Aspremont-Lynden, il suffira, ici, de citer le *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique* de F.-V. Goethals (Bruxelles, tome 1^{er}, 1849). A. BOGHAERT-VACHÉ.

Il y a deux maisons d'Aspremont bien distinctes : 1° en Champagne comtes d'Aspremont et de Dun, marquis de Chamery, barons de Coulomme, la généalogie complète se trouve dans Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 1, et dans le P. Anselme, *Le palais de l'honneur* p. 287. Elle fut aussi dressée par Louis et Scevola de Sainte-Marthe : *Généalogie de la maison d'Aspremont*, par le sieur de Harchies... à laquelle les sieurs de Sainte-Marthe ont adjoustré les derniers degrés... s. l. n. d. (1638) in-4°.

2° aux Pays Bas, la maison d'Aspremont, devenus comtes d'Aspremont-Lynden, comtes du Saint-Empire en 1732, de Lynden en 1676, de Reckheim en 1623, leur généalogie a été écrite par Butkens : *Annales généalogiques de la maison de Lynden*, Anvers 1626, p. 3, 24, 44, 45, etc., etc.

Pour la partie moderne, voir Stein, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1848, p. 90 et 1880 p. 36.

Il y a encore les familles : Caupène d'Aspremont et Sury d'Aspremont.

ANGEST.

Il faut consulter la *Bibliothèque béraldique de la France* de Joannis Guigard; articles 3412 à 3417. On y verra notamment qu'il y a à la Bibliothèque nationale une *Généalogie de la maison d'Aspremont dressée par le Sr d'Harchies... à laquelle généalogie les sieurs de Sainte-Marthe, historiographes du Roy ont adjoustré les derniers degrés* (s. l. n. d., in-4°). On y verra également que la généalogie de cette famille se trouve aussi : 1° dans *l'Histoire de Lorraine* de dom Calmet, t. III, p. 1 et suiv. ; 2° dans le *Palais de l'Honneur* du P. Anselme, p. 287 ; 3° dans les *Recherches de la noblesse de Champagne*, et qu'enfin il existe encore sur cette maison une histoire généalogique due à Louis et Scevola de Sainte-Marthe, in-4°, qui fut achevée en 1610.

Je puis ajouter que ce dernier travail forme les Mss. 20237 — 20239 du Fonds Français, le premier volume contenant la généalogie proprement dite et les deux autres les preuves. Quant à l'œuvre du Sr de Harchies, elle se trouve aussi dans le Ms. français 18663, f° 327 et dans le Ms. Dupuy 592.

Les documents ne manquent pas d'ailleurs sur cette famille qui a un dossier dans chacune des Collections du Cabinet des Titres (Répertoire Général : Apremont et Aspremont). On pourrait voir aussi le Ms. fr. 33086, p. 941, (Papiers de D. Caffiaux).

De son côté, J. Huytens (*Art de vérifier les généalogies belges et hollandaises*) renvoie à :

Butkens, *Maison de Lynden*, I, 3, 24, 44, 45, 48, 55, 56, 59, 100.

Azevedo, *Général. Coloma*, 333, 363.

De Stein, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, II, 90..., III, 49. .

Goethals, *Dictionnaire...*

Voir aussi les *Sceaux de la Flandre* de Demay, n° 426, 427, 428 et 3328.

M. Stein, dans la *Bibliographie des Cartulaires français*, en cite plusieurs de la « châtellenie et seigneurie d'Apremont en Lorraine ».

Je possède un relief servi en 1556, pour une seigneurie située dans le Nord, par René d'Anglure, baron de Bourlemont, du chef de sa femme Antoinette d'Apremont, héritière de son frère Jean II.

DE MORTAGNE.

—
Qui est ce Boieldieu (LIX, 210). —

On trouverait peut-être une réponse à cette question dans un livre du peintre Jules Laurens : *La Légende des ateliers*.

Ce livre, d'un style très fantaisiste, est bourré d'anecdotes et de renseignements. Je ne réponds aucunement de la concordance des dates ; je sais seulement que ce peintre, élève d'Ingres était originaire de Montpellier ou de la région et ce pourrait bien être celui qui est cité dans la lettre de Boieldieu.

Je ne crois pas que le livre ait été mis dans le commerce : il a été édité dans le Midi, peut-être à Avignon ?

ROLIN POETE.

—
Famille Boucher d'Orsay (LIX, 64, 204, 350, 410). — Pour les immunités accordées à la lignée de Challon Saint-Mard, consulter :

1° la charte de 1085, confirmée par lettre de Philippe VI, en décembre 1330, (Trésor des Chartes, Archives nationales, J. J. 70, n° 124).

2° La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse* V. Challon Saint-Mard.

3^o Borel d'Hauterive, année 1864, page 144.

4^o Montfaucon : *Monarchie française*, t. 2 page 216.

5^o Guizot : *Civilisation en France*, t. 4. L. V. P.

—
Brochet de Saint-Prest (LIX, 220, 351, 410). — Je remercie M. Le Lieur d'Avost de sa réponse. Est-il sûr des armoiries qu'il indique pour la famille Saulnier de la Moisière ?

La « Conseillère au Parlement », Madame Roland de Challerange qui, précisément, est une demoiselle Saulnier de la Moisière a un ex-libris dont le second écusson (le sien) porte d'azur à 3 trèfles d'or.

Dans un autre ex-libris anonyme que l'on attribue à Madame Brochet de Saint-Prest, le second écusson est d'or à 3 trèfles de sinople.

Ces deux dames seraient elles sœurs ?

D'autre part, je vois dans le *Moniteur universel* du 10 avril 1794 que « A. Brochet, dit Saint-Prest, âgé de vingt-cinq ans, natif de Paris, ex noble, ci-devant sous-lieutenant dans la garde de Capet, demeurant à Cray, département de la Sarthe, convaincu d'avoir été complice des conspirations formées par le tyran et ses suppôts contre la liberté et la sûreté du peuple français a été condamné à la peine de mort ».

Est-ce un fils du secrétaire du Pacte de famine au sujet duquel la question a été posée ? S.....Y.

—
Cagliostro était-il israélite (LIX, 218). — Joseph Alexandre Balsamo, comte de Cagliostro a été baptisé à Palerme le 8 juin 1743. Il était fils de Pierre Balsamo et de Felicità Braconieri. Son acte de mariage avec Lorenza Serafina Feliciani a été publié en 1905, par M. Alessandro Scala (*Rivista araldica* de Rome, p. 605).

Il ne pouvait pas être juif ni parent de juifs une fois qu'on affirme qu'il a été reçu dans l'ordre de Malte en 1765 à 22 ans. Sa mère descendait de la noble famille des barons de Piscopo. Le nom de Balsamo est illustre en Sicile. En 1613 Pierre Balsamo fut créé prince de Roccafortita. Il était déjà marquis de la Simnia. Dans l'acte de décès de Joseph Balsamo du 26 août 1795, on lit : *Joseph Balsamo vulgo conte di Cagliostro Panormitanus*

baptismo christianus doctrina incredulus mala fama famosus annos natus 52 menses 2 dies 18.

Il est décédé dans la forteresse de San Leo. On prétend que le titre de comte de Cagliostro lui a été donné par le Grand Maître de Malte Pinto, en 1765.

Comte PASINI FRASSONI.

Tout, dans sa vie et toutes ses façons d'être, en donnent l'impression irrésistible ; mais ce ne sont là que présomptions. Drumont lui-même (*La France Juive*) d'après F. Bulau (*Personnages énigmatiques et histoires mystérieuses*), très affirmatif, reste vague : Cagliostro, dit-il citant Bulau, « avait ses raisons pour insister sur sa généalogie maternelle beaucoup plus que sur sa généalogie paternelle, attendu qu'il y eût vraisemblablement rencontré beaucoup de Juifs. »

Un seul indice positif, mais bien frère, dans cette note du traducteur de *La Vie de Joseph Balsamo, connu sous le nom de comte Cagliostro, extraite de la procédure instruite contre lui à Rome, en 1790* (Paris, 1791) :

J'ai connu à Pétersbourg des Italiens de toutes les parties de l'Italie, qui ont eu la curiosité de converser avec lui, pour tâcher de découvrir, par son accent et ses expressions, quelle pouvoit être sa patrie ; tous ont trouvé que son langage ne ressembloit à aucun idiôme italien, mais qu'il tenoit beaucoup du jargon des Juifs d'Italie, et ils assurèrent qu'il étoit Juif.

La baronne de Recke fréquenta beaucoup le « Grand Cophte ». Son *Cagliostro démasqué* (Der entlarvte C.; Berlin, 1787) fit du bruit, et renseignerait peut-être ; mais il ne semble pas avoir été traduit en français. La question, en tout cas, est en effet d'un haut intérêt : résolue affirmativement, il résulterait que les grands organisateurs de la Franc-Maçonnerie et par elle, de la Révolution : comte de Saint-Germain, Adam Weishaupt (le chef des *Illuminés*), Cagliostro, etc... furent du même sang que portait Napoléon lui-même au dire de Disraëli, qui devait s'y connaître. FAGUS.

—
Famille Clémenceau (LVII ; LIX, 295, 412). — A défaut du renseignement demandé relativement au prêtre Clémenceau dont il est question dans les *Mé-*

moins secrets de Bachaumont, je puis donner quelques indications susceptibles d'intéresser et peut être de faciliter les recherches.

Le prêtre Clémenceau portait les prénoms de Jean-René ; il déposa, le 30 décembre 1765 contre M. de Caradec, en la chambre de Tournelle, au Parlement de Bretagne, et fut confronté avec M. de Caradec le 13 février 1766 ; c'était un ancien Jésuite, et il était, tant pour le spirituel que pour le temporel, gardien (ou supérieur) de l'hôpital (et maison de force) Saint-Méen de Rennes ; il y avait dix-sept ans qu'il occupait cette charge lorsqu'il fut en 1767 accusé d'avoir voulu faire empoisonner M. de la Chalotais ; un arrêt en date du 5 mai 1768 le mit *hors d'accusation*, et condamna les personnes qui l'avaient calomnié, à mille livres de dommages et intérêts, par forme de réparation civile, applicables à l'hôpital Saint-Méen, suivant la déclaration portée dans la requête même de l'intéressé. (Cf. *Procès instruit extraordinairement contre messieurs de Caradec de la Chalotais et de Caradec... t. I, p. 155 ; t. III, p. 78. — MDCCLXVIII ; et Mémoire à consulter pour le sieur Clémenceau prêtre... contre la dame Moreau et son fils*, passim).

F. VALLÉE.

La Nouvelle Librairie Nationale (85, rue de Rennes, Paris) va publier, au cours du mois d'avril, une *Histoire des guerres de la Vendée et de la Chouannerie*, par Joseph Clémenceau, ancien juge au tribunal de Beaupréau. Joseph Clémenceau est un « bleu » qui a été emprisonné par les Vendéens dès le 13 mars 1793. Ce doit être un parent du président du Conseil.

U.

Jean Clémenceau, imprimeur (LIX, 336, 475). — Dans Joanne, vous trouverez *Moutiers-sur-le-Lay* (Vendée), commune 200 habitants, canton de Mareuil, arr. de Napoléon-Vendée.

DÉSIRÉ-LACROIX.

Les Moutiers-sur-le-Lay, commune de Mareuil, arrondissement de la Roche-sur-Yon, Vendée.

F. M.

De Combles de Naives (LIX, 276, 412). — Pierre de Combles, écuyer, seigneur

de Naives (fils d'Abel de Combles, écuyer, seigneur de Naives, docteur en théologie, conseiller du duc des Deux Ponts, ministre des églises de Rumigny et de Chalandos, et pasteur de l'église d'Anneville, et d'Anne de la Place, sa 2^e femme), né le 22 novembre 1642 et baptisé le lendemain de Pâques de l'année suivante, par le sieur le Jeune, ministre de l'église P.R. d'Espence, fit abjuration de son hérésie le 22 mai 1676. Il entra dans les mousquetaires en 1671, et en sortit en 1674, pour servir sous le titre de lieutenant au régiment de cavalerie de Mélin, qualité qu'on lui trouve dans un acte du 17 mai 1692 ; il comparut aux revues de la noblesse de l'évêché de Vannes, aux termes d'un certificat que lui donna, le 26 décembre suivant, Julien Le Sénéchal, chevalier, seigneur de Tréduday, premier capitaine des Gentilshommes de cet évêché, et suivant un pareil acte qui lui fut délivré le 4 novembre 1697 par le Greffier des Etats de Bretagne. Il est dit qu'« il étoit dans « l'assemblée des Etats généraux et ordi- « naires du Pays et duché de Bretagne, « assemblés par autorité du Roy dans « la ville de Vitré, qu'il y avoit séance et « voix délibérative dans l'ordre de la « noblesse, et qu'il les avoit eues dans « l'Assemblée des Etats tenue à Rennes « en 1689 ». Il assista encore, au mois de novembre 1705, aux Etats généraux convoqués à Vannes aux termes d'un autre certificat que lui en donna le 11 du même mois le Greffier des mêmes Etats, et ayant présenté au Greffe de l'Intendance de Bretagne, le 18 novembre 1697, les titres justificatifs de son ancienne noblesse d'extraction, il y fut maintenu par ordonnance de M. de Nointel, commissaire départi par le Roy pour l'exécution de ses ordres en cette province, rendue le 22 août 1699. Il mourut le 24 décembre 1712 et fut inhumé le lendemain dans l'église de Saint-Aubin de Guerrande, ayant été marié, 1^o par contrat du 7 janvier 1671, avec demoiselle Gabrielle de Lage, et 2^o, par autre contrat du 25 février 1677, avec demoiselle Renée Le Jarriel, fille de noble André Le Jarriel, sieur de Ladvison et de demoiselle Madelène Billard. Renée Le Jarriel mourut le 2 mars 1712, la même année que son mari, et fut inhumée le lendemain dans l'église des Carmes de la ville de Vannes.

René de Combles, seigneur de Naives, fils du précédent, issu du 2^e lit, a continué la postérité.

(D'Hozier : *Armorial général de France* : Registre V, pp. 386-387).

P. c. c. G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—
Duhamel du Monceau (LIX, 333).

— Le beau portrait de Duhamel du Monceau, dont parle M. V. A. T. existe toujours et est conservé religieusement au château de Vrigny, arrondissement de Pithiviers, appartenant à M. Duhamel, de Fougeroux, petit-neveu de Duhamel, seigneur du Monceau et de Vrigny.

Duhamel né à Paris en 1700, mourut dans la même ville le 22 août 1782.

Une biographie de ce savant a été publiée en 1889 dans les Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. La bibliographie des œuvres de Duhamel du Monceau n'occupe pas moins de dix pages de texte, dans cette notice.

L'estampe gravée par Moitte, d'après le tableau de Drouais le fils, n'est pas très rare.

MARTELLIÈRE.

Le beau portrait de cet homme célèbre, par Drouais, existe, non pas dans un musée, mais chez un descendant de Duhamel du Monceau, au château de Vrigny (Loiret), où je l'ai admiré l'automne dernier. Cf. *L'agronome Duhamel du Monceau*, par M. P. Martellière (*Annales de la Société du Gâtinais*, t. VII, 1889, pp. 169-185, avec reproduction de la gravure de Moitte).

H. STEIN.

—
Famille Jacquemont du Mouchet

(LIX, 334). — Anne-André Jacquemont du Mouchet, naquit en mai 1741 à Benay (lire sans doute : à Bessey) près Saint-Étienne, en Forez. Volontaire dans *Chabran-Cavalerie* en 1758, cornette en 1759, il fit 4 campagnes de la guerre de Sept Ans. Versé avec son régiment dans *Royal-Gravates* en 1763, il servait dans ce dernier régiment comme lieutenant en 1789. C'est évidemment le votant pour les élections aux Etats-généraux. Nommé capitaine au 10^e de *Cavalerie* (ci-devant *Royal Gravates*) en septembre 1791, second lieutenant-colonel de ce régiment en novembre 1792, il servait encore avec son régiment à L'Isroff (sur la Sarre) ? en

mai 1793. Quelque obligeant collaborateur pourrait-il compléter ces états de service ?

S. CHURCHILL.

—
L'*Intermédiaire* n'a-t-il pas enregistré le décès de M^e Jacquemont du Donjon en 1906 ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—
Le *Bulletin héraldique* (1898, col. 439), cite l'*Armorial des comtes romains*, p. 39, au sujet du comte Jacquemont, appartenant à une famille du Lyonnais.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—
Victor Jacquemont du Donjon est mort en 1906 ; l'*Intermédiaire* lui a consacré une notice nécrologique, vol. LIV, page 328.

D. DES E.

—
Le général La Veuve (LIX, 391).

— Le général La Veuve, était selon moi, originaire du Havre, avait des parents à Honfleur, et j'ai connu son frère inspecteur principal des douanes à Paris, décédé directeur en fonctions à Epinal ou à Nancy. Ses parents résident encore au Havre.

CH. BRÉARD.

—
Le général La Veuve est mort le 20 mars 1905, à Nice où il se trouvait en villégiature.

Il habitait, depuis sa mise à la retraite, 94 boulevard Latour-Maubourg, à Paris.

Au moment de sa mort le général avait encore une sœur, Mlle La Veuve, vivant à Nancy, dans une maison de retraite tenue par des religieuses, cours Léopold.

L.

—
Le général La Veuve n'a laissé d'autre famille qu'une sœur aveugle qui, après les obsèques, est retournée à Strasbourg. Elle y habitait comme pensionnaire le couvent de la Toussaint. Cette maison avait déjà été sa résidence, avant que son frère, retiré d'abord en Alsace, dont il était originaire, eût été obligé par le gouvernement allemand de quitter son pays natal. Le général était venu s'installer à Nancy. Il y est mort, mais son corps a été transporté à Strasbourg où les honneurs militaires lui ont été rendus avec un certain éclat.

Je tiens ces détails d'un ami intime du défunt.

A. P. L.

Où est né Macdonald ? (LVIII, 893 ; LIX, 357). Il s'est glissé des erreurs typographiques dans l'acte de naissance de Macdonald : vu l'intérêt de cette pièce, nous la reproduisons avec les corrections :

*Extrait des Registres de l'Etat-Civil
de la ville de Sedan
Chef-lieu d'arrondissement du département
des Ardennes*

L'an mil sept cent soixante-cinq, le dix-sept novembre, Je Antoine Gaguyé, prêtre de la congrégation de la mission faisant les fonctions curiales en la paroisse Royale de St-Charles de Sedan, soussigné, ai baptisé le fils de sieur Niell Etienne *Mach Donel*, ancien officier au Régiment Ecossais d'Ogeloï et de Mlle Alexandrine Gonant ses peie et mère mariés ensemble et habitants de cette paroisse, né aujourd'hui auquel on a imposé les noms de : Jacques, Etienne, Joseph, Alexandre, le parrain a été Jacques-Joseph Burtin Deluy, commis et la marraine a été Marie-Anne-Charlotte, épouse de Gilles Le Logeais, qui ont signé avec nous.

(Suivent les signatures).

Pour extrait conforme, délivré à Sedan, le six Février 1909.

Mahuel de Lupcourt (LIX, 277, 416).

— Le prélat qu'intéresse M. Carpentier est probablement le même que Jean-François, fils de Marc Antoine de Mahuet, baron du S. R. E., seign. de Lupcourt, etc., et de N. Richard, dame de Champey, etc., qui fut abbé de Stultzbron, Prieur de Froville, grand vicaire de Saint Dié, vicaire apostolique de Lixin, conseiller au Parlement de Nancy.

Armoiries : *écartelé : aux 1 et 4 : d'azur à la tour d'argent, surmontée d'une croix fleurdelysée et accostée de 2 autres croix du même ; aux 2 et 3 d'azur, à 3 besants d'or ; au chef d'azur, chargé d'un léopard de gueules.* [La Chenaye Desbois : *Dictionnaire généalogique*]

Rietstap (*Armorial général*, t. II, p. 130), donne pour Mahuet en Lorraine, anobli le 3 août 1620 : *d'azur, à une tour d'argent, accompagnée de 3 croix fleurdelysées au pied fiché d'or.*

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

La famille de Mailles possédait depuis le XII^e siècle la maison forte de Mailles, dont on voit encore les ruines à huit kilomètres du château Bayard, sur la rive droite de la gorge du Fay, au dessus du Cheylas et de Morétel, en face des ruines du château de Boutières qui a donné son nom à un autre compagnon d'armes du bon chevalier.

Les de Mailles portaient pour armes : *d'argent au lion de gueules.* Un Hugues de Mailles fut châtelain de Briançon en 1259, puis châtelain d'Avallon (dans le mandement duquel se trouvait la demeure des Terrail) en 1266. La fortune de cette famille déchet au XV^e siècle, car on trouve plusieurs de ses membres se livrant, vers 1450, « à des actes mercenaires et rustiques ». Jacques de Mailles figure comme *archer avec le cirurgien et le trompette* dans le rôle nominatif de la compagnie de cent lances commandée par Bayard en 1523.

Deux ans plus tard, c'est-à-dire un an après la mort de Bayard il était notaire à Grenoble et rédigeait, en cette qualité, le contrat de mariage de Jeanne Bayard.

Voici l'analyse de cet acte écrit en latin et passé au palais épiscopal de Grenoble, le 24 août.

Noble François de Bocsozel, seigneur du Chatelard de Champier, au diocèse de Vienne, promet d'épouser noble demoiselle Jeanne, fille de feu magnifique et illustre Pierre Terrail, seigneur de Bayard, chevalier de l'ordre du Roi, son lieutenant en Dauphiné et capitaine de cent hommes d'armes. Philippe Terrail, évêque de Glandève et Jacques Terrail, abbé de Josaphat, oncle de la future épouse, assistaient au contrat ; et tant en leur nom que comme fondés de pouvoir de leur frère, noble et puissant Georges Terrail, seigneur de Bayard, héritier du dit feu seigneur de Bayard, ils assurent d'abord à leur niece ladite noble Jeanne de Terrail, une dot de 1200 écus d'or au soleil, y compris le trousseau, que leur dit magnifique frère avait donnés pour la dot de cette même noble Jeanne. Cette dot ne sera pas payée en espèces, mais par la cession et mise en possession, au profit de l'épouse, de la maison forte d'Fydoche avec ses terres, prés, vignes, forêts, moulins, archives, etc., maison qui appartenait autrefois au vaillant chevalier

Bayard (1) et qui passa par suite de sa mort audit Georges de Bayard, à la charge toutefois de désintéresser deux membres de sa propre famille, créanciers ensemble de 500 écus d'or; à savoir : 400 écus à Louise de Bocsozel, dame de Prarond et 100 écus à Antoinette, fille naturelle de feu Ailhaud de Bocsozel et femme de Louis Vincendon. Philippe et Jacques Terrail y ajoutent 200 écus d'or et 200 livres tournois pour le trousseau qui est encore augmenté de 100 autres livres tournois par l'évêque de Grenoble, Laurent Alleman (1) De son côté, François de Bocsozel fait donation à sa future épouse de 700 écus d'or et en promet 300 en plus pour ses ornements et bijoux.

Les témoins étaient : Falques d'Aurillet, président du Parlement delphinal; Jacques Gullien, Georges de Saint-Marcel et Aymar du Rivail, tous les trois conseillers au même parlement; Barthélemy de Montfort, receveur des Echelles et Jacques de Buffevent.

On remarquera, dans cet acte, que le notaire appelle Jeanne Terrail simplement *filie* de Bayard et non *filie légitime et naturelle*, suivant la formule constante à cette époque pour les enfants issus d'un légitime mariage. Jeanne était en effet le fruit d'une liaison que Bayard avait eue, avec une jeune fille appartenant à la noble famille des Trecchi, du Milanais, dans le bourg de Cantù où il prit ses quartiers d'hiver de l'an 1500-1501. Les guerres de cette époque ne lui permirent pas de légitimer une union que ses parents considérèrent comme définitive. On remarquera aussi la mention d'une fille naturelle de Arthaud de Bocsozel dans des termes qui montrent qu'alors la bâtardise n'était pas regardée avec les mêmes yeux que de nos jours, et l'on sait que le nom de bâtard a été porté glorieusement par un certain nombre des compagnons d'armes de Bayard.

(1) La terre d'Eydoche avait été achetée par Bayard peu de temps avant sa mort; elle appartenait encore, en 1521, à la famille de Bocsozel à laquelle elle faisait ainsi retour. Il est probable que cette circonstance a été l'une des circonstances déterminantes du mariage.

(1) Laurent II Alleman était cousin de Bayard dont la mère était une Alleman.

Jacques de Mailles était non seulement un écrivain nourri dans les traditions des historiens antiques qui faisaient parler leurs héros de façon à donner de la vie à leurs récits et à leur prêter des allures de la morale en action; c'était encore un peintre de talent. Car c'est à lui qu'on doit le dessin à la sanguine signé J. D. M., qui nous donne le portrait le plus vivant et certainement le plus ressemblant du chevalier sans peur et sans reproche après le siège de Mézières où il avait reçu le collier de l'ordre qu'on voit à son cou.

C'est également à lui qu'on doit vraisemblablement attribuer les peintures qui accompagnaient un magnifique exemplaire tiré sur velin de la première édition de son livre, exemplaire qui, d'après le bibliographe Brunet, se trouvait en 1820 dans la bibliothèque d'un amateur allemand et que tous les dauphinois seraient heureux de voir acquis par la bibliothèque de Grenoble. ALBERT DE ROCHAS.

Mme Mainvielle-Fodor, cantatrice du théâtre des Italiens (LIX, 334, 477). — J'extrais les lignes suivantes d'une plaquette intitulée : *Petite Biographie des Acteurs et Actrices des Théâtres de Paris*, chez Lemoine, Paris, 1826.

Les Italiens et les Allemands ont surnommé Mme Mainvielle-Fodor le « *regina del canto* ». Elle a joué longtemps à Paris d'une réputation extraordinaire, et elle a fait seule, pendant trois ou quatre ans, la fortune de l'Opéra italien. Depuis son retour, une maladie la retient éloignée de la scène, et les amateurs se trouvent ainsi privés de la voix magnifique de cette cantatrice, qui a été applaudie dans toutes les capitales de l'Europe, et qui, nous l'espérons, n'a rien perdu de son admirable talent.

W. B. SULPHONA.

Elle est morte en 1870, le 14 août, dans sa propriété de Saint-Genis, près de Lyon.

En dehors des renseignements épars dans la *Biographie universelle des musiciens* de Fétis (2^e édition et supplément d'Arthur Pougin), dans la *Nouvelle Biographie générale* de Hoefer, dans les encyclopédies, etc., deux études intéressantes lui ont été consacrées : par Charles Unger (*Joséphine Mainvielle-Fodor*, Vienne 1823) et par A. Thurner (*Les Reines du chant*, Paris 1883). A noter que d'après ce der-

nier auteur, auquel j'ai emprunté la date de la mort, elle est née non en 1793 comme on le répète partout, mais le 13 octobre 1789, rue Taitbout, 14, à Paris : l'acte de décès, qu'il sera facile de retrouver à Saint-Genis, mettra fin à toutes les incertitudes.

On connaît le piquant et substantiel opuscule de Mme Mainvielle-Fodor : *Réflexions et conseils sur l'art du chant* (Paris 1857). On ignore, je crois, sa contribution à un recueil que j'ai rencontré dans la bibliothèque du Conservatoire royal de Bruxelles : « *Musique des chansons de Béranger*, airs notés anciens et modernes, 5^e édition, augmentée de la musique des nouvelles chansons et de trois airs avec accompagnement de piano par Halévy et Mme Mainvielle-Fodor » (Paris 1854).

De nombreuses lithographies nous ont conservé les traits de la grande cantatrice.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Comte de Martrus Saint-Ouen (LVII ; LIX, 300. — *La Revue de Champagne et de Brie* a publié, en 1881-82, une série d'articles sur la famille de Mertrus Saint-Ouen, par A. Millard.

D'après cet auteur, le dernier représentant de cette famille fut Nicolas-Claude, comte de Mertrus Saint-Ouen, chevalier de Saint-Louis, né à Metz le 24 janvier 1767, mort à Vitry-le-François le 4 octobre 1819. Militaire comme beaucoup de ses ancêtres, il faisait partie, en 1790, du Royal Etranger Cavalerie, en garnison à Strasbourg. En 1793, il émigra en Angleterre et y épousa Mlle d'Allonville. Rentré en France en 1802, il habita Somsois (Marne) et fut maire de cette commune de 1808 à 1813, année où il alla habiter Vitry.

Sa fille Adèle épousa le comte de Thémines, capitaine d'infanterie (1790-1877) ; ils eurent une fille, mariée en 1840 à son cousin Pierre d'Allonville.

Ce personnage paraît être celui que représente la miniature à identifier.

J. G. T.

Neipperg (Quel est le véritable père du comte de) (LIX, 302). — Le comte Albert Adam de Neipperg, l'époux morgantique de l'impératrice Marie-Louise, est né en 1775, à Vienne en Autriche. Il était le petit-fils du comte Guil-

laume de Neipperg, gouverneur militaire de Vienne. Il avait épousé en premières nocces la femme divorcée d'un sieur Remondini de Bassano en Vénétie, décédée le 23 avril 1815. Ce que M. de Meneval raconte sur la prétendue origine française adultérine du comte Albert Adam de Neipperg est du domaine de la fable et ne repose que sur de méchants racontars de salon et d'antichambre.

La lignée actuelle des Neipperg, établie en Souabe, descend du premier mariage ; celle des Princes de Montenuovo (Mont Nouveau : Neipperg) établie en Autriche descend du mariage morgantique avec Marie-Louise, veuve de Napoléon.

FROMM,
de l'Univers.

Le château de Mme de Pompadour (LIX, 220). — M. Demolder (dont on vient de porter au théâtre *La Route d'Emeraude*), édita naguère, au *Mercur de France* : *Le jardinier de la Pompadour* ; il y décrivait ce château en homme le connaissant bien : il réside non loin de là.

FAGUS.

Sainte-Luce Oudaille (LVII). — Au début de l'année 1793, parut à Bordeaux « un recueil de fredaines des filles de théâtre », sous le titre d'*Etiennes des Théâtres*.

L'annaliste bordelais Bernadac écrivit à ce sujet dans ses *Tablettes* (VI — 731) :

Les habitants des coulisses « ont recherché l'auteur de ces *Etiennes*... On les a attribuées au variéteur Mayeur qui les désavoue. Le chevalier d'industrie Sainte-Luce dit pareillement *abrèuntio*. Il craint que cet écrit lui vaille la prison comme certaine feuille incivique par lui publiée il y a quelques mois. »

De cette citation il semble bien résulter que Sainte-Luce Oudaille n'est pas un pseudonyme ; toutefois, je n'ai jamais rencontré ce nom dans les rôles d'impositions de la période révolutionnaire.

ROGER-FITZ-GÉRALD.

George Sand à la grotte de Lourdes (LIX, 277). — Il ne s'agit pas ici de la grotte de Massabielle, mais d'une autre qu'on visitait un peu plus loin et sur l'autre rive du Gave, alors que Lourdes ne voyait comme voyageurs, que les touristes aux Pyrénées, et ne connaissait pas encore l'affluence des pieux pèlerins.

C'est dans la première partie de sa correspondance, que George Sand parle de la visite qu'elle fit à cette grotte, avec son mari le baron Dudevant et quelques amis.

Si je ne me trompe (car je n'en parle que de mémoire) la relation du voyage à Cauterets et des épisodes qui l'accompagnèrent, suit d'assez près le joli et piquant petit tableau du bal à la sous-préfecture de la Châtre.

Qu'on se reporte à ces pages de George Sand : et pour peu que l'on connaisse Lourdes, et même je crois sans le connaître, on comprendra facilement que la grotte visitée par les voyageurs de 1825, n'est pas celle des bords du Gave, grotte de Bernadette et de l'apparition de 1858.

M. A. B.

Tout près de la Basilique de Lourdes, un peu au Sud-Ouest, entre la maison des Chapelains et celle de l'Évêque, il y a une grotte appelée des Espélugues (mot roman signifiant grotte, *spelunca*) bien connue des préhistoriciens. Elle est à 50 mètres au moins en contrehaut de celle où Bernadette eut ses apparitions en 1858. Nul doute que ce ne soit cette grotte que George Sand ait visitée en 1825.

UN PYRÉNÉISTE.

Jeanne Schellinckx (LIX, 392). -- Dans une étude historique sur la Légion d'honneur lue à l'Académie des sciences morales et politiques de Paris le 3 novembre 1900, M. Arthur Desjardins a dit :

L'Empereur décora de sa main, le 20 juin 1808, une femme (ce fut la seule) : Marie-Jeanne Schellinck.

Le fait, d'ailleurs rapporté partout, est complètement faux. J'ai vainement recherché, depuis plusieurs années, une trace officielle de la nomination de Marie Schellinck dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Cette femme-soldat, née à Gand en 1757, morte à Menin en 1840, a, au surplus, été l'objet d'une foule de légendes. Dans un cabaret d'Afsné, près de Gand, le capitaine E. Walton a copié autrefois, pour la *Belgique militaire*, un diplôme de la Société des anciens frères d'armes de l'empire qui énumère ainsi ses états de services :

Engagée au 2^e bataillon belge, 15 avril 1792. Caporal, 15 juin 1792. Sergent, 7 décembre 1793. Prisonnière de guerre en Autri-

che (Italie), 3 mars 1797. Rentrée en France, 11 juin 1798. Sous-lieutenant, 9 janvier 1806. Pensionnée et chevalier de la Légion d'honneur, 20 juin 1808.

Services : dix-sept ans, douze campagnes ; total, vingt-neuf années.

Campagnes : 1792, 1793, 1794, en Belgique ; 1795, en Hollande ; 1796, 1797, 1798, 1800, en Italie ; 1804, sur les côtes de l'Océan ; 1805, en Allemagne ; 1806, en Prusse ; 1807, en Pologne.

Blessures et citations : six coups de sabre à la bataille de Jemappes ; citée à l'ordre du jour à la bataille d'Arcole ; à Austerlitz, blessée d'un coup de feu à la cuisse gauche ; le 14 octobre 1806, blessée à Iéna.

Ce document a été reproduit dans l'ouvrage de M. Emile Cère, *Madame Sans-Gêne et les Femmes-Soldats*, mentionné dans une foule d'autres livres, articles de revues et articles de journaux. Malheureusement, il renferme, à côté de quelques indications exactes, un si grand nombre d'erreurs qu'il est impossible de lui attribuer quelque valeur dans une discussion historique. Je l'ai fait remarquer naguère dans les journaux belges et, un peu plus tard, j'ai eu la satisfaction de trouver cette lettre dans le *Gaulois* du 15 janvier 1908 :

Monsieur le rédacteur en chef,

Le *Gaulois* rappelle que Marie Schellinck a été décorée par Napoléon. Permettez-moi de mettre fin à cette légende.

Aucune femme n'a été décorée avant la veuve Brulon, née Duchemin, qui reçut la croix en 1851 comme lieutenant invalide.

Marie Schellinck, entrée au service en 1792 au 2^e bataillon belge, reçut treize blessures à Jemappes et fut nommée le 10 novembre 1792 sous-lieutenant à la suite. Elle quitta le service au mois d'octobre 1795.

Elle ne fut donc blessée ni à Austerlitz ni à Iéna, pour cette raison, et pour cette autre que, en décembre 1805 et en octobre 1806, elle était avec son mari, Louis-Joseph Decarnin, lieutenant au 8^e léger, en Italie et en Dalmatie.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, les assurances de mes sentiments bien distingués.

LÉON HENNET,

sous-chef aux Archives de la guerre.

La question est donc définitivement tranchée.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Jacques de Valoys (LIX, 337). — Dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* (mars 1909) je trouve à la colonne

337 — un collaborateur qui demande des détails sur Jacques de Valois, — j'ai publié sur ce personnage deux notes dans le journal *Le Dauphiné* (de Grenoble) n^{os} des 22 novembre 1885 et 28 mars 1886 p. 285, 430 :

La bibliothèque de Jacques de Valois, trésorier de France en Dauphiné.

MAIGNIEN.

Vinetier (LIX, 338).

Vinetier : marchand de vin ; ivrogne.

Vinotier (s. m.) : marchand de vin.

(*Lexique de l'ancien français*, de Félix Godefroy).

Vinotier (vinatarius) : marchand de vin.

(*Glossaire français* de Ducange).

Vinotier : vigneron qui ne vend que le vin de son cru.

(*Glossaire Poitevin* de l'abbé Rousseau).

S. Guillaume Le Vinetier doit, selon moi, se comprendre :

S. Guillaume le marchand de vin.

Dr M.

L'Hippophæ rhamnoides (LVIII, 838, 985). — A lire les réponses données (985 et suiv.) et celles dont les noms d'auteurs sont simplement indiqués (988), il semble que la question soit entièrement épuisée. Il n'en est rien à mon avis et, au point de vue botanique, il serait intéressant de faire ressortir les désaccords accusés par les réponses susvisées et d'arriver à les concilier. Mais il n'y a pas ici place pour des dissertations de cette nature. Pour compléter la littérature de l'*H. rb.*, je veux seulement rappeler que cette plante fut la cause de l'incident resté fameux qui se produisit entre J.-J. Rousseau et un avocat M. Bovier, de Grenoble. Il serait trop long de citer tout le passage ; je me contente de renvoyer à la *VII^e promenade des Rêveries* de J.-J. R. (édit. F. Didot 1872, tome 1^{er} p. 441).

JEAN DE PALADRU.

Claqueudent, synonyme de maison de jeu (LIX, 226, 370). — Le mot claqueudent est plutôt synonyme de maison de tolérance que de maison de jeu.

Son origine paraît dater de l'époque à laquelle les maisons de débauche n'étaient pas surveillées aussi rigoureusement

qu'elles le sont aujourd'hui, la syphilis y était plus commune.

En effet, autrefois, on se servait de l'expression « aller au royaume de Claqueudent » quand il s'agissait de prendre des remèdes antivénéériens.

Or, le claqueudent, tel que le définit le dictionnaire, est un « gueux, un misérable qui claque des dents », et il ne faut pas oublier que la situation des syphilitiques était alors terrible. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'on les ait considérés comme des claqueudents, et l'expression aller au royaume de Claqueudent me paraît ainsi applicable.

De là à étendre à toutes les maisons suspectes comme les maisons de jeu par exemple, le synonyme de claqueudent, il n'y avait plus qu'un pas qui a été vite franchi.

EUGÈNE GRÉCOURT.

De mèche (LIX, 226, 370). — Cette expression paraît provenir d'un terme en usage dans la guerre de mines et contremines ; on cherchait à découvrir les fourneaux de l'ennemi ; à en « éventer la mèche ».

De là paraît dériver « vendre la mèche » d'où l'on aura tiré « être de mèche » c'est-à-dire être complice de celui qui vend la mèche.

J. G. T.

J'ai vu cette expression entrer dans le vocabulaire parlementaire, si riche aujourd'hui en patois divers. C'était pendant la législation 1881-1885. Le coupable fut Talandier, député de Sceaux, et le fâcheux néologisme me frappa, non que déjà à cette époque le jargon que Rabelais met dans la bouche de son écolier limousin fût rare au Palais-Bourbon (Talandier justement était né à Limoges), mais cet ancien proscrit du 2 décembre avait été professeur de français, et il parlait correctement sa langue.

M. P.

Locusée (LIX, 113, 204, 314, 426).

— Locusée me plaît peu comme mot nouveau, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Datée veut dire donnée, et dans l'ancien formulaire s'appliquait surtout et d'abord au lieu où la lettre était écrite. Ainsi dans les lettres et ordonnances royales on disait « Donné à... le... » Souvent, le plus souvent même, dans les

lettres patentes on indiquait après le lieu le mois, sans donner le jour.

Pour moi donc, la date doit s'entendre du lieu comme du jour, du mois et de l'année. Mais je reconnais que dans l'usage, le mot signifie seulement l'indication du moment de la durée. Ainsi le grand ouvrage de l'érudition bénédictine a pour titre : *L'Art de vérifier les dates*. Mais tout de même, *locusée* ne me paraît pas un mot bien construit, sans que je me permette d'en proposer un autre que je ne trouve pas. J'avoue donc que jusqu'à nouvel ordre *datée* me paraît suffisant.

H. C. M.

Je ne suis pas non plus enthousiaste de cette expression. Mais le mot « datée » peut n'être pas toujours suffisant ; il est inutile de dire : « cette lettre *locusée* d'Orléans et datée du 10 janvier... », puisqu'on peut se borner à dire : « cette lettre *datée* d'Orléans le 10 janvier... ». Mais comment dire, si la lettre, écrite d'Orléans, ne porte pas de date ? Pour moi, je dirais : « cette lettre, écrite (mais non pas *locusée*) d'Orléans sans date... ». Tout le monde est-il de mon avis ?

J. Lt.

Le bien et le mal qu'on en a dit du printemps (LVII; LVIII, 92, 139).

Printemps pourri ! Printemps du Diable !
Où rien n'est fleuri, rien n'est vert,
Où la campagne est pitoyable,
Va-t'en ! nous regrettons l'hiver.

Lui, du moins, n'est pas hypocrite,
Il est sincère et de son temps...
Ta façon d'agir ne mérite
Que nos mépris, sale Printemps !

Le poète, pris à ton piège,
Chante, le catarrhe au gosier :
« Mignonne, allons voir si la neige
A point gelé notre rosier. »

Le chansonnier grelotte, tousse,
Et varie ainsi son refrain :
« C'est le printemps, le givre pousse »
A la feuille du romarin.

Printemps vieilli ! Printemps loufoque !
Qui ne montes pas à zéro, |
Va !... remporte au séjour du phoque
Ton soleil qui troupe Pierrot.

Ne reparais plus, vilain drôle !
Tu nous débaucherais l'été,
Va t'en cacher ta honte au pôle,
D'où tu viens, bluffeur patenté !

Vas-y porter tes giboulées,
Tes bourrasques et ton grésil ;
Retourne à tes plaines gelées
Y semer des poissons d'avril.

Réintègre la Laponie,
Le Kamtchatka, le Labrador,
Mais emmène, ô saison honnie !
Ton complice, le Vieux Major !

Octave PRADÈLS.

De M. Emile Faguet : *La tristesse du printemps* :

Je serais curieux de connaître les poètes qui ont médité du printemps. Je ne songe pas, bien entendu, à énumérer seulement « au centième » ceux qui en ont dit du bien. Une anthologie du printemps serait un ouvrage gros à peu près comme le Littré. Mais les poètes qui ont médité du printemps doivent exister et aussi ils doivent être plus rares et, par conséquent, il serait intéressant de les rechercher et de les citer un peu.

L'entrée des ministères interdite aux parlementaires et aux femmes (LIX, 394). — M. G. Gallois trouvera le récit complet de ces scènes dans Legouvé, *Histoire morale des femmes*, dernier chapitre. LÉO CLARETIE.

Pèlerinages du 8 septembre (LIX, 394). — Pour répondre à la question posée par notre confrère, il n'est nullement nécessaire de se préoccuper de l'existence ou de l'absence d'un centre celtique au lieu du pèlerinage. Il suffit d'ouvrir un almanach ou de regarder un calendrier. A la date indiquée, les catholiques célèbrent la fête de la *Nativité de la Sainte Vierge* : tel est le motif des pèlerinages aux sanctuaires où elle est particulièrement vénérée.

Aux exemples cités par notre confrère, nous pouvons ajouter celui de Notre-Dame du Roncier, à Josselin, (Morbihan). S'il peut s'y rendre, le 8 septembre, il y rencontrera des milliers de pèlerins venus de tous les points de la Bretagne. Il ne regrettera pas la longueur du voyage : la petite ville de Josselin, avec le merveilleux château du duc de Rohan, a droit à toutes les sympathies des archéologues et des artistes, et près de la route qui relie Josselin à Ploërmel, il trouvera la lande de Mi-voie où eut lieu le combat des

Trente et où, suivant l'expression du poète chroniqueur,

De sueur et de sang la terre rosoya.

JEAN DU GUÉ.

Recueils d'usages locaux (LIX, 113, 205, 259 317, 371, 430, 489). — Le Code civil, comme on le sait, a respecté les anciens usages, lorsqu'ils n'étaient pas incompatibles avec les nouvelles prescriptions qu'il édictait. Cela étant, il importait que les usages provinciaux fussent recueillis, afin de demeurer pour ainsi dire une loi locale suppléant aux lacunes de la loi générale qui ne pouvait, on le conçoit, s'adapter aux exigences des lieux et des habitants, variables à l'infini dans les différents terroirs. En dépit de l'urgence que présentait ce travail de collection, les années s'écoulèrent. Ça-et-là quelques juristes publièrent des recueils concernant un canton ou un arrondissement. Mais ce ne furent là que de rares tentatives.

Plusieurs conseils généraux avaient exprimé le vœu de voir recueillir et publier ces usages par départements, lorsqu'une circulaire du ministre de l'Intérieur, du 26 juillet 1844, invita les préfets à saisir les conseils généraux de la question d'établissement de recueils de ce genre.

Dans les cinq départements formés de l'ancienne Bretagne, la circulaire fut suivie d'effet à bref délai. Je ne possède pas les renseignements bibliographiques sur les recueils de la Loire-Inférieure et du Morbihan. Mais voici, pour les trois autres départements, l'indication de la première édition des ouvrages :

1° Usages et règlements locaux ayant force de loi dans le département des Côtes-du-Nord, par A. Aulanier fils et F. Habasque fils, avocats. — St-Brieuc, Proudhomme, 1846.

2° Usages et règlements locaux ayant force de loi dans le département d'Ille-et-Vilaine, publiés par C. J. B. Quernest, docteur en droit, etc... Rennes, 1850.

3° Usages et règlements locaux en vigueur dans le département du Finistère, recueillis et publiés par J. M. P. A. Limon, juge au tribunal civil de Quimperlé — Quimper, Lion, imprimeur, 1852.

Les deux premiers de ces ouvrages ont été plusieurs fois réédités. Je crois qu'il

n'en est pas de même de celui du Finistère, le plus intéressant pourtant et le plus complet.

Il est à souhaiter que nos collaborateurs donnent, chacun de son côté, les indications qui pourront servir à dresser un catalogue de tous les recueils de départements. Car, outre la grande utilité de ces ouvrages pour la pratique actuelle des affaires, leur réunion constituerait une encyclopédie des coutumes de l'ancienne France, recueillies sur place même par des gens de savoir et d'expérience ; encyclopédie précieuse au point de vue historique, pour nous et encore plus pour ceux qui survivront à ces coutumes abolies avec le temps. Il serait digne de l'*Intermédiaire*, continuant l'œuvre commencée dans les précédents numéros, de réunir les matériaux d'établissement de cette bibliographie. GOËLO.

Monsieur Henri Clément, décédé conseiller honoraire à la Cour d'appel de Douai, a publié en 1856 : « Un essai sur les usages locaux du département du Pas de Calais, suivi du tableau dressé par la Commission centrale chargée de vérifier les usages constatés par les Commissions cantonales, (en exécution de la circulaire ministérielle du 15 février 1855). »

E. M.

Le 26 juillet 1844, une circulaire du Ministre de la Justice invitait les Conseils Généraux à entreprendre la recherche, la réunion et la publication des usages locaux ayant force de loi. Beaucoup de départements ont pu se conformer à ces prescriptions (?) Mais celui de Seine-et-Oise a été réfractaire.

En avril 1897, le Conseil général de ce département a émis un vœu tendant à la réunion, à la *révision* et à la publication des usages. Le 4 janvier 1898, le Ministre de l'Intérieur a autorisé le Préfet à faire procéder à cette codification. Dans chaque canton, le préfet a constitué, sous la présidence du Juge de paix, une commission à cet effet.

Le travail préparatoire de ces commissions a été soumis à une commission d'arrondissement présidée par le Président du Tribunal civil. La décision de cette dernière commission a été publiée par les soins de la Préfecture.

Aucune autorité n'est attachée à cette publication ; il n'existe aucune rédaction officielle, contrairement à ce qui a été fait au XVI^e siècle pour les anciennes coutumes.

S. A.

..

A propos de la réponse de M. Marcel Baudouin sur les recueils d'usages locaux, il me souvent avoir eu et lu un recueil de ce genre sur les usages locaux de l'arrondissement de Draguignan ou le département du Var, ma mémoire me fait quelque peu défaut, mais on pourrait sans doute retrouver à la Bibliothèque nationale un exemplaire du dit ouvrage dont l'auteur s'appelait Poulle (Emmanuel ou Symian) avocat à Draguignan, la date d'édition serait entre 1850 et 1860, il me semble. L'imprimeur était MM. Latil, boulevard Esplanade à Draguignan, imprimerie qui existe encore. On pourrait encore avoir des renseignements utiles en s'adressant à la Bibliothèque de Draguignan.

HADY-LEM.

Navigation aérienne ; un poisson aérostatique (LIX, 114, 321). — A l'époque des premières ascensions aérostatiques, on publia d'innombrables brochures relatives à des expériences projetées, des gravures « ruisselantes d'inouïsme » représentant des appareils à peine conçus, des vols aériens rêvés par les inventeurs... et qui devaient s'accomplir (lorsqu'ils s'accomplissaient !) dans des conditions infiniment plus modestes. C'est à cette classe d'illustrations qu'appartient le *Poisson aérostatique* de M. Simonson, évocation prématurée d'une ascension très banale qui eut lieu en Espagne en 1784. La gravure a été reproduite dans le *Magasin pittoresque* de 1853, avec des détails qui intéresseront certainement notre confrère pages 303-304).

Au surplus, on sait que les premiers aérostats reçurent des formes multiples et que dans la famille Montgolfier même la forme du poisson eut ses partisans. Dès le 19 septembre 1783, un lecteur du *Journal de Paris*, qui signait Persée, envoyait à cette gazette une lettre où il émettait ses idées sur la figure à donner aux globes aérostatiques. Il convenait, selon lui, que ces machines pussent joindre à la

rapidité de la course dans l'espace la grâce et l'élégance, et en même temps il était indispensable d'assurer la sécurité du voyageur assez audacieux pour se confier à elles. La forme la plus heureuse, à son avis, serait celle du cheval Pégase. Le corps servirait de récipient au gaz, la tête et la crinière feraient l'office de pouce, les ailes modéreraient la vitesse et détermineraient l'élévation, tandis que la queue servirait de gouvernail. Il suffirait enfin de placer les pieds du Pégase dans l'attitude du cheval qui galope, d'y joindre du lest destiné à maintenir l'équilibre de la machine, et l'on aurait un cheval volant parfait, sur le dos duquel un aéronaute hardi pourrait commodément prendre place et s'installer tout à son aise. Notre innovateur ajoutait :

On devine aisément la place d'une soupape qui, s'ouvrant à la volonté du navigateur, laisserait échapper promptement, par le rapprochement de ses genoux, une portion du gaz et tempérerait la légèreté du cheval dans le cas où il voudrait s'emporter au-delà des nues.

C'est probablement cette conception jetée par un amateur dans les papiers publics qui inonda le monde d'aérostats de grande taille revêtant des formes d'hommes ou d'animaux : nymphes aériennes, coursiers ailés, poissons volants, tel celui qui fait l'objet de cette réponse. Et dans la *Flandre libérale* de Gand du 9 octobre 1908, j'ai étudié les curieux fabricants de ce genre, les intéressantes expériences de deux mécaniciens de Strasbourg, les frères Enslin (1785-1787).

Quant aux expériences, bien antérieures, du Père Bartholomeu Lourenço de Gusmão, citées par un autre de nos collaborateurs, M. Dehermann, et qui avaient donné lieu déjà, dans l'*Intermédiaire*, à une très bonne communication (III, 649, et IV, 340), nous leur avons consacré, M. Maurice Romberg-Nisard et moi, dans la *Conquête de l'Air*, de Bruxelles (1^{er} août, 15 août et 1^{er} septembre 1908), une série d'articles où j'ai formulé ainsi mes conclusions :

De l'ensemble de nos recherches, il résulte à l'évidence que le père Bartholomeu Lourenço a, en 1709, à Lisbonne, fait monter dans les airs le premier ballon gonflé à l'air chaud — inventant ainsi la montgolfière trois quarts de siècle avant les frères Montgolfier.

Il est certain aussi qu'il a eu l'idée de quelque chose de plus important et de plus compliqué, d'un dirigeable ou d'un appareil d'aviation, dont il prévoyait tous les avantages, et qu'il s'est livré à des essais dont le premier semble avoir assez bien réussi, dont les autres, moins heureux sans doute, auront découragé trop vite l'inventeur.

Tout le reste est très vague encore et, en l'état actuel de la question, il serait imprudent de vouloir préciser davantage.

Mais il est bien plus téméraire de nier les titres scientifiques du prêtre brésilien-portugais, comme l'ont fait M. François Peyrey dans la *Locomotion*, de Paris (numéro du 5 juillet 1902, page 427), M. J. Lecornu au début de sa *Navigation aérienne* : M. L. Marchis dans ses belles *Leçons sur la navigation aérienne* ; car les objections opposées aux témoignages maintenant recueillis sont d'une faiblesse extrême. C'est à bon droit qu'au Congrès international d'aéronautique tenu à Paris en 1889, à l'occasion de l'Exposition universelle, le délégué du Brésil, contre-amiral baron de Tefé, affirmait la revendication de sa patrie ; et il était légitime, en somme, l'orgueil qui inspirait au ministre de l'industrie de la grande république sud-américaine ce passage de sa lettre de 1901 à M. Santos-Dumont : « Par la découverte de cette solution si longtemps cherchée (la direction des ballons), vous avez ajouté à la gloire du Brésil et complété l'œuvre de Bartholomeu de Gusmão, notre illustre compatriote ».

Toutefois, si Bartholomeu Lourenço est le précurseur des Montgolfier, les origines de l'aérostation et de l'aviation sont bien antérieures à Bartholomeu Lourenço. Il faut lire là-dessus, outre de nombreuses communications adressées à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, de Paris, les pages écrites par Edouard Fournier dans son *Vieux-Neuf*, par M. J. Lecornu dans sa *Navigation aérienne*, par M. Gaston Tissandier dans son *Histoire des ballons et des aéronautes célèbres*.

Est-il nécessaire d'ajouter que jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, jusqu'à la mémorable expérience des frères Montgolfier, à Annonay, le 5 juin 1783, toutes les rêveries des écrivains, toutes les suggestions des savants, toutes les tentatives de vol aérien devaient rester stériles ?

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Les enfants d'Apollon (LIX, 394).
Cette société composée d'artistes de divers genres, a été fondée vers 1740. Elle existe encore et tient ses séances artistiques rue

Clauzel n° 10, à Paris. Parmi les membres décédés dont elle s'honore de garder le souvenir, il convient de citer :

Les compositeurs de musique : Aubert, Bach, Blanzini, Chérubini, Gossec, Grétry, Halévy Haynd, Hummel, Kastner, Lesueur, Ouslow, Paer, Paesiello, Piccini, Romagnesi, Viotti. Zimmermann, etc...

Parmi les Peintres. Ce n'est pas *Carl Vernet* qui en fit partie, mais *Joseph Vernet*, ainsi que A. Couder, Girodet, Redouté, Thomas, etc., et les Graveurs, N. Cochin, Moreau le Jeune, Aubry Lecomte, Dieu, Gatteaux, etc., etc

Si notre confrère Y désire de plus amples et précis renseignements, je l'engage fort à s'adresser à l'un des plus aimables présidents derniers de cette familiale Société, M. Albert Hu, violoniste très-estimé, il se fera assurément un plaisir de lui donner tous les détails, voire même un rendez-vous rue Clauzel, 10, où il pourra lui montrer une collection de souvenirs offerts par les sociétaires.

VICTOR DESÉGLISE.

L'origine du mot Muscadin (LIX, 432). — Est-ce à Chabot, et au siège de Lyon par les troupes de la Convention que l'on doit l'origine et le sens originaux si l'on peut dire, du mot *Muscadin* ? Je ne sais. Mais j'ai trouvé aux archives municipales de mon village natal, à Canet (Hérault) un document officiel du 30 frimaire an II, (20 décembre 1793) postérieur de deux mois à peine à la fin du siège de Lyon, et qui nous montre ce que l'on entendait d'une manière précise à cette époque, parmi les révolutionnaires, par le nom de Muscadin.

C'est une lettre du procureur syndic du district de Lodève à la municipalité de Canet. La même lettre dut sans doute être envoyée à toutes les municipalités du district ; et il n'est pas téméraire de supposer que dans toute la région où s'exercerent les pouvoirs de ces mêmes représentants du peuple qui l'avaient inspirée, une lettre analogue dut être reçue par les municipalités. Ainsi, venant peut-être de Lyon, par Chabot et puis de Paris par les représentants du peuple, le nom de *muscadin* dut bientôt désigner, par toute la France, la jeunesse contre-révolutionnaire.

Voici ce document :

Lodève, le 30 frimaire, l'an second de la République française, une et indivisible.

Citoyens,

Je vous donne avis que d'après les ordres des représentants du peuple, le conseil a rendu un arrêté le 25 de ce mois portant que toutes les municipalités de son ressort adresseront dans le délai de quatre jours, à l'administration du district, des listes exactes des Muscadins que chacune d'elles a vu partir de son territoire pour entrer dans les bataillons destinés à l'armée des Pyrénées-Orientales (1). Il n'est pas besoin de vous dire que les Muscadins sont ces hommes qui, livrés dès l'âge le plus tendre à la mollesse et à tous les plaisirs ennemis du travail, se (sont) constamment refusés à partager les fatigues de la guerre et même celles du service intérieur, dans toutes les occasions où la loi et les administrations leur ont procuré le moyen de chercher à acheter un repos honteux, par le sacrifice de leur fortune.

Pour ajouter au zèle qui doit vous porter à les faire connaître, il est inutile de vous dire que les Muscadins irrités contre la loi qui les arrache à la mollesse, sont les coupables auteurs de la désorganisation qui existe dans plusieurs bataillons de nos armées, qui servent les ennemis de la liberté au poste où ils devraient combattre pour elle et qu'ils abusent, pour exercer la séduction, de la simplicité de véritables soldats que les campagnes donnent à la République. La connaissance que je vous donne de leurs forfaits suffira, je l'espère, pour vous porter à donner, de suite la liste de ceux que vous reconnaîtrez être partis de votre commune. La plus petite négligence de votre part sur cet article serait un crime.

Le procureur syndic suppléant,
VERNIÈRE.

Je me suis contenté de rajourner l'orthographe.

A. Hy.

Une lettre de Dumas fils. — Parallèle entre Feydeau et Flaubert.

La victoire d'Anna Deslions (LIX, 438). — La lettre si curieuse de Dumas fils, que nous avons publiée (LIX, col. 438) appartient à M. Noël Charavol.

Elle fera partie d'un magnifique lot d'autographes qui sera vendu le 10 mai à l'Hôtel Drouot.

(1) Les communes de la région avaient été taxées, chacune, pour un certain nombre de volontaires destinés à l'armée des Pyrénées-Orientales.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

Événements merveilleux en 1537. — Nous avons trouvé, à la Bibliothèque de Troyes, à la fin d'un exemplaire de *l'Histoire Tripartite de Cassiodore* (1526), ayant appartenu à la Bibliothèque de l'Abbaye de Clairvaud et coté aujourd'hui : Cabinet Local : n^o 1315, la curieuse lettre que nous reproduisons ci-dessous :

Copie d'une lettre envoyée à Monsieur de Carnay, capitaine du chateau de Brest

Monsieur mon cousin, Encore que j'aye espérance de vous veoir bien tost je ne veulx faillir à vous mander les nouvelles que monsieur mon frere, seigneur de Pannereau m'a mandé par ung gentil homme qui est à Monsieur de Canhan ou Couhan dont la tenneur sensuyt : « Je ne veulx fermer ma lettre sans vous dire les choses espouvantables qui sont advenues en ce pays de byard appartenant au roy de Navaire. Il y a environ ung moys, une heure après midy l'phon veid par troys fois la terre toute couverte de chiens courantz, lievres et espagneux, en troys troupes, et lesdits chiens chassoient devant eux ung grand nombre de bestes fauves et noyres, lievres, connins et regnars, et n'aboyoient aucunement lesdits chiens et n'estoient conduictz de personne. Sur lesdits chiens y avoit si grand nombre d'oyseaux que l'on ne veoit le ciel ; après les dits chiens et oyseaux venoient troys grands corbeaux qui les suyvoient à vol desployé faisant grandz criz, et dura bien ceste vision l'espace de troys heures. Oultre plus a esté veu près de la ville de Pau, un homme distant de terre environ la longueur de trois lances en l'air, tenant les bras ouvers, en forme de croix et a esté veu par l'espace de huit jours. Et après est aperçu ung serpent voiant, jectant criz horribles avec si grande abondance de feu sur la terre, que au lieu ou ledit feu touchoit la terre a esté bruslée, bien neuf piedz de parfond ; et davantaige a esté veu sur le chateau de Pau une femme ny femme et ny poisson et pour certifier tout cecy, plus de cinquante tesmoings ont signé, en une lettre envoyée au roy de France, parquoy soyez seurz que n'est pas fable.

Esript ce IX^e febvrier 1557.

P. c. c. E. GODEFROY.

A quels événements ce terrible récit peut-il faire allusion ?

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBOU, St-Amant-Mont-Rond.

44^e ANNÉEN^o 121731^m, r. Victor-Massé31^m, r. Victor-MasséPARIS (IX^e)Cherchez et
vous trouverezIl se faut
entr'aiderPARIS (IX^e)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

553

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

Une lettre autographe de Pigalle au sujet du Christ du Dauphin. — Les autographes de Pigalle paraissent être assez rares. Ils se trouvent de plus, la plupart, dans des collections particulières ou à l'étranger, où ils ne sont pas d'un accès toujours facile.

Dans le cas où quelque chercheur aurait besoin d'en consulter, nous sommes heureux de signaler une de ces lettres qui se trouve aux Archives Nationales (Carton 01 1911, 5 pièce 121) dans la Correspondance Générale des Beaux-Arts.

En 1769, Chapeau, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, accompagné de plusieurs marguilliers, ayant eu l'occasion de visiter Pigalle dans son atelier, remarqua un « crucifix en marbre blanc sur marbre noir de la hauteur de 18 pouces, dans un cadre doré d'or moulu, large d'environ deux pieds sur deux pieds et demi de haut... » qu'il avait exécuté pour le feu Dauphin. Il écrivit le 16 juin à la direction des Bâtiments du Roi pour le demander pour son église (1).

Il lui fut répondu négativement, par

(1) Arch. Nat. 01 1911, 5 pièce 119.

554

une lettre dont la minute est datée de Mérens le 28 juin 1769, regrettant de ne pouvoir accéder à son désir malgré que... « comme paroisse du Roy à Paris, elle « auroit plus de droit qu'une autre à un « pareil don de sa Majesté, mais que dans « la situation où se trouvent les Batimens « du Roy, ils ne sauroient appliquer « aucune partie du peu de fonds qu'ils « touchent à remplacer cet ouvrage, sans « les ravir à une destination plus pressante, celle de venir au secours de ceux « qui tiennent à cette administration (1).

Pigalle, de son côté, avait appuyé la demande des marguilliers par la lettre suivante :

Monsieur,

A l'occasion de ce que Mrs les chevaliers de Saint-Michel ont porté le dais à Saint-Germain-l'Auxerrois le jour de la Grande Feste-Dieu, Mrs les marguilliers de cette paroisse sont venus dans mon atelier ; ils y ont vu entre autres choses le Christ que j'ai fait pour Monsieur le Dauphin défunt, ils paroissent désirer beaucoup de l'avoir pour leur église qui est la paroisse du Roy, et ils m'ont paru décidés à vous le demander ; comme c'est un ouvrage en petit qui m'a demandé beaucoup de soin, je crois ne devoir pas vous dissimuler que je serois satisfait de le voir placer dans un lieu où il put être vu, n'ayant pas d'ouvrage en marbre à Paris, et je joins en consequence les prières aux leurs.

Je profite, Monsieur, avec empressement, de cette occasion pour vous renouveler mes

(1) Arch. Nat. 01 1911/ pièce 120.

remercimens de toutes les marques de bonté que vous m'avez toujours accordées et notamment de celles que vous venés de me donner en dernier lieu, aussi personne n'est-il, avec plus de reconnaissance et de respect que je le suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Paris, le 19 juin 1769

FIGALLE.

En tête de cette lettre, figure la mention suivante qui est probablement de la main de M. de Marigny : « Le Roy doit « trop dans ses bastimens, d'ailleurs je « compte placer son crucifix chez le Roy « à la 1^{re} occasion ».

A la lettre de Pigalle, il lui fut répondu — également de Ménars où se trouvait alors M. de Marigny — à la date du 28 juin 1769 que l'administration aurait acquiescé à son désir... » si les « Batimens n'étoient pas aussi obérés « qu'il le sont ce qui ne permettroit pas « de le (le crucifix) remplacer sans dis- « traire des fonds qui ne sauroient être « employés plus utilement qu'à soulager « ceux qui y sont attachés ». (1)

On voit par ces lettres que ces Messieurs des Batimens du Roy pratiquaient largement la devise « Charité bien ordonnée... etc. ; ce qui prouve surabondamment que les mœurs administratives n'ont pas beaucoup changé depuis un siècle et demi... mais ; passons...

Sait-on ce qu'est devenu le crucifix en question ? Je serais reconnaissant à tout aimable intermédiaire qui pourrait me renseigner à cet égard.

GEORGES PÉLISSIER.

Le régiment de Rouergue de 1749 à 1759. — Quelles sont les garnisons ou campagne du régiment de Rouergue, infanterie de 1749 à 1759 ?

Comte de GUENYVEAU.

Chabrillan cavalerie ; chabrillan dragons. — Je désire vivement avoir la description détaillée des uniformes — officiers et hommes de troupe (trompettes exceptés) — des régiments de l'ancien régime : « cavalerie, chabrillan ; dragons chabrillan ». Ces derniers devenus par la suite Royal Cravatte, forment aujourd'hui le 13^e de l'arme. F.

La Marbrerie. — Le plan de De La-grive (Paris 1728) mentionne en bordure du boulevard, presque au coin de la rue Louis-le-Grand et du rempart, mitoyens avec le mur de l'hôtel de Boufflers, un enclos et de petits bâtimens avec l'inscription *Marbrerie*.

De quelle marbrerie s'agit-il ? Je serais reconnaissant à quelque intermédiaire qui pourrait me donner des renseignements sur la « Marbrerie » en question, ou m'indiquer où je pourrais me documenter à ce sujet.

GEORGES PÉLISSIER.

Théâtre français à Batavia. — Qu'est-ce donc que ce théâtre français à Batavia, pour la période 1850 à 1870 environ ? En me documentant sur des comédiens français de cette époque, j'en rencontre fréquemment qui s'en vont à Batavia et le plus extraordinaire, *qui s'y fixent*. Fort nombreux sont les artistes français qui passèrent alors par Batavia et qui y demeurèrent de très longues années. Que sait-on de cette entreprise française ? Existe-t-elle encore ? Il est permis d'en douter. A quelle époque a-t-elle cessé ? Qu'allaient faire nos comédiens dans l'île de Java ?

HENRY LYONNET.

Famille d'Alliès de San Martino ou d'Alliex, du Piémont. — Connaît-on une généalogie de cette famille ? Si oui, quelle est, au xvi^e siècle, l'alliance présumée entre les d'Alliex et les Seigneux, de Lausanne en Suisse, car en 1560, Pierre d'Alliex traite M. François Seigneux, fils de Louis, de *cher frère*, et M. de Challant, seigneur de Fenis, le traite de *cher cousin* ?

Il est à remarquer que le Cabinet des Titres à la Bibliothèque nationale ne possède aucun document sur les familles d'Alliex et de Challant. SCOBIER.

L'abbé de Blanchelande, frère de l'abbé Prévost. — Dans ses *Pièces intéressantes et peu connues*, De la Place raconte l'anecdote, d'ailleurs controuvée, de l'abbé Prévost expirant sous le scalpel d'un ignorant chirurgien. Tout le monde sait aujourd'hui que l'auteur de *Manon Lescaut* mourut, foudroyé, d'une attaque d'apoplexie.

Mais De la Place ajoute un détail qui

(2) Arch. Nat., OT 1912 pièce 122.

n'est pas dénué d'intérêt. Il dit tenir le fait de l'abbé de Blanchelande, « frère du défunt ». Je n'ai pas sous les yeux l'arbre généalogique (et je sais qu'il existe) des Prévost d'Hesdin. Mais celui qui nous occupe avait-il un frère qui fût également dans les ordres monastiques ? Et, dans ce cas, quelle était cette abbaye de Blanchelande ? Serait-ce la même que celle dont Barbey d'Aureville a consacré le souvenir dans un de ses plus beaux romans ?

RIP-RAP.

Broglià de Trino. — On veut que ce célèbre *condottiere* piémontais, qui fut en particulier gouverneur d'Assise dans les dernières années du XIV^e siècle, soit un des ancêtres de la famille de Broglie. Les auteurs que j'ai pu consulter sont fort pauvres de détails sur son compte, et ils sont en complet décaccord.

Existerait-il quelque bonne généalogie des Broglie où je pourrais trouver sur cet ancêtre des renseignements autorisés, au point de vue de sa parenté avec la famille actuelle ?

Un autre Broglia, commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, qui se disait descendant du premier, se retirait en 1781 dans un ermitage près d'Assise. Le connaîtrait-on autrement ?

ARCH. CAP.

Le colonel de Collasseau — Le lieutenant-colonel de Collasseau tué en 1870 au combat de Châtillon a-t-il laissé des parents ? Comment se rattache-t-il à la famille de Collasseau de la Machefollière dont la dernière (?) fut la marquise de Coislin ? Quel fut le sort de cette famille pendant la Révolution ? (Anjou).

Comte de GUENYVEAU.

Marquise d'Estampes (XVIII^e siècle). — Pourrais-je avoir des renseignements sur Françoise-Bonne-Genève de Joly-Fleury (née en 1744), marquise d'Estampes, et morte en 1817 ?

Collection de portraits : Frosne. — J'ai vu quelques portraits avec les trois tranches teintées et l'autre coupée irrégulièrement. Ceci paraît indiquer que lesdits portraits formaient part d'une collection reliée avec ou sans texte.

Quelques-uns de ces portraits portent

la signature *I. Frosne fecit J. Frosne sculp.* et presque tous, au bas de la page : *A Paris chez S. Boissevin à la rue Saint-Jacques proche la fontaine de Saint Severin, les uns et les autres : A Paris chez Daret avec Privilège du Roy 1652.*

Entre les portraits figurent Olivier Cromwel, Gaston fils de France, duc d'Orléans, Urbain VIII, Marie de Médicis reine de France, Henri IV roy de France, Charles de Lorraine duc de Guise, Charlotte-Marguerite de Montmorency, etc.,

Quelque intermédiaire pourrait-il indiquer le titre de cet ouvrage ou de ce recueil ?

P. F. DE R.

La passion de Victor Jacquemont.

— On sait qu'une passion malheureuse détermina Jacquemont à quitter la France. Sainte-Beuve (*Lundis*, IV-328) nous apprend que Mlle Schiasetti, des Italiens, fut la grande passion du célèbre voyageur.

Que sait-on de cette artiste et de ses relations avec Victor Jacquemont ?

FIRMIN.

Les « Mémoires » de Mme Meslier.

— Je vois dans les *Portraits politiques et révolutionnaires* de Cuvillier-Fleury (1852 2^e vol. Appendice, p. 333) un extrait « inédit » des *Mémoires* de Mme Meslier (Barbé-Henry) consacré aux *Vièges de Verdun*. Ces mémoires ont-ils été jamais publiés ? Et, dans ce cas, où et à quelle date ?

PAUL EDMOND.

Pacolet. — Madame de Sévigné (t. II, p. 420) écrit à sa fille : « Peut-on souhaiter un plus joli Pacolet ? » Faut-il voir là une allusion au personnage des anciennes fêtes qui remplissait le rôle de messager ?

S'agit-il au contraire de ce domestique de Condé auquel son maître donnait à lire les livres qui ne l'intéressaient pas et dont parle Boileau (Épître IX) :

Ses vers jetés d'abord sans tourner le feuillet
Iraient dans l'antichambre amuser Pacolet ?

FIRMIN.

Famille de Reveton. — Où peut-on trouver des documents généalogiques sur la famille de Reveton dont un membre remplissait, au XVIII^e siècle, la charge de contrôleur au Grenier à sel de Saint-Val-

lier (Drôme). Un intermédiaire pourrait-il m'indiquer dans cette localité le nom d'un érudit à qui on puisse s'adresser pour avoir des renseignements sur cette famille ? Est-elle encore représentée ?

HERCÉ.

François Rossyn, seigneur d'Aleman. — La bibliothèque royale de Bruxelles possède un manuscrit dédié au duc de Savoie au xv^e siècle, et entrepris par les ordres de François Rossyn seigneur d'Aleman, dont le titre est ainsi libellé : *Régime pour garder santé de corps et d'âme et parvenir à belle et plaisant vieillesse.*

Pourrait-on donner quelques indications sur ce personnage ?

Sus.

Piron et l'Académie. — L'épigramme suivante était décochée, en 1756, contre l'Académie Française, parce que, le jour de Saint-Louis, elle n'avait pas tenu séance, contrairement à son habitude :

Coquette sans pudeur, fière de mille amants,
Femme à quarante époux, presque tous im-
[puissants,
Mère de quelques mots, régente d'orthographe,
En ton jour solennel, tes autels sont déserts,
On ne t'adresse plus de prose ni de vers,
Et l'on n'est occupé que de ton Epitaphe.

Ces vers étaient attribués à Piron :
sont-ils bien de lui ?

RIP-RAP.

Armoiries à déterminer : à trois fusées. — A quelle famille appartiennent les armes suivantes qui figurent sur un ex-libris anonyme du xviii^e siècle :

Coupé d'azur à trois fusées d'argent posées en pal et de gueules à une senestrochère d'argent tenant une épée du même en pal, accostée de deux fleurs de lys d'or, au chef de Toulouse. Devise : *Omnia de alto.*

L'Armorial de Rietstap indique ce chef comme figurant au blason de Chollet de las Cabanes (Toulouse).

NISIAR.

Armoiries à déterminer : trèfles de sinople. — *D'azur à la fasce de gueules, chargée de 3 canettes d'argent accompagnée en chef de 3 trèfles de sinople (à enquerre) et en pointe de trois monnaies ou médailles d'or.*

Devise : *Hospes et exul.*

Crosse abbatiale. Ces armes figurent sur un ex-libris signé Gasp. Boutats, A

quel personnage a pu appartenir cette pièce qui doit dater du commencement du xviii^e siècle ?

Qui est le graveur Boutats ? NISIAR.

Armes de Catalogne et Aragon.

— Je retrouve une note prise il y a beaucoup d'années par mon frère dans « *Fra-vets through Spain in the years 1775 and 1776, by Henry Swinburne Esq., 1 vol. in-4^o, d'où je traduis ce paragraphe : « Après beaucoup de révolutions, un certain Wilfried, surnommé le velu (el Velloso), reçut pour lui et ses descendants le gouvernement de Catalogne. Wilfried ayant été blessé mortellement dans une bataille contre les Normands, fut visité par l'Empereur, lequel baignant son doigt dans le sang qui sortait de la blessure, peignit avec lui quatre barres sur l'écu d'or de Wilfried et lui dit : « Comte, dorénavant voici ce que seront tes armes ». Et depuis lors, les quatre barres de gueules sur un champ d'or furent les armoiries de Catalogne, et plus tard d'Aragon, aussi, lorsque Raymondo V se maria avec Petronila, héritière de Ramiro II, roi d'Aragon ».*

Quel aimable confrère pourrait m'informer sur cette anecdote, et sur le créateur des armes de Catalogne ?

AMERICO.

Ouvrages suspects au Musée du Louvre. — L'opinion suivant laquelle il y aurait des faux au Louvre est-elle autorisée. Si oui, par qui ?

Quels sont les ouvrages suspects.

†.

Signatures des peintres. — A la dernière séance de l'Académie des Inscriptions et B. Lettres, une intéressante communication a été faite par M. de Mesly. Il s'agit d'une ordonnance du 1^{er} avril 1426, confirmée par un jugement de 1457, qui condamne plusieurs enlumineurs à l'amende pour n'avoir point signé leurs œuvres.

Les signatures habituelles de divers miniaturistes accompagnent une nouvelle ordonnance à même fin, de 1500, ce qui a permis à M. de Mesly d'identifier immédiatement 24 manuscrits anciens. Par la suite, les typographes suivirent la tradition des enlumineurs,

Alors pourquoi les peintres, graveurs, sculpteurs, n'ont-ils pas été astreints à signer leurs œuvres comme leurs confrères ?

Car bien peu de peintres anciens avant le xvi^e siècle ont signé leurs œuvres, sculpteurs, graveurs, architectes, moins encore. La question semble intéressante.

Cz.

LES aberrations du témoignage.

— Existe-t-il, dans des revues ou dans des périodiques ou même dans des nouvelles, des articles, des études, des pages sur les aberrations constatées du témoignage ; sur des épreuves faites à ce sujet ?

A. BELLEUVRE.

Pourquoi les évêques ont-ils abandonné la couleur violette de leurs vêtements ? — Je me souviens que dans ma jeunesse, il y a une quarantaine d'années, les vêtements d'évêques étaient d'une belle nuance violette, douce, discrète, très fondue. Aujourd'hui ces hauts dignitaires sont revêtus de soutanes, de mosettes, de manteaux, de couleur rouge violacé, amarante, d'une tonalité fausse, criarde, de goût douteux. De violet, il n'en est plus question. On me dit que cet usage vient de Rome. Est-ce une question de mode, ou le résultat d'une ordonnance ecclésiastique ?

L. G. LVGD.

Le premier syndicat ouvrier.

— On dit plaisamment le saint du jour est le syndicat : quel a été le premier syndicat ouvrier ?

Dr L.

Breuilouquis de mente papie.

— Je recherche un volume imprimé avant 1495, ayant pour titre *Breuilouquis de mente papie*. J'envoie par avance tous mes remerciements aux personnes qui pourront me fournir des renseignements. E. P.

Nicolas de Caen — Un romancier, qui signe James Branch Cabell, publie depuis assez longtemps, dans le *Harper's Magazine*, une série de nouvelles dont le titre est suivi de ces mots : *Retold from the french of Nicolas de Caen*. ne connaissant pas cet auteur, j'interrogeai la direction du *Harper* à Londres. Elle me renvoya à M. Cabell ; mais celui-ci ne me fit pas l'hon-

neur d'une réponse. Quelque intermédiaire connait-il Nicolas de Caen ?

H. M.

Sais. — Ce mot roman signifiant *gris* est employé par les troubadours et se trouve dans tous les dictionnaires de la langue d'oc. Raynouard (*Lexique roman*), Honorat (*Dictionnaire provençal français*), Karl Bartsch (*Glossaire à la fin de la Chrestomathie provençale*) le mentionnent sans en indiquer l'étymologie. Mistral (*Trésor du Félibrige*) le rapproche du latin *caesius* (gris vert. pers) ce qui est plus satisfaisant pour le sens que pour la dérivation.

Sais, gris ne dériverait-il pas de *saxum*, rocher, pierre ? Etant donnée la couleur grise de la pierre, n'est-il pas tout naturel qu'on ait fait du nom de l'objet le nom de sa couleur, comme il est arrivé en français pour les mots *marron*, *ardoise*, etc., etc. ?

Voilà pour le sens. Pour la dérivation, cf. le provençal *lai* (blaireau) (vieux français *laisson*), du bas-latin *taxus* (même sens).

N. T.

Papeger. — Saint-Simon (t. VIII, p. 317, édition Chéruel de 1873) écrit : « Harlay *papegeait* pour la place de chancelier » *Papeger* qui signifie ici viser au but, a-t-il pour origine le mot *papegeai*, oiseau de carton, placé au bout d'une perche pour servir de but aux archers ?

Le marquis de Sourches (t. III, p. 164) emploie ce terme dans un sens différent : « Ottoboni (qui ambitionnait la tiare) *papegeait* le plus » ; faut-il chercher dans le mot *Pape* l'étymologie de *papeger* ?

FIRMIN.

Marchandes de modes au XVIII^e siècle. — Existe-t-il des monographies consacrées à Pamela, marchande de frivolités, à Mme Bertin, et à ses émules ? Ne serait-il pas intéressant d'ouvrir une rubrique dans l'*Intermédiaire* à ce sujet ? d'y faire revivre, documentairement, pour les historiens des mœurs, les physionomies de ces fées de l'élégance ?

Y.

L'origine des journaux de mode.

— Quelque intermédiaire obligeant pourrait-il me donner des indications sur l'origine des journaux de mode en France ?

RENAULT D'ESCLÉS.

Réponses

Alliances et parentés avec la famille de Jeanne d'Arc (LIX, 446). — Notre confrère Robert Charlie, décédé en février dernier, ancien rédacteur en chef de *la République française* et directeur du *Brasseur français*, qui, de son véritable nom, s'appelait Oscar Labourasse, et était né à Vouthon-Haut (Meuse), près de Vaucouleurs, descendant de la famille de Jeanne d'Arc. Les journaux de Paris et ceux de la région de l'Est ont, à différentes reprises, signalé cette parenté.

ALBERT CIM.

La réponse à la question posée dans votre numéro du 30 mars 1909, n° 1215, vol. LIX, page 446 (Alliances et parentés avec la famille de Jeanne d'Arc ?) est bien simple.

Voir : *La Famille de Jeanne d'Arc* par MM. de Bouteiller et le baron de Braux. *Les Familles Noël du Lys et Villeroy*, par MM. Ott et le baron de Braux éditée, si je ne me trompe, à Orléans chez Herluison. VILLEROY.

Consulter les ouvrages écrits en collaboration par E. de Bouteiller et G. de Braux : *La famille de Jeanne d'Arc et nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, Paris-Orléans, Claudin et Herluison 1878-1879.

Ces ouvrages comportent, entr'autres, la généalogie, les preuves et un armorial. Il serait trop long de donner ici l'énumération des familles citées.

Rappelons pour mémoire que notre héroïne nationale eut trois frères : Jacquemin, mort sans alliance ; Jean dont la descendance s'établit sur preuves irréfragables ; quant au troisième, Pierre, M. G. de Braux, sollicité vers la fin de sa vie — il est mort en 1903 — de donner une nouvelle édition de son travail, m'avait fait connaître son intention — j'étais son neveu — de n'admettre sa postérité que sous réserves.

E. DES R.

J'ai publié, en 1893, un volume in-4° donnant l'*Histoire généalogique des Tardieu*. Là, je donne tous les rameaux du grand arbre de cette maison, originaire

des Hautes-Alpes, que je sais depuis la fin du XI^e siècle.

Les Tardieu de Maleissye y occupent une place importante et descendent, en effet, d'un frère de Jeanne d'Arc, par leur alliance avec Anne de Barentin, en 1684. Mais il n'y a pas que les Tardieu de Maleissye qui peuvent, avec raison, se dire les représentants de l'immortelle héroïne. Une série nombreuse de familles françaises existantes descendent aussi, par alliance, de cette grande française. Des érudits ont publié d'intéressants imprimés à ce sujet et je les possède tous. Mais comme je passe les hivers à Alger, c'est, en France, que se trouve ma bibliothèque. Au besoin, je pourrais signaler les écrits qui parlent de cette question très intéressante.

AMBROISE TARDIEU.

Le couteau de Ravailiac (XLVIII). — M. Etienne Charles, dans les *Nouvelles*, (avril 1909) a repris le problème avec sa conscience coutumière. *L'Intermédiaire* qu'il cite fort obligeamment a tenté déjà de résoudre cette question. Il est arrivé à démontrer que les prétendus poignards de Ravailiac, celui du Musée de l'armée, celui de la famille Caumont de la Force ; et un troisième encore sont faussement attribués.

M. Etienne Charles arrive au même résultat. De son importante étude nous retiendrons le passage qui a trait à l'enquête qu'il a faite au Musée de l'armée, enquête qui l'a conduit à nos conclusions.

Longtemps, on montra, au Musée d'artillerie, « le poignard de Ravailiac », sans que son authenticité fût contestée. C'est ainsi que j'ai relevé, dans le *Magasin Pittoresque* du 30 novembre 1833, au cours d'un article sur « Le musée d'artillerie à Paris », ce renseignement : « Le poignard de Ravailiac fait partie de la collection du musée. »

Grâce à l'obligeance du lieutenant-colonel Hardy, sous-directeur du musée de l'armée, et de son collaborateur, M. Dumonnet, j'ai pu faire, dans les catalogues du Musée d'artillerie, des recherches qui m'ont amené à d'assez piquantes trouvailles.

Le musée d'artillerie a été fondé en 1788. Posséda-t-il jamais, dans ses débuts, un registre d'entrée qui pourrait nous renseigner sur la provenance de son « poignard de Ravailiac » ? Le fait semble peu probable. En tout cas, le plus ancien registre d'entrée

qui y soit conservé n'est pas antérieur à 1841.

Le premier catalogue parut en 1825, alors que le directeur du musée était M. Servais, ancien chef de bataillon d'artillerie. Le « poignard de Ravaiillac », n'y figure pas encore, mais il n'en faut point conclure qu'il n'existe pas déjà dans les collections du musée. En effet, l'installation du musée n'est pas achevée; notamment, la galerie IV, où seront exposés les poignards et couteaux, est en formation. « On travaille à l'arrangement de cette galerie », dit une note à la fin du catalogue.

En 1828, dans la deuxième édition du catalogue publiée par les soins du nouveau directeur, M. de Carpegna, ancien officier supérieur de l'armée italienne, professeur de mathématiques à l'école de Valence, apparut enfin « le poignard de Ravaiillac. »

Il est étiqueté n° 55 de la deuxième armoire vitrée de la galerie IV.

Cinq autres éditions sont données par M. de Carpegna : en 1831, en 1835, en 1836, en 1837 et en 1840. Toutes mentionnent le fameux couteau, qui n'a fait que changer de numéro. Elles portent uniformément cette notice : « 859. — Le poignard de Ravaiillac ». Tandis que les autres armes sont sommairement décrites, celui-ci est simplement mentionné, le rédacteur du catalogue estimant sans doute qu'il est par lui-même assez intéressant et qu'il est superflu de dire comment il est fait.

En 1814, M. Cagniard de Saulay succéda à M. de Carpegna. L'année suivante, il donne une nouvelle édition du catalogue. Au lieu de « 859. — Le poignard de Ravaiillac », on y lit : « 859. — Poignard corse ». Il n'est plus question de l'arme dont se servit l'assassin d'Henri IV.

M. Cagniard de Saulay remanie profondément le musée et le catalogue, dont l'édition refondue qu'il donne en 1843, signale ce « poignard corse » sous le numéro 1083. (chaque section est désignée par une lettre; la lettre J est affectée aux armes blanches) : « J 499. — Poignard ou couteau corse. Lame très aiguë, à trois pans; le dos est taillé en scie adoucie, interrompue environ à la moitié de la longueur, reprise à la pointe. Manche en corne tournée en filets tordus. »

Le successeur de M. Penguilly L'Hiridon est le chef d'escadron d'artillerie Le Clerc. Mais en 1880, le colonel d'artillerie Robert, qui l'a remplacé, publie une édition entièrement nouvelle et beaucoup plus complète, que son successeur, le colonel d'artillerie Bernadac, a conservé dans son intégralité, en y ajoutant des suppléments.

Dans les catalogues Robert et Bernadac, le « J. 499 » du catalogue Penguilly L'Hiri-

don est devenu le « J. 914. » La notice en a été légèrement modifiée; la voici : « J. 914. — Couteau-poignard italien du milieu du XVIII^e siècle. Lame à trois pans le dos et taillé en scie adoucie; dans le milieu, il est à deux biseaux; au talon, comme marque, un vase. Manche à cornes à filets tordus. »

Il saute aux yeux que ce poignard, qui est bien l'ancien « poignard de Ravaiillac » du Musée d'artillerie, n'a, sauf le manche de corne, aucun rapport avec l'arme dont se servit Ravaiillac, telle que Malherbe l'a décrite dans sa lettre à Peirex. Ce n'est pas une *espèce de baïonnette*; son manche n'est pas blanc, mais vert; elle n'a pas *environ deux doigts de dos* comme le *reste tranchant des deux côtés*. Dans le Supplément (publié en 1736) au *Journal* de Pierre de l'Estoile, ce détail du couteau tranchant des deux côtés » figurait également.

En 1862, Ludovic Lalanne, dans son édition de Malherbe, disait en note, à propos de la lettre à Peirex : « Il y a très peu d'années que l'on a cessé de montrer au Musée d'artillerie, comme étant le couteau de Ravaiillac, une arme qui n'avait aucune ressemblance avec celle que décrit Malherbe. »

D'autre part, il ressort des interrogations de Ravaiillac que le régicide « rompit la pointe du couteau à une charrette », puis « refist la pointe au couteau avec une pierre. » La pointe du J. 914 n'a pas été casée et refaite.

Donc le J. 914 n'est pas « le poignard de Ravaiillac. »

Mais les légendes ont la vie dure. Je trouve, en effet, dans l'*Intermédiaire*, qui avait ouvert une enquête sur le couteau de Ravaiillac, cette indication (numéro du 10 juin 1882) : « On le voit au Musée d'artillerie; un crêpe noir y est attaché; je croyais, ainsi que bien d'autres, avoir sous les yeux l'arme détestable qu'un fanatique, un aliéné, plongea dans le cœur d'Henri IV... » J'ignore si, réellement, en 1882, l'ex-« poignard de Ravaiillac » portait un crêpe. Aujourd'hui, il n'en a pas, mais il reste toujours, pour quelques guides et pour plus d'un visiteur, l'instrument du crime du 14 mai 1910.

S'il vous plaît de le voir, sachez qu'il est dans la sixième vitrine de la salle E. qui s'ouvre à droite de la Salle orientale.

Dans une vitrine voisine, la cinquième, j'ai remarqué une arme, le J. 701, qui, dans une certaine mesure, correspondrait à la description de Malherbe, n'était qu'elle n'est qu'à un seul tranchant et qu'elle a un manche en bois, en dépit de la notice du catalogue, qui lui attribue un manche en corne, notice ainsi conçue : « J. 701. — Poignard dont la belle lame du XVIII^e siècle est montée sur poignée du commencement du XVIII^e siècle. Lame à un seul tranchant d'un côté. Après

le talon, sur une face, une forte arête légèrement de côté; sur l'autre face l'arête à section ovale. Pommeau sphérique et petit ne commence qu'au dernier quart de lame. Petits quillons plats, poignée en corne bouton. » C'est bien là une *espèce de baionnette*.

Mais l'identification de cette arme au poignard de Ravaillac n'est pas possible, attendu que, par exemple, dans le catalogue de M. Cagniard de Saulay (1855), alors que le J. 914 actuel était « 1239, poignard corse. » le J. 761 en question y figurait actuellement comme « 1250, poignard du xvi^e siècle », et que, dans le catalogue, de M. Penquilly L'Haridon (1862), notre J. 914 était J. 499, poignard ou couteau corse » pendant que notre J. 761 était ainsi décrit : « J. 497, poignard de soldat espagnol. Lame simple, recoupée, fin du xvi^e siècle. »

On pourrait, à la rigueur, supposer que, lorsque M. Cagniard de Saulay a remanié le musée et le catalogue, il a commis une confusion et pris l'une des armes pour l'autre. Mais le J. 761 a un manche noir et non un manche blanc. Il n'est pas à deux tranchants, sa pointe est bien un peu brisée, mais très peu, et n'a pas été refaite.

J'ai examiné un par un tous les couteaux et poignards conservés dans les vitrines du Musée d'artillerie. Il n'en est aucun qui ressemble à celui de Ravaillac tel que nous nous l'imaginons d'après les détails fournis par son interrogatoire ou données par Malherbe et par Pierre l'Estoile.

Donc le « poignard de Ravaillac » n'est pas au Musée d'artillerie. Si l'une des armes qu'il possède était encore présentée avec cette attribution, il nous serait toujours permis d'élever contre son authenticité des doutes sérieux, puisqu'en l'absence de tout livre d'entrée, son origine et sa provenance ne pourraient être établies.

Le fils de Fouquier-Tinville (LIX, 53, 134, 173, 299, 395, 509). — *Documents inédits pour servir à la réhabilitation de Fouquier-Tinville*. — M. Hector Fleischmann, que nous avons vu naguère s'attendrir sur l'adieu « lamentable et déchirant » de Fouquier-Tinville condamné, à sa femme, alors qu'il oubliait tant de malheureuses que les réquisitoires du féroce accusateur public avaient injustement rendues veuves, nous apporte aujourd'hui quelques documents qui, d'après lui, « peuvent servir à la réhabilitation de cette grande mémoire » (*sic*). Ce sont quatre lettres. Dans la première, Fouquier corrige une erreur de date de l'un de ses *Actes d'accusation*; dans la seconde, il

annonce qu'il ne se rendra pas dans la maison d'arrêt du collège Duplessis; dans la troisième, il prie Hanriot de mettre en liberté un cavalier dont le général, son camarade, lui avait parlé; dans la quatrième, il recommande à l'un de ses amis une famille qui l'intéresse. Et « voilà justement pourquoi votre fille est muette »; c'est-à-dire, dans l'espèce, voilà qui prouve irréfutablement que jamais Fouquier-Tinville n'a prononcé de réquisitoires iniques, haineux, pleins d'erreurs, comme on ose l'en accuser communément; voilà qui démontre avec la dernière évidence que ce pauvre homme est la victime non plus, comme le disait naguère M. Fleischmann, des « anathèmes royalistes et des diffamations réactionnaires », mais des « pamphlets thermidoriens », comme il parle aujourd'hui.

Aussi notre courageux historien, que rien n'embarrasse, pas même les pièces les plus précises, se prépare-t-il à établir bientôt que le « tigre » est un doux agneau, et le « buveur de sang » un simple buveur d'eau sucrée. Attendons, ce sera curieux !

Pourvu qu'il n'en soit pas de Fouquier-Tinville comme de la *Terreur Blanche*, dont M. Fleischmann nous devait décrire les horreurs, devant lesquelles pâlisser lamentablement, il le disait, celles de la *Terreur Rouge* ! tableau fort intéressant que nous espérons toujours !

En tout cas, relativement à Fouquier, je le supplie de nous montrer qu'il n'a jamais fait entendre d'*Actes d'accusation* iniques, grossièrement, je ne dis pas volontairement, mensongers; dressé comme en se jouant, de sa pleine initiative et à plusieurs reprises, de longues listes de prévenus dont il ne connaissait même pas toujours les noms, à plus forte raison les crimes, influencé illégalement les jurés, avancé des allégations dont un simple coup d'œil sur les dossiers qu'il avait entre les mains lui auraient révélé la fausseté, multiplié les illégalités flagrantes, fait exécuter une femme sur l'état de grossesse de laquelle les médecins ne se prononçaient pas catégoriquement, etc.; je le supplie de prouver que ce pauvre « inconnu » tenait compte des témoignages favorables aux prévenus, étudiait les pièces des procès et pouvait même

lire à la hâte les dossiers de ceux dont il demandait la tête.

Comme M. Fleischmann prend la peine de nous apprendre, ce qui n'est pas inutile, qu'il fréquente en personne les Archives nationales, je me permets de lui recommander certains cartons de la série W, qui ne manqueront pas de l'édifier sur son héros. Si je l'osais, mais ce serait jeter une goutte d'eau dans l'océan, je lui donnerais la cote de quelques-uns.

A l'œuvre donc, Monsieur, mais n'oubliez pas, dans l'intérêt de votre bon renom, que quelques pincées de sable même apportées par vous, avec la gravité convenable, au pied d'une montagne, n'empêcheront pas d'en apercevoir la masse imposante... En parlant ainsi, je pense au jugement des lecteurs sérieux, impartiaux, lesquels seuls vous voulez atteindre, j'en suis sûr. P. DARBLY.

..

Ce n'est pas, comme l'assure M. Fleischmann, la brochure — très précieuse, d'ailleurs, — de G. Lecocq, qui m'a documenté sur le fils aîné de Fouquier-Tinville, et ceci, pour une raison que M. Fleischmann ne peut ignorer : G. Lecocq NE DIT PAS UN MOT DE CE PERSONNAGE : il cite seulement son prénom dans l'énumération, erronée, des enfants nés du premier mariage de l'accusateur public. Il faudrait être doué de beaucoup plus de *flair* encore que ne m'en attribue M. Fleischmann, pour trouver là matière à une biographie.

Je n'ai jamais fait mystère du fonds d'archives où j'ai puisé ces renseignements, publiés pour la première fois dans le *Temps* en décembre 1901 : c'est tout simplement au dossier de Pierre-Quentin Fouquier, conservé au ministère de la guerre. On trouve là les états de service du fils de l'Accusateur public : je les ai donnés *in-extenso* et ils ont été depuis lors reproduits bien des fois ; en voici le résumé : — « engagé à seize ans, le 1^{er} août 1792 ; sous-lieutenant au 104^e de ligne le 24 messidor VII ; lieutenant le 26 brumaire XIV ; mis en réforme pour avoir voté contre le consulat à vie et envoyé en surveillance dans le département de l'Aisne ; réintégré dans l'armée en 1805, capitaine en 1809 ; retraité la même année. Décoré de la légion d'honneur le 8 août

1809. Campagnes : du Nord en l'an II et l'an III, de l'Ouest, ans IV et V, du Rhin, VI et VII, d'Helvétie, d'Italie, d'Angleterre, de la Grande Armée. Blessé à Friedland, à Essling, etc. »

Mais ce dossier est intéressant surtout par les correspondances qu'il contient et qui nous instruisent de ce que fut la vie misérable de ce brave qu'écrasait un nom honni ; ce dont il ne semblait pas, — ou ne voulait pas, — s'apercevoir.

Retraité, riche de 1200 fr. de pension, Pierre Quentin s'installe à Saint-Quentin, chez son oncle Fouquier de Foreste, employé à la mairie. Mais il meurt d'ennui, vient à Paris, sollicite un ordre de départ pour l'armée d'Espagne, se met en route pour Madrid, repartit un an plus tard à Saint-Quentin. Il se marie en 1812, obtient un petit emploi dans le service du recrutement, en Italie. Un fils lui naît à Gênes : en mai 1814 on retrouve à Marseille Pierre Quentin, sa femme et leur enfant. L'ancien officier — audace ou inconscience ? — sollicite de S. A. R. Mgr. le duc de Berry *un grade dans la garde royale*, faisant valoir l'attachement connu que les siens ont toujours professé pour la famille des légitimes souverains ! On lui interdit le séjour de Paris ; il se fixe à Aix où lui naît un second fils.

Quatre ans plus tard, il avait pris la résolution de regagner Saint-Quentin et il se mit en route vers le nord : on lui fit comprendre que le séjour de cette ville, en cette période de réaction royaliste, lui serait impossible : il s'arrêta à Beaumont-sur-Oise où il mourut en 1826. Sa veuve Marie Gripray, restée sans ressources avec deux enfants, dont l'aîné n'avait pas 13 ans, sollicita, après 1830, la pitié du gouvernement, elle n'obtint rien.

Le fils aîné de Pierre Fouquier s'engagea à 18 ans, au 4^e régiment de ligne ; il prit part aux premières campagnes d'Algérie, mais sa pauvre santé l'obligea à rentrer en France ; il fut réformé en 1835. Je trouve dans mes notes cette indication : « L'an 1849, le 4 juin, est décédé à Paris, rue Joquelet, n^o 9, Quentin Fouquier, employé, âgé de 35 ans, né à Gênes, Piémont, marié à Françoise Vasseur. »

Je ne sais rien du second fils de Pierre-Quentin, à moins que ne se rapporte à lui un acte de décès au nom de *Fouquier Pierre Eloi*, 4 octobre 1850. (*Eloi* avait

été le prénom du père et de l'un des frères de l'Accusateur public).

Il me semble que les investigations généalogiques doivent s'arrêter là; il serait facile peut-être, mais indiscret, d'établir plus complètement la descendance. D'ailleurs bien d'autres points, dans la vie privée de Fouquier-Tinville, sollicitent la curiosité; c'est pour essayer de les élucider, — et sans succès, — que j'ai, il y a quelque dix ans, exploré les archives de diverses études de notaires. M. Fleischmann a tort de dédaigner cette source de documentation, elle est féconde: chez M^e Breuillant, j'ai trouvé l'inventaire après décès de Dorothee Saugnier, première femme Fouquier de Tinville, la liquidation du père, Fouquier d'Héroüet et le partage de sa succession, etc.; chez M^e Mouchet, le contrat du second mariage de Fouquier et l'acte de notoriété concernant son défunt beau-père; chez M^e Desmonts, la renonciation de la femme Fouquier à la succession de son mari; chez M^e Plicque, l'inventaire, à la requête des Domaines, des biens, meubles et papiers de la veuve de l'accusateur public. Enfin aux archives du greffe de la justice de paix du 9^e arrondissement, le procès-verbal d'apposition de scellés, après le décès de cette même personne.

Cette modeste récolte, jointe aux renseignements que j'ai recueillis — ou qu'ont bien voulu recueillir pour moi d'obligeants correspondants, — parmi les archives de l'état civil, à Ham, à Foreste, à Saint-Quentin, à Péronne, à Noyon, à Vervins, etc., — et aussi, bien entendu, les documents connus que conservent les archives, *papiers particuliers de Fouquier-Tinville*, etc., — voilà tout ce que je possède sur la vie intime de l'Accusateur public. Est-il besoin d'ajouter que ce petit dossier est à la disposition de tous les intermédiairistes qui auraient la curiosité de le consulter.

Il ne suffit pas à éclairer les obscurités de l'existence de Fouquier-Tinville. Puisque M. Fleischmann étudie la question, puisqu'il nous révèle que *quand on fréquente les archives il suffit d'un peu de patience*, je me permets de lui signaler une phrase d'une des dernières lettres de Fouquier à sa femme. Il prend ses dispositions de mort: « Dis à mes enfans de ma part qu'à moins qu'ils n'aient ny

cœur ni âme, ils ne peuvent jamais voir Depille et sa femme, qui ont déjà fait mourir leur mère de chagrin et qui, par leurs propos malins et méchans auprès de Paris, ont contribué à m'assassiner ». J'ai bien trouvé qu'un Depille, Charles-Antoine, épiciier, rue du Faubourg-Saint-Martin, avait épousé Adelaïde-Isabelle Saugnier, née le 10 février 1752, laquelle était sœur de la première femme de Fouquier. Une grande intimité régnait, semble-t-il, entre ce ménage Depille et le ménage Fouquier-Tinville. Quel drame vint troubler cette intimité? Pourquoi l'accusateur public, après vingt ans et plus, reproche-t-il à sa belle-sœur Depille d'avoir fait mourir de chagrin la première madame Fouquier? D'où provenait la haine de ces Depille? Quel rôle muet ont-ils joué dans le procès de leur beau-frère? Voilà des questions qui, pour moi, restent jusqu'à présent sans réponse. Pourtant, je crois bien que leur solution nous apprendrait ce que nous ignorons encore de l'étrange conduite de Fouquier, — remariage après quatre mois de veuvage, abandon d'une charge fructueuse, son existence quasi errante d'homme d'affaires besogneux... Si nous connaissions tous les griefs, justifiés ou non, des Depille, quelle lumière!

A la recherche de ces griefs j'ai consacré beaucoup de temps, j'avais cru devoir y mettre beaucoup de patience; puisque *un peu* suffit à M. Fleischmann, je renonce à y perdre désormais mon temps, je lui repasse tout simplement la question, souhaitant vivement qu'il réussisse là où j'ai piteusement échoué; à *quels évènements de famille Fouquier-Tinville faisait-il allusion dans la phrase mentionnée ci-dessus?*

G. LENOTRE.

« **Le sang qui a coulé était-il donc si pur?** » (LIX, 387). — M. O. N. est dans le vrai et le mot appartient, en effet, à Barnave, non à Danton.

L'exemple de Barnave, royaliste constitutionnel plus que républicain, démontre qu'une parole malheureuse peut compromettre irrémédiablement, dans l'avenir, une réputation jusque là sans tache.

Les luttes de la politique exigent au plus haut point, en effet, l'absolue possession de soi-même, et le jeune député dauphinois, en manquant un jour de sang-froid et de mesure, sous l'influence d'un

sentiment de colère qu'il devait regretter amèrement, fit de cette vérité la cruelle expérience.

Dans la séance du 23 juillet 1789, Lally-Tollendal venait de dénoncer à la tribune les assassinats de Foulon et de Berthier. L'étalage de sensibilité déployé par l'orateur agaça les nerfs de Barnave qui, à tort ou à raison, ne voyant derrière cette pompeuse éloquence qu'un prétexte à déclamation, un simple *jeu de théâtre*, selon sa propre expression, en vue de tirer politiquement parti du funeste événement de la veille, se leva indigné et, au milieu du silence de l'Assemblée, laissa échapper ces mots impardonnables :

« Le sang qui vient de se répandre était-il donc si pur ? »

Parole fatale que la noble vie et la mort prématurée de celui qui la prononça ont à peine suffi à racheter aux yeux de la postérité.

A. LIBERT.

C'est Barnave qui a prononcé le mot fameux : « Le sang qui a coulé était-il donc si pur ? », à l'occasion des meurtres de Foulon et de Berthier, dans la séance de l'Assemblée constituante du 23 juillet 1789.

Le compte-rendu de la séance contient un résumé du discours de Barnave, mais non le mot.

L'auteur s'explique dans ces Mémoires : « Je pense qu'il est impossible de justifier cette expression considérée comme ayant été prononcée dans une assemblée publique, et que, si elle eût été réfléchie, elle serait absolument inexcusable ».

Puis il continue en ces termes : « Avant qu'on parlât dans l'assemblée de cet événement, Desmeunier me montra une lettre qui le lui annonçait. J'en fus fortement ému et je l'assurai que je sentais, comme lui, la nécessité de mettre un terme à de tels désordres.

« Un moment après M. de Lally fit sa dénonciation. On aurait cru qu'il parlerait de Foulon et de Berthier, de l'état de Paris, de la nécessité de réprimer les meurtres. Non ; il parla de lui, de sa sensibilité, de son père ; il finit par proposer une proclamation.

« Jemelevai alors, j'avoue que mes muscles étaient crispés et que le sentiment dont j'ai rendu compte m'entraîna peut-être trop loin dans le sens contraire. »

Barnave développe ensuite les pensées qu'il exprima.

Le passage est curieux. En somme, il plaide les circonstances atténuantes et il me paraît que l'impartiale histoire annisiera pour son mot le noble et généreux Barnave.

GÉO L.

Marat. Son corps (T. G., 556). — *Destruction de son tombeau*. — Dans une très curieuse relation manuscrite d'Antoine Tortat, attaché au comité de législation de la Convention nationale, se trouve cette scène vue d'un grand intérêt. (*Correspondance historique et archéologique novembre-décembre 1908*, page 342).

« Un journal de Fréron, intitulé *l'Echo du peuple*, enflammait les jeunes têtes. Un soir, mes amis et moi, qui assistions assez souvent (*sic*) au caté du Palais Royal, que l'on appelait, je crois, café de Chartres, nous trouvâmes, dans le jardin du palais, cinq à six mille jeunes gens, parmi lesquels, par parenthèse, il y avait des gens de cinquante à soixante ans. Il s'agissait d'aller démolir un tombeau élevé à l'horrible Marat, sur la place du Carouzel. Ce tombeau, dans lequel brûlait jour et nuit une lampe sépulcrale, était toujours gardé par une sentinelle. Nous suivîmes ce rassemblement, en tête duquel on portait, sur un brancard, un mannequin coiffé d'un bonnet rouge ; il avait à la main un verre de sang et dans les plis de sa chemise un portefeuille et un poignard. On poussa droit au tombeau de Marat, qui fut promptement démoli. De là on fut devant la façade des Tuileries, où on coupa au mannequin, en guise d'amende honorable, le poignet droit. On alla ensuite brûler le mannequin dans la cour des Jacobins, et ses cendres, recueillies dans un pot de nuit, furent portées à l'égout Montmartre, au haut duquel fut planté un poteau portant cette inscription :

Les massacres du 2 septembre
Immortalisèrent mon nom,
Mon urne fut un pot de chambre
Et cet égout mon Panthéon.

Le trésor de Berne en 1798 (LIX, 443, 507). — M. Lanfrey, dans son *Histoire de Napoléon*, estime que la République française a pris, à Berne seulement, la somme de 41 millions (16 millions en

numéraires et lingots, 7 millions en armes et munitions, 18 millions en réquisitions); en outre, les familles de l'ancienne aristocratie furent frappées d'une contribution de « plusieurs millions » (W. Frédéric de Mülinen : *Histoire de Berne*, 1891, p. 197). Les généraux sans-culotte mirent une telle hâte à pénétrer dans les caveaux du trésor public qu'ils n'attendent point les chefs et firent sauter les portes à coups de hache (Monnard : *Histoire de la confédération suisse*, XVI, 72).

Le but principal de notre République — hautement avoué alors, forcément dissimulé aujourd'hui — était, comme il serait encore, d'animer tous les peuples de l'esprit de la Révolution, dont elle est inséparable, et de leur imposer un gouvernement formé à son image. Le général Schauenburg, visant même les cantons démocratiques, déclarait

qu'il était de l'intérêt de ces petites populations grossières d'être désarmées et d'avoir des Français chez elles, pour leur apprendre à vivre et à connaître les vrais principes républicains, dont on n'avait aucune idée chez elles!

(Cf. *Revue historique*, juillet 1888, p. 466-467).

Pour viser à ce but, plus ou moins idéal, la République française, embarrassée d'une situation financière extrêmement précaire, n'en était pas moins avide de mettre la main sur ce que M. Thiers nomme le *petit trésor* de Berne, et de tous ces petits Etats suisses, dont il dédaigne superbement l'économie, fait assez plaisant de la part d'un homme de 1830, plus qu'économe lui-même. Quoi qu'en dise, au surplus, cet auteur, dans son *Histoire de la Révolution* — si peu considérée, du reste, à présent — l'armée d'Égypte ne fut pas sans tirer un large profit du pillage des Cantons; car c'est à son intention que furent envoyés à Toulon, du seul arsenal de Berne, pour ne parler que de celui-là, 300 pièces d'artillerie et 60,000 fusils (Daguet : *Histoire de la confédération suisse*, 1880, II, 302). Il faut ajouter, pour achever de contredire M. Thiers, que la France a tellement agi ici contre le droit, qu'elle s'est cru obligée, au cours du siècle dernier, de rembourser Berne. (Cf. *Revue historique*, juillet 1904, t. LXXXV, p. 192, n° 2).

Il n'est pas d'excès auxquels ne se soient livrés les soldats et la plupart des agents de notre République, en Suisse. Quelques-uns d'entre eux, médiocrement estimables d'ailleurs, tels que le régicide Florentin Guyot, résident à Coire, en arrivaient à être « honteux parfois des indignités que se permettaient certains de nos fonctionnaires civils, à l'abri, souvent même avec le concours des généraux français. On en peut juger par les plaintes qu'un collègue de Guyot, Perrochel, portait à Talleyrand, dans une dépêche de mai 1799, cette nuée de fournisseurs, de commissaires, qui, à force de friponneries, faisaient frémir le peuple, au seul nom des Français. »

Nota. — Ce fut Schauenburg (non pas Brune) qui occupa Berne, le 5 mars 1798.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

••

Depuis plusieurs années un jeune historien, M. Raymond Guyot, collaborateur de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, prépare un travail de longue haleine sur le directeur B. Rewbell et il abordera en même temps, autant que je crois savoir, d'une manière détaillée, la biographie de Rapinat, beau-frère de Rewbell.

NÉRAC.

—

La bibliothèque de Trianon en 1815 (LIX, 387). — Il faut lire, à la page 387, ligne 45 : due à la munificence de l'empereur.

Et à la page 389, ligne 16 : et deux jours après, le roi Louis XVIII datait de Paris, 9 juillet, l'ordonnance, etc.

L. D.

••

N'en dit-on rien dans *La Bibliothèque de Napoléon à Sainte-Hélène*, par V. Advielle, 1894, in-16, que malheureusement je ne possède pas ?

SLGPN.

—

La partie de billard de Bazaine (LVIII, 3, 72, 117, 175, 236, 344, 402, 462, 568, 622, 680, 734, 802, 849, 909, 964; LIX, 13, 63, 179, 307, 377, 454). — P. S. — Je ne répondrai que quelques mots à l'article de M. Félix Raesler paru dans l'*Intermédiaire* du 30 mars. Mon contradicteur me permettra de le ramener au point de départ de cette discussion. Mais, au préalable, dissipons une équivoque. Mon-

sieur Raesler affirme que mon correspondant a « fâcheusement confondu le Ban-Saint-Martin et Plappeville, la maison de M. Herbin et la villa de M. de Bouteiller... ; qu'il a osé prétendre que le 18 août, Bazaine n'était rentré à la villa de Plappeville qu'à onze heures du soir. »

Or, dans la *Note* de mon correspondant, parue dans le n° du 10 août 1908 de *l'Intermédiaire*, on lit : « Le maréchal Bazaine habitait à Metz une maison de campagne, appartenant à M. de Bouteiller... Le maréchal *rentrait au quartier général, un peu après sept heures et demie*, expédiait une deuxième dépêche à l'Empereur à 7 h. 50, pour lui relater les événements, tels qu'il les connaissait alors, c'est-à-dire très incomplètement. Il recevait encore dans la soirée, jusqu'à 11 h. des officiers qui l'éclairaient sur le déroulement final. »

Où est l'erreur ? où est la confusion ?

Le point de départ de cette discussion est celui-ci. Dans *l'Intermédiaire* du 20 novembre dernier, nous soumettions aux lecteurs de cette revue la question suivante :

« A quelle heure le maréchal Bazaine est-il monté à cheval, dans l'après-midi du 18 août 1870 ? ».

Et nous faisons remarquer que la diversité des opinions exprimées par MM. Germain Bapst, Alfred Duquet et notre correspondant était singulière. Nous ajoutions que nous pensions que ce dernier était dans le vrai puisqu'il déclarait ce qu'il avait vu. Ni M. Bapst ni M. Duquet n'ont essayé de *citer leurs auteurs*, mais M. Félix Raesler a contesté l'assertion de l'officier dont j'avais reproduit la *Note*.

Nous lui avons demandé ses références ; il nous a nommé M. de Chalus, dont le témoignage n'est pas à retenir, — j'ai expliqué pourquoi, — et M. de Montluisant.

Nous avons demandé :

« Cet officier a-t-il été *témoin* de cette scène, ou en parle-t-il par oui dire ? Dans cette hypothèse, de quitenait-il le renseignement ? Comment un juge d'instruction, aussi soucieux d'accomplir sa tâche sévère que l'était M. le général de Rivières, n'a-t-il pas songé à entendre un témoin aussi important ? »

Et M. Raesler ne répond pas ; et il ne s'explique pas sur ce détail, d'importance, que le colonel d'Andlau lui-même précise

que le maréchal avait quitté la villa de Plappeville et était sur le plateau, à cheval *avant deux heures*, confirmant d'avance l'allégation de mon correspondant !

M. Raesler cite l'ouvrage de Pierre Lehaucourt, et il a raison d'en faire état, ainsi que de ceux de M. Alfred Duquet et des travaux de la section d'histoire de l'Etat-Major. Mais il ne nous révèle toujours pas quel est le *témoin*, qui aurait vu Bazaine à sa demeure, après une heure trois quarts, et qui donnerait ainsi un démenti, non seulement à mon correspondant, mais encore au colonel d'Andlau, qui était présent, M. Raesler peut en être certain. Si Bazaine n'avait quitté sa demeure qu'entre trois heures trente et quatre heures, d'Andlau l'aurait mentionné. Aussi bien, puisque M. Félix Raesler s'intéresse à ces graves événements et apporte, dans la discussion, une vivacité qui reflète la sincérité de ses sentiments, nous lui apprendrons que tôt ou tard, bientôt peut-être, paraîtront des ouvrages d'histoire, où seront exposées, par des témoins oculaires aussi, les péripéties de la campagne de l'Armée du Rhin, et qui concluront dans un sens opposé à celui des ouvrages de MM. Duquet et Lehaucourt.

M. Raesler et nous-même, en comparant les uns et les autres, nous pourrions nous former une opinion définitive.

E. P.

—

Les bataillons de femmes sous la Commune (LIX, 275, 405, 464). — J'ai vu, pendant la Commune, quelques femmes portant des uniformes de gardes-nationaux, dont quelques cantinières, mais je n'ai ni vu ni entendu parler de bataillons ou compagnies organisées. Les 120 femmes de la place Blanche se réduisent probablement à quelques-unes ; le *Journal officiel de la Commune*, surtout celui du 24 mai, ne prouverait pas grand-chose. Je n'ai pas vu la place Blanche, le 23 mai, mais j'avais quelques amis qui s'y trouvaient et ne m'ont jamais parlé de ce prétendu bataillon. J'ai vu le même jour, dans la rue des Abbesses, la défense de la barricade située au bas de la rue Tholozé, et je puis affirmer qu'il n'y avait pas de femmes, et même fort peu d'hommes.

CESAR BIROTTEAU.

Les pensions civiles (LIX, 445). — Notre collaborateur trouvera des renseignements sur l'historique des pensions civiles et les projets de modifications proposées depuis 1873 dans le rapport de M. Lefas, député, déposé sur le bureau de la Chambre des députés le 11 juillet 1906, (il fut inséré aux pages 926 et suivantes du *Journal officiel* de 1906). Le rapport ne parle pas de la proposition Rothschild.

Dans tous les cas, on ne saurait considérer comme usuraire la retenue de 5 0/0 prélevée pour le service des pensions sur le traitement des fonctionnaires de l'Etat. Depuis 1853 le montant des pensions civiles dépasse notablement celui des retenues encaissées. En 1907, celles-ci se sont élevées à 35.024.482 fr. alors que les paiements afférents aux pensions correspondantes montaient à 93.769.649 francs, soit un déficit de plus de 58 millions. Depuis deux ans, le budget annexe de la Caisse nationale d'épargne verse au budget général une contribution pour couvrir ce dernier des dépenses afférentes aux retraites de ses anciens agents. Elle a dû être fixée à 9.50 0/0 alors que les intéressés ne versent que 5 0/0.

En 1853, lorsqu'on a supprimé les nombreuses caisses particulières de retraites, la plupart d'entre elles étaient en déficit notable et l'Etat était déjà obligé de leur verser des subventions dépassant 15 millions par an. Quelques-unes, comme celles de la magistrature et de l'Université étaient prospères, mais parce que les intéressés n'étaient pas soumis à la limite d'âge et restaient souvent en fonctions jusqu'à 80 ans.

A. E.

Pavillon de Marsan (LIX, 332, 470, 522). — Henri Bouchot m'a montré, il y a quelques années, un album de gravures, une sorte de cahier d'images pour enfants, — datant du XVII^e siècle, je crois ; album qui fait partie des collections du cabinet des Estampes et qui contient un plan partiel du château et du jardin des Tuileries, qu'on n'irait certes pas chercher là.

Sur ce plan, le pavillon de Marsan est désigné : PAVILLON DE POMONE

Quel est ce plan ? Quel est cet album ? J'ai certainement la cote : mais où ? Serait-il indiscret de la demander à l'ami Courbouin ?

G. LENOTRE.

La question a déjà été traitée dans l'*Intermédiaire*, (XLVII, 835 et 938 ; XLVIII, 99).

Le Théâtre au camp (LIX, 56, 154, 205 349, 509). — Toutes les fois que cette question a été soulevée dans nos colonnes, on a cité presque invariablement, le Théâtre de Maurice de Saxe (M^{me} Favart), l'expédition de la Montansier à l'armée de Dumouriez, ou encore les captifs de l'île Cabrera et le théâtre des zouaves en Crimée. Mais il y a, à notre avis, bien d'autres découvertes à faire, principalement pendant le XVIII^e siècle. Qu'a-t-on dit, par exemple, de la troupe dramatique du maréchal de Loewendahl à Maestricht ? A-t-on parlé du « Camp de plaisance » formé en Dauphiné et où l'on jouait la tragédie devant l'Infant d'Espagne ? C'est cependant là que se fit connaître Brizard qui devait débiter quelque temps après à la Comédie française, en 1757.

Mais je me permets surtout de signaler à ceux qu'intéresse cette question la note manuscrite de Lekain, note accompagnant les tableaux des rôles joués par lui : « Septembre 1733.

Nota. — J'ai passé tout ce mois au « Camp de Monsieur le Duc de Ran dan à Gray, en Franche-Comté, et une partie du même temps à Lyon, muni d'un congé de M. le Maréchal Duc de Richelieu. »

Le même journal manuscrit nous apprend qu'il joua seize fois au Camp de Gray, à savoir :

Egysthe de <i>Méropé</i>	1 fois.
Le Comte d'Essex, dans la pièce de ce nom.	1 »
Euphémon fils dans l' <i>Enfant prodigue</i>	1 »
Le Duc de Foix, même pièce	1 »
Gustave dans <i>Gustave</i>	1 »
Hérode de <i>Mariaine</i>	1 »
Mahomet de <i>Mahomet</i>	1 »
Cédipe dans <i>Cédipe</i>	1 »
Oreste dans <i>Andromaque</i>	1 »
Oreste dans <i>Electre</i>	1 »
Orosès dans <i>Zaire</i>	2 »
Don Pèdre d' <i>Inès de Castro</i>	1 »
Rhadamiste de <i>Rhadamiste et Zérobobé</i>	1 »
Rodrigue dans <i>le Cid</i>	1 »
Zamore dans <i>Algire</i>	1 »

: 6 fois.

On peut voir par l'importance de ce répertoire qu'il ne s'agissait pas d'un simple petit divertissement.

Je suis persuadé que l'on trouverait plus d'un chapitre intéressant pour le théâtre au camp si l'on voulait se donner la peine d'étudier l'organisation de ces camps sous Louis XV, et peut-être aussi sous Louis XVI.

HENRY LYONNET.

* *

En 1813, pendant l'armistice, Napoléon fit venir à Dresde l'élite du personnel de la Comédie Française, qui y arriva le 19 juin, pour en repartir le 12 août, après avoir donné 25 représentations durant les 40 jours de l'armistice; outre quelques séances particulières dans les salons, telles que le monologue de Baptiste cadet (dans le rôle de lord Bristol) chez le général Durosnel, le gouverneur impérial de cette ville. Nos artistes se surpassèrent!

La tragédie avait pour interprètes: Saint-Prix, Talma et Mlle Georges. Jouaient la comédie: Baptiste cadet, Fleury, Saint-Pal, Michot, Armand, Thénard, Michelot, Vigny, Barbier; Mmes Thénard, Contat, Mézerai, Bourgoin, et surtout Mlle Mars, que l'empereur combla de prévenances. Leur Directeur était Després, avec Maignen (à la fois secrétaire) pour SOUFFLEUR!

Leurs deux superintendants étaient M. de Bausset et le comte de Turenne: Le premier s'occupant des acteurs et des sujets de représentation; le second, des invitations officielles, qu'il convenait de faire au choix.

La 1^{re} représentation française eut lieu le 22 juin, avec la *Gageure imprévue* et la *Suite d'un bal masqué*, de Mme Bauer. La comédie se donnait dans l'orangerie du palais Marcolini, transformée en théâtre; et la tragédie, au grand théâtre de la ville, où on n'était admis qu'avec les billets de faveur gratuits du comte de Turenne. Les valets de pied de la maison de l'Empereur offraient des rafraichissements.

Napoléon, qui jusque là avait préféré la tragédie, aimait alors bien mieux la comédie, qui peint mieux la réalité vraie des caractères et des mœurs de la vie humaine; en sortant du roman de l'idéal, bon pour la jeunesse, qui raffole d'illusions. Fleury était alors, dans une cer-

taine mesure, le Talma de la comédie. Au contraire, les Allemands parurent transportés d'enthousiasme, devant les tragédies de Corneille et de Racine, interprétées par Talma, Saint-Prix et Mlle Georges. Cela tient à ce que les délicatesses de langage de nos plus belles comédies ne peuvent être bien saisies que par des Français. Nos acteurs furent comblés de présents.

D^r BOUGON.

Mariages d'enfants (LVIII; LIX, 32, 127, 207, 267, 315, 349, 435.) — Puisque cette question a dévié et que chacun indique des mariages d'enfants, au lieu de s'occuper des cérémonies desdits mariages, je demande la permission d'en rappeler un qui fit beaucoup de bruit en son temps.

Jeanne-Marie de Fay, fille unique et héritière de Jules-César de Fay, marquis de Peyraud et de Catherine de Mua, née en 1684, épousa, le 5 février 1697, Jean-Dominique des Laurents, marquis de Brantès, né en 1682, de Georges des Laurents baron de Broc et de Louise-Thérèse de Lauris d'Ampus.

Ce mariage avait été fait à la suite des intrigues de la famille des Laurents désireuse de s'assurer les grands biens des Fay de Peyraud. Arrivée à l'âge de raison, Jeanne de Fay demanda l'annulation du mariage. La congrégation du Concile, à Rome, déclara le mariage valable. Mais il fut annulé par arrêt du Conseil du Roi comme n'ayant pas été consommé.

Jeanne se remaria, à Vienne, le 5 mai 1715, à Denis Emmanuel Guignard de Saint-Prix, président au Parlement de Grenoble, fils de Pierre Emmanuel, vicomte de Saint-Prix, seigneur de Coley-meu et de Jeanne-Angélique de Rabot de Veyssillieu. Elle mourut en juillet 1732, laissant un fils.

BARON DU ROURE DE PAULIN.

* *

René d'Anjou, fils de Louis II d'Anjou et d'Yolande d'Aragon, né à Angers le 16 janvier 1409, fut fiancé par contrat du 20 mars 1419 avec Isabelle de Lorraine, fille du duc de Lorraine Charles II, et de Marguerite de Bavière, et le mariage fut célébré, le 24 octobre 1420, à Nancy. Leur premier enfant, Jean, naquit le 2 août 1427.

Le 1^{er} juillet 1433, René d'Anjou si-

gnait le contrat de mariage d'Yolande, sa fille, avec le fils de Vaudemont.

F. UZUREAU.

Incendie des Archives de Montpellier (LIX, 499). — Un résumé des maintenues de noblesse de l'intendant de Languedoc Bazin de Bezons se trouve dans les tomes II et III du *Recueil des pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* (par le marquis de Baschi d'Aubais). Paris, 1759, in-4°. Bibliothèque nationale (L46)¹⁴.

Pour mon usage et celui de mes confrères, j'ai dressé un index onomastique de ces Maintenues. TH. COURTAUX.

Evêque de Mirepoix (LIX, 276, 409, 471). — D'après le P. Jean (les évêques et les archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801), qui est généralement très exact, Mgr Boyer est né le 12 mars 1675. Il est donc mort à 80 ans et non à 102 ans comme on aurait pu l'inférer de la correspondance citée par M. P. du Gué. G. O. B.

L'évêque qui gouvernait le diocèse de Mirepoix en 1752, était Mgr Jean-Baptiste de Champflour. Il occupa le siège épiscopal de septembre 1737 au 6 février 1768. Mgr Jean-François Boyer était décédé en 1736.

La Maison d'Aspremont (LIX, 332, 471, 524). — Voir : *l'Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans*, tome I, pages 91 et 92.

Trois chanoines du Mans, du nom d'Aspremont, peuvent probablement se rattacher à cette famille :

I. — Claude d'A. chanoine en juillet 1674, résigna sa prébende en 1684, à Guillaume d'A. et fut reçu chanoine honoraire.

II. — Guillaume d'A. prêtre du diocèse de Paris, chanoine de Saint-Dizier, au diocèse de Bourges, reçu chanoine du Mans, le 22 juin 1684, en remplacement du précédent.

III. — Jean François d'A. frère du précédent, fut reçu chanoine du Mans, le 21 avril 1685, son frère ayant résigné, en sa faveur. EM.-LOUIS CAMBOIS.

Balthazar de Riccé (LVI ; LVII). — Il a été expliqué par notre érudit confrère M. Le Lieur d'Avost (LVI, 947 page 186 de 1908) que Gabriel-Marie, comte de Riccé, page de la Petite Ecurie, officier au régiment de Condé-Dragons, préfet du Loiret, né le 12 juillet 1758 épousa :

1° Henriette-Louise Wilhelmine de Hompesch, décédée le 8 juillet 1809.

2° Le 3 avril 1830, à Paris, Marie-Louise-Dauphine-Henriette Fleury de la Bruère, née à Buzançais le 12 février 1773, veuve de Philippe-Claude Arthuys, baron de Charnisay et fille de Charles-Louis-Etienne Fleury de La Bruère, ancien receveur général des tabacs.

Nous serions désireux de connaître les enfants issus de ces deux mariages et la postérité qu'ils ont eux-mêmes laissés.

Gabriel-Marie, comte de Riccé dont il est ici question, est-il le même que le vicomte de Riccé, préfet de l'Orne sous la Restauration qui, dans un Rapport à Montesquieu — 22 mai 1815 — s'exprimait ainsi :

Il serait à désirer que les nobles conservassent la même aménité qu'ils avaient avant le retour du Roi. Un très grand nombre sont devenus arrogants.

(Note de Henry Houssay, *Première Restauration, 1815*). MONTMOREL.

Baudet-Dulury (XXXVII ; XXXVIII ; XLIII). — Je réponds un peu tard aux questions posées en 1808 par notre confrère Paul Pinson, et que je n'avais pas remarquées à cette époque, n'étant pas alors au courant du sujet.

Le D^r Dulury, à la suite de l'insuccès du Phalanstère en 1832, avait acquis une portion importante du domaine, celle qui occupait la rive gauche de la petite rivière la Vesgre. Un nouvel essai phalanstérien qu'il tenta seul en 1848 échoua de même, mais il en restait divers bâtiments qui en 1850 furent l'occasion de la fondation d'une colonie ayant pour but la vie sociétaire. Cette colonie se constitua définitivement en 1860, et avec l'aide financier de Baudet-Dulury, sous le nom de *Ménage Sociétaire*. Elle existe encore et se compose d'une trentaine de membres vivant très indépendants les uns des autres sauf pour les repas et les frais généraux qui sont communs.

Plusieurs publications ont décrit cette intéressante organisation sociale ; la plus complète description a paru dans l'*Annuaire de l'Association* pour 1868. Voir également le *Monde illustré* (5 novembre 1904). PIETRO.

Famille Boucher d'Orsay (LIX, 164, 294, 350, 410, 526). — Les questions relatives à l'histoire et à la descendance du maire et sire de Chalo Saint-Mard ont donné naissance à une volumineuse et intéressante bibliographie dont il serait facile de fournir les principaux éléments.

La lignée du célèbre pèlerin du XI^e siècle est encore nombreuse de nos jours, et je ne serais pas embarrassé pour citer une centaine de familles, de l'ancienne bourgeoisie ou de la noblesse, en descendant. Il en existe en outre un grand nombre d'autres, qui pourraient, à juste titre, se joindre à ces dernières, et se grouper en confrérie, pour former un véritable clan.

Je ne sais si un tel point d'union des lignages de Chalo-Saint-Mard est de nature à séduire quelques esprits, amis de la tradition d'origine et de la solidarité familiale !

— Dans tous les cas, l'essai à tenter aurait comme premier résultat utile, de réunir un grand nombre de personnes recommandables, sous l'égide d'une pensée de mutualité peu banale. CAM.

Les Béthune-Sully (LIX, 116, 245, 293, 472). — M. le vicomte de Hennezel d'Ornois publie en ce moment, dans les *Archives des collectionneurs d'Ex Libris*, (Paris, librairie Leclerc), une étude sur les ex-libris laonnois, dans laquelle on trouvera des renseignements généalogiques : 1^o en novembre 1908 sur les Béthune-Charost ; 2^o dans un des numéros prochains sur le prince de Béthune-Hesdigneul, châtelain du château de Sissonne avec de nombreuses références.

CÉSAR BIROTTEAU.

..

Nos confrères Montmorel et Angest me mettant en cause, je répons :

1^o Si j'ai indiqué comme douteuse la descendance des des Planques, c'est me référant à tout ce qui a été dit et imprimé sur ce sujet, et qui est parfaitement résumé par Ch. d'E. A. dans son *Dictionnaire des familles françaises*.

2^o Le P. Anselme donne la filiation de la branche des marquis de Chabris, comtes de Selles, branche intermédiaire après la branche ducale de Sully et avant la branche ducale de Charost. Cette branche, installée au château de Beauregard, commune de Chabris (Indre), siège du marquisat de Chabris, s'est perpétuée jusqu'à nos jours ; elle a fourni un député de l'Indre. *On peut trouver à la mairie de Chabris tous les actes de cette filiation ininterrompue*, (ou au greffe du tribunal d'Issoudun). Le précédent marquis avait épousé une Dlle de Calmenil, et en eut deux filles (dont l'une est encore célibataire, et l'autre est décédée après avoir épousé M. Pourcher, dont deux filles) et un fils, Armand-Maximilien, marquis de Béthune, né vers 1856 et marié en avril 1905 à Paris, XVI^e arrondissement. OURS D'AQUITAINE.

Christophe Beys (LIX, 390). — Christophe Beys, petit-fils du grand imprimeur Plantin, fut marié deux fois.

Le 6 mai 1638, devenu veuf depuis quelques mois et âgé de soixante-cinq ans, il épousa en secondes noces, à Lille, Isabelle Robelet, qui en avait trente — et dont il eut, en 1640, un enfant mort-né.

Dans aucun livre, pas même dans la méticuleuse *Geslagt Lyste der nakomelingen van den vermaerden Christoffel Plantyn* de J.-B. Van der Straelen, pas même dans l'admirable *Christophe Plantin* de Max Rooses, on ne trouve le lieu et l'époque de son premier mariage, le nom de sa première femme. On sait seulement qu'il retint de cette union une fille unique, Georgine, laquelle épousa Simon Le Francq dont le nom est bien connu dans l'histoire de l'imprimerie lilloise.

Jules Houdoy, suivi par l'auteur de la question à laquelle je répons ici, a émis la conjecture que le premier mariage de Beys fut contracté entre 1604 et 1608. Il est possible, me semble-t-il, d'arriver à une date plus précise :

1^o On sait, par des documents formels, que lorsque Beys quitta Rennes en 1609, il était déjà marié.

2^o Il existe au Musée Plantin-Moretus, à Anvers, une lettre datée de Lille, 20 février 1638, par laquelle Beys annonce à son cousin Balthazar Moretus la mort de sa femme et où on lit :

Par la vostre du dernier de décembre j'ay

receu les 14 florins y enclos pour assistance de ma défuncte femme à qui Dieu pardonne, comme aussi tout ce qu'il vous a pleu m'envoyer par charité a esté employé en sa maladie qui a duré an et demy... Maintenant estant libre et deschargé de ma femme, Dieu me fera la grâce de vivre sobrement, estant quitte de tout le trouble qu'elle m'a donné pendant trente ans...

3° Georgine Beys s'est mariée en 1628 et elle devait avoir alors une vingtaine d'années.

Je crois pouvoir conclure de tout cela, sous réserve de recherches ultérieures dans la volumineuse correspondance inédite de Beys conservée au Musée Plantin, que son premier mariage fut célébré vers 1607, à l'époque où le petit-fils de Plantin s'établit à Rennes. Et c'est probablement dans les archives communales ou départementales de Rennes que l'on aurait le plus de chances de rencontrer le nom de la première femme de Beys — avec, par surcroît, des détails, qui seraient certes d'un très vif intérêt, sur l'affaire de sorcellerie à laquelle ce curieux personnage fut mêlé et qui l'obligea à s'enfuir de la ville.

Pour le dire en passant, c'est certainement à cette affaire que se rapporte une plaquette mentionnée sous le numéro 1528 de l'*Essai d'une bibliographie française méthodique et raisonnée de la sorcellerie et de la possession démoniaque* de R. Yve-Plessis : *Arrest memorable du Parlement de Bretagne contre deux prestres et leurs complices, executés à Rennes pour crime de magie et de sorcellerie* (s. l., 1611, in-8°), mais que je n'ai pu me procurer jusqu'ici. Il suffit, pour en être convaincu, de reproduire ce passage d'une lettre dans laquelle Christophe Beys cherche à écarter de lui tout soupçon de complicité :

Mandé dans un château près de Rennes pour donner interprétation de quelques mots contenus dans Agrippa, et ayant sondé la malice de ceux qui m'avoient mandé, je les ai accusés, dont l'exécution de mort s'est ensuyvie d'eux et deux prestres...

Dans quelle bibliothèque trouverait-on la plaquette de 1611 ? Et si elle existe à la Nationale, s'il y est question de Beys, un de nos collaborateurs ne pourrait-il en extraire, pour l'*Intermédiaire*, quelques détails précis ?

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Cagliostro était-il Israélite ? (LIX, 218, 527). — La réponse du comte Pardini Frassoni me paraît décisive : Cagliostro n'était ni juif, ni d'origine juive. En présence de documents authentiques, il appartient à ceux qui croient le contraire d'en faire la preuve. Je sais qu'il y a des personnes qui trouvent un argument déterminant dans cette affirmation : Cagliostro avait une mentalité juive, ce que, du reste, il faudrait démontrer. De pareils raisonnements ne peuvent me convaincre.

Ne pourrait-on pas faire la preuve de la réception de Balsamo dans l'ordre de Malte en 1765 ? Ne sait-on rien de l'histoire de l'ordre pendant la Grande maîtrise de Emmanuel Pinto de Fonseca (1741-1773) ?

Le collaborateur Fagus prétend que Saint-Germain et Weishaupt étaient juifs. En a-t-il des preuves positives ? En ce qui concerne Saint-Germain, je ne le crois pas (Voy. mon *Histoire de la f. m.*, t. 1, 307).

Je serai reconnaissant aux collaborateurs qui voudront bien me signaler des francs-maçons juifs dans la f. m. française avant 1789. Quant à moi, je n'en ai pas encore trouvé. J.-G. BORD.

Pierre de Cambrai (LIX, 222). — Je ne sais rien de ce Pierre de Cambrai, mais je puis donner à M. Gald quelques indications sur une famille de ce nom à laquelle appartenait peut-être l'officier qui l'intéresse.

Cette famille de Cambrai était une vieille maison picarde à laquelle se rattachait un Guyot de Cambrai qui figure au xiv^e siècle parmi les écuyers faisant partie de la Compagnie d'Enguerran, sire de Coucy, comte de Soissons, chevalier banneret. J'ai relevé son nom dans les montres de Compagnies depuis le 19 juillet 1380 jusqu'au 1^{er} décembre 1389 (*Cabinet des Titres: Clairambault, Titres scellés*, vol. 35. — *Montres* 1, p. 23). Il est probable que des recherches faites spécialement, à son sujet le feraient remonter au cours d'une période beaucoup plus longue. Cette famille de Cambrai possédait des fiefs à Villers-aux-Erables, à Maubuisson, à Caix, etc. En 1407, elle fournit, de ce dernier fief, un dénombrement à Ferry de Lorraine (Cf. *Victor de Beauwillé. Re-*

cueil... Tome IV). Au xvi^e siècle, on trouve encore plusieurs Cambrai, tous qualifiés écuyers, Enfin, au milieu du xvii^e, une Marguerite de Cambrai était mariée à Charles de Fontaine, chevalier, seigneur de Caix (pour partie) comme possesseur du fief de Maucourt, acquis des Forceville, héritiers d'Hélène de Caix, femme de Hugues de Riencourt (*Pièces originales*, t. 1025. — *Fonds Thoisy*, 139, fol. 225) Il est fort possible, sinon probable, que Pierre de Cambrai descendait de cette vieille famille dont les membres ont essayé un peu partout autour de la région picarde. LE BESACIER.

Casanova de Seingalt (T. G., 173).

— Je croyais réglée depuis longtemps la question de publication des *Mémoires* de Casanova, lorsque, tout récemment, dans le tome IX de l'édition des Œuvres complètes d'Alfred de Musset publiée par Garnier frères, s. d. (1908); je lus en note au bas de la p. 215, ce qui suit que je transcris fidèlement :

« Casanova de Steingalt (1725-1803) de Venise, Mémoires publiés en français en 1726-1832, par Henry Beyle (Stendahl) »

Cette note contient trois fautes : Steingalt, au lieu de *Seingalt* — 1726, au lieu de 1826 — Stendahl, au lieu de *Stendhal*,

L'excellent historien des Œuvres de Stendhal, M. Adolphe Paupe (Paris, Dujarric, 1904, gr. in-18) n'en fait pas mention. Stendhal lui-même dans *Piromenades dans Rome*, (éd. Michel Lévy, 1853, 2 vol. gr. in-18) — p. 100 et 180 de la 1^{re} série, cite des passages des *Mémoires*, sans aucune allusion à la part qu'il aurait prise à la publication; ce qu'il n'eût pas manqué de faire, je suppose, si le fait était exact.

Qu'en pensent les Stendhaliens ?

J. BRIVOIS.

— **Charlotte de Mecklembourg** (LIX, 392). — Elle était petite-fille d'Adolphe-Frédéric, duc de Mecklembourg-Strelitz et de Christine de Schwartzbourg Sondershausen.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Les armes des deux duchés, qui n'ont pas varié depuis le xviii^e siècle, sont les suivantes : *Parti d'un trait, coupé de deux autres qui font six quartiers* : au 1 d'or à

un rencontre de buffle de sable, couronné de gueules, accorné et bouclé d'argent, langué de gueules (Mecklembourg); au 2 d'azur au griffon d'or (principauté de Wenden); au 3 coupé : A. d'azur au griffon d'or; B. de sinople, bordé d'argent (principauté de Schwérin); au 4 de gueules à la croix pattée et alésée d'argent (Principauté de Ratzebourg); au 5 de gueules à un bras d'argent, mouvant d'une nuée au canton dextre du chef et tenant une bague d'or (comté de Schwérin); au 6 d'or à une tête de buffle de sable, couronnée de gueules et accornée d'argent (seigneurie de Rostock). Sur le tout coupé de gueules sur or (seigneurie de Stargard). L'écu est, en outre, sommé de cinq casques couronnés, avec cimiers dont on trouvera la description dans les *Souverains du Monde*, tome I, page 370. Supports : à dextre un bœuf de sable, langué de gueules; à senestre un griffon regardant d'or, langué de gueules. P. LE J.

Sophie Charlotte de Mecklembourg-Strelitz, née le 19 mai 1744, était la fille du duc Charles-Louis-Frédéric de Mecklembourg, duc de Strelitz, né le 23 février 1708.

Mariée le 8 septembre 1761, elle fut couronnée reine d'Angleterre, le 21 septembre 1761.

De son mariage avec le roi Georges III d'Angleterre, elle eut treize enfants, d'abord 7 garçons, puis 6 filles.

Les armes de Mecklembourg, écartelées en 6, sont celles de Mecklembourg, de la Marche des Wendes, de la principauté de Schwérin, du comte de Ratzebourg, du comte de Schwérin et de Rostock.

Elles portent : au 1 d'or à la tête de buffle, couronnée de sable, à l'anneau d'argent pour Mecklembourg; au 2 d'azur au griffon passant d'argent armé, lampassé pour la Marche des Wendes; au 3, coupé au 1 d'azur au griffon, au 2, d'argent au rectangle de sinople pour la principauté de Schwérin; au 4, de gueules à la croix d'argent pour le Ratzebourg; au 5, de gueules au bras d'argent sortant d'une gloire de même, tenant une bague, pour le comté de Schwérin; au 6, d'or à la tête de buffle de sable en profil pour Rostock.

Sur le tout, coupé au 1 de gueules plein; au 2, d'or plein. Supports : un buffle et un

griffon. Cimiers : cinq casques fermés dont un de face et quatre de profil.

Le fondateur de la ligne de Strélistz est le duc Adolphe Frédéric II, mort le 12 mai 1708. Son frère aîné le duc Christian, rentré dans le giron de l'Église catholique, épousa, en 1663, à Paris, Isabelle-Angélique de Montmorency-Bouteville.

FROMM,
de l'Univers.

Jean Clémenceau, imprimeur (LIX, 336, 475, 529). — Je n'ai sous les yeux ni le volume LIX col. 295, ni le numéro du 30 mars 1909, à tout hasard, voici quelques indications :

M. de la Bouralière († à Poitiers en 1908) était très documenté sur l'imprimerie en bas Poitou, et peu avant sa mort avait dû, en collaboration ? publier un travail sur cette question. En s'adressant à Fontenay-le-Comte (Vendée), à M. R. Valette, l'aimable directeur de la *Revue du Bas-Poitou* (dans laquelle, je crois une étude sur les imprimeurs vendéens a paru), on pourrait, je pense, être documenté.

Les Moutiers-sur-le-Lay (*Bottin* 1908, p. 3679) commune de 994 habitants, canton de Mareuil, arrondissement de la Roche-sur-Yon.

Le Grand et le Petit Lay constituent les deux cours d'eau les plus importants et les plus centraux de la Vendée, qui à la disparition des anciennes provinces eût reçu, dit-on, le nom de département des Deux-Lays, sans le physique peu avantageux de deux de ses représentants.

Comte de GUENYVEAU.

M. de Comeyras ou de Comeiras (LIX, 332, 413). — Le lieutenant-colonel de *Royal-Corse* devait être un Delpuech de Comeiras, car en 1747 un membre de cette dernière famille entra comme Enseigne dans le même régiment. Les Delpuech de Comeiras étaient fixés, à la fin du XVIII^e siècle, à Saint-Hippolyte du Fort, en Languedoc, (aujourd'hui chef-lieu de canton, département du Gard) et étaient représentés dans l'armée royale en 1789, par plusieurs officiers, dont un lieutenant général, très vraisemblablement fils ou neveu du lieutenant-colonel de *Royal-Corse*.

S. CHURCHILL.

François Delpuech, seigneur de Comeiras, lieutenant-colonel au régiment royal-Corse, brigadier des armées du roi (20 mai 1747) chevalier de Saint Louis, était fils de Jean-Louis Delpuech, seigneur de Comeiras, maintenu dans sa noblesse le 2 juillet 1717, et de Dauphine de la Tour. Il épousa, le 25 juin 1729, Anne de Baudos, dont postérité représentée par Charles-Henri-Adrien-Alfred Delpuech, marquis de Comeiras, général de brigade (24 septembre 1904).

La notice de cette famille languedocienne a été donnée principalement par l'*Annuaire de la noblesse*, 1905. A consulter : La Chesnaye des Bois : *Dictionnaire de la noblesse* ; L. de la Roque : *Armorial du Languedoc* ; de Gigord : *La Noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve de Berg*, D'après ce dernier auteur, un travail important sur cette famille était préparé en 1894 par M. Henri Bourgoing, ancien magistrat et archiviste, à Cross, près Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Il s'agit de François Delpuech de Comeyras, dont Pinard (*Chronologie militaire*, VIII, 450), a donné les états de service et une courte biographie.

H. STEIN.

La famille Delpuech de Comeiras est originaire de Saint-Hippolyte (Gard). Elle a fourni des officiers généraux, dont le marquis Jean-François (1729-1802), qui prit et défendit Munster en 1759. Nommé lieutenant général en 1784, il eut comme retraite le poste de gouverneur de sa ville natale.

Un de ses parents, Victor Delpuech de Comeiras, né également à Saint-Hippolyte en 1733, fut grand vicaire de Beauvais et a publié de nombreux ouvrages historiques. Cette famille semble avoir été fort éprouvée de la fortune au commencement du XIX^e siècle. J'ai eu, vers 1860, un Comeiras, né à Pompignan, près Saint-Hippolyte, comme condisciple au lycée de Montpellier. Entré à Saint-Cyr au moment de la guerre, il était devenu général il y a quelques années. Il est mort dernièrement à Nantes, où il commandait une brigade. Excellent officier, estimé de ses chefs, aimé de ses subordonnés, il

avait relevé à la fin de sa vie la particule et le titre de marquis. O. S.

La famille del Puech ou Delpuech, à Toulouse, anoblée par le capitoulat et maintenue par le Gendre, est différente de celle des marquis de Comeiras, d'origine féodale, dont le nom s'est écrit del Puech, du Puy ou de Podio. Je tenais à donner cette rectification. P. LE J.

Le général Delpuech de Comeiras qui mourut l'an dernier à Nantes où il commandait une brigade d'infanterie, était, crois-je, le chef de la famille. Il avait le titre de marquis, mais ne l'a jamais pris officiellement dans l'armée, comme ses étoiles d'officier général lui en donnaient le droit.

C'était un excellent officier, parfait galant homme, cousin du colonel Bourras, du Corps franc des Vosges qui eut un rôle brillant dans la campagne de l'Est en 1870-71. J'ai connu M. de Comeiras parce que j'avais appartenu au Corps franc des Vosges. Le général témoignait une sympathie très vive à ceux qui servirent avec Bourras et les traitait en camarade. Sa mort prématurée a soulevé des regrets sincères.

ARDOUIN-DUMAZET.

Descendance de François de Créquy, duc de Lesdiguières (LIX, 333, 413). — François de Bonne de Créquy d'Agoult de Vesc de Montlaur et de Montauban (en réalité il appartenait à la famille de Blanchefort : il n'était de Bonne que par substitution) duc de Lesdiguières, pair de France, comte de Sault etc., chevalier des ordres du roi, gouverneur du Dauphiné etc., mort au mois de janvier 1677, épousa :^o le 10 février 1619, Catherine de Bonne, sa tante, morte en 1621, sans postérité; 2^o le 3 décembre 1632, Anne de la Magdelaine, marquise de Ragny, décédée le 2 juillet 1656, dont :

1) François-Emmanuel de Bonne de Créquy d'Agoult de Vesc de Montlaur et de Montauban, duc de Lesdiguières, pair de France, comte de Sault, etc., gouverneur du Dauphiné, né vers 1644, mort le 3 mai 1681, marié, le 12 mai 1675, avec Paule-Françoise-Marguerite de Gondy, duchesse de Retz, comtesse de Joigny, dont un fils unique :

Jean-François-Paul de Bonne de Créquy d'Agoult de Vesc de Montlaur et de Montauban, duc de Lesdiguières, pair de France, comte de Sault, etc., brigadier des armées du roi, né le 3 octobre 1678, décédé, à Modène, en Italie, le 6 octobre 1703, sans postérité. Il avait épousé, le 17 janvier 1696, Louise Bernardine de Durfort de Duray, morte le 21 mars 1747.

2) Charles-Nicolas de Créquy, marquis de Ragny, colonel de cavalerie, lieutenant général du Dauphiné, décédé sans alliance, dans les guerres d'Allemagne, le 28 octobre 1674. G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Famille de Cressac (LIX, 500). — M. Alexis Daigre, éditeur, 22, rue de Châteaudun, Paris, a entrepris une luxueuse et intéressante continuation de l'*Armoial général de France* des d'Hozier, augmenté par Firmin-Didot. Le premier volume de cette continuation a paru. J'en ai longuement rendu compte dans l'*Annuaire du Conseil héraldique de France* de 1908, page 400. Il contient, entre autres généalogies, celle de la famille de Cressac en Quercy et Périgord (16 pages). Le prix de ce volume, qui est un in folio de 487 pages, illustré de blasons en couleurs, est de 30 francs. TH. COURTAUX.

N. de la Roche, commandant des garde-chasses du Roi (LIX, 447). — Le Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale (pièces originales 2198) contient un extrait d'un acte passé le 20 mars 1720, devant Junot, notaire à Paris, pour le partage des successions de Geoffroy de Laroche, capitaine commandant les gardes des plaisirs du Roi en ses parcs de Versailles, et de défunte dame Elisabeth Herault, son épouse.

D'après ce document, ces derniers eurent quatre enfants : Pierre de Laroche, Marie-Jeanne-Elisabeth de Laroche, mariée (contrat du 17 mars 1706) à Antoine Paris, Elisabeth de Laroche, mariée (contrat du 14 janvier 1708) à Claude Paris de Lamontagne, et Claude-Anne de Laroche, mariée à Pierre-François Bergeret.

Au contrat de mariage d'Elisabeth de la Roche avec Claude Paris de la Montagne, ont signé comme parents de l'épouse, Pierre de la Roche, oncle, et M. Montchanin, officier de dragons, cousin.

J. G. T.

Famille Parker (LIX, 168). — Le *Dictionary of National Biography*, publié par Sidney Lee, ouvrage qui est à la disposition des lecteurs à la Bibliothèque nationale, contient, vol. 43, la biographie d'un grand nombre de personnages du nom de Parker. Celle de Matthew Parker ne comprend pas moins de dix pages d'un texte serré et est suivie d'une bibliographie.

Il est dit dans l'article consacré à l'amiral Peter Parker (1721-1811) que d'aucuns le font sans preuves descendre de Matthew Parker.

Le colonel John Parker a là aussi sa notice, dans laquelle il est dit que ses deux fils ne le suivirent pas dans son exil et qu'ils parvinrent à un rang élevé dans l'armée anglaise de terre et de mer.

DE MORTAGNE.

« **Paris d'Illins et Paris Montmartel** » LIX, 109, 193, 249, 304, 420.
— Fort aimablement, M. Le Lieur d'Avost demande que je lui indique les inscriptions des tombes de la famille Paris d'Illins, au cimetière de Villers-sur-Mer.

Les voici :

1^{re} tombe. — Madame Anne-Louise Boivin d'Hardancourt, veuve de Monsieur Brillon, âgée de 81 ans, décédée à Villers-sur-Mer le 5 décembre 1824.

2^e tombe. — Madame Cunégonde Brillon, veuve du général Paris d'Illins, âgée de 67 ans, décédée à Villers-sur-Mer le 11 décembre 1831.

3^e tombe. — Rollon Paris d'Illins, mort à Paris le 5 avril 1844, âgé de 11 ans et demi.

4^e tombe. — Raoul Paris d'Illins, décédé à Villers-sur-Mer, le 20 juin 1874, à l'âge de 71 ans.

Et dans la même tombe :

Madame Anne-Sophie-Béatrix-Michel de Roissy, veuve de monsieur Raoul Paris d'Illins, décédée à Villers-sur-Mer le 9 novembre 1888, à l'âge de 79 ans.

L. A. L.

Testament de Privat d'Angle-
mont (LIX, 448). — Dans un article publié, le 24 juillet 1859, par Victor Cochinat, ami personnel de Privat d'Angle-

mont, dans la *Causerie*, « journal des cafés et des spectacles », on lit ce passage qui répondra à la question posée par Sir Graph : « Selon la recommandation expresse et dernière du défunt, son corps a été transporté tout droit de la maison de santé du faubourg Saint-Denis au cimetière Montmartre. » Je n'ai vu dans aucune des biographies de Privat d'Anglemont qu'il ait demandé qu'il n'y eût à l'occasion de sa mort ni article nécrologique, ni oraison funèbre. En tout cas, Delvau, Cochinat, d'autres encore, firent son oraison funèbre, et Edouard Fournier prononça un discours ému sur sa tombe.

H. D'A.

Armes et devise de Gabriel de Siran, marquis de Cavanac (LVI ; LVII ; LVIII, 260, 368). — Après avoir remercié M. A. Mahul qui a bien voulu me renseigner au sujet du mariage de Mlle Coppier de Romans avec le marquis de Cavanac, je m'adresse à son obligeance, aussi bien qu'à celle des autres collaborateurs de *l'Intermédiaire*, pour être renseigné aussi sur l'abbé de Bourbon, fils de la marquise de Cavanac. Est-il décédé à Rome en 1786, ou à Naples le 28 janvier ou le 3 mars 1787 ? (Dussieux. *Généalogie de la maison de Bourbon*, p. 608).

Le *Gallia Christiana* cite (t. XIII, col. 925) N. de Bourbon, fils naturel de Louis XV, que le roi nomma abbé de Saint-Vincent de Metz, en 1775 ; il renonça à cette abbaye pour celle de Signac (? *Signacensi*), le 28 septembre 1777 ; il vivait encore en 1785. Est-ce le même que l'abbé de Bourbon précité ?

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Armoiries à déterminer : d'or à un bouquetin de sable (LIX, 223, 364, 424). — M. Eugène Gilbert, le littérateur belge bien connu, a épousé une demoiselle Ernst. Cette famille Ernst, aujourd'hui éteinte, croyons-nous, portait d'argent à la bande d'azur chargé de trois étoiles à cinq rais d'or, accompagné à droite d'un dextrochèze, et à gauche d'un sénestrochèze de sable à l'épée d'argent. L'arrière grand-père de madame Gilbert, le baron Ernst, était colonel au service de la France. Ne serait-ce pas celui dont parle notre confrère M. Nislar ?

L. V. P.

Livres portant sur le titre le monogramme de Henri II et de Diane de Poitiers (LVIII, 728, 859, 980 ; LIX, 42, 86, 146, 258). — Que le crois-sant ait été un emblème favori de Catherine de Médicis, cela est indiscutable ; mais il est indiscutable aussi que c'est celui de Diane de Poitiers qui, dans certains cas, se trouve à côté des armes ou des initiales d'Henri II. Je n'en veux pour preuve que le fait suivant : Dans un admirable manuscrit : *Privilèges octroyés aux clercs du Roi*, exécuté en France vers 1550, et dont les enluminures sont attribuées à Jean Cousin, manuscrit qui a appartenu à M. Ambroise-Firmin Didot et qui fait partie maintenant de la bibliothèque de Mme la comtesse René de Béarn, si riche en trésors de tout genre, on voit autour de *lettres royales* émanés de Henri II, les initiales du roi formées de deux D enlacés faisant un H, accompagnés de croissants, et en tête de la page le portrait de Diane portée en triomphe sur un char avec un croissant sur la tête. Ceci me paraît concluant.

BARON DE MARICOURT.

« **Que je meure, pourvu que je monte et que je brille** » : devise (LIX, 449). — Mme de Sévigné (lettre du 11 novembre 1671 à sa fille) proposait comme emblème au chevalier de Grignan une fusée volante avec les mots : « Che perì, pur che s'innalzi » (qu'elle périsse, pourvu qu'elle s'élève). Elle ajoutait qu'elle craignait de n'avoir pas découvert elle-même cette devise et qu'elle l'avait peut-être vue quelque part.

Dans l'édition que j'ai entre les mains (10 volumes in-8 chez Blaise, 61, quai des Augustins, Paris 1818), une note émet l'avis que Mme de Sévigné avait probablement vu au carrousel donné par Louis XIV le 5 juin 1662, la devise du comte d'Illiers. Ce seigneur, de l'ancienne maison d'Entragues, avait fait peindre sur ses armes une fusée avec les mots : poco duri pur che m'innalzi (qu'elle dure peu, pourvu qu'elle m'élève).

D'autre part, la revue hebdomadaire *le Noël*, qui a posé la question à ses abonnés en janvier 1909, attribue la devise à Fouquet. Mais cette indication ne concorde pas absolument avec celle du Larousse ; *Dictionnaire du XIX^e siècle*, article *devise*)

qui donne à la famille Fouquet de Belle-Isle la devise : *Quo non ascendam*.

J. G. T.

Ex-libris contre les voleurs (LVI ; LVII). — Je viens de trouver celui-ci imprimé et collé sur la feuille de garde d'un *Recueil de cantiques*, édité à Neuchâtel :

Ce livre appartient à X...

S'il est emprunté par un ami,
Il sera toujours le très-bienvenu,
A lire, méditer, arès l'avoir fini,
Sans le prêter à nul individu.

Il doit le retourner à qui de droit,
Les livres prêtés reviennent si peu,
Il doit penser toujours que Dieu le voit,
Et qu'il ne doit pas en faire un jeu

Lisez-le doucement
Méditez fréquemment
Gardez-le proprement,
Retournez-le dûment,
Ne reployez nullement
Les pages follement.

F. JACOTOT.

Encore le père Loriquet (T. G., 528; XLIX; L). — Un de mes amis m'a fait cadeau récemment d'une *Histoire de France d'usage de la jeunesse*, en deux volumes, comme étant celle du Père Loriquet.

Les deux volumes, à reliure ancienne uniforme, ne sont pas de la même édition. Le tome I, qui va depuis les commencements de la monarchie jusqu'en 1589, *Nouvelle édition revue et augmentée*, a été édité à Lyon chez Pélagaud et Lesne, ancienne maison Rusand, en 1838. Le t. II, même titre, porte « A. M. D. G. septième édition, depuis Henri IV jusqu'en 1816, à Lyon chez Rusand, libraire imprimeur du Roi, 1821. »

Ce sont deux petits in 32 de 324 et 384 pages. Le chapitre consacré à l'Empire occupe les pages 309-360 du tome II. Est-ce bien l'œuvre célèbre mais peu connue du Père Loriquet ?

Je dois dire que l'histoire de l'Empire y est écrite avec plus de modération que dans l'*Instruction sur l'Histoire de France* par le continuateur de Le Ragois, dont j'ai l'édition publiée en 1830, à Avignon, chez Laurent Aubanel, le père du félibre. Dans celle-ci Louis XVIII succède sans interruption à Louis XVII.

MARCELLIN PELLET.

La Couarde (LIX, 280,486). — L'extrémité nord-est de la forêt de la Hunaudaye (arrondissement de Dinan) porte le nom de Couarde. L'opinion de M. Piton paraît donc très acceptable. Mais ce nom de Couarde ou Coarde serait, m'a-t-on dit, assez répandu dans les bois du pays. Sa première syllabe ne serait-elle pas dérivée du mot coat (bois)? D'ailleurs une autre partie de la forêt de la Hunaudaye porte le nom de Cojégu et dans les anciens titres on la voit appelée Coat-jégu. Le mot Coarde pourrait donc bien, lui aussi, dériver de Coat.

Comte de GUENYVEAU.

Argousin (LIX, 172). — Dès les XIII^e et XIV^e siècles, les marins siciliens (*arguzerius*), aragonais (*alguazir*, *alguacil*), français (*argousin*), dénommés ainsi, à l'imitation des marins sarrazins (*al vizir*, le lieutenant), l'officier commis, sous les ordres du comité, à la police du pont, spécialement à la surveillance des rameurs galériens.

FAGUS.

La Truie qui file (LVIII, 11, 148, 210, 322, 432, 677, 762, 883, 929, 989; LIX, 95, 153, 265, 374). — Le DICTAIRE de Joseph Guillaudeau, sieur de Beaupréau (1587-1643), publié à La Rochelle, en 1908, par M. Louis Merchainet de Richemond, archiviste honoraire du département de la Charente-Inférieure, nous donne, à la page 30, le récit suivant :

Pichenin massacré. — Le jeudi, 27 d'avril de la même année 1606, environ sur les 6 heures du soir, M. du Vivié, dit Pichenin, fut méchamment tué et assassiné en la rue du Minage (1), dans l'hostellerie de la truie qui file par trois ou quatre gentilshommes qui estoient venus icy expres et estoient descendus par la chaîne et avoyent apporté avec eux trois pistoletz tous chargez et bandez, les quelz gentilshommes qui sont : Emery de Chaumont, sieur de Mornay, Siméon d'Othon, sieur du coudrayt, Loys du Boys, sieur de La Prade, furent prins et emenez chez M. le maire, lequel les vouloit faire juger par son juge, mais enfin fut contrainct de les renvoyer à MM. les présidiaux, et se trouva que le dit Pichenin avoit sur luy dix neuf d'épée et de paignard, ilz tuèrent aussi un autre, nommé capitaine

La Jarrie, qui estoit à M^e de la Tabarière, lequel ne reçeut qu'un seul coup, lequel Pichenin ils poursuivirent sans qu'il eust d'armes, car son espte cassa en trois loppins estant en la rhué jusques au font du logis, en le massacrant, combien qu'il leur criast : Donnez-moi la vie, je suis gentilhomme d'honneur

P. c. c. SCOHIER.

Dans le vol. XXXV de l'*Intermédiaire*, sous la rubrique : « Singulières figures admises dans les Eglises (col. 729) on trouvera une explication de cette allégorie, signée d'un de nos plus anciens collaborateurs.

PIETRO.

On lit dans *La maison du chat qui pelote* de Balzac :

... il convient de faire observer ici que ces enseignes, dont l'étymologie semble bizarre... sont les tableaux morts de vivants tableaux...

Ainsi la Truie qui file, le Singe vert, etc., furent des animaux en cage dont l'adresse émerveillait les passants, et dont l'éducation prouvait la patience de l'industriel au XV^e siècle.

G. R.

La maison de la *Truie qui file* de la rue Saint-Antoine porte actuellement le n° 87. C'est une boucherie qui occupe aujourd'hui le rez-de chaussée ; et l'on voit encore, au balcon du premier, dans un médaillon, mais très effacées, les traces d'une truie qui file. Quant à l'enseigne elle se trouve, au musée Carnavalet, depuis six ans, époque à laquelle la boucherie remplaça un commerce de beurre et œufs.

SIR GRAPH.

J'avais, depuis longtemps, réuni les éléments d'une réponse à la question, ainsi que l'avait très aimablement soupçonné notre confrère *Nothing*, j'en avais même adressé une partie à l'*Intermédiaire* ; mais un dernier détail m'arrêtait, précisément l'origine et la date de l'enseigne qui ne remonterait pas jusqu'au XVII^e siècle ; car, paraît-il, et vraisemblablement à cette époque, la maison de la *Truie qui file* était occupée par un cabaret qui avait pour enseigne au *Rendez-vous des Mousquetaires*. Est-ce exact ? En tout cas, j'ai cherché et suis encore à trouver l'identification.

D'E

1) De la ville de La Rochelle.

Nana, et surpris un peu, tout en ne cherchant pas le meilleur motif, flirtaient agréablement avec ces demoiselles.

Ils ne furent cependant jamais clients, ni michets sérieux. La vogue du Tabourey était finie et, en dépit de cet avatar, il dut bientôt fermer ses portes, pour faire place aux magasins de la librairie Flammarion, dont la succursale était encastrée, d'abord, entre le Tabourey et la Brasserie Suisse, autre établissement à l'existence problématique, dont le premier, peu surveillé, n'était pas sans laisser prendre à de petits jeunes gens que réjouissaient ces initiations, avec d'aimables enfants à qui l'argot était plus familier que l'Argovie, des libertés bien écossaises. Les jeux de la main et du hasard.

PIERRE DUFAY.

Un *Guide de Paris* ^{***} publié en 1867 par Edmond Renaudin, chez Delagrave, indique comme emplacement du café Tabourey, le n^o 21 de la rue de Vaugirard.

On peut consulter sur ce café, qui eut comme habitués, à la fin du second empire, Emile Montégut, Paul Perret, Barbey d'Aurevilly, Nicolardot, Wallon (le Colline des *Scènes de la vie de Bohème*) Théron (l'Elysée Méraut des *Rois en exil*) Coquille, rédacteur en chef du *Monde*, et autres seigneurs de moindre importance. *Tout Paris au Café*, par Maxime Rude (1877) et *les Cafés artistiques et littéraires de Paris*, par Auguste Lepage (1882).

H. D'A.

Bataclan (LIX, 450). — Les dictionnaires élémentaires disent que c'est un mot familier pour désigner un attirail embarrassant, et en effet, je me souviens avoir entendu dès ma première enfance employer le mot dans cette acception. Etant donné que le terme appartient au langage familier, ne peut-il être simplement la réunion de trois mots qu'on retrouve par dislocation et accentuation : Bât à clan = bât employé au transport des ustensiles du clan, et par conséquent encombré d'objets disparates. *Populo a bien pu s'écrier un jour « Quel bataclan ! » sans souci de l'orthographe, en présence d'une réunion encombrante d'objets, comme il interpelle son copain par « Eh ! Pipenbois ! » sans s'inquiéter si on doit écrire pipe en bois.*

SGLPN.

L'étymologie du mot, je l'ignore. « Pourquoi un concert parisien, d'allures chinoises, s'est-il placé sous ce vocable ? » C'est différent.

En 1855, il existait aux Champs-Élysées une petite salle construite par un prestidigitateur nommé Lacaze, qui lui avait donné son nom, « salle Lacaze », et dans laquelle il donnait des séances de physique amusante. C'est cette salle qui, après avoir servi de berceau aux Bouffes-Parisiens d'Offenbach, prit plus tard le nom de Folies-Marigny et eut tour à tour pour directeurs ou directrices Charles Deburau, Céleste Mogador de Chabrilan, le chanteur Montaubry, l'ancien ténor de l'Opéra-Comique, d'autres encore, jusqu'au jour où elle fut démolie.

Offenbach ayant obtenu le privilège d'un nouveau théâtre, les Bouffes-Parisiens, l'ouvrit dans cette salle, le 5 juillet 1855, en attendant le moment où il pourrait s'installer dans celle de l'ancien théâtre Comte, passage Choiseul, qu'il faisait agrandir à cet effet. Au bout de quelques mois il pouvait opérer son déménagement, et le 29 décembre 1855 il inaugura la nouvelle salle du passage Choiseul, avec un spectacle composé des trois pièces nouvelles que voici : *les Statues de l'Alcade*, pantomime, scénario de Julian (Mme Pilati), musique de Pilati ; *Sur un volcan*, opérette, paroles de Méry, musique de M. Ernest Lépine ; et *Ba-ta-klan*, opérette « chinoise », paroles de Ludovic Halévy, musique d'Offenbach. *Ba-ta-klan* obtint un succès de fou-rire, grâce à la pièce, qui était folle, à la musique qui était très amusante, et au jeu comique de Pradeau et Berthelier, qui étaient inénarrables.

C'est ce succès, persistant pendant plusieurs années, qui suggéra l'idée à un entrepreneur de donner ce nom de Bataclan à un nouveau café concert de grandes proportions qu'il faisait construire sur le boulevard Voltaire. C'était vers 1862 ou 63, et c'est l'architecte Charles Duval qui fut chargé de la construction — dans le genre chinois — pour rappeler la pièce qui servait de marraine à l'établissement.

ARTHUR POUGIN.

Ce nom était celui d'une opérette représentée aux Bouffes parisiens (salle

des Champs-Élysées) en 1855. La salle de *Ba-ta-clan*, boulevard Voltaire, fut construite en 1862, après la démolition des théâtres du Boulevard du Temple. Une Société y dépensa 600.000 fr. et comme la salle était dans le goût chinois, on l'appela *Ba-ta-clan*, de l'opérette de ce nom. La Société fut bientôt mise en faillite, et l'immeuble adjugé pour 180.000 fr à M. Paris, l'ancien directeur du café concert du *Géant* récemment incendié. Le nouveau propriétaire — un tout petit homme qui ressemblait quelque peu physiquement à M. Thiers — diminua les frais, engagea une bonne troupe d'ensemble, et eut l'idée presque nouvelle à cette époque — d'un concert-spectacle. On y chantait quelques chansonnettes ou romances, puis on jouait deux ou trois pièces en un acte de l'ancien répertoire de Scribe, Brazier, Dumersan. C'est là que débuta Lucien Fugère, le célèbre doyen de l'Opéra Comique. Mais le nom de *Ba-ta-clan* avait été conservé à la salle. M. Paris se retira après dix ou douze ans d'exploitation, et le brave homme qui savait à peine lire et écrire, mourut à 75 ans, laissant une très belle fortune à sa toute jeune femme. HENRY LYONNET.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

Destruction d'unereconnaissance allemande à Schirlönhof, près Niederbronn, le 25 juillet 1870 (LIX, 495). — M. Paul Cazaubon — alors qu'il ignorait encore la relation faite par le général de Bernis des circonstances de ce fait d'armes, — en a tracé dans le *Gil-Blas* le récit suivant qu'il faut corriger avec celui que nous avons publié et qui émanait d'un témoin mieux placé que le cavalier Toussaint pour voir les choses et en témoigner devant l'histoire.

Dans la matinée du 23 — et non du 25 — juillet 1870, alors qu'un certain nombre de détachements du 2^e régiment de lanciers faisaient des reconnaissances entre Hatten et Oberseebach, le jeune cavalier Toussaint, jadis en garnison à Haguenau, reçut mission d'aller porter un ordre écrit confidentiel au peloton qui rayonnait du côté d'Oberseebach. Entre Niederseebach et Krottwiller, suivant l'itinéraire qui lui avait été fixé il fut rejoint par le gendarme Kœhler, qui venait de Selz, également porteur d'un pli

confidentiel pour un détachement de lanciers. Les deux cavaliers firent route ensemble, en échangeant les nouvelles du jour.

Un peu avant d'entrer à Krottwiller, ils croisèrent une femme apeurée, aux yeux hagards, aux gestes désordonnés, qui les engagea à tourner bride, parce que « les ennemis » étaient là et s'amusaient à déchirer la fameuse proclamation de l'empereur : « Français, il y a dans la vie des peuples des moments solennels... » Nos hommes pensèrent d'abord avoir affaire à une folle et haussèrent les épaules. Cependant, elle précisa et affirma qu'elle venait de voir des cavaliers à la porte de l'auberge, au coin de la route qui est à l'entrée du village.

— Combien sont-ils ?

— Trois.

— En ce cas nous pouvons y aller.

Et ils piquèrent des deux.

Les trois hommes n'étaient que l'avant-garde de la patrouille, qui avait pénétré dans Krottwiller par la route d'Oberlautensach. Ils se replièrent sur le gros de leur troupe dès qu'ils aperçurent les deux cavaliers français qui fondaient courageusement sur l'ennemi.

Une courte mêlée s'ensuivit. Manqué par le lieutenant von Winsloe, Toussaint avait piqué droit sur le capitaine et l'aurait certainement embroché avec sa lance, si celui-ci n'eût fait fort habilement cabrer sa monture, qui reçut le coup entre les deux pattes de devant, à la base du cou. Emporté par l'élan de son cheval, Toussaint, qui avait été blessé d'un coup de sabre à la main gauche — il en porte encore la cicatrice — contourna le village et finit par se trouver en sûreté dans une cour de ferme, pendant que la patrouille allemande réussissait à entourer Kœhler, qui ne tardait pas à être fait prisonnier.

Toussaint, dont le frère, qui servait aux cuirassiers, est mort à Gravelotte, vit encore, retiré à Weyer, près de Drulingen, en face de Lutzelbourg, sur l'ancienne ligne frontière qui séparait la Lorraine de l'Alsace. Interrogé dernièrement par des rédacteurs du *Journal d'Alsace-Lorraine* (M. Auguste Spinner, M. Paul Bousson, M. Léon Boll), l'ancien lancier a raconté comment avait fini l'escarmouche :

« Les habitants se précipitent : « Was isch ? Qu'y a-t-il ? » En deux mots, je leur dis que les Prussiens sont à mes trousses. Ces braves gens ferment la porte-cochère. Je descends de cheval et pénètre dans la grange. À l'aide d'une échelle, je grimpe sur une maîtresse poutre, qui court directement au-dessus de la porte. « Avec ma bonne lance, personne ne pénétrera à l'intérieur ; et, le premier qui se présente je l'embroche. » Voilà ce que je me disais tout en serrant précieusement le pli cacheté.

« *Der Feind! Hier ist der Feind!* L'ennemi ! L'ennemi est ici ! » Ce sont les dragons badois lancés à ma poursuite qui viennent d'apercevoir mon cheval. Ils s'en emparent. J'entends qu'ils demandent aux paysans en quel endroit je me tiens caché et que ceux-ci répondent que j'ai pris à pied la poudre d'escampette, dans la direction de la forêt, pour y rejoindre mes camarades... »

Il n'en fallait pas plus pour effrayer nos Badois et les inciter à en rester là de leurs recherches. Ce renseignement confirmait en effet les dires du gendarme Kœhler, qui, conduit devant le capitaine commandant le détachement, lui avait déclaré que des lanciers français évoluaient dans la contrée. Le comte Zeppelin, craignant que les coups de pistolet n'aient attiré leur attention, fit aussitôt partir ses hommes. Lui-même, n'ayant plus de cheval, enfourcha celui de Toussaint et disparut au galop pour pousser sa reconnaissance dans la direction de Shirlenhof.

Lux partis, Toussaint put aller accomplir en paix sa mission et rejoindre ensuite son détachement, qui le dirigea sur l'hôpital de Hagenau, où il fut enfin pansé.

Cependant, le capitaine Zeppelin avait, lui aussi, rejoint, sans doute, fallu de ça que le coup de lance de Toussaint privât l'Allemagne de son grand aviateur. Mais le destin ne l'avait point voulu, et le noble comte, qui n'avait dans sa reconnaissance hardie, rencontré qu'un gendarme et qu'un lancier français, pouvait certifier aux chefs de l'armée allemande que notre mobilisation était, pour le moins aussi en retard que la leur, que la concentration de nos troupes était loin, bien loin d'être réalisée, et qu'ila pouvaient, en fin de compte, tout oser contre nous.

On sait qu'ils ne s'en firent point faute.

••

On a pu lire, sous cette rubrique, dans le numéro du 30 mars, une relation du général de Bernis sur cette première escarmouche de la grande guerre de 1870.

L'ouvrage du grand État-Major allemand ne mentionne le même incident que brièvement et sans commentaire.

J'ai pensé que la version allemande ne serait pas sans intérêt pour ceux des lecteurs qui n'ont pu la lire.

Je la transcris ci-après :

Sur le front sud de l'armée allemande, en avant de la Lauter, on n'avait encore aperçu que quelques douaniers, et pour se renseigner sur l'ennemi, le capitaine de l'état-major général württemberg-cois, comte de Zeppelin, entreprit, par ordre, le 24 juillet, une reconnaissance en partant de Lauter-

bourg, accompagné de 3 officiers et de 3 dragons badois. Il ne trouva le ruisseau de Selzbach que faiblement gardé par de la cavalerie, et parvint jusque vers Niederbronn, où se trouvait stationné le général français de Bernis avec le 12^e chasseurs à cheval.

Le jour suivant, durant une halte au Shirlenhof (1), la petite troupe lut surprise. Seul, le comte Zeppelin réussit à s'échapper, le lieutenant Winsloe, succomba, et tous les autres furent faits prisonniers.

P. c. c. LÉON SYLVESTRE.

Une amulette ancienne — Dans un livre de piété du xvi^e siècle, j'ai trouvé, collé sur le premier feuillet de garde, un petit carré de papier jauni. Ce papier me sembla d'abord être un ex-libris très ancien, mais il n'en était rien. Ce papier avait été mis avec soin dans ce volume, mais ne lui était pas destiné. C'était une amulette, qui ne devait pas nécessairement demeurer ensevelie trois siècles entre deux pages protectrices.

— Oui, ce papier était une amulette et voici ce que j'y lus :

*Sancti Tres Reges Gaspar
Melchior, Balthasar Orate
Pro nobis nunc et in hora
Mortis nostrae*

Ces billets ont touché aux trois testes des Saints-Rois à Cologne, ils sont pour les voyageurs contre les malheurs des chemins, maux de teste, mal caduque, fièvre, sorcellerie, toute sorte de maléfice, et mort subite.

Et à gauche, au bout du billet, un bois représentant en haut l'adoration des Rois mages et en bas le Rhin avec la cathédrale de Cologne indiquée grossièrement.

...N'est ce pas délicieux et charmant ce porte-bonheur, ce soutien minuscule, peu encombrant, et si indispensable à tous et à toutes ?...

Combien nous faudrait-il aujourd'hui de fétiches pareils pour nous aider contre les voitures, les automobiles, les périls de la rue ?

CHARLES OULMONT.

(1) Un hameau avec auberge où s'était arrêté ou dissimulé le détachement allemand, à quelques kilomètres au sud-est de Niederbronn).

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMRON, St-Amand-Mont-Rond.

44^e ANNÉEN^o 121831^m, r. Victor-Massé31^m, r. Victor-MasséPARIS (IX^e)Cherchez et
vous trouverezIl se faut
entraiderPARIS (IX^e)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

609

610

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

Le cardinal Dubois. — Un ouvrage nouveau vient d'appeler, tout dernièrement, l'attention sur le cardinal Dubois : un aimable intermédiaire pourrait-il m'indiquer les études récentes qui ont raconté ses derniers moments, et me dire si le château où il mourut à Meudon est bien celui qui sert actuellement d'Observatoire ?
P. DE LA HAIE-LONGUE.

Le port de l'épée sous l'ancien régime. — On lit fréquemment, dans les rapports de police du XVIII^e siècle, que nombre de gens portent indûment l'épée, tels les juifs, les comédiens, les clers de procureur et autres, des lettrés et des artistes. Il ne semble pas cependant que les inspecteurs de police, les lieutenants de robe courte ou même les exempts aient dressé des procès-verbaux de contravention pour le port illégal de l'épée. Tout au plus, formulaient-ils des avertissements. La tolérance était très large. N'existait-il pas cependant des règlements formels ?
SIR GRAPH.

La maison natale du baron Haussmann — On sait que le baron Hauss-

mann, l'ancien préfet de la Seine, est né à Paris le 27 mars 1809, « dans un petit hôtel entre cour et jardin, qui dépendait de l'ancienne propriété du fermier général Beaujon, et que, Préfet de la Seine, il fit démolir, pour former la petite place où finit le boulevard Haussmann et commence l'avenue de Friedland, tout en haut du faubourg Saint-Honoré. » (*Mémoires*, t. I, p. 13). Or, son acte de naissance indique qu'il est né rue du Faubourg-du-Roule, 55, ce qui correspondait au n^o 187 actuel, situé en face l'hôpital Beaujon. C'est du reste un immeuble moderne, construit sous le deuxième empire. Néanmoins, il y a contradiction, et je demanderai si l'un de nos collaborateurs pourrait préciser l'emplacement exact de la maison natale de l'auteur de la transformation de Paris ?

GOMBOUST.

Maître André, perruquier. — Le dernier tremblement de terre de Lisbonne — dont les conséquences ont été assez bénignes — a rappelé le premier qui fut terrible. Et naturellement on a évoqué le souvenir de la tragédie burlesque qui lui a emprunté son titre. Elle fut jouée en 1805 on sait avec quel succès de comique. Son auteur était maître André, perruquier.

Que sait-on de la vie de ce personnage, né à Langres, dit-on ? Est-il bien vraiment l'auteur de cette tragédie : n'y a-t-il pas derrière lui quelque client facétieux ? On cite parfois le comte de Dampierre.

D' L.

LIX — 12

Le collège de chirurgie de Lyon au XVIII^e siècle. — Où pourrais-je trouver des renseignements sur les membres du collège de chirurgie (à Lyon), au XVIII^e siècle ? Existe-t-il une monographie ?
D. A.

Eglise Saint-Nicolas de Rouen démolie en 1840. — Des collectionneurs connaîtraient-ils des vitraux anciens provenant de cette église ? On connaît un vitrail de la Visitation à la cathédrale d'York en Angleterre. Pourrait-on avoir des renseignements sur une chapelle de Lord Stafford ? qui est signalée comme en possédant. D'autres objets provenant de Saint-Nicolas de Rouen seraient-ils en possession de collectionneurs français ou anglais ?

GEORGES LEFRANÇOIS.

La sous-répartition de l'impôt foncier — On sait que les conseils d'arrondissement ont pour principale fonction la sous-répartition de l'impôt foncier. Y a-t-il des exemples de conseils d'arrondissement qui auraient refusé de procéder à cette sous-répartition de l'impôt ? U.

Les « châteaux de la Touche ». — Plusieurs châteaux dans la vallée de la Loire, notamment en Orléanais, Sologne, Touraine et Anjou, portent le nom de « château de la Touche ». Je serais heureux de savoir l'origine de ce nom.

M. T.

Rectification du nom patronymique. — Moyens pratiques. — Quels sont les modes et moyens pratiques, rapides, pour la rectification du nom de famille mal orthographié dans les actes publics ou privés ?

Vicomte C. DE BL.....

Comte de Bellemare d'Albon en 1766. — Je désirerais être documenté sur la personnalité d'un comte de Bellemare vivant en 1766.
D. A.

André Blay et François Burdel. — Je serais heureux d'avoir des rensei-

gnements sur la vie et les œuvres de *André Blay*, peintre, et de *François Burdel* artiste, vivant à Lyon dans le dernier quart du XVIII^e siècle.
D. A.

Cavazzoni Zanotti (Jean André) dit Octave. — J'ai eu sous la main un manuscrit italien du XVIII^e siècle, qui donne la généalogie des Cavazzoni-Zanotti, famille originaire de Bologne dont sont issus un peintre et des savants. D'après cette généalogie, Jean-André Cavazzoni-Zanotti appartenait à la troupe des Italiens, où il jouait le rôle d'*Octave*. Il épousa, en secondes noces, à Paris, le 2 décembre 1672, Marguerite Enguerrand, née à Abbeville, d'une famille appartenant à la bourgeoisie parisienne, qui lui donna treize enfants, six nés à Paris de 1674 à 1682, les autres nés à Bologne où Jean-André vint terminer ses jours.

Cette généalogie donne aussi la postérité de la famille Enguerrand, dont seraient issues les familles Picquet, de Faverolle, Lescot, Godefroy, etc...

Ce Jean-André a-t-il laissé des traces de son passage sur le théâtre à Paris ? Sa femme a-t-elle aussi joué un rôle au théâtre ?
G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Famille de Crény. — Existe-t-il des représentants de la famille de Crény dont une branche était établie à la Guadeloupe à la fin du XVIII^e siècle ? Il me serait agréable d'avoir quelques adresses.

DESMARTYS.

Daoust, adjudant-général à l'armée d'Italie. — Je possède une feuille de papier à lettres, de format in-folio, portant en tête une très belle vignette gravée de l'armée d'Italie. En dessous est imprimé ce qui suit :

Au quartier général de le an 8^{me} de la République Française.

Daoust adjudant Général, chef de l'Etat-Major de la Division.

Quel était ce Daoust ? Était-ce un des frères du général de division qui avait commandé en chef l'Armée des Pyrénées-Orientales en 1793 et qui fut guillotiné le 2 juillet 1794 ?
PAUL PINSON.

Fenimore Cooper à Lyon. — On lit dans le *Lyon Républicain* :

Un des prédécesseurs de M. John Cowert

l'honorable consul des Etats-Unis à Lyon, fut un romancier fameux, Fenimore Cooper, dont les livres ont bercé notre enfance.

Fenimore Cooper qui fut d'abord marin, rentra chez son père après cinq années de navigation et embrassa la carrière diplomatique. Il fut consul à Lyon de 1826 à 1829. C'est durant son séjour à Lyon que furent publiés, notamment : *Le Dernier des Mohicans*, *la Prairie*, *l'Ecumeur des Mers*, *Le Corsaire Rouge* et *les Furlains d'Amérique*.

Il serait curieux de trouver en notre ville quelques Lyonnais ayant souvenir de Fenimore Cooper !

Nous faisons nôtre cette curiosité.

Gilles de Moinville. Gilles de la Londe. — Je serai reconnaissant de tous renseignements sur les familles Gilles de Moinville et Gilles de la Londe qui ne sont peut-être que des rameaux d'un même tronc. La première était représentée à Langres au XVIII^e siècle par un officier de la maréchaussée marié à Anne-Clément de la Roncière. Leurs descendants s'allièrent aux Roger de Fontenay, Pietrequin, Gavinet de la Rochassière, de Beurges.

Gilles de Moinville est originaire du duché de Bar.

P. Ioset, armurier. — Pourrais-je avoir quelques renseignements sur un armurier du XVIII^e siècle qui signait des armes :

P* (étoile) OSET

Quelle ville habitait-il ? Était-il célèbre à son époque ? P. Y. SEBILLOT.

Manzoni. — Le professeur G. Gallavresi, 23, via di Monte Napoleone, Milan, prépare une édition de la correspondance de Manzoni, et serait très reconnaissant aux personnes qui, possédant des lettres de cet écrivain, voudraient bien le lui faire savoir. Il s'entendrait avec elles sur le moyen de les publier.

Le tombeau de Maupertuis. — Pierre Louis Moreau de Maupertuis mourut à Bâle en 1759 et fut enterré à Dornach, village au voisinage de Bâle, où se trouve maintenant encore l'épithaphe dont l'inscription fut réédifiée par son ami, Jean Bernouilli. Le corps fut transporté en 1826 à Paris.

A quel endroit se trouve maintenant le tombeau de Maupertuis à Paris ?

Prof. F. B.

Famille de Perponcher. — Notre revue a en Hollande d'aimables et érudits lecteurs et collaborateurs. Puis-je espérer que l'un d'eux me fera l'amitié de me dire ce qu'il sait sur cette famille qui quitta la France, probablement lors de la Révocation de l'Edit de Nantes, pour se fixer aux Pays-Bas, d'où un rameau émigra en Prusse (auquel appartenait le comte von Perponcher, qui avait une haute situation à la Cour, décédé récemment et dont les journaux ont parlé, mêlé qu'il fut à la politique) ?

D'où venait-elle ? De Guyenne, vraisemblablement. Son nom patronymique n'était-il pas *Joas* ? Je le soupçonne et pense que la généalogie de ces grands signeurs hollandais et allemands peut me renseigner.

SAINT-SAUD.

Miniatures signées du Pille. — Je serai reconnaissant à tout lecteur qui pourra m'indiquer des miniatures signées du Pille (D. P.). Le baron du Pille, ancien officier au Royal-Lorraine-cavalerie, a fait un certain nombre de miniatures en émigration avant 1800, puis en France.

Le baron du Pille avait l'habitude d'inscrire sur un papier pelure collé contre l'ivoire le nom de la personne représentée et la date de la miniature.

DE N^o

La collaboratrice masquée de Radet. — Radet, l'auteur dramatique de la fin du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e, que les contemporains appelaient « un des doyens et des régénérateurs du vaudeville français », se faisait aider à cette régénération par un certain nombre de collaborateurs, qu'il oubliait quelquefois de nommer sur les affiches en sur les pièces imprimées : par exemple, une dame qu'un de ses biographes disait « une femme de beaucoup d'esprit, d'un goût sûr, d'un tact fin et délicat et dont la modestie égale le talent, car elle persiste encore aujourd'hui à garder l'anonymat ». (Ceci était écrit vers 1832).

Pourrait-on me dire quelle était la collaboratrice masquée de Radet ?

PAUL EDMOND.

Regnico. Edmond-Vital-Victor.
— Pourrait-on publier l'acte de naissance de ce mystérieux personnage dont le rôle en septembre 1870 fit tant de bruit ?

Il serait né à Paris en 1822 et mort à Ramsgate en novembre 1886.

Pourrait-on aussi donner l'acte de décès de son père ?

A. DE B.

Don Giovanni Zobly, prince de Zibit en Arabie ? — Pourrai-je avoir des renseignements sur le personnage qui parut sous ce nom en France, en 1761, et fut reconnu être un fourbe ?

D. A.

Musée ou Muséum de Bordeaux.
— En dépouillant divers papiers d'une succession, j'ai eu occasion de trouver un diplôme (en blanc), sur parchemin, signé d'avance par MM.

Delisleferme président du Muzée (sic).

Degranges, commissaire ;

L'abbé Picard, secrétaire.

En tête de ce diplôme était une vignette gravée surmontant les mots « Musée de Bordeaux », et consistant en une sorte d'écusson très orné sur lequel étaient représentés :

1° en haut, un oiseau en plein vol, emportant à une de ses pattes un fragment d'un lien par lequel il avait été retenu ;

2° en bas, une balance posée sur une table. Le tout sous une banderole portant les mots Liberté, Egalité, et au-dessus de l'écusson une couronne de chêne à la place qu'occupent habituellement les couronnes nobiliaires.

Ce diplôme en blanc était accompagné d'une lettre adressée à M. Blater négociant, pourvue d'un en tête gravé représentant divers attributs artistiques (une palette, un buste, un chevalet, etc.) sous un arbre auquel étaient appendus des médaillons portant des noms d'auteurs : Pline, Buffon, Montesquieu etc...)

Au-dessous de la vignette sont gravés les noms de MM. Rodrigues et Goethals, membres de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, fondateurs du Muséum de l'instruction publique.

La lettre, qui est du 10 germinal an 10, et qui est signée en manuscrit de MM. Rodrigues et Goethals, invite M. Blater à assister à une *veillée des muses* qui doit avoir lieu le 26 germinal et mentionne le versement par M. Blater (le vrai nom

était Blatter) d'une souscription, dont le montant n'est d'ailleurs pas indiqué.

Avec ces pièces étaient quelques exemplaires d'une vignette identique à l'écusson gravé en tête du diplôme sur parchemin, mais avec les seuls mots « Musée de Bordeaux », et portant l'indication du nom du dessinateur « Pallière F. » : c'étaient peut-être des cartes d'entrée (?) Un de nos confrères aurait-il des notions complémentaires à nous donner sur le musée ou muséum de Bordeaux, sur ses fondateurs, sur son succès et sa durée, etc ?

V. A. T.

« **Les Chambres comiques** ». — Revue satirique des débats parlementaires. Texte par Georges Duval. Dessins par Emile Cohl.

Cette publication a paru en 1886, chez Jules Lévy, éditeur, 2 rue Antoine Dubois, à Paris.

J'en possède les trois premiers numéros des 5-12 et 19 octobre 1886. Existe-t-il une suite et quand a-t-elle cessé de paraître ?

Merci d'avance pour les renseignements qui pourraient m'être obligeamment donnés.

VICTOR DESÉGLISE.

Faiseur d'oreilles et raccommodeur de moules. — Que signifie, dans la langue du XVIII^e siècle, cette double expression ? Elle figure au bas d'une gravure d'un genre plutôt galant, reproduisant un tableau de Lancret. Cette gravure fait partie d'une série (notamment les quatre saisons) dont les personnages hommes et femmes ont les vêtements découpés dans la gravure, et remplacés par de petits morceaux d'étoffe (satin, drap, etc...) de couleur, reproduisant les costumes de l'époque, du plus gracieux effet. Cette série où les tissus complètent la gravure, est-elle connue et rare ?

Je pose donc deux questions.

M. B. B.

Comme « **La guenon du pays de Nod** ». — Quelque collaborateur obligeant pourrait-il me donner le renseignement suivant, dont se sert Alexandre Dumas : Comme « la guenon du pays de Nod ».

Quelle signification a cette expression ?

LÉON SAGET.

« Je ne reconnais pas d'autre signe de supériorité que la bonté ». — Quel est l'homme célèbre qui a dit cela?

BOOKWORM.

« Si l'étois puce » : chanson à retrouver. — Un bibliophile mâconnais m'a montré, ces jours-ci, deux rares petits volumes de Noël's édités à Mâcon dans le courant du XVII^e siècle. Le premier volume a pour titre :

NOËLS NOUVEAUX, | DEDIEZ | A S. JOSEPH, | par B. Fontanettes, Prestre | Theologien, curé de | Iullienas. | A Mascon, | chez Simon Bonard, Imprimeur de la | Ville et Marchand Libraire. | M. DC. LX. Un volume de 60 pages, 139^{mm} × 79^{mm}, 1660.

Le second volume, daté de 1666, porte un titre semblable, à cela près que l'abbé B. Fontanettes était alors curé de Romaneche.

Pour chaque Noël est indiqué l'air sur lequel il devait être chanté. Quelques-unes de ces indications sont curieuses :

Premier volume, page 27, air : *Si l'estois puce, ma foy ie vous chatoüillerois*. — Page 51, air : *Ha ! qu'il est doux de faire un adullère*.

Deuxième volume, page 18, air : *Faisons nous tous Mahometans*. — Page 32, air : *Lentens le cu du verre*.

On pourra épiloguer sur l'inconvenance ou la naïveté du prêtre qui, au cours d'une cérémonie religieuse, invitait les fidèles à entonner de tels airs ; on y verra plutôt, entre mille autres, une preuve de la liberté d'esprit des gens de cette époque. Mais là n'est pas le point qui m'intéresse. Je serais très reconnaissant à l'ophélète qui voudrait bien me donner le texte complet de la chanson *Si l'estois puce* ou du moins des indications précises me permettant de la retrouver. ISKATEL.

Emploi de l'orthographe anglaise pour la transcription des noms étrangers. — Notre *Intermédiaire* a

présentement, dans ses colonnes, une rubrique : *Prononciation des noms étrangers*. Chaque fois que je vois apparaître cette rubrique, j'ai envie d'en soumettre à notre savant directeur une autre, celle qui est libellée un peu longuement ci-dessus. Si je ne l'ai pas fait depuis longtemps, c'est que cette rubrique doit plu-

tôt donner lieu, me semble-t-il, à une critique de ce qui se fait qu'à une réponse précise à une demande. C'est cependant une question que de savoir par quelle aberration nous en sommes arrivés, dans la presse et ailleurs, à adopter l'orthographe anglaise pour écrire beaucoup de noms étrangers. C'est encore une autre question de savoir quels sont ces noms, pour le cas où l'on voudrait réformer cette mauvaise habitude.

Voici quelques exemples ; presque tous les journaux écrivent *Shanghaï* au lieu de *Changhaï* ; je ne sache pourtant pas que le *Sh* existe dans notre langue. Serait-il donc si difficile de transcrire sous la forme très française *Changhaï* le nom de la grande ville chinoise ? Je ne connais guère que le *Journal des Débats* qui en use toujours de cette manière.

Puisque nous sommes en Chine, tous les journaux étaient pleins ces jours-ci de renseignements sur le chemin de fer *Hankau-Canton*. Pourquoi *Hankau* ? Pourquoi ne pas écrire *Hankeou* comme cela se prononce... en français, et adopter l'orthographe anglaise *Hankau* ?

Passons en Perse. Quelle singulière manie d'écrire le titre du souverain de ce pays *Shah*, en anglais, au lieu de *Chah*, en français ! De même je vois sans cesse imprimer *Sboa* pour *Choa*. Et puisque me voici en Abyssinie, je demanderai encore pourquoi ces jours-ci même, à propos du vote de la loi sur le chemin de fer de Djibouti à Addis-*Abbaba*, je vois partout imprimé ce dernier mot *Abeba* avec un *e* parce que les Anglais le prononcent ainsi. Tous nos voyageurs français, qui ont jadis révélé au monde le pays des Négous, ont toujours écrit *A. Addis-Abbaba*.

La raison de l'adoption de cette orthographe anglaise pour les noms étrangers est malheureusement bien connue : c'est la main-mise de la Grande-Bretagne sur presque toutes les lignes télégraphiques internationales. Les télégraphistes anglais envoient naturellement à toutes les agences correspondantes les noms tels qu'ils les transcrivent eux-mêmes, et ces agences, pas plus en France qu'ailleurs, ne prennent le soin de les remettre en français. Mais ce que les agences ne font pas, est-ce que les journaux ne pourraient pas le faire ? Les secrétaires de rédaction — qui ont, je

crois, une Association très bien organisée — ne pourraient-ils s'entendre une bonne fois avec leurs protes pour rétablir en orthographe française, au moins ceux de ces noms qui sont les plus connus et qui paraissent le plus fréquemment dans les dépêches, tels que Changhaï ou Chah dont je parlais tout à l'heure.

On me dira que j'attache beaucoup trop d'importance à des vétilles. Ce n'est pas mon avis. Le patriotisme, qui prend ses racines dans ce qu'il y a en l'homme de plus respectable et de plus noble, n'est pas seulement l'idéal le plus élevé d'un bon citoyen, idéal auquel il est prêt à sacrifier sa vie, s'il le faut, dans les grandes crises qui le mettent en péril. C'est aussi un sentiment qui doit se montrer dans les plus petites choses, dans celles qui sont le plus indifférentes en apparence ; c'est une personnalité morale que l'on doit défendre chaque jour contre l'envahissement des autres entités nationales. Les Anglais, — nos maîtres en utilitarisme — le savent bien et nous en donnent maint exemple. Ils ne négligent aucun petit moyen pour exalter leur pays, répandre leur influence et propager leur langue, principal agent de cette influence.

Je demande donc à mes excellents confrères de l'*Intermédiaire* de faire campagne autour d'eux, dans les journaux surtout, contre la manie de transcrire avec l'orthographe anglaise les noms étrangers ; et pour donner un but précis à ma question, je les prie de nous dire quels sont ceux de ces noms, estropiés à l'anglaise, qu'ils ont remarqués dans leurs lectures et qu'il y aurait lieu de signaler à nos imprimeurs pour les redresser « à la française ».

Comte de CAIX DE SAINT-AYMOUR.

**La source ferrugineuse des Bati-
gnolles.** — Au cours d'un intéressant article paru, sous ce titre « Paris ville d'eaux », dans le *Supplément du Figaro* du 3 avril 1909, l'auteur, M. Hector Hogier, passe en revue les nombreuses sources naturelles, aujourd'hui pour la plupart taries, qui jadis jaillaient à Paris. Or, je constate qu'il en oublie au moins une : celle de la rue Sauffroy, au fond des Bati-
gnolles. Il me souvient que jeune alors — c'était avant la guerre, — j'allais sou-

vent puiser à cette source enclose, au milieu d'un jardin, dans une propriété privée et dont les vertus curatives étaient justement appréciées dans ce quartier reculé. A la fois ferrugineuse et sulfureuse, sa composition offrait plus d'une analogie avec celle des eaux d'Enghien, si universellement connues. D'importantes maisons de rapport couvrent aujourd'hui la surface du jardin qui lui servait autrefois d'asile.

Quelqu'un pourrait-il me dire ce qu'est devenue cette source de la rue Sauffroy et si on l'exploite encore ?

A^o LIBERT.

Moutons en redingotes. — Dans le 3^e volume de ses *Mémoires*, page 198, Mme de Boigne dit, en parlant du maréchal Marmont, duc de Raguse : « Tout l'hiver précédent, il nous avait entretenus de ses moutons vêtus qui devaient être une source de fortune incalculable... Je vis de pauvres bêtes cousues dans les peaux d'autres moutons déjà tombées en haillons, étouffant de chaleur et ayant la tournure la plus grotesque. Le calcul du maréchal était que la redingote coûtait 4 fr. et durait 18 mois, la toison devait se vendre 6 à 7 fr. et plus, et les animaux n'être plus sujets à aucune maladie. Les livres du régisseur prouvaient que la redingote coûtait 7 fr., ne durait qu'un an malgré des rapiécetages qui la faisaient revenir à 9 fr. La toison ne se vendait que 40 sols de plus que celle des bêtes non vêtues et les maladies étaient au moins aussi fréquentes et plus contagieuses. »

Il semble que toute cette histoire de moutons habillés ne soit qu'une pure folie. Qui avait pu inventer un pareil système ? Connaît-on d'autres exemples de ce genre ?

C. DE LA BENOTTE.

Porte-letton. — Je trouve sur un ex-libris anonyme du XVIII^e siècle la mention manuscrite suivante : « à M. Revertégat, 2^d porte-letton de Sa. M. ». Est ce bien porte-letton ? que signifie ce terme ? Je n'ai pu le trouver nulle part. Les armes qui figurent sur cette pièce sont : *d'azur à une étoile de seize rais d'argent*.

NISIAR.

Réponses

Alliances et parentés avec la famille de Jeanne d'Arc (LIX, 446, 563). — De la *Revue du Berry* (avril 1909, p. 104-105):

Parmi les membres de la famille de Jeanne d'Arc habitant le Berry et sans vouloir entreprendre une nomenclature d'ensemble (qui nous mènerait trop loin), il nous est particulièrement agréable de signaler l'un des amis de cette *Revue*, M. Albert de Nonancourt, transplanté de Lorraine à La Châtre par suite d'une alliance.

Voici sommairement comment s'établit ce lien de famille :

On sait que Jehanne d'Arc, la Pucelle d'Orléans, fille de l. Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée, avait eu trois frères et une sœur : 1° Jacques ou Jacquemin d'Arc du Lys ; 2° Catherine d'Arc ; 3° Jehan d'Arc du Lys ; 4° Pierre d'Arc. C'est de la descendance de ce dernier que nous avons à nous occuper.

II. — Pierre d'Arc, le chevalier du Lys, seigneur de l'Île aux-Bœufs, près d'Orléans, épousa en premières noces Jeanne Baudot, de Domrémy, dont il eut un fils mort sans hoirs ; il prit une seconde femme (Jeanne de Prouville, selon toute apparence) qui lui donna 4 enfants, dont :

III. — Helvide, Hauvy ou Hawy du Lys, marié (contrat 4 juillet 1567) à Etienne Hordal, gentilhomme champenois, déjà veuf ; d'où :

IV. — Vaultrain Hordal. De ce rameau est sortie après cinq générations :

V. — Antoinette Hordal du Lys (1689-1757), fille de François, écuyer, seigneur de Vannecourt, conseiller au parlement de Metz ; elle épousa Frédéric Le Duchat, écuyer, conseiller au Parlement de Metz, d'où :

VI. — Marthe Le Duchat, mariée le 3 mai 1735 à Michel de Saint-Blaise, conseiller au Parlement de Metz, d'où :

VII. — Jean-François-Louis de Saint-Blaise, époux de Dlle Suzanne de Leury du Proy, d'où :

VIII. — Marthe-Philippine de Saint-Blaise, mariée à Charles de Latouche, d'où :

IX. — Anais de Latouche, épouse

d'Alexandre de Nonancourt, d'où entre autres enfants :

X. — Albert de Nonancourt, fixé en Berry par son mariage avec Mme Magdeleine Pinet du Pin.

(Voir notamment *La famille de Jeanne d'Arc*, par E. de Bouteiller et G. de Braux, Paris, 1878, *passim*).

Le sang qui a coulé était-il donc si pur ? (LIX, 387, 572). — Ce mot est bien de Barnave qui le prononça, le 23 juillet 1789, à l'Assemblée Constituante, à propos de l'assassinat de Foulon. — Une légende veut que le jour où Barnave monta sur la charrette qui devait le conduire à la guilotine, un individu vint lui jeter cette phrase : « Barnave, le sang qui va couler est-il donc si pur ? » PAUL EDMOND.

Le trésor de Berne (LIX, 443, 507, 574). — Ni Mme de Staël, ni M. Thiers, ni M. Huffer ne donnent la vérité sur cet objet. On la trouve dans les *Mémoires* de Gottlieb de Jenner, commissaire de guerre en chef de la République de Berne, publiés à Berne chez K. J. Wyss en 1887, accompagnés de tous les documents et extraits de comptes ayant rapport au trésor et aux négociations auxquelles il donna lieu ; ainsi que dans un article du « Neues Berner Tasschenbuch » pour 1897 traitant la matière d'une façon définitive en se basant sur tous les documents tant officiels que privés publiés sur elle.

Les Français entrèrent à Berne le 5 mars, sous la conduite du général Schauenburg, et ce ne fut que le 6 que le général Brune vint prendre le commandement.

Du 5 au 21 mars, où commença l'inventorisation du trésor, on en retira un demi-million de francs. L'inventorisation faite par le Commissaire ordonnateur en chef Rouhière, en présence du chef de l'état-major général de l'armée française, Sornès, et de Jenner, donna un produit de 4.071.301 livres tournois.

Ce ne fut que le lendemain, lorsqu'on se rendit de nouveau au trésor pour en extraire 600.000 francs, qu'on trouva les caisses remplies de pièces d'or, et telle fut la joie des Français, qu'ils firent cadeau aux employés de la trésorerie de trois sacs d'espèces en argent et à Jenner de 1.400 ducats en or, tandis que les offi-

ciers ne manquèrent pas de remplir tout à leur aise les poches de leurs manteaux. Le contenu de ces caisses ne fut pas compris dans l'inventaire.

La somme de 4.971.301 citée ci-dessus augmenta jusqu'à 7.956.197 par le pillage des autres caisses publiques.

Le gouvernement Bernois avait fait partir pour Interlaken des sommes assez importantes dès le 3 mars, pour subvenir aux frais de la guerre. Un certain Junod d'Yverdon, espion français, révéla ce fait en présence de Jenner qu'il ne connaissait pas, au général Brune. Jenner, dans la conversation qu'il eut ensuite avec Brune, obtint de celui-ci, moyennant la promesse de 200.000 fr., un passeport pour faire passer cet argent en Allemagne par le territoire Lucernois, sous prétexte de faire des achats de blé pour l'armée. Par un concours de circonstances défavorables, trop long pour être rapporté ici, l'affaire manqua, et les barils de numéraire rentrèrent presque en totalité à Berne : de même que les valeurs étrangères, se montant à 12 et non à 18 millions, comme le dit M. Fromm. Malgré l'insuccès de l'opération, Brune réclama ses 200.000 fr. et Jenner prétextant ne pas avoir d'argent, Brune lui suggéra l'idée de le prendre dans les barils ramenés sans diminuer le nombre de ceux-ci.

Jenner profitant de l'occasion préleva une somme de 500.000 fr. dont 200.000 fr. furent remis à Brune tandis que 300.000 fr. servirent à couvrir les besoins du gouvernement Bernois. On n'entendit plus parler du reste.

Les valeurs étrangères consistant en obligations anglaises, Jannoises et allemandes dont le détail se trouve dans l'appendice 89 des *Mémoires* de Jenner, étaient nominatives et par là d'une valeur relative pour les Français.

Jenner fut envoyé le 25 mars à Paris avec ces valeurs, et réussit à conclure avec Talleyrand le traité du 8 Floréal (27 avril), par lequel l'Etat de Berne restait en possession des obligations sur l'étranger, moyennant paiement de 4 millions. Ce traité ne fut cependant pas conclu sans un pot de vin d'un million, dont M. Radix de Sainte-Foy qui avait la confiance de Talleyrand toucha 100.000 fr. tandis que le reste fut versé à la Caisse

Noire, ou caisse des fonds secrets, à la disposition du Directoire.

Ce traité éprouva cependant une opposition acharnée de la part de Rapinat, de funeste mémoire, qui parvint à en retarder l'exécution quelque temps.

Pour payer ces quatre millions on frappa d'un impôt de deux millions les familles gouvernantes, à raison de 6 o/o de leur fortune pour les anciennes et de 3 o/o pour celles admises au gouvernement en 1785.

C'est ainsi que les familles de Sinner, Frisching, Tavel, Tscharner, Graffenried, May, Sturler, etc., etc., payèrent des sommes variant jusqu'à 45.000 fr., ce qui fit dire par Talleyrand à Jenner : « La liste de vos contribuables vous servira dans la suite de livre d'or. » Ce furent cependant en grande partie ces impositions qu'on prétendit plus tard avoir été prélevées sur les fonds de l'Etat, qui donnèrent lieu aux récriminations des partis politiques, qui, malgré un accord conclu en 1841 et qu'on croyait pouvoir considérer comme définitif, se prolongèrent jusqu'en 1852.

De l'argent trouvé à Berne on envoya 3 millions à Bonaparte à Toulon, 1 million 800.000 fr. servirent au paiement de l'arriéré des soldes, 800.000 aux dépenses secrètes des généraux et 1.100.000 aux fournisseurs de l'armée, en tout 6 millions 700.000 fr.

Les sommes sauvées par Jenner, et dont il rendit compte au gouvernement Bernois, contre acquit et décharge au commencement de 1804, se montaient à 281.017 fr. y compris les 1400 ducats.

Résument, la France eut officiellement du trésor de Berne et des caisses publiques. 7.956.197
Rachat des valeurs étrangères. 4.000.000

Fr. 11.956.197
tandis que le trésor lui-même se montait à : valeurs étrangères. Fr. 12.206.228
Trouvés à l'inventaire 4.971.301
Prélevés avant l'inventaire. 500.000
Transportés dans l'Oberland et ramenés à Berne, env. 2.200.000
Sommes sauvées par Jenner. 281.017

Fr. 20.158.546
sans tenir compte du contenu inconnu des caisses renfermant l'or monnayé.

F. KOCH J^r.

Le camp de Zeist (LIX, 498). — Ce n'est pas en 1803 ; mais au mois de mars 1804, que le général, et non le maréchal, Marmont fut nommé général en chef du camp d'Utrecht.

« Il eut l'idée, écrit-il dans ses *Mémoires*, de faire construire un monument durable qui rappelât, aux siècles futurs, notre séjour dans cette plaine, le but de notre station, et qui perpétuât le souvenir des victimes, dont la France et son chef avaient déjà illustré les armes françaises. »

Ce fut une pyramide en terre revêtue de gazon et ayant des angles de quarante-cinq degrés ; elle eut cent cinquante pieds et, à sa base, soixante-quinze pieds de hauteur.

Chaque général, chaque officier supérieur et le général en chef furent munis d'outils et travaillèrent comme le dernier soldat à cette érection. Les travaux durèrent vingt-sept jours. L'inauguration eut lieu en septembre 1804.

Ce monument existe encore, il est exactement entre le bourg de Veenendal et la petite ville d'Ede, sur la gauche de la ligne de chemin de fer qui va d'Utrecht à Arnhem.

Il est exact qu'une localité voisine reçut un peu plus tard le nom d'Austerlitz, mais je n'ai pu retrouver laquelle.

GEO L.

..

La pyramide élevée par les troupes françaises et bataves, commandées par Marmont, en 1804, existe toujours et est un lieu d'excursion assez fréquenté. Il y a une dizaine d'années le propriétaire, M. de Beaufort, fit construire un obélisque sur le sommet de la pyramide et, à cette occasion, on déterra les documents enfermés dans une boîte de plomb que Marmont y avait déposés.

La boîte de plomb rongée en partie, se trouve, avec les documents, au musée d'Amsterdam. La pyramide était construite primitivement en gradins de gazon, mais le temps a fait disparaître les gradins et les quatre côtés ne présentent qu'une surface plane. Un escalier mène à une plate-forme entourant l'obélisque, d'où on a une vue magnifique sur la province d'Utrecht jusqu'au Zuiderzée.

Sur l'emplacement du camp de Mar-

mont, s'élève un petit village nommé Austerlitz au milieu duquel se trouve encore un des puits que Marmont fit creuser. A peu de distance de l'emplacement de l'ancien camp se trouve le camp actuel de Zeist servant pendant une partie de l'année aux troupes du génie de la garnison d'Utrecht, ainsi qu'aux rassemblements périodiques de la landweer.

On trouve des détails sur cette construction dans les *Mémoires* de Marmont, édit. Perron, Paris 1857, vol. II, livre VII, et dans le *Journal de route* du capitaine Robinaux, Plon 1908, page 17 et suivantes.

D'après les actes que me fournit un ami obligeant, le Maréchal Marmont acheta, le 16 avril 1805, pour la somme de 18.000 fr. la ferme de Heyschoten sur les terres de laquelle la pyramide avait été érigée. Le 24 février 1816, le Maréchal revendit le tout à M. van Asch van Wyck bourgmestre d'Utrecht, pour la somme de 10.500 fr. Pour la curiosité, je fais suivre copie d'un acte rédigé en français par lequel le Maréchal indemnisa les gardiens auxquels il avait confié la garde de la pyramide.

Copie.

Par devant M. Jean Fabius et son collègue, Notaires publics à la résidence d'Amsterdam furent présents :

Les sieurs Jean-Baptiste la Roche, Barend Philips et Louis Faivre, tout trois anciens militaires, demeurant à Heyschoten, près du village de Woudenberg.

Lesquels reconnaissent par le présent, avoir reçu de Monsieur Jean-Nicolaas van Eys propriétaire et négociant à Amsterdam et de Messieurs Braunsberg et Comp^{ie}, aussi Négociants à Amsterdam pour compte de son Excellence Monseigneur Auguste-Frédéric-Louis Viesse de Marmont, Duc de Roguse, Maréchal et Pair de France, etc., etc., chacun d'eux une somme de deux mille florins faisant ensemble la somme de six mille florins argent courant de Hollande, à titre de gratification et d'indemnité de la pension, qui leur avait été accordée par son Excellence le Maréchal susdit et payée jusqu'à ce jour, pour la garde et surveillance d'une pyramide, érigée par elle, en l'an mil huit cent cinq (1806), sur sa terre de Heyschoten, près du village de Woudenberg.

Dont quittance.

Moyennant lequel paiement, qu'ils ont accepté avec une entière gratitude pour les procédés généreux de son Excellence le Maréchal susdit, les comparans renoncent pour

autant que besoin sera, à la Pension que son Excellence leur a bien voulu payer jusqu'à ce jour, en leur qualité de gardiens susdits, comme aussi à l'habitation, qui leur avait été accordée par elle sur sa ferme et terres de Heyschoten et aux fruits et revenus provenant d'icelles, ainsi qu'à tous droits et actions, qu'ils pourraient prétendre comme gardiens susdits, la charge de la ville d'Amsterdam.

Déclarant les comparans se désister pleinement, entièrement et sans aucune réserve de tous droits, qu'ils pourraient avoir acquis, soit à la pension, soit à l'habitation susdites consentant, pour autant qu'il leur concerne, à ce que son Excellence le Maréchal de Marmont dispose de sa ferme et terres de Heyschoten, comme de chose lui appartenant en toute propriété, exempte de toutes charges.

Dont acte :

Fait et passé à Amsterdam, en l'étude du Notaire Fabius, le trois février mil huit cent seize, et ont les Comparans, avec les Jits Notaires, après lecture faite, signé la minute des présentes, demeurée en la possession du dit notaire Fabius (signé) Jean-Baptist la Roche, Barend Phillips, Louis Faivre, T. M. de Man Notaire, J. Fabius notaire.

Geregistreerd te Amsterdam den vyfden February 1916. deel 1 10 Fo. 142 Rg. Case 7 ontv. met de verhoging zeven en dertig guldens tien stuivers (signé) Croiset.

T. M. de Man.

é. s. J. Fabius,
Notaire
F. Kock J^r.

—
Une amie de Napoléon I^{er} (LIX, 497). — La lettre dont parle M. V., signée *Petronilla Buonaparte*, a paru, avec un fac-simile de quatre lignes, dans la *Revue des documents historiques*, 2^e série, tome I, 1879, p. 150. Le nom de la signataire ne figure ni dans de Magny, *Maison impériale de Bonaparte*, ni dans Léonce de Brotonne, *Les Bonaparte et leurs alliances*, pour la raison bien simple que cette Petronilla Buonaparte n'exista vraisemblablement jamais. En publiant cette lettre, M. Etienne Charavay formulait cette réserve : « Cette Petronilla a-t-elle réellement existé, ou cette lettre est-elle l'œuvre d'un mauvais plaisant ? C'est ce que j'ignore. » Cette réserve n'était pas tout à fait inutile, car il suffit de lire la lettre pour se convaincre de son caractère apocryphe, Napoléon y est accusé de divers méfaits, d'ingratitude, d'abandon d'enfant, etc. Madame Mère elle-même a sa part dans les insinuations ca-

lonnieuses de cette lettre qui est le thème même sur lequel les pamphlétaires de Londres brodent depuis. D'ailleurs la date de cette épître est édifiante : 15 may [1804]. Elle félicite, un peu singulièrement Napoléon de son avènement à l'Empire. Or, cet avènement n'a été proclamé que par le sénatus-consulte du 18 mai suivant. Dès le 15, on l'aurait donc déjà connu à Ajaccio ? C'est pourquoi on comprend aisément que M. V. n'ait rien trouvé sur cette Petronilla dans les recueils des historiens sérieux qui s'occupèrent de la jeunesse de Napoléon.

HECTOR FLEISCHMANN.

—
Invasion de 1814 ; écrits sur cet événement (LIX, 115, 234, 286, 343, 514). — Un de ces ouvrages est celui de M. F.-F. Steenackers : *L'Invasion de 1814 dans la Haute-Marne*. (Paris, Didier et C^{ie}, 1868, 1 vol. gr. in-8°). Je le crois épuisé. Il présente beaucoup d'intérêt. On y trouve un grand nombre de documents, notamment des extraits des *Lettres historiques* de Dardenne, professeur au collège de Chaumont, sur l'occupation de cette ville par les armées alliées Dardenne a donné une peinture des Cosaques, qui, pour n'être pas flattée, n'en est pas moins vraie et fort curieuse. Puis vient celle des Bohémiens, ensuite le professeur trace de vivants portraits de l'empereur Alexandre et de l'empereur d'Autriche, beau-père de Napoléon. M. Henri Houssaye a cité plus d'une fois, dans son *1814*, le livre de M. Stenackeers et reproduit des passages des lettres de Dardenne.

Le très important ouvrage de M. Arthur Chuquet, *L'Alsace en 1814* (Paris, Plon-Nourrit, 1900, 1 vol. gr. in-8°), doit également être mentionné. L. D.

—
Ah ! les braves gens ! (T. G., 27 ; LIX, 238, 519). — M. F. Koch J^r me paraît s'être mépris sur le sens de la note dans laquelle je rapprochais le cri du roi de Prusse voyant charger les Français à Sedan : « Ah ! les braves gens ! » du mot prêté par Saint-Simon à Guillaume III d'Orange sur le champ de bataille de Nerwinden : « Ah ! l'insolente nation ! » J'avais voulu simplement constater un même sentiment d'admiration pour nos soldats, exprimé en des termes différents, mais également flatteurs. Avouerai-je que

« Insolente nation ! » me chatouille plus agréablement ? Espérons qu'en dépit des rodomontades nationalistes et des ignominies antimilitaristes nos soldats sauront encore un jour mériter de pareils témoignages. C'est le vœu d'un vieux jacobin, pas socialiste pour deux sous.

Pour finir, je rapprocherai du mot de Guillaume d'Orange la phrase célèbre du capitaine de Mun, de l'Académie française, sur les combattants de la Commune, presque identique de forme, avec involontaire également arraché à un ennemi, et qui prouve qu'en ce beau pays de France, n'en déplaît au pacifique M. Hervé, on n'a jamais boudé devant la mitraille.

O. S.

« **Le roi est mort... vive le roi!**... » aux obsèques du comte de Chambord (LVIII ; LIX, 22, 70, 120, 234, 288, 346, 402, 464, 521). — Après les longues et abondantes communications produites, il me semble que la cause est entendue.

Oui, dépositaire de la tradition, du dogme royaliste, M. le comte de Chambord n'a jamais considéré comme son héritier le prince français qu'était M. le comte de Paris.

Pour lui, la loi monarchique supérieure à tout, appelait après lui à la couronne de France la série infinie des princes étrangers, Espagne, Naples et Parme, descendants de Philippe V. Et c'est là encore la doctrine des fidèles qui ont été les confidents, les continuateurs de sa pensée. Eh bien, maintenant que la preuve est faite, finissons-en avec une question encombrante et parlons d'autre chose. Chacun jugera selon ses conceptions personnelles de la politique, de l'histoire et du droit monarchique, celle de M. le comte de Chambord, mais comme nous piétiérons désormais sur place ne convainquant personne, j'estime que nous pouvons en demeurer là.

Et j'en dis autant de l'éternelle question de la partie de billard de Bazaine. De la matérialité d'un fait, on en est venu à des polémiques sur la culpabilité ou la non culpabilité du commandant en chef de l'armée de Metz. Il me semble décidément que *l'Intermédiaire* n'est pas fait pour cela.

Et je m'accuse moi-même de m'être laissé entraîner à disserter sur une cause

célèbre. J'ai eu tort et souhaite que nous revenions à nos traditions, c'est-à-dire à la discussion des faits sans tomber dans l'article de journal et la polémique.

H. C. M.

Il est profondément regrettable que certains correspondants de *l'Intermédiaire* tendent, sous prétexte d'apporter des contributions à l'histoire, de porter la discussion sur le terrain personnel et de vouloir en transformer les colonnes en champs clos. Aussi, est-ce avec doléance que j'ai, encore une fois, le devoir de sortir de la retraite pour répondre à M. P. de Ch. qui ne se prive pas d'abuser des écarts dont je me plains ci-dessus.

Je maintiens absolument tout ce que j'ai dit concernant M. l'abbé Curé et sur le rôle effacé qu'il a joué à Frohsdorf. Assurément, dans le cours de sa vie il a été chargé, parfois, par Mgr le comte de Chambord, de correspondre, avec certaines personnes, pour des choses de peu d'importance, mais non point pour ce qui a rapport à « des missions politiques importantes » : là est toute la question.

Je ne puis que rejeter les insinuations que M. P. de Ch. voudrait rendre malveillantes en ce qui concerne les fonctions que j'occupais à Frohsdorf.

Cela dit, je retourne à l'anonymat peu gracieux de mon contradicteur, la propre phrase qu'il m'adresse, à savoir « qu'il est dangereux de nier ce que l'on ignore. »

M. P. de Ch. sera surpris d'apprendre que M. le baron de Raincourt et moi étions les seuls à assister à l'ouverture du testament de Mgr le comte de Chambord, que ce testament, quoique l'on puisse dire, ne contient aucune clause réglant les obsèques de son auguste auteur. Il y exprime seulement sa volonté d'être enterré à Goritz et que ses cendres ne soient jamais ramenées en France.

C'est ce silence, concernant ses obsèques, que madame la comtesse de Chambord a pu interpréter comme on le sait.

Comte R. DE MONTI DE REZÉ.

La note de M. Joseph du Bourg dans *l'Intermédiaire* a la plus haute valeur. Elle est confirmée de tous points par la lettre du R. P. Bole dont j'ai déjà parlé et que je crois utile de donner *in extenso*, répé-

tant avec M. Joseph du Bourg : *Rien ne prouve mieux que les documents.*

Frohsdorf, 15 octobre 1883.

Oh ! si les légitimistes avaient suivi la ligne de conduite que vous leur tracez, nous n'en serions pas à déplorer les indignités qui se sont commises, ici même comme à Goritz ! Mais qu'attendre de ces cervelles creuses, pleines de suffisances et vides de science historique, de droit, de principes, de tout en un mot : vraies girouettes tournant à tout vent, tout en croyant rester fidèles au vrai principe monarchique ! C'est inouï ! Ne les ai-je pas tous vus, tous entendus déraisonner à qui mieux mieux, trois ou quatre excepté, parmi lesquels je dois compter M. de .. qui, partageant d'abord les idées communes, s'est enfin rendu à des idées plus saines. En vérité, je n'aurais jamais cru qu'ils étaient ignares à ce point. Il vous aurait fallu les voir s'agiter, se tremousser, tourbillonner, pétiller, *sicut sanitus spinarum ardentium sub olla* : beaucoup de bruit pour rien. Il fallait protester contre Madame, contre l'Étrangère, disaient ces prétendus légitimistes. On proposait un coup de main contre les Bourbons d'Espagne et de Parme, contre ces princes étrangers, Bourbons de père et de mère, et dont les lettres patentes de 1700 couvraient la nationalité française pour acclamer le petit-fils de l'usurpateur, et l'arrière petit-fils du régicide. On proclamait ses droits comme incontestables. En vérité, est-ce donc comme successeur de son père, voleur du trône ? Serait-ce comme successeur d'Henri V ? Mais si les Rois sont héréditaires d'après notre droit national, d'après ce même droit les dynasties sont *electives*. Serait-ce d'après la loi salique ? Mais cette loi ne prescrit-elle pas que la couronne est héréditaire de mâle en mâle suivant l'ordre de *progeniture* et de *proximité* ? Or d'après cette loi il y a plus de 58 Bourbons de la branche aînée qui passent avant les d'Orléans. Voilà pour leurs droits incontestables. Je sais bien que dans la France actuelle, telle que l'ont faite les révolutions, on ne ferait que difficilement accepter pour Roi un prince espagnol, napolitain ou parmesan. Je le sais parfaitement. Aussi ne demandai-je pas qu'on s'opposât au mouvement qui portait le comte de Paris. Tout ce que je désirais, c'est qu'on ne parlât pas de ses droits, puisqu'il n'en a pas.

Ce n'est pas que j'aie rien contre M. le comte de Paris. Je le crois honnête homme. Monseigneur, après la célèbre visite du 7 juillet, me dit : « Il s'est montré très bien ainsi que le duc de Nemours et son fils. Si j'ai voulu les voir, c'est pour montrer au monde entier que, si Dieu me rappelle à Lui, je n'aurais rien conservé sur le cœur contre eux. »

C'est donc un pardon, pardon sublime, héroïque, et non une reconnaissance du comte de Paris pour successeur à la couronne, comme ont voulu le prétendre maints royalistes à la douzaine qui ne savent pas que la couronne de France n'est pas un bien *patri-monial*, mais seulement *national* ; et que par conséquent Monseigneur, l'eût-il voulu, ne pouvait pas en disposer à son gré. Aussi ne l'a-t-il pas fait.

Quant à la question de préséance, elle ne devait pas, elle ne pouvait pas être soulevée, d'abord parce que la place du comte de Paris n'était pas là, le prince héritier du trône (je parle dans le sens de ceux qui l'ont soulevée) n'assistait pas, suivant les coutumes de la cour aux obsèques de son prédécesseur, comme cela s'est vu aux funérailles de Louis XVIII, ensuite parce que les funérailles de Monseigneur avaient un caractère privé et que Madame, en leur conservant ce caractère, n'avait fait qu'exécuter, comme c'était son devoir et son droit, les dernières volontés de son mari.

Comme M. Joseph du Bourg *je ne discute ni souvenirs ni impressions personnels*, je livre un document qui émane d'un des témoins oculaires les plus autorisés.

ROBINET DE CLÉRY.

Reliques de saint François de Sales à retrouver (LIX, 49, 134, 188, 309, 524). — L'archevêque d'Avignon, dans un de ses mandements adressés, il y a une trentaine d'années, conviait les fidèles, à l'occasion d'un triduum en l'honneur du grand docteur, à venir visiter *sa langue*, conservée au monastère de la Visitation, dans sa ville archiépiscopale :

« Vous y trouverez, disait le prélat, en parlant du monastère, la plus précieuse de ses reliques, après celle de *son cœur* que la communauté d'Annecy possède ; vous y trouverez *sa langue*, qui a dit tant d'admirables choses. »

Cependant, les petits Bollandistes disent que « le cœur de saint François de Sales fut déposé dans l'église de la Visitation de Bellecour, à Lyon ; mais avant de le renfermer dans la boîte de plomb qui devait le contenir, il fut déposé entre les mains de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, qui se trouvait dans la ville, et, quand on voulut le placer dans une boîte, une parcelle de ce cœur précieux s'en détacha et re ta dans les mains de la sainte. Le monastère de la Visitation de Nevers possède cette *parcelle* vénérée. Lorsque

les religieuses de Bellecour abandonnèrent leur monastère, par suite des persécutions, elles se réfugièrent à Venise et emportèrent avec elles ce précieux dépôt. »

Le trésor d'Arras s'honore de posséder de sa chair (*ex carne*) ; ne serait-ce pas là le morceau de chair que l'on recherche ?

Quant aux effets, aux cheveux, et au sang du saint, voici ce que dit Mgr Grosnier, l'auteur de l'*Hagiologie nivernaise* :

Souvent on a pu être étonné des reliques si nombreuses de saint François de Sales, et surtout de la quantité de sang coagulé et durci dont on donna des fragments dans les monastères des Visitandines. Nous devons avouer que nous avions peine à nous en rendre compte, quand le manuscrit des Visitandines est venu résoudre ce problème. « Le valet de chambre du saint, y est-il dit, avait une si haute idée de la sainteté de son maître, qu'il conservait avec respect tout ce qui lui avait servi. Un jour qu'on lui faisait des observations sur la quantité de vieux habillements du saint qu'il avait accumulés, il répondit : *Je prévois qu'un jour tout ceci deviendra des reliques.* » Quand on coupait les cheveux de son maître, il avait soin de tout ramasser ; il en avait une boîte pleine. Quand on le saignait, il laissait le sang dessécher, puis il le renfermait aussi dans une boîte. »

F. JACOTOT.

Le costume ecclésiastique au théâtre (LIX, 444). — Le costume ecclésiastique a fait sa première apparition sur la scène bien longtemps avant la représentation de l'*Orpelin et le curé* sur le théâtre de Bondy.

M. Duhamel, archiviste départemental de Vaucluse, vient de publier au mois de mars 1909, à la suite de *Annuaire administratif, historique et statistique* du département, une étude sur le théâtre d'Avignon aux XVII^e et XVIII^e siècles.

On y lit, pages 2 et 3, que dans cette ville, qui, en attendant sa réunion à la France, avait déjà les idées et les mœurs de notre pays, se donnaient de nombreuses représentations théâtrales, et des tragédies. Dans celles-ci, qui « n'étaient pas toujours très orthodoxes, on mettait en scène de graves personnages ecclésiastiques évêques, archevêques et même cardinaux » :

Emu de ces satires, le pape Clément VII, par un bref du 25 octobre 1526,

interdisait les « comédies et tragédies dans lesquelles le Siège Apostolique, les dignités des évêques et des cardinaux n'étaient point toujours ménagées ».

Il ordonnait en outre que toutes les pièces fussent soumises à l'examen et à l'autorisation du magistrat chargé de la police appelé Viguiier, qui devait veiller à ce que le costume ecclésiastique ne fût plus tourné en ridicule sur la scène.

H. SABRAUCLAIR.

Prêtres défenseurs au criminel (LIX, 446). — Le procès de la deuxième catégorie des accusés de l'insurrection du 12 mai 1839 eut lieu devant la Cour des Pairs six mois après le premier, du 16 décembre 1839 au 4 février 1840. « Ce second procès ne présente rien de notable », dit M. Louis Blanc (*Histoire de Dix Ans*, 5^e édition, tome V, p. p. 399-400).

Blanqui, le principal accusé, fut défendu par M^e Dupont, Quignot par M^e Grévy, Quarré par M^e Lauras, Charles par M. Jules Favre, Moulines par M^e Paulmier, Simon et Hubert par M^e Desmarets, Muart par M^e Mathieu, Béasse, par M^e Genteur, Herbulet par M^e Le Royer, Patissier par M^e Gressier, Espinousse par M^e Nogent Saint-Laurens. Il est inutile de donner les noms des autres accusés et de leurs défenseurs, dont la notoriété n'est pas parvenue jusqu'à nous.

De ceux dont on vient de lire les noms, M^e Dupont (de Bussac) a été représentant du peuple sous la seconde République, ainsi que M^e Grévy, futur bâtonnier du barreau de Paris, président de l'Assemblée nationale, de la Chambre des députés et de la République française, et M^e Jules Favre, lequel devint ensuite député au Corps législatif, membre et vice-président du Gouvernement de la Défense nationale, représentant à l'Assemblée nationale, sénateur, et aussi bâtonnier du barreau de Paris et membre de l'Académie française. M^e Paulmier, Mathieu, Gressier et Nogent Saint-Laurens, ont figuré dans le Corps législatif de l'Empire. M^e Genteur a été conseiller d'Etat sous l'Empire. M^e Le Royer a été procureur général, et a fait partie de l'Assemblée nationale de 1871 et du Sénat, dont il a été longtemps le président. M^e Desmarets enfin a été bâtonnier du barreau de Paris.

Le défenseur de l'accusé Quarré, M^e

Lauras, semble n'avoir pas eu d'histoire. Mais il n'était pas seul au banc de la défense pour assister Quarré. Ce dernier âgé de 22 ans, et cuisinier, avait un frère qui était prêtre. *Le Procès-verbal des séances (de la Cour des Pairs) relatives au jugement de cette affaire* (Paris, de l'imprimerie Crapelet, 1840, in-8°), que nous avons sous les yeux, indique qu'à l'audience du mardi 21 janvier 1840, après que M^e Dupont et Blanqui eurent déclaré qu'ils renonçaient à prendre la parole, et que M^e Grévy eut plaidé pour Quignot, M^e Lauras présenta la défense de l'accusé Quarré.

Le 24 janvier, tous les avocats ayant pris la parole, le procureur général Franck-Carré donna lecture de son réquisitoire définitif. Puis, ajoute le *Procès-verbal*, « l'abbé Quarré, qui a assisté l'accusé Quarré, son frère, dans le cours des débats, conjointement avec M^e Lauras, soumet à la Cour quelques observations au nom de cet accusé. » (p. 351)

L'arrêt de la Cour des Pairs fut rendu le 31 janvier 1840. Blanqui fut condamné à la peine de mort ; Quignot et Elie, chacun à quinze années de détention. Six autres accusés furent condamnés chacun à dix années de détention ; deux, chacun à sept années de la même peine ; treize, chacun à cinq années de la même peine ; trois, chacun à cinq années d'emprisonnement ; enfin deux, dont Quarré, chacun à trois années d'emprisonnement. L'arrêt mentionne que la Cour a entendu : « Quarré et M^e Lauras, son défenseur, et l'abbé Quarré, son conseil... » (p. 383).

La peine de mort prononcée contre Barbès, accusé de la première catégorie, ayant été commuée par lettres du roi Louis-Philippe en celle de la déportation, la peine de mort prononcée contre Blanqui fut également commuée en celle de la déportation, ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'audience tenue le 4 février 1840, par la Cour des Pairs, qui termine le volume.

LUCIEN DELABROUSSE.

Moirans ; son prieuré (LIX, 389).

— Les documents manuscrits abondent aux archives de l'Isère sur la commune de Moirans :

1° Dans le fonds de la chambre des comptes dont le grand inventaire manuscrit (*Saint-Marcellin*, tome III, fol. 12 à

90), contient un article copieux sur tous les actes consacrés à Moirans qui se trouvaient au commencement du XVIII^e siècle dans les archives de la chambre ;

2° Série E. communes, carton n° 100 ;

3° Série H. fonds du prieuré de Moirans, XVI^e-XVIII^e siècles.

Le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Grenoble qui forme le tome VII du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Paris. Plon, 1889, in-8°. fournit aussi de nombreuses notes dont on trouve les renvois à la table, page 763. P.

Augereau : son caractère (LIX, 499). — Trouvé dans un petit livre ayant pour titre : *Nouvelle Biographie critique et anecdotique des contemporains, par Napoléon*, 2^e édition. Paris 1826 :

« AUGEREAU : Augereau, tout au rebours de Masséna, était fatigué et comme découragé par la victoire même ; il en avait toujours assez. Sa taille, ses manières, ses paroles lui donnaient l'air d'un bravache, ce qu'il était bien loin d'être, quand il se trouva gorgé d'honneurs et de richesses, lesquels d'ailleurs il s'adjudgeait de toutes mains et de toutes les manières... »

« Depuis longtemps chez lui le maréchal n'était plus le soldat. Son courage, ses vertus premières l'avaient élevé très haut hors de la foule ; les honneurs, les dignités, la fortune l'y avaient replongé. Le vainqueur de Castiglione eût pu laisser un nom cher à la France ; mais elle réprouvera la mémoire du défectionnaire de Lyon, ainsi que celle de tous ceux qui en ont agi comme lui... »

« Augereau, Masséna, Brune et beaucoup d'autres, étaient des déprédateurs intrépides... »

F. JACOTOT.

Famille Boucher d'Orsay (LIX, 164, 294, 350, 410, 526, 585). — La prétendue charte de Philippe I^{er} a été publiée par M. Prou dans son *Recueil des actes de Philippe I^{er}*, mais elle figure parmi les actes faux. Il faut voir les indications qui l'accompagnent et aussi la notice spéciale qui lui est consacrée dans l'introduction, pp. CCX-CCXII.

Quoique fausse, cette charte a été maintes fois confirmée par les successeurs de Philippe I^{er}. Le 6 septembre 1566, le Parlement enregistrait encore une lettre de François II, confirmant les privilèges octroyés aux hoirs nés et à naitre de Eudes

Le Maire dit Chalo-Saint-Mard, par lesquels ils sont en la sauvegarde du roi et affranchis de tous droits et tributs quelconques en ce royaume.

M. Noël Valois a publié un mémoire sur *Le privilège de Chalo-Saint-Mard* dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1886, p. 217. Voir aussi une *Note Complémentaire* du même, *Ibidem*, année 1896, p. 182.

DE MORTAGNE.

Famille de Cressac (LIX, 500, 594). — Il n'existe pas de généalogie imprimée ni même manuscrite (le *Fonds Périgord* à la Bibliothèque Nationale ne contient rien) sur la famille chevaleresque de *Creyssac*, qu'on trouve en Périgord entre Verteillac et Bourdeille au moyen âge. Il semble qu'il y ait pour cela une raison, c'est qu'à partir de 1400 (date d'un hommage au comte de Périgord) on ne la retrouve plus dans notre province, ni aux Bans, ni aux Capitations, ni aux Maintenuës, ni aux votes de 1789. Si cependant ! il y avait dans la région sus-indiquée une famille de très modeste bourgeoisie appelée de *Creyssac* ou *Cressac*. Descendait-elle de quelque bâtarde, de quelque dérogeant ? N'y a-t-il que similitude de nom ? (*Creyssac* est une commune de cette contrée). Il sera difficile de le savoir.

Dans le *Dictionnaire des familles du Poitou*, il y a des notes généalogiques très importantes (connues de M. Renard) que l'on complètera en consultant l'*Armorial du 1^{er} Empire*, par Révèrend, I, p. 260, 275 ; par l'*Armorial français* de Morthomier, 1893 p. 544 ; par l'*Annuaire de la Noblesse* de 1893, p. 539.

MM. Beauchet-Filleau, qui ne commentent la filiation qu'en 1604, semblent avoir connaissance de degrés antérieurs, unissant les Cressac de Bourdeille à des Cressac de la Marche. Il serait intéressant de connaître ces degrés, car ni le *Nobiliaire du Limousin* de Nadaud, pourtant si complet, ni les études sur les *gens de qualité de la Basse-Marche* par de la Porte (Le Dorat, Surneau, 1886), du moins dans les Maintenuës, ne citent ce nom.

On peut-on avoir la preuve que les chevaliers de Cressac ou Creyssac, près Bourdeille, ont émigré en Marche au xv^e

siècle et y ont vécu obscurément jusqu'à leur arrivée en Poitou au xvii^e siècle ?

SAINT-SAUD.

Une lettre de Dumas fils. — Parallèle entre Feydeau et Flaubert. — La victoire d'Anna Deslions (LIX, 438, 551). — Dans le *Mercur de France*, 16 avril 1909, page 709, M. R. de Bury commente ainsi la lettre de Dumas fils qu'il reproduit :

L'*Intermédiaire* a eu communication d'une lettre assez curieuse de Dumas fils. Après un parallèle, non pas inattendu, certes, car Feydeau était alors au premier rang, entre *Fanny* et *Madame Bovary*, Dumas, tout en reconnaissant la supériorité littéraire de l'œuvre de Flaubert, croit que la postérité se rangera du côté de *Fanny*. C'était un des jeux de l'an 1858. On comparait *Fanny*, qui venait de paraître, à *Madame Bovary* qui avait paru l'année précédente. Cela nous étonne, parce qu'il s'est fait entre les deux œuvres un lent et profond travail de discrimination, mais les contemporains ne peuvent jamais y voir si clair. N'ai-je pas entendu comparer à *Paul et Virginie* telle petite histoire patriotique publiée récemment par un député de Paris ! La distance était infiniment moins grande entre les deux romans de 1858. *Fanny* est une œuvre de valeur. Sainte-Beuve ne s'y est pas trompé et ceux qui lui reprochent de l'avoir surfaité pourraient la lire avec profit et avec plaisir. Que l'on ne croie pas que des romans tels que *Fanny* paraissent à la douzaine. Après cinquante ans, l'œuvre est restée plus que curieuse, émouvante encore et d'une psychologie nullement surannée. Je suis persuadé que, remise en circulation, *Fanny*, bien qu'on l'ait imitée deux cents fois, aurait encore un grand succès. On ne la comparerait plus à *Madame Bovary*, mais on y découvrirait peut-être la source du « roman psychologique »

Fabry Fabrègues (LIX, 165, 299, 355, 413). — Une famille Fabry possédait des fiefs dans le Bugey, dès la fin du xvi^e siècle ; le 28 décembre 1664 elle fut admise à l'assemblée des nobles de cette province, ayant obtenu des lettres de noblesse, et on l'y voit figurer jusqu'en 1708.

En 1789, on trouve deux branches de cette famille dans le pays de Gex ; l'une noble fut représentée à l'élection pour les Etats Généraux par Louis-Gaspard Fabry, chevalier de l'ordre du roi, seigneur du fief Brunet ; l'autre non noble avait pour

représentant le sieur Fabry, subdélégué et premier syndic du Tiers-Etat.

En outre, Pierre chevalier de Fabry, gentilhomme genevois, possessionné dans le bailliage de Gex, voulut se faire représenter par le marquis de Florian à l'assemblée de la noblesse, mais sa procuration fut rejetée.

Les armes de tous ces Fabry : *d'or au lion de sable ; armé et lampassé de gueules*, furent inscrites à l'*Armorial général de 1696* (bailliage de Belley) et Chevillard les dits maintenus dans leur noblesse en 1698 et 1699. Venaient-ils du midi de la France. L'*Armorial de l'Ain* de Révérend du Mesnil le suppose ; en tous cas ils étaient établis à Genève et dans les pays adjacents bien avant la révocation de l'édit de Nantes et leurs armes n'ont rien de commun avec celles des Fabry-Fabrègues.

Rietstap cite encore une famille Fabri, à Genève, dont les armes diffèrent totalement des Fabry du Bugey et de Provence.
P. LE J.

Famille de Gabiano (LIX, 500). — On rencontre quantité d'imprimeurs répandus, tant à Lyon qu'en Italie, qui ont fait suivre leur nom de celui de Monteferrat, parce qu'ils étaient originaires du Montferat, ce qui ne veut pas dire qu'ils descendaient des marquis souverains de ce pays. Je crois que c'est le cas des Gabiano qui paraissent originaires d'Asti, et que je ne supposais pas être d'aussi hauts seigneurs que le dit notre confrère. En tous cas, c'est chez les historographes de l'imprimerie lyonnaise, Péricaud, Vingtrinier, Rondot Baudrier, etc., etc., bien mieux que dans les armoriaux et généalogies nobiliaires qu'on trouvera des renseignements sur eux.

Voici dans quel ordre chronologique on les trouve à Lyon.

1504-1508. — Bathalzar de G. ou Bathalzar d'Asti (Asti) rue Tupin. Il y publie des contrefaçons des éditions vénitienes des Aldes.

1531-1542. — Luxembourg de G. imprimeur-libraire, maison de Clermont, près les Jacobins.

1533-1538. Scipion de G. et ses frères d'Asti (S. de Gabiano fratrorum. Astensium) rue Mercière, à l'enseigne de la Fontaine. Scipion paraît être le plus

actif de la famille. Silvestre (marques typographiques) reproduit quatre de ses marques, à la Fontaine.

Scipion et Jean acquièrent le fonds de Hugues, de la Porte et prennent sa marque (Samson emportant les portes de Gaza).

1558. — Jean-François de G. à l'enseigne de la Fontaine.

1586-1594. — Jean et David de G. associés, maison de Clermont, y succèdent à Luxembourg.

1604-1614. — Jean de G. tantôt seul, à l'enseigne de la Fontaine, tantôt associé avec Sam. Girard. J.-C. Wigg.

Gomberville (Lieu de naissance de Marin Leroy de) (L ; LI). — Claude Sauvageot, dans sa *Monographie de Chevreuse*, Paris, 1874, gr. in-4, page 26, nomme Gomberville au nombre des *personnages un peu marquants nés à Chevreuse*. Malheureusement, il n'indique pas ses sources. SGLPN.

Famille Hennin (LVII ; LIX, 476). — On lit dans la *Gazette de Cambrai* du 13 mars 1874, ce qui suit :

Hier matin, un modeste convoit conduisait à sa dernière demeure la dépouille mortelle d'un humble artisan.

Une foule nombreuse accompagnait, et un détachement de sapeurs-pompiers escortait le cercueil recouvert d'un uniforme de caporal de cette arme.

Le défunt n'était rien moins que le comte Prosper-Louis de Hennin.

Nous nous proposons de faire incessamment l'historique de ce nom, un des plus anciens du Cambrésis...

En attendant, nous recommandons sa nombreuse et intéressante famille — une femme et six enfants — aux personnes bienfaisantes et à toutes celles qui ont encore conservé le culte d'un nom honorable.

Le *Libéral* écrit de son côté sur le même sujet :

Mardi dernier, mourait dans sa cinquante-huitième année le comte de Hennin (Prosper-Louis), concierge et machiniste du théâtre de Cambrai.

Le nom de Hennin brille aux plus belles pages de l'*Armorial des Flandres et du Cambrésis*.

Des noms de cardinaux, d'évêques, de militaires, de magistrats se trouvent sur l'arbre généalogique de cette ancienne famille,

arbre que nous n'avons pas sous la main et pour lequel nous n'osons pas nous fier à notre mémoire.

Ceux qui voudraient le consulter y trouveraient de curieux documents historiques à mettre en regard de l'humble biographie du comte de Hennin, qui vient de s'éteindre.

Ainsi on y trouve des de Hennin, chevaliers de la Toison d'or et contractant des alliances princières en Belgique et autres pays.

Pour ce qui concerne notre localité, nous voyons en 1597 Michel de Hennin, premier magistrat de Cambrai.

En 1615, Richard de Hennin, s'alliant à l'illustre maison des de Franqueville.

En 1758, François et Prosper de Hennin, se succédant comme échevins.

D'autres membres de cette famille furent les bienfaiteurs de l'hôpital de notre ville, fondèrent une école, etc., etc.

Rien dans le comte Louis de Hennin ne décelait son origine. C'était un brave et simple ouvrier, toujours orné de son tablier de travail ; il était de plus caporal dans le corps des sapeurs-pompiers, où il s'était maintes fois signalé par des actes de dévouement, en récompense desquels la ville lui avait donné, dans ces derniers temps, une place de mesureur de grains qu, jointe à celle de concierge et de machiniste du théâtre, le faisait vivre avec sa famille.

Or, comme Louis de Hennin a laissé six enfants, l'un d'eux doit être en possession des titres de la famille.

PAUL PINSON.

Pierre-Paul Lacroix (LIX, 502). — 6^e ligne, lire 1841 et non 1814.

Méré (LIX, 447). — Jean Poltrot de Méré qui assassina le duc de Guise à Orléans, en 1563, était Angoumois. Les biographes sont sobres de détails sur son compte. Ils ne sont pas plus prolixes sur celui de George Brossin, chevalier de Méré, né en Poitou au commencement du xvii^e siècle. S'il est cité par Pascal, il figure aussi dans les lettres de Madame de Maintenon. Bayle l'a cité trois fois sans rien dire de son origine. Son article dans la *Biographie de Michaud* s'appuie sur les lettres que La Baumelle a publiées comme ayant été adressées par lui à Françoise d'Aubigné. Le chevalier de Méré l'appelle la *Jeune Indienne*. Th. La Vallée a démontré que ces lettres sont apocryphes. Dans l'une d'elles, il lui dit même : « Je pense avoir été le premier qui vous ait donné de bonnes leçons. » Il la termine par l'offre de sa main à défaut

de son cœur. C'était vers le temps où Madame de Maintenon, en grande faveur, était sur le point de contracter son mariage avec Louis XIV.

Le chevalier de Méré mourut en Poitou au mois de janvier 1685, et Dangeau lui a consacré trois lignes dans son *Journal*.

Je ne crois donc à aucune parenté entre Poltrot de Méré et Brossin de Méré. Mais si la recherche de cette parenté pouvait conduire à l'origine certaine du chevalier, ce serait déjà un heureux résultat.

Tout ceci se trouvant partout, n'apporte aucune lumière nouvelle. J'ajouterai que ce nom de Méré est commun ; certains cadets de la famille des Mornay-Villarsceaux ont porté ce nom de chevalier de Méré, d'un fief de Méré près Villarsceaux, commune de Chaussy, canton de Magny. De plus, un certain nombre de sieurs de Méré figurent dans l'*Armorial de Montfort* et dans le *Supplément* que j'ai publié. On y trouve aussi Jean-André Brossin, comte de Méré, sieur de Moyencourt, qui avait épousé Marie-Xavier Lallemand-Le Coq, vers 1760. Elle était sœur du marquis Lallemand-Le Coq de Goupillière (Seine-et-Oise), dont le château appartient aujourd'hui, à M. Dorizon, le directeur de la Société Générale. Jean-André Brossin de Méré, pourrait bien être de la famille du chevalier de Méré ; je me propose de m'en assurer.

Brossin de Méré a pour armes : *d'argent au chevron d'azur*. E. GRAVE.

Famille des Milès (LIX, 335). — C'est de la famille de *Noyers*, dont les membres portaient presque exclusivement le prénom de Miles, qu'il s'agit ici. Le P. Anselme (*Hist. des grands officiers*, t. VI, p. 650) en donne la filiation. Armes : *d'azur, à l'aigle d'or*.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Il me semble que l'auteur en question a pris le Pirée pour un homme. *Miles* (chevalier) est un qualificatif, devenu prénom dans la maison féodale de Noyers, mais non pas nom patronymique. On trouvera tous les renseignements nécessaires dans l'ouvrage de M. Ernest Petit : *Les sires de Noyers ; le maréchal de Noyers*, etc. Auxerre, 1874, in-8^o D. DES E.

••

Jean-Baptiste de Paty de Bellegarde (LIX, 447). — Sans répondre directement à la question posée, je peux signaler aux Archives Nationales, un dossier (F⁷ 6504, Dos. 864), d'après lequel, le 28 octobre 1807, le ministre de la police demanda au préfet de la Gironde de prendre des renseignements sur « M. de Bellegarde, riche propriétaire des environs de Bordeaux, ci-devant *cornette* dans le régiment Colonelle-générale Dragons, qui a émigré dans le cours de la Révolution et est passé au service de la Russie, qu'il a quitté depuis plusieurs années. »

Le 5 décembre 1807, le préfet de la Gironde répond que *Romain Barbot dit Bellegarde* est décédé en émigration, aux environs de Coblenz, avant 1801, et que tous ses biens ont été vendus.

Le préfet semble avoir fait une confusion. Il ne devait pas, dans les renseignements qu'il donnait, s'agir du même Bellegarde que celui dont s'occupe M. Pierre Meller. En marge, en effet, de la réponse du préfet, une main inconnue, mais qui est certainement celle d'un employé du ministère de la police, écrit que ce rapport était inexact, que Bellegarde n'était pas mort à l'époque indiquée et qu'il avait été, depuis ce moment, arrêté à Saint-Petersbourg et envoyé en Sibérie.

On trouverait probablement quelque chose sur lui dans les papiers de l'émigration. ERNEST D'HAUTERIVE.

Famille de Régnier de Guerchy (LIX, 222, 358, 359, 421). — On trouvera les détails les plus circonstanciés sur la famille Régnier de Guerchy, sa généalogie et ses alliances, dans les *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, t. III (1902), par Paul Quesvers et Henri Stein, pp. 123-142. H. STEIN.

Le premier auteur qui m'est connu de cette famille est Philibert Régnier, écuyer, Seigneur de Daffand-lès-Saint-Pourçain, dont le fils, Jean Régnier, écuyer, seigneur de Guerchy, fut bailli d'Auxerre et vivait en 1456. Il est probable qu'ils appartenaient à la même souche que Jean Régnier, bourgeois de Saint-Porcien, qui rendit hommage au roi, en 1322, avec Jeanne de Vaux, sa femme, et que Michel Régnier de Saint-Porcien, connu par un

hommage rendu en 1374 (Dom Bétencourt : *Noms féodaux*, t. IV, p. 13).

Edme de Régnier, écuyer, seigneur de Guerchy, enseigne d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances, épousa, en 1534, Françoise d'Estampes, dont il eut, entre autres, Georges de Régnier, chevalier de l'ordre de Malte, grand Prieur de France, et Louis de Régnier, baron de la Ferté-Imbault, lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Charles de Gonzague-Nevers.

L'ambassadeur à Londres (qui était fils de Louis Régnier, marquis de Guerchy et de Nangis, lieutenant général des armées du roi, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, gouverneur de Huningue) épousa Gabrielle-Lydie d'Harcourt, dont il eut plusieurs enfants :

1) Anne-Louise, née 25 novembre 1741, † 9 novembre 1749;

2) Henri-Louis, né 23 juin 1743, inhumé 20 février 1745;

3) Félicité-Victoire, dite Mademoiselle de Nangis, née 26 novembre 1745, † 30 décembre 1759;

4) Antonine-Marie, dite Mademoiselle de Fresnay, née 6 juillet 1748, † à Paris, 2 avril 1837, mariée 15 mai 1768 avec Jacques-Louis Bernard de Cléron, comte de Haussonville;

5) Angélique-Louise, née 9 janvier 1752, † 22 juin 1756;

6) Anne-Louis Régnier, marquis de Guerchy et de Nangis, colonel du régiment d'Artois-infanterie, né 3 février 1755, épousa : 1° Marie-Françoise du Roux de Sigy, présentée à la Cour en 1783, 2° Barbe Bourgeon, † au château de la Cour-Senlisse, 11 avril 1850.

Enfants du 1^{er} lit :

(a) Antoine-Frédéric-Louis Régnier, marquis de Guerchy, maréchal des logis de l'Empereur, contrôleur des bâtiments de l'Hôtel des Invalides, né vers 1784, † à Paris, 9 mai 1832;

(b) Ferdinand-René Régnier, comte de Guerchy;

(c) Ambroisine-Gabrielle Lydie, née 3 mai 1781, femme d'Etienne de Chabernat, comte de Bonneuil;

(d) Anne-Claude-Avoie, née 1^{er} décembre 1782, † à Paris, 9 février 1872, épousa, en 1809 Antoine-Désiré Jacobé de

Haut, dont Marc Jacobé de Haut, héritier du marquisat de Sigy. Du second lit :

(e) Angélique-Adélaïde Jeanne, † à Paris 28 janvier 1868; épousa, 13 janvier 1816, Hugues-Charles Alexandre, marquis de Hanache.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Un duel de Sainte-Beuve (LIX, 503). — Il est bien vrai que Sainte-Beuve s'est battu en duel, en 1830, avec M. Dubois, son ancien professeur de rhétorique à Charlemagne, et qui l'avait appelé plus tard à la rédaction du *Globe*. L'anecdote a été racontée bien souvent par tous les biographes de Sainte-Beuve; Sainte-Beuve lui-même en a fait un récit circonstancié dans une lettre à Jules Claretie, qu'on trouvera dans la *Correspondance*, aux années 1867 ou 1868 (je n'ai pas les volumes sous les yeux); mais ce n'est pas lui qui avait appelé M. Dubois : « de la *Gloire* inférieure. » Le sobriquet vint plus tard, quand M. Dubois fut député de la Loire-Inférieure. Le motif qui les amena sur le terrain était futile, et tenait surtout (Sainte-Beuve l'a écrit dans sa lettre à Claretie) à la fièvre qui régnait encore, après les journées de Juillet. Ils avaient l'un et l'autre la tête près du bonnet. Ils se querellèrent dans les bureaux du *Globe*.

M. Dubois menaça Sainte-Beuve du doigt : l'intention fut tenue pour le fait, et l'un alla se battre. — Sainte-Beuve n'a pas nié le mot qu'on lui a attribué : « Je veux bien être tué, mais je ne veux pas être mouillé »; et il paraît bien qu'il tint son parapluie ouvert. Ils étaient probablement aussi bons tireurs l'un que l'autre. Ils ne s'en battirent pas moins courageusement, et avec l'intention, chacun d'eux, de tuer l'autre. — C'est ainsi qu'on était... en 1830.

JULES TROUBAT.

Le vicomte de Saint-Marc, secrétaire général de la Légion d'honneur en 1819 (LVIII, 54; LIX, 360). — Joseph-César Michault de Saint-Mars (fils de Cyprien-Oudart Michault, seigneur de Saint-Mars et de Marie-Cécile Amanjou) baron de Saint-Mars et de l'Empire (lettres patentes du 6 octobre 1810) puis vicomte héréditaire (lettres patentes du 14 août 1818), maréchal de camp (25 juin 1817), grand officier de la Légion d'honneur,

commandeur de Saint-Louis; né à Avesnes le 16 novembre 1778 † 21 novembre 1853; il épousa Sophie-Louise-Alexandrine Weltner † au château de Bisseret, 21 mai 1875, dont :

1) Alexandrine - Marie - Berthille née 2 mars 1819 † au château de Bisseret, 7 décembre 1890, mariée à François-Honoré des Champs, vicomte de Bisseret.

2) Sophie-Louise-Pauline, née à Paris 22 octobre 1821 † au château de Bruc (Loire-Inférieure) 30 octobre 1890, épousa 9 juin 1845 Hippolyte-Marie-Louis, marquis de Bruc Montplaisir.

3) Henri Charles-Alexandre Michault de Saint-Mars vicomte de Saint-Mars, né 13 octobre 1825 † au château de Bruc, sans alliance, 22 janvier 1868.

Armes : *coupé de d'argent à la tour de sable, et d'azur, au chevron d'or, semé d'étoiles d'azur*. Vicomte Révérend : *Armorial du 1^{er} Empire et Titiles, anoblissements etc., etc., de la Restauration.*

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

La Stolz (LIX, 55, 139, 195, 251, 306, 362, 417, 481). — D'après une communication de l'officier de l'état civil à Amsterdam, les registres de naissances de ladite ville ne contiennent aucune trace des enfants mentionnés de la célèbre actrice, qui seraient nés en octobre 1833 et fin août 1834. De plus, les recherches ont été faites de 1813 à 1852.

M. G. WILDEMAN.

Armoiries à déterminer : deux écus accolés (LIX, 504). — Rietstap cite une famille du Pont, sans indication de province, qui porte : *De sinople à trois flèches d'or*.

Brunet de la Renouidière, en Normandie, porte : *Gironné d'argent et de sable, le premier giron chargé d'une molette d'azur*.
P. LE J.

Armes à déterminer : Trois cardes, ou peignes à carder (LIX, 504). — Ne seraient ce point, plus ou moins fidèlement copiés, les armes de Rethel : *De gueules à trois râteaux d'or, deux en chef et un en pointe?* SELFEN.

Crapauds ou fleurs de lis (LVIII, 726, 863, 978; LIX, 39, 146, 198, 422). — Je possède une gravure de la fin du XVII^e

siècle, de 0^m,24 × 0^m,175, sur laquelle est gravé le buste du roi Pharamond, couronné en tête, dans un ovale formant encadrement de 0^m,175 × 0^m,15. — La partie supérieure est ornée d'un nœud en croix, sommé extérieurement d'un ruban à double nœud terminé par deux glands, — A la partie inférieure, sur l'ovale, se lit le nom de l'artiste : *De L'Armessin sculp.*, avec un autre nœud de ruban plus petit que le premier, sous lequel est un écusson rond renfermant un autre écusson à la française, armorié, sommé d'une couronne royale à l'antique, et pouvant se blasonner : *d'argent à trois crapauds de sinople, posés 2 et 1.* — Une assez longue notice en cursive imprimée de l'époque, occupe le tiers inférieur de la gravure. — Cette gravure, bien venue, que je considère comme rare, porte à sa partie inférieure, la mention suivante : *A Paris, chez Bertrand, rue Saint-Jacques, à la Pomme d'Or, proche Saint-Séverin, — Avec privilège du Roy.* — En connaît-on d'autres exemplaires, dans les collections, en dehors de celles de la *Bibliothèque Nationale* ?

Voir aussi : *Recherches sur l'origine du blason, et en particulier sur la fleur de lys*, avec 22 pl. gravées. — Paris, Leleux, 1853, in-8, pl. gr.

CAM.

Deux médailles de Marie-Antoinette (LIX, 169, 366). — Ces médailles font partie d'une série que l'on a appelée la série des « six victimes » parce que chacune de ces pièces consacre la mémoire des royales victimes de la Révolution : savoir, Louis XVI, Marie-Antoinette, Madame Elisabeth, la duchesse d'Angoulême, le Dauphin Louis XVII et Philippe-Egalité. Celle de Louis XVII porte à l'avert la mystérieuse légende « Redevenu libre le 9 juin 1795 » dont le sens me paraît constituer un argument de plus en faveur de la thèse de l'évasion du Temple.

Ces médailles sont merveilleuses de gravure : elles ont pour auteur Daniel-Frédéric Loos (1735-1819), graveur à Berlin, dont l'atelier existe encore. Le catalogue des œuvres de cet artiste, petit volume peu commun, porte l'indication que cette série fut exécutée *sur commande* (« auf Bestellung »), mais sans indica-

tion du nom de celui qui en fit la commande.

Or, c'est là où git le problème jusqu'à présent non résolu ; il est d'autant plus captivant que divers historiens de la Révolution et de la Restauration prétendent que l'on trouva deux des médailles (celle du Dauphin et de sa sœur) sur la table de Louis XVIII aux Tuileries, après la fuite précipitée du Roi, au retour de l'île d'Elbe aux Cent-jours. Si M. Marcellin Pellet passe en Suisse, je serai charmé de lui montrer la dite série complète de ces médailles, et le petit dossier de notes réunies sur leurs origines et leur histoire.

M. B. B.

Ouvrages anonymes (LIX, 393). — *Réflexions | sur les Huit | Béatitudes | du sermon | de | Jésus-Christ | sur la Montagne.* | Paris (1685) in-16.

Cet ouvrage dont il ne subsiste vraisemblablement qu'un exemplaire à la Bibliothèque Riccardiana de Florence, a pour auteur la grande Mademoiselle. Il en a été donné une réimpression récemment.

CURIOSUS.

Science de gueule (LIX, 225). — Montaigne a employé cette expression dans ses *Essais*, livre I, chapitre LI, (*de la vanité des paroles.*)

... J'en ay dict ce mot sur le subject d'un Italien que je viens d'entretenir, qui a servy le feu cardinal Caraffe de maistre d'hostel jusques à sa mort. Je lui faisoy conter de sa charge : il m'a fait un discours de cette science de gueule, avecques une gravité et contenance magistrale, comme s'il m'eust parlé de quelque grand point de théologie ; etc...

F. JACOTOT.

Le bien et le mal qu'on a dit du printemps (LVII ; LVIII ; LIX, 543). —

O primavera, gioventù dell'anno
O gioventù, primavera della vita

Dans la préface de la *Cluisse Harlowe*, arrangée par Jules Janin, cest vers sont attribués au Tasse, mais il ne se trouvent pas dans la *Jérusalem délivrée*.

Où donc se trouvent-ils ?

A. B.

Ephraïm Mickhaël, *Tristesse de septembre* ! (Poésie, poèmes en prose Lemerre 1890 p. 20).

Terulla, de Crassus, et à Mutia même, celle du grand Pompeius. »

MONTAIGNE.
« 2° Regarde le destin de Brute et de Cassie. etc. »

CORNEILLE.
« 3° Ximois, Scamandros, aimés des Priamides, etc. »

LECONTE DE LISLE.
Actuellement, il ne semble pas qu'il y ait une solution de doctrine, et l'usage est aussi flottant et capricieux en cette question, qu'il le put jamais être en aucune autre. Quel qu'il soit cependant, on doit s'y conformer minutieusement, car il est en matière de langage le seul souverain reconnu.

Il semble cependant regrettable, quand il s'écarte de la nationalisation des noms étrangers. Elle seule indique une langue vivace, vigoureuse et digérant bien les éléments dont elle s'augmente. Elle a de plus l'avantage de mêler aux discours des combinaisons de sons qui ont avec eux des similitudes, et qui par suite leur conservent une unité. Les mots : Frankreich, French, Frankyk, Francia, etc., conviennent mieux aux idiomes qui les emploient que ne leur ferait le seul mot France.

Pour ce qui est de la traduction pure et simple, quand les charmantes transpositions des noms japonais sont sur le point d'être remplacées par des noms discordants en français, y sonnait mal et n'y évoquant rien à l'esprit, il n'est point temps alors de faire remarquer que nous avons négligé certains agréments et certaines grâces en ne traduisant pas des noms tels que Goldenblüm, Hellstern, ou Lindenlaub.

C'est cependant un exemple de traduction pure et simple que nous voulons signaler ici. Il indique la regrettable tendance qu'à l'usage, actuellement à s'éloigner de la nationalisation des noms étrangers.

Baudelaire, dans une lettre de 1862 (p. 339 éd. des « Lettres » *Mercur* 1906) à Alfred de Vigny, lui recommande certains produits du pâtisseries anglais *Guerre*. Or, si nous ne nous trompons, la maison de ce pâtisseries existe toujours, mais elle porte aujourd'hui, depuis quand, nous ne le savons, le nom de *War*. †.

Locusée (LIX, 113, 204, 314, 426, 542). — Sans contester en aucune façon le droit au néologisme et sans critiquer la forme même de « locusé », je me demande s'il est bien nécessaire de forger des mots nouveaux pour exprimer des idées qui peuvent se rendre au moyen de vocables existants.

On encourage ainsi l'insupportable manie qu'ont nos contemporains d'empoisonner notre langue d'une foule de mots anglais pour désigner des choses que l'on pourrait parfaitement nommer, en se servant de mots français.

Pour en revenir à « locusé », n'avons-nous pas « localisé » qui répond parfaitement à l'idée indiquée ? Et quel inconvénient M. Albert Cim verrait-il à dire qu'une lettre, dans le cas qu'il suppose, est « localisée » de tel ou tel endroit ? Cela ne serait pas plus difficile à faire entrer dans les habitudes que le mot nouveau « locusée » et le sens qu'on veut lui faire attribuer ?

LE BESACIER.

—
La Madeleine du Guide (XLIX ; L). — *L'Intermédiaire* a contribué vaillamment à la recherche de la Madeleine du Guide ; et le 20 mai 1904, l'on a répondu à la question posée. Ce tableau était retrouvé.

Les peintres ou amateurs compétents seraient-ils assez aimables pour me dire si le Guide a fait plusieurs Madeleines ? — Dans quelles galeries ou musées elles se trouvent ?

De même pour la Vierge et l'Enfant, de Léonard de Vinci, signalée dans les mêmes articles ?
J. BENAZET.

—
Billets écrits sur des cartes à jouer (LIX, 113, 266, 311, 375, 427, 489). — Je lis dans les *Poésies choisies* (Recueil de Sercy, 1^{re} partie 1657).

SUR UN REVERS D'UN AS DE CŒUR
MADRIGAL

Je vous donne la carte blanche :
Mon cœur en signature est de l'autre côté ;
Vous en ferez, Philis, à votre volonté.
Oui, ce cœur vous est *hoc* ; mais je veux, en re-
[vanche,
Qu'il soit le bien venu ; car s'il est rebuté,
Je rirai d'une telle injure :
Vous n'aurez fait mépris que d'un cœur en
[peinture.
D'E.

Evénements merveilleux en 1537 (LIX, 552). — La citation faite sous ce titre est datée à la fin de « février 1557 ». Quelle est la bonne date? SGLPN.

La date est 1557.

Inclinaison du chevet des anciennes églises (T. G., 308; LIII; LVII; LIX, 126, 368). — Dans un savant et magistral mémoire, déjà publié par l'Académie des Inscriptions et reproduit dans le *Bulletin monumental*, 1905 nos 5 et 6, M. Robert de Lasteyrie réfute la thèse du symbolisme architectural. Selon lui, dans les nombreux exemples où le chevet présente soit à droite soit à gauche une inclinaison sur l'axe de la nef, on ne doit reconnaître qu'un fait accidentel dû à la nature des lieux, à des obstacles préexistants, à des changements de plans ou à des défauts de raccord entre des constructions successives. C'était déjà la théorie de Viollet-le-Duc, mais M. de Lasteyrie la reprend avec une abondance de démonstrations toutes scientifiques.

Convaincu par les arguments de M. de Lasteyrie, M. Arithyme Saint-Paul jusqu'alors plutôt partisan de la thèse symbolique, a déclaré adhérer aux conclusions en sens contraire. *Ibid.* 1906-1-2.

H. C. M.

Le verre en Europe Occidentale (LIX, 172, 322, 433). — On s'accorde à attribuer l'invention du verre aux Egyptiens, et on la fait remonter à 3000 ans avant notre ère.

Mais l'antiquité unique et si prodigieuse de la civilisation égyptienne, confinée dans la vallée du Nil, ne nous éclaire pas et ne nous apprend rien sur l'origine et l'âge de l'industrie du verre dans nos contrées occidentales. Nous savons seulement que les Romains fondèrent des verreries en Gaule.

De ce qu'on a trouvé des objets de verre dans les sépultures de l'époque du fer, voire même quelques menues verreries dans celles de l'âge du bronze, on n'est pas autorisé à conclure que les hommes primitifs de ces temps reculés ont connu la fabrication du verre. On ne peut sûrement parler que de l'apparition du verre dans l'Europe occidentale de cette

époque. Et encore faut-il distinguer entre le verre transparent de nos jours et cette pâte de verre opaque colorée en bleu ou vert par l'oxyde de cuivre trouvée dans les tombes préhistoriques.

La fabrication du verre implique un outillage spécial et certaines connaissances techniques qu'il est malaisé de prêter à l'homme primitif. Toutefois, la fonte du bronze a dû donner lieu à des vitrifications siliceuses qui ont pu indiquer à l'homme de cette époque la voie à suivre pour fondre un produit vitreux.

Au surplus, la présence d'objets de verre dans les tombes préhistoriques ne peut-elle pas provenir d'importations orientales, soit par le moyen des migrations de peuples, soit par celui des échanges de main en main? La question reste ouverte, et se réduit pour nous à ce dilemme : Les Romains ont-ils enseigné l'art de la verrerie aux Gaulois, ou bien ceux-ci y étaient-ils initiés antérieurement, et de longue date? LÉON SYLVESTRE.

La défense des fouilles (LVIII, 388; LIX, 207, 542). — Grâce à l'initiative de Monsieur le Président de la Société d'Anthropologie de Paris, Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, soucieux de la conservation des trouvailles anatomiques, archéologiques et artistiques que les travaux des fouilles de toutes sortes peuvent mettre au jour, a prescrit certaines mesures générales propres à prémunir et à mettre à l'abri de la destruction, tous monuments intéressants du passé.

Par diverses circulaires, MM. les Préfets ont prescrit à MM. les sous-préfets et maires de leurs départements, de prendre toutes dispositions utiles, destinées à protéger les fouilles, et surtout à réagir le plus possible, contre l'indifférence ou le mauvais vouloir de ceux qui les exécutent.

Certains maires, soucieux de la conservation des restes du passé, se préoccupent sans doute d'observer les prescriptions de ces circulaires, en prenant quelques mesures dans le but de parer au vandalisme habituel dont on est trop fréquemment témoin. — Mais, dans les campagnes, le plus grand nombre des magistrats municipaux s'intéressant peu ou point aux sciences ethnographiques, archéologiques et aux choses d'art, oublieront vite les recommandations faites

ou négligeront de veiller à la conservation des objets dont ils n'apprécient, souvent, ni ne saisissent exactement toute l'importance.

Leurs études et leurs goûts ne les ayant point préparés à l'application de connaissances toutes spéciales, et en somme assez peu répandues, il serait en conséquence nécessaire, je crois, afin de parer à cet inconvénient, et dans le but de diriger souvent un travail de perquisition et d'enquête utiles sur place, — de déléguer pour ce soin, comme conseils, des hommes suffisamment avertis, qui seraient chargés de ne laisser rien perdre, aux hasards de l'incurie et de l'indifférence. — Si les pouvoirs publics s'intéressent à la question, ils trouveront facilement des hommes dévoués et entendus, qui se chargeraient volontiers, près des municipalités et des particuliers, de remplir le rôle tout officieux, mais ferme, de protecteurs des précieux vestiges des temps disparus. — Nous faisons des vœux pour que ces utiles fonctions d'*inspecteurs des fouilles* soient enfin créées, au moment où la diffusion de l'instruction viendra en aide pour tous, à la saine appréciation de nos richesses scientifiques et artistiques nationales. CAM.

* *

Le *Bulletin hebdomadaire* de la société des Architectes diplômés par le gouvernement, dans son numéro du 24 octobre 1908, publie une circulaire de M. le Ministre des travaux publics qui me paraît résoudre la question de la « défense des fouilles », la voici :

Ministère des travaux publics

Instructions relatives aux trouvailles faites dans les fouilles.

A la suite de récents faits regrettables et pour affirmer le droit que possède l'administration publique de surveiller les fouilles qui peuvent mettre au jour des monuments architecturaux ou archéologiques, afin d'éviter la destruction ou la disparition de ceux-ci, le ministre des Travaux publics a dernièrement adressé au préfet de la Seine la lettre suivante :

Monsieur le Préfet de la Seine

« Je vous rappelle que lorsque par suites de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'Etat, à un département, à une commune, à une fabrique ou

autre établissement public, le maire de la commune devra assurer la conservation provisoire des objets découverts et aviser immédiatement le préfet du département des mesures qui auront été prises. Le préfet en référera dans le plus bref délai au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts qui statuera sur les mesures définitives à prendre.

« Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, le maire en avisera le préfet. Sur le rapport du préfet, et après avis de la Commission des monuments historiques, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra poursuivre l'expropriation dudit terrain, en tout ou en partie, pour cause d'utilité publique.

« L'administration se réserve la propriété des matériaux qui se trouvent dans les fouilles et démolitions faites dans les terrains appartenant à l'Etat, sauf à indemniser l'entrepreneur de ses soins particuliers.

« Elle se réserve également les objets d'art et de toute nature qui pourraient s'y trouver, sauf indemnité à qui de droit (Art. 25 de l'arrêté du 16 février 1892).

« J'insiste de la manière la plus pressante pour que vous assuriez par tous les moyens en votre pouvoir l'exécution de ces prescriptions, en vue de la conservation des objets de toute nature intéressant la science, l'histoire et les arts.

Le Ministre, etc., etc.

Quoique cette circulaire ait été adressée au Préfet de la Seine, je me plais à écrire que la même a été adressée à tous les autres Préfets des départements de la France.

D'autre part, en plus des commissions des monuments historiques, nommées par l'Etat dans tous les chefs-lieux des départements français ; le Touring-Club de France a également nommé, dans tous les mêmes chefs lieux, une commission dénommée : Commission des sites et monuments. Je crois qu'en s'adressant au Touring-Club de France, on pourrait trouver le moyen d'associer la commission officielle à l'autre, ce qui constituerait une commission mixte de la plus heureuse utilité. G. IZOUARD.

Navigation aérienne (LIX, 114, 321, 547). -- Il y a une cinquantaine d'années, M. Mayet ou Maillette, ingénieur ou sous-ingénieur aux forges de Paimpont (Ille-et-Vilaine), qui a légué au musée de la Faculté des sciences de Rennes une assez curieuse collection d'échantillons minéralogiques recueillis

par lui au cours de ses explorations dans l'antique forêt de Brocéliande, crut avoir résolu le problème de la navigation aérienne.

Il fit construire une armature fort légère, s'adaptant par des courroies aux épaules, à la ceinture et aux jambes de l'opérateur. Sur le tissu qui reliait les branches de l'appareil, il colla des milliers de plumes empruntées aux oies de la région. Puis, il se rendit sur la lande du Thélin et grimpa au sommet du rocher de Rumigny. Un ouvrier des forges, Pierre Robert, dit Moutinard, l'un des hommes les plus robustes que j'aie connus, l'accompagnait. Il fit monter sur ses épaules l'inventeur, muni de son appareil. « Moutinard, lâche tout, dit M. Mayet — Dame, me disait Moutinard, je le lâchis, il tomba, il se cassait les deux bras ».

L'infortuné savant trouva l'expérience concluante et n'essaya jamais de la renouveler.

Le fait m'a été confirmé par bon nombre d'habitants de Plélan et de Paimpont qui ont connu le chercheur d'aéroplanes avant et après la tentative dont il fut victime au rocher de Rumigny.

JEAN DU GUÉ.

Origine des syndics de faillite en France ? (LVIII, 899). — Le mot « institution » me paraît mal attribué, car il ne s'agit point d'offices dont la transmission se fait par décrets du Président de la République, tels que les charges d'agents de change, commissaires-priseurs, huissiers, avoués, notaires. Ce serait plutôt « immixtion de fonctions », qu'il faudrait dire.

Aucune loi, aucun décret n'a institué les offices de syndics ou d'arbitres de commerce, voire même de syndics-liquidateurs près les tribunaux de commerce... tels que nous les voyons fonctionner actuellement et les emplois de qualificatifs : d'étude de : de maître (M^e un tel-syndic) de clerks de syndics sont absolument irréguliers, et, devraient être — réprimés. — Nos syndics actuels ne doivent leurs fonctions qu'à l'agrément des juges consulaires.

A la faveur de l'obscurité des textes de nos lois, de puissantes organisations en matière d'administration de faillites et de liquidations judiciaires se sont installées

dans les grandes villes principalement et les dites organisations régissent même jusqu'aux juges-commissaires que les tribunaux peuvent nommer pour la surveillance des opérations.

Le résultat de cet état de choses (alors que la « faillite » est essentiellement *d'ordre public* et devrait être sous la direction de fonctionnaires rétribués par l'Etat) est souvent néfaste.

Combien de commerçants en effet comparent l'arrivée d'un syndic dans le domicile de leur débiteur en état de cessation de paiements à l'invasion d'un champ par les sauterelles.

Cette situation n'existe pas d'aujourd'hui.

« *Le régime des faillites*, disait M. Renouard, *rapporteur de la loi de 1838, était imparfait sous l'ordonnance de 1673, il l'était sous le code de 1807, il le sera sous la loi de 1838 et surtout il sera accusé de l'être.* » — Ni les enseignements de la pratique la plus expérimentée, ni les recherches de la science la plus vaste, ni les ressources de l'esprit le plus délié, ne supprimeront en cette matière les difficultés qui tiennent à sa nature.

Tout le monde perd dans une faillite (*sauf les syndics*) ; la sagesse consiste non à empêcher ou à prévenir des sacrifices forcés, mais à les mesurer et à les coordonner.

Or, on impute facilement à la *Loi* des maux qui dérivent de la nécessité à laquelle la *Loi* doit obéir ; et comme dans aucun pays du monde une loi n'empêchera que toute faillite ne soit une fort mauvaise affaire (excepté pour ceux qui en vivent...), il est à présumer que partout et toujours on se plaindra des législations sur les faillites.

Cependant la Suisse possède dans certains cantons une *administration officielle* des faillites de laquelle nos législateurs pourraient parfaitement s'inspirer pour corriger les vices de notre régime actuel en matière d'administration des faillites et liquidations judiciaires. ALEXANDRE REY.

Les larmes du crocodile (LIX, 504)

— Au XVII^e siècle, les Universités allemandes discutaient très sérieusement sur les larmes du crocodile. Voici l'indication de deux thèses sur ce sujet :

Chr. KRAHE, pres. et Chr. PFAUZ resp.,

Exercitatio historico-physica de Crocodilo et in specie de lacrymis Crocodili. Lipsiae, literis Wittigau, 1662, in-4° de 24 p.

Gir. VOIGT, resp. Joach. DORNER, *Disputatio de lacrymis Crocodili.* Wittebergae, 1666, in-4°. ISKATEL.

Le café de la Cigarette (LIX, 338, 491). — La Cigarette était en effet rue Racine, juste à l'endroit où il y a maintenant le restaurant Chartier.

Un petit roman de Léo Trézenick, intitulé *La Jupe*, donne une description assez exacte de cette brasserie et des groupes littéraires qui la fréquentaient.

Les lecteurs qui furent parmi les habitués de « la Cigarette » reconnaîtront facilement dans le roman de Trézenick le personnel assez bizarre du café.

RENÉ MARTINEAU.

Le café Tabourey (LIX, 450, 602). — Un correspondant de l'*Intermédiaire*, dans un des derniers numéros, a demandé où était situé le café Tabourey. Il était au coin de la rue de Vaugirard et de la rue Rotrou, qui longe l'Odéon; il occupait l'emplacement actuel de la librairie Flammarion, juste en face la grille de la principale entrée du jardin du Luxembourg, par la rue de Vaugirard. — C'est dans le café Tabourey que se fit, sous le règne de Louis-Philippe, le succès de la *Lucrèce* de Ponsard. Toute la littérature a passé par là. On ne fumait pas dans la première salle, mais la seconde salle, celle sur la rue Rotrou, servait de tabagie.

Dans la première, se donnaient le matin de délicats déjeuners, peu à la portée de la bourse de la bohème, qui fricotait ailleurs, où elle pouvait. Le soir, en 1868-1869 — avant la guerre, — on y voyait des figures graves de journalistes bien pensants, celle entre autres de M. Coquille, du *Monde*, un succédané de l'*Univers*. Un soir, sur les dix heures, Barbey d'Aurevilly entra le poing sur la hanche, selon son habitude, et alla s'asseoir au fond de la salle, d'où il s'écria : « Garçon, apportez-moi du beurre et des radis... » Le garçon vint humblement lui dire qu'il n'y en avait plus... « Allez en chercher », répondit-il. Un quart d'heure après, le garçon revint lui dire que toutes les boutiques étaient fermées : — « Comment ! s'écria Barbey, on ne peut pas trouver du

beurre et des radis dans ce quartier-ci à cette heure !... » Un provincial que j'avais amené avec moi, me demanda qui était cet original. — « Cyrano de Bergerac », répondis-je.

Préault disait de Barbey : « Il descend de la *Grande Armada*... son ancêtre, après la tempête, a débarqué sur la côte normande et y a fait souche... »

JULES TROUBAT.

De M. J. Mantenay (*Univers*, 8 avril) :

M. Maurice Barrés a, en effet, commis une erreur. L'établissement en question occupait l'angle de la rue de Vaugirard et de la rue Rotrou, où se trouve actuellement l'éditeur Flammarion.

Le café Tabourey eut son heure de gloire à la fin du second empire. Plusieurs hommes de lettres s'y donnaient rendez-vous. C'est là qu'on pouvait voir Barbey d'Aurevilly qui, selon le joli mot de M. Jules Lemaitre, tenait à ses séaux « des propos étranges et magnifiques ».

Il y avait là aussi un journaliste catholique, homme de haute valeur et de vaste savoir : Coquille, que l'*Univers* eut naguère le privilège de compter parmi ses collaborateurs.

C'était le type du journaliste d'autrefois, vivant dignement et modestement. Doux, calme, il soutenait paisiblement des théories absolues. Pourquoi se serait-il fâché contre ses contradicteurs ? Il professait un dédain à la fois transcendant et débonnaire pour tout ce qui ne comptait pas à ses yeux. Quel meilleur préservatif contre la colère ?

Le matin, après avoir entendu la messe, Coquille travaillait dans les Bibliothèques, puis il allait à l'*Univers* donner sa « copie » et passait la soirée chez Tabourey. Très sobre, il se contentait d'une tasse de café qu'il commençait à boire vers huit heures et terminait à dix heures et demie environ. C'est dire que les dernières cuillerées du breuvage étaient plutôt tièdes... Mais peu importait à Coquille qui soutenait passionnément contre des amis une des thèses qui lui étaient chères et ne s'inquiétait guère de ce qu'il absorbait.

L'écrivain vivait seul et dédaignait tout confort. Ses articles si documentés, parfois si puissants, furent écrits, pour la plupart, sur le verso de lettres de faire part ou sur des factures de fournisseurs. Sa langue était précise, ferme, sans néologisme et sans déclamation.

« Son œuvre — écrivit Eugène Vuillot, lorsque Coquille mourut au début de 1891 — son œuvre dans la presse (œuvre supérieure), sans avoir été des plus retentissantes, a été

remarquée et très féconde. Ceux qui savent écrire et penser, qui ont de l'étude et des vues, saluaient en lui un maître. Nul n'a porté de plus rudes coups que ce puissant travailleur aux doctrines funestes qui ont corrompu nos mœurs politiques et nos lois. »

Un des principaux personnages du régime, Spuller, publia dans la *République française* une étude où il rendait à Coquille un éclatant hommage, et l'*Univers* reproduisit cet article. C'est que Spuller était, lui aussi, un des hôtes du café Tabourey et avait maintes fois discuté avec l'écrivain catholique.

Détail piquant : lorsque Coquille mourut, un de ses parents, fonctionnaire de la République, n'osa pas indiquer sur la lettre de faire-part que l'écrivain appartenait à un journal catholique, et il remplaça le titre de rédacteur à l'*Univers* par celui d'« avocat ».

Pauvre Coquille ! lui qui abominait les légistes et avait passé quarante ans de sa vie à les exterminer !...

J. MANTENAY.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

Un billet de Mme Joseph Bonaparte. — Ce billet de Julie Clary-Bonaparte, sans suscription, est vraisemblablement adressé à son frère Nicolas Clary.

Mortfontaine, le 1^{er} prairial.

Je te remercie des lettres que tu m'as envoyées, tu les trouveras ci-jointes.

Tu me fais plaisir en m'assurant que la santé de ceux qui me sont chers est bonne. Mes petites (1) et moi nous portons bien. Je t'embrasse avec maman. Dis à mon oncle que j'ai reçu sa lettre, mais que je n'ai pu encore faire sa commission. Dis-lui bien des choses.

JULIE.

Je ne sais pourquoi je ne suis pas fâchée de la guerre. Peut-être le sort de Désirée (2) serait-il plus agréable. Dans ce cas je la désire beaucoup. Je te prie lorsque tu auras le temps de m'envoyer les comptes de tout ce que je te dois. Si tu a l'occasion de m'acheter encore de la morue, je te prierai de m'en envoyer autant que tu m'en avais déjà achetée.

(Collection Hector Fleischmann.)

Cinq billets inédits d'Alfred de Vigny. — Alfred de Vigny s'intéressa toujours beaucoup aux jeunes écrivains : les exemples abondent (3).

(1) Zénaïde-Charlotte, née le 8 juillet 1801, et Charlotte, née le 31 octobre 1802.

(2) Désirée Clary, femme de Bernadotte.

(3) Voir dans les *Eutrétiens* *librairie* les (Hemi Falque, libraire dépositaire) cahier

Nous le voyons ici s'occuper tout particulièrement de Jules Canonge, un poète né à Nîmes le 20 mars 1812, auteur du volume *Les Préludes*, œuvre de début, parue en 1835.

Est-il besoin d'ajouter — la lecture des billets ci-dessous le prouve suffisamment — que l'auteur de *l'Esprit Pur* fut un académicien modèle, soucieux de la précision des règlements ; Sainte-Beuve l'a dit lui-même : « il était fort exact et le plus consciencieux de nos confrères ».

Et seules, la santé de Lydia, son épouse adorée, ou la sienne propre, pouvaient l'empêcher d'assister aux séances.

Les cinq billets suivants, très probablement inédits — n'ont pas encore été recueillis dans le volume de *Correspondance* que Mlle Emma Sakellaridès fit paraître chez Calmann-Lévy en 1906 ; les noms des destinataires manquent.

Puissent-ils être utiles à quelques fervents admirateurs d'Alfred de Vigny !

ALBERT DESVOYES.

I (Bibliothèque publique de Rouen)

Je n'ai reçu que ce matin à midi la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, madame, et vous voyez qu'il m'est difficile de vous envoyer des billets pour le spectacle d'hier, mais si vous avez encore cette bonne pensée d'aller voir *Chatterton* la semaine prochaine, vous verrez annoncer par les affiches de la veille, la 30^e représentation, vous aurez la bonté de m'écrire la veille un seul mot qui m'annonce que vous voulez aller aux Français le lendemain et je m'empresserai de vous envoyer les billets que vous désirez. Je pense que M. votre fils va bientôt vous revenir. Ayez la bonté de lui parler de moi dans vos lettres comme d'un homme qui ne cesse de le regretter et de parler de lui.

Mille compliments empressés

Comte ALFRED DE VIGNY.

27 juin 1835.

II (Bibliothèque municipale de Nîmes)

Voulez-vous bien me venir voir samedi monsieur, à midi ou une heure ? Il me semble que pour monsieur Canonge s'il veut vous accompagner, ce sera mieux que le mercredi, trop nombreux souvent. J'aurai le temps de me faire entendre de lui et son aimable lettre, ses vers ce que vous m'écrivez, tout me donne le désir de lui être

du 25 mars 1909, une lettre inédite de Vigny dont j'ai fait prendre copie à la Bibliothèque de Calais.

agréable... Je vous remercie encore une fois de m'avoir voulu faire connaître les *pré-ludes* puisque je vous dois aussi l'assurance d'en connaître l'auteur.

Mille complimens affectueux
ALFRED DE VIGNY.

18 octobre 1836.

III (*Bibliothèque de Nantes*)

2 mai 1846.

Je ne veux pas attendre que j'aie à l'académie pour vous remercier, monsieur, de cette copie si soigneusement préparée pour moi et si parfaitement écrite.

Il y a bien des sous-entendus dans nos réglemens et bien des choses laissées au vague de l'usage, à l'indécision de la tradition et des coutumes, mais je pense qu'il est impossible que peu-à-peu la lettre du texte ne vienne pas en aide aux souvenirs pour que chaque mesure soit écrite de manière à ne laisser aucun doute.

Mille complimens empressés
ALFRED DE VIGNY.

IV (id).

3 fév. 1847.

Je prie messieurs les conservateurs de la Bibliothèque de l'Institut de permettre à M. Boscher de lire à la Bibliothèque même les Poèmes qui ont concouru depuis 1840 jusqu'à ce jour. Je désire vivement que rien ne s'oppose à cette communication.

Cte ALFRED DE VIGNY.
M. de l'académie Française.

V (*Bibliothèque publique de Nantes*)

Nous échangerons ainsi des cartes de visite sans nous voir, mon cher ami, si vous me dites quel jour et à quelle heure je pourrai vous rencontrer chez vous la semaine prochaine.

tous les jours je serai libre excepté le jeudi, jour de l'académie française.

Je crois que vous ne venez encore à Paris qu'en passant et je voudrais savoir le moment où vous posez sur une branche à votre passage.

Tout à vous,
ALFRED DE VIGNY.

10 octobre 1856 Vdi.

Le Christ au Palais. — La très curieuse lettre qu'on va lire est extraite des riches archives du cabinet de M. Noël Charavay, qui a fourni à l'histoire depuis cinquante ans, tant de documents originaux, inédits, qui l'ont orientée et assise.

Cette lettre, il y a quelques années, aurait prêté à des rapprochements. Nous la livrons aujourd'hui, comme un document d'hier prêtant, à la fois, à l'histoire des mœurs judiciaires et du palais de justice.

Paris, ce 22 juillet 1816.

Monsieur le Comte,

Ce que vous me demandez ne m'appartient pas, n'est pas même la propriété de ma compagnie. Si cela nous appartenait nous serions peut-être obligés de vous refuser. Le cadre du tableau allégorique de la chambre criminelle fait partie de la boiserie de la pièce comme le tableau lui-même avait été fait pour la place. Son déplacement que nous ne regrettons pas, sous tout autre point de vue que celui de l'art, laisse un vide dans la boiserie qui sera, nous l'espérons, rempli par [un] tableau convenable à nos graves fonctions, par l'image de la divinité souffrante pour les hommes. Le Calvaire est d'une bien autre instruction pour le tribunal que la figure de *Pallas dans l'Aréopage* ou de *Jupiter au Capitole*. Sur cette image que nous attendons doit être replacée la bordure provisoirement mise en réserve, dans tous les cas c'est à M. le préfet que vous devez adresser votre demande, attendu qu'il devra fournir par la suite ce qu'il aurait permis qu'on nous ôtât. Au lieu de retirer quelque chose, Monsieur le comte, au pauvre ordre judiciaire, faites-vous partager le superflu mis à l'écart par [la] légèreté du siècle. Il n'est pas possible que dans vos magasins vous n'ayez quelques-uns de ces Christ que la sagesse de nos pères plaçait partout. Nous avons cinq salles d'audience. Dans la 1^{re} est l'antique Christ du parlement, par Van Eyck, que Bonaparte ne put ne pas nous rendre, malgré l'opposition impie de votre prédécesseur (1), qui nous disait : *Que voulez-vous faire de ce pendu ?* et son inadvertance qui l'avait signalé sous le nom d'Albert Dürer. Dans deux autres salles sont de Christ acquis par nos soins. Il en manque encore dans les deux salles criminelles et vous pourrez peut-être, vous qui disposez de ce qui nous avait été confié, marquer le début de votre administration par un don pieux à la justice, dont nos registres, bons et loyaux conservateurs, feront passer le souvenir à la postérité.

Agréé, etc...

Le premier président,
SÉQUIER.

à Monsieur le Comte de Forbin, directeur-général des Musées royaux.

En tête de la pièce on lit cette note :

Répondre qu'on va s'occuper de chercher les tableaux qu'il désire.

(1) Vivant-Denon.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amant-Mont-Rond.

44^e ANNÉEN^o 121931^{me}, r. Victor-Massé31^{me}, r. Victor-MasséPARIS (IX^e)Cherchez et
vous trouverezIl se faut
entr'aiderPARIS (IX^e)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

665

666

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

Joseph Lebon se marie. — Lebon n'est pas un personnage indifférent : il traîne une tragique légende ; on le voit, d'ordinaire, sous l'aspect d'un terroriste sans pitié. Sa silhouette se détache sur un horizon rouge du sang versé par la guillotina, dont il fut l'un des pourvoyeurs.

La lettre qu'on va lire — et qui appartient au cabinet d'autographes de M. Noël Charavay, qui aura vu passer chez lui les plus précieux documents sur cette époque. — montre le conventionnel, sensible à la manière de Rousseau, dont il était plus près que des Peres de l'Eglise, sa première lecture.

L'ancien oratorien, que les événements ont défrôqué, devenu maire d'Arras, va prendre femme. Il va épouser sa cousine. Ce que nous possédons, dans cette lettre, c'est la demande en mariage, où la docilité le dispute au respect.

Il prévoit la famille, et compte que « le ciel » lui accordera des enfants.

Le ciel lui accordera un fils. Il n'aura pas le temps de l'élever ; car, tragique retour des choses de la politique, la guillotina en fera très vite un orphelin. Du moins, Emile Lebon se fera-t-il, avec plus

de zèle que de succès peut-être, l'avocat de son père devant la postérité.

Arras, le 26 octobre 1792,
l'an 1^{er} de la République.

Ma très chère tante,

Je suis décidé à prendre femme pour remplir tout à fait le devoir qui m'est prescrit par la nature et par la société. Voulez-vous que ma cousine Elisabeth votre fille devienne mon épouse ?

Je connais la loi qui affranchit une fille de la dépendance à l'âge de 21 ans, mais si mes vœux contrecarraient les vôtres, je suis toujours semblable à moi-même et je respecterais vos motifs.

J'attends incessamment un mot de réponse. Si vous dites oui faites publier nos bans dimanche prochain ; si vous dites non, qu'il n'en soit plus parlé.

Je dois l'avouer. Ma cousine ne trouvera point en moi ce qu'elle aurait pu trouver ailleurs. Je suis sans bien, et qui pis est dans l'intention très ferme de ne jamais courir après la fortune, vint-elle s'offrir à mes regards. Accoutumé à me contenter de peu et à placer la vertu avant tout, si le ciel m'accorde des enfants, je tâcherai de les élever dans les sentiments qui m'animent, et certes ils seront au-dessus du malheur. Voilà mes principes. Arrêtez-y les réflexions de ma cousine, afin qu'elle n'ait point lieu de s'en repentir. Dites-lui aussi que je l'aime véritablement, mais sans fougue, ni passion, qu'elle s'abuse si elle me prend pour un amoureux. La nature parle à mon cœur ; elle parle au sien ; d'un autre côté nos humeurs et nos idées se rapprochent ; avec cela on doit faire un bon ménage, ou bien il faut quitter la partie.

Je suis avec un respectueux attachement,
ma chère tante,

Votre neveu
JOSEPH LEBON.

P. S. — Je vous prie de faire part de ma lettre à vos parents et aux miens, selon que vous le jugerez à propos.

Si vous dites oui, vous voudrez bien remettre au citoyen Lane père la lettre incluse, dans laquelle se trouve la publication de bans. Vous aurez soin de la cacheter après l'avoir lu.

Hymne de la Révolution « Veillons au salut de l'Empire, veillons au maintien de nos droits ». Auteurs des paroles et de la musique —

Louis Damade, dans son « Histoire chantée de la première République » (1892) dit que les paroles sont de Chénier et la musique de Gossec.

Le *Dictionnaire de la Révolution française* de Boursin (1893), indique Girey-Duprey sous-garde des manuscrits à la Bibliothèque nationale, comme l'auteur de l'hymne, qui se chantait sur l'air du vaudeville : *Vous qui d'amoureuse aventure*.

D'après Constant Pierre (*Hymnes et chansons de la Révolution* : 92, in 8°. 1904) les paroles seraient de Boy, chirurgien en chef de l'armée du Rhin (1792) et l'air emprunté à une romance de *Renard d'Asi*, opéra-comique de Dalayrac, représenté en 1787.

Où est la vérité ?

E. C.

Meudon, Bellevue, le Val Fleury —

A une époque déjà ancienne, peut-être même avant la Révolution, on a planté à Meudon, une série de cèdres du Liban, laquelle semble suivre une ligne droite tracée de Villebon au Val Fleury. Il y avait un de ces arbres, (jeté à bas par un orage) dans la maison Elliot, (jadis Grouchy, aujourd'hui Thomas) ; il en existe encore à l'Hermitage, au château, à la maison Verrüe (parc Jacqueminot, aujourd'hui morcelé) à la maison Grimberghe (jadis Thirouflet, maintenant Monnier) à la Maison Rouge (qui fut Mont-Serrat, et est à présent Piatier), etc., etc., et plus loin encore...

Je voudrais connaître l'origine de cette plantation et savoir la raison de la régularité de cette ligne de superbes et anti-ques arbres.

Qu'il me sois permis de saisir cette occasion pour demander à mes collègues intermédiairistes s'ils peuvent me dire quelque chose de nouveau sur les endroits appelés Meudon, Bas-Meudon, Bellevue, le Val Fleury et leurs dépendances, et ce, tant sur les châteaux, leur histoire, le village, les habitants, les maisons historiques, et il y en a, les propriétés de quelque importance, et si on pourrait m'indiquer des dessins, des tableaux peu connus, voire même des gravures.

Beaucoup de choses ont été publiées par moi à ce sujet (entre autres une brochure chez Leroy, 55 faubourg Poissonnière) mais comme je prépare une édition définitive de l'histoire de ces lieux si charmants, si aimés des Parisiens, je serais très reconnaissant de la moindre indication qui me serait fournie directement.

Robespierre avait-il une maison à Meudon, comme certains écrivains l'ont laissé entendre ? M. Sardou ne le pensait pas.

Que sait-on de la terrasse fort ancienne appelée Bastion ou Bastillon des Capucins ? (aujourd'hui tour Berthelot) et de celle qui est au coin de la rue de la République et de l'avenue Jacqueminot ? (des massacres y auraient eu lieu en 1793 ?)

Vicomte DE GROUCHY.

Emplacement de la salle provisoire des Variétés Amusantes au Palais-Royal. — Lorsque cette entreprise se transporta du boulevard du Temple au Palais-Royal, les directeurs Gaillard et Dorfeuille firent construire une salle provisoire qui leur coûta cent dix mille livres. A quel endroit du Palais ou du Jardin cette salle était-elle située ? Je ne parle pas, bien entendu, de la salle définitive bâtie par l'architecte Louis, devenue de nos jours la salle de la Comédie-Française. Il s'agit de la salle provisoire qui abrita les Variétés Amusantes de 1785 à 1790. Ne pas confondre non plus avec la salle de la Montansier (Palais-Royal actuel).
H. L.

J. E. V. Bully. — Possède-t-on quelques indications biographiques sur ce parfumeur, à qui est dû le vinaigre de toilette connu sous son nom ? En particulier, sait-on si ce Bully est le même que l'auteur d'une brochure in-8° de

16 pages parue en 1840 : « Simplification de l'écriture et de l'orthographe de la langue française par J. E. V. Bully, professeur de sténographie, à Paris, imprimerie d'Edouard Proux et C^{ie}, rue Neuve des Bons-Enfants 1840. On la vend avec la feuille lithographiée. » Cette feuille porte le titre : « Sténographie et orthographe, écritures et orthographes nouvelles et abrégatives mises à la portée de tout le monde, par J. E. V. Bully, professeur à Paris » et a été autographiée par l'auteur. Imprimerie lithographique de J. Delaire, à Paris. » Au bas de la 2^e page, il est écrit : « Pour garantie, chaque exemplaire est signé en rouge par l'auteur. Rue de Valois, Palais-Royal, n^o 2. Se trouve aussi chez M. Delaunay, libraire au Palais-Royal. (Déposé suivant la loi). »

La question de l'identité du parfumeur et du sténographe a été l'objet d'une discussion, en 1905-1906, dans *La Chronique de la sténographie* et dans *Le Sténographe illustré*, mais ne semble pas avoir été résolue avec certitude. Nous serons peut-être plus heureux à l'intermédiaire.

SGLPN.

Mémoires de Jean Cavalier. — Sait-on à quelle époque furent publiés à Londres les *Mémoires* du célèbre chef camisard et quand ils furent traduits en français ?
A. DUVAL-COURT.

De Belloy, archevêque de Paris. Ses armoiries. — Guigard, dans son *Nouvel armorial du bibliophile*, tome I^{er}, page 232, lui attribue le fer de reliure portant d'argent à quatre bandes de gueules. Or, telles que je les vois sur un certificat donné en son nom, alors qu'il était évêque de Marseille, elles sont de gueules à sept losanges d'or, 3, 3 et 1.

A qui doit être restitué le fer reproduit par Guigard ?
S. Y.

Adelaïde de la Joëlle — Un aimable intermédiaire pourrait-il donner quelque notice bio bibliographique et héraldique sur cette abbesse ?
L. C.

La comtesse de Montgomery, otage des Prussiens. — En feuilletant de vieux journaux, je lis le fait suivant :

(*Indépendance* du 19 février 1871.)

Le Havre, mercredi 15 février.

Les réquisitions prussiennes continuent dans le Calvados.

Une contribution de 19.000 fr. a été imposée à Fervaques. Cette somme n'ayant pas été payée, le maire et la comtesse de Montgomery ont été enmenés comme otages.

Fervaques est un pauvre petit village de 787 habitants, somme énorme à laquelle les ressources accumulées de tout le village n'eussent pu atteindre.

Madame la comtesse de Montgomery est la fille de M. de Portes, et sœur de la marquise de Colbert Chabannais. Elle possède à Fervaques un château du XVI^e siècle qui offrit une hospitalité splendide à Henri IV.

La comtesse a t-elle été retenue longtemps par les Prussiens ; à quel endroit a-t-elle été internée ?

Si nous pouvions avoir quelques détails sur cette arrestation.

V. VINCENT.

Famille Narjot ou Narjaud de Toucy. — Dans son très intéressant ouvrage *Figures Byzantines*, M. Charles Diehl mentionne que Agnès de France, fille de Louis le Jeune et d'Adèle de Champagne, après avoir épousé successivement Alexis Comnène et Andronic Comnène, empereurs d'Orient, trouva un troisième mari dans la personne de Théodore Branas, noble byzantin que les Français nommèrent prince d'Andrinople en 1206 ; que de ce mariage naquit une fille qui, en 1219 épousa un baron français, Narjeaud de Toucy.

La famille Narjot, Narjeaud ou Narjaud de Toucy paraît être une branche de la famille des comtes de Narbonne qui, vers 1100, serait venue s'établir dans le pays Auxerrois (*Annuaire historique de l'Yonne* 1900, et Abbé Lebœuf).

Or, en 1873 se présentait dans le Puy-de-Dôme aux élections sénatoriales et aux élections législatives M. Narjot de Toucy.

Depuis, en septembre 1906 les journaux annonçaient le mariage de Mlle de la Brosse, fille de Mme née Marjot de Toucy avec le comte Arnold de Ronseray.

Cette famille actuelle Narjot de Toucy ne serait-elle pas la descendance des barons dont l'un épousait, en 1219, la nièce de Philippe Auguste.
CH. RATIER.

Roëllecourt. — *Roëllecourt*, département Pas-de-Calais, arrondissement Saint-Pol. Quelle est l'origine et l'étymologie du nom de ce village ? On sait que je suis à la recherche de la souche de la famille de ou de la Roëll (Roëlle). A-t-elle à faire quelque chose avec Roëllecourt ? Y eut-il une famille noble de ce nom avant 1600 ?

D^r STEPHAN KEKULE VON STRADONITZ.

Stendhal plagiaire — Carpani. — C'est ainsi que le dénoma un collaborateur, resté inconnu, de la *Biographie portative des contemporains* (Supplément. Année dans 1834) l'article consacré à Carpani.

Carpani, dit-il, a traduit en italien plusieurs opéras étrangers, entre autres la *Création* de Haydn et a donné au monde musical les *Haydiennes* ou *Lettres sur la vie et les ouvrages d'Haydn*, ouvrage écrit en italien sous ce titre *le Haydine*, traduit en français par un plagiaire qui a pris le nom de *Beyle* et de *Bombet* et qui voulait s'approprier ce travail. Mais Carpani réclama et déjoua la fraude.

Quel fut le dernier mot de ce procès littéraire, dont la plupart des biographes de Stendhal ont parlé ?

PAUL EDMOND.

Pollet, miniaturiste. — Je possède deux miniatures d'une très belle facture signées « O Pollet, 1852 ». L'initiale qui précède le P semble un O ; avec beaucoup de bonne volonté on pourrait *peut-être* la prendre pour un V. Cette manière de lire faciliterait les recherches sur l'auteur, Victor Pollet, né en 1814, je crois, étant connu. La date de 1852 s'adapterait à merveille ; cet artiste étant en plein talent à cette époque. Quelques intermédiairistes auraient-ils connaissance d'un autre peintre du nom de Pollet ? La signature de Victor Pollet présente-t-elle toujours la particularité du V semblable à un O ?

HARLAY GENTIL.

Armoiries à déterminer : d'azur à la croix pattée. — Quel est le personnage dont les armes suivantes figurent dans un livre imprimé et relié en France en 1516 :

D'azur à la croix pattée d'argent accompagnée de 3 écots d'or, deux et un.

L. L.

Devise : « Age quod agis ». — Quel est l'homme politique (de la première moitié du XIX^e siècle probablement) qui a eu cette devise ? Mx.

Quel nom faut-il donner à la maison de Molière ? — La question n'a-t-elle pas déjà été traitée ? Le nom officiel aujourd'hui, est, chacun le sait : *Comédie-Française*. Mais les autres, la *Comédie* (le plus ancien), le *Théâtre Français*, les *Français*, ont leurs partisans dont l'argumentation se défend. SIR GRAPH.

L'Amphytrite, tragi-comédie. — J'ai en ma possession, l'*Amphytrite* de M. de Monléon, tragi-comédie en 5 actes et en vers, représentée sur le Théâtre-Français de l'hôtel de Bourgogne, en 1630. Paris, veuve Guillemot, 1630, 157 pages.

Pourrait-on me dire quel était ce M. de Monléon ? L'ouvrage est dédié au marquis d'Effiat, baron de Cinq-Mars, surintendant des finances de France, gouverneur d'Anjou, etc., et est précédé de stances de M. de L'Estoille à l'auteur, et de l'auteur à M. de L'Estoille.

Ce M. de Monléon ne serait-il pas l'abbé Oger de Mauléon, membre de l'Académie Française, et ennemi de Richelieu, que les biographes n'indiquent que comme publicateur de mémoires. Sinon, qui était-ce ?

En tous cas quelles étaient ses père et mère, que sait-on sur lui, ses autres œuvres le cas échéant, etc. ?

OURS D'AQUITAINE.

Les derniers Stuarts. Article d'une reine. — Je viens de lire dans un vieux numéro de la *Revue des Deux-Mondes*, celui du 1^{er} juin 1875 (tome IX) un article de tête occupant 28 pages, et signé de cinq étoiles. Le titre imprimé en tête de l'article est seulement « Les derniers Stuarts ». Mais à la table des matières du numéro, imprimée à l'intérieur de la couverture, on lit : « Les derniers Stuarts, impressions et pensées d'une Reine. » Serait-ce la reine Victoria, ou sinon, qui pourrait être cette Reine ?

L'article est un résumé intéressant des biographies de Jacques III, du chevalier de Saint-George, de Charles-Edouard duc d'Albany, et du cardinal d'York, et con-

tient des renseignements assez curieux sur les dissentiments entre ces deux personnalités, tous deux inhumés à Saint-Pierre-de-Rome avec ces titres : Charles III, Henri IX, rois de Grande-Bretagne et d'Irlande ?
V. A. T.

Ouvrages sur la paléographie. — Quels sont les ouvrages propres à faciliter la paléographie française surtout du xiv^e au xvi^e siècle ?

N'a-t-on pas édité, dans ce but, il y a quelques années, des collections de textes avec traduction ?
V. P. D. M.

Chalmanterie. — L'abbé de Montigny, aumônier de la reine Marie-Thérèse, se sert de ce mot dans une lettre citée par M. le général baron Rebillot, dans un article de la *Revue du Touring-Club de France*.

Le bon abbé, écrivant en 1667, au sujet d'un séjour au château de Mailly, près d'Amiens, dit à des amies : « Mailly, mesdames, est une chalmanterie... »

Que veut dire exactement ce mot, et quelle en est l'origine ?
Was.

De quand date l'usage des patères ?

— De quand date l'usage des patères ou portemanteaux plus ou moins ornés qui garnissent généralement, aujourd'hui, nos antichambres, et où trouverai-je des documents illustrés reproduisant leurs formes anciennes ?
R. L. L.

Geraldus — ferronnerie. — Il y a, sous le porche de l'église de Brioude, une porte munie de deux heurtoirs représentant l'un une tête d'homme, l'autre une tête de chien.

A l'entour, en exergue, ces mots : *Geraldus me fet*.

Ces marteaux datent, pense-t-on, de l'époque romane (xii^e siècle).

Il paraît qu'à Chartres une pièce de ferronnerie porte aussi ce nom de *Geraldus*.

Peut-on savoir quelle est cette pièce et s'il y a lieu de supposer que le Geraldus de Chartres est le même ferronnier que celui de Brioude ? Connait-on un ouvrage sérieux et intéressant sur les ferronniers de l'époque romane ?
J.-H. FR.

Les armes à enquerre. — A partir de quelle époque, d'après les règles du blason, les armes à enquerre ont-elles cessé d'être usitées dans la composition des armoiries ?
CAM.

Noms de médicaments à préciser. — Pourrait-on m'indiquer la signification exacte des mots : *Anudi*, *Caudarusum*, *Calcapetra*, *Semen lini ferugen*, extraits d'un ouvrage sur la peste, imprimé dans les dernières années du xv^e siècle ?
E. P.

Gnognote ou Nioniote. — Je voudrais connaître l'origine de cette expression, assez usuelle dans le langage courant, et qui sert à désigner quelque chose d'insignifiant, plutôt au sens figuré qu'au sens propre, quand on dit, par exemple : « Tout ça, c'est de la gnognote (ou de la nioniote). Est-ce seulement un vocable d'argot parisien ou un mot ayant sa source dans quelque patois des provinces, et comment faut-il l'orthographier ?
RUSTICUS.

Les duels bizarres. — B. Constant était trop faible pour se tenir debout : il devait se battre avec Forbin des Issarts. Il fut autorisé à s'asseoir dans un fauteuil. Il est évident que la même faculté fut accordée à son adversaire. Et cependant, très peu de biographes ont noté le fait.

Connait-on beaucoup de duels de ce genre ou tout au moins aussi bizarres ?
ALPHA.

Jus d'herbe. — Un intermédiaire pourrait-il dire quelle était l'étoffe connue sous ce nom ?

Je pose cette question parce que, dans le livre de M. Masson, *le Sacre et le couronnement de Napoléon*, chapitre VI, page 213, au sujet de la décoration des rues où passaient l'Empereur et son cortège on lit :

Les riches ont loué des tapisseries, pendu des tapis à chaque fenêtre, les moins aisés ont sorti les toiles des Indes, qu'on a toujours en quelque coin, les *Jus d'herbe* et les toiles de Gènes.

P. B.

Réponses

Le régiment de Rouergue de 1749 à 1759 (LIX, 555). — Le régiment de Rouergue avait assisté en 1748 au siège de Méistricht où il fit partie de la grande attaque.

En 1755 il était au camp de Richemont sur la Moselle. L'année suivante il fut désigné pour la défense des côtes et envoyé à l'île d'Oléron. Il s'y trouvait en 1757, lorsque la flotte de l'amiral Hawke fit une tentative de débarquement en Saintonge. Il joignit l'armée d'Allemagne en 1759 et combattit bravement à Minden (*Histoire de l'infanterie française* par le général Susane tome IV, p. 272).

M. DE F.

..

Pierre Cousin, (1705-1794), curé de Saint-Gervais à Avranches, docteur en théologie a laissé 21 volumes de Mélanges manuscrits conservés à la Bibliothèque de cette ville. C'est la plupart du temps une compilation sans aucun ordre, dénuée de toute prétention littéraire, d'une lecture assez souvent fastidieuse. J'en détache le passage suivant copié *in-extenso* :

le régiment de rouergue à avranches.
Le mercredi 31 mars et le jeudi 1 avril 1756 le régiment de rouergue infanterie composé de deux bataillons venant de thionville arriva à avranches pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre. les officiers et les soldats de ce régiment furent logés chez les gentils hommes et les bourgeois : le clergé fut exempt du logement tant des officiers que des soldats. monsieur le comte d'estain colonel du régiment de rouergue logea rue des Chappelliers dans la maison de monsieur l'empereur seigneur de Saint pierre-langé président de la cour des aides et de la chambre des comptes de rouen, le régiment de rouergue partit d'avranches le lundi 24 mai 1756 et alla coucher le même jour à Saint-hilaire (1).

(11^e volume, pages 116-117).

Ce régiment intéressait d'ailleurs Pierre Cousin, car il raconte plus tard, en 1759 (15^e volume page 87), la mort prématurée de l'un de ses colonels : Hérault de Seychelles.

ALBERT DESVOYES.

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mortain (Manche) à 26 kilomètres d'Avranches.

Chabrillant cavalerie, Chabrillant dragons (LIX, 555). — *Chabrillant cavalerie* 1738 à 1761 : régiment de gentilhomme levé le 3 mars 1672, par Louis du Gas de l'Hommeau. Après avoir porté ensuite les noms de *Villequier, Montmain, Belaccueil, Latour*, il fut donné le 16 avril 1738 à François César de Moreton marquis de *Chabrillant* qui le garda jusqu'au 1^{er} février 1749, où il passa à Jacques Aynard de Moreton de *Chabrillant* frère du précédent, Mestre de Camp. Le régiment fut réformé le 1^{er} décembre 1761 et incorporé dans Royal Cravates.

Uniforme : Habit, manteau et boutons de drap gris blanc, doublure parements et revers rouges. Buffle à boutons de cuivre, bandoulière et culotte de peau. Chapeau bordé d'argent. Equipage rouge bordé d'un galon blanc à chaînette noire. Ses étendards étaient rouges du modèle général.

Chabrillant dragons : 1761 à 1763. Ce nom a été porté pendant peu de temps, par le régiment de dragons créé en 1676 sous le nom de *Barbezères* et qui porta ensuite les noms de *Fimarcon du Cayla, de Tilladet, de Chatillon, et Goësbriant* jusqu'en 1724 où il devint la propriété de la maison de Condé et porta les noms de *Condé* et *Bourbon* jusqu'en 1740 à la mort du duc de Bourbon. Donné à ce moment au chevalier de *Mailly* il fut ensuite au comte d'*Egmont* puis au marquis de *Marbœuf*. Il appartint au comte de *Chabrillant* du 30 novembre 1761 au 5 juin 1763 où il passa entre les mains du chevalier de *Montclair*. Le 21 février 1774 le roi le donna au comte de *Provence* et le 20 mai de la même année le régiment prit le nom de *Monsieur* qu'il garda jusqu'à la révolution.

Il a porté jusqu'en 1762 l'uniforme suivant :

Habit, veste, culotte, manteau rouge, parements de l'habit cramoisi, boutonnières blanches à l'habit et à la veste, boutons en métal blanc. Bas blancs, ceinturon fauve piqué de blanc porté sur la veste. Le bonnet est à fond et à gland rouge, à revers cramoisi bordé d'un galon blanc.

Indépendamment du bonnet ils avaient le chapeau galonné d'argent avec la cocarde noire. Les housses et chaperons de

l'équipage du cheval rouge avec galons blancs.

En 1763 : Habit vert, veste et culotte chamois. Manteau gris blanc avec trois brandebourgs. Casque de cuivre avec cimier et crinière noire. Sur l'épaule droite une aiguillette de la couleur distinctive et une patte verte sur l'épaule gauche. Les officiers portent l'épaulette de leur grade à la place de cette patte et l'aiguillette à droite. Revers et parements, de l'habit aurore. Boutons argentés. Ceinturon en cuir blanc sur la veste. Equipage de cheval vert, orné d'un galon blanc sur les bords et rouge au centre.

[*Histoire de la cavalerie française*, par le général Susane et autres ouvrages].

M. DE F.

La guillotine en Savoie sous la Révolution (LIX 51). — Un avis officiel par lequel on annonçait que les ennemis de la République allaient enfin expier sous le couteau national les attentats qu'ils avaient commis, fut placardé sur les murs de Chambéry. On invitait les candidats à la place d'exécuteur à se faire inscrire au district contre un salaire de 2400 francs. Cet avis non daté paraît être des premiers jours de mars 1794.

La place fut donnée à un sieur Laurent Reine ou René, étranger à la Savoie.

Le 15 thermidor (2 août 1794) le conseil du département demanda au tribunal criminel si le citoyen Reine était en activité de service : le tribunal répondit que le 11 du même mois, il avait exécuté le jugement de mort prononcé contre Claudine Déglise-Cavet.

Le 12 fructidor 1794, le président Favre Buisson invitait le citoyen Reine à se rendre à Montsalin (Moutiers) le 16 courant, pour l'exécution des nommés Deschamps, Carrier et Sébastienne Chevrier.

Le 23 fructidor 1794, Favre Buisson annonçait au Directoire avoir fait faire six plans d'échafauds pour les autres districts pour n'avoir plus à y transporter que le glaive de la justice.

Extrait des *Mémoires* pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry, par le cardinal Billiet, 1865.

Sus.

Le fils de Fouquier-Tinville (LIX, 52, 134, 173, 299, 509, 567). — Que

Fouquier-Tinville n'ait pas été une machine à crimes faisant couler le sang à jet continu ; qu'il ait eu ça et là des mouvements d'humanité et quelques scrupules de formalisme légal, soit. Les hommes tout d'une pièce sont rares dans le crime comme dans la vertu. Au dire de Tacite lui-même, les pires empereurs ont été calomniés et l'on a prêté des scélératesses à Néron. J'admets donc volontiers que l'on fasse faisceau de ce qui peut être plaidé en faveur de Fouquier-Tinville. Mais lui donner de la « grande mémoire » comme je le lis dans le n° du 10 avril 1909, col. 510, cela me paraît dépasser toute mesure. Pourquoi ne pas demander pour lui, pendant qu'on y est, une statue expiatoire à Hérouel, son pays natal, ou même dans la salle des Pas Perdus au Palais de Paris ?

Qui donc, en définitive, sera responsable de la Terreur et des assassinats juridiques commis par le Tribunal révolutionnaire, si on innocente le grand pourvoyeur de l'échafaud ?

On nous dit que Fouquier-Tinville était seulement l'accusateur public et que les arrêts étaient prononcés par d'autres. Mais n'est-ce pas lui qui dressait les actes d'accusation, qui mettait en mouvement toute la machine ? Certes, la responsabilité de tant de crimes n'incombe pas à lui seul, elle est manifestement très partagée ; mais il n'en fut pas moins l'exécuteur docile d'une volonté sanglante, et cela suffit.

Fouquier me paraît un type grossi jusqu'à en devenir monstrueux du magistrat formaliste qui applique imperturbablement, sans doute ni remords, la loi du moment. Tenons-lui compte des circonstances, les plus terribles, peut-être, qu'ait connues un peuple moderne ; mais puisque nous disons tout, n'oublions pas qu'il y eut aussi dans son fait de la lâcheté, du désir de conserver une bonne place, enfin de cette ivresse sanglante qui s'empare si facilement de l'homme et le fait retrograder jusqu'aux pires barbaries ancestrales.

En d'autres temps, et cela est un peu bien inquiétant, Fouquier eût probablement été un justicier moyen, oh, pas un « bon juge », et plutôt dur, mais à peu près comme tant d'autres. Reconnaissons-le aussi, cet homme qui avait fait couler

le sang à flots, mourut en stoïque. Tout le monde, même les femmes mouraient ainsi à cette époque, les victimes de la réaction thermidorienne comme celles de la Terreur. N'allons pas plus loin, et laissons dormir dans sa tombe sanglante l'homme du tribunal révolutionnaire. Sans le 9 thermidor, Fouquier eût requis sans doute la peine de mort contre l'intègre et grand Carnot, et, sans la moindre palpitation du cœur, eût fait tomber la tête de l'Organisateur de la Victoire. C'est avec la même impassibilité d'automate qu'il enverra à l'échafaud ses complices, ses maîtres de la veille, les hors la loi de thermidor.

Que si maintenant on invoque — il s'en trouve toujours — des documents épars témoignant que la fibre humaine n'était pas absolument atrophiée en Fouquier, ma réponse sera celle-ci. Je n'accepterai jamais cette théorie chère à Victor Hugo — qui, d'ailleurs, ne l'appliquait nullement en dehors de la poésie, — exprimée dans l'histoire du sultan Mourad. C'était un atroce et sanguinaire tyran ; mais pour avoir un jour dédaigneusement écarté d'un coup de chasse-mouches l'essaim bourdonnant qui tourmentait un pourceau agonisant, il est justifié de tous ses crimes au tribunal de Dieu. C'est vraiment s'en tirer à bon compte et je suis plus exigeant que le Allah du poète.

Et ne voulant pas allonger par une citation cette communication déjà trop copieuse, je renvoie les amis lecteurs aux premières pages d'un article de Sainte-Beuve sur Merlin de Thionville, 13 janvier 1862. *Nouveaux lundis*, t. 1^{er}. A propos précisément des terroristes, la question des réhabilitations historiques m'y paraît traiter dans cet esprit excellent de mesure et de justice qui était propre à l'auteur.

H. C. M.

En communiquant à l'*Intermédiaire* quelques documents inédits pouvant servir à la réhabilitation, — puisque c'est le mot, — de Fouquier-Tinville, je ne m'attendais pas à voir intervenir en cette affaire la personnalité de M. P. Darbly, que la publication de ces documents a le tort de désobliger.

Cependant comme il ne s'agit pas, du moins, j'ose encore le croire, de ma personnalité dans ce débat, que je présume

purement historique, je me crois dans l'obligation de répondre aux deux colonnes du n° 1217 de l'*Intermédiaire*. M. Darbly a lu attentivement mon volume sur la *Guillotine en 1793*. Il en tire quelques phrases qui détachées de l'ensemble, ne signifient pas grand'chose, sinon qu'en 1908 je pensais déjà — et même quelque peu plus tôt, — de l'accusateur public, ce que j'en pense en 1909. Je ne me suis pas « attendri » sur l'adieu « lamentable et déchirant » de Fouquier Tinville à sa femme, je l'ai constaté, parce que l'avant-dernière lettre du condamné m'en donnait la preuve. Et même si je m'étais attendri, qu'est-ce que cela prouverait en défaveur du « buveur de sang » de M. Darbly ? Que nous varions sur l'appréciation purement sentimentale d'un document, voilà tout.

Cette appréciation va jusqu'à différer d'opinion sur les quatre documents publiés par l'*Intermédiaire*, M. Darbly les traite, cavalièrement, en quantité négligeable, des « pincées de sable », enfin, comme il dit. En les publiant j'avais la faiblesse de croire qu'ils démontraient : 1° le respect de l'accusateur public pour la loi ; 2° son refus des visites aux prisons ; 3° son désir de ne pas encombrer la Conciergerie ; 4° son humanité en faveur d'une famille malheureuse. Il paraît que ces documents ne prouvent pas tout à fait l'innocence de Fouquier. Ai-je dit qu'ils la prouvaient ? Je me relis et trouve que je ne me suis point tant avancé. En effet, ces documents ne sont qu'une infime partie de ceux que je donnerai sur le rôle de Fouquier au Tribunal Révolutionnaire, et ce n'est pas sur des fragments que je prétendais faire prononcer sur une cause que ne vident point, les nombreuses audiences du procès de floralé. J'ai apporté une contribution ; on me répond comme si j'avais livré toutes les pièces du procès en réhabilitation.

M. Darbly craint que je ne le plaide jamais. « Pourvu qu'il n'en soit pas de Fouquier-Tinville comme de la Terreur blanche », dit-il, dont M. Fleischmann nous devait décrire les horreurs, devant lesquelles pâlisser lamentablement, il le disait (1), celle de la Terreur rouge ! ta-

(1) Voici exactement ce que j'ai dit : « Imaginez ce que Mme Rolland appelle

bleau fort intéressant que nous espérons toujours. » j'en ai point dit tout à fait cela, et cependant je demande pardon à M. Darbly de l'avoir fait attendre, mais j'ai malheureusement la faiblesse d'écrire mes livres entouré de toutes les garanties possibles. Cela exige quelquefois du temps. C'est le cas ici. Mais qu'il se rassure et calme son impatience. Il ne perdra rien pour avoir attendu.

Le même article me reproche de ne pas m'embarrasser des « pièces les plus précises. » Ce disant, M. Darbly s'avance de trop. Ayant, dès le début de ma communication à l'*Intermédiaire*, déclaré ne pas aborder le fond du débat, je n'avais pas à discuter des pièces dont l'énumération seule prendrait une dizaine de colonnes. C'est en outre mettre un peu gratuitement en doute ma probité d'écrivain. On me permettra de ne pas insister.

Quant à faire de Fouquier un « Buveur d'eau sucrée », et un « agneau », je ne me suis pas encore donné ce ridicule.

Le reste son article rassemble les griefs de l'acte d'accusation dressé contre Fouquier par les thermidoriens. On prétend m'y faire répondre dans la limite où le permet la place dont chacun dispose dans l'*Intermédiaire*. Je m'en garderai bien, persuadé que la revue n'est pas uniquement consacrée à Fouquier et à son procès.

A l'impatience, M. Darbly joint la complaisance. Là encore j'apprécie tout le sel de sa proposition. Mais je la décline. Qu'il sorte des cartons de la série

« la pointe aristocratie des gens sans mœurs », triomphante ; cette Terreur blanche aurait-elle eu moins d'échafauds que la Terreur Rouge ? Hélas ! 1815 nous a montré que le bonnet rouge n'avait rien à envier aux lys. Que de têtes épargnées par le fer de 93, que la Restauration voua aux balles des fidèles de Gand ? Quelque jour peut-être, après le bel ouvrage de M. Henry Houssaye : 1815, la Terreur blanche, nous écrivons cette heure sanglante et ses plus cruelles revanches. » *Le Guillotin: en 1793*, pp. 108, 169. Cela je l'écrivais en 1908. Nous sommes en 1909. On voit que M. Darbly est véritablement pressé de me voir publier mon volume ainsi promis. Je ne témoigne certes pas la même impatience à son égard.

W de quoi accabler définitivement Fouquier, libre à lui ; pour le réfuter je n'ai nul besoin d'en appeler à son concours. Et comme il se range, du moins je le pense, parmi les « lecteurs sérieux, impartiaux », auxquels il me recommande, aussi intrépidement qu'inutilement, de songer, je me permettrait de soumettre à sa méditation cette petite pièce inédite :

Ce 14 préal (sic) lan deux de la République française.

Vous avez eu la bonté, citoyen, de nous accorder la seule chose qui pouvoit alléger notre malheureuse position. Nous vous le répétons. Nous conserverons pour vous une éternelle reconnaissance d'un bienfait qui ne s'effacera jamais de notre cœur. Nous avons la certitude de retourner dans notre département, puisque vous avez eu la bonté de le dire au citoyen administrateur qui nous l'a assuré de votre part. Ce dernier nous dit que vu la multiplicité d'affaires qui vous occupe vous avez peut être oublié de donner des ordres pour notre voyage. Veuillez donc, citoyen, nous vous en conjurons, nous faire partir le plutôt possible. Nous avons ce qui nous est nécessaire pour les frays de la route, mais restans ici encore quelle que temps cela nous obligerait nécessairement à manger une partie de nos fonds.

Daignés donc, Citoyen, avoir égard à notre demande et recevez de nouveau les assurances de notre entière reconnaissance.

Salut et fraternité

CLAIRE TABOUILLOT

BARBE HENRY

Au citoyen

le citoyen Fouquier accusateur public du tribunal révolutionnaire à son cabinet du palais à Paris

J'ajouterai, pour l'édification de M. Darbly, que les signataires de cette lettre — qui prouve incontestablement que Fouquier est un féroce individu, un tigre, un buveur de sang, — ne sont autres que deux des VIERGES DE VERDUN, que M. Lamartine, lui, avait toutes fait guillotiner, en bloc.

Je serai plus bref dans ma réponse à M. Lenôtre

Je n'ai pas dit qu'il avait écrit la biographie du fils de Fouquier-Tinville, d'après la brochure de G. Lecocq. J'ai écrit que cette brochure avait servi à la rédaction d'un chapitre de la 2^e série de *Vieilles maisons, vieux papiers*. Comment s'appelait ce chapitre ? *Mme Fouquier-Tin-*

ville ! Quant au fils il ne figure là qu'incidemment. C'est ce qu'oubliait M. Nérac à la note de qui je répondais. C'est donc à lui qu'on doit retourner la réponse de M. Lenôtre.

M. Lenôtre me renvoie une question sur les démêlés de Fouquier-Tinville avec les Depille. Je pense pouvoir y répondre, grâce à des papiers de famille dont on m'annonce les copies. Je les résumerai pour les lecteurs de *l'Intermédiaire* que ce débat a pu intéresser, et auquel pour ma part, je n'ajouterai plus rien dans ces colonnes.

HECTOR FLEISCHMANN.

**

M. Lenôtre, dans son article du 20 avril (LIX, 571), dit qu'« il serait facile peut-être, « mais indiscret, d'établir plus complètement [qu'il ne l'a fait] la descendance » du célèbre Accusateur public de notre première République.

Nous ne doutons pas que M. Hector Fleischmann, dans l'apologie qu'il prépare de ce *pur*, n'estime faire œuvre pie et glorieuse de dérouler tout au long la généalogie de sa famille. En attendant, je ferai observer que je n'ai pas jugé *indiscret*, pour ma part, de noter (10 février, LIX, 134) qu'« un petit-fils du personnage était maître des requêtes au Conseil d'Etat sous le second Empire, et devint conseiller sous la troisième République », puisque « le fait de cette descendance était bien connu de ses collègues. »

LANGOUMOISIN.

—
La virginité de Charlotte Corday (LIX, 498). — La non-virginité de Charlotte Corday me paraît être plutôt une légende inspirée et créée de toutes pièces par les Montagnards de l'époque et accréditée depuis par les admirateurs quand même des sanglants « Ancêtres ».

Il est intéressant de jeter un regard sur la jeunesse de cette héroïque victime de la Révolution. Charlotte Corday ayant perdu sa mère à l'âge de douze ans fut d'abord recueillie à Caen, au couvent de l'Abbaye-aux-Dames que dirigeait la tante d'un Girondin, Mme de Pontécoulant. Elle y resta, du reste, fort peu de temps et fut placée alors chez une de ses tantes qui habitait à Caen, rue Saint-Jean, Mme Coutelier de Bretteville Gourville où elle passa les années de sa jeunesse.

On ne voit guère cette jeune fille élevée

au couvent, puis près de sa vieille tante, habitant, au fond d'une cour où l'herbe croît entre les pavés, une demeure de maussade aspect, avec son escalier de pierre, ses fenêtres étroites aux vitres enchâssées dans des losanges de plomb, on ne voit guère cette jeune fille devenir ainsi, subitement, la maîtresse des conventionnels Barbaroux ou autres.

Dans sa solitude Charlotte était devenue rêveuse et n'éprouvait de charmes qu'à la lecture. Ses auteurs préférés étaient, après Corneille, — dont elle était, comme chacun le sait, une descendante, — Plutarque et Tacite, Voltaire, J.-J. Rousseau, Raynal, etc.

Le Grand Dictionnaire universel de Larousse, qui est cependant fortement imprégné des idées de Proudhon n'ose conclure dans le sens de ce philosophe : « Les historiens romanesques, dit le Larousse, ceux qui ne peuvent admettre que la femme puisse entrer dans l'histoire sans passer par l'amour, se sont plu à supposer que Charlotte avait aimé ou Belzunce ou l'on ne sait encore quel autre royaliste, ou Barbaroux, réfugié à Caen après la chute de son parti ; son acte eût été alors moins un crime politique qu'une vengeance de l'amour ; ces deux choses pourraient à la rigueur se concilier ; mais on n'a pas de faits concluants pour ustifier ces HYPOTHÈSES. »

« C'est peu connaître la nature humaine, dit Michelet qui, cependant, ne peut paraître suspect. De tels actes supposent l'austère virginité du cœur. Si la prêtresse de Tauride savait enfoncer le couteau, c'est que nul amour humain n'avait amolli son cœur. »

Sans aller jusqu'à prétendre que l'amour amollisse le cœur, — il semblerait plutôt le contraire, — il paraîtrait étonnant que ce fût par amour pour tel ou tel politicien qu'une femme s'immola pour venger le parti de son amant.

Ce qui est probable et même certain, c'est qu'elle dut s'adresser à Barbaroux pour obtenir de lui certaines lettres d'introduction dont elle jugeait avoir besoin près de personnages politiques, tels le ministre Garat et le député Duperré.

Des relations qu'elle eut, pour les besoins de la cause à laquelle elle se sacrifiait, les amis de Marat voulurent y voir, dans l'intérêt de la leur et pour

diminuer Charlotte aux yeux du peuple, non le geste d'une héroïne de la Liberté, mais simplement une vengeance d'amoureuse.

Que Charlotte Corday eût professé une grande admiration, — ainsi qu'en témoignent ses lettres, — pour Barbaroux, qui à ses yeux pouvait personnifier l'idéal qu'elle se faisait des tribuns de la Liberté, rien d'étonnant; mais de là à dire qu'elle fut sa maîtresse, ou celle de l'un d'eux, quelle distance!

JULES HOULBRECQUE.

* *

Emettre des opinions personnelles à ce sujet serait absolument puéril. Il faut se contenter, il me semble, de citer ce qu'on peut avoir trouvé.

Voici donc une page des souvenirs de Madame Loyer de Maromme sur notre héroïne Mlle Charlotte Corday d'Armont:

On a imprimé à diverses reprises, que Mlle d'Armont avait aimé le jeune vicomte de Belsunce et que c'était pour le venger que 4 ans plus tard elle avait poignardé Marat. On en a dit autant ensuite du député Barbaroux, car la tragédie sans amour ne répond pas aux goûts du siècle; mais ces deux assertions sont également fausses et absurdes. D'abord Marat était parfaitement étranger au meurtre du vicomte. L'infortuné jeune homme succomba sous la fureur d'une populace barbare et effrénée et, de plus, Mlle d'Armont ne l'aimait point du tout et se moquait de ses manières efféminées.....

Je dois affirmer ici avec la plus entière conviction, que Mlle d'Armont n'a jamais eu le moindre penchant pour l'état du mariage. Elle avait refusé positivement plusieurs partis convenables et déclaré son intention de ne point changer sa position. Soit que cet esprit si fier se révoltât à la pensée de soumettre son jugement élevé à celui d'un être inférieur qui, grâce à nos lois, serait devenu son maître, soit que cette âme virgine répugnât aux conditions d'une union matérielle, je ne l'ai jamais su. Mais, d'après ce que j'ai recueilli d'elle dans le cours de mes conversations intimes et journalières, je puis attester que nul homme n'a pu se vanter de lui plaire, ni de faire la moindre impression sur elle.

P. c. c. P. DE M.

Louis XVII: Documents inédits (T. G. 534; XLIX à LVIII; LIX, 9, 62, 232, 342, 452). — M. Châteauneuf a bien raison de croire que l'histoire de Bruneau renferme des choses neuves et intéres-

santes, j'espère qu'un jour il verra que c'était le Dauphin; en attendant voici une lettre que tout indique être d'une femme Geuffroi, blanchisseuse, sa participante dévouée; elle fait connaître un peu le caractère du prisonnier.

Mes bons amis,

J'ai reçu votre lettre qui m'a fait bien plaisir de vous savoir mieux. Je vous désire la continuation et vous attends avec impatience et je vous préviens que mon jeune ami ne veut pas que vous parliez [à] personne avant lui et [veut] que je vous voie à votre arrivée. J'irai là où je vous ai dit adieu, espérant que vous y descendrez; je n'ai point dit à M. L. bb. le jour de votre arrivée, je lui ai seulement dit qu'il vous verrait samedi. Car je suis assez mécontente de lui. Si vous avez trouvé des Gascons, je crois qu'il y en a ici aussi à présent. Il veut que la sœur de notre ami donne son signe. Pour le marché on a des projets à perte de vue qui me déplaisent très-fort. Je crois que vous penserez de même lorsque vous serez instruit; mais surtout ne fâchez pas notre ami. Lui, je vois qu'il ne peut s'arranger de leurs calculs; ils veulent les fonds et lui ne veut pas; il veut avoir la maîtrise chez lui et c'est juste. On nous assure que le scélérat va arriver et moi je le crois aussi. Dieu soit avec nous, car je crois que nous allons en avoir de toutes les sortes à jouer. Cette dame qui reste chez le pâtissier rue des Bons-Enfants vous assure bien de son respect. C'est elle qui m'a dit que vous descendriez là où je vous ai dit adieu puisque vous ne le dites pas dans la vôtre et que vous me dites de dire à ce M de se trouver à l'arrivée pour le voir. Enfin je ferai en sorte de vous trouver si cela se peut. Je vous présente le bonjour de la part de votre ami et à Madame et moi qui vous embrasse de tout mon cœur et suis votre amie.

(Ici, pour signature, deux initiales indéchiffrables).

Ne vous fâchez pas si je mets le port dans la lettre c'est que je veux que vous ayez la lettre à l'arrivée qui est 2 heures d'après midi et vous l'aurez (?) à 3 heures.

(Préfecture de police, dossier D^r Bruno pièce 33).

Je n'ai pas corrigé le post-scriptum.

Je suis très obligée à messieurs les bibliothécaires et archivistes qui m'ont communiqué les imprimés et manuscrits sur Bruneau, en particulier à ces messieurs de Carnavalet, à M. Bourgin des archives nationales et à M. Lesort conservateur de celles de Rennes en 1906.

J. DE SAINT-LÉGER.

Le camp de Zeist (LIX, 498, 625). — Le camp de Zeist est annuellement occupé par le Régiment des troupes du Génie et autres. La culture dans cette contrée a naturellement restreint son étendue d'il y a cent ans. Le monument élevé en mémoire de la bataille d'Austerlitz est une pyramide en sable bien entretenue.

Les fermes et autres habitations, qui l'environnent, forment le hameau d'Austerlitz, commune de Zeist.

Du haut de cette pyramide on jouit d'une belle vue sur les environs.

WILBRENNINCK.

En 1901, M. C. F. Gysberte Hodenpyl de Delft a envoyé au Comité des Travaux historiques et scientifiques une « Note historique sur la pyramide élevée en 1804 à Zeist par le maréchal Marmont. » M. De la Benotte pourra s'adresser au 5^e bureau, direction de l'Enseignement supérieur. Il existe plusieurs pamphlets en hollandais traitant ce sujet. La pyramide restaurée il y a quelques années se trouve près d'un hameau nommé Austerlitz, près de Zeist (province d'Utrecht).

M. G. WILDEMAN.

Augereau : son caractère (LIX, 499, 636). — Ce général commença par avoir de tristes débuts dans la carrière des armes, car il déserta en 1787, lorsqu'il était maître d'armes aux carabiniers de Monsieur. Il fut de ce chef condamné par contumace à 10 tours de baguette par 100 hommes.

Lorsque plus tard, il est général en chef de l'armée d'Allemagne ses proclamations sont empreintes du plus ardent esprit révolutionnaire. Ses soldats ne doivent souffrir, là où ils sont, ni prêtres insoumis, ni émigrés et il ordonne aux chefs de « faire les recherches les plus sévères » à cet effet ; si cet ordre n'était pas exécuté il sévirait contre ceux qui y auraient contrevenu.

A Vérone, au cours de la fête du XXVI^e messidor an V, il dit entre autre :

Il y a 8 ans aujourd'hui que le peuple las de ses maux, fatigué de l'opposition, indigné de son avilissement... se releva tout entier... terrassa le despotisme orgueilleux... vengea 14 siècles d'esclavage et d'opprobre.

Mais le vent tourne, arrive le 18 fruc-

tidor, et le fougueux républicain se justifie le 28 fructidor à la séance des Cinq Cents du coup d'Etat qu'il a perpétré :

J'ai confiance dans le Directoire. Je ne crois pas qu'il prépare un coup d'Etat contre la représentation nationale ; il n'en a pas le droit.

Au 18 fructidor, il y a eu un coup d'Etat ; j'en étais le général ; mais au 18 fructidor, il y avait une conspiration évidente prouvée.

Je déclare devant le ciel qu'il faudra me faire tomber la tête avant de commettre un attentat sur un seul de mes collègues.

En l'an XIII il est fait grand cordon de la Légion d'honneur et devient duc de Castiglione en 1807. Ce farouche républicain s'était mué en bonapartiste non moins décidé.

Le départ de Napoléon en 1814 est pour Augereau l'occasion d'une nouvelle conversion, témoin la proclamation qu'il adresse à l'armée le 16 avril 1814.

Soldats,

Le Sénat interprète de la volonté nationale, lassé du joug tyrannique de Napoléon Bonaparte, a prononcé le 2 avril sa déchéance.

Une nouvelle institution monarchique forte et libérale et un descendant de nos anciens rois remplace Bonaparte et son despotisme.

Vos grades, vos honneurs, vos distinctions vous sont conservés...

Soldats vous êtes déliés de vos serments ; vous l'êtes par la nation en qui réside la souveraineté ; vous l'êtes encore, s'il était nécessaire, par l'abdication même de l'homme qui après avoir immolé des milliers de victimes à sa cruelle ambition, n'a pas su mourir en soldat.

La Nation appelle Louis XVIII sur le trône ; Français, il sera fier de votre gloire et s'entourera avec orgueil de vos chefs ; fils d'Henri IV il en aura le cœur.

Jurons donc fidélité à Louis XVIII et à la constitution qui nous le présente ; arborez la couleur vraiment française, qui fait disparaître toute emblème d'une révolution qui est fixée...

Cependant Napoléon rentre en France et Augereau, redevenu Bonapartiste après avoir été créé Pair par Louis XVIII, sollicite son pardon qui lui est refusé par l'Empereur.

Voir le *Gaulois* du 13 avril 1903, la *Dépêche* (de Toulouse) du 19 septembre 1904.

P. DE M.

Le trésor de Berne 1798 (LIX, 443, 507, 574, 622). — Voici le quatrain rectifié d'après les journaux de l'époque :

Un bon suisse que l'on ruine
Voudrait bien que l'on décidât
Si Rapinat vient de rapine
Ou rapine de Rapinat.

F.

Avocat au Conseil souverain d'Alsace du début de la Révolution, Rapinat était né à Colmar en 1750. Rentré dans sa ville natale au début de l'Empire, il y mourut en 1818. Il était conseiller à la cour de Colmar depuis 1805.

A. LIBERT.

Invasion de 1814. Ecrits sur cet événement (LIX, 115, 234, 286, 343, 514, 628). — A signaler les intéressants *Mémoires inédits* déposés à la Bibliothèque de Versailles, et relatant le récit des vexations qu'eut à supporter cette ville en 1814 et 1815 de la part des armées étrangères. Ces mémoires ont pour titre :

« *Exposé des événements de 1814 et 1815... à Versailles*, par le chevalier de Jouvenel, maire de Versailles, sous le 1^{er} Empire et sous la Restauration ».

Voir également la seconde édition de l'*Histoire des rues de Versailles* par Leroy. Cet auteur a emprunté quelques détails aux mémoires précédents et mis en lumière le rôle glorieux du maire de Versailles pendant ces tragiques journées.

ALLAGNAT.

Ce document sort du cadre de cette question. Mais il est cependant utile à recueillir sous cette rubrique.

Par les soins du syndicat d'initiative de Châtillon-sur-Seine, une plaque en marbre blanc vient d'être apposée sur la maison où se tint à Châtillon le congrès de 1814. Cette plaque porte l'inscription suivante :

*Dans cet hôtel s'est tenu
En février-mars 1814
Le célèbre congrès
Entre la France
Et les puissances coalisées*

Ce sont les alliés eux-mêmes qui proposèrent Châtillon comme siège des réunions du congrès. Indépendamment de sa position sur la lisière du théâtre de la guerre, Châtillon se prêtait parfaitement à la tenue du congrès. Ancienne capitale d'un bailliage considérable, cette ville qui avait eu sous les ducs de Bourgogne une véritable importance

militaire, avait continué à être la résidence d'un grand nombre de familles nobles et possédait dans le même quartier — quartier du Bourg — beaucoup de vastes hôtels propres à recevoir avec leur suite les représentants de la diplomatie européenne.

L'hôtel dans lequel se réunirent les plénipotentiaires était occupé en 1814 par M. de Montmort; il est situé dans la rue qui depuis ce mémorable événement porte le nom de « rue du Congrès ».

Une fille adoptive de madame Tascher de la Pagerie (XLVII, XLVIII).

— Dans une réponse parue dans l'*Intermédiaire*, le 20 juillet 1903, M. F. Masson promet de nous donner des éclaircissements sur la question : « Je vous dirai, à mon retour à Paris, ce que j'ai, d'ailleurs, sur ce sujet », a-t-il écrit. Il semble qu'il serait temps de lui remettre en mémoire cette bonne parole, ce problème, qui intéresse pourtant on ne peut plus l'honneur de l'impératrice Joséphine, valant la peine d'être résolu. L'article qui se trouve dans les *Papiers et correspondances de la famille Impériale*, sans mériter d'être absolument « négligé » en effet, ne peut pourtant servir de base à une accusation aussi grave contre l'impératrice; ne serait-ce pas plutôt l'œuvre d'un vulgaire intrigant qui, en 1867, aurait essayé de faire chanter l'Empereur Napoléon III pour obtenir de lui un secours, par crainte d'un scandale de famille ? Ce *truc*, hélas ! est courant.

C. H. M. J.

Les bataillons de femmes sous la Commune (LIX, 275, 405, 464, 578).

— Pas de bataillons de femmes sous la Commune. — L'*Officiel* de la Commune en fait foi. — Il y eut un effort dans ce sens pendant le siège. Pas de résultat.

Sous la Commune, il y eut de nombreuses femmes qui se battirent derrière les barricades. La plupart furent tuées.

G. DA COSTA.

« **Le roi est mort. Vive le Roi...** » aux obsèques du comte de Chambord (LVIII ; LIX, 22, 70, 120, 234, 288, 446, 302, 464, 521, 629). — La question « Le Roi est mort, vive le Roi ! » est close. Mais il m'est impossible de ne pas répondre à la fougueuse riposte de M. de Monti « sur le terrain personnel ». Les morts ne se défendent que par leurs amis. J'ai dé-

fendu le témoignage de l'aumônier de Frohsdorf. Sans ombre de malveillance, j'ai apporté des faits. M. Edouard de Monti, l'oncle de M. René de Monti, dans une lettre à un de ses amis, datée de Chenonville, lundi 6 septembre 1875, avouait qu'il avait fait une méprise : il s'en tirait spirituellement : *Errare Monticum est*, écrivait-il. Je ne veux pas dire que M. René de Monti soit capable de cette faiblesse humaine pas plus que je ne veux le reconnaître infaillible. P. DE CH.

L'oppidum de Bibrax (LIX, 441). — Je signalerai, pour mémoire, à M. Ivan d'Assof, Le « Camp de César », où Napoléon III fit entreprendre des travaux considérables, presque à la lisière des départements de l'Aisne et de la Marne. On y arrive par Ramecourt et Saint-Erme (à cette localité se trouve une gare du même nom sur la ligne de Laon à Reims).

SIR GRAPH.

Le Géorama Montsouris (LIX, 450). — Le Géorama universel avait été créé rue Nansouty, par M. Chardon qui avait disposé en relief, sur un terrain d'environ 4000 mètres, toutes les parties du monde dans leurs positions relatives ; les fleurs poussaient sur les continents, et la verdure représentait les mers et les cours d'eau. A côté du planisphère, on voyait la France à une plus grande échelle. Le prix d'entrée était de 25 centimes. Il n'avait pas été installé sur une des pelouses du parc de Montsouris, mais de l'autre côté de la rue Nansouty.

Un autre établissement du même genre avait été créé au Petit-Montrouge, une vingtaine d'années auparavant, par M. Sanis. Le souvenir en a été conservé quelque temps par la rue du Géorama, qui a été réunie à la rue Mouton-Duvernet par un arrêté préfectoral du 18 septembre 1880. GOMBOUST.

Archives de Montpellier (LIX, 499, 583). — Je ne puis répondre à la question de M. Cz et j'ignore dans quel sinistre disparurent les originaux des jugements de M. de Bezons ; mais malgré la valeur du livre de Henry de Caux, il vaut mieux consulter les copies des jugements de M. de Bezons 1668-70 qui sont à la Bibliothèque nationale, département des

Manuscrits, Cabinet des Titres, sous les cotes suivantes : Ms français 32.549, 32.551, 32.552. On peut ajouter les recherches faites par l'Intendant Nicolas de Lamoignon 1697-99. Ms fr. 32.554, 55, 56, 57, 58, 59, 32.609 ; celle faite en Velay par le même 1698.99, Ms fr. 32.532-33, et le *Sommier pour la recherche de 1697 dans la généralité de Montpellier*, Ms fr. 32.293-94.

Baron DU ROURE DE PAULIN.

Alliances et parentés avec la famille de Jeanne d'Arc (LIX, 446). — 563, 621 Dans les *Paroles*, 21 avril 1909 :

Nous ne savons rien sur Jeanne d'Arc, l'aimée de la France, sinon qu'elle sauva son pays et bouta l'ennemi dehors.

Mais la vanité héraldique s'est accrochée à la mémoire de la Bienheureuse.

Au surplus, nous écrivons le nom de Jeanne sans respect de vérité. Tous les manuscrits du xv^e siècle portent *Darc* et non *d'Arc*. Les lettres d'anoblissement sont faites de même. Le nouveau nom donné aux parents de la Pucelle est écrit *Dulis* et non *du Lys*, dans les lettres patentes délivrées en 1612 par Louis XIII. Que penser de ces gens qui préfèrent s'appeler *Dulis* que *Darc* ?

Si Jeanne avait été d'Arc, son procès donnerait en latin le nom de *Arco* ou de *Arco-Or*, il reste *Darc*. L'amusant est que certains ont fait de la querelle une affaire héraldique bien qu'au xv^e siècle, le *de* ou le *d'* n'aient ni valeur ni sens nobiliaire.

Jeanne était sans doute, comme le disent ses lettres de noblesse, fille de serfs *peut-être d'autre condition que de condition libre*. Jeanne est un ancêtre ; elle n'a pas besoin d'en avoir. Le prénom même a été faussé. Jeanne signait Jehanne comme le prouve le fac simile de sa signature. La famille de Maleyssie possède aujourd'hui deux lettres signées par Jehanne d'une écriture identique à celle d'un autre document conservé à la mairie de Riom. Les deux pièces de M. de Maleyssie appartenaient aux archives de Reims : Comment sont-elles sorties de ce dépôt, pour aller dans le privé ?

Faut-il ajouter que tous les descendants de la famille *Parc-Dulis* (par les femmes comme par les mâles) portent les armes historiques : *d'azur, à une épée d'argent garnie d'or, soutenant une couronne royale du même, accostée de deux fleurs de lys d'or*. Supports : *un léopard et un tigre*. Devise : *Mâ dant et mon tort*.

Les familles qui ont porté ces armes sont les Baratte de Vergenette, les Brunet de Saint-Maurice, les Hoidal du Lys, les Le Picart du Lys, les Perthes.

Qui oserait discuter les respectables prétentions de ces honorables familles éteintes, d'ailleurs, ou substituées à trois ou quatre reprises.

Les Le Picart du Lys ont fini dans la famille d'Arbamont dont le dernier représentant est mort au début du XIX^e siècle.

Les Hordal du Lys venaient de Pierre d'Arc, troisième frère de la Pucelle. La dernière Hordal, morte en 1690, avait épousé un Durand de Dieula. Cela versa dans la famille d'Ambly. Les d'Ambly s'éteignirent dans les Créjoulx, les Gachet, les d'Arbigny.

Jeanne du Lys, quatrième fille de Pierre d'Arc, avait épousé un Villebresme. En 1449, Marie de Villebresme épousa un Musset, qui pouvait être de la famille qui donna au monde Alfred de Musset.

La famille de Perthes descend de Jean Romée, frère de la mère de Jeanne. Mais il y eut plusieurs maisons de Perthes. Ces parents de Jeanne étaient-ils de même souche que Marie de Perthes qui épousa, en 1787, Guillaume Boucher de Crèvecœur.

Les Brunet de Saint-Maurice, deux fois éteints, se rattachaient à Jeanne par les Villebresme.

Comment les Tardieu de Maleyssie sont-ils parents de Jeanne ? Par Françoise du Lys, disent-ils qui était fille de Charles du Lys, (1585-1620). Cet homme était principal de collège, Françoise épousa un Quatrehommes. Une Quatrehommes devint Mme de Barentin.

Enfin Anne de Barentin épousa, en 1684, Jacques Tardieu, seigneur de Maleyssie. Les Maleyssie sont alliés aux Mailly-Chalon et à d'autres nobles maisons. Mais par qui ont-ils reçu les autographes de Jeanne d'Arc ?

D'Aux-Pietrequin (LIX, 390). — Rosalie-Charlotte-Marie d'Aux, née au château d'Aux, commune de Louplande (Sarthe) le 16 août 1810.

Mariée à Paris (VI^e arrondissement) le 27 décembre 1853 à Jacques-Alphonse de Pietrequin de Pranzly sans postérité était fille du marquis Pierre-François-Louis et de Rosalie-Charlotte-Antoinette Renaud d'Avesnes des Méloizes, sa 2^e femme.

D'Aux porte : *coupé au 1^{er} d'or à trois rocs d'échiquier de gueules ; au 2^e d'argent au lion rampant de gueules.*

Pierre de Pietrequin fils de Jean Charles s'est marié. Je ne sais pas s'il a eu de la postérité.

G. DE PELLERIN DE LATOUCHE.

Baudet-Dulury — Le Phalanstère (XXXVII ; XXXVIII ; XLIII ; LIX, 584). — Une question si vieille, intéresse-t-elle en-

core ? J'ai là-dessus de nombreuses notes que je puis résumer. On a fait tant d'essais de communisme à Condé, que la question en est devenue très touffue. Le Dr Baudet-Dulury, ancien médecin de Charles X, était un rêveur. Phalanstérien, il avait voulu fonder une de ces associations utopiques aux environs de Houdan. J'ai sous les yeux l'acte souscrit pour la fondation de la *Colonie Sociétaire* de Condé-sur-Vesgres en 1832. Condé est à huit kilomètres de Houdan (Seine-et-Oise). Les gérants étaient MM. Devay jeune, cultivateur, ancien élève de l'Institut agricole de Roville ; Quest, cultivateur et pépiniériste ; Just Muiron, auteur des *Aperçus sur les Procédés industriels* ; V. Considérant, officier du génie ; A. Transon, ingénieur des mines ; Ch. Fourier, le protagoniste était *directeur du mécanisme sociétaire* ; Paul Vigoureux, caissier et Jules Le Chevalier, directeur du journal.

MM. Devay jeune et le Dr Baudet-Dulury apportaient à la société près de 500 hectares de mauvaises terres en bruyères, sans un arbre. La part du second était la *Christinière*, dont une partie allait devenir le *Phalanstère*. Tous deux étaient les fondateurs de la *Colonie Sociétaire*.

Il vint d'abord 150 sociétaires, mais pas de souscripteurs aux actions. Baudet-Dulury associé à V. Considérant créa une briqueterie qui n'existe plus depuis longtemps, mais le lieu en a gardé le nom. Il planta, dit on, pour 50.000 fr. de sapins. A 500 mètres de là, peut-être pour utiliser les briques laissées pour compte, le docteur fit bâtir le Phalanstère. Il se ruina une première fois, à toutes ces opérations.

La Révolution de 1848, loin d'être favorable aux idées de Baudet-Dulury, fit échouer les tentatives nouvelles du communiste qui ayant refait une fortune, n'avait pas perdu tout espoir de régénérer le monde par l'association du travail. Il vendit alors 30 hectares de bois à d'autres associés qui fondèrent ce qu'on nomme encore la *Colonie*. C'est un lieu de villégiature en commun, établi par actions, et assez fréquenté.

Baudet-Dulury avait marié une fille à un sieur Thomas, fabricant d'eau-de-vie au Phalanstère même. Un fils, laissant tomber le nom de Baudet, signait Paul Dulury.

C'était, m'a-t-on dit, un brave homme, et en même temps un esprit très éclairé. Il continua quelque temps à cultiver ses terres, puis les vendit.

En 1848, le Phalanstère fut acheté par les sieurs Chambellan ; l'un commissaire du gouvernement et l'autre simplement agronome. Le Phalanstère avec la Christinière de Condé étaient improductifs : une nouvelle société composée de MM. Madole, capitaine du génie, Dalbès et le notaire de Paris, Ricada s'en rendirent acquéreurs et ne purent payer.

C'est alors que Joseph Devay le jeune, acheta la Christinière, exploitée alors pour ses bois de sapins ; son frère Devay, l'aîné, acquit le Phalanstère où furent construits, en 1865, des bâtiments pour des entraîneurs. Il passa ensuite aux mains du financier Blanchard, intéressé ou associé dans l'affaire Bontoux. Après le krack, le Phalanstère devint la propriété de M. Lescot, et s'appelle aujourd'hui le château de Rouvray.

On a encore essayé à proximité, d'une association d'artistes pour la fabrication de produits céramiques. Elle a échoué comme les autres. E. GRAVE.

Famille de Baudreuil (LIX, 500).

— La généalogie de la famille de Baudreuil est dans le registre supplémentaire de l'*Armorial général* de d'Hozier, édition Firmin-Didot.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

L'abbé de Blanchelande frère de l'abbé Prévost (LIX, 556). — Blanchelande *Blanchalanda* (diocèse de Coutances Normandie) présentement commune de la Haye-du-Puits (Manche) abbaye de Prémontrés, fondée vers 1154, par Richard de la Haye *dapifer* de Henri, duc de Normandie et par sa femme Mathilde de Vernon, en un lieu dit Broquebeuf. Ses premiers religieux lui vinrent de l'abbaye de Dommartin. Henri II, roi d'Angleterre ; donna, l'an 1167, une chartre de confirmation. Guillaume évêque de Coutances, consacra l'an 1185 son église, dans laquelle furent inhumés, près du chœur, les époux fondateurs, Richard et Mathilde.

Voir *Gallia Christ.* XI, col 945. *Neustria pia*, 842. *Annales du Mont Saint-Michel*, juin 1896, p. 66. *Antiquaires de Normandie* 1825.

Arm. : d'argent au soleil de gueules.

Voici ce que dit le *Gallia Christiana* :

Abbatum Series, XLIII, N. *Prevost* Hesdiniensis es priore regulari nominatus est a rege abbas 2 Martii 1748. F.

Famille Boucher d'Orsay (LIX, 164, 294, 350, 410, 526, 585, 336). — A la liste donnée par le collaborateur L. V. P. des ouvrages à consulter sur les immunités accordées à la lignée de Chalo-Saint-Mard, il faut ajouter ceux qui suivent :

Histoire de Navarre, par André Favyn, *Trois livres de la police ecclésiastique*, par René Choppin, *Traité des offices*, par Girard et Joly ; *Antiquités de la ville d'Etampes*, par Basile Fleureau ; *Traité de la noblesse*, par de La Roque ; *Armorial général*, par d'Hozier ; *Ordonnances des rois de France*, tomes 15, 19 et 21 ; *Glossaire du droit français*, par de Laurière ; *Table chronologique des diplômes*, par de Bréquigny ; *Histoire des anciens privilèges des seigneurs de Chalo Saint Mars*. Se trouve à la suite de la notice généalogique de la famille Hénin de Cuvillers 1789 ; *Essais historiques sur la ville d'Etampes*, par de Montrand ; *Morigny, village monacal*, par Menault.

M. Noël Valois, dans deux savantes dissertations publiées en 1787, et 1897, a fait bonne justice de ce privilège qui a fait l'objet de plusieurs réponses dans l'*Intermédiaire* de 1901, tome V.

PAUL PINSON.

Brochet de Saint Prest (LIX, 220, 351, 410, 527). — Dans mes notes sur la famille Saulnier de la Moisière, je trouve comme indication de sources : *Mercur de France*, août 1765, p. 199 et *Annuaire de la Noblesse de France*, 1908 p. 309 ; c'est de ce dernier ouvrage, je crois, que vient la description des armoiries que j'ai communiquées à l'*Intermédiaire*. Ne l'ayant pas sous la main, je ne suis pas à même de contrôler ce renseignement, ce qui, au contraire, sera probablement facile à M. S...y.

D'après mes notes il résulterait aussi que Mmes Brochet de Saint-Prest et Roland de Challerange étaient sœurs, et filles (avec Mme Blondeau de Villers) de François Saulnier, seigneur de la Moisière, secrétaire du roi, fermier général, et de Marie-Catherine Tirmoy.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Le colonel de Collasseau (LIX, 557). — Les Archives de la Guerre doivent fournir l'état civil du colonel Collasseau, dont les auteurs, une fois connus, permettraient de retrouver facilement son ascendance ou sa lignée.

La famille paraît originaire de l'Anjou où elle a possédé les terres de la *Motte-Lizéard*, du *Pé Martigné* en Saint-Denis-d'Anjou, *Bouillé*, la *Forterie*, *Saint-Germain*, dans l'élection de la Flèche. Audouys et Dubuisson donnent les armoiries suivantes : *d'argent à la rose de gueules, boutonée d'or, ligée et feuillée de sinople, accompagnée de trois molettes de sable*.

Noble Jean Collasseau épousa Dlle Marie Haran, veuve dès 1609.

Prosper-Louis-René de C. S. de Martigné, figure à l'Assemblée de la noblesse d'Anjou, 1789.

N. de Collasseau, lieutenant au 12^e dragons, tient garnison au Mans en 1826.

Collasseau, forme dim. de *Collasse* tém. de *Colas*, abr. de *Nicolas*.

P. DE MONTLEVRET.

Famille de Cressac (LIX, 500, 594, 637). — En outre du *Dictionnaire des familles du Poitou*, consulter : vicomte Révérend : *Armorial du 1^{er} Empire* et *Titres de la Restauration* ; Tardieu : *Dict. historique de la Haute Marche* ; *Bulletin héraldique*, 1888 ; *Revue héraldique*, avril mai 1908 ; *Etat présent de la noblesse*, 1883.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Armoiries à déterminer : d'or à un bouquetin de sable (LIX, 223, 364, 424, 596). La famille de Ernst n'est pas éteinte. Elle compte plusieurs représentants à Berne. Elle n'a jamais eu d'autres armes que *d'or au bouquetin de sable issant de 3 coupeaux de sinople*. NISIAR.

Gault de Saint-Germain, peintre et fameux écrivain, et le général Gault, son cousin (LIX, 501). — Dans l'*Armorial du 1^{er} Empire*, par le vicomte Révérend, il y a deux généraux de ce nom, barons de l'Empire, l'un (celui de la question) Benjamin Gault de Bonneval, mort à Dantzig, le 6 avril 1813, sans alliance ; l'autre Jean-Baptiste François-Célestin Gault de Beauvais, décède à Rennes, le 25 janvier 1857, père de trois enfants.

Comme cette famille fut confirmée dans sa noblesse par le Parlement de Bretagne, le 11 avril 1742, c'est probablement de ce côté-là qu'il faudrait faire des recherches sur sa généalogie.

On trouve aussi le nom de Gault dans l'*Armorial de Touraine*, par Carré de Busserolle (pp. 404 et 405) et dans la *Recherche de la noblesse de la généralité de Tours*, par Chambois et Farcy (p. 339) ; mais, comme je n'ai pas sous la main mes livres, je ne sais s'il s'agit de cette famille. G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Le général Benjamin Gault de la Galmandière, créé baron de Bonneval par Napoléon, général de brigade, commandant de la Légion d'honneur, a succombé à ses blessures, le 6 avril 1813 à Dantzig. Son cœur a été déposé à l'église paroissiale de Huismes près de Chinon, paroisse dont fait partie le château de la Ville au Maire, ancienne propriété d'Armand-Paul Gault de la Galmandière, né le 8 Mai 1763, décédé à Paris le 28 octobre 1838, frère du général Gault.

La famille du général est éteinte quant aux mâles, mais Armand-Paul Gault de la Galmandière, frère du général, a laissé, par sa fille, Prudence Gault de la Galmandière, mariée à M. Louis Lévêque des Varannes, une nombreuse descendance. Il y eut aussi une branche de la famille Gault établie à Metz, mais elle aussi paraît être éteinte quant aux mâles. Une petite-fille de Prudence Gault de la Galmandière possède des données généalogiques précises sur le général Gault et la branche parisienne de cette famille.

Cette dame, Mme B. de M., habite Paris.

FROMM, de l'*Univers*.

P. S. — Le général Gault était de la famille de Mgr Jean Baptiste Gault, que l'on appelait « le saint évêque de Marseille » déclaré « Bienheureux » par le pape Léon XIII.

L'ingénieur du port de Toulon. Grognard (LVIII, 193, 871). — En ce moment (avril 1909) à l'Exposition des cent portraits de femmes, dans le jardin des Tuileries, on voit dans le petit salon, sous le n^o 103, un dessin à la pierre noire, de Charles-Nicolas Cochin, qui représente Mlle Grognard, dame de Saint Just, dont il a été question dans plusieurs des arti-

cles de l'*Intermédiaire*, sous la rubrique ci dessus.

V. A. T.

Famille Hérault — Hérault de Sécheltes (LIX, 165, 290). — Je découpe cette note dans un quotidien du 3 mai :

Un homme vient de mourir qui portait un nom que la Révolution fit célèbre.

Il s'appelait Hérault de Sécheltes et exerçait les modestes fonctions de garçon de bureau dans un journal du matin, le *Figaro*.

Il était l'arrière petit-fils de Hérault de Sécheltes, qui, après avoir été avocat général au Parlement, député à l'Assemblée législative, puis membre de la Convention, fut guillotiné à trente quatre ans.

M. Léon Hérault de Sécheltes laisse un fils Georges, âgé de dix-neuf ans.

P. c. c. SIR GRAPH.

Le Bibliophile Jacob. Ses mémoires (LII). — Je me rappelle ma demande du 20 juillet 1905, à laquelle il n'a pas été répondu.

Paul Lacroix écrivait dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 15 février 1864, (1^{re} année), page 25, à propos de la question « La tombe de Voltaire a-t-elle été violée en 1814 », question qui réveillait chez lui des souvenirs endormis et presque oubliés depuis sa jeunesse : « je les ai pourtant recueillis (ces souvenirs) dans un coin de mes *mémoires inédits* qui doivent paraître *dix ans* après ma mort... »

Paul Lacroix est mort en 1884. La publication prévue devait donc se produire à dater de 1894. Or, rien n'a paru... Pourquoi?... Qui détient le manuscrit? L'écrivain avait-il changé d'avis? Avait-il laissé des instructions contraires à sa première idée?... Les souvenirs annoncés auraient été du plus grand intérêt au point de vue littéraire, particulièrement en ce qui concerne l'époque romantique.

Voici quelques indications qui mettront peut-être sur la voie d'une réponse :

Par suite du décès de Paul Lacroix survenu le 16 octobre 1884, les œuvres formant sa succession littéraire furent vendues en dix lots, le lundi 23 novembre 1885, en l'étude de M^e Bourin, notaire à Paris, boulevard des Capucines, n°9.

Le même jour, le Comité de la Société des gens de lettre recevait de M^{me} Guilhaiermoz, née de Noany, nièce de Paul Lacroix, une lettre dans laquelle, après avoir rappelé le grand attachement du

défunt pour la Société dont il s'était séparé à la suite d'un malentendu, cette dame s'exprime ainsi :

... « Émue de ces pensées, aujourd'hui chez M^e Bourin notaire, je me suis rendue adjudicataire, avec l'autorisation de mon mari, de la propriété littéraire des œuvres de Paul Lacroix, autres que ses ouvrages sur le *Moyen Age et la Renaissance*, etc. qui ont été cédés à l'amiable par sa succession, ou dont il avait disposé de son vivant, et j'ai l'honneur d'en offrir le don, tel que je tiens de l'adjudication, à la Société des gens de lettres, avec l'espoir qu'elle pourra en tirer profit pour sa caisse des retraites et secours, et pour l'honneur littéraire du Bibliophile Jacob... »

Ce fut le président de la Société, à cette époque M. Jules Claretie, qui répondit à cette lettre pour remercier la donatrice.

La liste des ouvrages dont la Société des gens de lettres devint ainsi propriétaire, s'élevait à soixante-trois volumes.

(Voir : *Histoire de la Société des gens de lettres*, par Edouard Montagne, Paris, s. d. (1888 ?) Librairie Mondaine, p. 369-371).

Notons enfin, pour compléter les références, qu'à une demande de notre confrère M. César Birotteau (LV, 948) sur ce qu'était devenue la bibliothèque de Paul Lacroix, il fut répondu : (LVI, 27) qu'une partie de cette bibliothèque se trouvait chez M. Robert Braün, au château de Laharraya. Guéthary (Basses-Pyrénées); — (LVI, 86) qu'une vente de livres avait été faite après la mort par Claudin, libraire; — que M. Edouard Rahir s'est personnellement occupé de ladite bibliothèque.

Mais les manuscrits? On n'en parle pas. Que sont-ils devenus, principalement celui des mémoires ?

GROS MALO.

Famille Jacquemont du Mouchet (LIX, 334, 531). — Le Jacquemont visé par le Lieur d'Avost était natif de Saint-Etienne-en-Forez. Il fut prénommé Sauveur. Possesseur d'une grande fortune, et d'abord substitué de Procureur impérial, il prit ensuite du service dans l'armée pontificale et fut comblé par Pie IX vers 1868. Il était capitaine de zouaves lorsqu'éclata la guerre franco-allemande.

Rentré en France avec son régiment, il fit toute la campagne sous les ordres de Charette.

A la paix, il se maria, et mourut il y quelques années au fin fond des Baignolles complètement ruiné. F.

Nicolas de Hontheim (LIX, 501). — Jean Nicolas de Hontheim (Febronius) était fils de Charles-Gaspard de Hontheim, haut fonctionnaire de l'électorat de Trèves et plusieurs fois bourgmestre de cette ville, et de Anne-Marguerite d'Anethan. On trouvera dans Otto Mejer, *Febronius : Weibbischof Johann Nicolaus von Hontheim*, p. 16-17 (Tubingue, Laupp, 1880), des renseignements très précis sur la généalogie de ces deux familles à partir de la seconde moitié du xvi^e siècle.

GEORGES GOYAU.

La blessure singulière de Kutousov (LIX, 502). — Le général Koutouzov (*sic*) fut blessé deux fois durant sa longue carrière, et ce ne fut que par miracle qu'il échappa à la mort (cf. *Mémoires de Bennigsen*, II, 329). Il reçut une première blessure à l'assaut des ouvrages turcs, près du village de Touma en 1774 ; une balle l'atteignit à la tempe gauche et sortit près de l'œil droit, qui fut endommagé, sinon perdu, comme on le lit dans la *Grande Encyclopédie*, assertion que nous n'avons pu vérifier. Il avait alors 29 ans. Treize ans plus tard, au siège d'Otchakov (1788) une balle turque vint encore le frapper : entrée par une joue, elle ressortit par la nuque. On le crut perdu, mais il se rétablit promptement et put continuer la campagne, qui lui valut le grade de général-lieutenant. Il n'y eut-là de singulier que l'extraordinaire chance avec laquelle le futur adversaire de Napoléon se tira d'affaire. E. C.

N. de la Roche, commandant des garde-chasses du Roi (LIX, 447, 594). — Le numéro de *l'Intermédiaire* en date du 20 avril 1909 (col. 594) mentionne un Pierre de la Roche, fils de Geoffroy de Laroche, capitaine commandant les gardes des plaisirs du Roi en ses parcs de Versailles.

On désirerait savoir si ce Pierre de la Roche est le même que celui qui est né en

1672 et qui avait épousé Marie-Anne Levasseur et qui mourut à Paris, paroisse de Saint-Roch, le 18 novembre 1737.

R. PICHEVIN.

Jean Lhuillier, prévôt des marchands (LIX, 447). — D'après la généalogie de cette famille que donne Moreri (*Dictionnaire historique*), la postérité de Jean Lhuillier prévôt des marchands de Paris en 1592, s'est éteinte avec son arrière-petit-fils, Jean Lhuillier, seigneur d'Orville et de Labbeville, mort en 1702.

De la même souche dont était sorti ledit Jean, étaient issues plusieurs branches, entre autres une, établie diocèse d'Aleth, fut maintenue dans sa noblesse le 16 novembre 1669 par l'Intendant de Languedoc (d'Aubais : *Pièces fugitives*) et existait encore en 1756 qu'elle fit les preuves pour les écoles militaires.

Une famille Lullier d'Orcières, qui porte le titre de comte, est rapportée par *l'Etat présent de la noblesse*, avec mêmes armoiries que celles de la famille précédente. Mais Bouillet (*Nobiliaire d'Auvergne*) dit qu'elle descendait d'Ambroise Lullier, lieutenant au bailliage de Sens au commencement du xvi^e siècle : or, d'Hozier, qui donne la notice de la postérité de cet Ambroise, lui donne des armoiries tout à fait différentes.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Pacolet (LIX, 558). — Le maréchal Maurice de Saxe avait créé un corps de volontaires portant son nom ; ces volontaires, recrutés parmi les compatriotes du maréchal, comptaient six brigades de 160 hommes chacune, 80 hulans ou lanciers et 80 *pacolets*.

Le *pacolet* était le satellite du hulan, comme autrefois dans la lance fournie l'archer était attaché à l'homme d'armes. Le hulan était un gentilhomme polonais ; le *pacolet* un paysan. Le hulan portait la lance, le *pacolet* la carabine ; ce dernier complétait le premier. J'ignore l'origine du nom de *pacolet*, peut-être vient-il de l'étranger ? en tous les cas, voilà une de ses applications très déterminées.

M. DE B.

Marquis de Poiss-Rennepont (LIX, 392). — Je crois que cette famille est éteinte, car Marie-Eric Alphonse du Cro-

quet de Saveuse, issu du mariage d'Antoine-Jean-Baptiste-Eric du Croquet de Saveuse avec Philippine-Elisabeth de Pons Rennepont (fille d'Alphonse-Charles-Léon, marquis de Pons-Rennepont et de Fulvie-Victoire-Marie-Anne de Faret de Fournès) fut autorisé, par décret impérial du 27 octobre 1869, à relever le titre de marquis de Rennepont. G. P. LE LIEUR D'AVOST.

* *

La Maison de Pons-Rennepont est éteinte dans les mâles depuis 1868 ; elle est représentée aujourd'hui par les du Croquet de Sareuse autorisés par décret du 27 octobre 1869 à relever les titre et nom de marquis de Rennepont. Voici d'ailleurs la généalogie des derniers représentants de cette excellente maison.

Alphonse-Charles-Léon de Pons, marquis de Rennepont, né le 4 octobre 1781, de *Alexandre-Bernard-Elisabeth de Pons*, marquis de Rennepont, et de *Catherine-Louise-Julie de Chestret* ; épousa le 7 juillet 1812 *Fulvie-Marie-Victorine de Faret de Fournès*, née en octobre 1789 de *Jules-Marie-Henri de Faret*, marquis de Fournès, et de *Philippine-Thérèse de Broglie* ; elle mourut à Paris le 10^e avril 1869. Le marquis de Rennepont était mort à Paris le 30 avril 1868. Ils avaient eu six enfants :

1. *Jules de Pons-Rennepont*, né en 1813, mort enfant.

2. *Philippine-Elisabeth de Pons de Rennepont* née à Paris le 15 juillet 1817, qui épousa à Paris, le 2 mars 1834, *Antoine-Jean-Baptiste Eric du Croquet de Sareuse*, né à Amiens le 31 décembre 1803 de *Jean-Baptiste du Croquet*, chevalier seigneur de Sareuse et de *Marie-Charlotte Aimée de Mons d'Hédicourt*. Il mourut à Paris le 23 décembre 1880, laissant deux enfants.

A : *Marie-Eric-Alphonse du Croquet de Sareuse*, né à Amiens le 10 juin 1835, autorisé par décret impérial du 27 octobre 1869, à porter les titres et noms de marquis de Rennepont. Il épousa à Abbeville, le 4 septembre 1870, *Marie-Marguerite-Mathilde Calluaud*, née le 3 novembre 1847, de *Louis-Guillaume-Pierre-Henri Calluaud* et de *Marguerite-Gabrielle du Chesne de Lamotte*. De ce mariage sont nés deux enfants :

A : *Bernard-Elisabeth-Henri du Cro-*

quet de Sareuse Rennepont né le 23 juin 1871 à Abbeville.

b : *Elisabeth-Françoise de Sareuse-Rennepont*, née à Abbeville le 13 décembre 1873, épouse *Wallerand*, comte de Hauteclocque.

B : *Valentine du Croquet de Sareuse* née à Amiens le 22 juin 1837, épousa à Paris, le 2 mars 1853, *Alfred-Henry le Bœuf*, vicomte d'Osmoy, né le 19 septembre 1830, de *Charles-Henry le Bœuf*, comte d'Osmoy et de *Caroline-Geneviève de Guiry*. Il mourut le 5 mai 1867, laissant trois enfants :

a : *Alfred-Eric-Romain le Bœuf*, vicomte d'Osmoy, né à Paris le 28 novembre 1863.

b : *Charles-Jean*, né le 29 janvier 1866 ;
c : *Alfred-Henri-Pierre*, né le 2 octobre 1867.

Mathilde de Pons-Rennepont, née à Paris le 13 juillet 1822. Elle épousa : 1^o à Paris le 21 mars 1839 *Paul-Louis-Marie de Carbonnier*, marquis de Marzac, mort à Marzac (Dordogne) le 11 décembre 1843. 2^o à Paris le 7 décembre 1865 *Marie-Louis Agourd de Neubourg*, né le 13 février 1826, de *Pierre-Louis Agard de Neubourg* et de *Marie-Adélaïde Cauchy*, mort à Paris en 1907.

Du premier lit est issue une fille unique :

A. *Marie-Marguerite de Carbonnier de Marzac*, née au château de Marzac, le 4 novembre 1841, morte à Neuilly le 3 février 1885, avait épousé à Paris, le 30 juillet 1864 *Henri Claret*, comte de Fleurieu, né le 28 avril 1828, de *Alphonse-Annibal Claret de Fleurieu* et d'*Azelie Clapeton de Millieu*. Mort en laissant trois enfants

a : *Robert Claret*, comte de Fleurieu, né à Paris le 29 janvier 1866, marié et père de famille ;

b : Le comte *Alphonse Claret de Fleurieu*, né à Paris le 1^{er} janvier 1870, célèbre explorateur, dont les récentes conférences sur la Perse, la Corée, le Japon, le Victoria-Nyanza, ont fait courir le Tout-Paris.

c : *Blanche Claret de Fleurieu*, née à Paris le 27 décembre 1880, épouse du marquis de Monspey.

4. *Claire de Pons de Rennepont*, née à Paris, le 27 juillet 1823. Elle épousa à Paris, le 9 mai 1842, *Germain-Anatole du*

Faur, comte de Pibrac, né à Orléans le 6 février 1812, de Edouard-Guy-François-Pierre du Faur, comte de Pibrac et d'Adélaïde-Marie Crignon des Montées.

Ils eurent trois fils :

A. Edouard-Marie-Guy, né le 3 juin 1844 ;

B. Léon-Marie-Robert, né le 16 juin 1850 ;

C. Guy-Marie-Raoul, né le 14 décembre 1852.

5. Bernardine - Louise - Alphonsine de Pons de Renepont, née à Paris le 3 octobre 1826. Elle épousa à Paris le 15 juillet 1844, Alban-André-Marie, comte des Essarts, né le 16 novembre 1816, de André-Louis-Edmond, marquis des Essarts et de Marie-Adele de Brossard Saint-Martin-au-Bros. Il mourut le 11 avril 1865, laissant cinq enfants :

A. Marie-Andrée-Gabrielle des Essarts, née le 12 novembre 1845, morte le 9 juillet 1861 ;

B. Marc-André, né le 25 mars 1847, mort le 28 juin 1862 ;

C. Mathilde Marie-Andrée, née le 24 octobre 1855, morte le 25 janvier 1885. Elle avait épousé, le 27 avril 1881 Hugues-Jean-Marie Baudenet, comte d'Annoux, de qui elle eut deux fils :

a : André, né le 16 février 1883 ;

b : Jean, né le 24 avril 1884 ;

D. Marie-Elisabeth-Louise, née le 2 décembre 1863 ;

E. Agathe-Elisabeth-Marie, née le 20 octobre 1864.

6. Pierre - Elisabeth - Louis de Pons, comte de Renepont, né à Paris le 26 avril 1829, auditeur au Conseil d'Etat, mort à Paris le 12 octobre 1868.

En lui s'éteignit la branche aînée des de Pons-Renepont.

La branche des de Pons-Praslin, issue de Claude-Alexandre de Pons, époux de Charlotte de Choiseul-Praslin, s'éteignit dans les mâles au XIX^e siècle en la personne d'Alexandre, officier d'infanterie et de Claude-Alexandre.

La branche des de Pons d'Anonville issue de Pierre de Pons, époux (1642) d'Anne de Rommeccourt s'éteignit en la personne de Charles, comte de Pons, né le 11 juillet 1798.

La branche des de Pons issue de Claude de Pons (frère de Pierre ; fils tous les deux de Gaspard de Pons et de Nicole le

Gruyer) et de Claude de Mardrus s'éteignit au XVIII^e siècle en Pierre, de Pierre-Charles et de Louis de Pons.

Les du Croquet et Sareuse de Renepont portent : *de gueules à une bande d'or accompagnée de six billetes du même, rangées en orle ; écartelé de Pons-Renepont.*

BARON DU ROURE DE PAULIN.

Unduel de Sainte-Beuve (LIX, 503, 645). — Le fervent intermédiaireiste qu'est Sir Graph trouvera réponse à sa question dans le volume LIV de la collection, colonnes 388, 470. F.

Jeanne Schellinckx (LIX, 392, 539). — Elles'engagea avec son mari de Saegher, en 1792, fit les campagnes de Hollande, d'Italie, de Prusse, d'Autriche et de Pologne. L'Empereur la nomma sous-lieutenant sur le champ de bataille. Plusieurs fois blessée elle fut *bien* décorée de la Légion d'honneur en 1808 et reçut une pension de 700 francs. Lors de la visite de Napoléon à Gand en 1810, Marie-Louise lui donna une robe de soie, une broche et une paire de boucles d'oreille. On la vit souvent au théâtre revêtue de cette robe *sur laquelle brillait la croix de la Légion d'honneur*. Elle mourut en 1840, âgée de 83 ans. Sa fille Jeanne de Saegher fut dotée comme rosière en 1812. (Cf. *Journal du département de l'Escaut* du 27 novembre 1812). La croix de la Légion de MARIE Schellinck et non Jeanne était déposée au local des Anciens frères d'armes de l'Empire à Gand. Cette société s'éteignit en 1874.

(Cf. Prosper Claeys, *Notes et Souvenirs*, Gand, Vuylstecq, 1899, pp. 123 et 258).
LOUIS STROOBANT.

Cinq billets inédits d'Alfred de Vigny (LIX, 661). — A la colonne 663, ligne 8, au lieu de *Bibliothèque de Nantes*, prière de lire : *Bibliothèque de Mantes (Seine-et-Oise)*. A. D.

Les Armoiries de la France en l'an de grâce 1893 (I G. 302). — **Les Armoiries de la France en 1898** (XXXVII L. 732). — Je le regrette pour le collaborateur qui avait attendu si longtemps et croyait avoir donné lui-même une solution à sa question. Il

n'y a pas de solution affirmative, il ne peut pas y en avoir.

L'information de *La Liberté* était erronée en ce sens, qu'il ne pouvait s'agir que de la Chancellerie du Ministère de la Justice et non de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur.

Un ministre, tout comme un président de la République, peut forger des armoiries républicaines à son usage personnel, mais ce ne sont pas les armoiries officielles de la République Française. Pour symboliser celle-ci, on emploie des attributs divers, connus de tout le monde, dont R. F.; ce ne sont pas là des *armes*, mais des cartouches. *Il n'y a pas d'armoiries de la République Française officielles et enregistrées*: la réponse de la Chancellerie du Ministère de la Justice, la seule compétente en la matière, est formelle.

B.-F.

Armoiries à déterminer : 3 cartes ou peignes à carder (LIX, 504, 646). —

— L'ex-libris dont il s'agit est celui de la famille Hampson de Taplow (Kent, Angleterre) et doit se lire : *d'argent à trois sérans de sable*. Les sérans sont des machines à broyer le chanvre.

HENRY PRIOR.

Armoiries à déterminer : trèfles de sinople (LIX, 559). — C'est aux Pays-Bas qu'il faut chercher la famille qui porte ces armes; Gaspard Bouttats, graveur au burin assez fécond, était établi éditeur à Anvers dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

J. G. WIGG.

Bononia docet (LIX, 393). — L'un de mes amis, qui s'occupe quelquefois de numismatique, et qui a vu la question, dit qu'il s'agit d'une monnaie de Bologne, qu'on appelait *quattrino* ou *bolognino*.

Si l'on connaissait le poids de cette monnaie, mieux encore si le revers en était visible, on pourrait l'identifier, car il y en a eu un grand nombre.

Quoi qu'il en soit, il a ajouté que c'est très probablement une monnaie frappée à l'époque du pape Paul V ou de Grégoire XV, mais que, pour résoudre la question, il faudrait consulter; *Cinagli Monete dei papi*, et *Malaguzzi Monete di Bologna*.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

C'est une monnaie de la ville de Bologne. Au droit les armes de la ville et la légende : *bononia docet*; au revers un lion issant et l'indication de la valeur qui, d'après le module, doit être *mezzo bolognino*.

Sous la domination des Papes, Bologne eut ses monnaies spéciales jusqu'à la fin du XVIII^e siècle; au XIX^e, ce ne fut plus qu'un atelier monétaire, avec la lettre B. pour différend

PICAILLON.

Encore le père Loriquet (T. G., 528; XLIX; L; LIX, 598). — J'ai sous les yeux un volume oblong intitulé : *Histoire de France représentée par des Tableaux Synoptiques et par 70 gravures, Employée pour l'Éducation des Enfants de France*, par M. Colart leur instituteur : à Paris, chez Ch. Gosselin, libraire de S. A. R. M. le Duc de Bordeaux, rue des Saints-Pères 9; Bossange père, libraire de S. A. R. M. le Duc d'Orléans, rue de Richelieu, n° 60; Jules Renouard, libraire, rue de Tournon n° 6; cette suscription est de celle du frontispice, orné d'un trophée fleur de lis, de 4 portraits de souverains, et qui porte, au bas, cette mention : Dessiné et gravé par Amboise Tardieu, à Paris, rue du Battoir, n° 12. Le frontispice est suivi d'une page de titre, où la même suscription est répétée; M. Colart y est, en outre, qualifié de premier élève de l'abbé Gautier. Les noms des libraires ne sont plus les mêmes. Ici, ils sont remplacés par ceux de :

Amboise Tardieu, graveur éditeur, rue du Battoir n° 12, Roulland et C^o, libraires, Palais-Royal, galeries de Bois, n° 254. Enfin, il y a une date : 1825.

L'ouvrage est bien fait. Il se compose essentiellement d'une série de tableaux, un pour chaque souverain (70 y compris Charles X) représentant un des faits saillants de son règne et entouré de petites vignettes rappelant des inventions, des conquêtes, des actes officiels, des indications généalogiques, etc., contemporains du règne. En regard de chaque gravure est une page imprimée portant en tête le numéro d'ordre et le nom du monarque, les dates de son avènement et de sa mort, la durée de son règne, l'âge auquel il est parvenu.

Au-dessous de cette ligne sont trois co-

l'histoire intitulées : 1° faits principaux ; 2° faits détachés ; 3° faits contemporains (généralement arrivés à l'étranger) ; et quelquefois, au bas de la page, une explication sur l'épisode représenté par la gravure. De nombreux tableaux synoptiques et généalogiques groupent les renseignements donnés successivement par les diverses pages. Voici les en-têtes des pages imprimées relatives à Louis XVI, Louis XVII et Louis XVIII, lesquelles se suivent sans interruption.

67. Louis XVI (Le martyr) av. 1774 ; m. 1793 : r. 19. m. à 39 ans.

68. Louis XVII, av. 1793 ; m. 1795 : r. 29 mois, m. à 10 ans.

69. Louis XVIII (le Désiré) ; av. 1795 ; m. 1824 : r. 29 : m. à 69 ans.

Il faut dire que si la série des rois légitimes est complète et ininterrompue, les colonnes des faits placées au-dessous des titres mentionnent les principaux événements de la République et de l'Empire.

En résumé, l'ouvrage de l'« Institutur des enfants de France » est fait avec beaucoup de soin, de méthode et (sauf à tenir compte de son esprit absolument royaliste) c'est un ouvrage très instructif, et contenant autant de renseignements intéressants que sa dimension pouvait le comporter. Fait pour des enfants, il peut intéresser même des lecteurs instruits déjà.

V. A. T.

Ma réponse à la question de M. Marcellin Pellet, pour n'être pas entièrement satisfaisante et complète, me paraît devoir pourtant lui apporter quelque éclaircissement.

Sommervogel (*Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*) signale une édition de Loriquet en 1721, chez Rusanl, à Lyon. Il serait aisé à notre confrère de comparer le second tome qu'il possède à son équivalent de la Bibliothèque nationale. Par contre, le célèbre bibliographe susnommé n'indique pas d'édition chez Pélagaud en 1738. Le tome premier de M. Pellet pourrait donc bien n'être pas du fameux jésuite : qu'il le collationne sur celui de l'édition de 1737, chez le même éditeur.

Notre confrère ajoute « que l'histoire de l'Empire est écrite dans son ouvrage (qui est bien de Loriquet, sans doute) avec plus de modération que dans l'*Instruction sur*

l'Histoire de France, par le continuateur de Le Ragois ». Cela ne m'étonne pas. Pour mon compte, à côté de quelques phrases que je ne voudrais pas signer, j'ai rencontré dans Loriquet nombre d'appréciations inattaquables, pondérées sur des points très controversés, où l'auteur devait être chatouilleux.

J'ai noté encore que les jugements sévères, excessifs, si l'on veut, que l'on trouve dans *l'Histoire de France* sont tout au plus au niveau des idées de l'époque de réaction où il vivait, que souvent même il est resté au dessous de ses contemporains. Je sais bien qu'il est de bon ton de s'exclamer sur ces outrances, tant il est agréable à plusieurs de dauber un jésuite ; mais je sais aussi que ces exagérations ne sont rien auprès de celles que l'on rencontre dans quantité de nos historiens actuels, panégyristes audacieux, par exemple, des hommes les plus tarés de la Révolution. Je sais encore que la plupart de ceux qui condamnent Loriquet n'ont jamais lu de lui deux pages de suite ; qu'ils le jugent sur quelques phrases, détachées de leur contexte, parfois inventées par des polémistes sans conscience, pour qui l'important est de ne jamais paraître embarrassés.

P. DARBLY.

Noms latins de mets modernes (LIX, 505). — Inutile de remonter jusqu'en Finlande pour trouver des menus latins (en latin... de cuisine s'entend) de banquets de médecins ou d'hommes de science. Voilà une quinzaine d'années, la Société Zoologique de France, entre autres, avait toujours un menu latin pour son banquet annuel. Le professeur R. Blanchard était alors secrétaire général et je crois bien qu'il était l'auteur de ces menus, dont le texte était assez amusant.

La série de ces menus, ornés chacun d'une gravure ou d'une lithographie de circonstance, est encadrée dans la salle Gruby du Laboratoire de Parasitologie de la Faculté de médecine de Paris. On obtiendrait facilement l'autorisation de la voir.

Il en existe également une série complète au Cabinet des estampes, mais elle doit y être dispersée suivant les signatures des artistes qui ont fourni les gra-

vures : Ev. van Muyden, A. L. Clément et d'autres

Je sais que le professeur R. Blanchard a conservé quelques exemplaires de ces œuvres intéressantes. Il se ferait sans doute un plaisir d'en offrir un exemplaire à l'ophélete qui lui en ferait la demande, par exemple dans le but d'écrire la monographie (très désirable) des menus dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

ISKATEL.

**

Au n° 3, je traduirais *Minutalia Vitulina cum ovorum solidis vitellis* par émincés de veau aux œufs durs. Le vitellus, c'est le jaune de l'œuf.

Au n° 1, est-ce que *sole* ne serait pas tout simplement une faute d'impression pour *sale* ? et alors *linguæ bubulæ fumo et sale induratæ* signifierait langues de bœuf fumées et salées, (durcies par la fumée et le sel).

J'ai eu entre les mains, dans mon enfance, un petit livre, un in-18, je crois, intitulé *Indiculus universalis*, et formant un petit dictionnaire français-latin de tous les mots de la langue usuelle, qui n'ont pas leur équivalent chez les auteurs anciens. Je me rappelle que pour fusil on disait *sclopetus*, pour canon *tormentum bellicum*, pour poudre à canon *pulvis pyrius*, pour draps de lit *lodices*, etc. Un de nos confrères pourrait-il compléter ce renseignement en faisant connaître le titre entier du petit livre en question, sa date (XVII^e ou XVIII^e siècle), son auteur (qui devait être un professeur jésuite).

V. A. T.

Locusée (LIX, 113, 204, 314, 426, 542, 652). — D'où vient ce participe ? On emploie *daté* parce qu'en latin *datum* signifie non seulement le quantième, ou date, mais aussi le lieu où a été rédigé un document « *datum Romæ sexto idus martii* » mais en supposant même qu'on aurait dit *locatum*, ce qui serait la forme, sinon usuelle, du moins grammatical, il ne s'en suivrait qu'il faille transcrire *locusé*, mais *localé* ou *loqué* ; encore ces deux termes auraient-ils l'inconvénient de se confondre, l'un avec le participe de *locare*, louer et celui de *loqui* parler (cf. interloqué). De plus, jamais un dérivé n'a été tiré d'un nominatif en *us* ; on ne dit pas *dominusa-*

tion ni *paganusisme*. *Locusée* me paraît donc un monstre philologique.

ZANIPOLO.

Patois gâtinais (LIX, 225, 369, 431, 484) — A propos du mot *ouche*, je puis vous dire que dans le patois de nos campagnes, il signifie « une chenevière » c'est-à-dire un lieu spécial pour la culture du chanvre. Comme le chanvre stérilise et appauvrit le terrain où il est cultivé, on choisit un terrain de peu de valeur. Presque tous nos villages ont leurs « ouches », c'est-à-dire leurs chenevières. « Ouches » près Lausanne n'a pas d'autre étymologie. H. THÉLIN.

**

Comme on le dit si bien, le radical *cort* (dans courtill, enclos, jardin, cour) se retrouve partout ; jusque dans l'espagnol *Corteç*, qui signifie « les seigneurs de la cour ». De là le nom de Fernand Cortès ; de *cort*, enclos, cour, et de *ès*, seigneur, en celtique. De là encore : *courtillière*, insecte des courtils ou jardins, comme la jardinière ou *carabus hortensis*.

Dr BOUGON.

Recueils d'usages locaux (LIX, 113, 205, 259, 317, 371, 430, 489, 545). — Voici, pour le département de Saône-et-Loire, ceux qui ont été imprimés :
Chalon-sur-Saône. — *Usages locaux du canton Nord de Chalon-sur-Saône (Ville et communes rurales)*, par M. A. Clausing, 1901 ; nouvelle édition, 1908.
Cuiseaux. — *Canton de Cuiseaux Usages locaux*. 1905.

Mâcon. — *Usages locaux du Mâconnais*, par A. Putois. *Annales de l'Académie de Mâcon*, 2^e série, t. IV. 1883).

BIBL. MAC.

Le *Bibliographe moderne*, dans un de ses derniers numéros, a publié la biographie de ces Recueils pour tous les départements. F. U.

Le feu grégeois (T. G., 346). — Les plus grands chimistes ont écrit sur le feu grégeois, mais il ne paraît pas que leurs études aient été au delà d'interprétations purement spéculatives des formules de Marcus Græcus.

713

Cependant, il me semble impossible qu'on ait pas encore élucidé scientifiquement ce point d'histoire, et la formule permettant de reconstituer facilement le feu grégeois doit exister dans quelque ouvrage de pyrotechnie.

Un savant lecteur pourrait-il indiquer cet ouvrage ou la formule pratique s'il la connaît ?

UN CURIEUX.

Le tombeau de Maupertuis (LIX, 613). — Ce tombeau est à Saint-Roch.

G. O. B.

« **Les Chambres comiques** » (LIX, 616). — Cette publication paraissait encore le 4 janvier 1887 ; j'ai une caricature extraite de ce numéro.

G. O. B.

Un recueil de manuscrits pour apprentis imprimeurs (LIX, 280). — Le projet auquel il est fait allusion dans la lettre citée semble n'avoir été que très incomplètement réalisé.

Voici ce que je puis affirmer à ce sujet : L'imprimeur bien connu Claude Motte-
roz avait, en vue d'une impression à l'Ecole Estienne, et sur ma demande, doté cette école de clichés-zinc des divers manuscrits obtenus.

Je commençai à faire sur ces textes mes premières leçons de grammaire typographique.

Peu après, mes idées un peu particulières sur l'enseignement professionnel ne concordant pas avec les méthodes pratiquées à l'Ecole du Livre, je donnai ma démission.

Après des années l'établissement municipal aurait imprimé une plaquette typographique contenant les fac-simili des manuscrits, mais j'ignore quel usage en a été fait. Il faudrait s'adresser à l'Ecole.

G. DA COSTA.

Foire à la ferraille (LIX, 505). — Elle ne présente plus le même intérêt qu'autrefois, pour les chercheurs, en ce que, de plus en plus, elle est regardée comme un débouché possible de soldes de curiosités plus ou moins authentiques.

Les véritables trouvailles s'y font de plus en plus rares — *Roberto crede*. — Pour ma part, l'une des plus curieuses que je puisse

714

citer à l'intermédiaire que la question intéresse, est celle du cachet épiscopal au bonnet phrygien du célèbre abbé Torné, l'ancien aumônier du roi Stanislas ; je me hâte d'ajouter que cela remonte à quelques années.

Mx.

Les aberrations du témoignage (LIX, 561). — Lorsque je faisais mes études de droit en 1902, un de nos professeurs nous parla des expériences sur le témoignage qu'un professeur de droit de la Faculté de Genève était en train de faire :

Vers l'époque du Carnaval, une bande de masques envahit son cours, fit une série d'excentricités et disparut après avoir soulevé un scandale énorme. Le scénario de cette affaire avait été réglé d'avance par le professeur et les masques.

Quinze jours après, les élèves furent conduits dans une autre salle, que l'amphithéâtre où avaient lieu ordinairement les cours. Là, le professeur demanda, à ceux qui avaient assisté au scandale précité, de vouloir bien, sans en conférer les uns avec les autres, lui en écrire un récit détaillé.

Puis après, il leur remit un questionnaire. Un dixième, à peine, des récits furent exacts ; quant aux questionnaires, tous contenaient des erreurs. La plupart de ces jeunes gens ne purent donner le nombre de croisées de l'amphithéâtre où ils allaient chaque jour depuis plusieurs mois ; d'autres ne savaient où les croisées étaient placées. «... Enfin les contradictions les plus étranges fourmillaient. Or, ces expériences avaient porté sur des gens de condition sociale assez élevée et d'intellect cultivé ; on comprend combien il est facile pour un avocat habile de faire dire ce qu'il veut à un témoin souvent peu intelligent, toujours intimidé par l'appareil de la justice. »

Je suppose que dans les revues de droit de cette époque, on doit retrouver trace des expériences de Genève, dont malheureusement je ne me rappelle que ce qui m'a été dit.

BARON DU ROURE DE PAULIN.

Le serf du Mont Jura (LVII). — Notre collaborateur Sir Graph nous ferait grand plaisir s'il voulait bien nous dire sur quelle autorité ou document il se

base pour appeler Jean-Jacob le SERF du Mont-Jura (*Intermédiaire* du 30 décembre 1907).

FRANCE COMTE.

Le carillon de la Bastille (LIX, 497). — Voir T. G. 91. Renseignements sur l'horloge de la Bastille, XXXIII, 130.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

La queue au théâtre. — Nous ne parlons jamais du vieux Boulevard du Crime sans donner un regret à ces queues animées qu'on voyait se former, chaque soir, devant les théâtres en vogue. Elles étaient la gaieté et la vie du boulevard, et le plus intéressant de son pittoresque décor.

Cependant, il serait exagéré de croire que le spectateur qui faisait queue était toujours d'humeur débonnaire. Cette station était longue et, par les jours d'hiver, pénible; il arrivait enfin qu'elle était quelquefois superflue. Le spectateur éventuel n'était pas toujours payé de sa patience, faute de place au bureau.

Alors, c'étaient des protestations et des cris, souvent des rixes.

On s'en prenait à l'abus des billets de faveur, billets distribués à des amis ou à des cabaleurs, qui étaient en outre une cause de désordre dans l'intérieur du spectacle.

En 1818, la situation était devenue si alarmante qu'elle allait faire l'objet des négociations les plus laborieuses entre le préfet de police, le ministre de la police générale, le ministre de l'intérieur, et le ministère de la Maison du roi.

Un dossier inédit aux archives nationales va nous instruire de ces faits.

Voici la lettre qui saisit le ministre de la police générale :

Paris, le 23 janvier 1818.

*Préfet de Police
au Ministre de la Police Générale,*

Le désordre qui se manifestait d'une manière plus sensible de jour en jour, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des théâtres de la capitale, surtout lorsque l'intérêt du spectacle attirait l'affluence, m'a fait sentir la nécessité de renouveler avec les additions convenables, les anciennes ordonnances de police relatives à cet objet. Ces anciennes ordonnances étaient comme oubliées, elle sont même ignorées aujourd'hui d'une très grande partie du pu-

blic et c'est sans doute l'une des causes des scènes de tumulte qui devenaient fréquentes depuis quelque temps au dehors des théâtres et pendant les représentations.

Pour assurer l'exécution de cette ordonnance et pour qu'il y eut uniformité complète dans l'action de la police et dans les mesures de surveillance sur tous les points, j'ai fait une instruction où sont tracés les devoirs de tous les fonctionnaires, de manière à ce qu'il n'y eut aucune hésitation, aucune incertitude dans leur marche. Votre Excellence remarquera que j'ai prescrit entre autres précautions, celles qui, en particulier, pouvaient sinon détruire, du moins atténuer un abus bien déplorable et certainement le plus nuisible au maintien du bon ordre au dehors et de la tranquillité au dedans des théâtres. Je veux parler de cette quantité de billets de toute nature qui se trouvent dans les mains des particuliers, bien avant l'ouverture des bureaux de distribution. Une partie de ces billets est toujours distribuée à une classe d'individus à gages sous la domination desquels depuis quelques temps mais aujourd'hui surtout, sont toutes les directions des théâtres sans exception. La réussite ou la chute d'un ouvrage, le succès ou le non succès d'un acteur dépendent entièrement du manège d'un certain nombre de *cabaleurs* qui ont leurs stipendiés et leur tactique. Le public n'est plus libre dans ses suffrages et s'il veut les manifester, il éprouve une opposition qui dégénère parfois en une lutte ouverte et au milieu de ces désordres, la sûreté des personnes, même les plus paisibles, se trouve souvent compromise. La police n'a que des moyens très indirects de combattre un abus aussi préjudiciable non seulement à la tranquillité publique mais même au progrès de l'art dramatique et à l'honneur de la scène. Des règlements intérieurs qui seraient hors de ma compétence pourraient, seuls, apporter un remède au mal. Les moyens de répression purement *administratifs* sont nuls pour cette classe d'individus. Le délit d'un nouveau genre dont ils se rendent coupables n'est point du nombre de ceux qui se trouvent prévus par le code pénal et s'il fallait les considérer seulement comme *perturbateurs* du repos public et les traduire aux tribunaux sous ce motif, outre qu'il est souvent fort difficile de distinguer d'une manière certaine les plus coupables, le droit de suffrage auquel ils prétendent comme tous les autres spectateurs leur devient une défense naturelle.

J'ai tracé par un Arrêté les devoirs que devaient plus spécialement observer les Commissaires de police et les officiers de paix dans leur surveillance habituelle près les théâtres.

Et enfin par une consigne générale que

j'ai revêtue de mon approbation, M. le colonel d'armes commandant la gendarmerie royale a réglé particulièrement le service militaire relativement à la même surveillance. J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence un exemplaire de ces pièces et de la prier de vouloir bien m'en faire accuser réception.

J'ai l'honneur etc...

Comte ANGLÈS.

(Arch. Nat. F⁷. 9264. D. 1500.)

Cette lettre fait l'objet d'un rapport au ministre de la police générale, dans lequel on lit :

C'est avec raison que les particuliers éprouvent de la répugnance à prendre leurs billets aux bureaux de distribution, les jours où le spectacle attire la foule ; il est bien pénible d'être obligé de s'y présenter trois ou quatre heures avant l'ouverture avec l'incertitude de trouver place après avoir attendu de longtemps. On doit espérer un bon résultat de l'ordre qu'a donné M. le Préfet d'écartier de la file les commissionnaires, et cette foule de gens sans aveu qui trafiquent de la place qu'ils y ont prise ou qui ne cherchent à se procurer des billets que pour les revendre.

Mais il y aura toujours des queues à l'entrée des théâtres, et il serait bien important de les faire disparaître ; avec elles disparaîtraient beaucoup de désordre.

Il semble qu'on pourrait obtenir ce résultat en tenant les bureaux ouverts toute la journée, on y parviendrait plus sûrement encore si l'on établissait des bureaux de distribution dans plusieurs quartiers de la ville.

Le ministre de la police générale, le 14 février, répond au préfet de police. Il remarque que quoiqu'il soit défendu de distribuer plus de billets que la salle ne peut contenir de personnes, il se présente souvent au parterre des individus qui ne peuvent y pénétrer, de là, des risques quelquefois très graves. « Cet état de choses, lorsqu'il n'est pas le résultat d'une infraction des règlements, provient de ce que le nombre des places a été calculé rigoureusement et qu'en se plaçant, chaque individu se met à l'aise autant qu'il peut. Il faudrait donc, ou que dans ce calcul on tint compte de ce qui se pratique ou que des agents fussent chargés de faire ranger les spectateurs d'une manière convenable. »

Le préfet de police revient à la charge et sa lettre mérite d'être publiée en-*extenso*, car elle est un intéressant document pour l'histoire des mœurs théâtrales de l'époque.

Paris, le 18 juillet 1808.

Préfet de Police

au Ministre de la Police Générale,

En transmettant à Votre Excellence le 23 janvier dernier, les nouvelles dispositions prises pour la police intérieure et extérieure des théâtres, j'ai eu l'honneur de lui exposer les scènes de désordre et de tumulte qui se renouvellent chaque jour à l'entrée des spectacles de la manière la plus affligeante. Je lui faisais observer que ces mesures de police, propres à atténuer le mal, étaient insuffisantes pour le détruire entièrement ; je réclamaï les concours de son autorité pour remédier à des abus qui ne peuvent disparaître que par l'effet de règlements intérieurs qui ne sont point de ma compétence. Ces abus consistent dans les distributions de billets faites d'avance par les Sociétaires ou Directeurs. Je dis distributions parcequ'il y en a de deux sortes : l'une qui se fait par des motifs d'habitude, d'égards, de déférence même envers les différentes personnes avec lesquelles les théâtres se trouvent en relations ; l'autre beaucoup plus considérable, qui se fait régulièrement aux cabarets et aux gagistes, aux journalistes et imprimeurs de journaux, par les auteurs, les acteurs et les actrices. Toutes les personnes qui ont de ces billets distribués d'avance, sans compter celles qui ont leurs entrées personnelles, se présentent avant l'ouverture des bureaux et forment avec le public qui vient pour prendre ses billets une lutte effrayante au sein de laquelle hommes et femmes courent également des dangers. Toutes les places qui ne sont pas louées se trouvent envahies par les porteurs de billets à eux délivrés dès le matin soit gratuitement, soit à prix d'argent. Quelquefois aussi, ces privilégiés sont introduits par faveur ou moyennant une rétribution, par les portes de derrière et vont ainsi occuper tranquillement les places pour lesquelles le public se bat à la porte.

Ce qui s'est passé récemment au théâtre Feydeau (à la 1^{re} représentation du *Chaperon Rouge*) est un nouvel exemple qui fera voir à Votre Excellence toute l'étendue de ces abus et la nécessité de règlements sévères pour les réprimer.

Le matin, il avait été délivré par les auteurs et acteurs pour 957 fr. de billets *signés à la main*, ce qu'ils font, sauf compte à régler plus tard entre eux et la Société des Comédiens.

Il y a, à ce théâtre, 600 entrées libres : il n'a pu en entrer que 160 : il s'en était présenté plus de 300. Enfin, outre ce qui précède, une partie des places a été remplie par des billets gratuits au nombre de 465, tous billets autres que ceux que l'Administration est dans l'usage de donner chaque jour par des motifs de devoir ou de déférence. Il paraît

constant que, par des conventions notariées, l'administration du théâtre s'est mise dans l'obligation d'assurer, pour les trois premières représentations d'une pièce nouvelle, un nombre exorbitant de billets aux auteurs des paroles et de la musique dont ces derniers puissent disposer d'avance; de sorte que plus de 8 à 900 personnes ont la facilité de se présenter à l'entrée du théâtre, ces jours-là, sans avoir besoin d'aller aux bureaux, et bien avant qu'ils soient ouverts. On ferait un calcul semblable pour ce qui se pratique au Théâtre Français.

Dans un tel état de choses, Monsieur le Comte, je réclame de nouveau et, avec les plus vives instances, auprès de Votre Excellence, comme je le fais auprès de S. Ex. le Ministre de l'Intérieur et de M. le Comte Pradel, un concours de mesures, pour faire cesser des abus qui ont une influence si préjudiciable au bon ordre et à la sûreté du public. Je ne vois que des réglemens intérieurs très sévères, qui puissent apporter un remède efficace au mal dont il s'agit, en même temps qu'ils affranchiraient enfin les premiers théâtres de la capitale du joug vraiment honteux sous lequel ils se trouvent. En un mot, jamais le bon ordre, à l'intérieur même pendant les représentations ne sera garanti parfaitement que quand le public, dans les suffrages, les acteurs dans leur émulation, les auteurs dans leurs productions, ne seront plus asservis à un certain nombre d'individus qui, au moyen de billets qu'on leur délivre d'avance, servent les passions particulières, excitent les jalousies et les rivalités, détruisent toute espèce d'harmonie parmi les acteurs et rendent les représentations les plus intéressantes tellement orageuses qu'une partie de la société honnête et tranquille est le plus souvent dans l'impossibilité de les suivre.

J'ai l'honneur de prier V. E. de vouloir bien prendre ces nouvelles instances en considération.

J'ai l'honneur d'être etc...

Comte ANGLÈS.

(Arch. Nat. F⁷, 9264 D. 1500.)

Sur quoi, nouvelle lettre du ministre de la police générale au ministre de l'intérieur qui paraphrase la lettre du préfet de police; même lettre du comte de Pradel, ministre de la Maison du roi. Chacun réclame son concours à l'autre, mais personne ne sait trop quel concours donner.

Cependant le ministre de la Maison du roi écrit au ministre de la police générale.

Paris, le 30 Juillet 1818.

Ministre de la Maison du Roi
au Ministre de la Police Générale,

Avant même d'avoir reçu la lettre de

Votre Excellence en date du 27 juillet, je m'étais, sur les représentations du Préfet de Police, occupé des désordres dont on se plaint tant à l'entrée que dans l'intérieur des théâtres.

Toutefois, ces plaintes portant notamment sur le Théâtre Français et sur celui de l'Opéra-Comique, je n'ai eu autre chose à faire encore que de les transmettre à MM. les Premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi. Sitôt que ces Messieurs auront répondu à l'invitation pressante que je leur ai adressée, d'apporter remède au mal dont on se plaint, j'aurai l'honneur d'en informer Votre Excellence.

Quant aux Théâtres de l'Opéra et de l'Odéon qui relèvent du Ministère de la Maison du Roi, le premier est, par sa police et la forme particulière de son administration, tout à fait exempt des reproches dont il s'agit et le second, à cause de son peu de vogue, n'a pu encore les encourir.

Toutefois, je me propose d'appliquer à ce dernier, les mesures qui seront jugées nécessaires pour le Théâtre de la Comédie Française et de l'Opéra Comique.

Je prie etc...

Comte DE PRADEL.

(Arch. Nat. F⁷, 9264. D. 1500.)

Pauvre Odéon, est-on assez dédaigneux pour lui ! Il n'a pas à craindre l'encombrement même par les billets de faveur.

La dernière lettre est du 8 octobre 1818. Elle émane du ministre de la police générale. Il répond au préfet de police que « cet état de choses qui n'intéresse pas moins l'honneur de la scène française que le maintien de l'ordre public », a fait de sa part l'objet de diverses communications à Messieurs les princes gentilshommes de la Chambre du roi qui prendront des mesures.

Ces mesures sont toujours à prendre. Le temps en temps, le préfet de police poursuit les trafiquants de billets, et ça recommence.

Quant aux queues, elles ont perdu leur aspect réjouissant d'autrefois : elles sont discrètes et abritées.

Et d'ailleurs le bureau de location a simplifié les choses.

LÉONCE GRASILIER.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

44^e ANNÉEN^o 122031^{bis}, r. Victor-Massé31^{bis}, r. Victor-MasséPARIS (IX^e)Cherchez et
vous trouverezIl se faut
entr'aiderPARIS (IX^e)

Bureau : de 2 à 4 heures

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

721

722

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

La suprême palinodie du cardinal de Noailles en 1729. — On sait les misérables tergiversations sans nombre du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au sujet de la constitution *Unigenitus*. Dans ses derniers jours, tiraillé, d'un côté, par sa nièce de La Vallière, janséniste, sollicité, de l'autre, par sa nièce de Gramont, constitutionnaire, il donna un mandement, en date du 11 octobre 1728, par lequel il déclarait se soumettre à l'autorité du Saint-Siège.

Suivant le chanoine Le Gendre (p. 413-415), dont les *Mémoires*, en général fort exacts, sont d'une importance capitale pour l'histoire ecclésiastique du temps :

la duchesse de La Vallière avait eu la précaution de faire écrire au cardinal, le 22 août auparavant, une déclaration par laquelle il désavouait ce que l'on pourrait lui faire dans la suite, par importunité, par surprise ou autrement, en faveur de la constitution. Cette déclaration fut affichée en plein midi, à côté du mandement, le même jour qu'il parut, à la grande porte de Saint-Paul... La maréchale de Gramont fit [alors] écrire le cardinal au Pape, au Roi, aux évêques, pour les prier de ne point ajouter foi à la déclaration... [mais, en dernier ressort,] la Du-

chesse de La Vallière lui fit faire et écrire, tout au long de sa propre main, deux actes, l'un du 12 décembre 1728, l'autre du 26 février 1729, deux mois avant qu'il mourut : il renouvelait et confirmait, par le premier, sa protestation du 22 août, et déclarait, par le second, qu'encore que, sous ce nom, il eût paru un mandement par lequel il semblait avoir accepté la bulle *Unigenitus* purement et simplement, il voulait que tout le monde sût que jamais il n'en avait eu la pensée.

Ces derniers actes ne furent divulgués que plusieurs jours après la mort de M. de Noailles : quoi qu'en disent les *Mémoires* de Le Gendre, publiés en 1863, on continue de mettre en doute leur authenticité, et M. Carré, dans le dernier fascicule paru de *l'Histoire de France* publiée sous la direction de M. Lavis (n^o 54, p. 112) n'en fait pas même mention, et s'en tient au mandement d'acceptation du 11 octobre 1728. C'est ce qui me porte à produire les documents inédits qui suivent, extraits du manuscrit 2357 de la Bibliothèque Mazarine (Registre de copies provenant du cabinet de M. de Vintimille du Luc, archevêque de Paris de 1729 à 1746).

Le 4 mai 1729, le cardinal de Fleury écrit à M. de Vintimille, archevêque d'Aix :

M. le cardinal de Noailles est mort, cette nuit, à trois heures, et, dans le moment que le Roi a appris cette nouvelle, il vous a nommé, mon cher seigneur, à l'archevêché de Paris, comme le plus capable de remplir un poste si important, tant par rapport à son service que pour le bien de la religion. Je

vous en fais mon compliment du meilleur de mon cœur, et ce qui m'en fait plus de plaisir c'est que nous aurons celui de finir nos jours ensemble, après en avoir passé la meilleure partie dans la plus étroite amitié.

(Ces deux prélats avaient étudié ensemble dans leur jeunesse).

Ne soyez pas effrayé du poids, et je suis persuadé qu'avec votre sagesse et l'appui du Roi, vous vous en tirerez avec succès...

Le 25, le cardinal écrit encore de Compiègne à l'archevêque :

... VOUS AVEZ GRANDE RAISON D'ÊTRE INDIGNÉ DU DERNIER ACTE DE FEU M. LE CARDINAL DE NOAILLES ; mais je suis persuadé que vous n'en aurez pas trop été surpris...

Voilà qui confirme bien, d'une manière décisive, les allégations du chanoine Le Gendre.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

La statue des Tuileries qui choqua le père La Chaize par sa nudité.

— On lit dans le *Catalogue des autographes* de Sardou, dressé par Noël Charavay.

Pièce manuscrite ; juin 1692, 1 p. 1, 2 in-4. Tachée d'humidité. Curieuse pièce. C'est une requête adressée au P. La Chaize pour faire enlever une statue de femme nue qui se trouvait dans le jardin des Tuileries.

« On a entendu dire des discours horribles sur sa posture à plusieurs gens qui s'arrestent à la contempler. » La requête fut soumise à Louis XIV, qui a écrit de sa main la note suivante : « A Villarcerf, pour voir si ce qui est contenu dans ce papier est vrai. »

Quelle était cette statue ?

SIMON.

Statue à identifier : personnage de la Révolution. — Nous donnons ci-contre la reproduction d'un plâtre patiné en bronze, d'environ un mètre de haut et représentant un personnage de l'époque révolutionnaire ; il est ceint d'une grande écharpe et à même de déchirer une feuille de papier ou de parchemin.

Ce surmoulage, où apparait tout le métier du sculpteur, et qui donne l'illusion d'une cire perdue, est assurément l'œuvre d'un maître. Mais ce maître est-il ancien ou moderne ? Sommes-nous en face d'une statue de l'époque ou d'un habile pastiche ?

A quelqu'intermédiairiste de vouloir bien nous fixer s'il connaît, avec le nom-



du personnage représenté, celui de son sculpteur et l'endroit où se trouve l'original, toutes choses peut-être fort connues.

QUÆRENS.

Dévotes de Robespierre. — De qui est cette désignation ? Je trouve le mot, pour la première fois, dans une chanson de Girey-Dupré (note du *Patriote français*, fin janvier 1793). Avait-on déjà dénommé, avant cette époque, *Dévotes de Robespierre*, les mégères des tribunes publiques qui acclamaient avec frénésie l'Incorruptible et couvraient d'injures ses adversaires ?

PAUL EDMOND.

La Révolution à la Guadeloupe. — Dans quel ouvrage pourrais-je trouver des détails circonstanciés sur les événements de la Guadeloupe pendant la période révolutionnaire ?

DESMARTYS.

Camp du Malibaan. — En 1806, le général Michaud, qui commandait en second les troupes françaises en Hollande (le roi commandant en chef) donne une grande fête au camp du Malibaan (quelquefois il est écrit camp de Malibaon) près de la Haye. « Sur la place s'élevait un obélisque éclairé par 2.000 lampes. » Ce camp a-t-il été détruit ? Qu'est devenu l'obélisque ? Je fais appel à l'obligeance de mon confrère M. F. Kock qui m'a si aimablement documenté pour le camp de Zeist.

C. DE LA BENOTTE.

Les vignes des îles Sanguinaires. — Ces îles situées, comme on le sait, à l'entrée du golfe d'Ajaccio, furent concédées en 1640, par le Sénat de Gênes à la famille Ponte ; et ce, à charge d'y faire une plantation de vignes et de payer au Sénat une redevance annuelle de 40 deniers.

Or, ces îles appartiennent toujours à la famille Ponte, mais c'est l'hospice de Limoges qui bénéficie de la redevance, et qui, de ce chef, perçoit annuellement 26 fr. 60. Le même hospice perçoit une redevance de 9 fr. par an, sur une vigne située aux environs d'Ajaccio.

En vertu de quels transferts de créance, ont été déterminés ces bizarres changements d'attribution ? — Motifs de la concession à la famille Ponte, situation de cette dernière en Corse en 1640 ?

C. DE ST. M.

Les fresques et les sculptures de Bagatelle. — On lit dans les *Souvenirs* du comte de Montgaillard :

On montrait encore en 1801, dans les entresols somptueux occupés alors par un restaurateur, les représentations à la fresque et en relief les plus obscènes que l'opulence et la débauche royales aient jamais commandées à la peinture et à la sculpture ?

Était-ce le comte d'Artois qui les avait commandées ? Quels en étaient les auteurs et que sont-elles devenues ?

SIR GRAPH.

Un portrait de F. X. Fabre à retrouver. — L'amateur anglais lord Holland, résidant en Italie en 1814-1815 écrit la lettre suivante au peintre F. X. Fabre :

Ce mercredi au soir, 9 novembre 1814.

Voici ma lettre pour M. Passarini. J'espère qu'entre autres commissions, vous n'oublierez pas celle à laquelle je mets le plus grand prix : le portrait que vous avez eu l'amitié de me promettre. Je vous dis mes adieux avec l'espoir de vous retrouver à mon retour, et en attendant M. votre frère aura la bonté d'ajouter de tems en tems un petit mot aux lettres qu'il m'écrira pour me dire que vous ne souffrez pas de la goutte. Adieu.

HOLLAND.

Le portrait ici cité est, comme nous l'apprend une autre lettre du même, de janvier 1815, une réplique du célèbre portrait de Canova. Cette réplique a-t-elle été en effet exécutée pour lord Holland ? Et en ce cas, où se trouve actuellement le tableau ?

Le frère de Fabre, ici mentionné, est le Dr Henri Fabre, dont lord Holland avait probablement reçu les soins à Florence, et on sait que le malheureux peintre F. X. Fabre a souffert toute sa vie de la goutte qui a même contribué à entraver sa carrière.

La lettre est adressée à Monsieur, Monsieur Fabre via dai mori. Sur la liasse où elle est conservée avec d'autres à la Bibliothèque Municipale de Montpellier, Fabre, dans sa vieillesse, a mis l'inscription : *Lord Holland, inutiles.* L. G. P.

Roger de Beauvoir. Ses mémoires. — Dans un article nécrologique écrit par Alexandre Dumas, père, après le décès de Roger de Beauvoir, en 1866, il est parlé de *Mémoires* préparés et mis en ordre par l'écrivain, dans les derniers temps de sa vie, et qui comporterait sept ou huit volumes.

Il ne semble pas que ces *Mémoires* aient été publiés, exception faite peut-être des *Souvenirs de mon temps*, ouvrage posthume, édité en 1868, librairie Achille Faure, avec, en tête comme préface, l'article de Dumas.

Sait-on ce que sont devenus les autres manuscrits des *Mémoires* ? Leur publication offrirait sans doute beaucoup d'intérêt, à cause du milieu littéraire et artistique où fréquentait Roger de Bully, dit *de Beauvoir*. GROS MALO.

Relation du procès de la marquise de Cabris. — Sur le scandale que causa à Grasse, avant la Révolution,

la marquise de Cabris, sœur du grand Mirabeau, il a été publié une relation du procès, fort intéressante, dit-on, par M. Joly (je crois) professeur à la faculté d'Aix, dans le Bulletin d'une Société Savante (de Normandie peut-être). Tenant beaucoup à retrouver cette relation je serais très reconnaissant à quiconque voudrait m'indiquer où je pourrais me la procurer et sous quel vocable elle parut, ou du moins tous renseignements utiles pour retrouver cette publication.

HADY-LEM.

François de Calvi à Rouen. — Est-il à la connaissance de quelque intermédiaire que François de Calvi, (Lyonnais) auteur de l'*Histoire Générale des Larons* — parue en 1639, 1640 et 1709 à Rouen, en 1640 à Lyon, — ait rempli une charge judiciaire quelconque à Rouen ?

Si oui, laquelle ? et à quelles dates ?

HADY-LEM.

Famille Corbin. — Pourrait-on obtenir des renseignements sur une famille Corbin du Plessis, et de Malouy, dont un membre, Louis Corbin du Plessis, né vers 1669, paraît avoir été contrôleur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris ?

EDME DE LAURME.

Jean-Denis de Vienne, évêque de Sarept. — Serait-il possible de connaître le lieu et la date du décès de Jean-Denis de Vienne, évêque de Sarept et suffragant de Lyon, dont on perd la trace, à Paris, en mai 1792 ?

CANON.

Dom François Gervais. — On désire avoir des renseignements sur l'origine, la famille et l'existence de Dom François Gervais, dernier prieur de Signy-l'Abbaye (Ardennes), ordre de Cîteaux, arrondissement de Mézières, chef-lieu de canton, mort à Laneuville-sur-Meuse (canton de Stenay (Meuse) le 6 novembre 1813, âgé de 74 ans. Qu'est-il devenu pendant la Révolution ? Pourquoi s'est-il retiré à Laneuville ?

J. NICOLAS.

Flicoteaux. — A quelle époque cessa-t-il d'être restaurateur bien connu au Quartier Latin, a-t-il fermé ses portes ? A-t-il des descendants, et où ?

CÉSAR BIROTTEAU.

Correspondance du duc de Guines avec Sénac de Meilhan. — Quelque correspondant aimable autant qu'érudit pourrait-il dire s'il a connaissance d'une correspondance du duc de Guines avec Sénac de Meilhan, intendant de Hainaut, et signaler des dépôts ou des collections renfermant des correspondances de cet ancien ambassadeur, les grands établissements publics et dépôts d'archives de Paris mis à part, bien entendu.

V. B.

Latude, graveur. — On lit dans le *Catalogue de la vente Sardou*, dressé par M. Noël Charavay :

L. a. s. *Masers de Latude* ; B (Bicêtre), 18 octobre 1781, 2 p. in-4.

Il envoie des planches qu'il a gravées ; il en excuse la grossièreté par la rusticité des instruments qui sont à sa disposition.

Existe-t-il des planches gravées par Latude ?

SIMON.

Mlle Emilie Leverd. — Marquée prématurément de la petite vérole, atteinte d'un sérieux embonpoint gênant pour son emploi de grande coquette au Théâtre-Français, la rivale, quelquefois heureuse, de Mlle Mars, s'était retirée de la scène en 1832. Voulant alors rendre son intérieur plus respectable aux yeux du monde, l'idée lui vint de prendre un mari, un sieur Caseneuve, qu'après la mort de l'actrice on découvrit n'avoir été qu'un mari de comédie. Bref, Mlle Leverd ayant eu chez son notaire une discussion d'intérêt fort vive avec celui dont elle portait le nom, on la vit revenir chez elle dans un état de surexcitation extraordinaire et expirer quelques heures plus tard sans avoir pu recouvrer la parole. Ceci se passait le 16 novembre 1843.

Or, Mlle Leverd laissait en mourant une fortune que l'on estimait à plus de *trente mille francs de rente*. Mlle Leverd avait quitté la Comédie en 1832 parce que l'on refusait de lui garantir sa part à 10.000 fr. après 23 ans de services. Je demande donc si l'on connaît les noms des généreux protecteurs des arts — et des artistes — à qui la « belle grêle » était redevable de ce joli denier ? La Petite Biographie de 1821 fait allusion à un jeune peintre d'histoire D., puis à un charmant officier, M. L'acteur Laferrière

dans ses *Mémoires* (t. I, 138) cite Evariste Dumoulin, l'un des propriétaires du *Constitutionnel*. Aux derniers jours de l'Empire et aux premiers de la Restauration, ce secret devait être celui de Polichinelle.

HENRY LYONNET.

Metzerschi (le prince Elim). — Pourrait-on nous donner ou nous dire où trouver des renseignements sur le prince Elim Metzerschi ou Mestchersky, qui tenait, vers 1834, un salon où fréquentaient des littérateurs, notamment le comte Horace de Viel-Castel, M. d'Arincourt (l'auteur du *Solitaire*), le fameux comte de Courchamps (l'auteur des *Mémoires apocryphes de la marquise de Créqui*), et Mme de Poilow de Saint-Mars, qui prit, dans ce salon, son pseudonyme de comtesse Dash ?

Vapereau n'a consacré aucun article à ce haut personnage, ni dans son *Dictionnaire des Contemporains* ni dans son *Dictionnaire des littératures*.

GROS MALO.

Trablaine de Caudy. — Serait-il possible, par le moyen de *l'Intermédiaire*, d'avoir des renseignements sur un personnage du XVIII^e siècle appelé Antoine-Joseph Trablaine de Caudy (ou de Caudic), bourgeois de Paris, qui en 1762, était seigneur de Rocheux, paroisse de Fréteuil en Dunois, et qui, dit l'historien du Dunois écrivant vers 1770, (Bordas, *Histoire sommaire du Dunois*, 1884, t. II, p. 82) « . . . est mort depuis peu en Prusse où le roi (Frédéric II) l'avait appelé comme un particulier fort intelligent dans les finances, et où on dit qu'il a été tué par un second qu'il avait mené avec lui et qu'il n'y protégéoit pas comme il le lui avait promis ».

J'accueillerais avec reconnaissance tout renseignement sur ce personnage, sa famille, sa vie, sa mission, sa mort, etc.

SAINT-VENANT.

Titre dérivant d'une présentation à la cour. — Qu'y a-t-il de vrai dans cette allégation que, sous les rois de France, si un personnage avait été présenté à la Cour après avoir fait ses preuves régulières de noblesse, il était autorisé à porter un titre nobiliaire, soit marquis, soit comte ?

ANGEST.

Armes à déterminer : d'or au chevron d'azur, accompagné de 3 torches (?) de gueules enflammées du même ; au chef d'azur. — Ces armoiries, accompagnées de la devise *Nullus extinguit*, figurent sur un portrait d'homme de l'époque L. XVI, représentant un personnage décoré de Saint-Louis, assis à une table, à même d'écrire, et tenant à la main un livre intitulé *Art militaire*.

Quel est ce personnage, et à quelle famille tout au moins appartenant les armoiries ci-dessus ?

QUÆRENS.

Bague à identifier W. H. — J'ai trouvé, il y a quelques années, à Saint-Malo une bague très singulière en fer cerclé d'or. Le chaton de forme rectangulaire (à pans coupés) porte une plaque de fer dans laquelle est gravé un écu avec les initiales W. H. ; au-dessus une couronne de marquis.

Je serais très reconnaissant aux aimables confrères qui pourraient me donner quelques renseignements sur l'origine possible de cette bague.

C. B.

Plus je connais les hommes, plus j'aime les chiens. — Quelque aimable chercheur pourra me dire sans doute de qui est cette phrase.

SERGE FLEURY.

« Rendez-nous notre père de Gand ! » — A quelle chanson appartient ce vers si souvent cité ?

A. GASCARD.

Notre Dame de Lorette. — J'ai entre les mains une gravure coloriée du commencement du siècle dernier, représentant « Notre Dame de Lorette envoyée à Paris par le général en chef Buonaparte ». La planche mesure 30 centimètres de largeur sur 40 et quelques de hauteur ; je ne puis dire au juste combien, car l'exemplaire en question a été rogné par un maladroit, qui a enlevé l'adresse du marchand. Il n'en reste plus que la tête des lettres, et je devine à Paris chez T. . . marchand d'estampes, rue. . . C'est précisément pour avoir cette indication complète que j'adresse cette note à *l'Intermédiaire*.

Divisée en deux, la gravure représente dans la partie d'en haut la Vierge coiffée de la tiare papale et vêtue d'une robe

rouge rehaussée de broderies jaunes et d'autres ornements. Elle porte à droite l'Enfant Jésus habillé de vert avec la couronne fermée sur la tête. En côté, devant la Vierge la caisse d'envoi, avec la mention « Pour Paris », et sur le bord de la caisse un papier sur lequel on lit : *Procès-verbal, ce 26 Pluviose an 5^e*. Derrière la caisse et comme accrochée au mur, une « vieille robe de camelot moiré, que l'on dit avoir servi à la Vierge » et de l'autre côté, posées à terre « Trois écuellies ébréchées de mauvaise fayence, qui, dit-on, ont fait partie de son ménage ».

Au-dessous de cette gravure, une autre plus basse représente la « vue intérieure des quatre côtés de la *santa casa* ou maison de la Vierge », avec la mention « Dessiné sur les lieux ». Enfin le bas de la planche est occupé par une notice sur les translations de la Santa Casa. Puis en dessous l'adresse du marchand.

Il me semble voir un chiffre 6, dans l'angle gauche en bas ; ce qui indiquerait que cette gravure fait partie d'une collection ; toutefois ce pourrait être un simple trait accidentel.

Cette gravure ne doit pas être inconnue, quoique rare, sans doute, étant donné sa date, aussi j'ai confiance que quelque collectionneur mieux partagé que moi me pourra renseigner.

ARCH. CAP.

Buste d'Henri de Prusse par Houdon. — Quelqu'un pourrait-il m'indiquer où se trouve le buste en marbre, ou le buste en terre cuite d'Henri de Prusse, exposé par Houdon en 1785 ? La gravure qui est aux Estampes de la Bibliothèque nationale (série Portraits) ne répond pas du tout à la description de ce buste faite par des contemporains. O.

Le peintre du XVIII^e siècle Heinsius. — Quelqu'un pourrait-il m'indiquer un travail, ou une notice, ou des documents sur ce peintre qui fit en France tant de beaux et précieux portraits ?

Pourrait-on, en outre, me signaler des œuvres d'Heinsius qui ne soient pas dans un musée public ? O.

Joseph de Maistre et Napoléon I^{er}. — On lit dans le *Catalogue d'autographes de Sardou*, dressé par Noël Charavay :

L. a. signée M. ; Saint-Pétersbourg, 28 avril 1808, 2 p. in-4.

Curieuse lettre dans laquelle il fait connaître, sous le sceau du secret, qu'il est parent, par alliance de Napoléon ; il a, avec sa femme, un trisaïeul commun.

Comment de Maistre était-il parent de Napoléon I^{er} ?

SIMON.

Un an au 12^e Chasseurs à cheval.

— Pourrait-on savoir le nom des auteurs de ces amusants souvenirs de deux volontaires ? Ce volume composé de lettres écrites du 5 novembre 1874 au 5 novembre 1875, a été publié seulement en 1895, et non mis dans le commerce. Le 12^e Chasseurs tenait, en 1875, garnison à Rouen. Le volume a été imprimé à Paris.

Que c'est loin le volontariat d'un an !
J. CL.

Jugements de noblesse de M. de Bezons sur le Languedoc. — *Le Gaulois* dit que le *Catalogue des gentilshommes de la Province du Languedoc* par Henry de Caux, présent aux dits jugements à Pézenas en 1676, fait loi en la matière. (Voir *Biblioth. Nat.* L² manuscrit⁶³ très rare).

Or, je possède, dans un vieux recueil de pièces pour servir à l'histoire du Languedoc, ce Catalogue général des gentilshommes du Languedoc divisé en deux généralités Tolose et Montpellier par le soin et application du sieur Henry de Caux habitant de la ville de Pézenas, imprimé par Jean Martel, à Pézenas, en 1670.

Ce catalogue est précédé d'une centaine de grandes pages manuscrites qui contiennent la table des vicaires généraux envoyés en l'absence des évêques qui ont droit d'entrer à l'Assemblée générale des états du Languedoc et le recueil des qualités et armes des barons de Tour qui entrent aux états généraux de la Province du Languedoc depuis 1615, avec le dessin à la plume des Roues qui doivent tenir les 12 barons de Vivarets et les 8 barons de Gevaudan depuis 1615. Plus la liste et qualité des officiers des états. Serait-ce intéressant et utile à publier ?

B. DE C.

Réponses

La mort de Moreau. (T. G., 613).
— La mort de Moreau est ainsi racontée dans une lettre, adressée au *Temps* du 8 mai 1909 :

« Dans une pauvre seconde édition de la *Révolution Française* de Thiers écrit au *Temps* M. Charles Martel, j'ai découvert entre deux pages de texte une feuille de papier à lettres couverte d'une écriture vénérable et jaunie.

Elle porte :

Note recueillie à Bischheim, chez mon hôte, M. Schavenheit, notaire de la commune, par moi-même, interrogeant le manœuvre Kugler.

François Kugler, né à Bischheim et demeurant à Hohenheim, faisait partie de l'armée d'Italie, sous Bonaparte : il entra dans l'artillerie de la garde impériale (1^{re} compagnie du 1^{er} régiment à cheval ; à l'affaire de Dresde, la compagnie dont Kugler faisait partie étant en batterie, reçut l'ordre de l'empereur en personne de tirer sur un groupe d'état-major ennemi en reconnaissance militaire ; Kugler pointa les deux coups de la pièce de 12 qui seule fit feu et dont le second boulet coupa les deux jambes à Moreau, qui était alors le généralissime des armées alliées. Moreau tomba sur le coup et parait avoir été abandonné sur le champ par les siens, car il fut transporté immédiatement à Dresde et la batterie qui venait de faire ce coup heureux entra en ville derrière son corps par ordre de l'empereur, qui venait de décorer Kugler.

Ce Kugler est aujourd'hui un pauvre manœuvre qui sert les maçons qui bâtissent chez M. Schavenheit ; il parle peu français.

Bischheim, le 10 mars 1838.

Le chef d'escadron d'artillerie,
MUNIÉ.

« Si le chef d'escadron, ajoute l'auteur de la lettre, M. Charles Martel, a vécu assez pour lire le *Consulat et l'Empire*, comme il avait lu la *Révolution française*, il a pu voir que Moreau, recueilli dans les bras de l'empereur Alexandre, fut transporté à Tann, où il expira après avoir été visité par les plus grands personnages de la coalition. »

J'ai entendu, dans mon enfance, un récit analogue de la mort de Moreau, fait par un voisin, ami de ma famille, nommé Sabadel, serrurier à Montpellier. C'était un ancien soldat du premier Empire, qui

avait fait la guerre d'Espagne, non par vocation militaire, mais par nécessité d'obéir à l'implacable loi de la conscription, obligatoire pour tous les jeunes Français valides. Il n'en avait pas rapporté le moindre grade.

Le récit qu'il nous faisait de la mort de Moreau coïncidait avec celui qu'on vient de lire, sauf qu'il y ajoutait cette mention spéciale, qu'il tenait évidemment des bruits du temps, que Napoléon avait désigné lui-même Moreau au canonnier pointeur, lui disant : « C'est un traître. »

Le père Sabadel n'avait certainement pas lu cela dans les livres : c'était de circulation courante dans les propos de régiment.

Mes propres veillées d'enfance, à moi, datent d'avant 1848 : c'est de la pure tradition orale que je transmets ici.

JULES TROUBAT.

P.-S. — Le hasard (est-ce bien le hasard ? N'y a-t-il pas d'autres lois qui président à ces coïncidences ?) me fait tomber juste sur une notice bibliographique, concernant *Bonaparte et Moreau* et la haine mortelle qui les animait tous les deux, dans l'*Intermédiaire* du 20 août 1905 (*feuille de garde*).

De M. Ernest Daudet (*Croix illustrée* 16 mai 1909).

En ce qui touche Moreau, on sait qu'injustement impliqué, en 1804, dans la conspiration de Georges Cadoudal, il fut condamné à deux ans de prison ; que Napoléon commua sa peine en celle de l'exil ; qu'après un long séjour en Amérique le général revint en France en 1813, et qu'il trouva la mort sur le champ de bataille de Dresde dans les rangs des armées alliées. Un boulet lui fracassa les jambes, alors qu'il conversait avec le tsar Alexandre, et il ne survécut que peu de jours à sa blessure.

Napoléon ignorait sa présence dans les armées alliées. Il ne l'apprit que grâce au hasard qui amena près de lui un chien errant appartenant à Moreau, sur le collier duquel était gravé le nom de son propriétaire. Il n'en laissa pas moins répandre que c'est lui-même qui avait pointé le canon et tué son ancien rival.

J'avais fait justice, dans mon livre, de cette vantardise, et démontré sa fausseté avec preuves à l'appui. Elle vient, malgré mes dires, d'être remise sur le tapis. Un érudit a communiqué au journal *Le Temps* une note, en date de 1838, signée d'un chef d'escadron d'artillerie nommé Munié. Dans

cette note, Munié reproduit une déclaration qui lui avait été faite par un canonnier de la garde impériale, François Kugler, qui assistait à la bataille de Dresde. « Kugler, écrit-il, reçut l'ordre de l'empereur en personne de tirer sur un groupe d'état-major ennemi; il pointa les deux coups d'une pièce de 12, dont le second boulet coupa les deux jambes de Moreau, qui était alors le généralissime des armées alliées. Moreau tomba sur le coup et paraît avoir été abandonné sur le champ par les siens, car il fut transporté immédiatement à Dresde, et la batterie qui venait de faire ce coup heureux entra en ville derrière son corps, par ordre de l'empereur, qui venait de décorer Kugler. »

La lecture de cette note permet de saisir sur le vif comment se forment les légendes. Elle est un tissu de faussetés. Moreau n'était pas généralissime des armées alliées, dont le commandement suprême avait été confié au prince de Schwarzenberg; il n'y figurait qu'à titre de conseiller et ne portait même pas d'uniforme. Il ne fut pas conduit à Dresde, mais dans une ambulance russe, où on l'amputa des deux jambes, et d'où on le transporta à Lauw, où il mourut.

Il est possible que Napoléon ait ordonné à Kugler de tirer sur un groupe d'état-major ennemi. Mais il ignorait de quels personnages ce groupe se composait, et s'il vit tomber l'un d'eux, ce qui est bien invraisemblable, il ne pouvait savoir ce c'était Moreau.

Tout cela est prouvé et archiprouvé, et mon livre donne de la mort de Moreau une version irréfutable et définitive. Pour la plupart des lecteurs, celle que Napoléon contribua à répandre n'en restera pas moins sans doute la seule vraie pendant longtemps encore. Elle nous présente Moreau traître à sa patrie, mortellement frappé par celui qui la défendait. Sa mort affecte ainsi un caractère providentiel, une physionomie de châtiement légitime, qui, plus que la vérité toute simple, flatte ce goût de la foule.

Louis XVII. Sa mort au Temple.
Documents inédits (T. G., 534; XLIX à LVIII; LIX, 9, 62, 232, 342, 452, 685). — Il est certain que, depuis le temps où l'on s'occupe de Louis XVII dans l'*Intermédiaire*, la question devrait commencer à s'épuiser. Et de fait, la liste des documents inédits y devient plutôt rare. Il en est cependant qui pourraient passer pour tels, tant ils sont peu connus et rarement cités. En voici un par exemple que je livre, sans le discuter, ni le commenter : car les polémiques sur la question Louis XVII tournent trop souvent à l'aigre. Je rappellerai

seulement celle qui s'engagea lors des fouilles pratiquées à Sainte-Marguerite, la brochure publiée par Bégis en 1896 et la note publiée ici même le 30 mars 1909 sous la signature C. W. (pp. 452-453). J'ajouterai enfin que j'ai vainement cherché dans le livre de Beauchesne et dans d'autres biographies du Dauphin le document ci-dessus inséré dans la *Feuille de Paris* du vendredi 8 février 1793 (n° 167).

COMMUNE DE PARIS 7 FÉVRIER
Commission du Temple

Sur la demande faite par Marie-Antoinette de quinze chemises pour son fils, attendu que sur vingt-quatre qu'il a, il y en a neuf anciennement faites et qui lui sont devenues beaucoup trop courtes PARCE QU'IL GRANDIT CHAQUE JOUR SENSIBLEMENT.

Le Conseil de Service au Temple délibérant, arrête que cette demande sera renvoyée au Conseil Général pour y être fait droit, s'il y a lieu

Signé les Commissaires du Temple.
(accordé).

Bégis note, dans sa plaquette, que la reine écrivit sur la tour du Temple, le 27 mars 1793, que la taille de son fils était de 3 pieds 2 pouces — taille moyenne d'un enfant de cet âge. C. W. rappelle cette particularité.
D'E.

Lajeune fille française pendant la Révolution (LVIII, 555, 679; LIX, 62, 175). — Lire *Histoire du Champ des Martyrs d'Angers* par M. l'abbé Uzureau, directeur de *l'Anjou historique*, chez Siraudeau, à Angers, 1906.

Le camp de Zeist (LIX, 498, 625, 687). — Je prie M. Fl. Kock, d'agréer mes vifs remerciements pour son aimable envoi des vues du camp de Zeist qui m'ont extrêmement intéressé.

Il dit dans le n° du 30 avril : « Il y a une dizaine d'années, le propriétaire, M. Beaufort, fit construire un obélisque sur le sommet de la pyramide », d'autre part je vois dans le *Voyage par la Hollande*, ouvrage qui date de 1806, dans le tome I, entre les pages 210 et 211, une gravure qui représente la pyramide sur montée d'un obélisque; il est vrai que celui-ci ne ressemble pas à l'obélisque actuel.

Le premier aura disparu ! Était-il en pierre ? en briques ? D'après la gravure

de 1806, on le croirait en granit, comme l'obélisque de Louqsor.

C. DE LA BENOTTE.

La partie de billard de Bazaine (LVIII, 3, 72, 117, 175, 236, 344, 402, 462, 568, 622, 680, 734, 802, 849, 909, 974; LIX, 13, 63, 179, 307, 377, 454, 576). Depuis que cette question a été posée, M. Elie Peyron n'a pas publié, dans l'*Intermédiaire*, moins de quatorze articles destinés à défendre Bazaine et à essayer l'impossible réhabilitation de l'homme de Metz. Il n'est pas étonnant qu'il n'arrive plus à se reconnaître lui-même dans un tel amas de feuilles imprimées.

J'avais montré, par deux exemples caractéristiques, le peu de valeur du témoignage de ce correspondant anonyme produit par M. Peyron et qui devait, paraît-il, éclairer d'une vive lumière la conduite de Bazaine dans la journée du 18 août 1870. J'avais dit que ce correspondant ne connaissait que très imparfaitement la topographie des environs de Metz, et qu'il avait confondu Plappeville et le Ban Saint-Martin, la villa de M. de Bouteiller avec celle de M. Herbin. M. Elie Peyron répond en citant un passage d'une note publiée par lui dans le numéro du 10 août 1908 (LVIII, 177). Il oublie que, dans le n° du 20 octobre, (LVIII, 571) il a donné un nouveau récit du même correspondant, que j'ai signalé comme étant en contradiction manifeste avec les faits les mieux établis : à savoir le séjour successif de Bazaine à la villa de Bouteiller, à Plappeville, le 18 août, et à la villa Herbin, au Ban Saint-Martin, du 19 août au 29 octobre, jour de l'entrée de l'armée allemande dans Metz. Cette confusion est bien fâcheuse de la part d'un personnage dont M. Peyron avait eu soin de dire par avance : Il sait tout !

Sur la seconde question, celle de savoir à quelle heure Bazaine est monté à cheval dans l'après-midi du 18 août, le raisonnement de M. Peyron est stupéfiant. J'avais invoqué le témoignage d'un officier, le capitaine d'artillerie de Chalus, qui a déposé au procès de Trianon, et dont les déclarations sur ce point précis n'ont été aucunement contredites par l'accusé Bazaine et son défenseur, M^e Lachaud. Il résulte de cette déposition que le capi-

taine de Chalus a trouvé Bazaine à la villa de Bouteiller à trois heures, ou trois heures un quart. Donc Bazaine n'est pas monté à cheval à deux heures un quart. Mais cette constatation gêne la thèse de M. Peyron. Qu'à cela ne tienne ! Ce témoignage sera par lui considéré comme non avenu.

De même qu'il a récusé le témoignage du capitaine de Chalus, M. Elie Peyron récusé l'autorité d'historiens tels que MM. Dussieux, Charles de Mazade, Alfred Duquet, Pierre Lehautcourt, et celle des rédacteurs militaires de la *Revue d'histoire* qui, après des comparaisons critiques très minutieuses, ont été amenés à déclarer que Bazaine n'était monté à cheval, le 18 août, qu'entre 3 heures 30 et 4 h. (1).

(1) M. Peyron prétend que le colonel d'Andlau a dit que Bazaine était monté à cheval à deux heures, confirmant ainsi les allégations de son correspondant anonyme. Voici le passage du livre du colonel d'Andlau auquel M. Peyron fait allusion : « L'état-major général avait suivi le maréchal à Plappeville ; il était là tout entier dans l'impatience et l'anxiété, attendant l'ordre de partir, désireux d'aller rejoindre ses camarades et ses amis ; les chevaux avaient été bridés aux premiers coups de canon. Tous les officiers étaient prêts, ne doutant pas que d'un instant à l'autre ils n'eussent à accompagner le maréchal ou à le devancer pour porter ses instructions. Mais les minutes se passent, puis les heures, dans cette attente cruelle ; enfin, vers deux heures, le général Jarras prévient cinq officiers qu'ils aient à monter à cheval et à aller rejoindre au fort Saint-Quentin le maréchal, qui s'est décidé à partir... » (*Metz, Campagne et négociations*, p. 87). Le mot « rejoindre » est impropre ; c'est accompagner qu'il fallait dire. Car Bazaine n'était pas parti, Bazaine ne devait pas partir de sitôt.

« Jusqu'au départ du capitaine de Chalus, dit le général Pourcet dans son réquisitoire, le maréchal était resté à son quartier général sans expédier un ordre à ses commandants de corps, sans envoyer de nouvelles, demeurant comme indifférent aux événements extérieurs. » (Cf. Alfred Duquet, *Les grandes batailles de Metz*, p. 205). Pierre Lehautcourt rappelle que lorsque le général Jarras eut fait part de ses inquiétudes à Bazaine, celui-ci le renvoya, l'invitant à « prendre patience », lui « recommandant de pousser avec la plus grande activité un travail d'avancement... impatientement attenda dans toute l'armée. » Pierre Lehautcourt ajoute, après avoir parlé de la mission du capitaine de

Mais Bazaine, enfin, monte à cheval. Il ne se dirige ni vers le 3^e corps, ni vers le 6^e, qui avaient à supporter les attaques de plus en plus violentes de l'ennemi. Il se contente de gravir les pentes du Saint-Quentin, où il s'amuse longtemps à diriger le feu de quelques pièces sur un parti ennemi qu'on apercevait du côté de la vallée (1).

On sait qu'il est rentré à la villa de Bouteiller peu après sept heures. La bataille était perdue. Mais Bazaine avait pris de l'appétit. Le dîner fut long. J'ai rappelé que vers la fin de ce dîner, le capitaine de La Tour du Pin Chambly arriva, et ce que Bazaine répondit lorsque le vaillant officier parla de reprendre la lutte le lendemain (LIX, 460).

Voici un dernier trait, qui achève de peindre Bazaine et son entourage militaire. C'est encore au capitaine de La Tour du Pin Chambly que je l'emprunte : « Quelques jours avant la capitulation, dit-il dans son récit des *Trois journées de Metz*, comme j'exprimais à un officier attaché au commandant en chef mon regret qu'il n'eût pas fait donner la garde au soir de cette bataille : « Ce n'est certes « pas la faute du maréchal, me dit-il ; « s'il eût su qu'il y avait une bataille, il « s'y fût certainement porté. (*L'Eclair* du 7 mai 1905).

Cet essai de justification de Bazaine est sa condamnation. Ah ! il n'avait pas su ! C'est qu'il n'avait pas voulu savoir ; c'est qu'il s'était bouché les yeux pour ne pas voir tout l'horizon en feu, et les oreilles pour ne pas entendre le bruit de l'effroyable canonnade qui avait amené sur l'Esplanade toute la population de Metz dans un état d'indicible anxiété. Mais Frédéric Charles et Moltke savaient, et le roi Guillaume aussi. Plusieurs fois pendant cette tragique journée où trois cent cinquante mille hommes furent aux prises, et où le sort de la guerre fut décidé, voyant les attaques de l'armée allemande repoussées, ils crurent que nos troupes, passant de la défensive à l'offensive, les obligeraient à une retraite qui pour eux eût été un désastre. Malheureusement nos chefs de corps, lais-

sés sans ordres, n'osèrent assumer la responsabilité de percer par une marche en avant les lignes ennemies. La criminelle inaction de Bazaine fut cause de la perte de la bataille et de la perte de la France.

Vraiment, j'admire ceux qui peuvent raisonner de ces choses comme s'il s'agissait de la bataille de Mantinée ou de celle du Cranique ! Tout jeune, j'ai entendu raconter à mon père, qui en avait été témoin dans son enfance, et dont la voix tremblait, les invasions de 1814 et de 1815. J'ai vu celle de 1870, et ce souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire.

J'ai discuté avec M. Elie Peyron. « S'il est, au monde, une douleur cruelle, sans cesse renouvelée et toujours vive, a été le général Derrécagaix (1), c'est celle qu'éprouve un homme de cœur à retracer les malheurs de sa patrie ». J'ai souvent éprouvé cette douleur.

J'ai dit pour le moment tout ce que j'avais à dire. J'attends les révélations qu'annonce M. Elie Peyron, et sur lesquelles il fonde de si grandes espérances. Qui sait ? Peut-être après l'événement, serons-nous réduits à répéter cette appréciation du fabuliste :

De loin, c'est quelque chose ; et de près, ce
[n'est rien.

FÉLIX RAESLER.

Nîmes, 11 avril 1909.

Monsieur le Directeur de l'*Intermédiaire*,

J'ai reçu dernièrement une lettre de M. le colonel Blanchot, destinée à votre recueil.

Je vous la transmets, sous forme de Note, comme je l'ai fait pour ma communication parue dans l'*Intermédiaire* du 10 août 1908. Cette note est signée.

On est heureux de voir que d'honorables officiers, qui ont servi sous les ordres du maréchal Bazaine consacrent les loisirs de leur retraite à écrire l'histoire de l'armée du Rhin et que même ils refusent de couvrir de leur silence des erreurs, dont on continue à faire état, en intervenant bravement dans une polémique.

Agrérez l'assurance de mes sentiments dévoués.
Elie PEYRON.

Chalus : « C'est après son départ que Bazaine monte à cheval. » *Histoire de la guerre de 1870-1871*, tome V, pp. 548 et 553.

(1) Pierre Lehautcourt, *ibid.* pp. 552-554.

(1) *Histoire de la guerre de 1870*, par V. D.***, (général Derrécagaix) officier d'état-major, Paris, à la Direction du *Spécialiste militaire*, 1871, p. 12.

Note de M. le colonel Blanchot

Iteuil (Vienne), 15 février 1909.

« J'ai vécu, pendant cinq ans, de la vie de Bazaine, et je ne l'ai jamais vu jouer au billard ; aussi, grande a été ma surprise d'apprendre que ce jeu était une passion chez lui... Pendant le blocus que nous subimes autour de Metz, je vis deux fois le maréchal au Ban-Saint-Martin où était établi son quartier-général. J'allai le voir, à titre purement personnel, à l'heure de midi, où j'avais la presque certitude de le trouver, et de ne pas le déranger dans ses travaux de commandant en chef. La première fois, je fus accueilli avec une chaude cordialité, par les officiers de sa maison militaire, la plupart, mes anciens camarades du Mexique ; et, aussitôt après, envoyé auprès du maréchal, qui se promenait dans le jardin, fumant un cigare, en compagnie du colonel Boyer, qui nous quitta, ce qui me permit d'exposer au maréchal, avec la liberté que j'avais jadis avec lui, alors que j'étais son aide-de-camp, l'état mental de l'armée et les récriminations qu'elle faisait entendre. Le maréchal m'écoutait avec une bienveillante attention et répondait à mes révélations, sur les griefs de l'opinion, par des explications qui me semblaient justificatives.

A la deuxième visite, l'accueil des officiers fut plutôt froid, et on s'efforça de me persuader que le maréchal étant très occupé, je pourrais le gêner. Mais regardant par la fenêtre, je le vis encore dans le jardin et seul. J'enjambai l'appui et allai le trouver. Je fus encore plus expansif que précédemment, et lui, tout aussi naturel et communicatif, mais plus soucieux. Après cette visite, je ne pus jamais parvenir à approcher le maréchal. *L'obstruction fut complète.* Pourquoi?... Que les sondeurs de mystères veuillent bien chercher. Il y aurait peut-être à découvrir des indications plus utiles que la façon dont le chef de l'armée employait son temps à jouer — ou à ne pas jouer — au billard. Quant à moi, si j'ai le bonheur d'achever la deuxième partie de mes *Mémoires*, dont je vais publier la première, je pourrai sans doute soulever quelques coins du voile.

Un de vos contradicteurs écrit : « Je tiens à déclarer hautement qu'après avoir suivi avec attention les débats mémora-

bles de Trianon, je n'ai aucun doute et estime que l'arrêt rendu est, d'ores et déjà, celui de l'histoire ». A cela, je réponds : « Moi, qui ai vécu les événements ayant servi de base au procès de Trianon, je ne suis pas de cet avis et je partage l'opinion de M. Hanotaux ; je pense, avec lui, que « de tels procès sont de ceux qui ont toujours, en dernière analyse, leur appel devant l'Histoire. »

Quant à vos considérations sur les aptitudes militaires du maréchal, tout en faisant quelques réserves de détail, je les considère comme exactes, dans l'ensemble et dans leur esprit. Je me range également à la thèse, que vous rappelez, de M. le général Bonnal. Ayant l'habitude de n'écrire que ce dont je suis certain, je préciserai ceci :

Dans l'après-midi du 18 août, le canon avait la parole depuis quelques heures. Me trouvant sur le flanc gauche du vallon de Lessy, j'ai vu venir le maréchal Bazaine et examiner le terrain en avant du fort Saint-Quentin. Il donna des ordres au général Deligny, le même qui, d'après un de vos contradicteurs, prétendrait n'avoir pas vu le maréchal sur le champ de bataille. Il prescrivit à cet officier-général, commandant la division de voltigeurs de la Garde, de prendre position en avant des glacis du fort Saint-Quentin et de surveiller le fond de la vallée de la Moselle, par où une forte colonne ennemie, débouchant d'Ars sur-Moselle, semblait vouloir déborder et tourner l'extrême gauche de l'armée, par Sainte-Ruffiac, Moulins-les-Metz et Longeville : *ce qui était habile de sa part.* J'ajoute que, peu après, une partie de l'artillerie de la réserve de l'armée (général Canu) vint se mettre en batterie, en avant des glacis du fort Saint-Quentin, afin de battre la vallée de la Moselle.

Pour le moment, je n'insiste pas sur ces dispositions, que les critiques de la journée du 18 août ont trop négligées. D'autre part, dans cette même après-midi, le général Deligny envoya la première brigade de voltigeurs en soutien de la gauche du corps d'armée, qui occupait l'aile gauche de l'armée, sur le plateau au-delà du vallon de Châtel Saint-Germain. Cette brigade subit même des pertes ; ce faisant, le général Deligny n'a pu obéir qu'à un ordre du commandant en

chef de l'armée, ainsi que je le démontrerai ailleurs.

Pendant tout le reste de la journée, le général Deligny, avec son état-major, dont j'étais un des deux capitaines, se tint constamment sur la position de Saint-Quentin.

J'ai donc le droit de considérer comme trop *curatives* les notes de M. le lieutenant-colonel de Montluisant et celles de M. le général Deligny lui-même, qui a vu ce que j'ai vu et a reçu des ordres que j'ai connus. Et, à ce propos, puisqu'on fait parler mon ancien chef, je dois, dès maintenant, déclarer — à l'égard du livre qu'il a écrit à Münster, sous l'inspiration de l'amertume de la captivité — que, plus tard, redevenu plus calme de corps et d'esprit, l'honnête et loyal vieux soldat reconnut ses erreurs d'entraînement patriotique.

C'était en 1873, alors qu'il venait de prendre le commandement du 4^{me} corps à Mans, où, sur sa demande, j'étais revenu à son état-major. Il fit, devant le lieutenant-colonel Fabre et moi, amende honorable et déclara qu'il regretta d'avoir écrit son livre, car il avait eu tort. Cette confession avait lieu peu après la condamnation de Bazaine, ce qui prouve qu'on ne doit accorder qu'une importance très relative aux déclarations faites *ab irato*.

(Signé) : Colonel Ch. BLANCHOT.

Destruction d'une reconnaissance allemande à Schirlenhof, près Niederbronn le 25 juillet 1870 (LIX, 495, 605). — Des curieux détails sur cette escarmouche se trouvent dans la *Froschweiler Chronik* (Chronique de Froeschwiller) par Karl (Charles) Klein, jadis pasteur de Froeschwiller. Edition illustrée, Munich 1897, Oskar Beik, éditeur.

D^r STEPHAN KEKULE VON STRADONITZ

Jarnac (T. G. 460). — *Coup de Jarnac*. — Ce qui suit n'a de rapport que le nom avec la question posée (LXV, 201), mais il est bon de mentionner un ouvrage de M. Franklin pour l'histoire du fameux coup de Jarnac. (*Le duel de Jarnac et de la Châtaigneraie*, d'après une relation contemporaine et officielle. Chez Emile Paul, 1 vol, in-16.

Si la rencontre de Guy Chabot, seigneur

de Jarnac, avec La Châtaigneraie suscita tant de polémiques et de passions, ce n'est pas seulement parce qu'il consacra le triomphe d'un gentilhomme relativement peu expérimenté dans le métier des armes contre une des lames les plus redoutables du royaume.

« Une querelle de femme, nous dit M. Franklin, administrateur de la bibliothèque Mazarine, met aux prises Jarnac et La Châtaigneraie, qui, sans l'avoir désiré ni même prévu, se trouvèrent représenter, l'un le Catholicisme, l'autre la Réforme. De là l'importance que prit cet événement, dans un milieu en proie aux passions religieuses. »

C'est donc une intrigue de Cour, l'âpre rivalité entre Diane de Poitiers, la duchesse d'Etampes et Catherine de Médicis, que M. Franklin nous explique par les documents historiques les plus clairs et les plus précis.

D'autre part, il met fin à la légende du *Coup de Jarnac*, qui, loin de vouloir désigner une attaque perfide, une trahison, une félonie, fut jugé « une botte correcte et loyale par les innombrables témoins de ce duel, gentilshommes batailleurs, très susceptibles sur le point d'honneur et passionnés pour les choses de l'escrime ».

Voici la description du combat telle que M. Alfred Franklin l'établit d'après les meilleurs textes :

« Ils s'attaquèrent « furieusement et dextrement », disent nos manuscrits. Mais, presque aussitôt, La Châtaigneraie recevait un coup d'épée qui lui entamait le jarret de la jambe gauche. Il chancela. Sans perdre une seconde, Chabot redouble, et son adversaire tombe à terre comme une masse ».

Le *Coup de Jarnac* n'est donc, comme l'ont écrit Furetière et dom Bernard, qu'« un coup d'adresse, mortel et imprévu », qui valut du reste plus tard à son auteur — ainsi que l'atteste Le Laboureur en 1659 — « la haute considération de la Cour, tant pour la gloire de ce fameux combat que pour la récompense de ses services ».

Les châteaux de la Touche (LIX, 611). — Le mot *touche* signifie un petit bois, un bosquet, garenne, près d'une habitation, ou isolé. Cotgrave donnait à ce terme le sens de bois planté pour le plaisir des yeux. Dans l'ancien français Touche, Tosche, avait le même sens. Dans la basse latinité, nous trouvons Tosca, Toscha, Touchia, Tusca. Ces mots ont formé le terme français Touche ; peut-être même n'étaient-ils que la traduction par les scribes du moyen âge du vocable Touche usité dans le langage vulgaire.

Un grand nombre de familles portent le nom de Touche, La Touche, De la Touche ; la célèbre Marie Touchet aurait pu traduire son nom par Petitbois ou Bosquet, ou De la Garenne.

UN VIEUX GATINAIS.

Rectifications du nom patronymique. — **Moyens pratiques** (LIX, 611). — Celui dont le nom a été altéré dans des actes officiels adressera une requête au président du Tribunal civil dans le ressort duquel l'acte aura été rédigé. Le Président nomme un juge rapporteur et le Tribunal statue en chambre du conseil après avoir entendu les plaidoiries des parties intéressées et les conclusions du ministère public.

Cette procédure dure environ deux ou trois mois et coûte environ 200 francs ; inutile de dire que ces chiffres n'ont rien d'absolu.

BARON DU ROURE DE PAULIN.

Evêque de Mirepoix (LIX, 276, 409, 471, 583). — Il s'agit ici de Jean-François Boyer, né à Paris, le 12 mars 1675, élève des jésuites à Louis-le-Grand ; entra chez les Théatins en 1680, y fit profession, et fut à cause de cela appelé « l'incorruptible théatin ».

Tour à tour prédicateur, professeur de philosophie et de théologie, maître des novices et supérieur (1716-1700) il fut, malgré son refus et sur les instances de Fleury, nommé à l'évêché de Mirepoix (province de Toulouse) et sacré le 6 janvier 1731, aux Minimes de la place Royale.

Choisi comme précepteur du Dauphin, en 1736, il se démit, accepta l'abbaye de Saint-Mansuy (diocèse de Toul). Il fut des trois académies et un ardent défenseur de la foi contre les jansénistes. Il mourut à Versailles, le 20 août 1755, à 81 ans (1). Je ne comprends pas des lors les 99 ans de la correspondance citée par M. P. du Gué.

LOUIS CALENDINI.

D'aux-Pietrequin (LIX, 390, 693). — Rosalie Charlotte-Marie d'Aux était fille de Pierre-François-Louis, comte d'Aux et

de Rosalie-Charlotte-Antoinette Renaud D'Avesnes des Méloizes. Armoiries : Parti : au 1^{er} d'or, à 3 roquets de sable, posés 2 et 1 ; au 2 : d'argent, au lion rampant de gueules.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Rosalie-Charlotte-Marie d'Aux était fille de Pierre-François-Louis, qualifié comte d'Aux, et de Rosalie-Charlotte-Antoinette Renaud d'Avesne des Méloizes, sa seconde femme. Les armes de la famille d'Aux, en Poitou, sont : Coupé : au 1 d'azur à trois roquets d'argent, 2 et 1 ; au 2 : d'argent au lion de gueules.

On pourra trouver d'autres renseignements sur les Pietrequin de Prangey dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1869, que je n'ai pas sous la main.

D. DES T.

Adélaïde de la Jaille (LIX, 669). — Lire *Jaille* et non *Joelle*.

Les Béthune-Sully (LIX, 116, 245, 293, 472, 585). — Je vois avec plaisir une réponse partielle à la question que j'avais posée, mais que je voudrais précise.

C'est la *filiation ininterrompue* de la branche de Béthune-Sully qu'il faut prouver. La science historique et généalogique ne peut se contenter d'allégations. Je sais parfaitement qu'Armand-Louis, marquis de Béthune-Sully, né le 20 janvier 1756 fut député de l'Indre en 1810, il avait épousé, le 11 avril 1793, Marie-Louise Scheir.

Mais quels furent ses descendants ? C'est ce qu'il faut établir. J'espère que mon savant interlocuteur voudra bien, dans un prochain numéro, donner cette filiation exacte depuis 1801 jusqu'à nos jours.

Quant à la question des Plancques, j'y répondrai plus tard, après avoir étudié l'ouvrage de M. Ch. d'E. A. qui n'est pas dans le commerce.

ANGEST.

Christophe Beys (LIX, 390, 586). — Les recherches qu'ont bien voulu faire, à ma demande, M. André Lesort dans les archives départementales d'Ille-et-Vilaine, M. Joseph Le Hir dans les archives communales et la bibliothèque de la ville de Rennes, n'ont fourni aucun renseignement nouveau sur l'imprimeur Christophe Beys, sur son premier mariage, sur

(1) A. Jean. *Les évêques et archevêques de France de 1642 à 1801*, in-8° p. 393.

le procès de sorcellerie auquel il fut mêlé en 1609.

M. Parfonru, ancien archiviste du département, m'écrivit M. Le Hir, a publié un article intitulé : *Un procès de sorcellerie au Parlement de Bretagne ; condamnation de l'abbé Poussinière, 1642-43*. A la suite de cet article, il énumère les autres procès de sorcellerie venus à sa connaissance pendant qu'il rangeait le fonds du Parlement. Or, il n'y est question d'aucun procès pouvant se rapporter à Christophe Beys.

Le dossier d'affaires de sorcellerie réuni par mon prédécesseur, et utilisé par lui dans le travail que vous a déjà signalé M. Le Hir, me dit de son côté M. Lesort, ne renferme aucune pièce se rapportant aux années 1609-1611. Nos liasses d'arrêtés de la chambre criminelle (Tournelle) du Parlement de Bretagne sont fort incomplètes : pour 1611, nous n'avons presque rien. J'ai aussi feuilleté les arrêtés de l'année 1610, sans trouver celui que vous cherchez. Je ne l'ai pas trouvé davantage dans notre collection d'arrêtés imprimés.

On voit, en présence de cette pénurie de documents à Rennes même, combien il serait intéressant de retrouver et d'analyser dans *l'Intermédiaire* la plaquette dont j'ai signalé l'existence : *Arrest memorable du Parlement de Bretagne contre deux prestres et leurs complices, exécutés à Rennes pour crime de magie et sorcellerie* (S. L. 1611, in-8°)

Et je renouvelle ma question et ma prière : Cette plaquette n'existe-t-elle pas à la Bibliothèque nationale ? Un de nos collaborateurs ne pourrait-il en faire connaître ici la substance ?

A. BOGHAERT-VACHÉ.

L'abbé de Blanchelande, frère de l'abbé Prévost (LIX, 556, 695). — L'abbaye de ce nom était au diocèse de Coutances, elle avait, en 1783, pour abbé commendataire le propre évêque de Coutances.

ARD.-D.

Casanova de Seingalt (T. G. 173 ; LIX, 589). — L'attribution des *Mémoires* du célèbre aventurier, à Stendhal, est un « canard » qui revient périodiquement sur l'eau. Quérard, dans ses *Supercheries littéraires dévoilées*, s'était contenté de nier l'authenticité de cet ouvrage ! Renchérissant sur cette affirmation dénuée de preuves, Paul Lacroix, (*le Bibliophile Jacob*) déclarait, dans une note du catalogue des

livres de M. Dutacq, que Casanova était incapable d'écrire en français, n'entendait rien à une œuvre d'imagination et de style, et qu'il avait fallu un habile homme pour mettre ses manuscrits en œuvre. Et M. Lacroix concluait : *Cet habile homme fut, nous en avons la certitude morale, Stendhal, ou plutôt Bayle, dont l'esprit, le caractère, les idées et le style se retrouvent, à chaque page, dans les Mémoires imprimés* (!). Voilà l'origine du « canard ». Cette simple présomption se transforma rapidement en certitude ; elle fut rééditée je ne sais combien de fois, et M. Brivois l'a retrouvée, agrémentée d'un luxe de coquilles, dans la nouvelle édition des Œuvres de Musset.

Si mon aimable confrère tient à être renseigné, d'une façon précise, sur l'authenticité des *Mémoires de Casanova*, je l'engage à se procurer, et au besoin je tiens à sa disposition, l'étude qu'un *casanovien* passionné, M. Octave Uzanne, a consacré à cette question dans la *Revue de l'Ermitage* n° du 15 août 1906, pp. 80-90 ; elle dissipe tous les doutes et réduit à néant la collaboration de Stendhal.

(*L'Histoire des Œuvres de Stendhal* est devenue la propriété exclusive de M. Charles Bosse, libraire, 46 rue Lafayette, éditeur de la *Correspondance*).

ADOLPHE PAUPE.

Famille Clémenceau (LVII; LVIII; LIX, 295, 412, 528). — M. F. Vallée nous dit que le « prêtre Clémenceau dont il est question dans les *Mémoires secrets de Bachaumont*... portait les prénoms de Jean-René... et était un ancien jésuite ». Notre confrère me semble faire erreur. On trouve bien dans les Catalogues de l'Ordre un Clémenceau, mais il se nomme François-Jacques, né à Nantes le 25 juillet 1737.

P. DARBLY.

De Comeyrac ou de Comeiras (LIX, 332, 413, 591) — Jean-François Delpuech, seigneur de Comeiras, né le 4 février 1704, mort le 15 juillet 1773, lieutenant-colonel au régiment royal Corse, des armées du roi 20 mars 1747, chevalier de Saint Louis, avait fait les campagnes de Corse sous les ordres de monsieur de Maillebois et s'était distingué au siège de Berg-op-Zoom. Il avait épousé, le 25

juin 1729, Anne de Bedos dont il eut 6 enfants parmi lesquels :

1^o Jean-François Delpuech marquis de Comeiras, brigadier des armées du roi (3 janvier 1770) lieutenant général (1^{er} juillet 1784) gouverneur de Saint-Hippolyte qui épouse, le 26 novembre 1754, Anne Lallemand de Montlangaut. C'est l'auteur de la branche aînée de la famille représentée par le général de brigade de Comeiras mort récemment.

2^o Philippe-César Delpuech de Comeiras colonel des chasseurs royaux de Provence, chevalier de Saint-Louis (né en 1737, tué en 1795, à la prise du fort de Rosas) marié à Madeleine de Pistoris auteur de la branche de la famille qui habite actuellement Montpellier.

(*Tablettes militaires de l'arrondissement du Vigan*, par Armand. *Annuaire de la noblesse de France de Borel d'Hauterive*, année 1905). BOREL.

Le cardinal Dubois (LIX, 609).

— Sur la mort du fameux ministre de la Régence, on consultera avec profit parmi les travaux les plus récents : *Le Président Hénault*, par Lucien Perey, et surtout l'ouvrage si documenté du P. Bliard, *Dubois Cardinal et Premier ministre* (2 vol. in-8^o Lethielleux). Les derniers moments du cardinal y sont relatés avec beaucoup de détails, dont la plupart inédits jusque-là, sont extraits des Archives des Affaires Étrangères. — Quant à l'appartement où Dubois mourut, il était, je crois, dans la partie du château détruite en 1870 71.

P. D.

Alliances et parentés avec la famille de Jeanne d'Arc (LIX, 446, 563 621, 692). — *M. Albert de Benoist*, ancien député de la Meuse, maire de Thonne les Prés descend directement de la famille de Jeanne d'Arc, ce dont fait foi l'extrait de généalogie suivant :

Victor-Marie Albert de Benoist, né à Waly (Meuse) le 17 mai 1843, fils de

Victor-Louis de Benoist, député de Verdun, né à Dagny le 20 octobre 1813, et de *Fanny de Billaut*, née à Paris le 5 novembre 1817, fille de

Gaspard de Billaut, chef de bataillon au régiment de Royal-Champagne, né à Bar-le-Duc le 5 juin 1764 et de

Marie-Françoise Errard, fille de

Louis-Léopold Errard, capitaine au régiment de Hainaut, né à Barville près de Neufchâteau, le 19 avril 1726, fils de

Louis Errard, 2^e du prenom, capitaine de cavalerie, né à Jaillon le 23 septembre 1663, fils de

Louis Errard, 1^{er} du prenom, fils de *Errard* et *Abdias d'Idé d'Ourches*, fille de

Louis d'Ourches et de *Claude de Marche-ville*, fille de

Médard de Marcheville et de *Mongcoote Le Vauseul*, fille de

Jean Le Vauseul, fils de

Domenge Le Vauseul, frère de

Jeanne Le Vauseul, fille de

Jean Le Vauseul et d'*Aveline de Vousthon*, sœur de

Isabeau de Vousthon, dite Romée, mère de Jeanne d'Arc. LA SANGLIÈTE.

Famille Hérault. — Hérault de Séchel-les (LIX, 165, 299, 699). — « Sir Graph » donne dans *l'Intermédiaire* du 10 mai, une note concernant la descendance de Hérault de Séchel-les, découpée dans un journal du 3 mai ; voir sur ce sujet le livre de M. Ernest Daudet : *Hérault de Séchel-les et les Dames de Bellegarde*. Cette question de la postérité y est traitée et l'auteur conclut formellement que Hérault de Séchel-les ne se maria point.

Ce dernier était fils de Hérault de Séchel-les (et non Seychel-les), colonel du Régiment de Rouergue, dont il est fait mention à la colonne 675, du même n^o du 10 mai, et de N... Magon de La Lande.

G. DE LA VÉRONNE.

De M. Ernest Daudet (*Croix illustrée*, 16 mai 1909) :

En ce qui touche Hérault de Séchel-les, c'est autre chose. Ce qu'il y faut voir surtout, c'est la persistance de l'erreur, quoiqu'elle ait été démentie à l'aide de documents qui ne supportent pas la contradiction.

Tous les journaux ont raconté, ces jours-ci, que l'arrière petit-fils du célèbre conventionnel venait de mourir à Paris. J'ai connu ce brave et excellent homme. Occupant un humble emploi dans une administration, il était convaincu que les liens du sang l'attachaient à celui dont il portait le nom. A l'en croire, Hérault de Séchel-les avait épousé une demoiselle Desmaries. De ce mariage naquirent deux fils. L'un se fit comédien ; l'autre fut imprimeur en province, et c'est de celui-ci

que le défunt d'hier, avec une entière bonne foi, se prétendait issu. S'il disait vrai, ce ne pouvait être à titre légitime, car il est établi qu'à supposer que Hérauld de Sécnelles ait été marié, ce qui reste douteux, il n'a pas laissé d'enfants légitimes.

Il périt sur l'échafaud en 1794, et sa mère, née Magon de la Lande, lui survécut durant plusieurs années. Quand elle mourut, le partage de sa succession donna lieu à un acte notarié que j'ai tenu dans mes mains. Dans cet acte, dressé le 19 juillet 1808, par devant « M^r Drugeon et son collègue, notaires à Paris », ne figurent que des collatéraux. Il y est dit en outre : « que la dame de Sécnelles (la mère du conventlonnel) est décédée sans avoir pris de qualité dans la succession de M. Jean-Marie Hérauld de Sécnelles, son fils, dont elle était seule présumptive héritière, ce dernier étant décédé sans postérité, ni frère, ni sœur, ni descendants de frère et sœur, le quatorze germinal an II ».

Cette pièce est décisive. Elle oblige à conclure que si Hérauld de Sécnelles a été marié, il avait perdu sa femme lorsqu'il fut guillotiné ; que si des enfants sont nés de ce mariage, ils n'ont pas vécu, et qu'il n'a pas laissé de descendance légitime.

Lorsque je l'appris à l'honnête garçon qui se croyait son héritier, sans en fournir, d'ailleurs, d'autres preuves que les dires de son père, il refusa de me croire. Il est mort convaincu qu'il avait des droits au nom qu'il portait. D'autres en resteront convaincus comme lui, malgré l'évidence contraire. C'est ainsi, comme je le disais en commençant, que la légende une fois établie est plus forte que la vérité, et le plus souvent lui survit.

Méré (LIX, 447, 641). — A première vue, aucune parenté possible. Le chevalier de Méré s'appelait Antoine Gombaudo. Son « Discours de l'Esprit », imprimé à Lyon est publié par M. A. G. C. S. D. M. c'est-à-dire par Messire Antoine Gombaudo, chevalier seigneur de Méré. Cependant les *Dictionnaires historiques* et les biographies l'ont confondu longtemps avec Georges Brossin, chevalier de Méré.

Le « chevalier de Méré » le bel esprit appartenait donc à la famille saintongaise de Gombaudo.

Son père était Benoît Gombaudo, chevalier, seigneur de Méré et de Baussay. Sa mère était Française (alias-Elisabeth) de la Tour-Landry.

Il avait deux frères : Charles, seigneur de Méré et Josias, seigneur du Plassac ; et cinq sœurs.

Il est mort le 29 décembre 1684 et a été enterré dans l'église de Baussay.

Voir, pour plus amples détails une argumentation très serrée de M. A. de Brémond d'Ars dans une plaquette extraite de la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, éditée à Niort, chez L. Clouzot, en 1869. V. P. D. M.

Feu le docteur Sauzé a publié dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*. Niort, Clouzot, livraison 1^{re} janvier 1869, un article fort intéressant sur le chevalier de Méré qui appartenait à la famille Gombaudo.

Benoît Gombaudo, chevalier seigneur de Méré et de Baussay avait épousé Française de la Tour Landry.

Dont :

1 Charles G., chevalier, seigneur de Méré puis de Baussay en 1633 † v. 1673 celib.

2 Josias G. éc. seigneur de Plassac, seigneur de Baussay à partir du 23 août 1639 † peu après le 18 janvier 1650 célibataire.

3 Antoine Gombaudo, chevalier de Méré, seigneur de Baussay en 1673 † dans son château de Baussay, commune de Baussay, canton de Celles près Melle (Deux-Sèvres) le 29 décembre 1684 célibataire (acte de décès état civil de Baussay).

4 Française G. 5 Jeanne G. 6 Charlotte G.

7 Catherine G., épouse de François de Chauvigny, seigneur de Boutonvilliers † vers mars 1673.

8 Anne G.

Françoise de la Tour Landry épousa en secondes noces François Yongues chevalier, seigneur de Sevret et en eut encore deux enfants.

1 Charles Yongues, chevalier, seigneur de Sevret, épousa Charlotte du Plantis du Landreau.

2 Française Yongues.

Ainsi les initiales A. G. C. S. D. M. qui indiquent le nom de l'auteur du *Discours de l'esprit*, signifient : Antoine Gombaudo chevalier, seigneur de Méré.

A la mort du chevalier de Méré, Baussay passa aux Yongues. LÉDA.

Il n'y a aucun lien de parenté entre Jean Poltrot de Méré, qui assassina le duc de Guise le 19 février 1563 et le chevalier de

Méré que les biographes s'obstinent à appeler Georges Brossin, alors que l'ami de Pascal, s'appelait Antoine Gombaudo, né à Bouex en 1607, mort à Beaussay le 29 décembre 1684, ayant possédé les fiefs de Plassac en Saintonge et de Méré en Angoumois.

Le Méré de Jean Poltrot n'est pas le même que celui d'Antoine Gombaudo, situé en la paroisse de Bouex en Angoumois, par la raison que celui-ci n'existait pas au moment de l'assassinat du duc de Guise. C'est ce que M. Ad. Mondon a démontré par des textes authentiques, dans une étude ayant pour titre *Poltrot de Méré et le chevalier de Méré*, parue dans le XIV^e vol. de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (1894). Ce domaine s'appelait autrefois le maine du Breuil; ses délimitations correspondent exactement au Méré actuel. Dans la première moitié du XVI^e siècle, François de Livenne y fit bâtir un château qu'il appela Montbreuil, et les titres de cette seigneurie, dit M. Mondon, encore conservés au château de Bouex, portent en suscription: « Seigneurie de Méré, anciennement Montbreuil. » Ceux qui voudront savoir comment et pourquoi s'opéra, au commencement du XVIII^e siècle, cette substitution de nom, trouveront dans le travail de M. Mondon une démonstration péremptoire.

Pour en revenir au chevalier de Méré, il était fils de Benoît Gombaudo, seigneur de Méré et de Françoise de Latour-Landry, qui eurent six enfants; le cinquième fut Josias Gombaudo, appelé M. de Plassac, qui publia en 1648 un volume intitulé: *Lettres de M. de Plassac*, et le sixième fut Antoine, appelé le chevalier de Méré: il ne s'appelait donc pas Georges Brossin. Moreri écrit dans son *Dictionnaire*: « Mme de Gombaudo, sa mère (du chevalier de Méré) fille de messire Paul de Latour-Landry » ce qui ne l'empêche pas de se tromper sur le nom patronymique du chevalier.

Ceux auxquels l'agréable étude de Sainte-Beuve ne suffirait pas, pourront lire le travail très complet, tant au point de vue biographique qu'au point de vue critique, publié par M. Révillout, professeur à la faculté des lettres de Montpellier « sur Antoine Gombaudo, chevalier de Méré, sa famille, son frère et ses amis

illustres », dans les *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, t. VIII (1887).

Pour être complet, il faudrait maintenant indiquer où se trouvait le Méré de Jean Poltrot. Était-il situé sur les bords de la Touvre ou dans les environs d'Aubeterre? La question n'est pas tranchée; le seul point acquis c'est qu'il n'était pas situé à Bouex, pays natal et fief du chevalier de Méré.

GUSTAVE CHÉNEAU.

Famille des Milès (LIX, 335, 642).

— J'ai en ma possession un cachet d'argent portant l'inscription *Milès a milite* (est-ce une devise)? L'écusson est double. Celui de droite, qui doit porter les armes du mari, est: *de gueules à la tour de — accompagnée de 3 molettes d'épéron de — 1 et 2.* ST-ANDRÉ.

Famille de Perponcher LIX, 014).

— Les comtes de Perponcher descendent d'une des plus anciennes de France; leur filiation remonte au XIII^e siècle. Leur château de Perponcher était situé dans le Périgord; ils possédaient aussi en Picardie de nombreuses terres et seigneuries, entre autres Entremencourt, Suquet et Maisonneuve et étaient alliés aux Caumont, Lourier, Fialaise, Chambon, Moustier, etc.

Lors des troubles de la Ligue une branche de la famille émigra dans les Pays-Bas protestants et se distingua dans la lutte pour l'indépendance des Pays-Bas contre l'Espagne.

Isaac de Perponcher épousa, le 11 février 1607, la fille d'un émigré protestant de Moravie, Anna de Sedlnitzky. Le père de celle-ci, Pierre de Sedlnitzky, n'ayant pas laissé de postérité mâle, le comte Isaac de Perponcher ajouta alors le nom et les armes de Sedlnitzky aux siens, en gardant pour les deux écussons la devise des Perponcher: *Ma patrie est au ciel.*

Isaac de Perponcher mourut en 1656 au château de Corneille en Picardie et laissa 7 fils et 7 filles. Trois de ses fils firent souche. Sous Louis XV deux branches de la famille fleurissaient dans les Pays-Bas. L'aînée, représentée par Henry-Georges de Perponcher, né le 19 mai 1771, s'établit en Prusse, ce dernier devint ainsi le

chef de la branche prussienne de cette maison.

Les charges et dignités, détenues par plusieurs de ses membres, tant à la Cour de Berlin, qu'à celles de plusieurs Princes protestants d'Allemagne ont fait connaître cette maison de Perponcher dans beaucoup de cours étrangères.

FROMM, de l'*Univers*.

Marquis de Pons Rennepont (LIX, 392, 702). — Au lieu de *Sarense*, lire *Savense*. Ce nom est répété plusieurs fois avec sa faute typographique.

Au lieu de Pierre-Louis *Agard* de Neubourg, lire Pierre-Louis *Augourd*.

Regnier (Edmond-Vital-Victor) (orthographe rectifiée) (LIX, 615). — Regnico? Ne s'agit-il pas de Regnier, le personnage singulier de l'affaire Bazaine? Il y a bien eu à Ramsgate (Angleterre) une famille Regnier qui y exploitait une blanchisserie. CÉSAR BIROTTEAU.

[Il y avait une coquille : il fallait lire, en effet, Regnier].

Charles Renouvier (XLVIII, XLIX, 193). — Dans une réponse sur Renouvier (n° du 30 octobre 1903) M. Louis Prat fait remarquer que les deux plus grands philosophes français du XIX^e siècle, Auguste Comte et Charles Renouvier, sont nés à Montpellier. Me serait-il permis d'ajouter que deux autres philosophes célèbres, Emile Saisset et Alfred Fouillée, ont professé dans la même ville? J'ai été en 1866 l'élève de ce dernier, très mauvais élève, car déjà je ne prenais pas au sérieux la métaphysique. Je ne me pardonnerai jamais d'avoir fatigué de mes discussions oiseuses le jeune professeur alors très souffrant de la gorge, qui du reste m'en voulait un peu de ce que, premier prix de narration et de discours français dans les classes précédentes, je n'avais pas obtenu même un huitième accessit de philosophie; c'est, paraît-il, contraire à tous les précédents.

A propos du lycée de Montpellier, sur les bancs duquel se trouvaient alors entre autre, Darbois, de l'Académie des Sciences, le docteur Joseph Grasset dont les ouvrages psychologiques sont si appréciés, le géographe Vidal-Lablache, etc., est-ce que le professeur d'histoire An-

selme, qui fut mon maître et mon ami, et que j'ai retrouvé peu après professeur à Paris, est le même dont M. Gheusi, dans son livre récent sur Gambetta, parle comme professeur de l'illustre tribun au lycée de Cahors? M. P.

Tackeray à Paris (LVIII, 895; LIX, 37, 363). — L'auteur de *Vanity Fair* alla maintes fois à Paris; il y fut à l'âge de 19 ans. Puis en mars 1836, au moment de l'exécution de Fieschi et de Lacenaire. Il s'y lia avec les artistes peintres, passant la majeure partie de ses journées à copier des tableaux du Louvre, et ses soirées dans les ateliers des rapins. Ce fut sans aucun doute la période la plus heureuse de sa vie. On le revoit dans la Capitale en 1839, à la demande des propriétaires du *Fraser*, afin de fournir à ce journal un compte rendu de l'exposition de peinture. L'année suivante, on l'y retrouve encore. Il y étudie les collections des Beaux-Arts, du Luxembourg, et collabore au *Cornhill Magazine* et autres publications où il prend pour noms de plume : Michael Angelo Tismarsh, Charles Yellowplush, Ykay Salomons, Fitz Boodlo, etc.

R. M. l'auteur de la question, trouvera pleinement à satisfaire sa curiosité, à ce sujet, dans le très-intéressant volume intitulé : *Thackerayana, notes and anecdotes, by William Macke peace Thackeray, illustrated by Hundred of Sketches*. New, édit. London, Chatto et Windus, 1901, 494 pp.

J'ajoute que la question de l'*Intermédiaire* ayant été mise, par un mien ami, sous les yeux de Lady Ritchie, fille du célèbre Thackeray, celle-ci a répondu qu'il n'y a qu'à consulter les volumes de son père, intitulés *The Paris Sketch books*, pour connaître ses séjours à Paris.

ALBIN BODY.

Famille de Virgile du Pré (LIX, 222, 364). — Dans l'*Inventaire des titres du château de Barbegal*, par M. le baron du Roure (pp. 455-58) il y a l'analyse de plusieurs titres sur une famille du nom de *Virgile*, originaire du diocèse d'Uzès.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Armes à déterminer : trois cartes ou peignes à carder (LIX, 504, 646, 707). — Cet écusson n'est-il pas celui de la fa-

mille d'Aubenton, bien connue en Bourgogne depuis le xiv^e siècle, et qui portait :

D'azur à 3 peignes de cheval, 2 et 1 ?

La meilleure généalogie de cette famille a été donnée par A. Albrier (*Revue historique, nobiliaire et biographique, de 1874*). Elle omet les degrés contemporains (la famille existe encore), mais ses filiations anciennes paraissent être assez exactes.

LOUVAN GELIOT.

Ce ne sont pas les râteaux de Rethel, mais bien trois peignes à carder composés d'une espèce de tabouret à 3 pieds sur lequel sont fixées des pointes de fer, et d'une partie mobile que le cardeur tient en mains et qui est également garnie de pointes.

NISIAR.

Armes de Catalogne et d'Aragon (LIX, 560). — Voici comment est rapportée cette anecdote dans la *Science Héraldique, du Sieur de la Colombière, de 1669* :

BARCELONNE ET ARRAGON, *d'or à quatre pals de gueules*, dont l'origine est assez remarquable. Le Roy de France, Louys le Begue, ayant assemblé toutes ses forces pour se venger des Normans, qui luy avoient beaucoup fait de mal, et entre autres tué le Comte Robert ayeul de Hugues Capet, que Charles le Chauve avoit établi Duc de France, les vainquit en une bataille, dans laquelle Wiffrey le Velu, jeune Chevalier, fit des merveilles de sa personne, sa valeur et celle des siens ayant beaucoup contribué au gain d'icelle. Il y fut fort blessé, et après avoir poursuivi la victoire assez loin, il se retira en sa tente pour se faire panser. Dequoy le Roy Louys estant averti, il le fut trouver, et le voyant tout couvert de sang, luy témoigna qu'il estoit en peine de ses blessures, et luy montra tous les signes d'estime et de satisfaction possibles, avec des promesses de récompense telle qu'il souhaiteroit. A quoy Wiffrey en s'humiliant répondit, qu'il espérait de rendre à l'avenir des services à sa Majesté plus considérables que celui qu'il venoit de faire, que ses blessures n'estoient pas mortelles, et que le sang dont ses armes estoient teintes, estoit plus de celui des ennemis que du sien ; que puisqu'il plaisoit au Roy d'agréer ses services, et de reconnoistre ce qu'il avoit fait, il le supplioit de luy donner des armes qui fissent connoistre à la postérité que son service luy avoit esté agréable ; ce qui obligea le Roy de temper ses doigts dans le sang qui estoit sur les armes de Wiffrey, et avec iceux il tira quatre traits de peui-

le chef de l'Escu d'or jusques à la pointe, en luy disant, *Comte cestes seront dorénavant vos armes.* (FRANCISCO DIAGO L. 2 : *Conde estas seran vuestras armas.*) Tellement que depuis ce temps-là les Comtes de Barcelone n'ont point eu d'autres armes, lesquelles ils ont transférées à la Couronne d'Aragon, lorsque ledit Comté y fut réuni. Quelques auteurs disent que ce fut le Roy et Empereur Charles le Chauve, qui donna lesdites armes à Wiffrey, qu'ils nomment aussi Geoffroy le Velu.

P. c. c. F. JACOTOT.

Avize (LVIII, 332). — L'inscription « Toujours m'avise » placée sur le fronton de la mairie de la commune d'Avize (Marne), n'est pas ancienne ; elle remonte à une vingtaine d'années. Le chef de la musique municipale, au retour d'un concours où la musique avait remporté plusieurs prix, vint trouver le maire d'alors, M. Léon Le Brun (qui pendant seize années, de 1872 à 1888, exerça ces fonctions avec un incomparable zèle) et lui dit qu'il avait remarqué que les bannières des différentes villes qui figuraient au concours portaient un écusson en latin ou en vieux français ; il lui exprima ses regrets au sujet du manque de devise de l'écusson de sa bannière. M. Léon Le Brun lui proposa de lui en indiquer une, et quelques jours après offrit : « Toujours m'avise » devise charmante, qui fut acceptée avec enthousiasme.

L'écusson est fantaisiste ; il a été inventé par M. Barbat, lithographe à Châlons-sur-Marne, pour figurer à l'exposition régionale de la Marne en l'une des salles décorées des écussons de toutes les villes du département.

Il n'avait pas alors de devise et peut se résumer ainsi : « un cep de vigne à raisins dorés accolé à un échalas surmonté d'une couronne murale. »

En effet Avize, petit bourg de 235 feux en 1632, jouissait depuis 1132 de ses franchises et libertés, qu'il devait à la libéralité de Henri, comte palatin de Champagne, n'avait jamais eu d'écusson armorié. On en découvrit un en 1864, à l'église sous une épaisse couche de badigeon ; mais c'était celui du seigneur d'Avize peint sur une vitre apposée à l'intérieur de l'église à la suite de son décès, 26 Mars 1671, pour la décoration de l'édi-

fice, lors de la célébration du service funèbre.

GÉO L.

Cachet maçonnique : 19 mai 5804 (LIX, 504). — N'est-il pas difficile d'admettre que 5804 corresponde à 1804? — L'année 5804 de la période julienne correspond à l'année 1091 de l'ère chrétienne (puisque nous sommes en l'an 6622 de la période julienne, d'après l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*). Si donc il s'agit réellement d'un cachet maçonnique, peut-être faut-il chercher quel événement important pour la maçonnerie a pu se produire en 1091 de l'ère commune, et le 19 mai.

G. DE FONTENAY

Faiseur d'oreilles et raccommodeur de moules (LIX, 616). — Je ne crois pas qu'il faille aller bien loin pour trouver la réponse aux deux questions que pose M. B. B. Il suffit d'ouvrir les contes de Lafontaine et de lire celui intitulé : *Le faiseur d'oreilles et le raccommodeur de moules*, conte tiré des *cent Nouvelles nouvelles*, et d'un conte de Boccace.

DEHERMANN.

Les contes de Boccace et de La Fontaine renseigneront amplement à cet égard notre collaborateur M. B. B.

RIP-RAP.

Le faiseur d'oreilles et le raccommodeur de moules, c'est le titre du conte I du livre II des contes de La Fontaine. Ce conte est imité de la nouvelle des *Cent Nouvelles nouvelles* III intitulée *La Pesche de l'Anneau*, du conte de Boccace, *Decamerone*, nov. VIII, et de Bonaventure des Periers : *De celui qui acheva l'oreille de l'enfant à la femme de son voisin*.

Cette histoire, extrêmement connue, a inspiré souvent les artistes, elle est un peu leste pour être racontée ici, mais nous engageons très fort M. B. B. à la lire dans La Fontaine, il est probable qu'elle l'amusera.

BARON DU ROURE DE PAULIN.

Je ne reconnais pas d'autre signe de supériorité que la bonté (LIX, 617). — A défaut du texte exact du mot cité par « Bookworm », je trouve dans madame de Staël (*Corinne*, XV, 6) :

La supériorité véritable donne une parfaite bonté.

Une pensée, sinon semblable, du moins analogue, se retrouve deux fois dans le Théâtre d'Alex. Dumas fils :

Il n'y a que les imbéciles qui ne sont pas bons.

(Prologue du *Fils Naturel*, tome 1).

« Il est rare qu'un homme d'esprit ne soit pas un homme de cœur ». (*Les idées de Mme Aubray*, acte I, scène 1).

A. GUDCHAUX.

« Fillettes qui voulez vous marier » : chanson (LIX, 393). — Il s'agit ici évidemment de la chanson faite à l'occasion du mariage, en 1645, de noble dame Marguerite de R..., la plus riche héritière de France, fille unique du duc de R..., avec Henri, comte de Ch... Tous les jeunes seigneurs de la Cour aspiraient à sa main, et quand elle eut choisi M. de Ch..., malgré sa mère, on prétendit que ce choix était la récompense d'un acte de dévouement du jeune comte : Mademoiselle de R... aurait, en dansant, commis une petite... incongruité, dont M. de Ch..., alors son cavalier, aurait assumé la responsabilité. Je crois que Tallemant des Réaux raconte cette anecdote, mais je ne puis vérifier en ce moment.

Toujours est-il que, comme en France, tout finit par des chansons. Les poursuivants évincés de Mlle de R... firent des couplets sur sa petite aventure. Je les ai entendus plus d'une fois fredonnés par mon grand-père qui, né sous Louis XV — ce qui ne me rajeunit pas, hélas ! — ne craignait pas les honnêtes gauloiseries. Mais je me rappelle seulement les quatre couplets suivants :

Au milieu du menuet,
A la révérence,
Sous sa jupe un petit p... (bis
Partit en cadence.

L'amant avait le nez fin,
Il sentit sa honte ;
Galamment il prit soudain (bis
Le pet sur son compte.

De ce doux vent résultait
Gentil mariage ;
Beaucoup voudraient pour un p... (bis
Entrer en ménage.

Ecoutez un bon avis,
Gentilles fillettes :
Si vous voulez des maïs, (bis
Sonnez vos trompettes.

Si notre collaborateur M. Albergo avait

le désir de connaître la musique de ces couplets, je ne puis lui noter l'air, mais je le lui chanterai très volontiers, s'il veut me fournir le moyen de nous rencontrer.

LE BESACIER.

Dans *Mœurs intimes du passé* par le Dr Cabanès, page 329, se trouvent reproduits quelques couplets de cette chanson, empruntés à l'*Intermédiaire* 1867, n° 77 col. 130.

Voici ces couplets :

I

Or, je m'en vais vous conter
L'histoire amoureuse
D'une agréable beauté,
D'une précieuse.

II

En dansant le menuet,
A la révérence,
Sous sa jupe un petit p...
Partit en cadence.

III

L'anant qu'avait le nez fin
Sentit bien la honte,
Et galamment prit soudain
Le p... sur son compte,

IV

La demoiselle à l'instant,
Lui dit, d'un air tendre :
« D'un procédé si touchant,
L'on peut tout attendre! »

V

Or, il résulta du fait,
Un doux mariage.
Combien voudraient pour un p...
Entier en ménage!

IV

Donc, écoutez cet avis,
Gentille fillette :
Si vous voulez des maris,
Sonnez la trompette.

Même réponse : G. DE FONTENAY ; E. K ; E. D'H.

G pour C (LIX, 336, 484). — *Secundus* a donne *segond*, comme *cupellelum* a donné gobelet, *crassus* gras, *conflare* gonfler, *macrum* maigre, *locusta* langouste, *vicarius* viguier, *ciconia* cigogne, etc... (Voir A. Brachet, *Grammaire historique de la langue française*, 12^e éd., p. 114). Si nous écrivons *second* en prononçant *segond*, c'est là une des innombrables chinoïseries orthographiques qu'entendent conserver avec un soin si jaloux les défenseurs de l'arche sainte, lesquels trouvent logique, par exemple, que nous

ayons *négliger*, *négligence*, *négligent* à côté de *obliger*, *obligance*, *obligeant*.

DE MORTAGNE.

Prononciation des noms étrangers (LVIII; LIX, 93, 148, 202, 310, 369, 426, 488, 650 — Nous articulons fort mal le latin, mais les Italiens ne s'en tirent pas beaucoup plus correctement que nous. Sauf en ce qui concerne l'*u* et le *j*, ils sont à peu près aussi éloignés que les Français de la manière dont les Romains prononçaient leur langue au temps de Cicéron. Les langues, nous le savons, sont, comme toutes choses, dans un perpétuel devenir et leur prononciation, entre autres, évolue constamment à travers les âges. C'est une loi inéluctable et le latin n'y a pas échappé. Il ne sera question ici que de sa prononciation à l'époque classique, car c'est à elle évidemment que se réfère l'observation de notre confrère. Voici donc les principales particularités qui la caractérisent à cette époque et par où elle diffère de la prononciation conventionnelle dont nous l'affublons aujourd'hui.

Commençons par les voyelles :

1. *e* bref (« triste, enim ») s'articulait comme notre *è* ouvert : *tristè*, *ènim*.
2. *e* long (« omnes, felix ») s'articulait comme notre *é* fermé : *omnés*, *félix*.
3. *u* (« unus, malus ») sonnait comme ou français : *ounous*, *malous*.
4. La diphtongue *au* (« aura, cautus ») sonnait *aou* : *aoura*, *caoulous*.
5. La diphtongue *ae* (« bonae, praeter ») avait un son intermédiaire entre *ae* et *ai*.

6. De même la diphtongue *oe* (« foedus, moenia ») avait un son intermédiaire entre *ae* et *oi*.

Passons maintenant aux consonnes :

1. *c* (« celo, cibus ») sonnait toujours *k* : *kèlo*, *kibus*.
2. *g* (« gero, agilis ») sonnait toujours comme le *gu* français dans « guerre, gui » : *ghèro*, *aghilis*.
3. *b* était très fortement aspirée dans le vieux latin, mais, dès la fin de la République, sa prononciation commença à s'affaiblir dans le langage populaire et, sous l'Empire, elle arriva très vite à cesser de se faire entendre, bien qu'elle continuât de figurer dans l'écriture.
4. Le son *j* (« jacto, junior ») n'était pas représenté dans l'écriture, comme il

l'est aujourd'hui chez nous, par un caractère spécial. On le notait *i*, comme l'i voyelle (*iacto*, *iunior*), et il se prononçait *i*-consonne, à la façon de notre *i* et de notre *y* dans « pierre, yeux » : *yacto*, *younior*.

5. L'*m* finale (« bonum, parem ») se faisait à peine entendre : on ne lui donnait qu'une très faible résonance nasale et c'est pourquoi nous voyons la versification latine pratiquer l'élosion des désinences *am*, *-em*, *-im*, *-um*.

6. L'*m* et l'*n* placées après une voyelle, dans l'intérieur d'un mot, ne se fondaient pas avec elle pour former une voyelle nasale, comme elles le font dans le français actuel. Le latin a toujours ignoré les phonèmes de cette espèce. La voyelle et la consonne nasale qui la suivait (« *ampla*, *imperator*, *ante*, *inter* ») s'articulaient séparément l'une de l'autre : *ammp̄la*, *immp̄erator*, *annt̄e*, *iunnt̄er*.

7. *ch*, *ph*, *th*, ne se trouvent que dans des mots tardivement empruntés du grec, tels que « *chorus*, *Phaethon* ». Ils se prononçaient comme dans cet idiome *k^h-h*, *p^h-h*, *t^h-h* (*K^hhorous*, *P^hhaét^hhôn*), c'est-à-dire comme un *k*, un *p*, un *t*, à la suite desquels on faisait sentir une *h* aspirée. Il n'y avait rien de commun, on le voit, entre cette prononciation et celle que le grec moderne donne au *khi*, au *phi* et au *théta*.

8. *qu* (« *quadrupes*, *quadratura*, *quercus*, *quisque* ») s'articulait toujours *kou* (*kouadroupès*, *kouadratoua*, *kouerkous*, *kouiskouè*), c'est-à-dire à la manière d'un *k* suivi du *w* anglais, comme c'est le cas pour notre *qu* dans certains mots tels que *quadrupède*, *quadrature*.

9. *s* placée entre deux voyelles (« *nasus*, *miser* ») se prononçait toujours dure (*ç*) et jamais douce (*ç̄*), comme cela a lieu chez nous : *naçous*, *miçer*.

10. *v* (« *vates*, *vestis*, *vis* ») n'était pas représenté dans l'écriture par un caractère spécial. Il s'écrivait *u* (*uates*, *uastis*, *uis*) et ne sonnait jamais *v*, mais toujours ou consonne (*w* anglais dans *wax*, *weather*, *we*), c'est-à-dire ou (*ouates*, *ouastis*, *ouis*), à la façon de ou français dans *ouate*, *ouest*, *oui*.

11. *x* (« *axis*, *exitus* ») sonnait toujours *ks* (*aksis*, *eksilous*) et jamais *gç*, comme il le fait chez nous, dans *exil*, *exagèlè*.

Par ce qui précède, on voit combien

est défectueuse la prononciation qu'on enseigne dans nos collèges. Elle ne répond à rien de réel, elle est purement baroque et barbare : il est juste d'ajouter qu'on peut en dire autant de celle qui se pratique en Allemagne et en Angleterre. Chez nous rien ne serait plus facile que de la rectifier et de la ramener au type de l'époque classique, dans la mesure où les inscriptions, la linguistique comparative et les textes qui nous restent des grammairiens romains nous permettent de la restituer : il suffirait pour cela d'un simple arrêté ministériel.

Reconnaissons d'ailleurs que la question est de très minime importance et d'un intérêt beaucoup plus théorique que pratique.

ALFRED DUTENS.

L'Amphytrite, tragi-comédie (LIX, 672). — Les mémoralistes de théâtre : Beauchamps, Maupoint, de Lérins, l'abbé de La Porte, etc., indiquent trois tragédies de Montléon (avec un *t*), sans donner sur lui aucun détail biographique : *Hector*, représenté en 1630, *Amphitrite*, la même année, et *Tbiestz*, joué en 1633. Ces trois pièces furent publiées, et la dernière était dédiée à Louis de Vallois, comte d'Allès.

Voici le seul détail que l'abbé de La Porte donne sur l'auteur dans ses *Anecdotes dramatiques* :

Montléon n'était pas poète par nature, mais par frénésie. Son imagination déréglée n'a produit que des ouvrages monstrueux. On ne peut les lire sans frémissement et sans indignation ; c'est l'indécence la plus effrénée, jointe aux idées les plus noires et les plus lugubres.

A. P.

Les derniers Stuarts, article d'une reine (LIX, 672). — A la 2^e ligne du 2^e alinéa, lire *Jacques II* au lieu de *Jacques III*.

V. A. T.

Recueils d'usages locaux (LIX, 113, 205, 259, 317, 371, 430, 489, 545, 712). — Au sujet de cette question, il existe pour le seul département des Bouches-du-Rhône.

1^o « Usages et règlements locaux ayant force de loi dans le département des Bouches-du-Rhône », constatés et recueillis conformément au vœu du Conseil Général,

par des commissions cantonales, vérifiés et revisés par une commission centrale, mis en ordre sous la direction de la commission par son secrétaire, M. Charles Tavernier avocat à la cour Impériale d'Aix

Aix, chez Remondet-Aubin, libraire-éditeur, sur le Cours 53, 1859, petit in-8° de 184 pp.

2° « Usages et règlements locaux ayant force de loi dans le département des Bouches-du-Rhône », constatés et recueillis conformément au vœu du Conseil Général par des commissions cantonales, vérifiés et revisés par une commission centrale. Mis en ordre par Nicolas Estier, avocat, Albert Vidal-Naquet, avocat. Marseille, librairie Th. Aubertin et C^o, 34 rue Paradis 1897, in-12 de 301 pp.

Cette édition complètement épuisée (tirée à 1800 ex.) va réapparaître incessamment revue et corrigée et publiée par la librairie Flammarion, Marseille, 34 rue Paradis.

3° « Usages locaux de la Commune de Marseille » (sans nom d'auteur), Marseille, imprimerie Méridionale, 119 boulevard National, 1892, in-8° de 87 pp.

Pour le département de Vaucluse : « Usages et règlements locaux des deux cantons d'Avignon » recueillis et commentés par E. Benoit, avocat, nouvelle édition, revue et corrigée, Avignon Fr. Seguin aîné, imprimeur-libraire, 13 rue Boucquerie, M DCCC LXXVI, in-12 de 158 pp.

Département du Var : « Usages et règlements locaux, ayant force de loi dans les arrondissements de Draguignan, Brignoles, Toulon (Var) et Grasse (Alpes-Maritimes) » recueillis par M. Cauvin, avocat et publiés avec préfaces et notes par M. Raymond Poulle, avocat. Draguignan C. et A. Latil, éditeurs et imprimeurs, 4 boulevard de l'Esplanade, 1886, in-8° de 172 pp.

Enfin pour la Provence en général : « Du régime des eaux en Provence avant et après 1789, d'après les lois et décrets, règlements, arrêts et usages locaux », par Leopold Seguin, procureur impérial à Forcalquier, docteur en droit. Marseille, Typographie Veuve Marius Olive, rue Paradis 68, 1862, in 8° de 280 pp.

G. IZOUARD.

•••
Nous connaissons un *Recueil des usages locaux ayant force de loi dans le département des Deux-Sèvres*, par Sauzeau (Alix) in-8°, Niort, Robin s. d. mais certainement antérieur à celui de la Vendée.

Il est précédé d'un rapport de l'auteur à la société d'agriculture de Niort, clos le 1^{er} avril 1846.

On y voit que par une circulaire du 26 juillet 1844, le Ministre de l'Intérieur désirant que l'on s'occupât, dans l'intérêt de l'administration et des tribunaux, de constater les usages locaux, invitait les Préfets à appeler l'attention des Conseils généraux sur cet objet et à les prier d'examiner s'il y avait lieu d'en former un recueil dans chaque département.

Le Préfet des Deux-Sèvres, avec un louable empressement, requérait, dès le 22 août suivant, le concours de la Société d'agriculture de Niort, elle nommait, le 12 septembre, une commission spéciale dont Sauzeau fut le rapporteur.

Dans chaque canton, un questionnaire fut adressé aux juges de paix qui réunirent les maires en conférence sous leur présidence. Le travail se fit avec soin, mais prit un certain temps ; à la date du 15 mars 1846, deux tableaux restaient à remplir, on en chargea les huissiers et les notaires.

LÉDA.

—
De quand date l'usage des patères ? (LIX, 673). — Littré définit le mot *patère* comme suit :

1° Terme d'antiquité : espèce de soucoupe en usage dans les anciens sacrifices.

2° Ornement de cuivre doré dont on se sert pour soutenir les draperies ou suspendre divers objets, et qui est en forme de patère antique (suit un exemple tiré de la *Cinquantaine* de Charles de Bernard. *Étymologie*. Lat. *patera*, coupe, plat.

V. A. T.

* * *
Patère terme d'antiquité. Vase employé dans les sacrifices païens. Le nom de patère a été attribué, il y a moins d'un siècle, aux *porte-embrasses* parce que le goût régnant alors et qui était porté vers les choses antiques avait fait donner la forme d'une coupe à la plupart de ces utiles ornements. Ce terme est donc tout récent. Au moyen âge les patères pour accrocher étaient désignées sous le nom de crocs « VI croques en la

chambre ès escuiers pour pendre leurs har-
nois » (travaux exécutés au château de Cher-
bourg 1348). Au commencement du siècle
dernier (xviii^e) les patères se nommaient des
consoles ». Quatre consoles de fer couvertes
de galons d'or, 4 gros cordons d'or qui for-
ment 4 nœuds avec 8 grosses houppes d'or à
jour servant à retoucher les rideaux autour
de l'impériale. Inventaire du château de Ver-
sailles 1708.

Cet article de M. Havard (*Dictionnaire
de l'ameublement*, Paris, librairies réunies,
sans date) est accompagné d'une planche
représentant des patères porte-embrasses,
d'après une gravure du commencement
du xix^e siècle.

DEHERMANN.

Pacolet (LIX, 558, 702). — Littré
donne, à ce mot, la définition suivante :
s. m. nom propre qui figure dans les an-
ciens livres de féerie. C'est le cheval de
Pacolet, c'est un homme qui va très vite.
Peut-être était-ce pour ce motif que le
pince de Condé appelait son domestique
de ce nom.

V. A. T.

Patois Gatinais (LIX, 225, 369, 431, 484
712). — *Pleus*. Terres en friches. Friches.
Terme dont l'étymologie est inconnue et
qui semble particulier au Gatinais, et aux
arrondissements de Provins et de Fontai-
nebleau (S.-et-M.). Fontainebleau a son
quartier des *Pleus* et sa rue des *Pleus*,
quartier limitrophe de la forêt, où se
trouve la célèbre chapelle de N.-Dame de
Bon Secours. Le quartier des *Pleus* est
occupé en partie par des jardins ma-
raichers. Provins possède aussi une rue
des *Pleus*.

Ouche, oulche. Jardin de petite dimen-
sion fermé de haies ou entouré de fossés,
analogue au courtil. Son nom doit venir
du latin *ulgia*, dérivé de *uliginem*, boue,
fange, c'est-à-dire terre humide et fertile.
Il y a en France de nombreuses localités
dont les noms rappellent les terres culti-
vées dites *ouches* ou *oulches* : Ouchy,
Oches, Ouches, Loches, etc. La vallée
d'Ouches, près Dijon (Voir le *Dict.* de
Godefroy, nombreuses variantes ortho-
graphiques du mot). Ouche se disait autre-
fois dans la banlieue parisienne. Argen-
teuil a conservé une rue des *Ouches*. Ce
terme est encore d'un usage courant dans
le Maine-et-Loire, la Vendée, le Poitou, le
Berry. George Sand, berrichonne qui
affectionnait les vieilles locutions de sa

province, en a fait usage dans un de ses
jolis romans champêtres, *La Petite Fa-
dette* : « Sylvinet s'éveilla dans le moment
que Landry passait la barrière de l'ou-
che ».

Coutil. D'après le savant linguiste
Pictet, le grec *chorlos*, cour, enceinte, ré-
pond exactement au latin *bortus*, jardin,
de même que *co-bors*, par contraction
cobors, *cors*, d'où le bas-latin *cuttis*, cour
de ferme, enclos, domaine rural, qui a
produit les mots français *cour*, la finale
court, si fréquente dans la terminaison
des noms de lieux habités français, et
enfin *courtill*, enclos cultivé près de la
maison, le jardin du paysan. Le mot jar-
dinage est relativement récent. On disait
au moyen âge *courtillage*. Le jardinier du
vieux temps était un courtillier. Le courtil
était un jardin champêtre entouré de
haies, un vulgaire potager, témoin cette
phrase tirée d'un roman du 16^e siècle :
« à la charge qu'il lui enverroit des an-
douilles de son pourceau et des choux de
son courtil ».

D'après une chanson bachique d'Oli-
vier Basselin dans ses *Vaux de Vire*, jardin
et courtil étaient absolument syno-
nymes :

Toutefois moy et mon jardin
Nous différons en une choze :
Je me vueil abreuver de vin
Et d'eau notre courtil s'arrobe.

Le mot courtil est très usité de nos
jours dans certaines provinces : Norman-
die : *courtill*, *courlin* ; Bourgogne, *courti*,
corti ; Franche-Comté : *courti*, *culti*,
queli ; Savoie : *cutil* ; Bretagne : *courtieu*,
etc.

G. GIBault.

La Couarde (LIX, 280, 486, 599). — On
a oublié de citer — et je m'empresse de
réparer cette omission — la *Pierre de
Couard* ou de *Couhard*, à Autun (Saône-
et-Loire), que tous les Archéologues con-
naissent. — Ce mot de *Couard* se trouve
dès 1465 ; et, en 1253, on a *Coard*.
D'après les savants d'Autun — qui sont
des experts en la matière —, on aurait
Coardum (1281), *Cucurbitina* (1096), et
Cucubarrum (dès 861) !

Il est difficile de rapprocher *Cucurbi-
tina* et *Cucubarrum* de *Coardum*, à mon
avis ; il doit y avoir là deux mots di-
stincts. Mais la *Pierre de Couard* est bien celle

de *Coard* (1253), à mon sens. Aussi, j'incline fortement à faire dériver ce *Coard* d'un mot *Vieux-Celtique* (Gaulois), analogue au Breton *Gward* (pr. *Gouarde*), qui, en Vendée comme en Basse-Bretagne, a donné les lieux dits, si fréquents, de *La Garde*.

En Vendée, *Coit* (bois) a donné *Coué*, et non *Couarde*. Il n'y a pas, je crois, de *Garde* dans les pays à *Couarde* ! La *Couarde* de Baud (M.) semble d'importation. Pas de *Couarde*, en Vendée, en tout cas.

MARCEL BAUDOIN.

Hippophaë rhamnoides (LVIII ; LIX, 541). — La question est cependant bien simple. On doit écrire *Hippophaë* comme on écrit *Phœnicie* et non *Phœnicie*; parce que ces deux mots ont pour racine *phoinos* (meurtre et pourpre); et non *phaō*, briller. Seulement les typographes commettent constamment une confusion, avec ces deux lettres doubles.

Quant au nom français le plus communément employé, il est certain que celui de *Le Maout* et *Decaisne* (arboussier, avec deux s) doit être rejeté; car il ne figure pas dans le grand dictionnaire de *Baillon*, qui renferme tous les noms vulgaires des plantes, et cet auteur a accusé le savant professeur du Muséum d'avoir commis des *centuries d'erreurs* : *Errorum Decaisneanorum centuria prima, secunda,...* Il est bien difficile qu'ARBOUSSIER ne soit pas un *lapsus senilitatis*, pour *BIBASSIER*.

D^r BOUGON.

Locusée (LIX, 113, 204, 314, 426, 542, 652, 711). — Notre collaborateur *Le Besacier* veut bien me demander si je vois un inconvénient à employer le mot *localisée*, au lieu de *locusée*, pour dire qu'une lettre missive fait mention de l'endroit où elle a été écrite. Je n'en vois aucun, et le verbe *localiser* me semble même préférable, puisqu'il figure dans *Littre* avec le sens de placer à un endroit déterminé.

Ce qui me paraît nécessaire, c'est l'existence d'un terme propre à désigner une lettre ou un document quelconque non daté et ne portant d'autre indication que le lieu d'origine. Exemple :

Château du Plessis [sans date].

Mon cher comte, Veuillez, etc.

Comme il est impossible de dire que cette lettre est datée du château du Ples-

sis, il faut bien un terme pour remplacer cette périphrase : Lettre portant la mention de son lieu d'origine (*Château du Plessis*), mais non datée.

ALBERT CIM.

Je suis parfaitement d'accord avec le collaborateur *Le Besacier* au sujet de l'abus des néologismes inutiles. Ainsi dans l'article sur le *Trésor de Berne* que je lis dans le n° du 30 avril col. 622, je lis ceci : « L'inventorisation faite par le commissaire ordonnateur... » Pourquoi ne pas dire tout bonnement « l'inventaire » ?

H. C. M.

Origine du mot « Louvre » (T.G., 538 ; LV, 653). — On ne sait rien de certain sur l'étymologie du nom de *Louvre*. Les uns ont cru qu'il signifiait *L'ouvrage* par excellence, ou le *chef-d'œuvre*, et que l'on a dit le *louvre* pour *l'œuvre* ou *L'ouvrage*.

D'autres ont recours à la langue saxonne et assurent qu'en saxon *louvre* signifie *château*. D'autres enfin font venir cette dénomination de ce que cette maison était dans un lieu propre à la chasse du *loup*, et que c'est pour cela que dans les anciens titres, ce château est appelé *Lupard*. La situation du *Louvre* dans une grande plaine, détachée de Paris, nous fait connaître que ce château avait été bâti à deux fins, c'est-à-dire pour servir de maison de campagne à nos rois, et de forteresse pour tenir les Parisiens en respect.

Piganiol de la Force, *Description de Paris*.

ALEXANDRE REY.

Le chat est dans l'horloge (LVIII, 280, 425, 542). — Le père *Huc*, dans son *Empire chinois*, rapporte que les Chinois de plusieurs provinces estiment l'heure en examinant la prune de chat qui se rétrécit quand la lumière du jour augmente et se dilate lorsqu'elle finit. *L'Intermédiaire*, I, 256, a cité le passage. — Ces Chinois pourraient donc dire que leur horloge est dans l'œil du chat !... et c'est infiniment plus conforme au bon ordre que la présence du chat dans l'horloge !

SGLPN.

Le Swastika (LV ; LVI ; LVII). — Dans son intéressante histoire des reli-

gions, *Orpheus M.* Salomon Reinach, après avoir passé en revue les différentes périodes et les divers endroits, où s'est rencontré le Swastika, suppose que cet emblème peut provenir de « la stylisation de l'image d'un grand oiseau. « comme la cigogne, dont le caractère « sacré survit dans nos pays au point « qu'on ne tue jamais ces volatiles. Dans « la Grèce du nord, du temps d'Aris- « tote, tuer une cigogne passait pour un « crime capital. » (*Orpheus*, p. 114 et 115).

W. B. SULPHOCA.

Pierres Néphritiques (LVII. —

Je viens de retrouver la description de la *Pierre Néphritique* dont j'ai parlé dans *l'Intermédiaire*, (1908, 30 mai, col. 785-786). Je la recopie, ajoutant que cette pierre est figurée, de face et de profil, dans un livre de M. Carthailhac (1878), et qu'elle n'est nullement percée.

« Hache polie, en *Néphrite*, laquelle, portée au bras, ou sur les reins, a une vertu merveilleuse, pour jeter et préserver de la gravelle ! » Il s'agit d'un don à François de Lorraine, mort en 1670, et d'un objet cité par Ethains, d'après Nicolas Monachus ». (Cat. du Musée Lorrain, 1869, p. 181).

Il est donc démontré que, dans ce cas, la pierre devait bien être portée sur les reins, puisqu'elle n'est pas percée ; et elle est précisément dite *Néphrite*, terme de (Minéralogie), comme je l'avais soupçonné.

MARCEL BAUDOUIN.

Le cerf pleure-t-il ? (LIX, 505). —

Sous ce titre : *Sonnets franc-comtois inédits du commencement du XVII^e siècle*, j'ai publié, en 1892, un chef-d'œuvre inédit de poésie française qui contient, page 120, deux sonnets sur la mort du cerf. Le premier de ces deux sonnets est inédit et se termine ainsi :

A quel plus beau levant, hommes pleins de
[malice,
Pouvés-vous eslever et le cœur et les yeux,
Quand il vous faut mourir, qu'au soleil de
[justice ?

TH. COURTAUX.

—
Du clystère à travers les âges (T. G., 216). — M. le docteur Dujardin-Beaumetz, dans un de ses cours, parla du yeil *Art du Lavement*. Nous citons :

Au moment de l'opération, le malade doit quitter tout voile importun ; il s'inclinera sur le côté droit, fléchira la jambe en avant et présentera tout ce qu'on lui demandera, sans honte, ni fausse pudeur.

De son côté, l'opérateur, habile tacticien, n'attaquera pas la place comme s'il voulait la prendre d'assaut, mais comme un tireur adroit qui s'avance sans bruit !

Ainsi l'opérateur usera d'adresse, de circonspection, et n'exécutera aucun mouvement avant d'avoir trouvé le point de mire. C'est alors que, posant révérencieusement un genou en terre, il amènera l'instrument de la main gauche, sans précipitation ni brusquerie, et que, de la main droite, il abaissera *amoroso* la pompe foulante et poussera avec discrétion et sans saccades, *pianissimo*.

On n'est pas plus délicat !

—
La Diane d'Houdon (T. G. 431 ; XLVIII, XLIX, LV, LVI). — Je fais faire en ce moment à Saint-Petersbourg une petite enquête au sujet de la Diane de l'Hermitage, me réservant d'en communiquer le résultat à nos collaborateurs s'il me paraît intéressant.

Quant à la représentation exacte du nu féminin, il me semble qu'on a négligé jusqu'ici une source précieuse d'information, celle des sculptures du moyen âge conservées dans les édifices religieux. L'an dernier, le Docteur Witkowski a publié chez Schemit, 52, rue Laffitte, 1 volume in-8° illustré de nombreuses gravures, *l'Art profane à l'Eglise*. On y trouvera de nombreux précédents graphiques qu'eût pu invoquer Houdon, notamment : Hôtel de Cluny p. 55, Saint-Denis p. 120 et 122, Ydes, p. 186, Châteaudun, p. 225, Toulouse, p. 242, Charlieu, p. 267, Beauvais, p. 310, Béthune, p. 325, L'Isle Adam, p. 360, Saint-Lô, p. 392, Auxerre, p. 452, etc...

O. S.

—
Ecoles gratuites de dessin et écoles royales académiques au XVIII^e siècle (LVIII ; LIX, 151). — M. P. Clément a publié dans *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. V, 559, des lettres patentes données par Louis XIV à Saint-Germain, en novembre 1676, pour l'établissement « d'escolles acadèmiques de peinture et de sculpture dans toutes les villes où il sera nécessaire ».

DE MORTAGNE.

Offrir le bras ; donner le bras à une dame (LIX, 226, 434). — Ce serait aller un peu loin, à mon avis, que prendre au pied de la lettre l'anecdote contée par notre confrère M. Cz, et faire une règle absolue aux hommes de donner le bras gauche aux dames afin de garder le bras droit libre « pour les défendre ». Cela peut dépendre de la place qu'occupe matériellement l'homme aux côtés de la femme au moment où celle-ci lui prend le bras, ou encore du bras que tend la femme à son cavalier. Je crois néanmoins qu'en principe, la grande dame citée avait raison et qu'autant que possible, un homme bien élevé doit offrir son bras gauche, quand il a le temps et le moyen de choisir. Il en était ainsi, tout au moins, à l'époque lointaine de ma jeunesse et de mon âge mûr. Il n'y avait là, d'ailleurs, qu'une question de convenance et de commodité.

Il paraît qu'en Belgique — ou tout au moins à Anvers, dans le monde de la noblesse, l'usage n'est pas le même aujourd'hui. Là, la question du bras à offrir ou à prendre a une tendance à devenir nu acte indiquant la situation respective de la dame et du cavalier. D'après ce nouveau protocole, une jeune fille ne pourrait donner son bras droit qu'à son fiancé, et une jeune femme seulement à son mari. A tous les autres, elles donnent leur bras gauche. J'ai consulté un certain nombre de « nobles dames » et de « gentes demoiselles » sur l'existence et les raisons d'être de ce prétendu usage, et je n'ai pu obtenir de réponse satisfaisante. Plusieurs nient absolument la réalité de cette obligation ; mais d'autres, en plus grand nombre, affirment qu'elle est entrée dans les habitudes et qu'elles-mêmes croiraient commettre une haute inconvenance en ne s'y conformant pas. Je dois dire, néanmoins, que, dans les mariages, les cortèges pour entrer dans l'église et pour en sortir, sont composés de couples dans lesquels la femme donne comme chez nous, le bras droit à son cavalier. Je livre la solution de ce grave problème aux auteurs des futurs « Manuels du bon Ton ». LE BESACIER.

Moutons en redingotes (LIX, 620).

— L'histoire des moutons habillés ne pa-

rait pas être une simple plaisanterie.

J'ai connu il y a environ quarante ans un médecin, propriétaire d'un domaine qu'il avait eu la prétention d'exploiter lui-même, au lieu de le donner simplement à ferme à un cultivateur à ce connaissant. Le dit médecin trouvait que les moutons ne rapportaient pas grand' chose, et il voulut leur faire produire deux toisons par an. On faisait une première tonte à l'époque habituelle et une seconde l'hiver. Mais pour que ces animaux privés de leur laine ne souffrissent pas du froid, il avait eu la singulière idée de les revêtir d'un paletot le plus chaud possible. Mais quelque confortable que fût le pardessus ça ne remplaçait que très imparfaitement la fourrure naturelle.

Inutile de dire que les aumailles s'en trouvaient fort mal et que le troupeau diminua à vue d'œil.

Le propriétaire non content d'être la risée des paysans, mangea une partie de sa fortune et fut trop heureux de retourner à ses malades qu'il soignait plus efficacement que ses moutons.

UN VIEUX GATINAIS.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

« Les deux Gendarmes » de Nadaud. — Quelles sont les paroles du couplet interdit de la chanson de Nadaud *Les deux Gendarmes*, lequel se terminait ainsi :

J'ai mis Bonaparte en prison

— Brigadier vous aviez raison.

Ce couplet est-il réel ou bien apocryphe ?

GROS MALO.

..

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer M. Ernest Chebroux, le délicat chansonnier, l'exécuteur testamentaire de Gustave Nadaud ; nous lui avons posé la question qui ne pouvait mieux s'adresser. Il nous a répondu par la lettre suivante :

Mon cher ami,

Comme c'est difficile de déraciner les légendes.

De même que le couplet attribué à Lamartine :

« Hier le vaincu de Pharsale »

n'était pas de Lamartine, le couplet qui ter-

minait la chanson des « Deux gendarmes », et qui aurait été interdit par la censure, n'était pas de Nadaud.

- Voici d'ailleurs ce couplet :
 — J'ai toujours servi sans réplique,
 Depuis le grand Napoléon.
 Louis-Philippe et la République,
 Et le nouveau... Napoléon.
 Celui-là je me remémore,
 J'l'avais fourré z'en prison.
 — Brigadier, répondit Pandore,
 Brigadier vous avez raison.

Comme il faut peu connaître la manière, l'esprit, le style de Nadaud pour lui attribuer un pareil charabia...

Et le nouveau Napoléon.

Pour rimer avec *Napoléon*. Comme c'est farceur !

Et ce vers : « J'l'avais fourré z'en prison »... Non, le couplet n'est pas de Gustave Nadaud, vous pouvez l'affirmer : je le tiens de Nadaud lui-même.

Bien à vous, mon cher ami.

Ernest CHEBROUX.

Joseph Lebon se marie (LIX, 665).

— L'intéressante lettre de Lebon que nous avons publiée appartenait à la collection des autographes de Victorien Sardou que M. Noël Charavay mettra en vente, le 24 mai courant, à l'Hôtel Drouot.

La mort d'Elpide Clarke. — Le maréchal Clarke, duc de Feltre, et sa femme avaient noué pendant leur séjour à Florence, d'étroites relations avec le peintre F. X. Fabre ; après leur retour à Paris et l'entrée de Clarke au ministère, une fréquente et singulière correspondance empêcha les liens ainsi formés de se relâcher. Ils survécurent à la chute de l'Empire et à la mort du maréchal. Fabre avait peint dans un tableau de famille, dont le maréchal avait été très satisfait, la jeune Elpide Clarke, et cette toile était seule à conserver les traits de la pauvre enfant, quand Mme Clarke annonçait à Fabre, la mort de sa fille. Le souvenir augmentait son émotion maternelle, et cette lettre de faire part (un des rares documents sans doute qui aient conservé le souvenir de cette enfant si tendre et si accomplie) est doublement intéressant (Bibliothèque municipale de Montpellier. Papiers de F. X. Fabre.

Puteaux, le 1^{er} septembre [1814].

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 21 août ; elle m'a trouvé bien accablée de chagrin ;

j'ai eu l'affreux malheur de perdre il y a un mois cette pauvre Elpide, qui faisoit toute ma joie, tout mon bonheur et toute ma consolation. Elle étoit douce, elle étoit bonne et tout annonçait en elle les plus heureuses dispositions, lorsque le Ciel est venu me l'enlever. C'est un malheur duquel je sens trop que je ne me consolerais (*sic*) jamais. Cette pauvre enfant étoit toute tendresse pour moi et les caresses par lesquelles elle me le témoignait sans cesse étoient devenues tellement nécessaires à mon bonheur qu'il ne peut plus y en avoir pour moi à l'avenir. C'est la maladie de laquelle je vous parlais dans ma première lettre qui me l'a enlevée, et il y a huit jours encore que je craignois ne pas pouvoir sauver le cadet de mes fils qui étoit tombé malade à la même époque que sa pauvre sœur. Aujourd'hui il va mieux. Pardon, Monsieur si je vous parle tant de ma douleur, mais c'est un sentiment qui depuis un mois ne m'a pas quitté un seul instant, et qui sûrement ne me quittera plus jamais. Ma seule consolation est d'en entretenir les personnes que je suis convaincue y prendre part (*sic*), et je compte sur tout votre intérêt.

Je suis désolée, Monsieur, d'apprendre que vous avez été souffrant. J'espérais que la goutte ne vous cherchoit point dans le beau climat que vous habitez. Puisse-t-elle, après un accès aussi violent, vous quitter pour toujours ! Veuillez bien remercier M. Santarelli de la complaisance qu'il a bien voulu avoir de s'occuper du petit cammé (*sic*). La pauvre Elpide n'en a plus joui, et il est actuellement parmi les mille et une choses qui me rappellent de bien tristes et bien cruels souvenirs.

Mais je vois que pour ne pas revenir toujours à une seule et unique pensée, il faut finir ma lettre en vous réitérant, Monsieur, l'assurance bien vraie des sentiments d'estime et d'attachement que nous vous avons voué, monsieur de Feltre et moi, si sincèrement.

La duchesse DE FELTRE.

Cette lettre est adressée : « A monsieur, monsieur Fabre. Est via d'a mori (*sic*) n° 2320, presso il portone d'anna lena. à Florence ». Elle porte un timbre rouge : « Conseiller d'Etat Directeur général de l'administration des postes » (qui lui assurait la circulation en franchise) et un timbre postal noir, portant : 12 septembre.

L.-G. PÉLISSIER.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMON, St-Amand-Mont-Rond.

44^e ANNÉEN^o 122131^m.r. Victor-Massé31^m.r. Victor-MasséPARIS (IX^e)PARIS (IX^e)Cherchez et
vous trouverezIl se faut
entraider

Bureaux : de 2 à 4 heures

Bureaux : de 2 à 4 heures



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

777

778

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

L'antipode du tombeau de saint Pierre. — Si l'on creusait au pied du tombeau de saint Pierre dans la Basilique Vaticane à Rome, un puits passant par le centre de la terre, à quel endroit sortirait-il de l'autre côté ? En un mot, quel est l'antipode exact du tombeau de l'apôtre saint Pierre ? A. B.

Où est inhumé Louis XI ? — Dans son dernier livre (Sixième série des *Indiscrétions de l'Histoire*, p. 35), M. le Dr Cabanès émet un doute sur l'authenticité du squelette inhumé à Cléry, et qui passe pour être le squelette de Louis XI.

Nous ne nous croyons pas autorisé à écrire, dit-il, « le crâne de Louis XI se trouve à Cléry ».

Les raisons qu'il donne de ce doute, c'est que le tombeau a été bousculé en 1792. C'est vrai, mais les ossements n'ont pas été détruits. Ils furent déposés, ainsi que ceux de Charlotte de Savoie, dans une auge sépulcrale, où ils furent retrouvés. Les deux crânes examinés lors d'une investigation faite en 1897, sont apparus *sciés* — caractéristique d'un em-

baumement compliqué, et leur conformation a répondu à leur origine présumée.

En matière d'ossements, il est toujours difficile d'affirmer — surtout quand des vandales ont violé des sépultures — mais dans ce cas particulier, comment prouver avec certitude que ce crâne est ou n'est pas celui de Louis XI ? Dr L.

Les dernières paroles de Lannes.

— Mortellement blessé, Lannes fut porté chez un brasseur où l'Empereur vint le rejoindre.

Napoléon et son fidèle lieutenant conversèrent. On prêta à Lannes un discours très long et très amer. Il est même un peu trop long, et surtout trop prophétique pour être vrai.

Puis Lannes était dans la fièvre et délirait.

De cette conversation, il n'y eut qu'un témoin : Napoléon. Ce n'est pas lui qui a rapporté les paroles agressives de son glorieux camarade. Alors, à qui faut-il attribuer le discours de Lannes ? Où s'est créée la légende ? V.

Mariage forcé. — Prud'homme, dans *l'Histoire des crimes de la Révolution*, qu'il fit paraître en 1798, dit du Conventionnel Laporte :

Ce montagnard fut adjoint à Dubois-Crancé, Collot d'Herbois, Couthon, etc., pour le siège et la destruction de Lyon. On le vit accorder la liberté d'un citoyen à la sollicitation de son épouse, femme d'une grande beauté, et, soit reconnaissance, soit que ce

fût un prix exigé d'elle, elle divorça et épousa le représentant.

Est-ce bien exact ? On sait que le Prudhomme de 1798, si différent du Prud'homme de 1789, est sujet à caution.

D'E.

Hohenloe-Ingelsinger. — Les dépendances de la principauté de Hohenloe passèrent, je crois, sous la dépendance du roi de Bavière en 1806, lors de la formation de la Confédération du Rhin. Le prince de Hohenloe-Ingelsinger fut-il dépossédé de ce fait ? ou bien reçut-il un dédommagement ? Qui avait-il épousé ? Il paraît être, en 1806, parmi les amis de la France.

C. DE LA BENOTTE.

La Marianne. — Sait-on qui a, le premier, désigné ainsi la République Française et ce qui a donné lieu à ce sobriquet ?

RUSTICUS.

[Cette question déjà posée n'a pas reçu de solution définitive].

75^e Anniversaire de l'Université libre de Bruxelles. — A l'occasion du 75^e anniversaire de l'Université de Bruxelles, le Comité officiel des fêtes s'occupe de réunir tous les documents, de valeur artistique, intéressant l'histoire de l'Université : Portraits de professeurs ou d'administrateurs de l'Université (peintures, gravures, lithographies, sculptures, médailles, etc.) ; vues des anciens locaux de l'Université, journaux universitaires, caricatures, souvenirs divers.

Les personnes qui auraient en leur possession des documents de ce genre ou qui en connaîtraient l'existence sont instamment priées de les signaler le plus tôt possible à M. Jean de Mot, secrétaire du Comité, avenue Michel-Ange, 30, Bruxelles.

Agnès d'Harcourt. — Un aimable intermédiaire pourrait-il me donner quelques détails bio-bibliographiques, outre ceux de M. Chevallier, sur cette abbesse de Longchamp.

L. C.

Aucante et Planchut, les amis de George Sand. — Tous deux viennent de disparaître. Leurs noms sont inséparables de celui de la bonne dame de

Nohant. Où trouver sur eux des détails précis ?

A. B. X.

[Voir la *Revue du Berry et du Centre*, mai 1909, article de M. Hugues Lapaire].

Bacon de la Chevalerie. — Le 17 avril 1785, le Roi et la famille royale signèrent le contrat de mariage du comte de Beaunay, garde du pavillon amiral de France, et de demoiselle Bacon de la Chevalerie. Où pourrais-je trouver ce contrat de mariage ? Je désirerais les noms et prénoms du père et de la mère de cette demoiselle Bacon de la Chevalerie.

D'A.

L'acteur Bocage, homme politique. — Quel fut le rôle politique de l'acteur Bocage en 1848 ? Ne voulut-il pas se faire nommer député ?

H. L.

De Castellas. — Un aimable intermédiaire pourrait-il me dire ce que devint, pendant la Révolution, où et quand mourut Henri de Castellas, chevalier de Malte (1778) et de Saint-Louis (1788), qui en 1788 était lieutenant de la compagnie de Lévis, des gardes de Monseur, avec rang de colonel ?

D'A

Le chanteur Elleviou, homme politique. — Pour quelles raisons le chanteur Elleviou se réfugia-t-il à Strasbourg pendant la Révolution ? Je lis qu'on le recherchait pour motifs politiques ? Lesquels ?

H. L.

Familles « de France ». — Il y a dans l'Ardèche des familles « de France » (depuis la révolution de France) qui disent sortir de Bretagne et dont les armoiries seraient, étant donnée cette descendance, *d'argent à trois lis de gueule posés deux, un*. Un intermédiaire pourrait-il avoir des preuves de cette descendance, et indiquer à quelle époque une branche de Bretagne est venue se fixer dans l'Ardèche ?

A. B.

Le généalogiste Franchemme. — Le Carpentier dit, dans son *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, que l'extraction des personnages portant le nom de Rasse de Gavre que l'on voit figurer dans les chartes du XII^e siècle est inconnue, « à moins, ajoutait-il, que nous donnions quelque créance

à Gêlic et à *Franchomme*, qui les font sortir des ducs de Saxe qui ont jadis dominé en Frise ».

J'ai, d'autre part, déjà vu les travaux de Franchomme cités dans des manuscrits héraldiques.

Quel était ce généalogiste ? Où et quand a-t-il vécu ? Où sont ses œuvres ?

DE MORTAGNE.

Nicolas Habart, évêque de Bayeux.

— Où pourrai-je trouver des renseignements sur cet évêque du xv^e siècle et sur son frère, qui était son grand-vicaire, notamment en ce qui concerne leurs rapports avec les Anglais ? Ces deux personnages étaient natifs de Granville. Possède-t-on leur portrait ? J. W.

Famille de Lalanne. — Qui aurait connaissance du lieu de naissance de :

1. *Jean de Lalanne*, né vers 1716, † à Ozourt, le 31 juillet 1781 ; marié à Ozourt (Landes, pays de Chalosse), le 7 janvier 1739, à *Marie de Lesbordes*, fille d'Arnaud ? n'était-il pas de la branche des Lalanne, barons de Castelnau-Chalosse ? De ce mariage sont issus :

- 1) Arnaud, né 1740.
- 2) Pascal, né 1744.
- 3) Marguerite, née 1746.
- 4) Pierre, né 1749.
- 5) Arnaud, né 1755.

S. O.

L'amie de Mme de La Tour-Franqueville. — Madame de La Tour-Franqueville, femme d'esprit et de cœur, qui entretenait une correspondance avec J.-J. Rousseau, fut souvent rudoyée par lui, lui survécut, et resta fidèle à sa mémoire au point de « briser pour lui des lances dans les journaux du temps. »

Elle avait une amie intime, qui s'appelait *Claire*, tandis qu'elle était *Julie*. C'était *Claire*, la plus entreprenante des deux, qui avait entamé, dans une lettre qu'elle lui adressait, le commerce épistolaire avec celui que Madame d'Épinay appelait le « roi des ours ».

Mais les brutalités de plume de Jean-Jacques ne tardèrent pas à refroidir l'enthousiasme de *Claire*. Dans l'article que l'illustre critique des *Causeries du Lundi* a publié, le 29 avril 1850, sous ce titre : *Madame de La Tour Franqueville et Jean-*

Jacques Rousseau (Première édition, t. II, pp. 64-83), on lit les lignes suivantes :

Dans la dernière lettre qu'elle avait repassée à Rousseau, cette *Claire*, qui avait peut-être plus d'esprit, ou du moins l'esprit plus dégagé et plus malin que Mme de La Tour, avait lâché à l'éloquent bourru le mot le plus cruel qu'il pût entendre : « Allez, lui « avait-elle dit, vous êtes fait tout comme « les autres hommes. »

La *Dorine* de Molière n'eût pas mieux trouvé. » Et à Mme de La Tour, *Claire* écrivait :

Je me suis donné trois fiers coups de poing sur la poitrine du commerce que je me suis avisée de lier entre vous. Socrate disait qu'il se mirait quand il voulait voir un fou. Donnons cette recette à notre animal. »

(*Ibid.* p. 74).

Sainte-Beuve fait remarquer que J.-J. Rousseau « l'ingrat », n'a pas dit un mot de Mme de La Tour dans ses *Confessions*. Ce qu'on a su d'elle, on l'a appris de Musset-Pathay, de M. de La Porte, de M. Ravenel. Il ajoute qu'on ignore le nom de l'amie de Mme de La Tour, cette *Claire* qui avait la plume si acérée.

On a beaucoup écrit sur J.-J. Rousseau depuis 1850. Des lettres inédites de lui ont été publiées. Le nom de l'intime amie de Mme de La Tour-Franqueville, que ne connaissait pas Sainte-Beuve, a-t-il été découvert par un chercheur avisé ?

LUCIEN DELABROUSSE.

Famille Ledeganck. — Cette famille flamande a donné le poète Charles Ledeganck, né à Eecloo (Belgique), 1805 † à Gand, 1847. D'après les documents de famille et les archives publiques on ne peut remonter qu'à Guillaume marié à Ursel (Flandre orientale, Belgique) en 1665 ; voici du reste une généalogie très brève.

I. Guillaume Ledeganck ; marié à Ursel en 1665.

II François Ledeganck, né à Ursel, en 1668, bourgmestre d'Ursel.

III Jean Ledeganck, né et † à Ursel en 1740.

IV. Pierre Ledeganck ; marié à Josine Lippens.

V. Jean Ledeganck, né à Ursel. 1771, † à Eecloo, 1836 ; marié à Jeanne-Jacoba Coddens.

VI. Charles-Louis Ledeganck, né 1805, † 1847, docteur en droit, poète flamand ;

marié 1840 à Virginie de Hoon, fille d'un poète.

VII. Herman Ledeganck, né 1841, † à Tunis en 1908 où il était consul général de Belgique ; marié 2 fois dont 10 enfants.
S. O.

Leroy, calligraphe du XVII^e siècle.

— J'ai un manuscrit de poésies du XVII^e siècle, très habilement calligraphié dont chaque page est signée du monogramme Le Roy ou Leroy : existe-t-il un calligraphe de ce nom et connaît-on l'époque de sa naissance et de sa mort ? A-t-il signé d'autres Ms. ?
LACH.

Victor Mangin, ébéniste à Nantes.

— Cet ébéniste habitait, à la fin du XVIII^e siècle, à Nantes, et était établi fabricant et marchand de meubles, rue de la Fosse n° 10, au 2^e étage.

Pourrait-on me dire si Mangin a été reçu maître ébéniste, à quelle époque, et si l'on connaît quelques œuvres importantes de cet artisan ?
J. P.

Michau de Montaran. — Jacques-Marie-Jérôme Michau de Montaran, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, intendant du commerce, était seigneur de Lisse et de Beaurepaire dans la censive desquelles était enclavé le fief ou ferme de Place.

Où se trouvent ces deux seigneuries ?

SAFFROY.

Portrait de Paris Duverney. — Il existe depuis plusieurs générations dans une famille descendant de Marthe Paris, femme de Joseph Nugues et sœur des quatre financiers du XVIII^e siècle, un tableau au dos duquel est écrit :

Portrait que l'on croit être celui de Paris Duverney, peint par de Lien, 1724.

Ce personnage est représenté en costume de vénerie aux couleurs des Condé, habit jaune, culotte rouge, bottes en cuir grisâtre. De la main gauche il tient un fusil et de la droite il caresse un chien.

L'indication inscrite derrière le tableau étant assez incertaine, serait-il possible de trouver des renseignements plus précis sur l'origine de ce portrait, sur l'époque où il aura été donné à Marthe Paris ou à ses descendants, et sur le peintre auquel il est attribué ?
J. G. T.

Armoiries à déterminer : à la croix d'argent cantonnée.. — Je désirerais savoir quel est le personnage dont les armes se trouvent sur une riche reliure française du commencement du XVII^e siècle :

« De... à la croix d'argent cantonnée aux 1 et 4 d'une étoile d'or et aux 2 et 3 d'une fleur de lys d'argent. L. L.

La démocratie coule à pleins bords. — De qui est cette expression ? On l'attribue généralement à Royer-Collard.
X.

Définition de l'égoïsme. — Dans un article d'Henry Maret publié par le *Petit Marseillais* du 2 mai, je trouve cette jolie définition : « L'égoïste, c'est celui qui ne s'occupe pas de moi. »

Si ce n'est de Maret lui-même, de qui donc est-elle ?
Cz.

Mémoires d'un prêtre républicain. — Sait-on quel est l'auteur des ces *Mémoires* très curieux — s'ils ne sont pas apocryphes — publiés à Paris en 1829 (2 vol. in-8°, chez Ch. Mary, libraire, passage des Panoramas) ?
J. W.

Blair. — D'où vient ce terme argotique par lequel certains parisiens remplacent le mot « nez » ?

CÉSAR BIROTTEAU.

Jurons princiers. — Louis XI disait *Pasque-Dieu* ; Charles VIII, *Par le jour-Dieu* ; Louis XII, *Le diable m'emporte* ; François I^{er}, *Foi de gentilhomme*. — Pourrait-on en citer d'autres, princiers et d'hommes illustres ?

ROBERT GÉRAL.

La fontaine Bontroy. — On demande où était à Paris la fontaine Bontroy, ou Bontrois, démolie vers la fin du XVIII^e siècle, ou au commencement du siècle suivant.

Prière de me dire ce que j'aurais à payer pour avoir cette réponse et pour recevoir le numéro du journal la contenant.
A. DE BONTROY.

Réponses

Le serf du Montjura (LVII, LVIII ; LIX, 714). — Mais cette qualification est purement et simplement de l'histoire. Elle résulte des déclarations mêmes du centenaire, lors de sa réception à la Constituante, et des articles consacrés à Jean Jacob par les journaux du temps.

L'Assemblée Nationale avait proclamé cet affranchissement des serfs du Montjura pour lequel avait si longtemps bataillé Voltaire et qui subsistait encore, tout au moins de nom, en 1789.

Déjà, en réponse à ma question, l'*Intermédiaire* avait cité le passage du *Monteur*, dans lequel Jean Jacob remercie l'Assemblée d'avoir délivré sa patrie (séance du 23 octobre 1789).

Voici, en outre, un extrait des *Révolutions de Paris* (n° XVII) qui, ce me semble, est assez catégorique :

Un vieillard, habitant du Mont-Jura, âgé de 120 ans, a été introduit à l'Assemblée, pour la remercier de la part des SERFS, ses compatriotes, de leur avoir rendu la liberté.

SIR GRAPH.

Hymne de la Révolution : « Veillons au salut de l'Empire, veillons au maintien de nos droits ». **Auteurs des paroles et de la musique** (LIX, 667). — *La Clé du Caveau* (air noté n° 648) ne cite pas l'auteur des paroles; l'air noté est celui de *Vous, qui d'amoureuse aventure, courez et plaisirs et dangers*, etc., de *Renald d'Asi*, opéra comique de Dalayrac : « C'est sur cet air, dit P. Capelle, que l'on a composé les paroles du chant : *Veillons au salut de l'Empire* ».

Les *Poésies révolutionnaires et contre-révolutionnaires*, ou *Recueil classé par époques des Hymnes, chants guerriers*, etc. 2 vol. 1821. Tome 1^{er}, p. 153. *Le Salut de la France*, hymne à la Liberté (Veillons, etc.) ne donne pas de nom d'auteur, mais l'air : *Vous qui d'amoureuse aventure*, etc (Dalayrac), et cette note : *Cet hymne, l'un des premiers qui ont produit l'enthousiasme révolutionnaire, se trouvait, avec la musique, chez le citoyen Imbault, rue Saint-Honoré, près l'hôtel d'Aligre*.

La Goulette ancienne et moderne, choix de chans. nation. guerrières, etc., Gar-

nier, 1851, indique le même air de Dalayrac et signe l'Hymne : Ad. S. Boy. — *Biographie portative universelle*, Garnier freres, 1861 : Adrien-Simon Boy, chirurgien en chef de l'armée du Rhin, mort en 1795. On lui doit le célèbre chant : *Veillons au salut de l'Empire*. Il était le fils de P. Boy, habile orfèvre et peintre sur émail, mort à Dusseldorf en 1717.

F. JACOTOT.

..

Damade est dans une erreur tellement complète qu'elle peut donner des craintes sur la source générale de ses renseignements. Il est difficile de comprendre comment il a pu mêler les noms de Chénier et de Gossec à *Veillons au salut de l'empire*.

Boursin n'était pas mieux informé en attribuant à Girey-Dupré les paroles de ce chant. Pour ce qui est des paroles, il n'y a plus de doute aujourd'hui sur le nom de leur auteur, qui n'est autre qu'Adrien-Simon Boy, dont on trouve cette courte notice dans la *Biographie universelle* de Rabbe et Sainte-Preuve : « Boy (Adrien-Simon), ancien chirurgien en chef de l'armée du Rhin, mort en 1795 à Alzey, près Mayence, a publié plusieurs brochures sur son art. La plus estimée est celle qui a pour titre : *Du traitement des plaies d'armes à feu*. Boy est l'auteur de l'hymne composé en 1795 : *Veillons au salut de l'Empire* ». C'est vraisemblablement une erreur typographique qui donne ici 1795 pour la date de ce chant. La vérité est que des 1791 il était inséré dans *l'Orateur du peuple*, journal du chansonnier Girey-Dupré, ce qui a pu faire croire à quelques-uns que celui-ci en était l'auteur, bien qu'il ne manquât pas de donner le nom de Boy.

Quant à la musique, elle était bien de d'Alayrac. Ce compositeur avait fait représenter au théâtre Favart, le 19 juillet 1787, un opéra-comique en deux actes intitulé *Renald d'Asi*, dont le poème avait pour auteurs Radet et Barré. Dans cet ouvrage, le héros amoureux chantait sous les fenêtres de sa bien-aimée une sérénade dont voici les paroles :

Vous qui, d'amoureuse aventure,
Courez et plaisirs et dangers,
Si, de chaleur ou de froidure,
Parfois vous sentez affligés,
Souffrez, endurez, espérez sans cesse ;
Toujours constants, au sort soyez soumis.

D'amour, au sein de la détesse,
Fidélité reçoit le prix.

Je n'oserais pas affirmer que Boy soit tombé d'admiration devant ces vers d'une rare naïserie ; mais la musique que d'Alayrac avait écrite sur eux lui plaisait sans doute, et c'est elle qu'il choisit pour ajuster les paroles de son hymne sur son rythme et sa cadence. Encore lui fallut-il pour cela torturer un peu la mélodie, car ses vers n'ont pas la mesure exacte de ceux de *Renaud d'Art*, comme on peut s'en convaincre par ce premier couplet :

Veillons au salut de l'empire,
Veillons au maintien de nos droits ;
Si le despotisme conspire,
Conspirons la perte des rois.
Liberté ! Liberté ! Que tout mortel te rende
[hommage !
Tyrans, tremblez ! Vous allez expier vos
[forfaits.
Plutôt la mort que l'esclavage !
C'est la devise des Français.

Le 2 octobre 1792, l'Opéra représentait un intermède patriotique intitulé d'abord *l'Offrande à la Patrie*, puis *l'Offrande à la liberté*, qui était une mise en action très ingénieuse et très dramatique de la *Marseillaise*. Le petit almanach les *Spectacles de Paris* mentionnait ainsi cet ouvrage : « *L'Offrande à la Patrie*, scène de Gossec (compositeur) et Gardel (danseur). C'est la chanson *Marseillaise* mise en action. L'amour de la Patrie, première et sublime vertu des Français républicains, devait assurer le succès de cette scène ; elle en a eu beaucoup. Elle est majestueuse, imposante, digne du sujet qu'elle traite. » Dans cet intermède, Gossec, avant de faire entonner la *Marseillaise*, eut l'idée d'introduire *Veillons au salut de l'Empire*, arrangé et orchestré avec éclat, en le faisant chanter par un soldat qui exhortait ses compagnons à courir avec lui aux frontières. Une longue tenue sur le mot *Liberté* fortement accentué, produisait un effet saisissant.

ARTHUR POUGIN.

Même réponse : SABRAUCLAIR.

La virginité de Charlotte Corday (LIX, 498, 683). — En fait de témoignage contemporain sur Charlotte Corday, il n'en est pas de plus intéres-

sant et de plus précieux que celui d'André Chénier :

La Grèce, ô fille illustre, admirant ton cou-
[rage,
Epuiserait Paros pour placer ton image
Auprès d'Harmodius, auprès de son ami ;
Et des chœurs sur ta tombe, en une sainte
[ivresse,
Chanteraient Némésis, la tardive déesse,
Qui frappe le méchant sur son trône endormi.
Il me semble que, si André Chénier avait eu quelque doute sur la virginité de Charlotte Corday, il n'aurait pas écrit : *O fille illustre*.

A l'occasion d'une histoire généalogique de la famille de Touchet, dont je corrige en ce moment les dernières épreuves, j'ai eu occasion de m'occuper du vicomte de Belzunce Major en second du régiment de Bourbon-infanterie, il était pendant la Révolution en garnison à Caen où il protégea longtemps la circulation des grains et apaisa plusieurs émeutes. Trois grenadiers du régiment d'Artois l'ayant accusé de leur avoir fait enlever une médaille qu'ils portaient comme ayant bien mérité de la patrie, il se forma un rassemblement contre lui ; on entoura son logement ; il se réfugia à l'hôtel de ville, mais il en fut arraché par le peuple et massacré en présence des magistrats impuissants. Une femme lui arracha le cœur et le porta en triomphe ; d'autres furies trempèrent leurs mouchoirs dans son sang. Un des assassins plaça la tête du jeune officier au bout d'une pique et la présenta à Mme de Touchet (née Marie-Victoire Angot des Rotours) en lui disant : « Tiens, b..... d'aristocrate, on en fera autant à ton fils ». La noble dame fut tellement saisie et effrayée qu'elle en mourut, le 11 janvier 1790. Marat, dans ses feuilles, avait dénoncé le vicomte de Belzunce comme aristocrate, et Prud'homme, dans son *Histoire des crimes de la Révolution*, dit que « la mort de Belzunce, amant aimé de Mlle d'Armont, plus connue sous le nom de Charlotte Corday, fut le premier moif de la haine de cette jeune fille contre Marat ». Remarquons à ce sujet que plus de trois ans et demi séparent la mort du vicomte de Belzunce de l'exécution de Charlotte Corday (janvier 1790, 18 juillet 1793) et que, s'il y a eu vengeance, elle a été bien tardive.

THÉODORE COURTAUX.

Le sang qui a coulé était-il donc si pur ? (LIX, 387, 572, 622). — Bien qu'elle ne se trouve mentionnée ni dans le compte rendu du *Moniteur*, ni dans l'ouvrage de Buchez et Roux, la parole attribuée à Barnave est exacte. Elle a été reconnue comme telle par Barnave lui-même. Mais il convient de rappeler dans quelles circonstances elle a été prononcée.

Les œuvres de Barnave (en 4 volumes) furent publiées en 1843, par un homme éminent, M. Béranger (de la Drôme), qui était si je ne me trompe, le père de l'ancien ministre de M. Thiers, membre honoré du Sénat actuel. Sainte-Beuve consacra à cet ouvrage *Causeries du lundi*, sa causerie du 8 avril 1850 (première édition, tome II, pp. 25-45). Voici en quels termes l'illustre critique s'est exprimé sur l'incident :

« J'ai dit qu'une parole malheureuse vint, presque des les premiers jours, changer sa situation à l'Assemblée et altérer la candeur de son caractère. Cette parole est celle qui lui échappa dans la séance du 23 juillet 1789, à l'occasion de l'assassinat de Foulon et de Bertier, dont Lally-Tollendal tirait politiquement parti en les dénonçant. « Le sang qui vient de se répandre était-il donc si pur ? » Voilà le mot fameux, le mot inexcusable et fatal qui échappa à Barnave et qui, si on l'isolait, si on le pressait en tous sens, comme l'ont fait ses ennemis, calomnierait étrangement ses instincts et son cœur. « Tous ceux avec qui j'ai vécu, dit-il, ont vu, par mes actions et par mes discours, que je faisais surtout consister « l'élevation du caractère dans ces deux choses, la franchise et la mesure, et si, « dans le cours de la Révolution, j'ai « quelquefois oublié celle-ci, je déclare « que c'est alors seulement que j'ai cessé « d'être moi-même ». Après avoir regretté cette expression irréfléchie, il ajoute dans des pages sincères :

Mais voici, avec la même vérité, le mouvement qui se passa en moi, et comment elle me fut arrachée.

J'ai toujours regardé comme une des premières qualités d'un homme la faculté de conserver sa tête froide au moment du péril, et j'ai même une sorte de mépris pour ceux qui s'abandonnent aux larmes quand il faut agir. Mais ce mépris, je l'avoue, se change en une profonde indignation quand je crois

m'apercevoir qu'un certain étalage de sensibilité n'est qu'un jeu de théâtre.

Voici maintenant le fait.

Avant qu'on parlât dans l'Assemblée de cet événement, Desmeuniers me montra une lettre qui le lui annonçait. J'en fus fortement ému, et je l'assurai que je sentais comme lui la nécessité de mettre un terme à de tels désordres.

Un moment après, M. de Lally fit sa dénonciation. On aurait cru qu'il parlerait de Foulon et de Bertier, de l'état de Paris, de la nécessité de réprimer les meurtres. Non ; il parla de lui, de sa sensibilité, de son père ; il finit par proposer une proclamation.

Je me levai alors ; j'avoue que mes muscles étaient crispés...

« On voit, ce me semble, la situation, l'attitude et le geste des deux parts : d'un côté M. de Lally, celui qu'on a appelé le plus gras, le plus gai, le plus gourmand des hommes sensibles, ce personnage spirituel et démonstratif, à qui un moment d'éloquence généreuse et de pathétique dans sa jeunesse permit d'être déclamateur toute sa vie, ayant le beau rôle des larmes et se le donnant ici comme toujours ; de l'autre côté, un homme jeune, ardent, un peu amer, irrité de voir un mouvement d'humanité devenir une machine oratoire et un coup de tactique ; qu'on se représente les deux hommes en présence, et tout s'expliquera. Mais le mot n'en fut pas moins très fâcheux pour Barnave.

Il fallut toute sa vie et surtout sa mort pour le racheter. Ajoutons seulement que l'excessive sévérité avec laquelle en temps de calme, et du fond de leur fauteuil, bien des gens sont portés à juger de tels accidents, prouverait seulement qu'ils di-raient peut être pis eux-mêmes dans le tumulte et dans l'occasion. » (*Causeries du lundi*, t. II, pp. 32-34.)

Il n'y a rien à ajouter à cette appréciation du pénétrant écrivain qui a rendu pleine justice à Barnave comme à Mirabeau.

LUCIEN DELABROUSSE.

—
Le trésor de Berne en 1798 (LIX, 443, 507, 574, 622, 689). — Des que la question a été posée, j'ai eu l'impression qu'on se trouvait en présence d'une fâcheuse légende. Une épigramme n'est pas, que je sache, une preuve historique. Or, en ce qui concerne Rapinat, il y a bien le récit accusateur de la *Biographie des contemporains*, Rabbe, (tome III), mais

il n'est pas prouvé du tout qu'il ait pris part au pillage de la Suisse, ni qu'il ait partagé les dépouilles de la Suisse, avec son beau-frère Reubell. Le fait rapporté par notre collaborateur P. M., bien placé pour être renseigné exactement, que Rapinat a été conseiller à la cour impériale de Colmar, est de nature à augmenter le doute.

J'ai dans ma bibliothèque un ouvrage qui a pour titre : *Histoire de la Révolution française dans le département du Haut Rhin 1789-1795* (Paris, Durand, 1865, 1 vol. grand in-8°), et dont l'auteur est M. Véron-Réville, conseiller à la cour impériale de Colmar.

À la fin du volume, l'historien donne des « Notes biographiques » sur quelques-uns des personnages qui ont joué un rôle dans le département à l'époque de la Révolution. Voici ce que M. Véron-Réville dit de Rapinat :

RAPINAT (*Jean-Jacques*), né à Colmar, en 1752, avocat au Conseil souverain d'Alsace, avant la Révolution. L'assemblée électorale tenue à Belfort, le 11 novembre 1792, sous la présidence de l'évêque Arbogaste Martin, élut Rapinat président du tribunal criminel du Haut-Rhin. Au mois de germinal an II (avril 1794), il fut remplacé dans ses fonctions par Bouct. Sous le Directoire, Rapinat, qui était beau-frère de Reubell, remplit en Suisse une mission qui souleva contre lui de vives récriminations. Ces griefs étaient-ils fondés ? M. de Golbéry assure qu'il revint de Suisse plus pauvre qu'il n'y était allé, et qu'il a été bien injustement calomnié. Une pareille garantie, venue de si haut, nous suffit, quelles qu'aient pu être d'ailleurs les causes de l'antipathie que cet homme a toujours inspirées à ses concitoyens. Juge à la cour de justice criminelle du Haut-Rhin, en l'an XIII ; conseiller à la cour impériale, de 1811 à 1816, Rapinat est mort à Sigolsheim, au mois de mai 1817. (p. 287).

M. de Golbéry, sur l'autorité duquel s'appuie M. Véron-Réville, a été successivement procureur impérial à Colmar, conseiller à la Cour royale de cette ville en 1820, puis procureur général près la Cour royale de Besançon sous la monarchie de Juillet, et a représenté le Haut-Rhin à la Chambre des députés du règne de Louis-Philippe. Traducteur de Niebuhr, il est l'auteur d'ouvrages estimés de jurisprudence, d'histoire et d'archéologie.

LUCIEN DELABROUSSE.

On prétend généralement que Rapinat est né à Colmar en 1752. Or, d'après son acte de mariage qui se trouve dans les archives de Colmar, il est indiqué comme Jacques Rapinat, de Wissembourg, fils de Guillaume Rapinat et de Madeleine Schlick, domiciliés à Wissembourg (10 novembre 1783).

Il épousa Marie-Caroline Mouhat, fille de Jean-Jacques Mouhat, procureur du Conseil souverain, et de Marie-Françoise Fapigny. Avocat au Conseil souverain d'Alsace, président du tribunal criminel du Haut-Rhin, de novembre 1792 à avril 1794, commissaire civil du Directoire en Suisse, juge à la cour de justice criminelle du Haut-Rhin en l'an XIII, conseiller à la cour de Colmar de 1811 à 1816, il est mort à Sigolsheim (Haut-Rhin) en mai 1817. Il dut à son beau-frère Reubell, Constituant, Conventionnel, et membre du Directoire, les situations qu'il occupa au début de la Révolution et sous le Directoire. Son nom est complètement oublié en Alsace. Il jouissait d'une détestable réputation à la suite de sa mission en Suisse ; il avait été l'objet du quatrain :

Un pauvre Suisse que l'on ruine
Demandait que l'on décidât
Si Rapinat vient de Rapine
Ou Rapine de Rapinat.

P. M.

P.-S. — Dans le cimetière de Sigolsheim, non loin de Colmar, sur une tombe couverte d'une pierre horizontale, on lit l'inscription suivante :

« A
« Jacques Rapinat
ancien conseiller à la Cour d'Appel de Colmar, mort le 20 Mai 1817, à l'âge de 62 ans, il a laissé une épouse et une fille inconsolables. Priez pour son âme. »

P. M.

Le quatrain sur le citoyen Rapinat, exactement reproduit dans l'*Intermédiaire* du 10 mai (LIX, 689), est de Philippe Bridel, pasteur de Montreux, auteur du *Conservateur suisse*, qui a si spirituellement flétri la Révolution en son pays.

Rapinat, dans une conversation tenue en présence de Reinhard, plus tard bourgmestre à Zurich, s'intitulait lui-même *l'un des trois coquins privilégiés du gouvernement de la République française* : les

deux autres étaient Rouhière et le général Schauenburg.

M. Daguët, qui nous fournit ces renseignements, dans son *Histoire de la Confédération suisse* (1880, II, 302, n° 2), n'a pas donné le véritable texte du fameux quatrain. HYRVOIX DE LANDOSLE.

Invasion de 1814; écrits sur cet événement (LIX, 115, 234, 286, 343, 514, 628, 689 — J'ai sous la main un ouvrage qui a pour titre : *Les premiers combats de 1814. Prologue de la Campagne de France dans les Vosges*, par Félix Bouvier, avec un portrait et une carte (Paris, librairie Léopold Cerf, 1895, 1 vol in-18). Dans ce livre de 150 pages, écrit avec clarté d'après les documents des Archives de la guerre, le savant historien de la guerre d'Italie montre comment l'extraordinaire activité et l'audacieux génie que déploya Napoléon durant la campagne de France demeurèrent inutiles.

Il avait, dit-il, laissé s'enfuir l'occasion en abandonnant sans défense sérieuse les deux grands obstacles que la nature oppose, en Lorraine, à l'invasion, obstacles si faciles à rendre inexpugnables ; ce rempart, les pentes hérissées des Vosges ; et ce large fossé, le cours du Rhin... Le Rhin et les Vosges cédés à l'ennemi, c'était la partie en Champagne, d'avance plus qu'à moitié perdue. La grande route de France était ouverte à l'invasion.

Cinquante-six ans plus tard, encore sous le règne d'un Bonaparte, la même faute, l'abandon du rempart des Vosges, eut le même dénouement. Le livre que vient de publier M. Alfred Duquet, *Frieschwiller*, vigoureusement écrit et d'une démonstration éclatante, fait voir que cette faute du maréchal de Mac Mahon amena en grande partie la défaite définitive de la France. LUCIEN DELABROUSSE.

Une fille adoptive de Mme Tascher, de la Pagerie (XLVII ; XLVIII ; XIX 690). — Il vient de paraître un ouvrage du Dr Pichevin qui répond peut être à la question. *L'impératrice Joséphine*, chez E. Blondel La Rougery, 7 rue Saint-Lazare, portrait, fac-similé 5 fr.]

L'*Eclair* a fait l'analyse suivante du chapitre concernant la prétendue fille naturelle de Joséphine :

Par l'entremise d'une certaine tante Renau-

din, dont M. Pichevin parle avec un respect excessif, Marie-Rose Tascher de la Pagerie, que Napoléon appela Joséphine, fut mariée, on le sait, à Beauharnais. Le garçon avait accepté sans grand enthousiasme, et la jeune fille avait obéi aux suggestions de sa famille, plus qu'à celles de son cœur, en traversant les mers pour venir au-devant de ce Prince Charmant, inconstant et volage. L'époux trouva la jeune femme timide, gauche, de manières effacées et de culture insuffisante : il lui sut mauvais gré d'être assez peu femme du monde pour lui reprocher ses cascades contumères. Sous l'empire d'une maîtresse plus adroite à le juguler, il fit à la Martinique cette enquête sur la jeunesse de sa femme, dont les témoins accusateurs ne furent que des esclaves soudoyés par lui.

C'est ce que le docteur Pichevin établit, qui a retrouvé la maîtresse du vicomte de Beauharnais, qui a appris son nom qu'il croit devoir nous taire. Et d'ailleurs, au pied de l'échafaud, pris de remords, le vicomte de Beauharnais, n'écrira-t-il pas à celle qu'il connaît si bonne, à son ex-femme : « Adieu, mon amie. Console-toi par nos enfants. Adieu, tu sais ceux que j'aime ; sois leur consolateur et prolonge, par tes soins, ma vie dans leur cœur. »

La réhabilitation de l'épouse calomniée est là tout entière.

Cependant, il restait un point à éclaircir. Joséphine était retournée à la Martinique un peu soudainement. Quelques historiens se sont demandé si elle n'était pas allée y cacher une situation intéressante.

Ce qui donnait corps à cette hypothèse, c'est la trouvaille faite après le 4 septembre, aux Tuileries, du billet suivant qu'un M. Blanchet, du Havre, adressait en 1857 à M. Moequet :

« Le 17 mars 1786, à Rivière-Salée (Martinique), Joséphine de Beauharnais donnait le jour à une enfant naturelle, du sexe féminin, qui fut baptisée sous le patronage du sieur Charles Tascher de la Pagerie et de dame Rose-Claire Sanoye Tascher de la Pagerie, père et mère de Joséphine, et adoptée par Mme Rose-Claire Sanoye Tascher de la Pagerie.

« Par un décret, en date du 8 mars 1808, l'empereur Napoléon 1^{er} dota cette enfant qui épousa, le 12 mars de la même année, le sieur Fr. Blanchet négociant à Port-Royal.

« De ce mariage sont nés deux enfants, mon frère et moi »

Naturellement, cette requête n'était qu'une demande de fonds. Elle faisait le chapitre.

L'enfant dont il s'agit était connue au pays sous le nom de Fifi Benaguette. Elle avait été trouvée sous un tamiaier

planté devant la maison d'habitation de la famille La Pagerie.

Or, M. le docteur Pichevin a retrouvé aux Archives des Colonies, l'acte de mariage de Benaguette. Le voici :

« Acte de mariage de M. Jean Blanchet âgé de quarante-cinq ans, né à Chambéry, département du Mont-Blanc, le vingt-deux mars mille sept cent soixante-trois, commis principal de la marine, secrétaire de Son Excellence, le capitaine général de la Martinique, demeurant à Fort-de-France, majeur, fils de M. Jean-Baptiste Blanchet et de la dame Marthe Girin, mariés, et demeurant à Saint-Jean-de-Moisons, département de l'Isère, et de la demoiselle Marie-Joséphine Benaguette, âgée de vingt-deux ans, née au quartier de la Rivière-Salée, de cette île, le dix-sept mars mil sept cent quatre-vingt-six, majeure, demeurant à Fort-de-France, fille naturelle de Marie-Louise Benaguette, veuve Chanoit, demeurant à la Rivière-Salée. »

Si Benaguette n'a pas de père avoué, elle a une mère : voilà un point acquis.

Cette mère était quelque servante : la famille La Pagerie recueillit la mulâtresse, comme cela se produisait fréquemment dans les familles blanches. Fifiue était de ces petits êtres qui, sur l'habitation, vivaient dans l'intimité de la maison.

L'impératrice, qui l'avait vue lors de son voyage, avait conservé son souvenir. Quand mourut Mme de la Pagerie, Joséphine prit quelques dispositions pour récompenser les serviteurs de sa mère. Napoléon écrivit de sa main, à ce sujet, et remit au ministre de la marine, l'amiral Decrès, qui la transmit au préfet colonial de la Martinique, cette note : « Les deux nègres ou négresses qui étaient le plus attachés à Mme de la Pagerie recevront la liberté.

« La demoiselle de dix-huit ans, enfant trouvée, que Mme de la Pagerie avait recueillie et adoptée, sera mariée convenablement et elle sera dotée de quarante à soixante mille francs. »

Ces ordres furent exécutés. On trouva un mari, le nommé Blanchet, commis principal de la marine, aux appointements de 2.400 fr. et secrétaire particulier de l'amiral Villaret de Joyeuse. C'était, lui aussi, un protégé de M. de la Pagerie.

Benaguette, qui avait non 18 ans mais 22 ans, épousa M. Blanchet.

L'acte de mariage détruit l'hypothèse de la maternité de Joséphine : Benaguette y est dite née le 17 mars 1786. Or, en 1786, Joséphine était encore en France. Son voyage à la Martinique — tous les papiers de famille en font foi — se place en 1788. Quand elle arriva à la Martinique, Benaguette avait deux ans.

Les bataillons de femmes sous la Commune (LIX, 275, 405, 464, 578, 690). — En 1870-1871, j'habitais avec ma famille, 40, rue d'Ulm, où j'ai été le témoin attristé des deux sièges de Paris. Le mercredi 24 mai 1871, les Versaillais s'emparèrent du Panthéon qui était défendu par cinq barricades : la première au coin de la rue des Grés (aujourd'hui rue Cujas) et du boulevard Saint-Michel ; la seconde au coin de la rue Soufflot et du boulevard Saint-Michel ; la troisième au coin du même boulevard et de la rue d'Enfer (aujourd'hui rue Denfert-Rochereau) ; la cinquième à l'intersection des rues d'Ulm et des Feuillantines. Peu avant le combat, les gardes nationaux crièrent : « Citoyens, fermez vos persiennes ; nous tirerons sur les fenêtres dont les persiennes ne seront pas fermées ». J'entendis aussi une femme qui, sous mes fenêtres, jetai ce cri héroïque : « *Citoyens, il faut mourir pour la Commune* ». Les Versaillais avaient monté du canon dans le palais du Luxembourg, d'où ils canonèrent la barricade de la rue Soufflot. Les communeux ripostèrent à coups de fusil et le satyre dansant qui fait face à la place de Médicis reçut plus d'une balle. Il a été ensuite restauré et remis en place. Quand cette barricade fut suffisamment démantelée, les Versaillais, après avoir rampé jusqu'à la grille du Luxembourg, l'enlevèrent à la baïonnette, ainsi que celle de la rue Gay-Lussac. Je savais les caves du Panthéon pleines de poudre, qu'il pouvait sauter, avec lui tout le quartier, et j'avais fait le sacrifice de ma vie. Quand la poudrière du Luxembourg fit explosion, de nombreuses portes du quartier furent enfoncées, des milliers de vitres volèrent en éclats. Sous la pression de l'air, les deux fenêtres de mon salon s'ouvrirent et ma mère paralytique arrachée de son fauteuil. C'est alors que j'eus la curiosité de regarder dans la rue et que je lus aussitôt couché en joue par un communeux ; le coup heureusement ne partit pas.

Le lendemain, en compagnie de mon frère Frédéric, aide-major au fort d'Ivry, et d'un ami, je visitai le champ de bataille, jonché de morts, tous étendus sur le dos et dépouillés de leurs armes et de leurs chaussures. Les communeux avaient aussi du canon ; pour le traîner ils réquisitionnèrent, à l'écurie des omnibus de la

rue d'Ulm, deux chevaux et un garçon d'écurie dont les cadavres jonchaient plus tard le sol de la rue Gay-Lussac. Le 25 mai au soir, une pluie torrentielle lava le quartier.

TH. COURTAUX.

Le régiment de Rouergue (Infanterie) de 1749 à 1759 (LIX, 555, 675). — Rouergue infanterie créé en 1667, sous le nom de Montpeyroux, son premier colonel prit en 1671 le nom de la province de Rouergue. Je ne trouve pas les garnisons de Rouergue de 1749 à 1755. Cette année là (1755) le régiment était au camp de Richemont sur la Moselle, en 1756, et 1757 à l'île d'Oléron. Il alla à l'armée d'Allemagne en 1759 et s'illustra à Minden où il subit de grosses pertes. Son colonel Héraut de Séchelles, fut mortellement blessé, cinq autres officiers furent tués et treize autres blessés.

A Warbourg le 31 juillet 1760, Rouergue se distingua de nouveau et fit une très belle retraite qui lui coûta 800 hommes et 33 officiers hors de combat.

Pendant la Révolution, le 1^{er} bataillon de Rouergue non encore amalgamé entra en 1797 dans la 55^e demi-brigade, le 2^e entra en 1794 dans la 116^e, entrée elle-même en 1794 dans la 84^e demi-brigade.

COTTREAU.

Chabrillan cavalerie, Chabrillan dragons (LIX, 555, 676). — Chabrillan cavalerie, 33^e de l'arme en 1740 avait été créé en 1672 et avait toujours porté le nom de ses colonels successifs. En 1740, M. le marquis de Chabrillant en était mestre de camp depuis le 25 février 1738. Uniforme : habit et manteau gris blanc doublés de rouge, parements et revers rouges, boutons de drap gris blanc demi plats, buffle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de panne rouge, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage du cheval rouge bordé de blanc.

6 étendards de soie rouge, soleil et devise du roi, brodés et frangés d'or.

Ce régiment a été réformé le 1^{er} décembre 1761 et incorporé dans Royal Cravattes.

Le comte de Chabrillant (Jacques Aymar de Moreton) devint, en 1761, colonel d'un régiment de Dragons levé en 1676 sous le nom de Barbezieres Dragons et qui prit le nom de Chabrillant en 1761 et le

perdit en 1763 pour s'appeler Montecler, et enfin Dragons de Monsieur en 1774, 13^e Dragons en 1790.

En 1763 : habit et collet verts, doublure verte, revers et parements aurore, poche en long garnie de 3 boutons, 3 au parement, 6 au revers par 1 2 et 3. 4 au-dessous, veste de drap chamois doublure de cadis blanc, patelette aurore liserée de blanc, culotte chamois, boutons blancs n^o 15 casque, équipement du cheval vert bordé d'un galon de laine à chaînette blanc, fond plein violet. COTTREAU.

Meudon, Bellevue, le Val Fleury (LIX, 667). — D'intéressants renseignements sur Mesdames, filles de Louis XV, à Bellevue se trouvent dans le *Journal du comte de Diesbach* (1760-1811), publié dans la *Vérité* des années 1896-1897. Voir le feuillet de ce journal du 11 janvier 1897.

C. DE LA BENOTTE.

J'ai vu, il y a deux ou trois ans, dans l'étude de maître Bachelez, notaire à Meudon, une superbe collection de dessins, tableaux et gravures, représentant la résidence royale de Meudon. Le vicomte de Grouchy la connaît-il ?

FROMM, de l'Univers.

Les « châteaux de la Touche » (LIX, 611). — M. de Pellerin de la Touche pourrait, sans doute, donner satisfaction au questionneur M. E.

Emplacement de la salle provisoire des Variétés Amusantes au Palais-Royal (LIX, 668). — Voici quelques notes glanées dans *Histoire au Théâtre du Palais Royal*. Eug. Hugot, Paris, Ollendorf 1886. Puissent-elles contribuer à éclaircir la question.

Le duc d'Orléans loua aux sieurs Gaillard et Dorfeuille un emplacement qui répondait à une partie de la cour intérieure actuelle du Palais-Royal. Ces directeurs y firent construire une salle en bois et transporterent là leur privilège des *Variétés amusantes* : elles furent inaugurées le 1^{er} janvier 1785.

Non seulement la salle était peu digne d'elles, mais encore elle inspirait une grande terreur d'un embrasement subit d'autant plus à craindre qu'elle communiquait à des échoppes de bois doublement rangées sur deux piles.

Goldoni constate dans ses *Mémoires* que

les Variétés Amusantes n'en connurent pas moins un aussi grand succès qu'à la foire Saint-Laurent et au boulevard Saint-Martin (coin de la rue de Lancry) d'où elles venaient. La salle en bois fut démolie dans les premiers mois de l'année 1790.

MAURICE HALOCHE.

Je tire ces lignes de la notice sur Dorfeuille insérée dans la *Biographie universelle et portative des contemporains* :

.... Dorfeuille s'associa avec Gaillard, gendre de Carlin et directeur du spectacle de Lyon, et tous deux se chargèrent de l'exploitation de deux théâtres de Paris, les Variétés-Amusantes, au coin de la rue de Bondy, et l'Ambigu-Comique. Le premier fut remplacé par celui qui fut ouvert le 1^{er} janvier 1785, au Palais-Royal, à l'endroit où est aujourd'hui la galerie vitrée. Le nouveau théâtre des Variétés ayant prospéré, Dorfeuille et son associé firent bâtir la salle actuelle, dont l'ouverture eut lieu en 1790, et qui, après avoir porté successivement les titres de théâtre des Variétés, de Palais-Royal, de Théâtre Français de la rue Richelieu et de théâtre de la République, est aujourd'hui le seul Théâtre-Français, en attendant qu'on en rétablisse un second à la place de cette foule de théâtres de vaudevilles.

On voit donc que la salle provisoire des Variétés-Amusantes, de Gaillard et Dorfeuille, était établie sur l'emplacement de l'actuelle galerie d'Orléans.

A. P.

Rectification du nom patronymique. — Moyens pratiques (LIX, 611). — En présence de l'insuffisance fréquente des mentions des actes de l'état civil, les personnes qui en sont victimes peuvent néanmoins arriver à la constatation de leur droit, en provoquant la reconnaissance de la légitimité de leurs prétentions ; et cela par application de la loi même du 28 mai 1858, et des circulaires ministérielles des 19 juin 1858 et 22 juillet 1874.

Quand aura-t-on donc le droit de modifier, ou plutôt de rectifier la forme du nom que peuvent donner à tort les actes de l'état civil, ou autres documents ?

Lorsqu'il aura été justifié d'une manière légale, qu'indépendamment de la constatation des dits registres, ou actes, on possède un nom différent de celui sous lequel on y a été désigné.

Or, en matière de nom, on n'a légalement le droit de porter que le nom inscrit dans les actes de l'état civil ; on ne peut en porter un autre, que lorsque l'existence de ce droit aura été constatée de manière à faire échec à la présomption de l'acte de l'état civil.

Il y a trois moyens légaux d'obtenir ce droit, c'est :

1^o Par l'autorisation de *changement, substitution ou addition* d'un nom, avec ou sans particule, — qui ne peut être obtenue que par décret rendu en Conseil d'Etat, sur avis nécessaire du dit Conseil. Et le droit de régler les demandes en collation, vérification, confirmation et reconnaissance de titres nobiliaires, a été conféré au Conseil d'administration établi auprès du garde des sceaux, ministre de la Justice, par décret du 10 janvier 1872, supprimant le Conseil du sceau des titres que le décret du 8 janvier 1859 avait rétabli.

2^o Par les décisions de justice rectifiant les actes de l'état civil ou en dressant de nouveaux. V. art. 76, 92, 99 à 101 c. c. ; et 855 à 858. C. P. — *La demande en rectification de nom est toujours facultative.*

3^o Par la prestation de la preuve, par actes authentiques, du droit à la possession du titre ou du nom, auxquels le réclamant a droit.

Ce dernier mode, dont l'application est facilitée aux citoyens par la circulaire du 19 juin 1858, et celle du 22 juillet 1874, permettra, par la *présentation de titres authentiques*, de conserver la véritable forme du nom de famille et de mettre un terme à sa modification arbitraire. La légitimité et la légalité de ce moyen de preuve, sont basées sur les termes mêmes de la loi de 1858, et comme le corollaire des expressions *sans droit* qui s'y trouvent insérées.

D'après la jurisprudence constamment appliquée, *tous actes authentiques, peuvent servir à fonder la propriété d'un nom*. De plus, la possession d'un nom se prouve par des registres, actes ou monuments publics, (art. 1317, 1319, du c. c.)

Or, la constatation d'un fait, la preuve et la forme de la possession d'un nom, peuvent s'établir par les *actes de notoriété dressés en présence de témoins et sur le vu de pièces authentiques*.

— C'est un instrument de preuve par excellence, qui rentre dans la catégorie de

ceux énumérés par les art. 1317 et 1319 du code civil, et qui, en conséquence, fait pleine foi de la véracité et de l'authenticité des déclarations qu'il renferme.

En cette qualité, il est permis de s'en servir comme moyen de preuve de la possession d'un nom; et en l'absence d'un jugement de rectification de l'état civil, son usage est indispensable pour l'exercice du droit revendiqué.

Dressé soit devant notaire ou par le juge de paix, il aura l'énorme avantage :

1° *Au point de vue des compétitions d'héritages* : de reconstituer la situation généalogique des membres d'une famille, en remontant aussi haut que le permettront les titres retrouvés ;

2° De conserver et de garantir de toute perte ou dispersion, de précieux souvenirs domestiques ;

3° Et de permettre à toute époque, de recourir aux preuves indiscutables qu'il peut fournir, pour justifier de la propriété d'un nom, d'une situation d'état civil, d'une qualité d'héritier, ou d'un titre contesté.

PRETTY.

Alliances et parentés avec la famille de Jeanne d'Arc (LIX, 446, 563, 621, 692). — Sur ce sujet on consultera avec fruit dans les *Archives des Collectionneurs d'ex-libris et de reliures artistiques*.

1° *Les ex-libris anciens aux armes de Jeanne d'Arc*, de M. A. Benoît, novembre 1894.

2° *Ex-libris aux armes de la famille de Jeanne d'Arc* de M. de Braux, août 1902.

3° *Les ex-libris du Chemin de la Tour*, par M. Billot de Goldlin, mai 1909.

PAUL COMBES.

Comte de Bellemare d'Albon en 1766 (LIX, 611). — Ou peut-être : d'Ablon. Les Bellemare sont une vieille, chevaleresque et très nombreuse famille du Pays d'Auge et du Lieuvin normand. Cependant au XVIII^e, ce sont des Brévedent qui sont seigneurs d'Ablon. (Canton de Honfleur, Calvados).

On connaît les Bellemare, marquis de Courseulles, les seigneurs de Valhébert, les seigneurs de Duranville, de Saint-Cyr, du Buquet, etc...

G. L. H.

De Belloy, archevêque de Paris. Ses armoiries (LIX, 669). — Consultez mon *Armorial des Prélats du XIX^e siècle*, vous y verrez la solution cherchée, avec les variantes. Le *d'argent à 4 bandes de gueules* est une erreur.

SAINT-SAUD.

Je suis surpris que S. Y. n'ait pas eu recours à l'ouvrage de Saint-Saud, *Armoria des Prélats français du XIX^e siècle*. Il l'a certainement sous la main ; consultons-le pour lui.

Belloy (famille) porte : *de gueules, à sept losanges d'or* (3, 3, 1).

L'archevêque n'avait, lui, que *4 losanges* (3, 1) *d'argent ; franc-quartier d'azur, à la croix pattée d'argent*.

L'écu d'argent à quatre bandes de gueules, paraît être une mauvaise lecture des armoiries de Monseigneur de Quélen, successeur médiat de Monseigneur du Belloy au siège de Paris, qui sont *fascé d'argent et de gueules de dix pièces*.

Extrait de l'*Armorial de l'Empire français* :

COMTE ARCHEVÊQUE, DE BELLOY, cardinal, comte de l'Empire : *de gueules à quatre losanges d'argent, placés trois et un ; franc-quartier de comte archevêque*.

Signes extérieurs : Toque de velours noir, retroussée de contre-hermine, avec porte-aigrette or et argent, surmontée de cinq plumes, accompagnée de quatre lamb. equins, les deux supérieurs en or, et les deux autres en argent, surmontés d'un chapeau rouge à larges bords, avec des cordons de soie de même couleur, entrelacés l'un dans l'autre, pendants aux deux côtés de l'écu, et terminés par cinq houppes chacun (1, 2, 3, 4, 5, comme dans l'ancien blason) ; franc-quartier à dextre d'azur, à la croix patée d'or.

F. JACOTOT.

Les trois branches principales de cette famille portaient des armes différentes. En 1747, le marquis de Belloy auteur d'une généalogie très détaillée de sa maison, démontra que Garin de Belloy, qui vivait dans les XII^e et XIII^e siècles, porta indifféremment dans ses sceaux les triples armoiries que s'attribuèrent pour se distinguer les unes des autres, les trois branches principales issues de lui. Ainsi Belloy-Morangles porte : *De gueules à sept losanges d'or, 3, 3 et 1* Belloy de Candas, Amy, Francières

et Castillon, porte : *d'argent à quatre bandes de gueules*, et Belloy Saint-Léonard, porte : *d'argent à trois fasces de gueules* (*Nobiliaire de Pontbieu et de Vi-meu*, par le marquis de Bellevue).

Jean-Baptiste de Belloy appartenait à la branche aînée de Morangles et en porte les armes comme évêque de Marseille et archevêque de Paris ; l'Empire réduisit la nombre des losanges à quatre et y ajouta le franc-quartier de comte archevêque. Il ne semble donc pas que le fer de reliure, décrit par Guigard, puisse être attribué à l'archevêque de Paris, ainsi que deux ex-libris anonymes dont l'un est identique au fer à dorer et l'autre porte les mêmes armes, sans aucun ornement extérieur. Toutes ces pièces paraissent avoir été exécutées au commencement du XIX^e siècle et c'est dans la branche de Francières qu'il faut en rechercher le propriétaire. La généalogie donnée dans le *Nobiliaire* précité s'arrête au XVIII^e siècle.

PALLIOT LE JEUNE.

Les armoiries de ce prélat sont incontestablement : *de gueule à sept losanges d'or*, c'est ainsi qu'elles sont données dans l'*Armorial des évêques de Marseille* du savant et regretté M. Albanès. D'autre part il se pourrait qu'il y eut plusieurs familles du Belloy ou de Belloy car l'attribution que fait M. Guigard existait déjà dans le *Dictionnaire Héraldique* de Migne col. 75, où l'on donne comme armoiries de Belloy : *d'argent à quatre bandes de gueule*. La famille était originaire de Picardie et Ile de France. De plus, la famille de Gabriac porte, elle aussi, *de gueule à sept losanges d'or*, 3, 3, 1, ce qui rend le problème plus compliqué. A. B.

J. E. V. Bully (LIX, 668). — Il paraît fort improbable que J.-E.-V. Bully et J.-V. Bully soient une seule et même personne. Jean-Vincent Bully qui, dit Larousse, servit de type à Balzac pour son César Birotteau, tenait, sous la Restauration, une modeste boutique à l'angle des rues Saint-Nicaise, aujourd'hui disparue, et Saint-Honoré. Le voisinage des Tuileries lui fut fatal.

Il venait d'inventer son vinaigre, quand éclata la fatale insurrection de juillet 1830. Les héros des trois *glorieuses* se firent la main par le saccage de l'humble parfumerie.

Ruiné, Bully vendit la recette de son vinaigre et consacra le reste de sa vie à désintéresser ses créanciers.

En ce temps, le journal le *Rénovateur* fusionna avec la *Quotidienne*. M. de Lostanges, gérant des deux feuilles réunies, pourvut le parfumeur d'un emploi de garçon de bureau. Là, pendant quinze ans, Bully mena une existence où l'abnégation atteignait à l'héroïsme. Il ne vécut désormais que de pain et de lait, dormant sur un fauteuil dans l'antichambre et, sa dépense prélevée — 50 à 60 centimes par jour — abandonnait à ses créanciers le surplus de ses appointements de 90 francs.

L'âge arriva avec son cortège d'infirmités. Jean-Vincent alla mourir à l'hôpital de la Charité, vers 1845. M. de Lostanges suivit, à peu près seul, le triste convoi de l'homme de bien dont l'invention devait faire quatre ou cinq fois la fortune de ceux qui en héritèrent.

Quant à J.-E.-V. « professeur de sténographie », je n'ai rien su trouver sur lui. F.

Mémoires de Jean Cavalier (LIX, 669). — A ce propos, M. Albert Hugues, qui cherche des renseignements sur l'entrevue de Villars et de Cavalier à Saint-Geniès de Malgoirès, le 31 mai 1704, sait-il que cette entrevue ne vint qu'après des pourparlers très sérieux qui eurent lieu à trois reprises, à l'auberge du Luxembourg, près de Nîmes et au jardin des Récollets à Nîmes. Ces trois entrevues de Villars et de Cavalier aboutirent à un traité (signé le 17 mai 1704) qui, mal respecté, laissa renaître la guerre des Camisards. Mais ces entrevues consenties par Louis XIV, ont cependant un intérêt historique autrement grand que cette rencontre à Saint-Geniès de Malgoirès où Villars ne fit que montrer que de la colère contre une guerre de fanatisme qu'aucune paix ne pouvait arrêter.

JEAN PUGET.

Les *Mémoires de la guerre des Cévennes sous le colonel Cavalier*, publiés en anglais de son vivant, en 1725, ne sont pas son ouvrage. Un réfugié français, nommé Galli, en est l'auteur. Dr BILLARD.

J'ai eu récemment entre les mains l'édition anglaise publiée vers 1724.

Jamais il n'a été donné d'édition française de ces *Mémoires* que Larousse dit avoir été écrits par un réfugié de Nîmes, nommé Galli et mériter peu de confiance. Ce n'est pas mon opinion. J'ai étudié le manuscrit français des Archives royales de La Haye, je connais à fond le pays où Cavalier s'est battu, et son récit me paraît concorder avec l'*Histoire de la guerre des Camisards* d'Antoine Court. Le manuscrit de La Haye, incomplet de la préface anglaise, n'est pas autographe. Écrit d'une excellente plume de copiste, au commencement du XVIII^e siècle, il est venu aux Archives royales à la mort d'un pasteur de l'Eglise wallonne, chapelain de la cour, vers 1820. MARCELLIN PELLET.

Les *Mémoires* de Cavallier ont été publiés à Londres en 1726, sous ce titre : *Mémoires of the Wars of the Cévennes under col. Cavallier in défense of the Protestants persecuted in that country, etc., Written by colonel Cavallier*. Un vol. in-8^o de 348 p. plus une dédicace VIII à Lord Carteret ; la préface IX à XIV ; les noms des souscripteurs XV à XXIV, et une carte des Cévennes. Le livre parut à Londres : *Printed for, J. Stephens, 1726*. Une seconde édition parut en 1727, reproduisant exactement la première, sauf cette modification *By colonel Cavallier* au lieu de *Written*. Le nom de l'éditeur n'est plus le même : *Printed for, J. Stephens, 1727*.

A ma connaissance ce livre n'a jamais eu de traduction française imprimée, au moins de très sérieuses recherches ne m'ont pas permis de la découvrir. Mais lorsque Court écrivit son *Histoire des troubles des Cévennes*, que publia son fils Court de Gebelin, il fit faire une traduction, du reste très fautive, des *Mémoires* de Cavallier qui est conservée à la Bibliothèque de Genève et dont une copie se trouve à la Bibliothèque de la Société de l'histoire du Protestantisme français.

Quant au livre anglais il est la traduction du manuscrit original de Cavallier dont celui-ci avait fait présent à son ami Duplan, manuscrit qui semble perdu.

Mais il existe aux Archives de La Haye un manuscrit qui me semble avoir été le premier essai de la rédaction des *Mémoires*, car si la traduction anglaise le reproduit le plus souvent, elle contient cependant de très nombreuses additions, comme elle

présente aussi quelques omissions. Mon impression est que le texte anglais donne la rédaction définitive des *Mémoires* et doit seul faire autorité, car il a été accepté par Cavallier qui habitait l'Angleterre depuis vingt ans était parfaitement à même de contrôler l'exactitude de cette traduction. Je me permettrai d'ajouter que je viens de terminer la traduction des *Mémoires of the Wars of the Cévennes* et que j'en prépare la publication. Il est à remarquer que le manuscrit de La Haye n'est pas de la main de Cavallier dont l'écriture est bien connue. FRANK PUAUX.

J'écris Cavallier et non Cavalier car le célèbre camisard signait le plus souvent ses lettres de cette manière.

La mort d'Elfride Clarke (orthographe rectifiée) (LIX, 775). — Il faut lire Elfride et non Elpide.

Jean Clemenceau, imprimeur (LIX, 336, 475, 520, 591). — A propos d'une question sur « Jean Clemenceau, imprimeur », M. le comte de Guenyveau fait la remarque suivante :

« Le Grand et le Petit Lay consti-
« tuent deux cours d'eau les plus impor-
« tants et les plus centraux de la Vendée,
« qui, à la disparition des anciennes pro-
« vines, eût reçu, dit-on, le nom de dé-
« partement des Deux-Lays, sans le phy-
« sique peu avantageux de deux de ses
« représentants. »

Amusante anecdote ! Pourrait-on avoir des détails complémentaires ? Comment s'appelaient les deux représentants disgraciés de la nature ?

A noter que le département de la Vendée, qui aurait pu s'appeler les Deux-Lays, est limitrophe du département qui s'appelle les Deux-Sèvres.

GROS MALO.

Le colonel de Collasseau (LIX, 557, 607). — A titre documentaire, je mentionne :

M. de Collasseau de la Machefollière, époux de Marthe de Montplard, d'où :

a) Prosper-François-Marie-Augustin de Collasseau de la Machefollière, chevalier, capitaine au corps royal d'artillerie, épouse à Bazonges (Sarthe) le 5 février 1771, Marie-Françoise Gilles de la Bérardière.

b) Modeste, religieuse de Notre Dame, professe au couvent de la Flèche, 19 juin

1744 ; supérieure de ce monastère de 1774, à 1792, morte le 23 janvier 1792.

(Paul Calendini. *Le Couvent des filles de Notre-Dame-de-la-Flèche*. 1622 1905. La Flèche, 2^e édit. 1905, in-8^o passim).

Collasseau, en Anjou, blas'onne : *d'argent à la rose de gueules boutonée d'or, feuillée et tigée de sinople, accompagnée de trois molettes de sable : deux en chef, une en pointe.*
LOUIS CALENDINI.

Famille de Crény (LIX, 612). —
Extrait du *Gaulois* du 7 mai 1909 :

On a célébré hier, en l'église du Val-de-Grâce, les obsèques du marquis de Crény, chef d'escadron d'état-major en retraite, officier de la Légion d'honneur.

Le deuil était conduit par le comte de Janzé et le vicomte Léon de Janzé, ses cousins. L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise.

Pour extrait conforme :

J. G. T.

Adressez-vous à M. de Guétières, Chât. de Saint-Pierre-Azif (Calvados).

G. LE H.

Danton et ses descendants (T. G., 260 ; LVII ; LVIII, 22, 133). — En réponse à la question posée (LVIII, 133) par notre confrère G. La Brèche, j'extrais de deux coupures de journaux New-Yorkais de 1898, intitulées, l'une « Mariages notables d'Avril » et l'autre « Un descendant du révolutionnaire Français Danton épouse Miss Greentree » les renseignements suivants :

Dans l'église catholique romaine de Sainte-Croix, dans la 42^e rue Ouest, entre les 8^e et 9^e Avenues, Miss Catherine Mary Greentree, fille de M. et Mme Théodore Greentree, a épousé Ferdinand Danton, J^e, de cette ville. Le R. P. Richard J. Keefe, de la paroisse et président du Lycée de Sainte-Croix officiait. Un grand nombre de notabilités de la ville assistaient à la cérémonie.

L'église était décorée avec goût ; la marche de Lohengrin, puis celle de Mendelssohn furent jouées pour l'entrée de la mariée et du cortège nuptial. M. Danton, était accompagné par son frère W. Danton, premier garçon d'honneur ; les autres étaient Antoine Danton, son autre frère, George Canalijo, J. King Bebbel et J. Dobt'ns. La mariée est entrée au bras de son père. Elle portait une robe de satin blanc et ce dentelles « Duchesse », une broche de diamants au corsage, un voile

de tulle et un bouquet de roses blanches à la main. La demoiselle d'honneur était Miss Mary Mahony.

Après la cérémonie, une brillante réception eut lieu au domicile des parents de la mariée, 236, 56^e rue Ouest. Le Lunch était servi par Mazzeth. M. Danton est un descendant direct de Danton, le célèbre révolutionnaire français.

Comme son père, actuellement encore vivant, M. Ferdinand Danton dont il est question dans cette note, est un artiste-peintre distingué. Il habite New-York. Sa femme, Miss Mary Greentree, qui a repris son nom de demoiselle, car elle est divorcée, voyage actuellement en Europe. Je dois incessamment lui être présenté. Malgré son divorce, elle est restée en bons termes avec ses beaux-parents. Si les renseignements que j'espère obtenir d'elle sur la généalogie de son ex-mari sont susceptibles d'intéresser nos confrères de l'*Intermédiaire*, ils feront l'objet d'une nouvelle communication.

H. DE G.

Gault de Saint-Germain, peintre et fameux écrivain, et le général Gault, son cousin (LIX, 501, 697). — Je rectifie simplement un petit détail du post-scriptum de la note de Fromm. Monseigneur Gault, le saint évêque de Marseille, n'a point été béatifié par Léon XIII. Ce pape en a seulement introduit la cause près la Congrégation des Rites, et déclaré d'une part qu'on n'avait pas rendu à ce Vénérable un culte public capable d'empêcher le procès, et que de l'autre la renommée de sa sainteté en général, était encore assez vivante pour que l'on pût commencer le procès de l'héroïcité de ses vertus. Le procès en est là, mais la Curie de Marseille depuis sept ou huit ans n'a point encore constitué le tribunal pour faire l'enquête qui servira de base au jugement pontifical.
A. B.

Si la famille de tous les deux est celle de l'évêque de Marseille, Jean-Baptiste Gault, comme le dit un de nos confrères dans le dernier numéro de notre *Intermédiaire*, je puis à son sujet fournir des renseignements assez complets, au moins pour les temps anciens.

Je possède, en effet, un long mémoire sur cette famille, mémoire dressé, en

1645, par écuyer Charles Gault, seigneur du Tertre-Vallière et de Brandeseuc, lequel était cousin au 10^e degré de l'évêque. J'en extrairai volontiers tout ce qu'on en pourrait estimer intéressant.

Quant à l'auteur dudit mémoire, c'était, à son époque, un héraldiste de quelque réputation, mais surtout très convaincu de son mérite. J'ai dit quelques mots de lui dans une publication déjà vieille d'une douzaine d'années : *Deux anciens armoriaux bretons*.

Vicomte DU BREIL DE PONTBRIAND.

D'après le *Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire*, du Dr Robinet, Benjamin, baron Gault de Bonneval, officier général, est né à Tours le 7 mai 1760, de Pierre-Jacques-Michel Gault, de la Galmandière, substitut du procureur général au parlement de Bretagne et de Marie-Rose Dubois de la Cotardière. Il est mort à Dantzig le 6 avril 1813, à la suite des fatigues qu'il a éprouvées lors du siège de cette ville.

J. G. T.

Il est fort possible que le général Gault de la Galmandière de Bonneval et le colonel, et non général Gault de Beauvais (auquel je reviendrai plus loin) tous deux cités par le vicomte Révêrend, fussent tous deux issus de Julien Gault, seigneur de l'Épinardière en 1465, époux d'Adnette, de la maison de la Grande Courbe, mais pour retrouver leur parenté, il faudrait remonter jusqu'à cet auteur commun, à partir duquel la famille se divise en deux branches, celle de l'Épinardière pour l'aîné, et celle de Rougemont pour le cadet, dont est issu le colonel Gault de Beauvais.

Le colonel J.-B. Gault de Beauvais, né au Theil le 23 mars 1771, baron de l'Empire, colonel d'état-major, officier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, n'a laissé que deux fils et une fille, décédés sans postérité.

Eustache et J.-B. Gault, tous deux évêques de Marseille sous Louis XIII, morts victimes de leur dévouement aux pestiférés, fils d'un maire de Tours, appartenaient à la branche du Tertre, issue aussi de celle de Rougemont.

Je ne trouve pas dans la généalogie assez complète que je possède de la fa-

mille Gault la parenté avec Gault de Saint-Germain.

La nature des armoiries pourrait peut-être donner quelque indication sur la parenté qui aurait existé entre le général et le colonel Gault. La branche de Rougemont avait conservé l'*Epeuvier d'argent sur champ d'azur*, armes de Julien Gault de l'Épinardière, tige de l'arbre généalogique, et le fils aîné de ce dernier, archer de la Garde de Louis XI, avait sans doute adopté celles qui lui furent attribuées par le roi de France « pour l'avoir sauvé de la fureur d'un sanglier en forêt de Douvre » : *d'argent à une bure de sable accompagnée de 3 glands de sinople*.

SAINT-ANDRÉ.

Famille Hérault — Hérault de Séchelles (LIX, 165, 209, 699). — Le quotidien du 3 mai 1909 qui a raconté qu'un arrière petit-fils de Hérault de Séchelles, nommé Léon, garçon de bureau au journal *Le Figaro*, venait de mourir, serait très certainement fort embarrassé de prouver la filiation de ce modeste serviteur.

Pour porter le nom de « Hérault de Séchelles », il aurait fallu que ce brave homme descendit de René Hérault, seigneur de Fontaine, maître des requêtes, lieutenant général de police à Paris, etc., et de Marie-Hélène *Mouveau de Séchelles*, sa 2^e femme. Or, de cette union ne vinrent que 3 fils, dont 2 sont morts en bas âge. Le survivant fut Jean-Baptiste-Martin Hérault de Séchelles, colonel du régiment de Rouergue, tué à Minden moins d'un an après son mariage avec Marie-Marguerite Magon de la Lande, lequel ne laissait qu'un fils, le célèbre conventionnel. Or, il n'a jamais été prouvé que ce dernier se soit marié et à plus forte raison qu'il ait laissé des descendants légitimes.

BRONDINEUF.

Famille Jacquemont du Mouchet (LIX, 331, 551, 700). — Le comte Jacquemont visé par M. le Lieur d'Avost et M. F. a laissé au moins une fille qui a épousé, il y a quelques années, le vicomte Hilaire Prevost Sansac de Taversay, de la famille poitevine bien connue.

D'après le *Tout Paris* de 1906 ils habitaient à la même adresse que la comtesse

Jacquemont. née Briatte, le 71, avenue Victor-Hugo. Comte DE G.

Joseph Lebon se marie (LIX, 665, 775). — La lettre, adressée le 26 octobre 1792 par Lebon à sa tante pour lui demander sa fille, a été précédée d'un commerce épistolaire entre Lebon et sa cousine, fille d'un sieur Régnier, alors aubergiste à Saint-Pol.

En 1855, on a vendu une collection d'autographes renfermant deux lettres adressées par Lebon à Elisabeth Régnier, sa cousine, pendant l'été de 1792. M. A. J. Paris, sénateur, en donne le texte dans l'*Histoire de Joseph Lebon*.

Dans l'une il dit qu'il faut battre le fer tandis qu'il est chaud ; dans l'autre il lui annonce que l'abbé Murlay a quitté le pays.

— « Me voilà devenu grand marchand de messes. Je fais le tour de ma paroisse, débitant ma marchandise aux amateurs.

Ce n'est plus de la sensiblerie à la Jean-Jacques Rousseau, c'est de l'apostasie, combinée avec l'esprit de lucre.

La conduite de Lebon avait rendu folle sa mère, née Régnier, sœur d'un aubergiste de Saint-Pol. Dès le 24 juin 1791 elle fut enfermée comme folle à la Maison du Bon Pasteur d'Arras.

Elle en sortit le 21 septembre suivant, sur la requête de son mari. La malheureuse resta folle et mourut le 18 février 1795 dans l'ancienne prison des Baudets, où la municipalité l'avait fait enfermer comme démente le 22 août 1794.

Dans une lettre adressée au Club des Amis de la Constitution, Lebon écrit que l'indignation de sa mère contre son serment et sa nomination à la cure (constitutionnelle) de Neuville-Vitasse lui ont fait perdre la raison.

Puis il ajoute : Depuis le 24 juin ma mère est enfermée... Et tout ce désordre est l'ouvrage des prêtres. »

Dès que Lebon se sentit tout puissant à Arras, il fit venir de Saint-Pol, son beau-frère et cousin germain Louis Régnier ; son oncle Joseph Helle, et son autre oncle Lamoral Brasseur et les nomma jurés du tribunal révolutionnaire d'Arras.

Le 14 avril 1794, le tribunal révolutionnaire d'Arras condamna à la peine de mort vingt personnes notables de la paroisse de Saint-Jean-en-Ronville d'Arras.

Parmi les vingt suppliciés se trouvait l'arrière-grand-père de ma femme, Hector Gamonet, ancien receveur général de la province d'Artois. Ses biens furent confisqués au profit de la nation. Celle-ci semblait être représentée par les Lebon, Régnier, Helle et Vasseur, car toute la bande allait s'installer, pendant l'été de 1794, dans la propriété de la Vinelle, sur le territoire de la commune de Mont-Saint-Eloy près d'Arras, propriété qui faisait partie des biens confisqués de la famille Gamonet.

FROMM, de l'*Univers*.

Jean Luillier, prévôt des marchands (LIX, 447, 702). — Jean Luillier, appartenant à une famille noble de l'île de France fut prévôt des marchands de Paris en 1592-93-94.

« Cette famille, écrit d'Hozier qui a toujours été contée (*sic*) parmi les plus anciennes de Paris et qui égale encore les plus considérables de cette ville par ses alliances et par ses charges, reconnaît pour le premier de son nom Jean Luillier, conseiller au Parlement de Paris, l'an 1391 et l'un des exécuteurs du testament fait à Sens, l'an 1420, par Eustache de Laistre, chancelier de France, dont il est qualifié neveu, etc. »

Les armes de cette famille étaient : *d'azur à trois coquilles d'or*.

Jean Luillier, échevin en 1437, y ajoutait un trèfle du même, en chef, et Thomas Leu dans le rarissime portrait qu'il a gravé du Prévôt des marchands, y ajoute un lion en cœur.

Dans son livre gravé qui reproduit la série des armoiries des Prévôts des marchands, Beaumont cite :

Jean Luillier sieur d'Orville et de Visseau maître ordinaire en la chambre des comptes, prévôt des marchands au lieu du sieur Boucher, le 9 novembre 1592, l'élection ayant été retardée par le Duc de Mayene (*sic*) qui y voulait être présent. »

Et il parle de la « Réduction de la Ville de Paris, le 22 mai 1594, par l'entremise de M. le comte de Brissac, gouverneur, de M. Luillier d'Orville, Prévôt des marchands et du sieur Langlois, lors échevin. »

Beaumont cite les personnages suivants appartenant à cette famille.

Jean Luillier, échevin en 1437, 1443, 1445, et receveur de la ville en 1447.

Arnault de Luillier, échevin 1453.

Imbert Luillier, échevin 1480 et 1482.

Eustache Luillier, seigneur de Saint-Mesmin, maître des comptes, Prévôt des marchands en 1506.

Jean Luillier, maître des comptes, Prévôt des marchands en 1530.

Cosme Luillier, échevin en 1550.

Nicolas Lhuillier, seigneur de Bouleucourt, Président des comptes, Prévôt des marchands 1576.

Jean Lhuillier, sieur d'Orville dont nous avons parlé, prévôt des marchands en 1592.

Geoffroy Lhuillier, conseiller au Parlement en 1615 et Geoffroy Luillier, sieur d'Orville conseiller en 1645.

D'après des documents de famille la généalogie jusqu'à Jean serait la suivante :

Jean († vers 1367).

Robert I, bourgeois de Paris en 1301, épouse Alex de Laistre.

Guyon I, seigneur de Saint-Mesmin vivait en 1411.

Jean I.

Jean II, mort en 1468, seigneur de Vé en Valois épouse Marie de Béthizy, puis Catherine de Chanteprime. Il eut de la première :

Arnault I, qui épousa Catherine Phelipe et mourut dans les premières années du règne de Charles VIII.

Son fils Eustache II mort le 15 novembre 1524, seigneur de Saint-Mesmin et de Bouleucourt, épouse, Marie Cœur, dont ils ont :

Christophe I, seigneur de la Malmaison, épouse de Charlotte Teste.

Leur fils Jean IV, épouse de Bonne Courtin, est le personnage qui nous intéresse.

Il eut quatre enfants. L'un d'eux Geoffroy II, seigneur d'Orville et de Bosseaut, épouse de Marie Lebeau de Saugelles, fut le père de Jean V, mari de Louise de Money, souche de la seconde branche des Luillier d'Orville.

Jean V était, en 1610, seigneur d'Orvi le et de Biarme ; il épousa Claude de Rogres ; il était auditeur des comptes.

Jean VI, mort en 1640, épouse Charlotte Béatrix de Lambert. Son second fils épousa à Auxerre en 1648, une Condreu Ferrieux, et son acte de mariage le qualifie de « Réformé ».

L'aîné Daniel Isaac † en 1674, avait épousé Anne Fontanié en 1642 à Dijon.

Protestant comme son père.

Son fils Daniel II, vivant en 1688, avait épousé Louise du Theil, d'une famille de robe du Mâconnais. Ce Daniel signait tantôt Luillier tantôt L'Huillier. Il se réfugia à Genève avec ses deux fils : Abraham et Jean-

Philippe II et ils furent reçus bourgeois en 1691.

Viennent ensuite en ligne directe : Jacob, épouse de Françoise Ardoui.

Pierre-Théodore, né en 1727, épouse Suzanne Constantin.

Barthélemy-Pierre-Théodore, né en 1765, épouse Marie Vuilleumier.

Pierre-Théodore, ministre du Saint-Evangile, né en 1792, marié à Elisabeth Bouffier, en 1821 et ensuite à Marie Colomb. De la première il eut Henry-Elisée Théodore, né le 4 avril 1828, qui de son mariage avec Catherine Cuch a eu Jean, épouse de Marguerite Ceresole. M. Henri-Elisée-Théodore L'Huillier, à Genève, âgé aujourd'hui de 81 ans, est le descendant en ligne directe du Prévôt des marchands. Il a épousé en secondes nocces Mathilde Chaboux.

NISIAR.

Famille de Perponcher (LIX, 614, 754). — Les *Variétés girondines* de Léo Drouy, diocèse de Bazas (Perret et, fils 1878, Bordeaux) contiennent de nombreuses citations des de Perponcher et page 172 la généalogie de la famille depuis Robert de Perponcher chevalier qui épousa le 2 octobre 1243, Catherine de Caumont. Armes : *de gueules à trois colonnes d'argent, au chef d'azur à 3 étoiles d'or. La France Protestante n'en fait pas mention*

F. P. MAC REBO.

En effet, la très ancienne famille de Perponcher n'est allemande que depuis fort peu de temps. Dans le *Livre de Noblesse néerlandais* on voit un Robert de Perponcher, chevalier, mort en 1243. Les Perponcher vivaient en Picardie, où ils possédaient de nombreux biens. A la révocation de l'Edit de Nantes, obligés de fuir leur pays, ils s'établirent aux Pays-Bas et en Belgique. Une baronne de Perponcher existe encore à Bruxelles. Henri-Georges de P. se distingua aux Quatre-Bras et fut plus tard ministre de Hollande à Berlin. Le roi Frédéric-Guillaume IV le décida à rester en Allemagne et fit entrer ses trois fils dans l'armée prussienne. L'un d'eux servait en 1840, dans les cuirassiers de la Garde. Attaché au prince Georges de Prusse, il fut premier maréchal de la Cour, et est mort le 21 mars 1909, à quatre-vingt sept ans. Son fils est attaché à la légation allemande à La Haye. C'est lui qui a bien voulu nous fournir ces détails.

M. P.

Famille protestante originaire du Périgord. — Par arrêté royal du 28 août 1814, n° 14, *Arend Jacob des Diederik de Perponcher Sedlnitsky* fut nommé membre du corps équestre de Zélande et le Dr en droit Willem Emmery de Perponcher Sedlnitsky, seigneur de Wolfaartsdyk, membre du corps équestre d'Utrecht. Par arrêté royal du 14 juin 822, n° 21 *Hendrik George de Perponcher Sedlnitsky* fut incorporé dans la Noblesse des Pays-Bas avec le titre de *baron* transmissible par ordre de primogéniture. Par arrêté royal du 18 avril 1825, n° 114 *Hendrik George baron de Perponcher Sedlnitsky* fut créé *comte*. Les enfants de ce dernier se rendirent en Allemagne où ils furent reconnus avec le titre de *comte* (arrêté royal, Berlin le 9 juillet 1853).

La généalogie en ligne directe se dresse comme suit :

I. — *Robert de Perponcher*, chevalier, seigneur de Perponcher et Maisonneuve (2 octobre 1243) se marie à Cathérine de Caumont.

Il *Charles de P.*, chevalier, seigneur de Perponcher et Maisonneuve, né le 17 janvier 1270, se marie à Nicole de Boridon.

III. *Jean de P.*, chevalier, seigneur de P., et M., le 9 avril 1319, se marie à Louise de Bregaete.

IV. *Sardon de P.*, etc. (13 mars 1382) se marie à Madeleine de Loudat.

V. *Charles de P.*, etc. (1 mars 1410) se marie à Marie de Caumont.

VI. *Sardon de P.*, chevalier, seigneur de Suquet, se marie à Jeanne de Montiers.

VII. *Elie de P.*, chevalier, seigneur de Maisonneuve, capitaine de cavalerie (France) 11 août 1492, se marie à Louise d'Allemands.

VIII. *Guillaume de P.*, chevalier, seigneur de Maisonneuve, commandant d'une compagnie de gendarmes du duc de Bouillon, se marie, le 3 mai 1514, à Marie de Chambon.

IX. *Isaac de P.*, chevalier, seigneur de Maisonneuve, membre des Etats-Généraux (1604-1654) † au château Corneille près de Laon le 25 janvier 1656, se marie 1° le 11 février 1607 à Anna von Sedlnitsky de Scholtitz, † 22 décembre 1635 f. de Peter. Il se marie 2° le 27 janvier

1637 à Madeleine de Perponcher d'Autremencourt et Corneille, f. de Jean et Judith de Falaise.

Du premier mariage :

X. *Willem de P.*, seigneur de Maisonneuve, né le 20 août 1615, lieutenant-colonel d'Infanterie, commandant des villes d'Aardenburg et Sas van Gent, † à Sas van Gent le 24 mars 1676, se marie à Tiel en décembre 1643 à Catharina van den Steen, † 1580, f. de Jacob, et de Lucretia Craeyvanger.

XI. *Isaac de P. Sedlnitsky*, seigneur de Maisonneuve, né à Tiel 22 avril 1662, colonel d'infanterie, commandant de la ville de Hulst, † à Hulst le 7 mai 1708, se marie 1° à Zoelen le 24 octobre 1690, à Anna Clara van den Steen, bapt. à Tiel le 4 avril 1671, † à Tiel le 30 juillet 1712, f. du docteur en droit Jacob et de Anna de Bye. Il se marie 2° à Magdalena van Citters, veuve de Adriaan Snouck Hurgronje.

Du premier mariage :

XII. *Jacob Arend de P. Sedlnitsky*, seigneur de Ellewoutsdyk Wolfaartsdyk, Scholtz et Doeveren, docteur en droit, né à Tiel le 5 décembre 1602, † à La Haye le 14 novembre 1771, enterré à Goes se marie à La Haye 4 avril 1727 à Jacoba Maria Van Wassenaer, née à Leyde le 29 novembre 1707, † à La Haye le 20 décembre 1767, f. de Jacob Emmery, et de Anna Cornelia Martina van Baerle.

De ce mariage, entre autres enfants :

1. Cornelis, qui suit XIII.

2. Willem Emmery, qui suit XIII bis.

XIII. *Cornelis de P. Sedlnitsky*, seigneur de Ellewoutsdyk, Watervliet, Everinge, Coudorpe, Driewegen, Heinkenszand, né à La Haye le 3 mai 1733, conseiller de la Cour de Hollande et Westfrise, † à Zuilen 27 octobre 1776, se marie à Zuilen 24 avril 1763 à Johanna Maria van Tuyll van Serooskerken, bapt. à Zuilen 28 juillet 1746, † à La Haye le 9 mai 1803, f. de Diederik Jacob, et de Helena Jacoba de Vicq.

De ce mariage entre autres enfants :

1. *Le Jonkbee Jacob Arend Diederik de P. Sedlnitsky*, seigneur de Watervliet, etc., né à La Haye, le 26 mai 1765, conseil à Utrecht, membre de la Chambre des Comptes, chambellan du roi, † à La Haye le 15 septembre 1822.

2. *Hendrik George*, qui suit XIV,

XIV. *Hendrik George, comte de P. Sedlnitski*, né à La Haye le 19 mai 1771, capitaine de Dragons, plus tard lieutenant-général, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas à Berlin, † Dresden le 29 novembre 1856. Se marie le 2 octobre 1816 à Wilhelmina-Frederica Adelheid, comtesse de Reede-Ginkel, né le 27 décembre 1792, † à Dresde le 1^{er} septembre 1861, f. du comte Willem Arend, et de Charlotte-Elisabeth von Krusemark. De ce mariage 3 fils : a. Willem Hendrik Lodewyk Arend ; b. Frédéric Willem Carel August ; c. Lodewyk Nicolaus Frederik Erust Gustaaf. [Pour leur descendance voyez *Gräfliches Taschenbuch* 1905, Gotha, Justus Perthes].

XIII bis. *Le Jonkbeer (Ecuyer) Willem Emmery de P. Sednitsky*, seigneur de Wolfaartsdyk, né à La Haye le 16 avril 1741, † Utrecht le 25 juin 1819, se marie à Utrecht le 27 décembre 1773 à Agnès Clara Voet van Winssen, née à Utrecht le 20 juillet 1746, † 18 septembre 1803, [f. de Paulus Engelbert, et Adriana van Halm] Dont :

1. *Noble demois. Paulina Adriana Engelberta de Perponcher Sednitsky*.

2. *Noble demois. Johanna Maria de Perponcher Sednitsky*, † à Paris le 13 avril 1852, se marie à George James.

Une branche de la famille laquelle ne fut pas incorporée dans la noblesse hollandaise est éteinte en 1892

M. G. WILDEMAN.

(Les autres réponses paraîtront dans le prochain numéro).

Stendhal plagiaire. — Carpani (LIX. 671). — Le récit le plus complet de ce plagiat se trouve dans les *Soirées du Stendal club*, 1^{re} série. *Mercure de France*, 1904. Chapitre 1^{er} ; il a pour auteur M. Casimir Stryienski. Il n'y eut pas de « procès » proprement dit.

Carpani, après avoir protesté comme un brûlé, publia en 1824 une *Déclaration* dans laquelle il menaçait « de révéler le nom du plagiaire à toute l'Italie, si par aventure, le criminel faisait la récidive » ! Imperturbable, Henry Beyle qui avait publié une 2^e édition en 1817 chez Didot, fit paraître la 3^e en 1831, chez Levavasseur, sans aucun changement, si ce n'est le nom de Stendhal substitué à celui de

Bombet. Ce fut le dernier mot de cette comédie, digne de Scapini.

Ce qu'il y a de curieux dans la citation de notre correspondant, M. Paul Edmond, c'est d'abord qu'elle est empruntée à la *Biographie portative des Contemporains*, qui comporte, paraît-il, une trentaine de volumes, avec suppléments ! Excusez du peu, pour un ouvrage qui s'annonce comme facile à mettre sous le bras.

En second lieu, cette *Biographie*, en rappelant le procédé un peu vif de Stendhal envers Carpani, ajoute que le plagiaire... a pris le nom de Beyle ! c'est un plagiat, au moins singulier, et le dernier qui puisse être reproché à Stendhal ?

ADOLPHE PAUPE.

Famille de Vaudeuil (XLVII ; XLVIII). — Madame d'Abrantès, dans ses *Mémoires* (réimprimés), tome V, p. 223, dit qu'en 1805-1806, M. de Vaudeuil, 1^{er} secrétaire d'ambassade à Madrid, serait « le petit fils de Diderot dont sa mère était fille ». D'autre part dans *Le Maréchal Ney*, par le comte de la Bédoyère, page 396, il est question d'un M. de Vaudeuil. N'y aurait-il pas là une mauvaise lecture, Vaudeuil ne serait-il pas mis pour Vandeuil ? il semble qu'il s'agisse là du même personnage. Tous les éclaircissements sur la carrière de ce M. de Vandeuil (ou Vaudeuil) m'intéresseraient vivement.

C. DE LA BENOTTE.

Le cœur de Voltaire (T. G., 956). — Le cœur de Voltaire, recueilli subrepticement par le marquis de Villette fut placé dans une pyramide de marbre, dans la chambre même où Voltaire était mort. Plus tard, il le déposa à Ferney, puis il le rapporta à Plessis-Villette, près de Pont-Sainte-Maxence. En 1864, le cœur entra à la Bibliothèque nationale, au cabinet des médailles.

Qu'est devenue la statue que M. de Villette avait placée au-dessus de la chaise en marbre qui abritait cette relique ?

H.-G.

Armes et devise de Gabriel de Siran, marquis de Cavanac (LVI ; LVII ; LVIII, 200, 368 ; LIX, 590). — Mon neveu, Pierre de Rochas, dont la mère est une Coppiet, possède dans ses

archives la lettre suivante de l'abbé de Bourbon, qui fournit une réponse complète à la question posée par M. Le Lieur d'Avost dans l'*Intermédiaire* du 20 avril 1909.

à MONSIEUR DE COPPIER

DE L'ORATOIRE

A ROUEN

Boulogne, 3 octobre 1777

Je suis on ne peut plus sensible, Monsieur, au compliment que vous voulez bien me faire au sujet de l'abbaye que le Roi vient de m'accorder en échange de celle de Saint-Vincent de Metz. Je suis très persuadé de sa sincérité et vous prie d'en recevoir mes remerciements. J'aurais bien désiré que vous me l'eussiez fait de vive voix et suis fort fâché que votre santé vous en ait empêché. J'espère qu'elle se rétablira et que j'aurai le plaisir de vous revoir. Je suis, Monsieur, avec les sentiments d'un véritable attachement,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'abbé de BOURBON.

Voici, d'après une monographie de l'abbaye de Signy publiée, il y a quelques années, par M. Paul Laurent, archiviste des Ardennes (1) quelques détails sur le séjour de l'abbé de Bourbon à Signy :

Louis-Aimé de Bourbon vint le 3 septembre 1778 à Signy (dans les Ardennes) avec sa mère qui avait épousé Gabriel de Siran, marquis de Cavanac.

Le premier instant de leur séjour fut employé à tenir sur les fonts baptismaux, Louis Valtier, fils d'un pauvre bûcheron.

Le père, la mère et l'enfant furent comblés par l'un et l'autre de largesses, de marques de bonté et de caresses même les plus touchantes. Le jeune abbé (il avait 16 ans) et sa mère honorèrent de leur visite les malheureux de la paroisse, sans oublier la plus chétive chaumière, et tous ressentirent des effets sensibles de leur bienfaisance. Les religieux de l'abbaye s'efforcèrent de célébrer dignement l'arrivée et le séjour de leur illustre abbé, et des réjouissances publiques furent organisées par les habitants.

L'abbé de Bourbon, qui fut le 12^e abbé commendataire de l'abbaye de Signy, n'y resta que dix jours.

Il mourut à Rome, à l'âge de 25 ans. Ses armoiries étaient : *de France, à un orle d'gueules, à la traverse de même, brochant sur le tout.*

Un portrait de cet abbé, peint à l'huile,

(1) *Souvenirs de l'Abbaye de Signy*. Paris, Alphonse Picard, 1898.

vers la fin du XVIII^e siècle, est conservé chez M. Noblet, à Signy.

Je transcris ci-dessous l'acte de baptême de Louis Valtier de nt je viens de parler :

L'an de grâce mil sept cent soixante dix huit, le troisième jour de septembre, est né en cette paroisse et a été baptisé par moy soussigné, prieur curé de la paroisse, le fils de Pierre-Nicolas Valtier, fendeur de bois, et de Marie-Jeanne Verafflat, ses père et mère, mariés ensemble, habitants de cette paroisse, auquel on a donné le nom de Louis-Aimé ; le parrain a été très haut et très puissant seigneur Louis-Aimé de Bourbon, abbé commendataire de l'abbaye royale de Signy et la marraine a été très haute et très puissante dame Anne de Coppier, marquise de Cavanac, épouse de très haut et très puissant seigneur Gabriel de Siran, marquis de Cavanac, mestre de camp de dragons, brigadier des armées du roy, chambellan de son altesse Sérénissime le prince régnant duc des Deux-Ponts, qui ont signé avec nous, le jour, mois et an ci-dessus : *Louis-Aimé de Bourbon ; Coppier ; marquis de Cavanac ; de Siran, marquis de Cavanac ; N. Valtier ; Lalondrelle, curé.* (Arch. com de Signy, G. G. 4).

ALBERT DE ROCHAS.

Age quod agi^s (LIX, 672). — Le maréchal Dode de la Brunerie avait adopté cette devise. — Voir *Cris de guerre, devises, chants nationaux, chants des soldats et musiques militaires* par le lieutenant-colonel de Rochas d'Aiglun. Paris, Edmond Dubois, 1890 — p. 15.

A. R.

Cette devise est celle de la famille Agie, d'Anvers.

D. DES F.

Notre-Dame de Lorette (LIX, 730). — Cette gravure était en vente chez Troude marchand d'Estampes. Un bel exemplaire était annoncé sur le catalogue 165 de la librairie E. Dumont, 42 Barbet de Jouy, au prix de 8 francs. D'A.

La gravure coloriée sur laquelle vous désirez être renseigné porte au bas et à gauche :

Déposée à la Bibliothèque nationale, et au-dessous :

A Paris chez Bance Graveur, et marchand d'Estampes rue Saint-Severin, n^o 115, et chez tous les marchands de nouveautés.

Il n'y a pas de chiffre dans les angles.

L. R. GARNIER.

Le bien et le mal qu'on dit du printemps (LVII; LVIII; LIX, 543, 648.)

Quand le vent automnal sonne le deuil des
[chènes,

Je sens en moi, non le regret du clair été,
Mais l'ineffable horreur des floraisons pro-
[chaines.

C'est par l'avril futur que je suis attristé !
Et je plains les forêts puissantes condamnées
A verdir tous les ans pendant l'éternité !

Car, depuis des milliers innombrables d'an-
[nées,

Ce sont des blés pareils et de pareilles fleurs
Invariablement écloses et fanées !

Ce sont les mêmes vents susurrants ou hur-
[leurs,

La même odeur, parmi les herbes reverdiées,
Et les mêmes baisers et les mêmes douleurs !

Maintenant, les forêts vont s'endormir, raidies
Par le givre, pour leur sommeil de peu d'ins-
[tants,

Et, sur l'immensité des plaines engourdis,
Sur la rigidité blanche des grands étangs,
Je verrai reparaitre, à l'heure venue,
Comme un fantôme impitoyable, le Prin-
[temps.

O les soleils nouveaux, la saison inconnue !

EPHRAÏM MIKAËL.

Recueil de manuscrits pour apprentis typographes (LIX, 280, 713). —

La *Circulaire des Protés* de mai 1909 publie un article de M. Victor Breton, ancien professeur de typographie à l'École Estienne, répondant à cette question de l'*Intermédiaire* que la *Circulaire* avait reproduite. Sa réponse est, avec plus de détails, celle qu'a donnée ici M. G. da Costa ; elle démontre que le projet de recueil de manuscrits n'a pas été réalisé.

L. M.

Le mot « sujet » LIV. — J'ai posé il y a près de trois ans, (*Intermédiaire* du 10 août 1906) une question sous ce titre. Un des témoins d'une affaire criminelle avait été qualifié, dans un journal, « de sujet français ».

C'était là, selon moi, « un nouvel exemple de la déformation de la langue française par les journaux. » Et j'avais terminé ainsi : « Je me croyais, je me crois toujours *citoyen français*. » Il faudrait des raisons décisives pour me faire

admettre le contraire, et ces raisons, je les attendrai longtemps sans doute. »

Dans le numéro du 30 août de la même année, un de nos confrères, qui signait : *Un ancien magistrat*, m'a fait l'honneur d'une réponse. Il a rappelé d'abord une définition du mot sujet donnée par Littré. Partant de là, il a dit que, dans un Etat républicain, comme le nôtre, on était sujet, non point d'une personne, mais « de la République française ; c'est-à-dire soumis aux lois de cet Etat, en un mot citoyen. » Et il avait conclu en ces termes : « Dans le langage des chancelleries on emploie le mot sujet pour dire qu'une personne appartient à une nationalité déterminée. Ainsi sujet français, sujet allemand, sujet japonais. Mais ce terme n'indique nullement qu'il existe un lien de vassalité entre l'individu et le chef de l'Etat désigné. »

Faut-il le dire ? Ces explications si obligeantes ne m'avaient point convaincu. Littré, je crois, s'était appuyé de l'autorité de Jean-Jacques Rousseau (*Contrat social*, livre I, chap. vi), et Jean-Jacques Rousseau n'est pas une autorité qu'on puisse suivre toujours sans crainte d'erreur.

Je me souvenais de ce passage¹ du dernier chapitre de la *Monarchie selon la Charte*, de Chateaubriand : « Nous nous consolons de n'avoir plus les illusions du premier âge, en cherchant à devenir des citoyens illustres : on n'a rien à craindre du temps, quand on peut être rajeuni par la gloire. »

Je me rappelais aussi que M. Thiers, parlant au Corps législatif, s'était exprimé en ces termes : « Je le déclare donc ici en honnête homme, si on nous donne cette liberté nécessaire, quant à moi, je l'accepterai, et on pourra me compter, au nombre des citoyens soumis et reconnaissants de l'Empire. » (Discours du 11 janvier 1864 sur les libertés nécessaires à la France.)

Or Chateaubriand écrivait sous un régime monarchique, la Restauration, et M. Thiers parlait également sous un régime monarchique, le second Empire (Cf. Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, Paris, Delaunay, 1820, 3 vol in-8°, t. III, p. 366).

Et puis, je ne pouvais oublier les débats qui eurent lieu dans les mois de novembre et de décembre 1801 au Tribunal

à l'occasion du traité avec la Russie, traité dans lequel le gouvernement consulaire avait insidieusement introduit le mot de « sujet », et ces paroles de Marie-Joseph Chénier : « Nos armées ont combattu pendant dix ans pour que nous fussions citoyens, et nous sommes devenus des sujets ! Ainsi s'est accompli le vœu de la double coalition ! » (Lanfrey, *Histoire de Napoléon I^{er}*, t. II, pp. 401-406)

Je ne pouvais oublier non plus l'orage parlementaire qui éclata dans la Chambre des députés le 4 janvier 1832, et qui reprit le lendemain 5 janvier, à l'occasion d'un discours sur la liste civile de Louis-Philippe dans lequel M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, avait prononcé ces mots : « sujets du roi ». Une protestation rédigée par M. Odilon Barrot, réunit 165 signatures de membres de la Chambre. Il faut lire dans *l'Annuaire historique universel pour 1832* (annuaire Lesur), le compte-rendu de ces deux journées qui marquèrent dans l'histoire de la monarchie de 1830.

Depuis ces incidents parlementaires, dit M. Frédéric Degeorge, l'auteur de l'article « sujet » dans le *Dictionnaire politique* publié sous la direction de Garnier Pagès l'aîné, « le mot de sujet n'a plus figuré dans les rapports des ministres du roi Louis-Philippe ». Les formules qui terminaient ces rapports furent celle-ci : « de Votre Majesté, le très humble et très fidèle serviteur » ; ou celle-là : « de Votre Majesté le très humble et très obéissant serviteur. » Enfin le *Dictionnaire politique*, paru en 1843, donnait cette définition : « Le citoyen est le membre du corps politique en qui réside la souveraine puissance. » De son côté, M. Frédéric Degeorge, après avoir dit dans le même recueil que « le mot sujet avait été définitivement rayé de notre code politique par la Révolution de Juillet », ajoutait : « On est sujet dans une monarchie absolue, citoyen dans une République. » (Cf. Maurice Block, *Dictionnaire général de la politique*, Paris, Lorentz, 1873, 2 vol. gr. in-8° au mot citoyen, article de M. Legault)

Je viens de retrouver les notes que j'avais réunies en 1906 sur cette question, et dont je donne ici un résumé. D'autres occupations m'ont empêché de les rédiger alors et de les envoyer à *l'Intermédiaire*.

Aussi bien, j'ai aujourd'hui gain de cause. Un décret, qui a paru dans le *Journal Officiel* du 10 mars 1909, fixe les conditions d'accès des indigènes de Madagascar aux droits de citoyen français et marque nettement la différence entre les mots sujet et citoyen. Voici le texte de l'article 1^{er} de ce décret :

L'indigène né avant l'annexion à Madagascar ou dans ses dépendances, ou né depuis cette époque de parents établis à Madagascar ou dans ses dépendances à l'époque où elle s'est produite est *sujet français* ; il conserve néanmoins le statut indigène et continue à être régi par les lois et coutumes malgaches sous les réserves et sauf les exceptions prévues par la législation en vigueur. Il peut, sur sa demande, à partir de l'âge de vingt et un ans, être appelé à *jouir des droits de citoyen français*.

Les articles suivants du décret indiquent la procédure à suivre pour l'accès aux droits de citoyen français. Ce décret du 3 mars 1909 est contresigné par les ministres des colonies et de la justice. Notre honorable confrère, « l'ancien magistrat », invoquait, en 1906, les traditions de la chancellerie. Il peut voir que la chancellerie donne, en 1909, une interprétation toute différente de la sienne, même contraire à la sienne.

FÉLIX RAESLER.

Chiendent (LVII ; LVIII). — Dans le midi de la France, le chiendent (*gramen*) porte le nom vulgaire de *gramenàs*.

Cz.

Gnognote ou Nioniote (LIX, 674). — Le célèbre chansonnier populaire Paul-Emile Debraux (1798-1831), le chantre de *La Colonne*, auteur de *Fanfan la Tulipe*, de *T'en souviens-tu ?* etc., dont les œuvres ont été publiées en 5 vol. in-32, en 1835, a fait une chanson qui porte ce titre : *la Gnognote*, sur l'air de : *Pas si bête*. — 7 couplets, avec parlé.

F. JACOTOT.

Dans la vallée de la Dheune en Saône-et-Loire, les terriens natifs prononcent nioniote, mot qui désigne une plante herbacée, potagère, très connue et très appréciée par certaines personnes, c'est l'oseille commune, *Rumex Acetosa*.

Quant à l'orthographe, en raison du

lieu où il se trouve en usage, on doit l'écrire ainsi : Gnognote. MAY.

Prononciation des noms étrangers (LVIII ; LIX, 93, 148, 202, 310, 369, 426, 488, 650, 762). — Puisque tant de nos collaborateurs s'intéressent, avec raison d'ailleurs à cette question, qu'ils me permettent de leur signaler un cas qui touche de près les Français, car il s'agit de l'Algérie de la Tunisie et du Maroc. C'est la transcription des noms arabes.

La plupart de ces noms, tels que nous les prononçons, seraient incompréhensibles pour les Arabes si ces derniers n'étaient habitués à nous entendre. Ils savent que Oran, c'est Ouarhane, Tlemcen c'est Telemeçane ; Laghouat, Larouat ; Mostaganem, Mostarranem ; Maghnia, Marrnia, etc.

Cette déformation est due à deux causes : la difficulté de nos soldats, lors de la conquête, à saisir le son guttural de certains mots, puis, surtout, les fantaisies des savants qui ont cru donner une tournure scientifique aux mots écrits en caractères romains en leur imposant une physionomie cocasse. Ainsi le mot Ksar, qui rend assez bien la prononciation arabe, n'a fini par avoir sa physionomie actuelle qu'après avoir passé par Kçar et Qçar. Je n'invente rien, il est de gros livres sur la langue et la littérature arabe qui emploient la lettre Q, non suivie d'un u, chaque fois que le son k ou c se présente et l'on sait combien il est fréquent en arabe !

La lettre r, sous la forme très gutturale propre aux Arabes fut représentée par gh, ainsi on a écrit Laghouat, alors qu'il eût été si simple d'employer deux r : Larrouate, ou de mettre l'apostrophe après l'r, Lar'ouate. Les non arabisants en lisant Laghouat ont prononcé naturellement la goua, ce qui n'est ni arabe, ni français, ni même sabir.

Je pourrais multiplier les exemples, mais en voici un dernier, tout d'actualité, emprunté à la ville marocaine que nous occupons près du champ de bataille d'Isly. Les journaux ont pris l'habitude d'écrire Oujda. Or le j n'existe pas en arabe, mais il y a une lettre équivalente à notre prononciation dj. Mieux vaudrait donc Oudjda. Mais cela se complique encore ! Pendant les trois années que j'ai

passées à la frontière, j'ai toujours entendu prononcer Oucheda, aussi quelques arabisants écrivent-ils Ouchda.

Nous disions Oucheda en septembre 1876, dans la petite colonne commandée par le général Osmont et qui vint saluer dans cette ville le sultan Moulaï-Hassane (j'emploie à dessein cette forme et non Mulai Hassan que l'on écrivait à l'anglaise). Je suis le premier écrivain qui ait décrit ce point, j'ai écrit et imprimé Oudjda, parce que c'était la forme employée dans le service des affaires arabes.

Il y aurait lieu d'adopter une transcription fidèle de la prononciation arabe, avec la forme habituelle de notre écriture, c'est-à-dire des k au lieu de q, des r ou r' au lieu de gh. Pour cela ne faisons pas appel aux linguistes, mais à nos officiers de spahis et de turcos qui rendront un véritable service à la langue française, aux touristes et au bon sens. Evidemment les noms arabes de lieux perdraient de leur aspect pittoresque, les arabisants auraient moins l'air de savants profonds, mais ces mots y gagneraient en vérité et permettraient de se faire comprendre d'un arabe quand on lui demande son chemin.

ARDOUIN-DUMAZET.

Jus d'herbe (LIX, 674). — Bien que peu compétent au point de vue artistique, il me semble que la parole « jus d'herbe » désigne, non un tissu d'une nature particulière, mais un tissu peint avec des jus d'herbe. J'en apporte pour preuve une coutume qui était en grand honneur en Italie au XVIII^e siècle et au siècle suivant, et qui faisait peindre des tentures, non pas avec des sels métalliques, comme la peinture à l'huile, mais avec des sucs d'herbes et ces tentures s'appelaient *succo di erbe*, étymologie absolument analogue au jus d'herbe français. On peut voir encore dans l'église de San Rocco à Frascati, près Rome, au 2 novembre et pendant l'octave, une série de grandes tentures fermant les arcs des nefs et peintes de cette façon. Ces peintures imitaient les tapisseries (*arazzi*), les coups de pinceau étaient donnés tous dans le sens de la direction des fils pour mieux imiter la tapisserie et les couleurs, précisément à cause des substances employées, étaient plutôt pâles. Actuellement ce genre de

peintures, au moins en Italie est tombé, et il est remplacé par ce que l'on nomme il *finlo arazzo*. C'est une étoffetis sée extérieurement comme une tapisserie des Gobelins et sur laquelle l'artiste retrace une scène quelconque en se servant de couleurs à l'huile, et ordinairement sans respecter la direction des fils, ce qui fait qu'on confondra difficilement ces peintures sur toile sans apprêt avec les tapisseries qu'elles ont la prétention d'imiter.

A. B.

* *

Il ne s'agit pas d'une étoffe particulière, mais de toiles peintes avec du jus d'herbe et qui étaient d'une grande solidité. Je crois que Viollet-le-Duc en parle quelque peu dans un de ses dictionnaires, et qu'il en existe encore des échantillons importants à Reims, si je ne me trompe.

H. C. M.

La Couarde (LIX, 280, 486, 599, 668). — J'ai dit qu'Alfred Maury faisait dériver *couarde* d'un mot celtique. Ce mot est *coat* qui signifie : bois, suivant Maury, qui ne savait pas le celtique. Mon honorable correspondant propose la même étymologie ; elle est inadmissible. *Coat* ne peut donner *Couarde*. Nous le renvoyons à la *Keltoromanisches* de Rudolf Thurneysen, qui donne les étymologies celtiques des mots du *Dictionnaire roman* de F. Diez Halle, 1884, in-8°. Le mot *coat* ne s'y trouve pas. Notre étymologie est la seule rationnelle et la vraie.

Zeuss est muet.

PITON.

La sous-répartition de l'impôt foncier (LIX, 611). — Dans sa session de 1840, le conseil d'arrondissement de Bauge (Maine-et-Loire) ne crut pas devoir procéder à la sous-répartition de l'impôt foncier. Le préfet, par arrêté du 29 septembre 1840, et en vertu de l'article 47 de la loi du 10 mai 1838, opéra d'office cette sous-répartition. Le ministre des finances, par décision du 10 octobre 1840, approuva l'arrêté du préfet.

F. UZUREAU.

Le feu grégois (T. G., 346 ; LIX, 712). — Charles Tardieu, ingénieur des mines, mort à Herment (Tuy de-Dôme) en 1880, habitait Paris en 1856 et s'y oc-

cupait de grandes inventions. Ce fut l'un des premiers (1856) qui eut l'idée de la direction pratique des ballons. Les mémoires manuscrits qu'il a laissés en font foi. Sa principale invention fut la décoloration verte du coke d'anhracite, idée des plus savantes et heureuses dont il n'a pas profité. Mais il avait aussi découvert l'ancien feu grégois et eut une entrevue avec Napoléon III à ce sujet

AMBROISE TARDIEU.

1^o *Giardin*, 4 vol. 1880, tome 2, page 223 ;

2^o *Officine de Dorvault*, 1898, page 695, dans lequel on trouvera des renseignements desquels il ressort que ce feu n'était autre qu'une dissolution de phosphore dans le naphte ou dans tout autre produit analogue : benzine, sulfure de carbone, etc.

Ces dissolutions d'une concentration moyenne sont excessivement dangereuses à manipuler, il suffit de verser quelques gouttes de ces solutions sur des copeaux pour déterminer, après une minute ou deux, un incendie.

A. GASCARD.

Café Tabourey (LIX, 450, 602, 659). — L'hôtel de Bretagne, rue Saint-André des Arts, en face de la rue de l'Eperon, fut tenu, jusqu'au jour de sa démolition, vers 1860, par Mérat, ancien notaire, contraint par une surdité absolue à se démettre de sa charge, neveu du docteur Mérat de l'Académie de médecine.

A cet hôtel modeste mais où la table était bonne, descendaient pas mal d'ecclésiastiques. M. de Mérat ne manquant point de dire, à tout venant, que M. Coquille, de l'*Univers*, y prenait pension. Sur une indication assez inattendue, mon père m'y déposa en arrivant à Paris, vers la fin de 1856, et il est vrai de dire que dès l'année suivante, je m'empressai d'aller rejoindre d'autres carabins, mes compatriotes, à l'hôtel Madame, rue Madame, beaucoup moins morose, appartenant à M. Perroz professeur au Conservatoire des arts et métiers et loué par lui à son cocher, le Suisse Bonneville.

En somme, à table, le père Coquille, comme nous l'appelions, parlait peu, après le dîner, il allait, *toujours seul*, prendre son café et lire les journaux à Procopé où l'on voyait encore la célèbre

table de Voltaire — qu'est-elle devenue ? Ainsi Coquille ne fut qu'assez tardivement un assidu de *Tabourey*.

Autre souvenir, M. Coquille, peu soucieux du qu'en dira-t-on, revêtit alors, au moins pendant deux ans, une jaquette avec un seul bouton dans le dos.

LÉDA.

Hortense Allart de Méritens (LV; LVII). — Barbey d'Aurevilly et Marcus Allart (LVIII, 748, 912). — B.-F., qui a si excellemment et si péremptoirement pris les devants, sera satisfait de la lettre que voici, publiée alors dans le *Constitutionnel*, précédée de ces lignes :

« M. Barbey d'Aurevilly nous adresse la lettre suivante, dont il est strictement autorisé à nous demander l'insertion, que nous ne lui aurions d'ailleurs refusée à aucun titre. Mais il est bien entendu que cette lettre clôt absolument l'incident. »

X. E.
23 mai.

Monsieur,

Puisque vous avez cru devoir publier une lettre dans laquelle se trouve mon nom, vous aurez la justice de publier ces quelques mots — non comme une réponse à cette lettre, mais comme un renseignement pour vous et pour vos lecteurs.

Mme de Samans a publié un livre intitulé les *Enchantements de Prudence*. Michel Lévy me l'a envoyé. Ce n'est pas moi qui suis allé à ce livre, c'est ce livre qui est venu à moi.

L'éditeur Lévy me l'a envoyé parce que je fais la critique littéraire au *Constitutionnel*. Il était de ma fonction, et je dis plus, de mon devoir d'écrire ce que je pensais de ce livre, et je l'ai écrit. Franchement, c'est un livre odieux. L'auteur s'y vante de tout ce que les autres femmes cachent avec le plus de soin : les faiblesses et les désordres de leur vie. C'est une production de la plus profonde immoralité, et je m'en rapporte à tout le monde, depuis le premier venu jusqu'à M. le procureur de la République, s'il veut bien nous en dire son avis.

Dans mon compte rendu, sévère, mais compatissant pour les têtes troublées qui écrivent de ces choses, j'ai dit que c'était Mme de Samans « qui se diffamait... que si quelqu'un disait d'elle ce qu'elle en dit, elle aurait le droit de lui faire un procès en diffamation, et que certainement elle le gagnerait... » J'ai dit « que c'était bien tri-te pour ses enfants ou ses maris, si elles en avaient que des femmes pussent écrire et publier de

pareils livres. » Et c'est mon opinion encore. Il serait bon qu'elles eussent des conseils de famille pour les en empêcher.

Là-dessus, un M. Allart, — Marcus Allart, — que je n'ai jamais vu, m'envoya des témoins et me demanda une réparation par les armes.

Bien entendu, je ne reçois point les témoins de M. Allart, qui laissent une lettre non seulement de provocation, mais de menace, et je réponds par des mots très froids, mais très concluants dans l'espèce, que je n'ai de réparation à faire à M. Allart ni par les armes ni autrement, puisque je n'ai écrit ni jamais dit un mot sur M. Allart.

C'est alors qu'il est allé faire au secrétaire de la rédaction du *Constitutionnel* cette scène ignoble dont il répondra devant les tribunaux.

Vous voilà édifié, Monsieur. Je ne sais pas au nom de quel droit ou de quel sentiment M. Allart intervient pour le compte d'un livre de Mme de Samans ; mais s'il veut une réparation, qu'il la demande à Mme de Samans elle-même, car ce n'est pas moi, mais c'est elle, qui, dans son livre, s'est insultée.

La morale de cela, c'est qu'il y a de bien lamentables fous dans cet agréable temps ! Agrérez, etc.

JULES BARBEY D'AUREVILLY.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

Roma urbs aeterna. — Il n'y a pas à chercher plus avant des documents que le docte Arch. Cap. n'aurait pas su trouver. Mais on peut indiquer quand ce titre, donné par un poète, est devenu officiel. Il a été attribué à Rome dans le Code de Théodose (II, 16, 1). En 364, les empereurs Valentinien et Valens adressaient à Symmaque, préfet de Rome un édit où ils disaient *Intra urbem Romam aeternam*. Dans d'autres édités impériaux, cette ville est appelée *venerabilis et inclyta*. Enfin dans *Apothéos*, V. 385, Prudence, le poète chrétien donne à Rome l'épithète de *aurea*, dorée, qui triomphera pendant tout le moyen âge.

*Agnoscit Judaea legens, et Graecia novit
Et venerata Deum percenscat aurea Roma.*

A. B.

Les représentants qui ont des dettes. — Lettre de Couturier. — Le Gouly, dont il s'agit, était un médecin ; il n'a pas beaucoup marqué. Le me-

tier de représentant n'a pas dû l'enrichir. Son collègue Couturier essaie, en vain, pour faire plaisir à l'auteur de *Faublas*, de lui tirer le montant d'une dette particulièrement hurlante.

La lettre de Couturier appartient au fonds de M. Noël Charavay.

Paris, le 22 messidor an IV.

Couturier, représentant à son collègue Louvet.

Citoyen collègue,

Vous avez une pétition des trois pauvres sœurs Stauff de mon département. J'ai fait tout mon possible vis-à-vis de leur débiteur le représentant Gouly sans rien avoir pu obtenir. Veuillez donc livrer au tribunal de l'opinion publique la dite pétition et m'en transmettre quelques numéros. Elles verront que je n'ai pas oublié la justice qui leur est due et qu'elles demandent depuis plus de trois ans, sans avoir rien pu obtenir, qu'à la fin un dépôt d'assignats nuls, en place d'effectives et de bonnes marchandises.

Salut et fraternité,

COUTURIER.

Au citoyen Louvet, représentant du peuple, auteur de la *Sentinelle*, au palais de l'Égalité.

PARIS.

Le sceau impérial. Lettre de Denon à l'Empereur. — La lettre qu'on va lire — et qui est inédite — est des plus curieuses.

D'abord, elle nous initie aux discussions qui ont précédé l'établissement du sceau impérial.

Ensuite, on y voit le baron Denon sous un jour intéressant, en ce qu'il parle, avec une extraordinaire liberté de langage, au maître du monde. Il faut lire cette lettre pour voir quel franc-parler autorisait Napoléon chez cet artiste original, qui se doublait d'un diplomate à ses heures, et qui avait su être le courtisan de tous les régimes en conservant une verdeur d'accent éminemment spirituelle, mais véritablement stupéfiante!

LÉONCE GRASILLIER.

Paris, le 27 Prairial an 12.

Sire,

Lorsque Votre Majesté nomme un conseiller d'Etat. Elle en fait sans doute un homme considérable ; mais en faire un homme de goût, je vois que c'est là que fault sa Toute Puissance.

Vous m'avez ordonné de m'entendre avec les membres de la Commission du Conseil

d'Etat pour le sceau et le costume de Votre Majesté ; comment s'entendre avec des gens qui ne savent ce qu'ils veulent et qui ne s'entendent pas eux-mêmes ? Car que serait-ce qu'un écu dans un écu, un lion dans un guépier, etc., etc.

Si Votre Majesté ne veut jamais apposer son sceau, si Elle ne veut pas être habillée, ou si Elle veut l'être ridiculement, il n'y a qu'à attendre la décision de la Commission.

Je vous demande donc, Sire, la permission de ne consulter que le bon goût, et de m'en tenir à Votre volonté. Quand tout sera bien, chacun à part croira qu'il l'a voulu ainsi.

J'ai vu le général Duroc, et tout d'abord nous avons été d'accord. Je ne verrai point ces messieurs ; ils croiraient pouvoir me commander des sottises, et jamais le respect que je vous dois ne me permettrait de leur obéir.

J'aurai, dans quelques jours, l'honneur de présenter à Votre Majesté, un sceau et des cachets tels qu'elle les a désirés, et j'aurai, aussitôt que possible, l'honneur de lui porter un costume aussi majestueux que magnifique.

Je suis, Sire,

De Votre Majesté
Le plus humble serviteur,
DENON.

Nécrologie

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Emile Mancel, commissaire général de la marine, du cadre de réserve, décédé au château de Tarperon (Côte-d'Or).

M. Emile Mancel a fourni à *l'Intermédiaire des chercheurs*, durant une longue période, une collaboration entre toutes remarquable, pour la sûreté et l'étendue de son érudition. Dans nos controverses, ce parfait galant homme a toujours apporté un esprit large et courtois. Admirablement documenté, il avait plaisir à enseigner et à apprendre, et nos collaborateurs ont pu constater que, dans ce libéral commerce d'échanges qui constitue l'originalité de notre recueil, ce regretté collaborateur, qui nous laisse un grand vide, a plus donné que reçu.

Nous exprimons à sa famille nos très sincères condoléances.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBER, St-Amand-Mont-Rond

44^e ANNÉEN^o 122231^m, r. Victor-Massé31^m, r. Victor-MasséPARIS (IX^e)PARIS (IX^e)Cherchez et
vous trouverezIl se faut
entr'aider

Bureaux : de 2 à 4 heures

Bureaux : de 2 à 4 heures



L' Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

833

834

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

Les signatures de Sainte-Beuve père et fils. — Remarques sur l'hérédité du graphisme. — Cette signature : Sainte-Beuve, a été rencontrée sur une feuille d'emargement des Administrateurs du Pas-de-Calais (16 ventôse an 10).

C'est celle du père de Sainte-Beuve.

La seconde, que nous rapprochons, est celle du fils.

M. Raoul Bonnet, qui a une si grande pratique des autographes, a été frappé de la ressemblance de l'une avec l'autre.

En effet, la similitude est remarquable.

M. Raoul Bonnet dit l'avoir constaté dans d'autres circonstances.

Comment expliquer cette particularité?

Dans quelles signatures célèbres se rencontre-t-elle encore ? Y.

Une lettre de Desaix. — Je lis dans la *Correspondance inédite* du maréchal Davout, éditée par la comtesse de Blocqueville (Perrin 1897) que Desaix, dans un rapport adressé, le 22 décembre 1793, à la Convention sur la bataille de Niederbronn, aurait écrit cette phrase :

On ne s'est déterminé à faire des prisonniers que lorsqu'on a été fatigué de tuer.

Où se trouve ce rapport ? Je l'ai vainement cherché dans le *Moniteur*.

SIR GRAPH.

Quelles sont les personnes qui ont servi de modèles pour le plafond du foyer public de la Comédie-Française ? — Je me proposais toujours de demander à M. Guillaume Dubufe les noms des modèles des jolies parisiennes qui figurent accoudées et regardant le public au plafond du foyer du Théâtre Français. J'ai lu qu'il s'agissait de personnalités connues, grandes dames ou demi-mondaines. M. Dubufe a-t-il confié à quelque ami les noms de ses modèles ? La réponse serait intéressante. Ego.

Mémoires inédits du Maréchal Jourdan. — J'ai sous les yeux : *Mémoires militaires* du Maréchal Jourdan, contenant la relation des opérations des armées sous ses ordres en 1793, 94, 95, 96 et 99 et le précis des opérations des autres armées

qui ont agi aux mêmes époques sur le même théâtre.

Ecrits par lui-même en 1817, 1818 et 1819.

Tome III : La présente copie faite en 1820, vue et corrigée par l'auteur et signée de lui, est la seule qu'il avoue. Signature autographe. Le maréchal Jourdan.

Ces mémoires inédits et manuscrits qui devaient former au moins 4 volumes in-folio, sont-ils connus ?

J'ai noté dans l'introduction des *Mémoires militaires* du Maréchal Jourdan, Guerre d'Espagne, publiés par Monsieur le vicomte de Grouchy, (Flammarion s. d. in-8°) que « Jourdan avait préparé des Mémoires sur les guerres de la Révolution, de 1793 à 1799. Ils existent au Ministère de la Guerre, mais ne sont pas complets. »

En l'an VIII, parut à Paris, chez Charles, 2^me édition, *Précis des opérations de l'armée du Danube sous les ordres du général Jourdan*. Extrait des Mémoires manuscrits de ce général.

Les Mémoires, prévus dès cette époque, seraient-ils au Ministère de la Guerre ?

PRIMAUGUÉ.

Billets de Marie-Antoinette et de Madame Elizabeth pendant leur emprisonnement au Temple. — Une de mes cousines, qui a beaucoup de vieux papiers, m'en a confié plusieurs, dont un qui lui semble particulièrement curieux. Cette pièce, d'aspect ancien, a pour titre « Copie des Billets que S. M. La Reine m'a écrits du Temple, après la mort du Roy ». Elle comprend la copie de huit billets de Marie-Antoinette et d'un de Madame Elizabeth, suivi lui-même d'un autre de la Reine. Elle se termine par la copie d'une lettre de remerciements et félicitations adressée par Louis Stanislas Xavier (le futur Louis XVIII) au destinataire de ces billets qui, un mot incident l'indique, s'appelle Pelisson. Le cinquième billet m'a paru le plus curieux, parce que la Reine y refuse de s'évader sans son fils. Rien n'est daté.

Je serais reconnaissant aux savants intermédiairistes d'avoir l'amabilité de m'apprendre :

1° Quels sont les personnages ainsi désignés dans les billets de la Reine : le Niternois — T... (c'est un ami) — M^r de

la Borde — Ha... (ou La...) — mon neveu — Sept... — la personne que vous savez être venue me voir de Bruxelles — Mad^e Th... — Mad^e... O (s'en défie) — Lucius — un viel Satrape de Siberieami de la mere de Roxanne qui l'a quitté depuis environ 3 ans et a qui elle avait confié tous ses trésors tant en bijoux qu'en papiers — Mercinus le viel ami — le grand homme au cachet — Prudius. Et, dans le billet de Madame Elizabeth : Roxanne — Lucius — Fatime — Targinus — Prudius.

2° Si (autant qu'il est possible de se rendre compte par ce que je viens d'exposer) ces billets ont été publiés, et où, car rien ne me prouve que cette pièce n'a pas été copiée, jadis, dans un livre.

EDOUARD HARLÉ.

Gustave Aimard. — A propos de Jules Verne, « ce romancier sédentaire qui improvisait ses voyages entre le chocolat de l'aurore et la camomille du crépuscule », je lis dans un journal du soir, sous la signature de M. Maurice Gandolphe, cette appréciation : « Gustave Aimard narrant ses propres déplacements et villégiatures dans les pampas ne réussit jamais à être pris au sérieux ».

J'appartiens à la génération qui a fait ses délices des aventures du « Scalpeur Blanc » de « Valentin Guillois », de « Raousset Boulbond » etc.. et j'ai le souvenir très précis d'un article de journal paru sous l'Empire dans lequel on nous représentait Gustave Aimard « ... cet homme à face de lion... » chassant le lièvre ou le lapin dans la plaine Saint-Denis dont « ... il n'avait jamais dépassé les limites... »

Un aimable confrère pourrait-il me dire quel est le journaliste qui s'est trompé ; celui d'il y a quarante ans ou celui d'hier ?

THIX.

Jean Ailleboust, médecin de Henri IV. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur Jean Ailleboust, né à Autun dans la première moitié du xvi^e siècle ? Ailleboust fut médecin à Sens, puis à Paris où il mourut en 1594. Il a été appelé *Alibour*, *d'Aliboux*, *d'Ailleboust*, *Albosius*, etc.

D^r MAXIME.

Mme Balp. — J'ai lu dans une feuille de 1796 que cette dame était célèbre dans les annales de la révolution comme dans celles de la galanterie. Que connaît-on d'elle sous ce double rapport ?

FLACDAL.

Raymond Bouchaud.

Raymond Bouchaud, d'origine Nantaise, possédait de petits biens à Saint-Domingue et le trafic des teintures, des épices et des graines y sollicitait son activité. Lors du fameux soulèvement des noirs de 1790, il revint à Nantes. De ses deux filles, l'une, Julie-Françoise, devint la femme du fameux physicien Charles. . et l'Elvire de Lamartine.

Ce Raymond Bouchaud a été comparé par Charles lui-même à M. Wostern, ce squire ivrogne que Fielding a peint si vivement dans « Tom Jones ».

J'extrais ce qui précède d'un article de M. Filon publié dans la *Revue Bleue* du 15 mai 1909, et je serais heureux de connaître d'un intermédiaire Nantais si M. Bouchaud a laissé quelque souvenir dans sa ville natale, et notamment si le petit passage de Nantes qui relie la Basse-Grand'Rue à la rue de la Juiverie lui doit le nom de « passage Bouchaud » qu'il portait encore en 1897, mais qui a été changé depuis, je crois.

D. R.

Famille de Chazerac ou de Chazerat. — Étant éloigné de toutes sources de renseignements au point de vue héraldique, je m'adresse aux spécialistes du blason de l'*Intermédiaire*, pour demander quelles étaient les armoiries de la famille de Chazerac.

En 1490, Odet de Chazerac est capitaine des chasteil, terre et seigneurie de Noirmoustier (chartrier de Thonars).

En 1516, Paule de Chazerac, qui était peut-être fille du précédent, épousa Jean de Ravenel, seigneur de la Rivière en Poitou, fils d'Adam de Ravenel et de Françoise de Poix. Il ne semble pas que ce nom des Chazerac se soit transmis pendant longtemps ; et ce fut probablement parce qu'il n'y eut pas de descendance mâle.

Cette famille dut cependant avoir ses armoiries aux xv^e et xvi^e siècles.

Serait-il possible de les retrouver ?

M. A. B.

L'adresse de Jules Dupré. — Je désirerais savoir si, en mai 1833, l'adresse du célèbre peintre Jules Dupré était rue Cassette, n^o 23.

HENRY PRIOR.

Grugeon et Ruinart. — On a souvent parlé de la confiscation du trésor fédéral de Berne à l'époque de l'occupation de la Suisse par le maréchal Brune, et cette exaction a, paraît-il, été opérée par un commissaire de la République, beau-frère du directeur Rewbell, et appelé Rapinat. J'ai entendu citer, comme des agents français employés, à la même époque, à cette œuvre de spoliation, les citoyens Grugeon et Ruinart, dont les noms, joints à celui de Rapinat, forment un trio tout à fait menaçant.

Un de nos confrères pourrait-il nous dire ce qu'étaient au juste Grugeon et Ruinart, et ce qu'ils ont fait en Suisse ?

V. A. T.

Famille de Cottereau. — Où trouver des renseignements sur la famille de Cottereau : 1^o Branche de Villeguij et de Nangeville, et 2^o Branche de Flandre, seigneurs de Clatberg, Ardessen, barons de Janse et seigneurs de Wesmel ? — Alliance avec la famille Kerver ou de Kerver ?

CAM.

Famille Falk — Strasbourg. — Le 13 mai 1701, un brevet de réception et d'enregistrement à l'*Armorial général d'Alsace*, fol. 751, Généralité de Strasbourg, n^o 125, fut délivré par M. d'Hoziar, à Paris, à Jacques Falck, greffier de la noblesse de la Basse-Alsace.

Les armes sont : *d'argent à une ancre ou pointe de flèche de sable, en pal, surmontée d'un faucon au naturel.*

Les Archives de Strasbourg ne possèdent pas de pièces sur ce personnage.

Est-il possible de trouver des renseignements sur cette famille ? Est-elle noble ? En existe-t-il encore des représentants ?

FR.

Famille Forbes de Montilly. — Malcolm Forbes, fils de Jean Forbes, Écossais, épousa l'héritière du marquis de Montilly. Cette famille est-elle encore existante ? Jean Forbes, père de Malcolm, épousa en secondes noces, la marquise

douairière de Montilly, mère de la femme de son fils. Il était garde du corps du roi de France et vécut de 1600 à 1650.

Où peut-on trouver sa généalogie ?

C. L.

Mme du Hautvillers. — Pourrait-on me renseigner sur une vieille demoiselle de ce nom, chanoinesse, qui habita Blois longtemps et dut y mourir vers 1870.

FLACDAL.

Famille Le Sage dite de Fontenay, en Bourgogne. — Un intermédiaire obligeant — que je remercie d'avance — pourrait-il m'indiquer le prénom ou les prénoms d'une dame *Le Sage, née de Signeux ou Signeux*, qui, veuve d'un conseiller au présidial d'Autun, se retira en Hollande, avec ses trois fils, lors de la révocation de l'édit de Nantes ? La dite dame Le Sage, née de Signeux ou Signeux, était de Lausanne en Suisse. Ce mariage n'a pas été enregistré dans cette ville.

SCOHER.

Famille de Gabiano. — Plusieurs services mentionnent que les Gabiano descendaient des Montferrat. *Le Laboureur*, dans les mesures de l'île Barbe, cite l'épigramme de Luxembourg de Gabiano aux grands cordeliers de Lyon qui se lisait comme suit :

Hic jacet Luxembourg de Gabiano, dominus de Vourles et de Costa, ex perillustri marchionum montisferrati prosapia qui obiit anno MDLVIII die prima mensis Augusti et Catharina de la Tour ejus uxor quæ obiit secundo septembris anno MCLXVI.

Ménétrier, dans son *Histoire consulaire de Lyon*, dit, en parlant des familles étrangères établies à Lyon, que les Gabiano venaient du Piémont, et que les rois de France permirent de trafiquer en gros sans déroger à la noblesse à celles de ces familles qui jouissaient de ce privilège en leur pays.

Quoi qu'il en soit, les Gabiano étant sortis d'Asti, j'espère que quelque obligé collaborateur au courant des généalogies des familles du Piémont pourra me donner la filiation des Gabiano en remontant aussi loin que possible, sinon jusqu'à celle du fils d'un Montferrat. L. J.

Lisbonne, colonel de la Commune. — Que sait-on de la biographie de ce personnage ? Lisbonne était-il son véritable nom ? Il avait été, dit-on, petit acteur à la banlieue. Dans quel théâtre ? N'était-ce pas un ancien zouave ? J'ai lu quelque part qu'il avait fait partie du théâtre des zouaves en Crimée. Par quelle suite d'événements fut-il bombardé colonel de la Commune ? N'eut-il pas une jambe mutilée ? En tout cas, lorsque je le vis à son retour de Nouméa, il traînait péniblement une jambe. Il avait fondé un café, rue Rambuteau, le *Café des rois*, où chaque garçon était costumé en un roi de France. Henri IV servait un bock, et Louis XIV un mazagan. Puis on le retrouve boulevard Rochechouart, à la *Taverne du baigne* où les garçons étaient vêtus en galériens. Chaque départ de client y était salué par un « Laissez passer un libéré ! » — Comment finit cet étrange « colonel » ?

H. L.

Famille Lefèvre de Lépine. — Il a existé, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, trois sœurs Lefèvre de Lépine : l'une avait épousé le duc de Marmier, une autre le marquis de Contades, une (Catherine), le marquis de la Granche, lieutenant-général. Sait-on : 1^o où son mariage a été célébré, vers 1757 ; 2^o si elle ne s'est pas remariée après le décès de son mari en 1781 ; 3^o la date et le lieu de son décès, postérieur à 1787 ; 4^o les noms de ses parents et l'origine de cette famille, que je suppose venue des colonies d'Amérique.

VILLERS.

Famille Maillefer-Bayer du pays messin. — Le 1^{er} février 1775 fut baptisée, à Sarrelouis, Marie-Elisabeth-Léopoldine, fille de Jacques Maillefer, notaire royal, et de Marianne Bayer.

Ces deux familles existent-elles encore ?

Furent-elles nobles ?

Quelles en sont les armes ?

Est-il exact que Jacques Maillefer et sa femme périrent victimes de la Révolution ?

DOCTEUR FALCK.

Alliance Mérode du Cluzel. — Dans l'*Armorial du 1^{er} Empire* par Révérend (III, 234), on voit que Louis-Ghislain, comte de Mérode, né en 1792, etc. épousa Marie-Antoinette-Françoise du Cluzel,

morte en 1869. Je désirerais beaucoup savoir de qui celle-ci est fille, quelle est la date de son mariage. Le vicomte d'Angest, très documenté sur les familles belges, pourra, avec sa bienveillance habituelle, me renseigner. — La généalogie Cossé dans Courcy (*Continuation de P. Anselme*) p. 211, ne donne pas non plus la solution désirée.

Je suppose qu'elle est fille d'un Pierre-François-Jean, né en 1765, fils de l'intendant de Tours F. P. du Cluzel, marquis de Monpipeau, qui m'a été signalé par l'érudit Le Lieur d'Avost, mais j'ai des incertitudes.

D'autre part, quel peut être un chevalier du Cluzel de Remaurin, qui fut garde du corps, sous Charles X, et qui démisionna en 1830 ?
SAINT-SAUD.

Le marquis de Moncade. — Je désirerais savoir si ce personnage, cité par Balzac dans les premières pages de *La Vieille fille* (p. 8, t. VII, de l'édition Alexandre Moussiaux, 1869), est un personnage historique ou romanesque, et dans quel ouvrage on peut trouver plus long sur ses aventures.
F. R.

Famille de Vauménil. — A quelles familles appartenait par sa naissance et son mariage la *présidente de Vauménil*, à qui Isabey dédia une gravure en couleurs, à la fin du XVIII^e siècle.
JEHAN.

Armoiries à déterminer : Chien et couleuvre. — A quelle famille appartiennent ces armes que je ne trouve nulle part : *D'azur à un chien de... et à une couleuvre ondoyante de... affrontés et posés en pal*. Supports: 2 aigles regardant; couronne de marquis. Ces armes figurent sur un ex-libris du XVIII^e siècle, de grand format signé : Tukert.
NISIAIR.

Une décoration de l'ordre de Cincinnatus. — Où pourrais-je me procurer une décoration de l'ordre de Cincinnatus, donné en Amérique au moment de l'Indépendance ?

Je désirerais qu'il m'en fût confié une pour être reproduite dans un article destiné au Carnet de la Sabretache, et serais très reconnaissant de toute indication à ce sujet.
VICOMTE DE GROUCHY.

Comédiens jouant dans une langue étrangère à la leur. — Une question à peu près semblable avait été posée ici, et il me semble que l'on avait cité Fechter, le créateur d'Armand Duval de la *Dame aux Camélias*, Mme Judith de la Comédie française, Mme Arnould Plessy, Frédéric Achard, Pierre Berton, ayant joué en anglais.

Ils ne parle pas des chanteurs, qui presque tous chantent en italien. Cela fait partie de leur profession.

Actuellement, il nous semble que l'exemple se soit propagé et c'est presque une mode : on annonce que Mme Mimi Aguglia, actrice sicilienne, va jouer en anglais, et gagnera à ce jeu quelques millions. Elle ne fait que suivre en cela l'exemple de la grande Ristori qui joua en français à Paris, et en anglais à Londres. Mais voici, parmi les artistes parisiens : Max Dearly, Fernand Frey, Mlle Arlette Dorgère, Mlle Mistinguette, qui vont jouer en anglais, tandis qu'une actrice anglaise dont le nom m'échappe, vient créer à Paris, en français, la *Veuve joyeuse*. Et ce libre-échange fait penser involontairement aux snobs parisiens qui se font blanchir à Londres, tandis que les snobs londoniens se font blanchir à Paris.

Un jour, un fabricant de pâtes alimentaires à Gênes me fit cet aveu : « Cette pâte-là, me dit-il, est fabriquée à Gênes, mais nous la vendons sous le nom de « Pâte de Naples », c'est le seul moyen de l'écouler. — Et à Naples, lui demandai-je ? — Celle fabriquée à Naples ne se vend que sous le nom de « Pâte de Gênes ».

Nul n'est prophète en son pays.

Il est fort difficile, à moins d'avoir appris une langue fort jeune, de ne pas conserver une pointe d'accent du pays natal. J'ai enten lu cependant des artistes portugais, fort remarquables, les frères Rosa, jouer en français d'une façon impeccable. Aussi donnent-ils quelquefois la réplique à nos artistes dans des représentations extraordinaires à Lisbonne. Mme Ristori n'avait jamais pu perdre son accent, et Matthews, un acteur anglais fort connu, vint jouer en français aux Variétés dans un rôle d'Anglais fait pour lui. Au XVIII^e siècle, à la Comédie Italienne, tous les acteurs italiens jouaient dans les deux langues, puis peu à peu l'italien disparut

pour faire place au français, et l'Opéra comique fut fondé.

HENRY LYONNET.

La collection Allez ou Lallez. — Je possède une aquarelle, portrait en pied d'environ 30 cm. \times 20, d'un oncle, général de division vers 1868. Il paraît qu'elle a été copiée dans une collection de portraits des généraux du second empire, qui se serait nommée la collection Allez (ou Lallez).

Un lecteur voudrait-il m'indiquer quelle est cette série d'aquarelles et où on pourrait la consulter actuellement.

VILLERS.

Tapiserie parisienne P. et N. B. — Il m'a été donné récemment de voir une belle tapiserie historique portant la marque des ateliers parisiens : une fleur de lys, suivie de la lettre P. A côté, se remarque un monogramme composé des lettres N. B. Ne pourrait-on me dire de quel hautelisseur est cette signature ? Dans la partie supérieure du cadre est tissé le blason d'un ecclésiastique, sommé d'une mitre et d'une crose, surmontées d'un chapeau d'archevêque (?) Les armoiries sont : *d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un moulon passant du même.* Il me serait très agréable de savoir à quel prélat appartenait ce blason.

O. GIVE.

Texte latin à expliquer (Antonius Le Roy). — Je lis dans un document daté de 1724 que le titulaire d'une chapellenie sise à Beaufort (Aisne) est « D^s Antonius Le Roy, pbr. diœc. Cam (era censis), Coadjutoris Aurel. ab elem. » Comment traduire les quatre derniers mots ? Y avait-il alors un coadjuteur à Orléans et pourquoi ce personnage est-il cité à l'occasion d'une paroisse de l'ancien diocèse de Cambrai ?

DE MORTAGNE.

Oua pour non. — Dans l'Ille-et-Vilaine, on se sert de la particule négative OUA, équivalant à un non énergique. D'où vient ce mot ?

Cotgrave donne bien : *ouiche*, interjection, synonyme de : « chut ! » silence ! mais le rapprochement ne s'impose guère, semble-t-il.

En tous cas, prière de donner des explications plus précises. CINCINNATUS.

Image de la Vierge semblant indiquer un culte. — D'anciens bas-reliefs, appartenant principalement à l'art du xv^e siècle, représentent l'assomption de la Vierge. Tandis que Marie est emportée par des anges vers les cieux où les personnages de la Sainte Trinité l'accueillent, un fidèle à genoux est prosterné dans le coin droit (objectif) de la composition. On s'imagine ordinairement qu'il représente un donateur ou un défunt, à la mémoire duquel le monument serait consacré. Mais un examen plus attentif de l'œuvre sculptée, fait clairement constater, qu'il tient entre ses mains jointes l'extrémité de la ceinture de la Vierge, dont l'autre bout, terminé par une boucle, est encore retenu à la taille. Il est probable que cette scène, dont plusieurs variantes sont connues, rappelle le culte rendu en quelque église de France à une image de la Vierge. Ne pourrait-on pas me dire si cette supposition est exacte, et dans quelle localité (probablement du Nord ou de l'Ouest) cette image était vénérée ?

O. GIVE.

La Gallevesse. — Pourrait-on déterminer la situation exacte et l'étendue de la Gallevesse ? D'anciens géographes en font le synonyme de Brie pouilleuse. D'autre part, certains lieux-dits de Seine-et-Marne portent ce nom ; — je désirerais en connaître l'origine et l'étymologie.

M. Lucien Gallois, dans « Régions naturelles et noms de pays », formule diverses conclusions desquelles il paraît résulter que la question reste entière.

ROBERT GERAL.

Traces du Château Trompette. — A Bordeaux, en contrebas de la place des Quinconces, à gauche en regardant la Garonne, on voit incrustées dans le trottoir quelques lignes en pavés blancs (analogues à celles qui existent dans la cour du Louvre et y représentent la tour centrale du Louvre primitif, celui, si je ne me trompe, de Philippe-Auguste). Ces lignes de pavés représentent-elles le contour. en cet endroit, de l'ancien Château Trompette ? Elles n'ont guère que 1 mètre et demi de longueur, ce qui est bien insuffi-

sant pour les identifier. Un confrère habitant Bordeaux pourrait-il répondre à cette question ?

On vient, dans la même ville, de liveler, en bordure de la rue du Palais Gallein, pour établir un édicule du service de l'électricité, un terrain qui était rendu montueux par les ruines souterraines de l'ancien Palais Gallein, partie Est. N'aurait-on pas dû (et ne devrait-on pas) établir en cet endroit, AU MOINS, une ligne de pavés blancs marquant le contour de l'antique édifice, dont la partie Ouest a été entourée d'un square, et permettant ainsi d'apprécier ses proportions ? Il est regrettable que plus rien ne les indique.

V. A. T.

Ville mal nommée. — Un intermédiaire poitevin pourrait-il m'indiquer sans braver l'honnêteté le nom que portait, il n'y a pas encore bien longtemps, la petite localité appelée maintenant Ville mal nommée (Vienne), commune de Chabournay, 672 h. Station de chemin de fer.

Elle a dû être débaptisée et recevoir ce nom significatif quand elle est devenue station du chemin de fer de Poitiers à Loudun, ce qui remonte au temps peu éloigné de la création de cette ligne. D. R.

Agathographe. — Je viens de voir en montre, chez un marchand de curiosités au n° 45 de la rue Jacob (pas de nom sur la devanture), une jolielithographie intitulée *L'aigle vainqueur du monde*. Elle représente, en dessin pittoresque, l'allée centrale des Champs-Élysées, depuis les chevaux de Marly jusqu'à l'Arc de Triomphe de l'Étoile, surmonté d'une aigle colossale aux ailes éployées. Au-dessus de ce dessin il semble avoir existé sur la même feuille un tracé géométrique, et coté en mètres et en pieds du même arc de triomphe ; mais cette partie de la feuille n'est pas visible, et semble avoir été coupée. Au bas de la lithographie il y a cette mention :

« Tracé à l'aide de l'agathographe de « M. Simyan » (même orthographe que celle du nom du sous secrétaire d'État actuel). « Lithographie de Thierry frères successeurs d'Engelmann ».

Qu'était-ce que l'agathographe ? A-t-on quelques données sur cet appareil traceur, qui doit être de l'époque de Louis-Phi-

lippe, à en juger par les costumes des promeneurs représentés dans l'allée des Champs-Élysées ? V. A. T.

Orpailleurs de Paris au XVIII^e siècle. — Ayant lu quelque part, je ne saurais dire où, qu'il y avait encore des orpailleurs à Paris au XVIII^e siècle, je serais très reconnaissant à celui de mes confrères qui pourrait m'aider à retrouver cette mention *en ce moment nécessaire*.

Rien dans les *Dictionnaires* de Larousse, Littré, Volpière, Wurtz, ni dans le *Magasin pittoresque*. Je regrette de n'avoir pas sous la main les *plombs historiés* d'Arthur Forgeais. LÉDA.

Coutume funèbre. — Aux Sablons, commune de Verreux-Nadon (Seine-et-Marne), existe cette coutume : Une personne vient-elle à décéder, on la dépose habillée dans son lit, la figure couverte, et le drap de lit ainsi que la petite nappe qui recouvre la table où se trouve la lumière funèbre sont épinglés de feuilles de lierre.

D'où vient cette coutume ? existe-t-elle dans d'autres contrées ? ROBERT GÉRAL.

La Fête des Trépassés. — Est-il exact que des ménestrels allaient régulièrement jouer du violon dans les cimetières pendant la nuit de la fête des Trépassés ?

D'où venait cette coutume ? Dura-t-elle longtemps et dans quelles contrées ?

ROBERT GÉRAL.

Singuliers cadeaux de nocés. — Il y a quelque temps, le directeur du *Novoie Vremia* dota sa fille du revenu perpétuel d'une des pages d'annonces de cette feuille.

M. Henry Hodgson, de Saint-Louis (E. V. A.), donna à son aînée son poids d'or, et à sa cadette son poids d'argent et à la troisième son poids en cuivre. Iran Becker, propriétaire d'une ménagerie, donna à sa sienne un éléphant, un lion, etc.

Enfin, un marchand de Londres dota son fils d'un petit volume modestement relié dont chaque page était une banknote de cent livres. Un billet devait être enlevé et dépensé à volonté à chaque anniversaire du mariage.

Que peut-on ajouter à cette énumération de dots plus ou moins bizarres ?

A. JOURDAIN.

Réponses

La mort de Moreau (T. G., 613; LIX, 733). — Voici une note que je trouve dans l'ouvrage de M. Villiaumé : *L'Esprit de la guerre* :

En août 1813, Moreau fut blessé à mort par un boulet, tandis qu'il faisait une reconnaissance. L'armée française crut qu'on se moquait d'elle, en affirmant qu'il avait accepté le commandement des coalisés. Elle n'ajouta foi à ce bruit que lorsqu'on prit aux avant-postes un chien portant un collier avec ces mots : *J'appartiens au général Moreau*. Plus de trente ans après que ce général fut tué, le soldat qui avait pointé le canon tomba en démeance et fut interdit. Dans son interrogatoire, il ne parlait que de ses remords. Je tiens ces détails d'un ancien membre du Conseil d'Etat qui se trouvait à Dresde, et du magistrat qui interrogea ce canonnier.

(*L'Esprit de la guerre*, principes nouveaux du droit des gens, de la stratégie, de la tactique et des guerres civiles, Paris, Paul Dupont, Dentu, Dumaine, 1867, 5^e édition, 1 vol. in-16, p. 166).

M. Villiaumé s'est trompé lorsqu'il a écrit que Moreau avait le commandement de l'armée alliée à Dresde. Il n'avait aucun commandement. Déjà M. Thiers l'avait démontré dans des pages qu'il faut lire lorsqu'on veut juger équitablement et en pleine connaissance de cause la conduite de Moreau. (*Histoire du Consulat et de l'Empire*, tome XVI, pp. 272 et suiv.), et M. Ernest Daudet, qui a eu comme lui communication des papiers inédits de Moreau, l'a prouvé de nouveau dans un livre paru il y a quelques semaines : *L'exil et la mort du général Moreau*. L. D.

..

Si, à l'abri du document historique peut se glisser l'anecdote sans doute fantaisiste, il y a lieu de rappeler que le canonnier Kügler, devenu, paraît-il, sur ses vieux jours, gardien de square à Lyon, était souvent interrogé par les promeneurs avertis sur la part qu'il avait prise à l'affaire de Dresde. Son récit se terminait invariablement de la façon suivante : « ... Quand Moreau fut tombé, l'Empereur s'approcha de la batterie et dit à mon officier : Qui qu'a pointé cette pièce-là ? — Sire, c'est le canonnier Kügler, que

dit l'officier -- Je m'en avais douté, que répondit l'Empereur. » LECGINSKI.

Hymne de la Révolution : Veillons au salut de l'Empire (LIX, 667). — Je profite de l'occasion pour poser une question relative à un passage de *L'Aiglon*, acte III, scène III.

L'empereur républicain !... Voilà l'utopie !... Attaquer la *Marseillaise* en la Sur les cuivres, pendant que la flûte soubre En mi bémol : *Veillons au salut de l'Empire !*

Il me semble, par ces vers et par ceux qui précèdent et qui suivent, que M. Rostand veut mettre en opposition la dictature et le libéralisme, mais pourquoi choisit-il deux hymnes ne symbolisant pas du tout ces deux principes opposés ? CONTRIBUTEUR.

Genèse du « Ça ira » (T. G., 155). — La *Révolution française*, 14 mai publie cet article :

Origine du mot ça ira. C'est le titre d'un article d'Anacharsis Cloots dans la *Chronique de Paris*, du 4 mai 1792.

Voici cet article :

Les échecs que nous venons d'essuyer sont des leçons salutaires qui produiront mainte et mainte victoire. Notre bravoure a été la dupe de notre humanité. Nous comptions trop sur le moral des soldats autrichiens : nous avons été au-devant d'eux plutôt en bons frères qu'en cruels ennemis. Les troupes allemandes n'entendent raison qu'après avoir été battues. Tâchons d'effectuer l'insurrection des paysans, dont l'exemple influera sur les satellistes du despotisme. Mais, au préalable, il faut vous installer à Bruxelles et à Liège, non pas avec trois petites armées.

Les Américains commencèrent par être battus à Bunkershil ; et nonobstant cela l'armée anglaise fut chassée de Boston. Les meilleures troupes de l'Allemagne et de l'Angleterre ne purent subjuguier en pays pauvre et clairsemé un peuple entouré de sauvages et de nègres, un peuple dénué d'argent et de vêtements, d'armée de ligne et de places fortes.

Nous en témoignâmes nos inquiétudes au sage Franklin. Ce grand homme répondait à toutes nos objections, avec une sérénité admirable : « L'Amérique, disait-il, est travaillée par une foule d'aristocrates ; mais, en dépit de la cabale intérieure et extérieure, ça ira. » Ce Franklin répétait toujours : *Ça ira*. Plusieurs de nos révolutionnaires se

sont rappelés le tic du législateur de la Delaware, et c'est ce qui a donné lieu à notre chanson patriotique, à notre *ranç des taches*. Vive le Congrès ! Vive l'Assemblée nationale ! Ça ira, ça ira !

ANACHARSIS CLOOTS.

Louis XVII, sa mort au Temple.
Documents inédits (T. G., 534 ; XLIX ; L à LV ; LVI ; LVII ; LVIII, 123 ; LIX, 9). — Sous la dernière de ces cotes, a paru une note signée A. S., où se trouve reproduite cette phrase de la très intéressante communication de M. Poënsin-Ducrest sur *Les prélats français en Angleterre pendant l'émigration* :

« C'est de Londres qu'est datée (1^{er} janvier 1795) la dernière lettre pastorale d'Urbain de Hercé avant le départ pour Quiberon ; l'allusion si touchante à l'évasion du Dauphin a passé inaperçue. »

Après cette citation, A. S. pose une question :

« Quel est le texte de cette allusion ? Au moment où écrit Urbain de Hercé, l'évasion date de deux mois, et c'est le moment où Laurent, sa tâche accomplie, manœuvre pour quitter le Temple et retourner à ses fleurs de la Folie-Méricourt. »

A. S., me permettra de lui demander une explication sur ce qui, au premier abord, me paraît une double inadvertance, ou qui du moins, peut être mal compris par les lecteurs imparfaitement instruits de certains détails.

A la date du 1^{er} janvier 1795, le gardien Laurent songeait déjà peut-être à quitter le Temple, mais il était encore assez loin du moment où il le quitta effectivement, puisque son départ n'eut lieu que le 31 mars.

A cette même date du 1^{er} janvier 1795, l'indication de « l'évasion accomplie depuis deux mois », doit, s'entendre sans doute du premier acte tendant à l'évasion, de ce que l'on pourrait appeler l'évasion à l'intérieur, c'est-à-dire de l'enlèvement du cachot et du transfert dans une cachette sous les combles, car ce fut bien dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1794 que s'exécuta cette manœuvre hardie : il n'est pas à croire que A. S., ait voulu parler d'une évasion définitive.

Sur la date de cette évasion définitive, on ne connaît, en effet, que deux versions en cours.

L'une veut que le dauphin ait été enlevé du Temple, le 19 janvier 1794, par Frotté, avec la complicité des époux Simon et à la faveur de leur déménagement.

C'est la version du faux dauphin Richemont.

Elle a été reprise par M. G. Lenôtre, sans que l'on parvienne à comprendre comment un écrivain qui ambitionne et a obtenu le renom d'historien, a pu s'arrêter à une thèse qui est historiquement tout à fait insoutenable, pour beaucoup de raisons, dont il suffit ici d'indiquer deux principales : 1^o que le seul témoignage sur lequel on essaye de l'appuyer : celui de la femme Simon n'est pas le témoignage de la femme Simon, mais le témoignage attribué à la femme Simon par Richemont et ses partisans, en contradiction flagrante avec les dires authentiques de la femme Simon, consignés dans l'enquête de 1816 ; — 2^o qu'à l'époque indiquée (janvier 1794) Frotté était en Angleterre.

L'autre version fixe l'évasion au 8 juin 1795, ou du moins au jour de l'inhumation (10 ou 12 juin) qui suivit l'événement du 8 juin.

C'est la version de Naündorff ; et il serait facile de prouver qu'elle réunit toutes les vraisemblances, et s'accorde avec tout ce qui, en bonne critique, constitue les éléments de la certitude historique.

Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter ces questions.

Le but de la présente note est simplement de demander à A. S. si, comme on pourrait le croire, il connaît et admet une troisième version, et dans ce cas, s'il peut fournir quelques explications permettant de savoir en quoi elle consisterait et sur quoi elle serait fondée. Ad. LANNE.

Une fille adoptive de Mme Tachar de la Pagorie (XLVII ; XLVIII ; XLX ; 690, 793). — Dans la famille Blanchet, on possède des actes et des documents intéressants qui permettraient d'établir que Benaguette fut bien une fille de Joséphine.

Mariée comme fille naturelle, elle a été dotée, sur la cassette impériale, de 150.000 livres des colonies.

Dans la famille, on n'a jamais tiré vanité de cette origine, au contraire. Telle ne fut pas cependant, la manière de voir

d'Eugène Blanchet, qui sollicitait en 1867, une pension. La famille s'en indigna.

Le docteur Pichevin base son argumentation sur la concordance impossible de la date de la naissance de cette enfant avec celle du voyage de Mme de Beauharnais à la Martinique. Il faudrait établir d'abord que l'acte de mariage de Benaguette n'est point truqué. Or, si les actes de Joséphine sont irréguliers : pour quoi ceux de Benaguette ne le seraient-ils pas ? quelle confiance accorder à l'état civil martiniquais, à cette époque ?

Il résulterait de documents sérieux :

1° que Joséphine Benaguette n'était point mulâtresse, mais une personne parfaitement blanche et remarquablement jolie, ressemblant prodigieusement, au dire de l'un de ses petits-fils qui l'avait connue, à celle qui fut impératrice ;

2° Que dans la famille Blanchet, cette filiation n'a jamais fait l'ombre d'un doute.

Le mari de Benaguette, Jean-Baptiste Blanchet, est décédé à New-York le 3 février 1812 ; sa veuve mourut à Fort-Royal le 21 octobre 1816.

—
La partie de billard de Bazaine (LVIII, 3, 72, 117, 175, 136, 344, 402, 462, 568, 622, 680, 734, 802, 849, 909, 974 ; LIX, 13, 63, 179, 307, 377, 454, 576). — Dans l'*Intermédiaire* du 20 avril, nous n'avons répondu que quelques mots à l'article de M. Félix Raesler, du 30 mars. Il convient que nous complétions notre réponse.

Notre contradicteur nous cite un article de M. La Tour du Pin Chambly, paru dans l'*Eclair* du 7 mai 1905, dans lequel cet officier rappelle un propos, qu'il avait déjà attribué à Bazaine au cours de sa déposition à Trianon. Je ne sais si M. de La Tour du Pin Chambly a reproduit, également, dans l'*Eclair*, l'explication que donne son ancien chef. En tout cas, la voici (compte rendu, p. 283) :

M. le maréchal Bazaine. — Je désirerais présenter une observation, à propos de ma conversation avec M. de La Tour du Pin. J'étais, à ce moment-là, sous l'impression des nouvelles, que je venais de recevoir, des mouvements de l'ennemi, qui grossissait et devait se monter à 250.000 hommes et plus, sur le plateau.

Pour remonter le moral de ces messieurs — ou plutôt, pour le soutenir, car il n'était

pas abattu, — je leur ai dit, sans leur faire part de mes renseignements :

« Vous deviez faire ce mouvement demain matin, — nous y aurions été forcés, à cause des renforts considérables qu'avait reçus l'ennemi ; — eh bien ! vous le ferez cette nuit. »

Ce propos n'avait pas d'autre portée.

Dans le même article, M. La Tour du Pin Chambly déclare qu'« aux grandes manœuvres d'Autriche, le général Bronsart de Schellendorf, ancien ministre de la guerre allemand et combattant de Metz » lui a avoué que si le maréchal Bazaine avait commandé au général de Ladmirault « une offensive, qui eût changé la face des choses » et envoyé à Canrobert « les renforts en infanterie et en artillerie dont il avait un si urgent besoin », — nous eussions été victorieux, le 18 août.

On pourra examiner ultérieurement si, oui ou non, Bazaine a fait son devoir de commandant en chef vis-à-vis du 6^e corps, qui avait à sa tête Canrobert. Epuisons d'abord le débat sur la question de savoir à quelle heure précise Bazaine est monté à cheval, le 18 août.

Aussi bien, M. La Tour du Pin Chambly a-t-il dû répliquer au général prussien que si son chef, Ladmirault, avait voulu prendre l'offensive, rien ne l'en empêchait et que Bazaine y aurait applaudi. Mais il a dû plutot lui répondre, informé comme il l'était, que les troupes du 4^e corps avaient bien assez à faire à se défendre et à conserver leurs positions, sans aller songer au mouvement dont il s'agit.

Dans une lettre de M. le lieutenant-colonel Commerçon, ancien chef de bataillon au 13^e de ligne, 2^e division, 4^e corps, que publie M. le comte d'Hérison, dans *La Légende de Metz*, p. 201, on lit :

Le 18 août — Saint-Privat — le feu de nos batteries, du moins celles que je protégeais, écrasées par l'artillerie prussienne, s'est éteint d'assez bonne heure, vers les 6 heures et demie du soir. La plupart des pièces étaient démontées ; et je pense que la cessation de leur feu fut dû autant à ce désastre qu'au manque de munitions. *Cependant les pièces en état ne tiraient plus.*

Voici, maintenant, ce qu'a déclaré, devant le Conseil de guerre de Trianon (compte rendu, p. 282, col. 1 et 2), M.

La Tour du Pin Chambly en personne :

(Entre 4 et 5 heures du soir) « Je trouvai le général Bourbaki devant sa division de grenadiers et je lui expliquai ce que je croyais être, ce que je crois encore avoir été la pensée de mon chef, qui ne m'avait pas donné de grands détails ; à savoir que toutes les réserves de mon corps d'armée étaient engagées ; que les Prussiens, qui nous faisaient face, paraissaient également avoir beaucoup souffert de la lutte. Nous leur avions pris, peu d'instants auparavant, sept canons et nous en avions emmené deux. Les deux troupes paraissaient extrêmement fatiguées ; les munitions semblaient épuisées des deux côtés ; le feu s'était ralenti.

J'exposai que néanmoins le 4^e corps était incapable d'un mouvement offensif...

Revenons au véritable objet de notre polémique actuelle avec M. Raesler et demandons-nous à quelle heure Bazaine est monté à cheval, le 18 août.

Qu'oppose mon contradicteur, — non pas à nos dires : nous ne savons rien là-dessus, — mais aux affirmations concordantes du colonel d'Andlau, qui déclare qu'à deux heures de l'après-midi, le maréchal était déjà au fort Saint-Quentin, — et de notre correspondant, qui déclare que le maréchal est monté à cheval à deux heures moins le quart, — affirmations de deux témoins oculaires ?

Il me cite des écrivains militaires : M. Alfred Duquet, qui croit que c'est à quatre heures que le fait s'est produit ; M. Pierre Lehahcourt, qui pense, lui, que c'est à trois heures trente ; et il se rallie à l'avis de ce dernier. Pourquoi à cette opinion plutôt qu'à celle de M. Duquet, ou à celle de M. Germain Bapst, qui pense pour trois heures ?

Et nous de répondre : Nous avons le plus grand respect pour ces auteurs ; mais outre que ces messieurs ne sont pas d'accord entre eux, nous avons le droit et le devoir de prier M. Raesler de nous indiquer la déclaration du *témoin oculaire*, sur laquelle il s'appuie, pour adopter une solution plutôt qu'une autre.

En attendant qu'il veuille bien répondre à cette question précise, M. Raesler prétend que Bazaine n'a pas pu monter à cheval avant deux heures, parce que : 1^o M. de Chalus aurait vu Bazaine à son domicile à trois heures, 2^o M. le capitaine de Montluisant a écrit, en 1871, que Ba-

zaine avait quitté son domicile à quatre heures.

Nous pensons qu'une enquête historique, pas plus qu'une enquête judiciaire, ne peut faire fond sur les dépositions d'un témoin, comme M. de Chalus, qui varie suivant les époques, parlant tantôt de deux heures, tantôt de trois heures et, en définitive, ne se souvenant pas exactement de la chose. S'il y allait de la vie, de l'honneur d'un homme, M. Raesler condamnerait-il, s'il était juré aux assises, en se basant sur des dires aussi contradictoires ? Non, n'est-ce pas ?... Nous avons donc le droit de conclure que, dans l'esèce, la déclaration de M. de Chalus ne compte pas, vu qu'elle manque de précision.

Reste M. de Montluisant. M. Raesler a pu juger, par la note de M. le colonel Blanchot, de ce qu'il faut penser des brochures, écrites *ab irato*, sous le coup du malheur et dans le désespoir de la captivité. Il sait maintenant le cas que l'on doit faire de « cette imprécation fameuse du général Deligny, qui a été recueillie par l'histoire. » Deux ans ne s'étaient pas écoulés, que le général Deligny s'en humiliait...

J'ignore si M. de Montluisant a, de son côté, regretté plus tard ce qu'il avait écrit, au lendemain de nos défaites ; mais nous devons demander à notre contradicteur si cet officier, dont il invoque l'autorité, avait vu ce qu'il raconte, ou — s'il ne l'a pas vu — de qui, en tout cas, il tenait son renseignement. Ah ! ces pages burinées sous l'impression de nos catastrophes ! Que d'erreurs elles doivent contenir ! On sait que pendant le siège de Paris, Alphonse Daudet avait lancé contre Gambetta des philippiques, qu'il a fait disparaître de ses œuvres, une fois mieux informé. Mais des diatribes véhémentes, inspirées par la capitulation de Paris, tout n'a pas été anéanti. On possède encore, par exemple, l'article qu'un homme, comme Henry de Pène, osa faire paraître, dans *Paris-Journal*, en 1872, contre les patriotes, qui composaient le gouvernement de la Défense Nationale. Il s'agit de la journée de Buzenval, du 19 janvier 1871, journée dans laquelle Trochu et ses braves troupes ne parvinrent pas plus à forcer les lignes ennemies, que Bazaine et ses soldats n'avaient pu parvenir à percer,

le 7 octobre 1870, à Ladonchamps, — les mêmes causes produisant, ici et là, les mêmes effets.

Le Crime du 19 janvier

Nous le disons au général Trochu et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont prêté la main à cette prétendue affaire du 19 janvier. Vous avez commis un crime, un crime de lèse-humanité, un crime de lèse-nation, un crime de lèse-conscience !... On ne pouvait décemment capituler qu'au lendemain d'une bataille, c'est-à-dire, d'une défaite, — les deux mots sont synonymes, pour nos généraux de Paris. Cependant, on prit toutes les dispositions pour qu'un succès fût impossible... Et, pendant ce temps-là, M. Jules Favre taillait sa plume qui devait signer la capitulation.

Voilà comment des Français parlaient d'autres Français. Cela fait crier de douleur. Hélas ! que n'a-t-on pas dit du maréchal Bazaine, avant qu'un arrêt de justice ait autorisé l'opinion publique à se montrer sévère, impitoyable !...

En feuilletant le compte-rendu *in-extenso* des débats de Trianon, nous avons rencontré une déclaration que nous de vous rapporter ici. Le lecteur n'ignore pas que M. le général Jarras avait été imposé par Napoléon III au maréchal Bazaine comme chef de l'Etat-Major-Général, sans que l'empereur consultât seulement les sympathies ou les antipathies du chef de l'armée. Il se trouva que Bazaine et Jarras ne pouvaient pas se souffrir. Qui aura le courage de mesurer le mal que cette méintelligence a fait à nos armes ?... Cet officier général ne peut donc pas être soupçonné d'avoir, comme témoin au procès, dénaturé la vérité pour innocenter son ancien chef. Il a exposé ce qui suit (compte-rendu, p. 236) :

Le 18, vers midi, autant que je puis me rappeler, on a commencé à entendre le canon. C'était l'heure à laquelle je me rendais auprès de M. le Maréchal, pour le service courant. M. le Maréchal m'a dit qu'il me ferait prévenir au moment où il monterait à cheval.

Au moment où le Maréchal est monté à cheval dans l'après-midi. — *je crois qu'il était près de deux heures, sans pouvoir préciser.* — M. le Maréchal m'a fait dire de mettre à sa disposition quelques officiers.

Nous le demandons : cette déposition, telle quelle, ne vient-elle pas à l'appui de notre opinion, plutôt qu'à l'appui de celle de mon contradicteur ? ELIE PEYRON..

P.-S. — On m'a demandé quels seraient les livres que l'on pourrait consulter pour connaître ce qui serait, à nos yeux, la défense de Bazaine.

Il faut distinguer, selon nous. Ce que le Maréchal a appelé « la période diplomatique à Metz » n'a été exactement exposé nulle part. Nous-même en sommes réduits aux conjectures, sur ce point.

Quant au rôle militaire du chef de l'armée du Rhin, nous pensons qu'il est montré, sous son vrai jour, dans les documents que voici :

D'abord, la plaidoirie de M^e Lachaud.

Ensuite, la courageuse brochure que M. le capitaine d'Etat-Major Truchy fit paraître chez Dentu, en 1871, en réponse, croyons nous, au livre accusateur du colonel d'Andlau. Cette brochure a pour titre : *Réponse aux attaques contre le maréchal Bazaine.* (On la trouvera d'occasion chez Ernest Dumont, libraire, rue Barbet-de-Jouy, Paris).

En 1883, parut à Madrid, sous la signature de l'ex-maréchal Bazaine, un ouvrage intitulé : *Episodes de la guerre de 1870 et le blocus de Metz.* Ce livre mal composé, œuvre d'un vieillard sur ses fins, contient de nombreux et importants documents. On le rencontre, d'occasion, chez différents libraires.

Il a été le point de départ d'une orientation nouvelle dans l'examen de l'affaire. Le 1^{er} novembre 1883, paraissait, dans *The fortnightly review*, une très sérieuse étude du grand critique militaire anglais, Archibald Forbes, qui avait assisté aux opérations sous Metz, aux côtés du prince Frédéric-Charles. Cette étude, traduite par le comte d'Hérisson, a été insérée dans le livre de celui-ci : *La légende de Metz.* Elle porte des annotations par Bazaine lui-même. Etude et notes sont dignes de l'attention des spécialistes. Bouleversé par le contenu de l'ouvrage de Bazaine, M. le comte d'Hérisson, le brillant officier d'ordonnance de Trochu, voulut en avoir le cœur net. Il fit une enquête personnelle, alla voir le condamné à Madrid, compulsua les documents que le Maréchal n'avait pas voulu mettre en œuvre, pour ne pas accabler ses lieutenants, et fit paraître, chez Ollendorff, en 1888 : *La Légende de Metz* et en 1891 : *Les responsabilités de l'année terrible.* On trouve d'occasion ces livres chez Lucien Dorbon, libraire, 6, rue de

Seine, Paris; et chez Edmond Dubois, « le bouquiniste militaire », 25, rue des Grands-Augustins, Paris.

Je ne vois pas trop comment on peut échapper au doute, au sujet de la culpabilité de Bazaine, lorsqu'on a lu ces ouvrages.

Nous nous permettons également de recommander la lecture attentive de l'ouvrage en deux volumes : *Causes des succès et des revers dans la guerre de 1870*, par de Woyde, lieutenant général de l'état-major-général russe.

Enfin, quoique ses écrits sur le rôle de Bazaine contiennent, selon nous, des erreurs — et nous nous sommes permis de le déclarer à l'auteur lui-même, avec toute la déférence que l'on doit témoigner à un écrivain de son talent et de son caractère — nous conseillons de lire : *Comment quitter Metz en 1870?* et *les Armées en présence*, de M. le colonel Grouard, ancien collaborateur du général de Miribel, (les ouvrages de cet officier, à qui le gouvernement confia le soin de mettre au point notre plan de mobilisation, sont en vente à la librairie militaire R. Chapelot et C^{ie}, 30, passage Dauphine, Paris.)

Nous ne prenons pas évidemment parti, dans sa controverse avec le général Brialmont, au sujet des camps retranchés. Mais nous estimons que bien des choses qu'il dit sur le maréchal, ses lieutenants, le milieu dans lequel se sont développées les opérations, doivent être retenues par l'Histoire. E. P.

Alliances et parentés avec la famille de Jeanne d'Arc (LIX, 446, 563, 621, 692, 750). — D'après un livre très documenté et que je crois rare : *Discours sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans et de ses frères... En octobre 1612*, 70 pp., in-18, sans nom d'auteur, ni de lieu, ni de libraire, la mère de Jeanne se nommait bien Isabelle Romée. Mais elle a été dite souvent Isabelle de Vouthon parce qu'elle était de Vouthon, lieu voisin de Domremy. Son frère, Jean, se retira à Sermaize, prévôté de Vitry-le-Brulé, plus tard Vitry-le-François, où il fut connu sous le nom de Jean de Vouthon. Il y épousa Marguerite Conil dont il eut plusieurs enfants, entre autres Nicolas Romée, dit de Vouthon, religieux

profès à Cheminon, le chapelain de Jeanne.

L'auteur anonyme qui paraît bien informé, dit que le père de Jeanne, Jacques Darc ou d'Arc, variante sans importance, aurait été originaire de Septfonds aujourd'hui Ceffonds, commune voisine de Montieronder, arrondissement de Wassy, Haute-Marne Il était de famille ancienne, aisée et avait même des armes : de.... à l'arc banlé de trois flèches de.... Mais s'agit-il d'armes au sens héraldique et féodal du terme ?

J'ajoute que l'auteur fait de Domrémy un lieu appartenant, non pas même au duché de Bar qui relevait de la France, et ne sera uni à la Lorraine, terre d'Empire, qu'après la mort de Jeanne, mais à la Champagne, bailliage de Chaumont en Bassigny, prévôté d'Andelot. Ce qui explique comment Charles VII a pu y faire acte de souveraineté en accordant l'exemption des impôts aux habitants.

H. C. M.

Maître André, perruquier (LIX, 610). — Je l'is dans le *Dictionnaire historique* de L. Lalanne :

André (Henri) perruquier à Paris, né à Langres en 1772. Il a publié sous son nom une tragédie en vers (parbleu !) intitulée : *Tremblement de Terre de Lisbonne*, qu'il dédia à Voltaire. Celui-ci lui répondit : *Faites des perruques*. Cette tragédie est, suivant les uns, d'un nommé Dampierre, suivant d'autres, de J. H. Marchand.

Aucante et Plauchut, les amis de George Sand (LIX, 779). — On a bien fait de renvoyer le lecteur à la *Revue du Berry*, si remarquablement conduite par M. J. Pierre; mais il n'est peut-être pas inutile de donner une analyse de cette étude due à la plume de l'excellent conteur et poète berrichon Hugues Lapaire.

Aucante, condamné par les commissions mixtes en 1851, put obtenir, grâce à l'amitié de Louis Napoléon pour George Sand, d'être interné à Nohant. Fils d'un maçon, Aucante était le filleul de George Sand. Il devint l'homme de confiance, le confident de l'auteur des *Mauprat*. Ce fut à Emile Aucante qu'elle confia les manuscrits de ses romans, cédés plus tard à M. Spoelberg de Lovenjoul, qui les a lé-

gués à Chantilly, et les originaux des lettres échangées avec Alfred de Musset. En 1897, il a cru pouvoir publier ces documents en partie, c'est-à-dire les lettres, chez Calmann-Lévy (introduction de Georges Rocheblave). Six ans plus tard, il confiait le reste de son précieux dépôt à M. Félix Decori qui publia la correspondance intégralement (chez E. Deman. Bruxelles, 1904).

M. Emile Aucante, qui était devenu le gérant de l'*Univers illustré* et des *Bons Romans*, est mort à Montmorency.

Plauchut — et non Planchut — également exilé au coup d'État, alla au Cap-Vert, fit naufrage, intéressa à son sort un portugais, grâce à des lettres de George Sand qu'il avait pu sauver du naufrage, revint en France, retrouva sa correspondante et se lia avec elle d'amitié durable. Les relations de ses voyages ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes*. Il était devenu l'intime et l'indispensable de Nohant, où sa principale fonction consistait à organiser les représentations théâtrales des marionnettes.

Il est mort à Nohant où il est enterré.
M.

Christophe Beys (LIX, 390, 586). — Au cas où cet imprimeur aurait été impliqué à Rennes dans un procès de sorcellerie, il n'en est pas résulté pour lui quelque chose de bien grave, puisque dès 1611, on le retrouve à Lille à l'enseigne du *Lis blanc* et rue de la Clef, à la *Bible d'or*, puis aussi associé avec P. de Rache.

CÉSAR BIROTTEAU.

L'abbé de Blanchelande, frère de Marcel Prévost (LIX, 556). — L'abbaye de Blanchelande existe encore, près de la Haye du Puits (Manche). Elle est occupée par des religieuses auxiliaires. La dernière propriétaire a été la comtesse de Robersart, fille du duc de Choiseul-Praslin. La tradition locale est que le duc de Praslin, réfugié à Guernesey, venait y visiter sa fille. On montre même un pavillon du parc où il logeait, dit on, pendant les séjours qu'il faisait à Blanchelande.

ROBINET DE CLÉRY.

Cette abbaye de l'ordre de Prémontré, ancienne observance, se trouvait au diocèse de Coutances, Circarie de Normandie,

à 5 lieues au nord de cette ville. Aujourd'hui, elle dépend de la commune de Neufmesnil, canton de la Haye-du-Puits.

A l'époque de l'édit de 1768, elle comportait 17 religieux et avait un revenu de 11 310 livres.

La *Gallia Christiana*, t. II, col. 944, en dit ceci :

Blanche-Lande (*Blanca landa*), abbaye régulière de l'ordre de Prémontré, était située en Basse-Normandie, sur la petite rivière de Neaudouil au diocèse de Coutances. Elle eut pour fondateur, en 1554, Richard de la Haye et Mathilde de Vernon sa femme. Les premiers chanoines qui l'habitèrent furent tirés de Brocqueboeuf, qui est aujourd'hui un prieuré simple dépendant de l'abbaye de Blanche-Lande.

F. H.

J. E. V. Eully (LIX, 668). — Le créateur du vinaigre de toilette, qu'une légende peut-être vraie, fait mourir garçon de bureau à la *Gazette de France*, se nommait Jean Vincent. Ces initiales se retrouvent sur l'ouvrage sténographique cité ; mais il est un moyen bien simple de savoir s'il y a identité entre le parfumeur et le sténographe, c'est de comparer la signature de ce dernier, puisqu'elle se trouve sur son ouvrage, avec celle du parfumeur qui est reproduite sur tous les flacons de son vinaigre.

CÉSAR BIROTTEAU.

Casanova de Seingalt (T. G., 173 ; LIX, 589). — L'authenticité des *Mémoires* a été parfaitement démontrée par l'étude d'Armand Baschet, publiée dans le journal *Le Livre* avant 1884.

CÉSAR BIROTTEAU.

Le colonel de Collasseau (LIX, 557, 697). — Les archives de la guerre indiennes LIX, 697, m'avaient fait remonter il y a plusieurs années les ascendants du colonel de Collasseau (ou Colasseau) à son père François II, né à Fort Louis (Bas-Rhin) le 18 mai 1788, officier de cavalerie, décédé en 1850, après deux mariages ; fils lui-même de François I^{er} et d'Angélique Billiot. Je n'ai pu relier ce François I^{er}, qui dans une pétition postérieure à 1830, était qualifié de fils d'un page du duc d'Orléans, aux Colasseau d'Anjou. Ceux-ci comptèrent bien un page du duc d'Orléans (Bibl. nat., pièces orig.

vol. 27300). Mais dans son mariage en 1771 avec Dlle Gilles de la Berardière qui lui survécut, il n'est nullement fait mention d'un mariage antérieur. François I^{er} ne pourrait être alors qu'un batarde. Un intermédiaire pourrait-il me faciliter la recherche de son état-civil, soit par les registres de Fort Louis, soit par des généalogies angevines.

Comte DE GUENYVEAU.

Les Dumas et les Davy de la Pailletterie (LV; LIV). — Je signale une lettre d'Alexandre Dumas père, où il donne des détails sur son père, le général républicain, et relève son droit à s'appeler Davy de la Pailletterie. Cette lettre figure sous le n° 46 du catalogue des autographes composant la collection de Victorien Sardou, collection dispersée le 24 mai dernier.

Prince E. Mestscherski (LIX, 729).

— On trouvera quelques indications sur ce « petit romantique » dans F. Baldensperger, *Bibliographie critique de Goethe en France*; dans les *Mémoires du vicomte A. de Melen* (*Correspondant*, 25 janvier 1891).

VIGIL.

Famille de Perponcher (LIX, 614).

— *Perponcher-Sedlnitzky* (*de*). Périgord, Zélande, Hollande, Prusse.

Incorporation dans la noblesse néerlandaise avec le titre de baron (primog.), 14 juin 1822; comtes néerlandais (primog.). La Haye, 18 avril 1825 (pour *Henri-Georges*); reconnaissance prussienne du titre de comte à toute la descendance du premier comte Berlin, 9 juillet 1853.

1. *Henri-Georges*, comte de Perponcher-Sedlnitzky, né à La Haye (Pays-Bas), 17 mai 1771, † à Dresde (Saxe), 29 novembre 1856, général d'infanterie au service des Pays Bas; marié à Berlin, 2 octobre 1816, à Adélaïde, comtesse de Reede-Ginkel, née à Berlin, 27 décembre 1792, † à Dresde, 1^{er} septembre 1861, dont :

1) Comte *Guillaume*, qui suit

2) Comte *Frédéric*, né 1821, général de cavalerie au service de Prusse; marié 1867, à Wanda, comtesse de Moltke, dont plusieurs enfants.

3) Comte *Louis*, né 1827; marié 1852 à Adélaïde, comtesse de Bülow, dont plusieurs enfants.

II. *Guillaume-Henri-Louis-Arend*, comte de Perponcher-Sedlnitzky, né à Berlin, 17 juillet 1819, † à Neudorf, 24 juin 1893, seigneur de Neudorf, etc.; marié à Potsdam, 2 juin 1853 à Antoinette comtesse Maltzan, née à Franckfort-sur-le-Main, 25 novembre 1825, † à Neudorf, 14 juillet 1899, dont :

1) Comte *Alexandre*, né 1854; marié à Nice, 30 avril 1900, à Rosa, comtesse Zelanka-Zelenska, née à Slotwina (Galicie), 17 septembre 1871.

2) Comte *Auguste*, né 1861, † à Hambourg, 1900.

Sedlnitzky [*Siedlnicki*]. Pologne; Autriche, Silésie prussienne.

Les armes d'Odrowonz.

Noblesse féodale polonaise; indigénat moravien, 4 juin 1546; comtes du Saint-Empire, Vienne, 25 juillet 1695; comtes bohèmes, 16 septembre 1695; maison éteinte, 9 mars 1850 (V. Widmann Sedlnitzky et Perponcher-Sedlnitzky).

S O.

La famille néerlandaise de Perponcher (de la religion réformée) est originaire du Périgord et descend de Robert de Perponcher, chevalier, seigneur de Perponcher et Maisonneuve (1243). La filiation de la famille en France est sans doute suffisamment connue et nous pouvons donc nous borner à donner la généalogie de la branche néerlandaise, laquelle ne s'est pas réfugiée de France lors de la révocation de Nantes, mais qui en service militaire sous les Princes d'Orange-Nassau s'est déjà transportée en Hollande dans la première moitié du XVII^e siècle.

Nous trouvons Isaac de Perponcher, chevalier, seigneur de Maisonneuve, décédé au château de Corneille-lez-Laon, 25 janvier 1656, à l'âge de 84 ans. Il était membre des Etats Généraux, 1604-1654. Il était officier des troupes françaises auxiliaires en Hollande, et y prit ensuite service sous les ordres des Princes Maurice et Frédéric-Henri d'Orange Nassau. Il se maria deux fois : 1° 11 février 1607 à Anne von Sedlnitzky de Scholtitz, † 22 décembre 1635 fille de Pierre; et 2° 27 janvier 1637 à Madelaine de Perponcher, dame d'Autremencourt (entre Laon et Vervins) et de Corneille, fille de Jean et de Judith de Falaise.

Du premier mariage sont issus e. a.

1. Pierre de Perponcher, seigneur de Perponcher, né 4 août 1608, lieutenant-colonel en services des Provinces Unies, † 1667, marié 15 mai 1640 avec Josina Tegnagel, fille d'Alexander et de Josina van Dorth † 1664, dont 2 filles et 2 fils morts en bas âge.

2. Johanna, mariée 14 oct. 1629 avec Isaac de Vigné et puis en 1664 (proclamation à Hulst 30 juillet 1664) avec Benjamin de Poulastrom, seigneur d'Auteil, capitaine

3. Maria, mariée en 1660 avec Caspar Androuet, seigneur de Cerceau.

4. Ferdinand de Perponcher, seigneur de Sedlnitsky, né 26 juin 1614. Capitaine dans l'armée des Provinces Unies 1635-1647, puis membre du gouvernement municipal de la ville de Goes.

1655, capitaine de l'infanterie de marine de Zélande, puis colonel d'un régiment d'infanterie, président du conseil suprême de guerre; et gouverneur de Flandre. Il mourut à Sas van Gent, 14 avril 1684.

De son mariage avec Anna-Maria van Watervliet, sont issus 5 enfants, dont deux filles non mariées et trois fils.

a. Isaac, né 18 mars 1653 † à Goes, 17 déc. 1702, célibataire. Echevin et Bourgmestre de Goes.

b. Cornelis, officier en service des Provinces Unies; nommé capitaine à l'issue de la bataille de Senef (1674). Echevin de Goes. Décédé célibataire 3 septembre 1733, âgé 79 ans.

c. Willem Emmery né 7 août 1664 † à Goes 13 mars 1713, célibataire. Echevin de Goes et député à la chambre des Comptes (Gecommitteer de ter GeneraliteitsReken-Kamier).

5 Guillaume de Perponcher, seigneur de Maisonneuve, (et connu sous ce dernier nom) né 20 août 1615, † Sas van Gent, 24 mars 1676. Il fut nommé enseigne 1665, puis sergent major (brigadier) 1668 et ensuite lieutenant-colonel d'infanterie. Il fut commandant d'Aardenburg et de la forteresse de Sas van Gent (1672).

Il se maria à Tiel en décembre 1643, avec Catherina van den Steen † 1680, fille de Jacob et de Lucretia Craeijvanger. Ils eurent 4 filles et un fils. Des filles, trois se sont mariées.

Lucretia, avec Pierre-Charles de la

Tombe, marquis de Castre; puis avec le marquis de la Mucé.

Anna Magdalena, avec Jacob Snouckaert van den Binkorst.

Maria, avec Roger Griffit.

Leur fils Isaac de Perponcher Sedlnitsky, seigneur de Maisonneuve, né à Tiel 22 avril 1662, inhumé à Hulst, 2 mai 1708, était également officier en service des Provinces Unies. Il avait le grade de colonel d'infanterie et était commandant de Hulst.

Il épousa à Zoelen, 24 octobre 1690, sa cousine Anna-Clara van den Steen, née à Tiel 4 avril 1671, † à Tiel 30 juillet 1712, fille de M^{re} Jacob et d'Anna de Beije. Il se remaria avec Magdalena van Citters, veuve d'Adriaan Snouck Hurgronje, mais ce mariage resta sans enfants.

Du premier lit sont nés 7 enfants, dont 5 morts en bas âge; et Willem Cornelis de Perponcher de Maisonneuve, seigneur s'Heer Hendricks Kinderen, Bailli de Veere, né Sas van Gent 15 mai 1707 † Veere 24 novembre 1744, marié à Middeburg 20 août 1735, avec Henriette Cornelia de Mauregnault, dont une fille, Anna Henriette, mariée en 1756 avec M^{re} Johan Guilielmus Schorer, Seigneur de Saint-Philipsland.

Puis le fils aîné, M^{re} Jacob Arend de Perponcher Sedlnitsky, seigneur d'Ellewoutsdijk, Wolfaartsdijk, Scholtz, Doeveren, Everingen, Coudorpe, Driewegen et s'Heer Arentskerke né à Tiel 5 décembre 1692, † à la Haye 14 novembre 1771. Président de la cour de Brabant, Stadhouder et Directeur des fiefs de cette cour (President van den souverainen leenhove en raad van Brabant en de lande van Overmaas, Stadhouder en requestmeester der leenen van dat hof).

Il épousa à la Haye (ou Leyde) 4 avril 1727 Jacoba Maria van Wassenaer, née à Leyde 29 novembre 1701, † à la Haye 20 décembre 1767, fille de Jacob Emmery, seigneur du Zuid Waddinx-veen et Hazerswoude, et d'Anna Cornelia Martina van Baerle.

De ce mariage sont issus e. a.

M^{re} Cornelis qui suit.

M^{re} Willem Emmerv de Perponcher Sedlnitsky, seigneur de Wolfaartsdijk; né à la Haye 16 avril 1741 † à Utrecht 25 juin 1810. Il était chanoine de la cathédrale d'Utrecht, membre des états, dé-

puté de la province d'Utrecht, et curateur de l'Université d'Utrecht (1815).

Lors de la retraite des troupes françaises d'Utrecht en 1813 il fut emmené comme otage, mais par l'entremise de l'ex-roi Louis Bonaparte, on lui permit bientôt de retourner en Hollande.

Il était un auteur littéraire de mérite. Ses œuvres, presque inconnues actuellement, avaient pour la plupart un caractère religieux et il s'adressait de préférence à la jeunesse. Une liste de ses œuvres se trouve dans : « van der Aa, Biographisch Woordenboek. »

Par diplôme royal du 28 août 1814 il fut admis dans la noblesse (Ridderschap) d'Utrecht et reçut ainsi le prédicat nobiliaire de Jonkheer.

Il se maria à Utrecht, 27 décembre 1773, avec Agnès-Clara Voet van Winssen, née à Utrecht 20 juillet 1746, † 18 septembre 1803, fille de M^{re} Paulus Engelbert, seigneur de Zevenhoven, et d'Adriana van Halm.

Ils eurent deux filles.

Jonkvrouwe Paulina Adriana Engelberta de Perponcher Sedlnitsky, décédée non mariée.

Jonkvrouwe Johana Maria de Perponcher Sedlnitsky, † à Paris 13 avril 1852 et mariée à George James.

M^{re} Cornelis de Perponcher Sedlnitsky (susdit) seigneur d'Ellewoutsdijk, Watervliet, Everinge, Coudorpe, Driewegen, Heinkenszand et s'Heer Hendrikskinderen, né à la Haye, 3 mai 1733, † (noyé) à Zuilen 27 octobre 1776. Pensionnaire honoraire et échevin de Tholen, Conseiller de la cour de Hollande, Zélande et West Frise. Il se maria à Zuilen, 24 avril 1763 avec Johanna Maria van Tuijll van Serooskerken, née à Zuilen, y baptisée, 28 juillet 1746, † à la Haye, 9 mai 1803, fille de Diederik Jacob, seigneur de Zuilen et Westbroek, et de Helena Jacoba de Vicq.

En dehors de deux filles :

Jacoba Maria, mariée avec Franz Wilhelm Jung, conseiller à Mayence,

et Isabella Agneta, mariée avec Frederik Adriaan, comte van der Goltz,

ils eurent trois fils :

1. Arend Jacob Diederik de Perponcher Sedlnitsky, seigneur de Watervliet, Ellewoutsdijk, Everinge, Coudorpe et Driewe-

gen, né à la Haye 26 mai 1765, y décédé 15 septembre 1822. Conseiller d'Utrecht, membre des Etats provinciaux de Zélande, membre de la chambre des comptes (lid der algemeene rekenkamer), chambellan du roi Guillaume I^{er}.

Par diplôme royal du 28 août 1814, il fut admis dans la noblesse (Ridderschap) de Zélande, et eut ainsi le prédicat nobiliaire de Jonkheer.

Par diplôme du 6 juillet 1822, il reçut le titre de baron, mais il mourut célibataire avant la promulgation de ce décret.

2. Hendrik George de Perponcher Sedlnitsky, né à la Haye, 19 mai 1771, † Dresde, 29 novembre 1856.

Il prit service comme enseigne des dragons du régiment van Byland 1792, capitaine, et comme adjudant du prince Frédéric d'Orange il fit la campagne de 1793/4. Après la chute de la république, il prit avec le prince Frédéric service en Autriche et fit la campagne de 1796/7 en Allemagne. Il fut blessé pendant le siège de la forteresse de Kehl et se distingua tout spécialement à la retraite de Klagenfurt, 29 mars 1797, où il reçut une nouvelle blessure. Il accompagna le prince en Italie et assista à sa mort à Padoue en 1799. Ensuite il entra en service d'Angleterre dans le régiment de Charles von Lowenstein et fit avec ce régiment les campagnes en Allemagne de 1800 et d'Egypte de 1801. Il fut blessé de nouveau à la bataille d'Alexandrie. Après avoir servi 4 ans à Malte, il était lieutenant-colonel du régiment Dillon en 1800 en Portugal. Dans cette année il fut nommé colonel et commandant de la légion Lusitaine, formée à Oporto. Puis il fut nommé chef de l'état-major du général von Rosslyn et prit part à l'invasion en Zélande. Ensuite il resta en Angleterre jusqu'après la bataille de Leipzig ; il se rendit alors en Hollande, et fut nommé avec le général Fagel comme commission qui devait prier le Prince d'Orange à prendre le gouvernement des Pays-Bas. Après rentrée du prince en Hollande il fut nommé major général, adjudant du Roi et ministre plénipotentiaire à Berlin et il remplit cette dernière fonction jusqu'en 1842.

Lors de la guerre de 1815 il fut nommé lieutenant-général et commandant de deux

divisions de l'armée néerlandaise. Il se distingua spécialement à la bataille de Quatre-Bras et en reconnaissance de ses services le Roi de Prusse lui conféra l'ordre de l'Aigle Rouge 1^{re} classe. Il avait en outre les ordres suivants :

Commandeur de l'ordre militaire de Guillaume.

Grand croix de l'ordre du Lion Néerlandais.

Le roi Guillaume III le nommait chevalier Grand croix de l'ordre de la Couronne de Chêne et lui conférait le rang de général d'infanterie.

Par diplôme royal du 14 juin 1822, il reçut le titre de baron avec transmission par droit de primogéniture et par celui du 18 avril 1825 il fut élevé au rang de comte. Il se maria, 2 novembre 1816, avec Wilhelmina Frederica Adelheid comtesse van Reede-Ginkel, née 27 décembre 1792, † Dresde 1^{er} septembre 1861, fille du comte Willem Arend et de Charlotte Elisabeth von Krüsemark.

De ce mariage sont issus 3 fils, qui, après naturalisation comme sujets prussiens, reçurent par diplôme royal de Berlin du 9 juillet 1853 le titre de comte, avec droit de transmission à tous leurs descendants légitimes ; savoir :

a. Le comte Wilhelm Heinrich Ludwig Arend de Perponcher Sedlnitsky, seigneur de Neudorf et Mittel Peilau, né à Berlin, 17 juillet 1819. Capitaine de la cavalerie prussienne ; ministre plénipotentiaire de Prusse à la Cour de Bavière. Il se maria avec Antoinette-Louise-Emilie-Julie, comtesse von Maltzan-Wartenburg-Prenzlin.

b. Le comte Friedrich Wilhelm Carl August de Perponcher Sedlnitsky, né à Berlin 11 août 1821. Major en service de Prusse. Grand maréchal de la Cour du roi de Prusse.

c. Le comte Ludwig Nicolaus Friedrich Ernst Gustav, seigneur de Gross-Gandern, né à Berlin, 19 juin 1827, premier lieutenant de la cavalerie du « Landwehr ». Il se maria avec Adelheid-Ernestine-Sophie, comtesse von Bülow.

(Pour de plus amples détails sur la branche prussienne, consulter « Gräfliches Taschenbuch, 1905).

3. Willem Carel de Perponcher, né 24 janvier 1775, † à Doesburg, 17 mars 1857. Il entra d'abord en service militaire de Prusse (1798-1811). Ayant obtenu le

rang de major, il donna sa démission et après le rétablissement des princes d'Orange-Nassau en Pays-Bas, il fut nommé en 1815 lieutenant-colonel de l'armée néerlandaise, et adjudant du roi Guillaume 1^{er}. En 1820 il était colonel et commandant du 8^e des hussards ; en 1829 général major et commandant provincial de la Hollande méridionale et septentrionale. Mis en retraite en 1841 il obtint le rang de lieutenant général.

Il était chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais.

Il se maria deux fois ; d'abord avec Johanna Frederica Trip, fille de Johan et d'Anna Maria Schuyt van Castricum, qui mourut sans enfants. Puis il se remaria en 1827, avec Alida Maria van Rest, dont 4 enfants : 2 filles mortes non mariées, un fils Frederik Adriaan, né 1838, officier d'infanterie, mort célibataire, et le fils aîné Léonard, né 1829, officier de cavalerie, marié 1857, avec Louise Christina van de Poll, dont deux enfants morts en bas âge et une fille Anna Maria, née 28 septembre 1862.

Cette branche non anoblie s'est éteinte en 1892.

Armes de la famille anoblie en Hollande :

Ecartelé, aux 1 et 4. De gueules à 3 colonnes d'argent rangées sur un socle du même, au chef d'azur à 3 étoiles (5) d'or. (De Perponcher ; aux 2 et 3 de gueules à un fer de flèche en argent accolé en cornière crochue. (Sedlnitsky).

Casque couronné. Cimier : un chien mâtin d'or, assis de front entre un vol d'argent. Lambrequins d'argent et de gueules. Supports : deux lions d'or. Devise : « Ma patrie est au ciel ».

Sources : Nederland's Adelboek 1906.

Rietstap, Wapenboek van den Nederlandschen Adel.

Van der Aa, Biographisch Woordenboek van Nederland.

Van der Dussen en Smitsaert, Kwartierstaten van Nederlandsche Geslachten.

Von Ledebur, Adelslexicon der Preussischen Monarchie.

Van der Baan, Geschiedenis van Wolaardsdijk 1866.

Faschenbuch der Freiherrlichen Häuser 1864.

Plusieurs annotations dans le « Navorischer », (journal dans le genre de l'Intermédiaire).

W. H. CROCKEWIT.

N. de la Roche, commandant des garde-chasses du Roi (LIX, 447, 594).

— Le *Dictionnaire* de la Chesnaye des Bois contient une généalogie assez détaillée de la famille de la Roche depuis Antoine de la Roche, vivant dans le Lyonnais en 1550, arrière grand-père de Geoffroy de la Roche, jusqu'aux arrière-petites-filles de ce dernier, mariées l'une en 1757, au vicomte de Rochechouard Pontville, l'autre en 1772, au duc de Villequier.

**

La Chesnaye des Bois donne une notice de cette famille dont serait issue la branche des seigneurs de Perteville, en Normandie (Edition Schlesinger, XVII, p. 185).

Geoffroy de la Roche serait petit fils de Benoit de la Roche, écuyer, capitaine d'infanterie, marié en 1581 avec Marthe, fille de Bertrand d'Albon, comte de Saint-Forgeux, qui testa au mois de juin 1628.

Dans la généalogie assez détaillée de la famille d'Albon que donne le *Laboureur*, on ne parle point de cette Marthe, ni d'une alliance quelconque avec la famille de la Roche. D'ailleurs, quoique dans la rubrique : *Mariages d'enfants, de l'Intermédiaire*, on relate plusieurs mariages précoces, il me semble difficile de concilier la date du mariage de cette Marthe (1581) avec celle de son père (1572).

Je pense qu'il faut en conclure que l'on est en présence d'un personnage créé par l'imagination de La Chesnaye des Bois ou de quelqu'un de ses informateurs.

La postérité de Geoffroy de la Roche, au contraire, est probablement donnée avec exactitude dans la notice de La Chesnaye des Bois : en effet, on y trouve les mêmes enfants que ceux que vient de citer l'*Intermédiaire* (col. 594) d'après les Pièces originales de la Bibliothèque nationale.

Je crois que sa descendance masculine s'est éteinte avec ses petits-enfants.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Thackeray à Paris (LVIII, 895 ; LIX, 37, 353, 756). — Puisque l'on rassemble les faits, les souvenirs et les jugements sur le séjour de Thackeray à Paris, pourquoi ne pas rappeler que l'auteur de *La Foire aux Vanités* reçut avec empressement dans les compagnies les

plus choisies, a pratiqué à l'égard de la France et des Français, surtout des Parisiens, la plus parfaite indépendance du cœur. Ses articles sur la vie de Paris sont, en effet, d'une malveillance manifeste et on sent qu'il éprouve un plaisir quasi vindicatif à trouver les Français et les choses de France ridicules. Il y a là une insistance plutôt de mauvais goût, et ce prétendu miroir nous fait plus vilains que nous ne sommes. Sans s'indigner rétrospectivement et en faisant la part du caractère chagrin de l'homme, on verra dans ce fait une preuve de plus de cette incompatibilité absolue de se comprendre, de se pénétrer, qui existe entre le Français et l'Anglais. Les deux nations sont séparées par un bras de mer que l'on franchit en deux heures, et ces deux heures-là les mettent plus loin l'une de l'autre que leurs antipodes.

Aussi Thackeray ayant à nous offrir le portrait d'une parfaite coquine, n'a pas manqué de faire de sa Becky Sharp, ce prototype de la Sidonie Chébe de Alphonse Daudet, une demi-française.

H. C. M.

Famille de Vaudeuil (XLVII ; XLVIII). — Voici à présent que je trouve, dans les « lettres inédites de Mme de Staël à Henri Meister publiées en 1903, par MM. Usteri et Ritter, p. 55 et suivantes, des lettres de Mme de Vaudeuil, fille de Diderot, née le 2 septembre 1753. M. de Vaudeuil, le fils de celle-ci « fut, sous la Restauration, député de la Haute-Marne, il a été l'un des 221 ».

Celui qui, en 1806, aspira à la main de la sœur de la Maréchale Ney, ne serait-il pas ce Vaudeuil, que madame d'Abrantès appelle Vaudeuil et M. de la Bédoyère Vaudeuil ? D'après les dates, cela paraît très vraisemblable. Mais que faisait-il en 1806 ?

C. DE LA BENOTTE.

Armes à déterminer: d'or au chevron d'azur, accompagné de trois torches (?) de gueules enflammées du même; au chef d'azur (LIX, 730). — Ces armes sont celles de la famille Picot, originaire de Normandie, répandue en Bretagne, Poitou, Champagne, Ile-de-France, et dont la branche de Vauloge est la seule existante en France. Elle blasonne : *d'or au chevron d'azur,*

accompagné de trois falots allumés de gueules ; au chef du même. P. LE J.

Le personnage décoré de l'ordre de Saint-Louis, dont le portrait est accompagné des armoiries données par notre confrère Quærens, pourrait bien être Henri-Antoine-Samuel Picot de Pontaubray, chevalier, seigneur, de Vauloger, de Vahais, etc., né en 1753, mousquetaire du roi 1769 à 1775. Ce gentilhomme émigra en 1791, fit avec distinction plusieurs campagnes de l'armée des Princes et mourut en 1801. Il avait épousé à Ernée, le 13 octobre 1777, Renée-Louise de la Corbière, dame de Vahais, décédée en 1802, dont postérité.

Armes : d'or au chevron d'azur, accompagné de trois falots allumés de gueules ; au chef du même. Couronne de marquis. Supports : deux levriers. Devise : *Nullus extinguitur*. PATRY DE CHOURCES

N. — Le château de *Vauloger* en Fercé (Sarthe), appartenait encore, il y a quelques années, au vicomte Henri de Vauloger qui fut le condisciple de Georges de Villebois, au collège de Vaugirard.

P. DE C.

Crapauds ou fleurs de lis (LVIII ; LIX, 39, 146, 198, 422). — Le chroniqueur Molinet écrivait à la fin du xv^e siècle, en s'adressant au roi de France :

Le céleste gubernateur, amoureux de l'hôtel de France, envoya divinement à tes anciens progéniteurs les glorieuses fleurs aurenges dont tu es grandement honoré. (Ed. Buchon, t. II, p. 63).

Dans son *Histoire de la Ville et de tout le diocèse de Paris*, l'abbé Lebeuf décrivant l'église de Sartrouville (actuellement Seine-et-Oise), fait la constatation suivante :

Le portail, qui regarde l'occident, m'a paru digne d'attention. Sa construction est au moins du xi^e siècle. Au-dessus de la porte sont figurés en relief neuf ou dix crapauds rangés par ordre, et quelques-uns de ces crapauds sont couronnés. Depuis que j'ai fait cette remarque sur le portail de l'église de Sartrouville, j'ai observé au portail occidental de l'église Cathédrale du Mans, lequel est d'une construction encore plus ancienne, deux gros crapauds de pierre brune, posés en regard aux deux côtés, mais sans couronne. Cette remarque pourra être de quelque uti-

llité à ceux qui font des recherches sur les anciens symboles usités chez les Français.

P. c. c. DE MORTAGNE.

Cachet maçonnique (LIX, 504, 759). — Il n'y a aucun doute sur la date : 5804 veut dire 1804 en langage maçonnique. M. de Fontenay n'a qu'à consulter un calendrier maçonnique quelconque afin de s'en convaincre. En l'an 1091, il n'y avait pas de franc-maçonnerie spéculative. HIRAM.

Bonomia docet (LIX, 393, 707). — Voici deux pièces qui répondent à la description donnée par M. Arch. Cap., mais elles sont beaucoup plus récentes. Je la répète complétée :

Diamètre 18^{mm} ; poids : 2 gr. 05 cgr. pour une qui est fleur de coin ; 1 gr. 5 dg. pour l'autre, usée.

Au droit : un lion de profil à gauche portant un fanion. Revers : en quatre lignes — Bonomia docet — 1750.

Ce sont deux quattrini.

Le Bolognino valait un baiocco (sou). Voici un bolognino un peu usé, mais très net.

Diamètre 28^{mm}. Poids : 8 grammes. Au droit : les armes de Bologne, autour : Bonomia docet.

Revers : un lion issant d'un cartouche dans lequel est la date MDCXIX. Autour : Mezzo Bolognino.

Ces monnaies étaient courantes dans l'État pontifical avant 1870. J'en ai conservé de la plupart des anciennes Légations et de plus de trente papes, depuis Alexandre VI, qui m'étaient rendues comme monnaie d'appoint. Au marché du jeudi à Rome, via de Baulari, on en trouve encore beaucoup et a bon compte. LÉGIO.

Encore le père Loriquet (T. G., 528 ; XLIX ; L ; LIX, 598). — Puisque le père Loriquet revient sur le tapis, notons comme renseignement documentaire ce passage des *Mémoires des autres*, par la comtesse Dash (pseudonyme de Mme Polow de Saint-Mars, née Gabrielle-Anne de Cisternes) (tome I, page 118). Toute petite, vers la fin du premier Empire, elle était en pension dans un couvent de Poitiers, aux Feuillants, où fréquentait et où

se cacha même un peu l'illustre père Lorient.

... C'était, dit la narratrice, un homme de taille moyenne, maigre, avec de grands traits, l'air doux ; mais quand son œil se relevait, il prenait une animation singulière. Ni lui, ni aucun des pères jésuites que nous reçûmes en ce temps-là ne portaient l'habit ecclésiastique, c'est-à-dire la soutane. Ils nous accordaient quelques conférences de temps en temps : c'étaient des explications de l'Évangile à notre portée.

Je suis obligée d'avouer que j'ai appris l'histoire de France dans celle (sic) du père Lorient. Cependant la vérité m'oblige à dire également que, bien qu'elle fût peu arrangée pour notre âge et pour notre sexe, je n'y ai découvert aucune des grosses absurdités qu'on lui prête...

La jeune écolière était peu perspicace : ça se comprend. Cette *Histoire de France* A. M. D. G. parut en 1814. Une note de l'éditeur mise au bas de la page que je viens de citer, reproduit une phrase du père Lorient, pour donner un échantillon de sa manière d'écrire. Il s'agit de la nuit du 4 août 1789, pendant laquelle l'Assemblée Constituante abolit les privilèges nobiliaires. On lit à la page 144 :

Au milieu de mouvements convulsifs, l'assemblée, après un repas splendide, tient la séance nocturne connue sous le nom de séance du 4 août ; là, sans discussion, sans délibération, uniquement inspirée par les vapeurs du vin (1), elle décrète une foule d'injustices contre les seigneurs et contre les propriétaires des droits féodaux.

Si ce ne sont pas là des balourdises, où faut-il aller en chercher ?

GROS MALO.

Le père Lorient est un de ces clichés cocasses que nous avons trouvés dans le bagage voltairien de notre jeunesse et dont notre âge mûr s'amuse encore.

Que de temps perdu à relever l'esprit sectaire, et forcément étroit, d'un passionné de la réaction, à éplucher une histoire qui tenait par quelque côté du pamphlet, quand nous voyons nos contemporains, dans l'histoire qu'ils écrivent, au jour le jour, si singulièrement user de couleurs différentes !

Qui diable se reconnaîtra plus tard dans la diversité de ces tableaux !

(1) On dirait aujourd'hui : la chaleur communicative des banquets

Et d'ailleurs, y-a-t-il si loin des visions érotomanes d'un Michelet qui a vu l'histoire à travers un spéculum aux parti-pris incontestablement audacieux d'un P. Lorient ?
E. M.

Ouvrages sur la paléographie (LIX, 673). — En dehors de Montfaucon, qui le premier, dans sa *Palaeographia græca*, éleva la paléographie à la hauteur d'une science, il y a de nombreux ouvrages sur la question. 1° Kopp : *Images et écritures des anciens temps*, Mannheim 1819-21 ; 2° Champolion-Figeac et Silvestre : *Paléographie universelle*, Paris 1834 et suiv. ; 3° Natalis de Vailly, *Éléments de paléographie*, 1838 ; 4° Surtout A. Chassant, *Paléographie des chartes et manuscrits depuis le XI^e jusqu'au XVII^e siècle*, 1839, où mon confrère trouvera précisément les renseignements sur les XIV^e et XV^e siècles qu'il recherche.

D^r BILLARD.

Je ne reconnais pas d'autre signe de supériorité que la bonté (LIX, 617, 759). — A défaut du texte indiqué, je puis citer cette pensée de Lacordaire : « Ce n'est ni le génie, ni la gloire, ni l'amour qui mesurent l'élevation de l'âme, c'est la bonté ». CHARLEC.

Comme la genou du pays de Nod : Cauchemar (LIX, 616). — The land of Nod, mot anglais ; verbe, to nod, s'assoupir. Gone to the land of Nod (parti pour le pays de Nod) il dort. To live in Johnny Nod's land, (demeurer dans le pays de Johnny Nod), bâtir des châteaux en Espagne.
MARY CATER.

L'expressor. est d'Alexandre Dumas fils dans la dernière phrase de « Tue-la ».

Le pays de Nod (c'est-à-dire fuite) est celui où Caïn se serait fixé après le meurtre d'Abel :

« Eve mit un signe à Caïn pour que quiconque le rencontrerait ne le tuât pas. Quittant la présence d'Eve, Caïn alla sejourner dans la terre de Nod à l'orient de Eden (Genèse, IV, 16) Ledrain traduit Nob.
GÉO L.

Enterrer la synagogue (LVIII, 12, 209, 488). — Saint Augustin, nommé évêque d'Hippone à 41 ans, eut avec

saint Jérôme en Palestine une correspondance très suivie, pendant quelques années. C'est dans une de ses lettres, qu'il lui écrivit que « les apôtres tolèrent quelque temps, parmi les premiers chrétiens, les cérémonies de la « loi judaïque, afin de les laisser tomber « insensiblement en désuétude et d'enterrer la synagogue avec bonheur. »

Malgré son intransigeance, saint Jérôme finit par revenir à l'opinion de saint Augustin ; qui est celle qu'ont adoptée depuis les théologiens sérieux.

D^r BOUGON.

La démocratie coule à pleins bords (LIX, 784). — Timon, *Livre des Orateurs*, onzième édition, page 311, en attribue la paternité à M. de Serre. M. de Cormenin doit être exact, car il suivait les séances de la Chambre sous la Restauration.

P. M.

Emploi de l'orthographe anglaise pour la transcription des noms étrangers (LIX, 617). — Pourquoi le comte de Caix ne se plaint-il pas en même temps de l'envahissement du W dans les noms géographiques. Maintenons l'alphabet français.

G. LE H.

En mai 1898, j'avais déjà demandé dans *l'Intermédiaire* pourquoi l'orthographe anglaise était généralement usitée pour les noms géographiques chinois. Il fut répondu que les Sociétés de Géographie de Paris et de Londres avaient depuis plus de dix ans (à cette époque) adopté des règles communes pour la transcription des noms géographiques des pays n'ayant pas l'alphabet latin, que cette méthode avait à vaincre la routine, mais qu'elle se généralisait de plus en plus (!?)

Mais que dire des Français qui emploient les appellations germaniques pour les villes d'Alsace-Lorraine ? Je viens de lire le roman *La Retraite* tiré de la célèbre pièce militaire allemande de Beyerlein ; l'action se passe près de la frontière actuelle dans la petite ville alsacienne que les Allemands appellent Sennheim. Pourquoi le traducteur a-t-il conservé le nom de Sennheim, alors que le nom français de cette localité alsacienne est Cernay ?

CONTRIBUTEUR.

L'origine du mot Muscadin (LIX, 432, 550). — Dans la *Révolution française*, 14 mai 1909, M. C. Riffaterre publie un article très-étudié et très-documenté sur l'origine de ce mot.

En voici une analyse un peu sommaire, mais suffisante pour démontrer l'intérêt de cette dissertation à laquelle nous renvoyons :

« En réalité, on rencontre le mot *muscadin* dès février 1793. Sous la plume des Lyonnais, dans une lettre du 3 février « écrite de la main de Chaliier », on lit : « Déjà l'aristocratie relève tant soit peu la tête ici : avant-hier, il y avait projet de faire du bruit au club central à l'apparition de Kellermann par des *muscadins*, qui étaient venus pour l'applaudir, à l'instar des satellites de Lafayette ».

Les assiégeants l'employaient fréquemment pour désigner les insurgés lyonnais. M. Aulard le signale dans une lettre de Châteauneuf-Randon, datée de Jeurs, 15 septembre 1793 ; on le trouve maintes fois dans les documents de l'insurrection...

Le 15 septembre, Dubois-Crancé qui dirigeait le siège de Lyon, étend ce qualificatif à tous les ennemis de l'intérieur : « Non, citoyens, nos ennemis ne sont point aux frontières ! Les Prussiens, les Autrichiens, les Anglais ne sont que les mannequins de Brissot, des Pétion, des Gensonné et de tous les *muscadins* de vos départements. »

Les lettres le portaient jusqu'à Paris : la lettre des autorités d'Ambert du 9 août, a été lue à la Convention le 20 août, celle de Dubois-Crancé et de Gauthier le 28 août, le 31 ; toutes deux ont été reproduites dans le *Moniteur*. Le Comité de Salut public se sert du mot *muscadin* dans une lettre aux représentants du peuple près l'armée des Alpes du 1^{er} octobre (Actes VII, 167). Après la prise de Lyon (9 octobre) on imprima à Paris une chanson sur l'air de la « Carmagnole », la *Reddition de la ville de Lyon* :

Les Lyonnais nous sont rendus,
Les *Muscadins* sont abattus.

Le mot lyonnais *musca.lin* fit fortune et entra dans l'usage populaire ».

La Couarde (LIX, 280, 486, 599, 768). — En réponse à la communication du toujours si intéressant M. Baudouin,

lequel ne croit pas qu'il existe « de Garde dans les pays à Couarde », je puis lui signaler que la Couarde, extrémité (j'insiste sur ce point) orientale de la forêt de La Hunaudaye, n'est qu'à vingt kilomètres environ de la Garde Saint-Cast. L'un et l'autre en pays gallo, dans l'arrondissement de Dinan.

D'autre part, Célestin Port (*Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*) cite dans le même département plusieurs Garde et Couarde (ces derniers dans le canton de Vihiers, non loin de la Vendée).

Comte de GUENYVEAU.

Les fresques et les sculptures de Bagatelle (LIX, 725). — Une brochure assez rare intitulée : *Avant, pendant et après, ou Mémoires libertins et dévots sur Charles X*, etc., par M. Scipion Marin, Paris, chez l'Auteur, 1830, donne des renseignements fort curieux sur *Bagatelle*, cette création plutôt scabreuse du comte d'Artois :

Ce fut à un jeu de la reine, et où l'on s'entretenait avec beaucoup de liberté, de toutes les sensualités d'une petite maison, que le comte d'Artois paria d'en avoir une, dans un mois, une qui surpasserait toutes les autres en raffinement de sybaritisme de toute espèce. La gageure fut de cent mille francs, la reine l'accepta. A ce pari nous devons *Bagatelle*.

Les abords de Bagatelle étaient simples, mais c'était à dessin, et pour arriver à l'effet des contrastes. D'abord un bois inculte, puis des rideaux de roseaux, des accidents de terrain, des rochers. Au travers de tout cela, serpentait la route qui menait au pavillon.

Sur la porte une devise latine, dont le dévergondage des initiés faisait certaines applications : *Parva sed apta*. Un espace circulaire précédait le château, où saillaient six statues, le Silence, le Mystère, la Folie, la Nuit, le Plaisir et la Raison : que faisait là cette dernière ? Je ne sais, à moins que la philosophie du propriétaire ne fit consister la raison à se plonger dans toutes les voluptés jusques à la crapule inclusivement. Puis, et comme modèle de l'héroïsme le plus envié ici, Hercule placé là sans doute en raison de celui de ses travaux qui paraît le plus incroyable.

Tout était exquis dans cette architecture en miniature, oui en miniature, car le château était très petit, ne devant pas servir aux réceptions pompeuses. Au bas c'étaient un salon, un billard, un boudoir avec lits de repos, canapés, le tout dans les couleurs les

plus tendres, et orné de perfides glaces qui réverbéraient ce que les dames cachent le plus soigneusement.

Mais, au reste, celles qui voyageaient à cette Cythère-là ne devaient pas se montrer bien sensibles à ces attrapes grivoises, Fragonard, Lagrenée, Greuze ayant rivalisé de talent pour couvrir murs et plafonds de fresques et de tableaux analogues à la destination : tout l'Arétin s'y trouvait.

Scipion Marin raconte plus loin, entre autres détails difficiles à transcrire, que dans les fêtes de Bagatelle, « souvent on poussa l'oubli des convenances humaines jusqu'aux *pastilles de Richelieu* », et il continue :

Quant aux proportions architecturales, ceux qui ont vu Bagatelle dans ce temps conviennent que tout y était exigü, petit, resserré ; mais aussi le maître ne voulait-il, dans sa petite maison, que descendre au rang de simple mortel : c'était déjà un principe d'égalité ; quant à la liberté, il ne connaissait que celle qu'on prend avec les femmes.

Si l'on en croit Scipion Marin, bien d'autres séductions paraissent avoir été réunies à Bagatelle :

Comme si les peintures n'avaient pas produit assez d'effet sur les imaginations, ce prince, à présent si pieux, se gaudissait d'un recueil de tous les contes les plus obscènes, de toutes les anecdotes les plus gravelleuses, bien relié, doré, enluminé, maroquiné, avec gravures à l'unisson, et qu'on lisait là-dedans en guise de psautier. Il l'appelait par analogie le *sottisier*.

Telle était cette fameuse maison de plaisance où peu de gens autres que les intimes compagnons de débauches, avaient accès. Aussi le comte d'Artois, rentré en France, en 1814, s'étant empressé, bien impardonnablement, de signer la cession de cinquante-quatre places faites aux étrangers, Louis XVIII se prit à dire avec humeur : « Que n'aurait-il pas donné pour avoir sa Bagatelle ! »

Jusqu'à quel point la description donnée par Scipion Marin est-elle exacte ? Je ne me charge pas de le dire. D'autres réponses, qu'apporteront sans doute les érudits de notre chère revue seront nécessaires pour faire là-dessus la pleine lumière.

OTTO FRIEDRICH.

Les arbres de la Liberté (T. G, 53 ; LVIII, 945 ; LIX, 95, 470). — A la liste si intéressante fournie par les lecteurs de l'*Intermédiaire* des arbres de la Liberté

encore debout, j'ajoute ces renseignements :

Les arbres de la Liberté devinrent vite populaires dans bien des pays. On en planta en Pologne et au Sénégal. Cette colonie envoya à la Convention une députation, qui, le 22 thermidor an II, déclara solennellement « que tous s'étaient empressés de se réunir et d'élever l'arbre de la Liberté dans l'endroit même où se tenait l'infâme marché de la servitude. »

Le 8 pluviôse an II, la Convention décréta « que dans toutes les communes de la république où l'arbre de la Liberté aurait péri, il en serait planté un d'ici au 1^{er} germinal. Elle confia cette plantation et son entretien aux soins des bons citoyens afin que dans chaque commune l'arbre de la Liberté fleurisse sous l'égide de la liberté française. »

D'autres décrets recommandèrent de faire ces plantations le 21 janvier, « jour anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français. »

Sous le Consulat, le 9 et 10 brumaire an X, le préfet Frochot donna des instructions concernant le respect dû aux arbres de la Liberté.

Le gouvernement des Bourbons prescrivit leur destruction complète. Quelques arbres échappèrent cependant à ce massacre.

En 1848, les arbres de la Liberté se multiplièrent à profusion. Mais l'année suivante, le ministre de l'Intérieur Faucher ordonna qu'on les abattit.

JEAN PUGET.

« **Rendez-nous notre père de Gand !** » (LIX. 730). — C'est le refrain du 3^e couplet de la chanson royaliste anonyme ayant pour titre *Notre père de Gand*. Air : *Rendez-moi mon écuelle de bois*. Voici ce couplet :

Soldats, vous, qui, tant de fois vainqueurs,
Avez soumis la terre,
Voulez-vous mériter de nos cœurs
Une estime sincère?
Quittez, laissez-là ce tyran,
Qui pour lui, non pour, vous, fait la guerre,
Rendez-nous notre père
De Gand,
Rendez-nous notre père.

Entre autres recueils, cette chanson se trouve dans les *Étrennes lyriques* dédiées et présentées à madame la duchesse

d'Angoulême, par Charles Malo, à Paris, chez Janet, 1816. F. JACOTOT.

Cette chanson a pour titre : *Rendez-nous notre père*, sur l'air : « Rendez-moi mon écuelle de bois ». Elle a six couplets, voilà le dernier :

Nous verrons le génie imposant
Du successeur de Pierre,
Souffler pour abattre le tyran
Au bout de l'hémisphère.
Nous ne craignons aucunement
Son souffle trop amer :
Nous avons notre père de Gand,
Nous avons notre père.

Cette médiocre chanson eut une très grande vogue à la rentrée des Bourbons. Ma grand-mère m'a toujours dit que le clan des femmes royalistes la chantait en chœur tous les jours dans le jardin des Tuileries, à cette époque

Une autre chanson sur le même air, ayant pour titre : *Notre père de Gand*, a 7 couplets, le vers « Rendez-moi notre père de Gand », se trouve exactement dans le troisième couplet. A. PATAY.

« **Les deux gendarmes** » de Naudaud (LIX, 774). — Il n'est jamais mauvais d'avoir plusieurs démonstrations au lieu d'une, bien qu'une seule bonne preuve suffise toujours. De même il est bon d'avoir des cordes à son arc, dans le cas où la première finirait par devenir insuffisante. A part cela, la preuve donnée par M. Chabroux est parfaite. En voici une seconde.

La preuve que ce dernier couplet n'est pas de l'auteur de la chanson ce sont les variantes qu'on lui a données. En voici une autre, qui provient de l'entourage immédiat de l'Empereur. Sans avoir la prétention d'être bien poétique, elle est toujours plus française que la première :

J'ai servi sous la République,
L'Empire et la Restauration,
Sous Philipp' le démocratique
Et sous Louis Napoléon ;
Même je me souviens encore,
De l'avoir conduit en prison !
Refrain :

Brigadier, répondit Pandore {
Brigadier, vous aviez raison. { bis

Cette légère modification finale au refrain clôturerait définitivement la série des couplets, tous si amusants. On chantait

de si bon cœur, alors ; sans songer le moins du monde à la tyrannie, pas plus qu'à la pourriture (?) de l'Empire !

Dr BOUGON.

Autant qu'il m'en souvient, le couplet en question n'était pas attribué à Nadaud. L'auteur avait gardé l'anonyme. En voici le texte exact, tel qu'il circulait à cette époque dans les Salons orléanistes. Il diffère notablement de celui qu'a cité notre confrère :

J'ai toujours servi sans réplique
Les gouvernements de jadis :
Napoléon, la République,
Louis-Philippe et Charles Dix ;
J'ai même, il m'en souvient encore,
Mis Louis Bonaparte en prison.
— Brigadier, répondit Pandore,
Brigadier, vous aviez raison.

ALFRED DUTENS.

Le couplet des *Deux gendarmes* sur Louis Napoléon était ainsi chanté autour de moi dans ma jeunesse :

J'ai servi sous la République,
L'Empire et la Restauration ;
Et sous le roi Démocratique
Et sous Louis Napoléon.
Même je me souviens encore
De l'avoir conduit en prison
— Brigadier, répondit Pandore
Brigadier, vous aviez raison.

A la vérité, à le prendre ainsi, le Brigadier aurait servi au moins 48 ans, ce qui est beaucoup ; mais c'est un gendarme symbolique. Tant y a que le couplet, ainsi rédigé, est plus digne de Nadaud que celui qu'a cité M. Chebroux. Il va sans dire, du reste, que personne d'entre nous ne croyait qu'il fût de Nadaud. D'abondant, ne croyez pas, parce que je le défends un peu, que je veuille insinuer qu'il soit de moi. Je n'y suis aucunement prétendant.

Pour le couplet-épigramme attribué à Lamartine : *Hier un vaincu de Pbarsale...* qui, quel qu'en soit l'auteur, est excellent, il me semble bien avoir vu, il y a longtemps, et dans *l'Intermédiaire* même, si je me trompe, une interview de Lamartine (1) si rempli de tergiversations, réticences, atténuations, cauteles, et glissades, qu'il en résultait pour moi que

l'épigramme était de Lamartine, qu'il l'avait improvisée devant des amis, que ses amis l'avaient recueillie, qu'il ne l'avait jamais écrite et que, par bonté d'âme, il ne voulait pas, l'avouer. Il y aurait à rechercher cette interview-là.

EMILE FAGUET.

Les « *Chambres Comiques* » (LIX, 616, 713). — Cette publication comprend 17 numéros parus chez Jules Lévy, 2, rue Antoine Dubois. Le premier porte la date 5 octobre 1886 ; le dernier (n° 17), celle du 25 janvier 1887. HECTOR HOGIER.

Le café Tabourey (LIX, 338, 491, 659). — Puisqu'à propos de cet établissement disparu, M. Jules Troubat évoque le souvenir du défunt connétable de lettres, ne pourrai-je exhumer de l'oubli un nom qui eut, vers 1856, il y a plus d'un demi-siècle, son heure de célébrité relative... au café Tabourey, le poète (?) Pagès du Tarn ?

Ancien huissier au pays d'Albigeois, Pagès avait utilisé ses loisirs que lui laissaient les exploits, à refaire — en la modernisant ! — la tragédie de Phèdre.

Je n'ai pas connu personnellement le tragique tarnais, mais j'ai si souvent entendu parler de lui par Potrel qui, tous les soirs, sans couleur d'admiration littéraire, se payait longuement sa tête à la joie des habitués, que sa figure m'est familière.

Il avait trouvé des alexandrins lapidaires ; le suivant par exemple, dont aucun lecteur ne contestera la profonde vérité :

Le crime et la vertu ne se ressemblent pas !

Nul directeur ne voulut de son œuvre, ce qui n'empêcha pas un ministre d'alors d'accorder à Pagès, au titre d'homme de lettres, une pension de 1200 francs.

Neanmoins le poète ne fut pas satisfait. Une pension ?

Qu'est-ce donc que l'argent, quand on rêve la gloire !

Il voulait être joué.

Pour atteindre ce résultat, il adressa, à je ne sais quel haut personnage, une lettre que je vais essayer de reconstituer :

Monseigneur,

La nuit dernière, pendant mon sommeil, le créateur m'est apparu.

Sa voix sévère m'a demandé :

(1) *L'épigramme de Lamartine contre Nadaud*, vol XX et XXI de *l'Intermédiaire*.

— Pagès du Tarn, je t'ai donné du talent, quel usage en as-tu fait ?

— Mon Dieu, j'ai écrit une tragédie.

— Qu'en est-il advenu ?

— Mon Dieu, je l'ai présentée partout et partout elle a été refusée.

— Qu'as-tu fait ensuite ?

— Mon Dieu, j'ai rimé une deuxième tragédie.

— Le résultat ?

— Mon Dieu, elle a eu le même sort que la première.

— Après ?

— Mon Dieu, j'ai composé une troisième tragédie.

— Quel a été son sort ?

Ici, faussant compagnie à son divin interlocuteur, Pagès envoyait finement à l'adresse de son correspondant occasionnel, cet argument *ad hominem* :

— C'est à vous, Monseigneur, qu'il appartient de répondre.

Malgré cette invite nullement déguisée, le pouvoir n'intervint pas en faveur du Racine Albigeois et la *Nouvelle Phèdre* n'eut pas les honneurs de la représentation. A Paris du moins, car je ne jurerais pas qu'elle n'ait pas vu le feu de la rampe a-z-Albi, à Castres ou à Graulhet.

Ces méridionaux ont toutes les audaces.

Si au lieu d'une réponse à l'*Intermédiaire*, j'écrivais une chronique, j'en pourrais dire long sur ce sujet.

D'abord Pagès avait un séide qui ne le quittait jamais et chantait partout ses louanges.

— Il est étonnant, M. Pagès, disait-il à ses auditeurs ; il fait des vers en se jouant et il y a longtemps que cela dure. Tout enfant, il rimait déjà et ses succès datent de ses premiers ans.

De très bonne heure, il se mit à étudier le cœur humain, — il prononçait humain — il habitait en une forêt... Il n'aurait pas pu faire ça à Paris, il y a trop des repris de justice, et seul avec lui-même il poussa loin ses études.

Bref, Pagès, qui avait de petites rentes, devait défrayer son compatriote et ami qui en échange de la matérielle ne tarissait pas en éloges.

Puis le *Figaro* s'occupait de la *Nouvelle Phèdre* et de son auteur. Jules Viard déclara que l'œuvre contenait des vers guillerets et raconta que Pagès avait été huis-sier.

— Guillerets, disait-il, guillerets. Des vers de Tragédie. Qu'il y vienne donc,

ce M. Viard, qu'il y vienne. Et puis à quoi bon dire que j'ai été *ussier* ? ça tue le prestige !

Grâce à Potrel qui continuait son rôle de pince-sans-rire, Viard devint la bête noire de Pagès. On le faisait sortir de ses gonds rien qu'en disant à l'arrivée d'un nouveau venu : Ah ! voilà Viard !

J'abuse vraiment et je m'en veux d'accaparer tant de place alors que chôment des réponses autrement intéressantes que la mienne. Mais les vieux sont ainsi faits que n'ayant plus devant eux que peu de jours, peu d'heures peut-être, ils se complaisent dans les souvenirs d'antan et se figurent que les lecteurs y prendront le même plaisir qu'eux-mêmes. D'ailleurs, j'espère que cette évocation réveillera la mémoire de ceux qui furent jeunes à l'époque où Charles de la Rounat trônait à l'Odéon et que j'apprendrai d'eux, peut-être, où, quand et comment, disparurent l'ex-huissier Pagès et son séide anonyme.

F.

Mariages d'enfants (LVIII ; LIX, 32, 127, 207, 267, 315, 349, 435, 582).

— Parmi les contractants cités par nos confrères je n'en ai pas remarqué de plus précoces que les suivants :

Guion de Fromentières, écuyer, âgé de *douze* ans, marié à Jeanne de Fromentières, sa parente, lors âgée de *quatre* ans, par contrat passé devant Michel Juge, notaire à Châteaudun, en 1474. L'original existe aux Archives d'Eure-et-Loir (E. 2746). Jeanne était la fille unique de René, sieur de Beaumont-la-Ronce, et de Christine de Daillon. De cette union, si longuement préparée, naquit une fille unique, Anne, qui fut mariée en 1504 à Pierre II de Champagne, sire de Peche-seul, au Maine. PATRY DE CHOURCES.

Prédicateurs morts en chaire (LVIII ; LIX, 97, 155, 268). — Jean de Wiclef, l'illustre réformateur religieux anglais, mourut en 1384, frappé d'apoplexie, en prêchant dans son église.

Gérard Roussel, évêque d'Oléron. Comme il prêchait un jour à Mauléon, un fanatique le précipita du haut de la chaire. Il mourut des suites de cette catastrophe, au commencement de l'année 1550.

Louis Anton, curé vieux-catholique de

Vienne (Autriche). Il fut frappé d'apoplexie en prêchant dans son église le jour de la Pentecôte.

(*Univiers*, 30 juin et 2 août 1878).

Mgr Charles Duperrier, évêque de Bayeux. Il est frappé d'apoplexie, le dimanche de Pâques 1827, au moment où il se préparait à célébrer la messe pontificale; il succombe le surlendemain 17 avril.

Mgr Paul Naud, archevêque d'Avignon. Il mourut le 23 avril 1848, jour de Pâques, frappé d'une apoplexie foudroyante, à l'autel, en pleine métropole, au moment où il venait de prendre les dernières ablutions.

Mgr Thomas Ladoue, évêque de Nevers. Il mourut le 23 juillet 1877, jour anniversaire de sa naissance, frappé d'une attaque d'apoplexie, au moment où il achevait sa messe.

HÉGÉSIAS.

[Les trois cas se rapportent d'une façon indirecte à la question des prédicateurs morts en chaire. Je connais les noms d'une centaine de prêtres qui succombèrent en disant la messe].

Billets écrits sur des cartes à jouer (LIX, 113, 266, 311, 375, 427, 489, 652). — A cause de leur format, les cartes à jouer furent souvent employées au XVIII^e siècle, en guise de fiches.

Je possède un grand nombre de liasses de papiers provenant de l'étude de M^e Fayon, notaire royal aux Martres-de-Veyre, Mouton, Corent, Soulases, (aujourd'hui département du Puy-de-Dôme) qui sont étiquetées et répertoriées sur des cartes à jouer.

J'ai vu d'autres exemples de cartes ainsi utilisées, dans les archives de plusieurs de mes parents, et le cas n'est pas rare.

BARON DU ROURE DE PAULIN.

Recueils d'usages locaux (LIX, 113, 205, 259, 317, 371, 430, 489, 545, 712, 764). — Gustave Jousse. *Les usages ruraux du canton de Pontvallain*, Angers, Germain et Granus, 1887, in-18.

Les usages ruraux du canton de La Flèche, ibid.

Les usages ruraux du canton de Mayet, ibid.

Les usages ruraux du canton de Lude, ibid.

Les usages ruraux et urbains des trois cantons d'Angers, 3 vol. ibid.

Les usages ruraux du canton de Château du Loir, ibid.

L'auteur annonçait, comme devant paraître prochainement, les usages ruraux des cantons de Malicorne, Saint Calais et la Châtre.

LOUIS CALENDINI.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

Deux lettres inédites relatives à Elisa Mercœur. — On a beaucoup parlé de cette jeune poétesse, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance, dont la date approche : Elisa Mercœur naquit, en effet, à Nantes, le 21 juin 1809..

On a rappelé, à ce propos, qu'elle avait reçu des soins de Broussais; on n'a point spécifié si c'est Casimir Broussais ou son frère François, médecin et quelque peu aussi littérateur, qui fut appelé à la traiter.

Quoi qu'il en soit, nous avons tout lieu de supposer, d'après le ton de la correspondance échangée entre François Broussais et Madame Mercœur, la mère de la Muse nantaise, que celui-ci vivait avec ces dames sur le pied d'une grande intimité.

Les deux lettres qu'on va lire, outre qu'elles confirment notre supposition, portent bien la marque de l'époque où elles ont été écrites. A ce point de vue seul, elles présenteraient un intérêt qu'il nous paraît superflu de souligner.

D^r A. C.

Oran, 3 août 1835.

Madame et chère compatriote,

La mort de votre immortelle fille m'a causé une des plus profondes douleurs que j'ai éprouvées dans ma vie. Vous savez si je l'admire sincèrement, cette Elisa, si simple et si sublime, et quel était mon attachement pour elle comme pour vous! Aussi m'est-il impossible de me figurer que je vous reverrai sans elle, lorsque je retournerai en France, pays où je transporte sans cesse ma pensée, et qu'un destin rigoureux m'a forcé de quitter. Ah! quelles larmes de cœur seront versées avec vous lorsque nous parlerons du beau génie que nous avons perdu! En songeant à cette entrevue, consolation trop faible pour vous, j'éprouve un trouble intérieur que je ne saurais exprimer. Quelles douleurs je ressentirai, au récit des siennes, et lorsque vous me raconterez tout ce qu'elle vous a dit en abondant ses glorieuses es-

perances pour recevoir la couronne d'épines!.. Quels sentiments amers suscitera le souvenir de ses nobles travaux, de ses déceptions et de cette longue attente du bonheur que lui devait le siècle, qu'il lui a dénié avec barbarie, et qu'elle ne devait rencontrer que dans le sein de Dieu.

J'étais loin de croire, lorsque je vous quittai, il y a deux ans, qu'il ne me serait plus jamais permis de voir Mademoiselle Elisa, qui me recevait avec une affabilité si touchante et qui daignait converser longuement avec moi. Je ne prévoyais pas que je dusse être privé du triste avantage de lui prodiguer mes soins, et de m'agenouiller au chevet de son lit pour prier Dieu de la conserver à sa mère et à la France. Pourquoi n'ai-je pas eu cet honneur qui m'eût été si doux, puisqu'il eût prouvé mon dévouement à notre amie? J'en aurai le regret toute ma vie, et j'aime à me persuader que du palais des anges Elisa Mercœur lit dans mon âme.

Je vous supplie, Madame Mercœur, de me conserver quelque manuscrit de sa main; je le garderai comme une sainte relique, et personne n'y touchera que moi. Vous me rendrez, en me faisant ce cadeau, le service le plus signalé. Je vous en serai toujours reconnaissant. Je vous prierai aussi avec instance de me le rendre, s'il n'est pas perdu, ce cahier d'extraits du poème de Sacountala, que j'avais prêté à mademoiselle Elisa. Peut-être serai-je assez heureux pour trouver un mot ou deux écrits par elle sur ce cahier qui me deviendra bien précieux alors. Je vous en prie, n'oubliez pas de chercher cela.

Monsieur Escousse m'avait dit, l'année dernière, que vous vous proposiez de venir en Afrique. Mon Dieu! pourquoi n'avez-vous pas accompli ce voyage? Un climat chaud convenait à la maladie de mademoiselle Elisa, et nous eussions probablement joui de l'ineffable satisfaction de la voir se rétablir sous un *loit de palmiers*. De tels moments, qui appartiennent au souverain (*sic*) bien, sont rarement dispensés aux mortels. Mais pourquoi n'êtes-vous pas venues, lorsque des cœurs dévoués vous attendaient? Sans doute d'immenses et pressants travaux paralysaient sa volonté... et il était écrit là-haut que nous ne nous reverrions plus!

Répondez-moi, madame et bien chère compatriote. Parlez-moi d'Elisa beaucoup, longtemps, longuement; votre lettre fera mes délices, en attendant que je soulage ma peine en adressant une prière fervente à l'Immortelle, au lieu qui cache ses dépouilles tant aimées.

Adieu, consacrez-moi un jour, et soyez assurée de mon affection, de mon dévouement et de ma gratitude.

Votre respectueux serviteur,

FRANÇOIS BROUSSAIS.

La Rochelle le 12 mai 1837.

Madame,

Quoique je sois arrivé depuis un certain temps à La Rochelle, je ne suis bien installé que depuis quelques jours: c'est ce qui m'a empêché de vous écrire, malgré le désir que j'en avais. Vous aurez, j'en suis sûr, l'indulgence de m'excuser, comme on excuse un ami dont les sentiments sont à l'épreuve du temps, de la distance et de toutes les traverses. Vous savez que mon culte pour le nom d'Elisa Mercœur est inhérent, pour ainsi dire, à mon organisation, et que je ne puis oublier celle qui fut son idole et pour qui elle sacrifia sa vie.

Veuillez donc me donner de vos nouvelles, me parler avec détail de votre situation, de votre santé, de vos projets, et de me dire enfin si vous avez réussi à élever jusqu'à son faite le monument éternel de votre glorieuse enfant, que tous ceux à venir prieront un jour comme une sainte, et dont mes enfants apprendront à ne regarder l'image qu'avec un respect religieux. Peut-être l'année ne se passera-t-elle pas, sans que j'aie le bonheur de voir naître un héritier de mon nom; soyez assurée que si c'est une fille, elle n'apprendra à lire, à penser, à aimer, que dans les écrits d'Elisa Mercœur, commentés par sa mère infortunée. Je vous le dis le cœur plein, j'ai besoin de vous le dire, et ma femme, qui pressent les douleurs d'une mère dans votre position, me charge de vous dire qu'elle a le même sentiment que moi à cet égard. Elle me le répète souvent: Mme Mercœur est bien à plaindre! avoir perdu son unique enfant, l'honneur de son nom, l'appui de sa vieillesse, ah! c'est affreux. Ma chère Fanny partage mon admiration pour le génie d'Elisa, et elle mêle souvent à ses pensées celle de votre malheur, dont le spectacle a produit une impression très forte sur elle. J'en augure favorablement pour l'avenir et elle ne m'est que plus précieuse. Je sens que je n'aimerais de ma vie la personne qui n'aimerait pas Elisa Mercœur.

Ecrivez-nous donc, ma chère Madame Mercœur; nous recevrons avec reconnaissance vos lettres, où il y aura toujours, dans les caractères et dans les pensées, quelque chose de notre idole.

Agreez nos salutations amicales et respectueuses.

Votre dévoué,

FRANÇOIS BROUSSAIS.

Grande rue porte neuve n° 27.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBOU, St-Amand-Mont-Rond

44^e ANNÉEN^o 122331^{me}, r. Victor-Massé
PARIS (IX^e)Cherchez et
vous trouverezIl se faut
en-tre-aidér31^{me}, r. Victor-Massé
PARIS (IX^e)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

889

890

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

Les 18 000 livres payées par Louis XVI à M. de Sartines, pour Beaumarchais. — C'est une étrange chose que la mission acceptée par Beaumarchais, d'aller à Londres, négociant, avec Theveneau de Morande, le maître chanteur, auteur des *Mémoires secrets d'une femme publique*, la suppression des infamants libelles dirigés contre le roi et madame Dubarry.

Dans le misérable gazetier, Beaumarchais trouva un personnage qu'il était bien fait pour comprendre : car ni la moralité, ni la droiture, ni l'honneur n'étaient les vertus dominantes du futur auteur du *Mariage de Figaro*. Il réussit à empêcher l'entrée en France du livre, d'ailleurs très spirituel, du célèbre maître-chanteur.

Il acheta le coquin avec la somme exigée, mais quand il revint, Louis XV mourait, la favorite était emprisonnée à Pont-aux-Dames, et le règne du vertueux Louis XVI commençait.

« Je travaille nuit et jour, écrivait Beaumarchais à Morande, devenu son ami, pendant six semaines : je fais près de sept cents lieues, je dépense près de 500 louis

pour empêcher des maux sans nombre. Vous gagnez à ce travail 100.000 francs et votre tranquillité ; et moi, je ne sais plus même si je serai jamais remboursé de mes frais de voyages ? »

M. Paul Robiquet, dans son *Theveneau de Morande* (1882), ne nous dit pas si le négociateur fut remboursé.

Mais voici que le comte de Beauchamp publie (chez Henri Leclerc ; (avec une préface de M. Gaston Schefer) *Les comptes de Louis XVI d'après le manuscrit autographe du roi, conservé aux Archives nationales*.

Or, on lit, à la date d'avril 1775 ;
Le 1^{er}, j'ai payé à M. de Sartine pour Beaumarchais 18.000,

L'éditeur du compte, écrit en note :

Beaumarchais avait été envoyé à Londres par Louis XV pour acheter et détruire les pamphlets de Theveneau de Morande : *Mémoires secrets d'une femme publique ; mémoires pour servir à l'histoire de Louis XV*, etc., etc. Il y réussit. Revenu à Paris, quelques jours avant la mort du roi (10 mai 1774), il rendit compte de sa mission à Louis XVI. Celui-ci le renvoya en Angleterre pour empêcher la publication d'un libelle : *Avis de la branche espagnole sur ses droits à la couronne de France à défaut d'héritiers*.

Dans le versement de 18000 livres par Louis XVI à M. Sartines pour Beaumarchais, faut-il voir autre chose que la dette de Louis XV acquittée par son successeur ?

Et comme alors il devient piquant de voir qu'un service rendu à la favorite coûte la forte somme au vertueux monar-

que qui n'avait qu'avec douleur assisté à son règne. V.

Lettres de Mme Elisabeth à Mme de Bombelles. — Dans une lettre adressée par le vicomte de Blossville au marquis de Pastoret, nous relevons le passage suivant :

En 1830, le baron Capelle m'avait chargé d'un rapport sur des titres de famille inutiles aux archives de Seine-et-Oise. Dans un espèce de sac à blé, où avaient été vidés pêle-mêle plusieurs secrétaires d'Emigrés, un heureux hasard me fit découvrir une soixantaine de lettres de Madame Elisabeth adressées, si je ne me trompe, à Mme de Bombelles. Ces lettres furent remises à Madame la Dauphine par M. Capelle. J'attache quelque prix à savoir si elles ont échappé au pillage des Tuileries et si elles existent au nombre des précieuses reliques de famille emportées dans l'exil.

Sait-on ce qu'est devenue cette correspondance ? PONT-CALÉ.

Adalbert de Chamisso (1781 - 1838). — D'où le poète allemand est-il exactement originaire ? M. Marc Farchi, qui lui a consacré une thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris et éditée par Lahure en 1877, dit qu'il est né (en 1781) « au château de Boncourt, près du village de Ant, en Champagne ». Où plaçons nous Ant ? Pourquoi, comment la famille de Chamisso est-elle dite lorraine ? Dans quelles conditions fut détruit ce château de Boncourt ? Et avec qui de la famille Chamisso pourrait-on causer ?

B.

Le médecin Boieldieu. — Un catalogue d'autographes (de Noël Charavay) mentionnait, récemment, une lettre adressée par Boieldieu *médecin*, « oncle du compositeur » à Voltaire.

Pourrait-on nous fournir quelques détails biographiques sur ce praticien ? Comment avait-il été mis en relation avec l'auteur de *Zaïre* ? P. C.

Boutet de Monvel. — Le tragédien Monvel, né à Lunéville le 25 mars 1745, s'appelait Jacques-Marie *Boutet*, dit de Monvel. Sa mère est qualifiée Magdeleine d'*Hôtel*. M. De Manne indique en note

que la femme légitime de Monvel s'appelait Marie-Madeleine *Dautel* et mourut en décembre 1800. N'y a-t-il pas confusion ?

Je demande : 1° Comment s'appelait la première femme de Monvel ?

2° Quels furent les enfants nés de ce mariage ? On a dit deux fils. De ce nombre doit être Noël-Barthélémy, mort à Orléans, où il résidait, en mai 1849, à l'âge de 81 ans. Il serait donc né vers 1768 ?

N'est-ce pas de cette branche que descendent M. Boutet de Monvel qui fut professeur de physique au lycée Charlemagne, et ses fils, dont un est le peintre et dessinateur bien connu ?

Mais la famille du tragédien Monvel est beaucoup plus compliquée : le 10 février 1779, Jacques-Marie Boutet, « bourgeois de Paris » faisait baptiser, à Saint-Germain-l'Auxerrois, Anne-Françoise-Hippolyte, née de la veille, qu'il déclarait comme sa fille et celle de Jeanne-Marguerite Salvétat, son épouse, rue Saint-Nicaise

Cette déclaration fautive en ce qui concerne le mariage de Boutet avec Mlle Salvétat, fut modifiée par un jugement rendu par le Tribunal de première instance de la Seine, en date du 1^{er} décembre 1847. Cette enfant fut la célèbre Mademoiselle Mars.

Mais ce n'est pas tout. Lorsque Monvel revint de Suède en 1788, il ramena avec lui une nouvelle famille : Mlle Cléricourt qu'il avait épousée en Suède ; les parents de sa femme, et deux enfants nés en Suède :

1° Théodore, tué au siège de Saragosse.

2° Joséphine qui épousa un médecin et devint l'amie de sa sœur, Mlle Mars.

Mais alors, que devenait la première femme, Marie-Madeleine Dautel, signalée par De Manne, et morte en 1800 ? Comment Monvel avait-il pu se remarier en Suède, avant que le divorce fût accepté en France ?

Était-il bigame ? HENRY LYONNET.

Descendance du général Caffarelli. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur le général comte Auguste Caffarelli qui fut quelque temps ministre du Prince Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie. Pourrait-on surtout me dire quels ont été ses héritiers, et par qui ils sont actuellement représentés ?

Vicomte DE REISET.

René de Châlon à Bar-le-Duc. —

Dans l'église de Saint-Pierre, à Bar-le-Duc, se trouve un monument du sculpteur Ligier-Richier, élevé à la mémoire de René de Nassau, qui, en 1530, à la mort de son oncle maternel, Philibert de Châlon, prince d'Orange, succéda, conformément au testament de ce dernier, aux nom et titres des Châlon et devint dès lors René de Châlon, prince d'Orange.

L'artiste a eu l'idée singulière de représenter son héros dans un état de décomposition sépulcrale, qui n'est pas encore celui du squelette, mais n'en est que plus impressionnant de réalisme et s'en rapproche assez pour que le monument en question soit appelé communément « le squelette de Bar-le-Duc ». Il est debout et semble s'élançer hors de son tombeau, serrant une main sur sa poitrine et, de l'autre, tenant son cœur dans un beau geste de bras tendu vers le ciel. Malgré l'originalité macabre de l'inspiration, l'attitude de ce personnage décharné offrant, dans cet élan, son cœur à Dieu, n'en est pas moins d'une grande et noble allure.

Pourquoi ce monument est-il à Bar-le-Duc ?

René de Châlon a été tué le 18 juillet 1544, au siège de Saint-Dizier, combattant dans les rangs des armées de Charles-Quint, contre celles de François I^{er}. D'autre part, d'après La Pise (Tableau de l'Histoire des princes et principauté d'Orange, La Haye, 1639, page 260), il fut enterré « en la grande église de sa ville de Bréda, dans le superbe tombeau qui lui fut érigé ». Le monument de Ligier-Richier n'est donc pas un tombeau ; quelle est alors sa raison d'être à Bar-le-Duc ? Quel est l'événement de la vie ou de la mort de René de Châlon, qui a motivé l'érection, dans cette ville, très peu de temps après lui, puisque le sculpteur, Ligier-Richier, est mort lui-même en 1567, d'un monument de cette importance ? A. W.

Famille Dumont ou Du Mont de Crest. — Il me serait utile et agréable de connaître les armoiries d'une famille Dumont ou Du Mont, originaire de Saint-Georges en Dauphiné, qui se fixa à Crest (département de la Drôme). A cette famille appartenait le pasteur Dumont qui

fut chapelain de la Cour de Hollande à La Haye.

L'*Armorial général* de Rietstap, l'*Armorial du Dauphiné* par M. de la Rivoire de la Batie et l'*Armorial officiel de 1696* ne mentionnent pas le blason de ces Dumont. SCOHIER.

L'enlèvement de Mlle de Moras.

— Le dernier numéro du *Correspondant* contient un article sur *L'Hôtel du Sacré-Cœur et Anne-Marie de Moras*. L'auteur, M. le vicomte de Reiset, s'occupe presque uniquement de l'enlèvement de Mlle de Moras, et parle à peine de l'hôtel qui a fait l'objet de deux intéressantes *flâneries* de M. André Hallays (*Journal des Débats*, 8 novembre 1907 et 7 mai 1909). Une courte bibliographie signale les sources consultées : Archives nationales (sans cote) ; *Journal* de Barbier ; *Mémoires* du duc de Luynes, etc. ; mais il me semble avoir lu, il y a vingt ou trente ans, un ouvrage sur le même sujet, qui n'est pas indiqué et dont le titre m'échappe. — Pourrait-on me rappeler le titre de ce livre ? UN VIEUX BIBLIOMANE.

Le docteur Rigby. — Quelque intermédiaire pourrait-il me renseigner sur la famille du docteur Rigby, né à Chowlent dans le Lancashire en 1747, établi à Norwich, auteur de divers ouvrages agricoles et d'un *Voyage en France* en 1789, marié deux fois — j'ignore à qui — et père de Lady Eastlake qui édita le *Voyage* de son père en 1880.

La postérité de Lady Eastlake existe-t-elle encore ?

BARON DE MARICOURT.

L'abbé Trublet — Je désirerais savoir si l'abbé Trublet (1697 † 1770), cet académicien rendu célèbre par ce vers de Voltaire :

Il compilait, compilait, compilait
descend de *Josselin Trublet*, seigneur du Jardin, marchand, demeurant à Saint-Malo, et de *Françoise Parent*, sa femme, morte avant 1635.

Descendance complète, si possible, de ce *Josselin Trublet*. P. DU C.

Vintras. — Où se renseigner plus complètement sur l'hérésiarque Vintrase le fameux Vintras de Tilly-sur-Seine, J,

connais bien les polémiques. Mais la vérité moyenne ? Ce que l'on peut trouver d'humain et qui soit à l'honneur de ce bizarre personnage, où le chercher ?

B.

(Voir *Intermédiaire* LVII et LVIII).

Les monnaies de la Commune. — Dans un article récent, M. Claudien Ferrer donne des détails précis et généralement exacts sur les pièces de cinq francs fabriquées pendant la Commune de Paris.

J'y trouve cependant l'entrefilet suivant :

Le directeur de la Monnaie fit aussi, paraît-il, frapper pour 53.000 francs d'écus portant la mention : *travail, garantie nationale*.

Ce fait m'était complètement inconnu. Pourrait-il être confirmé ou infirmé par quelque intermédiaire ? A — Z.

Maréchal de camp provincial. —

Lors d'une des dernières séances de la Société des Archives historiques de la Gironde, j'ai posé la question suivante, à laquelle mes confrères n'ont pu répondre : Qu'est-ce qu'un maréchal de camp de province ? Est-ce un grade ou n'est-ce pas plutôt une fonction ? A quoi correspondait-elle ? Aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, (Fonds Périgord 170, dossier 291) on trouve deux gentilshommes, deux Texier de Javerlhac, qualifiés dans leurs dossiers respectifs, dès 1746 et jusqu'en 1789, de *maréchal de camp de la province de Guyenne*, un simplement *maréchal de Guyenne*. Dans une pièce, le titre est suivi du mot *en survivance* et on voit que le titulaire avait rang de maréchal des camps et armées du Roi.

SAINT-SAUD.

« **La France Chrétienne.** » — Avec en sous titre : *ou Estat des Archevêchez et Evechez de France..... 1693 à Paris chez Chevillard.* — Quelque érudit bibliophile pourrait-il avoir l'obligeance de me dire combien de planches d'armoiries doit contenir cet ouvrage, et surtout une suite que je vois intitulée *Généraux des ordres religieux* ? Celle-ci commence-t-elle à la planche 91 ? Comment alors expliquer que celle où est *Grammont, abbaye*, soit étiquetée 84 ?

Il y a une suite : *Changement arrivée au Clergé..... 1693* : combien comporte-t-elle

de planches ? Quels numéros doivent-elles porter ? J'ai, dans mon exemplaire, une planche, après la 102^e (qui, en date, serait, la 103^e), sans date avec A. de Noailles et 1695, suivie de 15 planches sans numéro dont la dernière concerne Mgr. de Kerhoen sacré en 1699. Mon ouvrage est-il complet ? Est-il rare ?

BARON DE LA COUSSIÈRE.

Un opéra sur la Grande Mademoiselle. — Sait-on que le regretté compositeur Georges Marty avait eu un instant le projet de faire un opéra, sur la *Grande Mademoiselle*, dont Dabut de Laforest devait écrire le livret ? Cette œuvre a-t-elle vu le jour ? M. Tiersot ou M. Pougin pourraient-ils nous renseigner à cet égard ?

PONT-CALÉ.

Molendinum Maris. — Dans le *Plan et Description de la Ville de Dieppe au XIV^e siècle*, de Guillaume Tieullier, il est question d'un *Molendinum Maris* à Dieppe, et ailleurs. On traduit par « Moulin à Marée ». Je souhaiterais savoir en quoi consistaient ces moulins, et surtout comment ils étaient actionnés. On a si peu cherché à utiliser la force de la marée.

V.

Madame de Graffigny. — Je recherche, en ce moment, tout ce qui concerne Madame de Graffigny, l'auteur de *Célie* et des *Lettres Péruviennes*. Si quelque confrère de l'*Intermédiaire* pouvait m'indiquer des sources inédites ou peu connues, je lui en serais fort reconnaissant.

GASTON MAUGRAS.

Un, deux, trois, etc...; vers à retrouver.

Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze... Minuit sonnait au vieux cadran de bronze.

On dit ces vers généralement de Victor Hugo. Mais alors dans lequel de ses livres peut-on les trouver, et quel est le titre du poème ?

CLAUDE.

Fermes à noms bizarres, en série de trois. — J'ai signalé, pour la Vendée, les noms, très bizarres, de trois fermes, dont l'origine, est connue : *Egalité, Fraternité, Liberté* ! Or je trouve, dans le Loir-et-Cher, trois autres fermes, voisines du château de Bezay, et qui s'app-

pellent: *Enfer, Purgatoire et Paradis*. Le nombre *trois* éveillera l'attention des Folkloristes.

Y a-t-il d'autres cas analogues en France ?

MARCEL BAUDOIN.

Honor. ble — Depuis quand appelons-nous ainsi nos députés et nos sénateurs ? Qu'on ne me renvoie pas à la Table de notre *Intermédiaire* ; on s'y est bien occupé de ce mot, mais non dans cette acception.

G. F.

Un diamant au plein teinct ou à plein teinct. — Que signifie au juste cette expression, sur laquelle sont muets les dictionnaires et glossaires, et qui se rencontre souvent dans les inventaires du XVIII^e siècle ?

D'A.

Livres rares atteignant des prix très élevés. — Le 24 avril dernier, il a été vendu à l'Hôtel des Ventes, un ouvrage rarissime, paraît-il, puisqu'il a été poussé jusqu'à 177.500 francs, ce qui fait 195 200 francs avec les frais.

C'est le célèbre exemplaire des *Œuvres de Molière*, édition de 1773 en 6 vol. : reliures de Bradel-Derome, et contenant les 33 dessins originaux de Moreau le Jeune. Cet ouvrage qui provenait de la collection de M. de Janzé, lequel le tenait de la vente de M. de Soleinne, a été acheté pour le compte d'un amateur qui n'a pas voulu se faire connaître. En dehors du *Livre d'Heures* d'Anne de Bretagne qui fut acheté, dit-on, 200.000 francs par le duc d'Aumale, connaît-on d'autres exemplaires récents de livres qui atteignent aussi des prix très élevés ?

P. TAFFIN.

Le record de la production littéraire. — Dans une lettre à un auteur allemand, Xavier de Montépin se vante d'avoir publié, dans une année, *trente* volumes ! Ne vous semble-t-il pas qu'il détienne le record, à ce point de vue ? En est-il, parmi les écrivains de votre connaissance, qui puissent le lui disputer ?

P. C.

Médaille anglaise à caractère satyrique. — Quel collègue numismate voudrait me renseigner sur la rareté et la valeur d'une médaille de bronze de 0,025

de diamètre représentant un personnage en tricorne, qui ne peut être que Napoléon, bien qu'il ne soit pas aisément reconnaissable. Il est à califourchon sur un âne et sa figure est tournée du côté de la queue de sa monture. A son cou est passée une corde dont un diable bien encorné tient le bout. Sous ce groupe, ces deux mots « TO ELBA » ; au-dessus en exergue « INSÉPARABLE FRIENDS ».

A l'envers de la médaille s'inscrit en exergue la phrase suivante « WE CONQUOUR TO SET FREE » et dessous, en lignes droites « EMP OF RUSSIA, K OF PRUSSIA, MARQUIS WELLINGTON, PRINCE SCHWARTZENBERG ».

MARCH 31. 1814

Merci d'avance à l'aimable intermédiaire qui me tirera d'embaras.

CHAMPVOLANT.

Skis. Luges. Toboggans. Bobsleighs. — Les sports d'hiver devenant de mode en France, pourrait-on connaître l'origine de ces noms bizarres ? Est-il exact que *ski* soit un nom norvégien, qui se prononçant en Norvège et en Angleterre *chi* prête aux jeux de mots les plus scatologiques ? Pourquoi *luge* est-il du féminin ? Est ce le nom suisse ou jurassien de ce petit traîneau, sur lequel l'homme peut se laisser glisser ? Pourquoi transforme-t-on bobsleigh en *bob*, même dans les programmes des concours ? Le toboggan (sorte de grande luge, ou planche supportant l'homme, destinée à affronter une pente) était-il connu en France sous ce nom avant ces dernières années ?

Quelle est la différence entre les luges dites *canadiennes* ou *skellons* ? Est-ce que *lie* et *berrod* ne sont pas de vieux mots jurassiens désignant des sortes de *bobs* ? Ne vaudrait-il pas mieux les remettre en honneur que de chercher dans les langues étrangères des expressions similaires ?

UN PYRÉNÉISTE.

Les Juifs et la musique. — Parmi les grands musiciens, de race juive on cite Mendelsohn, Halévy, Meyerbeer. Peut-on conclure de ces quelques exemples que les Sémites ont une aptitude exceptionnelle pour la musique ? Comment l'explique-t-on ?

IGNOTUS.

Réponses

L'antipode du tombeau de saint Pierre (LIX, 777). — La Basilique Vaticane, à Rome, est située par 41° 54' 6" de latitude Nord et 10° 7' 3" de longitude Est du méridien de Paris : le point antipode du tombeau de l'apôtre saint Pierre se trouve donc par 41° 54' 6" de latitude Sud et 169° 52' 57" de longitude Ouest, dans le Grand Océan Pacifique. La terre la plus voisine est le groupe des îles Warekauri, appelé aussi Chatham, du nom de l'île principale, ou Broughton. Ce petit archipel, dépendance de la Nouvelle-Zélande, est à environ 370 milles marins (680 kilomètres) dans l'O.-S.-O. du point antipode en question, et à peu près à la même distance dans l'E.-S.-E. de l'entrée Sud du détroit de Cook, qui sépare les deux grandes îles de la Nouvelle-Zélande. NAUTICUS.

Où est inhumé Louis XI? (LIX, 777). — On sait d'une façon positive que la sépulture royale à Cléry renfermait non seulement le cercueil de Louis XI, mais les restes mortels de Charlotte de Savoie, sa femme, ceux de Louis, leur fils, et de Charles de France, troisième fils du souverain.

Sans revenir sur les violations accomplies par les huguenots et les révolutionnaires en 93, on sait qu'en 1816, le sculpteur Romagnesi fit à Cléry une visite du caveau. Une tombe en pierre de grande dimension et découverte, contenait des ossements, des fragments d'étoffes et de velours de soie rouge. Les ossements ayant été extraits, on crut en reconnaître une portion comme appartenant à un squelette d'enfant. *Deux têtes seulement*, dont une évidemment sciée, probablement pour être embaumée, se trouvaient en dessus et en dessous des décombres.

Il y a quelques années, le docteur Duchâteau, de Cléry, — nous tenons de lui-même ces détails — appelé à examiner ces dépouilles royales, fit un triage des ossements, reconstitua avec un certain ordre deux squelettes entiers, l'un avec les os plus trapus, aux attaches musculaires plus accusées, l'autre avec les ossements plus grêles, plus lisses, que l'on

considère à Cléry, comme les dépouilles mortelles de Louis XI et de Charlotte de Savoie. Ils sont déposés dans un ancien cercueil de pierre remontant au xv^e siècle.

Un autre cercueil plus petit, construit pour la circonstance, contient les autres ossements.

Comme deux têtes manquent à l'inventaire, qu'on sait, d'autre part, que les huguenots arrachèrent de la tombe les os de Louis XI, et même que la soldatesque joua à la boule avec la tête du roi, il est impossible absolument d'affirmer qu'un des crânes est ou n'est pas celui du dur et perfide monarque. D^r BILLARD.

*
**

M. le D^r L... demande : « Comment prouver avec certitude qu'un crâne est ou n'est pas celui de Louis XI? »

A mon sens, on peut parvenir parfois à résoudre ce problème, si l'on possède une série assez considérable de *portraits authentiques* (peintures, dessins, tapisseries, etc.). Les méthodes anthropométriques — et surtout craniologiques — modernes donnent, en effet, des renseignements véritablement extraordinaires de précision. — Mais il est bien certain qu'il s'agit là de recherches très compliquées à la seule portée des quelques spécialistes en ces matières qui existent (dans notre pays, nous ne sommes guère que trois ou quatre à l'heure présente !)

De plus, dans le cas de Louis XI, il faudrait examiner avec soin tous les ossements, de même que les circonstances de l'inhumation. — Le jeu ne vaut certainement pas... la chandelle... à brûler pour de telles recherches, parfaitement inutiles.

D^r MARCEL BAUDOIN.

Le régiment de Rouergue (Infanterie) de 1739 à 1759 (LIX, 555, 675, 797). — On lit dans *Saint-Valéry, de la Ligue à la Révolution*, par Adrien Hugué, p. 787 : « Du mois de septembre 1746 au mois de janvier 1747, plusieurs compagnies du régiment de Fitz-James séjournèrent à Saint-Valéry. Le régiment de Rouergue leur succéda en juin 1747. » Le séjour se prolongea-t-il jusqu'à l'époque qui intéresse l'auteur de la question? Nous ne saurions le dire. J. DES A.

Mirabeau et le pasteur Reybaz (LVIII, 2, 67, 231, 315, 459, 511, 588, 618, 847). — Pour tard qu'il vienne, encore un document sur cette question. Je le trouve dans l'*Examen critique des considérations de Mme de Staël sur la Révolution française*, par Ch. Bailleul, ancien député. 2 vol. Paris 1822.

... Je tiens de Cabanis et de quelques autres familiers de Mirabeau, que quand il voulait traiter un sujet, il réunissait à un dîner les hommes connus pour s'en être occupés. Là il les provoquait par quelques idées fondamentales jetées en avant, puis les laissait parler tout à leur aise; ensuite il prenait la parole, discutait les différentes propositions, appelait les objections, les réfutait, et finissait par développer les motifs de l'opinion à laquelle il s'arrêta. Un ou deux secrétaires, hommes d'un talent distingué, présents à cette lutte, se retiraient aussitôt, et rédigeaient fidèlement ce qu'ils avaient entendu. Mirabeau revoyait ce travail, qui ne lui servait encore que de canevas, et y apposait le cachet de son génie, en refondant des morceaux entiers et retouchant l'ensemble; ainsi préparé il produisait à la tribune un de ces discours éclatans qui lui appartenaient bien tout entiers. D'autres fois il distribuait entre les mêmes personnes les différentes parties d'un discours en leur en traçant les principaux développements; puis il lisait attentivement leur rédaction, et ce qu'il improvisait était souvent une création absolument nouvelle qui ne ressemblait ni à ce qu'ils avaient écrit, ni aux notes qu'il leur avait dictées. C'est de la même manière qu'il faisait usage des mémoires qu'on lui adressait de toutes parts. THIX.

Billets de Marie-Antoinette et de madame Elizabeth pendant leur emprisonnement au Temple (LIX, 835). — Tous les billets dont parle M. Edouard Harlé se rapportent à la tentative de Toulon et de Jarjayes pour délivrer Marie-Antoinette, Mme Elizabeth et les enfants royaux, en février-mars 1793. Ils ont tous été publiés dans *Un complot sous la Terreur*, dans lequel M. Paul Gault raconte tous les détails et toutes les péripéties de cette tentative si curieuse, et qui n'a échoué que par la pusillanimité d'un des complices.

L'historien y donne l'explication des appellations conventionnelles qui se trouvent dans ces billets, du moins du plus grand nombre, car il en est quelques-unes que personne n'a pu encore identifier.

Le trésor de Berne en 1798 (LIX, 443, 507, 594, 622, 689, 790). — Je crois que le fameux quatrain sur Rapinat doit sa notoriété à Barras qui, dans ses *Mémoires*, charge volontiers le commissaire du Directoire, sans doute parce qu'il était le beau-père de Rewbell.

Le baron de Trémont qui connut Rapinat écrit ceci sur lui dans les notes de sa collection d'autographes :

Les biographies ont fait de Rapinat un voleur éhonté, tandis qu'il était d'une stricte probité; il est mort sans fortune, comme il a vécu.

MAURICE DUMOULIN.

Le camp de Zeist (LIX, 498, 625, 687, 736). — L'obélisque élevé en 1804 était en bois et fut démoli en 1808.

Sur chaque face de la pyramide, à l'entrée du sentier menant au sommet, se trouvait une pierre avec inscription.

Sur la première face :

A l'Auguste Empereur des Français

NAPOLÉON I

Ère du Peuple et de l'Armée

Ses Enfants du Cl. d'Utrecht.

Sur la seconde face :

Batailles gagnées par l'Empereur

Bataille de Montenotte, de Dego, de Mille-simo, de Mondovi, passage du Pô, bataille de Loch, combat de Borghetto, Passage du Mincio, batailles de Lonato, de Castiglione, de la Brenta, de St-Georges, d'Arcole, de la Favorite, de Chebrés, de Sediman, de Montebator, d'Aboukir, de Marengo.

Partout où il Combattit il fixa la Victoire.

Par lui le Territoire Français fut agrandi d'un Tiers.

Il remplit le Monde de sa Gloire.

Sur la troisième face :

Il termina la Guerre Civile, détruisit tous les Partis, fit succéder à l'Anarchie une sage Liberté, rétablit le Culte, releva le Crédit, enrichit le Trésor Public, fit reconstruire les Routes, en ouvrit des nouvelles, fit creuser des Ports et des Canaux, Prospéra les Sciences et les Arts, améliora LE SORT DU SOLDAT, honora le métier des Armes.

La Paix générale fut son ouvrage.

La Mauvaise foi de l'Angleterre renouvela la Guerre.

Il saura l'en punir.

Sur la quatrième face :

Les Troupes campées dans la plaine de Zeist, faisant partie de l'Armée Française et Batave, commandées par le Général en chef Marmont, et sous ses ordres par les Généraux

de division Grouchy, Boudet, Vignolle, le Lieutenant Général Batavo Dumonceau, les Généraux de Brigade Soyez, Cassagne, Delzons, Lacroix, Guérin d'Etoquigny, Tirllet, Léry, Rousseau, Desaix, les Généraux majors Quayta et Heldring, les Colonels Balleydier, Vabie, Breissand, Sancey, Chalbos, Gruardet, Pajol, Somis, Foy, d'Abouville, Desvaux, Delort, Cerise, Massabeau et Dugommier, les Colonels Batav. Carteret, Colaert et Usslar, Aubernon ord (onnateur) en chef.

et Composées

du 18^e Régiment d'Infanterie légère, des n° 35^e 84^e et 92^e Infanterie de ligne, des 10^e, 17^e, 18^e et 19^e Bataillons Bataves, de 2 Bataillons de Waldeck, et 2 Bataillons de Grenadiers, du 6^e Régiment d'Hussards et du 8^e de Chasseurs à cheval Français, d'un Régiment d'Hussards et de Dragons Bataves, de 4 Compagnies du 8^e Régiment du corps Impérial d'Artillerie, de 4 compagnies d'Artillerie à pied Bataves, d'une compagnie d'Artillerie à cheval Batave, du 7^e Bataillon bis du Train d'Artillerie Français, de 4 compagnies du train d'artillerie Batave, de la 4^e Compagnie de Mineurs Français, de la 7^e Compagnie du 4^e Bataillon de Sapeurs Français et d'une Compagnie de Gendarmerie.

Out élevé ce Monument à la Gloire de l'Empereur Napoléon à l'époque de son avènement au Trône, et en témoignage d'admiration et d'amour, Généraux, Officiers et Soldats, tous y ont travaillé avec une égale ardeur.

Il fut commencé le 24 Fructidor An 12 et terminé en 32 jours.

Le musée d'Amersfoort possède une partie de la pierre de la 3^e face sur laquelle on retrouve les mots *Soldat et Guerre* en lettres de 4 centimètres.

Dans mon précédent article sur ce sujet, les prix d'achat et de vente du terrain de la pyramide figurent en francs ce qui est erroné et doit être en florins.

Le Maliebaan à la Haye est une grande clairière à l'entrée du bois et entourée de belles allées. C'est l'ancien mail ou jeu de paillemaille et date de 1612. C'est le Champ de Mars de la Haye où ont lieu les revues de la garnison et où se célèbrent toutes les fêtes officielles et autres, exigeant un grand espace. De ces derniers jours il s'y donna une aubade des enfants de la Haye à S. M. la Reine à l'occasion de ses relevailles.

La fête dont parle M. de la Benotte eut lieu lors de l'arrivée du Roi Louis Bonaparte en juin 1806. Le Maliebaan était alors occupé par un corps de troupes

françaises que l'Empereur avait envoyé pour illustrer l'arrivée de son frère dans sa nouvelle résidence. L'Obélisque orné de 2.000 lampions faisait partie des décorations pour l'illumination et n'eut qu'un caractère très passager. F. KOCH J^r.

Statue à identifier : personnage de la Révolution (LIX, 723). — C'est la statue de Leperdit, maire de Rennes en 1794. La statue, œuvre d'un artiste rennais, Emmanuel Dolivet, se dresse à Rennes sur la place du Champ-Jacquet ; elle a été inaugurée en 1892 ; elle représente Leperdit déchirant une liste de proscription, dressée par le conseil municipal, à la demande de Carrier... Geste purement légendaire, si on en croit les travaux très documentés publiés quelques mois avant l'inauguration, par un érudit breton, M. Albert Macé (*Leperdit, maire de Rennes. La légende et l'histoire.* — Rennes, Plihon et Hervé 1891) et Edmond Biré (*Univers* des 22 décembre 1891 et 5 janvier 1892). F. VALLÉE.

Le serf du Mont-Jura (LVII ; LVIII ; LIX, 714, 785). — *Le Journal de Paris, le journal de Gorsas, le Mercure de France, la Gazette de France* n'appellent Jean Jacob que le doyen du genre humain ou le vieillard centenaire. *La Chronique de Paris*, seule dit : Il est né serf, il est né de parents serfs.

Le Moniteur relatant la séance du 3 octobre 1789, parle d'un vieillard de 120 ans et n'indique nullement sa condition de serf.

Charcier, lieu d'origine de Jean Jacob, ne faisait point partie de la terre de Saint-Claude. De qui Jean Jacob était-il mainmortable ? FRANCE COMTÉ.

Une fille adoptive de Madame Tascher de la Pagerie (XLVII ; XLVIII ; LIX, 690, 793, 850). — Pour tirer des conclusions au sujet d'un fait aussi important, l'honneur d'une souveraine française étant en jeu, il est indispensable d'avoir en main toutes les pièces du procès.

M. F. Masson nous a promis des éclaircissements à propos de ce qu'il a avancé jadis sur Joséphine. Je crois me faire l'écho des sentiments de la plupart des intermédiaires, mes confrères, en disant que nous les attendons de lui avec la plus vive

impatience. L'éminent académicien ne voudrait pas se dérober devant une *explication*, je présume. D' W. BAUMAN.

Qui se rapproche le plus de la vérité : M. Frédéric Masson ou M. le docteur Pichevin ? L'auteur de la note ci dessous penche pour M. Masson.

Il est très vrai, nous écrit-il, que Benaguette était *blanche et jolie*.

Sa ressemblance avec Joséphine était extraordinaire.

Jean-Baptiste Blanchet, commis principal de la marine, n'était pas le secrétaire de l'amiral Villaret de Joyeuse, mais bien du général baron Donzelot.

Le chiffre de la dot était bien de 150 000 livres.

Du mariage de Benaguette naquirent deux fils :

Charles-Henri Blanchet, né à Port-Royal, et décédé à Lyon en 1861.

Eugène Blanchet, né également à Port-Royal et décède au Havre, vers 1860.

Eugène Blanchet est l'auteur de la requête à Napoléon III.

Le mari de Benaguette est mort de la fièvre jaune à New-York le 13 février 1812 ; elle-même, mourut en octobre 1816, laissant en plus des deux fils qu'on vient de nommer, une fille illégitime, Sabine, mariée plus tard en France, à un sieur Perrin, dont elle eut, croit-on, deux fils qui vivent peut-être encore.

Il est permis de penser que la date de naissance de Benaguette a dû être transposée pour les besoins de la cause.

Le maréchal Lannes (LIX, 778). — A l'occasion du centenaire de la mort du maréchal Lannes, tous les journaux ont reproduit l'homélie, faite de blâme et de conseil, que le Maréchal mourant aurait faite à l'Empereur.

Avec les témoins oculaires : Larrey, Marbot, Savary, etc... je suis de ceux qui ne croient pas à cette histoire mise en circulation par Cadet de Gassicourt, l'apothicaire dont Malte-Brun disait « que ne « connaissant que les *derrières* de l'armée « il avait tort de parler de stratégie... »

L'occasion semble être de préciser une fois de plus ce point d'histoire et de faire justice définitive de l'erreur. THIX.

Bien « qu'un peu trop long et sur-

tout trop prophétique », ainsi que le dit M. V. le discours de Lannes mourant à Napoléon doit être tenu pour vrai et voici à mon sens, pourquoi.

Lannes, on le sait, avait son franc-parler et fort enclin aux boutades ; sur ce point les renseignements originaux sont unanimes. Il est donc vraisemblable qu'il ait, dans un suprême entretien, formulé ses griefs contre des tendances qu'il désapprouvait.

Son discours, dans les termes où je l'ai cité dans *l'Echo de Paris* du 31 mai, se trouve à la page 126 du *Voyage en Autriche, en Moravie et en Bavière*, par le chevalier C.-L. Cadet de Gassicourt, pharmacien, docteur de la Faculté des sciences, etc. Cadet-Gassicourt était, à l'époque des derniers jours de Lannes, constamment entre Vienne, Ebersdorf et Lobau ; il fut le témoin de beaucoup de faits. Or, avant de rapporter les paroles de Montebello, il écrit :

Dans la dernière entrevue, le duc a demandé que tout le monde se retirât dans la pièce voisine, dont la porte est restée ouverte.

Après son récit, il ajoute :

Je tiens cette scène de plusieurs témoins auriculaires, qui me l'ont rapportée dans les mêmes termes, ou au moins dans le même sens.

MAURICE DUMOULIN.

Maria Stella, pamphlet contre Louis Philippe (T. G. 560 ; LVII ; LVIII, 20, 70, 294). — 1° Si Maria Stella n'est pas la fille du Duc et de la Duchesse de Chartres (Philippe-Egalité), quels sont ses véritables parents ?

2° Que sont devenus les deux fils de Maria Stella, nés de son premier mariage avec Lord Newborough ?

Le Soleil de lundi 7 juin rappelle à ses lecteurs, en la qualifiant de *légende* et la traitant à sa façon, l'histoire étrange, mais cependant très réelle, de la fameuse Maria Stella. Pourquoi, en particulier, reproduire *erroné* et *incomplète*, la fameuse lettre d'aveux que Chiappini écrivit à Maria Stella, en 1821, à la veille de sa mort ? Cette lettre, *conservée aux Archives de Florence*, existe toujours.

Le géôlier Lorenzo Chiappini n'est certainement pas le père de Maria Stella.

Quel est-il, ce père ? voilà la première question qu'il serait curieux d'éclaircir.

En 1900, un Italien, Léone Vicchi, a fait paraître à Florence, une petite brochure de 300 pages, intitulée : « Il viaggio della Duchessa di Chartres prolusioni alla storia del Re Chiappini (Luigi Filippo re dei Francosi »). Dans le but évident de prouver que Louis-Philippe est bien le fils de la Duchesse de Chartres.

D'accord, mais quelle est donc la mère de Maria Stella ?

Il y a trois ou quatre ans, me trouvant à Faenza, un professeur du séminaire, à qui j'avais moi-même posé la question, me répondit catégoriquement :

« — L'échange d'enfant n'est pas niable, certainement Maria Stella n'est pas « la fille de Lorenzo Chiappini, mais ne « croyez pas pour cela qu'elle soit la fille « du Duc d'Orléans ; ses parents étaient « des grands seigneurs.... absolument « inconnus (*sourire*) ».

Dussieux dit bien (page 142 de sa *Généalogie de la maison de Bourbon*) que la duchesse de Chartres prit le nom de comtesse de Joinville pour voyager en Italie en 1776, mais puisque le *comte et la comtesse de Joinville*, parents français de Maria Stella, ne sont pas le duc et la duchesse de Chartres, quels sont ces gens-là ?

Pour répondre à la *seconde question*, il ne devrait pas être impossible de retrouver la trace en Angleterre d'un fils de lord et lord lui-même, vivant et âgé de 28 ans en 1830.

Lord Newborough (Thomas), descendant des anciens princes de North Wales, petit-fils de l'Intime ami de George I^{er}, qui lui avait donné en toute propriété l'île de Barzi, avait pour principale demeure le château de Glynllifon (North Wales) à 6 milles de Carnavon.

Veuf de N. Perceval, sœur du ministre d'Etat, Perceval (Spencer 1762-1812), Lord Newborough en avait eu un fils unique, né en 1770 et mort en 1799 ou 1800, remarié à Florence à Maria Stella Petronilla (Marchesina de Modigliana) (1)

(1) Maria Stella avait donc treize ans quand ses parents prétendus lui firent épouser Lord Newborough, ce qui peut faire noter ce mariage dans la rubrique des *mariages d'enfants*, en ne s'accordant guère avec la fantaisie du « Soleil ».

en 1786 (Maria Stella, née le 16 avril 1773, fut présentée à la cour par la comtesse Harcot).

De ce mariage naquirent *deux fils*, vivants en 1830 :

L'aîné, né le 7 avril 1802, eut pour parrain le général Paoli (Pascal 1726-1807).

Le second, né en 1803, eut pour parrains M. Perceval et lord Bulkely.

Que sont-ils devenus ?

Lord Newborough meurt en 1807. Maria Stella épouse en secondes noces Edouard Ungern, baron Sternberg, neveu du comte Pahlen, premier ministre de l'Empereur de Russie. Le mariage est célébré le 11 septembre 1810, à Newborough Park, chez Lady Belaysse, nièce par alliance de Lord Newborough. De ce second mariage, Maria Stella eut, en août 1811, un fils, Edouard ; ce fils eut une fille unique, née en 1831 † 1903, qui elle-même mariée au baron Rebinder (Revel-Courlande-Russie), eut aussi une fille unique : Olga Rebinder, vivante en 1905.

Comte de BEAULAINGOURT MARLES.

[Cette question revient sans cesse dans nos colonnes. Nous avons dit (LVIII) que M. Maurice Vitrac, dans un livre intitulé *Philippe-Egalité* et Monsieur Chiappini (Daragon 1907) a fait justice de cette légende. A l'époque où se produisit la substitution, le duc de Chartres était à Paris. La duchesse n'accoucha pas à Madigliano, mais bien, et sans possibilité de dissimulation, au Palais-Royal, en octobre de la même année].

La partie de billard de Bazaine (LVIII, 3, 72, 117, 175, 236, 344, 402, 974 ; LIX, 13, 63, 179, 307, 377, 454, 576, 737, 851). — Notre dernier article s'est croisé avec celui de M. Félix Raesler, du 20 mai :

Voilà pourquoi nous n'y faisons pas allusion au contenu de celui-ci. Ce n'est qu'aujourd'hui qu'il nous est possible d'y répondre, c'est ce que nous allons faire en nous référant d'ailleurs à nos précédentes observations.

Aussi bien, chacun de nous deux a-t-il déclaré ce qu'il avait à déclarer sur ce point :

J'ai dit pour le moment, écrit M. Raesler, ce que j'avais à dire.

Ecartons — pour y revenir plus tard,

ici ou ailleurs — tout ce qui n'est pas le sujet litigieux :

1° le propos tenu à M. La Tour du Pin Chambly par un officier attaché au commandant en chef ;

2° la question de savoir où Bazaine aurait dû se diriger, lorsqu'il monta à cheval dans l'après-midi du 18 août ;

3° le propos de M. le général Jarras que cite M. Lehautcourt ;

4° les commentaires désobligeants dont le colonel d'Andlau a entouré son *aveu très net*.

5° la douleur qu'éprouve M. Félix Raesler à remuer de tels souvenirs, — comme s'il était le seul à les éprouver...

Et revenons à notre sujet, pour en finir cette fois.

J'ai obtenu du libéralisme de M. le directeur de l'*Intermédiaire* l'insertion dans le numéro du 10 août 1908, d'une note dont le rédacteur était un officier supérieur en activité de service ; je n'en ai pas le moins du monde pris le contenu à mon compte ; j'ai simplement dit que l'auteur de cette note devait, me semblait-il, avoir indiqué la vérité.

M. Raesler doute de la véracité du récit de mon correspondant *forcément* anonyme ; et pour justifier ses doutes il essaie de mettre en opposition ce que contiennent à ce propos, les numéros du 10 août et du 20 octobre 1908 de ce recueil. Nous n'avons pas laissé entendre que nos renseignements venaient de la même source. En fait, ils ont une origine différente.

Mais ils nous semblent concorder entre eux. Autre chose était le Ban-Saint-Martin, où fut établi le quartier-général ; autre chose, la maison de M. de Bouteiller, où logeait le commandant en chef.

Si je causais avec M. Félix Raesler et que je lui indiquasse qui étaient mes deux correspondants, il ne répéterait pas que ces Messieurs sont mal informés (il sourirait de ce qu'il a écrit). Toute la question est de savoir s'ils ont voulu m'induire en erreur, sur un détail aussi insignifiant : la poser c'est la résoudre.

Je reviens une dernière fois, à ma demande : « A quelle heure le maréchal Bazaine est-il monté à cheval, dans l'après-midi du 18 août ? »

Je signale une dernière fois les contradictions que je signalais : comment M. Duquet peut-il affirmer que c'est à

4 heures, M. Bapst que c'est à trois heures, tandis qu'un témoin oculaire déclare que ce fut à une heure trois quarts !

M. Félix Raesler, voulant solutionner la question, conclut à trois heures trente. Sur quel témoignage s'appuie-t-il ? Nous ne le savons pas.

Il ne peut pas invoquer celui de M. de Chalus, qui, devant le général-rapporteur, a dit que *c'était vers deux heures*, pour adopter, plus tard, une nouvelle version. A quel moment ce capitaine s'est-il trompé ?

Il n'invoque plus l'écrit de M. de Montluisant. Cela prouve que cet officier s'est fait l'écho d'un *ou-dit*, il nous faut autre chose, pour fixer un point d'histoire.

De telle sorte que ce qu'il brandit d'une main triomphante : c'est le néant. Qu'il ouvre sa main, il n'y trouvera que de la cendre.

En désespoir de cause il s'abrite derrière l'opinion d'historiens estimés. Qu'il me permette de lui exposer que les hommes les plus considérables peuvent être en désaccord entre eux sur un sujet donné.

M. Raesler sait bien que Thiers et Albert Sorel, par exemple, ne pensent pas de même en ce qui concerne l'attitude de M. de Metternich, en 1813. Les conseils de celui-ci à Napoléon étaient-ils sincères ou renfermaient-ils un piège ? Dans ces conditions, le mieux c'est de remonter nous-mêmes aux sources et de nous former une opinion personnelle.

Il y a évidemment une distinction à établir ici : lorsque, se plaçant aux points de vue stratégique et tactique M. le général Bonnal déclare que Bazaine a agi *judicieusement*, en ne s'éloignant pas de Metz, après le 18 août, j'ai le devoir d'étayer ma thèse avec son opinion autorisée ; car c'est là un domaine, où M. Bonnal est maître et où je ne suis même pas écolier.

Mais, sur une question de fait, comme l'heure d'un départ ou d'une arrivée, le premier venu peut en décider, au même titre que les plus éminents d'entre les auteurs. Et, comme conséquence il doit nous être permis de demander sur quoi se basent les autorités, dont se réclame M. Raesler, pour arbitrer que Bazaine n'est monté à cheval qu'à 3 heures 30.

Notre contradicteur croit devoir corriger le texte du colonel d'Andlau, pour l'accommoder à son opinion. Là, il va trop loin et je l'arrête. Lorsque l'auteur de *Metz, campagne et négociations*, écrit :

Vers deux heures le général Jarras prévient cinq officiers qu'ils aient à monter à cheval et aller rejoindre au fort Saint-Quentin le maréchal.

M. Raesler rectifie :

Le mot *rejoindre* est impropre, décide-t-il; c'est accompagner qu'il fallait dire. Car Bazaine n'était pas parti.

C'est précisément ce que doit démontrer M. Raesler : que Bazaine n'était pas parti. Et c'est ce qu'il ne fait pas. M. d'Andlau connaissait sa langue ; il ne prenait pas un mot pour l'autre ; et mon contradicteur peut être certain que si cet officier avait pu écrire que Bazaine n'était parti qu'après trois heures il n'aurait pas hésité, sa haine pour son ancien chef nous est un sûr garant de sa véracité — sur ce point.

Ne privons donc pas M. le colonel d'Andlau du bénéfice de sa sincérité en cette circonstance ; car, comme au Mançanarès, à qui Alexandre Dumas fit charitablement apporter le reste de son verre d'eau : « Cela lui fera du bien ».

ELIE PEYRON.

La Marianne (LIX, 779). — Dans l'*Histoire du Deux-Décembre* par P. Mayer, chez Ledoyen éditeur, 1852, nous trouvons dans les pièces justificatives, page 314 lettre R. un extrait du *Constitutionnel* du mercredi 17 décembre, un article sur les Sociétés secrètes signé Cucheval-Clarigny.

Nous extrayons de cet article très long, ce qui a trait à la Marianne page 32 :

« Une Société secrète de la Drôme, avait, il y a deux ans, pour mot de passe : Attention, Courage ! Drôme ! Depuis l'avortement du complot de Lyon, ce mot de passe a été, à ce qu'il paraît, changé et remplacé par le mot Marianne. Dans les Sociétés secrètes, établies à Montpellier, et dans les localités voisines, le signe de reconnaissance était : D. Connaissez-vous la mère Marianne ? R. Oui elle a du bon vin. Ge mot de Marianne et l'expression de boire à la santé de Marianne, se sont également trouvés tout récemment dans des

papiers importants, saisis dans la Seine-Inférieure.

« On a tout lieu de croire que ce mot de Marianne, trouvé simultanément aux points les plus éloignés du territoire, au Nord, au Midi, et dans l'Ouest et qui était évidemment le signe de ralliement de toutes les Sociétés secrètes disséminées en France, était la traduction mystique des mots : République démocratique et sociale. C'était le mot de passe de l'insurrection générale, organisée pour 1852. »

Madame V. VINCENT.

L'idée de Patrie existait-elle en France avant la Révolution ? (T. G., 685 ; XXXV à XXXVIII ; XLII ; LI ; LIV à LVI ; LVII, 288). — Puisque, d'après un de nos confrères, la question semble épuisée, il est temps de faire remarquer que l'érudition n'avait rien à voir dans cette affaire.

Ayant quelque peu parcouru le globe, j'engage celui des ophélètes qui a le premier posé la question, à faire une petite excursion au Canada. C'est moins loin qu'on ne croit, et il y trouvera des Français de la vieille France, qui en ont tout gardé, même l'accent, sur lesquels n'a pas passé le souffle révolutionnaire.

Après trois ou quatre jours seulement, il lui viendra quelques réflexions amères et, au retour, il posera probablement la question ainsi : « L'idée de Patrie existait-elle encore en France après la Révolution ? »

P. G.

La démocratie coule à pleins bords (LIX, 784, 875). — Voici le passage probant du discours prononcé par Royer-Collard dans la discussion générale du projet de loi sur les délits commis par la voie de la presse, discussion qui se prolongea du 19 au 22 janvier 1822.

Le projet présenté par M. de Serre, garde des sceaux, aurait été accepté par son successeur, M. de Peyronnet.

Le précédent ministre de la justice (M. de Serre) a dit, à ce sujet, que la démocratie était partout en France, et que le torrent coulait à pleins bords dans de faibles digues qui le contiennent à peine.

A mon tour, prenant, comme je le dois, la démocratie dans une acception purement politique et comme opposée ou seulement comparée à l'aristocratie, je conviens que la démocratie coule à pleins bords dans la

France telle que les siècles et les événements l'ont faite.

H. C. M.

Le mot n'est pas de Royer-Collard, mais de M. de Serre, et il se trouve dans l'exposé des motifs du projet de loi sur la presse qui fut proposé après l'assassinat du duc de Berry, alors que M. de Serre était garde des sceaux sous le second ministère du duc de Richelieu.

Voici le passage :

La démocratie est chez nous partout pleine de sève et d'énergie; elle est dans l'industrie, dans la propriété, dans les lois, dans les souvenirs, dans les hommes, dans les choses. Le torrent coule à pleins bords dans de faibles digues qui le contiennent à peine.

Et voici l'éloquent commentaire de Royer Collard, dans la séance de la Chambre des députés du 22 janvier 1822, car le projet ne fut discuté que près de deux années après sa présentation. M. de Serre n'était plus garde des sceaux.

« A mon tour prenant, comme je le dois, la démocratie dans une acception purement politique et comme opposée ou seulement comparée à l'aristocratie, je conviens que la démocratie coule à pleins bords dans la France telle que les siècles et les événements l'ont faite. Il est vrai que dès longtemps, l'industrie et la propriété ne cessant de féconder, d'accroître, d'élever les classes moyennes, elles se sont si fort approchées des classes supérieures que, pour apercevoir encore celles-ci au-dessus de leurs têtes, il leur faudrait beaucoup descendre.

« La richesse a amené le loisir, le loisir a donné les lumières, l'indépendance a fait naître le patriotisme. Les classes moyennes ont abordé les affaires publiques; elles ne se sentent coupables ni de curiosité ni de hardiesse d'esprit pour s'en occuper; elles savent que ce sont leurs affaires. Voilà notre démocratie telle que je la vois et la conçois : oui elle coule à pleins bords dans cette belle France plus que jamais favorisée du ciel. Que d'autres s'en affligent ou s'en courroucent; pour moi je rends grâce à la Providence de ce qu'elle a appelé aux bienfaits de la civilisation un plus grand nombre de créatures. »

Il fallait rendre le mot à son auteur, mais il faut avouer que le commentaire est plus éloquent que le mot.

GEO L.

Roger de Beauvoir. Ses Mémoires (LIX, 726). — Beauvoir a laissé deux fils, l'un qui publie tous les ans, l'*Almanach de l'armée*, et l'aîné que j'ai bien connu et qui doit exister encore. Il a publié plusieurs fragments des mémoires de son père, dans divers journaux et revues littéraires.

A. PATAY.

Nous possédons un manuscrit de Roger de Beauvoir, intitulé : *Les Mémoires de la Nuit ou Mémoires d'un mécontent*.

Il débute par *Quelques réflexions sur les Mémoires* et des *Notes de famille*, ensuite c'est un salmigondis de notes, épigrammes, pièces de vers relatifs à Balzac, Ancelot, Soumet, Delphine Gay, George Sand, Emile de Girardin, etc. Ils sont datés de 1830 à 1862.

A la date du 8 décembre 1853, nous lisons :

Je vous ouvre bien rarement, chers Mémoires, livre de mes œuvres secrètes, arcanes de mon cœur qu'ouvrira seule la Mort de ses doigts pâles... Mais aujourd'hui quelque chose me dit que vous ne devez pas mourir, quelque chose me dit qu'à l'instant même où l'on me rend la vie si dure et si impossible, au moment où l'on me prive de mes trois enfants, où une femme indigne se fait le jouet de mon nom et de ma ruine, Alexandre Dumas, un noble cœur qui fut du premier bond piés du mien, ne se fait pas un jeu de la sainteté littéraire d'un nom!

Ce manuscrit semble être celui sur lequel Roger de Beauvoir a rédigé les *Mémoires* mis au net dont parle Alexandre Dumas et que recherche M. Gros Malo.

SAFFROY frères.

Raymond Bouchaud (LIX, 837). — J'ai raconté tout au long, dans mon livre sur *Lamartine et Elvire*, paru en 1905, l'histoire de la famille Bouchaud, de Nantes. J'ai même donné récemment, dans le *Roman de Lamartine*, la vue de l'ancien castel du Plessis-la-Musse où Mme Charles fut recueillie toute enfant, après la révolution de Saint-Domingue qui ruina ses parents, et j'ai dit comment, il y a quelques années, le nom de Lamartine fut donné *par hasard* à une rue perpendiculaire à la rue Bouchaud.

Ce nom de Bouchaud est encore porté à Nantes par des parents plus ou moins éloignés de la famille de Mme Charles, née Julie-Françoise Bouchaud des Herettes.

LÉON SECHÉ.

De Castellás (LIX, 780). — Les Archives de la Côte-d'Or renferment le contrat de mariage, de 1740, de Rodolphe de Castellás, maréchal de camp, lieutenant-colonel des Gardes suisses, et d'Elisabeth-Anne Molun, veuve de Josse Brindlé, lieutenant-général des armées du roi.

D. DES E.

Mémoires de Jean Cavalier (LIX, 669, 804). — Vers l'année 1882 est décédé à Bayeux (Calvados) un descendant de Jean Cavalier, le célèbre camisard, et portant le même nom.

Il exerçait la profession de voyageur de commerce et était décédé dans un hôtel de cette ville.

BEAUJOUR.

Famille Clémenceau (LVII ; LVIII ; LIX, 295, 412, 528, 748). — Le « prêtre Clémenceau » porte bien les prénoms de Jean-René, dans les deux ouvrages que j'ai mentionnés (LIX, 529), ou plus exactement dans les documents officiels insérés dans ces deux ouvrages ; par exemple dans le *Procès instruit...* t. III, p. 78 : « Confrontation des témoins à M. de Caradec du jeudi 13 février 1766. Confrontation du Prestre (*ex-jésuite*) Clémenceau .. avons fait venir de la prison ledit accusé, auquel nous avons confronté Jean-René Clémenceau, 20^e témoin de ladite information .. » ; et dans le *Mémoire* (1)... qui donne p. 170 et suivantes un arrêté de la Cour du 5 mai 1768 : « La Cour, Chambres assemblées .. dans la plainte du 10 juillet 1767... a renvoyé... Jean-René Clémenceau, prêtre, gardien de l'hôpital de Saint-Méen de cette ville, hors d'accusation ».

Quant à la qualification d'*ex-jésuite*, voici ce qu'on lit à la page 25 et à la page 26 du *Mémoire...* en question : « au mois de novembre de cette même année 1766, on vit paraître à Rennes un imprimé ayant pour titre : *Tableau des assemblées secrètes et fréquentes des Jésuites et leurs* »

(1) Je n'ai pu, dans ma référence, indiquer ni l'éditeur, ni le lieu, ni la date de l'édition, car l'exemplaire que j'ai entre les mains est pourvu d'une reliure factice et privé de toute indication utile sauf cependant, en dernière page, ceci : « De l'Imprimerie de Le Breton, premier imprimeur ordinaire du Roi, 1560 ».

affiliés à Rennes... Dans ce tableau,... l'abbé Clémenceau était désigné en qualité d'*ex-jésuite* ; et l'on a soin dans les libelles de le désigner ainsi. Il est bon de s'expliquer sur ce terme... L'abbé Clémenceau a été, il est vrai, dans sa jeunesse, membre de cette société, mais n'y ayant point fait les derniers vœux, il en sortit dès l'année 1740, il y a vingt-neuf ans. »

Il est clair que le prêtre Clémenceau qui sortit de la Compagnie de Jésus en 1740, n'est pas le même que le prêtre Clémenceau qui naquit à Nantes en 1737.

D'autre part, si *Jean-René* n'est pas mentionné dans les catalogues de l'ordre, c'est sans doute que ces catalogues ne contiennent point les noms des membres de la compagnie qui se sont sécularisés.

F. VALLÉE.

* *

En réponse à M. Gros Malo sur la non-attribution au Bas-Poitou du nom de département des Deux Lays, vu le physique peu, avantageux de deux de ses représentants) je tenais cette anecdote de mon cousin feu M. Sabouraud, député de la Vendée. J'ai très vague souvenance du nom de Goupilleau.

Comte de GUENYVEAU.

* *

A citer : François-Joseph Clémenceau de la Serrie, littérateur très fécond de l'école poitevine de l'Empire, qui a gravé les nombreuses planches dont ses œuvres sont ornées. On a de lui une curieuse relation du voyage de Napoléon en Vendée en 1808 ; † en 1869, ne laissant que des filles. (Cf. *Dictionnaire* Beauchet-Filleau, 2^e édition).

Le département des Deux-Lays eut, en effet, confiné avec le département des Deux-Sèvres, comme lui formé d'une portion de l'ancien Poitou, ce qui eût pu amener parfois un peu de confusion. Un département des Deux Nèthes (Belgique), fut enfin créé en 1801. Pour ce qui est de la protestation énergique des deux laïds au moment où la Convention songea à donner le nom de département des Deux Lays à la future Vendée, j'ai entendu conter cette anecdote toute ma vie, on m'a même assuré que les descendants des deux conventionnels y croient toujours.

LÉDA.

L'adresse de Jules Dupré (LIX. 838). — D'après le *Bottin de 1833* — à cette date, rue Cassette n° 8 — demeurait L. Dupré. J. Dupré est indiqué rue Neuve Saint-Georges n° 14.

Flicoteaux (LIX, 727). — Flicoteaux l'aquatique, comme l'appelle Alfred de Musset, dans une de ses poésies, a fermé son restaurant, je ne sais à quelle époque, mais j'ai très bien connu son fils qui a tenu pendant plusieurs années le café de la Paix, à Meaux. Obligé de céder pour cause de maladie, il se retira au village de Villenoisy où il mourut, laissant une veuve avec trois enfants : Charles, Louise et Berthe.

Charles est employé dans une banque à Paris. Je ne sais pas si ses sœurs sont mortes, mais tous ces enfants habitent la capitale.

La veuve Flicoteaux est morte aussi à Paris.

PAULUS.

Famille « de France » (LIX, 780). — L'*Armorial du Vivarais*, que vient de publier M. Florentin Benoit d'Entrevaux (Privas, imprimerie centrale, 1908, in-4°, p. 161-162) contient une assez longue notice sur cette famille, dont les armes étaient : *De... au coq de..., adextré en chef d'une fleur de lys de...,* d'après un cachet communiqué à l'auteur par M. Chalamon, de Gouvernas, près Privas, descendant de la famille de France. M. F. Benoit d'Entrevaux ne mentionne pas l'origine bretonne de cette famille. Il cite Adon Defrances, vivant en 1467 ; Claude de France, habitant Vernoux, en 1549 et 1561, etc. La famille de France serait originaire de Châteauneuf-de-Vernoux, d'après M. J. de Lubac (*Revue du Vivarais*, 1894, p. 274). Une branche s'établit dans les environs de Privas au XVII^e siècle, et s'éteignit dans les familles Marze, de Saint Pierreville, et Chalamon, de Privas. L'auteur donne six degrés de sa généalogie. A cette branche appartenait Pierre-Simon Defrance, député à l'Assemblée Constituante par la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. Une branche de cette famille est encore représentée de nos jours en Ardeche et a sa résidence principale au château de Carré dans la commune d'Ardoix.

On pourrait peut-être avoir des renseignements sur ce sujet en s'adressant à

M. Camille Chalamon, avocat à Aubenas, qui possède les archives des Defrance, de Privas.

A. L. S.

Hohenlohé-Ingelfingen (LIX, 779). — Le prince Frédéric-Louis de Hohenlohé-Ingelfingen, né le 31 janvier 1746, fut privé de ses Etats par la Confédération du Rhin, établie par Napoléon. Ces Etats de quelques centaines de kilomètres carrés passèrent en 1806 sous la souveraineté du roi de Wurtemberg, allié de la France.

Il avait épousé, le 8 avril 1782, Amélie-Louise-Marie-Anne, fille du comte Hoym. Il vivait fort mal avec sa femme, qui lui avait donné six enfants ; il finit par divorcer en 1799.

Loin d'être parmi les amis de la France, il fut obligé de se rendre prisonnier, avec dix-sept mille hommes, par la capitulation de Prenzlau dans l'Ucker-Mark, le 28 octobre 1806.

Le prince Félix de Hohenlohé-Ingelfingen, son petit-fils, né le 1^{er} mars 1818, est mort, y a quelques années, rue des Ecoles n° 8, à Asnières près de Paris.

FROMM, de l'*Univers*.

Miss Howard (LII ; LV ; LVI). — En 1865, dit le vicomte Beaumont-Vassy, dans ses *Mémoires secrets du XIX^e siècle*, l'ancienne maîtresse de Louis-Napoléon Bonaparte, devenu Napoléon III, voulut revoir Paris. A cette date se place une fort étrange histoire dont la jeune femme aurait été l'héroïne. Je cite le mémorialiste :

Tous les jours, au moment où Napoléon et l'impératrice sortaient des Tuileries, elle se montrait en toilette splendide, conduisant elle-même un superbe attelage et se plaisant à côtoyer les équipages impériaux. Peu de jours après une représentation aux Italiens, durant laquelle miss Howard, couverte de diamants, s'était amusée à lorgner l'impératrice, elle disparut subitement, et cette disparition ne fut pas le fait de la police. La légende veut qu'elle ait été étranglée.

On a prétendu cependant qu'elle était encore vivante en 1899 et qu'elle avait croisé l'ex-impératrice Eugénie au Cap Martin. Si le fait est exact, quand et comment serait morte Miss Howard ?

P. C.

[Voir *Intermédiaire* LVI, 801. Miss Howard est morte à Saint-Cloud, le 19 août 1805, de mort naturelle].

La passion de Victor Jacquemont (LIX, 558). — La cantatrice Adélaïde Schiassetti, née vers 1800, était la fille d'une comtesse, mariée au général baron Schiassetti, l'un des plus beaux « houzards » de l'armée d'Italie. Elle fut très-liée avec Stendhal et Mérimée. Dans sa *Correspondance* avec le baron de Mareste, Henri Beyle parle souvent de la diva qui fit d'abord les délices de la Cour d'Autriche, lors de son engagement au théâtre de Munich, de 1818 à 1821. Au mois d'août 1820, elle était à Varèse, passant toutes ses soirées avec Stendhal, et lui chantant son répertoire, pour le consoler d'une calomnie dont il avait été l'objet. Elle vint à Paris en 1824; et, en 1833, Mérimée « l'adressait » à son ami Sutton Sharpe à Londres....

Victor Jacquemont, ami intime de Beyle et Mérimée, a donc pu connaître Mlle Schiassetti, jolie quoique bossue, et en être amoureux, comme il le fut de Judith Pasta. Mais sa grande passion fut Mme de Lavenelle, femme d'un espion possédant 40.000 francs de rente et qui avait charge de rendre compte aux Tuileries des actions et propos du général de Lafayette. Le portrait que nous en a laissé Stendhal n'est pas très flatteur. « C'était une femme sèche comme un parchemin, sans nul esprit, et surtout sans passion. Elle ne pouvait être émue que par les belles cuisses d'une compagnie de grenadiers défilant dans le jardin des Tuileries en culottes de casimir blanc. » « Elle acheva de me dégouter, ajoute Beyle, des propos *libres* en français ».

C'est sur les instances de sa famille, qui déplorait cette liaison, que Jacquemont aurait entrepris ses excursions scientifiques dans l'Inde, d'où il ne devait pas revenir. (Cf. *Souvenirs d'Egotisme*, et *Correspondance de Stendhal* (édition Charles Bosse, tome II, passim).

ADOLPHE PAUPE.

Victor Mangin, ébéniste à Nantes (LIX, 783). — Je ne sais si Victor Mangin a été ébéniste, en tout cas, il me semble que la notice suivante prise dans les nouvelles Archives de l'art français se rapporte à l'artiste en question.

Mangin (Louis-Victor-Amédée) architecte et entrepreneur, fils de Charles Mangin, architecte à Paris, et de Marie Lailland, fille de

Louis Lailland, architecte, naquit à Paris le 2 octobre 1755 et mourut à Nantes le 23 septembre 1825, père de Victor Mangin qui fut fondateur et le directeur de « l'Ami de la charte ». Nous le trouvons mentionné comme architecte et entrepreneur dans un arrêt du Conseil des Etats du 3 octobre 1777, dans lequel il lui est permis d'exploiter pendant trente ans une petite poste aux lettres à Nantes.

(3^e série, tome XIV, année 1898). (*Les artiles Nantais*, par le marquis de Granges de Surgères). P. c. c. ALDE.

Mestchersky le (Prince Elim) (LIX, 729, 861). — M Gros Malo trouvera de nombreux détails sur le prince Elim Mestchersky et sur sa mère la princesse Catherine née Czernicheff, dans les *Mémoires des Autres* de la comtesse Dash qui, du reste, les appelle Massalsky.

La Princesse M. et son fils avaient un salon littéraire à Paris sous Louis Philippe et y recevaient tous les écrivains connus du temps.

Villemessant fait une allusion à ce salon dans ses *Mémoires d'un Journaliste* et, si je ne me trompe, Alexandre Dumas en parle dans ses *Mémoires*. Voir aussi *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*.

HENRY PRIOR.

Famille de Vaudeuil (XLVII; XLVIII; LIX, 818, 870. — Lire col. 818 : Madame d'Abrantès, dans ses *Mémoires* (réimprimés) tome V, p. 223, dit qu'en 1805-1806, M. de Vaudeuil (avec un n) premier secrétaire d'ambassade à Madrid serait « le petit-fils de Diderot dont sa mère était fille »; autrement le reste de la « réponse » n'aurait aucun sens.

C. DE LA BENOTTE.

Légion d'honneur : ceux qui ont refusé la croix (XLVIII; XLIX; LI; LVI; LVII; LVIII, 31, 308, 712, 764). — M. Jules Claretie écrit, dans *le Temps* du 19 février 1909 :

L'excellent et érudit Eugène Spuller, ministre de l'instruction publique, me chargea d'offrir à Richepin le ruban rouge, que le poète refusa et M. Edouard Lockroy... voulut aussi donner à Richepin la distinction que Richepin méritait plus que tant d'autres. Qu'est-ce que ces « encouragements » comparables à ce qui dure : les œuvres ?

On lit dans l'ouvrage de M. Jules Trou-

bat, *Sainte-Beuve et Champfleury*, page 227 :

Le caricaturiste Daumier refusa la croix d'honneur qui lui fut proposée à la fin de l'Empire. Il resta fidèle à ses vieux principes républicains.

ALBERT CIM.

Maître André, perruquier (LIX, 610, 858) — Il n'est pas permis à l'*Intermédiaire* d'ignorer la note dont M. M. Tournoux fait suivre dans Grimm, le titre de la fameuse tragédie :

Cette facétie, attribuée par l'abbé de la Porte à Paris de Meyzieu et à Ducoin, est de J. H. Marchand, selon Barbier, qui possédait un recueil d'opuscules de cet avocat gougenard, où figurait la tragédie dont un perruquier naïf, Charles André, rue la Vannerie, passait pour être l'auteur et qui finit par se le persuader à lui-même. Dans la 1^{re} livraison du *Dictionnaire historique*, publiée par Gosselin en 1826, et revue par Barbier pour la partie Bibliographique, on l'attribue pourtant à un sieur de La Salle de Dampierre, l'un des régisseurs de l'impôt sur les cartes.

Et maintenant, aux intermédiairistes de nous donner ce qu'ils savent de plus sur cette question qui n'est pas autrement passionnante.

Est-ce Charles ou Henri André ?

E. GRAVE.

Encore le Père Loriguet (T. G. 528. XLIX : L ; LIX, 528, 872). — Pour M. P. Darbly, le livre, dont il est question ici, s'il renferme peut-être quelques « exagérations » reste à tout prendre un bon livre, et fort utile à la jeunesse. A chacun ses goûts. Je n'ai garde d'entamer un débat sur ce point. Je ne rechercherai pas si la dissertation sur les perruques, qu'on trouve dans l'édition de 1843, (tome II, pp. 168-169) est ou non une « exagération », et comment il faut qualifier le passage qui porte qu'au 20 mars 1815, la foule aurait mêlé au cri de : vive l'empereur le cri de : vive l'enfer, à bas le paradis ! (tome II, p. 337.)

Mais enfin, le 11 mai 1843, les paroles suivantes sont tombées d'une des chaires du Collège de France :

« Je ne citerai qu'un de ces livres, leur *Abrégé d'Histoire de France* (éd. de

1843), (1), livre depuis vingt-cinq ans, répandu par millions, en France, en Belgique, en Savoie, en Piémont et en Suisse, livre si bien adopté par eux qu'ils l'ont modifié d'année en année (2), le purgeant des mots ridicules qui avaient rendu célèbre le nom de l'auteur ; ils ont laissé les calomnies, les blasphèmes contre la France... Partout le cœur anglais, partout la gloire de Wellington (3). Mais les Anglais eux-mêmes se sont montrés moins Anglais ; ils ont réfuté avec mépris les calomnies que les jésuites ont inventées ou reproduites contre nos morts de Waterloo, le passage entre autres, où, racontant que les débris de la garde impériale refusèrent de se rendre, l'histoire des jésuites ajoute : « On vit ces forcenés « tirer les uns sur les autres et s'entre- « tuer sous les yeux des Anglais, que cet « étrange spectacle tenait dans un saisis- « sement mêlé d'horreur ».

« Malheureux, que vous connaissez peu la génération héroïque que vous calomniez au hasard... Ceux qui ont vu de près ces braves peuvent dire si leur calme courage fut jamais mêlé de fureur... Si peu que vous ayez de prudence, ne parlez jamais de ces hommes, jamais de ces temps. Taisez-vous sur tout cela !.. On vous reconnaîtrait trop aisément pour ce que vous êtes, pour les ennemis de la France ». (*Des Jésuites*, par Michelet et Quinet, deuxième édition, Paris, *Comptoir des imprimeurs unis*, Hachette, Paulin, 1843, 1 vol. in-12, pp. 58-60.)

J'ignore si pour M. P. Darbly le professeur dont je viens de rapporter les pa-

(1) *Histoire de France* à l'usage de la jeunesse, t. II, p. 342 ; in-12, nouvelle édition, revue et corrigée, 1843 ; imprimée à Lyon, chez Louis-Lesne, imprimeur-libraire, ancienne maison Rusand. Ce livre et tous ceux de la même main sont désignés dans les catalogues par le signe A. M. D. G. (*ad majorem Dei gloriam*), ou par L. N. N. (*lucet non nocet.*)

(2) Et de mois en mois. Dans l'édition qu'ils ont faite en juin, ils ont supprimé le passage que je citais au Collège de France, d'après une édition de janvier ou de février, que j'ai encore sous les yeux en écrivant cette note, aujourd'hui 24 juin.

(3) Il faut voir les discours qu'ils lui prêtent, absurdes, insultants pour nous (II, 312), les folies sanguinaires qu'ils font dire à Napoléon (II, 324.)

roles, et qui n'est autre que l'illustre Jules Michelet, doit être rangé dans la catégorie des « polémistes sans conscience » ; ce que je sais, c'est que ces paroles vengeuses ont été hautement approuvées par deux organes, alors très influents, et qui existent encore aujourd'hui, le *Journal des Débats* et la *Revue des Deux-Mondes*.

FÉLIX RAESLER.

La mort d'Elfride Clarke (LIX, 775, 806). — On s'est demandé à quelle héroïne Alfred de Musset faisait allusion dans la 41^e strophe de *Namouna* :

Oui, oui, n'en doutez pas, c'est un plaisir perfide
Que d'enivrer son âme avec le vin des sens ;
Que de baisser au front la volupté timide
Et de laisser tomber, comme la jeune Elfride,
La clef d'or de son cœur dans les eaux des tor-
[rents...

Il s'agit d'une amoureuse qui ne sauve point son cœur de la passion qui l'entraîne.

L'image dont se sert ici le poète se retrouve dans Rolla :

Porter au Dieu vivant la clef d'or de son
[cœur...

Disons que le nom d'Elfride n'est point une rareté dans la littérature des siècles passés : tel opéra de Sarti a pour titre « Elfrida » ; telle tragédie de l'anglais Mason, citée par Chateaubriand dans ses *Mélanges littéraires* (Œuvres complètes, Ed. Garnier in-8°, t. VI, p. 387) s'appelle également « Elfrida ». Dans les *Vêpres Siciliennes* de Casimir Delavigne, Elfride est le nom de la confidente d'Amélie.

Une pièce de Boucher de Perthes, dans ses *Romances, ballades et légendes*, s'intitule « Elfride l'Infidèle » (2^e édition, 1849, p. 237).

A la page XXXI d'*Elie Mariaker*, Évariste Boulay-Paty glisse ce même nom d'Elfride entre ceux de Lénore et de Malvina, pour évoquer des beautés exotiques.

Ces exemples nous prouvent que le nom était assez répandu, sans nous donner le mot de l'énigme.

Ecartons encore un drame en trois actes qui parut en 1823, à Paris, sous le titre d'« Elfride ». Il n'intéresse pas la question à résoudre. Voir *Bibl. nation.* (8° Y th. 5793).

Restent deux hypothèses :

En 1784 le tome VIII du *Nouveau théâtre allemand* de Friedel et Bonneville

(B. N. Yh 1659, in-8°) donnait la traduction d'une « Elfride, tragédie en trois actes par M. Bertuch », drame, assez pathétique, d'ambition et d'amour conjugal.

En 1821, paraissait en deux volumes *Elfride ou les suites d'un duel*, par Mme de *** (B. N. Ye 32097-8 in-12). C'est un roman par lettres, romanesque et sentimental. L'héroïne trop sensible, encore que vertueuse, pourrait bien être la « jeune Elfride » de Musset.

Cependant l'allusion de Musset est bien vague ; — Elfride se trouve à la rime, et l'on peut se demander si la sonorité fluide et exotique du nom n'a pas invité le poète à le substituer à quelque autre, moins flatteur pour l'oreille et d'une physionomie moins élégante.

JEAN GRAUD.

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; LI à LIII ; LVI à LVIII). — Un de mes amis possède une édition minuscule de *l'Ancien et du Nouveau testament*, mis en vers par Dubois-Raymond, La Haye, 1753. Cz.

..

Abrégé de l'Histoire sainte, textuellement tiré de la *Bible*, depuis la Création jusqu'à l'Éternité, réduit en 192 vers, par l'abbé Guichard, chanoine honoraire de Troyes, Bar-sur-Seine, librairie Doussot (imprimerie Saillard), 1862. Petit in-8° de 16 p. (Bibliothèque de Troyes).

L. M.

..

Ne pourrait-on classer sous cette rubrique l'entrefilet suivant, découpé dans un journal de Province ?

« Je ne sais rien de plus touchant que l'histoire de cet ingénieux commissaire de police de Cologne, profitant des rigueurs de l'hiver et de la mélancolie du coin du feu, pour mettre en vers, à l'usage de ses agents, les règlements et ordonnances administratives.

« Les gens mal intentionnés vous diront que l'idée n'est pas neuve, que Meilhac l'avait déjà exploitée dans un vaudeville, où certain répétiteur de droit, nommé Pétillon, mettait le Code en alexandrins, les alexandrins en musique, et interprétait ainsi l'article 374 sur l'air de la *Mère Michel* :

L'enfant ne peut quitter la maison paternelle
Sans le consentement de Monsieur son papa... »

Quel est donc ce vaudeville de Meilhac ?

GROS MALO.

[*Bébé* au Gymnase, 1877].

Fillettes qui voulez-vous marier (LIX, 393, 760). — Je remercie M. Le Besacier de son offre de me chanter l'air de cette chanson — Je serais très heureux de faire sa connaissance — nous pouvons avoir par l'*Intermédiaire* notre adresse respective, mais, il y a longtemps que je connais l'air de cette chanson et que je l'ai noté, comme le chantait mon grand-père, qui, né en 1750, était le contemporain du grand-père de M. Le Besacier — ce qui, comme lui, ne me rajeunit guère.

Grâce à la réponse qui suit l'article de M. Le Besacier, j'ai pu me reporter à d'autres articles de l'*Intermédiaire*, année 1867, pages 130, 250, 303, où la question avait déjà été traitée, ce que j'ignorais, car je n'avais pas trouvé ces articles de l'année 1867 à la table de 1864-1891.

BEAUJOUR.

Faiseur d'oreilles et raccommodeur de moules (LIX, 616, 759). — La première expression vient d'un vieux Noël où il est dit que la Vierge conçut par l'oreille :

Gaudē, virgo, mater Christi

Quæ per aurem concepti.

GUSTAVE FUSTIER.

Mémoires d'un prêtre régicide. (LIX, 784). — Les *Mémoires d'un prêtre régicide* sont de Monnet. O. N.

Auteur supposé : Alexandre Martin. Suivent Quérard (*France Lit. V.*, 583, le 2^e vol. aurait été revu par Merlin de Thionville (Supercherie. III).

Le prêtre régicide serait Monnet (Simond-Edme) ancien constituant et conventionnel, né à Bricou (Haute-Marne). Dans l'introduction de la 2^e édit. Paris 1831, Hippolyte Tilliard 2 vol. in 8^o, l'éditeur prétend avoir reçu, en Suisse, le manuscrit des *Mémoires* de Monnet du prêtre qui venait de l'enterrer et qui avait demandé, pour lui, au Saint-Siège, le bref nécessaire pour que le Régicide banni et l'ancien Jureur, pût exercer de nouveau la prêtrise.

On a supposé aussi qu'A. Martin aurait mis à profit les papiers de l'abbé

Roussel, conventionnel de la Meuse, qui vota contre la mort

PRIMAUGUÉ.

Prononciation des noms étrangers (LVIII ; LIX, 93, 148, 202, 310, 369, 426, 488, 650, 762, 825). — Un confrère, M. Alfred Dutens, vient de nous donner d'intéressants renseignements sur la manière dont les Romains ont dû prononcer le latin.

Je serais désireux d'apprendre si les Romains n'articulaient pas notre *ch*, et, par quelle lettre ou quel assemblage de lettres, ils figuraient ce son. Le *ch* français, le *ce* et *ci* italien, le *sch* allemand, le *sh* anglais sont là pour nous prouver que toutes les langues usent de ce son, pour ainsi dire primordial, et si naturel à l'homme ; tellement qu'il est tout à fait improbable que les Romains et les Grecs ne l'aient pas connu, et pourtant il n'entre pas dans notre prononciation du latin et du grec.

Certains vocables latins ayant pour initiales les lettres *sc*, *sch*, *ch*, *ce*, *ca*, comme par exemple *scabellum*, *schola*, ne devaient-ils pas sonner comme *chabellum chola* ?

LÉON SYLVESTRE.

Hélas ! que de centaines de barbarismes ne trouvons-nous pas, à propos des noms historiques les plus vulgaires ? *Pbaramon* pour Faramond (avec un *f* comme Fara-beul, le bœuf de race) ; *Genséric* pour Guiséric (le Geiséric ou Ghizéric de tous les anciens auteurs !) ; *Léovigilde* pour Léowild (élision de Léodewild, indomptable dans la tribu) ; *Hermégisile* pour Hermégisile ; le Franc *Nectard* pour le Franc Neitard (zélé et brave) ; et tant d'autres, comme *Aeternus* pour Aéternos (l'aiglon) : c'est à faire dresser les cheveux d'horreur, sur le crâne d'un chauve ! Dr BOUGON.

Les artistes ont-ils un terme pour désigner les spectateurs ? (LVII ; LVIII ; (LIX, 313). — En un des charmants récits dont il était coutumier, *Un mystère de Paris*, le regretté Paul Féval, a écrit ce qui suit :

Allons mam'selle Coulon, lui dit-elle, montrez vos talents. Vous n'êtes pas ici devant des veaux. C'est tous bonshommes forts et adroits, artistes ou brevetés pour la danse des salons. Attention à satisfaire la société !

De *veaux*, mon filleul, c'est toi et moi, ne t'en déplaît ; ce sont les prolans, tous ceux qui ne sont pas désoisés, danseurs de cordes,

« bonshommes » pour la lutte à main plate à l'instar des piles-de-pond du Midi, forts et adroits, avaleurs de sabres, maîtres de chausson, doubles trapèzes, femmes colosses, dompteuses de serpents ou jeunes demoiselles pour la canne et le bâton.

Comédiens jouant dans une langue étrangère à la leur (LIX, 842).

— On peut joindre à la liste donnée par M. H. Lyonnet le nom de Mlle Rhéa, de son vrai nom Hortense Lauret. Mlle Rhéa qui débuta au Théâtre-Historique dans une pièce de Delpit, les *Chevaliers de la Patrie*, et qui appartint ensuite au Vau-deville, puis fut l'étoile de la troupe du Théâtre-Michel de Saint-Petersbourg de 1879 à 1882, prit la résolution, à cette époque, de poursuivre sa carrière en Amérique. Elle savait l'anglais (elle avait été institutrice avant d'être comédienne), elle alla vivre quelque temps à Londres pour se perfectionner dans cette langue, puis elle se rendit aux États-Unis, où elle eut dix ans de très grands succès.

Mlle Rhéa est morte, à Montmorency, il y a sept ou huit ans. PAUL GINISTY.

Blair (LIX, 784). — On a voulu voir là une forme du latin *flare* souffler, ou de l'allemand *blasen*. Je ne suis pas de cet avis. Il semble qu'il y a dans *blair* une allusion au *blaireau* qui a le museau, le nez très allongé ; dans le bas langage *blaireau* s'emploie d'ailleurs, mais rarement, comme synonyme de nez. L'origine de *blair* reste douteuse.

GUSTAVE FUSTIER.

Happechair et menottes (XLV ; XLVI ; XLVIII). — Voir *La France médicale*, numéro du 10 octobre 1907.

GUSTAVE FUSTIER.

Gnognotte ou Nioniote (LIX, 604, 824). — *Gnognotte* forme possible de *gnangan*, redoublement du vieux franc. *niani*, néant, rien. *Gnognotte* évoque nigaud, individu à l'esprit nul, sans valeur. Pour Hatzfeld (*Dictionnaire général*) origine inconnu.

Rapprochez Aude : *gnogne*, nigaud ; Auvergnat : *gnognotte*, chose de rien, sans valeur ; Boulonnais : *gnognotte*, vêtelle ; Centre : *gnognot*, imbécile, parler de Dèmuin (Picardie) : *gniognoterie* ; Forez *gnogne*, nigaud ; Normand : *nio-*

niotte, niaiserie, vêtelle ; Picard : *gningnin*, *gnognotte* ; Provençal : *gnogno*, individu peu intelligent.

Je crois le mot relativement récent. Le plus ancien exemple que j'ai rencontré ne remonte qu'à 1846.

Josépha ? c'est de la *gnognotte* ! cria l'ancien commis-voyageur. Qu'ai-je dit là, *gnognotte* ! Je suis capable de lâcher cela quelque jour aux Tuileries !

(Balzac : *Cousine Bette*).

GUSTAVE FUSTIER.

Jus d'herbe (LIX, 674, 826). — On lit dans le *Dictionnaire universel de Commerce*, par Jacques Savary des Bruslons, ce qui suit :

HERBE, dans les manufactures étrangères, particulièrement dans celles des Indes Orientales et Occidentales. S'entend des étoffes qui sont fabriquées avec des Herbes réduites en filasse, et ensuite filées. Les principales de ces étoffes sont les Herbes filées, les Herbes de soye, les Herbes lâches et les taffetas d'Herbes.

Savary des Bruslons ignore l'étoffe dite *jus d'herbe*. D^r MAXIME.

Recueil de manuscrits pour apprentis imprimeurs (LIX, 280, 713).

— De la *Circulaire des Protes*, mai 1909, cette intéressante réponse :

Dans son dernier numéro, la *Circulaire des Protes* reproduisait une question que posait, à propos de ce Recueil, l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, qui était une lettre de M. Da Costa à divers écrivains et dont le texte est également publié dans ce numéro.

« Ce projet a-t-il été réalisé ? » demande l'*Intermédiaire*, et avec lui la *Circulaire*.

Oui, ce projet a été réalisé en quelque sorte, mais sans sortir du domaine privé pour aller dans le domaine du public, du moins jusqu'à présent.

Je débutais comme professeur technique à Estienne quand mon excellent ami Gaston Da Costa, qui m'y avait précédé comme professeur de grammaire typographique, eut cette heureuse idée de s'adresser à divers de nos écrivains pour leur demander quelques lignes de leur écriture courante de publicistes. Cela « afin de mettre les jeunes apprentis aux prises avec les difficultés réelles du métier ».

M. Da Costa reçut le meilleur accueil pour sa demande auprès des maîtres de notre littérature actuelle, et il put former une riche collection de manuscrits les plus variés.

M. Motteroz, dont M. Da Costa était le secrétaire et l'ami, et qui voulait être utile à l'Ecole, prit à sa charge de faire photolithographier sur zinc ces manuscrits, et d'en faire tirer un certain nombre d'exemplaires, pour qu'à leur tour les élèves photographes et lithographes reproduisissent les fac-similés, de façon à en avoir un nombre suffisant et renouvelable pour l'usage des apprentis typos d'abord, et ensuite pour en former des recueils d'écriture destinés à être donnés en prix dans les écoles communales.

J'eus même, aux commencements des cours d'Estienne, à faire composer mes élèves d'après ces fac-similés. C'était un excellent exercice pour les familiariser avec la lecture des manuscrits — de ceux qu'on met en main à l'atelier. On avait même fait fondre à l'Ecole, pour avoir dans ce Recueil le texte imprimé en face du texte manuscrit, un caractère corps 14 dont M. Motteroz avait également donné les matrices. Il donna ensuite la série complète des matrices de ce type du corps 5 au corps 18. C'était un cadeau princier que faisait M. Motteroz à l'Ecole.

Mais comme M. Motteroz, avec raison, tenait à ce que les élèves photographes et lithographes fissent par eux-mêmes la reproduction des manuscrits à l'aide des fac-similés qu'il avait mis à leur disposition en nombre suffisant pour parer aux insuccès, il avait conservé la série des zincs qu'il avait fait photolithographier ; de même que les originaux qui auraient pu se perdre, cela d'accord avec M. Da Costa et dans l'intérêt de l'instruction des élèves.

Mais les débuts de la photographie à Estienne pour bien des raisons, n'ont pas été heureux. On n'arriva que très imparfaitement à ce moment, à reproduire à l'Ecole ces facs simillés. Puis M. Da Costa ayant eu par la suite de sérieux griefs contre le premier Directeur, M. Magnuski, quittait l'Ecole pour ne pas abaisser sa dignité. Son départ fut à ce moment une grande perte pour l'Ecole.

Le *Recueil des manuscrits* resta donc en panne, et cela pendant des années. Il y eut bien quelques essais de loin en loin, mais d'autres études occupèrent les photos, les lithos et les typos. Ce fut dommage !

Il y a quelque temps, M. Motteroz, auprès de qui des démarches avaient été faites par la direction et quelques amis de l'Ecole Estienne, voulut bien se dessaisir en faveur de la série de zincs photolithos qu'il conservait, et qui depuis 1892 ou 1893 étaient restés en l'état.

On eut quelque peine, à l'atelier de lithographie, après un si long temps, à faire remonter le texte sur les zincs, mais on y réussit parfaitement avec le matre litho

qu'était mon ancien collègue Plurdau — au rancart comme moi, aujourd'hui !

De ces planches conservées on put tirer un certain nombre de bonnes épreuves.

J'ignore si maintenant les zincs sont encore utilisables. Je le suppose, car Plurdau les avait bien remis à flot. L'*Intermédiaire des curieux* pourrait s'en informer auprès de la Direction de l'Ecole.

En tout cas, s'il plaisait de donner une suite au projet — presque réalisé — de M. Da Costa, cela serait bien facile, maintenant à Estienne, où les ateliers de photographie depuis longtemps reconstitués sur les meilleures bases, grâce aux efforts de M. Lampuc, président du Comité de patronage, fonctionnent à merveille et donnent d'excellents résultats. Et si un jour, à l'Ecole on veut mener à bien le *Recueil des manuscrits*, ce ne sera plus qu'une question de sujet d'étude à mettre en main, dont les élèves photos et après eux les élèves lithos feront pour sûr une œuvre irréprochable.

J'ai eu en main un Recueil complet des manuscrits rassemblés par M. Da Costa. C'est véritablement la meilleure leçon de choses qu'on puisse rêver pour apprendre à lire graduellement les manuscrits, aux jeunes typos comme dans les écoles communales. Car dans ce Recueil, il y en a une série d'octaves de difficultés à parcourir, de la belle calligraphie de poète de Jean Richepin aux méandres illisibles, pour ainsi dire, de Pierre Véron, la terreur des typos... et pas la joie des correcteurs !

V. BRETON.

Jurons princiers (LIX, 784). — La liste en serait un peu longue, surtout si l'on étend la question aux hommes illustres ; d'autant plus que la décence empêche de tout dire, pour en expliquer les sens.

Alexandre le Conquérant disait *Ma Dia* ! qui ne veut pas dire mon Dieu ! mais : par Jupiter ! comme nous disons : par Dieu, pardié, *pardis* ! pardienne et parguenne. César devait dire : *proh jove* ! (*le by jove* ! des Anglais, qui a aussi le même sens) par Jupin ! par Jupiter ! Napoléon III, disait *Dam* ! élision de l'anglais *goddam* (Damnation ! Dieu soit maudit !) — sans le savoir peut-être. Napoléon I^{er} disait : sacré Jean f.... !

Le brave Lefebvre renchérissait encore, devant ses soldats, en traitant de sacré... ! ceux qui se mettaient à quatre pour emporter un blessé devant l'ennemi, pendant la bataille : « Qui m'a vu, sacrédié ! » ces bougres de cognats, qui se sont mis

« à quatre pour porter *Malbrouk* » ! (avec son inimitable accent alsacien, qui faisait rire tout le monde ; jusqu'à l'empereur lui-même, atteint d'un gros rhume, à la Moskowa).

Henri IV avait son juron favori : *Jarnidié* ! pour, je renie Dieu ! Jarnigué, jarniguienne, devenu depuis *Jarnicoton* ! (du nom du P. Cotton, son confesseur, qui lui avait conseillé de dire plutôt : je renie Cotton).

Guillaume le Conquérant disait : Par la splendeur de Dieu ! qui a fait parlablement, palsablement, palsangué, palsanguienne ; où le sang de Dieu n'a rien à voir du tout (*per splendor de Dié* !).

Charles le Téméraire disait : *Donner und Blitz* ! (tonnerre et éclairs) ; ce qui équivalait à notre : Cré tonnerre !

Crénom ! est l'élimination du *scrongnieugnieu* ! du légendaire colonel Ramollot.

Cristi ! (sacristi, sapristi) est pour sacré Christ ! etc., etc. D^r BOUGON.

Philippe-Auguste disait : *Par tous les saints de France* et Henry IV : *Ventre saint gris*. R. M.

A l'heure où plus que jamais, la Vierge de Domrémy est l'objet du culte de tous les Français et de l'admiration du monde entier, il est d'actualité de citer l'anecdote que nous conte, dans son ouvrage *Sur les Pas de Jeanne d'Arc*, M. D.-B. de Laflotte.

Les principaux chefs qui entouraient Jeanne ayant, un jour, tenu un conseil dont ils l'avaient écartée, elle se fâcha violemment sitôt en leur présence :

A peine Dunois a-t-il ouvert la bouche que Jeanne l'arrête :

— Vous me cachez quelque chose !

Et Dunois, interloqué, déroulé par cette divination, de s'excuser et d'avouer toute la supercherie. Et les vieux chroniqueurs de nous confier qu'alors Jeanne entra dans une grande colère, — une colère bleue, dirions-nous aujourd'hui, — tempêtant, etc... jurant. Oh ! un juron bien anodin, un juron qui n'en est pas un, est-il besoin de le dire ? mais qui lui était familier !

— Par mon Martin !

— Par mon Martin ! répétaient depuis Chinon, dans les camps, à l'exemple de Jeanne, les soldats oublieux des blasphèmes ordinaires.

« Par mon Martin » était devenu le juron à la mode, comme le fut, autrefois, le « sang-

Dieu » de nos pères. « Par mon Martin ! » ou, si vous aimez mieux : « Par mon bâton ! », le bâton sur lequel s'appuyait, une fois descendu de cheval, l'homme d'armes couvert de la lourde armure. Le « martin-bâton » du fabuliste n'a pas — soit dit en passant — d'autre origine...

On ne s'attendait guère, n'est-il pas vrai ? à voir Jeanne d'Arc en cette affaire.

Des jurons des quatre rois de France, cités par M. Robert Géral, Brantôme fit les vers suivants :

Quand la « Pâque-Dieu » décéda,
« Par le jour de Dieu » lui succéda,
« Le diable m'emporte » vint, près,
« Foi de gentilhomme » vint après.

Charles IX, lui, jurait de toutes les manières, rapporte toujours Brantôme, et « tel qu'un sergent qui mène pendre un homme ».

Henri IV était aussi un jureur impénitent, — s'il devait y en avoir un parmi les rois de France avouons que le Béarnais était tout désigné. Un de ses fréquents jurons était « jarnidieu » (je renie Dieu). Son confesseur le Père Cotton, de l'ordre des jésuites, lui proposa de remplacer cette exclamation par « jarnicoton » (je renie Cotton) ; la variante plut au roi et le nouveau juron devint à la mode.

« Ventre-saint-gris » était également, comme chacun le sait, le juron préféré du Vert-Galant. Henri tout jeune ayant déjà pris la mauvaise habitude de jurer et de blasphémer à tout propos, ses gouverneurs lui fabriquèrent ce juron fantaisiste, « ventre-saint-gris » qui n'a aucune signification.

Comme on le voit ce juron a une origine à peu près analogue au « jarnicoton » de l'habile confesseur.

JULES HOULBRECQUE.

Mêmes réponses : GROS MALO. BEAUJOUR.

Plus je connais les hommes, plus j'aime les chiens (LIX, 730). — Une lettre du comte Alfred d'Orsay, écrite de Paris en 1850 et adressée à John Forster, écrivain anglais, contient les mots suivants : « Une autre fois je vous parlerai politique, c'est trop dégoûtant pour le moment. Lamartine me disait hier : « Plus je vois des représentants du peuple, plus j'aime mes chiens ».

CONSTANCE LADY RUSSELL.

933

..
 Cette phrase est de M^{me} Roland.

HENRY PRIOR.

..
 Dans l'*Education d'Achille*, recueil de pensées de Charles Narrey, paru il y a une vingtaine d'années, chez C. Lévy, je trouve, p. 53, cette maxime :

Quand vous aurez beaucoup étudié les hommes, vous aurez une grande estime pour les chiens.

E. DUPLESSY.

—
Le bien et le mal qu'on dit du printemps (LVII ; LVIII ; LIX, 543, 648, 821). — Les premières lignes de *Résurrection*, le livre célèbre de Tolstoy, sont un éloge du printemps.

En vain quelques centaines de milliers d'hommes, entassés dans un petit espace, s'efforçaient de mutiler la terre sur laquelle ils vivaient ; en vain ils en écrasaient le sol sous des pierres, afin que rien ne pût y germer ; en vain ils arrachaient jusqu'au moindre brin d'herbe ; en vain ils enfumaient l'air de pétrole et de houille ; en vain ils taillaient les arbres ; en vain ils chassaient les bêtes et les oiseaux ; le printemps, même dans la ville, était toujours encore le printemps...

E. DUPLESSY.

—
Recueil d'usages locaux (LIX, 113, 205, 259, 317, 371, 430, 489, 545, 712, 764, 885). — Pour le département de Seine-et-Oise, je connais les recueils suivants pour les arrondissements de Corbeil et d'Etampes.

Les usages locaux de l'arrondissement de Corbeil. Paris, librairie Centrale de Seine-et-Oise, 1892, in-8° de 28 p.

Usages locaux de l'arrondissement de Corbeil, publiés en exécution des délibérations du Conseil général de Seine-et-Oise, recueillis par la Commission de révision instituée par le Préfet, sous la présidence de M. Colbureau, président du tribunal civil de Corbeil. Versailles, imprimerie Cerf, 1906, in-8.

Usages locaux reconnus et suivis dans le canton d'Etampes, par Bidault, juge de paix. Etampes, impr. de A. Allien, 1862, in-8° de 16 pages.

Les usages locaux de l'arrondissement d'Etampes. Paris, librairie centrale de Seine-et-Oise, 1892. in-8 de 25 pages.

934

Usages locaux de l'arrondissement d'Etampes, Versailles, impr. Cerf, 1907. in-8.
 PAUL PINSON.

..
Colification des Usages locaux du département de la Loire, par les Commissions instituées par arrêté préfectoral du 23 août 1898. Saint-Etienne, imprimerie de la Loire Républicaine 1906.

CONTRIBUTEUR.

..
 Ajouter à mes précédentes indications concernant les recueils imprimés pour le département de Saône-et-Loire :

Louhans. — *Usages locaux du canton de Louhans*. Extrait, sans date, de *La Bresse loubannaise*, revue dirigée par M. le sénateur L. Guillemaut.

BIBL. MAC.

..
 Pour la plupart des départements, il existe plusieurs recueils d'usages locaux, et je crois que pour chacun on en peut trouver au moins un. Mais, en fait d'usages locaux, il ne faut pas considérer seulement les départements, il y a encore les cantons et les communes. Des uns et des autres on pourrait donner une bibliographie à laquelle ne suffirait pas un numéro entier de l'*Intermédiaire*. Je me contente de citer quelques exemples :

Recueil des Usages Locaux du département du Nord. Lille, Danel, 1857 ; in-8°, IV-95 p. — Clément : *Essai sur les Usages Locaux du département du Pas-de-Calais*. Arras, Topino, 1856 ; in-8, xxvi-409 p. — *Statistique du département de l'Eure. Usages Locaux*. Evreux, A. Hérisset 1850 ; in-4°, 93 p. — *Usages Locaux du département de l'Eure*. Evreux, Liot 1895 ; in-18. — *Code des Usages Locaux du département de la Seine-Inférieure*, 3^e édition, 1901. — E. Berthelin : *Usages Locaux ayant force de loi dans le département de l'Aube*. Troyes, Dufoy 1856 ; in-8°, 192 p. — A. Meunier : *Recueil des Usages Locaux du canton de Meulan*, Meulan, Delattour, 1886 ; in 12. — *Usages Locaux de l'arrondissement de Pontoise*. Versailles, Cerf 1908 ; in-8°. — *Usages Locaux de l'arrondissement d'Etampes*. Versailles, Cerf 1907. — *Usages Locaux de l'arron-*

dissement de Corbeil, Versailles, Cerf 1907. — *Usages Locaux du canton d'Argenteuil*. A. Moreau 1907. — *Usages Locaux dans Paris*, Paris, Marchal et Billard 1891 ; in-8°. — A. Aulanier et F. Habasque ; *Usages et Règlements locaux du département des Côtes-du-Nord*, 6^e édition Saint-Brieuc, Prud'homme, 1905 ; in-18, xvi 320 p. — Leguay : *Recueil des Usages Locaux du département de Loir-et-Cher*, Paris 1888 ; in-8°. — *Usages Ruraux du canton de Saint Calais*. Saint-Calais, Peltier 1887 ; in-12. — G. Jousse : *Les Usages Ruraux du canton de Châteauneuf-du-Loir*. Angers, Germain et Grassin 1887 ; in-18. — Id. du canton du Lude. Id. ; in-32. — Id. ; in-32. — Id. du canton de Moyat. Id. ; in-12. — *Les Usages Ruraux et Urbains du canton nord-est d'Angers*. Id. ; in-32. — Id. du canton nord-ouest. Id. — Id. du canton sud-est. Id. — E. Tonnelier : *Des Usages urbains et ruraux de Châtillon-sur-Loire (Loiret)*. Fontainebleau, Bourges 1886 ; in-18. — Jules Tessonnier : *Recueil des Usages Locaux des cantons du département de la Charente*. Angoulême, L. Coquemard et C^e 1908 ; in-8°, 180 p. — *Les Usages Locaux dans le ressort de la Cour de Limoges*. Limoges, V^e Ducourteux 1887 ; in-8°. — *Recueil des Usages Locaux du département de l'Aveyron*. Rodez 1860. — J. Gaume : *Recueil des Usages Locaux du département de l'Allier*. Moulins, L. Grégoire 1908 ; in-8°. — *Usages Locaux du département de la Gironde*. Bordeaux, Fêret 1886 ; in-16. — Carles : *Usages Locaux de Moissac*. Moissac 1898. — *Les Usages Locaux des 29 cantons du département du Gers*. Auch, Bouquet 1891 ; in-16. — *Usages locaux dans les cantons de Chambéry et de la Motte-Servolex*. Chambéry 1907 ; in-16. — R. Poulle : *Usages et Règlements Locaux ayant force de loi dans les arrondissements de Draguignan, Brignoles, Toulon et Grasse*. Draguignan, Latil 1887 ; in-8°.

B. — F.

Testaments devant curés au XVII^e siècle, (LVII ; LVIII ; LIX, 74, 126, 208, 264). — Voilà que des testaments on passe aux contrats de mariage. La question religieuse n'a absolument rien à voir là. Les contrats de mariage se faisaient *sous-seing privé*, et c'était

librement, et souvent longtemps après le mariage, que le contrat était *déposé* devant le notaire garde-note, dans le but surtout d'en assurer la conservation.

G. Lk H.

Prédicateurs morts en chaire (LVIII ; LIX, 97, 155, 208, 268, 316, 884).

Guillaume de Métilon, célèbre religieux de l'ordre de Saint-François, dans le XIII^e siècle, mourut d'une manière extraordinaire. Etant en chaire, il interrompit son discours par un silence d'une heure, le reprit ensuite, et donna la bénédiction à son auditoire avec un visage serein et tranquille, il rendit l'esprit.

(*Dictionnaire de Moréri* ; cf. *Improvisateur*, III, 31). P. C.

Le café Tabourey (LIX, 450, 602, 659, 828, 882). — Quatre pieds et un bâti de bois peints en gris, un dessus de marbre de 5 à 6 cm. d'épaisseur telle était la table style Louis XV que le père Paumier propriétaire de Procopé montrait aux visiteurs, il y a quatre ans, comme étant la table de Voltaire. Ceci pour satisfaire la curiosité de notre collègue Léda.

GASTON HELLEVÉ.

Le feu grégeois (T. G., 346 ; LIX, 712, 827). — Il n'y a qu'un malheur, dans l'explication de Dorvault ; c'est que le feu grégeois datait déjà de bien des siècles, alors que le phosphore n'avait pas encore été inventé, puisque c'est Brandt l'alchimiste qui l'a tiré le premier des urines, alors qu'il y cherchait la pierre philosophale. Ammien Marcellin nous en a donné la composition, qui est toute différente ; car il n'y a même pas trace de phosphates, ni encore moins de phosphures, mais tout simplement de naphte et d'huile, où on avait fait macérer des plantes renfermant des corps solubles dans cette dernière substance : par les Perses, la formule passa aux Grecs. D^r BOUGON.

Offrir le bras, donner le bras à une dame (LIX, 226, 434, 773). — Le bras gauche ou le bras droit ? Je suis tout prêt à m'incliner devant l'autorité de la duchesse de Broglie. Cependant dans ma jeunesse — il y a malheureusement très longtemps, — on m'a enseigné qu'un

mari offre toujours le bras gauche à sa femme, précisément parce qu'il est son défenseur attitré ; mais que surtout dans un salon où un homme n'est guère appelé à défendre la dame dont il est le cavalier, il lui offre le bras droit, d'une part, parce qu'il est plus courtois de lui céder la droite, d'autre part, parce qu'il fait acte de déférence en mettant en quelque sorte sous sa dépendance le bras avec lequel on combat : il met devant elle bas les armes, au figuré. J'ajoute que, dans toutes les circonstances officielles, les hommes en uniforme offrent à une dame le bras droit, afin que leur épée ne s'embarrasse pas dans la toilette de leur compagne. Il serait intéressant de savoir quel est aujourd'hui, sur cette question d'usage mondain, l'avis de nos collaborateurs. Les usages, à cet égard, peuvent se modifier avec le temps ; il n'ont, d'ailleurs, jamais rien d'absolu.

PAUL.

Jeanne Schellinck (LIX, 392, 539, 706). — Je suis forcé de maintenir, contre M. Louis Stroobant, mon affirmation : Marie Schellinck ne fut point décorée de la Légion d'honneur. A la suite de mes articles de 1908, M. Prosper Claeys, dont il m'oppose les *Notes et Souvenirs* publiés en 1899, dont il eût pu m'opposer aussi le *Mémorial de la ville de Gand* publié en 1902, M. Claeys, avec une belle conscience d'érudit, dans un article donné le 23 janvier 1908 à la *Flandre libérale*, a lui-même adhéré à ma démonstration, qu'il a, par surcroît, étayée de nouveaux, de décisifs arguments.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Contrairement à l'assertion de M. Louis Stroobant, Marie et non pas Jeanne Schellinck, n'a jamais été décorée de la Légion d'honneur et Napoléon lui-même n'a jamais attaché cette décoration sur la poitrine de cette femme pas plus que sur la poitrine d'aucune autre femme.

M. Léon Hennet, qui a parfaitement étudié la question, a irréfutablement établi qu'aucune femme ne fut faite chevalier de la Légion d'honneur par Napoléon I^{er} et ses successeurs.

« Dès le début de l'institution, nous a-t-il dit, les femmes demandèrent à être membres de la Légion d'honneur. Ce fu-

rent celles qui, sous l'habit militaire, avaient fait campagne pendant les guerres de la Liberté. »

« Les pétitions classées dans le cadre particulier des femmes militaires ont été portées sur l'Etat, et furent donc examinées, puis ÉCARTÉES en grand Conseil, bien que les services des sœurs Fernig entre autres parlèrent assez haut par eux-mêmes et que la pétition de ces demoiselles fut appuyée et soutenue par Joseph Bonaparte.

« Les contemporains estimaient », continue M. Léon Hennet, que les statuts de l'ordre ne permettaient pas l'admission des femmes. A première vue, on ne trouve pas cette impossibilité dans les statuts, mais le serment, prescrit par l'article 8 du décret le 29 floréal an X, que les légionnaires devaient prêter, excluait absolument les femmes ; car une femme ne pouvait jurer de *se dévouer au service de la République, à la conservation de son territoire, dans son intégrité, à la défense de son gouvernement, de ses lois et des propriétés qu'elle avait consacrées... en fin de concourir de tout son pouvoir au maintien de la Liberté et de l'Égalité.*

« Plus tard, le serment fut beaucoup abrégé, très réduit en 1814, il fut plus étendu à la seconde Restauration ; mais c'était toujours un serment politique, comme les serments aux Gouvernements qui suivirent ; or, de l'homme, seul, un serment politique peut être exigé.

C'est pour cela que les placets en vue de l'obtention de la Légion d'honneur, présentés par des femmes qui avaient été soldats, examinés en grand Conseil, furent écartés.

Le créateur de l'ordre lui-même, Napoléon, ne considérait-il pas l'admission des femmes, non comme contraire à l'institution, mais comme ne cadrant pas avec elle ?

Le rejet des demandes en grand Conseil présidé par lui est déjà une preuve de ses vues et de ses idées à cet égard. Un témoignage très probant est l'accueil fait au mémoire rédigé par Mme de Tielès *pour démontrer la nécessité de recevoir dans l'ordre les personnes de son sexe d'un mérite réel.* — Le mémoire fut présenté à l'Empereur par le général Valence, mais dès les premiers mots, Napoléon repoussa la supplique en termes énergiques.

Ceci se passait au mois de mars 1808, Napoléon ne décora donc pas lui-même Marie Schellinckx.

Marie Schellinckx, volontaire au 2^e bataillon belge, avait reçu 13 blessures à Jemmapes, où elle s'était fort distinguée ; en récompense, elle fut nommée sous-lieutenant à la suite, le 10 novembre 1792. Elle quitta le service dès 1795 : elle épousa Louis Joseph Decarmin, et n'était depuis lors que la femme d'un officier qui suivait son mari. Or, à l'époque (20 juin 1808) où l'on place la scène de la remise de la décoration et de la concession de la pension, Marie Schellinckx était retirée à Lille avec son mari pensionné depuis janvier 1808, et Napoléon se trouvait alors à Bayonne.

Aucune femme ne fut nommée *chevalier* de la Légion d'honneur, ni même décorée par Napoléon I^{er}. La preuve en est dans les corrections que subit le décret qui nomma la Veuve *Brunon*, non comme femme, mais comme homme. Or la *veuve Brunon* est la première femme nommée *chevalier* de la Légion d'honneur.

La croix avait été demandée pour elle en 1805 : elle avait été redemandée en 1816 et en 1821, mais le Grand Chancelier de la Légion d'honneur consulté à la demande de Louis XVIII, sur cette requête, répondit : « La Grande Chancellerie ne connaît aucune femme qui fasse partie de l'ordre et je ne sache point qu'il n'y en ait qui ait reçu la décoration aux armées. » Mais pour récompenser la veuve *Brunon*, puisque la croix ne pouvait alors lui être accordée, on la nomma sous-lieutenant honoraire invalide.

Enfin, le maréchal Jérôme Bonaparte renouvelait la proposition le 10 août 1851, et le décret signé le 15, parut le 19 au *Moniteur*, dont voici la mention :

BRUNON, Angélique-Marie-Joseph, sous-lieutenant, compte 7 années de service effectif, 7 campagnes et 3 blessures. Fut distingué plusieurs fois, notamment en Corse, en défendant un poste contre les Anglais, le 25 prairial an II.

Or le décret original a subi des modifications essentielles ; le texte inséré au *Moniteur* semble renfermer une erreur typographique, mais cela au contraire a été voulu. On a effacé d'un trait, et de l'assentiment tout au moins, (sinon sur l'ordre même du prince-président) tout ce qui

pouvait faire croire qu'une femme était nommée chevalier de la Légion d'honneur. Le décret original portait : « Mme Veuve *Brunon* (Angélique-Marie-Joseph), née *Duchemin*.. elle compte 7 années... s'est distinguée plusieurs fois... » et les ratures sont la pour en témoigner.

C'est donc bien comme militaire, sans désignation de sexe, comme homme, par conséquent, que la veuve *Brunon* a été nommée Chevalier, on a donc voulu que la lecture du *Moniteur* du 19 août 1851 fit croire qu'il s'agissait d'un homme puisque le n° du 21 a pris soin de déromper le public en faisant connaître l'identité de l'officier à qui la distinction était réellement accordée.

Lorsque la veuve *Brunon* fut nommée *Chevalier* de la Légion d'honneur, elle était la seule femme qui l'eût été jusqu'alors, comme elle fut aussi la seule jusqu'à la chute du second empire.

On doit toutefois remarquer qu'au moment de cette promotion, le serment était aboli, et qu'il ne fut rétabli que par la Constitution du 14 janvier 1852.

Les femmes qui furent depuis décorées, ne furent pas nommées *chevaliers*.

En effet, le décret du 27 février 1852 accorde seulement « la décoration de l'ordre de la Légion d'honneur à la sœur ROSALIE de l'ordre de Saint Vincent de Paul. Par décret du 20 août de la même année, la décoration de l'ordre de la Légion d'honneur a été accordée à Mme ABICOT DE RAGIS.

Ni la sœur *Rosalie*, ni Mme *Abicot* de *Ragis* ne sont nommées *chevaliers*, l'insigne de l'ordre seul leur est conféré.

Par les décrets suivants des 18 octobre et 26 décembre 1852, les termes sont modifiés : « Est admise dans l'ordre de la Légion d'honneur sœur *Jeanne Barbe Chagny*... Mme *Massin*, en religion sœur *Jeanne Clavie*.

Or, si les termes ont varié, la signification est la même que pour sœur *Rosalie* et Mme *Abicot* de *Ragis* ; elles ne sont pas *chevaliers*.

Le décret du 18 octobre nomme des commandeurs, des officiers, des chevaliers et ajoute : « Est également admise... »

Le décret du 26 décembre nomme à l'article 1^{er} un chevalier et l'article 2^e porte : « Est également admise... »

Le décret du 16 mars 1852 sur la Lé-

gion d'honneur ne vise pas les femmes. A celle-ci on applique l'article 7, relatif aux étrangers : « Les étrangers seront admis et non reçus, ils ne prêtent aucun serment et ne figurent pas dans le cadre fixe ».

Par le décret du 8 juin 1865, c'est toujours l'insigne seulement qui est accordée à Rosa Bonheur « *La décoration de chevalier de la Légion d'honneur est accordée...* »

Enfin, nous dit en terminant le savant sous-chef aux Archives administratives du Ministère de la Guerre, le serment ayant été supprimé en 1870, l'obstacle à la nomination effective et réelle des femmes dans la Légion d'honneur disparut et depuis lors elles se trouverent membres de l'ordre au même titre que les hommes et comprises au milieu d'eux dans les nominations.

Combien de légendes, combien de rubans décrochent les patientes recherches de ce modeste et aimable érudit qu'est M. Léon Hennet !

Souhaitons qu'il nous donne bientôt une histoire des *femmes militaires*, des vraies et qu'il réduise à néant ces fausses héroïnes qui encombrant notre histoire et dont les noms brillent indûment sur des plaques de marbre au coin de certaines rues de ville qui ne manquent cependant pas de véritables héros.

LÉONCE GRASLIER.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

Le catalogue raisonné d'une Bibliothèque du XVIII^e siècle (*d'après un manuscrit inédit*). — C'est un volume in quarto, de 131 feuillets et relié en basane. L'écriture du manuscrit est nette, et par endroits seulement des ratures en compliquent la lecture. Les livres de la Bibliothèque sont classés par ordre de matières et il n'est pas sans intérêt de comparer ce catalogue à nos catalogues actuels et même aux catalogues de ventes de la fin du XVIII^e siècle. Nous ne savons pas d'ailleurs à qui appartenaient les volumes dont il s'agit. L'ex-libris collé sur la feuille de garde est celui d'un possesseur du manuscrit, mais non de la bibliothèque.

Voyons donc comment est rédigé l'inventaire et quels sont dans chacune des

catégories les livres les plus curieux pour nous.

L'inventaire commence par les Dictionnaires, puis ce sont les Traités d'histoire, Droit civil et ecclésiastique, Droit canonique, Livres de Piété et de Théologie, Poètes, Philosophes, Livres sur la Peinture, les Mathématiques, l'Architecture, la Médecine, les Grammairiens, les Mélanges de Littérature, les Cartes, enfin la Musique et les Brochures. Ce classement est sans doute bien précaire et l'on aurait peine à concevoir dans quel esprit il fut élaboré. Mais n'importe, et par certaines parties de ce classement, nous verrons que l'auteur avait « son idée ».

Parmi les Dictionnaires je trouve « le Trévoux », « le Bayle », « le Furetière », et puis Moreri, Richelet, le Dictionnaire de Ménage (1694), quelques dictionnaires greco-latins français, dictionnaire des antiquités grecques et romaines (1698 in 4^o) dictionnaires anglais, espagnol, italien, dictionnaire du voyageur français (Genève 1713, 2 vol. in-8^o), dictionnaire de musique (Amsterdam 1712, in-8^o par Brossard).

Les historiens sont abondamment représentés ! Il en est de tous siècles et de tous pays, mais aussi bien, tous ne sont pas d'égale importance... « Les Décades » de Tite-Live (éd. de 1653) voisinent avec « l'Histoire de Provence » d'Honoré Bouché (1664), et « le Plutarque » d'Amyot (1583), « le Comynnes » (édition de Denis Godefroy 1706), avec « l'Histoire du Ciel » par M. Pluche (2^e éd. Paris 1740); « le Siècle politique de Louis XIV » avec les « Querelles de Voltaire », Maupertuis et La Baumelle (Dresde 1751); « l'Histoire des Variations » de Bossuet, à côté des volumes de P. Mainbourg, « l'Abrégé du Président Hénault.... »

Des catégories suivantes, je ne dirai rien : le propriétaire de la bibliothèque avait tout ce qui peut servir à l'Étude du droit et de la morale.

Dans la série intitulée : poètes, je note d'abord : « Méthode pour lire les poètes », par le P. Thomassin (Paris 1684, 3 vol.), puis les poètes latins et grecs et les Tragédies de Thomas Corneille (Lyon 1698), puis de Pierre Corneille (Ed. de Lyon, 5 vol.), de Racine (1711), les Comédies de Molière (Liège 1700, 4 vol.), les Œu

vres de Malherbe avec les Observations de Ménage, Paris 1666), de Boileau, (Amsterdam 1721, 2 vol.), de J.-B. Rousseau (Soleure, 1712), Fables de La Fontaine (1696 Lyon), Satires de Régnier (1661 Paris), « la Jérusalem délivrée », « l'Aminte » du Tasse, « le Roland Furieux », et enfin « la Pratique du Théâtre » de l'abbé d'Aubignac (Amsterdam 1715, 2 vol.) et « la Métromanie de M. Pirron » (1732).

Sur le chapitre des Philosophes, le catalogue est très complet aussi ; mais les philosophes anciens y sont en bonne place ; nous ne trouvons aucun philosophe français... Puis, ce sont des « Conversations », « Cours », « Entretiens », sur la Peinture, un « Traité de mignature » (1614 Lyon) et d'innombrables livres sur la médecine : *Hypocratis opere omnia* (1732), « Conjectures sur la digestion », par M de la Chambre (Paris 1636) ; « Chirurgie » de Dionis (Bruxelles 1708) ; « Traité de prime rose sur les erreurs de la médecine » Lyon 1689 ; « Entretiens sur l'acide et l'alkali » par Fandrè (Paris 1677), et même « le Chirurgien méthodique » de Fierabras (Lyon 1594).

Au folio 109, commence la série des grammairiens, et quelques-uns d'entre eux peuvent nous intéresser : « Réflexions sur l'élégance du stile » par l'abbé de Bellegarde (Paris 1695), les Remarques de Bouhours, la grammaire de Desmaret et celle du P. Buffier, les Remarques de Vaugelas et « les Observations » de Ménage ; bref, nous reconnaissons sur ce rayon de bibliothèque tout ce qu'un honnête homme pouvait avoir.

Pourquoi le bibliothécaire classe-t-il la « Manière de bien penser » de Bouhours (1692) dans les Mélanges de Littérature, avec les « Caractères » de La Bruyère ?.. Nous ne le savons pas exactement. Dans ces Mélanges, il y a aussi le « Parallèle des Anciens et des Modernes » de Perault (1694), « le Blason » du P. Menestrier, « Don Quichotte » en français (1696, Amsterdam), les Menagiana, les Traités de Cicéron en français, Lettres de Voiture (1689), « Considérations sur les Mœurs de Duclos » (1752), « Traités de la Civilité », — qui doivent être de l'ambassadeur Courtin —, « le Télémaque » (éd. de 1721), « les Œuvres de Rabelais » (1603)...

Enfin, comme ouvrages de musique, des « Pièces de Clavessin » de M. de Chambonnière (Paris 1670), « Iphigénie en Tauride » de Campra. Pièces de Viole de M. Marais, Cantates de Campra (1713). Pièces de Ballard.

Il est curieux de remarquer que c'est là la Bibliothèque d'un travailleur, d'un érudit, d'un homme d'étude, mais que sur les 4 ou 5000 volumes, il n'y en a pas un qui soit précieux, il n'y en a pas un qui constitue un livre de bibliothèque. Il y avait au xviii^e siècle, et même au xvii^e et au xvi^e siècle, des lecteurs de livres instructifs et bons qui ne se souciaient pas que ces livres fussent parés d'ornements futiles et jolis....

CHARLES OULMONT.

—
Comment on réclamait ses « épingles » sous l'Empire. — Une dame, dont le nom nous est malheureusement inconnu, s'entremet entre M. de Vaufreland et Nicolas Clary, frère de la reine de Naples, pour un achat de propriété. Nicolas Clary prie la dame de lui fixer le montant des honoraires de sa complaisance, de ce qu'on appelle les « épingles ». Voici comment la dame se tire de ce pas délicat :

J'ai l'honneur d'observer à Monsieur Clary que les épingles que l'usage me donne le droit d'attendre de lui, est une affaire particulière entre lui et moi, et qui ne regarde en rien M. de Vaufreland. Monsieur Clary veut qu'on les fixe, mais en le faisant, je croirai le ble*ser. Je me contenterai de lui dire que sur une (*sic*) marché précédent qui ne s'est pas conclu par des considérations plus importantes, l'acquéreur m'avait offert 40 louis et son marché était moins avantageux que celui que fait Monsieur Clary sur le tout. J'espère qu'aujourd'hui ou demain Monsieur Clary me fera l'honneur de passer chez moi.

On ne saurait plus galamment dire. Ce billet, sur papier rose à bords gaufrés, est tiré du dossier des papiers de la famille Clary en notre possession.

HECTOR FLEISCHMANN.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

44^e ANNÉEN^o 122431^{er}, r. Victor-Massé31^{er}, r. Victor-MasséPARIS (IX^e)Cherchez et
vous trouverez

SINGULA

QUERQUE

Il se faut
entraiderPARIS (IX^e)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

945

l Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Questions

Stendhal et le Code Napoléon —

— L'auteur de la *Chartreuse de Parme* lisait tous les matins une page du Code civil pour tonifier son style, mais il ne paraît pas avoir honoré de la même façon le Code pénal.

On lit, en effet, dans le *Rouge et le Noir*, édition originale, tome II, p. 386 :

« Un juge parut dans la prison. — J'ai donné la mort avec préméditation, lui dit Julien, j'ai acheté et fait charger les pistolets chez un tel, armurier, *L'article 1342* du Code pénal est clair. Je mérite la mort et je l'attends ».

Cette page fut écrite en 1830. Or, le Code pénal promulgué par la loi du 22 février 1810, renferme 484 articles ; et le rime de Julien Sorel tombait sous l'application de l'article 296 qui assimile le meurtre avec préméditation à l'assassinat, et de l'article 302 qui punit de mort les assassins.

Certes, la déclaration de Julien Sorel a une belle allure de courageuse précision ; mais le juge d'instruction aurait pu rectifier le n^o de l'article, s'il avait été moins

946

préoccupé de « multiplier les questions pour faire en sorte que l'assuré se coupât dans ses réponses » ! — Oû, diable, Stendhal, qui se piquait d'exacitude, a-t-il pris l'article 1342 du Code pénal ?

AD PAUPE.

Fête civique de la Liberté de la Savoie (14 oct 1799). — Le musée Carnavalet possède un superbe portrait peint par Boilly, de Chénard de l'Opéra-Comique, porte-drapeau à la fête ci-dessus nommée. Que sait-on de cette fête ? Oû fut-elle célébrée ?

H. L.

Napoléon I^{er}, le journal de l'Empire et Bernardin de Saint-Pierre.

— J'ai trouvé une lettre signée de Saint-Pierre, datée du 1^{er} avril 1806. Dans cette lettre, l'auteur de *Paul et Virginie* fait part à M. de Boisguilbert, d'une réception par l'Empereur et, contrairement à ce que l'on pourrait supposer, rend grâce aux bienfaits de Sa Majesté et de son digne Frère. Il vient d'obtenir de Napoléon I^{er} une pension de deux mille francs, à prendre sur la part qui appartenait à l'Empereur dans le journal de l'Empire.

Pourrait on savoir quelle part Napoléon touchait et sous quelle forme il encaissait ce qui lui revenait de ce côté ? Y a-t-il d'autres exemples de pension servie sous cette forme ?

H. G.

Maires de Hans, dans la Somme, de 1500 à 1580. — Un intermédiaire pourrait-il donner la chronologie des

maires de Hans (Somme) de 1500 à 1580, leur état et le nom de la femme de chacun d'eux ?

M. S. M.

L'Opéra pendant la Commune. —

L'Opéra, pendant la Commune, eut un directeur : Eugène Garnier, ex-artiste des Bouffes Parisiens, que l'on revit plus tard à Bruxelles, et chez Ballande, place du Châtelet, vers 1883. Quel fut le rôle de ce directeur de fortune à l'Opéra ?

H. L.

« **L'homme qui a aimé l'Impératrice** ». — Les *Nouvelles* du 31 mai 1909, publient sous ce titre un article assez long que j'essaie de résumer.

« Le capitaine Callerghis, « l'homme qui a aimé l'impératrice », est mort il y a quelques jours en Grèce.

« Avec lui disparaît un curieux type romanesque. Voici son roman vécu qui vient de s'achever dans une petite ville du Péloponèse :

« Son père, le général Callerghis à la tête de l'armée hellénique, assaillit une nuit de l'année 1843 le palais royal de Grèce et força le roi Othon à accorder une constitution à son peuple. Cette victoire lui attira dans la suite les persécutions de la cour, il fut obligé de se réfugier en Angleterre, là il fit la connaissance du prince Louis Napoléon ; ils se lièrent d'une étroite amitié et devinrent d'inséparables compagnons. L'exil de Callerghis dura peu, il put regagner la Grèce, d'où il suivit avec intérêt la triomphante carrière de son ami. A la nouvelle du coup d'état, le général adressa ses cordiales félicitations au nouvel empereur.

« Napoléon III était fidèle à ses amitiés, il demanda au général de lui envoyer son fils pour le faire entrer à l'école militaire de Saint-Cyr. Le général accepta avec reconnaissance, et le jeune homme vint en France. Entré à Saint-Cyr, il en sortit sous-lieutenant et prit du service dans l'armée française. Napoléon le prit comme officier d'ordonnance.

« Peu après, sur la demande de Napoléon III, le général Callerghis fut nommé ambassadeur de la Grèce à Paris.

« Le jeune homme fut nommé lieutenant, son esprit et sa beauté lui firent obtenir

de brillants succès à la cour des Tuileries.

« A toutes ces joies, vient s'ajouter celle d'être près de l'Impératrice ; le jeune homme aimait avec un enthousiasme fervent la souveraine alors dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté.

« Malheureusement, son caractère fier et passionné ne put garder l'attitude silencieuse et respectueuse qu'il devait à la souveraine.

« A une soirée à la cour, l'officier amoureux voit l'impératrice faire un tour de valse au bras du prince Murat, il laisse éclater son dépit et sa jalousie ; à peine l'impératrice a-t-elle quitté le bras du prince Murat, que Callerghis se précipite vers elle, et une scène violente, comme on en vit rarement à la cour, a lieu. Il adresse à la souveraine les plus violents reproches. L'impératrice fait immédiatement part à l'empereur de ce qui vient de se passer.

« Napoléon III fit appeler sur le champ le préfet de police, lui donnant l'ordre de reconduire, sans délai, le jeune Callerghis à la frontière sans lui permettre de voir personne.

« Le lendemain, le général Callerghis se présenta aux Tuileries pour demander à l'empereur quel crime avait commis son fils.

« Mon cher ami, répondit le souverain, c'est plus qu'un crime ordinaire. C'est un crime de lèse-majesté envers l'impératrice. »

« Le malheureux père demanda le lendemain son rappel.

« Le jeune homme vécut solitaire en Grèce plus de cinquante ans après cette scène sans reparaitre dans le monde.

« Dans cette retraite, sa raison s'ébranla ; il errait solitaire des journées entières, il ne sortait que très rarement, vêtu d'un vieil uniforme, un châle de femme autour du cou.

« Callerghis habitait Argos, où il vient de s'éteindre à l'âge de 75 ans, ayant gardé son secret ».

Pourrions-nous avoir quelques renseignements sur ce personnage qui a dû être connu par les habitués du palais des Tuileries et les dates, afin de retrouver sa trace.

Cette histoire est-elle une légende ?

Madame V. VINCENT.

Le trait d'union dans le nom. — Beaucoup de nos concitoyens ont adopté l'usage de lier par un trait d'union le prénom au nom et d'en former un nom de famille indissoluble.

Quelles sont les obligations légales de cette pratique ? Doit-elle être autorisée par décret ? Et si elle ne l'est point, peut-elle être imposée dans les actes d'état-civil ? Comte de V.

Académie. Le parti des ducs. — Nous lisons dans un journal :

Si ma mémoire n'est pas en défaut, c'est vers le milieu du règne de Napoléon III qu'un journaliste en renom qualifia de *parti des ducs* un groupe d'académiciens auxquels on reprochait, à tort ou à raison, des tendances un peu exclusives dans le choix des membres de leur compagnie. Le mot fit fortune, car les hommes ont disparu et l'étiquette est restée.

Quel est ce journaliste ?

Audran (Jean), graveur — Je possède une gravure qui a dû servir de frontispice à la première édition du *Dictionnaire historique* de Moréri et qui porte l'indication : « Lyon, chez Jean Girin et Barthélemy Rivière. » Suivant Brunet, cette première édition de Moréri est de 1674. Cette gravure est signée J. Audran; or, Jean Audran est né en 1667. Il n'avait, par conséquent, que sept ans, en 1674. Comment cela peut-il s'expliquer, car je ne connais qu'un seul des Audran pré-nommé Jean ? CÉSAR BIROUËAU.

Arnoux. — Je désirerais quelques renseignements sur 1° Arnoux, un des signataires des assignats de 5 livres du 10 Brumaire an II (n° 1209, vol. XIX p. 110). 2° Claude Arnoux, dit Lulier, sculpteur, auteur des statues funéraires de Jean et Pierre d'Audelot, église de Pesnes (Haute-Saône) XVI^e siècle.

3° L'origine du nom de famille Arnoux. A.

Famille de Castelnau. — Y a-t-il un lien de parenté entre les personnages suivants :

Pierre de Castelnau, archidiacre de Maugelonne, légat du pape, tué en 1208.

Raymond de Castelnau, troubadour, du même temps.

Aimery Pierre et Guillaume de Castelnau, cités dans un acte du 4 avril 1221 (Teulet, *Layettes du Trésor des Charles*, I, 515).

Le lieu d'où cette famille tire son nom est-il bien Castelnau de Montmiral (chef-lieu de canton, arr. Gaillac, Tarn ?

Existe-il une généalogie de cette famille ? Quelles sont ses armoiries ?

Y. Z.

Alphonse Daudet et Gambetta. — Je lis colonne 854 : « On sait que pendant le siège de Paris, Alphonse Daudet avait lancé contre Gambetta des philippiques qu'il a fait disparaître de ses œuvres, une fois mieux informé ». Dans quel journal ces philippiques avaient-elles paru ? F.

Madame Desbordes-Valmore à Mamers. — Il est de tradition en cette ville que madame Valmore y composa plusieurs de ses poésies. Elle était alors l'hôte de la famille de Reizet qui possédait le château de la Cour du Bois. Pourrait-on savoir quelles sont ces poésies et leur sujet ?

LOUIS CALENDINI.

Famille de Fromentières. — Je me permets de poser une question à M. Patry de Chources, qui, parlant de mariages d'enfants, (LIX, 884), cite celui contracté en 1474, de Guion de Fromentières, écuyer, âgé de 12 ans, avec Jeanne de Fromentières sa parente, âgée elle-même de 4 ans. (L'acte constatant la chose existant, paraît-il, aux Archives d'Eure-et-Loir, série E 2746). M. Patry de Chources ajoute que de ce mariage vint une fille, Anne, qui en 1504 épousa Pierre de Champagne, seigneur Pescheseul au Maine. Or, la généalogie de Champagne dans la *Chesnaie des Bois* donne comme mère à ladite Anne, non pas Jeanne de Fromentières, mais Françoise de Laval-Bois-Dauphin. L'acte conservé aux archives d'Eure-et-Loir parle-t-il de cette Anne comme fille survenue réellement aux dits époux-enfants ?

Je profite de la circonstance pour faire

une question plus générale. Existe-t-il quelque part une généalogie de cette famille de Fromentières (*alias* Fourmantières) qui a possédé de grands biens aux xv^e et xvi^e siècles dans le Maine, la Touraine, le Vendômois et le Dunois, et dont ne parle pas La Chesnaie des Bois ?

SAINT-VENANT.

Le commissaire Hugues. — Les diverses encyclopédies donnent sur Victor Hugues, accusateur public en 1793, commissaire de la Convention aux îles du Vent, puis successivement gouverneur de la Guadeloupe et de la Guyane, des renseignements assez vagues et ajoutent qu'il mourut « près de Bordeaux » en novembre 1826.

Un aimable confrère de la région bordelaise pourrait-il donner la date exacte de la mort de Hugues et indiquer avec précision le lieu où il est décédé ? Pourrait-on retrouver l'extrait mortuaire du « Robespierre des Colonies » ?

DESMARTYS.

Koutski (Antoine). — Je relève cette signature sur un tableau vers 1815 et demande sur son auteur une note biographique.

L. C.

Madeleine Le Mersier. — Pourrait-on me donner quelques lignes biographiques sur cette artiste qui a signé une gravure représentant des anges apparaissant à la Sainte Famille ?

CÉSAR BIROTTEAU.

La deuxième femme d'Antoine de Lustrao (1553). — Un aimable confrère pourrait-il me donner le nom de cette femme à propos de laquelle un ouvrage récent dit qu'Antoine de Lustrac se maria « d'une manière si drôle que le Roi et son entourage s'en amusèrent très fort ».

D'A.

Familles Orey de Bolandre et Orey ou Urle. Je désirerais savoir s'il existe encore des membres des familles ci-dessous et où ils demeurent :

Orey de Bolandre ou (Rolandre ?) de la Champagne : *De gueules semé de fleurs-de-lis d'or, à un écusson d'azur en abîme, brochant sur le tout,*

Orey ou Urle. P. de Liège : *D'argent*

au lion de sable armé et lampassé de gueules. YERO.

Perdriel, seigneur de Mézières, et de Bobigny. — Existe-t-il une monographie de cette famille parisienne, possessionnée en Ile de France, Touraine, Brie, etc., au xvi^e siècle ? Des documents d'archives justifient-ils ce que raconte de Thou (*Hist. Universelle*, IV, p. 481 et sq.) sur les rapports de Jean et de Pierre Perdriel avec le maréchal de Saint-André ?

D'A.

De Soubiran de Lamaguère. — Quelles sont les armoiries de cette famille ? Nul doute que M. le marquis de Binos de Guran, auteur d'un article paru dans *l'Intermédiaire* du 20 octobre 1908, p. 583 et suivantes, ne soit très apte à nous renseigner. Nous lui en serons reconnaissant.

A. C.

Cuvillon (Ph). — Je désire sur ce personnage qui vivait vers 1820, quelques détails biographiques.

L. C.

Taine et Stendhal. — Selon M. Proal (*Crime et Suicide*, p. 441), Taine aurait emprunté à Stendhal sa théorie de la race, du milieu et du moment. Pourrait-on nous donner le texte exact de l'auteur de *Rouge et Noir* ?

P. C.

Famille Tascher de La Pagerie. — Quels sont les représentants actuels de cette famille ? Le Gotha de 1909 ne donne que la veuve du 2^e duc, lequel n'aurait pas laissé de descendants.

Les Tascher de La Pagerie qui, si je ne me trompe, habitent le département de l'Aisne, près de Saint-Quentin, ne sont-ils que des collatéraux ? Pourtant le titre de duc serait porté par l'un d'eux. Ce qui semblerait d'autre part indiquer qu'ils descendent du 1^{er} duc.

Je fais appel aux savants généalogistes, nos confrères, pour me fixer.

A. P. L.

La mort de Trial. — Il s'agit de l'artiste de la Comédie italienne qui donna son nom à l'emploi des paysans et valets naïfs. En 1793, Trial ayant manifesté des opinions avancées, fut nommé membre de la Municipalité de Paris et officier de

l'Etat civil. Lorsqu'il reparut au théâtre, après le 9 thermidor, on le hua. Ayant fait, dit-on, des excuses, la municipalité le chassa. Ces émotions diverses ayant altéré son naturel fort gai, il devint sombre et mélancolique. Quelques mois après — le 5 février 1795 (et non le 10) — il mourut. *On a prétendu qu'il s'était empoisonné* (Jal, *Dict. Critique*). Qu'y a-t-il de vrai dans cette supposition ? H. L.

Famille Van Causbrouck. — En 1788, Jacques Van Causbrouck était marchand à Paris, une de ses filles, Félicité, avait épousé Silvain Dumont, huissier audencier à la G^de Chambre du Parlement ; une autre, Marie, était la femme de Cauchois de Bonnemarre, officier du Roi.

Quelque obligé intermédiaire pourrait-il me documenter sur cette famille Van Causbrouck probablement originaire du nord de la France ? GALD.

Robert de Vey. — Nous serions désireux d'avoir des renseignements sur Robert de Vey, c'est à-dire sur sa famille, le lieu de sa naissance et de son décès en octobre 1884.

Quel était son nom patronymique ? Il fut propriétaire aux environs de Paris de l'abbaye de Livry, belle résidence entourée d'un vaste parc qui était morcelé après la guerre. La construction de l'abbaye était de style Louis XIII et nous y avons vu dans notre enfance la chambre de Mme de Sévigné et le marronnier sous lequel elle avait écrit, paraît-il, certaines de ses lettres. DULLA.

Casque couronné. — Pierre de Naier, anobli par l'empereur Rodolphe II, le 1^{er} septembre 1600, timbrait ses armes d'un casque couronné, avec cimier. A quel degré de noblesse (baron, comte ou marquis) répond cette couronne, formée de feuilles d'ache, dont celle du milieu est dressée et deux autres repliées ? Les nouveaux nobles ne devaient-ils pas poser le cimier directement sur le casque ou sur un bourrelet remplaçant la couronne ? Qu'en disent nos confrères allemands ?

B.

Lillibullero. — Dans son *Histoire d'Angleterre* depuis l'avènement de Jacques II (tome II, p. 463, Charpentier édi-

teur), Macaulay raconte ainsi qu'il suit l'origine de la chanson *Lillibullero*.

Dans ce petit poème un Irlandais félicite, dans un jargon barbare, un de ses compatriotes du triomphe prochain du papisme et de la race milésienne... Ces vers avaient pour refrain un certain assemblage de syllabes incohérentes, qui, disait-on, avait servi de mot d'ordre aux insurgés de l'Ulster, en 1641. Les vers et la chanson s'emparèrent de l'imagination du pays. D'un bout de l'Angleterre à l'autre, toutes les classes de la société chantaient constamment ce refrain baroque. Il faisait surtout les délices de l'armée anglaise.

Dans une note de la page 464, Macaulay dit que cette chanson, attribuée à Warton, se trouve dans la « Collection des poèmes politiques. »

La chanson dont il est question ci-dessus peut-elle être reconstituée ?

V. A. T.

Le dernier couplet de « l'Internationale ». — Dans l'*Œuvre*, (25 juin 1909), sous la signature de Mme Séverine :

M. Frankel, s'appuyant du témoignage d'Eugène Baillet, m'affirme que le dernier couplet de l'*Internationale* est bien d'Eugène Pottier. J'avais entendu couramment dire le contraire ; mais, je le dois reconnaître, de source moins autorisée. Voilà un petit problème à résoudre pour l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*.

Actes de naissance, en vers. — Il existe, paraît-il, sur les registres de l'église d'Yzeure un acte de naissance entièrement en vers et signé Bournier, 1618. A-t-on d'autres exemples de pareilles singularités... littéraires ?

P. C.

Vingtenaire ? — On dit trentenaire, quarantenaire, cinquantenaire, et chacun de ces mots se trouve dans tous les dictionnaires ; mais comment dit-on pour vingt ans ?... Vingtenaire, Vincenaire ? Aucun dictionnaire ne donne cette solution.

UN ANCIEN LECTEUR.

A bocheton, a boucheton. — Quelle est l'étymologie de cette expression qui doit être un provincialisme (bourguignon, je crois) et signifie sens dessus dessous ? Willy Fa employé dans *Claudine à Paris*.

G. F.

Réponses

La violation du secret des lettres et le Cabinet noir (T. G., 156 ; XLII ; XLIV à XLVI ; XLIX ; LVI. —

A verser au dossier la curieuse lettre suivante, dont les arguments auraient dû paraître irrésistibles : il n'en fut rien, la violation des lettres continua, même après la plainte de cet amoureux discret.

Au Ministre de l'Intérieur.

Paris 9 décembre 1792.

Citoyen Ministre,

La municipalité de Saint-Martin isle de Ré depuis la révolution du dix août n'a pas encore cessé d'ouvrir toutes les lettres et d'in intercepter celles qui lui déplaisent (1) je vous demande, citoyen ministre, s'il n'est pas temps enfin de réprimer une violation continuelle du droit qu'ont tous les hommes de se communiquer en secret ! Cette inquisition, digne des siècles de barbarie, met l'oreille du public dans toutes les affaires domestiques, ne permet pas de s'expliquer librement, s'oppose aux épanchements de l'amitié, impose le silence au milieu du plus doux entretien, interrompt l'amour et fait son supplice, car l'amour n'ose et ne peut correspondre que dans la nuit du mystère.

FRANÇOIS DENESLE.

En marge, on a écrit : « Le Ministre déferé à la Convention cet abus, et c'est à elle de prononcer ».

P. c. c. LÉONCE GRASILIER.

Louis XVII, sa mort au Temple. Documents inédits (T. G., 534 ; XLIX ; L à LVIII ; LIX, 9, 849). — M. Ad. Lanne (*Intermédiaire*, LIX, 849, 850) cite deux dates mises en avant pour l'évasion de Louis XVII : 19 janvier 1794 (version Richemond) ; 8, 10 ou 12 juin (version Naundorff), et demande si on a allégué une troisième date.

Les publications d'Ad. Schmidt nous font connaître une date un peu différente (7 juin), ou, si on veut, une variante de la seconde date. Voici, en effet, la version qui, le jour même de la mort, circula dans Paris. On prétendit que, la veille (donc le 7), Louis XVII « avait été emporté du Temple dans une baignoire cou-

(1) C'était en vertu d'une délibération du Conseil général de la commune en date du 9 octobre 1792.

verte : le factionnaire de garde disait qu'un de ceux qui portaient les baignoires ayant fait un faux pas en sortant de la tour, il avait entendu, lui factionnaire, un cri d'enfant sortir d'une de ces baignoires. » (Ad. Schmidt, *Paris pendant la Révolution d'après les rapports de la police secrète*, trad. Paul Viollet, t. 1^{er}, Paris, 1880, p. 277).

En rappelant ce qui se contait dans Paris, je ne prétends nullement plaider la réalité de l'évasion : j'entends seulement appeler l'attention des historiens sur les documents contemporains, trop souvent oubliés. LAICUS.

Joseph de Maistre et Napoléon I^{er} (LIX, 731). — L'*Amateur d'autographes* a déjà répondu à cette question dans l'article suivant :

Voici un fait dont la connaissance est peu répandue. Joseph de Maistre, au cours de recherches généalogiques, se trouva être, à un degré très éloigné, le parent de Josephin : Pris de scrupule il en fit part au roi de Sardaigne à titre tout à fait confidentiel et en demandant le secret. Voici le texte de sa lettre copié sur l'original, qui appartient à la collection V. Sardou.

Monsieur le Chevalier,

Il manquait à mes singulières annales d'être parent de Napoléon, du moins par alliance. Jetez les yeux sur l'arbre généalogique ci-joint, vous verrez que j'ai avec sa femme un trisayeul commun. Les recherches qu'elle a faites sur les maisons de Seyssel et de Montluel ont fait connaître à ma famille cette descendance commune dont nous n'avions ni ne pouvions avoir aucune idée. Une branche collatérale des Seyssel, descendant de Jean-Louis et fixée en Savoie a toujours été fort connue de nom et traitée comme parente, mais ce Jean-Louis transporté dans un autre monde, nous était parfaitement inconnu.

Mon frère en me faisant part de cette singulière découverte ne me dit point comment il y a été conduit. C'est une assez belle perspective de fortune comme vous voyez, mais il n'a pas jugé à propos de faire aucun usage de cette notion. Je partage à cet égard sa manière de voir, de manière que, par nous, on ne saura jamais rien. Cependant comme il est très possible que d'autres personnes parlent, je crois que tant que j'ai l'honneur d'être au service de S. M. je ne dois pas lui laisser ignorer une telle parenté.

C'est ce qui m'engage, M. le chevalier, à vous en faire part au moment même où j'en

ai été informé. A la distance où nous sommes (1) je ne puis vous demander le secret avant de vous faire cette révélation. Je n'ai pas d'ailleurs le droit de le demander au roi. Mais j'attends de votre délicatesse comme de sa générosité naturelle que ce secret demeurera entièrement entre nous, et ne filtrera point surtout dans les bureaux.

J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération, Monsieur le Chevalier, votre très humble et très obéissant seigneur.

M.

Une fille adoptive de Madame Tascher de la Pagerie (XLVII ; XLVIII ; LIX, 690, 793, 850. — *Benaguette et Joséphine*. — Quand Blanchet, le propre fils de Benaguette dite Fifine, adressa une lettre officielle à Mocquard, secrétaire de Napoléon III, pour faire valoir ses « titres » à la bienveillance impériale, il commit les inexactitudes suivantes : 1° M. et M^e Joseph-Gaspard Tascher de la Pagerie, le père et la mère de Joséphine, n'ont pas tenu Bénaguette sur les fonts baptismaux, en 1786, à la Rivière-Sallé (Martinique). Mes recherches sur les registres de l'état-civil me permettent de m'élever en faux contre cette affirmation. 2° Charles de Tascher n'est pas le père de l'Impératrice, mais son neveu. Il est le fils du baron Robert-Marguerite de Tascher, frère de Gaspard. 3° Le mariage de Bénaguette eut lieu le 21 mars 1808, et non pas le 12 mars. 4° Le décret du 8 mars 1808 n'est pas de Napoléon I^{er}. Il a été pris et signé par Villaret-Joyeuse, gouverneur de la Martinique. 5° Jean Blanchet, le mari de Benaguette était, au moment de son mariage, commis principal de marine et secrétaire du gouvernement de la Martinique.

J'ai apporté dans l'*Impératrice Joséphine* quelques documents précis qui démontrent que Joséphine n'est pas la mère de Fifine.

Bénaguette vit le jour à la Martinique, le 17 mars 1786. A cette époque, la vicomtesse de Beauharnais vivait incontestablement en France.

A la fin de 1807, l'Impératrice croyait que Fifine était née en 1789. Par l'intermédiaire de Decrès, ministre de la marine, cette erreur de date fut transmise à Villaret-Joyeuse. Néanmoins on consigne sur l'acte de mariage de Benaguette la

date du 17 mars 1786 comme étant celle de sa naissance. Si Joséphine avait accouché de Benaguette à la Martinique, elle n'aurait pas commis l'imprudence de déclarer que cette jeune fille avait vu le jour en 1789, justement au moment de son séjour à la Martinique, alors qu'elle était séparée du vicomte de Beauharnais. J'ai, du reste, insisté longuement sur les invraisemblances de ce prétendu accouchement clandestin, à la Martinique, d'une femme aussi connue que l'était la vicomtesse de Beauharnais. La situation de Benaguette en marge de la famille de la Pagerie, a été indiquée et définie. Fifine, petite mulâtresse, sorte de femme de chambre, était attachée à la personne de la mère de l'Impératrice. Après la mort de sa belle-mère, Napoléon récompensa les personnes qui avaient été au service de Mme de la Pagerie. Fifine reçut une dot de 60.000 francs. Elle était fille naturelle, ainsi que le constate l'acte de mariage.

D'après la correspondance des La Pagerie, Fifine était traitée comme le sont les mulâtres et les nègresses qui vivent au milieu des familles blanches créoles. Dans l'*Intermédiaire*, j'ai jadis publié un facsimilé de la signature de Benaguette. Cette jeune personne savait à peine écrire son nom, lors de son mariage.

Il faut examiner maintenant les assertions contenues dans l'*Intermédiaire* (n° du 10 juin 1900 c. 850). A ce sujet, que l'on me permette de réclamer, au nom de la critique historique, le texte des documents que l'on dit être sérieux. La discussion pourra alors être fructueuse.

On m'objecte que les actes de l'état civil de Benaguette sont peut être truqués et irréguliers. Que l'on administre au moins un commencement de preuve de cette assertion ! En 1808, les actes de l'état civil de la Martinique étaient infiniment mieux tenus que du temps où ils étaient rédigés par les curés. Dans l'espèce, ce fut M. de Chollet, officier de l'état civil, qui unit les époux suivant la loi.

Benaguette ne serait point une mulâtresse. Et la preuve, c'est qu'elle était une personne parfaitement blanche et remarquablement jolie.

Mais de nombreuses mulâtres sont parfaitement blanches de peau, et remarquablement jolies. C'est un fait indiscutable.

(1) Saint-Petersbourg, 16/28 avril 1808.

De plus, Benaguette — au dire de l'un de ses petits-fils — ressemblait prodigieusement à Joséphine. Il est regrettable que cette ressemblance n'ait pas été établie par une personne étrangère, par un témoin désintéressé. Dans de semblables circonstances, la famille est encline à trouver des ressemblances ; aussi, est-on autorisé à n'accepter qu'avec réserve l'affirmation d'un parent, même de bonne foi, à ce sujet.

En supposant même, simple hypothèse de ma part, que Benaguette ait été la vivante image de Joséphine, j'ajoute que ce fait ne prouverait nullement que Fifine eût été la fille de la vicomtesse de Beaugharnais. Le fait deviendrait intéressant, s'il était démontré à l'aide de documents authentiques et précis. Il me permettrait de publier, en temps et lieu, un travail écrit par moi depuis plusieurs années. Mais j'ajoute que Joséphine n'est pas la mère de Benaguette.

D'après la note publiée par l'*Intermédiaire*, la ressemblance en question a été constatée par un petit-fils de Benaguette qui aurait connu sa grand-mère. Benaguette, d'après cette note, mourut à Fort-Royal le 21 octobre 1816. Elle s'était mariée huit ans auparavant, le 21 mars 1808, avec M. Blanchet. Comment Benaguette pouvait elle avoir, en 1816, huit ans après son mariage, un petit-fils et, qui plus est, un petit-fils susceptible de se souvenir plus tard de la ressemblance qu'avait sa grand-mère avec l'impératrice Joséphine, morte elle-même en 1814 ?

R. PICHEVIN.

[M. le Dr Pichevin nous adresse une suite à cet article déjà en page, que nous sommes obligés de renvoyer au prochain numéro].

Encore le père Loriguet (T. G., 528 ; XLIX ; L ; LIX, 598, 872, 921). — Je m'excuse auprès des lecteurs de l'*Intermédiaire* de revenir sur cette question : le ton agressif de M. Raesler m'y contraint.

Formulant, en quelques lignes, mon appréciation sur l'*Histoire de France* de Loriguet, j'avais dit qu'on y trouvait « quelques phrases que je ne voudrais pas signer ». M. Raesler traduit : Pour M. P. Darby ce livre « renferme peut-être quelques exagérations ». Où mon contra-

dicteur a-t-il pris le *peut-être*, qui modifie bien un peu mon jugement : il l'avouera. Mais passons.

M. Raesler apporte comme document irréfragable sans doute et qui clôt le débat, des « paroles tombées d'une des chaires du collège de France » !

L'emphase légèrement comique de ces expressions et le sérieux avec lequel mon contradicteur vous fait cette communication me pousserait presque à lui demander s'il croit que tout ce qui se dit dans cette enceinte est vérité pure, que la passion n'y a jamais parlé, que la politique, avec ses haines et ses rancunes, en a toujours été bannie, même quand il s'est agi du choix des professeurs, qui par suite ont toujours été des hommes pondérés, presque infailibles. Qu'il m'excuse de ne point tout à fait penser comme lui.

Mais ici, me répliquera-t-il assurément : ne confondons pas les choses et n'oubliez point, je vous prie, que celui qui a prononcé les « paroles vengeresses » relevées par moi, n'est autre que l'illustre Jules Michelet ». Evidemment à ce nom je m'incline, mais toutefois sans m'emballer comme M. Raesler. Est-ce que par hasard il tiendrait cet « illustre » pour un modèle d'impartialité ? N'aurait-il jamais entendu parler des réserves que les plus modérés se voient obligés de faire quand ils l'apprécient ? Me permettra-t-il alors de lui citer trois ou quatre lignes de l'homme qui semble, à notre époque, l'avoir le plus intelligemment étudié, M. G. Monod. « Sa sensibilité, dit-il, et son imagination ont souvent fait tort chez lui aux qualités de critique... d'impartialité... (Au Collège de France notamment) il a perdu quelque chose de sa sérénité de penseur... C'est un historien poète... » (1)

Ce jugement est peut-être exact en général, répondra sans doute M. Raesler ; et la preuve, preuve sans réplique, c'est que ces « paroles furent hautement approuvées... par le *Journal des Débats* et la *Revue des Deux-Mondes*. C'est très bien. Mais pourquoi mon contradicteur n'ajoute-t-il pas que ces deux organes furent tou-

(1) M. Raesler pourrait consulter aussi le dernier numéro de *La Révolution française*, pp. 486-7. M. Aulard y prend Michelet en flagrant délit d'inexactitude.

jours très modérés, très impartiaux ; qu'en tout cas ils n'avaient jamais jusque-là manifesté d'hostilité contre les jésuites ? voilà qui donnerait du poids à leur approbation. Autrement on restera en défiance, croyant que nous avons là trois têtes dans un même bonnet.

Aussi bien la seule lecture du passage de Michelet eût du mettre en garde M. Raesler. Qu'eût-ce été s'il avait parcouru les pages passionnées, injustes qui le précèdent et le suivent, à moins que lui aussi, comme nos pères de 1840, n'eût vu quelque part le spectre jésuitique, le jésuite fantôme qui empêchait les bourgeois d'alors de dormir sans cauchemars effrayants, sans visions terrifiantes, et que Michelet lui-même, du haut de sa chaire du collège de France, apercevait partout, du moins il le disait.

Mais comme actuellement personne ne croit plus à cette fantasmagorie, j'en reviens avec M. Raesler, aux raisonnements sérieux et lui demande comment il a pu faire état d'une page comme celle qu'il a citée.

Je note d'abord que Michelet ne savait pas même donner exactement le titre de l'ouvrage qu'il attaque. D'après lui, il s'intitulait ici *Abrégé d'histoire de France*, là *Histoire de France*.

Mais ce n'est rien. Comment M. Raesler n'a-t-il pas deviné l'exagération, l'inexactitude dans l'historien-poète quand il l'entendait affirmer que le livre de Loriquet s'était « répandu par millions » ; qu'on le modifiait « d'année en année », ou plutôt « de mois en mois ». C'est-à-dire sans doute qu'il avait tous les ans une ou douze éditions : ce qui probablement est la même chose pour notre historien si précis : les nombres 1 et 12 étant à peu près équivalents.

Je dois ajouter que mon contradicteur eût agi prudemment, avant de reproduire les graves accusations de Michelet, de s'assurer qu'elles étaient fondées. Il aurait été vite édifié sur le sérieux de « l'illustre » professeur.

Michelet assure et M. Raesler le suit, que Loriquet prête à Vellington des « discours absurdes, insultants pour nous », et il renvoie à l'ouvrage du jésuite, II, 312.

Je me reporte à ce passage et je constate qu'il n'y a pas des discours, mais ces quel-

ques mots : « Soldats, dit le général anglais, souvenez-vous que vous êtes les frères des braves de Trafalgar et que vous avez devant vous les vaincus de Salamanque ». Et c'est tout. Où sont « les discours absurdes, insultants » que Michelet a lus sans doute et M. Raesler après lui ?

Michelet dit encore : dans le livre de Loriquet « partout la gloire de Vellington ». Ici pas de référence, je suis donc contraint de lire plusieurs pages entières, toutes celles où Loriquet a dû parler de lui. Je le fais et je note que Vellington est nommé 4 fois, 3 fois sans un mot d'éloge avec la mention brève, en moins d'une ligne, de ce qu'il fait : la 4^e fois avec les mots louangeurs suivants : Vellington ne savait pas seulement vaincre, il savait aussi profiter de ses victoires. C'est tout ce qu'obtient le vainqueur de Napoléon 1^{er}. Est-ce que cela suffit vraiment pour qu'on puisse dire : dans le livre de Loriquet « partout la gloire de Vellington ». Qu'en pense mon contradicteur ?

J'aurais d'autres remarques encore à faire sur la page qu'on m'objecte, M. Raesler me permettra de ne pas insister.

P. DARBYL.

—
Maria Stella, pamphlet contre Louis-Philippe (T. G. 960 ; LVII ; LVIII, 20, 70, 294 ; LIX, 906. — L'article du *Soleil* du 7 juin auquel fait allusion M. de Beaulincourt, n'était qu'un fragment d'une étude très documentée, publiée par M. le vicomte de Reiset dans la *Revue Hebdomadaire*, du 29 mai. M. le comte de Beaulincourt, qui semble l'ignorer, fera bien de s'y reporter ; il y trouvera de nombreux détails complémentaires. Il pourra également consulter le *Temps* du 23 juin, dans lequel M. Lenôtre a consacré la totalité de sa chronique à l'analyse de l'étude historique de M. de Reiset sur Maria-Stella.

DOMINO.

—
La Marianne (LIX, 779). — Marianne, nom que les réactionnaires donnent à la République, par allusion à la Société secrète « la Marianne », qui avait pour but le renversement de l'Empire, le rétablissement de la République et dont les

adhérents furent poursuivis, en 1854, à Paris, Tours et Angers

La Marianne. Société secrète républicaine des départements de l'Ouest, qui avait pour but de renverser le gouvernement issu du coup d'Etat du 2 Décembre 1851 et de proclamer la République. Elle recevait le mot d'ordre du comité démocratique européen de Londres dont les principaux membres étaient Ledru-Rollin et Mazzini.

Les cérémonies d'initiation étaient analogues à celles de toutes les Sociétés secrètes. L'initié, présenté par un parrain, était conduit dans un lieu désert, on lui bandait les yeux, puis il prêtait serment de courir aux armes au premier signal pour restaurer la république. Il était ensuite initié aux signes et aux mots de reconnaissance.

Les signes consistaient à donner trois coups de pouce sur la première phalange de l'index, puis à saluer de la main gauche, à porter le pouce sur le front et à le descendre sur la poitrine en passant sur le cœur.

Les mots étaient les suivants :

D. Connaissez-vous Marianne? — R. De la montagne.

D. L'heure? — R. Elle va sonner.

D. Le droit? — R. Au travail.

D. Le suffrage? — R. Universel.

D. Dieu vous voit? — R. Du haut de la montagne.

D. Le lion? — R. Le lion.

Cette association comptait un grand nombre d'affiliés sur lesquels la police n'était que très-imparfaitement renseignée. En mars 1854, le gouvernement poursuivit, à tout hasard, les citoyens connus par leurs antécédents et leurs opinions hostiles à l'Empire.

Des perquisitions firent découvrir des fusils, des munitions, des canons construits avec des boîtes d'essieu.

A Tours, soixante-six prévenus furent traduits devant la police correctionnelle, qui condamna le principal chef : M. Bordage, à quatre ans de prison, et les autres accusés à des peines inférieures.

A Angers, il y eut vingt et un prévenus, appartenant presque tous à la population des carriers. M. Lejeune fut condamné à quatre ans d'emprisonnement, M. Leboucher à trois ans, et les autres à des peines variant entre dix-huit mois et trois mois de prison.

A Paris, on inculpa quarante-cinq personnes, parmi lesquelles MM. Closmanc, Augustin Marchais, Charles Delescluze, Benjamin Tilleul. M. Delescluze refusa de répondre « ne voulant pas donner la réplique à l'accusation et se faire « complice du jugement; » il fut condamné à quatre ans de prison. Les autres furent condamnés à trois ans, deux ans, dix-huit mois, etc. ALEXANDRE REY.

« **La comtesse de Montgomery** », otage des Prussiens (LIX, 669). — Le château de Fervacques appartenant toujours à cette famille de Montgomery, il sera, je crois, assez facile à M. V. Vincent d'avoir des détails sur cet internement en 1871.

Pourrait-on également savoir par la même occasion à quelle branche de l'ancienne et illustre maison de Montgomery, les châtelains de Fervacques appartiennent? Descendent-ils de la branche des Pembroke? Dans un livre paru il y a une vingtaine d'années, l'auteur, un M. de Royer, a mis leur noblesse en doute : j'ignore la réponse qui a dû être faite.

VERARGON.

—
Couvent de la Visitation à Varsovie et à Tours (LIX, 51, 122, 187). — Voici comment la reine Marie-Louise elle-même, envoyant préalablement son secrétaire, Pierre des Noyers, en mission près des Visitandines du faubourg Saint-Jacques, expose, dans la brève instruction qu'elle lui remet à son départ (octobre 1649), les raisons qui la portent à fonder à Varsovie une maison de cet ordre :

1° la douceur de sa règle : la rigueur de celle des Carmélites, du Saint-Sauveur et des Bernardines, les seules confréries de femmes établies en Pologne, rebutant les personnes désireuses de se retirer du monde; 2° l'humanité et le dévouement bien connus de ces dignes filles, dont la maison fournit des supérieures aux Madelonnettes de Paris : or nous proposons à Varsovie une maison de refuge pour les malheureuses que Dieu veut tirer du péché...

... Il nous faudrait douze religieuses, jeunes et intelligentes, capables d'apprendre le polonais et destinées à former un jour les cadres de deux maisons de filles repenties...

Les détails de la mission projetée étaient fixés par un engagement en forme entre la Reine et les douze missionnaires,

quand tout fut interrompu par le refus d'autorisation du cardinal de Gondi, archevêque de Paris.

La Reine tenta bien de faire revenir le cardinal sur sa décision en modifiant le but de l'entreprise : il s'agirait maintenant de former un noyau, non pas de Madelonnettes, mais de sœurs enseignantes. Tout fut inutile. Elle délia alors les douze volontaires parisiennes de leur engagement, en les priant de lui indiquer une autre maison de l'ordre d'où elle pût faire venir douze religieuses sans avoir à craindre pareil contretemps.

L'évêque de Genève ne fit aucune difficulté pour donner cinq visitandines de la maison d'Annecy, auxquelles allèrent s'en joindre au faubourg Saint-Jacques sept autres venues de Troyes.

Parties de Paris le 9 août 1653, les douze voyageuses arrivèrent le 16 à Dieppe, où elles s'embarquèrent le mercredi 20 pour Hambourg. Le lendemain même, leur vaisseau fut attaqué et pillé par des pirates : dépouillées de tout et jetées sur la côte anglaise, elles purent, après de nombreuses péripéties, reprendre la mer à Douvres, et se retrouvèrent en France, à Calais, le 6 octobre.

Epuisées par les fatigues, les épreuves et les privations, les religieuses d'Annecy renoncèrent alors à l'entreprise et furent remplacées par cinq visitandines d'Aix-la-Chapelle. La concentration se fit à Bruxelles d'où on alla à Anvers s'embarquer pour Hambourg. Le voyage se poursuivit par Lubeck (30 mai 1654), Danzig (18 juin) et Thorn, et l'arrivée à Varsovie eut lieu le 30 juin.

Les détails qui précèdent sont empruntés à une brochure en langue polonaise publiée à Rome en 1849 sous le titre de : *Visitandines de Pologne, ou Histoire de la fondation du premier monastère de la Visitation Sainte-Marie à Varsovie*, brochure qui est elle-même, dit l'auteur, le résumé d'une « Lettre circulaire de la « Communauté des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie, nouvellement établies par la serenissime Reine de Pologne en la Ville de Varsovie, en forme « de Relation de tout ce qui s'est passé, « tant dans le cours de leur voyage qu'en « leur arrivée et établissement, fait le « 9 août 1654. A tous les Monastères « de l'Institut, Imprimé à Paris 1655 ».

« Cette *Lettre circulaire*, ajoute l'auteur, est très rare : aucune des bibliothèques de Paris ne la possède ; le seul exemplaire que j'en connaisse est celui de la bibliothèque des Visitandines de Troyes. »

ANDRÉ LARONDE.

Jean-Denis de Vienne, évêque de Sarept (LIX, 727).

Né à Saint-Germain-en-Laye le 16 juin 1739, sacré le 14 janvier 1776. évêque de Sarept, auxiliaire de NN. SS. de Montazet et de Marbœuf, archevêque de Lyon, mourut avant le 12 juillet 1797, car à cette date Monseigneur de Marbœuf, émigré, proposait à Pie VI, Jean-Pierre Girard comme auxiliaire.

(Cf. A. Jean. *Les évêques et archevêques de France de 1682 à 1801*, pp. 215-216.

LOUIS CALENDINI.

Alliance Mérode du Cluzel (LIX, 840).

— Anne du Cluzel ou Ducluzel de la Chabrière, était mariée, vers 1764, à André-Louis de Mathan, propriétaire de la seigneurie et du château d'Issou, canton de Limay, près Mantes. C'est à elle, personnellement, que le duc de Bouillon, précédent seigneur d'Issou, avait vendu le mobilier du château, dont la prisée estimée 40.000 l., fut payée par le père de madame de Mathan. Celle-ci émigra, et ses héritiers firent vendre le château en 1794.

E. GRAVE.

Le combat d'Oberkalmbach (LVIII ; LIX, 9, 342).

— Pierre Olivier Hurtel, instituteur, fils d'Olivier Hurtel, navigateur, et de Marie Parmentier, épousa à Saint-Valéry-sur-Somme demoiselle Jeanne Davesne, fille de Jean-Nicolas Davesne, lieutenant d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, tué à l'affaire d'Oberkalmbach (sic).

La famille Hurtel, anciennement connue à Saint-Valéry, produisit plusieurs officiers de marine. Le plus marquant fut Jean-François-Augustin Hurtel, capitaine de frégate, chevalier de la Légion d'honneur, né en 1767, mis à la retraite après les Cent-jours.

Les Hurtel s'allièrent aux Perrée, Ravin, Vasseur, Jolly, Chatelain, etc., familles célèbres dans les fastes maritimes de Saint-Valéry.

COUPLÉT-BEAUCOURT.

Jean Ailleboust (LIX, 836). — Le Dr Maxime trouvera des renseignements dans *La Grande Encyclopédie*, sur le nom *Ailleboust*; dans Vitkowski : *Histoire des Accouchements* p. 272, et dans le *Dictionnaire des Sciences médicales* de Dechambre (t. I, p. 229, article *Ailleboust*, et p. 417. article *Albosius*. N. J. F. Eloy, dans son *Dictionnaire hist. de la Médecine*, 1778, ne lui consacre aucun article. De même le *Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie* de Jaccoud. A. CORDES.

Famille d'Autun, dont le nom s'est écrit Ailleboust, Dailleboust ou d'Ailleboust.

Pierre d'Ailleboust, médecin de François 1^{er}, mourut à Fontainebleau le 3 septembre 1531 et fut enterré à Autun dans le monument de sa famille, qui était placé dans la chapelle Saint-Cosme et Saint-Damien de l'église Saint-Jean-de-la-Motte. On y lisait son épitaphe jusqu'en 1783, année où cette crypte et la basilique de Saint-Nazaire qui tombaient en ruines furent démolies.

De son mariage avec Pierrette de Seez, Pierre eut six fils et une fille :

1. Jean, l'aîné, embrassa la carrière de son père et devint médecin du duc d'Alençon en 1578 ;

2. André, seigneur de Collonge-la-Madeleine, qui épousa Odette Rollet ;

3. Charles, évêque d'Autun, mort le 29 décembre 1585 et inhumé à Saint-Jean-de-la-Grotte ;

4 et 5. Anatole et Hugues, chanoines de Saint-Lazare d'Autun ;

6. Jean, le plus jeune, fut médecin comme son frère aîné et son père, et attaché à la personne du roi Henri IV.

7. Françoise, devint la femme du médecin calviniste Lalemant.

D'après Rietstap, les armes de la famille Dailleboust sont : *de gueules au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même*; cependant le sceau de l'évêque d'Autun, figuré dans les manuscrits de Pierre Palliot et un fer à dorer de notre collection, portent l'étoile de la pointe soutenue d'un cœur de..., avec cette devise : EX LABORE QUIES. P. LE J.

Voir *Les médecins à Autun* par le D. Guyton (chez Dejussieu, à Autun, 1 vol. in-8°) La famille Ailleboust a joué un rôle

important à Autun à l'époque de la Ligue. L'un de ses membres, chanoine dans cette ville, est connu des bibliophiles comme titulaire de l'un des premiers *ex-libris* français. NOLLIACUS.

—
La collection Allez ou Lallez ? (LIX, 843). — En 1902, j'ai donné au Musée de l'Armée une collection de costumes militaires du second Empire et de la 3^e Rép., en estampes signées « *Lalaisse* ».

Il se peut que dans cette collection se trouve un portrait de général comme, autant que je m'en souviens, s'y trouve également un portrait du maréchal de Mac-Mahon.

M. Gaston Bernard, marchand de gravures et d'estampes, rue de Rivoli, 174, pourrait, peut-être, donner des renseignements plus détaillés sur les œuvres de Lalaisse, car, depuis très longtemps dans cette partie, il est très renseigné sur tout ce qui s'y rattache. C. V.

—
Gustave Aimard (LIX, 836). — Un contemporain de ce romancier du Scalp, Jules Noriac, je crois, a dit que Gustave Aimard n'avait jamais voyagé que dans les *pampas de las Batignollas*.

Jules Noirac était une mauvaise langue puisque Larousse — qui sait tout — montre Gustave Aimard embarqué à 12 ans comme mousse et passant sa jeunesse à courir prairies et pampas.

ARD. D.

—
Mon père a beaucoup connu Gustave Aimard. Les voyages qu'il a faits dans la première partie de sa vie ne peuvent être discutés sérieusement.

Olivier Gloux, dit Gustave Aimard, né à Paris en 1818, fut embarqué comme mousse à douze ans et vécut parmi les peuplades sauvages de l'Amérique.

En 1852, il fit partie de l'expédition aventureuse du comte de Rousset-Boulbon au Mexique, dans la Sonora, où ce dernier fut fusillé en 1854.

Certes Gaston Aimard avait une admirable imagination, mais il avait vu et vu longtemps les pays qu'il décrivait.

Rappelons qu'en 1870 il contribua à organiser le corps des francs-tireurs de la presse qui combattit bravement au Bourget, le 28 octobre 1870 en s'empa

rant de ce bourg par un heureux coup de force qui ne devait pas avoir hélas de lendemain.

GÉO L.

Ce qui est vrai pour Jules Verne ne le serait pas pour Aimard, que Vapereau dit avoir été mousse et avoir longtemps habité les lieux décrits par lui avant d'être officier dans la garde mobile, à Paris, en 1848.

CÉSAR BIROTTEAU.

Gustave Aimard est parti pour l'Amérique du Sud peu de temps après la guerre franco-allemande.

Il demeura, à Buenos-Aires, chez le peintre Charton, frère du sénateur.

Les Argentins lui firent un accueil assez froid, ils lui reprochaient à tort ou à raison, d'avoir démarqué un livre *Amalia* du romancier national Marmol.

Cette réception ne l'engagea pas à prolonger son séjour, il se rembarqua peu de temps après son arrivée, sans avoir fait de chasses. Du reste, à cette époque, les fauves étaient introuvables près de la capitale ; il fallait, pour rencontrer des tigres (jaguars) ou des lions (pumas) remonter les rivières, assez loin. Gustave Aimard n'a pas quitté les villes.

A. CEITE.

Les Béthune-Sully (LIX, 116, 245, 293, 472, 585, 746). — Pour répondre au confrère Angest voici la filiation ininterrompue qu'il demande :

Armand-Louis, marquis de *Béthune-Sully*, mari de Mlle Scheir, est décédé à Chabris, le 6 août 1833. Il eut comme fils :

Armand-Louis-Maximilien-Constant, marquis de *Béthune*, marié à Mlle Dambun de Calmènil, et décédé à Chabris le 17 juillet 1874 ; il eut comme fils :

Armand-Maximilien, marquis de *Béthune*, chef actuel de nom et armes, né à Chabris le 23 septembre 1855.

Avec ces indications l'on peut se procurer les actes de l'état civil.

COURS D'AQUITAINE.

Duchesse de Bouillon (XXIII). — En parcourant la collection, je trouve une question à laquelle on n'a jamais répondu, relative à Françoise de Lorraine, quatrième femme de E. T. de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, morte le

31 mars 1737, et aux libelles diffamatoires répandus contre cette princesse par un Français réfugié en Hollande. J'ai prié le savant directeur de la Bibliothèque royale de La Haye de vouloir bien ordonner des recherches à ce sujet dans le riche dépôt qu'il administre. M. Byvanck me fait savoir que l'on n'a trouvé dans ses collections aucun pamphlet relatif à « Mademoiselle de Guise ». M. P.

Mémoires de Jean Cavalier (LIX, 669, 804, 915). — Les historiens prolives de détails, sur l'entrevue de Villars et de Cavalier à Nîmes, n'ont que très sommairement parlé de l'entrevue de Saint-Génies de Malgoirès.

M. Jean Puget comprendra « lui qui a écrit l'histoire de la commune de Montaren » que j'ai à cœur moi-même, de connaître à fond les faits historiques de la localité où j'habite.

Pour être de moindre importance que l'entrevue de Nîmes, celle de Saint-Génies-de-Malgoirès n'en est pas peut-être dénuée d'intérêt.

Alors que la paix a été signée à Nîmes et que Cavalier soumis ou acheté, retourne à Calvisson où étaient ses troupes qu'il ne peut convaincre et refuse de le suivre, pourquoi le voyons-nous, se diriger vers les Cévennes et se fixer à Cardet avec les quarante hommes qui lui restent fidèles, au lieu de retourner à Nîmes informer le Maréchal du résultat de sa mission d'apaisement ?

Villars voyant cela a-t-il craint que Cavalier violât au lendemain de la signature, les clauses de sa soumission de Nîmes ?

Aussi dépêche-t-il le baron d'Aigaliers, auprès du chef camisard, qui le décide non sans peine à accepter une nouvelle entrevue à Saint-Génies de Malgoirès.

Villars reçut très bien Cavalier, mais lui ordonna d'avoir à le suivre à Anduze où il voulait aller. Afin d'ôter aux quarante camisards qui suivaient leur chef, l'envie de rejoindre les rebelles restés à Calvisson, il les fit partir pour Vallabrègues, pays entièrement catholique et qui par sa position géographique d'île du Rhône rendait difficile toute tentative d'évasion, Cavalier refusant d'obéir aux injonctions du Maréchal, c'était la révolte camisarde retrouvant son chef et continuant la lutte, avec toute sa violence

exaspérée. L'entrevue de Saint-Génies de Malgoirès n'aurait-elle contribué qu'à permettre au diplomate Villars de fortifier et d'affermir les intentions pacifiques de Cavalier qu'elle ne pourrait de ce seul fait rester sans importance.

Je persiste donc à croire que la correspondance de Villars doit contenir des détails à ce sujet et qu'il ne serait pas inutile, au point de vue historique, de la mettre en regard des Mémoires de Jean Cavalier que nous promet M. Frank-Puau dans le n° 1221 de l'*Intermédiaire*, ouvrage que je lirai avec le plus vif intérêt.

ALBERT HUGUES.

Famille de Chazerac ou de Chazerat (LIX, 837). — Le *Dictionnaire des Familles du Poitou*, cite quelques membres avec ces armes : *d'argent au chevron de sable, accompagné de neuf, dix ou quatorze billettes du même*. Il me semble qu'on doit plutôt lire : *d'argent semé de billettes de sable ; au chevron du même, brochant sur le tout*.

P. LE J.

Jean Clémenceau, imprimeur (LIX, 336, 475, 529, 591, 806). — L'anecdote sur la dénomination *Vendée* substituée à celle des *Deux-Lays* est parfaitement authentique. Je l'ai naguère consignée dans la première série de mes *Étymologies vendéennes* (p. 7), et voici d'ailleurs, à ce propos, ce que je cueille dans la *Revue de la Révolution* (livraison du 5 novembre 1885, p. 399) :

« Lorsque l'Assemblée Constituante s'occupait de la division de la France en départements, il fallut choisir des noms pour les nouvelles circonscriptions du territoire, et l'on décida que l'on préférerait ceux des fleuves, rivières, montagnes et autres accidents géographiques des pays qui se classeraient aisément dans la mémoire.

« Quand on fut arrivé au Poitou, les députés donnèrent bien vite au département, dont le chef-lieu devait être Poitiers, le nom de la *Vienne*, principale rivière qui le traverse dans une grande longueur. Vint ensuite le département dont Niort devait être la capitale et auquel on donna le nom des *Deux-Sèvres*, qui sont les deux plus grosses rivières de la contrée.

« Enfin, il fallut baptiser les circonscriptions dont Fontenay devenait le chef-lieu, et l'on proposa d'appeler ce département : Département des *Deux-Lays*, qui sont les deux plus gros cours d'eau du pays. Mais deux dépu-

tés de cette partie de l'ancien Poitou, MM. *Bouron* et *Mercier*, qu'on signalait comme les deux plus laids de l'Assemblée, s'y opposèrent vivement, disant que c'était vouloir les tyranniser et qu'on ne manquerait pas de dire : le département des *Deux Lais*. Le calembour fit fortune, et l'on adopta le nom si fameux de la *Vendée*, petite rivière sans eau une partie de l'année, tandis que le grand *Lay* a un assez long cours et porte même ses eaux directement à la mer.

« Voilà un fait historique assez singulier et que l'on a fréquemment entendu raconter à M. Bouron lui-même, l'un des héros du jeu de mots, qui est mort, il y a quelques années, conseiller honoraire à la cour royale de Poitiers. »

Dans ce récit, emprunté par la *Revue de la Révolution* au *Journal de la Vienne*, il y a lieu seulement de rectifier une erreur relative à l'un des deux laids mis en cause. *Mercier (du Rocher)*, en effet, n'était point député de la Vendée, mais simple membre de l'administration départementale.

HENRI BOURGEOIS.

Famille Cottereau (LIX, 838). — Jean Cottereau, sieur de la Lussardière, sieur de Maintenon de 1504 à 1520, avait pour armes : *d'argent à 3 lézards de sinople, 2 et 1*. C'est la tige des d'Angennes de Rambouillet. L'*Armorial de Montfort* ne dit rien des branches flamandes.

E. GRAVE.

L'adresse de Jules Dupré (LIX, 838). — Ce n'est pas le paysagiste, Jules Dupré qui habitait à cette époque 23, rue Cassette, mais bien le peintre d'histoire Louis Dupré.

CÉSAR BIROTTEAU.

M. Henri Prior confond les deux peintres Dupré (Jules), le célèbre paysagiste, et Dupré (Léon), peintre et lithographe, qui a fait des sujets de tableaux et de lithographie d'après ses croquis de voyages en Orient surtout. Léon Dupré habitait en effet 23 rue Cassette en 1833 et même en 1835.

Mais Jules Dupré, en 1831, date de son premier envoi au Salon, habitait 7 rue de Latour-d'Auvergne. En 1833, il habitait 14, rue Neuve-Saint-Georges ; en 1835, rue de La Tour-d'Auvergne n° 6 bis ; en 1836 rue de Navarin n° 7.

L. LAMBERT DES CILLEULS.

973

Famille Falck — Strasbourg (LIX, 898). — *L'Almanach national de 1793* cite parmi les maréchaux de camp, nommés le 7 septembre 1792, Philippe-Casimir Falck.

Né à Haesloch près de Landau le 4 octobre 1730, il entra au service militaire français en 1745 ; à dix-sept ans, il fut enseigne au régiment Royal-Bavarois, sous-lieutenant en 1748, et lieutenant le 8 août 1754.

Il fit avec distinction la guerre de Sept Ans. Après la guerre il entra au régiment La Marck-infanterie et devint commandant. Envoyé en Corse avec le brevet de lieutenant-colonel d'infanterie, il y servit avec une telle distinction que Louis XV lui donna la croix de saint Louis et des lettres patentes de noblesse. Après la pacification de la Corse, il revint en France et passa brigadier général d'infanterie, puis il se retira du service en 1782. Mais au moment de la première coalition contre la France, il reprit du service dans l'armée française avec le grade de maréchal de camp. La valeur déployée sur les champs de bataille de 1792-1793 contre les Prussiens et les Autrichiens, lui valut le grade de général de division. Il obtint sa retraite le 23 septembre 1799 et mourut à Strasbourg en 1822, à l'âge de 92 ans.

Edouard Sitzmann consacre, dans son *Dictionnaire de biographie, des hommes célèbres de l'Alsace*, un article à Philippe-Casimir Falck, énumérant ses états de service, tirés des Archives du ministère de la Guerre français.

FROMM, de l'Univers.

L'abbé Faria (LIX, 102, 247, 367, 414). — M. le vicomte de Faria y fait allusion au cours de son opuscule, à *Ma visite à Maillane* :

Qu'était-ce que ce personnage, son origine, etc. ? Mieux connu, aujourd'hui, autrement que par son rôle dans le roman de *Monte-Cristo*. — *L'abbé José Custodio de Faria*, fils de Caetano Victorino de Faria, (lequel était originaire de Colvalle, Bardès) et de Rosa Maria de Sousa — naquit à Candolim, village de Bardès (Goa, Inde Portugaise), le 31 mai 1756 ; la maison natale existe encore.

Il fut baptisé, le 7 juin suivant, à la paroisse de Notre-Dame de l'Espérance. Avec son père, il vint à Lisbonne en 1771.

974

L'année suivante, ils se rendirent à Rome — où le fils José Custodio de Faria fit ses études au Collège de *Propaganda Fide*. C'est à Rome qu'il fut ordonné prêtre le 12 mai 1780.

Sa thèse théologique ayant pour titre : *De Existentia Dei, Deo uno et Divina Revelatione*, est dédiée à la Reine D. Maria I et au Roi D. Pedro III.

C'est un ouvrage très rare, dont j'ai offert un exemplaire, le seul que j'aie vu, à mon collègue M. Joaquin de Araujo.

L'abbé de Faria a habité Lisbonne, de 1780 à 1787. Il partit pour Paris en 1788 et il y habitait 49 rue du Ponceau (actuel N° 7) en l'année 1792.

Appelé au poste de Professeur de Philosophie à l'Académie (Lycée) de Marseille, en 1811, il est nommé Membre de la Société Médicale fonctionnant dans cette cité. Professeur suppléant de Philosophie à l'Académie de Nîmes, en 1812, il revint à Paris un an après et obtint la permission de M. le Préfet de Police pour faire des conférences sur *Le sommeil lucide* au 49 rue de Clichy, tous les jeudis, jusqu'en 1816. Il mourut le 20 septembre 1819, au n° 4 rue des Orties (actuellement n° 0, de l'Avenue de l'Opéra).

L'intérêt tout particulier que cet homonyme abbé de Faria a éveillé dans l'esprit de beaucoup de gens — m'a porté à visiter le château d'If, à mon passage à Marseille, le 14 avril dernier.

En attendant la mise au point de beaucoup d'autres détails touchant la vie mouvementée de l'abbé de Faria, il est à souhaiter que ce portugais, qu'une légende de roman a rendu populaire dans la Provence, excite mieux encore la curiosité des chercheurs, surtout quant aux rapports et aux relations qui ont peut-être mis en présence Alexandre Dumas et l'abbé de Faria. Les légendes sont, parfois, vérifiées ou expliquées avec raison, quand les intérêts qu'elles ont mis en jeu, comme les personnages, disparaissent ou rentrent dans le néant mythologique.

Quelque écrivain, chercheur érudit, accomplira-t-il, peut-être, un jour, ce tour de force ; les échos qui en seront répercutés dans toute la Provence feront du Château d'If une actualité plus saisissante encore pour les touristes et les voyageurs du monde entier que reçoit la vaillante cité phocéenne.

VICOMTE DE FARIA.

Familles de France (LIX, 780, 917). — Le sculpteur Gillet épousait, en novembre 1752, la fille unique de Jean Pierre de France, membre de l'Académie Royale, architecte à Rouen.

La jolie fontaine de la rue Du Gros-Horloge et la restauration de la nouvelle

Abbaye de Saint-Ouen (Mairie) sont œuvres de J. P. de France ou DeFrance (Les actes disent l'un et l'autre, car l'importance de la particule et celles des titres ne me semblent guère exister en France que depuis le 4 août 1789).

J. P. de France était arrière-petit-fils d'Alexandre de France « Peintre ordinaire de la Reyne en 1638 », lequel était né à Rouen vers 1610.

Je ne possède pas de renseignements antérieurs à cette dernière date, et ne puis savoir si ces de France de Normandie se rattachant à ceux de Bretagne. Sur un vieux cachet ayant appartenu à J. P. de France, je crois distinguer que ses armoiries étaient : *d'azur à la face d'or chargée de trois... ?* L. V. P.

La famille de France de Bretagne, fixée au XVIII^e siècle à la Bouexière en Médéai portait : *d'argent à trois fleurs de lis de gueules.*

Elle a été maintenue par un arrêt de 1668, dont on trouvera mention dans le manuscrit de la réformation de Bretagne, à la Bibliothèque nationale, et qui donne peut-être la généalogie. E. DE LA L.

Agnès d'Harcourt (LIX, 779). — Sur Agnès d'Harcourt, outre Chevalier, voir : A. Molinier et A. Longnon, *Obituaires de la province de Sens*, t. I. 2^e partie, p. 665.

Suer Jehanne de Harrecourt, la einnée, XII, [la douzième morte] à la translation Saint-François.

Suer Agnès de Harrecourt, XIX [la dix-neuvième]. Elle fu la tierce abbesse et le fu par 11 fois, [morte] à la S. Kateline. Abbaye de Longchamp, 1263, † 1291, 25 nov. suivant Chevalier.

Duchesse (Gaston) *Histoire de l'abbaye royale de Longchamp*, 1255 à 1789, Paris, 1906, in-8^o (cote : LK 7/35701 A).

(Ce malheureux Duchesse, jeune encore, se suicidait dernièrement).

Agnès II de Harcourt, (février 1263 à février 1274). Fille de Jean, premier seigneur d'Harcourt, surnommé Prud'homme, d'Elbeuf, etc., et de Blanche d'Avancourt, sa troisième femme. Elle meurt le 25 novembre 1289 et non en 1291 comme le dit Chevalier. Sœur de Jeanne d'Harcourt, elle a écrit une histoire d'Isabelle

de France dont le manuscrit est conservé en partie aux Archives nationales (L 1021) Cf. AN. K. 35, n^o 4 et 4² ; K. 36, n^o 54. PITON.

Nicolas de Hontheim (LXI, 501, 701). — Du Prince Potinatowski, dans *l'Eventail*, de Bruxelles, 6 juin 1909 :

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux, dans son numéro du 10 avril 1909, demande des renseignements sur l'origine et la famille de Jean-Nicolas de Hontheim, évêque de Miriophyte, suffragant de Trèves, mort au château de Mont-Quintin en Belgique, en 1790.

La famille de Hontheim est originaire de Trèves. Simon de Hontheim fut bourgmestre de cette ville au XV^e ou au XVI^e siècle. L'empereur Ferdinand II, par lettres patentes du 6 avril 1623, anoblit un de ses descendants, Jean Wolfgang, né le 27 avril 1588, mort le 23 janvier 1641 et enterré en l'église Saint-Laurent à Trèves. Il avait été conseiller intime de la cour électorale. Un diplôme du 18 septembre 1628 confirma celui de 1622 et accorda en outre à Jean Wolfgang divers privilèges héréditaires.

Jean-Nicolas-Chrysostome de Hontheim, dont il est question dans *l'Intermédiaire*, était un arrière petit-fils de Jean-Wolfgang. Il fut seigneur de Mont-Quintin, de Couvreux, de Rouvroix, de Dampicourt, de Grihier, évêque de Miriophyte, suffragant de Trèves, conseiller intime d'Etat. Il mourut à Mont-Quintin le 2 septembre 1790. Il est devenu célèbre par le livre où, sous le nom de Justus Febronius, il expose une doctrine qui fut condamnée à diverses reprises par la cour de Rome. L'auteur se rétracta en 1778. Antérieurement à la publication du livre incriminé (*De Statu praesenti Ecclesiae liber singularis* (Bouillon 1763), il publia deux ouvrages remarquables : *Decas Legum illustrum* (1736) et *Historia Trevirensis diplomatica et pragmatica* (1750).

Son neveu et héritier, Jean-Jacques de Hontheim, né à Trèves le 17 décembre 1741, conseiller de cour de l'Electeur, obtint, le 5 mars 1816, reconnaissance de noblesse aux Pays-Bas et concession du titre de chevalier, transmissible à tous ses descendants mâles. Il avait deux fils, dont l'aîné, François, ne laissa pas de postérité masculine, et dont le cadet, Nicolas-Joseph-Siméon-Guillaume, membre du corps équestre du Luxembourg, est l'auteur de la branche appartenant à la noblesse belge. Trois de ses descendants servent actuellement comme officiers dans notre armée.

Les armoiries des Hontheim sont : *Coupé d'azur et d'or, l'azur chargé d'un lévrier, courant d'argent, lampassé de gueules, col-*

leté d'un collier de gueules, bordé d'or. Cimier : Le lévrier de l'écu issant.

Des généalogies de cette famille ont été publiées dans l'*Annuaire de la noblesse belge* de 1854, page 134, et de 1893, deuxième partie, page 1059.

Famille Le Sage, dite de Fontenay, en Bourgogne (LIX, 839). — Sur cette famille, originaire de Couches, dans l'Autunois, on trouvera des renseignements intéressants dans la *Généalogie de la maison de Truchis*, publiée l'an dernier à Dijon, par le vicomte de Truchis.

LOUVAN GELIOT.

Lisbonne, colonel de la Commune (LIX, 840). — Voir *Biographie de Lisbonne*, Maxime, au *Dictionnaire Larousse* et au second supplément.

Voir aussi : *Revue Universelle*, Larousse, vol. année 1905, p. 355, avec portrait, et la *Chronique universelle* à la suite du même volume, p. 18.

Lisbonne serait né en 1838 et mort à La Ferté-Alais le 25 mai 1905.

EM. G.

Lisbonne, pourvu d'une recette buraliste dans le Nord, se retira, il y a une dizaine d'années à La Ferté-Alais, localité voisine d'Eteville où sa femme possédait quelque bien. Il avait une petite voiture qui lui permettait des promenades dans les environs, qu'il ne pouvait faire avec sa jambe mutilée.

Il égayait le café de l'endroit de ses lazzi de cabot et du récit pittoresque de ses campagnes.

Il mourut en 1905.

A. CALLET.

Supplément de la 4^e édition du Dictionnaire Vapereau, par Léon Garnier, Paris, 1873 :

LISBONNE (Maxime), membre du Comité central de la garde nationale parisienne, né à Paris en 1839, et fils d'un officier de l'armée, entra à seize ans dans la marine, où il servit comme novice pendant la guerre de Crimée, et qu'il quitta au bout d'une année pour s'engager dans le 14^e bataillon de chasseurs à pied, d'où il passa au 1^{er} régiment de zouaves.

Au retour des campagnes d'Italie et de Syrie, auxquelles son régiment avait pris part, il fut envoyé pour inconnu aux

compagnies de discipline, et en sortit sept mois après, pour s'être distingué à l'incendie de l'hôpital d'Orléansville. Libéré en 1865, il entra au théâtre dès cette époque, essaya un moment de la direction d'Elbeuf, et prit la direction des Folies Saint-Antoine de 1864 à 1868. Il y fit de mauvaises affaires et essayait de se relever comme agent d'assurances, lorsque la réorganisation de la garde nationale lui procura, en 1870, les moyens de jouer un rôle politique. Capitaine au 24^e bataillon de la garde nationale, pendant le siège, il fut nommé, sans avoir posé sa candidature, membre du Comité central vers le 13 mars 1871, et en signa le 18 et le 23 les premières affiches. Le 26 mars, il marcha à la tête de sa compagnie sur la caserne des Minimes, dont il s'empara. Nommé colonel le 2 avril, il commanda la 10^e légion à Issy, sous le général Eudes. Remplacé dans son commandement et redevenu un moment simple capitaine, il obtint d'entrer comme lieutenant-colonel dans l'état-major du général La Cécilia. En cette qualité il prit part aux opérations des derniers jours de l'insurrection, organisa, le 23 mai, la défense du Panthéon, et fit incendier les maisons de la rue Vavin. Le 24, à midi, il était grièvement blessé d'une balle à la cuisse, sur les barricades de la place du Château-d'Eau. Fait prisonnier et traduit après guérison devant le 3^e conseil de guerre, il fut condamné à la peine de mort le 5 décembre 1871, se pourvut devant le 2^e conseil de révision qui rejeta le pourvoi, puis devant la Cour de cassation qui se déclara incompétente. Le garde des sceaux intervint alors, en vertu des articles 82 du Code militaire et 441 du Code d'instruction criminelle, et saisit la Cour suprême dans l'intérêt de la loi. Par arrêt du 15 mars 1872, la chambre criminelle renvoya M. Lisbonne devant le 6^e conseil de guerre sous neuf chefs de prévention. Il fut de nouveau condamné à mort le 5 juin 1872. Cette peine a été commuée, par la commission des grâces, le 18 septembre 1872, en celle des travaux forcés à perpétuité.

Il a été quelquefois confondu avec M. Lisbonne, avocat renommé du barreau de Montpellier, devenu préfet de l'Hérault après la révolution du 4 septembre 1870, membre et président du conseil général de l'Hérault aux élections du 8 octobre 1871.

P. c. c. F. JACOTOT.

Le marquis de Moncade (LIX, 841). — A ce propos, il est assez curieux de constater que Balzac a donné à certains de ses personnages des noms portés par des familles existantes, comme Rubempré, Moncade, etc. En a-t-on ja-

mais dressé la liste? De nos jours, on est plus susceptibles et si Zola avait agi de même, on eût vu surgir beaucoup de réclamations.

CÉSAR BIROTTEAU.

••

Je n'ai pas présent à la mémoire le rôle que Balzac fait jouer au marquis de Moncade dans *La Vieille fille*. En tout cas, il existe deux personnages historiques de ce nom :

1° Hugues de Moncade, vaillant capitaine espagnol, a joué un rôle important dans l'histoire. Dans sa jeunesse, il vint offrir ses services à Charles VIII, et le suivit à son expédition d'Italie. Après la retraite des Français, il s'attacha au service de César Borgia. Il embrassa plus tard le parti des Colonne contre le pape Clément VII et devint vice-roi de Naples. (V. Brantôme, *Vie des grands capitaines étrangers*, IV, 223).

2° François de Moncade, comte d'Ossoul et marquis d'Aytona, né à Valence, le 29 décembre 1586. Il joignait aux talents d'un général, beaucoup d'esprit et d'instruction.

Il est mort en 1635, au camp de Colock, dans le duché de Clèves. Le portrait de Moncade, par Van Dyck, qui l'a représenté à cheval, a fait partie, quelques années, du musée du Louvre, et a été repris, en 1815, par les alliés : il a été gravé par Morghen. D^r BILLARD.

Famille de Perponcher (LIX, 614, 754, 814). — Les réponses si intéressantes de nos érudits collaborateurs From, Rebo, Wildeman, etc., me mettent dans le cas de leur demander des explications plus complètes en précisant la question sur cette famille, illustre en Néderlande et en Allemagne.

Dans ses manuscrits (qui ont servi à faire ses *Variétés Girondines*), M. Drouyn, à propos du fief de Perponcher, dans la paroisse de Naujan, ne donne de détails que sur la famille périgourdine des Joas, qui en devinrent ou s'en qualifièrent seigneurs à la fin du xvi^e siècle. Il cite bien une filiation des Perponcher, originaires du Sarladais en Périgord, mais sans pouvoir expliquer leur union avec le fief, similaire de nom, du Bordelais.

Je désirerais savoir : 1° Si les Perpon-

cher, émigrés en Hollande à l'époque de la Ligue, n'étaient pas Joas de leur nom patronymique. — 2° Où était le château primordial des Perponcher en Périgord, attendu qu'il n'y a actuellement ni terre, ni habitation de ce nom en Dordogne et que les Joas ne se qualifient que de seigneurs de la Roque (paroisse de Lanquais) au commencement du xvi^e siècle. — 3° A quel moment précis les Perponcher ont-ils quitté le Périgord pour se fixer dans les Pays-Bas. — 4° Que pensent ceux qui ont vu ou peuvent consulter actuellement en Hollande et Prusse les papiers de la famille, de la supposition, sans aucune preuve à l'appui, de M. Drouyn (*Variétés Girondines*, I, 88) qu'un Perponcher pur, descendant d'un Philippe ou d'un François, époux tous deux d'une Jeanne de Laurière, serait venu du Sarladais en Bordelais, où il aurait baptisé de son nom une terre dans Naujan, terre qui, on ne sait comment, serait advenue très peu après aux Joas également périgourdiens?

Pour prouver combien la question mérite d'être posée et éclaircie, je me permets de faire observer que la filiation donnée dans notre colonne 815 et dans les *Variétés Girondines* (I, 172) laisse de grands doutes dans l'esprit de celui qui veut savoir si les Perponcher actuels ne seraient pas des Joas, ayant abandonné leur nom patronymique en émigrant ou en s'établissant en Picardie, et comment ils prouvent que le Périgord est leur province d'origine. En effet, cette filiation contient une grave lacune, juste au moment où cette famille va se fixer en Hollande. Au ix^e, Isaac de Perponcher, seigneur de Maisonneuve, marié en 1607, décédé en 1656, aurait eu à ce moment 122 ans, puisqu'il est dit fils d'un Guillaume (viii^e degré) marié en 1514 et que je le fais naître, par supposition large, après 20 ans de mariage, soit en 1534. Nous nous trouvons en présence d'un ou deux degrés inconnus. Alors? Comte de ST-SAUO.

Jeanne Schellinck (LIX, 392, 539, 706, 937). — Colonne 938, ligne 51, lire Mme de Genlis et non Mme de Tieulès.

Colonne 739, ligne 12, lire : son ami et non son mari. Jeanne Schellinck ne fut jamais mariée.

Famille de Vaudeuil (LVII ; LVIII ; LIX, 870). — Voici ce que j'ai trouvé dans l'*Almanach Royal* de 1807 :

Espagne

M. Beauharnois, ambassadeur
près S. M. C. le roi d'Espagne / à
M. premier } secrét. } Madrid.
M. Vaudeuil, second } d'ambassade }

Vaudeuil et non pas Vaudeuil ; second, et non pas premier secrétaire.

Il n'y a de *de*, ni pour M. de Beauharnois, ni pour M. de Vaudeuil.

En s'adressant aux représentants actuels de la famille, M. de la Benotte obtiendra peut-être les autres renseignements qu'il désire.

DEBASLE.

Correspondances et notes manuscrites concernant les recherches de la noblesse (LVIII, 673). — Le baron de Coston, dans sa *Notice sur André de Lafaisse, maréchal de bataille*, extraite du *Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme*, a publié une lettre de Lafaisse, sur ce sujet, et d'autres documents très curieux.

M. A. Mazon a donné dans un journal de l'Ardèche, dont je possède une coupure, sans date, (probablement le *Patriote de l'Ardèche*, aujourd'hui *Clairon de l'Ardèche*, qui s'imprime à Privas) une analyse du livre de raison de Nicolas Bergède, de Lemps, près de Tournon, conservé dans les archives de la famille du Trémolet de la Chaysserie. Voici le passage de ce livre de raison relatif aux recherches des faux nobles :

Le 3 août 1668, j'ai été assigné à Montpellier, comme tous les autres de ce pays, aller dans vingt jours remettre mes titres en vertu desquels j'avais pris la qualité de noble, et ce par devant M. de Bezons, intendant de la province.

« J'ai ensuite, à l'imitation des autres, envoyé ma copie au sieur Bordier, procureur en la cour, pour se présenter pour moi, qui a répondu qu'il le ferait dans le temps nécessaire.

« Tous les délais expirés, mon procureur m'avertit qu'il était très nécessaire de descendre à Montpellier avec mes titres j'envoyai mon aîné qui partit d'ici le 17 septembre avec mes actes pour justifier de ma dite qualité, qui étaient mariages et testaments, auquel je donnai 202 livres, et avec ordre de bien consulter mon affaire auparavant que remettre mesdits actes.

« Lequel ayant mûrement considéré avec mon conseil, pris l'air du bureau, vu que tous les jours on condamnait des personnes, soit par caprice, injustement ou autrement, qui produisaient des titres plus authentiques que les miens, les uns inscrivant de faux, les autres de nullité, condamnant les uns de leur qualité avec amende de 1000 livres, et les autres à plus ou moins selon la faculté de leurs biens ou autrement à merci et volonté. En après on établissait des garnisons dans leurs maisons de plusieurs archers ou commissaires, jusqu'à fin de payement, que j'ai vu arriver dans mon voisinage ; ce qui causait de grands frais, de sensibles déplaisirs suivis encore d'ignominie ; en sorte que, usant de prudence pour n'exposer pas ma maison à de semblables périls, et mondit fils trouva moyen par l'assistance de nos amis, pour nous tirer des frais, de consigner la somme de cent livres avec protestation de pouvoir revenir pour être réhabilité lors et quand je recouvrerais les titres et papiers de cette maison, partie desquels avaient été enlevés pendant les guerres civiles par les religionnaires l'an 1580, mon père ayant été tant prisonnier, sa maison forcée et pillée, que sans cette protestation il n'aurait fait cette déclaration ni consigné cette somme.

« Moyennant quoi j'ai vécu en repos, et avec compassion, j'ai vu beaucoup d'autres qui ont voulu opiniâtrer bien rudement traités, déchus de leur qualité et payer par force de grosses sommes, vu vendre et charrier leurs meubles, bestiaux et denrées, même emprisonner leurs personnes. Il y en a qui ont eu un jugement favorable portant qu'ils sont déclarés nobles et leurs successeurs à perpétuité tant qu'ils vivaient noblement et ne dérogeraient à leur qualité ; mais j'oserais dire, sans les fâcher et sans nommer personne, que beaucoup de ceux-là n'auraient pas passé, s'ils n'avaient usé de supercherie ; et par des actes qu'ils ont falsifiés, et pour avoir aveuglé d'argent les traitants et intéressés qui ont été en grand nombre ».

A. L. S.

Les armoiries de la France sous la République Française (XXVII ; XXVIII ; XXIX ; XXXVI). — Conclusion d'un travail de M. Jules Henriet — sur les *Armoiries de la France* : (Congrès de Clermont-Ferrand 1908. Extrait du volume des comptes rendus de l'*Association française pour l'avancement des sciences*).

Maintenant, si on aborde au fond la question des armoiries de la France, on s'aperçoit bien vite que les débats sur les blasons particuliers préconisés par les différents

formes de gouvernement ne sont que des subtilités sans aucune valeur scientifique. Si toutes les nations qui sont en république prenaient des insignes particuliers indiquant ce système spécial d'administration, la Suisse, par exemple, devrait sur ses armoiries abandonner sa croix blanche alaisée, pour la remplacer par deux lettres *R. S.* Quand la Hollande était en république, elle aurait dû quitter son écusson aux billettes chargées du Lion de Brabant pour prendre les attributs *R. H.* Les Etats britanniques et les Etats espagnols se sont trouvés momentanément en république, cependant ils n'ont ni les uns ni les autres abandonné leurs armoiries traditionnelles pour en prendre d'autres. Les républiques de Venise et de Gênes n'ont jamais indiqué la forme de leur gouvernement dans les armoiries qui représentaient leur puissance. Si les attributs héraldiques d'une nation ou d'un Etat devaient se changer suivant toutes les fluctuations politiques du pays, à ce compte la Pologne n'aurait plus d'armoiries, puisqu'elle est répartie sous les trois dominations russe, prussienne et autrichienne. Il résulte de ces comparaisons, que la France n'a pas à chercher ni à composer d'armoiries nouvelles. Elle possède depuis plus de huit cents ans des signes héraldiques nationaux qu'aucune révolution ni aucun pouvoir ne sauraient supprimer ou modifier. Le pays peut accepter ou subir les gouvernements les plus divers, il n'en reste pas moins un fait contre lequel on ne saurait discuter, c'est que la France a pour armoiries un écusson fond d'azur chargé delis d'or.

Lorsque il y a une quinzaine d'années pour répondre à une agitation héraldique destinée à remplacer les deux lettres *R. F.* du blason actuel, nous avons proposé de reprendre tout simplement le vieil emblème national, on a dit que notre proposition serait considérée comme un défi à l'opinion publique. Nous croyons au contraire, que toute solution qui ne conclurait pas au rétablissement officiel de l'écusson bleu chargé de lis d'or, serait une méprise scientifique et une erreur populaire.

JULES HENRIET.

Armoiries à déterminer : à la croix d'argent cantonnée (LIX, 784). — La Chartreuse de Lugny, près Recey-sur-Ource, portait : *D'azur à la croix, cantonnée aux 1 et 4 d'une fleur de lis et aux 2 et 3 d'une étoile, le tout d'or.*

P. LE J.

Armes à déterminer : trois cardes, ou peignes à carder (LIX, 504, 646, 707). — Daubenton, le compatriote et

le collaborateur de Buffon, qui fut anobli pour avoir importé le mérinos en France ou en avoir développé l'élevage, avait des armes semblables : *d'azur, à trois peignes (d'or ou d'argent) posés 2 et 1.*

J'ai vu ces armes, il y a quelques années, à Bourbon-Lancy en Bourgogne, sculptées, dans une maison qui appartenait encore à la famille Daubenton.

A. D. X.

Les peignes étaient à 4 ou 5 dents avec un trou percé dans la partie pleine.

Tapissiererie parisienne B et N. B. (LIX, 843). — Ces armes sont celles de la famille Séguier. Dominique Séguier, frère du célèbre chancelier, a été évêque d'Auxerre, puis de Meaux, il était premier aumônier du Roi. Il est mort en 1659, âgé de 66 ans.

Un autre membre, de la même famille a été évêque de Lombez en 1666.

J. G. T.

Les armes décrites doivent appartenir à Dominique Séguier, évêque d'Auxerre (1631-1637), puis de Meaux, premier aumônier du roi ; il fut nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1649, mais mourut sans avoir été reçu. Les armes se blasonnent : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un mouton passant d'argent.*

P. LE J.

Un, deux, trois, etc. — Vers à retrouver (LIX, 896). — V. Hugo s'est permis bien des licences, bien des enjambements. Je ne crois pas cependant qu'il soit ou puisse être l'auteur des deux vers en question. Je n'ai pas, en tout cas, souvenir de les avoir rencontrés dans son œuvre. Il a dit seulement, dans sa *Balade XIV^e*, intitulée *La Ronde du Sabbat* et dédié à Charles Nodier :

L'esprit de minuit passe et, cependant l'effroi,
Douze fois se balance au battant du beffroi.

TH. COURTAUX.

L'enlèvement de Mlle de Moras (LIX, 894). — Il s'agit sans doute de l'ouvrage de Claretie intitulée : *Un Enlèvement au XVIII^e siècle.* Paris, 1882, in-16, 360 p.

G. O. B.

Même réponse : PAUL CHERONNET.

Le titre du volume que réclame le *Vieux Bibliophile* est *Un Enlèvement au XVIII^e siècle* par Jules Claretie (E. Dentu, in-18, 1882).

M. Claretie avait reçu de son ami Emile Campardon le dossier de cette romanesque aventure tiré par l'éruudit archiviste des Archives nationales. En 1882, cette publication, dont M. Campardon avait eu l'idée, était une véritable révélation.

Ego.

L'ouvrage auquel fait allusion mon honorable confrère, est intitulé : *Un enlèvement au XVIII^e siècle*, et a été publié par M. Jules Claretie, de l'Académie Française, il y a 23 ans. Si je ne l'ai pas cité parmi les sources auxquelles j'avais puisé, c'est que je n'ai appris, par hasard, son existence qu'après que mon article entièrement terminé, était prêt à paraître. Je me suis empressé de soumettre le cas à M. Jules Claretie qui m'a répondu avec la plus parfaite bonne grâce et la plus aimable courtoisie. Après avoir lu mon étude, il m'a déclaré que nous avions traité le sujet d'une manière toute différente, et qu'il m'engageait d'autant plus à la publier sans scrupule, que le volume contenant cette nouvelle était épuisé depuis longtemps.

Vicomte DE REISET.

Comme la guenon du pays de Nod (LIX, 616). — Le pays de Nod est cette région de la Palestine qui étend ses plaines arides et ses coteaux pierreux à l'est du berceau de la chrétienté.

C'est vers ce désert que Cain s'enfuit avec les siens, poursuivi par le remords de son crime, et le nom de *Nod*, signifie le « pays de l'exil ». Ce pays est situé au sud-est de la mer Caspienne ; c'est là aussi qu'était située l'effroyable contrée aux bêtes féroces, l'Hyrcanie. Mais Ovide ne pouvait connaître le pays de Nod. C'était pour lui de l'histoire ancienne.

On lit dans dom Calmet, (*Dict. histor. de la Bible*, 4 vol. 4^e, 1846, au tome III : « Aussi bien que Joseph, les septante ont lu *Naid* au lieu de *Nod*, et l'ont pris pour un nom de lieu.

Saint Jérôme et le Chaldéen ont pris le terme de Nod dans un sens générique, pour vagabond, fugitif. *Habitavit in terra nod*.

On a voulu y trouver le nom des Indes, mais il est plus probable que si ce pays était déjà connu des lecteurs de Moïse (Genèse, IV, 16), il désignait alors les vastes landes de la grande Tartarie. (A. Bost, *Dict. de la Bible*, 20, 80, 1849). Enfin le mot de guenon signifiait une race de singes sans queue, originaire de l'Inde et de l'Ethiopie. Du singe sans queue à une femelle de singe, la transition est facile. Voici donc la guenon en possession d'état : mais que dit-on d'une femme très laide ? C'est une « guenon ». D'une femme de mauvaise vie, on dit : « ce n'est qu'une guenon ».

Mais la guenon du pays de Nod, c'est le type de la pire guenon ; laide, méchante et mauvaise. C'est bien ce que voulait dire Dumas fils.

Cz.

Le mot anglais « nod » n'a rien à faire avec la guenon de la Genèse (d'après A. Dumas fils.) *La Bible Orthodoxe Anglaise* récite que Cain, pris de la peur de la foule qui existait à cette époque, en dehors de ses parents, Adam et Eve, et craignant quelque loi qui gouvernait cette foule évidemment instruite, puis que Cain pria le Seigneur (et non Eve) de lui marquer une lettre de l'alphabet de l'époque au front pour le préserver de la loi, s'enfuit chez son voisin Nod dont il épousa la fille. (*Genèse IV*, v. 16).

Voilà la guenon de Nod. A. Dumas a dû s'imaginer un singe femelle comme épouse de Cain ; mais je ne sais où il a trouvé ce renseignement.

G. W.

Je ne reconnais pas d'autre signe de supériorité que la bonté (LIX, 617, 759, 874). — Wyclef :

Chaque endroit de la Sainte Ecriture, les clairs comme les obscurs, enseignent la douceur et la charité. C'est pourquoi celui qui pratiqua la douceur et la charité a la vraie intelligence et toute la perfection de la Sainte Ecriture.

George Sand :

Plus j'avance en âge, plus je me prosterne devant la bonté parce que c'est le bienfait dont Dieu nous est le plus avare.

ROBINET DE CLERY.

Mémoires d'un prêtre régicide (LIX, 784, 925). — Pas de doute sur l'au-

teur apparent : Edme-Simon Monnel né en 1747, mort en 1822, curé de Valdelaucourt en Champagne avant la Révolution, député du clergé à l'Assemblée constituante pour le bailliage de Chaumont en Bassigny, représentant du peuple à la Convention pour le département de la Haute-Marne, vota la mort du roi.

Dans le premier chapitre des *Mémoires d'un prêtre régicide* édité par Charles Mary libraire, passage des Panoramas en 1829, l'auteur parle de ses collègues à la Convention, compagnons de son enfance, les citoyens Roux et Wandelaincourt. Tous deux étaient avec lui représentants de la Haute-Marne.

Quant à l'authenticité des mémoires, il apparaît qu'ils sont faits par les fabricateurs si nombreux de l'époque, mais sur des notes ou des conversations du conventionnel Monnel.

L'auteur, est un contre-révolutionnaire particulièrement odieux pour la mémoire de Jean-Jacques Rousseau et des grands vaincus de Thermidor.

Il est exact, ainsi que le dit la préface, que Monnel est mort dans le grand duché de Bade à Constance. GEO L.

Ouvrages sérieux mis en vers (T G. 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; LI à LIII ; LVI à LVIII ; LIX 924. — Gros Malo demandait dans quelle pièce de Meilhac, Saint-Germain jouant Pétillon, mettait le code en vers. On lui a répondu dans l'*Intermédiaire*, *Bébé* au « Gymnose ». Le typographe, distraité, a voulu composer *Gymnase*, 1877.

On nous fait observer que la pièce est de Najac et Hennequin.

Le bien et le mal qu'on a dit du printemps (LVII ; LVIII ; LIX, 543, 648, 821, 933). — Notre éminent collaborateur Emile Faguet communique cette note aux *Annales* :

Ce n'est pas fini. La « tristesse du printemps » fournit de matière encore à ma correspondance. Quelqu'un m'écrit :

« Et le *diffugere nives*... d'Horace, ce n'est pas teinté de quelque mélancolie ? »

Je n'y avais pas songé. Je dirai même que, par une confusion assez « primaire », je le reconnais, entre *diffugere nives* et *nunc est bibendum*, l'ode *diffugere nives* m'était restée dans l'esprit comme joyeuse ou, au moins, souriante. Mon correspondant a parfaitement

raison : *diffugere nives* est une ode triste et le printemps a fait Horace très mélancolique.

Voici *diffugere nives*, traduit, tant mal que bien, mais fidèlement, en français :

La neige a fui ; l'herbe revient aux champs frileux,

Et les feuilles vertes aux verges ;

La terre nue ; et l'eau des fleuves, moins houleux,

Va décroissant entre leurs berges.

Nymphes et Grâces ont dansé sous le ciel clair.

Ne crois pas que ce rien soit durable

A peine le Printemps a-t-il attendri l'air,

Que l'Été le chasse et l'accable.

Et l'Automne n'a pas plus tôt versé ses fruits

Sur la terre qui s'en parfume,

Que l'Âpie Hiver revient, avec ses longues nuits,

Tout glacer sous sa lourde brume.

Mais tout se rajeunit, de saison en saison,

Sous le ciel éclatant ou sombre.

Nous seuls, si tôt qu'Adès nous ouvre sa maison ;

Nous ne sommes que cendre et qu'ombre.

Au jour même qui vêt à présent notre toit,

Qui sait si Dieu réserve un frère ?

Tes héritiers auront tout ce qui fut à toi,

Sauf ce qu'en obtient la misère.

Torquatus, quand tu descendras parmi les morts,

Jugé par Minos, âme en peine,

Eloquence, vertus, naissance et tes efforts,

Rien ne vaudra qui te ramène.

Phébé n'a pu tirer des infernaux palus

Hippolyte aux vertus sans nombre ;

Thésée n'a pu ravir son cher Piiithous

Aux chaînes que traîne son ombre.

Il est certain que ces « pensées de printemps » ne sont pas joyeuses.

Blair (LIX, 784, 927). — C'est un mot d'argot moderne. On ne le trouve pas dans les vieux lexiques. D'après Timmermans, il viendrait de *blaireau*, parce que cet animal a le nez très allongé. Delvau, dans son *Dictionnaire de la Langue Verte*, ne le mentionne pas. Lorédan Larchey le cite, dans un des suppléments à son dictionnaire, comme un terme argotique employé par les voleurs, suivant Rigaud. Il ajoute : *Flair* se comprendrait mieux.

Le mot *blair* entre dans diverses locutions : *se cingler le blair*, s'enivrer, se salir le nez ; — *jacter du blair*, parler du nez, etc., etc. GROS MALO.

Locusée (LIX, 113, 204, 314, 426, 542, 652, 711, 769). — Le besoin d'une formation nouvelle reconnu, on pourrait la créer, soit sur le latin, soit sur le français.

Le latin donne phonétiquement *loquer* (cf. *colloquer*, *disloquer*). Comme il n'existe pas de suffixe — *us* — une formation *lo-éusée* contiendrait intégralement le nominatif *locus* : or le maintien d'une désinence casuelle dans la dérivation est une monstruosité linguistique.

Sur le français on pourrait former *lieuter*. Pour ne pas parler de formations argotiques comme *pieuter*, *zieuter*, voir sur *abriter deabri*, *caillouter de caillou*, *filouter de filou*, *queuter de queue*, le *Dictionnaire de Hatzfeld-Damesleter-Thomas*, t. I, § 63, 2°, p. 47. Une formation *lieuter* n'aurait rien à envier à un monstre linguistique tel que *locuser*.

Mais, à part toute formation artificielle, n'oublions pas qu'à côté du bon français *localiser*, le bon français *situer* s'emploie, en psychologie, par exemple, dans un sens voisin de munir d'une indication de lieu (*Intermédiaire*, LIII, 708).

ANDRÉ LARONDE.

La Couarde (LIX, 280, 486, 599, 768, 876). — Il me semble que l'on oublie le principal lieu nommé la Couarde, gros bourg de l'île de Ré dont on commence à fréquenter la belle plage. Il y a aussi une pointe de la Couarde. ARD.-D.

Oua pour non (LIX, 843). — Dans le canton de Vaud, en Suisse, et à Genève, on dit : *abvoua* ou *avoua*, pour nier, au lieu de : Ah ! bah ! laissez donc (Humbert, *Glossaire Genevois*). A Neuchâtel, on dit *vouais* (avec un v) pour *ouais*. (*Fautes de langages* par A. G. Neuchâtel 1829-32) ; tout comme on dit *vouï* avec un v, aussi à Genève.

A. CORDES.

Dans le Bourbonnais on emploie *oua* ! — ou plutôt *ouah* ! avec une aspiration très accusée — *non pas pour dire* : Non ; mais pour dire : *Ab ! Je crois bien !* — « Est-il riche, un tel ! — *Ouah !* » Cela veut dire : « Vous pouvez le dire ! » Le *Ouah* est pour le Bourbonnais une manière de dire : « Tu parles ! » — De sorte que *oua* signifie *non* dans l'Ille-et-Vilaine et *oui*

dans l'Allier. *Oua* serait-il en français comme *Immo* en latin, qui veut dire *oui* ou *non* selon le contexte ? — Je crois qu'il faut rapprocher ce *oua*, non de *ouiche*, mais de *ouais* onomatopée très classique qui exprime la surprise.

EMILE FAGUET.

Orpailleurs de Paris, au XVIII^e siècle (LIX, 846). — Il n'est question des Orpailleurs, Arpailleurs ou Pailloleurs de Paris, ni dans le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau, ni dans le *Dictionnaire Universel du Commerce* de Savary des Brulons. Celui-ci parle seulement des Arpailleurs ou laveurs de minerai d'Amérique. On pourrait consulter le *Dictionnaire de Trévoux*. E. GRAVE.

Texte latin à expliquer (Antouius Le Roy) (LIX, 843). — L'évêque d'Orléans était, en 1724, Louis Gaston, Fleuriou d'Armenonville, transféré du siège d'Aire en 1706, et auparavant chanoine de Chartres.

Depuis 1723, l'évêque d'Orléans, d'une santé chancelante, avait obtenu qu'on lui donnât pour coadjuteur son neveu Nicolas-Joseph de Paris ; celui-ci fut sacré par son oncle le 24 février 1724, sous le titre d'évêque d'Europe, *in partibus*, qu'il porta jusqu'en 1733, date de la mort de son oncle et de sa propre accession au siège d'Orléans.

Constituant sa maison en 1724, le coadjuteur d'Orléans prit un aumônier, qui fut Antoine Le Roy ; *ab elem* (osynis) signifie aumônier, comme *a secretis* veut dire secrétaire. Les aumôniers des évêques et prélats n'étaient pas de simples chapelains, comme ils ont fini par le devenir ; ils avaient pour charge de recevoir les demandes orales ou écrites que faisaient les pauvres et, après enquête, de distribuer les aumônes de leur maître ; l'importance des revenus de certains bénéficiers leur imposait l'obligation de distribuer des secours considérables et l'emploi d'aumônier d'un évêque riche était loin d'être un sinécure.

Antoine Le Roy était originaire, parait-il, du diocèse de Cambrai ; il y possédait une chapellenie, bénéfice sans charge d'âmes, qui n'obligeait pas à la résidence. Beaurevoir, aujourd'hui dans le département de l'Aisne, près de la source de

l'Escaut, faisait alors partie du diocèse de Cambrai. Mais en supposant que ce ne serait pas le pays natal de l'aumônier Le Roy, il n'y aurait rien de surprenant à ce qu'une chapellenie située à Beaufeuvois fût possédée par un prêtre étranger à la localité. Est-ce que l'abbé Maury, qui était de Valréas, n'avait pas une abbaye en Picardie ?

ZANIPOLLO.

La Gallevesse (LIX, 844). — Je me trouve pouvoir préciser ma question. Dans un article de M. Maurice Lecomte « Nos petits pays » paru dans *L'Indicateur général de Seine-et-Marne* du 19 juin 1909, la question est ainsi traitée :

La Brie pouilleuse est appelée dans des documents géographiques de 1698 et du XVIII^e siècle d'un nom que les érudits ne peuvent guère expliquer : la Gallevesse, ou Gallevèze, ou Galvèze, ou encore Brie Galleuse ou Galeuse ; Orbais, Montmor étaient en Galvesse. Brie pouilleuse = Galvesse, pour les géographes d'antan, très nets sur ce point. L'un toutefois y place aussi Château-Thierry ; Nicolas de Tralage, sur sa carte des environs de Paris, éditée en 1608, inscrit : « Galvesse pays », au nord de la Marne, dans l'angle formé par cette rivière et l'Ourcq, entre la Ferté-Milon et Château-Thierry. D'autres y placent Gandelu (dans la vallée de Clignon), Tresmes (près de Pommèuse et Faremoutiers). Un autre encore, l'abbé Baudrand, en 1703, juge inutile de préciser parce que l'on fait peu usage alors de ce nom de pays. Duplessis (1731) identifie Gallevesse avec Brie pouilleuse.

Le géographe Defers, en 1712, ne mentionne pas la Gallevesse, connue toutefois des géographes ses contemporains et par eux considérée comme un territoire producteur de bons vins et d'excellents pâturages.

Au XIX^e siècle, nos Seine-et-Marnais, Michelin et Pascal s'accordent assez peu ; celui-ci met la Gallevesse sur les deux rives de la Marne autour de Château-Thierry comme centre ; celui-là localise la région au nord et sur le bord de la Marne.

Gallevesse ne peut, si l'on veut traiter sérieusement les questions étymologiques, être considéré comme un synonyme de Galeuse. On connaît sur les territoires des trois villages de Méry-sur-Marne, Lagny et Pécy, trois lieux dits les Galvesses ou Galles-Vesses, qui sont de mauvaises terres classées dans les dernières catégories du cadastre : de l'argile à meulrières reposant sur de la marne. Je constate un fait sans rien avancer sur l'étymologie.

Encore une fois la question reste à peu

entière ; n'est-il donc pas possible d'arriver à plus de précision ?

ROBERT GERAL.

« **Veillons au salut de l'Empire** » (LIX, 667, 785, 848). — Dans son ouvrage : *Les fêtes et les chants de la Révolution française*, Paris, Hachette, 1908, in-12 de 315 pp. Julien Tiersot indique, pages 77 à 81 :

comme étant l'auteur des couplets, Adrien-Simon Boy, chirurgien en chef de l'armée du Rhin. Ils furent, sous le simple titre de « romance » imprimés à la fin de 1791 dans *l'Orateur du peuple*, et eurent de nombreuses éditions ; en 1792 Girey-Dupré, le chansonnier journaliste, ami de Tiersot, les inséra dans son almanach chantant, le *Chansonnier patriote*, publié en l'an 1^{er} de la République (fin de 1792), en ayant soin d'indiquer le nom du véritable auteur ; malgré cela, la chanson lui fut plus tard attribuée. Les détails résumés ci-dessus sont suffisants pour établir péneusement qu'il n'est pour rien dans cette composition, et que le véritable auteur de *Veillons au Salut de l'Empire*, est, avec Dalayrac, auteur de *Nina ou la folle par amour*, le chirurgien militaire A.-S. Boy.

Plus loin à l'appendice page 217, il dit :

Ajoutons la référence suivante à celles que donne le texte ci-dessus : *La Chronique de Paris* du 11 janvier 1793, rendant compte du *Chansonnier patriote* publié naguère par Girey-Dupré, fait une mention à « la belle chanson d'Adrien S. Boy » qui y est insérée.

Le regretté Gustave Isambert, si familier avec le répertoire des chansons de la Révolution, a dans un article sur *Girey-Dupré chansonnier* (la *Révolution française* du 14 août 1901) fait justice de la fautive attribution des paroles de « Veillons au salut de l'Empire » à Girey-Dupré, qui, démentant-il, loin de les avoir composées, fut des premiers à les publier dans son recueil avec la signature de leur auteur, Adrien S. Boy. M. Constant Pierre a cependant maintenu cette attribution dans sa *Musique des fêtes et cérémonies de la Révolution française*, tandis que, dans ses *Hymnes et Chansons de la Révolution*, il donne à la fois les noms de Boy et de Girey-Dupré justifiant ce dernier à l'aide du mauvais recueil postérieur : les *Epoques de la Révolution française* ; dans la table des matières du même livre, il ne fait décidément plus mention de « Veillons au salut de l'empire » au nom de Girey-Dupré, malgré la présence de ce nom dans l'article consacré à la chanson ; enfin dans un autre endroit (p. 149) il fait allu-

sion à l'attribution octroyée à l'un ou à l'autre de ces deux poètes « de la paternité de l'air : *Veillons au salut de l'Empire*.

Mais non personne n'a jamais attribué cet air à Girey-Dupré ni à Ad. S. Boy ; il est de Dalayrac. G. IZOUARD.

—
Cachet maçonique (LIX, 504, 759, 872). — Aucun doute ne peut être émis sur l'assertion de notre collègue Hiram (n° du 10 juin 1909).

Les nombreuses solutions apportées à la question Cambacérés, Lacépède, Chaptal étaient-ils francs-maçons ? démontrant aussi que ces personnages étaient contemporains en 1804, *calendrier grégorien*, ou 5804 *calendrier maçonique*.

ALEXANDRE REY.

—
Recueils d'usages locaux (LIX, 113, 205, 259, 317, 371, 430, 489, 545, 712, 764). — Il existe pour le Dauphiné un recueil d'usages et règlements locaux servant de complément à la loi civile, avec un *Glossaire des locutions dauphinoises*, par Saint-S.-Pagès. Clo.

•••
 Dans l'Orne, à la suite de la circulaire ministérielle du 26 juillet 1844, le Conseil général décida la publication d'un recueil des usages locaux du département, qui parut en un volume en 1846.

Les éditions qui suivirent furent la reproduction de la première, sans changements.

Mais la préfecture, sur la demande du Conseil général, prépare en ce moment une nouvelle édition, qui comportera le remaniement complet du travail ; le nouveau recueil sera édité en quatre volumes correspondant aux quatre arrondissements de l'Orne ; on espère qu'il pourra être publié dans le courant de l'année. A. B.

•••
 Le recueil d'usages locaux du département du Loiret, rédigé en vertu d'une délibération du Conseil général en date du 17 août 1897, par des commissions cantonales composées du maire du chef lieu de canton, du juge de paix, du conseiller général et des notaires, fut ensuite définitivement établi par une commission centrale composée de conseillers généraux, de

magistrats à la Cour d'appel et aux tribunaux de première instance.

Il fut publié en 1905 et édité par Marcel Marron, éditeur à Orléans.

C. N.

•••
 Par décision du 15 février 1855, le Ministre de l'Agriculture et du Commerce ordonna une enquête sur tous les usages locaux observés en France, pour les matières réservées par la législation. En exécution de cette décision, le Préfet du Haut-Rhin nomma, pour chaque canton, une commission chargée de recueillir ces usages. Les procès-verbaux cantonaux furent soumis à une commission centrale qui consigna dans un rapport d'ensemble tous ceux de ces usages qui étaient alors observés dans le département. Le rapport fut rédigé par le secrétaire de la commission, Ignace Chauffour, ancien représentant du peuple, avocat à la Cour de Colmar. Le mémoire parut d'abord dans le *Recueil des arrêts de la Cour de Colmar* en 1856, ensuite en librairie, avec les signatures : Ig. Chauffour, secrétaire, et L. Pillot, président de la Commission : *Usages locaux constatés en 1855 dans le département du Haut-Rhin*, brochure in 8° de 36 pages, Colmar, imprimerie Hoffmann, 1856. P. M.

•••
 J'ai publié une bibliographie aussi complète que possible, et classée par départements, de tous les recueils d'usages locaux dont j'ai pu avoir connaissance, dans le *Bibliographe moderne*, 1907 (tome XI), pp. 244-269, et en tirage à part de 28 pages. On y verra notamment, contrairement à ce qu'avance M. Tardieu, qu'il existe plusieurs recueils d'usages locaux pour chacun des trois départements dont se compose l'Anvergne.

H. STELL.

•••
 Il a été publié, il y a 6 ans environ, chez Clouzot (?) libraire à Niort un *Recueil des Usages locaux du département des Deux-Sèvres* rédigé par une commission composée de notaires, de juges de paix, etc., etc. LA COUSSIERE.

•••
 Limon, *Usages et règlements locaux en vigueur dans le département du Finistère*, Quimper. Lion 1852 in-8°.

Usages locaux de l'arrondissement de

Châteaubriant, par Louis Herbert, en collaboration avec la chambre syndicale des experts de l'arrondissement, Châteaubriant, H. Bourgeois 1902.

Un semblable recueil existe pour le département de l'Ille-et-Vilaine. Il a été révisé, il y a une dizaine d'années, par une commission de magistrats.

EM. G.

Roues de fortune (LIV ; LVI ; LVII ; LVIII ; LIX, 205, 376. — Je signalais aux confrères de l'*Intermédiaire* la roue de cire qui se trouve à l'église de Marsat (Puy-de-Dôme). Aujourd'hui, bien que cela nous éloigne un peu des roues de fortune à clochettes, je peux leur indiquer qu'on voyait à Notre-Dame de Paris pareille roue signalée par Monteil dans son *Histoire des Français*. Le frère Jehan, Cordelier de Tours, parle, dans son Epître IX « qu'on y voyait brûler, sur une grande roue de bois, la longue bougie qui peut faire le tour de Paris » ; la note 31 indique qu'on paya à la veuve Gerbelot la somme de 27 livres 19 sols 8 deniers, due par la ville pour 117 livres et demie de cire ouvree en une grande chandelle, assise sur un tour de bois, par elle baillée et livrée. Compte de recette de Hessein receveur du domaine de Paris année 1488. Les redevances dues aux gens d'Eglise étaient-elles donc payées sous cette forme originale, qui se rattachait sans doute à l'exécution d'un vœu ?

SAINT-ANDRÉ.

Skis luges. Toboggans, Bobsleighs (LIX, 898). — Ayant étudié les sports d'hiver plus au point de vue pratique qu'au point de vue littéraire, je peux simplement dire à un Pyrénéiste que le mot « ski », d'usage courant en Angleterre, Allemagne, Suisse, Norvège, etc., etc., est sans doute originaire de ce pays, qui en est le berceau et le centre.

En Suisse, on se sert à la fois du mot luge ou toboggan, pour désigner ce petit traîneau où une ou deux personnes prennent place pour glisser.

Le mot « luge » ne viendrait-il pas de l'allemand « lügen » ?

Quant au mot « bob » c'est l'abrévia-

tion équivalente à « auto », je suppose ? Le mot en lui-même vient du geste violent par lequel on donne l'impulsion au bobsleigh.

Enfin la différence entre le « canadien » et le « skebton » est considérable. L'un est un type essentiellement de promenade. Il ne peut servir que sur la neige ; on le prend pour dévaler les pentes à travers les pays. Il se compose d'une longue et mince planche de bois, recourbée à une extrémité en proue de navire.

Le skeleton ne sert que pour courir sur des pistes glacées.

Il est bas, lourd d'environ 40 à 80 kilogrammes et composé d'une petite banquette mouvante ou non, placée sur deux grosses tringles de fer en forme d'essieux de voitures. On fait avec du 50 et même du 80 à l'heure.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

Ville mal nommée (LIX, 845). — Ce nom qui semble être la périphrase du nom véritable, dit le *Dictionnaire de Joanne*, remonte au moins au XIII^e siècle.

ARD.-D.

..

Sur quoi repose la supposition du confrère D. R. que ce nom est nouveau, et qu'il est difficile, sans braver l'honnêteté, de prononcer ou d'écrire l'ancienne dénomination qu'il aurait remplacée ?

M. Redet qui fut archiviste de la Vienne, que j'ai déjà cité plusieurs fois à l'*Intermédiaire*, et qu'on ne saurait trop citer pour la connaissance parfaite qu'il eut de son département, nous donne, dans son dictionnaire, au mot : Ville mal nommée — villa male nominata, 1234 (prévôté de Blalay 5) — La ville malnommée v. 1300 (seigneurie de Cheneché 1). — La ville maunommée 1316 (prévôté de Blalay 1).

Ce ne sont point là, il me semble, des cotes et des dates d'hier ni même du siècle dernier.

Mais un bon Gaudissart allant de Poitiers à Angers, aura trouvé dans ce nom d'une des stations de la ligne, matière à en conter une de ses bien bonnes. Et Gaudissart aura eu son petit succès à la table de l'*Univers* ou du *Plat d'étain*. Mais c'était aux dépens de la vérité.

M. A. B.

On demande comment s'appelait autrefois la ville du Poitou qui s'appelle maintenant *Villemalnommée*. Je m'en souviens très bien. Prenez le mot de Waterloo et remplacez la seconde lettre de ce mot par la première de l'alphabet, voilà comment se nommait la Villemalnommée. Or, notez que dans la prononciation du pays c'est avec un *a* plutôt qu'un *e* (ou plutôt c'est avec un son intermédiaire entre *a* et *e*) que l'on braverait les Anglais sur le champ de bataille. Les habitants de cette paroisse ont donc eu quelque raison de changer le nom, un peu insolent, de leur ville. Il est vrai que selon Balzac en ses *Contes drôlatiques*, « avec que les noms s'en vont leschoues. » J'espère qu'il y a des exceptions à cette règle.

EMILE FAGUET.

Le feu grégeois (T. G. 346; LIX, 712, 827, 936). — Voici, à titre de curiosité, une formule tirée d'un vieux livre de secrets : « Pour faire le terrible feu grégeois. Ce feu est si violent qu'il brûle tout ce à quoi il est appliqué sans qu'il puisse être éteint, si ce n'est avec de l'urine, de fort vinaigre ou du sable. On le compose avec du soufre vif, du tartre, de la sarcocole, de la picole, du sel commun recuit, du petreole et de l'huile commune; on fait bien bouillir toutes ces drogues ensemble, jusqu'à ce qu'il consume un morceau de toile qu'on jettera dedans; il le faut remuer avec une spatule de fer et il ne faut pas s'exposer à faire cette composition dans une chambre, mais dans une cour, car si le feu prenoit, on seroit bien embarrassé à l'éteindre ».

F. JACOTR.

Darvault ne dit nulle part que le phosphore ait fait partie du feu grégeois, et même cela ne résulte nullement de ses explications. Il dit seulement que la solution de phosphore dans le sulfure de carbone a été proposée en 1854 « pour les feux de guerre, comme feu grégeois liquide ou feu sénian. » Et voilà comme on écrit l'histoire?

Le plus clair de l'affaire, c'est que personne jusqu'à présent, pas même Ammien Marcellin, n'a donné la formule exacte du feu grégeois.

O. D.

Coutume funèbre (LIX, 846). — Dans le canton de Saint-Laurent sur Neste (Htes-Pyrénées) il existe une coutume semblable :

La personne décédée est placée habillée sur son lit et recouverte des pieds à la tête d'un voile de mousseline; le drap du lit, la nappe sur laquelle reposent les flambeaux et l'eau bénite, sont décorés de feuilles de lierre épinglées.

Au retour du cimetière le cortège rentre dans la chambre mortuaire, et les assistants aspergent le lit d'eau bénite.

Les feuilles de lierre constituent une décoration aisée, peu coûteuse et possible en toutes saisons; l'effet que produit leur vert sombre ou tendre sur la blancheur des draps est fort joli — et voilà peut-être simplement l'origine et la raison de cette coutume.

Je dois cependant ajouter que, dans le pays, le lierre a la réputation d'éloigner de la maison les sorciers, les mauvais esprits et les mauvais sorts.

C'est peut-être en pensant à cette vertu du lierre que nos ancêtres ornèrent les lits funèbres des feuilles toujours vertes... Et quand on asperge le lit d'eau bénite, n'est-ce pas aussi pour mettre en fuite les diabolins qui auraient pu y rester blottis?

JACQUES BIZE.

Prédicateurs morts en chaire (LIX, 97, 155, 268, 884). — Bossuet n'est pas mort en chaire. Mais son père, Benigne Bossuet, conseiller au Parlement de Metz, est mort au moment où son fils montait en chaire à la cathédrale de Metz pour prononcer le sermon du jour de l'Assomption. Les quelques mots qu'il prononça pour annoncer à son auditoire le deuil qui le frappait et lui demander des prières pour l'âme de son père, causèrent à ceux qui les entendirent une profonde émotion.

ROBINET DE CLÉRY.

Café Tabourey. La table du Procope (LIX, 450, 602, 659, 882). — Notre collaborateur M. Léda, demande ce qu'est devenue la table de Voltaire qu'on voyait au café Procope?

Elle est encore au soi-disant Procope, attachée à l'immeuble de par la volonté de son propriétaire Mme Thénard.

A toutes les transformations et les divers transferts d'immeubles, jamais la célèbre table n'a changé de domicile.

Brisée par Hébert le fameux conventionnel, par un jour d'orage révolutionnaire, elle fut réparée par Zoppi qui pendant toute cette période fut le propriétaire du Procopé, que lui avait abandonné Dubuisson, de la famille des Dubuisson, imprimeurs du faubourg Saint-Germain.

Zoppi fut l'ami de Danton, de Marat, de Brune, alors prote a l'imprimerie du journal *l'Ami du peuple* et qui devint maréchal de France.

Cette table servit au passage des cendres de Voltaire, d'autel votif, on y voyait son buste orné de toutes sortes de décorations.

Plus tard, elle servit pendant plusieurs jours d'autel votif à Le Pelletier de Saint-Fargeau, puis encore à Marat.

LÉON SAGET.

Notes, Trouvailles et Curiosités.

Un Ranc royaliste. — Dans les dossiers des Archives nationales, — Police Générale, Affaires Politiques, F⁷ 6922 — je trouve la lettre suivante du ministre de l'Intérieur à son collègue de la Justice :

18 avril 1822.

Monsieur le Garde des Sceaux,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence des extraits de deux rapports qui m'ont été adressés. Ils sont relatifs, l'un à des cris séditieux dont est prévenu le nommé Etienne Humbert, bonnetier à Besançon, et l'autre, à des violences exercées par des jeunes gens dans un cabaret, près de la ville de Privas, pour faire proférer des cris de même nature à un jeune homme appelé *Ranc*, qui n'a répondu à ces violences que par des cris de : Vive le Roy !

Si Monsieur Ranc vivait encore, il voudrait savoir quel homonyme — parent peut-être — préluait d'une façon si discordante à la notoriété du nom.

CHARLES BRÉVILLE.

Les ouvriers contre le machinisme. — Les progrès incessants du machinisme ont, de tout temps, provoqué les colères ouvrières. De tout temps, aussi, ces colères ont été habilement ex-

plotées par les révolutionnaires. Les militants qui dirigèrent récemment la grève de Lille contre l'extension d'un nouveau métier à tisser, et celle des typographes de Genève contre l'adoption des machines à composer, n'ont fait que suivre les traditions du passé.

Le curieux document ci-dessous vient à l'appui de cette assertion.

CHARLES BRÉVILLE.

Paris, 5 avril 1833.

Le colonel de la 1^{re} légion de Gendarmerie au Ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Ministre,

Le Républicain Cavagnac montre beaucoup d'activité en ce moment et ne néglige rien pour entraîner les ouvriers imprimeurs dont la masse a de l'ouvrage ; mais ceux que l'on désigne sous le nom de *pressiers* ne dissimulent pas leur mécontentement contre l'usage des mécaniques qu'on a introduites dans la typographie, et comme ils ne sont pas tous employés, ils attribuent leur oisiveté à ce nouveau procédé. On se récrie surtout sur les mécaniques de l'Imprimerie Royale qui privent une cinquantaine d'ouvriers d'être employés dans cet établissement. On ajoute que c'est à cet exemple que beaucoup d'imprimeurs de la capitale ont monté des mécaniques dont le nombre s'élève, dit-on, à 78 qui fournissent chacune le travail de 16 imprimeurs. C'est donc 1248 ouvriers qui, selon les plaintes répétées dans les ateliers, végètent ou sont réduits à la misère.

Les malveillants se proposent de profiter de ce prétexte pour provoquer des émeutes, en ajoutant qu'après la révolution de Juillet, le gouvernement avait promis la suppression des mécaniques de l'Imprimerie Royale et qu'il n'a pas tenu sa parole.

Quelques imprimeurs, eux-mêmes, expriment leur mécontentement fondé sur ce que les frais d'administration et du matériel de l'Imprimerie Royale étant supportés par le Trésor, cet établissement ne devait pas entrer en concurrence avec le commerce qui paye des impôts, des patentes, des loyers, etc., etc.

Je suis avec un profond respect, etc.

Le colonel de la 1^{re} légion de Gendarmerie.

Archives nationales.

F⁷ 6783.

CHARLES BRÉVILLE.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rord

Table des Matières

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

** Ce signe indique les articles insérés sous les rubriques : *Lettres et documents inédits, Trouvailles et Curiosités.*

Les autres titres sont des questions posées dans ce volume. Celles qui sont suivies d'un seul chiffre de renvoi n'ont pas encore reçu de réponse.

A

- Abbaye de Blanchelande. 556.
 Abbé, Monsieur l'... 78, 124.
 * Abbés *Nullius*. 77.
 Aberrations (Les) du témoignage. 561, 714.
 A bocheton, à boucheton. 954.
 Académie. Le parti des ducs. 949.
 * Académie française. A propos des sièges vacants à l'... 493.
 * Actes d'abdication des 4 et 6 avril 1814. 10, 63.
 Actes de naissance, en vers. 954.
 Aérostiers de Meudon en l'an IV. 325.
 Agathographe. 845.
Age quod agis. Devise. 672, 820.
 Ah ! l'insolente nation ! 238.
 * Ah ! les braves gens ! 238, 519, 628.
 * Aiguille. L'... 42.
 Ailleboust (Jean) médecin de Henri IV. 836, 967.
 Albon (d'). Voir Flotte des chevaliers de Malte.
 Albon (d'). Voir Bellemarre.
 Albosius. Voir Ailleboust.
 Alibour. Voir Ailleboust.
 Aliboux. Voir Ailleboust.
 Aillebout, Voir Ailleboust.
 Allart (Marcus). 829.
 * Allart de Méritens (Hortense). 829.
 Allez ou Lallez. La collection... 843, 968.
 Alliés de San Martino ou d'Allieux, du Piémont. Famille d'... 556.
 Almanach des Calembours. L'... 113.
 Amnistiés de la Commune. Les... 275, 405.
 Amphylrite, L'... tragi-comédie. 672, 764.
 Amsdorfiens. Voir Iusdorfiens.
 * Amulette ancienne. Une... 608.
 Anacréon. La coupe d'... Voir Cyathes.
 ** Ancêtre de l'Aviation. Un... 215.
 Anna Deslions. Voir Dumas fils.
 * Anne (Sainte). Le culte de... 57.
 Antipode L'... du tombeau de S. Pierre. 777, 899.
 Antonius Le Roy. Voir Texte latin à expliquer.
Anudi. 674.
 « A peine saurais-tu comprendre. » Voir chanson à retrouver.
 Apollon. Voir Enfants d'...
 * Arbres de la liberté. 95, 470, 878.
 Arc — Jeanne (d') Alliances et parentés avec la famille de... 446, 563, 621, 692, 749, 801, 857.
 Archives de Montpellier. Incendie des... 499, 583, 691.
 Argousin. 172, 599.
 Armes suisses à déterminer : Plante arrachée. 337.
 Armes à enquerre. Les... 674.
 Armes de Catalogne et d'Aragon. 560, 757.
 Armes de Jacques Darc ou d'Arc père de Jeanne. 858.
 * Armoiries de la France en l'an de grâce 1893. 706, 982.
 * Armoiries de la France en 1898. 706, 982.
 * Armoiries de la France sous la République Française. 706, 982.
 Armoiries d'Aubenton. 757.
 * Armoiries du pape Paul V. 41.
 * Armoiries Clermont. 41.
 Armoiries de Mgr de Belloy. 669.
 Armoiries des Prezart ou Preczart seigneurs de la Bouyère. 223.
 Armoiries à attribuer, à déterminer, à identifier, à retrouver :
 D'or, à un bouquetin de sable. 223, 364, 424, 696, 697.
 D'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 torches ? de gueules, enflammées de même, au chef d'azur. 730, 870.
 * D'argent, à la fasce de sinople. 86.
 De gueules à trois bonnets d'argent. 89.
 D'azur, à la croix pattée. 671.
 * De sable, à une étoile d'or. 41.
 * Ecartelé aux 1 et 4 fascé de 6 pièces. 199.
 Epée d'argent. 115, 199.
 Trois cartes ou peignes à carder. 504, 646, 707, 750, 983.
 A la croix d'argent, cantonnée. 784, 983.
 * Trois chevrons. 199.
 * Croix ondée, tour sommée de deux colombes. 40, 89, 140.
 Deux écus accolés. 504, 646.
 Trois fusées. 559.
 Chien et couleuvre. 841.
 * Trois lézards. 424.
 Lion rampant. 337.
 Deux oiseaux affrontés. 55.
 Trècles de sinople. 559, 707.
 Armoiries (Descriptions) :
 Amelin ou Hamelin. 80. Aoust de Rouvéze. 241. Aragon. 757. Aux. 746. Avize. 758.
 Belloy. 802, 803. Binet. 250. Bonaparte. 170. Borghese. 41. Bourbon (abbé de),

819. Brochet de Saint-Prest. 410. Brunet de la Renouillère. 646.
Catalogue. 757. Chalut, Chalus ou Chalus. 40. Chazerac. 971. Clémenceau de la Clemencière. 295. Collasseau. 807. Comeiras. 413. Cottureau. 972. Crocquet de Saveuse. 706. Crussol d'Uzès. 199.
Dailleboust. 967. Delamarre. 256. Drouas de Boussey. 353. Du Pont. 646.
Epée (L') de Stuyrenberghe. 41. Ernst. 424, 596, 697. Daubenton. 984. Fabry-Fabrégues. 299, 355. Falk. 838. Fevret de Saint-Mesmin. 85. France (de). 975.
Galiot. 199. Gault, 810. Geraud Tunc. 305. Gourdon de Genouillac. 199. Guibertini. 41.
Hampson de Taplow. 707. Hontheim. 976.
La Selve du Fayn, 89. La Tour. 89. Lériget de la Faye. 357. Lugny (Charreuse). 983. Luillier. 812.
Mahuet de Lupcourt. 416, 533. Mecklenbourg. 590. Meltzing. 89. Milès. 754. Morel. 424.
Orey, Orey de Bolandre ou Rolandre. 951. Perponcher. 814. Picot. 870. Picquet. 251. Piquet. 138. Pons-Rennepont. 192. Poutalés 256.
Quelen. 802.
Ratzenbourg. 590. Rethel. 640. Rostoch. 590. Roustet. 89.
Saint-Marc. 646. Saulnier de la Moisière. 410, 527. Schwerin. 590. Sedlnsky. 868. Séguier. 984. Stargard. 590. Steiger-Montricher. 364.
Tellier. 424. Tourteau d'Orvilliers. 41.
Urle. 951. Brouès. 199.
Van Causbrouck. 953. Vey. Robert de... 953.
Wenden. 590.
Anim. Voir Vol d'un fauteuil.
Arnoux. 949.
* Artaban. 90.
Article d'une reine. 672, 764.
Artisans en franchise. Les... chez les religieux. 2.
* Artistes Les... ont-ils un terme pour désigner les spectateurs ? 313, 926.
Aspremont. La maison d'... 332, 471, 524, 583.
Assignats de 5 livres du 10 brumaire an II. 110.
* Astruc. Portrait de Jean... 241.
* Attributs des saints. 42.
Aubenton (d'). Armoiries. 757.
* Aubert, à Troyes. 130, 292, 410.
Aucante et Plauchut, les amis de George Sand. 779, 858.
Augereau, maître d'armes. 332, 398.
Augereau : son caractère. 499, 636, 687.
Autran (Jean), graveur. 949.
Aux-Pietrequin (d'). 390, 693, 745.
* Averti. 92.
* Avize, armoiries. 758.
- B**
- Bacon de la Chevalerie. 780.
Bugatelle. Les fresques et les sculptures de... 725, 877.
Bague à identifier W. H. 730.
Bahut, coffre, huche, malle. 116.
Balp. Mme. 837.
Balzac. H. de... 435, 410.
* Barbey d'Aurevilly et Marcus Allart. 820.
Barcelone et Aragon. Armoiries. 757.
Barnave. 572.
Bassarie. Le prince de... Un chevalier d'industrie au xvii^e siècle. 385.
Bastille. Voir Carillon de la...
Ba-Ta-Clan ? 450, 603.
Bataille de Lépante. Voir Lépante.
Bataillons de femmes. Les... sous la Commune. 275, 405, 464, 578, 600, 796.
** Batz. La fille d'un complice du baron de... 495.
* Baude. Famille... 189.
Baudelaire, candidat à l'Académie. 446.
* Baudet-Dulary. 584, 693.
Baudreuil. Famille de... 500, 695.
* Bazaine. La partie de billard de... 13, 63, 179, 377, 454, 576, 576, 737, 851, 908.
Beaumarchais. Les 18.000 livres payées par Louis XVI à M. de Sartines pour... 889.
* Beaune. L'hôpital de... 80.
Belgique. Combien de temps la... a-t-elle appartenu officiellement à la France ? Jemmapes ou Jemapes ? 331, 400, 513.
Belgique Vues de Napoléon III sur la... 331.
Bellemare d'Albon — Comte de... en 1766, 611, 801.
Bellevue. Voir Meudon.
Belloy (de) archevêque de Paris. Ses armoiries. 669, 802.
Belzunce. 788.
Benaguette-Joséphine fille naturelle, épouse Jean Baptiste Blanchet de Nantes. 851.
Bernardin de Saint-Pierre. Voir Napoléon I^{er}.
Berne en 1798. Le trésor de... 443, 507, 574, 622, 689, 790, 902.
* Berry (Duc de...) Le premier mariage du... 343, 400, 515.
Berry. Le duc de... et le département du Nord. Médaille. 224, 344, 400.
* Berry. Un fils du duc de... 175.
* Berry. Descendance du duc de... 175.
* Berry. Duchesse de... duc de Bordeaux : une nouvelle énigmatique. 28.
Berry. Duchesse de... Voir Kersabiec.
* Berry. Duchesse de... son second mariage. 175.
Beryer. Voir Crémieux.
Bertin (Mme) marchand de modes. 562.

Bethune-Sully. Les... 116, 245, 293, 472, 585, 740, 960.
 Bettona. 4, 80, 122, 188.
 Beyle. Voir Stendhal plagiaire.
 Beys Christophe... 300, 586, 740, 859.
 ** Bibliothèque du xviii^e siècle. Le Catalogue raisonné d'une... (D'après un manuscrit inédit). 941.
 Bibliothèque des curieux. 113.
 Bibliothèques Les... de l'Amérique du Nord. 56, 154.
 Bibrax. L'oppidum de... 441, 691.
 Billets écrits sur des cartes à jouer. 113, 266, 311, 375, 427, 489, 652, 885.
 Binet. Voir Ex-libris à retrouver.
 Blair. 784, 927, 988.
 Blanchelande. L'abbé de... frère de l'abbé Prévost. 556, 695, 747, 850.
 Blasons. Planches de... 337.
 Blay (André) et François Burdel. 611.
 * Bobèche et Galimafré. 8, 80.
 Bobsleighs. Voir Skis.
 Bocage. L'acteur... homme politique, 780.
 Boieldieu. Le médecin... 891.
 ** Boieldieu ? Qui est ce... 210, 526.
 Boilly. Voir Fête civique.
 Boisrobert. Portrait de... 105.
 Bole. Le R. P... Voir Le Roi est mort.
 Bombelles. Mme de... Voir Elisabeth. Lettres de Madame..
 Bombet. Voir Stendhal plagiaire.
 ** Bonaparte (Mme Joseph). Un billet de... 601.
 ** Bonaparte (Jérôme) et le banquier Perre-gaux. — Deux lettres inédites. 100.
 Bonaparte (Joseph). Les armes de... 170.
 ** Bonaparte (Julie) reine de Naples. Une lettre de... 155.
 Bonaparte (Lucien). Chanson contre l'Angleterre. 437.
Bononia dicit. 393, 707, 872.
 * Bossuet. Une métaphore incohérente. 33.
 Bouat. Le général... 220.
 Bouchaud (Raymond). 837, 914.
 Boucher d'Orsay. Famille... 164, 294, 350, 410, 520, 585, 636, 606.
 Boucher. Les compositions érotiques de... 446.
 ** Boufflers. Un billet du chevalier de... 210.
 * Bouillon. La duchesse de... 969.
 Bouilly (J. P. N.). 301.
 Bournon (Fernand). Nécrologie. 48.
 * Boutet de Monvel. 891.
 Bouyère. La... Voir Prezart ou Preczart.
 Brada ? 226, 368.
 * Bragelongne ou Bragelogne Iconographie. 33, 190.
Breviloquus de mente papie, 501.
 Bric (De) et de Broc. 394.
 Brice. Don Gregorio... 329.
 Brochet de Saint-Prest. 220, 351, 410, 527, 696.

Brogia de Trino. 557.
 Bronze de Corinthe. Voir Corinthe.
 * Brou. Les tombeaux de... 30.
 Bruneau faux Dauphin. Voir Louis. XVII.
 Brunswic de Korompa. Voir Brünswick (Thérèse).
 Brünswick (Thérèse de). 108, 241, 351, 411.
 Bruyant. L'adjutant général... 165.
 Budget des cultes sous la Terreur. 218, 341.
 Bully (J. E. V.). 668, 803, 800.
 Buonaparte (Petronilla). 497.

C

* Cabinet noir. Les violations du secret des lettres et le... 955.
 Cabris (La marquise de). Relation du procès de... 720.
 Cachet. Voir Rourde (Bernard).
 Cachet à l'écu de France : brisure 393.
 Cachet maçonnique : 19 mai 5804. 504, 759, 872, 903.
 Cadeaux de nocés. 846.
 Cadrans solaires. Voir Inscriptions.
 Caen. Nicolas de... 561.
 « Café de la Cigarette » Le... 338, 491, 659.
 Café Tabourey. Le... 450, 602, 659, 828, 882, 936, 998.
 Caffarelli. Descendance du général... 892.
 Cagliostro était-il israélite ? 218, 527, 588.
 * Ça ira. Genèse du... 848.
Calcaputra. 674.
 Calembours. Voir Almanach.
 Calendre. 172
 Callerghis. Voir L'homme qui a aimé l'Impératrice.
 Calvi. François de... 108, 247, 351.
 Calvi. François de... à Rouen. 727.
 Camion (de) Famille... 220, 351.
 Cambrai. Pierre de... 222, 588.
 Camp de Lanreinau. Le... 163, 398.
 Camp du Malibaen. 725.
 Camps dans le Nord pendant la Révolution. 103, 283, 395.
 * Carcano (de). Famille. 130...
 * Carillon de la Bastille. Le... 497, 715.
 Carpani. Voir Stendhal plagiaire.
 Cartes à jouer. Billets écrits sur des. 113, 266, 311.
 Cartulaire de l'abbaye de Saint-Guillem du Désert. 332.
 * Casanova de Seingalt. 589, 747, 800.
 * Casanova. Mémoires de... 589.
 Casque couronné. 953.
 Castellas (de). 780, 015.
 Castelnau. Famille de 949.
 Catalogue raisonné d'une bibliothèque Voir Bibliothèque. Voir Bibliothèque du xviii^e.
 * Caumont la Force (Charlotte-Rose), 81, 243.
 Cavalier (Jean). Mémoires de... 600, 804, 915, 970.
 Cavazzoni Zanotti (Jean-André, dit Octave), 012.

Cerf — Le... pleure-t-il ? 505, 771.
 Ceux qui ont refusé la croix. Voir Légion d'honneur.
 Chabrilan cavalerie ; Chabrilan dragons. 555, 676, 797.
 Chabrilan. Comtesse de... 315.
 Chalmanteie. 673.
 * Châlons-Landreville (de) et Aimynot. Familles. 81, 130, 220, 294, 351, 411.
 Chamisso... Adalbert de. 801.
 ** Chanson inédite de Lucien Bonaparte contre l'Angleterre. 437.
 Chanson à retrouver, 226, 318.
 Chanson à retrouver :
 « A peine saurais-tu comprendre... » 7.
 Charlat ou Charlot, l'assassin de Mme de Lamballe. 50, 119, 231, 451.
 Charlot. Voir Charlat.
 Charpentier (Antoinette-Gabrielle) première femme de Danton. 231.
 Château Trompette. Traces du... 844.
 * Châteaux de la Touche ». Les... 611, 744, 798.
 Chazerac ou de Chazerat. Famille de... 837, 971.
 Chazet — Alizan de... Rapport sur les théâtres. 380.
 Chenard. Voir Fête civique.
 Cherbourg. Voir Croix sur la place de la Trinité à...
 Chéreau (Dr). Un manuscrit du... 221, 367.
 Chevalier d'industrie au xvii^e siècle. Voir Bassarie (Prince de).
 Chevaux de Napoléon I^{er}. Voir Napoléon.
 Chevillard. Voir La France chrétienne.
 * Chiendent. Le... 824.
 Chine — La... et les indemnités de guerre. 3
 Choisy-sous-Etiolles. Château de... Voir Pompadour. Mme de...
 ** Christ. Le... au Palais. 663.
 Christ du Dauphin. 553.
 Cigarette. Café de la... 338.
 Cinnatus (Ordre de). Une décoration de l'... 841.
 * Civile — François de... trois fois ressuscité. 345.
 C. J. Ecusson. 224.
 Claque-dents, synonyme de maison de jeu. 226, 370, 441.
 ** Claïke (Elfride). La mort d'... 775, 806, 923.
 Clémenceau (Jean), imprimeur. 336, 475, 529, 591, 806, 971.
 * Clémenceau. Famille... 205, 411, 528, 748, 015.
 Clément XIV. Mort du pape... 217, 339, 395.
 Clochers. Voir Coq des...
 * Clystère — Le... à travers les âges. 771.
 Coffre. Voir Bahut.
 Collasseau. Le colonel de... 557, 697, 806, 860.

* Collation des titres de noblesse sous l'ancien régime. La... 147, 307.
 Collection de portraits : Frcsne. 557.
 Collège de chirurgie de Lyon au xviii^e siècle. Le... 611.
 Combat d'Oberkamlach. 9, 342.
 Combes de Naives. 276, 412, 529.
 Comédie Française ? Quelles sont les personnes qui ont servi de modèles pour le plafond du foyer public de la... 834.
 Comédiens jouant dans une langue étrangère à la leur. 842, 927.
 Comeyrac ou Comeiras. M. de... 332, 413, 591, 748.
 Commémoration de la bataille de Lépante. Voir Lépante.
 Commune. Voir Amnistiés ; Bataillons de femmes ; Monnaies.
 Communication des pièces antérieures à cinquante ans. 275, 408.
 Communication des registres. Voir Etat civil.
 * Complainte de Sainte-Hélène. — La Nouvelle Redingote grise. 206.
 * Concile de Mâcon. — Le... et l'âme des femmes. 59.
 Condarusum. 674.
 Confiseurs. Voir Trêve des...
 Confians en Savoie. Voir Franchises.
 Congrès de Vienne. 107.
 * Coq des clochers. Le... 125.
 Coquelin et Gambetta. 108.
 Corbin. Famille... 727.
 Corday (Charlotte). La virginité de... 498, 683, 787.
 Corinthe. Le bronze de... 115.
 Corporations. Voir Couleurs des costumes.
 Corps des dynamiteurs. 330.
 Correspondance du duc de Guines avec Sénac de Meilhan. 501.
 * Correspondances et notes manuscrites concernant les recherches de la noblesse. 981.
 Cortey de Saigneville. 491.
 Costume ecclésiastique au théâtre. Le... 444, 633.
 Costumes des corporations. Voir Couleur des costumes.
 Cottreau. Famille de... 838, 972.
 Couarde (La). 280, 486, 599, 768, 827, 876, 989.
 Couleur des costumes — La... des maîtres des corporations aux entrées solennelles à Paris. 60, 117.
 Coup de théâtre sur l'échafaud. 331.
 Couronne antique dans les sceaux maçonniques. 114, 309.
 Cousin (Victor). Voir Garde municipal de la Sorbonne.
 * Couteaux et les poignards des attentats politiques Les... 504.
 Coutume funèbre, 846.

- * Coutume scolaire ; l'encrier brisé. 97.
 Couvent de la Visitation à Varsovie et à Tours. 51, 122, 187, 964.
 * Cramer, de Genève. Famille... 190.
 * Crapauds ou fleus de lis ? 39, 140, 198, 422, 646, 871.
 Crémieux et Berryer. 52, 152, 191.
 Creny. Famille de... 612, 807.
 Créquy (François de) duc de Lesdiguières. Descendance de... 333, 413, 593.
 Cressac (de). Famille... 500, 594, 637, 607.
 * Crise des loyers parisiens en 1870-1871. 99, 238, 347.
 Crocodile. Ses larmes. 504.
 Croix. La... de la place de la Trinité à Cherbourg. 219, 470.
 Curé. L'abbé. Voir Le Roi est mort.
 Curieux. Voir Bibliothèque des...
 Cuvillon (Ph.). 952.
 Cyathes. La coupe d'Anacréon. 226, 435.
 Cyones. 172, 486.
 * Cyrano de Bergerac est-il parisien ? 352

D

- Daniel Le capitaine... Voir Wimpffen.
 * Danton, ses descendants. 807.
 Danton. Le portrait de la deuxième femme de... 161, 231.
 Daoust, adjudant général à l'armée d'Italie. 612.
 Daudet (Alphonse) et Gambetta. 950.
 Davy de la Pailletterie. 361.
 De bric et de broc. 394.
 Decabié. Famille... 333.
 Decadi. Voir Dimanche.
Declamatio. Voir Vidoue (Pierre).
 Définition de l'égoïsme. 784.
 Delacour (Adolphe). 500.
 Delamatre. Voir Ex-libris à retrouver.
 Delavigne (Casimir et Germain). Voir Scribe.
 Delpuech ou Delpech de Comeiras. 592.
 De mèche. 226, 370, 512.
 Denon, sa lettre à l'Empereur. 121.
 Dernières paroles du maréchal Lannes. 778.
 Desaix. Une lettre de... 834.
 Desbordes Valmore - Madame... à Mamers. 950.
 Descartes. Voir Sully.
 Desliens (Anna). 438.
 ** Destruction d'une reconnaissance allemande à Schirlenhof, près Niederbron, le 25 juillet 1870. 495, 605, 743.
 Devisines (Mme). 4, 82, 192, 413.
 Dévotes de Robespierre. 724.
 Diacres-nés (Les) de la famille d'Orléans. 107.
 Diamant. Voir Plein teint.
 * Dimanche (Le) et le décadi. 452.
 * Distique composé par Léon XIII. 295.
 * Divine Comédie. La... 2, 147.
 « Donnez ; ce plaisir pur... »
 Vers dont on demande l'auteur. 449.

- Dragon volant. Voir Flotte des chevaliers de Malte.
 * Drais de Savenbrun. Baron... 33.
 Drouas de Boussey. 221, 353.
 Duels bizarres. Les... 674.
 D'abois Le cardinal... 609, 749.
 Dubois. Voir Sainte-Beuve (Un duel de).
 Du Bourg (Joseph). Voir « Le roi est mort ! Vive le roi ! ».
 Dubufe (Guillaume). Voir Comédie-Française.
 Duel de Sainte-Beuve. 503.
 Dugazon. Voir Scapinades et sauvetages.
 Duhamel du Monceau. 333, 531.
 Dupanloup (Mgr). Lettre de... Destinataire à retrouver. 53.
 ** Dumas fils. Une lettre de... Parallèle entre Feydeau et Flaubert. — La victoire d'Anna Desliens. 438, 551, 638.
 * Dumas (Les) et les Davy de la Pailletterie. 801.
 Du Ménil. 276.
 Dumont ou Du Mont de Crest. 893.
 Dupré. Voir Secret du dauphinois...
 Dupré (Jules). L'adresse du peintre... 338, 917, 972.
 Dynamiteurs. Corps des... 336.

E

- * Ecoles gratuites de dessin et Ecoles royales académiques au XVIII^e siècle. 151, 772.
 Ecusson C. J. 224.
 Ecussons des papes. Les... 169, 365.
 Ecussons sur de vieilles maisons de certaines provinces de l'Espagne. 170, 484.
 * Églises. Inclinaison du chevet des anciennes... 126, 368, 653.
 * Églises dont le chœur et la nef forment une ligne brisée. 126, 308, 653.
 Egmont — Le comte d'... prétendu Louis XVII. 445.
 Elisabeth (Madame). — Lettres de... à Mme de Bombelles. 801.
 Elisabeth (Madame). Voir Marie-Antoinette.
 Elleveu. Le chanteur... homme politique. 780.
 Elvire de Lamartine. Julie-Françoise Bouchaud, épouse Charles. 837.
 * Emplacement de la guillotine. 286.
 Encrier brisé. Voir Coutume scolaire.
 Enfant (L') de la fontaine du Ponceau était-il un manneken-piss ? 8.
 Enfants d'Apollon. Les... 394, 549.
 Enfer. Voir Fermes à noms bizarres.
 Elevation. Voir Moras (Mlle de).
 * Entrer la synagogue. 874.
 Entrée (L') des ministères interdite aux parlementaires et aux femmes. 304, 544.
 Entrées solennelles. Voir Couleur des costumes.
 Epée. Le port de l'... sous l'ancien régime. 600.

- Epéron — Le duc d'... au duc de Luynes. 274.
 Epine (L') 53.
 Estampes — Marquise d'... (xviii^e siècle). 557.
 Etat civil. Communication des registres de l'... 164, 241.
 Etudiant patriote (Un) au temps de Jeanne d'Arc. 162.
 Eugénie. L'impératrice... Voir Persigny.
 Evans (Le docteur). 498.
 ** Evénements merveilleux en 1557. 552, 653.
 Evêques — Pourquoi les... ont-ils abandonné la couleur violette de leurs vêtements ? 561.
 * Evêques auxiliaires. 123, 240.
 Exemple unique des « Fleurs du mal ». 280.
 * Ex-libris contre les voleurs de livres et les emprunteurs négligents. 598.
 * Ex-libris à trouver : Binet, Pourtalès, Delamarre. 255.
 Ex-libris à déterminer : à l'épée d'argent. 115, 199.
 * Ex-libris curieux à déterminer : de gueules, à trois bonnets d'argent. 89.
 ** Ex-libris (Un) de Molière. 377.
 ** Expulsion des congrégations en l'an VII. Les suites de l'... 270.

F

- Fabre (M.) avocat. 221.
 Fabre (F.X.). Un portrait de... à retrouver. 725.
 Fabré-Palapat. D'... 165, 298.
 Fabrication du verre dans l'Europe Occidentale. 172, 322, 433, 653.
 Fabry-Fabrigues 165, 299, 355, 413, 638.
 Faiseur d'oreilles et raccommodeur de moules. 616, 759, 925.
 Falk. Famille. — Strasbourg. 838, 973
 Familles. Voir :
 Alliez ou Allier. Arminot. Arnoux. Aubry de Castelnau. Aymar de Villé.
 Baude. Beaudreuil. Boucher d'Orsay. Bragelongne.
 Cambon. Carcano. Castelnau. Châlons-Landreville. Chazerac ou Chazerat. Clémenceau. Corbin. Cottreau. Cramer. Creny. Cressac.
 Danton. Decabié. De France. Du Tertre.
 Epine (L').
 Falk. Faulcon de la Roquette. Fontenay. Foibes de Montigny. France (de).
 Gabiano.
 Hennin. Hérault.
 Jacquemont du Mouchet.
 Lalanne. Ledegauck. Lefevre de Lépine. Legrain. Lemoine. Le Moyne. Lépine. Lesage dit Fontenay.
 Maillefer-Bayer. Marigny. Ménil (du). Milès. Perponcher.
 Narjaud ou Narjot de Toucy. Nautairé ou Notayré.

- Odeignie. Orey, Orey de Bolandre ou Rolandre.
 Parker. Plagne ou Plaigne. Piquet.
 Ravenel. Reveton. Rouault de Gamaches. Sainte-Luce-Oudaille. Saint-Mémin ou Mesmin.
 Urle.
 Vassal. Vaudeuil. Vauménil. Vié Virgile du Pré.
 ** Faria (L'abbé). 102, 247, 367, 414, 973.
 Fasce échancrée. 223, 364, 483.
 * Faulcon de la Roquette. Famille de... 83.
 * Favre (Jules) et Juarez. 10, 401, 515.
 * Femmes : les premières conquérantes de diplômés masculins. 238, 292, 350.
 Femmes sous la Commune. Voir Bataillons.
 Fenimore Cooper à Lyon. 612.
 Fermes à noms bizarres, en série de trois. 896.
 Ferraille. Foire à la... 505, 713.
 Ferry (Jules). Voir Le Pêril est à gauche.
 Fête civique de la Liberté en Savoie 14 oct. 1799. 946.
 Fête des trépassés (La). 846.
 * Feu grégeois. Le... 712, 827, 937.
 Feydeau. Voir Dumas fils.
 * Fiennes (de) : Couasse du Rocher. 34.
 « Fillettes qui voulez vous marier... »
 Chanson. 393, 760, 925.
 Flaubert. Voir Dumas fils.
 « Fleurs du mal ». Un exemplaire unique des... 280.
 Flicoteaux. 727, 917.
 * Floquet (Charles). « Vive la Pologne, monsieur ! » 71, 178.
 Flotte (La) des chevaliers de Malte. D'Albon et le Dragon volant. 217, 281, 524.
 Foire aux jambons (La) au temps jadis. 273, 427.
 Foire à la ferraille. 505, 713.
 Fontaine Bontroy. La... 784.
 Fontenay (de). Voir Le Sage.
 Fontenay-le-Pesnel. Voir Segrais.
 Forbes de Montilly (Famille). 838.
 * Fortune. Les roues de... 205, 376, 995.
 Fossé (A.) 447.
 * Fouilles. La défense des... 207, 372, 654.
 Fouquier-Tinville. Le fils de... 53, 134, 173, 299, 395, 509, 567, 677
 ** Fouquier-Tinville. Un curieux billet à... 377.
 Fragonard a-t-il peint sur carton ? 500.
 France (de). Familles... 780, 917, 974.
 Francheville. 51.
 Francomme. Le généalogiste .. 780.
 Franc-maçonnerie. Voir Couronne antique ; G. P. D.
 Franc-maçonnerie. Voir Loges lyonnaises. 330.
 François I^{er}. L'épée de... 1, 60, 117, 231, 451.
 François de Sales (Saint) — Reliques de... à retrouver. 49, 134, 188, 309, 524, 632.
 * Frison. Le conventionnel... 83, 134.
 Fromentières. Famille de... 950.

Froese Voir collection de portraits.

G

- G pour C. 336, 484, 761.
 Gabiano (de). Famille... 500, 639, 839.
 Galerie bretonne de Perin. 338.
 Galimafre. Voir Bobèche.
 Gallevesse (La). 844, 991.
 Gambetta Voir Coquelin et... Daudet et...
 *Garde municipal (Le) de la Sorbonne (1847). 326.
 Gardes du corps (Les) aux 5 et 6 octobre. 443.
 Garnier (Eugène) directeur de l'Opéra pendant la Commune. 917.
 Gaspard de Besse. 104, 293, 355.
 Gault de Saint-Germain, peintre et fécond écrivain, et le général Gault, son cousin. 501, 697, 808.
 Geissler et Gruber. 112.
 Gély (Sophie) deuxième femme de Dauton. 232.
 Général Bouat. 220.
 Genlis. Mme de... et l'Académie. 493.
 Géorama Montsouris. Le... 450 691.
 *George. Mlle... 45.
 George Saud. Voir Aucante et Plauchut; Histoire contemporaine; Musset.
 George Sand à la grotte de Lourdes. 277, 538.
 Gérard Tunc. Le bienheureux... 109, 305.
 Geraldus — ferronnerie. 673.
 Gervais, Dom François... 727.
 Gilles de Moinville. Gilles de la Londe. 613.
 * Girardot. 247.
 Gnognote ou Nionote. 674, 824, 927.
 Graffigny. Mme de... 890.
 Gramont, Duchesse de... 721.
 Grande Mademoiselle. Voir Opéra.
 *Greffier des affirmations de voyage. 75, 189.
 Greuze. Voir Louis XVI décapité.
 *Grognard. L'ingénieur du port de Toulon. 698.
 Gruber. Voir Geissler.
 Grugeon et Ruinart. 838.
 Guillotine. La... en Savoie sous la Révolution. 51, 677.
 Guines (duc de). Correspondance du... avec Sénac de Meilhan. 728.
 Gustave Aimard. 836, 968.

H

- Habart (Nicolas) évêque de Bayeux. 781.
 Halévy. Voir Juifs — Les... et la musique.
 Ham, dans la Somme. Maires de... de 1500 à 1580. 046.
 *Happechair et Menottes. 927.
 Harcourt — Agnes d'... 779, 975.
 Haussmann (Baron) La maison natale du... 009.
 Hautvillers. Mme du... 839.
 « Hedwige », roman manuscrit d'auteur inconnu. 171.
 Heinsius. Le peintre du XVIII^e siècle. 731.
 Hennessy. 221, 470.

- * Hennin. Famille de... 476, 640.
 Henri II. Monogramme. 42, 86, 146, 258.
 Henri de Prusse. Buste d'... par Houdon. 731.
 Héraut. Famille... 165, 299, 699, 750, 810.
 Hercule. Médaille révolutionnaire. 224.
 * Hippophaë rhamnoides Le... 541, 769.
 Histoire contemporaine — Une page d'... à reconstituer. — George Sand et Mme Plessis. 54.
 Hohenloë-Ingelfinger. 779, 918.
 Honnecourt Voir Villard.
 Honorable. 897.
 Hontheim (de) Nicolas... 501, 701, 970.
 Hôpital en Savoie. Voir Franchises. 51.
 Hôpital (L'). Les franchises de... et de Confans. 51.
 Hortense (La reine) Voir Scribe.
 *Houdon. La Diane de... 772.
 Houdon. Voir Henri de Prusse. Buste de...
 *Howard Miss... 918.
 Huche. Voir Bahut.
 Hugues. Le commissaire... 951.
 Hymne de la Révolution:
 « Veillons au salut de l'Empire.
 « Veillons au maintien de nos droits. »
 Auteurs des paroles et de la musique. 667, 785, 848, 972.

I

- Iles Sanguinaires. Les vignes des... 725.
 Illins. Voir Paris.
 Impôt foncier. La sous-répartition de l'... 611, 827.
 Impressions et pensées d'une reine. Voir Stuarts. Les derniers...
 Incendie des Archives de Montpelier. 409.
 * Inscriptions des cadrans solaires. 151, 310.
 * Indiscrétions des ministères sous la Restauration. Les... 157.
 « Internationale ». Le dernier couplet de l'... 954.
 Invasion de 1814 : Ecrits sur cet événement. 115, 231, 286, 343, 514, 628, 689, 793.
 IVL : A 1710. 0.

J

- * Jacob. Le bibliophile. Ses mémoires. 699.
 Jacob. Voir Serf du Mont-Jura (Le).
 Jacquemont (Victor). La passion de... 558, 919.
 Jacquemont du Mouchet. Famille... 334, 531, 700, 810.
 Jaille. Adélaïde de la... 669, 746.
 *Janvier (Eugène) Les plaidoyers d'... 135.
 *Jannac. 743.
 Jarsay. Château de... 450.
 Jemmapes ou Jemapes. 331, 400.
 « Je ne reconnais pas d'autre signe de supériorité que la bonté ». 617, 759, 874, 980.
 * Jeune fille française (La) pendant la Révolution. 62, 175, 736.

Joset (P.) armurier. 613.
 Jourdan. Mémoires inédits du maréchal... 834.
 Journaux de Modes. L'origine des... 562.
 Juarez. — Jules Favre et... 10, 401.
 Jugements de noblesse de M. de Bezons sur le Languedoc. 732.
 Juifs — Les... et la musique. 898.
 Jurons princiers. 784, 930.
 Jus d'herbes. 674, 826, 928.

K

Kersabiec et la duchesse de Berry. 167, 300
 Koutski (Antoine) 951.
 Kutusoff. La blessure singulière de... 502, 704.

L

L. . . D. . . P. . . devise maçonnique. 115, 188, 266.
 « La correspondance de Genève ». 51.
 Lacroix (Pierre-Paul). 502, 641.
 « La Démocratie coule à pleins bords ». 784, 875, 912.
 La Fayolle, 5, 247, 356.
 « La France Chrétienne ». 895.
 La Grange. Le registre de... 171, 263.
 « La Guenon du pays de Nod ». Comme... 616, 874, 985.
 Lalanne (de). Famille... 781.
 Lallez. Voir Allez.
 « La Macabétise » : un livre anonyme et à clef... 171.
 Lannes. Les dernières paroles de... 778, 905.
 Lanodors. 7.
 Lanteinap Voir Camp de...
 * Lanterne des morts. 205.
 « L'Antiquité c'est le pain des professeurs ». 56.
 Larmes du crocodile. Les... 504, 658.
 La Tour Franqueville (Mme de). L'Amie de... 781.
 * La Truie qui file ; auberges et tavernes. 95, 153, 265, 374, 599.
 Latude, graveur. 728.
 Launay. Le fils de... 5, 193, 356.
 La Vallière. La duchesse de. 721.
 La Veuve. Le général... 391, 532.
 « Layette de Louis XVII ». La... 107, 311, 399, 453.
 Le bien et le mal qu'on a dit du Printemps. Voir Printemps...
 Lebon (Joseph) se marie. 665, 775, 811.
 « Le Chat est dans l'horloge ». 770.
 Le Cointe de Lavau. 391
 Ledegauck. Famille... 782.
 Lefèvre de Lépine. Famille... 840.
 Légende du Romarin. 338.
 * Légion d'honneur : ceux qui ont refusé la croix. 308, 920.
 Le Grain (Jacques). 502.

Lemaître (M. Ju'es) et Mme Récamier. 502.
 Le Mersier — Madeleine... 951.
 Lemoine. Famille... 334.
 « Le Moniteur Parisien ». 337.
 Le Moyne. Famille... 167
 « L'Enlèvement de Mlle de Méras ». 894, 984.
 Léon XIII. Voir Distique composé par...
 * Lépante. Bataille de. — Commémoration de la... 61.
 Leperdit, maire de Rennes. Voir Statue à identifier.
 « Le Péril est à gauche » ; discours de Jules Ferry. 275, 406.
 Lépine — Le nom de... écrit différemment. — Familles L'Epine et du Tertre, à Paris. 53, 135.
 Lériget de La Faye et Lériget de Claurose. 168, 300.
 Le Rochois (Marthe). 489.
 * « Le Roi est mort... Vive le Roi » aux obseques du comte de Chambord. 22, 70, 120, 234, 288, 346, 402, 464, 521, 629, 690.
 Leroy, calligraphe du xvii^e siècle. 783.
 Le Sage. Famille. dite de Fontenay, en Bourgogne. 839, 977.
 « Le sang qui a coulé était-il donc si pur ? » 387, 572, 622, 789.
 « Les Chambres comiques ». 616, 713, 882.
 * « Les deux Gendarmes » de Nadaud. 774, 880.
 Lesdiguières. Duc de... 333.
 Lesignano. Prince de... 391.
 Le remblayement de terre de Lisbonne. 610.
 Lettre de Couturier. 830.
 Lettre de Desaix. 833.
 Les violations du secret des lettres et le cabinet noir. 955.
 L' « Evasion de l'Impératrice » par le docteur Evans. 498.
 Leveid. Mlle Emilie... 728.
 « L'homme qui a aimé l'Impératrice » 947.
 Lhuillier (Jean), prévôt des marchands. 447, 702, 812.
 Ligier Richer, sculpteur. Voir René de Châlon.
 Lillibullero. 953.
 Limon. L'abbé... 277, 476.
 « L'Internationale ». Le dernier couplet de... 954.
 Lisbonne, colonel de la Commune. 840, 977.
 Livre rare — Un... du xvi^e siècle. 170, 425.
 * Livres imprimés blanc sur noir. 426.
 Livres rares atteignant des prix élevés. 807.
 * Livres portant sur le titre le monogramme d'Henri II et de Diane de Poitiers. 42, 86, 146, 258, 597.
 Locusée. 113, 204, 314, 426, 542, 652, 711, 769, 989.
 Loge écossaise. La... ; Lys étoilé. 332.

** Logements à bon marché, pour sénateurs et députés. 271.
 Loges lyonnaises au XVIII^e siècle. 336, 469.
 * Loriguet (Le P.) 598, 708, 872, 921, 959.
 Louis XI? Où est inhumé... 777, 899.
 * Louis XVI décapité, par Greuze. 94.
 Louis XVI. Voir Beaumarchais.
 Louis XVII. Voir Egmont; Layette.
 * Louis XVII. — Sa mort au Temple. Documents nouveaux. 9, 62, 232, 342, 452, 085, 735, 849, 955.
 Louis XVIII. Voir Numérotage des Voitures.
 Louis-Philippe. Voir Recommandation... Maria-Stella.
 Lourdes. La grotte de... Voir George Sand.
 * Louvre. Origine du mot... 770.
 Luges. Voir Shis.
 Lumbres — Antoine de... ambassadeur de France en Pologne (1660). 222.
 Lupcourt. Voir Mahuel de...
 Lustrac. Antoine de — La deuxième femme d'... (1553) 951.
 Luynes Duc de... 274.
 Lys étoilé. Loge écossaise. 332.

M

* Macdonald? Où est né. . 357, 533.
 Madeleine (La) du Guide, 052.
 Mahuet de Lupcourt. 277, 416, 533.
 Maille. Jacques de... 277, 533.
 Maillefer-Bayer — Famille... du pays messin, 840.
 Mainvielle-Fodor (Mme) cantatrice du théâtre des Italiens. 334, 477, 536.
 Maires de Ham, dans la Somme, de 1500 à 1580. 946.
 Maison de Molière. Quel nom faut-il donner à la... 672.
 Maître — Joseph de... [et Napoléon I^{er}. 731, 950.
 Maître André, perruquier. 610, 858, 921.
 * Malbrouck. L'Origine de la chanson de... 201.
 ** Malhouet. A propos des Mémoires de... 322.
 Malle. Voir Bahut.
 Malte. Voir Flotte des chevaliers de...
 * Mance. 149.
 Manzel (Emile). Nécrologie. 832.
 Mangin — Victor... ébéniste à Nantes. 783, 919.
 Manneken-Piss. Voir Enfant de la Fontaine...
 Manuscrits pour apprentis imprimeurs. 280.
 Manzoni. 613.
 * Marat. Son corps. 574.
 Marbrerie. La... 556.
 Marceau. Les cendres de... 329, 396.
 Marcel (Gabriel). Nécrologie 160.
 * Marchaud. Les Souvenirs de... 10.
 Marchandes de Modes au XVIII^e siècle. 562.
 Maréchal de camp provincial, 895.

Marengo — Au sujet du mot italien... pour désigner la pièce d'or de 20 francs. 111, 200, 256.
 * Maria Stella, pamphlet contre Louis-Philippe. 906, 962.
 Mariage forcé. 778.
 Mariage de Joseph Lebon. 065.
 Mariages d'enfants. 32, 127, 207, 267, 315, 349, 435, 582, 884.
 * Marianne. La... 779, 911, 962.
 Marie-Antoinette. Deux médailles de... 109, 366, 647.
 Marie-Antoinette — Billets de... et de Madame Elisabeth pendant leur emprisonnement au Temple. 835, 901.
 Marigny (Enguerrand de). Les descendants d'... 108, 192, 244, 296, 354, 476.
 Marigny (Mme de). Un portrait de... 334.
 Marsan. Pavillon de... 332.
 Martigues (Gérard de). Voir Gérard Tunc.
 Martenasie (P.-F.). 109.
 * Martinot (Les) horlogers du Roi 34, 85.
 * Martrus-Saint-Ouen. Comte de... 300, 537.
 Marty (Georges). Voir Opéra sur la Grande Mademoiselle.
 * Masque de fer au théâtre. Le... 209, 283.
 Mauljean (Pierre) Portrait de... 5.
 Maupertuis. Le tombeau de... 613, 713.
 Maupertuis. La tombe de... 277.
 Mayet ou Maillette ingénieur. Emule du fa-
 buleux Icare. 657.
 Mecklembourg. Charlotte de... 592, 580.
 Médaille anglaise à caractère satirique. 897.
 Médaille révolutionnaire : Hercule. 224.
 Médailles. Deux... Voir Marie-Antoinette.
 Médicaments — Noms de... à préciser. 674.
 Melesville. Voir Scribe.
 Mémoires inédits du maréchal Jourdan. Voir Jourdan.
 Mémoires de Jean Cavalier. 069.
 Mémoires de Malhouet. 322.
 Mémoires d'un prêtre régicide. 784. 925, 980.
 Mendelsohn. Voir Juifs — Les... et la musique.
 Ménestrier (Jeanne-Marie-Françoise). Voir Minette.
 Menottes. Voir Happechair.
 * Mercœur (Elisa) Deux lettres inédites relatives à... 880.
 Mercure et Minerve enlacés. 6.
 Mère 447, 641, 751.
 Mérode du Cluzel. Alliance... 840, 906.
 Meslier (Mme) Les Mémoires de... 538.
 Mestscherski. Le prince Elim... 729, 861, 920.
 Mets modernes. Noms latins... 505.
 Meudon Bellevue. le Val Fleury. 667, 798.
 Meyerbeer. Voir Juifs — Les... et la musique.
 Michau de Montaran. 783.

Milen. C. sœur de Minette. 477.
 Milès. Famille des... 335, 642, 754.
 * Minette? Quand est morte... 35, 358, 477.
 * Mirabeau et le pasteur. Reybas ou Reybaz. 901.
 Mirepoix. Evêque de... 276, 409, 471, 583, 745.
 Mogador (Céleste) danseuse. La comtesse de Chabrilan. 315, 478.
 Moirans; son prieuré. 389, 635.
 Moiroud (Jeanne-Hyppolyte). 82.
Molendinum maris. 896.
 Molière. Ex-libris de... 377.
 Moncade. Le marquis de... 841, 978.
 * « Mon cher Monsieur ». 92, 314, 433.
 Monnaies. Les... de la Commune. 895.
 * Monsieur l'abbé. 78, 124
 Montaigne. Références de deux passages de... 112, 202.
 Montaigne, Voir Science de gueule.
 Montchanin (Famille de). Voir Le Grain.
 Montépin. Xavier de... Voir Record de la production littéraire.
 Montgommery. La comtesse de... otage des prussiens. 669, 964.
 Montmartel. Voir Paris.
 * Monts-de-Piété. 152.
 Montsouris. Voir Géorama.
 Morande. Thevenau de... Voir Beaumarchais.
 Moras. Mlle de... L'eulèvement de... 894, 984.
 Moreau. La mort de... 733, 847.
 Mouchet. Jacquemon du... 334.
 * Mougeasson. 91.
 Moulin à Marée. Voir *Molendinum maris*.
 Moutons en redingote. 620, 773.
 Murgérien. 504.
 * Muscadin. L'origine du mot... 432, 550, 876.
 * Muse — La... de Ganges. 309.
 Musée ou Muséum de Bordeaux. 615.

N

Nadaud. 774, 880
 Naples. Reine de... Voir Bonaparte (Julie.)
 Napoléon et Mlle George. 46.
 Napoléon 1^{er}. Une amie de... 497, 627.
 Napoléon 1^{er}. Les enfants de... 331, 400, 507.
 Napoléon 1^{er}. Les chevaux de... 163, 287.
 * Napoléon 1^{er}. Son masque mortuaire. 119.
 Napoléon 1^{er}. Voir Maistre (Joseph de)
 Napoléon 1^{er}, le Journal de l'Empire et Bernardin de Saint-Pierre. 946.
 Napoléon. Voir Howard (Miss).
 Napoléon III. Vues de... sur la Belgique. 331, 518.
 Narjot ou Narjoud de Toucy. Famille... 670.
 * Naufrageurs. 92, 263.
 Nautail ou Notayré : Armes de la famille. 278.

Navigation aérienne : un poisson aérostatique. 114, 321, 547, 656.
 Nécrologie : Bournon (Fernand). 48. Mancel (Emile). 832. Marcel (Gabriel) 160. Mogador (Céleste) comtesse de Chabrilan. 315. Vial (Henri). 104.
 Neipperg (Comte de). Quel est le véritable père du... 392, 537.
 Niches du Pont Marie. Voir Pont Marie.
 Niederbronn. 495.
 Nionote. Voir Gnognote.
 Noailles (Cardinal de). La suprême palinodie du... 721.
 Noblesse. Voir Collation des titres de...
 Noblesse. Voir Correspondances et notes manuscrites.
 Noces. Voir Singuliers cadeaux de...
 Noir (Victor). Le boulevard... 389.
 Num patronymique. Rectification du...
 Moyens pratiques. 611, 745, 799.
 * Noms infâmes. 189.
 Noms latins de mets modernes. 505, 710.
 Norma Tessum-Onia. Voir Fille d'Alfred de Musset
 Notayré ou Nautairé. 278.
 Notre-Dame de Lorette. 730, 820.
 Nouvelles à la main de 1742. 393.
 * Numérotage Le... des voitures privées. Louis XVIII en donne l'exemple. 43.

O

* Ober-Kamlach. Le combat d'... 9, 342, 966.
 Odeignie et du Ménil. Familles d'... 276.
 * Officier du Point d'honneur. 28, 79.
 Offrir le bras; donner le bras à une dame. 226, 434, 773, 936.
 Opéra (L') pendant la Commune. 947.
 Opéa. Un... sur la Grande Mademoiselle. 896.
 Ordre de Cincinnatus. Voir Cincinnatus.
 Orey de Bolandre, Orey ou Uile. Familles... 951.
 * Origine des abattoirs. 98.
 Orléans — Le chevalier, puis vicomte, capitaine de vaisseau, contre-amiral honoraire. 35, 137, 250.
 Orléans. Voir Diacres-nés.
 Orpailleurs de Paris au XVIII^e siècle. 846, 990.
 Orthographe anglaise. Emploi de l'... pour la transcription des noms étrangers. 617, 875.
 * Osmites. Insdorfiens. 72.
 Ou, pour non. 843, 989.
 Ouvrages anonymes à découvrir. 393, 648.
 * Ouvrages sérieux mis en vers. 924, 987.
 Ouvrages suspects au Musée du Louvre. 500.
 ** Ouvriers. Les... contre le machinisme. 999.

P

Pacolet. 558, 702, 767.
 Pailletterie (Davy de la). Voir Dumas.
 Paiva. Mme de... — Ses portraits. 2. 137.
 * Palais de Justice. Tour de Montgomery. 31, 187, 229.
 Palais Gallien (et non Gallein) à Bordeaux. 845.
 Paléographie. Ouvrages sur la... 672, 874.
 Palmyre (Mlle). 109.
 Pamela, marchande de frivolités. 502.
 Papeger. 562.
 Paradis. Voir Fermes à noms bizarres.
 Paris-Duverney. Portrait de... 783.
 Paris-d'Illins et Paris de Montmartel. 109, 193, 249, 304, 420, 595.
 Parker. Famille... 168, 595.
 Parti des ducs. Voir Académie.
 Partie de billard... Voir Bazaine.
 ** Pas de pain pas de ballon. Les aérostiers de Meudon en l'an IV. 325.
 Patères. De quand date l'usage des...? 673, 766.
 Patois Gatinais. 225, 369, 431, 484, 712, 767.
 * Patrie — L'idée de... existait-elle en France avant la Révolution? 912.
 Patriotisme. 278.
 Paty de Bellegarde Jean-Baptiste de... 447.
 Pavillon de Marsan. 332, 470, 522, 579.
 Pavillon de Pomone. 579.
 Peintres. Voir :
 Boilly
 Dubuffe, Dupré.
 Fabre Fragonard.
 Greuze.
 Heinsius.
 Koutski (Antoine).
 Pille (du). Pollet,
 Reynolds.
 Signatures...
 Pèlerinages du 8 septembre. 394, 544.
 Pensions civiles. Les... 445, 579.
 Perdriel, seigneur de Mézières et de Bobigny. 952.
 « Perle d'Or ». Voir « Un amour monastique ».
 Perpignau. 275, 408.
 Perponcher. Famille de... 614, 754, 814, 801, 970.
 Perregaux (Le banquier). 101.
 Perrin. Voir Galerie bretonne.
 Persigny (de) et l'impératrice Eugénie. 107, 238.
 Philippot Mignot. Voir Etudiant patriote.
 * Pic du Midi d'Ossau. I.e... 32.
 Pichenin massacré. 599.
 Pidesem. Voir Zertquesque.
 Pièces d'or italienne de 20 fr. Von Marégo.
 Pièce d'archives antérieures à cinquante ans. 275.
 * Pierres néphrétiques. 771.

Pigalle. Une lettre autographe de... au sujet du Christ du Dauphin. 553.
 Pille (du). Miniatures signées... 614.
 * Pincerais. I.e... 193.
 Piquet. Famille... 138, 251.
 Piron et l'Académie. 559.
 Plafond du foyer public de la Comédie Française. 854.
 Plagne. Voir Plaigne.
 Plaigne ou de Plagne : Armes de la famille de... 278.
 Plauchut. Voir Aucante.
 Plein teint. Au... ou à plein teint. Un diamant... 897.
 Plessis (Mme). Voir Histoire contemporaine.
 * Plume sans fin. 153.
 Plus je connais les hommes, plus j'aime les chiens. 730, 932.
 * Poisieu, seigneurs de Sainte-Mesme, Valéry, Rugles, Anglure, la Brosse, etc... 421.
 Poisson aérien. Voir Navigation aérostatique.
 Pompadour (Mme de). Château de... à Soisy-sous-Etiolles. 220, 538.
 Ponceau. Fontaine du... Voir Enfant de la.
 ** Pons de l'Hérault. Un document sur la vieillesse de... 150.
 Pons-Rennepont. Marquis de... 392, 702, 755.
 Pont Marie. Les niches du... 450.
 Pont Tournis. 3.
 Port de l'épée. 609.
 Port de Toulon. Voir Groignard.
 Porte-letton. 620.
 * Portrait à identifier : conseiller au Parlement. 241.
 Portraits. Voir :
 Astruc (Jean).
 Boisrobert.
 Conseiller au Parlement.
 Fabre (F. X.) Fosne.
 Marigny Mme de) Mauljean.
 Palva (Mme de) Paris Duverney.
 Regnier, marquis de Nangis. Rouault de Gamaches.
 Pourtalès. Voir Ex-Libris à trouver.
 * Prasin. Affaire... 131.
 Prédicateurs morts en chaire. 97, 155, 208, 208, 310, 884, 936, 988.
 Prêtres défenseurs au criminel. 446, 634.
 Prévost (L'abbé). Voir Traité de la Civilité.
 Prerart ou Preczart, seigneurs de la Bouyère. 223.
 * Printemps. I.e... : le bien qu'on en a dit, le mal qu'on en a dit. 543, 648, 821, 933, 987.
 Privat d'Anglemont. Testament de... 448, 595.
 Prodope. Café... La table du. 998.
 * Prononciation des noms étrangers. 93, 143, 202, 310, 399, 426, 488, 650, 762, 825, 926.

Propriété rurale. Morcellement de la... avant la Révolution de 1789. 106, 341.
 * Puissants et misérables. 204.
 Purgatoire. Voir Fermes à noms bizarres.
 Pyramide élevée par Marmont et ses officiers, au camp d'Utrecht. 625.

Q

« Que je meure, pourvu que je brille » : devise. 449, 597.
 Quelles sont les personnes qui ont servi de modèles pour le plafond du foyer public de la Comédie-Française ? 834.
 ** Quene au théâtre La... 715.

R

Radet. La collaboratrice masquée de... 614.
 ** Ranc. Un... royaliste. 999.
 Rapinat. 443.
 ** Rapport inédit (Un) de Chazet sur les théâtres sous le premier Empire. 380, 426.
 * Ravailac. 564.
 * Ravenel (de). Aubry de Castelnau. Vassal de Ricoulon Vassal de Saint-Huber. Familles... 36.
 Récamier (Mme). Voir Lemaître (Jules).
 Recherches de la noblesse. Voir Correspondances et notes manuscrites.
 * Recommandations. — Les... et les protections sous Louis-Philippe. 158.
 Record — Le... de la production littéraire. 897.
 Recueil de manuscrits, Un... pour apprentis imprimeurs. 280, 713, 821, 928.
 Recueils d'usages locaux. 113, 205, 259, 317, 371, 430, 489, 545, 712, 764, 885, 933, 993.
 Registre de La Grange. Voir La Grange.
 Regnier, marquis de Nangis. Voir Reynolds.
 Regnier. Edmond-Vital-Victor... 615, 755.
 Reims. Etat civil ancien de... 276, 407, 523.
 Reliques. Voir François de Sales (Saint).
 Remarques sur l'hérédité du graphisme. 833.
 Renault et Chatelain, luthiers à Paris. 222, 359.
 « Rendez-nous notre père de Gand. » 730, 879.
 Rendez-vous des Mousquetaires. 600.
 René de Châlon, à Bar-le-Duc. 893.
 * Renouvier (Charles). 755.
 ** Représentants (Les) qui ont des dettes. — Lettre de Couturier. 830.
 Restauration. Voir Indiscrétions des ministères.
 Reveton. Famille de... 558.
 Révolution. La... à la Guadeloupe. 724.
 Révolution. Voir Camp dans le Nord.
 Reybas ou Reybaz (Le pasteur). Voir Mira-beau.
 Reynolds a-t-il peint le portrait de Regnier, marquis de Nangis. 222, 358, 359, 421, 643.
 * Ricé, Balthazar de... 584.

Richelieu — Statue du cardinal de... à la Meilleraye, en Poitou. 105, 229.
 Rigaud (Eudes). Titre cardinalice d'... 110, 251, 304.
 Rigby. Le docteur. 894.
 Roche — H. de la... fils naturel (?) de Napoléon. 331.
 Roche — N. de la... commandant des gardes-chasse du Roi. 447, 594, 701, 869.
 Roëllecourt. 671.
 Roger de Beauvoir. Ses mémoires 726, 914.
 * Romans (Mlle de) — Où est morte... maîtresse de Louis XV ? 118.
 Romarin. La légende du... 338, 649.
 ** *Roma urbs æt æna*. 830.
 * Ronsin. 138.
 Rose de l'automne. 226, 366, 425.
 Rossyn (François) seigneur d'Aleman. 559.
 Rouault de Gamaches. Portraits des... 450.
 Rouen — Eglise Saint-Nicolas de... démolie en 1840. 611.
 Rouergue — Le régiment de... de 1749 à 1750. 555, 675, 797, 900.
 Roues de fortune. Voir Fortune.
 Rourde (Bernard). Cachet. 55, 199.
 Ruinart, Voir Grugeon.

S

Saint-Antoine de Viennois. Ordre de... 55.
 Sainte-Beuve, juré. 5, 194.
 Sainte-Beuve. Un duel de... 503, 645, 706.
 * Sainte-Beuve et M. Dubois. 503, 645.
 Sainte-Beuve père et fils. Les signatures de... Remarques sur l'hérédité du graphisme. 833.
 * Saint-Denis. Abbaye... 350.
 Saint-Guilhem du Désert près de Montpellier. Cartulaire de l'Abbaye de... 332, 407, 523.
 * Sainte-Luce-Oudaillé. 538.
 * Saint-Marc — Le vicomte de... secrétaire général de la Légion d'honneur. 360, 645.
 * Saint-Mesmin ou Saint-Mémin. Famille de... 85, 138.
 Saint-Prest. Voir Brochet de...
 Sais. 562.
 Santeul (Claude) poète. 503.
 Savoie. Voir Fête civique.
 Saxe Weimar — Le duc de... en 1789. 497.
 Scapinades et sauvetages. 387.
 ** Sceau impérial. Le... — Lettre de Denon à l'Empereur. 831.
 Sceaux maçonniques. Voir Couronne antique.
 Schellinck (Jeanne ou Marie). 392, 539, 706, 937, 980.
 Schiasetti (Mlle) actrice des Italiens. Voir Jacquemont (Victor). 558.
 Schirlenhof. Voir Destruction d'une reconnaissance allemande.
 Science de gueule. 225, 648.
 Scribe, Melesville, Casimir et Germain Delavigne au château de Wolgberg, chez la reine Hortense. 106, 251, 288, 361, 418.
 Sébastien (Saint) protecteur du bétail. 8, 150.

- * Second mariage — Le... de la duchesse de Berry. 175.
 Secret (Le) du dauphinois Dupré. 4.
 Secret des lettres. Voir Cabinet noir.
 * Sedaine. Une comédie de... 300.
 Segrais — Le tombeau de... retrouvé à Fontenay-le-Pesnel. 54, 138, 227.
Semen lini ferugen. 674.
 Senac de Meilhan. Voir Correspondance.
 Sens du goût. Le... 279, 436.
 * Serf du Mont-Jura. Le... 714, 785, 904.
 Serfontaine (Cerfontaine). 3, 122.
 Signature des peintres 560.
 Signification mystique des pierres. 50, 202
 « Si l'estois puce... » :
 Chanson à retrouver. 617.
 * Si je peux dire. 92.
 Singuliers cadeaux de noces. 846.
 * Siran — Gabriel de... marquis de Cavanac.
 Armes et devises de... 818.
 Skis, Luges, Toboggans, Bobsleighs. 898, 995.
 ** Soldat bourreau — Un... sous l'Empire. 268.
 Sonnet du « Misanthrope ». 112, 261, 366, 424.
 Soubiran de Lamaguère (de). 952
 Source ferrugineuse. La... des Batignolles. 619.
 * Sowinski et Boga Rodzika. Ouvrages de... 201.
 Spectateurs. Les artistes ont-ils un terme pour les désigner? Voir Artistes.
 Statue à identifier : personnage de la Révolution. 723, 904.
 Statue des Tuileries — La... qui choqua le Père La Chaize par sa nudité. 723.
 * Staw. 90, 149.
 Stendhal et le Code Napoléon. 945.
 Stendhal plagiaire. — Carpani. 671, 817.
 ** Stendhal. Sur un jugement de... 211.
 Stok-prussien. 114, 257, 311, 370.
 Stoltz. La... 55, 139, 195, 251, 300, 362, 417, 481, 646.
 Stuarts. Les derniers... Article d'une reine. 672, 764.
 * Sujet. Le mot... 821.
 * Suleau. 6.
 Sully et Descartes sous la coupole de l'Institut. 104.
 Sur le Patriotisme ; auteur à retrouver. 278.
 * Swastika (Le). 770.
 Synagogue. Voir Enterrer la...
 Syndicat ouvrier. Le premier... 561.
 ** Syndicat des institutrices — Le... 216.
 * Syndics de faillites en France? Origine des... 657.

T

- * Tabernacles de forme singulière. 263.
 * Tabouet. L'abbé... avocat. 54, 254, 482.
 Tabourey. Le café... 450, 602, 659, 828, 882, 936, 998.

- * Taine. Le père de... 482.
 Taine et Stendhal. 952.
 * Taon. 204.
 Tapisserie parisienne P. et N. B. 843, 984.
 Tascher de la Pagerie Famille. 652.
 Tascher de la Pagerie (Mme). Une fille adoptive de... 690, 793, 850, 904, 957.
 * Tell (Guillaume) 185.
 Testament de Privat d'Anglemont. 448.
 Tetre (du) 53.
 * Testaments devant curés au XVIII^e siècle. 74, 126, 208, 264, 348, 935.
 Texte latin à expliquer (Antonius Le Roy). 843, 990.
 * Thackeray à Paris. 37, 363, 730, 869.
 Théâtre au camp. Le... 56, 154, 205, 349, 509, 580.
 Théâtre des merveilles de l'industrie humaine. 170.
 Théâtre français à Batavia. 556.
 ** Thermidor : M. Sardou et Labussière. 212.
 * Timbres-poste — Les vieux... en dehors des collections. 97.
 Titre cardinalice. Voir Rigaud (Eude).
 Titre dérivant d'une présentation à la cour. 729.
 Toboggans. Voir Skis.
 Tombeau de saint Pierre. 777.
 Tombeau de Segrais. Voir Segrais.
 Toit (Simon-Bernard). — Le chirurgien major... 390.
 « Toujours m'Avize » Voir Avize.
 Tour de Montgomey. Voir Palais de Justice.
 Tours. Voir Couvent de la Visitation.
 Trablaine de Candy. 729.
 Trait d'union dans le nom. Le... 949.
 Traité de la Civilité, par l'abbé Prévost. 448.
 Tresaguet, ingénieur. 503.
 Trésor de Berne. Voir Berne.
 * Trêve des Confiseurs. La... 172, 317.
 Trial. La mort de... 952
 Trianon — La bibliothèque de... en 1815. 387, 570.
 Trochu. 186, 307.
 Trublet. L'abbé... 894.
 Truie qui file. Voir.
 Tsherkasky à Barbison. 330.

U

- « Un amour monastique » « Petite d'or » : Noms d'auteurs à retrouver. 449.
 « Un an au 12^e chasseurs à cheval. » 732.
 Un, deux, trois, etc... ;
 Vers à retrouver. 890, 984.
 « Une fille d'Alfred de Musset et de George Sand ». 109, 248, 300, 480.
 « Un' jeun' fille avait un pere... »
 Chanson à retrouver. 226, 318.
 Uniformes autrichiens. 3, 128.
 Unité. 7, 91.
 Université libre de Bruxelles. 75^e anniversaire de l'... 779.

Usages locaux. 113, 205, 259, 317

* Ussé. Les dames d'... — Les Carvoisin. 190.

V

Val Fleury. Voir Meudon.

* Vallery. 421.

Valmore et les Mémoires de Mlle George. 40.

Valoys. Jacques de... 337, 540.

Van Causbrouck. Famille... 953.

Vandeul, Vandeuil. Voir Vaudeuil.

Variétés Amusantes au Palais Royal. Emplacement de la salle provisoire des... 668, 798.

Varoquier. Voir Warroquier.

Varsovie. Voir Couvent de la Visitation.

Vassal de Ricoulon et Vassal de Saint-Hubert. Voir Ravenel.

* Vauban. Lettres de... 38, 86.

Vaudeuil. Famille de... 818, 870, 920, 981.

Vauménil. Famille de... 841.

Veaux, terme par lequel les artistes forains désignent les spectateurs. 926.

« Veillons au salut de l'Empire

« Veillons au maintien de nos droits. » 667.

Verre (Le) en Europe Occidentale. Voir Fabrication du...

Vey. Robert de... 953.

Vial (Henri). Nécrologie. 104.

Vienne (Jean-Denis de). évêque de Sarept. 727, 966.

Vienne. Voir Congrès de...

Vierge, Image de la... semblant indiquer un culte. 844.

** Vigny (Alfred de). Cinq billets inédits d'... 661, 706.

Ville-mal-nommée. 845, 996.

* Villes englouties sous les eaux. 96.

Vidoue (Pierre) : Livre publié par... « *Declamatio* » à retrouver. 171.

Vié. Famille... 169.

Vignoles ou Vignollet. Sur la baronnie de... 278.

Villard de Honnecourt. 110.

Vinetier. Signification du mot... 338, 541.

Vingtenaire ? 954.

Vintras (hérésiarque). 894.

Virgile du Pré. Famille de... 222, 364, 1756.

Virginité de Charlotte Corday. Voir Coiday (Charlotte).

« Vive la Pologne, monsieur ! » Voir Floquet.

Voitures privées. Voir Numérotage...

Vol d'un fauteuil de l'Ambassade d'Allemagne (Le). 50.

* Voltaire. Le cœur de... 818.

Voyage. Voir Greffier des affirmations de...

W

* Waroquier (de). 198

Waré ou Varé. 8, 144, 254.

** Waterloo — La bataille de... racontée par une image populaire. 269.

Wimpffen — Un partisan du général... le capitaine Daniel. 222, 483.

Wolberg (Château). Voir Scribe.

Y

* Yvetot. Un roi d'... 121.

Z

Zeist. Le camp de... 498, 625, 687, 736, 902.

* Zertquesque [Zutkerque] ? Pidesem ? 32, 122.

Zobly. Don Giovanni... prince de Zibit en Arabie ? 615.

Zola. Une pièce inédite de... 110.

Zutkerque. Voir Zetquesque.

10 brumaire an II. Voir Assignats, 18000 livres — Les... payées par Louis XVI à M. de Sartines pour Beaumarchais, 889.







AG
309
I56
v.59

L'Intermédiaire des chercheurs
et curieux

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

